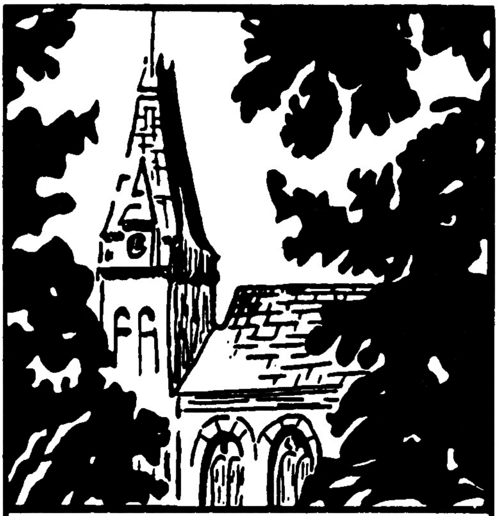


# REVUE INTERNATIONALE

## DE L'ENSEIGNEMENT

DES

# SOURDS-MUETS

---

TOME IV

---

PARIS

LIBRAIRIE GEORGES CARRÉ

58, rue Saint-André-des-Arts, 58

1888-1889

REVUE INTERNATIONALE
DE L'ENSEIGNEMENT DES SOURDS-MUETS
Tome IV. — N° 1. Avril 1888.

# VICES DE CONFORMATION DES ORGANES VOCAUX

Les organes vocaux des sourds-muets, comme ceux des autres enfants, peuvent être mal conformés. A vrai dire, ces anomalies ne sont pas plus fréquentes dans nos écoles que dans les autres : en revanche, elles y sont plus remarquées par suite de la nature même de notre enseignement. Telle déformation légère passera presque inaperçue chez un entendant, qui constituerait chez un sourd un sérieux obstacle à l'acquisition de la parole.

Hâtons-nous de déclarer que les sourds-muets incapables de parler par suite d'un vice de conformation des organes vocaux constituent, au dire de tous les maîtres, de rarissimes exceptions. Plus fréquentes sont les déformations légères, ajoutant simplement une difficulté de plus à l'enseignement de l'articulation, et ayant pour effet de rendre plus défectueuse encore la prononciation de nos élèves.

Il m'a été donné d'en observer un certain nombre que je vais rappeler brièvement, en instituteur, non en médecin, c'est-à-dire en évitant de me placer sur le terrain anatomique.

Lèvres. — Le seul fait que j'ai noté, au sujet de cet organe, est celui d'un demi-sourd (qui dans la suite dut être renvoyé comme idiot), lequel présentait une faiblesse musculaire des lèvres telle qu'on était tenté de croire à une véritable paralysie. Malgré les exercices spéciaux et toute la gymnastique labiale que son maître lui fit exécuter, il n'arriva pas à tenir du bout des lèvres, sans s'aider des dents une petite clef ou un porte-plume léger ; il n'arriva pas davantage à émettre les consonnes *labiales* (*p. b.*).

Dents. — La dentition offre des anomalies nombreuses,

anomalies qu'il convient d'observer avec soin, car elles influent sur l'articulation, principalement lorsqu'il s'agit de l'émission des *sifflantes* (*f. s. ch.*).

Tantôt la mâchoire inférieure est proéminente ; alors, dans l'articulation du *s* par exemple, le souffle vient se tailler en biseau sur la pointe des dents supérieures. Tantôt c'est la mâchoire supérieure qui avance plus que l'autre, produisant un effet exactement contraire : l'air siffle en se coupant sur le bord des incisives de la mâchoire inférieure.

D'autres fois, l'absence d'une ou de plusieurs dents occasionne l'émission incorrecte des consonnes sifflantes. Ce phénomène s'observe également, et pour la même cause, chez les vieillards et chez les personnes momentanément privées d'un ratelier artificiel qu'elles ont l'habitude de porter. Cette absence des dents peut être le fait d'un accident, mais elle survient d'une façon régulière chez nos jeunes élèves au moment où ils renouvellent leur dentition. J'en ai vu dont l'articulation était singulièrement modifiée, à la suite d'une visite chez le dentiste qui leur avait arraché, sur le devant, plusieurs dents de lait déjà branlantes : ils ne pouvaient plus prononcer ni *f.* ni *s.* — Quant au *ch.*, il est surtout modifié par les dents qui viennent à manquer sur les côtés, et dont les vides béants laissent passer le souffle. En ce cas, bien des enfants parviennent, après quelques exercices, à boucher les trous avec un repli de leur langue. D'ailleurs, la poussée des nouvelles dents fera disparaître ces inconvénients.

Une déformation plus dangereuse pour l'articulation provient des déviations de la mâchoire, déviations qui peuvent être plus ou moins accentuées, et se produisent tantôt de gauche à droite, tantôt de droite à gauche. J'en connais deux exemples remarquables : chez l'un d'eux, la déviation paraît provenir d'une ancienne luxation non réduite d'un des condyles de la mâchoire inférieure ; chez l'autre, la déformation correspond à une légère déviation de la face toute entière. Il est bon d'ajouter que ces deux enfants sont des arriérés. Le

premier, complètement sourd, n'a pas réussi à parler ; le second n'est qu'à demi-sourd ; il parle intelligiblement, mais il éprouve une grande gêne pour articuler les sifflantes *s.* et *ch.* (les dents inférieures et supérieures ne correspondant exactement ni sur le devant, ni sur les côtés) ; et j'ai eu une peine infinie à lui faire articuler le *c* et le *g*, qu'il s'obstinait à prononcer *t*. Encore dois-je avouer que ces sons sont défectueux dans le courant des mots, pour peu que l'enfant parle vite ou sans attention.

VOUTE PALATINE. — Le plus grave défaut de structure que j'aie constaté, était une perforation de la voûte palatine, perforation longue de plusieurs centimètres et s'étendant au voile du palais. Le sujet, s'il eut été doué de tous ses sens, ne serait jamais arrivé à parler convenablement, même si on l'eût muni d'un *obturateur* (ainsi que cela se pratique ordinairement en pareil cas), même si un spécialiste s'était évertué à redresser ses vices de parole. — Mais l'enfant était sourd et, de plus, il quittait l'École au moment où la parole y faisait son entrée ; deux raisons pour lesquelles on n'essaya pas longtemps de lui apprendre à articuler.

Si pareil cas se renouvelait, que devrions-nous faire ? — Notre conduite me semble toute tracée : essayer de donner une parole intelligible à cet enfant, et, si nous n'y parvenions point, poursuivre son instruction au moyen de la lecture sur les lèvres et de l'écriture.

LUETTE. — Un éminent docteur milanais, M. Ch. Labus, dans une brochure sur la paralysie de la luette, déclare que cette affection a sur la voix un fâcheux retentissement. Je ne crois pas que la privation de la sensibilité de la luette soit chose rare parmi nos élèves : s'il n'y a pas paralysie, il y a au moins anesthésie.

Les cas que j'ai observés ne présentaient au point de vue de l'articulation rien de caractéristique, sauf peut-être une tendance marquée à la voix nasale, surtout quand cet organe présentait un excès de développement. On pouvait impunément chatouiller la luette de ces enfants sans provoquer ni toux, ni vomissement : ce qui explique l'extrême tolérance de

certains d'entre eux, à l'égard des investigations laryngoscopiques. D'autres fois la luette était fort atrophiée, sans qu'il parut en résulter pour la parole de dommage appréciable.

LANGUE. — De tous les organes vocaux des sourds, la langue est celui qui a le plus sujet d'accuser la nature et c'est peut-être celui dont les anomalies passent le plus souvent inaperçues. Son activité fonctionnelle, sa forme laissent également à désirer.

Pas n'est besoin pourtant d'être un grand clerc en anatomie, pour se convaincre qu'une langue est trop grosse, qu'elle manque de vigueur et de souplesse ; ou que son frein, s'opposant à la liberté de ses mouvements, la lie trop étroitement au plancher de la bouche.

*Inactivité.* — Il est évident que la longue inaction à laquelle elle est vouée, durant la première période de l'existence du sourd, influe non seulement sur son développement mais encore sur son activité. Tous les maîtres ont éprouvé combien il est nécessaire de préparer cet organe aux mouvements rapides et compliqués de l'articulation par une série d'exercices, par une gymnastique spéciale. La langue des sourds, au début, manque de souplesse, de force, d'agilité : en un mot elle manque de vie. Maint exercice de la *période préparatoire* n'a d'autre but que de la tirer de cette sorte d'apathie, de paresse musculaire où elle semble se complaire. Et, malgré tout, les consonnes *linguales* (*l*, *r*.) compteront parmi les plus difficiles.

*Hypertrophie.* — Malheureusement les défauts de structure ne sont pas aussi faciles à guérir que le manque d'énergie. Qui n'a été frappé par le volume démesuré qu'acquiert cet organe chez bon nombre de nos élèves ? On dirait qu'il a partout même épaisseur, partout même largeur. Rarement vous leur verrez cette langue mobile, effilée, mutine que les enfants mal élevés tirent avec tant de grâce et d'irrévérence à la barbe de qui n'a pas l'heur de leur plaire. Toute la cavité buccale du sourd semble remplie par cette langue dont la base est si rapprochée du palais, à l'état de repos, qu'il

faut constamment appuyer sur elle pour la décider à s'abaisser et à livrer passage aux premières voyelles.

*Ankyloglosse.* — Plus grave encore est le vice qui provient de la section insuffisante du frein de la langue. Cette particularité s'est présentée deux fois parmi mes élèves. Bien que fort intelligents et doués d'un certain degré d'audition, ces deux enfants ont eu toutes les peines du monde à prononcer les *linguales l,* et *r ;* encore n'y sont-ils parvenus que longtemps après tous leurs camarades.

« Un de mes élèves, m'écrit un confrère, n'est pas sourd le moins du monde ; il entend comme vous et moi ; mais le frein de sa langue en touche de si près la pointe, qu'il l'enchaîne en quelque sorte et paralyse la plupart de ses mouvements. Cette anomalie s'oppose aux mouvements *élévatoires, latéraux* et *en arrière,* si bien que je ne parviens pas à lui faire prendre les positions voulues pour l'articulation des sons *t. d. k. g. l. r.* — Qu'arrivera-t-il par la suite ? »

Il arrivera, mon cher confrère, si vous m'en croyez, que vous manderez un docteur, en le priant de vouloir bien d'un coup de ciseaux délivrer la langue de votre élève du lien qui la retient captive. En supprimant la cause vous supprimez l'effet.

On m'a montré entre autres un jeune enfant, entendant celui-là, qui avait cessé de zézayer à l'âge de 6 ans, à la suite d'une opération semblable. Autrefois, la section du frein se pratiquait couramment, et l'on disait d'un homme à l'élocution facile, qu'on lui avait *bien coupé le filet.* Je sais bien que l'*ankylotomie*, puisqu'il faut l'appeler par son nom, n'est pas très en honneur dans la chirurgie moderne, je sais bien que dans les deux cas cités plus haut, l'articulation s'est parachevée, sans qu'il ait été besoin de recourir à un moyen aussi énergique. Et pourtant, plus je songe à l'enfant dont parle mon confrère et plus je pense qu'il n'est pas pour lui d'autre remède.

Larynx. — On admet généralement que le larynx du sourd-muet ressemble exactement à celui de l'entendant. Je ne contredirai pas sur ce point les savants spécialistes, et pour

cause. Il est un fait cependant qui m'a paru digne de remarque. Un de mes élèves présente à la partie antéro-inférieure droite du cartilage thyroïde une espèce de glande, de la grosseur d'une noix, qui a résisté à des applications réitérées de teinture d'iode, et que rien jusqu'ici n'a pu faire résorber. Or, sa voix, naturellement puissante, est toujours rauque. Le timbre en est bizarre et criard. Il parle comme quelqu'un qui a *un chat dans la gorge*. Tous les efforts tentés depuis plus de deux ans pour combattre ce défaut ont été vains. Est-ce cette tumeur, cette espèce de petit goître qui influe sur la voix de l'élève? *That is the question* — et je laisse à plus autorisé que moi le soin de la résoudre (1).

Puisque je parle du larynx, on me permettra de faire remarquer qu'on peut parler sans cet organe ; parler à voix basse ou plutôt sans voix, s'entend. La parole en ce cas n'est plus qu'un chuchotement, mais un chuchotement intelligible.

Il me souvient d'avoir vu autrefois à l'hôpital de la Pitié, dans le service de M. le professeur Dumontpallier une femme qui parlait dans ces conditions. En ces dernières années, les médecins américains, qui répugnent à l'opération de la trachéotomie chez les jeunes enfants atteints du croup, ont pratiqué le *tubage* du larynx, c'est-à-dire conservé les voies respiratoires libres au moyen d'un tube : et les enfants ainsi traités ont continué à parler, pardon, à chuchoter.

Sous ce titre à effet, l'*homme sans larynx*, un journal mondain cite un fait analogue. « Nous venons de voir, dit-il, un homme qui depuis deux ans n'a plus de larynx. Cet homme s'appelle Louis Berthôme ; il est marchand de vins, rue de la Banque, 12. Il fume, il mange, il boit, il se porte fort bien. Il parle même. Il n'a pas une voix de stentor, c'est vrai, mais on comprend ce qu'il dit. Il a à peu près le ton d'un homme qui vient d'avoir une forte extinction de voix. Et rien n'est plus curieux que de le voir au moment où il va ouvrir la bouche, poser son doigt à l'orifice de la canule

(1) Des phénomènes à peu près semblables ont été observés chez un autre élève.

qu'il porte à la gorge depuis que les docteurs Péan et Fauvel lui ont enlevé le larynx. » Il serait facile de multiplier les citations ; car les chirurgiens ne respectent plus le larynx, comme autrefois; mais revenons aux déformations organiques.

NEZ. — Personne n'ignore que cet organe joue dans l'articulation de la plupart de nos sourds un rôle exagéré. Si j'en parle ici, c'est pour dire que la voix nasale est parfois *héréditaire*, comme d'ailleurs la voix de fausset : auxquels cas on perdrait et son temps et sa peine à les vouloir corriger. En cette circonstance, la forme même de l'appendice nasal peut fournir au diagnostic des indications précieuses. Quand la voix nasale est héréditaire, on a presque toujours affaire ou à un nez énorme ou à un nez très camard ; à un de ces nez qui tombent dans la bouche, pour employer une image plus expressive que distinguée.

Et lorsque, dans les galeries de quelque musée, j'aperçois les profils aquilins de nos Bourbons, je m'imagine volontiers que toute la royale lignée a dû parler du nez. Malheureusement les histoires, celles du moins que j'ai consultées, sont restées muettes sur ce point.

Pour compléter ces observations, je rappellerai, après le professeur Kilian, qu'il n'y a pas de bègues parmi les sourds-muets (1).

Enfin, je n'ai pas eu une seule fois connaissance d'un sourd affligé d'un bec de lièvre ; ce n'est pas une raison pour qu'il n'en existe point.

Marius DUPONT.

(1) NOTA. — M. Kilian, assure qne les Chinois jouissent de la même immunité à l'égard du bégaiement. V. *Revue internationale*, n° 1, 1885.

# DE L'ÉDUCATION DES SENS CHEZ LE SOURD-MUET

## Et de leur utilisation

S'il est, dans l'éducation de l'enfance, une période dont personne aujourd'hui ne songe à contester l'importance, c'est bien celle qu'on désigne habituellement sous les noms de *période préparatoire* ou de *période d'initiation*, et pendant laquelle la tâche exclusive du maître consiste à essayer de diriger l'évolution des diverses facultés humaines suivant le mode le plus naturel et le plus rationnel.

Par l'influence décisive, capitale. qu'elle exerce dans la suite sur le développement général de l'intellect, elle mérite de fixer l'attention de tous ceux qui s'occupent d'éducation : voilà pourquoi tant de pédagogues en ont traité.

Mais si de bien belles choses, sensées et reconnues telles, ont été dites à ce sujet, il faut bien reconnaître que jusqu'à présent on s'est trop peu soucié d'en faire l'application.

L'Institution nationale de Paris, sans doute, peut revendiquer hautement (et nous le constatons avec satisfaction) la gloire d'avoir été la première à introduire dans son cours d'études des *exercices préparatoires* à l'enseignement de la parole, sur lesquels nous reviendrons plus loin d'une façon détaillée pour en faire remarquer l'utilité et l'importance. La vue, le toucher, la respiration y sont l'objet d'une culture spéciale, c'est vrai ; mais cette éducation se borne à faciliter la lecture sur les lèvres et l'articulation. alors qu'en la continuant elle pourrait être un très précieux auxiliaire dans l'enseignement de la langue.

Les sensations propres aux cinq sens, en effet, ne sont

pas seulement des perceptions *affectives*, c'est-à-dire des sources de plaisir ou de peine, elles sont aussi, quoi qu'en dise Jean-Jacques Rousseau, des perceptions *représentatives*, c'est-à-dire des sources d'images, d'idées et de connaissances. N'est-ce pas par les sensations extérieures que nous apprenons à connaître les qualités des objets et ces objets eux-mêmes ? La perception, dont l'essence est de distinguer la différence des objets, de *discerner*, n'est-elle pas la première opération de l'intelligence, la première des connaissances ?

Aussi, sans vouloir faire des sens le principe *unique* de l'esprit, comme le voulaient Coménius, Locke et son disciple Condillac, et tout en reconnaissant que la raison préexiste aux sens et gouverne leur exercice, on peut cependant affirmer que la plupart de nos premières idées nous sont données par eux.

« C'est par tous les sens que l'éducation s'infiltre chez les enfants, » a dit M^me de Maintenon ; nous ajouterons que, pour le sourd-muet en particulier, la perception extérieure est le plus puissant agent d'instruction. La privation du sens de l'ouïe, du sens de *l'âme*, matérialise les idées, chacun le sait. Le sourd-muet, plus que tout autre enfant, est « *curieux* »: il demande à voir, à toucher, avant que de comprendre et de s'assimiler. On comprend dès lors que l'attention des instituteurs spéciaux ait été attirée de bonne heure sur l'importance des notions sensibles et, partant, sur les sens. Mais jusqu'ici, on a surtout traité de la culture des sens considérés en eux-mêmes, au point de vue de leur perfectibilité *physiologique;* on ne s'est guère préoccupé de rechercher quels pourraient être les moyens *pédagogiques* susceptibles de faire concourir les sens à l'éducation générale du sourd-muet. C'est ce dernier point qui va faire l'objet de cette étude ; cependant, avant d'entrer dans le détail des conditions et des règles relatives à la culture spéciale de chaque sens, nous nous permettrons de rappeler, aussi brièvement que possible, les principes généraux qui doivent présider à cette éducation.

## CULTURE GÉNÉRALE DES SENS

« Les sens sont des espèces d'instruments dont il faut apprendre à se servir. » (Buffon.)

Ces instruments, il importe de les maintenir propres, solides, dans un état normal ; il faut d'abord sauvegarder l'intégrité et la santé des organes.

Les imperfections graves, les défauts de conformation devront être corrigés dans la mesure du possible par les moyens physiques recommandés par la médecine et par l'hygiène.

Si l'infirmité des sens a pour principe la faiblesse générale du tempérament, on devra fortifier le corps tout entier par un régime convenable.

Enfin nous suivrons rigoureusement les prescriptions d'hygiène écartant les causes matérielles de l'affaiblissement des sens, les mauvaises conditions d'éclairage par exemple.

Il ne suffit pas d'avoir de bons outils à sa disposition, il faut encore savoir s'en servir ; en outre, nos sens ne laissent pas que de nous être aussi des occasions d'erreur. De là, nécessité urgente de faire leur éducation. Entre ce qu'ils sont naturellement et ce qu'ils peuvent devenir, grâce à une culture méthodique et régulière, il y a un écart considérable. C'est à l'*exercice* que nous demanderons cette transformation. Le peintre, le musicien, l'artiste, l'artisan, n'apprennent à voir et à entendre avec justesse que par l'exercice. A quoi attribuer la merveilleuse puissance de l'ouïe chez les sauvages, l'acuité de la vue chez les marins, l'étonnante dextérité des aveugles, si ce n'est à l'habitude ? Chacun sait l'histoire de Laura Bridgmann, cette jeune Américaine sourde, muette et aveugle, qui en est venue, avec le toucher seul, à distinguer les couleurs des diverses pelotes de laine ou de soie qu'elle emploie dans ses travaux de couture et de broderie.

Nous exercerons donc les sens ; faudra-t-il cependant demander à l'enfant qu'il mène de front l'apprentissage des cinq sens ? Nous ne le pensons pas.

En effet, les sens sont les uns plus précoces, les autres plus tardifs dans leur développement. D'autre part, ils ont une inégale importance, et, ne rendant pas les mêmes services, ne méritent pas la même attention : la vue et le toucher nous sont bien plus utiles que l'odorat et le goût. Enfin chacun d'eux a ses conditions, ses lois propres. D'où pour l'éducateur l'obligation de les étudier isolément et de les cultiver séparément, sans perdre pourtant de vue leurs relations mutuelles.

Car les sens se complètent l'un par l'autre. Le toucher corrige les illusions de la vue et en étend la portée ; la vue éclaire et guide les perceptions de l'ouïe. Chaque sens a deux espèces de perceptions : ses perceptions *naturelles* qui lui sont propres, et ses perceptions *acquises* qu'il doit en partie au concours des autres sens. Nous interviendrons ici pour aider les sens à se contrôler, à se rectifier mutuellement et à devenir, par leur accord, l'admirable et infaillible instrument de la connaissance du monde matériel.

Mais le développement normal de la perception suppose une condition psychologique essentielle de la part de l'élève : l'*attention*. En d'autres termes les sens qui, par leurs perceptions précises, exactes et nettes, contribueront à former l'esprit, ont besoin eux-mêmes, pour bien remplir leurs fonctions, de l'assistance d'un esprit attentif, maître de lui-même, s'appliquant à l'objet qu'il perçoit. Autre chose est de voir et de toucher, autre chose de regarder et de palper.

On veillera donc à ce que l'enfant n'use pas de ses sens d'une façon distraite. Il conviendra, pour cela, de faire sa part au besoin de mouvement qui lui est si naturel, et de ne pas exiger de lui une immobilité absolue. L'activité intellectuelle ne suspend pas l'activité physique, surtout chez l'enfant. Donc, le plus de vie et le plus de mouvement possible dans la classe ; le seul frein que nous reconnaissions, c'est l'ordre, la discipline. Nous trouverons du reste un auxiliaire très utile dans la *curiosité* inhérente au jeune âge. C'est la source naturelle de l'attention. Il nous suffira de la provoquer habilement et de la satisfaire à propos. Que le maître

en use avec discrétion et prudence, et la curiosité sera une aptitude heureuse, précieuse, une sorte d'appétit intellectuel auquel il ne s'agira plus que de fournir des aliments sains !

Mais il faut ménager cette disposition favorable. Répondons aux questions de notre élève, tout en lui laissant le soin de chercher par lui-même, par une observation personnelle, la satisfaction qu'il désire. La curiosité ne peut être vraiment le germe de l'attention que si elle est en partie livrée à elle-même, si on ne la satisfait pas trop tôt, si on lui laisse le temps de devenir un effort.

Quant aux stimulants auxquels nous pourrons recourir pour soutenir l'attention, ils sont nombreux. Le principal consiste dans le choix judicieux des objets que nous ferons passer sous les yeux de nos élèves. Il n'est rien au-dessus de l'intérêt inspiré par le sujet même de l'étude pour développer l'attention. Joignons-y les effets de la *nouveauté* et de la *variété* sur l'esprit de l'enfant, et il nous sera facile de tenir longtemps éveillée cette jeune intelligence qu'on prétend se lasser si vite. Présentons à nos élèves des objets nouveaux : le contraste réveille l'esprit, pourvu qu'il ne soit pas trop violent, car alors il le fatigue. Alternons les occupations et les exercices de la classe : celle-ci y gagnera en animation, et les facultés de l'enfant se reposeront.

Il ne faudrait pas cependant que le souci de varier l'enseignement nous fît tomber dans la confusion. On dérouterait l'attention en présentant à la fois trop d'objets à l'élève, ou du moins en faisant défiler trop rapidement devant son regard une trop grande succession d'objets variés. Il faut retenir son esprit sur un petit nombre de choses, les lui faire examiner sous tous les aspects, et les lui représenter à des intervalles irréguliers. Ce faisant, on exercera véritablement son esprit d'observation, et les sens seront cultivés d'une façon bien réfléchie.

(*A suivre.*) E. VAUZELLE.

# LES SOURDS-MUETS & LES AVEUGLES DE LIMOGES

Il y a quelques mois, la loge maçonnique « Les Artistes réunis » de Limoges mettait à la disposition de M. le Directeur de l'école municipale des sourds-muets de cette ville une certaine somme destinée à compléter le trousseau de deux enfants pauvres qui fréquentent ladite école.

Samedi dernier, la Société harmonique offrait aux familles de ses membres un concert qui a obtenu un vif succès. Cette fois encore les sourds-muets n'ont pas été oubliés, car les organisateurs de cette fête ont eu la généreuse idée de faire une quête au bénéfice des sourd-muets et aveugles qui fréquentent les deux écoles de la ville. Cette quête qui a produit 80 francs a été précédée d'un appel à la charité de M. Marcel Poullin, directeur de la *Revue littéraire et artistique du Centre*, dit par lui-même :

## PAUVRES PETITS !

*O gens heureux, vous qui voyez,*
*Vous que la nature a choyés,*
*Songez-vous qu'il est sur la terre*
*Des chers petits dont la paupière*
*Ne se soulèvera jamais !*
*Pour qui ces précieux bienfaits :*
*Le soleil, l'azur, la lumière,*
*Jusqu'à leur minute dernière,*
*Sont des gouffres d'obscurités...*
*O les pauvres deshérités,*
*Condamnés à la nuit profonde,*
*Ils disparaîtront de ce monde,*
*Sans en avoir vu les beautés,*
*O les pauvres deshérités !*

*Vous qui parlez, vous qui chantez,*
*Vous tous, enfin, qui m'écoutez,*
*Songez-vous qu'il est sur la terre*
*Des enfants qui, voyant leur mère,*
*Ne lui diront jamais: « Maman »;*
*Ce mot si doux et si charmant*
*Qui rend joyeuses les chaumières*
*Et sur les fronts les plus sévères*
*Fait rayonner tant de fiertés!*
*O les pauvres deshérités,*
*Pour eux point d'allégresses folles,*
*Pas d'avenir! Pas d'auréoles!*
*Pas d'enivrantes libertés!*
*O les pauvres deshérités!*

*O vous les heureux de la vie!*
*Vous qui marchez l'âme ravie,*
*Dans le bruit et dans les clartés,*
*Songez à ces deshérités.*
*Songez à l'enfant sans lumière*
*Qui ne verra jamais sa mère;*
*Songez au pauvre chérubin*
*Qu'un impitoyable destin*
*A privé d'ouïe et de parole.*
*Et laissez tomber votre obole*
*Dans la main que l'on vous tendra,*
*Et Dieu vous le rendra.*

Limoges, 19 mars 1888.

Marcel POULLIN.

---

# DE L'AUDITION COLORÉE

*(fin)* (1)

Par le D[r] J. BARATOUX

---

Quoique nous ne connaissions, en somme, qu'un nombre relatif d'observations d'audition colorée, il faut néanmoins supposer que cette faculté est plus commune qu'on ne le croyait tout d'abord. En effet, n'a-t-on pas recueilli en Allemagne soixante-seize observations sur cinq cent quatre-vingt-seize personnes. Si M. de Rochas n'a trouvé tout d'abord que trois sujets sur cinquante, il s'est bientôt aperçu qu'en France, il existait un

(1) *Revue internationale*, 3e année, n° 11.

grand nombre de personnes jouissant de la propriété de percevoir une sensation de couleur quand un son venait frapper leur oreille : c'est l'opinion qu'il a émise à la suite d'un grand nombre de communications qui lui ont été adressées sur ce sujet.

En effet, beaucoup de gens ne parlent pas de ce phénomène ; ils s'imaginent qu'il est normal. C'est l'avis du sujet dont nous avons indiqué la coloration des voyelles. Ce jeune homme a été très étonné d'apprendre qu'il était le seul de ses connaissances à posséder cette faculté. Les autres personnes, si elles viennent à parler de leurs sensations colorées, se gardent de recommencer pour éviter les railleries des gens qui ne les comprennent pas. D'après les documents recueillis en Allemagne, il résulterait que la proportion des personnes jouissant de la faculté de colorer les sons serait de 12,5 0/0. Les hommes sembleraient plus fréquemment doués de cette propriété. Il y aurait, en effet, cinquante-neuf hommes pour quarante et une femme.

Ce phénomène semblerait se trouver souvent chez des personnes d'une même famille : les frères Nussbaumer et Tubarchi. Tel est encore le cas de la famille citée par M. Lauret : le père, âgé de cinquante ans, ancien officier dont nous avons déjà parlé ; la mère qui éprouve des sensations lumineuses analogues à son mari, quoique moins marquées, et l'enfant qui, « soit par hérédité, soit par habitude d'entendre les appréciations de ses parents sur la couleur des sons », présente une ébauche du même phénomène.

*Localisation de la sensation colorée.* — Il est intéressant de rechercher où siège la localisation de la sensation colorée. Le Dr X... disait à Ughetti que lorsqu'on prononçait devant lui la lettre *i*, par exemple, il se produisait instantanément dans son cerveau une sensation identique à celle qu'il aurait éprouvée si on avait prononcé tout à coup le mot rouge.

M. P... n'*extériorise* pas non plus la couleur. Mais il n'en est pas ainsi pour tous les sujets. Que ceux-ci voient pincer une guitare, aussitôt ils apercevront une image colorée autour des cordes pincées; de même, qu'on frappe les touches d'un piano, immédiatement elles verront s'élever au-dessus du clavier l'image colorée produite par le son. De même, le professeur de rhétorique extériorise la couleur qu'il aperçoit là où retentit surtout le son, perpendiculairement au-dessus de la tête de la personne qui chante. C'est ainsi que, dans un chœur, il voit une foule de couleurs qui éclatent comme des points autour de la tête des choristes. L'officier du Dr Lauret rapporte aussi l'image à une distance de un à deux mètres, quelle que soit la position dans laquelle il se trouve par rapport à la source sonore.

On s'est demandé par quelle voie se faisait l'*extériorisation* : par l'appareil optique ou par l'appareil auditif? Quand on demande aux expérimentateurs, dit le *London med. Record*, où ils localisent les couleurs, ils répondent que la sensation chromatique est analogue à une hallucination située non dans le champ visuel, mais dans le champ acoustique ; mais le seul fait de la localisation des images au-dessus des instruments et autres de la tête des personnes est suffisant pour démontrer que l'hallucination est extériorisée par l'appareil optique.

Mais, disent les adversaires de cette opinion, entre autres le Dr Pedrono, si cette image était extériorisée par l'appareil optique, elle le

serait dans la direction des axes, des aunes et des bâtonnets, absolument comme à l'état normal. En effet, si le sujet regarde la personne qui chante ou l'instrument qui vibre, l'extériorisation pourra se faire dans la direction des éléments rétiniens ; mais si le sujet regarde dans une direction opposée, la sensation extériorisée ne se fera plus sous forme d'atmosphère chromatique au-dessus du chanteur ou de l'instrument. A l'appui de cette thèse, le Dr Pedrono cite les remarques de son sujet. Les couleurs sont le produit d'une hallucination dans le champ auditif seul ; le siège de la couleur semble être là où le son retentit surtout, perpendiculairement au-dessus de la personne qui chante et autour de sa tête. Qu'il voie ou non la personne, l'impression est la même et vient du même endroit. L'œil n'éprouve aucune sensation, car, les yeux fermés, il pense à la même couleur.

On ne peut donc établir nettement le point de l'espace où le cerveau localise la sensation de l'audition colorée. Ce n'est qu'une perception d'une sensation colorée due à une sensation acoustique.

On s'est demandé comment ce phénomène si curieux pouvait bien se produire. Les uns, avec Nüssbaumer, n'y ont vu qu'une exagération de la sensibilité des centres chromatiques, déterminant une connexion intime entre le sens chromatique et le sens acoustique, chez des personnes qui, dès leur jeunesse, ont comparé les sens aux couleurs. D'autres, avec Bleuler, ont attribué cette faculté à une erreur de l'esprit. MM. Pouchet et Tourneux croient que cette bizarrerie des sens est due au trajet anormal des fibres nerveuses de l'oreille, se rendant aux centres perceptibles, exclusivement affectés ordinairement par les fibres du nerf optique. M. le professeur Lussana admet que l'organe de la notion des sons et celui de la perception des couleurs résident ensemble dans deux circonvolutions contiguës et qui sur certains sujets se trouvent parfois réunies ensemble par une anastomose, disposition qu'il a même représentée dans une figure de son mémoire sous la physiologie des couleurs : « il existerait alors une anastomose non constante qui réunirait la petite circonvolution cérébrale sus-orbitaire de l'organe de la notion du son (Gall), à la circonvolution sus-orbitaire de l'organe de la notion des couleurs. »

M. Nuel met l'audition colorée sur la dépendance de l'irradiation nerveuse centrale. D'après lui, les vibrations de l'air seraient conduites par le nerf auditif au centre acoustique ; tant qu'elles ne dépasseraient pas un certain degré d'excitation, elles se localiseraient au centre ; mais si celles-ci devenaient plus fortes, elle s'irradieraient dans les centres voisins qui répondraient à l'excitation primitive par une sensation variable avec la partie cérébrale irritée ; c'est ainsi que le centre chromatique, pouvant être impressionné, le sujet aura une perception chromatique analogue à celle due à une excitation directement transmise par le nerf optique. Pour M. Pedrono, il y aurait des centres cérébraux sensoriels siégeant dans la substance grise ; le centre acoustique et le centre chromatique seraient voisins. Suivant la section et l'ébranlement moléculaire, les centres présidant aux sensations de la lumière, de la forme et de la couleur, sont excités et entrant en activité fonctionnelle donnent alors les sensations de lumière, de forme et de couleur. Mais si ces centres entrent habituellement en fonction sous l'influence d'une excitation venue de l'œil, il n'en est pas moins vrai qu'ils peuvent être impressionnés par des ébranlements

nerveux provenant d'excitants tout autres, qu'il s'agisse d'un phénomène pathologique, tel que les hallucinations des déments, des alcooliques ou d'un phénomène physiologique anormal, tel que l'audition colorée. Le Dr Careggi considère l'audition colorée comme une exagération de la faculté intellectuelle, qui consiste à établir des analogies non seulement entre les idées du même genre, mais aussi des idées de genres divers : par exemple, quand on fait des reproches amers, on met en rapport une sensation morale et gustative. Une voix mielleuse met en rapport un son et un goût, etc.

Des faits précédents, il résulte que le centre chromatique peut être excité non seulement par une impression venant de la rétine, mais aussi par des agents irritants perçus par d'autres organes des sens. Si l'on admet que les cellules de certains sens sont reliés à d'autres centres, plus ou moins éloignés, par des conducteurs nerveux, il est naturel de supposer que certaines cellules auditives sont unies à des éléments semblables du centre chromatique, ce qui explique alors facilement pourquoi telle cellule auditive irritée produit toujours la même perception. Nous croyons que l'audition colorée est un phénomène physiologique.

Dans notre précédent travail sur ce sujet, nous nous demandions, à propos de la théorie de M. Nuel, pourquoi l'ébranlement nerveux ne s'irradiait-il pas aussi du centre chromatique au centre auditif. « En effet, disions-nous, si ce centre chromatique était trop vivement impressionné, pourquoi des sons ne seraient-ils pas perçus par l'oreille de la personne douée de l'audition colorée ? Il faudrait alors admettre que le centre nerveux ne reçoit pas alors la sensation trop vive ou qu'il n'y a pas de rapports de réciprocité entre les couleurs et l'ouïe. Et puis l'on ne comprendrait pas pourquoi l'irradiation nerveuse ne se ferait que vers le centre auditif ; pourquoi les centres voisins du siège central de l'audition ne seraient-ils pas influencés de la même manière que le centre chromatique ? Il n'y aurait donc que celui-ci et celui de l'audition qui seraient aussi intimement unis. »

Mais depuis nous avons trouvé des faits qui répondent à notre hypothèse. Bleuler et Lehmann ont rapporté le cas d'un sujet qui en voyant brûler tranquillement une flamme de gaz avait l'impression de lettres *v* et *W*. Lorsque la flamme n'oscillait pas, elle donnait l'impression de l'*i*. Depuis, M. Pedrono a affirmé qu'on avait trouvé quatre sujets chez lesquels, à l'état normal, une sensation colorée éveille une sensation acoustique correspondante ; mais il ne donne aucun détail à ce sujet. M. de Rochas rapporte aussi qu'il a rencontré diverses personnes chez lesquelles un son éveillait l'idée d'une odeur ou d'une saveur. Enfin, tout récemment, le Dr Urbantschitsch (1) a montré dans une série d'expériences que les organes des sens avaient une influence réciproque les uns sur les autres (2).

Qu'on expose des tableaux colorés à une distance telle qu'on ne puisse apercevoir les couleurs avec peine, si l'on fait entendre un son, les couleurs

(1) Urbantschitsch. De l'influence d'une excitation sensitive sur les autres sens : in *Soc. imp. roy. des médecins de Vienne*, 22 octobre 1887.

(2) Voir *Revue scientifique*, novembre et décembre 1887, et diverses communications récentes à la *Société de Biologie* (*N. de la R.*).

deviennent d'autant plus vives que les sons sont plus élevés. De même, l'œil peut lire, au moment de la perception du son, des caractères qu'il ne pouvait déchiffrer auparavant. C'est le phénomène de l'audition colorée. On observe une influence analogue sur le sens du goût. En appliquant sur la langue un objet salé, si l'on excite l'oreille par un son, on constate une augmentation du goût. Il en est de même pour l'odorat. Quant au toucher, il paraît diminuer sous l'influence des sons. Réciproquement, les perceptions visuelles augmentent l'ouïe ; le tic-tac de la montre est mieux entendu lorsque les yeux sont ouverts ; quand ils sont fermés, le son est moins net. Certaines couleurs augmentent l'acuité auditive, telles sont le rouge et le vert, d'autres comme le jaune et le bleu l'affaiblissent. A ce propos Urbantschitsch cite l'opinion des musiciens de l'Opéra de Vienne qui disait que ces quatre couleurs, rouge, vert, bleu et jaune produisaient une élévation du son d'un coma, tandis que le violet déterminait un abaissement égal.

De ces faits, il semble résulter qu'il existe un rapport direct entre la hauteur du son et l'éclat de la couleur perçue, faits du reste qu'expliquerait facilement la théorie actuelle de la vision.

La lumière et certaines couleurs influencent aussi d'une manière analogue les sens de l'odorat, du goût et du toucher.

Il existe donc des rapports physiologiques réciproques entre les différents sens. Aussi ces phénomènes d'audition colorée ne semblent-ils plus être un fait pathologique comme certains auteurs l'ont cru, mais bien, comme le fait remarquer Urbantschitsch, le résultat d'une excitation sensitive sur la perception d'objets sensitifs existants.

Ces phénomènes nous donnent donc l'explication du sonnet de Verlaine qui commence par ce vers :

A noir, E blanc, I rouge, U vert, O bleu, voyelles...

Ils nous font aussi comprendre pourquoi, à la suite d'une absorption de haschisch, Théophile Gauthier a éprouvé les sensations suivantes (1).

« Mon ouïe était prodigieusement développée, j'entendais le bruit des couleurs. Des sons verts, rouges, bleus, jaunes, m'arrivaient par ondes parfaitement distinctes. Un verre renversé, un craquement de fauteuil, un mot prononcé tout bas, vibraient et retentissaient en moi comme des roulements de tonnerre. Chaque objet effleuré rendait une note d'harmonica ou de harpe éolienne. »

(1) Th. Gautier. *La Presse*, feuilleton du 10 juillet 1843.

# CAUSERIE PÉDAGOGIQUE

## DE LA NONCHALANCE

On peut définir la nonchalance par ces mots : négligence, manque de soin, mollesse.

Nous ne croyons pas trop nous avancer en disant qu'il n'y a pas un instituteur qui n'ait dans sa classe des élèves nonchalants.

Oh ! les nonchalants ! quel tort ils font à nos écoles! comme ils paralysent souvent les efforts des meilleurs maîtres, quand ils ne parviennent pas à les décourager et à leur faire prendre en aversion leur noble profession !

Heureusement que pour eux, comme pour les malades, il y a des remèdes. Nous indiquerons plus loin le moyen de corriger l'indolence chez les enfants, mais auparavant nous parlerons de l'origine de la nonchalance et de ses causes, qui sont physiques et morales.

Emmanuel de Fellemberg, contemporain et ami de Pestalozzi, a dit avec raison : *L'expérience m'a appris que l'indolence, chez les enfants et les jeunes gens, est chose si contraire à leur besoin d'activité, qu'à moins d'être l'effet d'une mauvaise éducation, c'est presque toujours la marque de quelque défaut constitutionnel.*

En effet, il est démontré que la plupart des qualités et des défauts des parents sont héréditaires et se transmettent à leurs enfants. Il y a des exceptions, mais peu nombreuses. Le fils d'un anémique aura à son tour une mauvaise santé ; celui d'un ivrogne, des penchants pour la boisson, etc. etc. De même les enfants nés de parents paresseux le seront aussi bien souvent.

Aujourd'hui la lutte pour l'existence devient de plus en plus difficile, surtout dans les grandes villes, et le père de

famille, pour subvenir aux besoins des siens, est obligé de travailler toute l'année depuis le lever du jour jusqu'à une heure très avancée de la nuit. Il ne peut consacrer assez de temps au repos et ses forces s'épuisent bientôt. Ses enfants, à leur tour, auront une constitution débile. On doit d'abord faire de l'enfant *un bon animal*. Si sa santé est satisfaisante, nous pouvons utiliser ses forces pour l'étude. Il est bien rare que dans cette condition il soit nonchalant. Il peut apprendre facilement ses leçons, entreprendre et exécuter des travaux qu'il aurait été incapable de mener à bonne fin avec une constitution affaiblie.

Un enfant mal portant, au contraire, peut avoir beaucoup de bonne volonté, mais la maladie paralyse ses efforts, son goût pour l'étude disparaît et fait place à la paresse. Du reste, la nonchalance provient souvent « d'une mauvaise éducation ». Tous les pédagogues et particulièrement Herbert Spencer sont de notre avis. Il est certain que nos programmes exigent trop des enfants. Nous voulons qu'ils sachent à treize ans ce que les instituteurs eux-mêmes connaissaient à peine, il y a quelques années, à leur sortie de l'école normale. Qu'arrive-t-il? C'est que nous formons de petits prodiges qui, à un moment donné, s'arrêtent subitement et ne font plus rien. Pourquoi? Parce que, comme le dit si bien Herbert Spencer, « on doit condamner tout système de travail excessif, « qui est terriblement erroné de quelque point de vue qu'on « l'envisage! Il est erroné, au point de vue des connaissances « à acquérir; car l'esprit comme le corps ne peut s'assimiler « au-delà d'une certaine somme d'aliments et rejette le trop « plein de faits que vous lui présentez. Au lieu de devenir « des pierres de l'édifice intellectuel, ces faits ne font que « passer dans la mémoire et en sortent aussitôt que les exa- « mens en vue desquels on a voulu les acquérir sont finis. Il « est erroné parce que son effet est d'inspirer le dégoût de « l'étude. »

L'origine de la nonchalance et de ses causes sont aussi morales.

Ils sont, hélas! trop nombreux les parents qui, dans nos

grandes villes, donnent de mauvais exemples à leurs enfants. On dirait que, de notre temps, il est de mode de ne rien cacher à ceux-ci. Ils savent à dix ou douze ans ce qu'ils ne devraient apprendre que devenus hommes. Qu'en résulte-t-il? C'est que, placés dans un milieu si vicieux, leur activité n'est point exercée, ils s'approprient les défauts si dégradants des personnes avec lesquelles ils vivent. Leur imagination travaille, mais leur santé s'altère ; toute énergie disparaît. Quoi d'étonnant alors que nous ayons dans nos classes des élèves qui ne font rien de bon, qui sont dégoûtés de tout et pour lesquels le travail devient un supplice.

C'est là tâche du maître de relever tous ces enfants, tout au moins de leur donner un peu d'énergie. Examinons, c'est la dernière partie de notre étude, comment il doit s'y prendre pour arriver à son but.

L'instituteur, en premier lieu, s'appliquera à connaître le caractère des élèves nonchalants. Avec ceux d'entre eux qui ont du cœur, il faudra exciter l'émulation en les raisonnant et en leur montrant que les paresseux ne réussissent jamais dans leurs entreprises. On donnera comme exemples ceux de leurs camarades qui ayant perdu leur temps en classe sont dans une fâcheuse position. Avec ceux qui craignent leurs parents, on se servira des retenues qui sont d'autant plus profitables qu'un certain travail sera exigé. On se mettra en communication directe avec le chef de famille et les enfants, voyant que des deux côtés ils sont surveillés, travailleront mieux.

Quelques instituteurs emploient aussi, avec les enfants qui ont de l'amour-propre, la raillerie. Ils font rire les camarades des nonchalants aux dépens de ceux-ci. Ces derniers, sachant que si leurs leçons ne sont pas apprises et leurs devoirs mal faits, ils vont être livrés à la risée de leurs condisciples, déploieront, au dire de certains maîtres, plus d'énergie, seront honteux d'être si paresseux et essaieront de se corriger.

Nous ne sommes pas de cet avis, parce que nous savons

que les nonchalants auront bientôt fait de mettre tout amour-propre sous leurs pieds.

En dernier lieu, et c'est le plus important, le maître devra rendre l'étude attrayante, être intéressant dans ses leçons, y mettre de la vie, de l'entrain, y faire participer ses élèves, stimuler et entraîner tout le monde, habituer les nonchalants à mettre du goût dans leur travail. Pour cela il ne devra pas trop exiger à la fois. S'il réussit à obtenir chaque jour quelque chose, il doit s'en contenter, encourager l'indolent, le récompenser même s'il le mérite.

En un mot, si l'instituteur parvient à faire comprendre à cette catégorie d'élèves que le travail est utile, indispensable, que tous nous devons faire quelque chose pour ne pas être des inutiles, s'il réussit à en faire des enfants laborieux, il aura atteint son but et accompli une noble tâche.

J.-B. Francou.

---

## CHRONIQUE DE L'ÉTRANGER

---

NOTICE SUR

## L'INSTITUTION DES SOURDS-MUETS DE RIO-DE-JANEIRO

**Par le Directeur : Dr Tobias LEITE**

*3e édition publiée à Rio-de-Janeiro, 1887*

Laemmert et Ce, 71, rua dos Invalidos

---

Dans un avis au lecteur, l'auteur de cette brochure s'exprime de la façon suivante : « Il suffira d'un fait, dit-il, pour prouver la nécessité de la publication de cet opuscule.

« Les trente places d'élèves boursiers, créées par la loi, n'ont jamais été toutes occupées parce qu'on n'a pas trouvé à les placer même en les offrant.

« Ceux qui voient avec quelle avidité cependant on se dispute la plus

petite miette du Trésor national restent tout étonnés. Pourquoi les parents des sourd-muets n'acceptent-ils pas l'offre que leur fait l'État de donner à leurs enfants l'instruction, l'éducation, le logement et la nourriture? Dix-neuf ans d'observation continue nous font répondre que c'est parce que beaucoup l'ignorent et que beaucoup aussi restent indifférents.

« C'est donc pour continuer à combattre ces deux causes que je publie cette 3me édition qui sera distribuée gratuitement comme l'ont été les deux premières. »

Tobias LEITE.

Après cet avis au lecteur, nous trouvons la notice proprement dite sur l'Institut des sourds-muets de Rio-de-Janeiro.

Cette institution est une maison d'éducation qui a pour but de donner l'*instruction littéraire* et l'*enseignement professionnel*.

L'*Instruction littéraire* dure de six à huit ans et comprend:

L'enseignement de la langue portugaise par le moyen de l'écriture l'arithmétique avec ses applications aux besoins de la vie commune, la géométrie plane comme application aux mesures agraires, la géographie et l'histoire du Brésil et des notions d'histoire sainte.

La méthode employée est celle de Valade-Gabel, modifiée suivant les besoins de l'élève.

Comme sujet de leçon de langue écrite, on prend les objets présents, les faits qui se passent ou qui se sont passés dans l'Institution.

Pour venir en aide à cet enseignement intuitif et visuel, il y a un musée scolaire qui contient en objets et estampes: Les substances alimentaires à l'état naturel et sous toutes les formes diverses qu'elles affectent avant d'être consommées ; les différentes espèces d'habitations depuis la caverne jusqu'au palais ; les armes de chasse et les engins de pêche; les moyens de transport terrestre depuis l'âne jusqu'au chemin de fer; les moyens de transport par eau depuis la pirogue jusqu'au bateau à vapeur; les étoffes depuis le coton en rame et ses diverses transformations jusqu'aux tissus les plus fins; il en est de même pour la laine, le cuir, les matériaux de construction etc.... Enfin, pour terminer cette énumération, nous dirons qu'il y a encore la collection de poids et mesures, des globes et des cartes de géographie et près de mille gravures représentant des animaux, des costumes et des scènes de la vie prises un peu partout.

Les leçons qui commencent sous la forme impérative se continuent par questions pour arriver peu à peu à la forme expositive ou narrations que les élèves doivent faire dans l'intervalle de deux classes : ce sont des descriptions de gravures et des comptes rendus d'actions.

L'enseignement par la parole articulée et la lecture sur les lèvres est confié à un professeur spécial venu d'Europe pour donner cet enseignement aux élèves susceptibles de le recevoir.

L'enseignement du dessin est fait avec des modèles gradués depuis la ligne droite jusqu'au dessin ombré au fusain.

L'instruction professionnelle est donnée pour le moment dans deux ateliers :

Un atelier de cordonnerie qui fait les chaussures pour les élèves et les personnes du dehors qui en font la commande ;

Un atelier de reliure qui relie les livres des fonctionnaires publics et de toutes les personnes qui le désirent.

Quand le nombre des élèves sera suffisant, on créera d'autres ateliers.

On donne aux élèves ouvriers des ateliers un salaire dont la moitié est versée à la caisse de l'État, comme payement de la matière première et l'autre moitié à la caisse d'épargne et inscrite sur des livres au nom de chaque élève qui retire capital et intérêts à son départ de l'école. Il y a des élèves qui se font un pécule de 750 francs par an.

L'établissement possède aussi un vaste champ où les élèves apprennent le jardinage et l'horticulture, et les soins à donner aux différentes plantes particulières au pays (canne à sucre, café, cotonnier, cacao, etc. etc.)

Les élèves reçoivent aussi des notions d'apiculture, occupation qui convient très bien au sourd-muet.

Dans cette institution on a adopté l'horaire suivant :

A cinq heures du matin les élèves se lèvent et font leur lit ;

De cinq heures et demie à six heures, bain froid et café.

De six heures à huit heures, tous les élèves travaillent au champ et font de la gymnastique sous la direction d'un maître spécial ;

Huit heures à huit heures et demie, bains de pieds, changement de chaussures et récréation ;

Huit heures et demie; déjeuner, viande froide, pain et café ;

Neuf heures à midi, travail dans les ateliers ;

Midi à une heure, récréation en cour ;

De une heure à une heure et demie, repas composé de soupe, viande froide, salade, riz et fruits ;

Une heure et demie à deux heures, récréation ;

Deux heures à trois heures et demie, classe d'arithmétique, géographie et dessin ;

Trois heures et demie à cinq heures, récréation.

Cinq heures à huit heures, classe de langue écrite et articulée ;

Huit heures, dîner, café et pain ;

Neuf heures, prière à la chapelle et coucher.

Le dimanche, de sept heures à huit heures et demie, classe de catéchisme et d'histoire sainte ; la messe est à neuf heures.

L'établissement est disposé pour recevoir cent élèves internes (1) et un nombre illimité d'externes.

Les internes sont boursiers ou pensionnaires.

Il existe trente bourses que le gouvernement impérial accorde aux orphelins de militaires, aux enfants des fonctionnaires publics et des cultivateurs peu aisés.

Les pensionnaires payent 1,250 francs et doivent fournir le trousseau prescrit par le règlement.

Pour être admis, l'enfant doit avoir plus de sept ans et moins de qua-

(1) Malgré tous les efforts faits jusqu'ici, le nombre des élèves n'a jamais dépassé trente-cinq par an.

torze et avoir été examiné par le directeur pour savoir s'il est apte à recevoir l'instruction et s'il n'est atteint d'aucune maladie incurable.

La preuve de l'âge est donnée par un certificat de baptême, et dans le cas où il n'en existe pas (ce qui est très commun dans l'intérieur) on s'en rapporte au témoignage et à l'affirmation de deux personnes.

Dans les provinces, l'examen physique et intellectuel doit être fait par un médecin pour éviter que le malheureux sourd-muet fasse quelquefois un long voyage inutile, considérant que l'article du règlement fait de l'Institution une maison d'éducation et non un asile et que par suite elle exclut tout sourd-muet incapable de recevoir l'instruction.

Le sourd-muet, comme pour l'Institution de Paris, doit se présenter avec des réponses précises au questionnaire qui a été envoyé à sa famille.

Ce sont des questions relatives à l'âge de l'enfant et des parents, aux liens de parenté qui pouvaient exister entre ces derniers avant leur mariage ; à la nature du sol qu'ils habitent. etc. etc.

Dans l'Institution il n'y a pas de distinction entre les élèves ; riches ou pauvres, tous sont traités de la même façon, obligés d'apprendre un métier et de faire les travaux qu'on leur demande.

Les châtiments corporels sont absolument défendus.

Les élèves peuvent aller chez eux tous les samedis et quand leur éducation est terminée on les rend à leur famille sans aucun frais.

L'établissement peut être visité à toute heure ; il renferme de belles salles, de spacieux dortoirs clairs et bien aérés, infirmerie, réfectoire, un magnifique bassin de natation, etc..... Dans le terrain dépendant de l'Institution, il y a de grandes cours plantées d'arbres, un jardin et de longues allées à travers la montagne d'où l'on a une belle vue sur la baie.

Cette notice sur l'Institution est suivie de quelques considérations sur les causes de la surdi-mutité congénitale ou accidentelle. Là nous voyons qu'à toutes les causes de la surdité que nous connaissons déjà, les Brésiliens en ajoutent une de plus, ce sont des pratiques superstitieuses exercées sur l'enfant par les accoucheuses ou les nourrices.

On nous parle aussi des soins à donner aux sourds-muets et de la direction dont ils ont besoin quand son éducation est finie ; des métiers qui leur conviennent le mieux (l'agriculture pour ceux de la campagne, et les métiers de cordonnier, tourneur, chapelier, etc.., pour ceux des villes).

Cette première partie se termine par une énumération des moyens de communication entre le sourd-muet et l'entendant. Dans une note, l'auteur se montre partisan de l'écriture et de la mimique, et il n'admet pas le principe de la méthode orale pure comme moyen d'instruction pour tous les sourds-muets sans distinction.

*A suivre.* Eug. Bassouls.

# VARIÉTÉ

## Le respect dû aux maîtres

Du temps de la grande querelle entre l'Université et le Clergé, qui était si magistralement menée par Louis Veuillot, et qui faisait tant de bruit, on était très attentif de chaque côté au plus petit scandale qui pouvait se produire dans le camp opposé. On commençait par l'accepter pour vrai sur les plus faibles indices, puis on le commentait, on l'amplifiait, et on finissait par dire, de notre côté : voyez-vous ces cafards ; ou de l'autre : voyez-vous ces ennemis de Dieu et de l'Église ? Voilà, disait-on des deux côtés, dans ces occasions, comme on enseigne notre jeunesse !

A présent que je suis vieux et calme, je trouve que nous étions des deux côtés des calomniateurs et des imbéciles. Il n'y a pas de corporation plus honorable dans ses mœurs que celle des instituteurs laïques, à moins que ce ne soit celle des instituteurs congréganistes. Les uns et les autres sont de véritables patriarches, qui donnent aux enfants d'excellentes leçons et de bons exemples. Il arrive de loin en loin que l'un d'eux commet une faute ; ce n'est pas un sur mille, ni peut-être un sur dix mille. Que peut-on conclure de la faute de celui-là contre la vertu des six mille autres ? Je le demande à toute créature raisonnable.

Cela n'empêche pas que, même aujourd'hui, si un instituteur de ce côté-ci ou de ce côté-là fait une sottise, ses supérieurs s'empressent de la cacher et ses adversaires de l'étaler. Je dis que ce sont les supérieurs qui ont raison. Les maîtres ont avant tout besoin d'être respectés ; ou plutôt c'est nous, qui avons besoin avant tout qu'on les respecte ; et, puisque les hommes sont assez bêtes pour rendre le corps entier responsable de la faute d'un seul, la sagesse veut qu'on punisse sévèrement le coupable, et qu'on en parle le moins possible (1)!

JULES SIMON.

(1) Extrait du Journal *Le Matin.*

# NÉCROLOGIE

## Mort du frère Vimin

Le frère Vimin, directeur de l'établissement des sourds-muets de Saint-Etienne, est décédé dans cette ville le 14 mars, dans la 63e année de son âge et la 46e de sa vie religieuse.

Nous nous associons de tout cœur aux regrets que cause cette mort aux pauvres enfants sourds-muets de Saint-Etienne, pour qui le frère Vimin était plein de sollicitude, et aux frères des écoles chrétiennes qui perdent, en la personne du frère Vimin, une lumière.

---

M. l'abbé J. Tarra vient d'être douloureusement atteint dans ses affections de famille, par la perte de son frère, ingénieur en chef de l'Hôpital-Majeur de Milan. Tous ceux qui connaissent l'illustre directeur de l'Institution des Sourds-Muets pauvres ont été vivement émus à la nouvelle de ce deuil.

---

Nous apprenons, au dernier moment, la mort de Madame la supérieure-instituricе des sourdes-muettes de Bourg-la-Reine (Seine). Nous prenons la plus grande part au deuil qui frappe cette intéressante école.

# INFORMATIONS

**Le travail manuel.** — En Belgique, l'introduction du travail manuel dans les écoles fait des progrès énormes. Une Société nationale de Travail manuel s'est fondée, comptant parmi ses membres des hommes très compétents. Un congrès doit avoir lieu au mois de septembre 1888. On y discutera les faits suivants :

1° But, nature et importance du travail manuel scolaire;
2° Difficultés qu'il présente et moyens de les vaincre;
3° Programmes à suivre dans les écoles primaires.

(*Instituteur sténographe*, 5 fév.)

*
* *

**Rôle du limaçon dans la perception des sons.** — Stepanow (de Moscou) a vu un malade qui, au cours d'une otite moyenne purulente, élimina un sequestre formé par une circonvolution et demie de la partie supérieure du limaçon osseux. Il percevait encore le chuchotement, comprenait la voix forte et entendait bien tous les sons graves, ce qui est contraire à l'opinion d'Helmolz. Ce fait ne permet pas de conclure que le limaçon ne joue aucun rôle dans la perception des sons; il montre qu'on a eu tort de vouloir localiser les différents sons dans les différentes parties du labyrinthe.

(*Progrès médical*, 21 *janvier*.)

*
* *

**De la Propreté.** (*L'École*, journal suisse, n° 2.) — Veillons à ce que nos enfants ne salissent pas leurs vêtements exprès, qu'ils les conservent propres le plus longtemps possible, que leurs mains, leur visage, etc., soient dans un état satisfaisant. Soyons très sévères sous ce rapport et habituons les élèves à se laver fréquemment. « Plusieurs maladies cutanées viennent souvent de la hideuse malpropreté. Il serait bon d'introduire dans les maisons d'éducation et au sein des familles l'usage bienfaisant de se laver les mains tous les matins et tous les soirs ; d'exiger des élèves la propreté des mains avant chaque repas, et de les soumettre, au moins une fois par semaine, aux lotions des pieds. »

*
* *

**Association amicale des sourds-muets.** — Telle est la nouvelle dénomination qu'a adoptée, dans sa dernière réunion, l'ancienne *Société universelle* des sourds-muets. Son siège est provisoirement à la mairie du VI<sup></sup>e arrondissement, à Paris. Le bureau élu pour 1888 se compose de MM. Chambellan, président ; Théobald et Dusuzeau, vice-présidents ; Benj. Dubois, secrétaire perpétuel ; Ph. de Tessières, secrétaire ; Aug. Colas, Endrès, Eymard, censeurs ; Génis, trésorier ; Frossard, bibliothécaire.

Le 17 mai prochain, cette association fêtera le cinquantième anniversaire de sa fondation.

Son but peut se résumer en deux mots : Instruction et moralisation.

Les cotisations de ses membres sont employées à des prêts ou à des allocations à ceux d'entre eux qui se trouvent dans une gêne momentanée, à augmenter sans cesse sa bibliothèque qui se compose d'environ deux mille volumes.

Lorsque sa situation financière le lui permettra, elle ouvrira un lieu de réunion et d'étude à ses membres ; des cours d'adultes et des conférences y seront faites.

Les sourds-muets les plus instruits et les plus distingués sont membres de cette association que nous sommes heureux de faire connaître.

*
* *

**Le buste de l'abbé de l'Épée.** — Nous apprenons avec plaisir qu'un buste de l'abbé de l'Épée vient d'être placé à la Bibliothèque municipale de Bourges.

*
* *

**Une danseuse sourde-muette.** — On vient d'engager à l'opéra de Vienne (Autriche) une danseuse sourde-muette du nom d'Adèle Lichenssels. Elle apprend tous les pas en les voyant danser. C'est le *Paris-journal* qui nous l'apprend.

Quelque extraordinaire que puisse paraître ce fait pour les profanes, il ne surprendra guère nos confrères.

Non seulement les sourds-muets peuvent se faire une idée suffisante de la cadence par les trépidations du plancher, mais ils peuvent, en se servant de la vue seule comme moyen d'initiation, reproduire des mouvements rythmés parfois très difficiles pour un entendant lui-même.

C'est ainsi que, de nos fenêtres, nous apercevons tous les jours de jeunes sourds-muets, qui, pour combattre le froid pendant les récréations moins encore que pour s'amuser, se livrent par rangées de quatre, cinq ou six, avec un ensemble vraiment étonnant, à de véritables pas de danse parfaitement rythmés et variés.

## REVUE DES JOURNAUX

**L'abbé de l'Épée.** — M. Benj. Dubois vient de faire paraître à Bourges le premier numéro d'un petit journal mensuel ayant pour titre: *l'Abbée de l'Epée.*

Il s'adresse, comme le dit son premier article, aux sourds-muets, aux sourds, aux parents des uns et des autres, aux médecins, aux instituteurs, aux jurisconsultes, enfin à « toute âme grande et bien née qui compatit aux misères humaines et cherche à y apporter quelque soulagement. »

M. Benj. Dubois, annonce en outre, que son journal sera indépendant et accessible à tous. Il publiera, en feuilleton, des romans dont les principaux personnages seront, tantôt des sourds et des sourdes, tantôt des sourds-muets ou des sourdes-muettes.

En dehors de l'article-programme, nous trouvons, dans ce premier numéro, un compte rendu du banquet qui a eu lieu à Bourges en l'honneur du 175e anniversaire de la naissance de l'abbé de l'Epée; un extrait de de Gérando, relatif au buste de l'abbé de l'Epée par Deseine, et un extrait du rapport de l'Académie française sur le prix Montyon accordé à une sourde-muette des Basses-Pyrénées, comme nous l'avons fait connaître dans son temps à nos lecteurs.

Le journal l'*Abbé de l'Épée* forme un petit fascicule de 12 pages.

La *Revue internationale* de l'enseignement des sourds-muets lui souhaite heureuse fortune et bon vent. Elle ne peut qu'être fière d'avoir des imitateurs de plus en plus nombreux.

C'est le sixième journal spécial qui voit le jour depuis la création de la *Revue internationale*. Nous sommes fiers d'avoir suscité un tel mouvement de production.

Notre cause ne peut qu'y gagner.

## BIBLIOGRAPHIE

**Leçons de choses**, par le Dr SAFFRAY; l'**Année enfantine de lecture**, par GUYAU, lauréat de l'Académie des sciences morales et politiques; **Les premières lectures enfantines**, par Ed. ROCHEROLLES, agrégé de l'Université, professeur au lycée Louis-le-Grand et à l'école normale supérieure d'instituteurs de Saint-Cloud.

Ces trois ouvrages peuvent rendre des services dans notre enseignement, à diverses époques. Ils paraissent former trois degrés correspondant au degré de compréhension de nos élèves en troisième, cinquième et huitième années; le premier, celui du Dr Saffray, étant bien plus développé

et moins simplement écrit que les deux autres; le second, par son caractère un peu abstrait, étant moins commode à comprendre que le premier.

Examinons-les l'un après l'autre, dans l'ordre que nous venons d'indiquer

*Les leçons de choses*, du Dr Saffray, forment un gros volume de quatre cent vingt pages contenant trois cent quarante et une figures.

Il est divisé en quarante-quatre chapitres dont je n'énumérerai pas les titres, mais où l'on peut dire que sont passés en revue d'une façon assez complète, un peu trop savante même pour nos meilleurs élèves, les éléments, la terre, l'air, l'eau, le feu ; les choses nécessaires à la vie de l'homme : l'habitation, le vêtement, le luminaire. le chauffage, le pain, les principales boissons, etc. etc.

Je ne crois pas que ce livre puisse jamais être mis entre les mains de nos élèves, sauf quelques rares exceptions. Mais il pourra être fort utile aux maîtres des classes les plus élevées qui y trouveront de précieuses données de leçons sur les applications de la pierre, du bois, du fer et des divers produits les plus utiles à l'homme. Les nombreuses figures qui ornent ce livre concourront efficacement avec les planches murales que possède toute institution bien organisée à rendre plus claires et plus précises les notions que l'on se propose d'inculquer aux sourds-muets sur les sujets qu'elles illustrent.

L'*Année enfantine de lecture*, de M. Guyau, est un petit livre destiné à donner aux jeunes enfants une idée de leurs devoirs envers eux-mêmes et envers les autres.

Il se compose de cinquante-huit petits récits qui s'efforcent par l'intuition, selon la méthode suivie par Valade-Gabel dans son petit chef-d'œuvre *Des faits à l'idée*, d'amener les enfants à discerner ce qui est bien de ce qui est mal et à lui donner, avec l'envie d'imiter l'un, la crainte de tomber dans l'autre.

Ces récits sont accompagnés d'une foule de petites vignettes qui éclairent utilement le sujet.

Ce livre pourra, plus facilement que le précédent, être mis entre les mains de nos élèves, ceux de cinquième année par exemple.

Enfin les *Premières lectures enfantines*, de Rocherolles, ont sur les deux ouvrages précités une supériorité marquée quant à la simplicité de leur style. On y trouve des leçons qui seraient facilement comprises de nos élèves de troisième et quatrième années, sans explication préalable. On y trouve aussi, malheureusement, des pages destinées à expliquer certaines règles de grammaire, mais il suffira de les négliger.

C'est, en somme, de tous les livres écrits pour les élèves des écoles d'entendants, le plus simple que nous connaissions.

---

**Société d'assistance et de patronage pour les sourds-muets du département du Rhône et des départements voisins, compte rendu de l'exercice 1886-87.**— Nous sommes heureux de constater, en parcourant le nouveau compte rendu annuel que nous adresse M. Hugentobler, que cette société voit sa prospérité s'étendre et ses protégés augmenter toujours.

L'Institution de Villeurbane reçoit des subventions de M. le ministre de l'Intérieur, de M. le ministre de l'Instruction publique et du Conseil général du Rhône.

Nous nous associons pleinement aux remerciements qu'adresse le président de la Société, M. E. Bérard, aux médecins qui s'occupent de notre enseignement et nous sommes de son avis lorsqu'il ajoute qu' « il ne paraît pas douteux que les efforts combinés du physiologiste et de l'éducateur sauront résoudre encore maints problèmes importants, qui apporteront des perfectionnements à l'instruction des sourds-muets par la parole. »

---

**Quelques mots sur la vulgarisation du langage des signes**, par V.-G. CHAMBELLAN. — M. Chambellan revient, dans une petite brochure de quatorze pages, sur un sujet qui lui tient à cœur. Il s'efforce de démontrer que la vulgarisation du langage des signes serait un progrès de plus et qu'une faible minorité d'enfants sourds-muets peut seule tirer profit de la méthode orale. Il cite, à l'appui de sa thèse, les ouvrages de divers maîtres fameux auxquels il renvoie le lecteur. Il termine en exprimant le vain espoir que « l'enseignement par la méthode des signes retrouvera un jour la faveur qu'il n'aurait jamais dû perdre. «

---

**Valeur séméiologique de l'audition de la parole, suivant les âges**, par GELLÉ.

1° La perte rapide de la perception du langage articulé chez l'adulte doit éveiller l'attention, car elle peut annoncer un affaiblissement des facultés cérébrales tout autant que de l'audition ;

2° La conservation de l'ouïe pour le langage articulé peut, chez l'adulte, dissimuler une surdité déjà avancée ou des lésions menaçantes pour l'avenir ;

3° La conservation de la faculté d'entendre la parole chez l'adulte tient à la grande activité du foyer du langage liée à l'éducation et au travail intellectuel ;

4° La perte de l'audition de la parole est un fait des plus graves chez l'enfant sourd, car il indique que la mémoire des mots se perd ; mais on ne peut conclure de là à l'existence d'une affection cérébrale, ni à celle d'une surdité incurable. Chez l'adulte, au contraire, la perte de la compréhension des mots avec persistance de l'audition des sons est un signe d'une lésion du cerveau ;

5° Au point de vue du pronostic, il est clair que la perte de l'audition du langage articulé est plus grave chez l'adulte ; mais sa conservation n'indique pas nécessairement des oreilles saines ;

6° Chez l'adulte, l'audition du son du diapason, de la montre peut être anéantie, et cependant la parole est très bien entendue ; tandis que chez le sourd-muet on trouve souvent que le diapason et certains bruits ou sons simples sont perceptibles encore. L'adulte est souvent un sourd qui parle ; l'enfant sourd devient facilement muet. L. G.

---

*L'Éditeur-Gérant*, GEORGES CARRÉ.

Tours, imp. Deslis frères, rue Gambetta, 6.

REVUE INTERNATIONALE
DE L'ENSEIGNEMENT DES SOURDS-MUETS
Tome IV. — N° 2. Mai 1888.

# IMPORTANCE DE LA LECTURE POUR LE SOURD-MUET

Les différents procédés de lecture, avec leurs avantages et leurs inconvénients, peuvent être l'objet d'un intéressant article que je ferai peut-être un jour. Aujourd'hui, je veux simplement répondre à une question que, pour ma part, on m'a posée plus d'une fois et qui a sans doute aussi été adressée à la plupart de mes collègues.

S'il vous est arrivé d'entretenir un ami des nombreuses réformes apportées depuis quelques années dans l'enseignement des sourds-muets, ne vous a-t-il pas demandé tout-à-coup si vos élèves savaient lire? Cette question, si simple et si naturelle, ne laisse pas cependant que de nous causer quelque embarras. Elle est d'abord, comme on dit, à double entente; elle peut être interprétée de deux façons :

1° Vos élèves savent-ils lire? — Cela peut vouloir dire : Étant donné un livre, vos élèves sauraient-ils en lire une page à haute voix avec une articulation claire et une prononciation intelligible? — Si c'est là ce qu'on me demande, je réponds sans hésitation : Oui, nos élèves savent lire. Et n'allez pas croire que, pour obtenir ce résultat, il faille beaucoup de temps. Au bout d'un an ou de dix-huit mois au plus, s'ils y ont été quelque peu exercés, nos élèves savent lire puisqu'ils sont en état de prononcer tous les sons de la langue et leurs diverses combinaisons formant les syllabes les plus baroques, les mots les plus bizarres. Leur lecture sera lente, leur prononciation hésitante, leur articulation parfois défectueuse, leur parole dépourvue d'intonations; mais remarquez qu'ils n'ont pas dix-huit mois d'études; et si vous leur accordiez six mois de plus, ces défauts auraient à peu près complètement disparu.

2° Vos élèves savent-ils lire? — Cela peut signifier aussi,

et c'est, je crois, le cas le plus fréquent, vos élèves savent-ils lire avec intelligence, sont-ils en état non pas seulement de reconnaître les mots et de les articuler, mais aussi d'en comprendre la signification ?

Ah ! ici, je l'avoue, je ne répondrai pas avec la même précipitation. La question est plus délicate; plus délicate aussi la réponse. Oui, nos élèves savent lire, mais à deux conditions : c'est que vous les preniez à une époque avancée de leur instruction et que vous leur mettiez entre les mains, sinon des livres faits expressément pour eux, du moins des livres à leur portée, des livres simples et traitant de sujets qui leur sont connus.

Si l'on tient compte de ces conditions, on peut dire que nos élèves savent lire. Mais, pour obtenir ce résultat, il n'a pas fallu moins de six à sept ans, et encore tous n'y arrivent-ils pas. C'est qu'il faut un travail considérable de la part du maître et de l'élève, des procédés spéciaux et une méthode admirable de logique et de simplicité pour s'adresser à l'organisation incomplète de ces enfants, leur faire percevoir le sens et la valeur de tous les mots et, partant, acquérir peu à peu l'intelligence de la langue.

C'est donc là une grave question, et une question d'autant plus importante, que la lecture est pour nos élèves, non pas le seul, mais l'un des meilleurs moyens, avec la conversation, de conserver les connaissances acquises et d'en acquérir de nouvelles. — Arrivés au terme du cours d'études, les sourds-muets sont loin d'avoir une instruction égale à celle des autres jeunes gens de leur âge. Comment pourront-ils donc compléter cette instruction ? Comment pourront-ils acquérir les connaissances qui leur manquent et continuer eux-mêmes à s'instruire après leur sortie de l'école?

Pour la plupart, hélas ! les études ont pris fin le jour où ils ont franchi, pour n'y plus revenir, le seuil de l'Institution. Obligés de subvenir aux besoins de leur existence, ils sont bien rares ceux qui, après les durs travaux de la journée, trouvent encore, en rentrant le soir, la force et le courage d'ouvrir un livre.

Il y en a cependant. Et à ceux-ci, en dehors des entretiens auxquels ils se trouvent mêlés dans le monde, les livres peuvent tenir lieu des leçons des maîtres habiles qu'ils ont quittés.

La lecture est donc d'une extrême importance pour le sourd-muet qui veut étendre ses connaissances ; tous les instituteurs le savent, et cependant bien peu nombreux sont les livres à son usage et à sa portée. Pour ma part, je n'en connais que sept ou huit que je ne ferai que citer ici :

Le *Petit livre des sourds-muets*, lectures à la portée des commençants, de Valade-Gabel ;

Son délicieux petit volume *Des faits à l'idée ;*

Les *Petites lectures et exercices de narration*, de J. Théobald ;

Le *Livre de lecture à l'usage des élèves de l'Institut royal de Bruxelles*, du Frère Cyrille ;

Le *Livre de lecture à l'usage des sourds-muets* et les *Leçons sur les premières connaissances usuelles*, de Magnat ;

Les *Petits récits d'histoire de France*, depuis les temps anciens jusqu'en 1789, de Pustienne ;

Et le *Manuel de jardinage et d'agriculture*, de Paul Rivière.

A ces ouvrages on peut ajouter quelques rares volumes des bibliothèques des écoles maternelles et de l'enseignement primaire, assez simples pour être compris de nos élèves qui y trouveront des leçons instructives à leur portée, des histoires qui les intéresseront, des connaissances qui leur apprendront l'utilité des choses, des exemples qui leur feront connaître les qualités à acquérir, les défauts à éviter.

Comment se fait-il donc que les livres écrits pour le sourd-muet soient en si petit nombre ? C'est que, en dehors du sacrifice pécuniaire que fait l'auteur, pour écrire pour le sourd-muet, il faut le connaître, il faut l'avoir pratiqué de longues années, il faut faire abstraction de tout amour-propre d'écrivain et se condamner à un style simple, à des répétitions fréquentes, à des périphrases ; il faut passer du facile au difficile, du connu à l'inconnu, du particulier au général, du

concret à l'abstrait, s'adresser en un mot au raisonnement de l'enfant plutôt qu'à sa mémoire, comme le voulaient Rabelais, Montaigne, Descartes, Bacon, Fleury, Locke, Condillac, Rousseau et tant d'autres.

N'avons-nous pas maintes fois remarqué que nos élèves montrent peu de goût pour la lecture? D'où vient cette quasi antipathie? De ce que, même dans les récits simples, ils rencontrent souvent des expressions et des tournures de phrases nouvelles et partant incompréhensibles pour eux. Alors, ils ne voient plus la filiation des idées, ils n'éprouvent plus aucun plaisir à lire, et leur premier mouvement est pour mettre de côté ce livre qui les ennuie.

C'est du reste exactement ce qui se produit pour nous quand nous apprenons une langue étrangère. Si nous ouvrons un livre écrit dans cette langue, qu'elle soit celle de Dante, de Shakspeare ou de Gœthe, nous nous heurtons à chaque instant à des mots que nous ne connaissons pas. Au commencement, nous nous adressons au dictionnaire et nous lui demandons avec ardeur les mots dont la signification nous échappe; mais bientôt, la lenteur qui en résulte nous énerve, et à moins que nous ne soyons remplis d'une grande énergie, nous ne tardons pas à quitter notre livre avec ennui, pour ne le reprendre que le jour où nous serons plus avancé dans nos études et où nous possèderons mieux la langue dans laquelle il est écrit.

Quelles conditions doit donc remplir un livre pour être à la portée du sourd-muet? Il doit d'abord, dans des lectures graduées et d'une difficulté progressive, lui parler dans une langue aussi simple et aussi claire que possible des choses qui lui sont utiles et qui l'intéressent. Aussi, à mon avis, le meilleur livre de lecture pour nos élèves serait-il le recueil des leçons de choses, des descriptions, des récits faits chaque jour par le professeur dans sa classe.

Chaque lecture ne renfermant qu'un tout petit nombre d'idées et d'expressions nouvelles, serait suivie d'un questionnaire rappelant les idées essentielles. Puis viendraient des exercices pratiques avec application des mots dans

plusieurs sens différents, de telle sorte que la notion et l'expression se compléteraient réciproquement. Certains mots seraient expliqués au moyen de synonymes ou de périphrases afin d'initier peu à peu nos élèves à notre langue, à la langue des livres.

Chacun sait en effet que nous autres, professeurs de sourds-muets, nous avons une tendance à nous mouvoir dans un cercle d'idées par trop restreint et à nous servir toujours des mêmes formules. Enfin, on ne négligerait pas d'expliquer les expressions figurées dont notre langue est si riche et qui préparent si bien à la lecture, de signaler les mots qui ont différentes acceptions, d'indiquer les idées génériques, de faire des classifications, etc. etc.

De cette façon le domaine des notions irait s'élargissant de plus en plus et l'on peut être certain que non seulement l'enfant aurait compris la lecture qu'il vient de faire, mais encore qu'il l'aurait trouvée pleine d'intérêt et qu'il en garderait un souvenir aussi utile que durable.

Je regrette que le cadre que je me suis tracé soit trop étroit pour que je songe à montrer, à l'aide d'un ou deux exemples, tous les exercices qu'on peut faire uniquement par la parole sur une lecture d'une douzaine de lignes. Toutefois je ne veux pas terminer sans dire quelques mots du livre de lecture de l'élève de première année, c'est-à-dire du syllabaire.

Autant je suis partisan de mettre entre les mains de nos élèves ayant déjà une certaine instruction les livres qu'ils sont en état de comprendre, autant je suis l'adversaire déclaré de l'emploi des syllabaires dans les classes de première année (1).

Sans rappeler ici tous les inconvénients qu'ils présentent au point de vue de la lecture sur les lèvres et de l'articulation, je dirai seulement qu'il sont en général mal faits ou plutôt qu'ils ne sont pas faits pour nos élèves. J'ajouterai

(1) Voilà qui prouve bien que le pour et le contre peuvent librement être soutenus dans ce journal. N. D. L. R.

que s'ils réunissaient toutes les qualités, leur emploi ne serait encore d'aucune utilité dans notre enseignement.

Le meilleur livre de lecture pour l'enfant de première année est et sera toujours la bouche du maître qui prononce tels ou tels sons, les répète, les accouple de différentes manières suivant les besoins individuels.

Quant à la forme graphique de ces sons, quant à leur lecture, l'enfant les apprend en les voyant sur le tableau et en les réunissant pour composer des syllabes. — Quant aux caractères typographiques, si on est pressé de les lui faire connaître, il est d'autres moyens plus pratiques que l'emploi du syllabaire, ne fût-ce que ces cartons découpés sur chacun desquels il y a une lettre avec ses différentes formes manuscrites et typographiques, à l'aide desquels on lui fait composer des syllabes d'abord et plus tard des mots qu'il a lus sur les lèvres, qu'il a répétés et dont il connaît la valeur.

Voilà le vrai syllabaire de l'enfant de première année.

Voilà le véritable moyen de la familiariser avec les caractères typographiques et de lui apprendre à lire sans compromettre les deux moyens qui font la base de l'enseignement oral.

A. Dubranle.

---

# PROGRAMMES D'ENSEIGNEMENT

La conférence des professeurs de l'Institution nationale de Paris a adopté, dans sa dernière séance mensuelle, un programme provisoire de 8e année dont la teneur suit. Nous donnons, avec ce programme, le rapport qui l'éclaire.

## PROGRAMME PROVISOIRE DE 8e ANNÉE

1° — Correction et perfectionnement de la prononciation. — Lecture et répétition courantes des phrases dites sur le ton ordinaire de la conversation.

2° — Exercices pratiques à l'aide desquels on développera les parties importantes des programmes précédents.

3° — Revision générale de la conjugaison par l'emploi des divers temps du verbe dans de petits récits.

4° — Lectures à haute voix et explications des mots, des phrases et des faits au moyen de questions, de synonymes, de périphrases.

5° — Résumé de lectures ou de récits lus sur les lèvres.

6° — Développer un sujet de narration, de description ou de lettre. — Lettres de demande, d'envoi, d'affaires, de remerciements, d'excuses, etc. — Réponse à ces différentes lettres. — Reproduire une conversation ou l'imaginer. — Établir des comparaisons entre des personnes, des objets, des lieux, des faits, des caractères. — Expliquer une maxime, une sentence, un proverbe populaire.

7° — Entretiens sur la nature, sur la société, et sur la morale. — Phénomènes principaux, saisons, produits naturels. — L'homme et ses besoins, professions. — Relations sociales, penchants bons ou mauvais, morale.

8° — Renseignements sur les auteurs des principales inventions et découvertes et sur les hommes illustres de la France.

9° — Notions d'histoire naturelle.

10° — Notions d'hygiène.

11° — Arithmétique.

A — Reprendre entièrement le programme de 7e année.

B — Problèmes élémentaires sur les règles de société et d'alliage. — Escompte, — Rente. — Actions. — Obligations.

C — Tenue des comptes de ménage. — Devis de travaux à faire, factures, mémoires.

---

## RAPPORT DE M. COLDEFY

MESSIEURS,

La Commission que vous avez chargée du soin d'élaborer le programme provisoire de huitième année a terminé ses travaux, et elle vient, aujourd'hui, vous en soumettre le résultat.

Chargé de vous présenter son programme, je le ferai brièvement, estimant qu'un programme d'étude surtout doit être assez clair par lui-même pour pouvoir se passer de longs commentaires.

Ce programme, comme son titre l'indique, est un programme d'attente qui doit, quand sonnera l'heure de la revision, subir le sort de ses aînés dont il a l'allure et la physionomie.

Vous n'y trouverez pas, Messieurs, de matières d'enseigne-

ment nouvelles, du moins en ce qui concerne la langue, les différentes espèces de mots ayant été progressivement étudiées les années précédentes.

Mais nous avons fait la part la plus large aux exercices de lecture et de composition.

Ce travail pourrait à la rigueur se résumer en deux mots : Lecture et composition.

Mais, me conformant à la tradition, je vais reprendre chaque article et vous exposer les raisons qui ont motivé le choix de votre Commission.

Ce programme débute par la formule consacrée : correction et perfectionnement de la prononciation.

Cette formule s'impose peut-être plus particulièrement en huitième année, car il est de notre devoir autant que de l'intérêt de nos élèves de perfectionner le moyen de communication dont nous les avons dotés durant le cours d'instruction.

Nous avons ajouté le paragraphe suivant : Lecture et répétition courantes de phrases dites sur le ton ordinaire de la conversation, afin de bien indiquer qu'en huitième année, les communications orales doivent être rapides et ne pas donner lieu aux hésitations qu'on est bien forcé de tolérer dans des classes moins avancées.

Le second article porte sur les exercices à l'aide desquels on développera les parties importantes des programmes précédents.

Nous n'avons à dessein fait aucune indication, laissant au professeur le soin de combler les lacunes qu'il pourrait constater dans le cours de ses leçons.

L'article 3 est sans contredit un des plus importants. Il vise le mot essentiel, le mot par excellence, le verbe, sans lequel la phrase n'offre à l'esprit qu'un assemblage d'expressions sans aucun sens bien défini.

Il est à remarquer que les trop nombreuses incorrections que nous constatons dans les communications orales ou écrites des élèves tiennent, dans la plupart des cas, à l'ignorance ou à une connaissance trop superficielle de la conjugaison.

Il est donc essentiel que l'élève puisse conjuguer, sans hésiter, toutes sortes de verbes à tous les modes, à tous les temps.

Cette connaissance pratique du verbe, de son rôle prépondérant dans la phrase, facilitera singulièrement ses rédactions en lui permettant, à l'aide d'un peu de réflexion, de mettre le verbe au temps voulu.

Nous appelons en même temps votre attention sur un exercice qui consiste dans l'emploi de chaque temps du verbe dans un petit récit. Ce récit donne une vie propre aux temps dont la signification et la valeur relative finissent ainsi par s'imposer d'une façon durable à l'esprit de l'élève.

L'article 4 s'impose de lui-même.

Ne pouvant en effet, nous instituteurs, dans le laps de temps accordé pour l'instruction des sourds-muets, leur transmettre, sauf de rares exceptions, que des germes de connaissances, nous devons forcément tendre à mettre les élèves en mesure d'apprendre par eux-mêmes, et à leur donner plus encore des connaissances générales qu'une instruction toute faite. Et quel meilleur exercice que les lectures fréquentes pour développer l'esprit, former le jugement ?

Ces textes, disséqués ensuite à l'aide de questions, de synonymes, de périphrases et mis ainsi à la portée de toutes les intelligences, ne pourront que provoquer le goût de la lecture chez nos enfants en donnant une satisfaction à leur curiosité innée et les engager à continuer, hors de l'école, leur instruction forcément incomplète.

Les articles 5 et 6 répondent à l'objet spécial de l'instruction du sourd-muet, qui est la connaissance usuelle, pratique de la langue.

C'est, en effet, vers cette étude que doivent porter nos derniers efforts pour amener nos élèves à participer à ce commerce intellectuel qui fait que chacun bénéficie des pensées de tous.

Dans ces exercices, le maître n'intervient plus que pour corriger ce qui est défectueux, l'élève puise dans son propre fonds. Il s'habitue ainsi à se rendre maître de sa pensée

et de ses expressions, à tirer, en un mot, le meilleur parti possible des connaissances et des formules qu'il a péniblement acquises.

Le dernier paragraphe de l'article 6 se trouve à peu près textuellement dans le programme de septième année. Mais il ne fait pas double emploi.

En septième année, c'est le maître, en huitième année, au contraire, c'est l'élève qui explique, qui commente ces maximes, ces sentences, ces proverbes populaires qu'on trouve sur les lèvres de tout le monde.

L'article 7 donne satisfaction à ce besoin inné chez tous les enfants de vouloir tout apprendre, tout savoir. C'est une part très large faite aux causeries familières sur la pluie et le beau temps, comme on dit vulgairement.

Ces causeries donnent les meilleurs résultats ; elles ne fournissent pas seulement l'occasion de donner des renseignements utiles sur une foule de sujets, elles provoquent, en outre, de la part des élèves, des réflexions souvent très judicieuses et... quelquefois embarrassantes.

On trouve des enfants terribles même chez nos sourds. Et ceux-ci ne sont pas plus fâchés que les entendants de savoir le pourquoi et le comment de toutes choses.

Les articles 8, 9, 10 ont trait aux connaissances générales.

Notre président a émis l'avis qu'il n'y avait aucun inconvénient à sortir, en huitième année, du cadre un peu modeste où l'on s'était renfermé jusqu'ici, et que, sans avoir la prétention de faire de nos élèves des naturalistes, ni des hygiénistes, il serait peut-être utile d'aborder les premiers éléments de ces sciences.

La Commission a partagé complètement cette manière de voir, et a inscrit au programme les notions d'histoire naturelle et d'hygiène ainsi que quelques renseignements sur les auteurs des principales inventions et découvertes, et sur les hommes illustres de la France.

L'article 11 est spécialement consacré à l'arithmétique.

Il comporte en plus de la reprise du programme de septième année, diverses opérations et connaissances d'un

usage pratique que le sourd-muet pourra utiliser dans des circonstanees qu'il était nécessaire de prévoir.

Telle est, Messieurs, l'économie du programme qui est soumis à votre approbation et qui est l'œuvre de la Commission tout entière, chacun des membres ayant tenu à honneur d'y apporter une collaboration vraiment active.

L'auteur de ce rapport s'est surtout inspiré dans sa rédaction, des opinions émises, et qui ont prévalu dans la discussion qui a précédé l'adoption des divers articles.

---

## DE L'ÉDUCATION DES SENS CHEZ LE SOURD-MUET

### Et de leur utilisation

(*Suite*)

---

#### LES SENS SERVENT A ENSEIGNER LA PAROLE

Le critérium de la méthode orale étant d'amener le sourd-muet à communiquer avec ses semblables par la parole, il est naturel dès lors que nous fassions servir tout d'abord les sens à l'enseignement de la lecture sur lès lèvres et de l'articulation.

La vue et le toucher seront surtout mis à contribution; mais, à ce point de vue, ils ont été déjà suffisamment étudiés pour qu'il nous soit permis d'être bref.

M. L. Goguillot, dans sa *Période préparatoire*, nous apprend d'une façon détaillée comment il prépare l'*œil* à recevoir avec fruit les premières leçons de lecture sur les lèvres, « par une gymnastique scolaire, imitative et progressive, consistant dans la reproduction de mouvements effectués dans un rayon assez considérable d'abord, dont l'étendue est diminuée graduellement par la suite ».

Après les exercices généraux de gymnastique, auxquels le corps tout entier prend part, viennent les mouvements des bras et des jambes, ceux de la tête, des mains et des doigts.

La gymnastique buccale habituera le sourd-muet à ouvrir la bouche comme il convient et à faire exécuter à ses lèvres et à sa langue les mouvements que nous faisons en parlant. L'emploi du miroir sera du plus grand secours, et facilitera à l'élève la reproduction des mouvements de plus en plus complexes et de moins en moins perceptibles que le maître exécute devant lui.

L'éducation de l'œil se fait ainsi insensiblement et nous pourrons alors obtenir de l'enfant la fidèle imitation des positions et des mouvements de l'organe vocal; ce qui ne contribuera pas peu à donner à la parole de nos sourds plus de naturel, partant plus d'agrément.

Quant au *toucher*, il joue dans l'acquisition de la parole un rôle prépondérant. Il permet en effet à l'élève de se rendre compte d'une façon tangible des positions, des mouvements qui échappent à sa vue, et qui cependant ne sont pas les moins importants. Il lui permet aussi de contrôler l'action musculaire dont dépend en grande partie la pureté du son.

C'est dans une importante communication faite au Congrès de Paris de 1885, par M. Marius Dupont, que nous trouvons exposée la marche à suivre dans l'éducation et l'emploi du toucher.

« L'enfant porte sa main sur la poitrine, la tête, les lèvres, le larynx, la langue du maître, et l'on a soin qu'il mette sa main là où l'articulation du son est le plus tangible. » C'est ainsi que l'élève étudie le son ; pour le reproduire, le toucher simultané devient indispensable. « Tandis que, d'une main, l'enfant perçoit les vibrations produites par les organes du maître, l'autre main, placée sur ses organes, lui permet de s'assurer que les phénomènes mécaniques sont identiques, et lui sert à corriger, à régler le jeu de ses organes. »

La reproduction du son sera alors plus fidèle, la prononciation de notre élève sera plus parfaite, sa parole plus intelligible et plus courante.

L'*ouïe* mérite aussi de fixer notre attention. Avec les demi-sourds dont l'organe auditif perçoit encore la voix humaine d'une façon plus ou moins complète, le maître ne

doit pas négliger de parler souvent à l'oreille de l'élève : il peut réveiller ainsi, sinon totalement, du moins en partie, un sens qui pourrait n'être qu'engourdi; il obtiendra sûrement plus de pureté dans le son vocal, et une facilité de prononciation plus complète, deux résultats qui ne sont pas à dédaigner.

## LES SENS SERVENT DANS L'ENSEIGNEMENT DE LA LANGUE

Le rôle des sens, dans l'enseignement de la parole au sourd-muet est donc d'une importance capitale. Ce n'est pas cependant le seul parti que nous ayons à en retirer : une éducation des sens bien entendue est la préface nécessaire de l'éducation de l'esprit. La confusion se glisse trop souvent dans l'intelligence à la faveur des perceptions incomplètes et défectueuses. Au contraire, des perceptions nettes et distinctes sont pour nos facultés supérieures des assises solides ; et la clarté des notions sensibles, qui sont les éléments et les matériaux de toutes les constructions ultérieures de l'intelligence, rayonne sur l'esprit tout entier. Sans une connaissance exacte et précise des propriétés visibles et tangibles des objets, nos conceptions risqueraient fort d'être fausses, nos déductions défectueuses, tout notre labeur mental stérile.

L'éducation des sens peut servir encore directement à l'acquisition des connaissances ; elle permet de préciser les notions vagues et générales que l'enfant possède sur les objets qui l'entourent ; elle fixe ses idées, les rend plus claires, plus exactes, en éveille de nouvelles qui viennent s'accoler petit à petit aux premières pour lui former un fond de premières connaissances sur lequel il pourra élever son édifice intellectuel.

L'enseignement de la langue (j'entends ici les premiers éléments) en sera singulièrement simplifié et rendu facile, attrayant même. On instruira l'élève en l'amusant ; la distraction que nous lui offrons nous permettra en outre de pouvoir exiger de lui, à un moment donné, l'effort intellectuel qui est nécessaire pour fixer dans son esprit les connaissances qu'il vient d'acquérir par l'intermédiaire des sens.

Les exercices relatifs à la vue mettant quelque peu en jeu les facultés de réflexion et de raisonnement, nous commencerons par étudier le toucher, dont l'éducation n'exige de la part de l'élève qu'une attention soutenue.

*Toucher.* — Quand j'exerce le sens du toucher, je connais d'abord un objet qui résiste à la pression que j'opère sur lui ; par conséquent la résistance est la première qualité des corps que le toucher nous fasse connaître. Mais la portée de ce sens ne se borne pas à cette seule qualité. En effet, en connaissant l'objet résistant, je m'aperçois qu'il occupe une certaine portion de l'espace, et qu'il y est limité d'une certaine façon. D'où deux nouvelles qualités des corps que je perçois par le toucher : l'étendue et la forme.

Voyons d'abord quelle série d'exercices variés nous fournira la *résistance.*

Les corps solides sont ceux auxquels nous recourrons le plus souvent, car ils nous offrent un choix considérable de qualités diverses, qui se distinguent entre elles, généralement, par des caractères bien définis, tels que la dureté, la mollesse, l'élasticité, la porosité, etc..., mais aussi quelquefois par une simple nuance résultant de ce que la qualité considérée peut exister chez des corps différents à des degrés divers. L'intensité de la qualité varie absolument comme celle de la couleur et celle du son : une règle est plus dure qu'un morceau de craie ; la pâte, le mortier peuvent être plus ou moins mous selon l'état de leur manipulation ; une bille d'ivoire ne rebondit pas autant qu'une balle en caoutchouc ; une éponge absorbe plus d'eau qu'un morceau de drap.

Il est facile aussi de reconnaître par le toucher la matière des objets. Le bois, le cuir, le papier, le carton, la pierre, le marbre, la craie, l'ardoise, produisent autant de sensations tactiles différentes. Là encore, le choix des sujets est considérable : il suffira de présenter d'abord les plus dissemblables pour n'arriver que plus tard à ceux qui offrent quelque similitude. Tous les produits naturels, qu'ils proviennent du règne animal, comme du règne végétal ou du règne minéral, trouveront leur place ici : la leçon de langue consistera à

donner à l'élève la phrase simple, quoique complète, qui exprimera la qualité saillante de l'objet examiné. Ex.

*J'écrase la craie ; je ne peux pas écraser le bois. — La pierre est plus dure que la craie. — Le verre se casse facilement ; il est fragile. — La balle rebondit. — Le crin est souple ; la corne ne l'est pas.*

Les tissus présentent une série d'exercices très intéressants et d'une portée toute pratique. Nous devons habituer nos élèves à reconnaître facilement la toile, la soie, le coton, la flanelle, les lainages et les draps.

Les métaux, grâce à leur différence de conductibilité, sont très facilement reconnaissables au toucher; le fer, le cuivre, le zinc, le plomb, l'argent, l'or seront présentés à l'enfant sous la forme de plaques polies sur lesquelles on lui fera poser la main pendant quelques secondes.

Quant aux liquides, nous nous attacherons surtout à leur caractère de viscosité : nous opposerons les liquides gras, (l'huile, la glycérine, le bouillon) à ceux qui ne le sont pas l'eau, le vin, le vinaigre, l'essence). On ne manquera pas non plus de familiariser l'enfant avec les températures, de façon à l'amener progressivement à se rendre compte facilement, sans hésitation, du degré de chaleur des corps ; les solides seront utilisés aussi bien que les liquides pour remplir ce but.

L'idée du poids ou de la résistance musculaire à tout ce qui presse plus que le toucher simple, rentre encore dans cette catégorie. Le maître devra même attacher une importance particulière à la bonne exécution de ces exercices spéciaux. La plupart des objets désignés ci-dessus devront repasser sous la main de l'élève pour cette nouvelle étude ; on s'attachera cependant plus spécialement aux métaux, aux poids et aux monnaies. Ce sera là un excellent préliminaire à l'enseignement du système métrique.

Les exercices visant l'*étendue* porteront sur des carrés, des rectangles, des cylindres, des sphères de volumes différents. Il importe ici que les objets à comparer aient la même forme géométrique et soient de même matière. Les billes, les

porte-plume, les crayons, les cahiers, des morceaux de craie formeront la base de notre matériel. La détermination des trois dimensions (longueur, largeur, profondeur), et partant des surfaces et des volumes, est le but que nous poursuivons.

La *forme* des objets est d'une étude beaucoup plus intéressante ; c'est avec les doigts surtout, et seulement en suivant les contours, que l'enfant doit reconnaître l'objet qui lui a été présenté.

Le triangle, le carré, le rectangle, le cercle, l'ovale et les mille combinaisons que donnent la ligne droite et la ligne courbe, seront soumis à son appréciation. Mais où nous trouverons véritablement matière à la comparaison, c'est dans les fruits : pommes, poires, pêches, abricots, cerises, raisins, noisettes... etc. Avec les variétés si nombreuses que présente chacune de ces espèces, il y a là de quoi étudier suffisamment la forme.

Du reste, nous allons la retrouver bientôt, ainsi que l'étendue, dans l'éducation de la vue, où elles recevront une plus complète extension.

(*A suivre*). E. VAUZELLE.

---

DE L'ENSEIGNEMENT DONNÉ AUX SOURDS-MUETS

## SUR LES IDÉES D'ORDRE ABSTRAIT ET MORAL

DANS LES QUATRE PREMIÈRES ANNÉES D'INSTRUCTION

*Suite et fin* (1)

Les résultats que je viens de signaler sont la conséquence directe de l'emploi judicieux de la méthode naturelle d'enseignement, et ils n'étonneront certainement pas quiconque a saisi l'esprit de cette méthode. Partant il n'y a que des per-

(1) Voir la *Revue Internationale* du 1er février.

sonnes étrangères au progrès de notre art qui diront « qu'il est facile de comprendre comment le sourd-muet apprend la langue des idées sensibles, mais que ce qui paraît étonnant, inexplicable, c'est qu'il puisse atteindre aux notions abstraites et purement spirituelles ». Voilà ce qu'entendait dire de Gerando (*De l'éducation des sourds-muets*, tome II, page 543) et il ajoutait : « Ce préjugé, d'où vient-il? De ce qu'on n'a pas réfléchi à la manière dont nous avons obtenu nous-mêmes ces acquisitions; de ce qu'on représente les deux régions, l'une matérielle, l'autre spirituelle, comme séparées par un rempart, comme placées à une telle distance qu'il faille une sorte de révolution, une métomorphose subite et générale dans l'esprit pour franchir ce passage, de ce qu'on suppose enfin que les notions de l'ordre supérieur se transmettent, se communiquent du maître au disciple, et que, manquant d'un langage commun déjà admis pour leur servir de canal, on ne conçoit pas comment le premier peut les faire arriver au second. » Loin de faire ces fausses suppositions, l'instituteur du sourd-muet reconnaît avec ce grand philosophe que « tout le succès de l'enseignement logique de la langue repose sur deux principes, étroitement liés entre eux : l'intuition et la coordination établie dans l'exposition des idées ». (*Idem*, p. 514). Il n'attend donc pas d'avoir donné à son élève la connaissance des formes les plus complexes du discours pour l'introduire dans le champ des idées abstraites et morales, puisque ce n'est pas au moyen de définitions qu'il a à conduire cet enseignement; mais ce confiant à l'intuition, il observe cette règle générale : « Quand une idée, un sentiment sont nettement perçus, il ne saurait y avoir d'inconvénient à en donner l'expression, quelles que soient d'ailleurs la nature et l'essence grammaticale des mots à employer; toutefois les mots connus et les tournures déjà enseignées doivent avoir la préférence. » (*Valade-Gabel*, p. 65).

Au reste, la syntaxe n'a pas une plus grande exigeance pour ce qui est de l'ordre abstrait et moral, que pour ce qui est de l'ordre matériel; c'est par des propositions très simples qu'on peut exprimer les idées de l'ordre le plus

élevé, et cela est bien un don de Dieu, puisque, grâce à cette simplicité de forme, il devient possible et facile, même au pauvre paysan sans instruction, de comprendre et de se répéter les vérités les plus sublimes et les préceptes les plus subtiles de la religion et de la morale; lesquels auraient été le partage exclusif des savants, si on ne pouvait les exprimer que par des phrases très complexes. C'est pourquoi il n'y a aucune bonne raison d'opposer la difficulté et la longueur de l'acquisition du langage à cet enseignement, ni à un enseignement quelconque, dans les trois ou quatre premières années de l'instruction du sourd-muet. C'est au contraire pour rendre plus facile et plus sûre l'acquisition de la langue, qu'il convient d'étendre et d'appliquer les formes de syntaxe, que les élèves apprennent graduellement, à une grande quantité d'objets et d'idées; car il ne faut pas oublier que le mécanisme du langage est le côté le plus aride et en conséquence le point le plus difficile de l'enseignement. Je noterai incidemment, parmi les exercices d'application, la description de gravures, non pas comme moyen d'enseignement, mais pour faire une très utile répétition. Les formes de la langue expriment des actions et des sentiments, que l'on a déjà enseignées en présence des faits réels. C'est un exercice très facile en raison de la permanence de l'objet, et il conduit insensiblement à la composition de petits récits, en faisant observer aux élèves la liaison qui existe entre les différentes actions représentées dans chaque gravure. Un autre excellent exercice de répétition est d'unir en groupe quelques ordres, recommandations et prohibitions, et de les faire adresser à un ou à plusieurs élèves par chacun de leurs camarades, de vive voix et par écrit : ce qui donne aux résultats de cet exercice l'aspect de petites lettres. Mais quel que soit l'effet de ces exercices et leur incontestable importance, ils n'exigent que la connaissance de la forme impérative et des temps présent et passé défini de l'indicatif.

Que si l'on nous dit que dans les premières années de l'instruction, le sourd-muet est à peu près comme un enfant au berceau, nous répondrons que oui, quant au défaut du

langage ; mais nous ajouterons que « l'infortuné sourd-muet n'est pas privé de la faculté de sentir et de connaître comme il est privé de l'ouïe; il possède dans son propre cœur le germe de toutes les affections comme, dans son entendement, le foyer assoupi de la raison. Déjà dans ses rapports avec sa famille, avec ses camarades, sa sensibilité a commencé à prendre quelque essor ; déjà appelé à se conduire lui-même, il a dû prévoir, réfléchir, construire quelques enchaînements bornés d'effets et de causes. Que reste-t-il donc à faire ? Il reste à faire trois choses : il faut multiplier d'abord, et lui rendre plus intimes les relations de la vie sociale, apporter des aliments à ce cœur qui en est avide, découvrir de nouveaux aspects à cet esprit curieux; il faut ensuite faire replier l'attention de l'élève sur les impressions qu'il a reçues, sur les actes qu'il a exécutés ; il faut enfin lui faire détacher ces phénomènes intérieures des circonstances spéciales qui les ont accompagnés, c'est-à-dire les lui faire remarquer successivement dans des circonstances différentes ; il faut lui apprendre, en un mot, à s'étudier lui-même. » (De Gerando, *Idem*, p. 546.)

Certes, tout cela ne peut pas être l'œuvre isolée d'un maître. Comme le disait très bien le doyen des instituteurs de ma chère institution, M. Branbilla: « Que le professeur ne se flatte pas de pouvoir suppléer par sa parole seule à la famille et à la société. » Pour obtenir l'effet complet de l'éducation, il faut remplir des conditions qui sortent des limites de la classe. « Placez l'élève, dit de Gérando, dans une nécessité telle qu'il soit contraint de comprendre cette langue, de la parler ; que les circonstances, l'usage, l'exemple deviennent ses maîtres ; combien alors ses progrès seront et plus complets et plus rapides. » (*Methode. Idem*, pages 483-484.) Cependant il faut se souvenir que le professeur peut en partie procurer à ses élèves l'avantage de quelques-unes de ces conditions. « L'instituteur des sourds-muets ne doit pas rester enfermé avec ses élèves dans les murs de sa classe; il faudrait qu'il pût voyager sans cesse avec eux. » (*Idem*, 557.) Surtout pour préparer l'élève à l'enseignement

de l'ordre supérieur : « Nous le conduirons dans les galeries où les arts du dessin nous font parcourir en quelque sorte l'histoire entière de la nature humaine..; nous lui ferons voir en scène la joie, la douleur, la pitié, la colère, le courage, la bonté, les passions et les vertus. C'est ainsi que les portes du monde moral s'ouvriront pour lui... Nous épierons le moment où, par l'effet de la sympathie, il ressentira les impressions que la magie des arts doit exciter dans son âme, pour lui enseigner la valeur des termes qui les expriment dans nos langues. » (*Idem*, p. 434.) Parce que « c'est en disposant les circonstances d'une manière propre à faire jaillir d'une expérience personnelle et positive la connaissance qui manque encore à l'esprit qu on mettra l'esprit en mesure de l'enregistrer dans le langage. » (*Idem* p. 538.) En résumé, « l'instruction du sourd-muet vit d'actualité, d'imprévu » (*Valade-Gabel, Méthode* p. 135); y joindre la coordination de tout l'enseignement, voilà la perfection de l'art, et partant voilà la difficulté. Se prévaloir de tout incident, saisir au vol un sentiment d'un élève, laisser une certaine liberté d'action, exciter l'activité de l'esprit et reconnaître le juste moment, pour ensemencer dans ce champ des idées morales et abstraites; maintenir cet enseignement dans les limites exigées par le degré de développement des formes du langage, avoir toujours présent ce que les élèves ont appris, combiner ces notions avec l'enseignement régulier de la langue, ou pour mieux dire, fondre tout ce qu on enseigne dans la classe et hors de la classe, dans un plan d'enseignement unique, régulier et progressif, telle est la tâche que la méthode naturelle impose aux instituteurs du sourd-muet. En la remplissant religieusement, les résultats de l'instruction seront merveilleux, même dans les premières années de l'enseignement.

Enrico Molfino
Professeur à l'Institution des sourds-muets pauvres de Milan.

# ACTES OFFICIELS

## Création d'un Conseil supérieur de l'Assistance publique

Le Président de la République Française, sur le rapport du président du Conseil, ministre de l'Intérieur, décrète :

Art. 1er. — Il est institué, auprès du ministère de l'Intérieur, un Conseil supérieur de l'assistance publique, chargé de l'étude et de l'examen de toutes les questions qui lui sont renvoyées par le ministre et qui intéressent l'organisation, le fonctionnement et le développement des différents modes et services d'assistance.

Art. 2. — Le Conseil supérieur de l'assistance publique comprend des membres de droit, désignés à raison de leurs fonctions, et des membres nommés par décret.

Art. 3. — Les membres de droit sont : Le directeur de l'Assistance publique et des institutions de prévoyance ; — Le directeur de l'administration départementale et communale ; — Et le directeur de l'administration pénitentiaire au ministère de l'Intérieur ; — Le directeur des affaires civiles au ministère de la Justice ; — Le directeur de l'enseignement primaire au ministère de l'Instruction publique et des Beaux-Arts ; — Le doyen de la Faculté de Médecine de Paris ; — Le secrétaire perpétuel de l'Academie de médecine ; — Le président du Conseil supérieur de santé des armées ; — Le président du Conseil supérieur de santé de la marine ; — Le vice-président du Conseil de surveillance de l'Administration générale de l'Assistance publique de Paris.

Art. 4. — La partie du Conseil composée de membres nommés par le Président de la République est renouvelée par moitié tous les trois ans. Les membres sortants peuvent être l'objet d'une nouvelle nomination. Tout membre nommé en remplacement d'un autre, par suite de décès ou toute autre cause, ne demeure en fonctions que pendant la durée du mandat confié à son prédécesseur.

Art. 5. — Le ministre préside le Conseil supérieur de l'assistance publique. Le Conseil choisit parmi les membres nommés par décret un vice-président et un secrétaire.

Art. 6. — Le Conseil supérieur de l'assistance publique tient chaque année deux sessions ordinaires commençant, l'une le dernier mercredi de janvier, et l'autre le deuxième mercredi de juin. Des réunions extraordinaires peuvent avoir lieu sur la convocation du ministre de l'Intérieur.

Art. 7. — Le Conseil supérieur de l'assistance publique pourra être

subdivisé, par arrêtés du ministre de l'Intérieur, en un certain nombre de sections correspondant aux divers ordres de travaux qui lui seront soumis.

Art. 8. — Des secrétaires-adjoints peuvent être mis par le ministre à la disposition du Conseil pour faciliter ses travaux.

Art. 9. — Le ministre peut autoriser à assister aux séances du Conseil avec voix consultative et à titre temporaire, soit les fonctionnaires dépendant ou non de son administration, soit toutes autres personnes dont la présence serait reconnue nécessaire par les travaux du Conseil.

Art. 10. — Lors du premier renouvellement opéré en vertu de l'article 4 du présent décret, les membres sortants seront désignés par la voie du sort.

Art. 11. — Le président du Conseil, ministre de l'Intérieur, est chargé de l'exécution du présent décret.

Fait à Paris, le 14 avril 1888.

CARNOT.

Par le Président de la République :
*Le président du Conseil, ministre de l'Intérieur,*

CH. FLOQUET.

Le Président de la République, sur le rapport du président du Conseil, ministre de l'Intérieur ; vu le décret en date de ce jour, instituant au ministère de l'intérieur un Conseil supérieur de l'assistance publique ; décrète : Article 1er. Sont nommés membres du Conseil supérieur de l'Assistance publique : MM. LÉON BÉQUET, conseiller d'État ; — Le Dr BLATIN, député ; — Le Dr BOURNEVILLE, député ; — BRUEYRE, ancien chef de division à la préfecture de la Seine ; — CAUBET, directeur de l'École de médecine de Toulouse ; — Le Dr CAZELLES, conseiller d'État, ancien directeur de l'Assistance publique en France ; — CHAMBERLAND, député ; — Le Dr CHAUTEMPS, membre du Conseil municipal de Paris ; — DE CRISENOY, ancien directeur de l'administration départementale et communale ; — CROS-MAYREVIEILLE, administrateur des hospices de Narbonne ; — Le Dr DREYFUS-BRISAC, médecin des hôpitaux de Paris ; — CHARLES DUPUY, député ; — Le Dr GAILLETON, maire de Lyon ; — GAUFRÈS, membre du Conseil municipal de Paris ; — GERVILLE-RÉACHE, député ; — Le Dr GIBERT, fondateur du dispensaire d'enfants du Havre ; — HENDLÉ, préfet de la Seine-Inférieure ; — Le Dr HENRI HENROT, maire de Reims ; — LABICHE, sénateur ; — Le Dr LABROUSSE, député ; — RENÉ LAFFON, député ; — SIGISMOND-LACROIX, député ; — Le Dr LARDIER, de Rambervillers (Vosges) ; — LEBON, maire de Rouen ; — Le Dr LEVIEUX, de Bordeaux ; — Le Dr MAGNAN, médecin en chef de l'asile Sainte-Anne ; — MAMOZ, directeur de l'Assistance par le travail ; — MARBEAU, président de la Société des Crèches ; — Le Dr MARJOLIN, membre de l'Académie de médecine, président de la Société protectrice de l'enfance ; — MARTIN NADAUD, député ; — GEORGES MARTIN, sénateur ; — Le Dr J.-A. MARTIN, secrétaire adjoint

de la Société de médecine publique et d'hygiène professionnelle ; — Le Dr MILLARD, médecin des hôpitaux de Paris ; — Le Dr MIREUR, adjoint au maire de Marseille ; — NAQUET, sénateur ; — NORMAND, maire de Nantes ; — FRÉDÉRIC PASSY, député ; — PICHON, député ; — BENJAMIN RASPAIL, député ; — Le Dr ROCHARD, membre de l'Académie de médecine ; — THÉOPHILE ROUSSEL, sénateur ; — SABRAN, vice-président de la commission administrative des hôpitaux de Lyon ; — SIEGFRIED, député ; — JULES SIMON, sénateur ; — Le Dr THULIÉ, ancien président du Conseil municipal de Paris ; — TOLAIN, sénateur ; — ÉMILE TRÉLAT, directeur de l'école supérieure d'architecture ; — Le Dr ULYSSE TRÉLAT, membre de l'Académie de médecine, chirurgien des hôpitaux de Paris ; — WARIN, vice-président de la commission administrative des hospices de Lille.

---

# INFORMATIONS

**Nouveau ministère.** — Par décret en date du 3 avril dernier, M. Charles Floquet, président de la Chambre des députés, a été nommé ministre de l'Intérieur en remplacement de M. Sarrien. M. Charles Floquet a été, en outre, nommé Président du Conseil des ministres en remplacement de M. Tirard.

*
* *

**Ligue contre le surmenage.** — Le *National* nous apprend que M. Godart, directeur de l'école Monge, dans un opuscule ayant pour titre : *La réforme des établissements scolaires en France*, fait appel aux pères de familles pour l'établissement d'une ligue contre le surmenage. Il s'agirait de rendre obligatoire un certain nombre d'exercices physiques et d'*augmenter de trois heures par jour*, EN UNE SEULE SÉANCE, le temps accordé aux récréations. C'est onze heures d'attention soutenue et d'immobilité que l'on demande aujourd'hui à de jeunes enfants. On va jusqu'à treize heures dans certains établissements pour des élèves plus âgés.

M. Godart ne croit pas à un travail utile au delà de huit heures. Et il a bien raison.

Le *National* ajoute, poétiquement : « Eh bien ! on veut lui donner, après la classe claire et après un règlement large, à cette chère espérance de la patrie, un ciel bleu et libre, une cour n'ayant pour limite que des arbres et des fleurs. »

*
* *

**L'ouverture d'une nouvelle école de sourds-muets** vient d'avoir lieu dans la cathédrale catholique romaine de Cincinnati le 12 septembre. Elle sera sous la direction de M. J. Alary, professeur du collège national des sourds-muets.

*
* *

On nous annonce la **mort de M. Benjamin Pettengill,** instituteur américain de la province de Pensylvanie.

*
* *

**The Quartaly Review** signale la distinction dont M. Javal a été l'objet et envoie au sympathique directeur de l'Institution nationale ses sincères félicitations.

*
* *

Le 5 mars dernier, un **Mariage entre sourds-muets** a été célébré à Château-la-France par Lesparre (Gironde). M. Émile Lacroix, graveur à Paris, épousait M[lle] Charlotte Bayonne, fille et petite-fille de notaires.

Nos sincères félicitations aux jeunes mariés.

*
* *

Le jeudi 5 avril a eu lieu un autre mariage entre sourds-muets à Neuilly-sur-Seine, près Paris.

*
* *

On lit dans le *Soleil* du 6 avril :

L'Association amicale des sourds-muets de Paris conduisait hier, au cimetière Montparnasse, un de ses membres les

plus dévoués, M. **Henri-Adolphe-Jacques Avocat**, qui, dès sa sortie de l'École nationale des sourds-muets de Chambéry, s'était classé parmi les meilleurs horlogers de Paris.

M. Avocat laisse une jeune veuve sourde-muette comme lui et deux petits enfants jouissant tous de la plénitude de l'ouïe et de la parole.

De touchants discours en langage de signes mimiques ont été prononcés sur sa tombe par plusieurs de ses confrères.

*
* *

Nous apprenons la **Mort d'une sourde-muette,** Mme Louise-Thérèse Allins, veuve de M. Camille-Eugène Clémaron, sourd-muet, ancien élève de l'Institution nationale des Sourds-Muets de Bordeaux, ancien professeur à l'Institution des Sourds-Muets de Lyon.

Mme veuve Clémaron, qui était aveugle depuis quelques années, est décédée à Moulins (Allier), le 11 février 1888, dans sa quatre-vingtième année.

Elle était mère, grand'mère, arrière-grand'mère d'enfants tous entendants-parlants. Preuve évidente que le surdi-mutisme n'est pas héréditaire.

Nous aurons occasion de parler dans un de nos prochains numéros du procès que cette respectable dame gagna, il y a peu de temps, devant la cour d'appel de Riom. Elle le soutenait dans l'intérêt général des sourds-muets.

*
* *

**Épidémie de fièvre typhoïde à l'Institution des jeunes aveugles.** — M. Napias a lu à la Société de médecine publique et d'hygiène dans sa séance du 28 mars 1888 une note sur une *épidémie de fièvre typhoïde à l'Institution des jeunes aveugles.* Cette épidémie éclata en novembre 1887. Il fut impossible d'en trouver les causes, seules les eaux pouvaient être incriminées; l'établissement ne recevait jusqu'alors que de l'eau de Seine et de l'eau de l'Ourcq. On établit une canalisation spéciale d'eau de source, et quelques jours après l'épidémie diminuait, et disparaissait bientôt.

(*Progrès médical.*)

*
* *

**Un drame au lycée Henri IV** — On lisait, le mardi 17 avril, dans plusieurs journaux de Paris : Hier matin, un employé du lycée Henri IV, faisant sa ronde dans les locaux de l'établissement, a trouvé pendu dans une salle d'étude un élève de la classe de mathématiques élémentaires, nommé M...

Ce malheureux enfant avait dû quitter furtivement le dortoir pendant la nuit pour mettre à exécution son fatal projet,

On se perd en conjectures sur les causes de ce suicide. que les uns attribuent à un surmenage cérébral par excès d'étude, d'autres à des tracasseries administratives.

Par une triste coïncidence, il y a quelques années, un autre élève s'était pendu dans la même étude et aux mêmes colonnes.

Nous ne savons à qui incombe la responsabilité de cette mort; mais nous demandons qu'une enquête énergique et sérieuse soit ordonnée afin de déterminer les causes vraies de cette fin tragique et empêcher que cela puisse se renouveler.

*
* *

Nous lisons dans un journal de Paris, 19 avril :

« M. Dubranle, major au 102e, et Ducassé, capitaine d'artillerie. sont nommés *officiers d'ordonnance du ministre de la Guerre*. Ce sont deux officiers d'avenir, très appréciés de tous ceux qui les connaissent. De relations aimables, ils trancheront sur le précédent état-major.

« Le major Dubranle est né le 12 octobre 1843. Entré au service le 8 novembre 1862, sous-lieutenant le 1er octobre 1864, lieutenant le 24 juillet 1870; capitaine, le 13 février 1873; chef de bataillon le 13 janvier 1887. Il est officier d'académie et chevalier de la Légion d'honneur.

« M. le major Dubranle est un des frères de M. A. Dubranle, censeur à l'Institution nationale des sourds-muets de Paris.

# REVUE DES JOURNAUX

**Quarterly Review**, Londres, avril 1888. — En premier lieu nous lisons un article de M. Harvy White qui revient un peu sur tout ce qui a été dit jusqu'à ce jour sur la *lecture sur les lèvres*. Signalant d'abord l'importance de ce moyen de communication, il présente cette observation, qui a été déjà faite souvent, que le mot lecture sur les lèvres manque de précision puisque la vue de l'enfant doit s'exercer à reconnaître non seulement les mouvements des lèvres mais aussi toutes les modifications de la cavité buccale. Mais M. White ne nous donne pas le mot devant remplacer le terme si vivement attaqué. Il parle ensuite de la lecture synthétique et en fait ressortir toute l'importance. Puis il aborde le côté pratique de la question et à ce propos recommande avec beaucoup de chaleur de ne point exagérer les positions des organes de la parole; il insiste également sur la difficulté qu'il y a pour les sourds-muets de faire la différence entre les consonnes qui présentent des positions à peu près identiques comme *p* et *b*, par exemple, mais il se rassure en pensant qu'à mesure que l'instruction du sourd avancera, le sens de la phrase lui fera sentir plus nettement cette différence.

M. de Minimis s'occupe de savoir si les consonnes doivent être enseignées avant les voyelles ou les voyelles avant les consonnes, et il serait plutôt d'avis d'enseigner les consonnes avant les voyelles, la raison qu'il en donne est assez ingénieuse et je ne peux mieux faire qu'en citant ses propres paroles: « J'ai dit, et je répète que les voyelles sont la substance avec laquelle on fabrique chaque syllabe, mais je dois ajouter que les consonnes ne sont autre chose que les lignes extérieures de la forme que prend la substance. » « Si nous donnons la préférence aux consonnes, le sourd-muet considérera naturellement les mouvements les moins sensibles de la langue, des lèvres, etc. comme étant de la plus grande importance et prendra l'habitude de les produire anatomiquement avec plus de force et de correction. »

Ce numéro de la *Quarterly Review* contient en outre un rapport sur les Institutions de sourds-muets, des notes historiques sur l'institution de Bumgham et sur la célébration du centenaire de Thomas Gallaudet.

---

**Américan annals of the deaf**, avril 1888. — Le numéro de ce mois contient une fort intéressante notice sur l'éducation d'une pauvre sourde-muette aveugle à laquelle miss Sullivan a consacré tous ses instants depuis février 1887; les résultats obtenus sont, paraît-il, surprenants; le sujet, il faut le dire, est doué d'une intelligence exceptionnelle. Dans son article biographique, la Revue fait une mention très flatteuse

du Manuel de jardinage de M. Rivière et de l'intéressante préface de M. Dupont. Citons le texte même de cette note : « Nous supposons que « les élèves qui auront reçu l'enseignement pratique et qui, en même « temps, connaîtront le livre à fond, seront, à la sortie de l'école, aussi « habiles et peut-être davantage qu'un homme entendant qui n'aurait « reçu qu'une instruction moyenne .»

---

Le **Onzième congrès tenu en 1886 à Bekerley** par les instituteurs de sourd-muets américains vient de publier le compte-rendu de ses séances. Le président était M. Gallaudet. Diverses résolutions proposées par MM. Noges, Mathieson, Dudley, Walker, Oark, O. Conner ont été adoptées à la presque unanimité. Nous reviendrons ultérieurement sur ces résolutions.

---

La Revue américaine répond au docteur Coüetoux, de Nantes, qu'elle ne prise guère le mot *paralepse* (du grec παρα et λῆψις) servant à désigner les moyens variés, médicaux, d'enseignement ou mécaniques, destinés à améliorer l'état de l'individu affligé de surdité, de surdi-mutisme ou de cécité, et aussi la jurisprudence qui les concerne et la protection qui leur est accordée par l'État.

Comme nous disions, ajoute-t-elle, dans la discussion concernant le mot « *défectives* », le terme « instruction spéciale » nous semble approprié à l'instruction de l'aveugle et du sourd; mais au nouveau mot destiné à exprimer cette idée, nous avons plusieurs objections à présenter. Premièrement, le mot grec ne signifie pas, si nous ne nous trompons, moyen d'instruction, et le mot composé παραλῆψισ, moyen d'instruction suppléant ou suppléance. Nous avons déjà tiré du grec ce mot qui, en anglais, est devenu *paralepsis*, mais qui a une signification toute différente de celle qui lui est donnée ici, et en admettant que le mot puisse faire partie du dictionnaire, nous ne croyons pas qu'il puisse être immédiatement compris. Nous ne pouvons pas non plus accepter le mot paraleptique que nous supposons dérivé naturellement de paralepse.

Dumont.

---

**Organ der Taubst-Anstalten.** — L'*Organ* est complètement transformé : dans la série de numéros que nous venons de recevoir, nous avions peine à reconnaître l'ancien, le vieil *Organ*, fondé il y a plus de trente ans par le Dr Mathias. A présent, c'est une petite brochure de trente-deux pages, qui parfois va jusqu'à soixante, ce qui nous promet un beau volume pour la fin de l'année. Ce n'est pas tout : la rédaction du journal a fait plusieurs innovations, dont une mérite d'être remarquée. Elle publie chaque mois un article exclusivement consacré à l'enseignement pratique. Il ne nous appartient pas de faire ici l'éloge de ce genre de publication inauguré depuis longtemps par la *Revue Internationale*. Mais nous ne dissimulerons pas notre empressement à analyser aujourd'hui l'un de ces articles, celui qui a pour titre :

**Leçons pratiques de calcul par W. Reuschert.** — L'auteur nous indique deux procédés ingénieux imaginés par lui pour faire comprendre au sourd-muet le mécanisme de la soustraction, et la réduction des fractions au même dénominateur. La plupart du temps on enseigne la soustraction sans l'expliquer. Mais on sait combien il est difficile d'habituer l'élève à *faire la retenue*. Pour la lui apprendre plus vite, il faut lui en démontrer la nécessité.

Il suffit pour cela, dit l'auteur, de se procurer dix pièces de un pfennig, dix pièces de dix pfennig et dix pièces de un mark. On peut faire quelque chose de tout à fait analogue avec dix pièces de *un centime*, dix pièces de *dix centimes* et dix pièces de *un franc*. On voit immédiatement que les premières représentent les unités, les secondes les dizaines et les troisièmes les centaines.

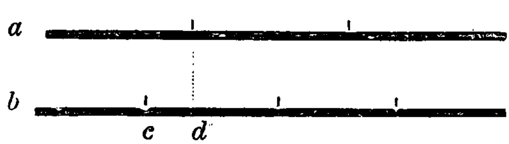
Prenons comme exemple de soustraction : 485
238

Nous représentons le nombre 485 par trois petits tas de pièces de monnaie ; soit, en allant de gauche à droite, un tas de 4 pièces de un franc, un tas de 8 pièces de dix centimes et un tas de 5 pièces de un centime.

Commençons maintenant notre soustraction. Sur les 5 pièces de un centime, l'élève doit en prendre 8. La chose est impossible, d'où la nécessité d'emprunter au tas le plus proche une pièce de dix centimes, ce qui nous donne ainsi au premier tas 15 centimes. L'élève en prend 8, c'est-à-dire qu'il prend la pièce de 10 centimes et rend 2 centimes qui font, avec les 5 autres, 7 centimes. Nous avons donc 7 pour le chiffre des unités. Passons aux dizaines. Nous avions 8 pièces de dix centimes. Mais nous n'en avons plus actuellement que 7. Nous en prenons 3 et il en reste 4; 4 est le chiffre des dizaines. Enfin sur les 4 pièces de un franc, nous en prenons 2 et il reste 2 pièces de un franc pour le chiffre des centaines.

2. — Réduction des fractions au même dénominateur.

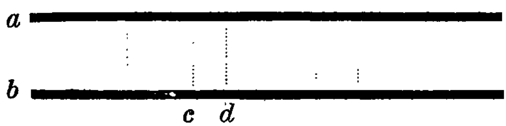
Supposons qu'il s'agisse de tiers et de quarts. Nous traçons deux lignes d'égale longueur que nous divisons, la première en trois parties, la seconde en quatre parties égales.




Sur la première nous avons des *tiers*, sur la seconde des *quarts*. Il est impossible de réduire les *tiers* en *quarts* ou réciproquement. Mais nous pouvons chercher une commune mesure contenue un nombre exact de fois dans le *tiers* et dans le *quart*. Pour la trouver, nous abaissons une perpendiculaire de la première division de la ligne *a* sur la ligne *b*: nous avons ainsi une petite fraction *cd* qui représente la différence entre le *tiers* et le *quart*. Si nous portons cette longueur *cd* sur les deux lignes *a* et *b*, nous nous apercevons qu'elle est contenue exactement douze fois

dans chacune. D'autre part, elle est contenue exactement 4 fois dans $^1/_3$ et 3 fois dans $^1/_4$ ; 12 est donc le dénominateur commun.

On procéderait de même avec deux fractions un peu plus différentes $^1/_3$ et $^1/_5$.




De toutes les divisions de la première ligne, on abaisse des perpendiculaires sur la seconde, et réciproquement. C'est *la plus petite* longueur *cd* qui donne le dénominateur commun. On peut faire la même démonstration avec trois fractions.

DUFO DE GERMANE.

---

# BIBLIOGRAPHIE

L'Institution nationale de Paris vient de faire l'acquisition de divers appareils de géographie, après examen de la Conférence des professeurs. Voici le rapport adressé à ce sujet aux membres de la Conférence par M. L Goguillot :

MESSIEURS,

La Commission des livres et du matériel scolaire a fait porter son examen, tout récemment, sur divers appareils de géographie :

1° **Cartes en relief de la France et de l'Europe** ;
2° **Signes géographiques en relief**;
3° **Cartes murales avec des notices**;
4° **Cartes muettes à la main.**

Vous n'avez peut-être pas oublié, Messieurs, que dans le rapport général que je vous soumettais, il y a plus de deux ans, sur l'enseignement de la géographie, je préconisais comme il convient l'emploi des cartes en relief et je ne faisais que traduire votre sentiment, car vous avez tenu à insérer, dans le programme que vous avez rédigé, cette recommandation spéciale : que l'on ferait usage de cartes en relief, principalement pour l'étude de la France et de l'Europe. Votre commission n'a eu garde de l'oublier. Des deux cartes en relief qui lui ont été présentées, celle de l'Europe lui a paru mieux répondre à vos préoccupations que celle de la France : cette dernière est trop petite et ne dit pas assez.

Mais on nous a fait savoir qu'il en existait un modèle double de grandeur, remplissant mieux le but à atteindre. Il est probable que ce second modèle vous conviendrait. Malheureusement ces cartes sont de vrais objets d'art et, comme ceux-ci, assez fragiles, tout en coûtant fort cher. Aussi, sur la proposition de M. le Directeur, votre commission a-t-elle décidé de vous proposer d'en ajourner l'achat jusqu'à la fin de l'exercice qui commence, pour ne pas épuiser tout de suite, ou à peu près, le budget affecté à cet ordre d'acquisitions.

Les signes géographiques en relief sont peu clairs, trop conventionnels et peuvent être remplacés avantageusement par la vue des accidents naturels qui se trouvent sur les cartes précédentes.

Les cartes murales de Vidal-Lablache, que publie la maison Armand Colin, offrent trois particularités qui les distinguent des appareils similaires : elles tiennent peu de place, les traits et les noms surtout sont faits pour pouvoir être vus à une assez grande distance ; enfin au dos de chaque carte parlante se trouve la même carte muette.

L'ensemble de ces cartes pour l'étude de toute la terre se compose de vingt-deux numéros renfermés dans un meuble spécial dont elles peuvent être extraites une à une très facilement et suspendues au moyen d'un petit appareil qui accompagne la collection ou, simplement, posées sur un chevalet, car elles sont rigides.

Je n'ai pas besoin d'insister sur l'utilité du meuble qui, en mettant ces cartes à l'abri de la poussière et de tous autres accidents en dehors des heures où elles sont utiles, permet de les conserver plus longtemps en bon état. Passons aux cartes elles-mêmes. Si elle n'écoutait que ses désirs, la Commission vous aurait bien proposé d'acheter la collection complète, mais nos ressources nous obligent à une certaine modération : nous avons écarté six numéros sur vingt-deux qui nous paraissent d'une utilité plus contestable. Ce sont les cartes figurant au catalogue de cette collection sous les n^os^ 2, 9, 10, 11, 14, 16.

Le n° 2, spécialement réservé aux cours d'eau de la France, nous a paru être inutile du moment que ces mêmes cours d'eau figurent aussi sur une autre carte portant les principales villes (n° 5 de la collection).

Le n° 9, où se trouvent principalement les noms des anciennes provinces, ne répond pas à la division politique actuelle de la France, et nous l'avons écarté pour cette raison.

Le n° 10 ne représente qu'une partie détachée de la France. Il peut convenir à des élèves dont les connaissances géographiques sont poussées plus avant que chez nos enfants, mais n'offre guère d'intérêt pour ceux-ci.

On peut en dire autant du n° 11 qui représente à une assez forte échelle l'Algérie et la Tunisie. Ces provinces sont suffisamment indiquées dans les deux cartes d'Europe, physique et politique, que nous garderons, et dans la carte de l'Afrique.

Quant aux n^os^ 14 et 16, ils sont réservés l'un à l'Asie physique, l'autre à l'Afrique physique. Comme nous vous proposons d'acquérir des cartes politiques de ces deux parties du monde, il nous semble que c'est faire assez pour des contrées qui nous intéressent beaucoup moins que l'Europe.

Sur les 16 cartes dont nous vous proposons l'acquisition, se trouvent :
1 planisphère, 1 carte réservée à l'étude des termes géographiques ;

1 carte pour chacune des cinq parties du monde, l'Amérique en ayant trois (ensemble, et parties séparées) ;

2 cartes d'Europe (physique et politique) ;

6 cartes de France (relief du sol, départements, villes, canaux, chemins de fer, agriculture et industrie).

Quant aux notices qui accompagnent ces cartes, elles ne peuvent pas être mises entre les mains de nos élèves et ne sont même pas utiles au professeur.

L'examen de la Commission a porté également sur trois types de cartes muettes à la main :

1° Le type Pauly dont vous aviez adopté l'emploi l'an dernier et dont votre Commission maintient l'acquisition ;

2° Le type Levasseur, avantageux au point de vue de la netteté et du prix.

Ces deux modèles peuvent être employés simultanément dans notre institution, et votre Commission propose qu'il en soit acheté une certaine quantité pour être employée journellement dans les classes.

L. G.

---

**Rapport sur l'Institution d'Emden.** — Nous avons déjà eu l'occasion d'analyser plusieurs de ces *Rapports*. S'il est certains détails qui nous intéressent médiocrement, les détails budgétaires par exemple, il en est d'autres qui nous fournissent des renseignements utiles. Les tableaux que nous retrouvons dans chaque *Rapport* et qui indiquent à côté des noms des élèves, leur âge, leur origine, la profession de leurs parents, la date de leur entrée à l'école, et surtout le degré et les causes de leur surdité, nous semblerait fort bien placés à la fin des palmarès que les institutions françaises ont l'habitude de publier chaque année. Tous les amateurs de statistique, qui attachent quelque prix à ces renseignements, seront certainement de notre avis. C'est à ce point de vue et non à d'autres que ces *Rapports* peuvent présenter quelque intérêt.

Quant à l'Institution d'Emden, nous constatons avec plaisir que c'est une vieille, très vieille école : elle date de l'année 1844 et compte à l'heure actuelle quarante-quatre élèves, filles ou garçons. Le corps enseignant se compose, outre le directeur, de deux instituteurs et de deux institutrices. Ajoutons que les legs et les cadeaux dont elle bénéficie tous les ans, lui font une situation assez enviable, et que son budget nous paraît fort bien équilibré.

Il ne nous reste plus qu'à lui souhaiter toujours la même prospérité.

---

*L'Éditeur-Gérant,*

GEORGES CARRÉ.

Tours, imp. Deslis frères, rue Gambetta, 6,

REVUE INTERNATIONALE
DE L'ENSEIGNEMENT DES SOURDS-MUETS
Tome IV. — N° 3. Juin 1888.

# NOTES DE SYLLABATION

Quand on se propose d'enseigner la parole articulée au sourd-muet, il ne suffit pas de lui apprendre à bien émettre chaque son séparément, à bien articuler chaque consonne, il faut surtout l'exercer à bien associer ces éléments entre eux. C'est le but des exercices de syllabation.

Le professeur qui n'a pas fait de la syllabation méthodiquement, en passant en revue les diverses formes de syllabes pour rompre son élève aux déformations que subissent tels éléments mis en contact de tels autres, s'expose à se heurter plus tard à des défauts de prononciation qui lui seront d'autant plus difficiles à corriger qu'il devra les corriger tous à la fois et que l'élève aura pris une longue habitude de ces défauts.

Nous avons entendu très souvent des confrères en démutisation s'étonner de ce que la parole de leurs élèves était moins intelligible en quatrième ou en cinquième année qu'en première. Et cependant, quand ils faisaient articuler séparément chaque son, pour voir où était le défaut, chaque son sortait pur et net. Chaque partie étant très bonne, mettons parfaite, ils ne s'expliquaient pas que le tout ne le fût pas aussi. Ils y perdaient leur latin et oubliaient cette observation d'Horace :

« Infelix operis summa, quia ponere totum nesciet. »

Chaque détail a beau être parfait, l'ensemble peut être mauvais faute d'avoir su associer les parties entre elles et les fondre dans un tout harmonieux.

C'est qu'il y a des règles à observer dans la liaison des sons, dans la liaison des syllabes, dans la liaison des mots, dans la liaison des propositions, dont ils ont négligé de tenir le compte important qu'il faut en tenir.

Nous ne voulons nous occuper pour l'instant que de la liaison des sons et de la liaison des syllabes qui entrent seules dans le cadre de cet article.

Citons des exemples :

1° L'élève prononce *p*EO*u* pour *pou*, *p*É*i* pour *pi*, etc. ;
2° — — *oup*A pour *oup*, *ip*E pour *ip* ;
3° — — *tou*A*tou* pour *toutou*, *ti*A*ti*A pour *titi* ;
4° — — *pot*AO pour *poteau*, *cout*AO pour *couteau*
5° — — *pou*A*p* pour *poup*, *pi*É*p* pour *pip* ;
6° — — *je*É*té* pour *jeté*, O*A*pa* pour *opa* ;
7° — — S*E*pa* pour *spa*, S*E*ti* pour *sti* ;
8° — — *so*A*ldat* pour *soldat*, *vo*A*lga* pour *volga* ;
9° — — *i*AO pour *io*, *i*É*ou* pour *iou* ;
10° — — *pi-oupi-ou* pour *pioupiou*, etc.

Ces exemples correspondent aux dix catégories de syllabes que nous allons étudier successivement :

1° Syllabe simple où la consonne précède la voyelle ;
2° — — où la voyelle précède la consonne ;
3° — — répétée ;
4° Groupes syllabiques composés de syllabes simples différentes ;
5° Voyelle prise entre deux consonnes ;
6° Consonne prise entre deux voyelles ;
7° Symphone avant ou après une voyelle ;
8° — entre deux voyelles ;
9° Rapprochement de deux voyelles (diphtongue) ;
10° Consonne précédant une diphtongue.

Si l'on veut bien remarquer que tous les défauts signalés plus haut et leur similaires se rencontrent fatalement chez la plupart de nos élèves, on voit de quelle importance doivent être les exercices qui tendront à les faire disparaître.

**Consonne précédant la voyelle.** — Quoique la syllabe simple et directe (*pa*, *po*, *pou*) soit d'une émission relativement

facile, il arrive fréquemment que l'élève prononce *p*AO pour *po*, *p*EOU pour *pou*, *p*ÉI pour *pi*, ou, en changeant la consonne : *t*AO, *f*AO, *c*AO, etc. pour *to*, *fo*, *co*. Cela provient de ce que notre jeune sourd ne donne pas par avance à ses lèvres la position qui convient à la voyelle qui va suivre. Or, il est nécessaire que la consonne précédant une voyelle s'accommode de l'ouverture de bouche suffisant à la voyelle qui la suit, ce qui revient à dire, comme l'a fait remarquer M. J. Vatter, dans un travail sur cette question, « qu'il y a pour chaque consonne autant de variétés qu'il y a de voyelles avec lesquelles elle peut être accouplée ».

Le maître aura donc soin d'observer, en faisant précéder chaque voyelle de chacune des consonnes enseignées, que son élève, avant même d'articuler la consonne, donne à sa bouche la disposition voulue pour l'émission de la voyelle qui va suivre. Sans cette précaution, un élément étranger viendra s'intercaler entre la consonne et la voyelle (*s*AO, *s*EOU, *s*ÉI pour *so*, *sou*, *si*).

**Consonne placée après la voyelle.** — Ce que nous venons de dire pour la consonne placée avant la voyelle est aussi vrai pour la consonne placée après (syllabation inverse : *op*, *oup*, *ip*). La consonne qui clôt une syllabe doit être articulée avec l'ouverture de bouche convenant à la voyelle qui la précède; car, s'il y a abaissement du menton ou déplacement des lèvres entre les deux éléments, un élément supplémentaire se glisse aussitôt (*o*A*l*, *ou*A*l*, *i*A*l*, pour *ol*, *oul*, *il*, etc.). De plus, l'écartement des commissures doit rester le même jusqu'à ce que l'explosion de la consonne soit bien terminée. Si un déplacement venait à se produire pendant cette explosion, l'enfant dirait *oul*A, *cap*A, *vis*A, etc. pour *oul*, *cap*, *vis*.

**Syllabe répétée.** — Dans la prononciation d'un mot composé d'une même syllabe répétée, comprenant une consonne autre que les cinq labiales *p*, *b*, *m*, *f*, *v* (par exemple :

toutou, coucou, titi, lili), les lèvres doivent conserver pendant toute la durée de la prononciation du mot la position de la voyelle qui redouble. Le jeune sourd-parlant, tout au contraire, a une tendance à quitter et à reprendre la position pour chaque syllabe, ce qui donne à son articulation plus de lourdeur, sans compter que des éléments étrangers intermédiaires peuvent se glisser dans ce passage d'une position à l'autre. Il arrive ainsi à dire *toAtoA*, *touAtouA*, *liElie*.

Il faut lui faire remarquer qu'une fois que la bouche a pris la forme voulue pour la voyelle à répéter, elle doit la garder et la langue seule doit se mouvoir pour la répétition de la consonne.

Quand la syllabe redoublée comprend une des cinq labiales *p*, *b*, *m*, *f*, *v*, les lèvres sont bien obligées de se déplacer pour articuler ces éléments, mais elles ne se déplacent que dans le sens vertical et non dans le sens horizontal, et il ne doit pas y avoir abaissement du menton. Par exemple, pour prononcer *popo, poupou, pépé; momo, moumou, mimi; fofo, foufou, fifi*, les lèvres ne se déplacent pas dans le sens horizontal entre la première et la deuxième syllabe. Or, le sourd-muet que l'on n'a pas exercé spécialement à observer cette loi, l'enfreint à tout coup et avance deux fois les lèvres pour prononcer *moumou, chouchou*, comme il écarte deux fois les commissures pour dire *fifi*, ce qui l'amène à prononcer *mouAmouA* et *fiEfiE* (ou quelque chose d'approchant), pour *moumou* et *fifi*.

C'est surtout quand le mot contient deux fois la voyelle *i* ou deux fois la voyelle *ou* que ce déplacement est choquant et dangereux pour la bonne articulation, car ce sont les deux positions extrêmes que peuvent prendre les commissures des lèvres.

Faites prononcer à la suite l'un de l'autre, par un jeune sourd-parlant, les sept mots suivants : *chouchou, toutou, coucou, loulou, joujou, doudou, gougou*, il déplacera ses lèvres QUATORZE FOIS ! et elles ne doivent pas bouger.

Il en sera de même pour prononcer à la queue leu-leu les mots *titi, quiqui, sisi, lili, didi, guigui* ou des composés de ceux-là, comme *quiriquiqui*.

Il en sera de même enfin pour la prononciation de tous les mots composés d'une même voyelle répétée deux ou trois fois avec des consonnes autres que *p*, *b*, *m*, *f*, *v*.

**Mots composés de syllabes simples différentes.** — Ces mots sont très nombreux dans notre langue, sinon les plus nombreux; aussi leur consacrons-nous un paragraphe spécial dans cette énumération, quoiqu'il n'y ait rien de spécial à dire à leur sujet que ce que nous avons dit au sujet de la syllabe simple directe (consonne précédant la voyelle), et ce que nous allons dire dans les deux paragraphes qui suivent.

**Voyelle prise entre deux consonnes.** — Dans les syllabes composées d'une voyelle prise entre deux consonnes (pap, pop, poup; fat, fot, fout, etc.) la bouche prend la forme de la voyelle avant l'articulation de la première consonne et garde cette même position pendant l'articulation de la seconde.

Le sourd-parlant non exercé à cette particularité fait trois mouvements.

**Consonne prise entre deux voyelles différentes.** — Ici, nous prions notre lecteur de nous accorder un redoublement d'attention; car le point est délicat, et, par conséquent, important.

Pour l'articulation des consonnes intercalées entre deux voyelles différentes, il y a deux temps:

Premier temps: La bouche ayant encore la forme nécessitée par la première voyelle, la langue (ou les lèvres s'il s'agit d'une labiale) se déplacent pour la formation de la consonne;

Deuxième temps : La langue ou les lèvres étant en place pour le jeu de la consonne, la forme de la bouche se modifie pour prendre la disposition qui convient à la voyelle qui va suivre. Exemple: gelé, jeté, opa, toupie, etc.

Par suite, si notre élève modifie la disposition buccale entre

la première voyelle et la consonne ou si, avant d'articuler la consonne, il ne donne pas à sa bouche la disposition requise pour la seconde voyelle, des éléments intermédiaires viennent se mêler au mot prononcé et, dans le premier cas, il dira *jeɛté* pour *jeté*, *oʌpa* pour *opa*; dans le second cas, il prononcera *geteé* ou *geleé* pour *geté* et *gelé*.

**Symphones ou juxtaposition de consonnes.** — Lorsque deux consonnes se suivent, elles doivent être articulées sans qu'il y ait modification de la forme de la bouche entre les deux, sinon on prononcera *sepa*, *sela*, pour *spa*, *sla*. Et elles doivent être formées avec la disposition buccale convenant à la voyelle qui les suit, sinon on prononcera *spea*, *stei* pour *spa*, *sti*.

**Symphones entre deux voyelles différentes.** — Quand deux ou trois consonnes se trouvent prises entre deux voyelles différentes, il se passe exactement ce que nous avons dit pour la simple consonne prise entre deux voyelles. Il y a aussi deux temps. Faute de les observer, le sourd-parlant dira *soʌldat* ou *soldeat* pour *soldat*.

**Diphtongues.** — Dans l'émission des diphtongues *ia*, *io*, *iou*, *ieu*, *iu*, *ie* (*e* muet), la première voyelle est un peu sacrifiée à la seconde. Au moment où la langue se met en place pour l'émission de la première, les lèvres ont déjà pris l'écartement horizontal voulu pour la formation de la seconde. Il n'y a plus, pour finir, qu'un abaissement de la mâchoire pendant lequel la langue prend la place qui convient à l'émission de la seconde voyelle. Si notre jeune sourd n'a pas soin de donner à ses lèvres la disposition nécessitée par la deuxième voyelle avant d'émettre la première, il prononcera *iʌo* pour *io*, *iɛou* pour *iou*, etc.

**Consonne précédant une diphtongue. Articulations complexes** *ill*, *gn*. — Quand on fait précéder les diphtongues d'une consonne, on doit s'assurer que la langue a pris, avant

l'articulation de la consonne, la position qui convient à la formation de l'*i*. De sorte que le *l*, le *t*, le *n*, par exemple, ne sont plus prononcés comme normalement avec la pointe de la langue placée derrière les incisives supérieures, mais avec la face antéro-dorsale de la langue.

Et ceci nous explique de la manière la plus simple et la plus exacte qui soit, à notre avis, le jeu des organes dans l'articulation de ces deux fameux éléments qui ont donné lieu à tant de controverses, le *ill* et le *gn*. Les uns ont voulu que ces deux éléments fussent des éléments simples exigeant une position des organes spéciale, d'autres — et ce sont les plus nombreux — ne voyaient dans le *ill* qu'un équivalent de $l + i$, dans le *gn* qu'un équivalent de $n + i$. Cette dernière manière de voir que nous avons partagée pendant quelque temps est presque aussi inexacte que la première. En effet, l'*i* ne subsiste pas complet à la suite de *l* ou de *n*. Nous venons de voir qu'il est déformé par la seconde voyelle à laquelle il est accouplé. Nous venons de voir, en outre, que toute consonne linguale, aussi bien le *t* et le *d*, que le *l* et le *n*, est également déformée par le voisinage de la diphtongue. Le *ill* n'est autre chose que le *l* placé devant une diphtongue et modifié comme nous avons vu par elle; le *gn* n'est autre chose qu'un *n* placé devant une diphtongue et légèrement modifié par son contact avec elle.

**PRINCIPE GÉNÉRAL**. — Des observations qui précèdent ne peut-on induire un principe général qui les éclaire et les gouverne toutes? Il nous paraît que si, et ce principe, le voici :

Le sourd-parlant a une tendance à revenir, après chaque syllabe, même après chaque élément de la syllabe, à une sorte de position neutre qui n'est ni celle de l'élément qu'il vient d'émettre, ni celle de l'élément qu'il va émettre, c'est la position de repos. M. J. Valter l'appelle la « position d'indifférence ».

Il semblerait qu'après la production de chaque élément les lèvres du jeune sourd sont ramenées comme malgré elles,

ainsi qu'un ressort ou que la corde d'un arc qui revient chaque fois à la position de détente.

Ce retour à la position de repos amène des déplacements de la mâchoire ou des lèvres qui produisent les défauts que nous avons signalés et autres similaires.

Il faut donc éviter ces déplacements funestes à une bonne articulation et amener l'élève à passer de la position qu'il quitte à celle qu'il doit prendre par le plus court chemin, sans retour à un point de départ commun.

### DE L'E MUET A LA FIN DES MOTS

Avant de clore cet article, nous tiendrions à parler de l'*e* muet à la fin des mots, auquel il nous semble qu'on n'accorde pas l'attention qu'il mérite. Beaucoup de maîtres se contentent de le négliger et de le faire négliger par leurs élèves. Mais c'est qu'il n'est pas négligeable du tout. Et ne pas lui faire la place à laquelle il a droit, c'est ôter à la physionomie de la phrase prononcée un des éléments qui doivent concourir à l'harmonie générale dont nous parlions en commençant. Or l'*e* muet final ou son équivalent (*ent* à la 3e personne du pluriel de tous les temps et de tous les verbes) se présente certes assez fréquemment.

Procédons toujours par exemples : n'est-il pas évident que les mots *cape* et *cap* ne se prononcent pas exactement la même chose? De même pour les mots *mal* et *malle; but* et *butte; original, originale; banal, banale*, etc. etc.

Cependant cela devrait être si l'*e* muet était absolument négligeable. Quelques maîtres, préoccupés de l'importance de l'*e* muet, le font prononcer résolument, à la façon des gens du peuple dans le Midi. Ceux-ci ont aussi peu raison que ceux-là.

Pour l'articulation de l'*e* muet à la fin des mots, les lèvres et la langue prennent la position voulue pour le prononcer, mais les cordes vocales ne vibrent pas, voilà tout. Exemple : *carafe, tasse, coupe, butte*, etc.

Il est donc bien nommé *e* MUET. C'est un *e* chuchoté.

Si l'on rapproche ce que nous venons de dire de l'*e* muet, de ce que nous avons dit des consonnes *l* et *n* placées devant une diphtongue, on se rendra compte que les consonnes *n* et *l* placées devant la diphtongue *ie* (*e* muet) ne sont autre chose que *ill* et *gn* suivis d'un *e* muet.

Par exemple, *vigne* peut se décomposer ainsi : *v* + *i* + *n* + *ie* (*e* muet) ; *paille* = *p* + *a* + *l* + *ie* (*e* muet).

L. GOGUILLOT.

---

# CONSEIL SUPÉRIEUR DE L'ASSISTANCE PUBLIQUE

Nous avons publié dans notre dernier numéro le décret relatif à la composition de ce conseil ; par suite d'une erreur de mise en pages, le rapport de M. Floquet n'a pas été inséré en tête du décret. Nous réparons aujourd'hui cette omission.

M. le Président,

Les pouvoirs publics se sont à maintes reprises préoccupés des problèmes nombreux et difficiles que soulèvent les questions d'assistance publique et de prévoyance. La Révolution française a posé le principe de l'assistance en termes précis et énergiques qui ont fait pour tous ses descendants un devoir social et impérieux, une dette sacrée. Ce principe, il convient à notre démocratie d'en développer les conséquences et de leur donner toute l'extension que comportent à la fois l'initiative privée, largement exercée, et le concours administratif, libéralement accordé.

Afin de favoriser les vœux émis depuis plusieurs années par les assemblées législatives et les sociétés particulières ; afin de faciliter la mise en pratique des lois et d'étudier avec ensemble et autorité les améliorations à réaliser et les innovations à tenter dans ces divers ordres d'idées, mes prédécesseurs ont groupé, à mon département, en une seule direction, les exercices concernant l'assistance publique et les institutions de prévoyance.

Il vous paraîtra assurément désirable de compléter l'œuvre du décret du 4 novembre 1886 en plaçant auprès de la direction de l'Assistance publique un Conseil supérieur, ayant pour mission d'éclairer l'Administration sur toutes les questions d'assistance et de prévoyance, et dans lequel se trouveraient réunis les éléments de savoir et d'expérience.

Comme un certain nombre de conseils placés auprès de directions ministérielles et qui, par l'association des diverses compétences délibérantes et de l'élément exécutif, ont donné les meilleurs résultats, le Conseil supérieur de l'Assistance comprendrait des membres que le gouvernement nommerait pour six ans et d'autres dont la désignation est la conséquence des fonctions dont ils sont investis. Les premiers seraient choisis, soit à Paris, soit en province, parmi les personnes que leurs travaux

antérieurs désignent au choix du Gouvernement. Il m'a paru convenable de réserver dans ce choix une large place aux membres des deux Chambres, et de créer ainsi un lien de plus entre les représentants de la nation et l'administration dans l'étude commune des problèmes d'assistance. Le Conseil supérieur aurait deux sessions générales annuelles. Les membres pourraient être répartis en plusieurs sections se réunissant à intervalles plus rapprochés.

Si vous approuvez ces propositions, je vous prierai, Monsieur le Président, de vouloir bien revêtir de votre approbation les deux décrets ci-joints, dont l'un institue le conseil supérieur et l'autre nomme les conseillers qui, avec les membres de droit, constitueront cette assemblée.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'hommage de mon profond respect.

*Le Président du Conseil, ministre de l'Intérieur*,
Ch. FLOQUET.

---

# LES CONSEILS GÉNÉRAUX

## Et les Institutions de Sourds-Muets en France

M. Th. Denis, sous-chef de bureau au ministère de l'Intérieur, vient de refaire, pour l'exercice 1887-88, le travail de dépouillement qu'il avait fait l'année dernière concernant les crédits votés par les conseils généraux pour l'entretien des sourds-muets dans les écoles spéciales (1). Nous donnons ci-contre, d'après sa brochure, l'état général de ces crédits. En rapprochant ce tableau de celui que nous avons publié l'an passé, on verra que 27 départements ont plus ou moins élevé les crédits votés antérieurement par eux, tandis que 17 départements les ont réduits.

Enfin on pourra se rendre compte qu'une vingtaine au moins de nos départements ne font pas encore le nécessaire pour faciliter l'émancipation intellectuelle des sourds-muets. Espérons avec M. Denis que de nouveaux efforts ne tarderont pas à se produire. Constatons, toutefois, que le total des crédits alloués cette année par les conseils généraux est encore supérieur de plus de 5,000 francs à celui de l'an passé.

L. G.

(1) Voir la *Revue internationale* du 1er août 1887.

# État des Crédits alloués en 1887-88

*Par les Conseils Généraux pour l'entretien des Sourds-Muets*

| Département | Crédit | Département | Crédit |
|---|---|---|---|
| Seine | 80.000 | Saône-et-Loire | 6.700 |
| Nord | 40.200 | Cher | 6.575 |
| Loire-Inférieure | 35.107 | Ardennes | 6.500 |
| Aisne | 25.552 | Meurthe-et-Moselle | 6.500 |
| Côtes-du-Nord | 26.800 | Charente-Inférieure | 6.416 |
| Somme | 21.625 | Eure-et-Loir | 6.301 |
| Doubs | 20.800 | Corrèze | 6.300 |
| Loiret | 19.351 | Manche | 6.300 |
| Puy-de-Dôme | 19.000 | Lot | 6.000 |
| Rhône | 18.500 | Savoie | 6.000 |
| Seine-Inférieure | 18.300 | Gard | 5.900 |
| Maine-et-Loire | 15.800 | Lot-et-Garonne | 5.500 |
| Vendée | 15.700 | Nièvre | 5.300 |
| Bouches-du-Rhône. | 14.900 | Dordogne | 5.210 |
| Vienne | 14.850 | Alpes-Maritimes | 5.200 |
| Oise | 14.775 | Gironde | 4.951 |
| Pas-de-Calais | 13.750 | Ain | 4.940 |
| Morbihan | 13.520 | Deux-Sèvres | 4.881 |
| Aveyron | 13.000 | Côte-d'Or | 4.704 |
| Loire | 12.700 | Indre-et-Loire | 4.400 |
| Seine-et-Marne | 12.500 | Vaucluse | 4.285 |
| Ille-et-Vilaine | 12.325 | Tarn-et-Garonne | 4.100 |
| Mayenne | 12.250 | Indre | 4.000 |
| Haute-Garonne | 11.900 | Basses-Pyrénées | 3.650 |
| Marne | 11.650 | Hautes-Alpes | 3.600 |
| Haute-Saône | 10.600 | Gers | 3.550 |
| Finistère | 10.500 | Drôme | 3.500 |
| Hérault | 10.000 | Hautes-Pyrénées | 3.450 |
| Sarthe | 10.000 | Yonne | 3.252 |
| Aude | 8.700 | Meuse | 3.000 |
| Allier | 8 450 | Haute-Savoie | 3.000 |
| Charente | 8.400 | Creuse | 2.950 |
| Isère | 8.400 | Territoire de Belfort | 2.850 |
| Vosges | 8.100 | Eure | 2.762 |
| Jura | 8.065 | Ariège | 2.125 |
| Tarn | 8.000 | Ardèche | 2.087 |
| Haute-Vienne | 8.000 | Landes | 1.600 |
| Loir-et-Cher | 7.517 | Aube | 1.525 |
| Haute-Marne | 7.175 | Lozère | 1.475 |
| Cantal | 7.100 | Pyrénées-Orientales | 1.000 |
| Haute-Loire | 7.050 | Corse | 800 |
| Orne | 7.000 | Calvados | 400 |
| Seine-et-Oise | 7.000 | Basses-Alpes | 250 |
| Var | 7.000 | Total : | 847.701 |

Le total des fonds départementanx votés, en 1887, pour l'entretien des sourds-muets indigents dans les établissements d'instruction, s'élève donc à la somme de . . . 847.701 fr.

Les dépenses de nos trois institutions nationales à Paris, à Bordeaux et à Chambéry, ressources propres et subventions de l'État, sont de. . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . 734.818

Total : 1.582.519

Mais, pour évaluer exactement les dépenses affectées à l'instruction et à l'éducation des sourds-muets pauvres en France, il conviendrait d'ajouter au total ci-dessus le montant des subventions des communes, les sacrifices — parfois considérables — consentis par un certain nombre d'établissements, les ressources d'associations de bienfaisance, les secours de la charité privée, etc.

On atteindrait de bien près un chiffre de *deux millions*.

---

## BUDGET DE L'INSTITUTION NATIONALE DE PARIS

Le budget de l'Institution nationale de Paris, après avoir donné lieu à une interpellation au sein des deux chambres, a été finalement voté conforme aux propositions de la Commission du budget de la Chambre des députés.

Voici (d'après le *Journal officiel* du 12 déc. 1887) le détail de ces crédits.

| | |
|---|---|
| Crédit voté pour l'exercice 1887. . . . . | 259,288 fr. |
| Crédit demandé pour l'exercice 1888 . . . | 268,000 |
| Crédit proposé par la Commission du budget. | 264,300 |

**Personnel administratif et médical**

| | | |
|---|---|---|
| 1 | directeur . . . . . . . . . . . . . . . . . | 7.000 |
| 1 | receveur . . . . . . . . . . . . . . . . . | 2.000 |
| 1 | économe . . . . . . . . . . . . . . . . . | 3.200 |
| 3 | commis aux écritures . . . . . . . . . . . | 5.700 |
| 1 | aumônier . . . . . . . . . . . . . . . . . | 1.500 |
| 1 | médecin. . . . . . . . . . . . . . . . . . | 2.000 |
| 1 | chirurgien-dentiste. . . . . . . . . . . . | 200 |
| 1 | chef de clinique. . . . . . . . . . . . . . | 600 |
| 10 | fonctionnaires ou employés. . . . . . . . . | 25.900 |
| 39 | préposés et gens de service . . . . . . . . | 13.250 |
| | Total. . . . . | 61.350 |

**Enseignement intellectuel**

| | |
|---|---|
| 1 censeur. . . . . . . . . . . . . . . . . . | 5.000 |
| 2 professeurs de 1re classe . . . . . . . . . . . | 10.000 |
| 3 professeurs de 3me classe. . . . . . . . . . . . | 12.900 |
| 2 professeurs de 5me classe. . . . . . . . . . . | 7.400 |
| 8 professeurs de 6me classe . . . . . . . . . . . | 10.200 |
| 3 professeurs-adjoints de 2me classe pendant 3 mois (d'octobre à décembre). . . . . . . . . . . . . . . | 1.650 |
| 3 professeurs-adjoints de 3me classe pendant 9 mois (de janvier à septembre) . . . . . . . . . . . . . . | 3.150 |
| 3 professeurs-adjoints de 3me classe pendant 3 mois (d'octobre à décembre) . . . . . . . . . . . . . . . . | 1.050 |
| 2 surveillants généraux . . . . . . . . . . . . . | 2.100 |
| 4 répétiteurs de 1re classe pendant 9 mois (de janvier à septembre) . . . . . . . . . . . . . . . . . . . | 3.600 |
| 6 répétiteurs de 1re classe pendant 3 mois (d'octobre à décembre) . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . | 1.800 |
| 4 répétiteurs de 2me classe pendant 9 mois (de janvier à septembre). . . . . . . . . . . . . . . . . . . | 3.300 |
| 8 répétiteurs de 2me classe pendant 3 mois (d'octobre à décembre) . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . | 2.200 |
| 9 répétiteurs de 3me classe pendant 9 mois (de janvier à septembre). . . . . . . . . . . . . . . . . . . | 6.750 |
| 19 répétiteurs de 3me classe pendant 3 mois (d'octobre à décembre) . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . | 4.750 |
| 6 répétiteurs auxiliaires pendant 9 mois (de janvier à septembre). . . . . . . . . . . . . . . . . . . . | 2.250 |
| 1 professeur d'orthophonie. . . . . . . . . . . | 4.200 |
| 1 professeur de dessin . . . . . . . . . . . | 2.000 |
| 1 professeur d'écriture . . . . . . . . . . . . | 1.300 |
| | 85.400 |

**Enseignement professionnel**

| | |
|---|---|
| 1 maître lithographe . . . . . . . . . . . . . | 1.200 |
| 1 — typographe . . . . . . . . . . . . . | 600 |
| 1 — sculpteur sur bois . . . . . . . . . . | 3.000 |
| 1 — cordonnier . . . . . . . . . . . . . | 600 |
| 1 — menuisier . . . . . . . . . . . . . | » |
| 1 — de jardinage . . . . . . . . . . . . . | 1.200 |
| | 6.600 |

Ensemble, 131.150 fr.

Le compte administratif de l'exercice 1886 a donné les résultats ci-après :

| | |
|---|---|
| Recettes ordinaires . . . . . . . . . . . . . | 430.306,83 |
| Dépenses ordinaires. . . . . . . . . . . . . | 411.152,87 |
| Excédent des recettes . . . . . . . . . . . . | 19.153,96 |

Ressources propres à l'Institution nationale :

| | |
|---|---|
| 1° Rentes sur l'État . . . . . . . . . . . . . . . | 41.639,65 |
| 2° Fermages . . . . . . . . . . . . . . . . . | 4.000 » |
| 3° Intérêts des fonds placés au Trésor. . . . . . . | 1.660,84 |
| 4° Pensions, bourses, trousseaux. . . . . . . . . . | 111.189,13 |
| 5° Retenues pour la retraite . . . . . . . . . . . | 9.405,51 |
| 6° Recettes diverses . . . . . . . . . . . . . . | 2.209,88 |
| 7° Produits récoltés dans l'établissement . . . . . . | 913,82 |
| | 171.018,83 |

Élèves ayant séjourné dans l'Institution en 1886 : 313, savoir :

| | |
|---|---|
| Boursiers de l'État. . . . . . . . . . . . . . . . | 223 |
| Boursiers des départements et communes. . . . . . . | 27 |
| Boursiers de fondations diverses. . . . . . . . . . | 6 |
| Pensionnaires . . . . . . . . . . . . . . . . . . | 29 |
| Elèves externes . . . . . . . . . . . . . . . . . | 3 |
| | 313 |

# DE LA SURDITÉ CHEZ L'ENFANT & L'ADULTE

## Au point de vue médical, pédagogique, légal, tutélaire

PAR

Le Dr L. COUETOUX, et P. BROCHARD, avocat

## INTRODUCTION

Confusum est quidquid usque in pulverem sectum est (Sénèque. 89).
Tout ce qui est divisé jusqu'à n'être que poussière devient diffus.

La pratique de l'art médical nous a mis en présence de ces cas malheureux de cécité irrémédiable, de surdité incurable, de perte d'un membre nécessaire à la marche, aux actes élémentaires de la conservation individuelle.

Nous avons eu recours aux ouvrages classiques où nous avons trouvé, au chapitre prothèse ou orthopédie, des notions consacrées aux instruments destinés à cacher la perte

de l'organe visuel, à faciliter l'audition presque abolie, à remplacer la jambe ou le bras absents.

Nous n'avons rien trouvé dans les ouvrages médicaux ordinairement entre les mains du praticien qui pût nous guider dans l'éducation de l'enfant aveugle ou sourd, rien qui pût même nous indiquer les ressources offertes à l'adulte privé de l'ouïe ou de la vue pour abaisser la barrière qui le sépare des autres hommes.

Ce qui nous manquait comme médecin fait aussi défaut au père frappé dans ses enfants atteints de surdité ou de cécité, au magistrat désigné pour juger de la légalité des actes de ces infirmes, aux sociétés de bienfaisance ayant charge de leur procurer l'instruction presque toujours, souvent, hélas ! l'asile qui doit les soustraire à la faim.

Toutes ces questions ont été traitées ; mais elles n'ont point été réunies. Nous avons voulu éviter aux intéressés le travail que nous avons été amené à faire et qui pour nous est devenu plein d'intérêt.

Les efforts des congrès de professeurs d'aveugles et de sourds-muets n'ont pas été infructueux. Des livres admirables, pour en citer un, le traité de Dufau sur les aveugles par exemple, qui date déjà de 1850, des journaux mensuels s'occupent de ces questions (*Valentin Haüy* et *Louis Braille* de M. de la Sizeranne (Paris) ; — *Revue internationale des sourds-muets*) institut de la rue St-Jacques à Paris ; — *Surdophone*, publié à Vesoul par M. Mettenet). J'ajoute qu'elles sont traitées avec compétenee dans les Annales périodiques que publient les médecins auristes tandis que jusqu'ici les journaux d'oculistique ont cru devoir laisser ce soin aux professeurs d'aveugles.

Peut-être faut-il voir dans cette abstention des ophthalmologistes de la pédagogie typhologique la cause de ce que nous ne craignons pas d'appeler une absence de méthode regrettable. Tel en effet nous paraît devoir être qualifié le fait d'avoir laissé uniquement aux professeurs d'aveugles la direction des jeunes infirmes en ce qui concerne la vulgarisation de cet enseignement. Aussi les jeunes aveugles viennent-

ils à l'école bien souvent trop tard pour recevoir une instruction devenue presque impossible, et ces retards irréparables tiennent à ce que le médecin qui a constaté l'incurabilité du mal n'a pas fait connaître la direction pédagogique qui s'imposait.

A cette regrettable abstention ne laissent pas de participer les traités otologiques, à l'exception de l'excellent petit traité de Troeltsch sur les affections auriculaires de l'enfance. On ne peut en effet qualifier même d'élémentaires les notions qui s'égarent dans le cours de quelques ouvrages classiques tels que ceux d'Urbanstchich (traduit et annoté par M. Calmettes) qui n'y consacre que quelques lignes, de Toynbée où pourtant des aperçus utiles sont donnés sur l'usage et les contre-indications du cornet auto-acoustique; du grand traité de Politzer enfin, monument sur lequel cette absence fait tache.

Peut-être n'a-t-on pas assez remarqué combien les notions sur lesquelles nous allons nous étendre reviennent de fait aux traités d'oculistique, d'otologie, et devraient y trouver place. Et en effet, comme nous le disions tout à l'heure, le traité de chirurgie générale, après avoir indiqué le mode de contention d'une fracture, les soins qu'elle réclame, etc., donne les moyens de réparer autant que possible les lésions consécutives, si le traitement a été impuissant à les prévenir. Dans ce dernier cas, on s'appuie sur les organes voisins pour remplacer la partie lésée ou même détruite, et les muscles qui faisaient mouvoir la jambe maintenant absente feront mouvoir l'organe artificiel mis en son lieu et place; telle est la prothèse.

Or si on remplace l'œil ou l'oreille au point de vue esthétique, on ne remplace ni la vue ni l'ouïe. Mais une ressource subsiste qui est pour l'oculiste, l'auriste, ce qu'est au chirurgien la prothèse; cette ressource consiste à charger un autre sens de suppléer à l'absent. Ceci est de la suppléance, ce n'est plus du remplacement.

Pour éviter les périphrases, faciliter les recherches, par un mot approprié, désigner dans un traité didactique, dans

un dictionnaire, l'ensemble des notions que nous avons cherché à réunir, nous avons adopté sur les indications d'un helléniste distingué, M. le professeur Coubronne, le mot paralepse (παρα à côté ληψις leçon, étude). Ce terme qui s'applique à l'ensemble de la question des aveugles et des sourds, permettra d'établir une comparaison entre les résultats obtenus de part et d'autre, entre les méthodes appliquées à l'éducation.

Ainsi qu'il ressort de ces considérations, si le vœu du congrès international de 1878 en faveur d'une chaire de surdi-mutité ou au moins de quelques leçons consacrées à ce sujet se réalisait, cette tâche incomberait au professeur chargé du cours des maladies d'oreilles, et à son défaut, car en France les affections de l'oreille ne sont pas enseignées officiellement par un professeur spécial, au professeur de prothèse.

Remarquons encore que l'on dit prothèse de l'œil, de l'oreille, de la jambe, pour désigner ce qui sert à remplacer l'œil, l'oreille, la jambe (œil de verre, oreille de caoutchouc, jambe de bois), tandis qu'il faudrait dire paralepse de la surdité, de la cécité, car ici c'est au sens et non à l'organe qu'il faut trouver non un remplacement mais une suppléance.

La paralepse comprendra l'ensemble des moyens médicaux, pédagogiques et mécaniques destinés à rendre à la vie intellectuelle et sociale les individus privés de l'ouïe, de la parole, de la vue, la jurisprudence les concernant, la protection que leur accordent l'État ou les institutions privées ou que leur procure l'association mutuelle.

Les moyens mécaniques ayant rapport à la partie médicale ou pédagogique, on voit qu'il faudra diviser la paralepse en médicale, pédagogique, légale, tutélaire.

Elle laissera à la statistique, à la médecine légale, à l'anatomie pathologique les notions purement scientifiques, se réservant ce qui peut avoir un intérêt direct pour les infirmes. Laissant au professeur l'étude de la pédagogie, elle se contentera de glaner dans les congrès, les revues spéciales, l'ensemble des renseignements nécessaires à la direction, à la

protection de l'infirme; elle tiendra au courant des améliorations apportées à son sort par le progrès et l'humanité.

L'étude de la paralepse de la surdité et de la cécité nous fera constater que le but de la suppléance est d'amener l'infirme à employer un sens différent du sens normal, comme moyen d'expression et de réception (la vue des lèvres chez le sourd le guide pour comprendre et apprendre à parler, le toucher remplace l'œil chez l'aveugle) et d'arriver ainsi à ne faire employer à l'entendant voyant que ses moyens ordinaires. Or, nous constaterons que depuis l'adoption de l'articulation chez le sourd-muet, la paralepse est bien plus avancée chez ce dernier que chez l'aveugle qui nous oblige à l'étude d'une écriture particulière en relief. Les tentatives dont nous sommes témoins aujourd'hui pour remplacer l'écriture en points par les caractères ordinaires en relief prouvent combien cette infériorité est vivement sentie.

(*A suivre.*)

---

## M. LE PROFESSEUR GIAMPIÉTRO

### Et les Maîtres de l'école de Sienne

Il s'est produit dernièrement, en Italie, une polémique assez vive entre M. le Dr Giampiétro, qui préconise l'enseignement des sourds-muets par un système orthophonique spécial, — ou plutôt, qui voudrait la séparation des sourds-muets en deux classes, dont l'une serait instruite par la méthode orale et l'autre par son système orthophonique, — et les maîtres de l'école des sourds-muets de Sienne, disciples et continuateurs de P. Pendola, partisans de la méthode orale pure, à l'exclusion de toute sélection.

M. le Dr Giampiétro, dont nous avons publié déjà deux

articles assez longs où il expose son système, nous envoie cette fois un travail, très long aussi, dans lequel il reprend la polémique qu'il vient d'avoir avec nos confrères de Sienne.

D'autre part, M. Périni, l'honorable professeur de Milan, nous adresse aussi une communication dans laquelle, prenant en main la défense des maîtres de Sienne, il morigène assez vertement M. Giampiétro et son système orthophonique.

Certes, le travail de l'un et de l'autre contient des choses intéressantes, mais on y retrouve cette vague odeur de poudre qui persiste après les mêlées un peu chaudes ; de plus, ces deux communications ne sauraient être données ici dans toute leur longueur. Ce serait faire trop de place à des questions personnelles. Pour ces deux raisons, nous demandons à MM. Périni et Giampiétro de nous permettre de résumer les débats, ce que nous nous efforcerons de faire le plus impartialement possible.

Le conflit a eu pour origine une de ces grosses erreurs que commettent si facilement les journalistes étrangers à notre art lorsqu'ils ont l'occasion de rendre compte de quelque visite faite dans nos établissements spéciaux. Il ne faut pas leur en vouloir : ils ne peuvent, dans une courte apparition, s'assimiler immédiatement un sujet aussi délicat et la précipitation qu'ils sont forcés de mettre à la rédaction de leurs articles leur joue souvent des tours fâcheux.

Tel est le cas du journal italien *La Riforma* qui, rendant compte d'une visite du roi Humbert et de la reine Marguerite à l'Institution des sourds-muets de Sienne, imprima naïvement que les élèves de cette école avaient *chanté* des poésies devant Leurs Majestés.

Et voilà l'étincelle qui mit le feu aux poudres.

Le Dr Giampiétro qui garde une dent, — et pour cause — contre les maîtres sourds-muets italiens, prit aussitôt sa meilleure plume et, relevant le fait, adressa au *Corriere di Roma* un article dans lequel il niait la possibilité de faire *chanter* les sourds-muets, et traitait tout simplement de « charlatans » les professeurs de Sienne. Ceux-ci bondirent sous l'injure, naturellement ; nous en eussions tous fait

autant. Deux d'entre eux répondirent à l'article du *Corriere*, expliquèrent qu'il y avait erreur de la part du reporter de la *Riforma* et que leurs élèves avaient *récité* et non *chanté* des poésies. Malheureusement ils ne s'en tinrent pas à cette rectification pure et simple et ils gâtèrent leur cause, jusque-là excellente, en prenant à partie M. Giampiétro, et en l'accusant de martyriser ses élèves. Dame! Celui-ci avait eu la dent un peu trop dure et ils mordaient à leur tour. Il n'y a rien là que de très humain.

Le Dr Giampiétro, mécontent d'être ainsi malmené, contesta, dans sa réponse, la possibilité de faire *réciter* des sourds-muets de naissance. Il affirma qu'il devait s'agir de sourds ayant peu ou prou joui de l'ouïe et de la parole et qu'on trompait le public en lui montrant de tels résultats, comme cela se pratique couramment, assurait-il, à l'Institut des sourds-muets de Naples.

Selon lui, aucun fait ne permet d'afffrmer la possibilité d'enseigner la parole articulée à ceux qui ne l'ont jamais possédée.

Pour lui, il y a trois catégories de sourds-muets et trois systèmes à employer :

1° Il y a des sourds curables ;

2° Des sourds incurables susceptibles d'instruction ;

3° Des sourds incurables non susceptibles d'instruction.

Si l'on écarte cette troisième catégorie, à laquelle l'hôpital convient mieux que l'école, il en reste deux qui devront être instruites différemment. Avec la première, on utilisera le degré d'ouïe subsistant et susceptible de développement pour l'instruire par la parole articulée ; avec la seconde, on devra recourir à la méthode de l'abbé de l'Épée.

Le Dr Giampiétro s'appuie sur l'autorité de Valade-Gabel qui, en 1867, demandait aussi la sélection.

Écoutons maintenant M. C. Périni.

Dans la communication qu'il nous adresse en réponse aux assertions du Dr Giampiétro, M. Périni dit qu'il ne sait pas ce qui se passe à Naples; mais qu'il sait bien ce qu'on fait à Sienne. A Sienne, comme à Milan, comme à Rotterdam et ail-

leurs, on apprend à parler à tout sourd-muet intelligent, sourd de naissance ou non, s'il n'y a pas lésion grave des organes vocaux. Et, pour convaincre son adversaire, il lui dit : envoyez-nous de Naples un sourd-muet de naissance remplissant ces conditions et nous vous le rendrons parlant. Avec cette réserve, toutefois, que nous n'avons pas la prétention de lui donner une parole harmonieuse. Celui qui a entendu ou qui entend si peu que ce soit aura toujours une parole plus agréable, une voix meilleure. Le P. Marchio a perdu la vie pour avoir voulu, dans sa classe, donner une voix agréable à des sourds de naissance.

Il est donc inutile de songer à faire parler aussi bien un sourd de naissance que les demi-sourds ; mais enfin on peut l'amener à parler intelligiblement.

Voilà, résumées aussi impartialement que nous l'avons pu, les deux communications qui nous sont adressées par MM. Périni et Giampiétro.

A nos lecteurs de prononcer.

L. GOGUILLOT.

---

## CHRONIQUE DE L'ÉTRANGER

### RÈGLEMENT DE

# L'INSTITUTION DES SOURDS-MUETS DE RIO-DE-JANEIRO

Par un décret impérial en date du 15 octobre 1873, le règlement suivant a été adopté.

### CHAPITRE I

#### DU BUT ET DE L'ORGANISATION DE L'INSTITUTION

L'Institution a pour but de donner aux sourds-muets l'enseignement intellectuel et professionnel et l'éducation morale, sous les ordres d'un directeur, dépendant lui-même du ministère de l'Empire, et auquel tous les fonctionnaires de la maison sont soumis. Ce directeur pourra se livrer,

quand il le jugera convenable, à tous les examens qu'il croira nécessaires, il assistera à son gré aux classes, aux repas, aux concours de maîtres, etc...

Le directeur aura sous ses ordres le personnel suivant :

1 aumônier professeur de religion ;
2 professeurs de langue écrite ;
1 professeur d'articulation et de lecture sur les lèvres ;
1 professeur de mathématiques, géographie et histoire du Brésil ;
1 professeur de dessin ;
1 médecin ;
1 secrétaire-comptable ;
1 tailleur-linger dépensier ;
1 professeur de gymnastique ;
des répétiteurs et des domestiques.

Le directeur, l'aumônier, les professeurs, le secrétaire et le médecin seront nommés par le gouvernement, les autres employés seront nommés par le directeur.

Le directeur, les répétiteurs et le dépensier habiteront l'Institution.

## CHAPITRE II

### LES PROFESSEURS

Les professeurs de langue écrite seront pris au concours parmi les répétiteurs. Faute de répétiteurs, on pourra nommer des instituteurs primaires qui, après avoir passé six mois dans l'Institution, auront prouvé qu'ils réunissent les conditions nécessaires pour être professeurs de S.-M.

Les professeurs de mathématiques, de religion et de dessin seront nommés titulaires après un an de pratique.

Les professeurs de langue écrite, d'articulation, de géographie et d'histoire seront considérés comme inamovibles après cinq ans de service effectif.

Toutefois, le professeur dans ces conditions perdra sa place pour des actes d'immoralité, pour des mauvais traitements infligés aux élèves, pour cause d'incapacité physique ou morale, ou s'il est suspendu de ses fonctions plus de deux fois pour manquements au règlement de l'établissement.

Les professeurs auront droit à une gratification égale au cinquième de leur traitement après quinze ans de service, et à une gratification égale à la moitié de leur traitement s'ils obtiennent du gouvernement l'autorisation de continuer leur cours après vingt-cinq ans de service.

Dans le calcul des années de service il sera tenu compte des permissions et des absences, excepté toutefois de celles qui auront été accordées pour un motif de services publics gratuits et rendus obligatoires par la loi.

Les professeurs auront droit à uue retraite comportant le traitement entier après vingt-cinq ans de service effectif. Ceux qui seront dans l'impossibilité de continuer leur travail auront une retraite proportionnelle s'ils ont plus de dix ans de service

Les professeurs de l'Institution qui, par négligence ou mauvaise volonté ne feraient pas leur devoir, soit en faisant mal leur classe, soit en exerçant mal la discipline, soit enfin en manquant leur classe plus de

trois jours par mois sans motif justifié, et d'une façon plus générale, pour toute infraction au règlement, seront passibles des peines suivantes :

Avertissement;

Blâme;

Suspension temporaire sans traitement pouvant durer jusqu'à trois mois ;

Révocation.

Les deux premières de ces peines seront infligées par le directeur, la troisième par le commissaire du gouvernement et la quatrième par le gouvernement.

## CHAPITRE III

### LES RÉPÉTITEURS

Il y aura dans l'Institution un répétiteur pour chaque classe de langue écrite et un pour la classe de mathématiques, histoire et géographie.

Les aspirants au titre de répétiteurs devront témoigner de la connaissance des matières exigées dans l'enseignement primaire et secondaire des écoles du gouvernement.

Pour les places de répétiteurs des classes de langue écrite de première et deuxième années, on choisira de préférence un élève de l'Institution qui aura terminé ses classes d'une façon brillante, et qui joindra à un bon caractère des aptitudes réelles pour l'enseignement.

Les répétiteurs seront nommés par le ministre sur la proposition du directeur, ils habiteront dans l'Institution et mangeront avec les élèves. Ils auront comme traitement annuel : 2 000 francs.

Les répétiteurs seront renvoyés sur la proposition du directeur quand ils ne rempliront pas les conditions morales indispensables au professeur de sourds-muets et qu'ils montreront peu de zèle dans l'accomplissement de leurs devoirs.

Le temps de service passé comme répétiteur comptera pour la retraite.

## CHAPITRE IV

### LES ÉLÈVES

Il y aura des élèves internes et des externes. Le nombre maximum des premiers est fixé à cent.

Les internes payeront une pension annuelle de 1250 francs, ils devront porter le trousseau déterminé par le règlement intérieur qui fait suite à celui-ci.

Le gouvernement pourra envoyer jusqu'à trente boursiers.

Nous avons dit, dans le dernier numéro de la *Revue internationale*, les conditions nécessaires pour avoir droit à une bourse.

Les élèves entretenus par les provinces seront considérés comme pensionnaires et reçus par le directeur sur présentation d'un ordre de présidents de provinces qui sont autorisés à cet effet.

Pour être admis à l'Institution, il faut que les enfants aient au moins neuf ans et au plus quatorze ans ; que, d'un examen auquel ils seront soumis, il résulte qu'ils n'ont pas de maladies contagieuses ou incurables, qu'ils ont été vaccinés et que la surdi-mutité n'a pas détruit leurs facultés intellectuelles.

Il sera procédé à cet examen par le directeur et par le médecin.

Le sourd-muet reconnu malade, ou idiot, ou aliéné, etc., sera renvoyé dans sa province aux frais de ceux qui l'auront envoyé.

Les élèves qui auront six ans de présence à l'Institution seront congédiés alors même que leur éducation ne serait pas terminée. Toutefois, le gouvernement, sur la demande du directeur, pourra prolonger de deux ans leur séjour dans l'Institution, dans les cas suivants :

1° Pour ceux qui seront en état de compléter leur éducation dans ce délai de deux ans ;

2° Pour les pensionnaires qui le demanderont ;

3° Pour ceux qui seront de bons ouvriers dans les ateliers.

Aucun élève ne pourra rester dans l'Institution quand il aura atteint l'âge de dix-huit ans.

## CHAPITRE V

### L'INSTRUCTION LITTÉRAIRE, LES EXAMENS ET LES PRIX

L'instruction littéraire consistera dans l'enseignement de la langue portugaise, de l'arithmétique pratique (système métrique), de la géographie et de l'histoire du Brésil.

La durée des études sera de six ans. La répartition des matières, l'ordre et la méthode à employer seront consignés dans un programme fait par le directeur, d'accord avec les professeurs, et soumis à l'approbation du Gouvernement.

L'enseignement de l'articulation sera obligatoire pour les élèves atteints de surdi-mutité accidentelle et âgés de moins de douze ans. Toutefois, on en dispensera les élèves qui remplissent ces conditions, si le médecin de l'établissement le juge à propos.

Les classes s'ouvriront le 3 février pour se terminer le 15 novembre.

Le jour même de la clôture des classes commenceront les examens des élèves de la première à la cinquième année. Ces examens seront publics et présidés par le directeur. Après les examens de ces cinq années, tous les professeurs, sous la présidence du directeur, désigneront les élèves qui devront passer à la classe suivante et ceux qui seront sur le point d'avoir leur éducation terminée. A cette occasion chaque professeur pourra proposer jusqu'à trois de ses élèves pour leur donner des prix. Le procès-verbal de cette réunion sera consigné dans un registre spécial. Il y aura trois espèces de prix pour les élèves qui se seront le plus distingués ; ces prix consisteront en médailles d'or, d'argent et de bronze frappées à l'hôtel de la Monnaie.

La médaille d'or pèse 14 grammes et a 25 millimètres de diamètre. Elle porte sur une face le symbole du Saint-Esprit avec cette légende :

« *Fons sapientiæ* »
« *studii premium* »

Sur l'autre face, comme emblème de l'étude, il y a un livre ouvert et un crayon. Sur le livre cette inscription :

« PETRUS II, BRAZ. IMP. »
« *Institute dos Surdos-Mudos do Brazil* »

Les médailles d'argent et de bronze ne diffèrent de la médaille d'or que comme métal et comme poids.

Dans le règlement intérieur nous verrons de quelle façon sont attribuées les récompenses. La distribution des prix sera faite solennellement le jour fixé par le ministre de l'Empire, et ce même jour, avant la cérémonie, on passera les examens des élèves de sixième année.

## CHAPITRE VI

### L'ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL

On établira dans l'Institution les ateliers que le gouvernement jugera nécessaires.

Ces ateliers seront sous la direction d'ouvriers des arsenaux de la guerre ou de la marine, ou de ceux que le directeur aura cru bon de choisir.

Tous les élèves devront aller aux ateliers, et pour le choix du métier, le directeur tiendra compte, dans la mesure du possible, du tempérament de l'élève et des désirs des parents.

Les élèves travailleront dans les ateliers au maximum quatre heures par jour et le directeur veillera à ce que les chefs d'ateliers n'abusent pas des forces des enfants et ne les maltraitent pas.

A la fin de ce règlement nous trouvons le tableau des traitements actuels du personnel. Ces traitements représentent en monnaie française les chiffres suivants :

| TRAITEMENT | | Gratifications | TOTAL |
|---|---|---|---|
| Le Directeur | 6.500 fr. | 1.500 fr. | 8.000 fr. |
| L'Aumônier | | 2.500 | 2.500 |
| Professeur de langue écrite | 5.000 | 2.500 | 7.500 |
| Professeur de mathématiques, etc. | 5.000 | 2.500 | 7.500 |
| Professeur de dessin | | 2.500 | 2.500 |
| Médecin | | 1.500 | 1.500 |
| Secrétaire comptable | 4.000 | 2.000 | 6.000 |
| Répétiteur | 2.000 | 1.000 | 3.000 |
| Linger dépensier | | 2.000 | 2.000 |
| Professeur de gymnastique | | 1.500 | 1.500 |

Dans le prochain numéro paraîtra le règlement intérieur, qui s'occupe : de la division du service, du travail du personnel et de questions d'administration.

Eug. Bassouls.

# NÉCROLOGIE

Nous avons appris, trop tard pour pouvoir en parler dans notre dernier numéro, la mort de Mme veuve J.-J. Valade-Gabel, née Marie-Louise-Suzanne Séguin, qui fut la compagne du grand instituteur de sourds-muets J.-J. Valade-Gabel et la mère de M. André Valade-Gabel, ancien censeur des études à l'Institution nationale des sourds-muets.

Nous nous associons de tout cœur à la douleur que cette perte cause à M. A. Valade et nous lui adressons l'expression de nos meilleurs sentiments de condoléance.

# INFORMATIONS

**Le conseil supérieur de l'Assistance publique.** — Le ministre de l'intérieur vient, par décret, de comprendre au nombre des membres de droit du conseil supérieur de l'Assistance publique :

Le procureur de la République près le tribunal de la Seine ;

Le directeur du commerce intérieur au ministère du Commerce et de l'Industrie.

En outre, sont nommés membres du même conseil :

MM. Maze, sénateur, en remplacement de M. Naquet, sénateur, non acceptant ; Léon Bourgeois, député, ancien directeur de l'administration départementale et communale ; Rousselle, président de la commission de l'Assistance publique au Conseil général de la Seine ; Paul Strauss, membre du Conseil municipal de Paris ; Cheysson, ingénieur en chef des ponts et chaussées ; Deroisin, maire de Versailles.

Nous croyons savoir que le directeur de l'Assistance publique de Paris sera dans le conseil supérieur le véritable commissaire du gouvernement.

M. Charles Floquet ouvrira lui-même les travaux du conseil supérieur de l'Assistance publique.

*
* *

**Empoisonnement par les tuyaux de plomb.** — Au congrès d'hygiène de Vienne, sur la proposition de M. Hamon, il fut voté que :

« L'emploi des tuyaux de plomb pour la conduite des eaux dans les maisons, dont l'usage est une violation des lois les plus élémentaires de l'hygiène, doit être défendu par une loi.

« Tous les membres du Congrès, chacun dans leur pays respectif, doivent s'efforcer d'obtenir cette loi. »

Les cas d'empoisonnement par l'eau ayant séjourné dans des tuyaux de plomb ne justifient que trop la campagne entreprise par M. Hamon contre l'usage de cette canalisation. Mais pour avoir la loi il faudrait que nos législateurs aient la colique de plomb : c'est le seul argument auquel leur nature pût se rendre.

(*Revue intern. des sciences médicales.*)

*
* *

**Le mariage de Mlle Peyron.** — Le mardi 15 mai a eu lieu, à la mairie du quatrième arrondissement et à l'église Saint-Merri, le mariage de Mlle Jeanne Peyron, fille du directeur de l'Assistance publique, avec le docteur Lepage, ancien interne des hôpitaux. M. Juel-Dessus, maire du quatrième arrondissement, a prononcé une très spirituelle allocution.

Les témoins de la mariée étaient M. le Préfet de la Seine et l'amiral Peyron, son oncle, ancien ministre de la Marine ; ceux du mari MM. les docteurs Péan et Miot.

On a remarqué la présence, à la cérémonie religieuse, de la plupart des grands maîtres de la médecine, des hauts fonctionnaires du ministère de l'Intérieur et du département de la Seine, de délégations des divers services d'assurance, de nombreux conseillers municipaux, et celle du corps enseignant de l'Institution nationale des sourds-muets au grand complet.

Le défilé à la sacristie n'a pas duré moins d'une heure.

*
* *

**La pantomime au Cercle funambulesque.** — Nous avons assisté, le 15 mai, à une séance très intéressante de pantomime donnée par le *Cercle funambulesque.* Les membres de ce cercle, littérateurs ou artistes, quelquefois auteurs et acteurs en même temps, se sont donnés pour but de relever la pantomime classique.

Le fait est que, dans cette première soirée, à laquelle nous avions été convié, nous avons trouvé des mimes accomplis qui ne faisaient pas trop mauvaise figure à côté du célèbre Paul Legrand. MM. Paul Margueritte, en Pierrot tragique, et Saint-Germain, en Pierrot gai et fripon, ont bien mérité les chaleureux applaudissements qui leur ont été prodigués.

*
* *

**La Routine et la Peur, voilà l'ennemi!** — Nous trouvons dans l'*École*, journal suisse, un article qui s'adresse aux instituteurs de ce pays, mais dont nos collègues de France pourront faire leur profit. Après avoir montré que les maîtres doivent avoir leurs coudées franches, pouvoir exprimer sans crainte leurs idées, discuter librement et les principes et les méthodes nouvelles d'éducation, il ajoute : « Malheureusement les instituteurs sont peu habitués à cette vie expansive, à cet esprit de corps qui devrait les caractériser. Ils ne sont pas apathiques, ils n'ont pas plus l'un pour l'autre de l'anthipatie; non, et s'il n'y avait que cela, un appel énergique à leur dévouement suffirait pour tout dissiper; mais ce qui arrête la majorité, c'est la crainte. Cela est dur à dire, et pourtant cela est. Quelle en est la cause? L'état d'oppression dans lequel le corps enseignant a trop longtemps été tenu, puis le manque de garantie et de protection que lui doivent les lois et parfois les autorités scolaires. » Que faut-il faire pour remédier à cela? Il faut nous unir; il faut donner son adhésion aux sociétés péda-

gogiques existantes, créer des réunions dans les centres qui en sont dépourvus. Nous avons à Paris l'*Union des Instituteurs et des Institutrices* qui compte déjà 500 membres, pourquoi tous les maîtres du département n'en feraient-ils pas partie? La plus grande fraternité règne parmi les sociétaires et chacun peut exprimer franchement sa pensée. Nous possédons un journal, et le Conseil général a si bien compris l'utilité de notre association. qu'il nous a accordé une subvention de 1,000 francs. Ayons toujours à la pensée cette noble devise, qui est celle de notre société : *L'union fait la force !*

(*L'Instituteur sténographe.*)

---

# REVUE DES JOURNAUX

**Organ der Taubst-Anstalten.** — *Cours de langue française* de MM. André et Raymond.

Il y a quelques mois, M. Renz signalait aux lecteurs de l'*Organ* l'apparition de ce volume, en ajoutant quelques lignes élogieuses à l'adresse des instituteurs français. M. Riedel, indigné sans doute qu'un instituteur allemand ait eu l'idée de rendre justice à d'autres qu'à ses compatriotes, s'évertue à démontrer que les Français n'ont rien à apprendre aux Allemands. Son article est une longue critique. Les auteurs, d'après lui, nous donnent des renseignements tout à fait insuffisants sur les exercices d'articulation en deuxième année, sur le vocabulaire et sur la nomenclature. Ils se contentent de poser en principe qu'il est nécessaire de restreindre les exercices écrits au profit de la parole, et de commencer par donner à l'enfant les noms des objets qui se trouvent à sa portée. Ils semblent n'avoir aucune idée des exercices de conversation spontanée entre les élèves et de leur importance dans l'enseignement de la phrase usuelle, et se préoccupent à peu près exclusivement des formes du langage, c'est-à-dire de ce qu'il y a de plus difficile et de moins intéressant. M. Riedel critique encore l'emploi trop constant de l'impératif, les comptes rendus d'actions auxquels il préfère les transmissions d'ordre, etc.

M. Renz a répondu en quelques mots à toutes ces attaques. Il n'a jamais considéré le *Cours* de MM. André et Raymond comme un chef-d'œuvre, mais comme un guide qui peut rendre de grands services aux

jeunes professeurs encore peu familiarisés avec les difficultés de notre enseignement. Les auteurs ne peuvent avoir eu la prétention de tout mettre dans leur livre : celui qui le consultera sera obligé d'interpréter leur pensée et de faire appel à sa propre imagination, s'il veut en retirer quelque profit. Les livres de Hill, de Vatter, sont également des guides dont il faut savoir se servir, et non des modèles qu'il s'agit de suivre les yeux fermés. Le *Cours* de MM. André et Raymond a été fait d'après la méthode Valade-Gabel, l'un des professeurs les plus éminents. M. Renz a eu l'occasion de connaître et de pratiquer cette méthode à l'école de Saint-Hippolyte-du-Fort ; il n'a eu qu'à se louer des résultats obtenus. M. Renz termine en disant qu'il a prodigué assez souvent les éloges à ses compatriotes pour se croire le droit de rendre également justice à ses collègues étrangers.

Nous remercions M. Renz, et nous serions heureux de voir tenir le même langage à tous les professeurs de sourds-muets.

Dufo de Germane.

---

# BIBLIOGRAPHIE

**Le livre des sœurs de Bordeaux.** — Le *Cours gradué de langue française*, professé à l'Institution nationale des sourdes-muettes de Bordeaux et publié en 1882, a le mérite d'avoir été la première adaptation française de la méthode de Valade-Gabel à l'enseignement oral (1). En cette circonstance, les sœurs de Bordeaux se sont souvenues que leur école avait été le berceau de la méthode intuitive (2) et on ne saurait trop les féliciter d'avoir livré au public le fruit d'une pratique déjà longue et consacrée par le succès.

Outre qu'il comble une lacune, cet ouvrage a de précieuses qualités. La tradition de la méthode intuitive s'est, à Bordeaux, conservée dans toute sa pureté, et l'on a plaisir à constater, en parcourant ces feuillets, que chacune de ces leçons est absolument conforme à l'esprit de Valade-Gabel.

C'est ainsi que les exercices de simple nomenclature sont soigneusement évités. On se préoccupe de la phrase plus que du mot Les substantifs nouveaux font corps avec la proposition dans laquelle ils sont présentés. De cette manière, quand l'enfant les voit pour la première fois, il les voit à leur vraie place : déjà ils jouent le rôle qui leur est dévolu dans le discours.

(1) Une adaptation en langue italienne de la méthode de Valade-Gabel à l'enseignement oral a été publiée à Milan en 1884 par M. Carlo Périni ; nous avons fait ailleurs l'éloge de cet excellent ouvrage.

(2) On sait que Valade-Gabel fut, pendant de longues années, directeur de l'Institution de Bordeaux.

On sait, à première lecture, que l'important n'est pas de donner des mots mais d'en assurer l'emploi. La difficulté est moins de faire comprendre une formule que d'amener l'élève à en user à bon escient.

Il le savait bien, ce vieil instituteur qui recommandait aux jeunes maîtres de mesurer les progrès de leurs élèves non pas tant à ce qu'ils peuvent *comprendre* qu'à ce qu'ils sont capables d'*exprimer*. Avant tout, il s'agit de développer chez eux ce qu'on a appelé « le pouvoir pratique de la langue ». Mieux vaut en effet, pour un sourd, savoir agencer diversement et à propos un petit nombre de mots que d'en posséder une foule qu'il coulera invariablement dans le même moule en répétant éternellement la même formule.

Un autre avantage de ces leçons, c'est d'être plus complètes que celles exposées dans Valade-Gabel. Celui-ci s'était contenté d'exquisser à grands traits les types principaux; il s'était borné à marquer les étapes. Les auteurs du *Cours gradué* ont ajouté les grains qui manquaient au chapelet. Joignez à cela que le nouvel exposé tient compte des exigences de l'enseignement oral.

Ce livre enfin, un des meilleurs du genre, à notre humble avis, marque une étape vers le progrès, je veux dire vers l'unité de méthode.

Ayant dit de cet ouvrage tout le bien que j'en pense, je me sens d'autant plus à l'aise pour ajouter quelques critiques.

Et d'abord, contrairement à ce qui se passe à l'Institution de Bordeaux, l'enseignement de la langue ne commence guère chez nous qu'en deuxième année.

Il faudra donc, à Paris, lire deuxième année au lieu de deuxième semestre. D'ailleurs, les cent vingt-quatre leçons, incluses dans ce semestre, me paraissent constituer pour les classes de deuxième année, même avec de bons élèves, un cadre suffisant.

Par suite, nous devrons appeler troisième année la deuxième: et j'estime que si nous parcourons avec fruit dans la classe de troisième année le cycle complet des cent quatorze leçons contenues dans le second volume, nous n'aurons ni perdu notre temps, ni épargné notre peine.

Une chose frappe de prime abord les instituteurs auxquels ce livre est destiné. C'est l'absence de tout commentaire, de toute explication. On leur offre une série de leçons, et c'est tout. Mais, me dira-t-on, l'œuvre de Valade-Gabel lui-même n'est-elle pas le plus éloquent des commentaires? Oui, s'il s'agit de l'esprit général et des grands principes qui dominent l'ensemble du système: mais en ce qui concerne les petits détails si importants de la pratique et de la mise en œuvre, il me semble qu'il reste quelque chose à faire. Comment faut-il présenter ces leçons? Comment celle-ci prépare-t-elle celle-la? Pourquoi tel pronom, tel temps du verbe, à telle place plutôt qu'à telle autre? Il est bon, certes, d'avoir la foi; mais je ne saurais trouver mauvais qu'on la raisonne un peu: ne fût-ce que pour faire réfléchir à cette gradation, à cet enchaînement qui sont la force et la valeur d'une méthode (1).

Hélas! rien n'est parfait sous le soleil: et le soleil lui-même a des taches! Le respect, s'adressât-il au plus grand des maîtres, ne doit pas verser dans le fanatisme. Un principe une fois posé, Valade-Gabel l'observait jusque dans ses conséquences extrêmes. C'est ainsi qu'ayant pris pour règle d'enseigner les verbes à l'impératif, il présentait à l'impératif jusqu'aux verbes avoir et être: comme si on pouvait à volonté *avoir* ou ne

pas *avoir*, *être* ou n'*être* pas ; comme si l'on pouvait commander à sa guise les faits qui se rattachent à la possession et à l'existence. Quelques légères modifications étaient, sur ce point, tout indiquées.

Notons enfin que l'on trouve dans ce volume qui vise la seconde année, quelques difficultés qui m'ont paru excessives, même pour les élèves de la troisième. Je relève, au passage, l'enseignement de l'imparfait et du passif que nous avons, prudemment, je crois, relégués un peu plus loin. Je remarque encore les expressions suivantes : *dans quel but? pour quelle cause?* qui exigent une certaine réflexion et dont je me passerais volontiers, atteudu qu'elles n'ajoutent rien à l'idée du *pourquoi?* qu'elles ont sans doute la prétention d'expliquer.

D'une autre leçon je détache cette phrase : « Le chanteur chante pour se distraire ou pour distraire les autres. »

Voilà, vous en conviendrez, une distraction qui est peu à la portée de nos pauvres sourds-muets.

Enfin je lis (il est vrai que c'est à la dernière page) : « *comparons ce que* tu as écrit avec *ce qui* est *imprimé* sur le livre. » Cette proposition ne vous semble-t-elle pas comme à moi quelque peu compliquée?

Mais je veux revenir, pour conclure, à la bonne impression que m'a laissée le livre.

Malgré quelques légères imperfections de détail qu'une seconde édition ne manquéra pas de faire disparaître, le *Cours gradué* de langue française est un des meilleurs ouvrages de ce genre ; il est la première adaptation de la méthode de Valade-Gabel à l'enseignement oral, et mérite à ce double titre d'occuper une place d'honneur dans nos bibliothéques.

Les sœurs de Bordeaux voudront certainement finir ce qu'elles ont si bien commencé et elles ne tarderont pas à publier la suite de cet ouvrage.

MARIUS DUPONT.

(1) Le livre de Valade-Gabel d'ailleurs, est aujourd'hui introuvable chez les libraires.

---

*L'Éditeur-Gérant,*

GEORGES CARRÉ.

Tours. imp. Deslis frères, rue Gambetta, 6,

REVUE INTERNATIONALE
DE L'ENSEIGNEMENT DES SOURDS-MUETS
Tome IV. — N° 4. Juillet 1888.

# EXPOSITION ANNUELLE DES BEAUX-ARTS

## Œuvres des artistes sourds-muets

### SCULPTURE

Pourquoi ne romprions-nous pas avec la tradition qui veut que toute critique du « Salon » commence par les œuvres de peinture? La plupart des grands critiques se sont trouvés d'accord pour déclarer que, cette année, la sculpture était notoirement supérieure à la peinture. C'est notre avis en ce qui concerne les œuvres exposées par nos sourds-muets.

Commençons donc par la sculpture.

*
* *

Paul CHOPPIN

(*Un vainqueur de la Bastille,* statue plâtre)

A tout seigneur, tout honneur.

Paul Choppin marche de succès en succès. L'an dernier, il remportait le premier prix au concours Broca ; cette année, il remporte une médaille avec son *vainqueur de la Bastille.* Bravo !

Nous nous associons sans réserve au verdict du jury. Nous aimons mieux ce vainqueur que le Broca de l'an passé. Il est vrai que la redingote classique de ce dernier ne pouvait pas viser aux mêmes effets que le gilet ouvert, la culotte courte et les souliers dénoués du bouillant révolutionnaire.

Albert Wolf, du *Figaro,* le critique redouté, a consacré deux lignes aimables de sa chronique à M. Choppin. C'est là une bonne aubaine très appréciée des artistes et dont nous félicitons le jeune sculpteur.

*

*
* *

René DESPERRIERS

(*Jeune Italienne*, buste plâtre)

Le buste exposé par M. Desperriers dénote encore une certaine inexpérience. L'ensemble n'est pas mal arrangé, mais le dessin et les formes ont un peu trop de mollesse. C'est indéterminé, comme disent les gens du métier.

*
* *

Gustave HENNEQUIN

(*M. Ravaisson, de l'Institut*, buste plâtre)

Il y a beaucoup de vie dans ce buste et l'allure en est excellente. Le front est bien modelé, l'œil très vivant. On pourrait, si l'on était très difficile, lui reprocher des traits un peu durs, un peu secs. Mais cela contribue à donner de l'énergie à l'ensemble. De l'avis de notre ami Hercule, le sculpteur de grand talent qui nous a surpris en contemplation devant ce buste, l'œuvre gagnerait à être exécutée définitivement en marbre, et c'est aussi notre opinion : dans ce cas, certains détails peuvent être repris par l'artiste, certains traits adoucis, et l'œuvre y gagne notablement.

En tous cas, c'est d'une exécution bien supérieure à celle du précédent.

*
* *

Félix MARTIN

(*Berthier*, buste bronze)

M. Félix Martin, l'auteur bien connu de la *Statue de l'abbé de l'Épée,* n'a rien envoyé au Salon de cette année. Mais il a fait, pour l'Institution nationale, un buste de Berthier, dont il ne messied pas de parler à cette place.

La ressemblance est frappante : c'est bien le bon vieux Berthier que nous avons connu, avec son visage doux que l'absence de barbe faisait ressembler à celui d'un prêtre.

M. Félix Martin a porté, dans la reproduction des traits de son vieil ami, tout le soin et tout le talent dont on le sait capable : c'est dire que le résultat est des plus heureux.

## PEINTURE ET DESSIN

Pas plus cette année que l'année dernière, M. Princeteau, un des peintres sourds-muets les plus connus et les mieux cotés n'a fait d'envoi au Salon. Nous le regrettons vivement. Les autres sont restés ce qu'ils étaient et les sujets qu'ils ont exposé cette année rappellent beaucoup ceux de l'année dernière.

*
* *

### Armand Berton

(*Étude* et *Portrait*)

La nymphe vue de dos de M. A. Berton est dans la même manière que celle qu'il nous présentait de face l'an passé : genre flou et noyé. Ce n'est pas un reproche que nous lui faisons ; nous avons dit alors tout le bien que nous pensions du talent de A. Berton, nous pensons encore de même. Dans son tableau précédent, il faisait une étude très soignée de la gorge ; cette fois c'est sur les muscles du dos, et des reins en particulier, que s'est fixée son observation. Aussi ne lui reprocherons-nous pas d'avoir négligé les rochers sur lesquels est appuyée sa nymphe songeuse, car on sent bien que c'est là une négligence voulue. Un peu plus de rigueur dans le premier plan aurait, toutefois, fait ressortir un peu mieux la partie éclairée.

De ce tableau se dégage une heureuse impression de douceur, de mélancolie même, qui ne manque pas de poésie ni de charme.

Le *portrait* qui accompagne l'envoi de M. Berton a bien aussi ce même cachet de rêve triste, de vague maladif. Ici, la main et la joue sont plus étudiées que le reste.

En considérant ce portrait, une pensée nous hantait : Quelle belle *Dame aux Camélias* pourrait nous faire M. Berton, s'il voulait ! Nous savons bien que le sujet a déjà été traité par d'autres ; mais cela n'empêche pas le public de s'y intéresser toujours, comme au beau roman de Dumas. Nous prédisons

un vrai succès à M. Berton s'il veut tenter l'expérience pour le prochain Salon.

*
* *

Léopold LOUSTAU

(*La main à la pâte*)

Quelle petite chose gaie et riante que ce menu tableau de M. Loustau ! Un puriste dira peut-être que c'est un peu vieillot, mais c'est si drôle, si amusant ! Et puis l'on comprend si vite ce que cela veut dire.

Une lettre vient d'arriver au presbytère, qui annonce des visites pour le matin même à M. le Curé. Elle est là, encore ouverte, à côté de l'enveloppe froissée et de l'inséparable tabatière, sur le banc de pierre de la cour. Pour n'être pas pris au dépourvu, M. le Curé vient de pousser Gertrude ou Dorothée dans sa cuisine, avec mission de faire au plus tôt une bonne sauce. En attendant, et pour activer les préparatifs, M. le Curé lui-même plume une superbe volaille, et son visage épanoui dit le plaisir qu'il aura à fêter dignement ses convives.

*
* *

Olivier CHÉRON

(*La Rochelle*)

M. O. Chéron est le peintre des bords de la mer. L'an passé, il nous présentait l'entrée d'un petit port de la Manche, cette fois, il nous conduit à la Rochelle.

L'eau a bien la transparence voulue, et les cinq petits bateaux de pêcheurs que nous apercevons sont délicatement dessinés. Le tout est d'une touche plus ferme et plus en relief que dans le tableau de l'an passé. Les lointains ressortent même plus qu'il ne faudrait. Un peu de vaporeux eût mieux fait, surtout si c'est un effet de matin, comme nous le supposons. Le profil des constructions de la ville est trop découpé, et nous trouvons un peu raides les panaches de fumée qui s'échappent des cheminées d'usine, à droite, surtout se détachant sur un ciel gris. Bon tableau, néanmoins.

*
* *

Georges Ferry

(*La famille T. Ferry*)

Après le portrait de chacun des membres de la famille, devait venir la famille tout entière : c'était à prévoir. Et c'est ce qu'a fait, cette année, M. Georges Ferry. D'ailleurs, un tel groupe est toujours assez difficile à arranger, et l'artiste s'est tiré à son honneur de la difficulté.

*
* *

Auguste Colas

(*Un coin de village nivernais*, lithographie)

Nous avons eu beaucoup de mal à trouver le petit cadre de M. Aug. Colas au milieu des multiples dessins qui encombrent le Salon. Du rapide coup d'œil qu'il nous a été permis d'y jeter, nous avons retenu que ce dessin a demandé beaucoup de travail à son auteur. Il lui a fallu, certes, une bonne dose de patience pour traiter avec tant de soin de si menus détails.

On y voit une bonne paysanne qui tricote au milieu d'oies et de canards. Au fond, des chaumières plus ou moins vieilles et pauvres : çà et là, des instruments de labour, des ustensiles de ferme, un fouillis d'objets de toute forme et de toute nature, le tout très soigné.

*
* *

René Baudeuf

(*Portrait de M. de P.*)

Nous signalons ce portrait sur la foi du catalogue, mais nous devons déclarer que nous n'avons pu mettre le nez dessus. Nos lecteurs savent, par notre compte rendu de l'an dernier, que M. R. Baudeuf manie le crayon avec goût et habileté. Espérons que nous serons plus heureux avec lui l'an prochain.

L. Goguillot et Huguenin.

# CONSEIL SUPÉRIEUR DE L'ASSISTANCE PUBLIQUE

Le conseil supérieur de l'Assistance publique, institué au mois de mai dernier, a tenu le mercredi 13 juin à quatre heures, sa séance d'ouverture à l'Institut des jeunes aveugles. M. Floquet, reçu à son arrivée par MM. Monod, directeur de l'Assistance publique au ministère de l'Intérieur, et Martin, directeur de l'Institut, présidait cette intéressante cérémonie.

## Discours de M. Floquet

Le président du conseil a prononcé un discours très éloquent et très applaudi sur les origines de l'assistance publique :

Dès les premiers jours de sa réunion si longtemps attendue, a dit M. Floquet, la Constituante de 1789 déclarait que l'organisation de l'assistance était un de ses premiers devoirs, l'un des premiers articles de son mandat national. Elle nommait aussitôt le grand comité chargé d'une étude d'ensemble sur l'extinction de la mendicité et sur les secours publics.

Le comité de l'Assemblée nationale proposait de s'occuper successivement et séparément de l'enfant, de l'homme fait, du vieillard : de l'enfant pour lui assurer la vie d'abord, l'éducation morale et le travail ensuite ; de l'homme fait pour lui donner le pain quand il est valide, lui rendre la santé quand il est malade, lui garantir l'existence paisible quand il est infirme ; du vieillard pour préserver ses derniers jours du besoin.

Les entreprises guerrières du premier empire arrêtèrent la réalisation de ces projets. En 1848, une nouvelle tentative fut faite, mais aucun système complet d'assistance publique n'a été voté. Les imperfections et les lacunes sont grandes encore C'est ainsi que le service des aliénés est départemental, il n'est pas obligatoire ; de même le service des enfants assistés.

D'autre part, la création des hôpitaux, des hospices, des bureaux de bienfaisance est laissée à la libre initiative des

communes. 12,250 communes ont des bureaux de bienfaisance; 19,111 communes n'en ont pas. L'organisation du service de l'assistance médicale pour les indigents est, de même, abandonnée au bon vouloir des départements. Si 44 départements ont organisé ce service, — et encore d'une façon partielle, — 42 départements sont jusqu'à présent restés inactifs.

Sur certains points, sans doute, la bienfaisance privée vient combler les lacunes des services publics; mais, ailleurs, les malheureux restent sans secours.

Il faut, ajoute M. Floquet, coordonner tous les efforts généreux:

Nous pensons qu'il faut maintenir le principe que l'assistance doit être tout d'abord communale. Mais, si, par suite d'une absence prolongée hors de sa commune, l'indigent y a, en réalité, perdu le domicile de secours, il faut qu'il puisse faire appel à l'assistance du département, s'il a gardé un domicile départemental; ou bien, s'il n'a pas de domicile départemental, à l'assistance de l'État.

Certaines communes peuvent être trop faibles, trop pauvres pour suffire à leur service de secours; la faculté doit leur être donnée de s'associer entre elles ou de s'allier à des communes plus puissantes, mieux pourvues. C'est principalement en vue de constituer des services d'assistance que le gouvernement a déposé le projet sur les syndicats de communes.

M. Floquet termine ainsi:

L'amour est plus fort que la haine, disait-on jadis. Tâchons de faire de cette parole de poète un acte de législateur. Cherchons ensemble à réaliser une de ces lois qui honorent l'humanité, en la soulageant, et faisons que, dans le grand concours international que nous préparons, la France puisse montrer au monde, au-dessus de l'orgueil de ses richesses, de ses arts, de son industrie, de son commerce, de son agriculture, la puissance rayonnante de sa bonté!

Le conseil a procédé ensuite aux élections de son vice-président (le ministre ou le sous-secrétaire d'État étant président de droit) et de son secrétaire. Ont été nommés: vice-président, M. Théophile Roussel, sénateur; secrétaire, M. le Dr A.-J. Martin.

Après un exposé des affaires soumises au conseil par M. le Directeur de l'Assistance publique en France, le conseil s'est subdivisé en quatre sections afin de procéder à l'étude et à

la répartition des dossiers. Les bureaux des sections ont été ainsi constitués :

1re section. (Services de l'enfance) : président, M. Jules Simon ; secrétaire, M. Gerville-Réache ; secrétaire-adjoint (nommé par le ministre), M. Faucon.

2e section. (Secours aux indigents valides ou malades, hôpitaux) : président, M. le Dr Jules Rochard ; vice-président, M. le Dr Ulysse Trélat ; secrétaire, M. le Dr Dreyfus-Brissac ; secrétaire-adjoint (nommé par le ministre), M. le Dr Chevallereau.

3e section. (Secours aux indigents âgés ou invalides, hospices, établissements de bienfaisance) : président, M. Tolain ; secrétaire, M. le Dr Chautemps ; secrétaire-adjoint (nommé par le ministre), M. Teissier du Cros.

4e section. (Aliénés, dépôts de mendicité, monts-de-piété) : président, M. Hippolyte Maze ; secrétaire, M. Paul Strauss ; secrétaire-adjoint (nommé par le ministre), M. le Dr Pichon.

Ajoutons qu'en vertu d'un décret rendu sur la proposition de M. le ministre de l'Intérieur, le 11 juin, M. Peyron, directeur de l'administration générale de l'Assistance publique de la Seine, est nommé membre du conseil supérieur de l'Assistance publique.

Le *Progrès médical*, après avoir reproduit ces divers documents, formule deux regrets :

Il estime, d'abord, que dans les conseils de ce genre il ne devrait pas y avoir de *membres de droit*, mais que toutes les personnes qui y figurent en vertu de leurs fonctions pourraient être autorisées à assister aux séances, avec voix consultative, chaque fois que les conseils le jugeraient nécessaire.

Les titulaires du conseil devraient, en majorité, être nommés à l'élection.

La seconde remarque que fait le *Progrès* porte sur le nombre des membres du conseil qu'il trouve exagéré. Il pense qu'au lieu d'un grand conseil qui discutera académiquement à des intervalles éloignés, il aurait été préférable de constituer un comité d'action composé de douze à quinze membres seulement, se réunissant chaque semaine, et d'exiger de ce comité, à la fin de chaque séance, une solution pratique.

De notre côté, nous nous demandons de quelle section re-

lèveront les sourds-muets en âge d'instruction et les jeunes aveugles?

Sera-ce de la 1re section (Services de l'enfance) ou de la 3e? (Voir ci-dessus

Dans l'une comme dans l'autre, nous trouvons certes des philanthropes et des savants des plus distingués, mais il est à craindre que les questions qui nous intéressent n'échappent à leur compétence.

Nous reviendrons sur ce sujet dans notre prochain numéro.

---

## DE L'ÉDUCATION DES SENS CHEZ LE SOURD-MUET

### Et de leur utilisation

(*Suite et fin*)

---

VUE. — Les perceptions de la vue sont encore plus riches, plus importantes que celles du toucher. La vue est le sens scientifique par excellence : c'est elle qui nous révèle la couleur, la forme et l'étendue des objets. Quoi de plus admirable que ce « toucher à distance » qui nous permet de saisir les contours des choses au milieu desquelles nous vivons et qui nous fait même pénétrer dans l'immensité du ciel étoilé?

N'oublions pas non plus que la vue est un sens esthétique sans lequel nous ne jouirions ni de la peinture, ni de la sculpture, ni de l'architecture. A ce titre surtout, elle doit être l'une de nos principales préoccupations. Les artistes sourds-muets sont assez nombreux ; habituons donc de bonne heure nos élèves à discerner les belles couleurs, les belles formes, et tâchons de leur en inculquer le goût.

Une étude pédagogique complète du sens de la vue comprendrait un nombre considérable de prescriptions, les unes

relatives à ce qu'on pourrait appeler l'éducation de la vue, les autres se rapportant plus directement à son instruction.

L'*éducation* de la vue, c'est tout ce qui assouplit, tout ce qui fortifie la faculté de voir. Elle relève surtout de l'hygiène, car elle se propose de ménager d'abord l'organe visuel de l'enfant, de le protéger ensuite contre toutes les circonstances, contre toutes les habitudes qui pourraient lui nuire, afin de lui conserver ce pouvoir d'adaptation et d'accommodation qui permet à l'œil de voir distinctement des objets placés à des distances très différentes. Ici donc devraient prendre place toutes les recommandations hygiéniques sur les défauts de l'éclairage des classes, sur les vicieuses dispositions des bancs et des tables d'études, sur les méthodes d'écriture incompatibles avec une bonne attitude de celui qui écrit, sur l'emploi des livres imprimés trop fin.

Nous ne nous attarderons pas davantage sur ce point, afin de parler plus longuement de l'*instruction* de la vue, c'est-à-dire de la culture spéciale qui doit amener ce sens à remplir complètement son office, en discernant mieux et davantage.

Les perceptions primitives de l'œil sont très bornées ; les expériences du Dr Franz à Leipzig et du Dr Carpenter à Londres sont concluantes à ce sujet ; les données de la vue ne sont, à l'origine, que des perceptions de couleurs, de formes, de lumière et d'ombre *sur un plan*, c'est-à-dire selon deux dimensions ; tout le reste est acquis. La troisième dimension (profondeur, épaisseur), le relief, la distance, la véritable position des objets dans l'espace, et même leur station droite, voilà autant de points dont la vue n'acquiert la connaissance que par l'expérience.

De plus, la vue peut nous tromper si la raison et l'expérience ne viennent pas contrôler et interpréter ses données.

> Si l'eau courbe un bâton, ma raison le redresse.

Les deux rangées d'arbres qui bordent les boulevards me semblent se réunir à une certaine distance ; le faîte des maisons que j'aperçois me paraît toucher le ciel à l'horizon ;

de deux carrés de même dimension, l'un blanc et l'autre noir, le blanc me paraît être le plus grand, et cependant cela n'est pas.

Si, ayant mis au fond d'un vase opaque une pièce de monnaie de telle façon qu'à une certaine distance je ne puisse l'apercevoir, je verse ensuite de l'eau dans le vase, la pièce apparaîtra bientôt à ma vue et me semblera monter.

Il nous suffira enfin de citer Dalton qui ne pouvait distinguer la couleur rouge à certaines distances, et Képler qui voyait douze lunes (bien que l'on n'en puisse voir qu'une), pour conclure que la vue doit subir une éducation toute particulière.

Dès lors, si je me prononce sur la distance, sur la forme réelle, même sur les couleurs, et que je me trompe, ce n'est pas, à vrai dire, une erreur de la vue, mais une erreur d'*interprétation* au sujet des données de la vue. Ce n'est pas l'œil qui est en faute, c'est l'esprit raisonnant sur les impressions visuelles. Il y a là une véritable induction, un raisonnement rapide fondé sur l'association des idées et sur le souvenir.

Le sens de la vue nous fournit donc une multitude de « perceptions acquises » : de là proviennent les erreurs nombreuses dont on l'accuse d'être la source. Mais c'est là aussi ce qui nous confirme qu'il peut et doit être l'objet d'une culture très développée.

Le rôle du professeur, par conséquent, est considérable ici. L'instruction de la vue a un champ bien vaste, qui embrasse la majeure partie des connaissances humaines ; elle permettra au maître de fournir facilement à ses élèves cette foule de notions très utiles et très pratiques qui forment le fond même de notre enseignement, qui intéressent si vivement l'enfant, et qu'on désigne habituellement sous le nom de « connaissances usuelles ».

De quelle manière ferons-nous cette instruction de la vue?

La distinction des *couleurs* sera l'objet de nos premiers soins. Nous servirons-nous d'instruments artificiels spécialement construits pour cet usage? C'est un procédé qu'à

notre avis, il ne faudrait employer que par exception et avec circonspection. La nature nous offre, en effet, une variété de couleurs assez grande pour qu'il nous soit facile de trouver, à chaque instant, un objet de coloration voulue. Quoi de plus attrayant, aux yeux de l'enfant, que de lui présenter un bleuet, une marguerite et un coquelicot, pour lui faire discerner les couleurs bleu, blanc et rouge, et pour lui enseigner ces trois noms de fleurs en même temps que les trois couleurs qui les caractérisent.

*Le tableau de la classe est noir; les feuilles sont vertes; le serin est jaune; Louis a un cahier bleu; Ernest a acheté un foulard violet, etc.*

Toutes les couleurs, simples et composées, défileront ainsi petit à petit.

Plus tard, avec des élèves déjà avancés, nous ne devrons pas craindre de faire discerner les *nuances* (mélanges de couleurs différentes) ni même les *tons* (même couleur mélangée à des degrés divers au blanc ou au noir). La gamme chromatique est variée à l'infini : quelle diversité depuis l'indigo jusqu'au bleu-ciel ou au bleu-marin, du carmin au rose tendre!...

Un second point, qui n'est certes pas non plus sans importance, c'est d'amener l'élève à la perception rapide et juste de la *forme* et de la *distance* des objets, c'est-à-dire de lui donner la justesse du « coup d'œil ».

Nous arriverons à ce résultat par le contrôle incessant du sens de la vue par celui du toucher en exerçant simultanément ces deux sens sur les mêmes objets. Nous n'avons, du reste, qu'à considérer comment le petit enfant fait seul, d'instinct, l'éducation de son œil.

Qu'un objet nouveau frappe sa vue, vite il exprime par des cris et par des gestes le désir de l'avoir entre ses mains, et, quand il le tient, il le considère attentivement, mais en même temps il passe et repasse ses mains par-dessus et le tourne en tous sens. Soupçonne-t-il que l'objet est creux et qu'il y a quelque chose à voir à l'intérieur, il n'a pas de cesse qu'il ne l'ait vu, et, au besoin, il brise l'objet pour contenter son envie.

Ne craignons pas de faire de même avec nos élèves ; les objets des musées sont plutôt destinés à être brisés un jour qu'à être détériorés par le temps, la poussière ou les insectes. Nous laisserons donc libre carrière à la curiosité native de notre sourd-muet, et celui-ci, à force d'observations doubles, de comparaisons et de raisonnements, arrivera à pouvoir juger des qualités tangibles par les qualités visibles. Par la pratique, les particularités que la vue lui découvre deviennent des signes naturels qui lui font connaître indirectement une multitude de choses qui ne pouvaient être connues primitivement que par le toucher.

La vue arrive ainsi à se substituer au toucher et l'on y trouve des avantages de plusieurs sortes. Elle a une portée bien plus étendue, et par conséquent, il y a des cas nombreux où la vision est possible et où le toucher ne l'est pas. De plus, il y aurait souvent un danger ou des inconvénients plus ou moins graves à toucher certains objets que nous avons besoin de connaître, tandis qu'il n'y en a aucun à les regarder. Enfin, par la vue, la connaissance est presque toujours plus rapide que par le toucher.

L'*éloignement* semble modifier la forme des objets : une tour carrée paraît ronde, les montagnes adoucissent leurs contours et changent d'aspect, les maisons semblent se toucher, un cheval n'apparaît pas plus gros qu'un chien..., etc. Il faudra familiariser l'enfant avec tous ces faits, les lui expliquer et ne pas négliger de le mettre en présence des divers effets, si nombreux et si variés, de la *perspective*, pour lui permettre de déterminer la position et la distance des objets éloignés. La dégradation des lumières et des couleurs lui sera également utile pour arriver à ce résultat.

Toutes les illusions d'optique devront être ainsi expliquées une à une.

Le *relief* des objets se reconnaîtra, par la vue, à la manière dont la lumière et les ombres sont distribuées sur la partie visible des corps.

L'illusion du relief, donnée par les cartes typoplastiques et par les peintures dites grisailles nous le démontre bien.

Le *coup d'œil* sera enfin puissamment développé par certains petits jeux tels que la balle, le volant, le tonneau, les boules..., etc., par les exercices manuels de tressage, de tissage, de pliage et autres, par les promenades en plein air pendant lesquelles le regard de l'élève sera appelé sur des objets lointains dont on se rapprochera peu à peu.

Nous aurons terminé ce qui concerne la vue quand nous aurons rappelé que l'éducation de ce sens a pour couronnement la culture des sentiments supérieurs du be au du goût pour la contemplation des chefs-d'œuvre de la nature et de l'art, le plus grand bienfait peut-être qui puisse être donné au sourd-muet.

De cette étude il ressort que les sens deviennent, par l'exercice, plus délicats, plus affinés, plus savants, plus habiles ;

Que les sens développés et exercés peuvent nous fournir des notions qu'à l'état originel ils sont incapables de nous donner ;

Qu'il peut et qu'il doit exister une réelle éducation des sens ;

Et que cette éducation est une des plus solides assises de l'instruction que nous devons donner à nos élèves.

Quant au parti qu'il est impossible de tirer de la culture des sens, il doit être envisagé sous deux faces distinctes.

C'est d'abord l'acquisition de ces premières notions usuelles et journalières qui sont indispensables à tout individu appelé à vivre dans la société; c'est la complète et parfaite connaissance des choses aux divers points de vue sous lesquels elles peuvent se présenter à nos sens.

Nous ne dédaignerons certes pas un résultat aussi pratique, car nous sommes de ceux qui sont convaincus que la possession par l'élève d'un plus grand nombre de connaissances facilite dans une large mesure, pour le maître, l'enseignement des formes du langage, et non pas seulement des formes les plus simples sous le rapport de la construction ou de la syntaxe, mais aussi de celles qui sont d'un usage courant et quotidien, de celles dont il importe de doter le sourd-muet le plus vite possible ; d'autre part, la classe devient plus

attrayante pour l'enfant, le travail lui paraît plus facile, parce qu'étant plus varié, plus diversifié, il l'intéresse plus vivement.

Cependant il ne nous faut pas oublier que le but principal de notre enseignement est de mettre le sourd-muet en possession de sa langue maternelle. Aussi, dans notre éducation des sens, l'exercice *verbal* doit-il prédominer sur l'exercice *concret;* l'acquisition de la connaissance n'est qu'un moyen d'arriver plus facilement et plus sûrement à l'enseignement de la langue tout en ayant pour conséquence naturelle le développement du sens mis en jeu.

Quand nous ferons remarquer à nos élèves que la neige est blanche, que l'encre est noire, que le verre est transparent, que l'oiseau a un bec et deux pattes, etc., ce sera moins pour attirer son attention sur les particularités présentées par chacune de ces choses que pour nous permettre de lui enseigner quelques constructions du langage qu'il ne connaît pas encore, ou de lui demander l'emploi judicieux des formes qu'il possède déjà.

La méthode pestalozzienne sera un bon guide à cet égard. Les exercices d'intuition faits à Yverdun étaient surtout, pour Pestalozzi, des exercices de langage, un moyen d'enseigner le sens exact des mots. L'objet même de la leçon était relégué au second plan. Il nous semble que c'est à cette manière de voir que le professeur de sourds-muets doit se ranger.

Un écueil est cependant à signaler. Gardons-nous bien, à propos de l'objet que nous montrons à l'enfant et sous prétexte d'en analyser les qualités, de lui donner trop de mots à la fois, surtout des mots techniques, des mots savants, dont il est incapable de comprendre le sens. Notre préoccupation bien naturelle d'enseigner la phrase ne doit pas laisser dégénérer nos leçons en leçons de mots.

Nous souhaiterions par conséquent voir l'éducation des sens figurer dans les programmes de l'enseignement des Sourds-Muets et y occuper la place réelle et effective qui lui revient de droit. Nous l'y voudrions voir de telle façon qu'elle y formât la base sûre et large de l'enseignement de la langue, aussi

bien à la fin du cours d'études qu'au début de la scolarité. C'est seulement ainsi que nous ferons véritablement de la méthode intuitive, car pour nous, instituteurs de sourds-muets, le mot intuition ne saurait avoir d'autre signification que celui de « connaissance sensible ».

L. VAUZELLE.

---

## DE LA SURDITÉ CHEZ L'ENFANT & L'ADULTE

### Au point de vue médical, pédagogique, légal, tutélaire

PAR

Le D[r] L. COUETOUX, et P. BROCHARD, avocat

---

La Revue américaine citée par la *Revue internationale*, n° 2, 1888, rejette le mot paralepse parce que ψηφις ne signifierait pas « moyen d'instruction ». Nous répondrons que leçon en vient et il nous paraît que la leçon est un moyen d'instruction. Le composé que nous avons adopté indique une leçon avec éléments d'instruction pris à côté (παρα, à côté), leçon à côté, latérale, parallèle. De là à suppléance, il nous semble qu'il n'y a pas loin et que même, dans le cas actuel, les deux sens se confondent.

Nous conserverons ce terme parce qu'il nous semble commode et que les critiques ne nous en indiquent pas un autre, mais sans nous dissimuler qu'il semble s'appliquer moins directement à la question légale et tutélaire qu'à l'instruction spéciale. Il nous semble nécessaire pour le médecin de posséder un résumé des connaissances qui concernent l'aveugle et le sourd-muet ; le mot sous lequel on désignera cet ensemble nous importe peu. Sous le nom de médecine légale, la bibliothèque du médecin contient un traité s'occupant des

expertises, de l'examen chimique des poisons, de la diontologie, des honoraires, etc. Quels rapports entre toutes ces questions? Un seul, c'est que le médecin doit les connaître lorsqu'il se présentera devant le tribunal. De même pour la paralepse, lorsqu'il aura à conseiller des infirmes ou leurs parents: il est donc tout naturel de réunir sous ce nom des connaissances dont le lien est leur utilité commune en des circonstances qui se présentent bien souvent.

Nous savons que notre tâche est difficile; aussi appelons-nous de tous nos vœux les avis et les critiques bienveillantes pour une œuvre qui aspire à être méthodique et que nous comptons reprendre plus tard pour la rendre moins imparfaite. Nous voyons l'infirme de près et non de haut et nous cherchons à lui être utile, nous guidant sur les difficultés que nous éprouvons nous-mêmes dans la direction de quelques enfants dont ont bien voulu se charger des instituteurs zélés, auxquels nous avons servi d'auxiliaires.

La division de ce travail est déduite des considérations précédentes; il ne sera question que de notre pays.

Après quelques notions générales consacrées aux questions communes aux diverses catégories d'infirmes, nous nous occuperons de la surdité chez l'enfant, chez l'adulte, puis de la cécité, puis de la surdi-cécité et surdi-muti-cécité.

Nous tiendrons à nous arrêter un moment sur ces dernières classes d'infortunés, ne serait-ce que pour indiquer l'intérêt psychologique que présente leur développement intellectuel par l'instruction, et signaler le dévouement des hommes qui se sont consacrés au soulagement de telles misères.

Nous avons largement puisé dans les comptes rendus des congrès de professeurs, source de documents pleins d'intérêt. Puisse notre travail être un reflet non trop infidèle des débats de ces assemblées tenant ainsi le lecteur au courant de ce qui se fait et se peut faire. Les académies, les sociétés savantes ont des journaux périodiques pour tenir au courant de leurs travaux. Nous regarderions nos efforts comme couronnés de succès si cette petite publication (1) pouvait remplir

(1) Cette suite d'articles est destinée à être tirée à part.

vis-à-vis des congrès antérieurs et autant qu'il en est temps encore le rôle de ces revues à l'égard des sociétés savantes.

## NOTIONS GÉNÉRALES

Avant de traiter séparément de la paralepse de la surdité, puis de la cécité; avant de donner les notions générales utiles au développement de l'éducation du sourd-muet puis de l'aveugle, encore faut-il s'entendre sur l'utilité de séparer ces enfants des entendants voyants, de séparer les aveugles des sourds.

Nous reviendrons sur l'opportunité d'envoyer de bonne heure l'enfant privé de l'ouïe et surtout de la vue à l'école des enfants ordinaires. Nous voulons seulement ici parler de la séparation des deux sortes d'infirmes.

Cette question a été traitée avec compétence dans divers congrès ; mais certain projet de réunir à l'institut des aveugles de Paris les sourds-muets et les aveugles a singulièrement irrité les esprits, et rien en effet ne serait plus déplorable comme résultats que de rapprocher ces deux sortes d'infirmes lorsqu'il s'agit d'instruction supérieure. Un institut d'aveugles destiné à former des accordeurs, des musiciens, etc., est bien assez compliqué par lui-même comme personnel et comme matériel! Mais pour ce qui est des études élémentaires, la question se pose comme suit:

Le nombre des aveugles en France et en Algérie est de 38,722, soit 1/1000 (Martin, in *Valentin Hauy*, mai 1887); dans les mêmes régions, celui des sourds-muets est de 22,032, soit 5.7 pour 10,000 en France, et seulement 4.7 en Algérie (Ladreit de la Charrière, in *Annales*, janvier 1884). — Or les écoles, surtout pour les aveugles, sont insuffisantes et pas assez connues. Les instituts nationaux de Paris le sont davantage; aussi reçoivent-ils un nombre immense de demandes dont ils ont à repousser une grande partie. Malgré le choix qu'ils voudraient faire, un très grand nombre d'élèves leur arrivent qui ont perdu l'un ou l'autre sens par suite d'affections générales dont le retentissement sur tout

l'organisme a été tel que ces enfants ne peuvent recevoir une instruction sérieuse et complète. Or le but des instituts de sourds-muets et d'aveugles de Paris est de former des élèves de premier ordre, et ces enfants incapables, admis à tort, gênent considérablement l'éducation des autres. Il serait donc désirable que beaucoup de petites écoles donnassent aux enfants infirmes une éducation et une instruction élémentaire, et que ce soit parmi les meilleurs élèves de ces établissements primaires que soient choisis ceux que les instituts nationaux de Paris accepteraient après examen. (Peyron, Congrès de Paris, 1884.) C'est ainsi que fait actuellement en Angleterre le « Royal Normand collège » pour aveugles (Sécrétan).

Ces écoles primaires peuvent très bien recevoir les sourds-muets et les aveugles en même temps ; il s'agit surtout ici de diminuer les frais de local, de personnel. Malgré cela, les jeux et une partie des études devront se faire séparement.

Cela se conçoit de suite : les jeux sont différents ainsi que la plupart des études, et l'aveugle peut venir se choquer contre le pauvre sourd, dont l'attention n'est pas sollicitée par le bruit de la marche.

Il serait désirable aussi que les externes de ces établissements locaux se multiplient davantage, quand c'est possible. Ici pourrait intervenir un élément créé par notre nouvelle organisation de l'instruction primaire, je veux dire les commissions scolaires (loi du 28 mars 1882). Elles devraient agir sur les parents qui négligent ces enfants ou cherchent à s'en débarrasser en les faisant admettre comme internes, et quelques fonds pour les aider à remplir cette tâche seraient une source de véritable économie.

Je l'ai tout à l'heure expliqué en mentionnant les très nombreux insuccès annuels d'enfants admis aux écoles de Paris, et dont l'instruction coûte au budget des frais considérables sans produire de résultats, ce qui n'aurait pas lieu si ces enfants étaient choisis dans les écoles de province que l'externat, favorisé au besoin par quelques secours, contribuerait à peupler. (Ex. : l'externat de Limoges).

(*à suivre.*)

# HYGIÈNE

## LES BAINS

Les bains sont une des bases de l'hygiène. Leur importance, au point de vue de la santé publique, est si considérable et si manifeste, que dans l'antiquité la plus reculée, à l'époque biblique, par exemple, nous voyons les législateurs les imposer à leurs peuples et faire tous leurs efforts pour en répandre l'usage.

On connaît, par la lecture des anciens historiens, le luxe inouï des établissements consacrés dans l'ancienne Rome à la balnéation, qui peu à peu constitua une véritable nécessité sociale, puisqu'on compta jusqu'à cent cinquante-cinq bains publics.

L'invasion romaine dota les Gaules de bains somptueux, dont en France on a découvert de nombreux spécimens plus ou moins bien conservés.

Les Thermes de Julien que l'on peut voir à Paris, sur le boulevard Saint-Michel, attestent cette importation.

On perdit l'usage des bains en France, sous les rois de la seconde race; mais après les croisades, la balnéation revint à la mode. On fut même raffiné. Non seulement le bain simple reprit ses droits, mais le bain de vapeur et l'étuve sèche obtinrent la faveur publique. C'était dans la rue des « Étuves » qu'habitaient les « barbiers étuvistes », sorte de médecins baigneurs qui, tous les matins, parcouraient les rues de Paris en criant :

> Saignor que allez baingnier
> Et estuvez sans délaïer
> Les bains sont chaut, etc.

Sous Charles VII, un médecin, Jacques Despars, qui eut la fatale idée de vouloir démontrer les dangers de l'étuve et du bain de vapeur, dut quitter Paris devant les menaces ter-

ribles des barbiers étuvistes, qui constituaient alors une corporation assez importante pour être redoutée.

Sous Louis XI, les bains publics et les étuves devinrent des lieux de débauche. Après le règne de Louis XIV, les étuves tombèrent en désuétude jusqu'à nos jours où on les a réhabilités sous forme de bains russes.

Chez les Égyptiens, les bains étaient très en honneur. Avant de se plonger dans l'eau, on traversait une série de pièces closes, où la température devenait de plus en plus chaude, grâce à de la vapeur d'eau qui y arrivait en quantité déterminée. On provoquait ainsi une violente sudation avant l'immersion.

L'Égypte a passé cette coutume aux Turcs, et le prophète en a fait une loi. Les Russes, avant de se plonger dans le bain, se soumettent aussi à des températures de plus en plus élevées, dans des chambres où arrive de la vapeur d'eau. Mais au lieu de prendre un bain chaud au sortir des étuves, ils se mettent sous la douche froide, ou se roulent dans la neige, ou se jettent dans un étang. C'est là une pratique qui, si elle est parfaitement supportée par ces tempéraments si vigoureux et si robustes de la Moscovie, s'accommode mal, il faut l'avouer, avec notre délicatesse et notre impressionnabilité. Aussi ne faut-il pas, en France, abuser du bain russe. Bien des accidents et bien des maladies peuvent en être la conséquence, ainsi que j'aurai l'occasion de l'indiquer plus tard. Il faut se méfier du bien-être immédiat qu'on en éprouve et, s'il réussit à certaines personnes vigoureusement constituées, il est contre-indiqué pour le plus grand nombre, et surtout pour ceux qui sont âgés, qui ont une affection même minime du cœur ou qui sont congestifs, etc. etc.

Les bains ont des actions très différentes suivant la façon dont on les emploie, leur température, les substances médicamenteuses qu'on y mélange.

Le séjour un peu prolongé dans l'eau tiède a pour effet de ramollir les couches épidermiques les plus superficielles et de les détacher. On favorise cette action par les frictions énergiques et le savonnage.

C'est là le bain simple ou de propreté, dont l'importance est capitale. Il faut fréquemment débarrasser la peau des couches épidermiques vieilles et inutiles qui s'accumulent à sa surface, se mélangeant aux poussières, à la substance grasseou sébacée, que sécrète continuellement la peau et au résidu provenant de l'évaporation de la sueur. La peau aide puissamment le poumon dans les phénomènes de la respiration. On tue en quelque temps un cheval qu'on enduit complètement d'un vernis imperméable. Les produits complexes que nous venons d'énumérer et qu'on désigne vulgairement sous le nom de crasse agissent à la façon du vernis, en empêchant le contact de l'air avec la partie active, vivante, de la peau.

Les bains simples, très chauds, ont une action spéciale. Ils congestionnent la peau, Il ne faudra pas les employer lorsque la peau sera malade et aura déjà une tendance à se congestionner naturellement.

Les bains tièdes ou froids n'ont pas cet inconvénient à ce point de vue.

Ces derniers, qui pendant l'été sont agréables et agissent à peu près comme les bains tièdes, donnent des résultats excellents dans la fièvre typhoïde. Ils abaissent la température du malade, modifient l'état général et augmentent dans des proportions considérables les chances de guérison. Il importe, lorsqu'on les emploie, d'avoir de l'eau très froide, de l'eau de puits par exemple. C'est surtout dans la fièvre typhoïde hyperthermique, c'est-à-dire lorsque la température monte et se maintient au-dessus de 40 degrés, que les bains froids sont indiqués.

Les bains simples froids ou chauds peuvent être locaux. Une partie du corps est alors seulement immergée. Tels sont les bains de siège, les bains de main, de pied, etc. Ils sont employés dans le traitement d'affections localisées. Presque toujours alors on mélange à l'eau certaines substances médicamenteuses. Par exemple, dans les plaies de la main ou du pied, les bains locaux prolongés et répétés donnent d'excellents résultats, à condition qu'on dissolve dans l'eau (au

moyen de la glycérine) de l'acide phénique dans la proportion de 1 pour 100.

Certains bains sont donnés pour calmer une douleur, atténuer le nervosisme ou modifier une inflammation. Ce sont les bains sédatifs. Le bain de son et le bain d'amidon sont les plus employés.

Quelques personnes très riches trouvent mieux de prendre des bains d'infusion de tilleul.

Les bains excitants ont une action diamétralement opposée. Ils excitent le système nerveux, irritent la peau et activent la circulation. Tel est le bain sulfureux ou de barège, auquel nous préférons le bain gélatino-sulfureux préparé avec un kilo de colle de Flandre et 50 grammes de sulfure de potassium liquide. Les bains salés sont moins irritants que les précédents. Ils activent surtout la nutrition des malades, stimulent l'appétit et modifient peu à peu l'état général. Ils donnent des résultats excellents dans la scrofule, le lymphatisme. Les bains de mer, les bains de Kreuznach, de Salles-de-Béarn, sont ceux qu'on doit recommander. Mais, dans le cas où on ne peut se déplacer, ou bien pendant l'hiver, on les remplace par des bains simples dans lesquels on met trois à quatre livres de gros sel.

Les bains au tannin, ou préparés simplement avec de l'infusion de feuilles de noyer ou d'écorce de chêne, ont une action très analogue aux précédents chez les enfants lymphatiques. J'ai l'habitude de prescrire ces derniers bains et de les faire saler fortement. On a, de la sorte, une action plus complexe et plus énergique.

Dans les cas de paralysies, de faiblesses musculaires, on fait traverser l'eau des bains par un courant électrique. Ce sont là les bains électriques, qui ont encore une action excitante.

Les bains sinapisés sont fortement irritants. On les emploie surtout pour attirer le sang aux pieds, dans les cas de congestions, ou pour rappeler à la vie un nouveau-né qui asphyxie. Une recommandation à leur propos. Il ne faut pas verser sur la farine de moutarde de l'eau trop chaude. La

moutarde contient, en effet, un principe très facilement décomposable par la chaleur et qui se volatilise sous l'influence de l'eau très chaude. Dans ce cas, on ne prend donc pas un bain sinapisé, mais bien un bain simple. On évitera cet inconvénient en employant de l'eau tiède.

Nous ne parlerons pas des bains de sang auxquels se soumettent certaines personnes. C'est un moyen aussi dégoûtant qu'inutile, et qui ne repose que sur un préjugé absurde.

Certains bains sont destinés à adoucir la peau, à lui donner un certain velouté et à augmenter sa souplesse. Les bains de lait ont joui de cette réputation. Une foule de produits de parfumerie promettent aujourd'hui ces brillants résultats. Je crois que la glycérine est à ce titre le meilleur de tous les cosmétiques, à condition qu'on en mette en quantité suffisante dans l'eau du bain (un litre au moins).

Un mot seulement des bains parasiticides destinés à tuer les divers parasites de l'homme. Ces bains contiennent du sulfure de sodium (125 grammes) ou du sulfure de potasse (100 grammes en moyenne) ou du sublimé (8 à 20 grammes dissous dans de l'alcool). Nous n'avons plus de place pour parler des bains de vapeur, mais nous conseillons aux gens âgés et à ceux atteints d'une affection du cœur de s'en abstenir. Ils pourront les remplacer par des bains de sable chaud qui donnent d'excellents résultats, dans les douleurs rhumatismales surtout.

J'en ai assez dit pour montrer l'importance du rôle que joue la balnéation dans l'hygiène publique et la thérapeutique, et je ne puis m'empêcher de regretter que tous les établissements d'éducation qui sont sous la dépendance de l'État ne soient pas pourvus de salles suffisamment aménagées, dans lesquelles les élèves pourraient prendre au moins un bain par semaine. Les enfants et les jeunes gens, bien plus que les personnes âgées, ont besoin d'entretenir très soigneusement leur système cutané, dont les fonctions sont si importantes à cette époque de la vie, et d'assurer sa parfaite intégrité par des bains répétés.

D^r^ P. Hamonic.

# CHRONIQUE DE L'ÉTRANGER

## RÈGLMENT INTÉRIEUR

DE

## L'INSTITUTION DES SOURDS-MUETS DE RIO-DE-JANEIRO

Approuvé par un Décret ministériel en date du 25 février 1881

### DIVISION DU SERVICE, DEVOIRS ET ATTRIBUTIONS DES EMPLOYÉS

L'Institution n'a qu'un seul chef, le directeur de l'Institution qui est chargé de tout ce qui touche à l'administration et à l'enseignement. C'est à lui qu'il appartient de nommer et de renvoyer les employés internes, de correspondre avec le ministère, d'inspecter les classes, d'appliquer les peines disciplinaires, etc. etc...

Le secrétaire-comptable sert de secrétaire au directeur et se charge de la comptabilité, des archives, de la bibliothèque, etc... C'est encore lui qui traite avec les divers fournisseurs et qui est chargé de payer les traitements du personnel et de recevoir le prix des pensions.

Le linger-dépensier s'occupe de tout ce qui regarde le linge et les vêtements, et il doit veiller à l'emploi de diverses fournitures qui lui ont été remises par le secrétaire-comptable, — l'infirmerie est à sa charge.

Nous ne voyons rien, en ce qui concerne les professeurs, de particulièrement intéressant. Comme à l'Institution de Paris, ils ont un répétiteur sous leurs ordres, et ils doivent consigner sur un journal de classe les leçons qu'ils font tous les jours.

Nous n'en dirons pas davantage sur les répétiteurs dont les fonctions sont, à peu de chose près, les mêmes que celles des répétiteurs de Paris.

Pour l'aumônier, son service n'a rien de particulier, si ce n'est qu'il est chargé de présider aux repas des élèves, qu'il loge dans l'Institution et qu'il ne peut s'en absenter qu'avec l'autorisation du directeur.

### *La discipline*

Pour les fautes que peuvent commettre les élèves, on emploie les moyens de répression suivants : 1° la réprimande ; 2° la privation de récréation ou de sortie ; 3° une diminution de nourriture ; 4° enfin, l'expulsion de l'Institution.

La diminution de nourriture pourra être infligée par le directeur ou même par les professeurs en prévenant le directeur. L'expulsion sera prononcée par le gouvernement sur une demande du directeur.

## Programmes d'enseignement de l'Institution en 1887

PREMIÈRE ANNÉE

Noms propres des personnes.
Verbes neutres, exprimant des actions dépendant de la volonté, employés à l'impératif singulier.
Verbes actifs, idem.
Noms des objets de la classe ;
des vêtements ;
des outils et ustensiles les plus employés ;
des aliments et des boissons ;
des parties principales de la maison ;
des arbres, des fruits et des fleurs les plus connus ;
des animaux les plus connus ;
des différentes parties du corps.
Articles et pronoms, *le, la.*
Verbes pronominaux à l'impératif singulier.
Pronoms *me, te.*
Négation *ne pas.*
Adverbes de manière.
Adjectifs qualificatifs, exprimant des qualités matérielles et leur accord avec les noms.
Verbe être, impératif singulier.
Adjectifs exprimant les idées abstraites les plus faciles à concevoir et en procédant par oppositions.
Verbe *avoir*, impératif singulier.
Prépositions et adverbes de lieu.
Verbes neutres à l'impératif pluriel.
Verbes actifs, idem.
Pronoms sujets : *je, tu, nous, vous.*
Formation du pluriel des noms.
Distinction des personnes et des choses.
Pronoms régimes : *les, nous, vous.*
Verbes au pluriel avec négation.
Invariabilité des adverbes.
Distinction d'une action réciproque et d'une action réfléchie.
Accord en nombre des adjectifs.
Verbes *être* et *avoir*, impératif pluriel.
Invariabilité des prépositions.
Manière de répondre.
Distinctions des mots et des images, des personnes et des choses.
Distinction du simulé et du réel.
Verbe *faire* dans le sens de former, construire...
Participes présent et passé.
Participe passé pris adjectivement.
Verbes suivis d'un adjectif.
Compte rendu d'actions.
Arithmétique : numération, formation des nombres.

### DEUXIÈME ANNÉE

Verbes *marcher* et *aller* à l'impératif présent.
Verbes neutres et actifs à l'infinitif présent.
Emploi des verbes neutres et actifs au singulier de l'impératif.
Emploi des noms communs et des noms propres.
Emploi des pronoms : *le*, *la*, *me*, *te*, *se*.
Emploi des adverbes de manière.
Emploi du verbe demander.
Emploi des adjectifs.
Emploi du verbe être à l'impératif singulier.
Emploi du verbe avoir à l'impératif singulier.
Emploi des prépositions et adverbes de lieu.
Emploi des verbes neutres et actifs à l'impératif pluriel.
Emploi des pronoms : *je*, *tu*, *nous*, *vous*.
Emploi des verbes *être* et *avoir* à l'impératif pluriel.
Phrases interrogatives.
Pronoms *qui*, *que*.
Emploi dans les réponses des pronoms *le*, *la*, *toi*, *lui*.
Interrogations avec la forme négative.
Trois temps principaux avec les verbes connus.
Division du temps.
Phénomènes météorologiques les plus ordinaires.
Principaux métiers.
Arithmétique : addition.

### TROISIÈME ANNÉE

Noms abstraits enseignés par intuition.
Noms dérivés, collectifs, diminutifs.
Expressions génériques.
Comparatif et superlatif.
Adjectifs possessifs, démonstratifs, relatifs.
Pronom réfléchi.
Verbes exprimant des idées abstraites, penser, réfléchir, se souvenir, etc.
Verbes exprimant des transactions, acheter, vendre.
Verbes impersonnels, passifs.
Participes passés réguliers.
Emploi des prépositions, adverbes, conjonctions.
Arithmétique : multiplication.

### QUATRIÈME ANNÉE

Questions de tout genre amenées par les circonstances.
Compte rendu d'actions et distinction de leur caractère bon ou mauvais
Développement des idées abstraites.
Verbes réguliers au subjonctif.
Verbes irréguliers à l'indicatif et à l'impératif.
Prépositions, adverbes, conjonctions et interjections.
Participe passé irrégulier.

Participe présent.
Constructions phraséologiques.
Récits portant sur des faits accomplis par l'élève ou en sa présence.
Arithmétique : soustraction, division.

#### CINQUIÈME ANNÉE

Verbes irréguliers au subjonctif.
Verbes réguliers à tous les modes.
Homonymes, synonymes, ellipses, pléonasmes, etc.
Exercices de rédaction : journal, description de gravures, version écrite de faits exprimés en signes.
Arithmétique : fractions, applications de l'arithmétique, système métrique.
Notions de géographie du Brésil.

#### SIXIÈME ANNÉE

Notions générales sur les métiers les plus connus ; sur les grandes inventions et découvertes.
Notions générales sur les devoirs et les droits civiques.
Exercices de rédaction : journal, lettres, narrations.
Notions d'histoire du Brésil et d'histoire sainte.
Notions de géométrie.
Mesures agraires.

### *Articulation*

1re Section. — Période préparatoire, telle qu'elle se pratique à l'Institution de Paris ; Exercices de respiration ; Éléments de la parole.
2e Section. — Exercices d'articulation et lecture sur les lèvres.
3e Section. — Premier degré : Reproduction par l'écriture des mots articulés ; — Deuxième degré : Enseignement intuitif de la langue maternelle, parole articulée servant d'auxiliaire à la langue écrite.

Institution des sourds-muets de Rio de Janeiro, le 3 février 1887.

*Le directeur,*
Signé : TOBIAS R. LEITE.

Eug. BASSOULS.

# NÉCROLOGIE

## Mort de M. FOURCADE, de Toulouse

Nous avons appris, dans les premiers jours du mois, que M. Fourcade était mort dernièrement dans un hospi ce de Toulouse, où sa situation précaire l'avait contraint à chercher un asile.

Pauvre Fourcade ! La plupart de nos lecteurs l'ont rencontré dans quelque congrès et savent quel excellent homme, quel bouillant apôtre de la parole c'était. Son tempérament tout en dehors lui a vallu quelquefois d'être comparé à feu Balestra. C'était, en effet, deux natures assez semblables, qui ont eu à soutenir les mêmes luttes et à traverser de dures épreuves. Mais si l'on trouvait chez ces deux lutteurs la même ardente conviction et le même zèle à défendre la bonne cause, il y avait chez Fourcade un élément de plus : c'était uu excellent praticien. Et quand, sur son chemin, il rencontrait des sceptiques que ses théories laissaient incrédules, il avait un bon argument à leur disposition, le meilleur : « Donnez-moi des muets, je vous les rendrai parlant. »

# INFORMATIONS

**Donation d'un terrain à la Société centrale d'Éducation et d'Assistance pour les Sourds-Muets en France.** — Les membres du Conseil supérieur de la Société centrale d'Éducation et d'Assistance ont reçu de M. Griolet de Géer, sourd-muet, la lettre suivante :

*Paris, le* 25 *mai* 1888.

Messieurs, Mesdames
et mes chers Confrères,

Je vous prierai de bien vouloir me faire le plaisir d'assister au Déjeuner champêtre qui aura lieu *Dimanche prochain, 27 Mai courant*, à 11 heures précises, à NANTERRE (Seine), que je désire offrir en souvenir de ma Mère, qui m'a laissé une rente viagère de 3,000 francs pour une bonne œuvre.

Le but de cette petite réunion serait de faire avec moi le choix d'un terrain qui augmentera chaque année jusqu'au jour de ma mort. Je désire offrir de mon vivant ce terrain à la Société centrale d'Éducation et d'Assistance pour les Sourds-Muets en France, dont je suis l'un des premiers fondateurs depuis 1850, pour qu'elle y fonde plus tard par souscription un asile pour retraite de la vieillesse des ouvriers sourds-muets en France.

L'on se réunira à la Maison Bresnu, rue du Chemin-de-Fer, 82, chez moi. Cette maison est située vis-à-vis la Station de la Gare. — Les départs de la Gare Saint-Lazare ont lieu à 8 h. 35 m. et 9 h. 35 m. du matin.

Agréez, Messieurs et Mesdames, l'assurance de mes sentiments distingués.

Ernest GRIOLET-DE GÉER.

*
* *

**Correspondance de Sienne.** — M. Ferreri, sous-directeur de l'Institut royal des sourds-muets de Sienne, nous prie de faire savoir qu'à Sienne, tout en pratiquant la méthode orale, on n'exclue pas toute sélection, comme on nous l'a fait dire. Tout au contraire, en répondant à M. le professeur Giampiétro, M. Ferreri écrivait :

« Il est cependant vrai de dire que, pour que l'instruction des sourds-muets donne les meilleurs résultats possibles, il faut qu'elle soit appliquée sur les bases de la sélection des différentes catégories de sourds-muets. »

La question serait donc réduite à ce que les maîtres de Sienne n'admettent pas les catégories indiquées par M. Giampiétro.

M. Ferreri ajoute que « le P. Marchio, enlevé à l'Institut de Sienne en 1882, par une violente maladie, n'eut jamais la prétention de tirer des sourds-muets une voix harmonieuse. Il était trop intelligent pour cela. »

Dont acte.

*
* *

**Incendie d'une institution.** — L'institution des sourds muets de la province de Missouri a été brûlée le 27 février, la destruction a été totale. Il n'y a heureusement aucun accident de personnes à déplorer.

*
* *

**Comité consultatif d'hygiène publique de France.** — Le comité s'est réuni le 14 mai 1888, sous la présidence de M. Brouardel. M. le président a procédé à l'installation, comme membre de droit du comité consultatif, de M. Monod, directeur de l'Assistance publique au ministère de l'Intérieur.

---

# REVUE DES JOURNAUX

A propos de notre dernier compte rendu de l'*Organ*, nous avons reçu de M. Renz la lettre suivante que nous publions avec son autorisation.

MONSIEUR ET CHER CONFRÈRE,

Je vous remercie de la bienveillante note concernant la polémique entre M. Riedel et moi, que vous avez bien voulu publier dans la *Revue Internationale*. Tout ce que j'ai dit sur l'enseignement des sourds-muets en France n'était qu'un éloge bien mérité. Les attaques de M. Riedel ne m'empêcheront pas de continuer à faire connaître tout ce que la France fait pour l'enseignement et spécialement pour celui des sourds-muets.

Je ne regarde pas votre pays par les lunettes d'un faux patriotisme..... *Amicus Plato, sed magis amica veritas.* La bienfaisance et la science n'ont pas de patrie ; travaillons donc ensemble à perfectionner notre enseignement pour le bien de nos pauvres élèves. « Si les Français ne marchent pas encore à la tête de la méthode orale, » comme se plaît à dire M. Riedel, j'ai au moins la conviction que vos efforts depuis l'introduction de la méthode orale pure ont été couronnés d'un succès qui fait le plus grand honneur à votre patrie. Tout homme impartial doit reconnaître le grand service que vos savants professeurs ont rendu à la science et particulièrement à l'enseignement !

Recevez, etc.

C. RENZ.

Nous remercions M. Renz d'avoir aussi bonne opinion de la France et de son enseignement ; nous lui savons gré d'affirmer ses sentiments avec tant de force et de noblesse. En plaidant devant ses compatriotes la cause des instituteurs français, M. Renz fait preuve d'une impartialité dont nous ne saurions lui être trop reconnaissants. Il n'est pas de ceux qui se laissent aveugler par l'amour-propre national ; son langage est celui du patriotisme le plus éclairé.

DUFO DE GERMANE.

# BIBLIOGRAPHIE

**Association for the oral instruction of the deaf and dumb. — Report 1887, London.** — L'association pour le développement de l'enseignement des sourds-muets par la méthode orale vient de nous envoyer son rapport de 1887. Quoique M. Van Praagh ait autrefois, dans cette même revue, exposé le but de l'association, qu'on nous permette d'en retracer rapidement l'historique.

C'est à Mme la baronne de Rothschild que nous devons la première idée d'une si belle institution. Mme Mayer de Rothschild, dont on a pu souvent apprécier la bienfaisante générosité, avait fondé autrefois une institution de jeunes sourds-muets juifs où l'articulation et la lecture sur les lèvres étaient en vigueur.

Émerveillée des résultats surprenants ainsi obtenus, elle résolut de fonder une sorte de ligue en faveur du développement de la parole.

Elle se mit en campagne, recueillant des adhésions parmi les plus grands noms d'Angleterre (Mgr l'archevêque d'York, Mmes les duchesses de Richmond, de Wellington, le duc de Westminster, les comtes de Suffolk et de Derby); elle parvint aussi à mettre son œuvre sous le patronage de S. A. R. le prince de Galles et sous la présidence directe de lord Grandville.

Les correspondants de l'association furent les professeurs les plus éminents de l'Europe, puisque parmi eux on compte MM. Fornari, Tarra, Hirsch, Hugentobler, Symons, Snyckers, Vatter, etc. etc.

Une école modèle a été fondée depuis et à cette école a été adjoint un *training college* ou école normale, véritable pépinière de professeurs.

Des souscriptions, des dons, des legs ont aidé l'œuvre à prospérer. Prévoyant qu'un grand nombre de personnes s'intéresseraient à l'œuvre, les rédacteurs du rapport ont eu la précaution assez originale de joindre à la notice les formules dans lesquelles il faudrait concevoir un legs ou un codicile pour qu'ils soient valables.

Depuis le dernier rapport, les professeurs de l'école et les élèves du *training college* ont continué leurs travaux. Les résultats sont aussi satisfaisants que possible. Les jeunes élèves-maîtres et les jeunes élèves-maîtresses formés dans cette école normale promettent d'être des professeurs distingués.

On a créé deux certificats, l'un destiné aux directeurs d'écoles, l'autre aux professeurs-adjoints. Six élèves-maîtres ont obtenu le brevet de première classe, deux celui de seconde classe.

Enfin. l'œuvre est positivement en voie de prospérité. Les membres du comité n'ont qu'un regret, c'est que les fonds ne soient pas assez considérables pour leur permettre d'accueillir un plus grand nombre de jeunes sourds dans leur institution.

R. Dumont.

*L'Éditeur-Gérant*, Georges Carré.

Tours. imp. Deslis frères, rue Gambetta, 6.

REVUE INTERNATIONALE
DE L'ENSEIGNEMENT DES SOURDS-MUETS
Tome IV. — N° 5. Août 1888.

# LA RÉVOLUTION & LES SOURDS-MUETS

Discours prononcé à la distribution solennelle des prix de l'Institution nationale des Sourds-Muets de Paris

*Le 2 août 1888*

---

MONSIEUR LE PRÉSIDENT,
MESDAMES,
MESSIEURS,

En ouvrant la première séance du Conseil supérieur de l'assistance publique, que vient de créer un récent décret, M. le Ministre de l'Intérieur, président du Conseil, rappelait que la Révolution, parmi d'autres œuvres très grandes qu'elle a accomplies, avait fait une large part à l'organisation de l'Assistance qu'elle estimait être « un de ses premiers devoirs, l'un des premiers articles de son mandat national ».

Permettez-moi, Mesdames, Messieurs, d'arrêter un instant votre attention sur la place particulièrement privilégiée qui a été faite aux sourds-muets dans les généreuses préoccupations des héros de cette époque inoubliable.

Il ne devait pas suffire à de tels maîtres en patriotisme et en philantrophie de déclarer que « le nom de l'abbé de l'Epée serait placé au rang des citoyens qui ont le mieux mérité de l'humanité et de la Patrie ».

Après avoir rendu ce juste hommage au génie, il convenait de ne pas laisser périr son œuvre, mais plutôt d'en faire bénéficier tous ceux qu'elle visait.

Une des déclarations des Droits de l'homme portait que « l'Instruction est le besoin de tous, la Société doit favoriser de tout son pouvoir les progrès de la raison publique et mettre l'instruction à la portée de tous les citoyens ». Appliquant cette

déclaration aux droits du sourd-muet, la Constituante décrétait qu'un immeuble national serait affecté à l'école des sourds-muets. Elle disposait en même temps d'une somme annuelle de 21,000 livres pour subvenir à l'entretien et à l'éducation de vingt-quatre élèves sans fortune.

Plus tard, la Convention mettait également sous la protection spéciale de la nation et à la charge du trésor public l'Institution de Bordeaux.

Mais ce n'était pas assez. Le Comité de secours public comprit vite que deux institutions étaient insuffisantes pour assurer aux sourds-muets « l'instruction qu'ils ont le droit d'exiger » et, par ses soins, un magistral projet fut élaboré qui devait faire participer la classe entière des jeunes sourds-muets indigents à la « faveur que l'humanité et la société réclament également pour tous ».

On a beaucoup disserté, Messieurs, sur le droit de l'indigent au secours; et, partant de ce principe que l'appui est dû à la vérité et non au mensonge, les économistes distinguent les indigents en deux catégories : les faux et les vrais. Ces derniers seuls ont droit au secours. Il y a, en effet, des indigents par industrie, par apathie, par désordre, qui peuvent exciter notre pitié, mais qui seraient mal venus à exiger des secours. La mission de la bienfaisance ne se borne pas à tempérer la misère, elle doit s'étendre à réhabiliter le misérable; et « les secours qui replacent l'indigent au niveau du travailleur indépendant sont ceux qui le réhabilitent (1) ».

Le faux indigent n'ayant aucune envie de se réhabiliter a donc fort peu de droits à l'assistance. Mais à quels traits le reconnaître ?

Il est pourtant des cas où le bien fondé des secours est évident : un travailleur tombe sur la voie publique et se casse une jambe. La société va-t-elle l'abandonner à son infortune ? Certes non. Elle lui doit de soulager son mal ; elle lui doit aussi, s'il n'a pas de ressources, de subvenir à son existence pendant qu'il est dans l'incapacité de travailler. Et si, malheureusement, l'accident dont il a été victime a nécessité l'amputa-

(1) De Gérando : l'*Assistance publique*.

tion de la jambe, elle doit lui fournir l'appareil orthopédique qui lui permettra de retourner à ses occupations.

Tel est le cas du sourd-muet. Que l'accident qui a produit chez lui la perte d'un sens de relation soit antérieur à la naissance ou postérieur, il n'en est pas moins dans un état d'incapacité évidente qui lui donne le droit à l'assistance, s'il est pauvre, jusqu'au jour où, par une sorte de pédagogie orthopédique, on soit parvenu à lui donner les aptitudes nécessaires à la lutte pour l'existence, la faculté de prendre sa part de l'héritage intellectuel qui nous a été transmis par nos pères, et les moyens d'apporter, par un juste retour, son contingent à l'utilité commune.

Aussi l'illustre publiciste Jérôme Bentham a-t-il considéré les sourds-muets comme des indigents dont la situation est supposée avoir un terme et les range-t-il dans les cas qui « exigent » des secours.

Guidé par ces idées « humaines et politiques » le Comité de secours de la grande assemblée révolutionnaire déclarait, par la voix de Roger-Ducos, que « c'est une obligation » de faciliter au sourd-muet les moyens de jouir de ses droits d'homme et de citoyen et que « c'est une dette nationale » à acquitter envers lui.

Le célèbre conventionnel ajoutait :

« Ne pas le faire serait se déclarer contre l'intérêt matériel de la République. Avec son éducation, le sourd-muet peut gagner sa vie ; sans éducation, il sera toujours à charge à sa famille et à la République. »

Et il rappelait ce grand principe : « Tous les enfants appartiennent à la Patrie qui doit s'en servir pour les tourner à son profit. »

Enfin, pour être conséquent avec ce principe, il proposait de rendre obligatoire l'instruction pour les sourds-muets qui y ont plus de droits que les enfants mieux doués.

Il mettait une généreuse et éloquente insistance à convaincre ses collègues de la nécessité de cette mesure :

« La loi, disait-il, doit user, à l'égard du sourd-muet, du droit que la Patrie a sur tous ses enfants ; il doit y avoir obligation à les confier aux établissements spéciaux. La République

ne peut tolérer que des enfants qui ont besoin d'une instruction extraordinaire pour surmonter le tort que la nature leur a fait en soient privés ; elle ne doit pas tolérer, autant qu'il est possible, qu'aucun citoyen ne lui soit pas utile. »

Il aurait pu ajouter : la Société doit se prémunir contre ceux de ces déshérités qui, par misère ou par ignorance, auraient la tentation de rechercher dans le crime la satisfaction de leurs instincts ou de leurs besoins.

Et, dans son projet de décret, il formulait ainsi cette motion :

« Les pères, mères, tuteurs et tous les citoyens qui ont des sourds-muets à leur charge sont tenus de les confier à l'instruction que la République leur offre. »

Ce projet fut repris et développé l'année suivante par le nouveau Comité de secours. Le rapporteur, Maignet, en démontra la nécessité et en exposa l'économie dans des paroles d'une éloquence entraînante et persuasive que les limites que m'impose votre légitime impatience m'empêchent de reproduire ici.

Ce projet, qui répondait à tous les besoins et prévoyait toutes les éventualités, est conçu avec une équité et rédigé avec une compétence qui commandent l'admiration :

Création d'une école normale d'élèves-maîtres ;

Mode de recrutement et attributions respectives des professeurs et des directeurs ;

Conseils de surveillance administrative ;

Création d'écoles départementales et inspection de ces écoles ;

Correspondance entre les directeurs destinée à faire connaître et à repandre les progrès accomplis ;

Examen des plaintes formulées contre les instituteurs ;

Rédaction d'ouvrages spéciaux ;

Age d'entrée et de sortie des élèves ;

Durée des études ;

Organisation des ateliers ;

Promenades scolaires ;

Mesures d'hygiène ;

Gymnastique ;

Service médical ;

Régime intérieur ;

Affectation d'immeubles spéciaux;

Trousseau et secours en numéraire à délivrer aux élèves quittant l'institution;

Vérification des comptes;

Tout est prévu, tout est réglé.

Bien mieux, six places étaient réservées à l'école normale pour des maîtres étrangers, attestant quelle supériorité avaient sur leurs ennemis ces hommes qui les conviaient à venir s'asseoir à leurs foyers et y apprendre le culte de l'humanité.

On est véritablement transporté de surprise et d'admiration, Messieurs, quand on songe qu'au milieu des patriotiques angoisses qui étreignaient la France à cette époque, pendant que l'ennemi du dedans et du dehors livrait à la République des assauts impitoyables, des hommes se sont rencontrés, ayant une foi superbe en eux-mêmes et dans leur pays, dont l'âme put conserver assez de calme au sein des orages, dont l'esprit put garder assez de lucidité en ce temps plein de troubles pour concevoir et accomplir de pareils travaux!

Et voyez jusqu'où allait la sollicitude du Comité de secours pour les sourds-muets : un article du projet prescrivait de prélever les fonds nécessaires à l'entretien de l'école normale « avant la répartition des secours accordés aux indigents de toute la République ».

Mais, hélas! pourquoi fallut-il que des divisions regrettables vinssent rendre possible le retour d'une tyrannie plus lourde encore que celle qui venait de disparaître et faire singulièrement perdre de vue, sinon oublier complètement, une cause aussi intéressante!

Des préoccupations d'économie nécessaire avaient empêché le Directoire de songer à réaliser le projet de la Convention; les entreprises guerrières de l'Empire n'étaient pas faites pour attirer sur des non-valeurs au point de vue militaire la compassion du soldat implacable pour qui tout homme était chair à canon; enfin les idées de solidarité et d'émancipation étaient trop peu familières au monde de la Restauration pour qu'il pût considérer comme un devoir d'effacer des inégalités sociales.

Si ce régime s'occupa des sourds-muets, quand même, ce fut

pour mettre, à l'Institution de Paris, la discipline intérieure sous la dépendance de religieuses et transformer l'école en un véritable couvent, ou pour chasser inexorablement le meilleur instituteur qu'elle eût possédé depuis Michel de l'Épée (1).

Que le sort vous préserve, mes pauvres enfants, du retour de réactions pareilles !

Il appartenait à la troisième République de reprendre les glorieuses traditions de son aïeule : depuis neuf ans, l'œuvre de la régénération sociale et de l'émancipation intellectuelle des sourds-muets a fait un grand pas en France.

Le gouvernement de la République et son administration, les chambres républicaines, comme les conseils départementaux les plus amis du progrès ont fait de nobles efforts pour dispenser au plus grand nombre de sourds-muets les bienfaits de l'éducation. Si l'instruction n'est pas encore rendue obligatoire pour tous, en fait il y en a peu qui ne la reçoivent.

Mais le progrès accompli ne réside pas seulement dans le développement qu'a pris l'instruction des sourds-muets : il est manifeste aussi dans la nature de l'enseignement donné. Grâce à l'heureuse initiative d'un ministre (2) aux idées larges et généreuses, mieux inspiré que ses devanciers, grâce à l'intérêt toujours grandissant et à l'appui efficace que ses successeurs n'ont cessé d'apporter à la même cause, une réforme radicale a été opérée dans notre enseignement : les sourds-muets des institutions nationales sont tous exercés à la parole et instruits par la parole.

Nos pères voulaient que le sourd-muet fût fait le plus possible semblable aux autres hommes. Et quel moyen meilleur que la parole ?

C'est à vous, mères, que je m'adresse en finissant, c'est votre témoignage que j'invoque en faveur de nos efforts. Dites si un rapprochement plus intime et plus complet ne s'est pas fait entre vous et votre enfant, lorsque vous avez entendu sa voix vous appeler, lorque vous avez vu ses yeux comprendre vos paroles. Vous l'aimiez certes beaucoup, auparavant, et vous

(1) Bébian. Il est mort dans la misère, à la Pointe-à-Pitre, son pays de naissance.
(2) M. Ch. Lepère.

auriez cru ne pas pouvoir l'aimer davantage et, pourtant, une fibre en vous a tressailli, au son de cette voix, qui vous a fait connaître de nouvelles jouissances maternelles ; et de douces larmes de bonheur sont venues effacer la trace des larmes amères que vous aviez versées le jour où vous aviez cru votre enfant irrémédiablement condamné au silence.

L. GOGUILLOT.

---

## UN PEU DE STATISTIQUE

---

J'extrais d'un article de MM. Coüetoux et Brochard, publié dans le dernier numéro de la *Revue Internationale*, les lignes suivantes :

« Le nombre des aveugles en France et en Algérie est de « 38,722, soit 1/1000 (Martin, in Valentin Hauy, mai 1887); « dans les mêmes régions, celui des sourds-muets est de « 22,032,soit 5,7 pour 10,000 en France, et seulement 47 en « Algérie (Ladreit de La Charrière, in annales, janvier 1884).

Dans un ouvrage qui a pour titre « Les propos du docteur » M. le D[r] Monin dit que la dernière statistique du ministère de l'Agriculture (1) reconnaît 21,395 de ces infirmes.

De son côté M. Th. Denis évalue à 4,000 au maximum la population scolaire des sourds-muets.

D'autre part, je lis dans le n° 10 (janvier 1888) du *Surdophone* la note qui suit :

« Il vient de paraître un almanach intitulé je ne sais pas « trop comment, mais c'est l'œuvre, dit-on, d'un bouillant « professeur de sourds-muets, échoué à Metz.

(1) Il y aurait lieu de s'étonner de voir le ministère de l'Agriculture dresser cette statistique, attendu que les écoles de sourds-muets ont été considérées jusqu'à ce jour comme des établissements de bienfaisance et, par cela même, relèvent du ministère de l'Intérieur.

« Cette œuvre étant européenne, il est permis à un Fran-
« çais de savoir dans quels documents officiels cet auteur a
« trouvé qu'il restait annuellement 2,475 sourds-muets à ins-
« truire dans notre pays.

« Nous profitons de la même occasion pour prier nos sta-
« tisticiens, nos hommes de rapports aux Ministres, de nous
« faire connaître la vérité, et toute la vérité. »

Résultat : là, des chiffres officiels ; ici, le doute.

En présence de cela on ne peut qu'être très perplexe.

Quant à moi, n'ayant jamais été bien fixé sur le nombre exact des sourds-muets en France, j'ai tenu à m'en assurer dans un cercle plus restreint.

Grâce à l'amabilité de M. le Préfet de la Haute-Vienne et de ses collègues de la Creuse, de la Corrèze, de la Dordogne et de l'Indre, il a été envoyé à MM. les Maires de toutes les communes de ces départements un état de renseignements à fournir sur les sourds-muets de tout âge et des deux sexes.

J'ai recueilli tous ces états dont le dépouillement a donné les résultats suivants :

| Départements | Population. | NOMBRE DES SOURDS-MUETS | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | | Sexe | Agés de plus de 16 ans | De 8 à 16 ans — fréquentant une école | De 8 à 16 ans — ne fréquent. pas d'école | De 8 à 16 ans — Total | Agés de moins de 8 ans | Total par département. | |
| Corrèze. | 326.000 | garçons | 53 | 7 | 10 | 17 | 6 | 76 | 124 |
| | | filles | 29 | 4 | 8 | 12 | 7 | 48 | |
| Creuse. | 285.000 | garçons | 70 | 6 | 13 | 19 | 3 | 92 | 144 |
| | | filles | 37 | 5 | 6 | 11 | 4 | 52 | |
| Dordogne. | 492.000 | garçons | 49 | 4 | 3 | 7 | 2 | 58 | 112 |
| | | filles | 38 | 4 | 10 | 14 | 2 | 54 | |
| Indre | 296.000 | garçons | 73 | 6 | 8 | 14 | 3 | 90 | 124 |
| | | filles | 25 | 2 | 2 | 4 | 5 | 34 | |
| Hte-Vienne | 349.000 | garcons | 73 | 15 | 14 | 29 | 6 | 108 | 165 |
| | | filles | 35 | 10 | 9 | 19 | 3 | 57 | |
| Total général. . . | | | 482 | 63 | 83 | 146 | 41 | | 669 |

Le tableau ci-dessus démontre que ces cinq départements qui ont une population de 1,748,000, habitants possèdent 669 sourds-muets.

Quant au nombre d'enfants en âge de scolarité, on peut constater qu'il s'élève au nombre de 146, soit 86 garçons et 60 filles.

Sur ce nombre, 63 seulement, c'est-à-dire moins de la moitié, ont pu être admis dans des écoles spéciales ; il en reste encore 83 (48 garçons et 35 filles) qui attendent le moment de pouvoir bénéficier des mêmes droits.

Je veux espérer que cette proportion ne se maintient pas et qu'elle est bien moins élevée dans les autres parties de la France. S'il en était ainsi, nous compterions 1800 enfants sourds-muets écartés des écoles, soit une moyenne de 225 par année, tandis que les documents officiels nous prouvent que cette moyenne n'est que de 50 au maximum.

La période scolaire est considérée ici comme étant de huit années. En effet, les sourds-muets sont admis dans les écoles dès leur huitième année et la durée du cours d'instruction généralement adoptée par les départements et reconnue nécessaire par les instituteurs de sourds-muets est de 8 ans.

En outre, les renseignements que j'ai demandés, en admettant qu'ils soient exacts, m'ont permis de faire une autre constatation qui n'est pas sans importance.

Le nombre des sourds-muets de naissance dans les départements précités atteint 79, 3 pour 100 de la population totale des sourds-muets. Cette proportion, qui est beaucoup plus faible pour le département de la Dordogne, s'élève à 7/8 dans le département de la Creuse qui est froid et humide à cause des nombreuses montagnes dont il est couvert et des profondes vallées que ces dernières y forment.

Il résulterait de cela que la surdité congénitale est beaucoup plus fréquente que la surdité acquise, contrairement aux opinions émises jusqu'à ce jour.

F. Camailhac.

## UN MOT

# AU SUJET DU LIVRE DE MM. ANDRÉ & RAYMOND

Dans le dernier numéro de la *Revue internationale*, j'ai lu avec plaisir un article relatif au *Cours de langue française à l'usage des élèves de première année*, que MM. André et Raymond, mes anciens collègues, ont publié récemment (1); cet article, qui est le résumé d'une polémique entre M. le docteur Renz, l'éminent fondateur de l'enseignement par la parole à Genève, et M. Riedel, instituteur allemand, a ravivé en moi le désir que je nourrissais de dire quelques mots du livre que M. Renz approuve et que M. Riedel critique.

A propos de méthode, on se place volontiers sous le patronage de Valade-Gabel; je ne puis me dispenser de faire comme les autres, et je le fais avec d'autant plus d'empressement que mon vénéré maître de pédagogie ne m'a ménagé ni ses sages conseils ni son amitié toute paternelle, et qu'il m'a encouragé et soutenu dans la carrière de l'enseignement jusqu'à la fin de sa vie.

M. le docteur Renz que je m'honore d'avoir vu, il y a une quinzaine d'années, a également connu feu Valade-Gabel et s'est inspiré de sa méthode intuitive. Il a donc pu juger en connaissance de cause le livre de MM. André et Raymond, que la *Revue internationale* n'a fait que mentionner à son apparition et qui ne s'en est plus occupée depuis. C'est une lacune regrettable que, sans posséder la haute compétence de M. Renz, je vais essayer de combler.

Tout d'abord, disons que MM. André et Raymond ne pré-

(1) Nous informons nos lecteurs que le *Cours de deuxième année* de MM. André et Raymond est sous presse et qu'il paraîtra dans le courant du mois d'août.

Nous donnerons dans notre prochain numéro la préface de ce livre ainsi que le programme du cours de deuxième année.

sentent pas leur ouvrage comme une méthode, mais bien comme une série d'exercices gradués pour initier le sourd-muet aux formes de la langue française.

Donnons-leur acte de cette sage réserve, ainsi que du désir qu'ils témoignent de faire œuvre utile et de l'espoir qu'ils expriment que leur travail méritera l'approbation de tous ceux qui se vouent à l'instruction des sourds-muets.

L'ouvrage commence par le programme du cours de deuxième année. Ce programme est suivi de la nomenclature des substantifs, des adjectifs et des verbes qui seront employés dans les leçons. Ce sont, pour le maître et non pour l'élève, des matériaux qui vont être mis en œuvre.

Les substantifs, au nombre de trois cents environ, représentent la plupart des objets usuels qui se trouvent à la portée de la main ou de la vue, ou encore dans le musée scolaire et figurés par le dessin.

Les verbes, au nombre d'une centaine, expriment tous des idées accessibles aux enfants et des actions susceptibles d'être exécutées séance tenante.

Cette nomenclature ne nous a paru ni trop longue ni trop restreinte ; elle est, d'ailleurs, destinée à aider le maître. L'élève sera libre de l'éplucher si bon lui semble, car il faut considérer que les jeunes sourds-muets, de même que les élèves qui entendent et parlent, apprennent de leur propre mouvement une foule de mots en dehors des leçons officielles, des leçons du professeur, veux-je dire. C'est une espèce de contrebande dont l'écolier sourd-muet se glorifie volontiers et que, plus tard, il reproche à son maître de n'avoir pas encouragée. A mon avis, il est préférable de leur donner un nombre de mots un peu au-dessus de leurs moyens, plutôt que de leur laisser rechercher ceux qui sont proscrits par les convenances.

Une certaine quantité de leçons sont suivies ou précédées de courtes observations sur la manière de les présenter aux élèves. Par exemple, à la première leçon, qui est formée de huit verbes à l'impératif, le professeur doit les prononcer à haute voix, tandis que les élèves les lisent sur ses lèvres ;

puis il les écrit au tableau; cela fait, il les fait répéter par tous les élèves à tour de rôle; ensuite, ayant exécuté lui-même l'action exprimée par le verbe, il la fait exécuter par les élèves individuellement.

Ces observations, qui font défaut à la plupart des livres classiques publiés dans ces dernières années, augmentent la valeur de celui qui nous occupe.

Puisque nous en sommes aux observations, je me permettrai d'en hasarder une au risque de passer pour l'un des personnages de la pièce célèbre de Beaumarchais; mon observation ne nuira en rien, assurément, à la bonne opinion que j'ai du livre, car elle ne porte que sur la forme: j'aurais désiré que les cent cinquante leçons dont se compose l'ouvrage fussent divisées en chapitres ou tout au moins groupées par séries, sous une rubrique quelconque, de façon que l'on pût embrasser par la pensée l'ensemble des leçons et retrouver l'une ou l'autre sans recourir à la table des matières.

La gradation de ces leçons ne laisse rien à désirer. Elles vont presque insensiblement des idées les plus simples à celles qui exigent de la part de l'enfant une attention plus soutenue. Ainsi, pour le début, nous voyons apparaître le verbe neutre à l'impératif, c'est-à-dire le langage d'action; puis les noms des objets de la classe associés au verbe actif; l'action que ce verbe exprime tombe ensuite sur des objets classiques moins familiers que les précédents.

Les noms propres sont enseignés, en premier lieu, au moyen de verbes actifs pouvant s'appliquer indifféremment aux personnes et aux choses, tels que *montrer*, *toucher*, *frapper*, etc.; puis viennent les verbes résultant de la manifestation d'un sentiment, tels que *caresser*, *saluer*, *embrasser*, verbes qui ne peuvent être associés qu'à des noms de personnes.

A la suite de chaque douzaine de leçons, nous trouvons des exercices de récapitulation. C'est précisément ici que mon observation de tout à l'heure aurait dû trouver sa place : il ne s'agirait que de donner une désignation particulière à chacun de ces groupes terminés par une récapitulation.

Ce n'est qu'après avoir enseigné les articles simples et bon nombre de verbes et de substantifs, dans une série de vingt-quatre leçons, que les auteurs abordent l'enseignement des pronoms personnels en commençant par *moi* et *toi* et en continuant par *le*, *la*, *les* avec les conjonctions *et*, *ou*.

Pour faire connaître les pronoms *moi* et *toi*, j'aurais désiré que les auteurs employassent le procédé qu'ils exposent un peu plus loin, dans la leçon qui a pour objet de faire remarquer les ellipses *le* et *la;* mais qu'importe? un simple mouvement du doigt qui ne sera ni un geste ni un signe y pourvoira.

Les adjectifs s'appliquant aux couleurs viennent ensuite et sont bientôt suivis des adverbes de manière et de ceux qui engagent la continuation ou qui provoquent la cessation du mouvement.

Ce n'est qu'à la quarante-unième leçon que la numération est exposée tandis que, dans d'autres livres, on s'empresse de la montrer dès la cinquième leçon, alors que l'élève n'a encore pu apprendre qu'une dizaine de mots. Cette remarque démontre suffisamment que le professeur doit rester libre d'intervertir l'ordre des leçons.

Pendant que nous en sommes aux chiffres, j'appellerai l'attention de mes confrères sur la cent trente-deuxième leçon qui a pour objet d'enseigner l'addition orale et écrite. C'est simple, c'est vulgaire, et cependant elle sera mieux comprise que de savantes combinaisons. Nos compliments à MM. André et Raymond.

Il ne m'est pas possible d'analyser dans son entier cet ouvrage : qu'il me suffise de constater que les prépositions, les transmissions d'ordres, les adjectifs possessifs et qualificatifs, les pronoms personnels, les exercices d'interrogation et les adverbes se trouvent exactement à la place qu'ils doivent occuper et que de distance en distance nous rencontrons des nomenclatures de vêtements, de parties du corps, d'ustensiles, d'animaux, de meubles, d'aliments et des pièces principales de l'institution.

Je tiens à féliciter les auteurs de s'être placés sur le ter-

rain de la pratique et de nous avoir épargné des théories qui ne plaisent généralement qu'à ceux qui les font et aux rêveurs qui ne se nourrissent que de fictions; mais, sans tomber dans ce travers, nos collègues auraient pu rendre plus complètes leurs observations en les multipliant, sans toutefois se répéter. Ont-ils craint qu'on ne leur reprochât de se poser en maîtres, en docteurs ès sciences pédagogiques, je l'ignore. Quoi qu'il en soit, je les prierai de ne montrer à l'avenir ni tant de réserve, ni tant de modestie; mais bien d'exposer des principes, de donner des conseils; en fera son profit qui voudra.

MM. André et Raymond ont mis en commun, non seulement l'expérience qu'ils avaient acquise en peu de temps, mais aussi leurs ressources et, aujourd'hui, nous avons l'avantage de posséder un livre nouveau, une collection de leçons bien graduées et conformes à l'esprit de la méthode intuitive avec le système oral, l'écriture et le langage d'action comme moyens de démonstration.

THÉOBALD.

---

# L'ASTUCE CHEZ L'ENFANT

Par le Dr COLLINEAU

La droiture, en général, est l'apanage du jeune âge. Dans l'âpre conflit des intérêts, par contraste avec l'écœurante constatation de la duplicité des hommes, la contemplation de sa bonne foi naïve est un repos. Sa confiance sans mélange en autrui est pour l'entourage son plus sûr gage de sincérité. Dans sa curiosité native, dans son impatience de connaître, réside le mobile le plus certain de son irrésistible amour du vrai. La stricte justesse de ses raisonnements étonne. En

maintes circonstances l'inexpugnable radicalisme de ses visées comporte un enseignement.

Telle est la règle. Comme toute règle, celle-ci, hélas! n'est pas sans souffrir exception. Moins réfléchi que sentimental, moins conscient de ses actes qu'instinctif, prime-sautier à la fois et ignorant, l'enfant cède volontiers au désir du moment qui l'aiguillonne, et, aveuglément, en suit l'impulsion. Surgit-il un obstacle? Il le renverse ou le tourne, et fait, pour parvenir à ses fins, appel aux virtualités plus ou moins malsaines qui encore sommeillent dans les profondeurs de son entendement. La plupart du temps la violence le dessert... La juste mesure de son impuissance, voilà, en définitive, ce qu'il en tire, et ce qu'il en saurait tirer de mieux. Dès lors, sournoisement, il a recours à la ruse. Elle lui peut réussir; on ne se méfie pas. Si elle lui réussit, le mal est fait. Il a trouvé son arme. Précieusement il la cache; en silence il l'affile, prêt à s'en servir en toute occasion. Malheur à qui l'opprime, à qui le trompe. Celui-là, à son tour, il le tourmentera, il le trompera. La retenue n'est point son fait; il n'observe guère que celle qu'on lui impose; mais il a ses vouloirs personnels, ses aspirations. Plus durement il sentira qu'on le comprime, plus ardemment il s'ingéniera à réagir.

La culture si longue, si délicate, si complexe des sentiments moraux est encore, en ce qui le concerne, rudimentaire. En lui, l'équilibre moral n'est pas près d'être stable; un rien peut suffire à l'ébranler. L'instinct, en revanche, parle, et le langage qu'il tient est impérieux. C'est pour cela que la direction initiale de la jeunesse est, au premier chef, chose subtile et grave. C'est pour cela qu'au premier chef encore, il importe de couper court à certaines déviations de la ligne droite auxquelles, les circonstances aidant, les sujets les mieux doués sont enclins.

Ce n'est pas la rigueur, en pareil cas, qu'il faut prendre pour guide; c'est l'habileté. Mais l'habileté, ici, est au prix d'une science exacte et des conceptions familières aux enfants en quête d'imposture et des conditions psycho-physiologiques de genèse de ces conceptions. C'est à la faveur de cette science

qu'on les presse dans leurs écarts et les devine. C'est grâce à elle que, déjouant à temps la puérile conspiration qui s'ourdit, on décourage le ténébreux conspirateur; c'est ainsi qu'on étouffe des velléités naissantes de fourberie, et que l'on garde avantage et autorité.

En quoi, donc, consiste cette science? De quelles notions positives convient-il d'être pourvu pour n'être pas la dupe d'un écolier astucieux et impudent? — Voilà ce que nous nous proposons d'examiner. D'essence médicale, la question est assurément, aussi, de portée pédagogique.

Et d'abord, quant il a entrepris de biaiser avec les exigences ponctuelles de la discipline, d'assoupir, pour quelque espièglerie, la vigilance du surveillant, de se concilier, pour quelque faute, la mansuétude du maître; ou bien encore, tout simplement, d'appeler sur sa petite personne l'intérêt, c'est à la simulation d'un malaise quelconque, voire d'une maladie qualifiée que l'écolier a recours. Ceci est un fait d'observation.

A s'en référer aux recherches des rares auteurs qui se sont préoccupés de la matière, les choses peuvent aller fort loin parfois. La liste de ces auteurs, disons-nous, n'est pas longue. Sans parler de Galien, d'Ambroise Paré, de Silvaticus, de Pigray, de Fodéré, d'Olivier d'Angers, de Gavin, ni de tant d'autres qui, tout en abordant le chapitre si curieux des maladies simulées, n'ont pas porté leur attention sur la simulation des maladies de la part de l'enfant; en ne faisant mention que pour mémoire des *études* de Ch. West, des *Leçons cliniques* d'Henoch sur les maladies de l'enfance, ainsi que des *leçons* professées au Val-de-Grâce *sur les maladies simulées* par Boisseau (écrits où il est à peine consacré *passim* quelques lignes au sujet), J. Simon (1), Bourdin (2), Fournet (3), Dally (4), Motet (5), en France; Abelin, Malmsten, en Suède; Wittmann, en Allemagne; James Pajet, en Angleterre, et plus spéciale-

(1) J. Simon, *Conférences cliniques sur les maladies des enfants.*
(2) Bourdin, *Les Enfants menteurs.*
(3) Fournet, *L'Éducation est une génération psychique.*
(4) Dally, *Le Mensonge chez les enfants.* Discussion ouverte en 1882 à la Société médico-psychologique de Paris.
(5) Motet, *Sur le faux témoignage des enfants.*

ment encore Eross (1), à Budapest, sont ceux qui, par la relation de faits instructifs autant que variés, ont placé la question sur son véritable terrain. Tout récemment enfin, Dufestel (2) vient de publier sur *les maladies simulées chez les enfants*, un mémoire plein d'intérêt. Les travaux des devanciers et les observations personnelles de l'auteur y servent de base à un classement méthodique. Nous y ferons plus d'un emprunt.

Force est bien avant tout de le reconnaître, l'histoire de la simulation dans l'enfance présente encore une regrettable lacune : l'indigence des statistiques. Et pourtant il n'est pas de médecin, parmi ceux, notamment, auxquels l'inspection des écoles et des lycées est confiée, qui n'ait eu occasion d'en relever des exemples frappants.

Des quelques documents que l'on possède, il résulte que l'âge de prédilection pour les machinations mensongères est celui de onze à quinze ans. C'est celui également où le désir, soudain, devient vif; tandis que, somnolent et insuffisamment sollicité, le sentiment de la dignité personnelle n'a pas cessé d'être, de même que le discernement, rudimentaire et obtus. Avant l'âge de quatre ans, l'éclosion de ces conceptions hypocrites semble ne jamais se rencontrer.

Plus que le petit garçon, la petite fille est portée par nature à en imposer et à feindre. Tout le monde est d'accord là-dessus. En précocité, en habileté, en audace, elle l'emporte sensiblement. Sur 14 cas de simulation rapportés par Eross, 2 seulement sont relatifs à des garçons; 12 le sont à des filles. Sur 79 cas recueillis par Dufestel, 49 concernent des filles, 30 concernent des garçons. C'est donc, entre les deux sexes, un écart d'un tiers environ que l'on aurait à enregistrer. Les conclusions de Dally, sur ce point, sont conformes à celles d'Eross.

Des enfants qui se laissent surprendre en flagrant délit de supercherie, les uns sont mus par un mobile fortuit, mais nettement défini; les autres cèdent à une véritable fatalité ma-

(1) Eross, *In Jahrbuch fur Kinderheilkunde*, xxi, p. 373 (1884).
(2) Dufestel, *Des maladies simulées chez les enfants*. Th. inaug. 1888, Paris.

ladive. Fatalité d'ordre hystérique, disons-le sans plus d'ambages. Entre ceux qui cherchent à donner le change dans un but circonstanciel particulier et ceux dont, assujettie aux paroxysmes d'une névrose caractérisée, la volonté est enchaînée, il en est d'autres dont la constitution héréditairement nerveuse ne se trahit par rien d'anormal dans les actes, sauf la perversion psycho-cérébrale dont nous parlons : « Chez beaucoup de personnes qui n'ont jamais été hystériques, dit James Pajet (1), vous trouverez de la simulation *nerveuse.* » Entre les deux groupes extrêmes, c'est le groupe intermédiaire. Sans se targuer d'une rigueur scientifique absolue, on peut donc adopter jusqu'à plus ample informé la classification de Dufestel (2), et diviser les jeunes simulateurs en trois catégories. « La première se compose d'enfants dont tous les organes sont sains. Ceux-ci ne simulent en général que des choses insignifiantes, avec un but bien défini. Dans la deuxième se placent les enfants qui simulent des choses plus compliquées et qui y sont poussés, soit par leur instinct, soit par leur éducation première. Ces enfants sont mal équilibrés au point de vue mental. On constate le plus souvent chez eux une hérédité nerveuse plus ou moins manifeste. Dans la troisième catégorie se placent les simulateurs hystériques. »

Un mot sur chacun de ces groupes.

Qui n'a ses jours de paresse? En un de ces jours-là, la leçon à apprendre semble à l'écolier plus que jamais fastidieuse, le devoir à faire au-dessus de ses capacités. Il accuse la migraine. Une autre fois, c'est la promenade que sa fantaisie du moment lui fait trouver monotone à mourir. A s'y préparer, il préfère rester couché tout de son long sur un banc. Il évoque la colique. Celui-là est le type du simulateur maladroit. Point de préméditation, point de préambules. Ce qu'on lui ordonne lui répugne. Demain, il acceptera la tâche sans broncher. Aujourd'hui il n'a qu'une idée : s'y soustraire... sans trop savoir pourquoi... affaire de caprice, voilà tout. Il donne un prétexte, vraisemblable ou non, le premier venu. Cède-t-on? Il ne songe

(1) James Pajet, *Leçons de clinique chirurgicale.* — *Traduction de* L. H. Petit p. 246. Paris, 1887.
(2) Dufestel, *loco citato*, p. 13.

même pas à persister dans la fraude. Il était très malade tout à l'heure, il est guéri maintenant. Ne pas faire ceci, ou ne pas faire cela, à une heure donnée aujourd'hui : c'est tout ce qu'il lui fallait. Tel est le simulateur banal du premier groupe. L'astuce n'est pas son fort; aisée à pénétrer, sa supercherie ne dure qu'un moment. La franchise de son naturel ne tarde guère à reprendre le dessus. Ce qui caractérise la simulation, chez lui, c'est, en tout état de cause, la fixité du mobile, et surtout son extemporanéité.

(*A suivre.*)

---

# VARIÉTÉ

## LE ROMAN D'UNE AVEUGLE & D'UN SOURD-MUET

*Extrait des Mémoires de Mme de Genlis*

Le chevalier de Chastelux est venu ce matin déjeuner chez moi. A midi nous avons été avec lui, pour la troisième fois, chez l'abbé de l'Epée. Je ne me lasse point de contempler cet homme si pieux, si respectable, au milieu de ces enfants d'infortune qu'il instruit et qu'il régénère ; ce bienfaiteur de l'humanité qui répare les omissions de la nature, et qui rend au Créateur les êtres qu'il a formés pour le connaître et pour l'adorer : J'aime aussi à considérer tous ces muets ; ils ont tant de physionomie, un air si curieux, des regards si vifs, si perçants ! C'est avec les yeux qu'ils écoutent et qu'ils interrogent... J'ai entendu là un sourd et muet de naissance qui parle fort distinctement ; il a dit en latin, et ensuite en français, le *Pater* et le *Credo* ; mais ce langage, dépourvu d'inflexions justes, est affreux ; cette voix rauque dont les

sons discordants n'expriment rien, paraît être produite par une machine; on croit entendre parler un automate.

En sortant de chez l'abbé de l'Epée, nous avons été nous promener au bois de Boulogne. A propos des muets, le chevalier de Chastelux nous a conté une histoire dont je veux orner mon journal. Je me suis promis de ne jamais ajouter un seul mot aux anecdotes que je pourrai recueillir. Je n'en écrirai point, non seulement de fausses, mais de douteuses et je les rapporterai avec toute l'exactitude de l'historien le plus fidèle. Quant aux petites historiettes de société dont les personnages ne seront point connus, je serai beaucoup moins scrupuleuse; je les conterai à ma manière; elles ne seront pour moi que des espèces de romans. — Celle du chevalier de Chastelux est dans ce genre; il assure néanmoins qu'elle est vraie — Il me semble que, sur ce sujet, on pourrait faire une jolie nouvelle; mais je vais l'écrire sans art et sans développement, à peu près comme on me l'a contée.

L'un des infortunés élèves de l'abbé de l'Epée, nommé Darmance, fils unique d'un gentilhomme de Normandie, perdit son père à vingt-cinq ans et se trouva possesseur d'une terre de dix mille livres de rentes et d'une jolie maison de campagne, près de Paris, à Saint-Mandé. Ce fut là qu'il s'établit. Darmance, sourd et muet de naissance, avait reçu de son vertueux instituteur tout ce qui pouvait contribuer à le consoler d'une telle infortune; d'ailleurs, il semblait que la nature eût pris plaisir à le dédommager d'une grande injustice en lui prodiguant des dons qu'elle accorde rarement réunis : une figure charmante, un esprit juste, étendu, une âme sensible et généreuse. Il aimait pasionnement la lecture, il dessinait supérieurement; mais, ne pouvant se plaire dans le monde, il crut que son malheur le condamnait à vivre dans une profonde solitude.

« Je ne puis, se disait-il, communiquer avec les hommes que par mes actions; ne cherchons donc que ceux que l'on peut servir, toucher et soulager par sa conduite et non par des discours. Le pauvre, en recevant mes bienfaits, comprendra ces pensées que je ne saurais exprimer et même

l'infortuné que je ne pourrais secourir m'entendra, il me verra pleurer avec lui. » Ces douces idées consolaient ce bienfaisant Darmance ; il aurait pu être sinon heureux, du moins paisible, sans la réflexion accablante que jamais une compagne aimable n'achèverait d'embellir sa retraite. Il ne pouvait entrevoir une belle femme sans éprouver une sensation douloureuse ; il n'osait se livrer au plaisir de la regarder ; son cœur ému répétait alors en gémissant : ce n'est pas moi qu'elle aimera.

Dans l'une des belles matinées du mois de mai, Darmance, après une longue promenade dans le bois de Vincennes, s'assit au pied d'un arbre ; ses regards erraient avec distraction sur une allée qui se trouvait vis-à-vis de lui, lorsqu'il aperçut une jeune personne qui s'avançait lentement en tenant par la main un enfant de douze ou treize ans. — La vue d'une femme qui paraissait jolie fit soupirer Darmance. La solitude du bois désert (alors, il n'était que huit heures) ajoutait à son émotion qui s'augmentait à chaque pas que faisait l'inconnue ; car plus elle se rapprochait de lui, et plus il la trouvait belle... tout à coup il la vit chanceler et tomber. Aussitôt Darmance se lève, court à elle ; l'inconnue était couchée sur le gazon, et sans connaissance, dans les bras du jeune garçon fondant en larmes ; elle avait passé sur une souche d'arbre et venait de se donner une entorse. L'enfant parlait vainement à Darmance ; mais ce dernier tirant un flacon de sel de sa poche, le fit respirer à l'inconnue qui presque au même instant ouvrit les yeux. Darmance attendait ce premier regard, et il s'étonna de n'y pas trouver l'expression de la surprise que sa présence devait inspirer, car il était à genoux devant elle. L'inconnue avait les plus beaux yeux du monde, mais l'indifférence et la mélancolie s'y peignaient d'une manière frappante. Darmance ne sachant pas qu'elle s'était donnée une entorse voulut l'aider à se lever. A peine eut-il touché sa main qu'il la vit rougir et s'étonner... Il tressaille, il vient de s'apercevoir qu'elle est aveugle... son cœur sensible saisit avec transport le doux prétexte d'une tendre pitié pour se livrer à l'amour. Un lien puissant que

rien ne pourra rompre, la sympathie du malheur, l'attache pour jamais à cette jeune infortunée... il prend ses tablettes, il écrit quelques lignes, et les présente à l'enfant qui, par bonheur, savait lire et même écrire. Alors la conversation s'établit entre eux. Darmance apprend que l'enfant appelé Léon est le frère de la belle Herminie ; que cette dernière a le pied droit démis, qu'elle souffre beaucoup et qu'il est impossible qu'elle puisse regagner la maison qui n'est cependant qu'à un demi quart de lieue. Après cette explication, Darmance écrivit et fit lire à Léon ces mots : conduisez-nous au lieu que vous habitez. Ensuite, il prit dans ses bras Herminie, quoiqu'elle se débattit un peu, et, chargé de ce lourd fardeau, il se mit en marche. Au bout d'un quart d'heure, Léon s'arrêta devant une petite maison isolée, placée sur la lisière du bois. On frappe, on entend aussitôt les aboiements d'un gros chien et le pas lourd et traînant d'une vieille servante qui accourt et qui vient ouvrir.

Léon se précipite vers une salle basse pour aller prévenir la grand'mère ; Darmance le suit, entre dans la salle et pose Herminie dans un fauteuil de cuir noir, que vient de quitter la grand'mère pour aller au devant de sa petite-fille. Léon se jette au cou de Darmance pour le remercier ; Darmance l'embrasse tendrement et disparaît.

Tout, dans cette humble maison, annonçait non la misère, mais la pauvreté et cette remarque fut pour Darmance un nouveau sujet d'intérêt. « Elle est pauvre, se disait-il, elle est malheureuse, elle est charmante. Peut-être ne serais-je jamais son époux; mais je suis sûr, du moins, de devenir son appui. Cependant, comment parviendrai-je à lui faire connaître mes sentiments ? Quelle communication peut exister entre nous? Ah! malgré son malheur et le mien, si son âme est sensible, nous saurons nous deviner et nous entendre.

Le lendemain matin, Darmance envoya chez Herminie une corbeille remplie de fruits et de fleurs. Ce présent fut reçu avec une joie naïve. Herminie déjà s'intéressait à Darmance, elle compatissait à son malheur ; elle était vivement touchée de sa bonté ; d'ailleurs, Léon lui avait fait une description si

charmante de sa figure et de ses manières ! Herminie n'était aveugle que depuis trois ans; à douze ans, une cataracte s'était formée sur ses yeux; peu de mois après, elle avait entièrement perdu la vue. Les médecins, consultés, avaient répondu que l'on ne pourrait faire l'opération avec sûreté que lorsque Herminie aurait atteint sa dix-septième année : elle n'avait encore que seize ans et demi. Privée de son père depuis le berceau, elle avait reçu de sa mère une première éducation très soignée, mais qui s'était trouvée totalement suspendue dans son adolescence par la mort de sa mère, par la privation de la vue et par la ruine entière de sa famille.

Herminie, confinée dans une retraite absolue depuis l'âge de douze ans, avait l'innocence et toute la naïveté de l'enfance; son humeur avait changé. Elle était devenue profondément mélancolique; elle regrettait et pleurait sa mère comme dans les premiers jours de son deuil. Rien n'ayant pu la distraire de sa douleur, elle la ressentait chaque jour tout entière comme la veille. Dans les ténèbres qui l'environnaient, dans la tristesse et la monotonie de sa vie, le temps pour elle semblait être immobile. Nul changement, nulle révolution ne l'avertissait de son mouvement et de sa fuite.

Cependant Darmance, après le dîner, se rendit chez Herminie; il la trouva souffrante encore, mais assise à côté de sa vieille grand'mère. Cette dernière, âgée de quatre-vingt ans, avait un petit rouet posé sur ses genoux, et filait; Herminie, placée devant un vieux clavecin discord, tâchait, suivant sa coutume, de se rappeler les leçons de sa première jeunesse; elle chantait une romance en s'accompagnant. Au milieu d'un couplet elle s'était arrêtée tout à coup en rougissant... Elle avait entendu ouvrir la porte, et, sentant en même temps une odeur d'ambre se répandre dans la chambre, elle reconnut ce parfum qu'elle avait senti la veille dans les cheveux de Darmance; elle devina que c'était lui, et prononça son nom... Le jeune Léon en fut si surpris que, lorsque la conversation par écrit fut établie, entre lui et Darmance, il lui rendit compte de ce trait. Herminie intérrogée par Léon, avoua qu'elle devait sa pénétration à la poudre ambrée que portait Darmance, et

elle ajouta que ce parfum, nouveau pour elle, lui paraissait préférable à celui de toutes les fleurs. Le soir même, elle reçut un coffre rempli de sachets d'ambre ; elle le serra soigneusement et ne s'en parfuma point ; car, dit-elle, à Léon, si j'en portais, je ne distinguerais plus Darmance, et quand il est dans le salon, je ne saurais plus s'il s'éloigne ou s'il s'approche de moi. Souvent Herminie dans l'absence de Darmance, allait ouvrir son coffre et respirer avec délices ce parfum si doux. — Ah ! disait-elle, il me semble qu'il est là !.. et cependant ses pleurs coulaient, mais, pour elle, verser des larmes, c'était aimer. Elle avait tant pleuré sa mère ! Depuis longtemps, dans son âme et dans son imagination, ce sentiment était inséparable de la douleur. Néanmoins, un intérêt nouveau formait enfin une époque dans son existence depuis qu'elle connaissait Darmance ; les jours se succédaient pour elle ; le matin elle attendait le soir avec impatience, le soir, en se couchant, elle pensait au lendemain.

Darmance de son côté n'était occupé que d'Herminie ; instruit de tous les détails de sa vie par Léon, il pensait avec plaisir que non seulement aucun éloge de sa beauté n'avait altéré son innocence, mais qu'elle même ignorait ses charmes. Il avait appris avec joie qu'elle conservait l'espérance de recouvrer la vue ; il se représentait avec ravissement le bonheur de la voir fixer sur lui ses regards. Cependant, il n'envisageait pas sans inquiétude une telle révolution dans le sort d'Herminie. N'ayant plus alors qu'à se louer de la nature, aurait-elle les mêmes sentiments pour le malheureux Darmance? et comment se contenter désormais de sa seule compassion?.. la présence d'Herminie dissipait facilement ces craintes affligeantes : il était si bien accueilli dans cette petite maison dont tous les habitants recevaient de lui tant de marques d'intérêt ! Il donnait de l'argent à la servante, de la soie pour filer à la vieille grand'mère, des joujoux à Léon, des fruits et des fleurs à la belle Herminie, et des gimblettes au gros chien. Aussi, quand il arrivait, tout le monde était en mouvement, la servante accourait toute essoufflée, le chien venait le caresser, Léon se jetait dans ses bras et

s'établissait sur ses genoux, la bonne vieille mère s'égayait à sa vue, Herminie rougissait et soupirait. Tous les matins elle recevait, dans la corbeille qu'on lui apportait de la part de Darmance, un bouquet de violettes qu'elle portait tout le jour. Chaque soir on prenait du thé ; alors Darmance demandait le bouquet de violettes d'Herminie. Elle le tirait de son sein, Darmance l'effeuillait et le prenait en infusion au lieu du thé.

Darmance, sachant que le clavecin d'Herminie était discord, le fit accorder pendant qu'elle était à la promenade. Léon, dans le secret de cette attention, pressa sa sœur de jouer du clavecin, qu'elle négligeait beaucoup depuis qu'elle connaissait Darmance. « Non, dit Herminie, je n'aime plus la musique. — Et pourquoi? demanda Léon, tu chantes si bien! — Mais, à quoi bon?... reprit Herminie en soupirant... elle répondait à sa pensée, et elle ajouta qu'elle ne désirait qu'un talent, celui d'écrire. « Si Dieu me rend la vue, poursuivait-elle, ce sera la première chose que je rapprendrai. » Darmance, instruit de cet entretien, vole à Paris. Il va chez le vertueux instituteur des aveugles, M. Haüy, il en obtient la machine ingénieuse avec laquelle on peut écrire en relief et lire par le tact. Il revient à Saint-Mandé. Herminie, transportée de joie de cette invention, devient l'écolière de Darmance ; pouvait-elle ne pas faire de rapides progrès? Elle avait su écrire, elle forma toutes les lettres avec facilité, et bientôt le nom de Darmance se trouva tracé sous ses doigts ; bientôt elle fut en état de s'entretenir avec lui. Combien ces premiers entretiens leur parurent délicieux! Ils y goûtaient tout le bonheur que deux amants éprouvent en se retrouvant après une longue absence. Ils n'avaient pas besoin de se connaître mieux ; depuis longtemps leurs cœurs s'entendaient si bien! mais ils jouissaient du charme de n'être plus séparés et de pouvoir se communiquer, avec détails, leurs pensées et leurs sentiments. Ce fut ainsi que s'écoula l'été. Herminie vit arriver le mois de septembre avec une vive émotion. — Dans quelques jours, disait-elle, je verrai Darmance, ou j'aurai perdu pour jamais l'espérance de le voir.

Darmance voulut se charger du soin de choisir le chirurgien qui devait faire cette opération intéressante, et, au jour indiqué, il amena l'oculiste le plus célèbre de Paris. Darmance désira qu'il se fit accompagner de l'un de ses élèves, jeune chirurgien d'une jolie figure, car Darmance voulait éprouver, non le cœur, mais l'instinct d'Herminie. L'amour est crédule et superstitieux ; les prodiges ne sauraient l'étonner, il croit avoir le pouvoir de les produire tous.

Darmance prit un habit noir semblable à celui du jeune chirurgien et, pendant l'opération, il se tint à côté de lui. L'opération réussit parfaitement. La vue et la lumière furent rendues à Herminie. Son premier mouvement fut pour la nature ; elle se jeta dans les bras de sa grand'mère, elle embrassa Léon ; ensuite, se retournant, elle vit Darmance et le jeune chirurgien ; ils avaient l'un et l'autre à peu près la même taille et la même couleur de cheveux ; ils étaient tous les deux vêtus de même, et tous les deux immobiles ; mais Herminie avait tant questionné Léon sur la figure de Darmance, qu'il était impossible qu'elle pût le méconnaître ; d'ailleurs, la physionomie avait une expression si frappante..... Herminie n'hésita pas ; elle tira de son sein le bouquet qu'elle avait, comme de coutume, reçu le matin et elle l'offrit à Darmance qui, pénétré de joie, de reconnaissance et d'amour, saisit sa main et la baigna des plus douces larmes.

Herminie fut bientôt guérie ; il semblait que le bonheur hâtât sa convalescence.

Darmance lui avait fait promettre qu'elle ne se regarderait dans une glace qu'en sa présence, et le jour où elle pourrait sortir de sa chambre. Il n'y avait, dans toute la maison, qu'un petit miroir fêlé dont se servaient tour à tour la grand'mère, la servante et Léon ; mais Herminie, fidèle à sa promesse, n'avait pas souffert qu'on l'apportât dans sa chambre. Darmance, plus amoureux encore depuis qu'Herminie avait recouvré la vue, était aussi beaucoup plus agité. Elle va donc perdre, se disait-il, cette aimable ignorance de ses charmes et de leur pouvoir ! elle va se connaître ; elle s'enorgueillira peut-être de sa beauté. Du moins elle en sera

surprise ; elle en verra l'effet dans tous les yeux... et moi je la verrai l'objet de l'admiration universelle et je n'entendrai ni ce qu'on lui dira ni ses réponses ; je pourrai tout craindre et tout supposer... Effrayé de ces réflexions, Darmance craignant d'exposer le bonheur de celle qu'il adorait, la fit lire dans son cœur ; il avoua qu'il serait jaloux. « Laissez-moi toujours la gloire et la douceur de me charger de votre sort (écrivait-il) ; soyez ma sœur. Je ne suis pas digne de devenir votre époux. » Oh ! combien est-il facile de rassurer l'objet qu'on aime passionnément !... on sent si bien ce qu'il faut dire !... toutes les expressions qu'on emploie ont tant de force et d'énergie !... Herminie, en deux lignes, dissipa toutes les inquiétudes de Darmance ; elle prit l'engagement de renoncer à jamais au monde et à ses vains amusements, dont Darmance ne pouvait jouir. Enfin, elle proposa de quitter pour toujours les environs de Paris et d'aller se fixer dans la terre que Darmance possédait en Normandie.

Deux jours après cet entretien, Darmance, un matin, arrive chez Herminie ; elle était avec sa grand'mère et son frère. Darmance fit poser dans la chambre une grande glace couverte d'un voile ; ensuite, prenant Herminie par la main, il la conduisit devant la glace qu'il découvrit. Herminie se regarda. « Oh ! comme je suis grandie ! » s'écrie-t-elle. En disant ces paroles, elle fixe ses yeux sur la glace, elle examine sa figure avec un air de complaisance dont l'inquiet Darmance fut blessé. « Comme elle se contemple ! se disait-il ; quelle expression sur son visage ! ah ! dans une femme, la vanité satisfaite ressemble si bien au sentiment !... »

Herminie se regardait toujours avec émotion. Tout à coup elle fond en larmes, et se tournant vers Léon : « Hélas ! dit-elle, comme je ressemble à ma mère ! » C'était là tout ce qu'elle avait remarqué. Darmance reçoit de Léon l'explication d'un mouvement qui lui paraît si extraordinaire. Pénétré jusqu'au fond de l'âme, il tombe aux pieds d'Herminie. Oh ! que dans ce moment, surtout, il la trouvait belle !... Darmance épousa la sensible Herminie ; il ne la sépara ni de sa grand'mère ni de son frère. Il partit pour la Normandie

avec cette nouvelle famille dont il était le bienfaiteur ; Herminie, dans une profonde retraite, conserva son bonheur et ses vertus ; Darmance, le plus heureux des époux et des pères, pardonne à la nature, et chaque jour il s'applaudit de son sort et remercie le ciel.

## NÉCROLOGIE

### Mort de MM. CHASSARY et BONNEFOY

Maîtres-répétiteurs à l'Institution Nationale de Paris

Une mort prévue depuis plusieurs mois vient de frapper l'Institution nationale de Paris : un de ses plus jeunes maîtres, M. Chassary, vient de succomber, malgré les soins éclairés et assidus qui lui ont été prodigués, à la phtisie qui le minait depuis longtemps. M. Chassary était entré quatrième au concours sur soixante candidats, au mois d'octobre 1886.

Le dimanche, 29 juillet, à Anet (Eure-et-Loir), une assistance nombreuse et recueillie conduisait à sa dernière demeure un autre maître de l'Institution nationale, M. Bonnefoy, frappé par le même mal à l'âge de 19 ans. Il était entré premier au concours d'octobre 1887.

L'administration perd en eux deux dévoués collaborateurs, les maitres deux excellents et loyaux camarades.

## INFORMATIONS

**Nombre des sourds-muets en Russie.** — D'après les informations officielles, le nombre des sourds-muets de Russie monte à 95,000 personnes des deux sexes, dont 20,000 mineurs. On compte donc un sourd-muet par 1,052 habitants. — Et, pourtant, il n'y a en Russie que onze écoles contenant ensemble 800 jeunes sourds-muets. On voit qu'il reste beaucoup à faire encore dans ce pays.

*
* *

**Ecoles manuelles d'apprentissage.** — M. le Ministre de l'Instruction publique et M. le Ministre du Commerce viennent d'instituer une commission chargée d'élaborer les programmes généraux des écoles régies par la loi du 11 décembre 1880 et par le décret du 17 mars 1888 (c'est-à-dire les écoles manuelles d'apprentissage). Ces programmes doivent être présentés à l'approbation du Président de la République par les deux Ministres, après avis du Conseil supérieur de l'Instruction publique et du Conseil supérieur de l'Instruction technique.

La commission se compose de :

M. Gréard, vice-recteur de l'Académie de Paris, président;

Pour représenter le Ministère de l'Instruction publique :

MM. Buisson, directeur de l'enseignement primaire ;
Combe, membre du Conseil supérieur ;
Guillaume, membre de l'Institut;
Jacoulet, inspecteur général ;
Martel, directeur du Collège Chaptal ;
De Montmahou, inspecteur général honoraire ;
Salicis, inspecteur général du travail manuel.

Pour représenter le Ministère du Commerce :

MM. Tolain, sénateur;
Cauvet, directeur à l'École centrale ;
Jacquemart, inspecteur général de l'enseignement technique ;
Langouet, directeur de l'École de Châlons ;
Laussedat, membre de l'Institut ;
Ollendorf, directeur de l'enseignement technique ;
Siegfried, banquier ;
Pasquier, chef du bureau de l'enseignement technique, et Messin, inspecteur primaire de la Seine, *secrétaires*.

*
* *

**Banquet de sourds-muets.** — Bien étonnés eussent été les curieux et les passants qui seraient entrés dimanche 22 juillet, sur le coup de midi, dans le Salon des Familles, avenue de Saint-Mandé.

Dans un salon ouvert d'un côté sur de superbes jardins, deux cents personnes mangeaient en silence, silence que troublaient seuls de nombreux éclats de rire. Si les langues ne marchaient point, il n'en était pas de même des mains et des bras, et il fallait voir ceux-ci s'agiter, se démener autour de la bouche en gestes multiples et pourtant identiques.

Les membres de la Ligue pour l'union amicale des sourds-muets célébraient l'anniversaire de l'édiction des lois des 21 et 29 juillet 1791, décrétant comme institution nationale l'École des sourds-muets fondée par l'abbé de l'Épée. « Avec le même éclat et le même anthousiasme que nous célébrons l'anniversaire de la naissance de ce grand homme, *disent* les sourds-muets, nous devons honorer la mémoire et les actes de ceux qui mirent une part des ressources de la France au service de la méthode libératrice ».

Aux conversations « gesticulées » qui ont animé le repas pendant toute sa durée ont succédé des discours « non moins fortement gesticulés ». Les orateurs, montés sur une chaise, se frappaient le front et la poitrine avec une conviction si communicative, que les rares parlants eux-mêmes qui assistaient au banquet semblaient prêts à applaudir.

Le président, M. César Levert, puis MM. Legros, Ribot, Cochefer, Weiss, ont tour à tour prêché l'union et la fraternité. Le discours le plus remarqué et le plus applaudi a été « mimé » par M. Gaillard. Une ovation toute particulière a été faite à ce passage :

« J'avoue, la mort dans l'âme, que la France, qui eut la première gloire de donner la vie morale et intellectuelle aux sourds-muets, est en ce moment la dernière en Europe sous

le rapport de la perfectibilité de la vie sociale qu'elle leur procure. »

Comme remède à cet état de choses, M. Gaillard a surtout préconisé « l'union qui donnera la force ».

Après le banquet, deux photographes sourds-muets ont tiré, dans les jardins du Salon des Familles, les portraits de leurs compagnons réunis en groupes fort pittoresques.

(*Le* XIX^e^ *siècle*, mardi 24 juillet).

---

# BIBLIOGRAPHIE

**Exercizi graduati di lettura**, proposti ai sordo-muti italiani, I parte. Da G. FERRERI e G. MORBIDI, maestri nel realo instituto Pendola.

Les exercices gradués de lecture que nous adressent MM. Ferreri et Morbidi, professeurs de l'École de Sienne, forment un petit volume de 90 pages renfermant les premières notions de langage à enseigner au sourd-muet. Les cinq premières pages sont consacrées à des tableaux de lettres et de syllabes; puis vient une liste de mots (environ 400) classés Vient enfin la nomenclature des substantifs enseignés dans la période qui suit immédiatement l'acquisition du mécanisme de la parole, autant que possible par ordre de difficulté de prononciation et ne contenant encore que des syllabes simples. Une seconde liste est formée de mots contenant des syllabes complexes (114) et des dix premiers noms de nombres. Quelques pages sont consacrées ensuite aux modifications qu'apporte le pluriel dans les finales des mots au féminin comme au masculin.

Cette nomenclature porte sur : 1° les *parties du corps* (44 mots); 2° les *vêtements* (24 mots); 3° la *chambre* ou le dortoir (31 mots); 4° la *classe* (16 mots); 5° le *réfectoire* ou la salle à manger (24 mots) : 6° la *cuisine* (48 mots) ; 7° *objets* et *instruments les plus communs* (75 mots); 8° *lieux*, *édifices* et *leurs parties* (27 mots); 9° l'*Église* (28 mots) ; 10° *matières les plus communes* (42 mots) ; 11° *aliments, condiments* et *boissons* (45 mots) ; 12° *fruits* (33 mots); 13° *fleurs* (9 mots) ; 14° *animaux* (69 mots) ; 15° *jours, mois, saisons* (23 mots).

A cette nomenclature s'ajoutent des substantifs désignant des personnes (17 mots).

Les auteurs passent ensuite aux adjectifs : qualités de *couleur*, de *forme*, de *dimension* et autres propriétés appréciables à l'aide de la vue ou du tact, du goût ou de l'odorat (42 mots), qu'ils enseignent à l'aide des questions *comment? qui? quoi?* et du verbe *être* à la 3e personne de l'indicatif. Après quoi ils enseignent les particules affirmatives et négatives *oui* et *non*, pour passer ensuite à l'enseignement de la matière dont sont faites les choses précédemment nommées : Ex. : *en quoi* est la clé, la montre, l'entonnoir, la statue, la tunique, la bougie, le livre? etc.

Après la matière, vient l'idée de propriété : *à qui* est le livre, le porte-plume, la montre ? — à *moi*, à *toi*, à *lui*... ; *qui a* de la barbe, des cornes, une queue ? — le maître, le bœuf, le cheval.

Après l'idée de propriété, celle de quantité : combien le chien a-t-il d'yeux, combien as-tu d'yeux, combien de doigts a la main?...

Les premiers verbes successivement enseignés après les auxiliaires *être* et *avoir*, sont : *faire*, *parler*, *étudier*, *marcher*, *voler*, *courir*, *rire*, *pleurer*, *dormir*, *écrire*, *lire*, *voir*, *travailler*, *manger*, *boire*, *prendre*, *porter*, *ouvrir*, *fermer*.

Nous aurions préféré voir ces verbes se suivre selon un ordre et des rapprochements un peu plus logiques ; mais cela importe peu : le maître est libre de sauter d'une page à l'autre.

Le livre se termine par une liste de petites formules familières de politesse servant à aborder une personne ou à la quitter, avec les réponses qu'elles comportent.

On ne trouve, dans ce petit ouvrage, aucune explication pour le maître. Mais, vraiment, est-ce bien nécessaire dans un enseignement aussi simple. Tel qu'il est, il forme un très utile recueil de questions à poser à de jeunes parlants.

Si la deuxième (1) et la troisième partie, qui sont sous presse, offrent un caractère aussi pratique, l'ouvrage entier sera des plus précieux pour nous.

Mais pourquoi n'y a-t-il pas une petite table des matières? Cela aurait singulièrement facilité notre travail d'analyse.

L. G.

(1) Nous venons de recevoir la deuxième partie ; l'analyse en sera faite dans un prochain numéro.

---

*L'Éditeur-Gérant*, GEORGES CARRÉ.

Tours. imp. Deslis frères, rue Gambetta, 6.

REVUE INTERNATIONALE
DE L'ENSEIGNEMENT DES SOURDS-MUETS
Tome IV. — N° 6. Septembre 1888.

# DE L'ASSISTANCE DES SOURDS-MUETS

Le décret du mois de mai dernier qui institue le Conseil supérieur de l'assistance publique a réveillé l'espérance de ceux qui croient que le premier souci d'une nation civilisée doit être d'assurer le nécessaire à ceux qui sont dans l'impossibilité de se le procurer, et de faire disparaître la plaie hideuse de la mendicité.

Le Conseil a tenu sa première séance le 13 juin, et, après les discours d'usage s'est subdivisé en quatre sections :

1° Service de l'enfance ;

2° Secours aux indigents valides ou malades; hôpitaux ;

3° Secours aux indigents invalides, hospices, établissements de bienfaisance ;

4° Aliénés, dépôts de mendicité, mont-de-piété.

Le nombre considérable des membres du Conseil supérieur de l'assistance publique a fait craindre que cette nouvelle institution ne fût plus honorifique que réellement utile. Telle n'est pas notre crainte, le concours des hommes tels que MM. Jules Simon, Rochard, Théophile Roussel est une garantie que des efforts seront tentés, et, si aucun des membres du Conseil ne présente une compétence suffisante pour traiter les questions qui intéressent les sourds-muets et les aveugles, nous espérons cependant que ces grandes infortunes ne seront pas oubliées. Elles ne sont pas, en effet, assimilables à toutes les autres, et les lois qui s'appliqueront au plus grand nombre les laisseront toujours dans une situation inférieure et déplorable.

C'est à l'assistance des sourds-muets que je veux consacrer ces quelques lignes pour indiquer sommairement ce qu'on a fait et ce qui reste à faire.

Dans un banquet qui a eu lieu le 29 juillet dernier, un sourd-muet, M. Gaillard, s'est fait applaudir par son nombreux auditoire, sourd-muet comme lui, quand il a dit : « J'avoue que la France qui eut la première la gloire de « donner la vie morale et intellectuelle aux sourds-muets est « en ce moment la dernière en Europe sous le rapport de la « perfectibitité de la vie sociale qu'elle leur procure. »

On ne s'est occupé jusqu'à présent que de l'éducation des sourds-muets. C'était, en effet, leur premier besoin. Il fallait les sortir de la nuit intellectuelle et morale où ils étaient plongés, leur donner le moyen d'échanger leurs idées, de correspondre par l'écriture, de participer à la vie commune, de prendre une place dans la vie sociale. L'abbé de l'Épée conçut l'idée d'étendre à tous les sourds-muets les bienfaits de l'éducation, et lui consacra sa vie et sa fortune. La Convention qui, le 29 juillet 1791, créa et dota la première institution s'inspira du plus noble des sentiments et fit un grand acte humanitaire.

L'exemple était donné ; il fut suivi par tous les États de l'Europe, et les États-Unis qui, en fait de civilisation savent si vite regagner le temps perdu, n'ont pas tardé à créer des établissements qui peuvent à leur tour servir de modèles.

Les méthodes n'étaient pas les mêmes. Tandis que, en Allemagne et plus tard en Italie, le langage parlé et la lecture sur les lèvres étaient la base de l'enseignement, en France et dans presque tous les autres États, l'écriture et le développement de la pensée à l'aide des signes servaient exclusivement à l'éducation du sourd-muet, le langage vocal n'étant considéré que comme un perfectionnement. On a fait par ces deux méthodes des hommes distingués, des artistes ou des industriels remarqués. Depuis les congrès de Milan, on a adopté la méthode orale, qui place davantage le sourd-muet dans le milieu social tout en l'éloignant de ses frères d'infortune. Le signe a été soigneusement banni pour donner à la lecture sur les lèvres toute la précision possible. Cette dernière méthode a peut-être mis davantage en évidence les lacunes qui existaient déjà dans l'enseignement

général des sourds-muets. De tout temps nous avons trouvé dans les institutions un certain nombre d'enfants qui, sans être des idiots, n'avaient pas une intelligence suffisante, une mémoire assez heureuse pour apprendre et retenir autre chose que les notions d'un état manuel. Cette insuffisance a été accrue dans la nouvelle méthode par les conditions défectueuses de la voix. Dans toutes les institutions, il y a un certain nombre d'enfants dont on finit par ne plus guère s'occuper. Le professeur trouve pour excuse qu'ils ne peuvent pas suivre, ils n'ont pas de voix. Ainsi donc à tous ceux qui paraissaient autrefois des non-valeurs par suite de leur insuffisance intellectuelle, viennent s'ajouter ceux pour lesquels l'émission de la voix et la prononciation restent défectueuses. On m'a reproché quelquefois, non sans raison, d'apporter une trop grande résistance à l'exclusion de ces enfants de l'Institution nationale. Mes tendances eussent été bien différentes s'il eût été possible de les placer dans un milieu mieux approprié à leurs besoins. Chargé par le ministère de l'Intérieur de délivrer des certificats d'aptitude aux sourds-muets pour lesquels on sollicite une bourse dans les institutions nationales, je me vois souvent obligé de barrer le chemin de ces établissements à un certain nombre d'enfants que leurs parents croient intelligents parce qu'ils comprennent les actes ordinaires de la vie qui se passent sous leurs yeux, et qui le sont, en effet, dans une certaine mesure, mais qui sont insuffisants pour profiter de notre enseignement. C'est toujours avec tristesse que je me trouve obligé de repousser ces pauvres enfants, car ils ne pourront trouver de place nulle part, et seront à tout jamais les plus malheureux des déshérités.

Dans les congrès, et dans toute occasion, je n'ai cessé de réclamer pour ces enfants la création d'asiles agricoles où ils recevraient une éducation professionnelle en rapport avec leur intelligence. Bien peu resteraient des êtres inutiles, beaucoup fourniraient des ouvriers suffisamment aptes aux travaux des champs. Pour réaliser cette idée, il ne serait pas nécessaire d'avoir un établissement somptueux, comme

l'État a l'habitude d'en laisser construire. Pourquoi abriter la misère dans des palais, si on ne veut pas que plus tard elle trouve sa condition encore plus amère. Quelques bâtiments sainement aménagés au milieu d'un petit domaine suffiraient pour l'éducation agricole jusqu'à l'âge de douze ans. Les enfants pourraient être placés à partir de cet âge chez des fermiers, à titre d'apprentis, ils seraient initiés par le travail de chaque jour à la culture de la terre, à la cueillette des fruits, aux soins des animaux.

Nous venons d'indiquer rapidement les lacunes de l'assistance du sourd-muet par l'éducation; avant d'examiner les désiderata de l'assistance par le travail, jetons un coup d'œil sur les conditions des sourds-muets dans la vie sociale.

Le sourd-muet au sortir de l'École n'est pas encore un habile ouvrier, il a besoin de faire un apprentissage. S'il a le même métier que son père, la chose est facile et tout marche bien; dans le cas contraire, qui est le plus fréquent, il n'est pas celui des apprentis dont le patron s'occupe le plus, parce que les communications et les explications sont avec lui plus difficiles. Il quitte l'atelier avec une éducation professionnelle qui laisse à désirer. Il est livré à lui-même alors qu'il est mal armé contre les difficultés et les écueils de la vie. Il est mobile et inconstant dans ses désirs, accessible à tous les entraînements, souvent peu laborieux, et, comme on s'est toujours occupé de lui, il manque d'initiative. Si le chômage vient à se produire, il est un des premiers renvoyés et rencontre les plus grandes difficultés pour être admis dans un nouvel atelier. La misère ne tarde pas à se faire sentir, et la mendicité apparaît comme la ressource dernière et la plus naturelle. Quand l'ouvrier a demandé à l'aumône ce qui lui est nécessaire, il est bien compromis pour le travail de l'atelier.

Les moyens de communication que nous donnons aux sourds-muets sont l'écriture, le langage parlé et la lecture sur les lèvres. L'écriture est un moyen trop lent pour qu'il puisse être longtemps employé dans la conversation. Le langage parlé est souvent défectueux, le sourd-muet a des

intonations dures, peu agréables. Pour lire la parole sur les lèvres, il faut qu'il soit placé en face de son interlocuteur, et que le visage de celui-ci soit suffisamment éclairé. Toutes ces conditions affectent une certaine difficulté dans les rapports sociaux, ce qui fait que l'entendant ne recherche pas la société du sourd-muet. Celui-ci préfère également ses frères d'infortune, mais entre eux ils ne peuvent converser qu'en plein jour, aussi ils abandonnent bien vite le langage vocal, pour lequel ils ont peu de goût, et emploient les signes ; ils ne tardent pas à perdre la précision avec laquelle ils lisaient sur les lèvres, et avec elle une bonne partie des bénéfices de l'instruction scolaire. On a espéré que la méthode orale pure replacerait le sourd-muet dans le milieu commun, qu'elle le ferait pour ainsi dire disparaître pour ne laisser que des sourds. Si cela peut être vrai pour les classes aisées, cela n'est malheureusement pas réalisable pour la classe ouvrière.

Je suis loin de blâmer la méthode orale dont je suis un défenseur convaincu, mais ce que je veux démontrer, c'est que, quoi qu'on fasse, l'ouvrier sourd-muet sera toujours isolé au milieu des entendants ; il aura une individualité propre, et formera une caste à part. Nous avons dit les difficultés qu'il trouvait à l'atelier ; s'il est malade, il sera moralement isolé au milieu d'une salle de malades, et devra rédiger des notes, s'il en est capable, pour faire comprendre au médecin le mal pour lequel il vient réclamer du secours ; si la vieillesse arrive sans qu'il ait un ménage et des enfants pour le protéger, le sourd-muet n'osera demander son placement dans un hospice, parce que, s'il n'y trouve pas un autre sourd-muet avec lequel il puisse s'associer, l'isolement au milieu de la foule lui sera plus pénible que la solitude.

Concluons de ce qui précède que le sourd-muet pauvre ne participe pas aux avantages que l'assistance procure à ceux qui n'ont pas le nécessaire, il faut donc que l'assistance prenne pour lui une forme spéciale.

Nous avons démontré que pour l'enfant, à côté de l'école libre ou nationale, il y avait un besoin urgent de créer des

asiles professionnels ou agricoles. Le sourd-muet adulte dont l'éducation professionnelle est terminée peut-il, à l'égal de ceux qui sont doués de tous leurs sens, se passer d'assistance? J'en connais un certain nombre qui depuis longtemps sont attachés soit à l'imprimerie nationale soit à de grands établissements industriels, et qui s'y sont fait une existence honorable et honorée; mais, il faut bien le reconnaître, ils sont le petit nombre. Leur stabilité tient à la prospérité de ces établissements, mais dans un grand nombre d'industries il y a des périodes de chômage, le sourd-muet, qui n'est pas toujours le plus habile, est certainement le premier remercié. Quand il est sur le pavé, que de difficultés pour trouver une nouvelle situation, surtout quand les affaires industrielles ne sont pas prospères! Il va d'atelier en atelier demander une place qui, neuf fois sur dix, lui est refusée. Combien viennent vers moi dans cette situation de détresse me demander une recommandation pour forcer une porte qui ne veut pas s'ouvrir. J'associe bien volontiers ma sollicitude à leur légitime préoccupation, mais je ne sais à quelle porte frapper, et combien de démarches ne faut-il pas faire avant de réussir! Il arrive souvent que le sourd-muet mécanicien, sculpteur sur bois, lithographe, à bout de ressources, demande à faire n'importe quoi, la nécessité lui fait rechercher un travail complètement étranger au métier qu'il a appris. Il se rouille et devient de plus en plus inhabile. C'est l'assistance par le travail dont il a besoin. Ce que je viens d'indiquer pour l'ouvrier sourd-muet est encore bien plus vrai pour la femme sourde-muette dont le salaire est si minime et si insuffisant.

Quels soulagements peut-on apporter à une situation aussi difficile? Les uns seront d'avis qu'il faut favoriser les associations ouvrières entre les sourds-muets; l'idée est excellente, mais pour la réaliser il faut un capital, et où le trouver? Ceux des sourds-muets qui ont le plus besoin d'associer leurs travaux sont précisément ceux qui sont dépourvus de ressources. Une caisse de secours exigera des garanties; comment pourra-t-on les lui donner? Les associations ouvrières

entre sourds-muets me paraissent bien difficiles à créer, si cela n'est pas impossible; il faut donc chercher une forme d'assistance plus immédiate.

Le sourd-muet sans travail aurait besoin de trouver une maison qui serait pour lui un bureau de placement, un ouvroir dans la période de chômage, qui lui donnerait, pour le travail qu'on serait en droit d'exiger, la nourriture et lui assurerait le prix de son logement; à cet ouvroir pourrait être annexé un dispensaire pour les malades externes et quelques lits pour ceux qui auraient besoin d'être hospitalisés, et enfin un asile pour les vieillards et les infirmes. La création d'un semblable établissement à Paris serait le plus grand bienfait que la classe ouvrière des sourds-muets puisse espérer. Mais, dira-t-on, comment rêver la réalisation d'une entreprise aussi onéreuse? Quand on lit au livre d'or de la charité les noms des Larochefoucault, des Chardin Lagache, des Boucicaut, des de Rothschild, des de Galièra, des Péreire, des Heine et de tant d'autres, rien ne paraît impossible. Toutes les fois que l'idée d'une œuvre véritablement utile et bienfaisante est formulée, il naît quelqu'un qui la réalisera un jour.

On se demandera peut-être ce que font les sociétés d'assistance qui se sont fondées depuis plus de trente ans. Ces sociétés ne disposent que de ressources fort restreintes; le but qu'elles ont inscrit dans leurs statuts d'assister les sourds-muets à tous les âges était trop vaste. L'éducation de l'enfance a absorbé le plus clair de leurs revenus, et ne pouvant donner aux sourds-muets adultes une assistance réellement efficace, elles ont restreint le secours au strict nécessaire. L'assistance doit être suffisante sous peine de devenir inutile. Si, à l'ouvrier qui a besoin de 50 francs pour payer son loyer, on donne 5 francs, cette somme ne sera pas mise en réserve, mais dépensée pour un autre objet, si elle n'est pas gaspillée au cabaret. Je le répète, les sociétés d'assistance ne pouvant donner assez, se sont décidées à donner le moins possible, pour consacrer leurs revenus à l'éducation des enfants. Ce ne sont pas elles qui,

dans l'état de leurs ressources, peuvent créer *la maison d'assistance* des sourds-muets.

En attendant que l'initiative privée vienne apporter son appoint, c'est à l'État qu'il appartient de créer les établissements dont nous avons montré la bienfaisante utilité. J'ai dit qu'à côté de l'école il était nécessaire de créer l'asile professionel et agricole, le premier de ces établissements ne peut-il donc pas réaliser des économies pour créer et entretenir le second ? Le budget des dépenses de l'Institution nationale des sourds-muets représente pour chaque élève une somme de 1.500 francs. Cette somme n'est-elle pas exagérée? Et le sacrifice est-il bien en rapport avec les résultats obtenus? Je pose simplement la question à ceux qui ont le droit et le devoir de la résoudre.

Quant à l'assistance publique, elle pourrait augmenter ses ressources dans des proportions considérables si elle consentait à abandonner une utopie qui consiste à donner des secours médicaux absolument gratuits à ceux qui n'en ont pas besoin. Je parle de tous ceux qui payent une patente ou qui ont un loyer de plus de 600 francs. Beaucoup seraient heureux de se mettre en règle avec leur conscience en payant un droit d'inscription de 5 francs aux établissements où ils viendraient demander des secours. Les établissements généraux de bienfaisance trouveraient par ce minime droit, soit à la clinique des Quinze-Vingt, soit aux cliniques des Sourds-Muets plus de 30,000 francs de revenus; quant à l'assistance publique, elle réaliserait des sommes dont je ne puis soupçonner le chiffre. Rendre la charité productive pour en multiplier les bienfaits, n'est-ce pas de la bonne administration ? J'ai indiqué les sources de revenus qui peuvent rendre possible l'assistance complète des sourds-muets. J'appelle la discussion et même la contradiction sur les idées que je viens d'énoncer et qui ne me sont inspirées que par la passion de faire un peu de bien à une classe de déshérités à qui j'ai consacré la meilleure part de ma vie.

D^r Ladreit de Lacharrière.

# DU LANGAGE INTÉRIEUR

## ET

## De l'influence que peut avoir la méthode orale sur le développement cérébral du sourd-muet

La parole, les mots articulés qui traduisent nos pensées, ne sont que la manifestation extérieure du fonctionnement de notre intelligence. Il nous est loisible de nous représenter les traits d'un absent, les détails d'un paysage entrevu il y a des années, de réfléchir sur le passé ou l'avenir, de rapprocher des idées, de raisonner, sans prononcer aucun mot, sans parler. Ce travail mental s'accomplit avec une rapidité d'autant plus grande, la pensée revêt des formes d'autant plus impalpables, d'autant plus éloignées du langage oral, que l'intelligence en action est plus pénétrante et plus habituée au travail.

Quand un vieillard voit décliner ses facultés, très souvent il est obligé, pour saisir les formes incertaines de ses idées, de les fixer avec le langage oral : *il parle tout seul.* Si vous entrez dans une église de grande ville à l'heure où l'office réunit une clientèle élégante et cultivée, vous verrez que les lèvres restent immobiles : on prie tout bas. Dans le temple de campagne, au contraire, vous verrez les paysans des deux sexes marmottêr leurs oraisons, comme s'ils étaient obligés de les faire raisonner à leurs propres oreilles pour les comprendre. Cette différence d'attitude provient de ce que les fidèles de la première espèce sont plus rompus que ceux de la seconde aux travaux intellectuels, qu'ils peuvent penser leurs prières sans les prononcer, à moins... qu'ils pensent à autre chose, ce dont je ne jurerais pas.

Avez-vous quelquefois assisté, dans un régiment, à la distribution des lettres? Les uns les lisent avec les yeux;

d'autres, les moins instruits, se les lisent tout haut, à eux-mêmes.

Le langage intérieur peut être analysé de plus près, et le meilleur procédé consiste à expérimenter sur soi-même. Recueillez-vous, et pensez à un objet sans en prononcer le nom, à un bateau, par exemple. Au moment précis où vous évoquez l'idée de bateau, observez sous quelle forme elle se présente à votre esprit. Il est très probable que, sur dix personnes se livrant à la même observation, l'idée bateau revêtira plusieurs aspects différents. Les unes croiront entendre chuchoter à leur oreille le mot bateau, les autres verront apparaître devant leurs yeux la forme d'un navire, d'une barque, d'un esquif quelconque. Dans une troisième série se placeront les cerveaux qui se représenteront le bateau comme un mot écrit sous leurs yeux ; enfin, d'autres encore se figureront exécuter les mouvements de la bouche nécessaires pour articuler le mot en question.

On a classé les individus suivant leur procédé de langage intérieur. Ceux qui entendent le mot exprimant l'idée ont été appelés des *auditifs*, ceux qui se représentent un objet comme s'il était sous leurs yeux sont des *visuels*. On a appelé *graphiques* ceux qui voient le mot écrit ou imprimé, et *moteurs* ceux qui se figurent les mouvements nécessaires à la prononciation du mot désignant l'objet pensé.

Personne, ou à peu près, n'est complètement visuel, auditif, moteur ou graphique, à l'exclusion des autres systèmes. En cherchant un peu, on arrive vite à trouver dans son cerveau des idées se présentant sous les différentes formes du *langage intérieur*. Tout le monde est visuel, parce que la vue est le premier sens qui transmet des renseignements à notre cerveau ; les notions premières acquises dès l'enfance se présentent à nous sous la forme visuelle. Le langage intérieur est souvent à forme auditive parce que l'ouïe est un de nos plus puissants moyens d'instruction. Pour être graphique il faut savoir lire, ce qui diminue déjà le nombre des individus usant de ce procédé. Les moteurs ne se trouvent forcément que parmi les gens qui parlent.

Il résulte de ces considérations que, jusqu'à la méthode orale, les sourds-muets pouvaient être visuels, graphiques, si on leur apprenait à écrire et à mimer, mais que, sourds-incurables, ils ne pouvaient être auditifs, et que muets, ils ne pouvaient être moteurs. Leur langage intérieur est très limité dans ses modes, et comme le langage est le plus puissant moyen de développer l'intelligence, les sourds-muets étaient fatalement voués à voir cette intelligence limitée.

La méthode orale a développé le cerveau du sourd-muet au maximum possible. Incurablement sourd, l'infirme ne pourra jamais avoir des notions auditives et être un auditif. Mais la méthode orale, en lui rendant la parole articulée, lui a permis d'être un moteur et a ajouté ce mécanisme de la pensée aux procédés visuels et graphiques qu'il possédait déjà. Nous sommes donc parfaitement autorisés à conclure que la méthode orale non seulement améliore l'état social du sourd-muet, mais élève encore son intelligence.

Il y a plus. La méthode orale est une garantie contre certaines maladies. Le cerveau humain est divisé en départements multiples, dont chacun préside à une fonction. Le langage a pour siège une région du côté gauche du cerveau. Cette région est elle-même subdivisée en sous-districts possédant telle ou telle faculté. Ici est la mémoire auditive, là la mémoire visuelle, ailleurs la mémoire graphique, ailleurs le centre des actions motrices. Chacune de ces cases peut être lésée isolément dans les maladies cérébrales, d'où résultera la perte isolée d'une des facultés auxquelles elles président. Il y a tout avantage à être, au point de vue du langage, muni du plus grand nombre possible de formes différentes, la disparition de l'une d'elles devant être moins sensible.

Un sourd-muet élevé par les signes était complètement aphasique et incapable de se faire comprendre, le jour où une lésion cérébrale lui supprimait la case des impressions visuelles ou graphiques. Si la méthode orale l'a rendu en outre moteur, il a une ressource de plus.

D[r] Victor Augagneur.

# DE LA SURDITÉ CHEZ L'ENFANT & L'ADULTE

## Au point de vue médical, pédagogique, légal, tutélaire

Par le Dr L. COUETOUX et X***, avocat

(*Suite*)

Il n'y a pas un sourd-muet, dit M. le Dr Peyron, il y a des sourds-muets. Il y en a dont l'intelligence ne justifie pas d'une façon suffisante les lourds sacrifices que demande leur présence pendant sept ou huit ans dans une grande institution et si, pour ces sourds-muets, vous aviez des institutions économiques, vous en retireriez de grands avantages, vous auriez le contraire de ce qui se passe aujourd'hui où la province verse sur Paris ses non-valeurs.

Sans dépenses aucunes, ne pourrait-on pas d'ores et déjà utiliser pour les infirmes du département ces maisons d'écoles qui ont été récemment reconnues comme ayant été construites en excès, au point que quelques-unes possèdent un professeur et un ou deux élèves? par exemple l'école de Neuvy, en Maine-et-Loire, pour en citer une. Ce serait un emploi utile de constructions sans rapport, tout en soustrayant un jeune instituteur à une oisiveté dangereuse. Encore une économie bien réelle serait l'envoi dans ces écoles, avec traitement suffisant, de quelques élèves aveugles sortis de l'institut de Paris ou d'une école professionnelle sérieuse, et par là même propres à conduire avec méthode l'éducation de leurs compagnons d'infortune, puisqu'il est reconnu que l'aveugle est le meilleur professeur d'aveugles.

Quand aux asiles de sourds-muets arriérés, de création récente, ne peut-on en bien augurer lorsque nous avons vu le Dr Baume bien réussir dans sa création d'une colonie agricole d'aliénés de Quimper.

Peut-être, dit M. Gaillard sourd-muet, après avoir rejeté pour ces cas la méthode orale, peut-être, dit-il, les maîtres entendants-parlants trouveront trop difficile l'enseignement des sourds-muets arriérés. S'il en est ainsi, on ferait bien de prendre des professeurs sourds-muets qui se dévoueraient corps et âme à l'instruction de leurs frères moins favorisés. » N'y aurait-il pas lieu de tenir compte de ce vœu. Il faut faire bon marché pour ces cas, à notre avis, de la pureté de la méthode orale, réservant toute sévérité à ce point de vue pour les écoles proprement dites (on sait que les sourds-muets ne sont pas admis comme professeurs dans les écoles d'articulation et c'est bien juste). C'est au reste tout ce que nous dirons des sourds-muets arriérés. Le souci de ces cas regarde les institutions de bienfaisance. Au chapitre de la tutelle nous indiquerons les asiles qui leur sont réservés. — Avant de les quitter, citons toutefois ces paroles de M. Ladreit de Lacharrière : « Chargé tous les ans de l'examen des enfants du département de la Seine... je constate que des enfants qui ont toute l'apparence de l'intelligence en sont parfois totalement dépourvus, par suite de certaines lacunes, comme la perte ou l'absence de mémoire. Au bout d'un an de séjour dans nos établissements, ils n'ont rien pu apprendre. — D'autres ont toute l'apparence de l'idiotisme ; je me défends dans ces cas contre les sentiments qui me porteraient à signer leur exclusion de la maison. Je suis partisan d'asiles agricoles pour ceux qui au bout d'un an n'ont pas montré le moindre dégré de développement. Là, on cherchera à en obtenir ce qu'on pourra. »

Les commissions scolaires pourraient encore, si elles fonctionnaient bien, nous renseigner complètement sur le nombre des enfants sourds-muets, aveugles, ou les deux à la fois. Non seulement elles le devraient, mais encore elles nous semblent pouvoir fournir une statistique sérieuse, soit qu'elles le fassent directement, soit que l'instituteur soit chargé de cette tâche, qu'il lui serait facile de remplir. Tel est, en effet, l'avis d'inspecteurs scolaires que nous avons consultés à ce sujet.

Comment même peut-on concilier l'absence de cette statistique avec ces paroles de M. Magnat au congrès de 85 : « Les sourds-muets sont compris dans la loi sur l'instruction primaire au point de vue de l'obligation. »

Voici le tableau adopté par le Congrès de 1878, sur la proposition de M. Grosselin, que les instituteurs devraient remplir pour les sourds-muets ; nous en étendons l'application aux aveugles, aux sourds-aveugles.

Sourd.
Aveugle.
Sourd-aveugle.
Sourd-muet aveugle.

Nom. Date de la naissance. Lieu.
Cause de l'infirmité : De naissance. Acquise.

État de la santé.

Etat intellectuel. — Faible ou nul. Moyen. Elevé.

Instruction — Nulle. En cours. Terminée,

Ecole où l'infirme a été instruit.

Condition pécuniaire — Riche. Aisée. Pauvre.

Moyens d'existence.

Profession

PARENTS : Nom et prénoms du père.
Profession.
Condition sociale, etc.
Nom et prénoms de la mère.
Profession.
Liens de parenté entre conjoints.
Ancêtres ou collatéraux infirmes.

*Observations*

Une observation judicieuse de M. Hugentobler est que, pour les parents, avec une statistique bien dressée, il devient plus difficile de soustraire leur enfant aux regards des autorités. Ils rechercheront par suite avec plus de sollicitude le moyen de le faire sortir de son état d'infériorité intellec-

tuelle. De plus, la connaissance des causes de la surdi-mutité permettra d'éviter dans quelques cas, ou mieux, d'arrêter le développement de cette infirmité. Pour préciser notre idée, citons le cas d'un écoulement purulent dont l'arrêt laissera une audition diminuée seulement, tandis que la non-intervention permettra à la suppuration de détruire l'organe.

(*A suivre.*)

---

# HYGIÈNE

## LA PELADE A L'ÉCOLE

*Conclusions du Rapport présenté à l'Académie de Médecine de Paris par le* Dr BESNIER, *sur les mesures prophylactiques applicables à la pelade* (1).

M. Ernest Besnier, au nom de la Commission académique, dont il est le rapporteur, propose les mesures suivantes : 1° *Mesures de prophylaxie générale :* Dans tous les établissements publics, asiles, écoles municipales, pensions, lycées, écoles supérieures, corps de troupes, administrations, et généralement dans toutes les agglomérations, aucun sujet atteint de pelade ne peut réclamer son admission ou sa conservation comme un droit. Cette admission ou cette conservation restent subordonnées aux résultats de l'enquête ouverte par les médecins particuliers à chacun de ces groupes. Pour les cas où l'intéressé n'accepterait pas la décision de ces médecins, ou si ceux-ci déclinaient la responsabilité à encourir, la question serait portée devant une commission compétente nommée par l'autorité supérieure.

(1) *Progrès médical*, 4 août 1888.

Les mesures de prophylaxie générale doivent être dirigées de manière à protéger les sujets sains contre les contacts médiats ou immédiats avec les régions atteintes de pelade. Les contacts immédiats seront évités en maintenant la tête des peladiques couverte, ou du moins en oblitérant exactement la surface malade ; les bonnets, les perruques partielles ou totales, les emplâtres agglutinatifs, les enduits de collodion, etc., peuvent être utilisés selon les diverses circonstances. Sans parler du mode de traitement à employer qui doit être laissé à la direction absolument indépendante du médecin traitant, il est nécessaire de dire que l'exécution de ce traitement a une importance de premier ordre dans la prophylaxie générale de la pelade. Le sujet peladique, régulièrement traité et soumis à des mesures de propreté convenables, représente le minimum possible de danger pour les sujets sains avec lesquelles il peut être mis en rapport. Pendant toute la durée de la maladie, les peladiques auront les cheveux tenus courts sur toute la tête, la barbe sera rasée ou coupée rase aux ciseaux ; chaque matin les parties malades seront exactement lavées à l'eau chaude et au savon sans préjudice des moyens de traitement que le médecin traitant jugera utile d'appliquer. Ces mesures ont pour seul but d'éliminer régulièrement de la surface de la tête tout élément qui y serait déposé et qui pourrait être un agent de transmission ; elles sont absolument de rigueur. Il sera prudent de les continuer longtemps après la guérison confirmée, non seulement pour assurer celle-ci, mais encore pour prémunir les sujets sains contre la contamination directe ou indirecte, au cas très fréquent de guérison parfaite, ou de récidive. On s'attachera avec autant de soins à mettre les sujets sains à l'abri du contact, particulièrement sur la tête ou sur la face, avec les objets ayant été en rapport avec les parties malades. On interdira et on préviendra par les mesures appropriées, dans les divers établissements, l'échange des coiffures, la communauté des objets de literie, particulièrement des oreillers, traversins, lits de camp, appuis de tête divers, et l'on devra au moins les recouvrir, si l'on est

obligé de s'en servir, de linge appartenant au sujet sain. Tous les objets ayant été en contact avec la tête des peladiques seront désinfectés, sinon détruits.

Les objets de toilette du sujet malade doivent lui être réservés exclusivement : il ne serait pas inutile d'aviser les coiffeurs que cette mesure est de rigueur pour tout client sur la tête duquel existe une plaque de pelade, maladie qu'ils connaissent très bien. Dans les agglomérations où la tondeuse est en usage, celle-ci sera momentanément abandonnée aussitôt qu'on aura constaté l'existence d'un peladique dans le groupe auquel elle sert ; en tous cas, il serait bien de la désinfecter par immersion et mise en action dans l'huile ou la glycérine portées à l'ébullition ; les ciseaux ordinaires imbibés d'alcool pourront être aisément et rapidement flambés.

2° *Mesures de prophylaxie spéciale :*

Chaque sujet atteint fera l'objet d'une enquête médicale qui aura pour but de rechercher surtout les conditions dans lesquelles la maladie s'est développée, ses origines probables ou certaines, et de déterminer la période à laquelle est arrivée l'affection, ainsi que la multiplicité des plaques alopéciques et le plus ou moins d'adhérence des cheveux à l'entour, etc. Pour les asiles et les écoles de la première enfance, la non admission, l'exclusion ou l'isolement effectif seront la règle, parce que la rigueur de ces mesures n'a pas pour les enfants de cet âge la même gravité que pour ceux qui sont plus avancés, et parce qu'il est impossible de compter en rien sur leur concours. Dans les écoles primaires, il sera possible d'admettre les peladiques, à la condition qu'ils demeurent séparés pendant les classes, isolés pendant les récréations, soumis à un traitement approprié et aux mesures de propreté ci-dessus indiquées, enfin, qu'ils auront la tête couverte toutes les fois que l'étendue et le nombre des plaques d'alopécie ne permettra pas d'en faire l'occlusion définitive. Pour tous les externats, les peladeux peuvent être admis aux classes et aux cours à des conditions analogues ; la récréation et l'étude en commun sont

soumis à une surveillance particulière sous la direction du médecin de l'établissement. Ils auront, si les plaques peladiques sont nombreuses et étendues, la tête couverte par une perruque ou un bonnet dans les cas moins intenses. Pour les internats, écoles supérieures, etc., la surveillance pouvant être exercée encore plus utilement par le médecin attaché, et l'âge des sujets pouvant permettre de compter sur leur concours, on ne prononcera la non admission ou l'exclusion temporaire que rarement et pour des cas particulièrement intenses. Presque toujours les jeunes peladiques pourront être conservés à la condition que leurs parents acceptent les mesures auxquelles ils devront être soumis, la surveillance et les soins du médecin de l'établissement, l'isolement aux récréations et au dortoir, la tête couverte d'une perruque ou d'un bonnet.

Si ces mesures, dont le degre sera réglé par l'intensité de la maladie, ne sont pas applicables dans un établissement en particulier, on aura toujours la ressource de conserver les peladiques comme externes. Dans les agglomérations militaires, l'exécution des règlements en vigueur permet de donner satisfaction à toutes les exigences du service et de préserver les sujets sains, ainsi que cela se pratique dans l'armée de mer et dans l'armée de terre. En d'autres termes nous pensons, comme M. Léon Colin, dans un rapport au ministre de la guerre, que les mesures prophylactiques doivent avoir pour but : 1° L'isolement des malades ; 2° l'application d'une série de moyens comprenant l'hygiène du peladeux et de ceux qui l'entourent.

Les conclusions de ce rapport sont mises aux voix et adoptées.

# VARIÉTÉ

## Le respect dû au maître.

L'enfant chez nous est le roi de la maison, et j'ajouterai qu'il est trop souvent un roi despotique. Il y a dans notre amour pour lui, dans notre condescendance à ses moindres caprices, un peu d'exagération, tranchons le mot: un peu de faiblesse.

Nous n'avons donc, sous ce rapport, rien à envier aux Allemands. Mais où ils reprennent leur supériorité, c'est dans ce qui suit:

« La première chose que l'on enseigne à l'enfant, c'est le respect: respect aux parents d'abord et au roi, puis respect aux maîtres. Il a lu sur la porte de sa classe: « L'homme que « tu dois le plus respecter après tes parents, c'est ton maître. »

Et plus loin:

« Le maître est respecté non pas seulement par les enfants qu'il tutoie et qui ne se permettraient pas de l'appeler: le *pion*, mais par les parents, pour lesquels il est aussi: monsieur le maître, *Herr Lehrer*. A la ville comme à la campagne on ne lui parle que chapeau bas; il fait partie de la famille.

« On sait ce qu'on lui doit; j'ai rougi en pensant aux années passées dans mon collège de France, aux bons tours joués aux maîtres, quand j'ai vu comme les petits Germains traitent leurs professeurs, qui certes, à quelques exceptions près, n'ont pas la valeur des nôtres! Et j'ai eu la compréhension de ce qui fait la force de l'empire d'Allemagne: le respect appris dès l'enfance, l'esprit d'obéissance inculqué dès la jeunesse! c'est avec ce régime que l'on arrive à faire d'excellents soldats. »

D'excellents soldats à coup sûr; mais aussi, mais surtout, et cela est de plus sérieuse conséquence, de vrais hommes.

Il est certain que dans notre France, les enfants, ceux de la haute bourgeoisie comme ceux de la bourgeoisie moyenne, comme les fils da la classe ouvrière, sont en train de perdre et le sens du respect et l'esprit de discipline.

A qui la faute? aux enfants? Non, sans doute. Les enfants sont ce qu'on les fait. Aux parents eux-mêmes.

Le père ni la mère ne témoignent pour le maître la considération à laquelle il a droit. Que ce maître soit l'instituteur de l'école primaire, le maître-répétiteur du collège, ou même le professeur de classe au lycée, les parents ne songent qu'à le trouver en faute. Dans tous les petits démêlés que la vie scolaire soulève entre maîtres et élèves, ils prennent, les uns ouvertement, les autres par-dessous main, parti contre le maître ; ils réclament contre la punition ; ils encouragent l'enfant à l'esquiver ; ils ne se gênent pas au repas du soir, quand le fils leur conte sa journée, pour traiter le maître de crétin et d'idiot ; puis, se tournant vers le petit bonhomme, ils lui disent par acquit de conscience :

« Mais c'est ton maître tu dois lui obéir. »

Va-t-en voir s'ils viennent, Jean, va-t-en voir s'ils viennent! Le jeune drôle a entendu ; il sait ce que parler veut dire. Il ne se gênera plus avec un homme qui est si parfaitement méprisé.

Nos instituteurs sont presque tous, depuis la réforme de l'instruction primaire, des hommes de mérite, et dont on pourrait dire qu'ils sont au-dessus de leur état, si l'état d'éleveur d'âmes ne devait pas être considéré comme le premier de tous ; il n'y a qu'à lire leurs doléances dans *la Tribune des instituteurs*, un journal rédigé par eux et pour eux : tous se plaignent du peu de respect et du peu d'obéissance qu'ils obtiennent et dans leur classe et dans leur localité.

Un règlement est affiché sur les murs de leurs écoles. Ce règlement ne parle que des devoirs du maître envers ses élèves ; il ne dit pas un mot des devoirs de l'élève envers son maître. L'enfant peut à toute heure se targuer d'un de ces articles et rappeler son maître au règlement ; si le maître dit un mot trop haut, s'il donne une punition, si surtout il s'a-

vise de vouloir éliminer un enfant par trop insoumis, se sont des récriminations sans fin.

Les parents crient, le maire s'en mêle, le député intervient, et le malheureux instituteur est le plus souvent obligé de mettre les pouces. Aussi ne s'y frotte-t-il guère.

C'est bien autre chose dans les lycées et les collèges... Encore, dans les campagnes, le petit paysan sent-il un reste de déférence superstitieuse pour l'homme qui est le maître ; mais les enfants de la bourgeoisie appartiennent à des familles plus aisées, plus influentes, plus libres aussi de pensée et de parole.

Dans ces familles, cela est triste à dire, mais il n'y a pas de discipline. Le petit Français aime bien son père et sa mère ; il ne les respecte plus guère. Il ne tremble point devant eux ; ce sont des camarades plus âgés, il ne leur obéit que quand il lui plaît et dans la mesure où, hélas ! son petit jugement trouve bon de le faire.

Les parents ne sont pas sans s'apercevoir du peu d'autorité qu'ils exercent. Sentant qu'ils son incapables d'imposer une plus exacte discipline au petit bonhomme, ils le confient à un proviseur, comptant, pour le ramener à des habitudes d'obéissance, sur l'austérité de l'internat. Mais l'enfant garde au lycée son esprit frondeur, son goût de blague, son mépris de l'autorité ; et ce qui est déplorable, c'est qu'il est soutenu dans ces idées de révolte par l'attitude de ses parents, oui, de ces mêmes parents qui l'avaient mis au lycée précisément pour qu'on le leur domptât.

Mais le naturel l'emporte !

Vous pouvez consulter sur ce point tous les éducateurs sans exception ; tous depuis l'instituteur et le maître-répétiteur jusqu'à l'inspecteur général, tous vous répondront qu'en France le grand vice de l'éducation, le vice dont elle se meurt, c'est l'esprit d'irrévérence et d'indiscipline.

Et cet esprit-là c'est dans la famille qu'on le prend.

FRANCISQUE SARCEY.

## CHRONIQUE DE L'ÉTRANGER

### L'ENSEIGNEMENT DES SOURDS-MUETS A BUENOS-AYRES

Depuis la mort du regretté Balestra, le gouvernement de la République argentine s'est préoccupé de trouver des maîtres pour le remplacer à l'Institut national de Buenos-Ayres. A cet effet, il a transmis ses instructions à ses représentants à Rome et à Madrid qui lui ont fait connaître récemment qu'il ne leur avait pas été possible d'engager en Europe le personnel enseignant nécessaire. De leurs informations et des précédents recueillis par le ministre de l'Instruction publique à Buenos-Ayres, il résulte que le meilleur moyen d'avoir des maîtres compétents, c'est d'envoyer en Europe une ou deux personnes qui y feront les études nécessaires. Conformément à ces conclusions, M. Luis Facio a été envoyé à l'école de Milan ou il séjournera un an.

Ajoutons que le journal *La Nacion*, de Buenos-Ayres, a publié récemment un article du Dr Capred, le distingué médecin argentin, délégué en France pour y recueillir des observations sur diverses questions scientifiques, où, après avoir fait un résumé historique de notre enseignement et un exposé succinct des diverses méthodes, il décrit l'Institution nationale de Paris, qu'il a visitée, son organisation matérielle et pédagogique, et conclut en déclarant qu'il y aurait intérêt pour le gouvernement argentin à envoyer deux ou trois jeunes maîtres étudier à cette Institution la méthode qui y est pratiquée afin de pouvoir l'appliquer aux sourds-muets de la République argentine.

L. G.

## INFORMATIONS

**Distribution des prix à l'Institution nationale de Paris.** La distribution solennelle des prix aux élèves de l'Institution nationale des sourds-muets de Paris a eu lieu le jeudi 2 août, à trois heures de l'après-midi, sous une vaste tente dressée dans le préau du petit quartier.

Des travaux provenant des divers ateliers et des classes de dessin de l'Institution étaient exposés sous cette tente et en variaient la décoration. Des fleurs de la serre de l'établissement, artistement groupées en corbeilles au pied de l'estrade, représentaient dans cette exposition la part contributive de l'école d'horticulture.

M. Bourgeois, député de la Marne, sous-secrétaire d'État au Ministère de l'Intérieur, assisté de M. Monod, directeur de l'Assistance publique en France, présidait la cérémonie qui avait attiré un nombreux concours de parents et d'amis des élèves.

On remarquait en outre M. Corbon, sénateur; M. le Dr Régnard, inspecteur général des établissements d'assistance; M. Deltour, inspecteur général de l'enseignement secondaire; M. Peyron, directeur de l'administration générale de l'Assistance publique de Paris, ancien directeur de l'Institution; M. le Préfet de la Marne; M. de Saint-Sauveur, sous-chef de bureau du Ministère de l'Intérieur ; M. Javal, directeur actuel de l'Institution, entouré de tous les fonctionnaires de l'établissement et de tous les membres du corps enseignant.

Le discours d'usage a été prononcé par M. le professeur Goguillot, qui avait pris pour sujet de son discours : *La Révolution et les sourds-muets.* (Nous l'avons reproduit dans notre précédent numéro).

Puis M. le sous-secrétaire d'État a pris la parole et, dans un discours fréquemment interrompu par les applaudissements, a entretenu les parents et les amis des sourds muets des améliorations apportées depuis quelques années dans le régime et l'organisation hygiénique à l'Institution nationale. Après le discours de M. le sous-secrétaire d'État, des exercices publics de parole et de lecture sur les lèvres ont eu lieu, auxquels ont pris part des élèves de 1re, 4e et 7e années.

Pour la première fois, l'Institution a pu produire un groupe d'élèves, sourds incomplets, dont l'instruction est faite au moyen des tubes acoustiqnes et de la lecture sur les lèvres combinés.

M. le Président a donné ensuite la parole à M. le Censeur des études pour la proclamation des noms des lauréats.

Les prix d'honneur ont été décernés, pour le grand quartier, à l'élève Leclerc (legs de 392 fr., 78 c.), pour le petit quartier, à Afchain (legs de 60 fr.).

*
* *

**Distinctions honorifiques.** — Au cours de la séance de distribution des prix de l'Institution nationale de Paris, les palmes académiques ont été conférées à MM. :

Thomas, économe de l'Institution, et H. Raymond, professeur, que nos lecteurs connaissent par le *Cours de langue française* qu'il a publié en collaboration avec M. J. André.

M. Rivière, professeur d'horticulture, a reçu les insignes de chevalier du Mérite agricole.

Nos plus cordiales félicitations aux trois lauréats.

*
* *

**Distribution des prix à l'Institution nationale des sourds-muets de Chambéry.** — La distribution solennelle des prix à l'Institution nationale des sourds-muets de Chambéry a eu lieu le mercredi 1er août, à 9 heures du matin. La cérémonie, présidée par M. le sénateur Parent, a commencé par une petite saynéte. Malgré la difficulté qu'éprouvent tous les sourds-muets à prendre le ton de la conversation, la plupart sont arrivés à corriger par le geste la monotonie de leur parole, et l'assistance très nombreuse, ne leur a pas ménagé les applaudissements.

Le discours d'usage a été prononcé par M. Leguay, l'un des professeurs de l'Institution, qui a profondément ému son auditoire en nous représentant la surprise, la joie de la mère qui retrouve, au sortir de l'école, son petit muet devenu parlant et ne peut se lasser de l'entendre lui répéter « maman ».

M. le sénateur Parent a pris ensuite la parole. Il s'est attaché surtout à faire ressortir l'importance de l'éducation professionnelle pour le sourd-muet et la nécessité de le mettre à même de gagner sa vie lorsqu'il aura quitté l'Institution. M. le Président espère voir bientôt angmenter d'une année la durée des études. Cette amélioration est d'autant plus nécessaire que le cours d'enseignement ne se prolonge

pas aujourd'hui au delà de six ans, tandis que, dans beaucoup d'autres écoles, la durée en a déjà été portée à huit ans, à la suite de l'introduction de la méthode orale.

Après la proclamation des récompenses, un élève vient remercier le public qui a bien voulu assister à cette solennité et la séance est levée au milieu des applaudissements.

La rentrée des classes est fixée au lundi 1er octobre.

*
* *

**Examens de promotion à l'Institution nationale de Paris.** — La session ordinaire des examens de promotion pour les maîtres s'est ouverte à l'Institution nationale de Paris le mardi 24 juillet.

Le Jury se composait de MM. le Dr Regnard, inspecteur général des établissements de Bienfaisance, président; L.-E. Javal, directeur de l'Institution nationale; A. Dubranle, censeur des études; J. Favre, professeur au lycée Lakanal; Dussouchet, professeur au lycée Henri IV; Alard, Bélanger, Dupont et Raymond, professeurs de l'Institution nationale; Th. Denis, sous-chef de bureau au ministère de l'Intérieur, secrétaire.

Les épreuves écrites pour l'obtention du grade de répétiteur de deuxième classe comportaient un sujet de grammaire (*Quelles sont les réformes rationnelles qu'on peut souhaiter dans notre orthographe*) et un sujet d'articulation (*Exercices de respiration; leur but et leur importance. Procédés et appareils; description et mode d'emploi.— Lettres* **ch** *et* **j**).

Les épreuves orales ont porté sur l'articulation, la grammaire et l'acoustique. Six candidats ont été admis : MM. Thollon, Boyer, Roger, Liot, Bricq et Dejean.

Le passage de la deuxième à la première classe du répétitorat a donné lieu aux compositions suivantes :

1° Historique. — *Enseignement des sourds-muets en Espagne aux seizième et dix-septième siècles.*

2° Méthode. — *Enseignement des cent premiers nombres. Enseignement des adjectifs numéraux ordinaux.*

Les questions orales ont porté sur la méthode, l'historique et la physiologie des organes de la phonation et de l'audition.

Ont été admis : MM. Pautré, Legrand, Vivien, Danjou, Dalbiat, Boudin, Chanvin, Hervaux, Richard. Dupuis, Rolland, Binon, Giboulet et Fuchs.

Deux répétiteurs de première classe ont subi avec succès les épreuves de l'agrégation. La thèse de M. A. Voisin traite *Des moyens d'amener le sourd-muet à la pratique de la langue maternelle;* celle de M. G. Bertoux a pour titre : *Quelques mots sur l'enseignement de la Géographie aux sourds-muets, en cinquième, sixième, septième et huitième années.*

La soutenance de la thèse a été suivie d'épreuves pratiques faites en présence d'élèves, et d'épreuves orales portant sur la méthode, la physiologie et la littérature.

*
* *

**Au Conseil Municipal de Paris**. — Dans la séance du vendredi, 20 juillet, M. Alphonse Humbert a donné lecture de la proposition suivante qui a été renvoyée à la 4me Commission :

« Considérant qu'il y a intérêt à commencer le plus tôt possible l'éducation et l'instruction des jeunes sourds-muets des deux sexes et que l'âge le plus propre paraît être celui de six ans ;

« Considérant que les élèves d'un aussi jeune âge, alors surtout qu'il s'agit d'infirmes, ne sauraient être ni séparés complètement de leur famille, ce qui aurait lieu si on les internait, ni être instruits comme externes à des endroits trop éloignés de leur domicile ;

« Considérant que l'internat, contraire au développement physique et intellectuel de ces jeunes enfants, les soustrait à la vie de famille ;

« Considérant que le contact du sourd-muet avec les entendants-parlants de son âge ne peut avoir à tous les points de vue que des avantages en lui donnant l'appétit de la parole, en le déshabituant de la langue des signes, en le disciplinant, en le rapprochant, en un mot de l'enfant qui jouit de tous ses sens ;

« Considérant que l'Institution nationale des sourds-muets, la seule grande école spéciale existant à Paris, n'admet les élèves, externes comme internes, qu'à partir de l'âge de neuf ans et qu'il y a lieu de régulariser et d'étendre l'adjonction déjà tentée d'une petite classe de sourds-muets à quelques-uns des groupes scolaires de la Ville ;

« Que l'adoption de la présente proposition serait plutôt économique qu'onéreuse ;

« Mais considérant, d'autre part, que pour mener à bien l'instruction du sourd-muet, il est besoin de maîtres absolument qualifiés ;

« Le Conseil,

« Invite l'Administration à détacher pendant deux années scolaires à l'Institution nationale des sourds-muets de Paris, six instituteurs pour y être formés à l'enseignement théorique et pratique de l'articulation et de la lecture sur les lèvres et à l'enseignement des premiers éléments de la langue au sourd-muet une fois en possession de l'articulation.

« Signé : Alphonse Humbert, Charles Longuet, Navarre. »

*
* *

**Les sourds-muets à l'exposition universelle de 1889.** — Le ministre de l'intérieur vient d'instituer une commission chargée, sous l'autorité du directeur de l'Assistance publique en France, de préparer l'organisation de l'exposition des services de l'Assistance publique relevant du ministère de l'intérieur.

Cette commission a pour président M. Henri Lefort, inspecteur général, et pour secrétaire M. le docteur Arnaud. Elle comprend les inspecteurs généraux des établissements de bienfaisance, Mme Landrin, inspectrice générale des services de l'enfance, et M. Arthur Good, inspecteur des arts et manufactures, auteur de travaux sur les aveugles.

*
* *

**Institut des Sourds-muets de Santa-fé.** — Par décision de M. le ministre de l'Instruction publique de la province de Santa-fé, M. Luis Fazio a reçu mission de venir étudier en Europe le système de la parole pure.

*
* *

**Moyen d'enlever les taches d'encre anciennes.** — Pour enlever les taches d'encre déjà anciennes qui résistent à l'action du bi-oxalate de potassium ou sel d'oseille. — On commence par faire tremper un instant la tache dans l'eau bouillante, on met ensuite un peu de sel d'oseille, et l'on frotte légèrement, on ajoute du chlorure stanneux, préalablement dissous, on frotte encore pendant quelques instants et la tache disparaît complètement.

# BIBLIOGRAPHIE

**Du sourd-muet et de sa prédisposition à contracter la phtisie,** par le Dr Léon Causit. Paris, Henri Jouve, éditeur, 1888. — Dans ce travail, le Dr Causit s'efforce de démontrer que si les sourds-muets deviennent assez fréquemment phtisiques ils ne le doivent pas à la privation de la parole, comme le professait Itard, mais à ce fait qu'étant dégénérés ou cachectiques ils se trouvent en état d'infériorité vis-à-vis des agents pathogènes de la tuberculose ; autrement dit : ils sont moins bien armés que d'autres contre les attaques de l'ennemi, si le hasard les place dans un milieu morbide.

M. Causit étaie son opinion d'observations comparatives faites dans des établissements de sourds-muets diversement situés. Dans les uns, il s'est trouvé beaucoup plus de sourds-muets succombant à la phtisie que dans d'autres, pour le même nombre d'années et la même population scolaire. D'où provient cette différence ? De ce que les premiers sont moins bien organisés au point de vue hygiénique que les seconds. Et l'auteur recommande une série de mesures d'hygiène ayant pour but de combattre l'insalubrité des maisons, de rendre les enfants plus aptes à résister au mal, et de prévenir plus particulièrement la création de foyers de contagion par le bacille. Il rappelle cette prescription formulée par le Dr Pichard dans une communication faite à la Société de Médecine publique :

« Tout sujet suspect et atteint de tuberculose devra être écarté des habitations collectives. L'appartement qu'il a occupé devra être désinfecté. »

L. G.

---

**Cours de Langue française,** à l'usage des établissements de sourds-muets. *Deuxième année*, par MM. André et Raymond.

Nous avons dit tout le bien que nous pensions du premier volume de ce cours de langue et nous l'avons très justement recommandé à nos confrères pour l'utilité pratique qu'il présente. Les auteurs viennent de faire paraître le deuxième volume. Nons n'en pensons pas moins de bien et nous ne le recommandons pas moins à nos lecteurs. Nous en extrayons la préface et le programme :

## PRÉFACE

Le bon acceuil fait par nos confrères à la PREMIÈRE ANNÉE de notre COURS DE LANGUE nous encourage à faire paraître sans plus de délai la SECONDE ANNÉE.

On remarquera que nous donnons en tête de cette 2e partie, comme en tête de la première, un programme détaillé et une liste de substantifs, d'abjectifs et de verbes. Nous ne voulons pas dire toutefois qu'il faille

suivre à la lettre ce programme, enseigner tous les mots que nous indiquons et n'enseigner que ceux-là. On sait en effet que les circonstances jouent un grand rôle dans l'instruction des sourds-muets et qu'elles facilitent la compréhension d'une foule de termes dont il serait très difficile de donner le sens dans des leçons spéciales. Cependant il ne faut pas se laisser guider uniquement par le hasard, car on pourrait laisser de côté un grand nombre de mots et de formules que les élèves doivent connaître. Nous pensons donc être dans le vrai en traçant le plus exactement possible notre route et en ne craignant pas d'y planter de nombreux jalons. Il est bon que le maître, au fur et à mesure qu'il avance, se rende compte du trajet parcouru et qu'il se rappelle à peu près les expressions qu'il a employées, pour que dans la marche ascendante du mot à la proposition, de la proposition à la phrase, et dans le développement progressif des idées, il ne s'expose pas à errer à l'aventure.

Comme ceux qui composent la liste de notre premier volume, les *substantifs* que nous avons choisis sont encore très faciles, car pour la plupart ils représentent des choses matérielles. Les *adjectifs* sont également à la portée de l'intelligence des élèves, et presque tous les *verbes* peuvent être enseignés en exécutant l'action qu'ils désignent ou en indiquant cette action au moyen d'une gravure. La plupart de ces mots se trouvent disséminés dans les diverses leçons que renferme cet ouvrage ; quant aux autres, quelques leçons spéciales de nomenclature indiquent suffisamment la marche à suivre pour en donner la signification.

Nous avons aussi, dans ces leçons de nomenclature, essayé de donner à nos élèves quelques notions de morale. Il a manqué en effet à la plupart d'entre eux l'éducation première, c'est-à-dire l'éducation maternelle, c'est à nous de combler cette lacune ; et souvent dans le cours des Études il nous faudra joindre à notre rôle d'instituteur celui d'éducateur. Le maître devra profiter de toutes les circonstances pour développer les idées du *bien* et du *mal*, du *juste* et de *l'injuste*, idées qui n'existent que d'une manière confuse dans l'esprit du sourd-muet.

Les premiers exercices du *Cours de* 2[e] *année* sont consacrés à revoir les adjectifs possessifs et à les faire employer par les élèves ; ils sont suivis de leçons sur les pronoms *me*, *te*, *se*, que nous avons réservés, nous l'avons dit, à cause de la difficulté qu'éprouve le sourd-muet à en faire usage. Jusqu'à présent nous nous sommes attachés principalement à donner à l'élève la signification de certains mots et de certaines expressions ; il comprend les ordres qu'on lui donne, il a appris à en donner lui-même, il sait répondre aux questions dans lesquelles entrent les verbes *avoir* et *être*. Maintenant nous lui apprendrons à questionner à son tour et à rendre compte au *présent*, au *passé* et au *futur* de tout ce qu'il fait ou voit faire. Dans les chapitres qui suivent l'enseignement des trois temps principaux se trouvent des leçons et des exercices d'application destinés à faciliter l'usage des *adjectifs*, des *pronoms*, des *adverbes*, et des *prépositions*.

Afin de donner le plus de clarté possible à notre *cours de* 2[e] *année*, nous n'avons pas mis toutes les leçons à la place que leur assignerait une progression méthodique ; nous les avons groupées en plusieurs chapitres, laissant au maître le soin de suivre la marche qui lui paraîtra la meilleure. Ainsi un des derniers chapitres est consacré aux *prépositions*

et aux *adverbes;* mais il ne sera nullement nécessaire d'attendre jusqu'à la fin du cours pour les enseigner. Il en sera de même des leçons sur la *nomenclature* et le *calcul,* qui devront être faites dans le courant de l'année alternativement avec les leçons sur le *verbe,* les *pronoms*, etc...

Enfin, de loin en loin, nous avons indiqué des exercices d'application qui devront être donnés comme devoirs.

## PROGRAMME DE LA 2me ANNÉE (1)

1° Extension de la *nomenclature.*

| | |
|---|---|
| 2° ADJECTIFS | adjectifs démonstratifs : *ce, cet, cette, ces*<br>— interrogatifs : *quel, quelle, quels, quelles.*<br>— indéfinis : *plusieurs, quelques, tous.*<br>— numéraux ordinaux. |
| 3° PRONOMS | pronoms personnels : *me, te, se.*<br>— *en.*<br>— possessifs : *le mien, le tien, le sien, le nôtre, le vôtre, le leur*, etc...<br>— démonstratifs : *celui, celle, ceux, celles, ce.*<br>— interrogatifs : *qui, que, quoi.*<br>— indéfinis : *on, rien.*<br>— *le* tenant la place d'un qualificatif ou d'une proposition. |
| 4° VERBES | Temps du verbe : *présent, passé, indéfini, futur.*<br>Verbes : *savoir, pouvoir, vouloir,* suivis d'un infinitif.<br>Verbe : *dire à X... que...*<br>Verbes impersonnels : *il pleut, il neige*, etc...<br>Gallicisme : *il y a...* |
| 5° ADVERBES | *Bien, mal, beaucoup, peu; où, y; dessus, dessous; aussi; aujourd'hui, maintenant, demain, hier.* |
| 6° PRÉPOSITIONS | *Sans, en, entre, contre, autour de, au milieu de; à droite de, à gauche de*; *voici, voilà; loin de...* |

7° CONJONCTIONS. — *Si, que, comme.*

### EXERCICES

1° Transmissions d'ordres avec tous les adjectifs et tous les pronoms enseignés.

2° Transmissions de questions.

3° Comptes rendus d'actions aux trois temps simples et à toutes les personnes.

4° Transmission de petites phrases sous la forme exposive.

### CALCUL

Addition et soustraction.

1. La deuxième année de notre cours correspond à la 3me année de présence des élèves à l'école.

**Une question de bon sens.** — Nous recevons de M. le Dr Giampietro une brochure dont nous avons résumé en partie les arguments dans l'article publié, dans notre numéro de juin dernier, par M. Goguillot sous le titre « M. le professeur Giampiétro et les maîtres de l'École de Sienne ». Ce travail, n'ayant pu paraître dans la *Revue internationale*, comme l'aurait désiré l'auteur, vu l'abondance des matières, il en a fait une brochure à part que nous tenons à la disposition de ceux de nos lecteurs qui s'intéressent au conflit qui s'est élevé entre MM. Périni et Giampiétro.

---

**Premières Leçons de choses, de lecture, d'écriture et d'orthographe**, par M. Snyckers, directeur des études à l'Institut royal de Liège; **Petit Cours méthodique et intuitif de Langue française,** trois livres de lecture à l'usage des élèves des Ecoles des Sourds-Muets, par le même.

M. Snyckers tient vaillamment ses promesses; il vient de faire paraître quatre petits manuels à l'usage des élèves sourds-muets, pour compléter son Cours méthodique et intuitif de Langue française.

Les *Premières Leçons de choses, de lecture, d'écriture et d'orthographe*, mises en rapport avec la première année du Sourd-Parlant, forment une sorte de vocabulaire illustré, « un aide-mémoire qui permet aux élèves de revoir ce qui leur a été expliqué, et de le retenir plus facilement. »

Laissant de côté les applications de *lecture mécanique* que comporte l'étude de chaque lettre, lesquelles, dit l'auteur, doivent se faire au tableau, sous l'œil vigilant et la direction personnelle du maître, M. Snyckers s'en tient, dans son manuel de l'élève, aux seules *leçons d'intuition*, par lesquelles l'enfant apprend quelques noms d'êtres et d'objets, au fur et à mesure qu'il progresse dans l'acquisition des sons, des articulations et des mots de notre langue. C'est dire que les 280 noms d'objets composant le vocabulaire de première année sont classés au point de vue phonétique, dans l'ordre d'enseignement des sons que M. Snyckers nous a fait connaître dans son cours d'articulation et sur lequel nous ne reviendrons pas ici.

Au point de vue de la langue, nous remarquons que l'*article* est soigneusement joint au substantif dès que l'enfant possède l'articulation *l*; nous voyons même la quinzième leçon employée spécialement à faire connaître à l'élève le *genre* des noms enseignés jusqu'alors sans article. Mais l'article singulier seul est employé, le nombre n'apparaît pas encore.

La connaissance des sons nasaux permet plus tard d'alterner le déterminatif *un, une,* avec l'article *le, la,* et de demander tout aussitot la *liaison* à notre sourd-parlant : un épi, un âne, un étau, etc.

Comme lecture, l'enfant apprend les principaux équivalents graphiques (o = au, eau; f = ph), reconnaît les letlres muettes, nulles comme prononciation (h, t, x, s, à la fin des mots), pratique l'élision de l'article et se

familiarise avec diverses difficultés propres à notre langue (s entre deux voyelles se prononce z, c et g suivis de i, e, é, è, se prononcent s et j).

L'écriture cursive et le caractère typographique vont de pair; la numération comprend les *dix* premiers nombres; l'étude des Majuscules termine l'ouvrage.

Les exercices qui ont attiré spécialement notre attention et qui nous ont le plus vivement intéressé sont ceux que M. Snyckers appelle si bien *Petites Dictées intuitives*. « Ces dictées, composées de petites phrases, renfermant des idées pratiques et non pas des niaiseries, étant écrites sur les ardoises, transcrites et corrigées au tableau, peuvent servir de leçons de lecture courante et de leçons de choses ou d'intuition.

C'est ainsi que dès la première année, le maître peut vivifier son enseignement dans une large mesure par des dictées comme les suivantes :

*Voilà : une bouteille de vin,*
*un chapeau de paille,*
*un bas de laine,*
*une chenille sur une feuille,*

et arriver facilement en fin d'année à donner déjà une notion de la phrase élémentaire :

*Le vin est rouge, la feuille est verte, etc.*

Enfin un certain nombre de locutions fort usuelles et d'un usage quotidien sont parsemées dans le cours de l'année :

*Oui, monsieur; non, madame; bonjour, papa; bonsoir maman; merci. J'ai faim; j'ai soif; donnez-moi..... s'il vous plaît*, etc.

Le côté pratique, comme on voit, est loin d'être négligé dans ce petit livre dont nous louons l'esprit sans réserve.

La disposition matérielle nous montre huit gravures à droite, et sur la gauche, en un tableau, les huit substantifs correspondant à ces gravures. Il nous semble que pour éviter toute erreur d'interprétation, pour ne pas s'exposer à jeter de fausses idées dans l'esprit de nos élèves, nous devons être très sévères et même très minutieux à l'égard des gravures que nous mettons entre leurs mains. L'éducation de l'œil en outre nous réclame un dessin aussi parfait que possible, un coloris des plus exacts, et la culture du sens esthétique, du bon *goût*, exige ces qualités plus impérieusement encore. C'est là un point qui nous a paru avoir été négligé dans le livre de M. Snyckers et sur lequel nous nous permettons d'attirer l'attention des auteurs de vocabulaires illustrés parus ou à venir.

L'analyse des trois livres de lecture composant le *Petit cours méthodique et intuitif de langue française* nous entraînerait trop loin aujourd'hui; nous préférons la remettre au mois prochain.

E. VAUZELLE.

---

*L'Éditeur-Gérant*, GEORGES CARRÉ.

Tours, imp. Deslis frères, rue Gambetta, 6.

REVUE INTERNATIONALE
DE L'ENSEIGNEMENT DES SOURDS-MUETS
Tome IV. — N° 7 Octobre 1888.

# IDÉES D'UN SOURD-PARLANT

## Sur l'Enseignement professionnel

. . . . . lui donner les aptitudes nécessaires à la lutte pour l'existence, la faculté de prendre sa part de l'héritage intellectuel qui nous a eté transmis par nos pères, et les moyens d'apporter, par un juste retour, son contingent à l'utilité commune.

L. Goguillot (*Les sourds-muets et la Révolution*, Discours).

Voilà de nobles paroles. Elles émanent d'un esprit large et éclairé, d'un véritable philanthrope, d'un homme qui connaît bien les sourds-muets et qui les aime et qui veut leur bonheur ici-bas. Beaucoup de sourds-muets de ma connaissance ont entendu parler de ce discours et beaucoup ont approuvé certains passages dont le sens général leur a été expliqué. J'espère que M. Goguillot sera aussi flatté de ces approbations qu'il a dû l'être des applaudissements de ses auditeurs.

Et j'espère aussi qu'il me permettra de profiter du bruit fait par son discours pour exprimer quelques désirs de réformes au sujet des moyens employés jusqu'à ce jour pour mettre le sourd-muet en état de lutter dans la vie. Je ne m'occuperai pas de l'enseignement proprement dit, ni des méthodes. Sans doute, la « pédagogie orthopédique » est défectueuse sous bien des rapports. Mais, il me semble que le moment n'est pas loin où elle sera perfectionnée. Au contraire, l'enseignement professionnel, l'enseignement qui consiste à donner au sourd-muet l'arme principale pour se frayer un chemin à travers le champ des convoitises et des rivalités humaines et lui permettre d'atteindre, ici-bas, un petit bonheur matériel, cet enseignement-là est détestable, affreu-

sement détestable. Et partout et en tout. Je n'en retranche rien.

L'administration supérieure de l'Institution nationale de Paris le sait bien. Elle fait de louables efforts pour transformer, remanier ses ateliers d'apprentissage. Seulement, comme on lui accorde des crédits insuffisants, elle reste paralysée. Et des élèves sortent, et ne réussissent pas à se maintenir dans les places qu'on leur trouve, ou sont obligés de recommencer leur apprentissage. Il y aura bien, dans le nombre, des capacités intellectuelles ; seulement elles ne font plus vivre les sourds-muets aujourd'hui.

Il y a donc urgence de transformer l'enseignement professionnel donné à l'École de Paris. « Tous les enfants appartiennent à la Patrie qui doit s'en servir pour les tourner à son profit, » disait le grand révolutionnaire Roger-Ducos. Messieurs les membres de la commission du budget devraient avoir sans cesse cette grande pensée présente à la mémoire et se dire que le fait, pour un sourd-muet, de ne pas savoir ou de savoir mal un métier « est contraire a l'intérêt matériel de la République », car il sera encore « à charge à sa famille et à la République ».

La préfecture de la Seine vient de demander par circulaire, à tous les conscrits exempts du service militaire comme atteints de surdi-mutité, quelques renseignements sur leur métier, le lieu où ils l'ont appris et ce qu'il leur rapporte. Le résumé des réponses serait, je le présume, des plus édifiants, et mériterait d'être publié, ne fût-ce que pour forcer l'attention des membres de la commission du budget et leur arracher un bon mouvement en faveur de la transformation immédiate des ateliers de l'Institution nationale de Paris.

Et si elle consacrait quelques crédits à la réorganisation demandée, il serait à désirer que certains métiers qui subissent le contre-coup des fluctuations économiques et sur qui pèsent des crises continuelles, ne fussent plus enseignés aux élèves. Il serait à souhaiter qu'on dirigeât le plus possible leur enseignement vers les professions qui se rattachent plus ou moins à l'art du dessin, j'ai toujours remarqué que

les sourds-muets qui ont le salaire le plus rémunérateur sont ceux qui travaillent dans le dessin d'industrie ou d'ornement. Or, puisque les sourds-muets manifestent toujours de bonne heure des dispositions pour le dessin, pourquoi ne pas en profiter et ne pas cultiver cette aptitude pour leur plus grand bien. Il devrait y avoir, dans l'école, des classes préparatoires de dessin, où tous les élèves, sans distinction, devraient aller. Plus tard, lorsqu'ils atteindraient l'âge de l'apprentissage, on leur ferait passer un examen, et, tenant compte de leur savoir-faire, de leurs goûts, du désir des parents, de la situation de leur lieu natal, on les placerait alors dans l'atelier qui semblerait aux examinateurs le mieux leur convenir. Il faut en finir avec cet errement qui consiste à accorder au sourd-muet la permission d'apprendre le métier qu'il s'est choisi dans un moment de caprice.

Si, au bout de six mois, voire d'un an, le sujet ne parvenait à grand'chose dans l'atelier, on agirait sagement en ne s'obstinant pas à l'y conserver. Immédiatement on le ferait changer. C'est peut-être un moyen de n'avoir plus de fruits secs. Tout homme peut être utile. Le milieu approprié seul mettra en relief ses capacités.

Et il faudrait que, pour tous les ateliers, les maîtres fussent des ouvriers habiles, des membres des syndicats ouvriers, comme le désirait M. J. Allermane. Et il serait indispensable d'établir, pour les élèves qui se destinent à la typographie et à la lithographie, une classe de lecture de manuscrits, car nombre de sourds-muets exerçant ces états ne savent absolument pas déchiffrer les écritures illisibles. Et c'est un grand malheur, puisque, souvent ils se voient privés de travail ou renvoyés rien que pour des copies mal faites, malgré la perfection de l'exécution.

Mais, en toute sincérité, je suis très persuadé que si la commission du budget accorde à l'administration le moyen de faire des réformes, ces réformes n'aboutiront pas à grand'chose ! Une petite amélioration et ce sera tout. Le mieux serait d'étendre l'internat, ou bien de supprimer purement et simplement les ateliers, de se consacrer, pendant

huit ans exclusivement, à l'instruction du sourd-muet et, passé cette période, de le placer dans des ateliers d'entendants parlants. Là, il se ferait aux habitudes, aux modes de travailler des ouvriers. Il se mettrait au courant du progrès effectué dans la profession, et, lorsqu'il débuterait comme ouvrier, il ne semblerait pas être comme quelqu'un qui a appris dans un autre âge.

Toutes les objections du monde, d'ailleurs, ne sauraient prévaloir contre des faits. Or, il m'a été donné de m'apercevoir que les mentions et les rémunérations des sourds-muets qui ont fait leur apprentissage en dehors des écoles étaient bien plus élevées que celles des jeunes gens sortis d'établissements possédant intérieurement des classes professionnelles.

On ferait donc un grand pas en avant si on voulait : 1° établir dans tous les chefs-lieux ou dans toutes les villes à population nombreuse des classes spéciales pour les sourds-muets à côté des classes primaires d'entendants et placer, après concours, les sujets doués d'aptitudes exceptionnelles à l'Institution nationale de Paris, laquelle deviendrait presque un lycée de sourds-muets ; 2° placer les sourds-muets à leur sortie des écoles élémentaires en apprentissage chez de petits patrons et diriger ceux des institutions nationales vers des professions artistiques ; 3° faire pour toutes les sourdes-muettes de France ce qu'on ferait pour les sourds-muets.

La plupart de ces idées ne sont pas de moi. M. Peyron les exprimait au congrès de Paris (1884). Si je les répète, c'est qu'elles sont bonnes, et qu'elles me paraissent, à moi, sourd-parlant, de celles dont la mise en pratique « replacerait le sourd-muet au niveau du travailleur indépendant et le réhabiliterait ». Je le répète aussi parce que, depuis qu'elles ont été lancées, on semble les avoir trop oubliées. Une seule municipalité, celle de Limoges, veut bien expérimenter ce système, le reste persévère dans la routine. Et c'est fâcheux pour les sourds-muets qui généralement n'ont pas la tranquille médiocrité du travailleur honnête et libre, et c'est même très

humiliant pour la France qui se voit distancée par les pays étrangers sous le rapport des efforts faits pour assurer « la perfectibilité de la vie sociale qu'elle leur procure » ainsi que je le disais au banquet de la *Ligue pour l'union amicale des sourds-muets*.

Quand verrons-nous toutes les belles idées émises par les vrais amis des sourds-muets ne plus être condamnées à rester ainsi délaissées?

Henri GAILLARD,
Sourd-parlant,
Ancien élève de l'Institution nationale
des sourds-muets de Paris.

## L'ENSEIGNEMENT DE L'AGRICULTURE

### Dans les Écoles de Sourds-Muets

Presque tous les sourds-muets naissent dans la campagne; cela vient de la fatigue que la mère doit supporter pendant la grossesse et de la misère dont souffre l'enfant dans les premiers temps de sa vie.

La pensée du comte Paul Taverna de fonder une école réservée aux sourds-muets pauvres de la province de Milan fut excellente, parce qu elle permet d'abord d'entretenir ces enfants selon leur condition et leurs habitudes; ensuite de leur donner une instruction adaptée à leur milieu. En effet, le langage et les connaissances que l'on donne à ces élèves, embrassent les matières utiles à connaître pour celui qui est né pour le travail du champ ou de l'atelier.

Mais, puisque la plupart des sourds muets doivent, après l'instruction, vivre du travail des champs, ne serait-il pas nécessaire qu'ils fussent formés à l'agriculture, comme cela

se pratique dans quelques institutions étrangères et particulièrement dans celle de Paris? Là, il n'y a néanmoins qu'un maître spécial de jardinage! C'est M. Paul Rivière, qui a publié récemment un très estimable *Manuel de jardinage et d'agriculture* pour les sourds-muets, qui, par le rare mérite de son style très simple, ne pouvait manquer d'être accueilli favorablement par les instituteurs ses collègues et que précède une remarquable préface de M. Marius Dupont (1).

L'importance de l'enseignement de l'agriculture, je l'ai toujours reconnue, et j'ai composé moi aussi un petit livre *Mesi dell anno* (les mois de l'année), destiné à donner à l'élève la connaissance des travaux champêtres que l'on exécute dans chaque saison. Cependant ce petit livre serait de peu d'utilité si dans l'école ne se trouvaient pas des tableaux explicatifs et un musée scolaire représentant les produits du sol. En voyant la représentation de l'histoire entière du froment, du lin, du fromage, etc., l'idée de ces choses se présenterait tout de suite à l'esprit des élèves; l'enseignement en deviendrait pour eux intéressant, et les matières à exercices abonderaient pour l'instituteur. Que je fus étonné lorsque je visitai le superbe musée scolaire de Bruxelles: j'y ai trouvé tout conforme aux pensées du vaillant professeur, M. P.-Victor Brambilla, pensées qu'il a exprimées au congrès international de Milan (2). Si, pour les enfants entendants, on trouve nécessaire de faire voir et toucher du doigt et de l'œil tout ce que l'on enseigne des arts et des métiers, pourquoi ne ferait-on pas de même avec le sourd-muet, qui, à cause de son infirmité, est très lent à s'assimiler les idées générales et, par conséquent, à apprendre la langue et les connaissances inhérentes à la vie de l'homme?

Ce *ne sera jamais* — je l'ai dit autrefois et ne me lasserai

(1) Nous avons appris avec plaisir que M. Rivière avait reçu les insignes de chevalier du Mérite agricole, depuis la publication de son livre.

(2) En Italie, le professeur chevalier P. Fornari est un des vulgarisateurs de l'enseignement objectif. Il n'existe pas une école qui ne possède ses tableaux et ses livres illustrés.

pas de le répéter — *une école modèle que celle ou manque un musée scolaire disposé selon les exigences d'une bonne méthode d'enseignement.*

Mais l'enseignement qui met l'élève en possession de tout ce que nous offre la campagne, n'est qu'une préparation à celui de l'agriculture; cet enseignement, pour être approfondi, exige certaines connaissances de chimie, de botanique et de mécanique. C'est pour cela qu'il est impossible de le comprendre dans le programme d'instruction professionnelle des sourds-muets pendant les huit années qu'ils doivent rester à l'Institution. Presque tout ce temps est absorbé par l'étude de la langue et aussi par l'éducation religieuse. Néanmoins, l'agriculture pour compléter les connaissances de l'élève, doit être enseignée largement, du moins dans les classes supérieures. Mais, si elle est trop compliquée et difficile pour le sourd-muet, comment pourra-t-on la lui apprendre convenablement? D'abord, il faut que le professeur en prépare les leçons selon le développement intellectuel de son élève, en les enchaînant à celles de l'enseignement de la langue. De même que, parmi les exercices de composition, il est utile d'accorder le temps voulu à ceux d'imitation (car c'est par ce moyen que l'on accroît, chez les sourds-muets, le patrimoine du langage), ainsi en est-il pour l'agriculture que l'on enseigne par voie de narrations, qui, si elles sont faites devant des choses réelles, seront facilement comprises par les élèves.

Pour faciliter cet enseignement aux instituteurs d'Italie, et spécialement à ceux des provinces de la Vallée-du-Pô, j'ai écrit un petit *Manuel d'agriculture*, qui peut être mis entre les mains des élèves intelligents du dernier cours, pourvu que la représentation matérielle de tout ce que j'ai décrit dans ce livre leur soit offerte dans un terrain annexe à l'école, par des produits de toutes sortes cultivés dans les pays habités par les élèves, et aussi pourvu que l'école contienne un musée où se trouve tout ce qu'on ne peut pas leur représenter.

On n'a pas seulement reconnu l'importance de l'enseigne-

ment de l'agriculture en France, en Belgique et en Allemagne, on y a encore pratiqué cet enseignement. Il existe aujourd'hui dans les écoles italiennes et particulièrement dans celles des sourds-muets pauvres de Milan, où rien ne manque pour pouvoir instruire réellement et avantageusement les sourds-muets dans cet art qui est le nourricier des peuples et qui alimente les principales industries.

C. Perini.

---

# DE LA SURDITÉ CHEZ L'ENFANT & L'ADULTE

## Au point de vue médical, pédagogique, légal, tutélaire

**Par le Dr L. COUETOUX et X***, avocat**

(*Suite*)

---

Les commissions scolaires ne sont-elles pas, par leur incurie, responsables des enfants dont elles laissent s'endormir et s'éteindre les aptitudes, au lieu de diriger les infirmes vers les écoles de province dont j ai parlé. Ces écoles végètent souvent faute d'élèves, alors que celles de Paris, celles d'aveugles particulièrement, s'encombrent d'enfants dont elles ne peuvent tirer aucun parti. Nous dirons même que c'est dans une mesure de ce genre, combinée avec l'intervention des médecins spécialistes, que nous semble apparaître la solution de la question des aveugles et des sourds-muets. Cette dernière est au reste bien plus avancée à tout point de vue : comme méthode d'enseignement et comme nombre d'établissements d'instruction. — L'admission de ces enfants dans les écoles ordinaires n'est et ne peut être qu'un pis-aller, préférable à leur isolement, mais ne valant point l'école spéciale qui, dans sa forme élémentaire, peut être re-

présentée par la maison d'un instituteur ordinaire chez lequel les circonstances et des goûts innés ont développé des aptitudes pour l'éducation de ces déshérités.

Si ces derniers sont confiés à des familles du village avec indemnité attribuée à celle-ci, il suffira de leur appliquer la loi Roussel de protection de l'enfance pour s'assurer qu'ils sont bien soignés. Les mêmes inspecteurs qui s'occupent des enfants en nourrice peuvent veiller sur eux.

A ce propos, nous ne voulons pas omettre ici de rappeler un projet de M. l'Inspecteur général des prisons, A. Demangeat, en faveur de l'adoption par les instituteurs, rétribués en conséquence et sur leur demande, des enfants abandonnés que recueillent actuellement les maisons de correction. Une prime eût récompensé les bons résultats obtenus. La vie de famille eût remplacé la cohabitation avec des criminels précoces. Cette idée ne peut-elle pas être mise temporairement en pratique sans l'intervention de l'État par les communes menacées d'avoir un jour un aveugle à nourrir, ou par les familles à l'égard de l'instituteur de leur commune? Nous pensons que cette proposition est réalisable pour des aveugles dans quelques circonstances : nous verrons, en effet, qu'il importe de ne pas abandonner ces enfants à eux-mêmes. Pour les sourds-muets, il y a assez d'écoles actuellement pour les y envoyer au plus tôt : d'ailleurs, leur instruction élémentaire est bien moins facile que celle des aveugles.

Krishaber, dans le grand dictionnaire de Dechambre, a publié un article intitulé *Mutisme sans surdité*. Ces cas ne nous concernent pas. Ils entrent dans la catégorie des enfants arriérés ou idiots. Témoins ces paroles de l'auteur : « Le mutisme d'un enfant d'environ trois ans est presque toujours l'indice d'un arrêt de développement congénital, » quand il n'y a pas de surdité. — Quelques faits semblent, au premier abord, faire exception à cette règle. Ainsi on nous a amenés, comme enfants atteints de mutisme sans surdité ni idiotie, de petits êtres que des personnes, même réfléchies, qualifiaient de bien développés et privés seulement de la parole. Ils sont,

en effet, ce qu'on appelle enjoués, entendent bien, disent un mot ou deux, ou davantage; une fois nous avons vu une petite fille de quatre ans et demi nous montrer du doigt et avec insistance la langue comme pour appeler l'attention sur une infirmité locale, mais en fait sans doute par imitation inintelligente des mouvements qu'on avait faits devant elle pour lui montrer à se servir des organes de la parole. L'attention fixée sur ces petits malheureux fera reconnaître que leur enjouement n'est qu'une motilité exagérée et sans but; ils n'éprouvent aucune timidité vis-à-vis des étrangers, ils ne craignent point de faire du mal aux autres enfants ou aux animaux, et les font crier comme ils les caressaient quelques minutes auparavant; leur sommeil est ou a été troublé, car parfois cette affection s'arrête, et l'enfant reste seulement arriéré, bien que la terminaison ordinaire soit la mort, souvent il y a des accès d'épilepsie, etc. Ces cas rentrent dans la sclérose cérébrale infantile; décrite avec insistance par le Dr Jules Simon. Seuls, leur aspect particulier et ce fait que les personnes étrangères à l'art s'y trompent facilement, nous ont engagé à y consacrer quelques lignes.

A cette affection, arrêtée dans son cours, doit peut-être être rapporté ce que dit M. Arnold au congrès de 85 : « de quatre cas dans lesquels le langage manquait par suite d'une paralysie congénitale des organes de la voix, quoique l'ouïe fût parfaite. Chez tous ces sujets le développement intellectuel était à peine celui d'un enfant. »

### ÉTUDE MÉDICALE

Chez l'enfant, la surdité a été divisée par Trœlstch en précoce et tardive. — Nous l'étudierons ensuite chez l'adulte.

*Surdité précoce.* — Elle est précoce, lorsqu'elle se développe avant que l'enfant ait articulé des mots et quelques syllabes, qu'il faut se faire répéter par les parents pour ne pas les confondre avec un simple bégayement. Dès cet âge, en effet, l'imitation seule des mouvements des lèvres de la

nourrice semble suffire pour faire émettre, plus ou moins mal, quelques sons comme papa, maman. Trœlstch rejette l'expression de congénitale, parce qu'appliquer ce qualificatif à un cas donné c'est émettre une hypothèse impossible à vérifier et blesser gratuitement l'amour-propre des parents qui ne peuvent supporter la pensée d'avoir donné le jour à un enfant atteint d'une malformation aussi déplorable.

Dans la surdité précoce, le point difficile est le diagnostic. Il faut éviter que les bruits que l'on veut faire entendre s'accompagnent de trépidation du sol ou d'agitation de l'air; le choc d'une clef sur un meuble un peu distant de l'enfant, le carillon d'une sonnette conviennent, pendant qu'on l'occupe doucement à ses jouets. En plaçant un diapason à notes élevées et basses sur l'apophyse mastoïde, sur le crâne, un léger rire ou de l'étonnement souvent peu accentués se dessinent lorsque l'enfant entend, et la manifestation est encore moins nette à l'application de la montre sur la tête de l'oreille, méthode que nous préférons. Il ne faut pas conclure d'une étude positive pour les bruits que l'enfant entend les mots.

Pour la voix, Politzer conseille pendant l'expérience de toucher la région externe de l'oreille : « Par un long exercice, dit-il, il semble que la sensation tactile simultanée de la région externe de l'oreille favorise la perception des voyelles et des consonnes chez l'enfant sourd-muet. » Souvent on observera ainsi que les sourds-muets répètent certaines voyelles prononcées dans l'oreille.

Dès l'âge d'un an et demi à deux ans, des résultats négatifs pour tout bruit, sans lésions constatables, doivent provoquer un examen très sérieux : en fait de traitement, ce sera d'abord et déjà à la galvanisation maniée avec réserve qu'il faudra s'adresser; et Urbantchisch fait remarquer qu'elle ramène quelquefois la perception des voyelles, résultat modeste, mais important. On sait, en effet, que ce sont les consonnes que les durs d'oreille entendent le moins.

La galvanisation, dans ces cas, se fera avec douceur, sans provoquer de douleur, au moyen d'un appareil muni d'un galvanomètre, en n'employant d'abord que un à quatre élé-

ments pendant cinq ou six minutes, et mettant un pôle recouvert d'une éponge humide dans chaque oreille. Il faut bien ici reconnaître que les règles que nous indiquons pour la galvanisation sont un peu arbitraires, le sujet trop négligé demandant de nouvelles observations, et l'amélioration consécutive ne devant être attribuée au remède qu'avec une grande réserve.

Il faut, en effet, remarquer avec Politzer que les cas de surdité congénitale, et ce sont ceux auxquels est applicable le courant continu, sont d'un pronostic plus favorable que la surdité acquise. Avec le même auteur, ajoutons que la plupart de ces sourds-muets sont éveillés et bien disposés intellectuellement. Cette assertion du grand professeur de Vienne est confirmée par l'observation de Mme Hull (congrès de Milan, 1880) que dans l'articulation les sourds-muets de naissance arrivent à une perfection qui l'emporte sur ceux devenus sourds par suite de quelque fièvre.

Nous avons supposé jusqu'ici que nous ne trouvions aucune lésion vers l'oreille ou vers le rhino-pharynx. Il faut pourtant bien remarquer que les végétations adénoïdes, situées entre les deux amygdales et sur la voûte pharyngienne, provoquent dès l'âge de deux à trois ans des surdités qu'on pourrait à tort appeler congénitales, car, non seulement elles ne le sont généralement pas, mais elles sont très curables.

Chez les enfants, même très jeunes, la règle doit être de faire un examen subjectif consciencieux, se mettant le plus possible à l'abri des erreurs que peut créer la sensation tactile des vibrations de l'air ou des objets voisins; puis de procéder avec une rigueur plus grande encore, si j'ose dire, à un examen objectif de l'oreille, surtout de la gorge, du nez et du rhino-pharynx, c'est-à-dire de la partie postérieure des fosses nasales. Si l'on trouve, avec le doigt passé derrière le voile du palais et recourbé en haut, des végétations adénoïdes, parfois on observera qu'à cet âge elles ne se présentent pas avec la sensation d'un paquet de vers ainsi qu'il arrive plus tard, ce sont souvent des lobes assez consistants. Il faut les enlever par les moyens ordinaires : la pince du

Dr Menière s'applique à tous les âges. Il peut arriver et il arrive assez souvent que le retour rapide et complet de l'audition récompense la confiance des parents. Nous avons vu des exemples multiples de semblables guérisons et nous en avons publié un cas particulièrement démonstratif (*Annales* du Dr Gouguenheim, janvier 1888); d'autres fois, et j'ajouterai même plus rarement, d'après notre expérience du moins, on est obligé de constater que les végétations n'étaient qu'une coïncidence (nous parlons toujours de l'âge de deux à quatre ans environ); mais dans ces cas encore, s'il est utile et prudent de prévenir les parents de leur possibilité, il n'en faut pas moins leur conseiller l'opération qui rendra à l'enfant la gaieté et un sommeil paisible, tandis que ces productions gênent la respiration, troublent le sommeil rendu bruyant par des ronflements insupportables pour l'entourage, et dont la cause, l'obturation nasale, est une source de lésions pour les organes rhino-pharyngiens.

Les anomalies du pavillon de l'oreille n'ont pour nous qu'une importance minime. Mais l'absence ou la terminaison en cul-de-sac du conduit auditif les complique parfois, surtout lorsqu'il s'agit d'une absence du pavillon. « Dans ces cas, dit Politzer, il faut examiner si un diapason posé sur le vertex est bien entendu; » au cas positif, les parties profondes de l'oreille ne sont pas atteintes. Il faut encore examiner les mouvements du voile du palais pendant la phonation : une mobilité moindre du côté lésé indiquera une anomalie vers la cavité du tympan et la trompe d'Eustache. Ces deux opérations donnant des résultats favorables, on ne se décidera à opérer que si un tube acoustique placé dans le cul-de-sac qui remplace le conduit permet au langage d'être compris, et si l'otoscope indique la pénétration de l'air dans la trompe d'Eustache, deux signes nous permettant d'affirmer que l'obstacle à la pénétration des sons est peu épais. Mais après avoir indiqué l'examen à faire dans ces cas, ajoutons avec M. Calmettes que l'optimisme ici serait généralement déplacé, et que la règle est qu'on ne peut creuser dans le temporal un conduit auditif qui n'existe pas, et que, si on y arri-

vait, on ne serait point sûr de tomber sur une autre membrane tympanique. Ces enfants entendant par les os de la tête, c'est le cas d'avoir recours pour les leçons d'articulation au dentophone et à l'ostéophone ou audiophone.

On endormira au besoin l'enfant pour examiner le tympan qui n'est pas profondément situé et qu'on peut souvent examiner assez facilement ; on pratiquera la douche d'air de Politzer pour constater la liberté des trompes qui, larges chez l'enfant normal, doivent laisser bien pénétrer l'air pendant le cri, et même sans cela ; lorsqu'elle réussit, l'enfant porte généralement les mains vers les oreilles, et paraît un instant comme sidéré. Pour que le choc soit moindre, il est bon de ne presser la poire qu'avec le pouce et un ou deux doigts. On pressera la poire dans une narine, l'autre restant ouverte pour voir si l'air passe bien comme fait l'eau dans la douche de Weber. — Enfin, pour l'examen du rhino-pharynx au toucher digital dont nous avons parlé, il est très utile d'être muni d'un doigtier métallique articulé pour éviter des morsures. Si l'on n'est pas habitué à cet examen, on constatera souvent le symptôme qu'a signalé M. Grancher comme produit par les végétations pharyngiennes, et qui consiste dans une dépression épigastrique au moment de l'inspiration, lorsqu'elle est faite la bouche fermée. Elle est produite par ce fait que l'air n'arrive pas assez vite pour compenser l'accroissement de la cavité thoracique.

Tout écoulement de l'oreille à cet âge et à tout âge de la vie, disons-le une fois pour toutes, doit être combattu par les moyens appropriés : traitement par l'alcool, les poudres d'acide borique, d'iodoforme, de naphtol, etc., l'occlusion, l'ablation des polypes qui entretiennent la suppuration, etc.

Nous rejetons le système du cathétérisme de la trompe, employé par le Dr Boucheron, qui a pensé utile de décorer l'obstruction tubaire survenue chez l'enfant très jeune du nom « d'otopiésis ». Le Dr Boucheron emploie dans ces cas le cathétérisme quotidien, ou au moins très fréquent, et use même du chloroforme pour cette petite opération. A notre avis, la pathologie du rhino-pharynx est maintenant trop pré-

cise pour admettre un procédé toujours le même, inutile si la surdité est nerveuse, insuffisant si des végétations bouchent les trompes. Dans ce dernier cas, la moindre pince fera bien mieux notre affaire. Après l'ablation des végétations, le cathétérisme est généralement bien peu nécessaire, et s'il faut attribuer l'obstruction des trompes à un état inflammatoire de la muqueuse, il nous semble plus rationnel de toucher le rhino-pharynx avec un peu d'ouate imbibée d'une solution appropriée, solution de chlorure de zinc, solution tannin, iodoforme et alcool camphré qui, chez l'adulte, donnent dans l'otite chronique de si bons résultats. D'ailleurs, cette répétition du cathétérisme, si souvent très fâcheuse dans l'otite sèche, est-elle ici sans inconvénient? On peut supposer le contraire, mais, en tous cas, il semble bien difficile d'en affirmer l'innocuité.

*Surdité tardive.* — Jusqu'à l'âge de la puberté, l'enfant qui devient sourd n'est pas à l'abri de la mutité (Kussmaul). Jusqu'à l'âge de quatorze ans, l'enfant peut encore perdre la parole avec l'ouïe ; ces cas sont rares toutefois, et les limites ordinaires sont qu'avant quatre ans, le langage est toujours perdu, et qu'après sept ans (huit ans seulement pour le Dr Ladreit de la Charrière), il est le plus souvent conservé.

La surdité entraîne, en tous cas, une singulière altération de la parole qui, souvent, ne reste intelligible que pour l'entourage. Lorsque l'enfant commence à parler, on reconnaît le degré de surdité pour les consonnes ou les voyelles au mode de prononciation, qui est d'autant plus douce et distincte que l'oreille est meilleure. Après ces paroles d'Urbantschitsch, faut-il discuter cette opinion émise par le Dr Gellé dans le *Dictionnaire des sciences médicales :* « C'est, dit-il, une erreur de croire qu'on peut utiliser le peu d'audition qui persiste pour l'éducation de la parole, » et il le prouve en comparant le sourd-muet à la machine parlante, qui parle sans entendre !

Dix minutes de présence dans une école d'articulation font voir que les enfants qui ont un peu d'audition peuvent être reconnus de suite, rien que par la facon dont

ils profitent bien mieux des leçons qu'on leur donne. Qu'il nous suffise, pour le moment, de dire avec le professeur Dubranle : « Le sourd-muet qui parvient à entendre, même confusément, a la voix moins sourde, moins incertaine, moins gutturale, plus agréablement timbrée, » et avec le Dr Duplay : « Chez l'enfant dont la surdité est incomplète, le rôle du médecin est considérable. »

En présence d'une surdité tardive, les trois choses importantes sont : conserver ce qui reste d'ouïe par le traitement médical, ce qui reste du langage par l'enseignement de l'articulation, envoyer de bonne heure dans une école spéciale. Dans les cas de surdité nerveuse, dont le diagnostic se fait par exclusion, la galvanisation sera essayée avec prudence et suivant les conseils d'un médecin compétent. — Le tube acoustique répond ici à une indication spéciale : il empêche l'enfant de perdre l'aptitude fonctionnelle par l'excitation sensorielle qu'il provoque, il lui permet de perfectionner son propre langage. On l'emploiera pour parler à l'enfant; dans les cas où le professeur d'articulation le juge utile, il se servira d'un entonnoir en verre très large, cornet acoustique du professeur suédois Borg (congrès de 78), permettant à la fois à l'enfant de suivre le mouvement des lèvres du professeur, pendant que le tube de caoutchouc lui apporte à l'oreille des vibrations vocales. On n'indiquera même pas l'usage du cornet acoustique à des parents ignorants ou grossiers; mis en des mains prudentes, il peut rendre d'immenses services, si, outre l'usage qu'on vient d'indiquer, on fait parler l'enfant dans le pavillon (Troeltsch) tandis que l'autre extrémité est placée dans son oreille. Il peut servir aussi à corriger l'articulation, et il n'est guère à croire que l'enfant le supporte s'il irrite son oreille, alors surtout qu'on ne lui en impose pas l'usage.

Nous avons dit que cet instrument employé à tort aux premières périodes de la surdité peut être très nuisible. C'est au moins là une déduction de ce fait qu'il peut faire redoubler, chez l'adulte, les bruits subjectifs, lorsqu'il est employé intempestivement, car c'est une observation que

les enfants, même atteints d'affection qui, chez l'adulte, provoqueraient des bourdonnements insupportables, se plaignent en général peu ou pas de ce symptôme si pénible chez l'adulte. Il n'en faut pas moins employer avec réserve cet instrument. C'est pour cela que nous avons entretenu en cet endroit le lecteur d'un procédé pédagogique, il est vrai, mais pour l'emploi duquel quelques notions médicales sont importantes.

Pour ne pas les oublier, notons ici que quelques autres appareils ont été employés dans l'éducation du sourd-muet, autant au point de vue pédagogique qu'hygiénique; le ballon de caoutchouc pour l'habituer à l'émission de l'air, les bulles de savon pour lui apprendre à ménager cette émission, la spirométrie, etc.

De ce qui précède, il ressort qu'on ne saurait considérer tous les pensionnaires d'un établissement de sourds-muets comme totalement privés de l'ouïe, beaucoup entendant la sonnerie d'une montre sans qu'elle soit au contact de la tête, un tiers (Bonnafont), la moitié même (Dr Ladreit de la Charrière) entendant un peu.

*Examen médical spécial.* — Aussi, y a-t-il grande utilité à ce que, dans les écoles, ces enfants soient examinés par un médecin ayant fait des études spéciales. Quel bien pourra leur faire ce dernier? Lorsqu'on s'est occupé d'adultes très sourds, la réponse qui vient sur les lèvres est : Calmer les bourdonnements. C'est là, en effet, le grand cauchemar, ici le terme est bien approprié, de la plupart des sourds adultes, à un âge avancé; mais nous venons de voir que, en général, les enfants se plaignent moins de ce symptôme. — Trois organes sont particulièrement à surveiller chez les enfants qui forment la population des établissements de sourds-muets : le poumon, souvent atteint de tuberculose, l'oreille et le rhino-pharynx.

L'articulation semble encore être le meilleur prophylactique contre les affections de l'organe respiratoire auxquelles succombaient beaucoup de ces enfants instruits uniquement par la mimique. D'ailleurs le souci de ces lésions revient aux

médecins ordinaires, et nous espérons d'eux des statistiques nous démontrant que l'articulation a réalisé en hygiène les espérances qu'on a fondées sur son adoption.

Pour ce qui est de l'oreille, elle peut certainement, dans un nombre de cas assez considérable, recouvrer un peu de ses fonctions chez des enfants déjà admis dans les instituts de sourds-muets (Troelstch). — Nous avons constaté par l'examen de ces enfants que beaucoup d'entre eux qui avaient l'articulation très défectueuse, grâce à la présence de grosses amygdales ou de végétations adénoïdes, pouvaient être singulièrement améliorés de ce côté! Les leçons de leurs professeurs jusqu'ici peu fructueuses, grâce à la présence de grosses amygdales ou de végétations adénoïdes, pouvaient être singulièrement secondées par des opérations sans danger, l'ablation des végétations et l'ablation ou la cautérisation des amygdales. — Un fait bien caractéristique, c'est que ces enfants étaient désignés par leurs professeurs eux-mêmes, comme ayant pour l'articulation d'autres difficultés que l'absence de l'ouïe : ils mâchent de la bouillie en parlant, telle est l'expression qui venait aux lèvres de leurs maîtres.

Qu'on n'oublie pas que le retard apporté à cette utile intervention équivaut ici, autant pour l'articulation que pour l'ouïe, à un insuccès relatif. C'est là un point sur lequel l'attention n'a point été assez appelée. Ces enfants ont un grassayement particulier; ils parlent mal comme sourds ; ils parlent mal comme ayant le rhino-pharynx encombré de productions anormales. Or, on sait que M. Trélat a appelé l'attention sur ce fait que, dans la division du voile du palais, l'opération la meilleure ne guérit pas la défectuosité du langage, une fois que l'habitude l'a confirmée. Il exige des leçons d'articulation antérieures à l'opération, pour que celle-ci donne tous ses résultats. Chez le sourd-muet aux grosses amygdales, aux végétations adénoïdes ou à la fissure palatine, il ne semble pas qu'il y ait d'éducation parfaite possible antérieure à l'opération; aussi doit-on la faire de bonne heure. Ces déductions nous semblent rigoureuses.

Mais l'ablation des végétations rendrait-elle l'ouïe? Nous

ne donnerons pas ici une réponse catégorique. — En effet, nous n'oserions prétendre que, par l'ablation des végétations adénoïdes, nous rendrons l'ouïe à des enfants déjà admis dans les instituts; nous dirons seulement que l'observation constate vers l'âge de deux à quatre ans des surdités complètes guérissables par cette ablation. Mais, si ces enfants n'avaient pas été opérés, seraient-ils devenus incurablement sourds? Nous hésitons devant la négative, car il nous semble que, dans ce cas, on rapporterait de semblables guérisons obtenues dans les écoles, et nous n'en voyons point citer, alors qu'elles sont assez fréquentes dans la médecine des dispensaires otologiques, et nous en avons cité nous-même un cas des plus caractéristiques (*Annales* du Dr Gouguenheim, janvier 1888). Nous penchons vers cette opinion que les végétations non opérées peuvent détruire définitivement l'audition, car s'il est vrai que tous les jours l'ablation de ces tumeurs nous donne de si beaux résultats, est-il certain que des végétations amenant une surdité totale chez un enfant très jeune laissera toujours l'oreille assez intacte pour recouvrer ses fonctions? Il est certain que la résistance de l'organe auditif étonne parfois : ainsi, récemment encore, nous constations la présence de végétations abondantes chez un homme de soixante-cinq ans, dont l'ouïe n'est pas assez atteinte pour l'empêcher de suivre une conversation sur un ton un peu élevé. Mais, d'une part, si on interroge cet homme, il nous apprend que son acuité auditive devenait parfois meilleure, puis s'empirait. D'autre part, des enfants de douze à quatorze ans, sourds depuis l'âge de onze ans seulement par végétations, et sans que nous ayons pu trouver d'autres lésions que l'obstruction, par cette cause, de la trompe d'Eustache, ont été opérés par nous, jusqu'au rétablissement de la perméabilité des trompes, et nous avons vu les fonctions de l'ouïe rester très incomplètes. Ces cas sont rares relativement : pour leur production, il nous semble que l'obturation de la trompe doit être continue, et, de plus, s'accompagner d'un état inflammatoire ; mais cette dernière circonstance est le cas ordinaire.

L'observation éclaircira tous ces points : pour le moment, arrêtons-nous à cette conclusion qu'il faut opérer les végétations où et quand on les rencontre. D'ailleurs, bien que l'on néglige l'étude des affections de l'oreille, nous pouvons affirmer que, actuellement, et grâce surtout aux travaux de Michel de Cologne, elle donne, chez l'enfant, des résultats plus consolants encore que celle des affections oculaires du même âge.

Nous ne voulons pas quitter l'examen de ces infirmes avant de faire observer combien ces natures enfantines de sourds-muets nous fournissent difficilement des résultats précis, lorsque nous voulons explorer leur audition, même lorsqu'ils sont déjà, par l'âge du moins, assez raisonnables, à huit et neuf ans. — D'ailleurs, on ne sait ce qu'ils comprennent par entendre, et il faut leur faire bien compter les chocs de l'acoumètre, pour être certain du résultat. Aussi, je le répète, dans un examen rapide, et devant témoins (car pour bien les examiner, il faudrait que la présence des spectateurs ne les distraie pas), on tirera un aussi bon et un meilleur parti pour juger leur audition, de la perfection ou de l'imperfection de leur articulation que d'un examen acoumétrique, réserve faite de la défectuosité du langage attribuable aux anomalies pharyngiennes.

Nous regrettons à ce propos de ne pouvoir ici que signaler sans les analyser les deux mémoires de Burnett et Loring, présentés au dernier congrès otologique américain sur l'examen des sourds-muets au moyen de l'otophone de Maloney ? Nous n'avons pu nous les procurer à temps.

On a, dans divers congrès (Paris, 1878), émis le désir de voir créer des chaires de surdi-mutité, mais ne faudrait-il pas d'abord créer une chaire d'otologie et affecter un spécialiste à chaque établissement d'instruction des sourds-muets. Quant à enseigner l'otologie aux professeurs de sourds-muets (De Haerne), il faut s'entendre. Nous pensons qu'il leur serait bien utile d'avoir quelques notions sur l'anatomie et la physiologie de l'oreille, et d'assister à quelques consultations d'un médecin auriste visitant les enfants. Ils se rendraient

ainsi encore mieux compte eux-mêmes des défauts d'articulation tenant à une lésion pharyngienne, et le spécialiste lui-même tirerait profit de leurs renseignements. Il y a là un champ d'étude bien vaste, et qu'on néglige trop d'explorer.

*Mariages consanguins.* — L'observation des faits ne nous donne pas assez d'autorité pour défendre le mariage soit consanguin, soit entre sourds-muets.

Le chanoine Haerne (congrès, Paris, 1878, page 392) a établi qu'à Berlin, pour les israélites, parmi lesquels les mariages sont très fréquents, la proportion des sourds-muets est comme 1 à 67.3; que pour les évangélistes, elle est comme 1 à 2.173 et pour les catholiques, comme 1 à 3.179.

D'un autre côté, les études récentes sur les unions consanguines semblent aboutir à ce résultat que la consanguinité ne doit être considérée que comme un appoint à l'influence héréditaire qui atteint ainsi son maximum.

Une cause bien obscure est celle qu'on dénomme hérédité, sans explication possible, et qui atteint plusieurs enfants de la même mère, sans qu'on trouve d'ancêtres directs de la famille qui soient frappés. Ceci se voit au reste pour d'autres affections, telles que la pseudo-hypertrophie musculaire, la paralysie progressive, le cancer de la rétine, et notons bien que dans les cas de surdité, il ne faut pas voir toujours et par système une hérédité indirecte, car, généralement, ces dernières affections que nous venons de nommer, et pour lesquelles le même fait se présente, sont incompatibles avec la reproduction, la mort ou la décrépitude survenant avant l'âge adulte.

Nous laissons à M. Magnat la responsabilité de l'affirmation suivante (Paris, congrès 1878, page 395) : « Il est certain, dit-il, que les personnes dont la surdité est congénitale, sont exposées à avoir des enfants sourds-muets ; en tous cas, il est très certain que, parmi leurs descendants, à la deuxième ou à la troisième génération, il se trouvera des sourds-muets. »

*Examen médical général et hygiène.* — Nous avons dit que rarement l'enfant perdait totalement l'ouïe à la suite d'une affection locale : ce qu'on trouve presque toujours à l'origine

de la surdi-mutité, c'est une maladie générale : rougeole, scarlatine surtout, méningite parfois. — Espérons que les tentatives récentes faites pour limiter les désastres que cause la scarlatine sur l'organe auditif au moyen des injections de pilo-carpine diminueront le nombre de ses victimes. Il suffit de se rappeler que l'origine de la surdité est assez souvent une affection méningitique pour trouver l'explication de la démarche en zig-zag que présentent certains sourds-muets. Ici la lésion cérébrale a touché les centres nerveux de la locomotion, comme elle a atteint ceux de l'appareil auditif.

M. Bonnefont nous signale une énorme proportion d'idiots parmi les sourds-muets, 1/40. Mais, à ce point de vue, comme pour ce qui regarde le degré d'audition, nous insistons sur les difficultés du diagnostic : en effet, beaucoup de sourds-muets (congrès de Bordeaux) qui paraissaient d'abord idiots, ont, après des expériences qui se sont prolongées parfois jusqu'à deux ans, donné des preuves non équivoques d'intelligence.

Les statistiques, dit M. Dupont, établissent qu'il y a environ 10 0/0 d'idiots sur les 3,500 sourds-muets élevés dans les écoles. Nous devrions émettre le vœu que, pour ceux-là, des asiles spéciaux soient établis.

Reste ensuite peut-être 20 0/0 d'arriérés, c'est-à-dire ayant une intelligence peu développée (Congrès 85).

Au Congrès de Bordeaux, le Dr Badal a conclu de l'observation des deux cents sourdes-muettes de l'institut de Bordeaux, à la fréquence chez ces infirmes de la rétinite pigmentaire avec ou sans atrophie du nerf optique. Elle se présenterait dans l'énorme proportion de 3 1/2 pour 100, et, chose curieuse, dans tous ces cas de rétinite pigmentaire, il y avait surdité de naissance, et trois fois sur sept, consanguinité des parents.

L'étude des affections diverses dont peut être atteint le sourd-muet rentre dans la médecine générale et nous rappellerons ici particulièrement les affections tuberculeuses déjà signalées plus haut.

Nous recueillons avec empressement les observations de quelques professeurs.

L'enfant sourd-muet, nous dit M. Magnat, nous arrive avec des organes raidis, rouillés par le défaut d'exercice, en partie atrophiés selon l'âge. C'est ainsi que ces enfants se trouvent dans l'impossibilité d'éteindre avec le souffle une bougie à une faible distance.

De plus il faut noter la fréquence chez eux des affections de poitrine.

Les spiromètres indiqueront le développement progressif des poumons et ne serviront qu'à cela; il y aurait en effet à craindre s'ils étaient employés couramment de provoquer de l'enphysème pulmonaire. Ceux de Marchio Billangé et Mathieu (sorte de soufflet à capacité graduée) sont les seuls en usage dans les institutions de sourds-muets.

Généralement (abbé Marchio) la respiration d'un muet est courte et suffoquée; tandis qu'une personne ayant les poumons normalement développés respire quatorze à vingt fois par minute, un sourd-muet adulte, dans le même laps de temps, respire de vingt-quatre à vingt-huit fois. Par des soins et de l'exercice on ramène la respiration des sourds-muets parlants à des conditions normales.

Au point de vue de la digestion (Magnat), notons que certains muscles de la face sont un peu dans la mastication. On comprend donc que celui qui n'a pas l'habitude de la parole accomplisse moins aisément et moins bien ce premier acte.

Notre expérience personnelle nous a permis de constater chez le sourd-muet une prédisposition à la constipation sur laquelle notre attention doit se porter.

M. Snyckers insiste sur l'utilité de la marche, la meilleure gymnastique pour le sourd-muet qui, au lieu de lever les pieds, les traîne.

Pour ce qui est d'une utilité toute particulière des bains de mer chez le sourd muet, M. Hugentobler (1878, Paris) l'a appuyée sur ce fait que, vers l'âge de deux ou trois ans, il se développe une surdi-mutité attribuable à la scrofule. Nous ne laisserons point passer cette observation du remarquable professeur sans la rapprocher des observations que nous avons faites sur le développement de la surdité à cet âge;

mais si nous avons vu, en effet, souvent la confirmation de ce qu'avance M. Hugentobler, cette surdité sans maladie générale, survenant de deux à quatre ans, était due non à la scrofule, mais au développement de végétations adénoïdes. Elle relevait d'un traitement chirurgical que nous avons souvent vu donner d'admirables résultats (Michel de Cologne, Lœvenberg, Calmettes, Menières, etc.), et non point d'un traitement médical. Nous pensons que, sous le rapport de l'hygiène, le sourd-muet doit être traité comme l'enfant ordinaire dès lors qu'on pourvoit au fonctionnement de ses poumons par le grand air, l'exercice et la pratique de l'articulation.

*Chez l'adulte.*—L'adulte perd l'ouïe comme l'enfant pour des causes multiples dont nous n'avons point à entretenir le lecteur. La grande différence est que, en général, il s'agit plutôt de lésions locales, tandis que l'enfant atteint de surdité tardive doit le plus souvent son infirmité à une maladie générale.

Souvent l'enfant sourd n'a vu son infirmité devenir extrême qu'à l'âge adulte. Dans le cas où il n'a pas été soumis à une direction rationnelle, mais a conservé un semblant de langage, on peut encore, au moyen du tube acoustique, lui rendre d'immenses services au point de vue de l'articulation des mots. Nous répétons que cet instrument, employé à tort aux premières périodes de la surdité, peut être très nuisible. Dans les cas anciens, il devient souvent fort utile. Il le faut toujours composer d'un entonnoir en verre afin que la leçon pour l'oreille se combine avec la lecture sur les lèvres. « D'après mon expression, dit Toynbee, des centaines de personnes vivent avec une oreille supposée complètement sourde, en fait inutile, et auxquelles on pourrait rendre d'immenses services en usant de moyens artificiels. Elles parleront dans un entonnoir dont le tube vient à une de leurs oreilles, tandis que l'autre oreille reçoit le tube du cornet du professeur. Ces personnes ont à apprendre de nouveau à parler, et Itard avait déjà fait d'intéressantes remarques sur l'extrême difficulté qu'éprouve l'individu sorti de l'enfance à faire ou refaire cette éducation.

Ainsi que nous l'avons indiqué, ce dont souffrira le plus

et le plus souvent l'adulte atteint de surdité seront les bourdonnements ou bruits subjectifs. Ce symptôme si pénible se présente sous l'apparence d'un bruit de ruisseau, de chocs réguliers, de bruissements, de bruits de locomotive, de bruits de voiture, etc. Un symptôme bien bizarre et fort anciennement connu, est celui désigné sous le nom de *paracousie de Willis*. Il consiste en une amélioration notable de l'audition, chez les personnes très dures d'oreilles, par l'action de grands bruits : roulements de voitures, bruit du fer que l'on bat, des usines, etc. « Ce symptôme appartient presque exclusivement, dit Politzer, aux formes inguérissables des affections de l'oreille moyenne. » Nous ne l'avons pas observé avant seize ou dix-huit ans; mais il se voit sans doute plus tôt; — il n'y a pas d'inconvénient, que nous sachions, à profiter de cette circonstance pour parler à ces sourds; on se guiderait d'ailleurs, pour mettre fin aux entretiens, sur le sentiment de fatigue qu'ils sembleraient provoquer, ou la diminution de l'ouïe, non signalée jusqu'ici, dont ils seraient suivis.

Nous tenions à donner ces diverses indications, afin que le professeur connaisse mieux son élève, ne s'étonne pas de trouver en lui une cause de difficultés pour l'attention et ne voie pas là une contre-indication à l'enseignement de la lecture sur les lèvres.

Et pourtant ces troubles subjectifs portent parfois atteinte à l'intelligence chez l'individu prédisposé; ils ont une influence morale dépressive chez le malade, et ne laissent pas, vu leur ténacité, de provoquer chez le médecin un fâcheux sentiment d'impuissance. Beaucoup semblent penser, en effet, que, puisque on est si désarmé en face de simples bruits subjectifs, on l'est bien davantage au sujet de la surdité, particulièrement celle de l'enfance. L'observation a répondu négativement à ces conclusions pessimistes. Parmi les moyens que l'on peut employer contre ces bourdonnements, sans études spéciales, citons les bains de valériane dont nous avons souvent été satisfaits, et qui peuvent remplacer les bains ordinaires de propreté.

(*A suivre*).

# VARIÉTÉ

## L'ASTUCE CHEZ L'ENFANT

Par le Dr COLLINEAU

*(Suite)*

La simulation, dans le second groupe, est plus complexe. Ici encore s'impose, ostensible, la souveraincté du but ; mais les choses se passent tout différemment. Il faut partir de ceci : l'astuce est une des aptitudes notoires du sujet ; l'astuce liée d'ordinaire à la vivacité de l'imagination et à la lucidité de l'intelligence. Celui-là sait ce qu'il veut. Il le sait pertinemment. De longtemps, sa décision est prise ; et pour réaliser le vœu qu'il a formé, rien ne lui coûte. Aussi est-ce de longue main qu'il médite son programme, qu'il complète, châtie, affine. D'avance, tout obstacle est prévu. A toute objection, réponse est prête. Pas un détail qui soit omis. Rien qui soit livré au hasard. C'est un plan de campagne en règle. C'est une trame si serrée et ourdie avec tant d'art que parfois les plus expérimentés s'y laissent prendre et que deux, trois enquêtes successives échouent tour à tour devant tant d'insistance, d'habileté, de hardiesse.

Les fauteurs habituels de ces machinations conçues avec une duplicité prématurée sont, comme Dufestelle le fait remarquer, des fillettes de huit à quatorze ans. Suivant Bourdin, les enfants abandonnés fournissent à la série un contingent considérable. De son côté, Motet (1), en rapportant de nombreux exemples de simulation savante recueillis à la prison de la Roquette, déclare que chez les

(1) MOTET, *Discussion à la Société-médico-psychologique.* Ann. médico-psychol. 6e série, T. IX, p. 281, 1883. Paris.

jeunes détenus « le mensonge atteint des proportions inouïes ; non pas le mensonge naïf et malhabile, mais le mensonge compliqué, préparé, soutenu avec une astuce qui déjoue toutes les recherches».

Enquérez-vous des facteurs de ces perversions sentimentales portées, en certains cas, à un si haut degré ; cherchez, et vous trouverez, la plupart du temps , l'hérédité et l'éducation. Nous allons revenir là-dessus dans un instant.

Dans le troisième groupe, on ment pour mentir ; on trompe pour tromper ; on intrigue pour intriguer ; on accuse pour accuser. On accuse au hasard, on s'accuse soi-même, au besoin, de méfaits imaginaires De fait, on est sous l'empire d'une névrose — l'hystérie — féconde en impulsions bizarres, irraisonnées, impulsions parfois irrésistibles.

Ce qui distingue d'une manière fondamentale les imposteurs de ce groupe de ceux des précédents, c'est qu'ici le but, le mobile de l'imposture sont impossibles à déchiffrer. Quoi d'étonnant à ce qu'ils soient indéchiffrables, puisqu'en réalité ils n'existent pas? La simulation, alors, on ne saurait y insister, n'a aucun but. A proprement parler, c'est à titre de phénomène pathologique, de manifestation clinique, de symptôme, qu'elle se produit, et c'est comme telle qu'il convient de la considérer. Tout à l'heure, dans le deuxième groupe, nous démêlions un état mental particulier; un état mental qui, plaçant le sujet sur les limites de la maladie et de la santé, a été, à juste titre, désigné sous le nom d'*extra-physiologique*. A présent, c'est un état mental décidément morbide que force est bien d'admettre. Si les enfants nerveux du second groupe peuvent être, en une foule de cas, regardés comme autant de candidats à l'hystérie; si, encore à l'état latent, la névrose convulsive n'attend que l'occasion pour éclater, chez les sujets qui forment le troisième, la prise de possession de l'organisme est consommée et la névrose se trahit soit par les spasmes qui en constituent un des syndromes caractéristiques, soit par des stigmates d'ordre divers non moins probants. Le fait de simuler sans motif plausible est déjà, sous ce rapport, une révélation.

Point curieux, sur lequel Dufestel ne manque pas d'insister : l'hystérique enfant simule avec autant d'habileté, d'audace que l'hystérique adulte. Comme l'adulte, il aime à porter tout à l'extrême, et veut à tout prix qu'on s'occupe de lui, qu'on le plaigne, qu'on prenne part à ses misères. A tout prix, il lui faut se rendre intéressant ; et il n'est excentricité, mensonge, imposture, calomnie, dont il ne soit capable dans l'unique espoir de se faire remarquer.

Bref, pourvu que l'aptitude à l'astuce y soit, la paresse, la gourmandise, une convoitise quelconque, un caprice, le désir de s'épargner quelque lourd labeur, celui de se faire gâter, la vanité, l'imitation, de pernicieux conseils, dans le jeune âge, tel est, indépendamment de l'impulsion morbide par elle-même, le point de départ de l'imposture à laquelle se contraignent, ou dans laquelle se complaisent les esprits mal équilibrés.

Quelles formes précises revêt la simulation ? — C'est ce que nous avons, maintenant, à spécifier.

A défaut d'expérience, l'enfant est particulièrement enclin à l'imitation. On doit, par conséquent, s'attendre à le voir reproduire soit les plaintes qui ont pu déjà frapper son oreille, soit les manifestations cliniques dont le hasard l'a rendu témoin.

Eh bien, avec Dufestel, on peut diviser en quatre groupes les perturbations de la santé que simulent d'ordinaire les enfants astucieux. Dans le premier rentrent tous les *phénomènes purement sensitifs*. Ici, le symptôme culminant accusé, c'est *la douleur*. Par un sentiment de jalousie, et pour appeler sur elle l'intérêt, une petite fille de six ans, observée par Jules Simon (1), se plaignait de maux de tête continuels et de photophobie. Elle refusait les aliments et persistait à rester dans l'obscurité. A quatorze ans c'était une hystérique. — En vue de couper court à un apprentissage qu'il trouve trop fatigant, un jeune garçon de quatorze ans, observé par Dufestel dans le service du professeur Grancher,

(1) JULES SIMON, *Conférences cliniq. et thérap. sur les maladies des enfants*, T. I, p. 185, Paris.

se dit en proie à de violents maux de tête, à des troubles gastro-entériques, à des fourmillements dans les jambes qui n'existent (on l'amène à en faire l'aveu) que dans son imagination. — Démoralisé par les perpétuels gémissements de sa mère, à la suite du décès par méningite d'un enfant, un jeune garçon de treize ans accuse à son tour des maux de tête, de la raideur du cou, une sensibilité exagérée de la vue et de l'audition, la perte de l'appétit, etc. La fermeté du père et l'intervention de médecin mettent bon ordre à cette comédie (1). — Deux sœurs, l'une de quatorze ans, l'autre de treize, se présentent quinze jours consécutifs à la clinique d'Eross, se plaignant, celle-ci de douleurs temporales, celle-là de douleurs intercostales. Pressées de questions, elles finissent par faire l'aveu de leur supercherie, mais s'obstinent à en taire le motif.

(*A suivre*)

(1) CH. WEST, *Leçons sur les maladies des enfants.* — Traduction d'ARCHAMBAULT 1875, Paris,

## INFORMATIONS

**Un sourd-muet assassin.** — A la suite d'une discussion survenue dans un débit de vin de Montreuil-sous-Bois, un sieur Jean Goetzinger, âgé de trente-cinq ans, journalier, habitant la localité, a été frappé de deux coups de couteau au cou par un sourd-muet, nommé Olinger, domicilié, 24, rue Étienne-Marcel, à Bagnolet.

L'état du blessé est désespéré. Olinger a été mis en état d'arrestation.

## CHRONIQUE DE L'ÉTRANGER

# LES SOURDS-MUETS AUX ÉTATS-UNIS

Il y a aux Etats-Unis cinquante-six instituts de sourds-muets. Celui de Jacksonville, dans l'État d'Illinois, est le plus considérable; il pourvoit chaque année à l'éducation et au maintien d'environ six cents élèves. L'institut de Philadelphie occupe le second rang. Pendant l'année qui vient de s'écouler, quatre cent quarante-sept élèves y ont reçu une instruction *objective*, *orale* ou *écrite*. L'Institut national des sourds-muets de Washington, la capitale de l'Union, est, numériquement parlant, le troisième, mais le premier sur la liste, vu la qualité des élèves et les moyens d'instruction qu'il possède. En général il n'y a que les élèves les plus distingués des autres instituts des différents États de l'Union qui y soient admis, et cela après un examen assez sévère. Tous les établissements des sourds-muets reçoivent une allocation de leurs États respectifs pour subvenir aux frais d'éducation de tout enfant sourd-muet. De plus, des contributions volontaires réduisent la somme que la règle, relative à la pension, exige de chaque élève à un chiffre presque insignifiant. Plusieurs reçoivent une instruction gratuite à raison de la situation pauvre où se trouvent leurs parents. L'âge d'admission dans les instituts des différents états est de sept à vingt et un ans, et dans l'Institut national de Washington de douze à vingt-cinq ans. Généralement, le cours d'instruction complète est de cinq ans, mais un assez grand nombre fréquente les instituts pendant huit et même dix années. Environ sept mille élèves sont instruits chaque année dans les différents établissements des États-Unis dont la population est,à l'heure qu'il est, de 60,000,000 d'âmes. Le cours d'instruction que poursuivent les élèves sourds-muets a un triple caractère. Le premier degré ou première année est consacré à l'étude *objective* (ou des signes); la seconde année, à l'étude et au développement des organes de la parole (ou instruction orale, et les années suivantes à l'éducation *parlée* et *écrite*. Le système adopté dans la plupart des établissements est une combinaison de la méthode mimique et de la méthode orale. La première reçoit généralement plus de faveur que la seconde, tant de la part des instituteurs que des élèves, et les résultats obtenus par la méthode mimique justifient son adaptation. Le cours d'instruction comprend la grammaire anglaise (et, dans quelques cas, une et plusieurs langues étrangères) l'écriture, l'arithmétique, la géographie, l'histoire, le dessin, la philosophie, la physiologie et les principes du gouvernement civil. L'étude des signes n'est

qu'une introduction au cours général d'instruction, et a pour but de développer les facultés plus ou moins endormies du sourd-muet. Outre les branches d'instruction énumérées ci-dessus, les garçons apprennent un métier qui doit les rendre indépendants et à même de pourvoir à leur subsistance dès qu'ils ont achevé leur cours d'études. Les métiers ou professions qu'ils choisissent sont en général ceux de charpentier, menuisier, ingénieur civil, sculpteur, cordonnier, tailleur, imprimeur, etc. Les filles apprennent à coudre, à tricoter, à faire la cuisine, à blanchir et quelques-unes développent leur goût et leurs aptitudes pour la peinture, la sculpture et même la musique. D'après certains calculs, il paraît qu'en moyenne 50 pour 180 des élèves admis dans les différents établissements de l'Union sont nés sourds-muets; 17 pour 100 ont perdu l'usage de l'ouïe et de la parole à la suite d'une fièvre, en particulier la fièvre scarlatine, et les autres pour des causes plus ou moins variées selon les différents États de l'union et les conditions physiques et morales de leurs parents. 25 pour 100 des sourds-muets (*de naissance ou d'accident*) élevés dans les établissements des Etats-Unis sont nés de parents d'une consanguinité germaine, c'est-à-dire que le père et la mère étaient cousins germains, et 15 pour 100 des enfants ainsi affligés sont nés de parents d'une ouïe ou d'une articulation défectueuse du côté du père ou de la mère (sinon des deux côtés). Les établissements des sourds-muets des États-Unis sont très prospères et le succès des élèves est on ne peut plus satisfaisant. Depuis quelques années, ils reçoivent une revue hebdomadaire appelée le « *Monde silencieux* » dont la circulation est considérable.

---

# REVUE DES JOURNAUX

**La « Quarterly-Review. »** — Londres, juillet 1888. — Commençons par faire nos excuses aux lecteurs de la *Revue Internationale* de ne leur donner le compte rendu de la *Quarterly-Review* qu'au mois d'octobre lorsque nous aurions dû le faire au 1er août. Les causes de ce retard sont trop diverses et trop nombreuses pour que nous songions à les énumérer et les lecteurs nous seront certainement reconnaissants de les passer sous silence.

La « *Quarterly-Review* » ne contient, dans son numéro de juillet 88 que deux articles importants. Dans le premier l'auteur anonyme examine quelques points de controverses qui divisent actuellement les instituteurs de sourds-muets d'outre-manche. Le second n'est autre qu'une notice historique sur l'institution de Glascow.

Nos lecteurs ont sans doute remarqué que la *Quarterly-Review* depuis sa fondation a donné dans chacun de ses numéros une relation semblable sur d'autres institutions. Ces notices, en général rédigées par les

directeurs eux-mêmes, forment un ensemble de documents duquel un professeur français expérimenté pourrait fort bien dégager un travail sur l'enseignement des sourds-muets en Angleterre. Ce travail n'affecterait pas la forme sèche d'un manuel, mais bien celle d'une véritable étude à la fois historique et philosophique dans laquelle les jeunes maîtres pourraient puiser toutes sortes de renseignements sur l'évolution des méthodes d'enseignement employées dans la Grande-Bretagne.

Cette fois-ci, c'est l'institution de Glascow qui fait l'objet d'une étude très complète de la part de son directeur actuel M. Thompson.

La fondation de l'institution de Glascow est due à la charité de quelques personnes dont les enfants étaient sourds-muets. Les personnes avaient placé leurs enfants à l'institution d'Edimbourg et, très satisfaites des résultats obtenus, elles avaient résolu de mettre ces résultats sous les yeux des habitants de Glascow afin d'exciter leur admiration et aussi leur générosité.

Cet appel à la charité fut entendu de ceux auxquels il s'adressait et en 1819 l'institution de Glascow définitivement fondée fut placée sous la direction d'*Anderson* qui se démit de sa charge en 1822 pour la remettre entre les mains de *Haddow* qui, lui-même eut pour successeur *Thomas Watson*, fils du docteur Watson. En 1826, il fut remplacé par *M. Kinniburgh*, fils d'un instituteur d'Edimbourg. En 1831, M. Kinniburgh mourut pour faire place à M. *Duncan-Anderson* qui avait été lui aussi professeur à Edimbourg. La direction de M. Anderson a laissé dans les annales de l'institution de Glascow une trace ineffaçable. Avec un zèle et un dévouement auxquels on ne saurait trop rendre justice, il s'occupa non seulement du développement de l'instruction de ses pensionnaires, mais aussi il voulut leur faciliter les moyens d'existence après leur sortie de l'institution, il engageait les négociants et les industriels de la ville à venir visiter les ateliers et à se rendre compte par eux-mêmes des progrès que les jeunes apprentis faisaient dans l'exercice de leurs professions. Enfin M. Anderson fut un fervent de la méthode orale pure qui maintenant est en pleine vigueur à l'institution de Glascow. Sous sa direction, le nombre des élèves s'accrut à tel point qu'il fallut songer à se pourvoir d'un nouveau bâtiment. La générosité de la *baronne Glebe* fut d'un grand secours dans cette occasion. Elle fit don d'un terrain très considérable et, en 1866, la première pierre de l'établissement fut enfin posée. En 1871, M. Anderson termina sa longue carrière et fit place à M. *Thomson*.

René Dumont.

---

*L'Éditeur-Gérant*, Georges Carré.

Tours, imp. Deslis frères, rue Gambetta, 6.

REVUE INTERNATIONALE
DE L'ENSEIGNEMENT DES SOURDS-MUETS
Tome IV. — N° 8 Novembre 1888.

# L'HYGIÈNE ET L'ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL

## A L'INSTITUTION NATIONALE DE PARIS

Discours de M. Léon Bourgeois, sous-secrétaire d'État au Ministère de l'Intérieur

---

Nous avons publié, dans notre avant-dernier numéro, le discours prononcé à la distribution des prix de l'institution nationale par M. L. Goguillot. Nous devons à nos lecteurs de reproduire ici le discours de M. le sous-secrétaire d'État qui présidait la cérémonie.

MESDAMES, MESSIEURS,
MES JEUNES AMIS,

Lorsque mon ami, M. le Directeur de l'Assistance publique et M. le Directeur Javal, sont venus me demander, il y a quelques jours, de présider cette fête, j'ai d'abord éprouvé quelque hésitation. La tâche est, en effet, très délicate, et je n'ai, à aucun degré, la compétence nécessaire pour apprécier justement les efforts faits depuis un siècle, en faveur des enfants sourds-muets, par tant d'amis de l'humanité, pour montrer les progrès accomplis dans nos écoles nationales, grâce à la volonté persévérante et ingénieuse de plusieurs générations de maîtres, pour faire clairement apparaître la supériorité des méthodes auxquelles on est enfin parvenu et les bienfaits d'une éducation rationnelle qui semble avoir triomphé des lois mêmes de la nature et renversé les derniers obstacles qui vous séparaient, mes chers amis, du reste du monde.

Un maître expérimenté a pris, heureusement pour moi, la plus lourde partie de la tâche. Aussi, ne vous redirai-je pas ce qui a été fait, depuis l'abbé de l'Épée et la Constituante, pour l'enseignement général des sourds-muets ; ni par quels

*

détours, grâce à quelles pénétrantes analyses, à quelles patientes observations, on a pu passer du signe simple et prétendu naturel, au signe méthodique; du signe méthodique au signe grammatical; de la grammaire à l'écriture et à la dactylologie, pour arriver définitivement à formuler, à instituer, à faire entrer dans la pratique de l'école la méthode féconde qui, substituant la vue à l'ouïe, permet aux sourds-muets de lire la parole sur nos lèvres et d'y répondre par la parole, et leur donne cette joie et cet orgueil de pouvoir enfin, eux aussi, faire retentir dans le monde la langue glorieuse de la patrie francaise.

Mais, à côté de ces grandes questions de méthode et de pédagogie, d'autres problèmes intéressants se posent à nous dans cette maison.

J ai pensé qu'il ne serait pas indigne de cette assemblée d'examiner ce qui a été fait pour organiser ici la vie matérielle de ces enfants, pour leur assurer la meilleure hygiène, et leur donner aussi largement que possible le bien-être et la bonne santé, Et, comme nos devoirs envers eux ne cessent point le jour où, leur éducation terminée, ils franchissent le seuil de l'école, j'ai cru nécessaire de dire ce que nous faisions pour leur ouvrir une carrière, leur mettre aux mains une profession, et leur assurer une existence honorable au milieu de la société des hommes.

Je ne craindrai pas d'entrer, à ce double point de vue, dans des détails assez précis pour faire mesurer le chemin parcouru, et les progrès qui peuvent rester encore à accomplir.

La nécessité d'une bonne hygiène est plus évidente encore ici que dans toute autre maison d'éducation. L'infirmité spéciale de nos élèves est trop souvent liée, chez eux, à quelque maladie héréditaire, à quelque défaut de l'organisation générale. Ils ne sont pas des malades, mais il peuvent offrir une moindre force de résistance aux épreuves que traverse le développement de l'enfant.

C'est ce que la direction de l'Institution nationale, d'accord avec les Membres si dévoués de la Commission consultative,

a su bien comprendre : depuis quelques années surtout, l'hygiène scolaire a fait l'objet de ses soins incessants.

Le vêtement a été amélioré : dans les cours, pendant les récréations, un béret commode et léger a été donné aux élèves ; pour les sorties, quand le temps l'exige, ils ont, comme les élèves des lycées, une capote d'officier.

Les portions alimentaires ont été augmentées. La question de l'eau a été résolue : une eau de source excellente qui, depuis Marie de Médicis, avait été amenée d'Arcueil au Luxembourg, et dont un branchement desservait notre jardin, n'était guère, depuis près de trois siècles, utilisée que pour les arrosages. Elle est aujourd'hui réservée exclusivement au service de l'alimentation : boissons, soupe, cuisson des mets, tout se prépare à l'eau de source.

Le système de chauffage a été transformé : la construction de plusieurs calorifères a permis la suppression définitive des poêles dans les classes.

Les cours et les préaux ont été nivelés et sablés par la main même de nos élèves jardiniers.

A l'infirmerie, un nouveau quartier d'isolement a été créé, il y a trois ans, en même temps qu'on en détachait, pour les placer à distance de tout foyer de contagion, les trois services de la visite médicale, des pansements et de la tisanerie. Ces mesures n'ont pas tardé à porter leurs fruits ; il y a deux ans, trois maladies épidémiques : scarlatine, rougeole, diphtérie, s'étaient déclarées simultanément dans la maison : elles se sont éteintes, sans se propager aucunement parmi nos élèves, tandis qu'à côté de nous, deux grands établissements d'enseignement secondaire étaient, par l'une seule de ces maladies, obligés de fermer momentanément leurs portes.

Les exercices du corps, promenades, gymnastique, ont été développés. En dehors des excursions des dimanches, des jeudis et des jours fériés, tous les élèves ont maintenant chaque jour une séance d'exercices corporels.

Enfin, et c'est l'un des points qui m'ont le plus vivement frappé dans la visite de la maison que je faisais, il y a quelques jours, un remarquable service balnéaire vient d'être

organisé. Il comprend, outre l'installation des bains proprement dits et de l'hydrothérapie, une admirable piscine où, chaque quinzaine, tous les élèves viennent se baigner.

En visitant cette installation, qui fait grand honneur à l'architecte, M. Camut, je n'ai exprimé à M. le Directeur qu'un désir, c'est de voir les enfants conduits à la piscine, non plus tous les quinze jours, mais tous les huit jours. Il y a là, pour eux, j'en suis sûr, un plaisir en même temps qu'un exercice salutaire, et j'ai l'espoir qu'ils ne m'en voudront pas d'avoir, sur ce point seulement, voulu surcharger les programmes.

Si, à cette énumération dont on me pardonnera la longueur, on ajoute que la méthode orale, aujourd'hui exclusivement employée, offre l'avantage d'exercer puissamment et de développer les organes de la respiration, on reconnaîtra, nous l'espérons, que malgré la disposition défectueuse des anciens bâtiments de l'Institution et notamment des dortoirs, nos jeunes sourds-muets sortiront d'ici vigoureux et bien armés pour la lutte de l'existence.

Cependant, il ne suffit pas d'avoir, après quelques années, fait, des petits déshérités qu'on nous avait confiés, des jeunes hommes bien portants, munis d'une bonne instruction élémentaire, pourvus même, dans une large mesure, de l'intelligence de la parole et de son usage. Une fois au milieu du monde, ils n'en éprouveront pas moins des difficultés particulières à soutenir la lutte, si nous n'avons pas mis entre leurs mains un métier, un art, dans lesquels ils puissent être, par l'expérience acquise dans cette maison, les égaux de tous les autres hommes. Pour toute profession qui n'exige pas l'usage de l'ouïe, cette égalité peut être complètement obtenue. Les preuves abondent ici même, sous vos yeux, où sont exposés les travaux manuels, artistiques, exécutés pendant cette année scolaire. C'est à fortifier cet enseignement professionnel et artistique que le Directeur de l'École s'est attaché dans ces quatre dernières années, de concert avec les membres du Conseil de perfectionnement, au dévouement desquels je tiens à rendre hautement hommage.

Un vaste bâtiment neuf, spécialement construit pour cet usage, où pénètrent à flots l'air et la lumière, réunit aujourd'hui les divers ateliers. Grâce à cette nouvelle installation, toutes les branches de l'enseignement technique ont progressé. Le cours de dessin a été ouvert aux enfants les plus jeunes, et les résultats de cet enseignement sont déjà remarquables pour les enfants, même les plus arriérés. Les apprentis qui, autrefois, n'étaient admis que pendant trois ans dans les ateliers, les fréquentent maintenant pendant quatre années. Grâce à ce plus long apprentissage, les jeunes cordonniers peuvent désormais faire de la coupe ; les sculpteurs tirent du bois des ornements, des figures, qui sont déjà de petites œuvres d'art ; les typographes qui, jadis, en sortant de la maison, ne savaient guère que ce qu'on appelle, en termes de métier, « lever la lettre » composent aujourd'hui des titres, des tableaux, et sont capables de faire une bonne mise en page.

En dehors des ateliers, l'enseignement de l'horticulture, confié depuis vingt ans à un maître excellent, a reçu également d'utiles extensions ; les élèves de dernière année vont chercher un complément de pratique et d'expérience au jardin du Luxembourg, où ils ont été accueillis, grâce à une mesure de bienveillance du bureau du Sénat, à laquelle, j'en suis assuré, l'excellent président du Conseil de perfectionnement, l'honorable M. Corbon, n'a pas été étranger.

C'est à l'initiative de M. Corbon, qu'a été due la création d'exercices manuels qui sont la préface naturelle de l'enseignement technique. Avant de le placer dans un atelier spécial, on s'efforce de mettre l'enfant en possession d'une certaine habileté manuelle et visuelle qui lui facilitera plus tard le maniement de l'outil.

Ces exercices manuels n'ont pu être jusqu'ici donnés à chacun que dans l'année qui précède l'entrée en apprentissage ; mais on ne saurait les commencer trop tôt, et la direction étudie en ce moment les moyens de faire faire à tous nos enfants cette gymnastique préparatoire dès la première année d'études. Nous comptons qu'à la rentrée d'octobre, cette nouvelle réforme sera réalisée.

Messieurs, les résultats pratiques de l'enseignement professionnel, donné dans les divers ateliers de l'Ecole, récompensent largement nos maîtres de leurs peines et de leur dévouement. Dans toutes les industries auxquelles nous les préparons, tous ceux de nos enfants qui ont été ici des apprentis laborieux, cordonniers, jardiniers, typographes, menuisiers, sculpteurs sur bois, tous se placent aisément et font bravement leur chemin. Pour les typographes en particulier, les succès sont nombreux; il est peu d'imprimerie importante à Paris qui ne compte de nos anciens élèves. Bien des journaux de province sont composés par eux. Plusieurs figurent avec honneur à l'Imprimerie nationale elle-même,

Et ce ne sont pas seulement d'habiles ouvriers qui sortent de cette maison ; plus d'un, parmi ces jeunes hommes, a l'âme d'un artiste, et s'élevant au-dessus de la foule, montre qu'aucune supériorité intellectuelle n'est refusée aux sourds-muets.

Combien d'œuvres de peinture et de sculpture sont récompensées à nos Salons annuels, sans que la foule qui passe et les admire, se doute qu'elles sont dues à des artistes sourds-muets ! Aussi, est-il bon de rappeler ici les noms des plus aimés et des meilleurs et de revendiquer un peu de leur renom pour cette vieille école.

Ce sont des sourds-muets, les peintres Loustau, Chéron, Baudeuf, E. Martin, et aussi Ferry, 3e médaille de 1886; Princeteau, 2e médaille de 1885, et Berton, 2e médaille de 1887; sourd-muet, le graveur Colas; sourds-muets, les sculpteurs Arragon, Hennequin, Lussy; sourd-muet Choppin à qui la ville de Paris doit la belle statue de Broca, qu'elle a élevée devant l'Ecole de médecine. Ai-je enfin besoin de rappeler Félix Martin, dont l'œuvre est connue de tous ici, et qui, reprenant la tradition de Desenne, l'élève aimé de Michel de l'Epée, a voulu dresser dans la cour même de cette École l'œuvre d'art, pleine de force et de vie, qui doit rester à travers les siècles le témoignage de la reconnaissance éternelle des sourds-muets à leur premier bienfaiteur.

Est-il rien, Messieurs, de plus encourageant, de plus

réconfortant que ces exemples? L'éducation des sourds-muets a été autrefois une œuvre de compassion et de charité. Il s'agissait de diminuer leur isolement, de leur permettre de se reconnaître et de se comprendre, de faire pénétrer dans l'éternel silence où dormait leur esprit quelques échos affaiblis de la grande voix humaine. Il ne s'agit plus aujourd'hui de charité. A cette idée, la Révolution a substitué l'idée plus haute, plus morale et plus féconde de la fraternité, de la solidarité sociale. Il fallait donc, pour réaliser le nouvel idéal, abaisser entre nos élèves et le monde les dernières barrières, faire disparaître les dernières inégalités.

Aujourd'hui, l'œuvre est accomplie. La science, une fois de plus, a vaincu la matière. Les sourds nous entendent, et les muets nous parlent. Ils ne reçoivent plus un bienfait de la société compatissante; ils lui rendent, en effet, par leur travail, par leur talent, l'équivalent de ce qu'ils ont reçu d'elle. Ils vivent de la vie commune ; ils sont des citoyens utiles : ils sont les égaux de tous dans la nation républicaine.

---

## AU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

---

### CIRCULAIRE MINISTÉRIELLE

*Du* 3 *Août* 1887 *relative aux conditions d'admission dans les institutions nationales de sourds-muets.*

#### INSTITUTION NATIONALE DE PARIS

« Cet établissement est exclusivement affecté aux sourds-muets du sexe masculin.

« Les candidats doivent être âgés de *neuf à douze* ans révolus.

« Les pièces à produire sont :

1° Certificat d'un médecin constatant l'infirmité de l'enfant et son aptitude à recevoir l'instruction ;

2° Un extrait de l'acte de naissance ;

3° Un extrait de l'acte de baptême si l'enfant est catholique ;

4° Un certificat du maire constatant que les parents ne peuvent subvenir aux frais d'éducation de leur enfant ;

5° Un extrait du rôle des contributions délivré par le percepteur en ce qui concerne le postulant.

« Le prix de la pension entière est de 1.400 fr. par an ; celui du trousseau de 320 fr. une fois donnés.

« La durée du cours d'études pour tous les élèves est de huit années.

INSTITUTION NATIONALE DES SOURDES-MUETTES,
A Bordeaux (Gironde).

« Les jeunes filles y sont seules admises; les limites d'âge sont entre *neuf* et *douze ans* révolus.

« Les pièces à produire sont les mêmes qu'à l'Institution nationale de Paris.

« Le prix de la pension entière est de 1.000 fr. ; celui du trousseau est de 300 fr. une fois payés.

« La durée du cours d'études est de huit années pour toutes les élèves.

« Dans les Institutions nationales, nul élève ne peut être conservé après sa vingt et unième année.

« Comme mes prédécesseurs, je suis disposé à compléter, sur les fonds de l'État, les fractions de pension que les départements, les communes, ou les établissements charitables consentiraient à créer dans les Institutions nationales ; ces fractions de pension devraient être au minimum :

« Pour l'Institution nationale des sourds-muets de Paris, quart de bourse. . . . . . . . . . . . . 350 fr.

« Pour l'Institution nationale des sourdes-muettes de Bordeaux, quart de bourse. . . . . . . . . . . 250 fr.

« Il n'a pas été parlé dans la présente circulaire de l'Insti-

tution nationale des sourds-muets de Chambéry, la réorganisation toute récente de son personnel et de ses services ne permettant pas de se rendre un compte exact de la dépense qu'y représentera désormais l'entretien d'un élève.

« Les pièces à produire sont les mêmes que pour les Institutions nationales de Paris et de Bordeaux.

« Les enfants de deux sexes sont admis de *neuf* à *douze ans*.

« Le prix des bourses est fixé actuellement à 500 fr. et mon administration est disposée à compléter, sur les fonds de l'État, chaque demi-bourse qui y serait concédée par les départements, les communes ou les institutions charitables.

« En terminant cette circulaire, dont je vous prie de m'accuser réception et à laquelle je vous invite à donner la plus grande publicité, je crois utile de vous rappeler que toutes les demandes d'admission dans les Institutions nationales doivent m'être parvenues dans la première quinzaine de septembre au plus tard, la rentrée des élèves ayant lieu dans la première semaine d'octobre.

---

## L'ÉDUCATION AURALE DES SOURDS INCOMPLETS

---

Dans la troisième séance du congrès de la *Ligue française de l'enseignement*, qui a eu lieu à Lyon au mois d'avril dernier, M. Hugentobler, le savant directeur de l'Ecole des sourds-muets de Lyon-Villeurbanne, s'efforçant de vulgariser la question encore trop peu connue de l'enseignement de la parole au sourd-muet, a tracé un rapide et intéressant tableau des avantages de cette méthode.

Nos lecteurs nous sauront gré de reproduire intégralement la deuxième partie du discours de notre confrère qui traite

d'un sujet tout d'actualité et qui a déjà été abordé dans cette revue :

« Il est une dernière considération qui limite en faveur de la méthode orale, considération qui, jusqu'ici, n'a guère pesé dans la balance, par la simple raison qu'on n'y a que vaguement pensé. C'est :

*L'Éducation de l'oreille des enfants sourds.*

Une longue pratique dans cet enseignement nous a surabondamment prouvé que la surdité totale est beaucoup moins fréquente qu'on ne l'admet généralement, et les travaux les plus récents des médecins auristes ne font que confirmer ce fait indiscutable.

Nous admettons que, sur l'ensemble des sourds-muets, environ 20 pour 100 seulement sont atteints de surdité totale, et que les 80 pour 100 perçoivent des sons à des degrés divers, allant, en s'améliorant, depuis le coup du sifflet jusqu'à la perception des voyelles, telles que nous les prononçons dans la conversation courante.

Si nous éliminons la moitié des 80 pour 100, comme entendant si difficilement que la voix humaine ne peut impressionner leur nerf acoustique, il nous restera tous les enfants saisissant la voyelle prononcée fortement dans l'oreille, et capables de la reproduire, soit les deux cinquièmes environ de tous les enfants sourds-muets, chez lesquels l'éducation du sens de l'ouïe peut présenter quelque chance de succès. Pour ne pas nous hasarder, nous affirmons seulement que, sur ces deux cinquièmes, la moitié des enfants peut être amenée par degré à entendre assez pour recevoir l'instruction de la même manière que l'entendant parlant ; non pas dans l'école publique proprement dite, mais dans nos établissements spéciaux, dans une classe à part très peu nombreuse, soit de 8 à 10 élèves, confiée à un professeur expérimenté.

On arrive ainsi à rendre l'ouïe presque complètement, et en même temps la parole, à la cinquième partie de tous les sourds-muets, et c'est cette portion relativement importante

de ces pauvres déshérités que l'on rend d'emblée à la société, dont un hasard cruel les paraissait avoir bannis à jamais.

Inutile de dire que, lorsque nous parlons de l'éducation de l'oreille, nous ne prétendons point pouvoir faire entendre le sourd et lui donner un sens qu'il n'a pas.

Nous affirmons seulement que, chez un certain nombre de sourds-muets, le nerf acoustique fonctionne encore assez bien pour être accessible à la voix humaine et cultivable à divers degrès, en vue de la parole, comme il en arrive pour tout autre organe ou sens, à une fin quelconque.

Cette éducation est un travail à longue haleine, nous en convenons volontiers. Il relève essentiellement du domaine de l'enseignement et n'empiète en rien sur celui de la science médicale, à laquelle il pourrait cependant être d'un utile concours dans bien des cas.

Et maintenant, quels sont les résultats pratiques à l'appui de ces nouvelles théories.

Des essais isolés ont été faits, jusqu'ici, dans quelques-unes des principales écoles de l'Allemagne, de l'Italie et des États-Unis d'Amérique. Actuellement ils se font à l'Institution nationale de Paris, et, depuis le mois d'octobre dernier, dans notre modeste école, à Villeurbanne (Lyon).

Les renseignements qui nous parviennent à ce sujet sont tout à fait favorables et nous font espérer que nous sommes à la veille d'un nouveau progrès dans l'instruction des sourds-muets par la parole.

Nos expériences personnelles nous autorisent à affirmer que les améliorations obtenues dans l'éducation du sens de l'ouïe chez un certain nombre de nos élèves ont dépassé nos espérances et nous font bien augurer de l'avenir. Quelques-uns de ces enfants, qui suivent nos exercices depuis un temps variant de deux à six moix, ont fait des progrès remarquables au point de vue de l'ouïe.

Nous croyons donc ne pas nous tromper en affirmant que, si, dans l'éducation des sourds-muets, la méthode orale pure règne aujourd'hui en maîtresse, elle n'a pas encore dit son dernier mot. Elle réalisera d'autres progrès en éduquant le

sens de l'ouïe des enfants atteints de surdité, ce qui n'a pas été tenté jusqu'à ce jour, sur une échelle quelque peu étendue.

Nous estimons que ce sera par là qu'elle triomphera d'une infirmité qui, à juste titre, a été considérée, de tout temps, comme une de celles qui entravent de la manière la plus grave le développement de l'intelligence. »

J. HUGENTOBLER.

---

## NOMBRE DES SOURDS-MUETS
## QUI NE REÇOIVENT PAS D'INSTRUCTION

*Réponse à* M. Ad. BÉLANGER

L'article statistique que j'ai fait insérer dans le numéro d'août de la *Revue internationale* de l'enseignement des sourds-muets m'a valu l'honneur d'une critique, aussi courtoise que peu judicieuse, de la part de mon excellent confrère et maître M. Ad. Bélanger.

Dans le dernier numéro de la *Revue française* qu'il dirige avec une compétence indiscutable, M. Bélanger s'est complu à épiloguer ma statistique dans laquelle, en se basant sur des documents et rapports qu'il qualifie d'absolument précis, il croit avoir découvert beaucoup d'inexactitudes. De cet examen attentif et minutieux, il conclut ce qui suit : « La statistique est très utile, mais on peut lui faire dire bien des choses. »

Qu'il me soit permis de faire remarquer à M. Bélanger que je n'ai rien dit ou fait dire qui ne soit basé sur des documents parfaitement authentiques.

Par l'intermédiaire de MM. les Préfets des départements de la Corrèze, de la Creuse, de la Dordogne, de l'Indre et de la

Haute-Vienne, j'ai fait envoyer aux maires de toutes les communes de ces départements des états portant comme renseignements à fournir :

Nom et prénoms du sourd-muet ;

Date de sa naissance ;

Noms et prénoms des parents ;

Domicile ;

Est-il sourd de naissance?

Dans le cas contraire à quel âge est-il devenu sourd et quelle est la cause de la surdité ?

Fréquente-t-il une école spéciale?

Tous ces états me sont revenus signés et revêtus du sceau de la mairie. Ceux qui ne contenaient aucune indication portaient la mention : néant.

Voilà il me semble un caractère d'authenticité et de véracité que M. Bélanger ne contestera pas.

Qu'importe ! ma statistique est erronée, paraît-il !

Ici un dilemme se pose.

Ou les statistiques ont de la valeur ou elles n'en ont pas?

Si elles n'en ont aucune, pourquoi puiser dans quelques-unes des arguments destinés à en critiquer quelques autres ?

Pourquoi, d'après M. Bélanger, certaines statistiques sont-elles irréfutables, tandis que d'autres renferment « des choses bizarres » ?

N'est-ce pas là de la logique tant soit peu fantaisiste ?

Je ne veux cependant pas mettre fin au débat de cette façon et j'ajouterai quelques explications sur mon travail qui a été quelque peu controuvé.

En prenant pour base les chiffres de ma statistique, M. Bélanger établit le nombre des sourds-muets compris dans les trois catégories suivantes :

1° Sourds-muets de tout âge et des deux sexes ;

2° Sourds-muets en âge de scolarité ;

3° Sourds-muets agés de moins de huit ans.

Je me suis bien gardé de faire ce calcul pour les raisons que voici :

Qu'il s'agisse de surdité congénitale ou de surdité acquise,

le nombre de ceux qui en sont atteints varie sensiblement d'un climat à l'autre. Les régions montagneuses et froides, les endroits humides et exposés aux courants d'air occasionnent les effets les plus pernicieux sur la santé des parents et sur celle des enfants et produisent souvent la perte de l'ouïe.

C'est pour cela que dans la Creuse et une partie de la Haute-Vienne, il y a beaucoup plus de sourds-muets que dans l'Indre, la Corrèze et surtout la Dordogne qui jouit d'un climat tempéré.

En ce qui concerne les sourds-muets âgés de moins de huit ans, M. Bélanger trouve bien faible mon nombre de 41. Il dit que pour atteindre les proportions de l'âge de scolarité il faudrait que 105 sourds-muets vinssent s'ajouter, pendant une période de huit ans, au 41 existant déjà.

Cela n'a rien de bien extraordinaire.

Tout d'abord, faisons remarquer qu'actuellement ce nombre de 41 peut être plus élevé, attendu que parmi les enfants âgés de moins d'un an il peut y avoir des cas de surdité qu'il n'a guère été possible aux personnes de la campagne de constater.

En second lieu, M. Bélanger n'ignore pas que c'est surtout vers les deuxième, troisième et quatrième années que commencent pour l'enfant cette série de maladies telles que : otites aiguës ou chroniques, fièvres miliaires, éruptives ou cérébrales, convulsions, angines, vers, rougeoles, etc. etc., qui toutes agissent sur l'appareil nerveux et conséquemment sur les organes de l'audition.

Je veux bien admettre que, grâce aux progrès de la science, les cas de surdité deviennent de moins en moins nombreux. Tant mieux pour l'hnmanité!

Quant aux sourds-muets en âge de scolarité, si j'ai dit qu'il pouvait y en avoir, en France, 1.800 en dehors des écoles, ce n'est pas sans motifs.

Ce qui était pour moi, à ce moment, une supposition, est aujourd'hui une quasi-certitude et je le prouve.

Au mois de juillet dernier j'ai écrit personnellement à

quinze pères de famille de l'Indre, de la Creuse et de la Corrèze pour les engager à faire des demandes de bourses en faveur de leurs enfants, âgés de huit et neuf ans.

Qu'est-il arrivé? Il a été accordé pour quatre enfants quatre bourses entières et pour deux autres deux quarts de bourse. En admettant que ces derniers puissent entrer à l'école, il en reste encore neuf qui sont dans l'impossibilité matérielle de pouvoir le faire.

Or, en acceptant le nombre de neuf pendant deux ans, cela forme un total de trente-six pour huit ans, durée de la scolarité ; et puisque la population de ces trois départements est de 907.000 habitants, si M. Bélanger veut bien la prendre pour base nous obtiendrons pour toute la France un nombre énorme de 1.500 sourds-muets du sexe masculin seulement, qui sont écartés des écoles.

Que va penser de ce calcul M. Bélanger?

Un mot de plus pour terminer. M. Bélanger trouve que tout est pour le mieux dans le monde des sourds-muets. Je ne partage pas son optimisme et je ne cesserai de répéter qu'il reste encore beaucoup à faire pour améliorer le triste sort de ces infortunés.

F. Camailhac.

---

## L'ÉCOLE DE SAINT-MÉDARD-LES-SOISSONS

Après les poursuites judiciaires exercées et les condamnations prononcées contre les frères de Cîteaux qui donnaient l'enseignement aux sourds-muets et aux aveugles de l'école de Saint-Médard-les-Soissons, celle-ci vient d'être érigée en école départementale et munie d'un personnel laïque.

Voici le compte rendu des débats auxquels a donné lieu cette création au sein du Conseil général de l'Aisne :

## Conseil général de l'Aisne

SESSION ORDINAIRE D'AOUT 1888

*Extrait du compte rendu analytique de la séance du 31 août*

PRÉSIDENCE DE M. SÉBLINE, SÉNATEUR, VICE-PRÉSIDENT

*Création d'un Institut départemental de sourds-muets.* — M. Legry, au nom des commissions des finances, de l'instruction publique et des bâtiments départementaux, lit son rapport dont les conclusions tendent à l'établissement de cet institut dans l'ancien établissement de Saint-Médard, pris à bail de l'évêque et sans loyer.

M. Ganault, tout en reconnaissant les avantages de la proposition faite au Conseil, dit qu'il ne faut pas se faire d'illusions, que les travaux d'appropriation seront importants. Il y aura lieu de pourvoir au logement des professeurs laïques qui peuvent être mariés et chargés de famille, et, d'un autre côté, le mobilier, qu'on estime à 22,000 francs, est loin d'être en rapport avec celui des autres établissements du département. En outre, l'installation actuelle, ayant été faite au fur et à mesure des besoins, est des plus défectueuses au point de vue de l'espace et de la salubrité; le crédit de 20,000 francs proposé par la commission sera absolument insuffisant.

D'un côté, il a été constaté, dans la visite faite à Saint-Médard, que la plus grande partie du mobilier appartenait aux frères de Cîteaux et que peu de chose revenait à l'évêque de Soissons.

D'un autre côté, le droit de préemption réservé pour le département ne pourra s'exercer qu'au prix de 200,000 francs, chiffre fixé par l'évêque ; et ce, après des dépenses considérables faites par le département pour l'installation. — M. Ganault croyait voir à Saint-Médard un établissement modèle, mais il n'en est rien ; loin de là, l'aspect intérieur paraît être en rapport avec la morale qu'on y professait. Si encore on avait fait étudier les travaux à exécuter, si on avait un devis estimatif; mais non, on délibère dans l'inconnu.

M. Ganault demande qu'on laisse au préfet le temps de se munir de tous les éléments utiles et demande l'ajournement de la question, du moins en ce qui concerne Saint-Médard.

M. le Préfet fait observer que la rentrée est proche est que le temps qui nous en sépare ne lui paraît pas suffisant pour arriver à une instruction complète; il ne combat pas l'ajournement, ce qui aurait l'air de vouloir demander pour lui seul une responsabilité qu'il tient à partager avec la commission départementale. Quant au fond de l'affaire, M. le préfet s'exprime ainsi : Lorsque M. Legry et lui sont allés voir l'évêque de Soissons, il y avait un point qui était resté dans sa mémoire, mais que M. Legry ne se rappelait pas. Il lui semblait que, sur sa demande, l'évêque avait accepté de donner au département le droit de préemption. M. Legry ne pensait pas que cela eût été convenu. Aujourd'hui, le point est précisé, l'évêque l'a accepté, il n'y a plus de doute à ce sujet.

On demande un engagement par écrit de l'évêque, mais M. le préfet doit dire que c'est lui qui, par convenance et politesse, n'a pas voulu demander cet engagement. Ce ne devra être qu'après la décision du Conseil que la réalisation du contrat devra avoir lieu.

Quant à l'installation du personnel, elle peut se faire sans frais, attendu qu'il suffit de loger dans l'établissement le directeur et le concierge ; quant aux professeurs, ils seront logés en ville ou au hameau de Saint-Médard, comme ceux du collège. De cette façon, on économiserait non seulement des frais d'installation, mais aussi des frais d'achat de mobilier. Au surplus, M. le préfet prie MM. les députés et sénateurs de faire des démarches pour obtenir en faveur du personnel enseignant de Saint-Médard l'application de la loi de 1881 sur l'enseignement obligatoire. Le crédit proposé par la commission sera donc suffisant.

M Pelletier voit bien que l'on s'est occupé des sourds-muets et aveugles, mais que compte faire le département pour les enfants abandonnés qu'il était question d'installer à Braine? — Il demande au Conseil de prendre une décision a cet égard, déclarant que, s'il devait en être autrement, il déposerait un vœu dans ce sens.

M. le préfet répond qu'il a songé à cette question. Mais comme il faut mettre les sourds-muets ,et aveugles en contact avec des parlants et entendants pour aider à leur éducation, il propose au Conseil de faire entrer ceux des abandonnés qui seront libres à l'Institut de Saint-Médard, ce sera d'un autre côté un grand avantage, car ces derniers feront marcher les ateliers pendant les vacances. Le nombre des enfants entendants et parlants sera d'autant plus nombreux que, à Saint-Médard, le département a l'intention d'y fonder un institut régional.

M. Ganault veut encore faire une observation. Il trouve que M. le préfet ne peut faire habiter presque la totalité du personnel en dehors de l'établissement. Cette mesure nuirait d'autant plus à la surveillance qu'on a à faire avec des enfants qui réclament des soins assidus et permanents, surtout après ce qui vient de se passer à Saint-Médard.

La réponse de M. le préfet à M. Pelletier a suggéré une préoccupation à M. Sandrique. On a parlé d'admettre à Saint-Médard des enfants abandonnés, mais cela ne sera-t-il pas dangereux? On a parlé de donations faites pour un institut de sourds-muets, ne craint-on pas que l'introduction d'enfants abandonnés ne soit une violation aux conditions des donations? D'un autre côté le mobilier à acheter à l'Evêque pour 22,000 francs est un mobilier sans valeur : tout ce qui a du prix, d'après ce qui est rapporté, devrait être acheté aux frères de Cîteaux.

M. le Préfet répond que ce n'est pas manquer aux conditions des donations en plaçant des enfants parlants avec des sourds-muets. C'est un mode d'instruction pour ces derniers, appliqué par l'évêque lui-même.

M. Dupuy trouve que la question n'est pas assez étudiée : l'installation provisoire deviendra certainement définitive et lorsque le département aura dépensé une centaine de mille francs d'installation, il sera bien forcé, en cas de vente, d'acheter Saint-Médard pour 200,000 francs chiffre fixé par l'évêque. M. Dupuy voudrait une proposition ferme de la part de l'évêque afin qu'on puisse faire des installations pouvant attirer la clientèle des départements voisins. D'un autre côté, la ville de Braine avait offert 15,000 francs pour l'installation des sourds-

muets dans le Haras. Peut-on compter sur un pareil concours de la ville de Soissons? Enfin l'économie à réaliser sur les enfants abandonnés placés à Saint-Médard, ne doit pas exister puisqu'ils coûteront dans cet établissement un franc par jour, tandis qu'ils coûtent dix-sept francs par mois dans les hospices.

M. Legry représente au Conseil qu'il faut sortir de cette situation. Quant au chiffre de 200,000 francs, c'est un maximum tout arbitraire, et qui n'a pas d'importance pour le département, puisqu'il ne l'engage à rien. Si l'évêque a un amateur, il préviendra le département de l'offre qui lui sera faite et le département pourra prendre préférablement à tous, mais si l'offre dépasse 200,000 francs, le département pourra prendre pour 200,000 francs. En tous cas l'évêque est engagé et non le département.

M. Blerzy répond aux questions soulevées par MM. Ganault et Sandrique.

On parle du mobilier qui sera joint à l'immeuble et on le trouve insuffisant pour 22,000 francs. Mais cela est sans intérêt pour le département.

En effet, l'évêque a fait un traité avec la congrégation de Cîteaux, traité par lequel il a remis par état descriptif et estimatif à cette congrégation un mobilier de 22,000 francs; il a été dit au traité que lors de la fin du bail, l'évêque aurait droit de reprendre du mobilier pour 22,000 francs et que s'il en manquait la différence lui serait payée en argent; le département étant subrogé a le droit de reprendre du mobilier à concurrence de 22,000 francs et se fera payer la différence en argent, et cet argent lui servira à payer l'acquisition de ce qui lui manquera, donc il n'aura rien à perdre de ce côté; et à son tour il rendra à la fin de sa jouissance le mobilier par estimation à l'évêque qui percevra en argent la différence en moins, de même qu'il payera en argent la différence en plus. L'outillage appartenant aux frères de Cîteaux n'est pas compris dans le mobilier dont il est question.

Quant à la ville de Soissons, elle ne peut refuser son concours : les pétitions recouvertes de nombreuses signatures par lesquelles on demande le maintien à Saint-Médard des sourds-muets et aveugles, constituent presque un engagement.

M. Ganault répond que ce qui vient d'être dit par M. Blerzy démontre la nécessité d'avoir un engagement ferme de l'évêque. On parlait hier d'un chiffre de 300,000 francs moyennant lequel le département pourrait exercer son droit de préemption; aujourd'hui ce n'est plus que 200,000 francs. Cette diminution satisfait M. Ganault; mais par qui ces chiffres ont-ils été fixés? Y a-t-il quelqu'un dans l'assemblée pour parler au nom de l'évêque ou pour agir en vertu de ses pouvoirs?

Quant à la ville de Soissons, il ne faut pas croire qu'elle donnera une subvention. Une fois les sourds-muets et aveugles installés à Saint-Médard, la ville se déclarera satisfaite et ce sera tout.

M. Lecercle tient à faire disparaître toute ambiguité.

C'est au sein des commissions que le droit de préemption a été mis en discussion en fixant le maximum du prix à 200,000 fr. Il avait bien été question de 300,000 fr., mais cela se passait en dehors de l'évêque. Par conséquent, à la suite de la discussion d'hier, certains conseillers généraux ayant décidé de se rendre ce matin à Soissons pour visiter Saint-Médard, M. Lecercle s'est rendu à Soissons pour prendre les mesures nécessaires

afin que ces conseillers généraux fussent reçus comme ils devaient l'être. Le soir il a vu l'évêque qui a accordé le droit de préemption et qui a fixé le maximum du prix à 200,000 fr. en reconnaissant que ce chiffre ne représentait que la valeur vénale. Rien n'empêchera le département d'offrir un chiffre moins élevé en cas d'achat.

Quant au mobilier, l'évêque a dit que la congrégation de Cîteaux devait représenter du mobilier jusqu'à concurrence de 22,000 francs ou cette somme en argent.

M. Morlot demande si, après l'expiration du bail, on aura encore le droit d'acheter.

M. Lecercle répond qu'il n'y a ni promesse de vente, ni promesse d'achat, il suffit que le département dise : j'achète, pour que l'évêque ne puisse pas vendre à un autre.

M. Ganault fait remarquer que si l'évêque, qui seul a le droit de vendre ou de ne pas vendre, ne fait pas offre au département, toutes les sommes dépensées en améliorations seront perdues si l'évêque ne veut pas vendre et que, s'il met le département en demeure d'exercer son droit de préemption, ce sera certainement pour le chiffre de 200,000 francs, car il lui sera toujours possible de trouver une tierce personne qui fera une offre supérieure et probablement fictive.

M. Sandrique fait observer que la congrégation de Cîteaux est insolvable et que si le département ne peut prendre que pour 10,000 fr. ou 12,000 fr. de mobilier, il perdra la différence entre cette somme et celle de 22,000 fr.

M. Lecercle répond qu'il y a du mobilier pour une somme supérieure à 22,000 fr. et que l'évêque, pour des raisons de haute convenance, n'a pu traiter la question de vente. Il lui a paru impossible d'expulser de Saint-Médard les congréganistes qu'il avait fait venir et qui sont actuellement sous le coup de poursuites, avant que la justice se soit prononcée.

M. Ganault trouve les explications de M. Lecercle très précieuses ; mais par quoi sera engagé l'évêque ? Certes si les secrétaires pouvaient sténographier entièrement les explications de M. Lecercle, en faire une véritable photographie, on pourrait plus tard, en cas de difficultés, opposer à l'évêque les paroles de celui en qui il avait placé sa confiance.

Quant au droit de préemption, M. Ganault le trouve mauvais, puisque, sans être forcé de nous vendre, l'évêque peut nous forcer à acheter.

M. Malézieux fait observer que le département n'aura jamais de grosses dépenses à faire, qu'il est locataire et qu'il n'aura à s'occuper que des réparations locatives. Cependant, si par un cas de force majeure une partie de Saint-Médard venait à être détruite, que deviendraient les enfants ?

M. Legry répond qu'il s'agit actuellement d'un bail ordinaire des plus simples (durée dix-huit ans avec faculté de résilier à tout moment — pas de loyer — payement de la prime d'assurances et charge des réparations locatives). Dans quelque temps on verra à acheter, s'il y a lieu.

MM. Dupuy et Ganault proposent comme amendement l'ajournement de la session et déposent une demande de scrutin public.

Ont voté pour l'amendement : MM. Dupuy, Gallas, Ganault, Heyring, Morlot, Pinard-Legry et Sandrique.

Ont voté contre : MM. Blerzy, Dehon, Deviolaine, Fischer, Fouquet, Gentilliez, Jacquemart, Lecercle, Lefebvre, Legry, Malézieux, Mariolle-

Binguet, Mazuriez, Modesse-Berquet, Moreau, Nice, Pelletier, Quéquignon, Ernest Robert, Salanson, Sébline et Tiéfaine.
Les conclusions de la Commission sont votées.

Conformément à ces conclusions, l'école départementale de sourds-muets et d'aveugles de l'Aisne vient de s'ouvrir dans les locaux occupés précédemment par les frères, à Saint-Médard-les-Soissons. Deux anciens maîtres de l'Institution nationale des sourds-muets et un maître de l'Institution nationale des jeunes aveugles de Paris y donnent l'enseignement sous la direction d'un chef d'institution nommé par M. le préfet de l'Aisne. Les deux maîtres qui ont quitté l'Institution nationale pour Saint-Médard sont MM. Vauzelle, professeur-adjoint, et Burtél, répétiteur.

L. G.

---

# VARIÉTÉ

## L'ASTUCE CHEZ L'ENFANT

Par le Dr Collineau

(*Suite et fin*)

En ce qui a trait à la vision, il n'est pas rare, selon Galézowski (1), de voir des enfants se plaindre de différents troubles visuels : diplopie, amblyopie, amauroses, ophtalmies diverses, strabisme, allégués uniquement pour les besoins de la cause.

En ce qui a trait à l'ouïe, on en a vu feindre la surdité. D'autres, pour arriver à leurs fins, à l'instar d'une jeune fille de quinze ans dont Bourdin relate l'histoire, et qui, six ans

(1) Galézowski, *Traité des maladies des yeux*, p. 927.

plus tard, devenue femme, lui fit l'aveu de sa fraude, soutiennent qu'ils ont, par mégarde, introduit un corps étranger quelconque dans le conduit auditif.

L'aphonie, le mutisme, les désordres des voies digestives : hématémèse, vomissements incoercibles, incontinence, etc., ont été de la part d'enfants intelligents et opiniâtres l'objet de simulations conduites avec une habileté et soutenues avec une persévérance vraiment surprenantes.

Il n'est pas, si étrange que puisse sembler le fait, jusqu'aux maladies de la peau : chromydrose, zona, pemphigus, etc., que de jeunes sujets de douze à quinze ans n'aient artificiellement tenté de reproduire, par pur caprice, ou pour quelque futile satisfaction.

En somme, quel que soit le mode particulier dont l'enfant fasse choix pour mettre en œuvre ses dispositions à l'astuce, le fond ne varie pas. On se trouve en face de l'une des deux éventualités que voici : ou bien, c'est à un sujet à constitution psycho-cérébrale normale que l'on a affaire, à un sujet qui n'a fait que céder à une incitation fortuite, passagère; son désir du moment satisfait, nulle intention arrêtée de persister ne subsiste, et alors sa gaucherie même tourne à sa confusion, le décourage, et ses sentiments de loyauté reprenant le dessus, de lui-même il rentre dans la voie de la sincérité; ou bien c'est à un sujet à constitution nerveuse, et alors une question se pose : est-ce un hystérique, c'est-à-dire un malade? est-ce un sujet plus ou moins avancé sur le chemin de l'hystérie, c'est-à-dire un individu encore en santé, mais nerveux à l'excès et mal équilibré? Dans la manière de se conduire à son égard, la distinction est d'importance capitale.

Hystérique, il simule sans but défini, uniquement pour se rendre intéressant et mystifier son entourage.

Simplement nerveux, il y a un but caché, mais pratique, à ses manœuvres. Telles sont, nous le répétons, les bases de cette distinction.

Ajoutons, avec Dufestel (1), que la feinte d'une maladie

(1) Dufestel, *loc. cit.*, p. 133.

persistant des mois et des années a bien des chances pour être de nature hystérique ; et, ce qui n'est pas pour faciliter la tâche, que chez les individus tributaires de névroses convulsives, indépendamment de toute lésion matérielle ostensible, nombre de perturbations fonctionnelles n'ayant rien d'apocryphe peuvent fort bien se manifester.

Les hystéro-épileptiques, encore un coup, sont des malades ; c'est en malades qu'il les faut traiter.

Quant aux nerveux proprement dits, leur état purement et simplement extra-physiologique se reconnaît à la constatation négative de toute manifestation caractéristique — attaques convulsives ou stigmates — de la névrose ; de même qu'il s'établit, grâce à la recherche, des antécédents héréditaires.

Il est bien rare, en effet, qu'une enquête sérieuse ouverte en ce sens reste infructueuse. Que l'on cherche avec quelque suite du côté des ascendants, et, la plupart du temps, on mettra à découvert des tares névropathiques : épilepsie, hystérie, constitution apoplectique, syphilis, alcoolisme, etc., dont l'origine remonte aux précédentes générations. — Pourquoi la propension à la ruse, à la dissimulation et à l'imposture est-elle si notoire chez les jeunes détenus et les enfants abandonnés?

Toujours est-il que, sur la direction mentale du *nerveux*, les procédés ressortissant à la pédagogie ont une prise incontestable.

L'imagination, chez eux, est d'une impressionnabilité extrême. Il faut, avec un soin jaloux, ménager cette excessive impressionnabilité. Point de récits émouvants, dramatiques, terribles. Point d'intrusion du surnaturel dans l'enseignement. De toutes les causes de perturbations de la fonctionnalité cérébrale, « il n'en est peut-être point de plus efficace, dit Charcot (1), et dont l'action ait été plus souvent signalée, que la croyance au merveilleux. »

Non ; c'est par une direction à la fois douce et ferme ; le

(1) CHARCOT, *Leçons sur les maladies du système nerveux*, t. III, p. 226, 1887, Paris.

raisonnement et la persuasion ; l'emploi utile d'une spontanéité exubérante ; la désignation, à une activité impatiente de se dépenser, d'un objectif précis et impersonnel ; la suggestion d'idées généreuses et élevées, que l'on parviendra à s'emparer, à la longue, de ces esprits récalcitrants et à contrebalancer les passions égoïstes qui germent dans l'obscurité de leur intellect.

Quoi qu'on ait fait pour combattre les dispositions natives à l'astuce dont on a pu surprendre la trace, est-on vaincu ? Le besoin de tromper l'a-t-il emporté sur tout ? En arrive-t-on, en découvrant la trame savamment ourdie d'une simulation, à constater sa propre défaite ? Alors, à tout prix, par la douceur ou par la menace, — par la douceur plutôt, et en se conciliant plus étroitement encore, s'il se peut, la confiance du délinquant — il faut obtenir de lui l'*aveu*. Alors on lui jette à la tête cette vérité, c'est qu'à contrefaire une maladie, on s'expose à la contracter, et elle peut être incurable.

Si, en dépit de tous les efforts que dicte la mansuétude à laquelle a droit la jeunesse, le sujet résiste, alors l'*isolement* s'impose comme un remède et comme une suprême nécessité.

Mais qu'on ne le perde jamais de vue : s'il est des cas exceptionnels où la dépravation est assez forte pour défier les procédés les plus ingénieux et les plus persévérants de dérivation, « dans la formation de l'homme moral, ainsi que l'avance avec tant de justesse Delasiauve (1), il faut ne point procéder au hasard. On confond volontiers l'instruction avec l'éducation. C'est le préjugé qui a souvent porté à révoquer en doute les bienfaits de cette dernière, ou à en restreindre outre mesure, l'efficacité. Nos aptitudes à la moralité sont innées et multiples ; mais rappelons-nous que, si ce n'est exceptionnellement, elles n'arrivent à exercer un pouvoir sérieux que par une culture régulière, que par des stimulations soutenues qui les comprennent chacune et dans leur ensemble. Fussent-elles peu actives, on gagnerait toujours beaucoup.

(1) Delasiauve, *Journal de médecine mentale*, t. II, p. 8, 1862, Paris.

Plus les instincts sont farouches, plus il importe de leur imposer des modérateurs. »

Les manifestations effectives des sentiments moraux affectueux, ajouterons-nous, prennent, selon la race, le climat, les mœurs et le temps, les modalités parfois les plus opposites. Dans leur traduction en actes, il n'est pas impossible de distinguer la part de la nature de celle de l'éducation. Loin de s'exclure l'une l'autre, ces deux actions respectives sont relativement connexes. Contingentes ici, elles peuvent être antagonistes là. Eh bien! s'il n'est pas toujours commode d'assurer la suprématie de l'éducation sur la nature, n'est-ce pas une raison de plus de redoubler d'efforts pour tenir en échec les incitations perverses de la nature à l'aide des suggestions salutaires de l'éducation.

---

## CHRONIQUE DE L'ÉTRANGER

# LE COLLÈGE NATIONAL
# DE SOURDS-MUETS & D'AVEUGLES DE MADRID

### A l'Exposition universelle de Barcelone de 1888

Sous ce titre a été publiée une brochure donnant une idée générale de cette école et le catalogue des livres, instruments, matériel scolaire et travaux des élèves exposés.

Cette publication contient un historique de l'école où l'auteur avoue que la patrie de P. Ponce et de Bonet ne montre guère d'empressement à mettre à profit les découvertes de ces deux illustres maîtres de notre enseignement. Ce n'est qu'en 1804, en effet, que fut fondée en Espagne la

première école de sourds-muets et encore celle-ci dut-elle traverser bien des épreuves, jusqu'à ce qu'enfin le gouvernement l'eût prise à sa charge en janvier 1852. Cette école occupe un vieil édifice fort mal aménagé pour cet usage, malgré toutes les réparations qu'on a pu y faire. En ce moment, on se dispose à construire un nouvel établissement qui réunira toutes les conditions désirables au point de vue de l'hygiène et de la commodité.

Le collège national de sourds-muets et d'aveugles de Madrid instruit des élèves et forme des maîtres. Le programme des matières enseignées aux élèves n'a rien de particulièrement intéressant et ne diffère du nôtre que par les procédés employés ; ainsi la plus large part est faite à la mimique, l'écriture et la dactylologie, au détriment de l'articulation et de la lecture sur les lèvres qui n'est pas enseignée à tous les élèves, mais seulement à ceux qui paraissent posséder des aptitudes spéciales.

Les ateliers sont au nombre de six :

Le premier comprend les menuisiers, les ébénistes et les tourneurs ;

Le deuxième, les serruriers ;

Le troisième, les tailleurs;

Le quatrième, les cordonniers ;

Le cinquième, les relieurs ;

Le sixième, les imprimeurs et les lithographes.

Le cours normal comprend tout ce qui concerne l'enseignement des sourds-muets et des aveugles. Il est théorique et pratique, des élèves sont admis à les suivre et ceux d'entre eux qui sont reçus à l'examen qui a lieu à la fin des cours reçoivent un certificat constatant qu'ils sont aptes à donner l'enseignement primaire aux sourds-muets ou aux aveugles.

Mais, pour former de véritables professeurs dans ces spécialités, il faut plus de pratique et des connaissances plus approfondies.

Sont admis à suivre ces cours : Les ecclésiastiques, les professeurs, les aspirants instituteurs et toutes personnes âgées d'au moins dix-sept ans et qui se présenteront avec un certificat de bonne conduite morale et religieuse.

Vient ensuite la liste du personnel, puis le budget de l'école qui monte à la somme de 147,400 francs, fournis par l'État pour l'année 1887-88.

Voici le nombre des élèves qui ont été élevés dans cet institut, depuis sa fondation jusqu'à avril 1888 :

| | |
|---|---|
| Sourds-muets | 574 |
| Sourdes-muettes | 214 |
| Élèves inscrits au 30 avril 1888 : | |
| Sourds-muets | 79 |
| Sourdes-muettes | 36 |
| Sourd-muet et aveugle | 1 |
| Aveugles garçons | 44 |
| Aveugles filles | 20 |
| Total | 180 |

Nous trouvons ensuite le tableau des récompenses obtenues par ce collège dans les différentes expositions auxquelles il a pris part :

| Années | VILLES, PAYS | GENRE D'EXPOSITION | RÉCOMPENSES |
|---|---|---|---|
| 1857 | Madrid | Exp. agricole | 2 mentions honorables |
| 1867 | Paris | — universelle | 1 — — |
| 1868 | Sarrogosse | — aragonaise | Médaille d'argent |
| 1873 | Madrid | — nationale | — d'or |
| 1873 | Vienne | — universelle | — d'or |
| 1876 | Philadelphie | — internationale | — de bronze |
| 1878 | Paris | — universelle | — d'argent |
| 1882 | Madrid | — pédagogique | — d'argent de 1re cl. |
| 1883 | Rio de Janeiro | — pédagogique | 2 diplômes de 1re classe |
| 1884 | Madrid | — nationale | 2 médailles et 1er prix |
| 1884 | Belgique | — universelle | Médaille d'argent |
| 1884 | Madrid | — littéraire et artistique | — de bronze |

L'âge d'admission des élèves varie de sept à quatorze ans; les pensionnaires paient 750 francs par an et doivent fournir le trousseau réglementaire, les demi-pensionnaires externes paient 250 francs.

Livres en vente à l'institution et se rapportant à l'enseignement des sourds-muets :

Alphabet manuel, petit format, bon papier. . . . . . . 1 fr.
— sur papier ordinaire . . . . . . . . . 0 fr. 50
— espagnol de Nebreda 869, grand format. . 15 fr.
Manuel pour l'étude de la langue espagnole, par Soto, 1872. 3 fr.
Cours de géographie du même auteur, 1873 . . . . . . 1 fr. 50
Journal religieux, par Villabrille, 1876 . . . . . . . . 1 fr.
Traité théorico-pratique pour l'enseignement de la prononciation, par Nebreda 1870 . . . . . . . . . . . . 10 fr. 00
Cours élémentaire d'instruction pour les sourds-muets et les aveugles par MM. Balesteur et Villabrille, 1863 . . . . 7 fr. 50

Suit le catalogue des livres exposés et comprenant les règlements divers qui ont régi l'école depuis 1804 jusqu'à ce jour, les discours prononcés dans différentes circonstances, les ouvrages que possède l'établissement parmi lesquels nous relevons le titre de celui de Bonet.

Enfin les ateliers occupent une large place dans cette exposition où l'on remarque des travaux de femmes exécutés par les élèves filles, des dessins, des reliures, etc., exécutés par les garçons.

Pour couronner l'œuvre, on y a mis aussi le buste de Pierre Ponce de Léon, inventeur de l'art d'instruire les sourds-muets.

Eug. BASSOULS.

# INFORMATIONS

**Emploi du phonogramme.** — Les journaux ont annoncé dernièrement l'ouverture à Londres d'une maison de vente pour les *phonogrammes musicaax* ou reproductions musicales par le phonographe.

Avec un spécimen de chaque sorte d'instrument usité en Europe, les virtuoses les plus en renom seront priés de jouer, en présence d'un phonographe, les morceaux les plus célèbres ; les feuilles d'étain sur lesquelles chaque audition sera enregistrée seront envoyées à M. Edison pour la confection de phonogrammes dont le fameux électricien se propose d'inonder le monde entier.

De sorte que bientôt chacun pourra ouïr de la bonne musique chez soi, sans avoir aucun embarras de musicien.

A côté de cette application agréable du phonogramme, ne s'en présente-t-il pas une autre d'un caractère d'utilité incontestable, à savoir que ce nouvel instrument pourrait être avantageusement employé pour l'étude des langues étrangères, dont la prononciation est toujours, comme chacun le sait, très difficile à acquérir. Avec l'aide du phonogramme, cette grande difficulté disparaîtrait en partie, si chaque leçon de langue avait sa reproduction « vivante » au moyen de l'électricité.

Au lieu de faire connaissance des yeux seulement avec les mots étrangers, les élèves les apprendraient par l'oreille : ils répèteraient le rhythme, l'accent, les intonations propres à chaque langage. Peut-être arriverait-il qu'un enfant de Paris parlerait l'anglais plus purement que certains habitants des bords de la Tamise, car il va de soi que ce serait le parler des maîtres en l'art (de bien dire), qui serait pris comme modèle de prononciation; on aurait en outre l'avantage

d'avoir de nombreux spécimens de *diction*, et sans doute que d'instinct, toute personne choisirait pour l'imiter la prononciation la plus compatible avec la nature de sa voix; par exemple, les fillettes ne songeraient certainement pas à reproduire la grave sonorité du langage des hommes.

Comme il n'est rien de tel pour apprendre que la perception directe des choses, on peut prévoir que, d'ici à quelque temps, les maisons d'éducation auront (pour les cours de langues étrangères), tout un assortiment de phonogrammes à l'usage des débutants.

Au lieu de fatiguer ses yeux à apprendre par cœur une leçon qu'il réciterait très mal, en écorchant la prononciation de tous les mots, un élève pourra, tranquillement assis, se contenter d'écouter, plusieurs fois de suite, les répétitions du phonogramme; après plusieurs auditions successives, il sera en mesure de parler comme l'instrument, c'est-à-dire comme les gens qui parlent bien dans le pays dont il apprend la langue.

Ce résultat probable ne mérite-t-il pas que l'on recherche les moyens pratiques de pouvoir l'assurer? Il y aurait également à se demander si, pour les enfants conservant un reste d'ouïe, le phonogramme serait susceptible de rendre service. En multipliant pour les jeunes demi-sourds les occasions d'entendre le langage, ne seraient-ils pas plus à même de mieux s'approprier les phrases et de les prononcer plus correctement? Aussi, il serait peut-être désirable que, dans les établissements spéciaux, des essais fussent tentés en ce sens, et que la tentative de l'enseignement *aural* ne se bornât point à l'emploi des cornets acoustiques.

*
* *

**Enseignement du dessin à l'institution nationale de Paris.**—Jusqu'à présent, l'enseignement du dessin n'avait été donné que dans les classes supérieures, et aux seuls sourds-muets qui faisaient l'apprentissage d'un métier confinant à l'art (lithographes et sculpteurs). Dès le mois de février 1888, un cours supplémentaire de dessin a été créé pour les élèves des trois premières années, et confié à M. Bürgers, artiste peintre.

*
* *

**Enseignement par l'oreille.** — Au mois de mai dernier, il a été créé une section spéciale d'élèves de première année composée des cinq enfants qui, après examen, avaient été reconnus comme entendant le mieux. Dans cette section, comme dans les classes de 1re année, l'enseignement a été donné par la méthode orale pure, c'est-à-dire par l'articulation et la lecture sur les lèvres, tout en utilisant et en s'appliquant à développer ce que chaque élève possédait de puissance auditive. On peut s'autoriser des résultats obtenus pour recommander aux professeurs de sourds-muets de se servir de la voix et du tube acoustique avec ceux de leurs élèves dont l'état physique s'y prêtera, assurés qu'ils peuvent être que ce mode de communication permet de mieux fixer la voix, et d'enseigner plus facilement les voyelles, les syllabes et les mots.

*
* *

**Clinique laryngologique.** — Une clinique laryngologique, confiée à un spécialiste, M. le Dr Ruault, a été organisée à l'Institution nationale dès le mois d'octobre 1887. Des consultations publiques et gratuites pour les maladies du larynx ont lieu le lundi, le mercredi et le vendredi de chaque semaine, à 8 heure 1/2 du matin.

*
* *

**Création d'un service pour les maladies des yeux.** — Un poste de médecin-oculiste à l'Institution nationale a été créé t confié à M. le Dr Tscherning, direct eur-adjoint du laboratoire d'ophthalmologie à la Sorbonne. Une clinique externe pour les maladies des yeux sera prochainement instituée, et la direction en sera confiée au médecin-oculiste de l'Institution.

*
* *

**Œuvres d'art.** — Le buste en bronze de feu Berthier, ancien professeur à l'Institution nationale, commandé au statuaire sourd-muet M. Félix Martin, a été livré et déposé dans la galerie historique, ainsi que le portrait en pied de feu Valade-Gabel, exécuté par M. Bürgers.

*
* *

**Exposition universelle de 1889.** — A l'occasion de l'Exposition universelle, l'administration de l'école de Paris rappelle que le public est admis à visiter l'Institution nationale, tous les mardis, à deux heures précises, du 15 octobre au 15 juillet, en demandant par lettre une autorisation préalable au Directeur de l'Institution.

Pendant la durée de l'Exposition, des mesures seront prises pour faciliter et rendre plus fréquentes ces visites. Les maîtres qui s'occupent de l'enseignement des sourds-muets pourront être admis plusieurs fois par semaine, et le local de la bibliothèque sera mis par l'administration à leur disposition.

*
* *

**Distribution des prix à l'institution Hugentobler.** — Le dimanche 22 juillet, a eu lieu la distribution des prix aux élèves sourds-muets de l'institution Hugentobler.

Malgré ses vastes dimensions, la belle salle d'ombrage de l'établissement avait peine à contenir la foule des invités et une immense tente à l'américaine dressée pour la circonstance a dû être réservée aux dames pendant quel'autre partie des spectateurs se répandait dans le parc et prenait place sous les beaux ombrages de la propriété.

La cérémonie était présidée par M. Guichard, président de la société, qui avait à ses côtés M. Fabre, vice-président; MM. Perrin, Bertholon et Pillet, administrateurs; MM. Cuyaz, Ballay et Béroujon, conseillers municipaux de Lyon; Lévy, professeur à l'École de commerce.

Après un discours d'ouverture, dans lequel M. Guichard a signalé, aux applaudissements de l'auditoire, les immenses services rendus dans l'enseignement des sourds-muets par la méthode parlée, M. Hugentobler et un de ses professeurs, M. Mouleyre, ont présenté les élèves des différentes classes à qui ils ont successivement fait exécuter une série d'exercices de prononciation et de lecture sur les lèvres.

Pour terminer, M. Hugentobler nous a fait assister, avec les élèves des classes supérieures, à une leçon de choses,

leçon fort intéressante et qui fait honneur à la patience, au zèle et à l'intelligence de M. Hugentobler et de ses dévoués collaborateurs.

Ces exercices terminés, la parole a été donnée à M. le docteur Renaud, professeur à la Faculté de médecine, qui a fait une remarquable conférence sur *l'Origine des sens et les sources de la correction de la surdi-mutité.*

La distribution des prix a eu lieu ensuite.

Le prix d'honneur offert par la société, et consistant en un livret de la caisse d'épargne, a été décerné dans la section des garçons à l'enfant Sébastien Gasser, boursier de la ville de Lyon, qui a été reçu dernièrement au certificat d'études primaires.

Le prix d'honneur pour la section des filles, consistant en un beau volume, don de la société, et en un livret de la caisse d'épargne généreusement offert par M. Perrin, manufacturier, conseiller municipal de Villeurbanne, a été décerné à Mlle Emma Lacroix, de la Voulte (Ardèche).

La fanfare de Villeurbanne et l'Union lyrique se sont successivement fait entendre pendant la cérémonie et ont recueilli leur part d'applaudissements.

A 6 heures 1/2, la distribution était terminée et les élèves partaient joyeusement pour leurs deux mois de vacances.

---

## REVUE DES JOURNAUX

**Quarterly Review of Deaf-mute éducation.** Londres, octobre 1888. Le numéro de ce mois reproduit *in extenso* un rapport de M. J-P. Barrett sur l'organisation des classes, lu au congrès des instituteurs des sourds-muets tenu à Margate en mai 1888.

A la suite de ce rapport, nous trouvons une notice historique sur l'institution de Claremont.

L'institution de Claremont, la plus ancienne des écoles de sourds-muets de l'Irlande a été fondée par le Docteur Herbert Orpen, qui, après avoir

terminé ses études médicales, fut pris du désir de visiter les établissements de bienfaisance de la Grande-Bretagne. Au cours de ce voyage, il fut amené naturellement à apporter une attention toute particulière à l'enseignement des sourds-muets qui faisait alors l'objet des plus vives préoccupations. En visitant le « *Foundling Hospital* » (Hôpital des enfants trouvés) et le « *Bedford asylum for orphans* ». (Asile de Bedford pour les orphelins) il rechercha parmi les pensionnaires de ces deux établissements, s'il ne se rencontrerait pas quelques sourds-muets. Il trouva en effet quelques-un de ces infortunés plongés alors dans une ignorance regrettable. Saisi d'une pitié bien naturelle, il résolut de commencer l'éducation de l'un d'eux. Malgré son inexpérience de l'enseignement, il obtint des résultats assez satisfaisants pour pouvoir présenter son élève à une nombreuse assemblée.

Une société pour la protection et l'éducation des sourds-muets en Irlande fut immédiatement fondée et placée sous la présidence de son excellence *le comte de Withworth*. Malgré cet accueil enthousiaste, l'institution ne disposait pas encore de ressources considérables, il fallut donc recourir à la générosité des directeurs des asiles cités plus haut, qui mirent à la disposition du Dr. Orpen et de ses collaborateurs un petit pavillon indépendant. Mais, par la suite, un terrain fut acheté à Claremont et l'institution y fut définitivement établie. Depuis, grâce à l'empressement généreux d'un grand nombre de donateurs, l'institution n'a cessé de prospérer, conséquemment de produire d'excellents élèves et aussi d'excellents maîtres.

---

Nous avons reçu également *Les annales americaines des sourds* (AMÉRICAN ANNALS OF THE DEAF) qui contiennent une suite d'articles d'un intérêt varié : *Enseignement des pronoms relatifs*, dans lequel l'auteur montre la difficulté que les instituteurs éprouvent à faire pénétrer dans l'esprit de leurs élèves l'idée du pronom rélatif;

*Des sourds-muets — État mental et caractéristique*, étude très longue sur les causes de la surdité-mutifé, sur les caractères distinctifs, de l'état mental et physique du sourd et sur les différents palliatifs de cet état; — *Usage du dictionnaire dans l'enseignement de la langue*, dans lequel l'auteur apprécie le rôle que doit jouer le dictionnaire dans le développement du vocabulaire de l'enfant.

RENÉ DUMONT.

---

*L'Éditeur-Gérant*, GEORGES CARRÉ.

Tours, imp. Deslis frères, rue Gambetta, 6.

REVUE INTERNATIONALE
DE L'ENSEIGNEMENT DES SOURDS-MUETS
Tome IV. — N° 9. Décembre 1888.

# POUR L'ANNIVERSAIRE
## DE LA
# Naissance de l'Abbé de L'Épée

**24 Novembre 1712**

---

L'ENFANT *ne parle pas encore. — Il a pourtant*
*L'âge du grand mystère.*
*Sa mère sur son front s'est penchée. — Elle attend*
*Et pleure, solitaire.*

*C'est que le petit être est muet. — Il n'entend*
*Rien des bruits de la terre;*
*Et ce nom de « maman », qu'une mère aime tant,*
*Hélas! il doit le taire!*

*Il ne le taira pas! — Mère sèche tes pleurs!*
*Ces lèvres de l'enfant, que le verbe a quittées,*
*Vont s'animer au feu de nouveaux Prométhées,*

*Prêtres de la parole, ardents éducateurs*
*D'une famille enfin par eux émancipée :*
*Pereire, Amman, Heinicke et Michel de l'Épée.*

D^r Paul PORTAZ.

1. Sonnet mimé par M. H. Gaillard, au banquet de la Ligue pour l'Union amicale des Sourds-muets.

*

## COMMENT ON ENSEIGNE AUX SOURDS ADULTES

### A comprendre la parole par les yeux

*(Réponse au Docteur C... de N...)*

L'instituteur de sourds-muets qui professe la méthode orale, et c'est la généralité aujourd'hui, ayant à obvier à cette double affection, le défaut d'audition et le défaut de parole, peut donc être appelé, à plus forte raison, auprès de personnes atteintes seulement soit de vices graves de l'audition, soit de défauts plus ou moins marqués de la parole : aux sourds plus ou moins incomplets il donnera avec fruit un enseignement méthodique par les tubes acoustiques basé sur les observations si concluantes des docteurs Itard, Toynbée, etc. ; aux personnes atteintes d'une surdité absolue reconnue incurable, il enseignera, comme il l'enseigne aux sourds-muets, à comprendre la parole d'après les positions et les mouvements des organes qui concourent à sa production ; enfin il corrigera les vices de prononciation dont sont atteints les bègues de tout genre comme ils les a corrigés quand ils se sont présentés chez le sourd-muet.

Dans le cas particulier que vous voulez bien me signaler, mon cher docteur, vous avez donc eu une excellente idée en conseillant à votre cliente d'apprendre à *lire sur les lèvres :* cette méthode ne date pas d'aujourd'hui, elle est mise en pratique tous les jours par mes confrères et par moi-même, et les résultats obtenus sont très probants ; il est seulement regrettable que tous les intéressés ne connaissent pas ce moyen de remédier à leur pénible situation et que leurs conseils naturels, les médecins, ne soient pas tous aussi bien que vous au courant de la question.

Je n'ai pas besoin de vous rappeler les précédents histo-

riques que l'on trouve signalés dans P. Bonet, J. C. Amman, de Gérando et autres auteurs. Je rappellerai seulement, pour l'édification de votre cliente, plus que pour vous-même dont la religion n'a plus besoin d'être éclairée, que l'abbé Deschamps d'Orléans avait déjà traité, en 1779, de l'*éducation des personnes sourdes par accident, qui ne sont point muettes, et dont la guérison est regardée comme incurable par les médecins;* et que le Dr Schmalz a publié en 1841, à Leipzig, un traité sur l'*art de saisir par la vue les mots parlés*, à l'usage des personnes sourdes, de leurs parents, des médecins et des instituteurs.

D'autres travaux plus récents (1) ont repris la question qui est aujourd'hui assez élucidée et assez connue des praticiens pour donner des résultats d'autant plus satisfaisants que le maître connaît mieux son art et que l'élève remplit mieux les conditions que je vais passer rapidement en revue.

Parlons du maître d'abord :

Il est nécessaire de faire appel à un maître expérimenté qui ait fait une étude approfondie des éléments phonétiques de la langue et qui puisse, au courant de ses leçons, attirer l'attention de son élève sur les différences qui permettent de distinguer les éléments les uns des autres.

Ce maître devra, surtout pendant les premières leçons, se placer devant un miroir avec son élève et lui faire reproduire les mouvements de la bouche que lui-même exécutera, en lui en faisant connaître la valeur graphique.

Il devra lui faire remarquer la progression décroissante qui se produit dans l'ouverture de la bouche pour prononcer d'abord les voyelles *a, o, ou;* puis les voyelles *a, é, i;* il passera ensuite aux consonnes les plus faciles à percevoir et qui offrent le plus de différence entre elles ; il joindra ces consonnes aux voyelles déjà enseignées pour former des syllabes simples directes (*pa, po, pou*) ; des syllabes inverses (*ap, op, oup*); des syllabes formées d'une voyelle entre

(1) *La lecture sur les lèvres palliatif de la surdité*, par M. Dupont, in *Tribune médicale*, juin, 1884; *Suppléance de l'ouïe chez les sourds par la lecture sur les lèvres*, in *Annales des maladies de l'oreille et du larynx*, par A. Dubranle, 1884.

deux consonnes (*tap, top, toup*), ou d'une consonne entre deux voyelles (*apa, apo, atou*); des syllabes répétées (*papa, tata, popo*); des mots de deux syllabes formées avec la même voyelle et deux consonnes différentes (*chapa, pata, cafa*), ou avec deux voyelles et deux consonnes différentes (*chapo, pâté, café*);

Il fera de même pour les mots de trois ou quatre syllabes; puis viendront les diphthongues et les symphones (deux ou trois consonnes se suivant dans le même mot).

Ces exercices, faits d'abord avec cinq voyelles et une demi-douzaine de consonnes les plus faciles, se compléteront de plus en plus par l'adjonction des deux autres voyelles, *eu*, *u*, et des consonnes offrant une analogie avec celles déjà enseignées et que la prudence nous fait rejeter à la fin, pour éviter des confusions.

Au courant de ces exercices, on fera remarquer que certains sons peuvent s'écrire de plusieurs manières, par exemple : *eau* = *o*, *ai* = *é*, *ph* = *f*, *ç* = *s*, *ge* = *je*, etc.

Pour rendre ces leçons plus attrayantes, on fera en sorte que les combinaisons de syllabes que l'on émet devant l'élève lui rappellent de temps en temps quelque objet connu.

Puis l'on formera de petites phrases de trois ou quatre mots, on posera de petites questions usuelles auxquelles l'élève devra répondre pour montrer qu'il les a comprises, et on en viendra, petit à petit, à pouvoir causer avec lui de toutes les choses que son instruction première lui a appris à connaître, d'abord en formules assez simples, puis au moyen de phrases de plus en plus complexes.

Plus tard, comme couronnement de l'édifice, on en viendra à causer de sujets moins connus et sur lesquels des explications absolument neuves pour l'élève pourront être données de vive voix par le professeur et parfaitement comprises. On pourra, enfin, lire une pièce, en prose ou en vers, que l'élève devra répéter ligne par ligne.

Combien de temps cet enseignement exige-t-il? Nous venons de montrer que cela peut dépendre du professeur; mais cela dépend surtout de l'élève, et, il faut ajouter aussi, de ceux qui l'entourent.

Il est certain, par exemple, qu'avec un sujet jouissant d'une très bonne vue, d'une intelligence au-dessus de la moyenne et d'une instruction assez complète, on arrivera beaucoup plus vite au but qu'avec un élève à la vue basse, à l'intelligence lente et d'une instruction peu avancée.

Celui même qui est très bien doué sous le rapport de la vue, de l'intelligence et de l'instruction mettra plus de temps à aboutir qu'il ne le devrait, s'il n'a la patience de répéter les leçons du maître devant une glace ou avec des personnes de son entourage pendant un temps à peu près double de celui qu'a duré la leçon.

Quant aux personnes qui veulent bien se prêter à ces répétitions, nous devons leur rappeler quelques prescriptions pratiques :

En s'adressant à la personne sourde, elles doivent avoir soin de placer leur visage dans la direction de la lumière ;

Elles doivent lui parler sur un ton de voix naturel, modéré et non trop fort ;

Elles parleront distinctement, mais sans exagérer les mouvements de la bouche ;

Elles ne devront pas secouer la tête en parlant ;

Elles ne devront pas morceler les mots syllabe par syllabe, mais les émettre toujours en entier ;

Elles devront avoir soin de ne pas s'impatienter si elles ne sont pas d'abord bien comprises, car elles décourageraient l'élève ;

Elles ne s'obstineront pas à répéter quand même un mot ou une formule qu'on ne comprendrait pas, elles devront en changer plutôt ;

Enfin elles saisiront toutes les occasions qui pourront s'offrir de converser de vive voix avec l'élève sans faire de gestes et proscrire de plus en plus l'écriture comme moyen de communication.

Plus les conditions favorables que nous venons d'énumérer seront remplies par l'élève et par les personnes qui l'entourent, plus rapides seront les progrès.

On peut promettre à un excellent sujet de lui apprendre à

lire parfaitement sur les lèvres en moins de trois mois (à raison d'un heure par jour), alors qu'il en faudra six pour un élève moyen et douze — peut-être davantage — pour un élève médiocre.

Voilà, mon cher docteur, les renseignements que vous m'avez demandés pour votre cliente. Vous qui la connaissez, vous pouvez juger et lui faire prévoir, d'après ses aptitudes, le temps qui lui sera nécessaire pour parvenir à remplacer efficacement par la vue l'ouie qu'elle a perdu.

Agréez mes plus cordiales civilités.

L. Goguillot.

---

# DES DÉFAUTS D'ARTICULATION

## Résultant de la fente du palais

*Communication faite à la Société odontologique de la Grande Bretagne.* — *Juin* 1888.

Je n'ai pas besoin de vous décrire, messieurs, les formes particulières que peuvent prendre le palais et les autres parties de la cavité buccale des personnes affligées d'une fente du palais ou d'un bec de lièvre. Comme vous le savez, la lèvre supérieure imparfaitement développée présente quelquefois une fente qui peut aussi se continuer dans le palais. Dans les cas bénins, la luette seule est perforée ; dans les cas extrêmes, la fente s'étend à la fois dans la partie molle et dans la partie osseuse de la voûte palatine, rejoint la lèvre et se confond souvent avec un *bec de lièvre*. Quoique des chirurgiens habiles aient réussi en partie à guérir ces fissures et bien que vous ayez pu soulager les patients par l'emploi de palais artificiels, de fausses dents, etc....., il

nous reste cependant à remédier à un grand inconvénient : une articulation si pénible et si défectueuse que, dans quelque cas, elle rend la parole entièrement inintelligible, et que le malade peut en quelque sorte être considéré comme muet.

Je désire uniquement appeler votre attention sur ceci : c'est qu'à l'aide d'un traitement scientifique et judicieux, les individus affligés d'une fente du palais ou d'un bec de lièvre, à quelque degré que ce soit, peuvent apprendre à parler d'une façon parfaitement intelligible. D'après ma propre expérience, qui remonte actuellement à plus de vingt années, je puis affirmer avec confiance, que les personnes qui parlent le plus mal peuvent, au moyen de ce traitement, communiquer avec des étrangers, puisque des hommes, des femmes et des enfants dont l'articulation était si mauvaise que je ne les comprenais pas à notre première entrevue, ont parlé d'une façon absolument intelligible après quelques mois de traitement.

Vous devez avoir remarqué au cours de votre expérience personnelle, que les défauts d'articulation, conséquence d'une fissure, varient immensément suivant le plus ou le moins de développement qu'a pris l'infirmité. La question est de savoir quels moyens doivent être employés pour produire une articulation claire et intelligible.

Le défaut que nous devons surtout combattre est une respiration anormale, L'air, au lieu d'être expulsé directement par la cavité buccale, voyage à travers les fosses nasales, et s'échappe par les narines. Nous trouvons que, dans quelques cas, le patient ne peut plus siffler, ni gonfler ses joues. Dans le fait, la machoire inférieure semble paralysée. Dans le premier cas, je conseille l'usage d'une sorte de gymnastique : le patient fera mouvoir sa mâchoire inférieure et sa langue comme il l'entendra et il s'exercera à la respiration abdominale. Outre le bénéfice de l'articulation, de tels exercices, en forçant le sujet à placer sa langue, ses mâchoires et ses lèvres dans la position convenable, auront très souvent l'avantage d'améliorer l'aspect de son visage.

L'usage du miroir lui sera d'un grand secours dans les

exercices qu'il fera seul. Sa langue sera maintenue à plat au moyen d'une spatule ordinaire et il apprendra à respirer normalement en ouvrant la bouche largement. Quand les dents supérieures seront mal placées ou absentes, sa lèvre supérieure devra remplir leur fonction, comme par exemple dans la production du *t* et du *s*.

Cette courte communication ne me permet pas d'entrer dans le détail des imperfections de la prononciation des lettres qui presque toujours sont défectueuses et quelquefois sont complètement absentes; je ne puis pas non plus faire une analyse détaillée de la correction de chacun de ces défauts. Je dois me borner à dire que, parmi les consonnes, *t*, *d*, *k*, *g*, *s*, *z*, sont celles qui sont le plus souvent imparfaitement émises. Outre les défauts qui peuvent se produire dans la production de chaque lettre, la parole des individus affligés d'une fente du palais présente dans son ensemble d'autres imperfections. En général, le sujet mange les mots, parle très vite et, comme il se doute très rarement des défauts qui rendent son parler incompréhensible, leur traitement est un peu difficile. D'ailleurs, les proches parents et les amis intimes de l'infirme s'accoutument si bien à ces incorrections qu'ils cessent de les regarder comme telles et souvent semblent étonnés et ennuyés lorsque des personnes étrangères leur confessent qu'elles ne peuvent pas comprendre ce qu'il dit. Nous l'avons corrigé de son nasonnement, et nous sommes toujours parvenus à ce résultat en lui faisant faire des exercices de gymnastique respiratoire. Si nous ne pouvions réussir à débarrasser entièrement sa parole de ce défaut, nous pourrons toujours l'atténuer dans une certaine mesure.

L'adresse, la patience et le dévouement de la part du professeur, la persévérance de la part de l'élève feront merveille même dans les cas les plus difficiles.

Pour me résumer, je conseille la gymnastique des mâchoires, de la langue et des lèvres, et en général de tous les organes mobiles de la bouche; les exercices faits devant une glace qui amélioreront l'aspect de la face ; les exercices qui enseignent à l'élève à respirer normalement; la pronon-

ciation distincte des voyelles, des consonnes, des diphthongues, des consonnes composées et par la suite des phrases entières; et enfin, j'émets le vœu que le sujet apprenne à parler et à lire conformément aux lois reconnues de l'élocution. Par ces moyens combinés, nous apporterons d'heureuses modifications dans sa voix et dans son articulation.

WILLIAM VAN PRAAGH.

---

# DE LA SURDITÉ CHEZ L'ENFANT & L'ADULTE

Au point de vue médical, pédagogique, légal, tutélaire

Par le Dr L. COUETOUX et X***, avocat

(*Suite*)

## PÉDAGOGIE

« Le sourd-muet n'est complètement rendu à la société que lorsqu'on lui a appris à s'exprimer de vive voix et à lire sur le mouvement des lèvres. »
(Abbé de l'Épée).

« Il n'y aura plus de sourds-muets ; il y aura des sourds-parlants. »
(Rodrigue Pereire).

CHEZ L'ENFANT. — Nous verrons que lorsque la vue manque on arrive à la suppléer par le toucher qui développe une instruction spéciale; l'ouïe aussi prendra sa part dans ce cas à la suppléance. Ainsi que nous le ferons remarquer, il n'est pas jusqu'au palper lingual et à l'odorat que l'aveugle n'utilise et ne développe.

Il n'en a pas toujours été ainsi pour l'enfant sourd; avant 1880 un seul sens était généralement utilisé pour remplacer l'absent, en France du moins; c'est le sens que Diderot

appelait le plus superficiel. L'étude mentale du sourd-muet nous fera mieux comprendre l'idée philosophique du grand écrivain. Mais déjà nous en induisons ce principe que, autant que possible il y a lieu de faire intervenir le toucher dans l'éducation de ces infirmes (Arnold). On n'a peut-être pas assez remarqué que c'est un nouvel avantage de la méthode d'articulation de faire intervenir dans la suppléance ce sens qui en était banni avec la méthode des signes.

Ainsi,ce que le sourd ne peut entendre,il cherche à le voir.Or deux systèmes sont employés pour lui rendre la pensée visible :

1° L'un d'eux est l'emploi des signes idéographiques ou de mouvements des mains représentant chaque lettre ; telle est la méthode de l'abbé de l'Épée, qui, forcé par le nombre de ses élèves de négliger l'articulation pour laquelle il avait composé une bonne méthode, employa l'alphabet manuel et la mimique. Cette méthode est restée celle de l'Institut de Paris jusqu'au congrès de Milan 1880, d'où son nom de méthode française ; on la nomme aussi mimique. Elle comprend l'emploi de divers signes soit naturels, soit conventionnels ou artificiels et de l'écriture.

2° L'autre système repose sur l'articulation et l'étude des mouvements des lèvres ; le terme de paralepse lui convient particulièrement, car il s'agit non pas d'une superfétation grossière destinée à remplacer le langage, mais de l'étude attentive et délicate des mouvements naturels.

La parole en effet se compose de ce qu'on entend : les sons ; et de ce qu'on voit : les mouvements nécessaires à les émettre. Le sourd, qui ne peut profiter du son émis, lequel nous suffit, doit apprendre à se contenter des modifications de la bouche que nous négligeons d'étudier.

On fait remonter cette méthode de la lecture sur les lèvres à Jean de Béverley, archevêque d'York, au VII^e^ siècle, au bénédictin espagnol Pierre de Ponce (1520-1584), à François-Rodrigue Pereire qui, après avoir appris la parole à sa sœur sourde-muette, se fixa en France en 1734 et s'occupa d'instruire les sourds-muets ; à Amman, 1692, à Heinicke enfin que l'on a opposé à l'abbé de l'Épée bien à tort et qui ouvrit son

établissement à Leipsick en 1778. Cette méthode se répandit en Allemagne où sous le nom de méthode de Heinicke, de méthode mixte ou allemande, elle brilla d'un vif éclat, en Italie enfin ou elle mérita plus spécialement le nom de méthode de l'articulation pure et de la parole pure.

Laissant de côté la mimique actuellement abandonnée, il ne nous reste à étudier que la méthode de l'articulation qui se divise en méthode mixte et méthode de la parole pure.

La première met la parole en première ligne comme moyen et but d'enseignement, mais admet le concours du signe et du geste (Houdin). Ainsi lorsque l'enfant arrive à l'institution, on lui apprend à articuler le nom des objets qu'il désigne par les signes plus ou moins appropriés qu'on lui a appris pour indiquer ces objets. En fait on se sert de son premier langage plus ou moins artificiel et rudimentaire pour lui apprendre la signification des mots. Un signe déjà appris désigne le pain : on le lui fait faire ; puis on lui fait articuler le mot pain ; puis, pour s'assurer de sa mémoire, on lui fait le lendemain articuler le mot pain et répéter le signe indiquant la chose.

Le congrès de Milan a rejeté cette méthode en même temps que celle de la mimique, et le terrain déblayé ne nous laisse plus à étudier que la méthode de la parole pure ; mais cette dernière ne l'emporte pas sans combat sur le système mixte. Tous ne comprenaient pas quel avantage il y avait à se priver d'une ressource qu'on avait sous la main sous forme d'un langage déjà acquis. A quoi M. Hugentobler répondait : « Si un Chinois voulait nous enseigner sa langue par le Chinois sans permettre que nous prononcions un mot de la nôtre et sans en prononcer aucun lui-même, je conviens que cette tentative serait quelque peu insensée ; mais l'enfant sourd-muet à son entrée dans une école ne possède pas une langue et une intelligence toute formée, et il est plutôt à comparer à un tout petit enfant ne parlant point encore. Que fait la mère ? Elle parle à son nourrisson un langage que celui-ci ne comprend pas et cet enfant apprend mot après mot et finit par comprendre et parler le langage de sa mère. »

Ces quelques mots résument l'esprit de la conduite adoptée dans l'éducation du sourd-muet. On a rejeté la méthode mixte surtout pour cette raison que les enfants ont une grande tendance à employer les signes et les gestes plus faciles à saisir que le mouvement des lèvres. Aussi ce que nous venons d'en dire n'est que pour mieux faire comprendre ce qu'on entend par la parole pure.

C'est une méthode qui interdit tout signe et ne permet que quelques gestes au début, entendant par là ces mouvements spontanés qui jaillissent sans effort, sans apprêt, de la nature même de l'homme, tandis que le signe est la représentation des objets faite par des mouvements de la main ou des attitudes du corps qui ne procèdent pas spontanément de la nature même de l'homme, mais qui ont quelque chose d'emprunté au dehors et de conventionnel (Guérin). Désormais nous ne parlerons plus que de l'articulation ou parole pure telle que M. Guérin vient de nous la définir (Milan 1880).

Elle présente de grands avantages et en effet :

Elle fait participer le sourd-muet à la vie commune, car il est compris de tous, sachant articuler les mots, et il comprend par la lecture sur les lèvres.

Elle développe ses organes respiratoires, diminuant ainsi les chances d'affections graves auxquelles ces infortunés sont particulièrement exposés de ce côté (Itard), et facilitant aussi la circulation que l'on sait considérablement influencée par le fonctionnement ample et régulier de l'inspiration et de l'expiration.

« L'articulation, dit M$^{me}$ Hull, agit comme préservative contre les maladies de poitrine, la contorsion des épaules et les attitudes disgracieuses si remarquables chez les sourds-muets qui ont été instruits par les signes. »

Elle améliore souvent l'ouïe, quand le sens n'est pas totalement perdu, en sollicitant l'attention de l'enfant sur des bruits qui le laisseraient indifférent si l'étude du mouvement des lèvres ne fixait son attention, ainsi que le son de sa propre voix.

Elle met l'enfant bien plus à même de comprendre le vrai

sens des mots et d'appliquer les règles de syntaxe. « Elle favorise une élaboration plus française de la pensée (Lambert). « Faite-le parler, disait Manzoni, parce que la parole est le moyen le plus pur, qu'elle va directement à l'esprit, tandis que le signe parle plus aux sens et à la fantaisie qu'à l'intelligence. »

Elle associe, par la notion des vibrations du larynx, de la tête, de l'espace parotidien ou sous-articulaire, le toucher à la vue pour compléter la suppléance de l'ouïe. Par elle la paralepse s'enrichit donc de l'adjonction d'un sens.

Elle peut être enseignée à tous les sourds-muets, sauf à ceux qui ne pourraient apprendre même la mimique, je veux dire les idiots.

Enfin, dit M. Hugentobler, la parole ne fatigue pas plus le sourd-muet, disons le sourd parlant, qu'elle ne nous fatigue nous-mêmes, surtout quand il y est habitué dès l'enfance.

Ainsi il a fallu tant d'essais divers, tant de dévouements d'hommes et de femmes remarquables pour arriver à adopter la méthode maternelle, celle que toute femme suit avec son enfant ; tant de discussions et de controverses pour rejeter la mimique et la méthode mixte dont on peut vraiment dire, surtout de la dernière, ce qu'on a dit des moyens mnémotechniques : l'art de confier trois faits à la mémoire pour n'en pas oublier un quatrième.

Loin de nous la prétention de faire une œuvre de pédagogie technique ; un tel travail n'entre ni dans notre compétence ni dans nos attributions : mais si nous nous intéressons à nos infirmes, comment juger des résultats obtenus dans les écoles où nous les envoyons, si nous ne connaissons pas où en est la pédagogie. Depuis que nous nous occupons de ces questions, nous n'avons que trop souvent à déplorer le manque de surveillance qui fait que des établissements réputés sérieux nous envoient après plusieurs années de séjour des enfants plus instruits sur la mimique que sur l'articulation. Or nous avons vu qu'ils devraient ignorer la première et parler couramment. Ces résultats sont absolument déplorables, et c'est à nous, médecins, leurs protecteurs naturels

de protester hautement. Récemment une maîtresse nous faisait cet aveu : autrefois les enfants parlaient toutes par signes, aujourd'hui on veut la parole; mais si elles comprennent plus ou moins sur les lèvres, nous n'en avons guère que dix sur quatre-vingt qui sachent articuler; d'ailleurs la maîtresse qui sait leur apprendre cela est sourde elle-même. C'est bien fâcheux ! ajoutait-elle naïvement. — Pour nous initier suffisamment à ce que nous pouvons attendre de l'instruction spéciale, écoutons quelques conseils et appréciations d'hommes compétents sur la méthode nouvelle.

« Alors même, dit M. Vaisse, que le sourd-muet qui a reçu des leçons d'articulation n'arrive pas à parler d'une manière satisfaisante, on trouvera encore un résultat très sérieux dans les leçons d'articulation. Elles lui donnent une grande facilité de s'exprimer par écrit, « tandis que tous les partisans de la méthode des signes reconnaissent que le langage mimique nuit à la connaissance pratique de notre langue, sa construction étant différente de celles de nos langues artificielles » (1). Mais tous les sons peuvent-ils être lus, si j'ose dire, sur les lèvres de l'interlocuteur ? Voici la réponse de M. Arnold, 1880 : « Je puis déclarer en toute sincérité et certitude que, dans le langage, il n'y a aucun son qui ne se manifeste à l'extérieur par quelque changement musculaire. Quelques-uns de ces changements sont peu sensibles et difficiles à saisir; mais ils sont heureusement associés en général à des sons plus accentués qui les font reconnaître. »

Il semble que l'éducation doit être bien longue : « Pour les enfants au-dessus de six ans, le plus long espace de temps consacré à l'articulation ne dépasse jamais douze mois; au bout de ce court espace de temps, nous possédons d'un coté et d'autre un moyen parfaitement naturel de communication.

« On s'imagine, dit le même auteur, (M^me^ Hull), que la voix des sourds-muets doit être dure et nullement naturelle. C'est le résultat de la méthode orale mixte dans laquelle

(1) Voir la *Syntaxe du sourd-muet* de M. Goguillot in *Revue internationale* janvier 1888.

l'enfant préférant les signes néglige l'usage de la parole, ou de la méthode orale pure mal enseignée. C'est la faute du professeur qui devrait corriger les défauts d'articulation de l'enfant même pendant les récréations. »

Beaucoup de résultats médiocres obtenus par nos professeurs tiennent peut-être en partie à ce que la méthode est récemment adoptée en France et pas encore assez familière aux maîtres qui doivent s'en servir.

Encore quelques lignes empruntées aux congrès de professeurs et notre tâche sera bien facilitée : « Pour que le sourd-muet apprenne à penser dans la langue parlée et à s'en servir pour communiquer avec son entourage, il faut toujours le faire commencer par articuler et non pas le faire écrire le nom de l'objet présenté. »

Aussitôt que l'enfant est arrivé à comprendre le petit langage usuel de son âge, nous devons autant que possible le mettre en frottement avec le monde parlant.

« Si le maître ouvre les lèvres, agite en même temps la roue des bras, la tête, le cou, les épaules, notre élève ne concentrera plus son regard et son attention sur le petit mouvement labial... Alors son œil perd son attention et sa finesse, et bien des mots lui échappent. »

« Chez les élèves bien enseignés d'après la méthode de la parole pure, la parole, la lecture sur les lèvres et l'écriture sont toutes simultanées. On ne permet pas qu'une branche d'étude empiète sur l'autre (M^me^ Ackers). — Toutefois il n'y a rien de surprenant à ce que le sourd-muet lise sur les lèvres avant d'émettre les sons.

Après trois ans, des enfants d'une école ordinaire suivent sur les lèvres un discours du maître, un sermon s'adressant à tous à la fois. « Non seulement leur propre langue (M^me^ Ackers), mais aussi les langues étrangères peuvent être acquises avec facilité et nous connaissons des cas où trois langues au moins ont été ainsi apprises. »

*(A suivre.)*

# DEUX MOTS SUR L'OTOLOGIE

L'otologie, science nouvelle qui étudie l'oreille, traitant les maladies auxquelles elle est sujette, progresse chaque jour, mais pas encore avec autant de rapidité que l'assure quelqu'un de ses adorateurs, et il n'est personne de ceux qui sont pour elle aux yeux de qui le sourd-muet ne reste condamné au silence.

La structure de l'appareil auditif est merveilleuse, présentant pour sa spécialité anatomique des difficultés ardues à celui qui s'est consacré à cette partie si importante de la pathologie.

Le siège de la sensation auditive se trouve dans une chair gélatineuse, laquelle reçoit les vibrations des corps sonores, les transmet aux filaments nerveux et par là au cerveau.

Mais, outre cette pulpe, l'appareil auditif contient des parties très délicates comme le labyrinthe qui comprend le limaçon, les canaux demi-circulaires et le vestibule ; la caisse du tympan, laquelle communique avec la bouche par la trompe d'Eustache, et qui est traversée par de petits os appelés, à cause de leur forme, le marteau, l'enclume, l'étrier, et enfin le pavillon ou méat externe de l'oreille : parties toutes destinées à renforcer et à modifier les oscillations de l'onde sonore. Leurs formes, chez les enfants, peuvent subir des altérations plus ou moins graves, par suite desquelles la faculté d'entendre peut être diminuée ou totalement enlevée, car elles détruisent, dans quelques cas — comme il résulte des dissections exécutées par Triquet — une partie ou la totalité du système nerveux de l'oreille.

De telles altérations sont dues souvent à ce que l'organisme interne est affecté de scrofule, de tubercules ou de syphilis qui ont pénétré jusque dans la caisse du tympan ou

oreille moyenne; elles peuvent être aussi le résultat d'un traitement thérapeutique. On ne peut se prononcer aussi nettement sur les altérations du labyrinthe ou oreille interne, lequel, s'écrie l'excellent Dr Giovani Mori, est encore à cette heure un sujet obscur d'anatomie pathologique, et duquel Cruveiller disait : « s'il se fut ouvert chez l'homme une cavité labyrinthique, elle serait pleine d'eau et l'œil n'y pourrait discerner autre chose. » Pour ce qui concerne spécialement les parties molles du labyrinthe, lorsqu'elles sont atteintes de maladies, je ne crois pas que l'otologie, qu'elle soit appliquée par un Trœlsch, un Ménière, un Morkel ou un Longhi, puisse y apporter remède en arrêtant la surdi-mutité ou en améliorant chez la personne atteinte la faculté auditive.

Et ici je trouve nécessaire de parler d'un grave malheur arrivé il y a quelques années à l'excellent notaire Maffi de Crémone. Parmi ses filles il en est une qui naquit sourde ou le devint pendant l'enfance. Encore toute petite elle fréquentait l'école des sœurs Canossiennes si renommées pour donner la parole au muet. Après quelques mois d'instruction elle était devenue apte à articuler des mots et à les lire sur les lèvres d'autrui. Mais le père, leurré peut-être par le léger degré d'audition qu'avait sa fille et par les progrès que faisait l'otologie, désira qu'elle fut soumise à une cure.

La cure était commencée depuis peu de jours, lorsque la mère s'aperçut que les facultés mentales de la jeune fille en souffraient. Revenue à Crémone aussitôt après, la pauvrette fut atteinte d'une forte inflammation dans les yeux, à la suite de laquelle la pupille se couvrit d'une pellicule blanche qui lui ôta totalement la vue.

Eh bien! quand je la revis, démutisée parmi ses compagnes, mon âme se déchira à la seule pensée que, si elle était restée aveugle elle aurait été morte pour toujours à la vie intellectuelle et je sentis naître en moi la crainte que la perte de ce très précieux parmi les sens aurait pu être imputée au traitement otologique auquel la jeune fille avait été soumise.

Toutefois, si réellement cela était arrivé, nous aurions dû attribuer l'énorme malheur non à la science mais au mé-

decin peu habile qui l'avait appliquée. Nous savons en effet que des guérisons ont été obtenues dans les principales cliniques otologiques de France, d'Angleterre et d'Allemagne. De même quelques-uns de nos médecins ont traité avec une réussite assez satisfaisante des sujets chez qui des affections auriculaires étaient probablement commençantes et de nature benigne, et elles ne dépassaient pas, je pense, la 2e cavité de l'organe auditif.

Mais ils repoussent les assertions de ces fanatiques qui, comme Colladon, croient que les progrès de l'otologie soient tels qu'on doive fermer les établissements d'instruction et d'éducation pour les sourds-muets.

D'après ces quelques considérations, on voit que parmi les praticiens de cette science, il en est qui voudraient pour les sourds-muets de naissance, privés de centres acoustiques, remettre en honneur l'ancienne méthode de l'Abbé de l'Épée, d'autres qui proposent, se servant d'une phrase de l'Américain Edwards Allen Jay, d'abolir la surdité au lieu d'éduquer les muets.

C. PÈRINI.

---

# NÉCROLOGIE

---

## L'abbé Dassy

On a inhumé à Marseille, le 28 août dernier, M. l'abbé Dassy, décédé à Cauterets le 22 août, à l'âge de soixante-seize ans.

L'abbé L. Dassy était directeur des Institutions des sourds-muets et des jeunes aveugles de Marseille.

Il avait fondé celle-ci en 1858 et avait pris la direction de celle-là en 1866.

L'enseignement est fait aux jeunes aveugles selon les méthodes Haüy et Braille, et aux sourds-muets selon la méthode intuitive orale prise depuis 1880. Deux ateliers de travaux manuels existent à l'Institution des sourds-muets : l'un pour apprendre l'écriture lithographique et l'autre pour se former à l'imprimerie sur la pierre. Quant aux jeunes filles, elles s'appliquent suivant leur aptitude, soit aux travaux de couture, soit aux travaux de broderie.

Dans ces deux Institutions subventionnées par la commune de Marseille et le département des Bouches-du-Rhône, on y reçoit les élèves des deux sexes. Elles comprennent chacune une soixantaine d'élèves environ.

L'enseignement y est donné par des professeurs laïques (1) aux garçons et par des religieuses des sœurs de Marie-Immaculée (2) aux jeunes filles.

M. l'abbé Dassy était secrétaire perpétuel de l'académie de Marseille, correspondant du Ministère de l'Instruction Publique et des Beaux-Arts et chevalier de la Légion d'honneur depuis 1885.

Il sera très regretté à Marseille, où on l'aimait beaucoup.

La direction de ces deux Institutions a été confiée à son neveu Léopold Dassy, qui appartient à l'ordre des Révérends Frères Prêcheurs.

## E. La Rochelle

Nous avons appris dans les premiers jours du mois, la mort de M. E. La Rochelle. M. E. La Rochelle, bibliothécaire à la Bibliothèque nationale, s'intéressait depuis longtemps à l'enseignement de la parole aux sourds-muets. Il a écrit, sur ce sujet, divers travaux dont le plus apprécié sera toujours son livre remarquable sur la vie de J.-R. Péreire. On sait quelle part il prit à l'organisation du congrès de 1878 et aux débats des congrès qui suivirent; on se rappelle quelle ardeur et quel dévouement désintéressé il apportait au service de la cause qu'il défendait. C'était un esprit érudit et un cœur honnête. Nous lui envoyons, par delà la tombe, nos meilleurs souvenirs.

(1) Depuis le 1er octobre 1888, l'enseignement est entièrement donné par des religieuses tant aux filles qu'aux garçons dans l'Institution des sourds-muets.
(2) Cet ordre de religieuses a été fondé par l'abbé Dassy.

# INFORMATIONS

**Le 176e anniversaire de la naissance de l'abbé de l'Épée.** — Selon leur pieuse coutume, toutes les associations de sourds-muets et toutes les institutions du monde ont célébré, le 24 novembre, le 176e anniversaire de la naissance de l'abbé de l'Epée.

Nous avons été informés, plus particulièrement, qu'un banquet avait été organisé au Mans par les sourds-muets de la Sarthe et des départements limitrophes.

A Lyon, également, un grand banquet a eu lieu au restaurant des Quenelles, rue-Jean-de Tournes, près dela place de la République.

A Marseille, autre banquet.

Dans les institutions nationales de Paris, Bordeaux et Chambéry, cet anniversaire a été, comme tous les ans, un jour de liesse.

Enfin la *Ligue pour l'union amicale des sourds-muets* s'est réunie en un banquet chez Tavernier aîné, au Palais-

Royal, sous la présidence de M. Eug. Odeau. M. H. Gaillard, sourd-parlant, y a mimé le sonnet que nous donnons plus haut et un discours qu'il nous prie d'insérer.

Voici ce discours :

Mesdames, Messieurs,

J'ai payé mon tribut d'admiration et de reconnaissance à Michel de l'Épée, par le sonnet que je vous ai mimé tout à l'heure. Permettez-moi maintenant de traiter certaines questions qui vous intéressent tous. Étant examinées dans un banquet, j'espère qu'elles seront plus remarquées.

A notre dernier banquet, en juillet, je vous disais que le formidable courant de sympathie que la grande Révolution avait canalisé à notre profit semblait se ralentir sous la troisième République actuelle, mais que peut-être il reprendrait bientôt avec plus de force.

Grâce à M. de Vorney, rédacteur au *Temps*, ces paroles et bien d'autres, furent transmises à la Presse. On nous accorda quelques moments d'attention dans le public.

C'est ici, Mesdames et Messieurs, le moment de remercier la Presse entière pour le bienveillant appui qu'elle nous prête. On a dit que c'était un quatrième pouvoir dans l'État. Oui. Et nous le reconnaissons ce pouvoir, et c'est sur lui que nous comptons pour faire entendre, triompher même nos revendications.

Un journal l'*Écho de Paris*, publiait, il y a quelques jours, un album des opinions de plusieurs grands esprits sur les journalistes et le journal. Un grand poète, Théodore de Banville, y disait : « Paris sans journaux serait un Carpentras de sourds-muets. »

A mon humble avis, ce serait bien pis encore. Les sourds-muets seraient cent fois plus sourds et presque toujours muets.

En effet, le journal est un de vos consolateurs aimés. Vous n'entendez que lui le plus souvent ; c'est lui qui vous *crie dans les yeux* les nouvelles les plus importantes ; c'est lui qui dirige vos opinions et c'est lui qui perfectionne la légère instruction que vous avez acquise à l'école. Un fait à remarquer, c'est que les sourds-muets qui savent tenir une plume sont de forts liseurs de journaux.

Me permettez-vous, mesdames et messieurs, d'être votre interprète, en exprimant aux journalistes ici présents votre profonde gratitude, et voulez-vous, avec moi, porter un toast à la Presse, en buvant avec ses représentants.

*
* *

En juillet dernier, je n'ai pas été le seul à louer la Révolution française Dans le silence du cabinet, un professeur de l'Institution de Paris, M. Goguillot, préparait un discours de distribution des prix, où il examinait le rôle joué à l'égard des sourds-muets par la Révolution, et rudement il fouaillait les régimes qui n'avaient pas voulu appliquer les principes des hommes d'alors, qui me semblent mille fois plus compétents en la matière que certains personnages d'aujourd'hui.

Beaucoup des nôtres, non imbus de préjugés, impartiaux comme tous

les hommes de la postérité doivent l'être, ont approuvé ce discours. Nous y applaudissons publiquement.

Il est certain que si on avait expérimenté les idées des grands révolutionnaires, tels que Roger-Ducos, Maignet etc., etc., nous serions plus heureux, socialement parlant.

Maintenant, il ne me reste plus qu'à rattraper le temps perdu et pour parler comme M. Goguillot : « Que le sort vous préserve, mes amis, du retour de réactions pareilles ! »

M. le Dr Ladreit de La Charrière, dans un article paru dans la *Revue internationale de l'enseignement des sourds-muets*, a parlé de ce qu'il convenait de faire pour améliorer le sort des sourds-muets, une fois hommes. Car, bien peu, n'est-ce pas, réussissent à se faire une position semblable à celle que vous avez, vous tous ?

Il y a d'abord l'enseignement professionnel mal organisé dans les écoles ; et ensuite, et surtout, les préjugés dont sont imbus à notre sujet, la plus grande partie des patrons et des ouvriers.

La réforme de l'enseignement, c'est affaire à l'administration spéciale. La disparition des préjugés existants incomberait à l'administration de l'instruction publique. Elle n'aurait qu'à prescrire aux instituteurs primaires de faire quelques causeries, deux par mois, à leurs élèves, sur les sourds-muets. Ces causeries qui pourraient être rédigées par un homme compétent, seraient de celles qu'on peut vulgariser en petit volume accessible à tous.

Mais pour forcer la main aux pouvoirs publics, il faudrait un comité d'études et d'initiative. Il existe pourtant ce comité. Il s'appelle le *Conseil supérieur de l'Assistance publique.*

Ce qualificatif d'*assistance publique*, sans doute, vous offusque ; mais tant que la majorité des sourds-muets sera sans moyens d'existence, il aura sa raison d'être.

M. le Dr de La Charrière fait remarquer avec raison que ce Conseil ne possède dans son sein aucun homme compétent. C'est vrai. On a subdivisé ce Conseil en six sous-commissions. Pourquoi n'y ajouterait-on pas une commission spéciale se rapportant aux sourds-muets, et qui se composerait de personnes, professeurs et philanthropes, ayant vécu de longues années dans la pratique des sourds-muets. Et pourquoi ne leur adjoindrait-on pas des anciens professeurs sourds-muets, des artistes sourds-muets, et, surtout, des sourds-muets instruits qui par la seule force du talent ont su, dans certains ateliers, s'élever bien au-dessus de leurs camarades parlants ? Il est temps que des sourds-muets s'occupent des sourds-muets, sous le haut patronage des grands pouvoirs publics.

Il importe pour la dignité de l'administration supérieure de ne pas donner prise à ce reproche que formulait dans *l'Abbé de l'Epée* du 15 novembre M. B. Dubois : « Les entendants parlants ont contracté depuis longtemps la funeste habitude de faire la sourde oreille à tout ce qui vient des sourds-muets, même des sourds-parlants. »

M. le Dr Ladreit dit qu'il serait peut-être utile de créer des associations ouvrières de sourds-muets, ainsi que l'essai en a été tenté à l'étranger, à Berlin notamment.

Ah ! oui !

Mais, ajoute M. le Dr Ladreit, il faudrait des capitaux... J'espère avec

lui qu'il surgira tôt ou tard un La Rochefoucauld quelconque pour les sourds-muets, bien que j'ai eu la naïveté de croire qu'il s'en trouvait un parmi les sourds-muets eux-mêmes.

Seulement, si l'on veut que semblable essai réussisse en France, il faut tenir compte du caractère du sourd-muet *français*.

« Les sourds-muets, écrivait M. le Dr Ménière, se croient nos égaux en tous points. » C'est une illusion que l'on comprend et qu'il serait généreux de ne pas détruire.

Et mon ami Cochefer, qui, en sa qualité de président de la *Société d'appui fraternel des sourds-muets de France*, les connaît mieux que personne, me contait l'autre jour ceci :

« Vers 1882, M. le Dr Peyron, alors directeur de l'école de Paris, me demanda mon opinion au sujet d'une *association des anciens élèves de l'Institution nationale* qu'il projetait de fonder. Je lui répondis : « Vous pouvez essayer. Je serai un des premiers à vous prêter mon con-« cours, mais je doute que les sourds-muets suivent mon exemple, car « réunis en groupe nombreux, ils ne consentiront jamais à subir la su-« prématie des entendants parlants. » M. Peyron ne persista plus dans son idée. »

De sorte que l'association ouvrière ne portera des fruits, que si chaque atelier est sous la direction d'un sourd-muet capable et instruit. L'administration supérieure de cette association seule pourra être confiée à des entendants parlants, car les sourds-muets ne sont pas assez présomptueux pour croire qu'ils pourront, à eux seuls, organiser les transactions, obtenir les commandes et les débattre avec les clients.

Et surtout que cette association ne soit pas calquée sur le modèle des orphelinats ou asiles de sourds-muets existant en France. Il faut qu'elle soit essentiellement moderne, et qu'elle ne ressemble pas du tout à un phalanstère. Le sourd-muet habitera chez lui, au dehors. L'association ne lui procurera que du travail.

En attendant la création de semblables associations, j'exprime un vœu qui répond à l' « individualité propre du sourd-muet », comme l'exprime, M. le Dr Ladreit.

Il y a des patrons qui emploient un nombre considérable de sourds-muets. Puisqu'ils les conservent, tout porte à croire qu'ils ont à se louer de leurs services. N'empêche que ces sourds-muets soient en butte aux tracasseries de leurs camarades entendants. Ces patrons pourraient réunir leurs sourds-muets dans une seule et unique salle, au besoin, sous la direction d'un contre-maître qui les connaisse.

Je suis persuadé que les sourds-muets ne veulent absolument pas d'*asile* agricole et professionnel. Une *association* ouvrière, une *association agricole*, voilà ce qui leur convient. M. le Dr Ladreït doit se souvenir de la prospérité de l'asile agricole, fondé aux environs d'Angers, il y a quelques années.

En revanche, je partage complètement la manière de voir de M. le Dr Ladreït à propos de l'asile pour les vieillards et les infirmes, asile à la fois ouvroir, dispensaire et bureau de placement. Tout cela répond à un besoin social moderne.

Mais si on parvient à créer des associations ouvrières, l'asile ne pourra plus conserver de ses attributions que le dispensaire. Inutile d'insister.

Je m'aperçois, mesdames et messieurs, que j'abuse de votre condescendance. Et comme j'ai encore beaucoup à dire, je vous renvoie à l'année prochaine en vous priant de porter un toast :

A tous les esprits d'élite qui se dévouent aux sourds-muets !

*
* *

**Les sourds-muets à Limoges.** — Comme nous l'avions annoncé dans un précédent numéro, M. Stephann s'est rendu hier à l'école des sourds et muets du Portail-Imbert.

Nous avons pénétré avec M. Stephann dans la salle d'enseignement où douze élèves étaient réunis, dont le plus âgé n'avait pas 16 ans.

M. Stephann les a tous examinés les uns après les autres, et a pu constater les progrès étonnants que M. Camailhac, le dévoué directeur de l'école leur avait fait faire en un temps relativement très court. Sur les 13 élèves qui suivent habituellement les leçons de M. Camailhac, un seul était absent pour cause de maladie. Ces douze enfants, à l'exception de l'un d'eux qui malheureusement est idiot, sont tous susceptibles de guérison, sinon radicale, du moins très sensible.

Grâce à la persévérance et à la patience sans borne dont M. Camailhac a fait preuve, ils peuvent maintenant prononcer d'une façon à peu près distincte, le nom des objets les plus usuels, tels que couteau, etc.

Et l'on peut s'en étonner à juste titre, quand on songe que parmi ces malheureux petits-êtres, quelques-uns sont atteints de surdité et de mutisme, depuis leur naissance. Tous ont bonne volonté, comme nous avons pu le constater, et M. Stephann, qui est compétent en la matière, a affirmé en notre présence que la méthode suivie jusque-là était excellente et qu'elle donnerait de très bons résultats.

Au nom de l'humanité nous remercions ces messieurs du dévouement dont ils font preuve en consacrant leur temps à faire entendre les sourds et parler les muets.

*Le Courrier du centre*, 30 octobre.

*
* *

**Circulaires relatives aux mesures préventives à prendre contre la contagion de la pelade.** — Monsieur

le Ministre de l'instruction publique vient d'adresser aux préfets et aux recteurs les ceux circulaires suivantes :

1re *Circulaire.* — Monsieur le Préfet, l'Académie de médecine s'est préoccupée des mesures à prendre dans les divers établissements scolaires pour prévenir la contagion de la pelade sans cependant entraver l'instruction d'enfants ou de jeunes gens atteints d'une maladie dont la contagion n'est pas fatale et dont l'évolution est souvent assez longue. La haute autorité de cette assemblée témoigne suffisamment de l'importance qu'il convient d'attacher aux prescriptions formulées par elle. Je les signale à votre attention toute particulière, en vous priant de les faire appliquer, dès la rentrée des classes dans les écoles primaires publiques (supérieures, élémentaires et maternelles) de votre département et de la porter à la connaissance des maîtres et des maîtresses, par la voie du Bulletin de l'Instruction publique. Pour les écoles maternelles et les classes enfantines, tant qu'un certificat n'aura pas attesté la guérison, la non-admission ou l'exclusion seront de règle, parce que la rigueur de ces mesures n'a pas pour les enfants de cet âge la même gravité que pour ceux qui sont plus avancés et parce qu'il est impossible de compter en rien sur leur concours. Dans les autres écoles, les instituteurs seront autorisés à admettre les élèves atteints de pelade, après avoir préalablement reçu un certificat médical attestant la possibilité de recevoir le sujet et sous la réserve de l'observation des prescriptions ci-dessous. Les enfants peladiques devront être séparés pendant les classes et isolés pendant les récréations. Si la présence d'un de ces malades, admis ou conservés par tolérance, vénait à occasionner des cas nouveaux, la tolérance cesserait aussitôt. Pour préserver les sujets sains, les contacts immédiats seront évités en obligeant les peladiques à maintenir leur tête couverte ou au moins la surface malade. Les autres élèves seront prévenus de n'employer aucun objet appartenant à leurs camarades et particulièrement les objets qui ont été en rapport avec la tête et la face de ceux-ci. L'échange des coiffures, cause fréquente des transmissions, sera sévèrement interdit.

2e *Circulaire.* — Monsieur le Recteur, j'ai l'honneur de porter à votre connaissance, les prescriptions formulées par l'Académie de médecine, en vue de prévenir la contagion de la pelade dans les établissements scolaires, sans cependant entraver l'instruction des jeunes gens atteints d'une maladie dont la transmission n'est pas fatale et dont l'évolution est souvent assez longue. Des instructions en ce sens ont été adressées à MM. les préfets, pour ce qui concerne les établissements d'enseignement primaire public (écoles supérieures, écoles élémentaires, écoles maternelles) ; il vous appartient d'assurer l'exécution de ces mesures dans les écoles normales de votre ressort. Les directeurs de ces établissements seront autorisés à admettre les élèves atteints de pelade, qui leur présenteront un certificat du médecin de l'école attestant la possibilité de recevoir le sujet et sous la réserve de l'observation des prescriptions ci-dessous : les jeunes peladiques devront être séparés pendant les classes, et isolés pendant la récréation. Si la présence d'un de ces malades, admis ou conservés par tolérance, venait à occasionner des cas nouveaux, la tolérance cesserait

aussitôt. Pour préserver les sujets sains, les contacts immédiats seront évités en obligeant les peladiques à maintenir leur tête couverte ou au moins la surface malade. Les autres élèves seront prévenus de n'employer aucun objet appartenant à leurs camarades et particulièrement les objets qui ont été en rapport avec la tête et la face de ceux-ci. L'échange des coiffures, cause fréquente de transmission, sera sévèrement interdit. Les objets de toilette du malade lui seront exclusivement réservés ainsi que sa literie, spécialement les oreillers et traversins.

*
* *

**Arrestation due à un sourd-muet.** — Notre confrère, M. Bélanger, nous raconte que le mois dernier un individu passait devant l'étalage d'un charcutier de Calais, décrochait un jambon superbe et filait à toutes jambes. Une seule personne avait été témoin de ce larcin, c'était un sourd-muet qui entra vivement dans le magasin et fit comprendre au marchand par une pantomine expressive ce qui venait de se passer. Le voleur fut aussitôt arrêté et le tribunal correctionnel de Boulogne-sur-Mer vient de le condamner à quarante jours de prison.

*
* *

**La discrétion des sourds-muets.** — Les journaux rapportent que la copie des mémoires de l'Empereur Frédéric III, dont la publication vient de produire une si vive sensation en Europe, a été composée par un typographe sourd-muet. Nous nous expliquons ce choix et nous nous proposons d'en reparler.

---

## REVUE DES JOURNAUX

---

**Organ der Taubst-Anstalten** (octobre 1888). *Développement de l'enseignement des sourds-muets en Allemagne pendant la dernière année* par W. Reuschert.

M. Reuschert a détaché de son « calendrier des sourds-muets allemands » pour l'année 1889 quelques pages intéressantes dont nous croyons devoir faire profiter les lecteurs de la Revue.

Dans le courant de la dernière année, une nouvelle école s'est ouverte à Rostock dans le grand duché de Mecklembourg et compte déjà huit élèves. En revanche l'institution de Butow en Poméranie a été fermée. Le nombre des écoles de sourds-muets en Allemagne n'a donc pas varié, il est comme l'année précédente de quatre-vingt-dix-huit. Sur ces quatre-vingt-dix-huit écoles, trois ne peuvent guère être considérées comme de véritables institutions de sourds-muets, car elles sont très petites et sont dirigées par un instituteur primaire. Il vaut mieux les classer parmi les écoles préparatoires dont il existe un certain nombre dans la province de Brandebourg.

Ces trois écoles préparatoires sont : L'école de Tilsitt avec cinq élèves, celle de Stolp en Poméranie avec deux élèves, celle de Zittau en Saxe avec sept élèves. Le nombre des véritables écoles de sourds-muets est ainsi réduit à quatre-vingt-quinze. L'Allemagne possède en outre des asiles plus considérables pour les sourds-muets incapables de recevoir l'instruction et pour les adultes. Ce sont les institutions de Dillingen, Hohenwart, Michelfeld, Ursberg et Zell en Bavière, Wilhelmsdorf dans le Wurtemberg et celle de Dresde.

M. Reuschert publie ici un tableau comparatif des deux années 1888 et 1889. Comme l'année précédente, parmi les quatre-vingt-quinze écoles, vingt-cinq appartiennent à l'État, trente-sept à la province, neuf sont des écoles municipales, vingt-quatre sont des écoles privées, trente-trois sont des internats, quarante-huit sont des externats, quatorze sont des écoles mixtes.

La population de ces écoles est :

En 1888 de 6,156 élèves, dont 3,469 garçons et 2,687 filles.
En 1889 de 6,214 élèves, dont 3,513 garçons et 2,701 filles.

Le nombre des professeurs est :

En 1888 de 550 instituteurs et 56 institutrices.
En 1889 de 563 instituteurs et 56 institutrices.

Si l'on ajoute aux 6,214 élèves des véritables écoles de sourds-muets les cinq élèves de Tilsitt, les deux élèves de Stolp, les sept élèves de Zittau, les six élèves de Gentner à Munich et une centaine d'élèves de la province de Brandebourg qui ont pour maîtres des instituteurs primaires, on arrive au total de 6,334 enfants sourds-muets recevant l'instruction en Allemagne. Sur 7,000 en âge de scolarité (il y en a en tout 39,000), il reste donc encore 1,466 sourds-muets, soit 18 3/4 0/0, sans instruction.

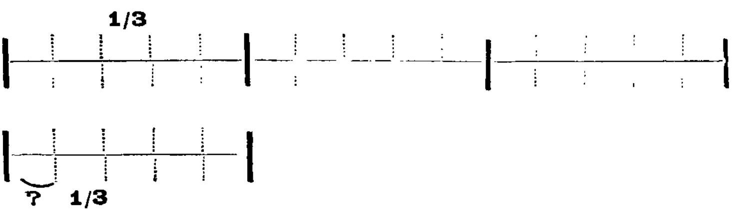
*Leçons pratiques de calcul*, par W. Reuschert.

On connaît déjà le procédé employé par M. Reuschert pour représenter les fractions. Il partage une ligne en deux, trois ou quatre parties égales et chacune de ces parties figure 1/2, 1/3 ou 1/4. Cette méthode présente le grand avantage de faire voir clairement à l'élève les opérations que

l'on effectue devant lui. Il n'a qu'à ouvrir les yeux et il comprend, cela vaut mieux que tous les raisonnements du monde, c'est de la vraie méthode intuitive.

Nous avons déjà montré comment M. Reuschert explique à ses élèves la réduction des fractions au même dénominateur. Aujourd'hui il s'agit de la *division des fractions*. Comment faire saisir au sourd-muet que pour diviser une fraction par 3, par 4, par 7, il suffit de multiplier par ce chiffre son dénominateur ?

1er *exemple.* — Supposons qu'il s'agisse de diviser 1/3 par 5, c'est-à-dire de trouver la 5e partie de 1/3. Nous partageons une ligne en 3 parties égales dont chacune représente 1/3.




Prenons un de ces tiers séparément et divisons-le en 5 parties. Chacune de ces parties est la 5e partie d'un tiers. Or cette partie, on peut s'assurer facilement avec le compas et la règle qu'elle est contenue exactement 15 fois dans la ligne totale. C'est par conséquent 1/15. Ce *quinzième* est contenu 5 fois dans 1/3, il est donc bien la 5e partie de 1/3 et il est contenu $5 \times 3 = 15$ fois dans les 3 tiers qui composent la ligne totale.

2e *exemple.* — Il s'agit de diviser 5/7 par 3. Une ligne est partagée en 7 parties égales, 5 de ces parties réunies représentent la fraction 5/7. Nous isolons 1/7 et nous en prenons le tiers comme dans l'exemple précédent, et nous avons pour résultat 1/21, nous isolons encore 1/7 et nous obtenons un autre *vingt-et-unième*, ce qui nous fait 2/21 et ainsi de suite. A chaque *septième* correspond 1/21, ce qui nous fait pour les 5/7 5/21. Cette fraction 5/21 représente le tiers de 5/7. On voit d'après cet exemple que pour diviser une fraction par un nombre donné, il suffit de multiplier le dénominateur par ce nombre sans changer le numérateur.

Dufo de Germane.

---

**L'International Record**, qui s'occupe de tous les services qui se rattachent à l'assistance publique a consacré, ce mois-ci, quelques-unes de ses colonnes à l'analyse d'une brochure que M. le Dr Graham Bell vient de soumettre à l'examen de la « Royal Commission ».

Cette brochure, outre l'exposé des idées personnelles de l'auteur, contient encore les opinions de plusieurs administrateurs d'Institutions américaines sur différents points qui préoccupent vivement, en ce mo-

ment, les instituteurs de l'ancien et du nouveau continent : Instruction du sourd par la parole, enseignement auriculaire, mariages entre les sourds, statistique de l'enseignement de l'articulation en Amérique.

La parole paraît malheureusement avoir été abandonnée dans quelques institutions américaines ; mais en revanche, l'enseignement auriculaire, quoique son utilité et son efficacité aient été vivement contestées, n'en fait pas moins de rapides progrès. Les instituteurs s'accordent assez généralement à reconnaître que les conduits flexibles sont préférables aux tubes métalliques ; ils ont en outre remarqué que la plupart des demi-sourds qui bénéficiaient de l'enseignement aural, entendaient fort bien la voix pour peu qu'on prît la précaution de leur parler un peu fort et dans l'oreille.

Le Dr Gillet se montre partisan des mariages entre sourds. M. Lawrence prétend qu'une loi interdisant les mariages serait inique et barbare. M. Noyes a observé que les mariages consanguins étaient beaucoup plus dangereux pour la race que les unions entre sourds-muets. Le Dr Bell émettant, à son tour, son opinion, dit qu'une sélection naturelle pourrait, au bout d'un certain temps, produire une véritable race de sourds-muets.

René Dumont.

---

**Le XIXe siècle.**— Dans le XIXe *siècle* du dimanche 11 novembre, M. Francisque Sarcey a bien voulu entretenir ses lecteurs d'un sujet que traitait, dans notre dernier numéro, M. J. Hugentobler : *l'éducation de l'oreille des enfants sourds*. Nous tenons à citer un court passage où l'éminent chroniqueur emploie une image toute nouvelle — *la myopie de l'oreille* — pour désigner la catégorie de sourds incomplets dont il s'agissait dans notre Revue :

« Comment ne s'était-on pas encore avisé qu'il y avait de prétendus sourds qui n'étaient affligés que d'une myopie extrême de l'oreille ? Eh ! mon Dieu ! il n'y a rien de plus simple à concevoir. Le myope n'a besoin de personne pour exercer son œil. Si peu qu'il voie, il cherche de lui-même à voir, et finit par voir mieux. Il fait lui-même, et sans le secours d'autrui, l'éducation de l'organe.

Il n'en va pas ainsi de l'enfant dont l'oreille est tardive. Ceux qui l'entourent se fatiguent de causer avec lui, ne voulant pas se donner la peine de lui crier dans l'oreille ce qu'ils ont à lui dire ; on le déclare sourd, on le laisse tout seul, et le voilà pour jamais retranché du monde des entendants-parlants.

Et la meilleure preuve qu'on en puisse donner, c'est qu'il n'y a pas dans la langue de mot pour caractériser ceux qui ont l'oreille très dure. Le terme de myope n'a pas d'équivalent pour l'oreille. D'où vient ? C'est que l'enfant qui n'entend qu'à grand'peine des sons indistincts et confus est rangé aussitôt dans la classe des sourds.

Il ne tarde pas à le devenir en effet. Les nerfs auditifs s'atrophient, faute d'usage. L'enfant à qui l'on n'adresse jamais la parole ne sent pas son attention excitée. Il s'enferme dans le silence, et il aboutit à l'irrémédiable surdité.

Il faut donc que les mères ne perdent pas courage, quand elles voient leur enfant marquer, par l'œil étonné du sourd, qu'il n'entend pas ce qu'on lui dit. Il peut se faire, en effet, qu'il soit né sourd, et à cela, il n'y a pas de remède. C'est un malheur dont il faut prendre son parti.

Mais deux fois sur cinq, l'enfant qu'elles ont condamné en pleurant dans le secret de leur cœur n'est qu'un myope de l'oreille : il pourrait, grâce à une éducation spéciale, apprendre à parler. »

---

**La France.** — M. Raoul Frary, analyse dans *La France* du mardi 23 novembre, un rapport adressé à M. le Ministre de l'Instruction publique par M^lle^ Matrat envoyée en mission dans le Nord de l'Europe, sur *l'éducation des enfants anormaux*. Dans ce rapport, M^lle^ Matrat se plaît à constater que les pays scandinaves sont très avancés au point de vue de l'enseignement de la parole aux sourds-muets, ce qui ne nous surprend pas, nos lecteurs ayant eu fréquemment des renseignements à ce sujet par les correspondances insérées dans la *Revue internationale*.

Le Danemark surtout est signalé par M^lle^ Matrat comme ayant admirablement organisé l'instruction des sourds-muets et des autres enfants anormaux.

Nous félicitons nos confrères de ce pays d'avoir su mériter des appréciations aussi flatteuses.

L. G.

---

## BIBLIOGRAPHIE

**Institut voor doofstommen te Groningen** (*Institution de sourds-muets à Groningue*). — Rapport sur la situation de l'Institut, présenté à l'assemblée générale des membres, le 2 juillet 1888.

L'Institution de Groningue, une des plus anciennes, fondée en 1790, comptait à la fin de l'année scolaire 1887-88 un total de cent soixante-treize élèves, dont six externes. Parmi les cent soixante-sept internes nous remarquons cent quarante-sept élèves dont l'entretien et l'instruction ont été entièrement à la charge de l'Institution.

Heureusement que l'Institut, jouissant de la *personnification civile*, a pu recueillir, comme les années précédentes, différents dons et legs pour l'aider à faire face à ses dépenses qui se sont élevées pour l'année scolaire écoulée à la somme respectable de 73,568 florins des Pays-Bas, soit près de 155,000 francs.

Le personnel de l'Institut placé, depuis 1863, sous la direction de l'honorable Dr A.-W. Alings, comprend actuellement dix-neuf instituteurs., dont quatre instituteurs en chef.

Il comprend en outre *trois* chefs d'ateliers pour les apprentis menuisiers, tailleurs et cordonniers ; *trois* maîtresses pour les travaux manuels des filles ; un économe et une infirmière pour la section des garçons, une économe et une infirmière pour la section des filles et un économe spécial pour les élèves du culte israélite.

Parmi les instituteurs en chef, l'honorable H.-B. Hase est attaché à l'Institution depuis 1837. Aussi, en attendant la célébration solennelle du centenaire de la fondation de l'Institution, on a célébré avec éclat le 1er novembre 1887 le cinquantième anniversaire de l'entrée en fonction de M. Hase en qualité d'instituteur. Cadeaux, discours, réjouissances, bouquet, rien n'a manqué à la fête.

Depuis quelques années déjà M. Hase avait reçu de S. M. le roi la croix de chevalier de l'ordre du Chêne ; d'autre part, la section provinciale de la *Société d'utilité publique* (*Maatschappij tot nut van't Algemeen*) a cru devoir rehausser la fête en lui décernant, en grande pompe, une médaille commémorative pour les services rendus à la cause des sourds-muets pendant cette longue carrière de cinquante années.

Un autre jubilé y a été célébré au mois de mai dernier en l'honneur de S. Berghuis, professeur de dessin audit établissement pendant une période de vingt-cinq années.

Lors de l'analyse du rapport de l'Institution de Groningue pour l'année 1886-87 (1), j'ai attiré l'attention de mes confrères sur l'initiative prise par M. le Dr Alings d'envoyer de temps à autre une *lettre ouverte* à tous les anciens élèves.

Le rapport sur l'année écoulée est accompagné d'une quatrième lettre ouverte,due à la plume de l'un des instituteurs en chef et donnant l'historique complet, mais succinct, de l'Institution depuis sa fondation jusqu'à ce jour.

Du reste, cette idée des lettres ouvertes a trouvé des imitateurs en Allemagne, à l'Institution d'*Emden* (Hanovre).

Puissent d'autres Institutions entrer dans cette voie, qui présente l'incontestable avantage de resserrer de plus en plus les liens qui doivent unir entre eux tous les membres de la famille si nombreuse des sourds-muets instruits d'une même contrée, voire d'un même pays !

M. SNYCKERS.

(1 *Revue internationale*, n° 12, mars 1888.

**Petit cours méthodique et instructif de langue française.** — Trois livres de lecture à l'usage des élèves des Ecoles de Sourds-Muets, par M. Snyckers, directeur des études à l'Institut royal de Liège.

Le Petit Cours méthodique et intuitif de Langue française que M. Snyckers a publié dernièrement pour les élèves des Ecoles de Sourds-Muets, comprend trois livres mis en rapport avec le livre du maître : *Le Sourd-Parlant.*

« Les notions contenues dans ces livres de lecture, dit l'auteur, ne sont que le résultat d'une leçon de *choses* ou *d'intuition*, un résumé des *leçons orales* données par le maître. »

Le livre de lecture A est destiné à la deuxième année d'études. Nous y trouvons tout d'abord un vocabulaire complémentaire faisant suite au Manuel de 1re année que M. Vauzelle a analysé dans un précédent numéro.

Les 400 substantifs que comprend ce vocabulaire sont répartis en 10 groupes sous les titres suivants : — 1. Corps de l'homme ; — 2. Vêtements d'hommes ; — 3. Vêtements de femmes ; — 4. La classe ; — 5. La maison ; — 6. Objets de table ; — 7. Aliments, boissons ; — 8. Arbres, fruits, légumes, fleurs ; — 9. Animaux ; — 10. Hommes, femmes (professions).

Le reste de l'ouvrage est divisé en neuf chapitres consacrés à l'étude pratique de la langue.

M. Snyckers débute par la phrase composée d'un nom sujet du verbe *être* et d'un attribut. Il emploie comme attribut : 1° les adjectifs de couleur ; 2° les principaux adjectifs qualificatifs de dimension et de forme ; 3° quelques noms génériques se rapportant aux animaux, aux personnes, aux objets et aux végétaux. Le verbe *avoir*, le pronom personnel sujet et un certain nombre d'expressions familières font l'objet du chapitre IV.

Les dix-sept leçons du chapitre V sont spécialement consacrées à l'enseignement d'une quarantaine d'adjectifs qualificatifs des plus usuels, rapprochés par synonymie ou opposés deux à deux, et employés soit avec le verbe *être*, soit avec le verbe *avoir*, au singulier et au pluriel.

Dans le chapitre VI, nous trouvons une douzaine de verbes neutres employés aux différentes personnes du présent de l'indicatif.

Les chapitres VII et VIII sont consacrés aux verbes avec compléments, aux adjectifs numéraux cardinaux, aux conjonctions *et*, *ni*, *mais*, et à l'adjectif démonstratif *ce*. Nous y voyons défiler les phrases le plus variées, et comme forme, et comme fond.

Dans le chapitre IX, un certain nombre d'adverbes, d'adjectifs désignant des qualités abstraites, et une vingtaines de verbes usuels, sont enseignés dans une suite de petits récits dont la forme fait penser au livre de Valade-Gabel, intitulé : *Des faits à l'idée.*

Pour être complet, disons que les prépositions les plus communes, les pronoms personnels, les adjectifs démonstratifs et nombre d'expressions familières et de termes de politesse ont donné lieu à quelques leçons spéciales jetées par ci, par là, au milieu d'un chapitre.

Le livre de lecture B (3me année d'études), comprend trois parties bien distinctes. Les dix leçons de la 1re partie sont destinées à l'enseignement

de *Notions préliminaires* sur les animaux et les choses désignés dans le vocabulaire placé en tête du livre A.

L'étude pratique de la langue en 3$^{me}$ année fait l'objet de la seconde partie qui renferme de nombreuses leçons très variées sur les adjectifs et les pronoms possessifs, démonstratifs et indéfinis; sur les pronoms personnels, sujets et compléments, et sur les verbes les plus usuels, au présent, au passé indéfini et au futur simple. Cette seconde partie du livre B est la suite des chapitres du derniers livre A.

La 3$^{me}$ partie est un ensemble de petites « lectures morales et instructives » sur des sujets aussi divers que bien choisis.

M. Snyckers a placé à la fin du livre B six « Résumés modèles » tirés du *Guide du Maître* (le Sourd-Parlant, 3$^{me}$ année d'études) et que l'on pourra utilement faire reproduire aux élèves après une ou deux lectures attentives.

Le livre C (4$^{me}$ année d'études), est divisé en deux parties:

Les cinq chapitres de la 1$^{re}$ partie sont consacrés à l'étude du pronom interrogatif, du prodom relatif, et des modes indicatif, conditionnel et impératif.

La seconde partie, divisée en trois chapitres, renferme une trentaine de lectures très instructives sur les trois règnes de la nature. C'est un excellent recueil de *leçons de choses* mises à la portée des élèves de quatrième année.

Le livre de M. Snyckers, où les exercices sont convenablement gradués, et vont du connu à l'inconnu, du simple au composé et du facile au difficile, met l'enfant en présence de la réalité, augmente son vocabulaire, et lui fait acquérir insensiblement la faculte de s'exprimer d'une manière nette, claire et correcte. Ce livre serait parfait sans une lacune qui, à notre avis, mérite d'être signalée.

Les exercices de lecture ont un double but : ils sont un moyen de rappel, et mettent l'élève en possession de nouvelles connaissances. Pour s'assurer que l'enfant a réellement profité d'une lecture, le maître fait toujours suivre celle-ci d'un certain nombre de questions très simples. Pourquoi M. Snyckers n'a-t-il pas parsemé son livre de petits questionnaires, qui, tout en facilitant la tâche du maître, permettraient à l'élève de donner la mesure de son *travail personnel ?*

Enfin, au point de vue pédagogique, signalons les deux faits suivants: L'enseignement du verbe *être* précède celui du verbe *avoir*, et la notion des trois temps simples fait partie du cours de 3$^{me}$ *année* seulement.

A. Burtel.

*
* *

Nous avons reçu d'autres publications dont il sera parlé dans notre prochain numéro.

---

*L'Éditeur-Gérant*, Georges Carré.

Tours, imp. Deslis Frères, rue Gambetta, 6.

REVUE INTERNATIONALE
DE L'ENSEIGNEMENT DES SOURDS-MUETS
Tome IV. — N° 10 Janvier 1889.

# L'ORIGINE DES SENS & LES SOURCES DE LA CORRECTION
## De la Surdi-mutité

*Conférence faite à l'Institution des sourds-muets de Lyon (Enseignement par la parole) dirigée par* M. Hugentobler, — *le* 22 *juillet* 1888

**Par le Dr J. RENAUT**
de l'Académie de médecine. Professeur à la Faculté de médecine de Lyon

Messieurs,

Vous venez d'entendre parler — et parler fort bien — des muets. Ces muets qui parlent si correctement sont aussi des sourds; et vous avez vu que si le mot *entendre* signifie prendre connaissance et notion exacte de la parole humaine, ils ont eux-mêmes entendu avant de répondre. Un tel spectacle, qui n'est plus nouveau maintenant, eût frappé nos pères d'une sorte de terreur religieuse. Le moment où les sourds devaient entendre et les muets parler n'était-il pas en effet, pour les vieux prophètes d'Israël, le commencement et comme le signe du début de l'œuvre messianique, toujours et si impatiemment attendu par le monde ancien?

Aujourd'hui, je le répète, nous sommes suffisamment habitués à un tel spectacle pour ne plus nous en émouvoir, sinon pour rendre aux éducateurs actuels des sourds-muets l'hommage qui leur est dû. Cet hommage doit être profond, complet et public. L'œuvre de l'abbé de l'Épée était déjà assez admirable pour qu'on eût le droit de le ranger parmi les grands bienfaiteurs de l'humanité; celle qui se produit ici l'est encore davantage. En faisant parler les sourds de naissance, avec leurs lèvres, leur langue et leur voix à jamais déliées; en leur faisant émettre la vraie parole humaine

substituée à la simple mimique, on leur a restitué le VERBE, qui fait l'homme, et ainsi leurs éducateurs les ont réellement rendus à l'humanité.

Je ne sais s'il faut croire à cette légende anthropologique des hommes muets qui, à l'aurore des temps quaternaires, dépourvus des mouvements vocaux de la langue comme semblerait l'indiquer l'absence, sur leurs mâchoires, des apophyses d'insertion de certains muscles articulateurs, erraient sauvages à la surface de la terre. A peine armés de grossiers éclats de silex, sans vêtements, sans liens familiaux ni sociaux et sans lois, ces précurseurs de l'homme actuel, s'ils ont en effet existé tels qu'on les dépeint, avaient les yeux ouverts sur le monde et sur eux-mêmes comme sur un spectacle incompréhensible. Deux sentiments seulement subsistaient en eux et commandaient tous leurs actes : la faim et la peur. Chez nos pères les Aryas, le feu *Agni* (ignis) qui dissipe l'horreur des ténèbres, *Soma*, la nourriture, furent aussi les premiers dieux. Mais pour eux ce fut la parole (*Brahman*) qui seule fut considérée comme la vraie créatrice ou l'évocatrice du monde et en la personnifiant ils en firent BRAHMA, le plus grand, le maître des dieux ! (1)

Ainsi le sourd-muet, l'être humain privé de la parole, semble rétrograder, redevenir semblable à l'être primitif chez lequel l'humanité n'était encore qu'incomplètement dégagée. Lui rendre la parole, cette parole divine et pour lui aussi révélatrice du monde humain, c'est réellement lui rouvrir un univers fermé, et le rendre plus homme que n'avaient pu le faire son père et sa mère !

Je voudrais vous bien montrer quelles sont la grandeur, la difficulté, mais aussi quelles sont les voies d'une telle entreprise. Rassurez-vous : je ne veux nullement vous faire l'histoire des efforts, des tâtonnements, des luttes, des revers initiaux et du succès définitif de ceux qui, depuis l'abbé de l'Épée, ont essayé d'abord, puis enfin réussi à substituer chez le sourd-muet la parole articulée, comprise et reproduite sans

(1) Rig. Veda. S. VIII, l. VII, h 6.

le secours de l'audition, au langage fermé et en quelque sorte ésotérique des signes. Je procèderai plus simplement. Le problème consiste ici à suppléer, dans la réalisation de l'acte de la *conversation parlée* entre deux hommes, à un sens qui, par son absence, rompt à son origine la chaîne naturelle des opérations physiologiques nécessaires à l'acte lui-même. Pour dégager la possibilité d'y parvenir, et la rendre claire et évidente, le meilleur moyen me paraît d'abord celui-ci : se rendre un compte exact de la nature des sens, de leur origine commune, de leurs liens entre eux. Cette étude faite, nous pourrons montrer brièvement quelles sont les conditions qui commandent chez l'enfant l'apparition de la surdi-mutité, et enfin quelles sont les ressources qui restent pour le rendre de nouveau, par une série d'artifices, apte à communiquer avec ses semblables par la conversation ordinaire, c'est-à-dire parlée.

## II

*Se nourrir, se mouvoir et sentir* : telles sont les trois propriétés fondamentales qui distinguent les animaux, et avec eux l'homme, de tous les autres objets répandus dans la nature. Un être qui ne sentirait rien du dehors, c'est-à-dire qui ne recevrait aucune impression motivant ses réactions musculaires, resterait en place et en repos indéfiniment, eût-il d'ailleurs à sa disposition la force d'Hercule. S'il ne se mouvait pas, il ne saurait puiser hors de lui sa nourriture, et il mourrait bientôt. Une éponge même a des organes de la sensibilité et du mouvement. Aussi, dès l'origine de la série des êtres d'essence animale, les organes de la sensibilité sont-ils répandus diffusément sur toute la surface des corps ; ils siègent sur le tégument. Plus tard un système particulier d'organes aptes à recevoir les sensations venues du dehors et à les réfléchir sur les muscles se détache de la surface et vient se placer dans la profondeur des tissus : c'est le *système nerveux central.*

Désormais ce système dominera tout et mettra tout en ac-

tion. Chez les animaux supérieurs et chez l'homme, il consiste dans la moelle épinière et l'encéphale. De cet axe nerveux partent des cordons, les *nerfs périphériques*. Les uns se rendent aux diverses parties de la peau pour s'y terminer par des petits disques ou boutons sensitifs qui, impressionnés par les contacts, transmettent la notion de ces derniers aux parties centrales : ce sont les nerfs sensitifs du *tact*, le sens élémentaire et le plus généralisé de tous. D'autres cordons vont se terminer dans les muscles et les mettent en jeu sous l'influence de signaux partis du centre nerveux, et qui sont consécutifs aux sensations perçues. D'autres nerfs enfin vont animer les glandes et les mettre, elles aussi, en activité, de manière à assurer la production à leur niveau des liquides destinés en majeure partie à des opérations d'ordre nutritif. Ainsi le système nerveux, siège et organe à la fois de la sensibilité générale, règne en outre sur les parties motrices et nourricières de l'organisme. Il gouverne en réalité le corps à la façon d'un pouvoir centralisé régissant une nation. Par le toucher, le premier des sens qui se soit développé chez les animaux inférieurs, les centres nerveux dirigeants sont incessamment mis au courant de tout ce qui touche et heurte la périphérie de l'organisme. Chez les animaux supérieurs, il faut aller plus loin, et se rendre compte des actions qui se passent, en dehors de l'individu, à distance du tégument formant sa limite extérieure.

Pour ce nouveau besoin, vont se modeler et s'édifier *les organes des sens supérieurs*, destinés à enregistrer et à transmettre au cerveau, sous une forme nouvelle du mouvement nerveux, une série de mouvements extérieurs, vibratoires dans la moitié des cas.

Ces mouvements vibratoires ne sauraient être révélés par le simple toucher ni par aucune des modifications du toucher : ce sont en effet des mouvements d'une nature spéciale, comparables à ceux que produit, dans l'eau calme d'un bassin, une pierre qui tombe. Vous connaissez tous les cercles concentriques au point de chute qui se montrent alors et se répandent jusqu'au bord. Ces cercles sont le résultat du pas-

sage, au travers de l'eau, d'un mode particulier du mouvement qu'on appelle une *onde* Une verge qui vibre dans l'air avec une vitesse suffisante produit, dans le milieu aérien, des ondes comparables à celles que suscite la chute de la pierre dans l'eau du bassin : ce sont les *ondes sonores*, le *son*, qui se propage avec une vitesse de 340$^{m}$888 par seconde au travers de tous les milieux pondérables. La *lumière*, qui marche avec la vitesse énorme de 77,000 lieues par seconde, est tout aussi bien que le son un mouvement vibratoire; et les physiciens ont pu mesurer la longueur exacte de l'onde lumineuse qui, partie de la surface du soleil, vient, moins de sept minutes après, frapper la portion sensible de notre œil, *la rétine*, et donner à notre cerveau la notion d'un acte qui vient à peine de s'effectuer à une distance qui, comparée à nos propres dimensions, peut être considérée à juste titre comme absolument infinie.

Il n'est pas jusqu'au sens de *l'odorat* qui ne puisse être considéré comme enregistrant des mouvements vibratoires très différents des mouvements ordinaires. Sans doute dans nombre de cas il est mis en contact direct avec des particules odorantes pondérables, mais le contact de ces dernières avec la muqueuse olfactive n'est probablement pas l'unique source de nos sensations. Un morceau d'ambre ne perd pas une fraction de son poids sensible à nos balances les plus précises pendant un siècle tout entier, et ne cesse pas d'émettre indéfiniment ses émanations suaves à une grande distance. Seul, l'organe du goût, comme ceux du toucher, exige un contact direct des particules sapides, et forme ainsi un intermédiaire entre les organes des sens supérieurs et ceux réservés à la révélation des simples actions de contact.

Messieurs, tous les organes des sens supérieurs dont je viens de vous rappeler l'existence sont construits sur le même modèle fondamental. Tous ont la même origine et ils la prennent dans le revêtement tégumentaire primordial.

Ce revêtement tégumentaire, l'*ectoderme*, subit le long de la ligne axiale et dorsale de l'embryon de tous les vertébrés une modification remarquable. Il s'infléchit en une gouttière

rectiligne dont ensuite les bords se rapprochent et s'acccolent. Puis le long tube ainsi formé se détache du tégument, et, bientôt entouré par la série de pièces squelettales qui deviendront la colonne vertébrale et le crâne, il continue à se développer et aboutit à la formation de l'encéphale et de la moelle épinière, c'est-à-dire du système nerveux central tout entier. L'encéphale se développera aux dépens du renflement antérieur et trilobé du tube neuraxial; la moelle sera formée par sa région postérieure, conservant indéfiniment la disposition tubulaire.

Très rapidement, les éléments anatomiques du névraxe, nés des éléments anatomiques du tégument primitif, subissent une évolution spéciale qui les transforme en éléments nerveux d'une part, et qui d'autre part *les met tous en communication les uns avec les autres* de manière à constituer un immense réseau. En même temps, à droite et à gauche de la première vésicule encéphalique, le névraxe émet un renflement qui s'avance vers la surface, rejoint le tégument des parois céphaliques sur un point où ce dernier vient de former le cristallin, et, en arrière de ce dernier, vient le coiffer et s'infléchir à la façon d'un bonnet double recouvrant une tête. Ce renflement est le rudiment de la *rétine*, organe fondamental du premier et du plus élevé des sens supérieurs, de celui de la vision. La portion essentielle de notre œil, celle qui perçoit les sensations lumineuses, est donc un diverticule pur et simple du cerveau, une région cérébrale exposée au dehors et juxtaposée à un appareil dioptrique, c'est-à-dire à un système de milieux diaphanes et refringents destinés à concentrer, sur la lame cérébrale devenue la rétine les rayons lumineux venus du dehors. Essentiellement donc, *l'œil est une portion du cerveau qui voit.* Il n'en est pas tout à fait de même des organes des autres sens supérieurs.

Les portions essentielles des organes des sens autres que celui de la vue prennent, il est vrai, comme le système nerveux central, leur origine dans des dépressions du tégument primitif : fossettes olfactives, fossettes auditives, fosse ou cavité buccale dont une portion devient gustative. Mais ces

fossettes sensorielles n'ont d'abord aucune communication avec le système nerveux proprement dit. A leur niveau, les éléments constitutifs du tégument évoluent vers une forme toute spéciale. Un certain nombre d'entre eux deviennent des *cellules sensorielles*. Ce sont des cellules olfactives, des cellules gustatives, des cellules auditives, construites sur un modèle fondamentalement identique à celui des cellules visuelles de la rétine, qui sont des éléments du cerveau. En réalité, ces cellules sensorielles sont des éléments *nerveux*, comme ceux des centres à distance et en dehors desquels elles se sont développées. Mais pour entrer en fonction, il est indispensable qu'elles soient reliées à ces centres eux-mêmes : sans quoi elles ne serviraient à rien, et l'animal ne prendrait aucune notion des mouvements vibratoires extérieurs qui les mettent en jeu. Très rapidement l'union est opérée d'une façon simple : les éléments des centres nerveux, les *cellules nerveuses* ganglionnaires, poussent vers les organes des sens des filaments qui sont des prolongements de leur propre substance. Ces filaments sont les *cordons* nerveux des organes des sens et forment la portion essentielle des nerfs du goût, du nerf olfactif et du nerf acoustique; ils rejoignent enfin les cellules sensorielles de leurs organes respectifs ; ils se mettent en communication directe avec elles; et désormais la *chaîne sensorielle* est établie entre l'encéphale et les points de la surface extérieure disposés pour recevoir les impressions spéciales du goût, de l'odorat et de l'audition.

Cela posé, comme d'un autre côté nous avons vu que, dans les centres, tous les éléments nerveux sont en communication organique les uns avec les autres et forment en réalité un immense réseau dont tous les points sont communicants entre eux, il devient évident que chacun des organes des sens supérieurs, relié à son tour à l'encéphale, devient lui-même continu avec ce dernier et avec les autres organes des sens. Dès lors il n'y a plus à proprement parler, dans l'organisme, *un nez, une oreille, un organe du goût;* mais *une portion olfactive*, *une portion acoustique*, *une portion gustative* du

système nerveux. Cette simple considération est la clef même de la notion des SUPPLÉANCES SENSORIELLES et des COMPLEXUS SENSORIELS : c'est-à-dire de l'aide que se peuvent donner entre eux les divers organes des sens supérieurs et de la part que le plus souvent les uns prennent au fonctionnement des autres au moment de leur mise en jeu.

(*A suivre.*)

---

# DES REPOS SCOLAIRES

On sait que la nécessité d'agir est inhérente à l'organisme humain : à ce point, qu'à part les heures consacrées au repos absolu, c'est-à-dire au sommeil, une occupation quelconque est presque indispensable pour servir de prétexte à l'expansion de notre activité intérieure. Il est vrai que celle-ci peut être entravée par des empêchements apportés à l'exercice des organes : alors, chez un individu soumis à cette discipline répressive, le tempérament devient mou, les facultés intellectuelles tombent dans l'engourdissement et le caractère offre à peine quelques traits distinctifs, sinon ceux de la somnolence. Tels sont surtout les effets observés chez les enfants qu'une éducation mal dirigée oblige souvent à se tenir en repos, condamne à l'immobilité sans souci de leur désir de se livrer à de libres ébats. Ainsi cela se passait, il y a quelques années encore, dans nombre d'écoles.

Mais de nos jours on a rompu avec une tradition si contraire aux règles de la pédagogie enfantine et l'on a reconnu que, pendant les heures de classe, il fallait trouver une manière d'intéresser les élèves : *ou les occuper, ou les laisser s'occuper eux-mêmes* semble devoir être le principe essentiel de toute réglementation scolaire pour l'emploi du temps.

Dans les maisons d'éducation ne recevant que des élèves

externes, il est facile de satisfaire à la nécessité de l'occupation incessante des écoliers ; mais il n'en est pas de même dans les institutions vivant sous le régime de l'internat. Outre les heures de classe et de récréation, il y a encore celles dont le total est réuni sous la rubrique « heures d'études ». Elles correspondent au temps que passent dans leur famille les pensionnaires externes. Or, après en avoir défalqué les minutes consacrées à la rédaction des devoirs ou à l'étude des leçons, il reste encore des moments de loisir. Comment sont-ils employés dans l'un et l'autre cas?

L'écolier externe trouve, presque à coup sûr, un moyen de s'intéresser; même il a souvent hâte d'achever son travail pour se livrer à quelque distraction. Mais quel motif peut presser le jeune collégien d'en finir vite avec l'étude de ses leçons? Si par caprice, il termine promptement la copie de ses devoirs, quel est le seul passe-temps à sa disposition pour le reste de l'étude? Le plus souvent, c'est de taquiner ou de disputer ses camarades, quand il n'ose pas s'attaquer au maître en personne. En effet quel succès l'attend auprès de ses condisciples lorsqu'il parvient à mécontenter ostensiblement ce dernier.

Ce mauvais esprit des élèves internes se forme en partie pendant les heures inoccupées du temps consacré aux études, soit que les écoliers n'aient réellement rien à apprendre où à transcrire, ou soit (et c'est là la principale raison) qu'ils aient besoin de changer de travail quand leur attention à étudier se trouve épuisée.

Cependant ce n'est point les jours de classe, mais les jours de congé (dimanche et jeudi) que les henres d'études sont le plus mal employées, car ces jours-là, les élèves ont plus de temps de libre que de besogne à remplir. Alors, comme ils sont contraints de garder le silence et l'immobilité, ils méditent de s'amuser en dépit de la surveillance. Se voient-ils découverts, ils résistent avec esclandre à l'autorité qui veut les punir.

Que l'on fasse dans les maisons d'éducation la statistique des manquements à la discipline et l'on constatera que les

fautes les plus nombreuses et les plus graves sont précisément commises les jours de congé.

Est-ce à dire que ceux-ci devraient être supprimés ? Non, car ils sont nécessaires pour le repos de l'intelligence, qui, à s'exercer toujours à l'étude de la science livresque, ne tarderait pas à être surmenée.

Le remède à ces inconvénients (la limitation restreinte des heures d'études est tout indiquée) consiste en plus à laisser les élèves s'occuper selon leur gré quand leurs travaux sont terminés, c'est-à-dire à leur fournir les moyens de se distraire à leur place. Ils s'amuseront soit à dessiner, soit à...., c'est là toute la difficulté, : celle de choisir des sujets d'occupation compatibles avec la présence d'un certain nombre d'élèves dans une salle commune.

Or, si les mêmes inconvénients existent dans les institutions de sourds-muets, il est au moins un moyen de les amoindrir pour les plus jeunes élèves pendant les deux ou trois premières années de leur cours d'instruction : c'est d'occuper chaque jour ces enfants aux jeux de la méthode Frœbel, y compris le tressage, le pliage, le tissage et autres.

Outre que ces amusements ont le don de les intéresser, il les préparent au travail manuel. Les élèves ignorant l'ennui ne songent aucunement à mal faire, ce qui est un grand point. De plus, leur attention éveillée entretient dans leur esprit une activité très favorable à l'acquisition des connaissances.

En résumé, il appert que les jours de congé ne doivent pas être le signal d'une cessation de travail, mais celui d'un changement d'occupation. Conséquemment à cela, les institutions dans lesquelles les élèves s'avisent de passer leurs journées du dimanche « à ne rien faire » sont réputées comme manquant de discipline. C'est que, pour les écoliers comme pour les hommes, un travail varié procure plus de délassements qu'une oisiveté absolue, parce qu'il permet d'éviter facilement le désœuvrement et les ennuis que celui-ci emporte à sa suite.

L. Leguay.

# DE LA SURDITÉ CHEZ L'ENFANT & L'ADULTE

## Au point de vue médical, pédagogique, légal, tutélaire

Par le **Dr L. COUETOUX** et **THOMAS**, avocat

(*Suite*)

---

D'ailleurs il paraît que, même pour l'entendant, la meilleure méthode de se former à l'accent d'une langue étrangère est de bien regarder les lèvres du maître. « Ceux qui, n'ayant passé que très peu de temps à l'école, la quittent déjà lorsque leur éducation est très imparfaite, ont néanmoins le passeport du savoir, c'est-à-dire le langage, sont capables de s'instruire eux-mêmes au moyen des livres. Ils éprouvent une satisfaction vive à s'initier à la littérature de leur pays bien supérieure à ceux élevés par la mimique. Ils pensent en langage parlé, car ils parlent en dormant et ont plaisir à causer, même quand leur langage est incorrect. (Magnat). » Ceci est vrai en comparant les sourds-muets parlants aux sourds-muets mimiques; car l'appétit de la lecture, même chez les premiers, est loin d'être aussi développé que chez l'entendant parlant, précisément parce que dès le début il ne connaît pas suffisamment la langue. Ces notions courtes, mais suffisantes pour nous, étant acquises de la bouche même des professeurs les plus compétents, nous devons conclure et en arriver à la question vraiment pratique. En présence d'un sourd-muet, que doit faire la mère et que devons-nous lui conseiller?

Il ressort de ce qui vient d'être dit que la mère doit agir avec le jeune sourd comme avec un entendant, ayant seulement bien soin que l'enfant fixe ses lèvres quand elle lui parle. Elle se fera son professeur, et puisque nous avons vu que l'on en est arrivé à préférer à toutes les autres méthodes la

méthode maternelle, elle suivra celle que son cœur lui dicte, en visant toutefois moins la quantité des mots appris que la bonne prononciation. Nous savons que les professeurs des sourds ont souvent eu à regretter ces tentatives des parents dont les efforts n'étaient arrivés qu'à apprendre à l'enfant « une voix de tête nasillarde et détestable (Bouvier). » On comprend qu'il est bien préférable de faire étudier et répéter à l'enfant chaque mot jusqu'à ce qu'on obtienne une voix convenable.

Il faudra de la patience et encore de la patience ; mais, ce qui n'est pas moins nécessaire, c'est la confiance dans le succès. Or le succès est certain pour tout enfant sourd-muet non idiot et confié à une mère intelligente, douce et patiente. « Eveiller l'intelligence endormie, dit M^me^ de Beaulieu, belle mère d'un sourd-muet qu'elle instruisit elle-même par l'articulation, développer les sentiments moraux en dilatant toutes les fibres du cœur, est tout le secret pour fondre la dure enveloppe de ces pauvres êtres que la sévérité exaspère, que la froideur blesse, mais que je n'ai jamais vu résister aux caresses. » M^me^ de Beaulieu n'avait ni maîtres, ni exemples de succès pour l'encourager. Comment fera-t-elle? « J'employai les moyens les plus vulgaires pour l'initier au mécanisme des divers organes du son ; je lui fis remarquer les contractions différentes des lèvres, dessinant un sourire pour l'*i*, s'arrondissant pour l'*o*, et, pour l'*u*, ébauchant un baiser.

« En introduisant son petit doigt dans ma bouche, je lui faisais apprécier les fonctions des dents se serrant pour arrêter le son ou s'écartant pour le laisser fuir en sifflant, les mouvements si considérables de la langue, tantôt séparant les dents, tantôt frappant le palais, tantôt s'appuyant au mur d'ivoire... J'obtins les syllabes nasales en lui pinçant le nez. Pour la lettre *r* je m'avisai d'un gargarisme... Les syllabes muettes présentèrent de grandes difficultés. Je me souviens que la lettre *l* me demanda plusieurs jours de travail ; j'y tenais beaucoup à cause de sa similitude avec le pronom ; désespérant d'y parvenir, je m'avisai de verser de la crême dans deux soucoupes

et, prenant un chat dont je tolérai la présence sur la table de travail, je le mis devant le liquide affriolant en faisant remarquer à l'enfant sa langue rose. Je lui donnai l'autre soucoupe : la démonstration eut un plein succès. — Les premières contractions de la bouche sont toujours exagérées mais peu à peu l'habitude les rend insensibles ; la voix du sourd-muet garde un caractère enfantin, grêle et monotone. Les progrès furent rapides : mon élève demanda bientôt tout ce dont il avait besoin. » Et elle continue : « Que de bonne heure vos enfants (il s'agit des petits sourds-muets) partagent vos joies, vos labeurs et vos peines ; qu'après une séparation plus ou moins longue, ils ne rentrent pas au foyer domestique étrangers à votre langage, à vos usages, à vos besoins. L'éducation du sourd-muet n'est pas plus difficile que celle des autres enfants ; elle est seulement plus longue. L'impérieux besoin de l'âme humaine de se communiquer à d'autres âmes et la curiosité naturelle à l'enfance sont les deux grandes forces qui poussent le jeune sourd-muet à se mettre en rapport avec ceux qui l'entourent. »

On voit que la méthode est simple, puisqu'il suffit de viser une seule chose : l'enseignement de l'articulation par la lecture sur les lèvres. La difficulté est précisément de refuser tout autre langage à l'enfant qui préférerait des signes plus faciles à saisir. « Permettez-moi, dit M. Tarra au congrès de Milan, de vous rappeler une scène vraiment touchante à laquelle nous avons maintes fois assisté. Le maître parle, l'enfant regarde mais ne comprend pas ; le maître redit la même parole, l'enfant ne comprend pas davantage ; je vois encore d'ici son regard suppliant, qui cherche à attendrir le cœur du maître et qui semble lui dire : faites-moi comprendre. Au fond il demande un signe. Inflexible, parce qu'il est admirablement patient, le maître refuse, joint ses mains immobiles et redit la parole une fois, deux fois, dix fois : l'enfant regarde, regarde encore, regarde toujours, jamais fatigué, jamais découragé parce qu'il veut comprendre, et quand il a enfin deviné l'énigme, un cri de joie s'échappe de ses lèvres : c'est la parole découverte, qu'il va répétant à

ses frères d'infortune. » Voilà comment s'accomplissent ces prodiges de lecture intelligente, rapide et sûre auxquels nous avons tous applaudi.

Il n'y aura rien à changer de ce qui se fait avec les autres enfants et les moustaches ne sont pas un empêchement à cette fine investigation que seul un sourd semble pouvoir acquérir à ce degré, de même que le toucher des aveugles semble dépasser en finesse celui des voyants.

Nous pensons avoir fait comprendre l'esprit de la méthode; tel est notre but, qui ne nous semble pouvoir être mieux atteint que par la citation des paroles de ses créateurs et de ses adeptes de la première heure. Ajoutons avec M^me^ de Beaulieu : « Instruisez votre enfant et le plus tôt sera le mieux. »

Peut-être y aurait-il parfois avantage, pour fixer l'attention de l'enfant et annuler chez lui le sens auditif, à suivre le conseil déjà donné de Politzer: « Par un long exercice, dit-il, il semble que la sensation tactile simultanée de la région interne de l'oreille favorise la perception des voyelles et des consonnes. » Ce conseil du savant otologiste de Vienne est d'accord avec ces expériences physiologiques qu'on a récemment beaucoup répétées et qui ont établi que la lumière excitait l'ouïe, que le bruit excitait la vision et augmentait la force musculaire au dynamomètre. Pour généraliser, il semble que toute excitation modérée du système nerveux active les fonctions musculaires ou sensorielles qu'il préside et probablement aussi les fonctions tropiques ou de nutrition.

Ainsi formé de bonne heure au langage, l'enfant pourra être envoyé à l'école maternelle, à l'école primaire avec les enfants de son âge; car la société des autres enfants lui est aussi nécessaire qu'aux entendants. Ainsi qu'en Autriche, où l'élève le plus sage regarde comme un honneur de veiller sur l'enfant aveugle, de le conduire en classe et de le ramener chez lui, on veillera à ce qu'un enfant raisonnable et à qui on fera comprendre la confiance qu'on lui témoigne, veille sur le jeune sourd. Point n'est besoin de règlement pour obtenir cela.

Il ne faut pas s'apitoyer ostensiblement sur le sort de ces enfants, mais les occuper, les habituer à l'ordre et à la règle comme les autres, les rendre témoins de la misère des pauvres et leur apprendre à les secourir,

Ce serait un tort de s'illusionner sur le résultat que généralement on obtiendra à l'école publique. Seuls des enfants, je me trompe, des mères exceptionnelles pourront arriver comme M^me^ de Beaulieu à faire suivre la classe du village à leur petit sourd. Mais il y apprendra l'ordre, la tenue, quelques travaux tels que le dessin, la couture, la broderie. Il arrivera à l'école spéciale déja dégrossi et prêt à s'instruire. Tel est au reste le vœu émis par le congrès de 78; toutefois il a bien perdu de son actualité, car on possède actuellement assez d'écoles de sourds-muets et on les y reçoit d'assez bonne heure pour les y envoyer au sortir de la famille ou de l'école maternelle.

En formant le vocabulaire du petit sourd, il est utile d'avoir sous la main les objets qu'on lui apprend à nommer, d'où l'utilité du petit musée pédagogique. Le meilleur est celui que nous offre notre maison : la table (l'assiette, le pain, etc.) ou la nature (l'arbre, le fruit, la fleur).

Voici l'ensemble des décisions du congrès de Milan concernant l'éducation des sourds-muets : 1° l'âge le plus convenable pour que le sourd-muet soit admis à l'école spéciale est de huit à dix ans; 2° la durée des études doit être de sept ans au moins et même de huit ; 3° un professeur ne peut enseigner efficacement plus de dix élèves ; 4° les enfants enseignés par la mimique et dont l'éducation est en cours ne seront pas mis en contact avec les nouveaux venus qui seront enseignés par la parole et ne seront point initiés aux signes.

Voici quelques conseils élémentaires de pédagogie pour enseigner l'articulation et la lecture sur les lèvres : se placer en face de l'enfant la figure bien éclairée, prononcer les mots naturellement, sans grimacer ni trop accentuer; certaines syllabes. comme *au*, *o*, se prononçant avec peu de modifications dans les dispositions des organes vocaux appa-

rents, faire sentir à l'enfant, qui y appliquera la main, les vibrations que l'articulation de ces mots provoque vers le crâne du professeur, dans la dépression sous-auriculaire, au larynx etc.; l'enfant essaye de répéter et la main appliquée sur sa tête ou son larynx, il est averti de sa mauvaise ou bonne prononciation par l'absence de vibrations ou la similitude de celles qu'il ressent sur lui-même et sur le professeur. L'expérience démontre, dit Arnold (congrès de Bruxelles, 83), que plus les élèves se servent de leur main en apprenant la parole, plus leurs progrès sont rapides et exacts. Le tact est le sens pour lequel la parole du sourd-muet devient sa véritable propriété et non pas un exercice mécanique et aveugle. Parfois, pour faire bien sentir les vibrations de sons où il y a par exemple plusieurs *r* comme *arrivé*, *arrêt*, le professeur se penche vers la tête de l'enfant et, appliquant son cou sur le vertex, il l'enserre pour ainsi dire la tête entre le menton et la poitrine, et prononce le mot en le faisant vibrer.

Si l'on a compris notre but, on nous pardonnera le décousu de ces quelques lignes où nous avons surtout cherché à mettre en avant les hommes dévoués à la cause des déshérités qui nous occupent. Il serait utile que leurs travaux fussent connus des médecins. On les trouve réunis, dans leurs parties principales du moins, dans le compte rendu des six congrès de professeurs : de Paris, en 78, où les efforts se sont diffusés sur un grand nombre de points ; de Milan, en 1880, où la méthode de l'articulation pure a été proclamée (ces deux congrès étaient internationaux), celui de Bordeaux, en 1882 (qui fut national seulement) ; il s'est occupé de questions concernant peu le médecin, telles que le choix des professeurs de sourds-muets, etc.; enfin le congrès international de Bruxelles, en 1883, qui clôt la liste des internationaux, a surtout agité les questions de patronage et d'instruction professionnelle ; suivent deux congrès nationaux : ceux de 1884 et 1835, tenus à Paris.

Bien que ce soit contraire à l'ordre didactique, qu'il nous soit permis de conserver jusqu'à la fin la question des exercices préparatoires à l'articulation, agitée dans ces deux

congrès. Nous dirons ensuite un mot des sourds-muets arriérés.

Depuis le commencement de nos études sur les sourds-muets, nos efforts, bien isolés encore, il est vrai, tendent à rencontrer chez quelques femmes suffisamment instruites et intelligentes, des aptitudes les rendant propres à donner, dans la famille même, des leçons d'articulation aux petits sourds-muets... Il y a là une source de progrès considérables et de très sérieuses et faciles économies de temps et d'argent. La famille, instruite par ces professeurs, deviendrait propre à enseigner la parole convenablement elle-même. Chaque année, des prix Montyon sont décernés en faveur de l'exercice illégal de la médecine ; ne seraient-ils pas mieux mérités par des femmes ayant rempli avec succès le rôle que nous leur désirons voir remplir auprès de nos protégés.

Est-ce là une idée nouvelle et qui nous soit propre ? Non assurément. Nous remarquerons même, à ce propos, que depuis l'adoption de la parole, les professeurs de sourds-muets se sont franchement occupés de la préparation de l'enfant à l'articulation par la famille elle-même. « J'entends dire (dit M. de Laplace) que l'enseignement de la parole au sein de la famille est impossible. Cependant n'est-ce pas à cet enseignement que nous devons M^lle^ Dubois, l'institutrice de son frère, M^me^ de Beaulieu et M^me^ Ackers, les habiles professeurs de leurs enfants, et Pereire lui-même l'instituteur de sa sœur ?— On objectera que ce sont des exceptions. — Tous les parents ont une affection sans égale pour leurs enfants. Cette tâche de leur apprendre à parler sera douce et agréable à leurs cœurs : ni les répugnances, ni les difficultés ne les rebutent. — S'ils ne l'entreprennent point d'ordinaire, c'est qu'ils supposent la chose impossible. »

Bien plus notre désir s'est déjà réalisé ailleurs : car M^lle^ Dubois, après avoir instruit son frère, rendit les mêmes services dans des familles étrangères : « C'est dans le sein des familles, dit-elle, que nous avons travaillé en donnant des leçons particulières. C'était une heureuse circonstance, car la famille nous aidait beaucoup dans notre patiente et laborieuse tâche. Les bonnes des enfants n'étaient pas les

moins zélées ; plusieurs m'ont merveilleusement secondée, dont l'une d'elles ne savait ni lire, ni écrire. »

D'ailleurs la nécessité de professeurs femmes pénétrant dans les familles et y faisant connaître la possibilité des résultats à obtenir et le moyen de les obtenir n'est-il pas implicitement reconnue dans cet aveu de M. Ladreit de la Charrière : « Notre savant inspecteur général, dit-il, M. Claveau, a eu la joie de constater qu'en France les sourds-muets dépourvus d'instruction sont en bien petit nombre (500), mais moi, qui fréquente beaucoup plus que lui les sourds-muets adultes de la population ouvrière de Paris, je constate que si l'instruction est nulle pour un petit nombre, elle est bien rudimentaire pour beaucoup, et que les résultats n'ont pas répondu aux sacrifices que l'état ou la famille ont dû s'imposer ; cela tient, dans une certaine mesure, a *ce que le terrain a été mal préparé.* »

Maintenant que nous avons quelques notions concernant l'instruction des sourds-muets, nous ferons un pas en arrière.

Mme de Beaulieu nous a indiqué la conduite à tenir vis-à-vis du petit enfant sourd-muet. Nous serons mieux, instruits de notre rôle en écoutant comment débutent les professeurs vis-à-vis de l'enfant sourd-muet que nous leur confions. C'est ce que nous apprenons par le travail qu'a publié M. Goguillot en 1883, sur la *Période préparatoire* et par les congrès de 1884 et 85. « Il est à noter, dit M. Capelli, que le sourd-muet ne s'étant servi de la bouche que pour manger, ne sait pas la mouvoir à la manière d'un parlant. Il ne sait ni contracter ni distendre les lèvres, ni étendre, ni élever, ni pousser, ni retirer, ni contracter la langue comme nous le faisons instinctivement par suite de la longue habitude que nous avons de parler. »

Aussi quand l'enfant arrive à l'institution, il faut le soumettre à une gymnastique progressive, générale d'abord, puis buccale. C'est cette dernière qui forme la période préparatoire à l'articulation. On fait d'abord l'enfant s'asseoir, se lever, se pencher à droite, à gauche, ouvrir son pupitre, le

fermer, etc. Ces exercices forment l'esprit à la discipline, assouplissent les muscles et préparent l'œil. On les habitue à percevoir certains mots : mal, sage, paresseux, va, debout, mots facilitant les conversations avec le maître (Dubranle), c'est là ce qu'on appelle la lecture sur les lèvres synthétique, qui consiste à faire lire sur les lèvres un certain nombre de mots courts et faciles, sans les décomposer en leurs éléments, correspondant à des objets usuels et présentant entre eux la plus grande différence possible. Elle satisfait aux exigences des relations jusqu'au jour où elle fait place à la lecture analytique, qui ne reconnaît un mot qu'après en avoir reconnu séparément chaque syllabe.

Certains maîtres (Magnat) rejettent l'emploi de la lecture synthétique et débutent, après la gymnastique générale dont nous avons parlé, par faire respirer l'enfant amplement et en cadence, pour cette raison que les 3/4 des défauts de prononciation doivent être attribués à une respiration défectueuse. (Marchio).

Tel est le début de ce qu'on appelle les exercices préparatoires à l'articulation, exercices introduits par Arnold, de Riehen près Bâle, et destinés à mettre l'appareil vocal dans son état normal. On ne saurait en effet songer à produire un son avant d'avoir rétabli le jeu de la soufflerie. Commençons donc par faire respirer le sourd-muet. L'exemple ne suffit pas, il faut faire sentir le souffle expiré et inspiré. Le sourd-muet ne respire pas volontiers par la bouche, il faut le lui apprendre.

La parole d'un élève n'aura de la clarté, de la netteté qu'autant que la force d'expulsion de son souffle aura atteint un degré suffisant pour éteindre une bougie placée à une distance de 40 à 50 centimètres de sa bouche (Magnat). Il faut le faire souffler pour chasser des flocons de duvet, de papier ; gonfler des vessies, des ballons de caoutchouc, éteindre des bougies, faire des bulles de savon au chalumeau, excellent exercice qui apprend à émettre le souffle avec parcimonie.

Et, après tout cela, nous n'avons encore rien obtenu.

Quelquefois, même, le sourd-muet se décidera difficilement à émettre un son. Dans ces cas il ne faut point avoir recours à la douleur, comme le faisait l'abbé de l'Epée qui serrait fortement le bout du petit doigt pour faire émettre un son. « Alors, dit-il, l'enfant ne sera pas longtemps sans faire sortir quelque son de sa bouche pour se plaindre. »

Donc, ne pas arracher le son, le provoquer; recourir de préférence à l'exclamation et au rire, tendre l'oreille comme pour écouter. La voix provoquée par le rire est toujours plus naturelle que celle provoquée par les plaintes et la douleur. Faire l'enfant expirer, la bouche faisant le moule du son *O*, puis du son *ou* en diminuant l'ouverture, puis passer aux voyelles *é*, *i*, etc. Le faire, pendant ce temps, se regarder dans la glace, placer sa main sur le larynx, sur la tête, au dessous du menton pour sentir les vibrations dont le siège varie avec chaque son.

Dans ces exercices, ne pas employer d'artifices; par exemple ne pas serrer le nez de l'enfant, n'obtenir rien que de naturel. Dès que l'enfant est en état de connaître et d'articuler deux ou trois voyelles et autant de consonnes, on les associe les unes avec les autres et on forme des syllabes. Il serait désirable que des écoles préparatoires, ou maternelles ou Frœbel s'occupassent de préparer l'articulation et de plus des travaux de découpage, collage, piquage, pliage, travaux de terre glaise, dessin linéaire, écriture, gymnastique. Tel est l'avis de M. Hugentobler. Il nous semble que des institutrices spéciales enseignant aux familles à instruire l'enfant seraient d'un secours plus efficace et plus réalisable que ces écoles.

Faut-il réunir les sourds-muets aux entendants parlants? L'expérience démontre, dit M^lle^ Dabe, que dans ce cas, les entendants font bande à part, ou bien ils en arrivent à employer les signes avec les sourds-muets. Aussi, continue-t-elle, en dehors de certaines conditions d'âge, de développements intellectuels, de bonne volonté, d'aptitude et de milieu, cette réunion présente des inconvénients sérieux et des avantages problématiques.

Quelques journaux de professeurs de sourds-muets semblent admettre que l'étude de la mimique doit être cultivée avec un goût spécial par le sourd-muet. Ils doivent donc des travaux sur la physiognomonie. Il semble qu'il y a là en effet une voie à ouvrir pour l'activité intellectuelle du sourd. Sera-ce une compensation à une infériorité relative? En tous cas nous citerons comme travail à consulter à ce sujet la *Mimique* et la *Physiogomonie* par Piderit, traduit de l'allemand par Girot, chez Alcan. Faisons remarquer que ce sujet demande, pour être bien compris, une grande richesse de figures, ce qui se trouve dans l'ouvrage cité.

*De l'instruction professionnelle.* — Cette question a été agitée plutôt que résolue au congrès de Bruxelles. Deux courants s'y sont manifestés. Pour les uns, le sourd-muet est un mineur qu'il faut faire travailler pendant sa période d'instruction, puis maintenir et surveiller dans des ateliers spéciaux, telle est l'idée dominante avec des variantes chez les professeurs encore peu rassurés sur les résultats de la méthode orale.

Pour d'autres, au contraire, le travail professionnel n'entre dans l'éducation du sourd-muet que comme dans toute éducation très comprise. « Avec l'enseignement par la parole, est-il possible, dit M. Magnat, d'affirmer que l'éducation industrielle du sourd-muet est nécessairement spéciale. » « Aussi, continue-t-il, l'éducation du sourd-muet doit comprendre le travail manuel: mais il faut, sans l'appliquer à un métier, l'initier aux principes du travail du fer et du bois, branche fondamentale du travail manuel. »

Ce n'est là pour M. Magnat que la mise en pratique d'un principe général d'éducation emprunté à J.-J. Rousseau: « Le grand secret de l'éducation est de faire que les exercices du corps et ceux de l'esprit servent de délassement les uns aux autres; » et M. Magnat ajoute : « Dons notre école, nous n'avons pas d'atelier. Nos élèves font leur apprentissage dans les ateliers de l'industrie privée. Je me hâte de dire que nous n'avons pas assez d'apprentis pour les patrons qui nous en demandent. »

Un sourd-muet instruit par la parole et même connaissant deux langues, M. Nolet de Beauwère, peignait ainsi au congrès de Bruxelles, la situation des sourds-muets : « Le sourd-muet, au sortir de l'institut, cherche une profession. Si un patron l'accepte, ce qui n'arrive que rarement, il a généralement soin de ne lui imposer qu'un travail secondaire et toujours le même : le cordonnier lui donne les raccommodages, le tailleur les vêtements à rapiécer. Les professeurs qui conviennent le mieux au sourd-muet sont : tailleur, cordonnier, relieur, typographe, jardinier, fleuriste, horticulteur, arboriculteur, boulanger. Pour le sourd-muet aisé, le mieux est le jardinage et le dessin. »

*Direction des écoles de sourds-muets.* — Il y eut unanimité des professeurs au congrès de 1878 pour demander que la direction des écoles de sourds-muets passe du ministère de l'intérieur à celui de l'instruction publique. On espérait voir ainsi les méthodes s'améliorer et l'instruction mieux surveillée.

Au congrès de Bordeaux, MM. Bourse et Guérin, considérant que les écoles de sourds-muets sont non seulement des établissements d'instruction, mais de bienfaisance et de plus constatant les progrès récemment accomplis en France en demandaient le maintien sous la direction de l'intérieur. En tout cas, répondait très justement M. Hémont, il faudrait des inspecteurs spéciaux pour cet enseignement. Les écoles de Saint-Brieuc et d'Alger qui, en 1882 (rapport de M. Houdin à Bordeaux), en étaient encore à la mimique, semblent venir à l'appui de cette assertion. Que dirait-on s'il était permis dans les écoles primaires, sous prétexte de liberté, de n'enseigner que le patois ?

Au congrès de Bruxelles, M. Claveau faisait ressortir les progrès accomplis : « Actuellement en France, disait-il (1883), 3,600 sourds-muets reçoivent l'instruction et le relevé récent des professeurs n'indique pas 500 sourds-muets n'en recevant pas (1). »

(*à suivre.*)

1 *Des sourds-muets arriérés*, voir le chapitre *Tutelle*.

# VARIÉTÉ

## UN SOURD-MUET AVEUGLE [1]

Inocencio Juncar y Reyes est né à Nonaspe, près de Sarragosse, le 28 décembre 1861, il est sourd de naissance. Tout enfant, il eut le malheur de perdre son père, et sa mère vint à Barcelone ; pauvre et ne pouvant vivre que de son travail, elle se vit dans la douloureuse nécessité de faire entrer son fils sourd-muet à la maison provinciale de charité pour le faire instruire.

En mai 1867, cet enfant entra dans la section des sourds-muets de l'école de Barcelone, et quelques mois après, avant de terminer sa sixième année, il fut frappé de cécité à la suite d'une ophthalmie purulente.

Devenu aveugle, il resta à l'école jusqu'en mars 1868, mais bientôt il dut interrompre ses études parce qu'il se produisit sur sa tête des abcès qui le laissèrent extrêmement affaibli. Il recommença en septembre 1871, et bien que, pendant quelques mois, des indispositions fréquentes l'aient empêché d'assister régulièrement aux classes, on peut affirmer que depuis 1872, il les a suivies très assidûment. Toujours est-il que, faible et maladif pendant assez longtemps après avoir perdu la vue, il ne fut pas possible de le faire travailler autant qu'il l'eût fallu.

Mais la longue et douloureuse maladie qui le priva de la vue devait produire encore d'autres effets désastreux. Juncar, en effet, les yeux fermés à la lumière, ne tarda pas à perdre pour quelque temps la notion des êtres et des choses qui l'entouraient. Privé de la vue et de l'ouïe, et ne réussissant pas à se servir du toucher, il resta dans une inaction presque complète, inerte comme une statue, et on pouvait dire de lui ce qu'un Mexicain D.-J. Adorno, philosophe distingué, en écrivait à la suite d'une longue visite : de même que chez le fœtus, son âme est comme latente.

C'est ainsi que disparut chez cet infortuné tout le développement intellectuel qu'il avait pu acquérir précédemment, sans qu'il lui restât aucun souvenir de sa vie antérieure ; ou du moins, s'il se souvenait encore, il n'en donnait aucune preuve ; du reste cela ne lui était même pas possible, puisque pour quelque temps, il était privé de tout moyen de communication, même des signes les plus usuels pour faire connaître les besoins les plus communs de la vie.

Accablé de chagrin, et découragé par le malheur, égaré dans ce monde de ténèbres, son esprit devait être un chaos où nous n'essaierons pas de pénétrer, mais qui a été sans contredit un admirable sujet d'études pour nombre de psychologues.

(1) Traduit d'une brochure espagnole publiée en mars 1888 par M. Fr. de Asi-Valls y Ronquillo, directeur de l'Ecole municippale d'aveugles et de Sourds-muets de Barcelone.

Devant cette triple infirmité de Juncar, le Directeur de l'Ecole, ému d'une profonde pitié, résolut de lui venir en aide et tenta d'alléger son infortune. Il examina attentivement l'état de son élève, et mettant à profit les quelques moyens d'instruction qui lui restaient dans son malheur, il chercha à se rendre compte de son intelligence. A la suite de ses observations, le maître conçut quelque espoir de réussite, et, encouragé par ce premier résultat, stimulé par la nouveauté de ce cas vraiment extraordinaire, il n'hésita pas à commencer son éducation. Une considération pourtant le décourageait et l'en dissuadait presque, c'était de voir que les soins à donner à l'élève sourd-muet et aveugle absorberaient un temps précieux dont auraient pu profiter tous les autres sourds-muets qui lui étaient confiés.

Mais bientôt la vive intelligence et les heureuses dispositions du sourd-muet-aveugle firent naître chez lui les plus belles espérances, et dès lors, mettant en usage tous les moyens les plus conformes au caractère et à l'état exceptionnel de son élève, le professeur essaya les premiers pas, les plus difficiles dans la tâche qu'il s'était imposée. — Quelques résultats satisfaisants ne tardèrent pas à venir couronner cette première tentative, que des visiteurs nombreux encouragèrent en venant constater les progrès obtenus.

La force de l'intelligence et l'efficacité de l'instruction sont telles qu'on peut attendre de ces deux choses les plus merveilleux résultats.

Effectivement, cet état de repos et d'inaction, cet aspect inerte que présentait Juncar à tous ceux qui le voyaient, tout cela disparaissait à mesure que son intelligence se développait par l'instruction. Son corps suivait merveilleusement le développement de ses facultés intellectuelles, et aujourd'hui, depuis déjà longtemps, l'animation et la gaieté sont peints sur son visage, le sourire presque toujours se montre sur ses lèvres, jusqu'à ses yeux qui, sans y voir, paraissent être cependant dans une ardente contemplation. Ses gestes, ses manières et l'attitude seule de son corps prouvent d'une façon évidente l'activité de son esprit. Cette intelligence autrefois abîmée dans un profond engourdissement, s'est maintenant réveillée et a recouvré la faculté de penser. Inocencio Juncar a son univers réduit aux limites de son toucher, mais il possède des connaissances précises et remarquablement claires dont il est presque impossible de donner le détail, mais que beaucoup de personnes ont pu constater; toutes ces connaissances, il les a montrées en public et beaucoup les lui envieraient.

Son corps aujourd'hui sain et robuste n'a pas atteint le développement que comporte son âge. Son caractère gai, franc et affectueux, lui fait oublier à lui-même et à ceux qui l'entourent, la triple infirmité dont il est atteint, c'est pour lui une douce consolation qui le rend encore plus intéressant pour les autres. Il aime beaucoup la société et il a horreur de l'isolement ; aux heures de récréation, dans l'école, il cherche toujours avec qui communiquer. Généralement, avec ses camarades sourds-muets, il a des conversations variées et agréables dans lesquelles il joue presque toujours le principal rôle, car il connaît à fond le langage mimique qu'il agrémente même à sa façon ; mais ce n'est pas là seulement que Juncar tient le premier rôle, c'est encore en classe, soit pour donner un conseil à ses camarades dans le doute, soit pour servir de moniteur à ceux qui

ne savent pas encore ou qui ont oublié ; l'arithmétique est ce qui lui plaît le mieux. Aussi, n'est-il pas rare de voir les sourds-muets le consulter sur cette matière, et lui répond toujours très simplement et sans prétention aucune.

D'une grande franchise, loyal et généreux, il plaît à tous, et sa douceur désarme ceux qui dans un moment de vivacité voudraient le rudoyer. Jamais il ne provoque personne, mais en retour en bien des circonstances, il a pris la défense de ceux qui étaient injustement attaqués ; il blâme tout ce qui ne lui paraît pas équitable ; dans sa conscience sont parfaitement enracinées les idées du bien et du mal, du droit et de la justice, etc.

Mais cela nous amènerait trop loin si nous voulions raconter toutes les scènes admirables qui se sont produites et se produisent encore souvent entre Juncar et ses camarades ; scènes plus intéressantes même que les exercices qu'il fait dans les classes, et durant lesquelles, mettant en jeu toutes ses facultés intellectuelles, se révèlent la bonté de son cœur, son intelligence vive et surtout sa prodigieuse mémoire.

Si grand est le développement de l'unique sens qui lui reste pour s'instruire (sans parler du goût et de l'odorat), qu'il lui suffit de toucher légèrement la main ou les vêtements d'une personne pour savoir avec qui elle est, et même pour reconnaître les gens avec qui il n'a été en rapport qu'une seule fois. Il n'y a donc pas lieu de s'étonner qu'il reconnaisse et distingue facilement tout le personnel de l'école et tous ses camarades. Il se souvient aussi des noms et de la place que chacun d'eux occupe dans les différentes salles de classe.

Quel changement s'est produit chez Inocencio Juncar. Lui, pour qui la nature n'existait pas, il la connaît et la possède aujourd'hui dans son esprit ; lui qui n'osait faire un pas se promène maintenant et court sans hésitations dans tous les endroits qui lui sont familiers; lui enfin, qui ne pouvait se faire comprendre, est en ce moment en état de communiquer avec tout le monde. Comme l'écrivait à son sujet le docteur Giné, professeur distingué de la faculté de médecine de Barcelone : « d'un individu inférieur à une taupe, l'éducation a fait un homme. »

Pour instruire Juncar, les procédés mis en action ont été ceux que l'on emploie avec les sourds-muets et avec les aveugles en ce qui concerne le toucher. Son instruction commença par l'enseignement du langage mimique en soumettant à son toucher les objets les plus usuels. C'est par ce moyen et en le mettant en rapport avec quelques sourds-muets qui s'intéressaient particulièrement à lui qu'il ne tarda pas à pouvoir manifester ses désirs et ses besoins.

L'étude de la mimique se faisait simultanément d'abord avec celle de la dactylologie, comparée avec l'alphabet en relief du système Llorens ; et ensuite on lui faisait connaître en dactylologie et en écriture relief le nom de tous les objets qu'il touchait.

Dès les premières leçons il commença à écrire sur un cahier spécialement fait pour lui, où, en dehors des livres à l'usage des aveugles, il pouvait revoir ce qu'on lui avait enseigné. C'est de cette façon qu'il commença à apprendre la langue ; et au moyen d'exercices méthodiques, gradués et progressifs, il continua et continue encore à étudier les moyens de s'exprimer correctement. Aujourd'hui, comme nous l'avons déjà dit, Juncar communique par signes avec les sourds-muets et par l'écriture en

relief ou même la dactylologie avec les aveugles. Quant aux personnes qui ne connaissent aucun de ces procédés, elles peuvent communiquer avec lui en traçant sur sa main ou sur son dos les mots en écriture ordinaire, ou bien en lui prenant la main et en lui faisant ainsi tracer avec un doigt l'écriture de ce qu'on veut lui dire.

Pour l'enseignement de l'arithmétique, de la géographie, de la géométrie et de toutes les autres branches qui sont enseignées aux aveugles par le toucher, on a employé avec lui les mêmes procédés qu'avec ceux-ci.

L'instruction morale et religieuse et tout ce qui peut être enseigné par le toucher, le professeur le lui enseignait en mettant dans ses propres mains les mains de son élève et en lui faisant ainsi connaître l'idée par la mimique.

Grâce à ces moyens et procédés et surtout grâce à sa merveilleuse intelligence, à son goût pour l'étude, à son zèle et à son travail incomparables, cet élève fit espérer à son maître, dès les premiers pas si difficiles de son pénible apprentissage, des résultats satisfaisants dans son instructions; à ce point que, au bout d'un an et quelques mois de travail assidu, il put donner pour la première fois en public des preuves des connaissances qu'il avait acquises.

C'était le 17 juin 1874. Une foule nombreuse, prévenue par la presse, et attirée par la curiosité en présence d'un sujet réellement nouveau et extraordinaire, accourut pour assister aux exercices que devait faire l'élève sourd-muet et aveugle.

A cette occasion, et devant une assistance nombreuse et choisie, le jeune Juncar démontra d'une façon évidente qu'il possédait des idées claires sur les divers sujets portés au programme annoncé.

« Il serait difficile de décrire, disait un journal de Barcelone à ce propos, les cris d'admiration provoqués dans l'assistance par les exercices vraiment surprenants exécutés par le jeune sourd-muet-aveugle. »

A la suite de la séance, il fut décidé qu'en souvenir de cette journée, on tirerait à 100 exemplaires la photographie de Juncar, pour être distribuée aux membres de la municipalité de la ville de Barcelone, ainsi qu'à toutes les écoles de sourds-muets et d'aveugles d'Espagne, à quelques institution de l'étranger et aux académies de médecine.

Depuis cette époque, Inocencio Juncar a donné plusieurs fois encore des témoignages tout aussi satisfaisants de ses connaissances. Il est vraiment curieux et intéressant de voir sur l'album de visites de l'Institution les réflexions écrites à ce sujet par quelques visiteurs illustres. Il serait trop long de reproduire les éloges reçus pour les résultats obtenus dans l'instruction de cet élève, dont le nom peut figurer dans l'histoire de l'enseignement des aveugles sourds-muets, à côté de ceux de Françoise Pache, Edouard Meyctre (Lausanne), Antoinette Bovie (Bruxelles), Anna Temmermanns (Bruges). abbé Carton, Laure Bridgman, Olivier Fasswel (Boston). House, Mathaniel Carton (Philadelphie), Malsus Olisen (Stockolm), Alphons (Dresde) et Martin de Martin y Ruiz (de Madrid). Tous sourds-muets aveugles que l'on cite comme ayant reçu quelque instruction.

Mais puisqu'il vient d'être question de Martin de Martin, sourd-muet aveugle de l'Institution nationale de Madrid, il est intéressant de rendre compte de l'*entrevue* qui eut lieu à Barcelone entre lui et Juncar le 9 août 1873.

M. Carlos Nebreda y Lopez, directeur de l'Institution nationale de

Madrid, était de passage à Barcelone en compagnie de son élève sourd-muet et aveugle, Martin de Martin. Ne pouvant visiter les classes parce qu'on était en vacances, il ne voulut cependant pas manquer l'occasion de mettre en présence l'un de l'autre ces deux infortunés. Juncar fut donc conduit à l'Hôtel d'Espagne où était descendu Martin de Martin. A peine étaient-ils en communication depuis quelques minutes, que ces deux jeunes gens comprirent qu'ils étaient tous deux dans la même situation malheureuse. Ils se firent part ensuite mutuellement des connaissances qu'on leur avait données, de leurs désirs, de leurs besoins, de la reconnaissance qu'ils avaient chacun pour leur maître. Comme si un aimant les eût retenus, ils ne savaient plus se quitter et ne s'occupaient que d'eux-mêmes, sans prêter la moindre attention aux avances d'un sourd-muet qui voulait prendre part à la conversation et qu'ils paraissaient considérer comme indiscret. Enfin, cela dura plus d'une heure; des cas pareils sont très rares heureusement, aussi est-on fondé à croire que cette *entrevue* a été la première de cette nature qui ait eu lieu dans le monde entier. Elle avait commencé à l'Hôtel d'Espagne et elle prit fin sur la Rambla au milieu d'une foule nombreuse, émue et attendrie par les deux sourds-muets-aveugles.

Quelque temps après, le 14 mars 1877, à l'exposition des produits catalans organisée à Barcelone en l'honneur de la visite du roi, Juncar fut présenté à Alphonse XII, qui, après lui avoir vu faire quelques exercices, déclara dans son admiration que c'était là ce qu'il avait vu de mieux à l'exposition.

Juncar continue encore ses études à l'Institution de Barcelone, et actuellement il possède les connaissances détaillées dans le programme qui suit :

Notions de religion et de morale.

Notions d'histoire sainte.

Lecture sur les livres en reliefs.

Ecriture sur l'appareil Llorens.

Hygiène et tenue ; propreté ; décence.

Manière de se conduire envers ses supérieurs, ses égaux et ses inférieurs.

Ses noms et prénoms, son âge, la date et le lieu de sa naissance, sa résidence, les mois de l'année ; les jours de la semaine ; ce qui sert à la confection de différents objets, tels que les chaussures, les chapeaux, le papier, le pain, le vin, l'huile, etc., etc.

Le nom du roi, du pape, etc.

En histoire naturelle : Les noms des mammifères, des oiseaux, des reptiles, des poissons, des végétaux et des minéraux les plus connus.

Géographie : Idée du soleil, de la terre et de la lune. Mouvements de la terre ; année et jour ; saisons. Division générale du globe; division de l'Europe en États. Détroits, mers, capitales, îles et montagnes de l'Europe. Division de l'Espagne en provinces; montagnes et îles de l'Espagne ; rivières.

Arithmétique : Les 4 règles des nombres entiers; unités de mesures et monnaies.

Géométrie: Ligne ; angle ; triangle ; noms des polygones d'après le nombre de leurs côtés ; cercle et circonférence ; rayon, diamètre, corde, sécante et tangente ; demi-cercle.

Corps solides : Polyèdres réguliers, prismes, parallélipipèdes, pyramides, cylindres, cônes et sphères.

EUGÈNE BASSOULS.

# INFORMATIONS

**Congrès international de l'assistance publique.** — Pour la première fois, en France, un Congrès International d'Assistance publique se réunira à Paris du 28 juillet au 4 août 1889. Le comité d'organisation vient de procéder à la constitution de son bureau. Ont été élus : Président, le Dr Roussel, sénateur ; Vice-Présidents : le Dr Bourneville, député, le Dr Chautemps, conseiller municipal. M. Monod, directeur de l'Assistance publique en France ; secrétaire-général, le Dr Thulié, MM. Dreyfus-Brissac, Muteau, Rollet, Teissier et Cros, secrétaire. Les séances se tiendront à l'Institution des jeunes aveugles.

Voici quelles sont les questions proposées par le bureau :

*Section I. — Assistance publique en général.* — Organisation méthodique de la bienfaisance, c'est-à-dire étude des systèmes divers fondés sur les deux principes suivants : 1° Faire précéder toute délivrance de secours d'une enquête sur la situation matérielle et morale du solliciteur. (Charity organisation socicties, bureaux spéciaux d'enquête, etc.). — N'accorder que des secours efficaces, c'est-à-dire facilitant aux malheureux les moyens d'arriver à se subvenir à eux-mêmes par le travail. (Coopération des Sociétés, des personnes bienfaisantes et des administrations d'Assistance publique, organisation des visites à domicile). — Du rapatriement des malades, infirmes, vagabonds, etc. en particulier des enfants.

*Section II. — Services de l'enfance.* — Des moyens pris ou à prendre pour assurer la mise en valeur physique et intellectuelle des enfants qui sont à la charge des administrations publiques.

*Section III. — Hôpitaux, hospices, assistance à domicile.* — De l'organisation de l'assistance médicale dans les campagnes. — De l'éducation professionnelle du personnel hos-

pitalier; recrutement du personnel secondaire, écoles d'infirmiers et d'infirmières.

*Section IV. — Aliénés, Dépôts de mendicité, Mont-de-Piété.* — De l'assistance publique des enfants idiots, arriérés et épileptiques en France et à l'étranger.

*
* *

**Laïcisation de l'infirmerie de l'Institution nationale de Paris.** — En application d'un décret ministériel qui prescrit la laïcisation du service hospitalier dans tous les établissements de bienfaisance relevant du Ministère de l'intérieur, les religieuses chargées du service de l'infirmerie à l'institution nationale de Paris ont été remplacées par des infirmières laïques, le 6 décembre dernier.

*
* *

**Les maîtres de conférence de l'Institution nationale.** — Les fonctions de maîtres de conférence occupées pendant l'année scolaire écoulée par MM. Bélanger et Dupont viennent d'être confiées, pour l'année 1888-89, à MM. Raymond et André.

---

## REVUE DES JOURNAUX

**Nouvelle théorie de la voix**, par le Dr Moura. — Paris, Steinheil, éditeur, 1888. — Dans ce mémoire, le Dr Moura fait ressortir tout d'abord l'importance de l'organe de la voix. Après avoir étudié le larynx et ses cartilages, en particulier le thyroïde et les apophyses vocales des aryténoïdes, il dit que l'affrontement des deux bords de la glotte se fait non seulement suivant une ligne droite, mais aussi sur une petite partie de la convexité de la face inférieure des cordes, il dit aussi que le bord des lèvres vocales lorsqu'elles sont rapprochées et tendues, est mince en avant, large et triangulaire en arrière. Cette disposition ne se rencontrant guère que sur les larynx du sexe masculin après la puberté, explique mieux que la longueur des lèvres de la glotte et l'amplitude du porte-voix la différence de tonalité entre les voix féminine et masculine. De trois éléments anatomiques, *musculaire, élastique* et *muqueux* composant les lèvres vocales, seul le tissu élastique serait l'élément vibrant.

La deuxième partie du travail de M. Moura est consacrée aux mouvements des replis de la glotte pendant l'acte de la respiration et pendant celui de la phonation. Les cordes s'écarteraient passivement et activement. Le mécanisme de l'écartement passif est sous la dépendance des agents directs et indirects de l'acte de l'inspiration et de la pression de l'air inspiré, tandis que l'écartement actif est sous la dépendance des muscles intrinsèques, *diastoliques*, ligamentaires et aryténoïdiens (dilatateur et abducteurs des cordes).

De même les lèvres vocales se rapprocheraient passivement ou involontairement sous la dépendance des agents de l'inspiration et surtout du retour du soufflet thoraco-pulmonaire à l'état de repos et activement par l'action des muscles intrinsèques phonétiques *systoliques*, dits adducteurs et tenseurs. Les replis de la glotte passent de l'état de lèvres à celui de prismes et d'anches membraneuses.

La tension en largeur des replis de la glotte est sous l'influence des crico-aryténoïdiens latéraux et des thyro-aryténoïdiens, c'est-à-dire des agents systoliques adducteurs et tenseurs.

L'allongement des replis est ou passive et due au déplacement du thyroïde d'arrière en avant pendant l'inspiration ou active et due alors à l'action des muscles thyro-cricoïdiens ou *asystoliques* tenseurs qui agissent sur les bords de l'anche glottique comme sur les cordes et les allongent d'avant en arrière. Cet allongement s'effectue pendant l'expiration et correspond à l'émission des notes aiguës de la voix de poitrine.

Dans la dernière partie de son ouvrage, le Dr Moura passe en revue l'opinion des anciens auteurs sur la formation de la voix, il indique le rôle des ventricules et des replis supérieurs. Les ventricules isoleraient les lèvres de la glotte des tissus voisins, déverseraient sur ces lèvres un liquide glandulaire qui, maintenant leur souplesse, permettrait par le déplissement de leur muqueuse, la distension des lèvres et faciliterait leur transformation en anches vibrantes et sonores. Les fausses cordes vocales contribueraient, dans certains cas, à élever le ton du registre vocal, en rétrécissant le passage des cordes sonores engendrées par les deux bords des cordes vraies. Celles-ci constituent une anche membraneuse double, dont la partie vibrante diminue de largeur et d'épaisseur au fur et à mesure que la voix monte et passe à un moment donné à l'état de corde sonore.

En effet, et tel est le résumé de la théorie de la voix pour M. Moura : le larynx n'est pas un instrument simple de musique, mais un instrument de chant qui résonne au moyen : 1° De deux lèvres, comme celles du joueur de cor ; 2° de deux anches, comme le basson et le hautbois ; 3° Deux cordes, comme le violon, suivant que la glotte prend la forme de lèvres, de prismes, ou de corde. A un moment donné, même, le larynx imite aussi la flûte de Pan et émet des sons correspondant à ceux de cet instrument. Cette étude fera le sujet d'un nouveau mémoire.

J. Baratoux.

(*Progrès médical* du 15 déc. 1888.)

# BIBLIOGRAPHIE

**Deuxième rapport biennal de l'Institution des sourds-muets d'Arkansas.** — Nous venons de parcourir le rapport biennal que le conseil d'administration de l'Institution d'Arkansas a coutume d'envoyer au directeur de la province.

Ce travail contient un grand nombre de détails fort intéressants sur l'enseignement, le recrutement des jeunes maîtres et l'organisation des services auxiliaires de l'Institution.

Le conseil d'administration fort bien inspiré ne s'est pas contenté de donner une bonne instruction à ses élèves, il a voulu en outre qu'ils eussent entre les mains une profession solide qui les mît, à leur sortie de l'institution, à l'abri de la misère et du vice.

A cet effet, on a créé un grand nombre d'ateliers : cordonnerie, coupe, couture, menuiserie, typographie, etc...

Les élèves dont les familles sont assez fortunées pour pouvoir donner à leurs enfants une éducation plus complète apprennent la photographie, le dessin et même la peinture.

Enfin rappelons que le président du conseil d'administration est toujours M. Dodge et que le principal professeur est encore M, C. Clarke l'éminent praticien dont nous n'avons plus à faire l'éloge.

R. Dumont.

---

**L'institution royale de Berlin.** — L'histoire de son développement — son organisation actuelle, par Ed. Walther.

C'est un volume fort complet qui a certainement beaucoup de valeur et qui a demandé une grande somme de travail au savant directeur de l'école de Berlin. Son importance est incontestable et il serait à désirer que chaque institution publiât ainsi un ouvrage relatant ses origines, ses améliorations successives, enfin les conditions dans lesquelles elle se trouve actuellement. Ce serait là un travail fort intéressant et chaque directeur devrait avoir à cœur de l'entreprendre : en réunissant ensuite toutes ces œuvres diverses en une seule, on aurait une histoire générale tout à fait complète de l'enseignement des sourds-muets.

Hâtons-nous de constater que M. Ed. Walther s'est merveilleusement acquitté de la tâche qu'il s'était imposée. Il commence par nous raconter les origines de l'Institution de Berlin ; il nous fait assister à sa naissance et à son développement régulier sous la direction de Eschke, de Grasshoff et de Sacgert. Ces quatre premiers chapitres représentent une période considérable ; car l'école date de l'année 1788 et se prépare à célébrer le centenaire de sa fondation.

Dans le cinquième chapitre, l'auteur insiste longuement sur la transformation de l'Institution en Ecole normale. C'est en 1812, à la mort d'Eschke, que l'on fut obligé de recevoir un premier élève-maître afin de remplacer Grashoff nommé directeur. Cet essai ayant réussi, un second ne tarda pas à être tenté, l'importance croissante de l'école nécessitant

une augmentation de personnel. Bientôt ces envois d'élèves-maîtres deviennent périodiques. Une série d'arrêtés ministériels réglemente et organise leur instruction, fixe la date, la durée et les matières des examens. L'Institut de Berlin est désormais une école normale où viendront se former les professeurs des autres institutions allemandes, 161 maîtres sont passés dans l'école ; M. Walther consacre à chacun d'eux une courte biographie de quelques lignes.

Le 6e chapitre concerne les instituteurs primaires admis à Berlin pour y être préparés à l'enseignement. On avait trouvé ce moyen économique d'instruire la plus grande partie des sourds-muets de la province de Brandebourg, sans avoir besoin de fonder de nouvelles écoles. On sera bien étonné quand on saura qu'une période de six semaines avait paru suffisante pour mettre ces maîtres au courant de la méthode. Un enseignement aussi rapide ne pouvait produire que de médiocres résultats.

Le directeur Grasshoff déclarait nettement que les sourds-muets ne retireraient jamais aucun fruit d'une pareille mesure. Son successeur Saegert mit tout en œuvre au contraire pour faire réussir cette idée, ne voyant pas d'autre moyen pratique d'arriver à instruire tous les sourds-muets de la province. Mais ces généreux efforts se heurtaient à des impossibilités et l'on fut bientôt obligé, nous dit l'auteur, « de prononcer le grand mot », c'est-à-dire la nécessité évidente d'écoles spéciales dans les villes de province et de professeurs spéciaux. D'après les données de Saegert, les enfants devaient terminer dans ces établissements leur éducation déjà commencée dans les écoles primaires pendant une période de 5 ans. De 1836 à 1880, 397 instituteurs primaires ont suivi ce cours de 6 semaines à l'Institution de Berlin. C'est à partir de 1813 que leur nombre semble avoir été le plus considérable : il est successivement pendant ces 6 années de 12, 16, 18, 14, 15. 14. Quelques uns d'entre eux (on nous cite les noms) sont devenus des professeurs ou des directeurs d'une certaine valeur.

Le 7e et dernier chapitre est consacré aux examens des instituteurs de sourds-muets. Il y a des épreuves écrites et orales. Le candidat doit posséder la théorie ainsi que l'histoire et la littérature de cet enseignement. Il doit également être familiarisé avec la pratique et pouvoir faire une classe, quel que soit l'âge des élèves ou leur degré d'instruction. Il doit enfin être capable de former d'autres maîtres en leur montrant la théorie et la pratique de l'enseignement. Un certain nombre d'arrêtés ont fixé la durée des examens ainsi que la composition des commissions et l'endroit où elles doivent siéger.

La deuxième partie de l'ouvrage, moins intéressante sinon moins importante que la première, nous dépeint l'état actuel de l'école et le compare à son ancienne organisation. C'est d'abord l'administration, les ressources de l'Institution, l'internat, la description de l'école elle-même et de ses bâtiments ; puis les élèves, les conditions d'admission, la durée de leur séjour, la situation sanitaire, les rapports que l'Institution à conservés avec ceux qui l'ont déjà quittée ; enfin l'enseignement (directeurs, professeurs, enseignement proprement dit).

Nous n'insistons pas sur cette dernière partie, nous réservant d'y revenir dans un prochain article. DUFO DE GERMANE.

---

*L'Éditeur-Gérant*, GEORGES CARRÉ.

Tours, imp. Deslis Frères, rue Gambetta, 6.

REVUE INTERNATIONALE
DE L'ENSEIGNEMENT DES SOURDS-MUETS
Tome IV. — N° 11. Février 1889.

# L'ORIGINE DES SENS & LES SOURCES DE LA CORRECTION
## De la Surdi-mutité

*Conférence faite à l'Institution des sourds-muets de Lyon (Enseignement par la parole) dirigée par* M. HUGENTOBLER, — *le* 22 *juillet* 1888

**Par le Dr J. RENAUT**
de l'Académie de médecine. Professeur à la Faculté de médecine de Lyon

III

Nous verrons dans quelques instants de quelle importance est, au point de vue de la correction de la surdi-mutité, la notion fondamentale des associations et des suppléances sensorielles auxquelles je viens de faire allusion. Mais il faut maintenant sortir des généralités et se faire une idée concrète de l'appareil des sens qui nous intéresse le plus, celui de l'ouïe. Je vous prie de remarquer que je ne veux nullement ici vous faire une description, même abrégée, de cet appareil dont la complexité, chez l'homme et les animaux supérieurs, est excessive. Je veux seulement vous en donner une vue idéale, schématique, comme on a l'habitude de dire en pareil cas. Pour cela, nous nous adresserons non pas à l'appareil acoustique de l'homme, pour le simplifier ensuite par des retranchements imaginés *à priori* ; nous choisirons un appareil auditif naturellement simplifié, c'est-à-dire réduit à des portions essentielles tel qu'il existe réellement chez les plus inférieurs des animaux vertébrés, les *Cyclostomes* (fig. 1).

Chez de tels animaux, l'appareil auditif comprend trois parties : 1° la *Crête auditive*, P, constituant l'organe récepteur des vibrations sonores, né de la fossette du tégument externe différenciée pour l'audition ; 2° le *centre encéphalique de l'audition*, C, différencié en un point du névraxe né lui-

même antérieurement du tégument primitif; 3° le système du nerf acoustique, T, expansion du centre encéphalique qui a végété vers la crête auditive, et qui a mis cette crête en continuité avec l'encéphale.

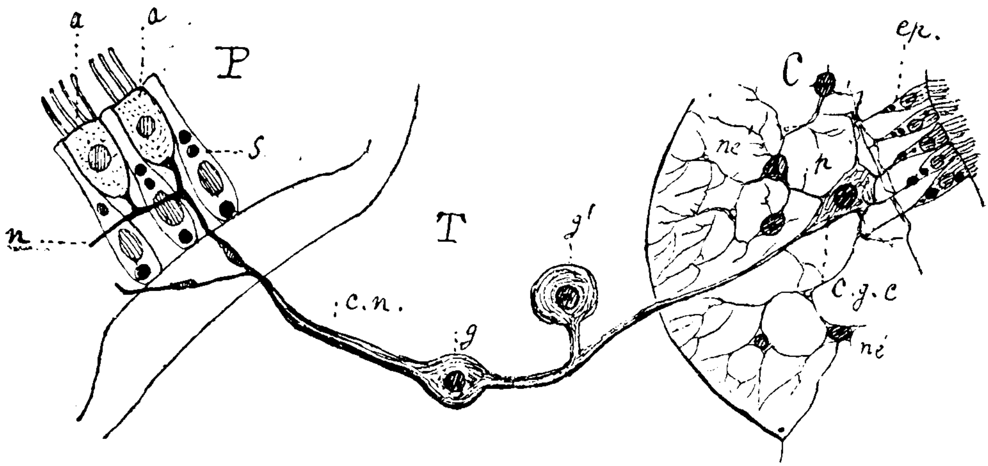



Fig. 1.— Schéma de l'appareil acoustique d'un vertébré inférieur (cyclostome)

P. Appareil sensoriel périphérique (crête auditive) ; — *aa*, cellules acoustiques avec leurs soies, mises en relation avec un réseau nerveux *n* qui a végété du centre acoustique cérébral C; — S cellules de soutènement non sensorielles ; — T appareil intermédiaire ou de transmission, — *c n*, cordon nerveux ; — *g*, cellule ganglionnaire axiale du ganglion acoustique ; — *g*, cellule ganglionnaire unipolaire du même ganglion ; — C, appareil acoustique cérébral (noyau d'origine du nerf acoustique) ; — *c*, *g*, *c*, cellules ganglionnaires du noyau de l'acoustique communiquant avec l'épendyme *ép.* et avec les autres éléments du névraxe *né* par leurs prolongements *p*.

La crête auditive a pour éléments essentiels les *cellules auditives* munies de soies acoustiques *a*, *a*, séparées les unes des autres par des cellules de soutènement *s*, qui ne jouent pas de rôle sensoriel. Ce sont ces cellules auditives qui seules ont la propriété d'être impressionnées par les vibrations sonores comme celles de la rétine, les *cellules visuelles*, ont la propriété d'être impressionnées par le mouvement lumineux. Seules aussi parmi tous les éléments anatomiques de l'économie, les cellules auditives ont la propriété de transformer le mouvement sonore en un mouvement particulier, le *mouvement sensoriel acoustique* transmissible par les nerfs de l'audition : végétations du centre auditif encéphalique, prolongements jusqu'en *n*, des cellules nerveuses de ce centre *c*, *g*, *c*. Sur le trajet de ces prolongements nerveux, sont disposées d'au-

tres cellules nerveuses distinctes des cellules nerveuses du névraxe : ce sont les cellules *g* et *g'* du *ganglion acoustique*. En traversant ces cellules ganglionnaires, placées soit sur l'axe des nerfs soit en dehors de lui, le mouvement sensoriel acoustique, *induit* dans les cellules de la crête auditive, subit une nouvelle modification. Il devient capable d'impressionner les cellules encéphaliques de façon à évoquer en elles l'idée, la notion du son, dont l'existence en tant que phénomène extérieur est de la sorte révélée, et dont les qualités sont jugées d'après un mode entièrement nouveau.

En effet, le son n'est essentiellement rien autre chose qu'un mouvement vibratoire. Le mouvement réel d'un diapason qui donne le *la* normal consiste dans un nombre donné d'oscillations qu'on peut inscrire, réfléchir sur un miroir, de façon à mettre en vibration un autre diapason donnant la même note, etc. *Mais le son même de la note que nous entendons n'existe qu'en nous.* La crête auditive reçoit les ondes sonores, les transforme en un mouvement sensoriel tout différent, en un mouvement organique que peuvent conduire les nerfs. Le ganglion acoustique seul *parle* au centre cérébral de l'audition par l'intermédiaire de ces mêmes nerfs et d'ondes d'amplitude, de direction, de nombre à la seconde déterminés, il fait seul pour le cerveau les *sons* du violon, du hautbois ou de la flûte.

## IV

Nous savons maintenant qu'un appareil auditif réduit à ses parties essentielles comprend : 1° un appareil périphérique qui reçoit l'onde sonore et la transforme en mouvement sensoriel ; 2° un appareil intermédiaire de conduction et de transformation de ce mouvement sensoriel, qui parle au centre cérébral le langage des sons ; 3° un centre cérébral pour lequel les ondulations sonores sont perçues sous forme de notes. C'est de ce centre cérébral que les impressions du son seront réfléchies, chez les animaux supérieurs, sous forme d'incitations à la mise en jeu du complexus du cri ; chez

l'homme, sous celle d'incitations à l'acte autrement compliqué de la parole articulée.

Grâce aux travaux de Broca et des physiologistes localalisateurs qui se sont succédé depuis lui (1), nos connaissances sur le rôle du cerveau humain dans la production de l'acte de la parole articulée se sont singulièrement étendues et précisées. Tandis que le centre encéphalique de la perception des sens réside dans le bulbe, ceux de la parole articulée siègent, on le sait aujourd'hui d'une façon tout à fait exacte, sur la face latérale externe de l'hémisphère gauche du cerveau, dans certaines circonvolutions de l'écorce grise de cette face. Et de même que les notions servant de point de départ aux incitations des mouvements ressortissant aux divers modes du langage sont distinctes et diverses, de même les centres corticaux ressortissant à chacune d'elles sont distincts et divers. Pour communiquer avec ses semblables par un langage coordonné, parlé ou écrit, l'homme doit pouvoir :

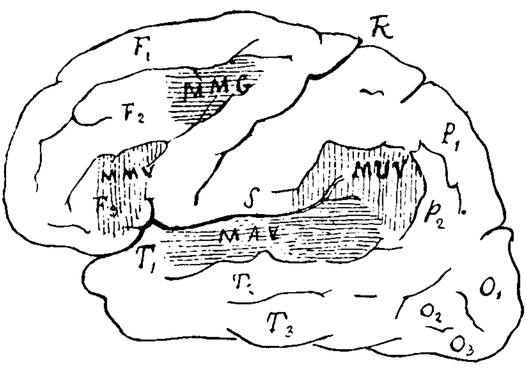



FIG. 2.

F, F2, F3, les trois circonvolutions frontales ; —, T, T2, T3, les circonvolutions temporales ; — P, P2, circonvolutions pariétales ; — O, O2, O3, circonvolutions occipitales de la face latérale gauche du cerveau. — S, scissure de Sylvius ; — R, scissure de Rolando.
MMV, centre de la mémoire motrice verbale ; — MAV, celui de la mémoire auditive verbale ; — MVV, celui de la mémoire visuelle verbale ; — MMG, celui de la mémoire motrice graphique.

1° Acquérir et retenir la notion des mots entendus par son appareil auditif : c'est *l'audition verbale*. Le siège de cette audition verbale et de sa mémoire est dévolu à la première

(1) Voyez à ce sujet le remarquable conférence de mon ami le professeur Mathias Duval : l'*Aphasie depuis Broca*, in Bulletin de la Société d'anthropologie de Paris séance du 14 décembre 1887.

circonvolution temporo-sphénoïdale T, dans toute la région ombrée M, A, V, du schéma (fig. 2) : *centre de la mémoire auditive verbale.*

Si ce centre M, A, V est détruit par un ramollissement, une hémorrhagie, etc., l'homme, avec la meilleure oreille du monde, entendant tout, ne comprendra rien. Les mots deviendront pour lui de simples notes de musique. Spontanément il pourra prononcer ces mots : *âne*, *chien*, *cheval*, il pourra les écrire spontanément aussi et les comprendre *s'il les lit dans un manuscrit ou dans un livre*. Répétés indéfiniment en sa présence par un autre homme, ils ne lui présenteront plus aucun sens : c'est la SURDITÉ VERBALE.

2° Pour parler, l'homme doit pouvoir à sa volonté mettre en jeu son poumon, son langage, sa langue et ses lèvres harmoniquement, de façon à réaliser les mouvements relatifs à la production de la parole qu'il veut prononcer. Il doit avoir la mémoire toujours présente de ces mouvements associés et complexes. Le siège cérébral de cette mémoire est le pied de la troisième circonvolution frontale : M, M, V, *centre de la mémoire motrice verbale* ou des mouvements phonétiques. Si ce centre est détruit, l'homme comprend la parole d'autrui, le sens des mots lus; si son bras n'est pas paralysé, il peut écrire ces mêmes mots, il ne pourra plus les *dire* : c'est l'APHASIE MOTRICE.

Enfin, si la région M, V, V, *centre de la mémoire visuelle verbale* est détruite ou empêchée de fonctionner, l'homme n'aura plus notion des termes écrits : il sera atteint de CÉCITÉ VERBALE. Les mots *âne, chien, cheval*, lus par lui dans un livre, ne présenteront à son esprit aucun sens; tandis que, prononcés devant lui, ils seront au contraire parfaitement compris et qu'il les pourra prononcer lui-même. Si la région M, M, G, de la deuxième circonvolution frontale confinant à la frontale ascendante est intéressée, le *centre de la mémoire motrice graphique* n'existera plus; et l'individu entendant, comprenant les mots, en ayant mémoire et les pouvant prononcer ou lire, deviendra incapable de les écrire sur du papier. Il sera atteint d'AGRAPHIE.

Ainsi, tout à fait indépendamment des centres encéphaliques de l'audition proprement dite, existent, dans l'écorce cérébrale de l'hémisphère gauche, des centres de la mémoire des actes du langage parlé ou écrit. Et pour qu'un bruit extérieur suscite une réaction par la parole, une *réaction parlée* si l'on peut ainsi dire, il faut et il suffit que les appareils : 1° recepteur du son formé par les cellules auditives, 2° transformateur et conducteur (nerf et ganglion acoustiques), 3° appréciateur du son (ganglion auditif encéphalique), 4° centres corticaux du langage, soient en état d'intégrité et de continuité organique entre eux. Si un anneau de la chaîne vient à être rompu, l'homme ne peut plus communiquer avec ses semblables par la parole articulée. Il devient *averbal* comme les animaux : c'est un *muet*.

## V

Et maintenant, qu'est-ce qu'un *sourd-muet*? — Il semblera peut-être de prime abord que cette question soit oiseuse. Elle ne l'est pas : car de la façon même dont on comprendra la définition de la surdi-mutité, dépendra la connaissance ou l'ignorance des moyens de la corriger. En effet, ces moyens de correction vont nous apparaître comme de simples corollaires des prémisses physiologiques que nous venons d'établir d'une façon peut-être laborieuse, mais, j'en suis convaincu, absolument nécessaire à la bonne position du problème.

On entend communément par sourd-muet un enfant qui, devenu sourd avant un certain âge, n'a pu fixer dans son cerveau la mémoire auditive verbale, ou qui, né sourd, n'a jamais pu l'acquérir. Dans ces deux cas, la notion du *verbe* n'existe plus ou n'a jamais existé; et il semble que l'enfant ne soit muet que parcequ'il est sourd ; car sa voix subsiste, et les diverses impressions sensibles ou émotions venues du dehors lui font émettre des *cris* réflexes.

Mais tous ceux qu'on appelle des sourds-muets ne rentrent pas dans cette catégorie. Un individu peut, en effet, être et demeurer privé du langage et n'en posséder point

ou plus la notion, par suite de causes multiples et complexes, que l'on peut néanmoins catégoriser sous trois chefs principaux.

1° L'arrêt de développement de l'appareil auditif proprement dit;

2° L'arrêt de développement des centres cérébraux du langage ou leur destruction précoce.

3° La surdité accidentelle précoce.

Examinons dans leurs détails ces trois conditions génériques fondamentales de la surdi-mutité et de la simple mutité.

I. — Dans le cours du développement intra-utérin, l'appareil auditif peut subir un arrêt d'évolution : soit dans sa portion réceptive des impressions, soit dans celle qui les transforme et les transmet au centre acoustique encéphalique. Arrêt de développement du *neuro-épithelium* de l'oreille interne ; arrêt de développement du *ganglion acoustique* ; arrêt de développement des *noyaux bulbaires* du nerf auditif : voilà les conditions théoriques d'un phénomène abortif qui rendra l'individu absolument incapable d'avoir une notion du son pendant toute la durée ultérieure de son existence. Cette cause de la surdi-mutité n'est pas fréquente. Pour ma part, depuis plus de vingt ans que je fais de l'anatomie pathologique, je n'ai constaté qu'une fois, pièces en main, l'arrêt de développement congénital de l'oreille interne, réduite à de petites cavités irrégulières répondant au rudiment du vestibule avec absence complète du limaçon. La surdi-mutité répondant à cette cause, que théoriquement pourtant on serait tenté de considérer comme majeure, est donc en réalité très exceptionnelle.

Mais, en revanche, la surdité congénitale par arrêt de développement est la plus grave de toutes ; non pas seulement parce qu'elle supprime pour l'individu toute notion du son, mais parce qu'il est fort rare que l'arrêt de développement, frappant une portion du système sensitif aussi importante que l'est l'appareil de l'audition, ne s'accompagne pas d'autres arrêts effectués dans diverses parties du système nerveux encéphalique, et que l'intelligence générale du sourd-muet

ne reste de ce chef ou rudimentaire, ou incomplète, ou enfin pervertie. Tous les éducateurs de sourd-muets connaissent cette catégorie de malades, inéducables ou mal éducables quand bien même, laissant de côté tout essai d'apprentissage de la parole articulée, on essaye alors de mettre l'infirme en relation avec ses semblables, et de faire parvenir jusqu'à son cerveau des idées générales exclusivement au moyen du langage des signes. Si l'oreille est sourde, le cerveau est alors lui aussi sourd et impotent. Il peut même arriver que les centres corticaux de la mémoire ou de la vision verbales, que le centre des mouvements phonétiques et des mouvements graphiques aient, ensemble ou isolement, été aussi eux frappés d'atrophie. La partie est perdue alors, et il n'y a plus aucune correction possible de la surdi-mutité. L'individu est un idiot partiel, sourd de naissance, parfois un aphasique congénitalement.

II. Il est une cause de mutité tout à fait indépendante de la surdité : c'est là destruction primitive des centres corticaux du langage. Dans toutes les écoles de sourds-muets, il existe des enfants privés de la parole par ce procédé et j'en connais au moins un dans celle-ci. Ces individus ne sont nullement privés de l'ouie, ils entendent bien. Si les centres corticaux de l'audition verbale, de la vision et de la mémoire graphique ont été respectés, ils s'instruiront facilement et apprendront à lire et à écrire ; mais ils ne parleront jamais, si, ce qui arrive souvent, en même temps qu'ils sont atteints d'aphasie motrice, ils sont affectés de paralysie des muscles moteurs des mâchoires.

Le plus souvent, les causes de ces lésions corticales sont obscures. Dans les premières années de sa vie, l'enfant a eu des convulsions ; il en est sorti avec une paralysie plus ou moins complète des muscles de la mastication : sa lèvre inférieure pend, il bave, il avale mal, il ne peut parler tandis qu'il apprend à connaître très bien le sens des mots. Certains même ne peuvent écrire certains autres ne peuvent lire : c'est que les lésions de l'écorce ont porté sur les centres de la vision verbale et des mouvements graphiques en même temps que

sur celui des mouvements phonétiques, et sur certains noyaux bulbaires, commandant les mouvements de la mâchoire et du pharynx. (*Paralysie labio-glosso-Pharyngée*).

De semblables lésions, qu'il faut bien savoir reconnaître pour ne pas entreprendre en vain la tâche de ramener l'usage de la parole, qui ne sera point restitué, ne doivent cependant pas faire renoncer à toute tentative d'éducation. Je vais le montrer plus clairement par un exemple que par une suite de raisonnements physiologiques. Quand j'étais l'interne de mon regretté maître Lorain, le service d'infirmier bénévole était fait, à la salle des hommes de son service de la Pitié, par un jeune garçon de dix-neuf à vingt ans nommé Bich..... — Bich..... était un muet, comprenant tout, lisant, écrivant, mais en revanche incapable de prononcer une seule parole articulée. Et voici son histoire : deux ans et demi auparavant, Bich..... était un jeune apprenti maçon, vif, éveillé, sachant bien lire et écrire. Un jour, il tombe du haut d'un échafaudage sur le sol; on le relève avec des fractures, des plaies contuses, mais vivant encore. Il est porté à l'hôpital où bientôt il est pris de septicémie insuffisante pour le ture, mais qui détermine chez lui une endocardite végétante. Cette endocardite devient le point de départ d'embolies multiples, de petit volume, qui laissent vivre le malade, mais qui, dans l'écorce cérébrale et dans certaines portions du bulbe rachidien, vont déterminer une série de points de ramollissement. Et, à l'issue de sa maladie, ce jeune homme a la mâchoire pendante, peut à peine avaler, on est obligé de le nourrir avec la sonde œsophagienne; il ne parle plus, il a oublié la valeur des mots, celle des signes de l'écriture; entre temps il a des accès d'épilepsie absolument typiques. Bich..... est devenu un *muet-entendant*, car il a conservé le sens de l'ouïe intact : mais il est véritablement un *sourd-verbal aphasique* ; il est atteint aussi de *cécité verbale* et *d'agraphie*: c'est un sourd cérébral d'un genre tout nouveau. Heureusement pour lui, dans l'homme qui le nourrit à l'aide d'une sonde, il a trouvé lui aussi un instituteur, comme les enfants de cette école ont trouvé M. Hugentobler.

Cet instituteur, Mr M..... est un homme instruit et un homme de cœur. Immobilisé dans un hopital par une ataxie locomotrice, il s'intéresse à son jeune malade, à cet adolescent qui déjà sans son secours serait mort de faim. Il veut faire plus, et, sans savoir un mot des localisations cérébrales, il puise dans son dévouement une série d'idées très nouvelles qu'il applique et qu'il mène à bien. Ce jeune homme est un muet? mais il entend ! — rapprenons-lui la valeur des mots. Il ne sait plus lire ? — rapprenons-lui la valeur des lettres. Et à force de patience, de longueur de temps, de tentatives vaines indéfiniment réitérées, le vieux maître infirme réussit ! — Bich..... à mon arrivée dans le service, savait de nouveau lire, écrire, et comprenait tout ce qu'on lui disait, bien qu'il fût demeuré muet comme la statue d'Harpocrate.

Certes, Messieurs, c'est une touchante histoire que celle de ce vieux maître d'école et de cet enfant, mais c'est surtout une histoire instructive. Car ce que l'instituteur ne savait pas, nous le savons, nous : il existe tout un ensemble de suppléances cérébrales que, dans des cas analogues, il faut savoir cultiver.

L'on n'ignore plus maintenant que, la raison pour laquelle les lésions de la face latérale gauche du cerveau emportent avec elles la perte des facultés du langage, c'est que l'homme est un gaucher cérébral, et que presque tous ses actes psycho-moteurs ont pour organe son hémisphère gauche, qui commande aussi les mouvements de sa main droite. Mais l'hémisphère symétrique, l'hémisphère droit, est susceptible lui aussi d'éducation. Et si l'on cultive son activité, il a, comme le gauche, des centres corticaux capables de devenir des aires où viendront s'accumuler les diverses mémoires : verbale, graphique, visuelle, graphique motrice, phonétique, à la condition qu'on reprenne les choses par le commencement, et qu'on traite ce cerveau droit en enfant qu'il est. Alors l'hémisphère, laissé sans culture pendant l'éducation originelle, se développera à son tour par une nouvelle et tardive éducation. Il apprendra, lui aussi, à entendre la parole humaine, il apprendra à lire, à écrire. Il

apprend même à parler chez l'aphasique ordinaire. Mais si, comme chez Bich... et l'enfant que je connais ici, les noyaux du bulbe commandant directement les muscles nécessaires à l'acte de la phonation sont intéressés, il faut naturellement renoncer à restituer la parole, comme on renoncerait à restituer ses mouvements à un membre dont le nerf moteur aurait été coupé.

III. J'arrive maintenant à la cause la plus commune de la surdi-mutité, à celle aussi qui donne à cette infirmité son type ordinaire, vulgaire, tandis que dans les deux cas précédents nous avions surtout affaire à des exceptions. Cette cause, tout le monde le sait aujourd'hui, c'est la *surdité accidentelle précoce*.

La très grande majorité des sourds-muets *intelligents* est constituée par des individus qui sont nés avec un appareil auditif normal, et qui ont perdu l'ouïe avant le complet développement, dans l'écorce cérébrale, des centres de l'audition, de la vision verbale, et de ceux des mouvements phonétiques et des mouvements graphiques : centres reliés entre eux et à l'organe de l'ouïe pour commander et associer harmonieusement les actes physiologiques complexes dont le jeu aboutit à l'expression de la pensée par le langage articulé. On sait, en effet, que l'enfant qui a parlé, puis qui devient sourd dans le cours de la seconde enfance, est fatalement par la suite un sourd-muet. Car il oublie successivement ce que c'est que le langage, ce que veulent dire les mots qu'il savait déjà et ce que c'était qu'un son ; et rien désormais ne l'excitant à la parole, la mémoire encore trop peu solide des mouvements qui l'exécutent est chez lui rapidement abolie. Il a commencé par ne plus entendre, bientôt après il finit par ne pas parler. Il est aussi sourd-muet cérébral qu'au jour de sa naissance.

Les causes les plus ordinaires de la perte précoce de l'ouïe dans ce cas sont les inflammations de l'oreille moyenne qui accompagnent certaines maladies générales : la rougeole, la scarlatine, la fièvre typhoïde, par exemple. Mais parmi les maladies infantiles engendrant la surdi-mutité, il n'en est certainement pas de plus active dans ce sens que celle que

mon maître Parrot a nommée l'*Athrepsie*. C'est une affection du nouveau-né qui tue dans la plupart des cas, par une sorte d'arrêt subit de la nutrition générale. Et, il résulte des travaux de de Toeltsch et de ceux que j'ai faits moi-même (1869) avec mon ami le Dr Barété, que dans l'Athrepsie, il existe dans l'immense majorité des cas une inflammation destructive et double de l'oreille moyenne, *l'otite interne des nouveau-nés* qui, chez les enfants qui survivent, détermine fatalement la surdité, soit totale, soit relative.

Ces enfants, ainsi frappés dès les premières semaines de leur vie, deviennent nécessairement des sourds-muets. Ce sont eux qui forment, à vrai dire, le gros de l'armée dolente des déshérités dont nous venons ici encourager le relèvement, en même temps qu'applaudir au succès des maîtres qui l'ont entrepris.

## VI

Chez eux, et par conséquent donc, chez le plus grand nombre, la correction de la surdi-mutité par la restitution de la parole articulée est une chose possible, à l'aide de procédés et d'artifices convenables.

En effet, je crois vous avoir bien montré que l'acte de la parole dépend surtout de l'intégrité des centres corticaux du langage parlé ou écrit : de ces points de l'écorce grise où, par une série de répétitions créant sur l'écorce elle même des impressions superposées, partant de plus en plus durables et de mieux en mieux fixées, la mémoire des mots, celle de la forme des lettres écrites, celle des mouvements phonétiques et des mouvements graphiques vient se fixer pour jamais. Or, chez les sourds accidentels précoces, devenus sourds-muets de ce chef et de ce chef seul, les centres corticaux du langage existent ; ils se sont développés normalement sans arrêt aucun, sans accident d'évolution ni d'origine pathologique. Seulement, ils sont incultes et vivent d'une vie rudimentaire, attendant sans cesse l'impression auditive, origine première de toute phonétique et qui n'est jamais venue.

Le centre du langage est dès lors comparable à une ville as-

siégée, coupée de ses communications avec le dehors. Les communications auditives manquant, il faut y suppléer par d'autres : de même que, dans une villee assiégée, on a suppléé parfois aux routes de terre par l'emploi des aérostats.

Sans doute, les divers organes des sens se suppléent entre eux. J'ai fait voir que dès l'origine, dans le système nerveux central, tous les éléments sont continus, et communiquent. Le meilleur exemple de ces relations est donné par le phénomène, rare d'ailleurs, de l'*audition colorée*. Dans ce cas, chaque note de musique évoque aux yeux et y fait monter pour ainsi dire, l'impression d'une couleur. L'*ut* sera rouge, le *fa* bleu, le *ré* jaune : effet variable, d'ailleurs, suivant l'aptitude particulière des sujets. Inversement, ces jours derniers mon collègue le Dr D'Arsonval a montré que l'exposition de l'œil aux rayons actiniques de l'arc voltaïque peut entraîner une surdité temporaire. Mais ces cas sont trop exceptionnels pour qu'on puisse espérer faire parvenir aux centres du langage *la notion du son*, nécessaire à l'exercice de la phonation, par la voie détournée, absolument exceptionnelle et incertaine, des impressions visuelles. Aussi, l'abbé de l'Épée n'a-t-il choisi cette voie que pour avoir accès aux centres corticaux de la vision verbale et des mouvements graphiques. Il a ainsi créé le *langage des signes*, c'est-à-dire une *langue morte*, une langue sacrée que se parlent entre eux les sourds-muets et de rares initiés, comme les Brahmes le sanscrit et les érudits le latin; mais qui, en réalité, est toujours limitée, et en tous cas laisse le sourd-muet indéfiniment comme un étranger au milieu de la foule des parlants.

On dira que cet homme sait écrire, et qu'il porte sur lui des tablettes. Soit; mais s'il a pour interlocuteurs des individus, (et il en reste!) qui ne sachent pas lire? il sera donc alors réduit aux gesticulations incertaines de la pantomime? Et si, comme j'ai eu la véritable douleur de le constater il y a quelques jours à peine dans mon service, le sourd-muet ne peut plus écrire ni faire de gestes, quelle catastrophe pour lui! Le voilà privé de toute communication avec ses semblables. Le cas est réel, navrant, je l'ai vu. Un sourd-

muet, ancien typographe, parvenu à la dernière période de la paralysie agitante, est mourant et souffre de cruelles douleurs. Ces douleurs, il ne peut plus me les faire connaître, à moi son médecin! Ses mains tremblent trop pour mener un crayon, trop aussi pour faire un geste expressif dont la signification soit saissable. Il meurt ainsi, et l'autopsie révèle une destruction de deux appareils neuro-épithéliaux de l'oreille interne par une très ancienne hémorragie; elle démontre, par contre, l'intégrité absolue des centres corticaux du langage articulé, tous bien développés sur l'hémisphère gauche du cerveau et qu'on aurait pu cultiver par une éducation convenable, de façon à restituer à cet homme la parole!

Ainsi cet homme possédait, tout prêts pour la mise en jeu, les organes de la parole vraie, et ceux-ci ont dû rester inertes et muets parce que jamais la notion de la véritable phonétique n'a pu parvenir jusqu'à eux! Combien autre est le sort des souds-muets dont l'enseignement a été fait par la parole? Leurs centres phonétiques ont été, au prix de très grands efforts il est vrai, et souvent à l'aide d'artifioes compliqués, remis en communication avec l'extérieur, remis en jeu *parce qu'on leur a restitué la notion du son*; et dès lors ils fonctionnent!

Instinctivement, et bien avant l'acquisition de nos connaissances actuelles sur les localisations cérébrales du langage articulé, les instituteurs des sourds-muets par la parole avaient senti que la clef de la correction de la surdi-mutité non compliquée d'arrêt de développement du cerveau est en réalité l'accès du lieu ou siègent la notion des sons articulés et la mémoire des mots formés par eux. En ce sens, ils ont agi comme les oculistes qui, dès qu'ils l'ont pu, se sont emparés des aveugles-nés pour leur restituer des rudiments de vue, au lieu de les abandonner à l'éducation ordinaire, correctrice de la cécité par le développement du sens du toucher.

## VII

Tout ceux qui ont élevé de petits enfants savent que tous

d'abord leur oreille n'entend que des sons, puis que leur cerveau arrive à comprendre des mots, et qu'enfin ces mots eux-mêmes ne sont prononcés par eux que souvent très longtemps après qu'ils les avaient compris et qu'ils en avaient retenu la signification. De même, l'enfant apprend le plus souvent à lire bien avant de pouvoir écrire. Dans l'éducation normale et spontanée de l'enfant, la mise en activité de l'audition verbale ouvre donc la scène, celle du centre des mouvements graphiques la clôt. Pour imiter cette éducation naturelle et corriger la mutité, il convient, *chez le sourd parfait*, de reprendre ce même chemin. Les centres du langage sont reliés les uns aux autres et se commandent entre eux; Ils sont hiérarchisés et celui qui domine les autres est le centre de l'audition verbale. Il faut donc l'aborder le premier.

Or, pour donner à un sourd-muet la notion du son, il n'est pas absolument indispensable de le lui faire entendre par l'oreille; on peut le lui faire toucher. Le son est une vibration et tous les sourds-muets sentent celle d'un coup de canon et ont une notion à une courte distance des vibrations des veines fluides, des cordes tendues et même de celles de la voix humaine. Ils ont en outre conservé la plupart du temps le sens du rythme. Ils savent danser en mesure et beaucoup s'y complaisent. Enfin, par une étude convenable de la pantomine de la parole et des effets à la fois de mouvement et de vibration qu'elle produit, ils arrivent à lire par les yeux les mouvements phonétiques associés et à les reproduire par l'exercice. De la sorte, une fois qu'elle est éveillée, la notion du son fait entrer dans le cerveau l'impression verbale par la voie détournée du centre des mouvements phonétiques; et le centre cortical de la mémoire verbale fixe cette dernière sous cette forme nouvelle à l'aide des impressions superposées pour chaque mot d'un seul et même complexus moteur. L'entendant prend le son tout fait du mot que doit retenir l'écorce de sa première circonvolution temporo-sphénoïdale gauche; le sourd-muet fixe et retient le complexus mécanique aboutissant à l'articulation de ce mot, et apprend à l'évoquer ensuite à volonté par une visée subite

de l'acte complexe apte à la produire. Et si l'enfant apprend des mots avant de les pouvoir prononcer, le sourd-muet instruit par la parole apprend les mouvements de la parole, fait l'éducation de sa circonvolution de Broca, avant de pouvoir cultiver et développer le centre de la mémoire auditive verbale. La difficulté est ainsi tournée : au prix de quelles difficultés et de quelle patience ? vous venez de le voir ; ce n'est pas à moi, c'est à M. Hugentobler de vous l'expliquer, si vous voulez entrer plus avant daus le détail pratique de cette difficile question.

Mais ce que je viens de dire s'applique au seul *sourd parfait* et, fort heureusement, on commence à s'apercevoir que tous les sourds-muets ne sont point dans ce cas. De sérieux travaux, commencés en Amérique, poursuivis en Europe sur divers points et notamment à Lyon par le maître dont vous venez ici couronner les élèves, ont montré que, comme il fallait s'y attendre d'ailleurs si l'on se reporte aux causes de la surdité précoce telles que je vous les ai indiquées plus haut, la proportion des *sourds imcomplets* est en réalité considérable parmi les enfants catégorisés en bloc comme sourds-muets. Toutes les otites moyennes ou internes ne sont pas identiques en gravité ; toutes ne détruisent pas complètement et absolument l'appareil sensoriel de l'oreille interne. Il suffit pour amener le non développement ou la perte de la parole chez l'enfant, que l'audition soit devenue rudimentaire au-dessous d'un certain degré, et si difficile ou exceptionnellement mise en jeu qu'elle ne puisse plus amener au centre cortical assez d'images auditives pour les superposer en nombre voulu, et créer ainsi la mémoire verbale. Mais ici, du moins, l'accès aux centres cérébraux du langage articulé n'est plus complètement fermé. La notion du son n'a plus, pour pénétrer jusqu'à ces centres, à prendre un chemin détourné ni à entrer dans la place sous des déguisements et par des artifices. La surface réceptive des impressions sonores a subsisté ; celles-ci n'ont qu'a forcer l'obstacle qui fait du chemin direct une impasse. Sous la conduite des maîtres qui, comme M. Hugentobler, ont su découvrir le fait que je

viens d'énoncer et en tirer les corollaires, la chose est déjà faite et l'obstacle est levé.

Oui, Messieurs! environ 40 pour cent des sourds-muets ont conservé des rudiments de l'audition à des degrés variables; à l'aide de certaines précautions et de certaines méthodes, on peut leur faire entendre les sons des voyelles; et cette étincelle peut réveiller chez eux le centre cérébral de l'audition, servir de point de départ solide à la correction de leur infirmité par la restitution devenue infiniment plus facile de la parole articulée. Jusqu'ici, pour cultiver ce rudiment de l'audition, on ne s'est servi que de la voix renforcée; et, avec peine et fatigue, on est arrivé à des résultats relativement très brillants. Vous venez de constater vous-même l'étendue et l'importance de ces premiers résultats. On ira plus loin.

Dès qu'une oreille n'est pas complètement morte, dès qu'elle entend faiblement encore certains sons, on peut à notre époque lui faire entendre ces mêmes sons aussi intenses qu'on voudra; et l'on peut espérer lui en faire entendre d'autres qu'elle n'entendait pas par l'entremise de ce qu'on pourrait appeler la *voix nue*.

Il n'y a pas beaucoup plus de cinquante ans, nos yeux, à nous qui nous occupons des choses de la vie et des éléments infiniment petits qui constituent les agents majeurs de ses actes, — nos yeux étaient de tous points comparables à ces oreilles rudimentaires de sourds incomplets ! Et depuis que nous les avons armés des puissants miscroscopes qu'on ne savait pas construire alors, en un si court espace de temps que de découvertes! Deux mondes inconnus ont surgi pour nous : le monde des éléments anatomiques et le monde des microbes, dont la lutte incessante pour la prépondérance et pour l'existence, décide de la santé et de la maladie; dont l'importance croît et devient plus évidente chaque jour; dont le domaine déja si large s'élargit sans cesse!

Que ne fait-on de même d'ores et déjà pour ces oreilles infirmes dans lesquelles les vibrations sonores d'amplitude ordinaire s'éteignent et meurent ? N'avons nous pas à notre disposition,

pour amplifier ces sons comme notre miscroscope fait des images, le *microphone* resté jusqu'ici, si l'on en excepte les essais ingénieux d'application faits par mon ancien élève le Dr Boudet de Pâris, une simple curiosité de laboratoire? Quel secours des hommes rompus à l'enseignement des sourds incomplets ne pourraient-ils pas tirer d'un tel instrument ? Combien pour eux la période de l'éducation première, cette période laborieuse qui doit aboutir à la délivrance du centre cérébral de l'audition et à l'éveil de la mémoire verbale, ne serait-elle pas ainsi simplifiée, rendue moins pénible et abrégée ?

Je termine, messieurs, cette conférence déjà trop longue par cette idée qui, semée ici dans le bon terrain, deviendra certainement féconde et portera ses fruits. Je n'ajouterai plus qu'un mot.

Je veux dire hautement devant vous, au nom de la science que, pour tous ceux qui s'intéressent aux désherités sans parole et qui raisonnent sans parti pris. la cause de l'enseignement des sourds-muets tel qu'il se fait ici est maintenant gagnée. Cet enseignement aura bientôt partout pris la place du langage des signes, premier, mais incomplet bienfait dû au génie et à la charité de l'abbé de l'Epée. Pour ceux qui travaillent à perfectionner et à généraliser une telle méthode de restitution du sourd-muet à la société, ni les encouragements, ni l'aide, ni l'admiration des hommes ne doivent manquer jamais !

Je me souviendrai toujours de l'impression profonde que fit sur moi le premier *sourd-muet-parlant* que je rencontrai, il y a de celà bien des années, alors que jusque là je n'avais jamais vu que des sourds-muets conversant à l'aide du langage des signes. — Je vis un homme engagé dans une conversation avec un marchand, discutant les prix et demandant à haute voix l'avis des personnes présentes sur ses emplettes. Rien chez lui n'indiquait de prime abord son infirmité, car j'étais en face d'un sujet des plus exceptionnels, professeur lui-même à l'École des sourds-muets de Paris. C'était un soir d'automne, et le jour tomba presque tout à coup.

« Monsieur, dit-il très simplement au marchand, veuillez allumer le gaz, *car je ne vous entends plus sans lumière.* » — Ainsi cet homme n'avait pour ainsi dire gardé de la surdi-mutité qu'un inconvénient léger, comparable à la gêne propre aux *héméralopes* dont la vue s'éteint au crépuscule. Et plus heureux qu'eux, la lumière artificielle suffisait pour rétablir chez lui la fonction.

C'est une heureuse époque, c'est une grande époque que celle où le sourd-muet, rendu à la société, maître de sa parole, peut déjà, grâce à un enseignement tel que celui qui se donne ici, ne garder plus, d'une infirmité qui l'isolait du monde il y a moins d'un siècle, que le simple souci de frotter une allumette et d'allumer sa chandelle quand la nuit vient !

---

# LE COURS DE LANGUE FRANCAISE

## De MM. ANDRÉ et RAYMOND (2e *année*)

Sans doute il est un peu tard pour venir parler aujourd'hui d'un livre qui compte déjà plusieurs mois d'existence, et dont l'utilité a été reconnue par le corps enseignant de notre institution, qui a voté, à l'unanimité, l'acquisition d'un nombre respectable d'exemplaires. Cependant il n'est peut-être pas inutile d'en donner une analyse rapide pour les lecteurs de la Revue internationale qui ne le connaîtraient pas encore.

Pour ceux qui se vouent à l'enseignement des sourds-muets, MM. André et Raymond ne sont pas des inconnus. Le cours de première année, en effet, qu'ils ont publié précédemment, leur a valu de justes encouragements de la part des professeurs de diverses écoles, et ce qui prouve combien leur ouvrage a été apprécié, c'est que plusieurs institutions l'ont adopté comme livre classique. N'est-ce pas le meilleur éloge qu'on en puisse faire ?

Mais nos collègues ne s'en sont pas tenus là ; en publiant le premier volume ils nous avaient annoncé le second et, depuis le mois de juillet dernier, nous sommes en possession du cours de deuxième année.

Ce nouveau livre ne le cède en rien à son aîné, peut-être même lui est-il supérieur. Les auteurs, en effet, ont pris en considération certaines critiques dirigées contre le premier volume : ils ont fait, dans le nouveau,

la division en chapitres qui n'existe pas dans l'autre, puis, pour éviter toute équivoque au sujet des listes de substantifs, ils les ont supprimées dans le corps de leur dernier ouvrage et ont mis simplement les leçons de nomenclature dans lesquelles tout mot nouveau est présenté à l'élève dans une proposition complète. En dehors de ces innovations dans la forme, on voit aussi nombre de types de leçons originales, qui figurent dignement à côté de celles que d'illustres maîtres nous ont laissées, pour arriver à donner aux sourds-muets la connaissance de la langue et notamment pour les amener à l'intelligence des idées abstraites,

Je citerai même en passant une leçon remarquablement simple et amusante pour les élèves, c'est la 56e : l'enseignement de qui interrogatif.

Le professeur ordonne:
Paul ! danse.
Henri ! ouvre la fenêtre.
Louis ! salue-moi.

Après avoir fait exécuter ces divers ordres, le maître amènera l'emploi de *qui* en posant les questions de la manière suivante :

Pierre as-tu dansé? — Non, Monsieur, je n'ai pas dansé.
Ai-je dansé ? — Non, Monsieur, tu n'as pas dansé.
Louis a-t-il dansé ? — Non, Monsieur, il n'a pas dansé.
Qui a dansé ? — C'est Paul.
As-tu ouvert la fenêtre ? — Non, Monsieur, je n'ai pas ouvert la fenêtre.
Qui a ouvert la fenêtre ? — C'est Henri. Etc., etc.

Jusqu'ici évidemment il n'y a rien que nous ne pratiquions déjà, mais les auteurs ne s'en tiennent pas là, et ils ont une autre ressource qui n'est pas à dédaigner, tant s'en faut, et qui sera peut-être même plus efficace que les exercices qui précèdent pour enseigner le qui interrogatif.

Voici ce que nous lisons, en effet, à la suite de la 56e leçon :

« *Un exercice qui captive l'attention des élèves et les conduit sans peine à l'intelligence du pronom interrogatif, est le jeu de la main chaude. Un élève frappe la main du maître qui, après avoir essayé de le reconnaître, pose la question : Qui m'a frappé? Ensuite les élèves à tour de rôle prennent la place du maître en questionnant leurs camarades.* »

Instruire en amusant est la meilleure des méthodes, aussi adres serons-nous nos compliments aux auteurs qui en font si bon usage.

Le cours de langue de MM. André et Raymond est précédé d'un programme de matières à enseigner. Tous les articles de ce programme sont développés dans leur livre et si les leçons ne sont pas « à la place que leur assignerait une progression méthodique, nous disent les auteurs, c'est pour donner à l'ouvrage le plus de clarté possible, et on laisse au maître le soin de suivre la marche qui lui paraîtra la meilleure. »

Quant à la liste des substantifs, adjectifs et verbes qui vient immé-

diatement après le progamme, il est bon de lire les premières lignes de la préface pour savoir quel a été le but de nos collègues en la dressant en tête de leur travail. Il faut savoir se servir d'un livre et ne pas s'y asservir, et c'est ici le cas. En mettant ce vocabulaire à la première page, on ne veut pas dire « qu'il faut enseigner tous les mots qu'il renferme, et n'enseigner que ceux-là; » c'est au maître de juger et de savoir mettre à profit les circonstances pour augmenter le vocabulaire de l'enfant et lui apprendre une foule de termes nouveaux. Donc, même avec cette restriction, la liste n'en conserve pas moins son utilité pour guider le professeur dans le choix des mots à enseigner; sans enrayer en rien l'initiative de chacun, elle indique la nature, le genre des connaissances qui sont à la portée de l'intelligence de nos élèves de troisième année. Substantifs et adjectifs sont tous accessibles aux enfants et tous les verbes indiquent des actions susceptibles d'être exécutées séance tenante.

Si je voulais transcrire ici toutes les leçons qui ont un caractère particulier d'originalité, j'aurais trop à faire; aussi pour ne pas multiplier à l'infini les spécimens je me bornerai à signaler, avant de terminer, le moyen employé pour amener les élèves aux comptes rendus d'actions, et la façon dont sont enseignés les adjectifs représentant des idées abstraites.

Prenons d'abord la 13e leçon; comptes rendus d'actions à l'indicatif présent.

M. X... ordonne : Paul ! marche.
M. X... demande : Louis ! Paul saute-t-il ?
Louis répond : Non, Monsieur.
Danse-t-il ? — Non, Monsieur.
Que fait-il ? — Il marche, etc.

Ce procédé ne vaut-il pas mieux que celui, plus généralement employé, qui consiste à poser immédiatement la question, que fait X... ?, pendant que l'ordre s'exécute. Ces quelques questions qui précèdent l'interrogation finale, ne sont-elles pas mieux faites pour amener l'élève à comprendre la demande *que fait X... ?* et lui suggérér en quelque sorte la réponse qu'il devra faire.

Voyons maintenant la 133e leçon. Il s'agit d'enseigner les adjectifs « domestique » et « sauvage ». Nous allons reproduire la leçon in-extenso.

« M. X... dit :

« Le bœuf demeure dans l'écurie, il traîne la charrue, il n'est pas méchant ; le bœuf est un animal *domestique.*

« Le cheval, le mulet, l'âne, le mouton, le porc, la chèvre demeurent dans l'écurie ; ils demeurent près des hommes, ils ne demeurent pas dans les bois ; ce sont des animaux *domestiques.*

« Le loup ne demeure pas dans nos maisons ; il a peur des hommes, il demeure dans les bois ; c'est un animal *sauvage.*

« Le renard, le lièvre sont aussi des animaux *sauvages.*

« Le lion et le tigre sont des animaux *sauvages.* »

A la suite de la leçon donnée sous la forme expositive, viennent des interrogations qui permettent au professeur de fixer dans l'esprit de

l'élève le sens de ces adjectifs et surtout de s'assurer qu'ils ont été compris.

Des idées abstraites comme celles-ci peuvent-elles être exposées plus nettement? C'est simple et clair, c'est en somme ce qu'il faut pour instruire des enfants et surtout des enfants comme ceux qui nous sont confiés.

Je ne pousserai pas plus loin l'analyse de cet ouvrage où les auteurs ont mis en commun l'expérience qu'ils ont acquise par dix années de pratique et dont ils veulent bien nous faire profiter.

Grâce à leur travail, nous possédons aujourd'hui un cours de langue pour les deux premières années parfaitement pratique et qui s'adapte merveilleusement à notre enseignement par la méthode orale.

Eug. Bassouls.

---

# VARIÉTÉ

## VALENTIN HAÜY

ET

## L'Enseignement des Aveugles par les caractères en relief

Dans une publication récente (1), M. Maurice de la Sizeranne, fondateur et rédacteur en chef d'une revue consacrée aux aveugles, aveugle lui-même, se prend à regretter que le grand public, voire même le public lettré, connaisse encore si peu la question qui lui est chère.

Elle vaut pourtant qu'on s'en occupe, si l'on songe qu'il y a environ trente-deux mille aveugles en France, deux cent mille en Europe, près d'un million sur le globe.

Pour ne parler que de la France, il est certain que bon nombre de nos compatriotes aveugles ne reçoivent pas l'instruction qui pourrait leur être donnée, et ne sont pas mis à même de lutter honorablement pour l'existence, quoique de-

(1) *Les aveugles*, par un aveugle.

puis un siècle les moyens de remédier à leur infortune aient été fournis et vulgarisés par Valentin Haüy. Combien peu de gens connaissent seulement le nom et, moins encore, la vie et l'œuvre de celui qui a fait pour les aveugles autant que l'abbé de l'Épée pour les sourds-muets ! Si ce dernier jouit à bon droit d'une renommée universelle, ne doit-on pas déplorer qu'il n'en soit pas de même de son émule !

C'est pour contribuer à réparer cet oubli, c'est pour faire apprécier des lecteurs de la *Revue* le haut mérite de Valentin Haüy et l'excellence de son œuvre que nous publions ce travail. S'il nous a coûté de minutieuses recherches, nous espérons qu'il aura pour résultat de mettre au jour quelques faits inédits peu connus, croyons-nous, des spécialistes eux-mêmes.

Valentin Haüy naquit à Saint-Just-les-Marais, aujourd'hui Saint-Just-en-Chaussée, sur les limites de l'Ile-de-France et de la Picardie, en 1745. Il était le second fils d'un modeste fabricant de toile à qui le maigre produit de son industrie ne permettait guère de faire donner une instruction soignée à ses fils. Heureusement, il y avait à Saint-Just une abbaye de Prémontrés dont le prieur s'intéressa de bonne heure à ces enfants. L'aîné faisait montre d'un goût prononcé pour toutes les choses d'Eglise, en même temps que d'un caractère posé et d'une intelligence précoce. Le cadet montra aussi dès son enfance, disent ses biographes, de grandes dispositions intellectuelles. Ils ne disent pas qu'il y ait eu chez celui-ci comme chez le premier, un si grand attrait pour les pratiques religieuses. D'ailleurs, nous le verrons plus tard se détacher du catholicisme pour s'affilier à une société religieuse, qui, tout en adorant un Dieu créateur de toutes choses, et en croyant à la vie future, n'admettait aucune révélation et se bornait à un pur rationalisme. Quoi qu'il en soit, rien pour le moment, ne pouvait faire prévoir l'avenir de célèbrité qui les attendait l'un et l'autre.

(*A suivre.*)

# NÉCROLOGIE

## Mort de M. Arth. KINSEY

M. Arthur Kinsey, principal de l'école normale de professeurs de sourds-muets d'Ealing, près Londres, est mort le 25 décembre dernier. C'est en 1878, après avoir étudié les procédés de la méthode orale pure à Richen et à Osnabruck, qu'il accepta les fonctions qui lui furent confiées. Lors de la fondation de la *Quarterly Review*, il devint le collaborateur à cette publication, de MM. Thompson, David Buxton, Arnold, etc.....

# INFORMATIONS

**Sourd-muet devenu aveugle.** — Un sourd-muet travaillant dans les pianos, M. Smet, qui avait été atteint, il y a quelques années à l'œil gauche par un fil d'acier, vient, cette année, d'être atteint à l'œil droit. Voilà donc un sourd-muet devenu aveugle. MM. Gaillard et Varenne, deux de ses confrères, organisent une souscription pour lui venir en aide. Les personnes qui désireraient y prendre part sont priées d'envoyer leur obole à M. Varenne, 38, rue Dauphine.

*
* *

**Société d'appui fraternel.** — Le 13 janvier dernier, la Société d'Appui fraternel des sourds-muets de France, dont le capital s'élève aujourd'hui à 9,217 fr. 60, a renouvelé son bureau. Ont été élus : Président: M. Cochefer ; Vice-prési-

dents : Forest, Graff, Varenne ; Secrétaire : Gaillard ; Secrétaire-adjoint, Weis ; Trésorier : Colas ; Receveur : Bailly ; Vérificateur : Odeau.

*
* *

**Distinctions honorifiques.** — A l'occasion du 1er janvier, des distinctions honorifiques ont été accordées que nous sommes heureux de faire connaître à nos lecteurs, en adressant nos meilleures félicitations à ceux qui en sont l'objet.

1° M. Eug. Ducrey, conseiller maître à la cour des comptes, Président de la Commission consultative de l'Institution nationale de Paris, a été nommé officier de la Légion d'honneur ;

2° Madame la supérieure institutrice de l'Institution nationale des sourdes-muettes de Bordeaux, en religion sœur Angélique, a reçu les palmes d'officier d'Académie ;

3° Notre sympathique collègue M. Bocquin, professeur à l'Institution nationale de Paris, a reçu également les palmes d'officier d'Académie.

*
* *

**Deux décès.** — Le 11 janvier, est décédé à Vair (Hongrie) M. Fekete Karoly, directeur de l'Institution des sourds-muets de cette ville. Nous adressons, au nom de nos lecteurs et de nos collaborateurs, nos plus cordiales condoléances aux sourds-muets et au corps enseignant de l'Institution de Vair.

*
* *

M. Emile Grosselin, chef du service sténographique à la Chambre des députés, chevalier de la Légion d'honneur, vient de perdre son fils, Ph.-Albert Grosselin, sténographe à la Chambre des députés, officier d'Académie, qui a succombé le 13 janvier, dans sa vingt-deuxième année.

*
* *

**Distribution de jouets aux élèves de l'Institution nationale de Paris.** — Comme l'an passé, l'administration du journal « *La Lanterne* », fait distribuer aux déshérités des asiles ou des hospices des jouets qu'une foule de souscripteurs, répondant à son appel, lui adressent à profusion.

Comme l'an passé, également, les élèves de l'Institution nationale de Paris ont eu leur part de cette aubaine.

M. Armand Mayer, secrétaire de la rédaction, accompagné de deux rédacteurs du journal, est venu distribuer lui-même les jouets le jeudi 14 janvier, à 2 heures. L'estrade de la salle des exercices en était littéralement couverte. Tant par leur nombre que par leur valeur marchande, tous ces objets étaient supérieurs encore à ceux de l'an dernier.

Il fallait voir la joie de tous ces enfants !

Un des anciens a remercié de vive voix M. Mayer et l'a prié de transmettre aux lecteurs de « *La Lanterne* » les remerciements de tous ses camarades.

M. Mayer lui a répondu en quelques phrases sobres, nettement articulées, que l'élève a pu saisir des yeux; puis M. Javal a adressé ses remerciements, au nom du Ministre de l'Intérieur et de l'Institution nationale, au secrétaire de « *La Lanterne* » pour l'intérêt que ce journal et ses souscripteurs témoignent aux humbles, aux déshérités.

*
* *

**Hygiène scolaire.** — M. Le ministre de l'instruction publique vient d'enjoindre aux proviseurs des lycées d'avoir à modifier la répartition des heures de travail et de récréation. C'est la fameuse question du *surmenage intellectuel* qu'aujourd'hui on va commencer à traiter pratiquement.

# REVUE DES JOURNAUX

## Organ der Taubst-Anstalten

Nous lisons dans l'*Organ* du mois de novembre :

### 2e Congrès des professeurs de sourds-muets allemands

Les soussignés se sont entendus pour proposer à tous leurs collègues de fixer la réunion du 2e Congrès des professeurs de sourds-muets allemands, au mois de novembre 1889. A cet effet, dans chaque pays ou dans chaque province, quelqu'un est prié de communiquer à toutes les institutions qui en dépendent, une liste où l'on voudra bien exprimer son opinion sur le lieu de la réunion projetée (Leipzig, Francfort-sur-le-Mein ou Cologne) et la semaine qui convient le mieux. Quand chacun aura donné son avis, nous prendrons une décision conforme au vœu de la majorité.

1er novembre 1888.

Signé :

Dr Treibel, Conseiller de gouvernement, membre du Conseil de l'Instruction publique, Weissweiler de Cologne, A. Lehfeld de Doebling, Erhardt de Saint-Gall, Koch d'Augsbourg, Hirzel de Gmünd..

Dufo de Germane.

# BIBLIOGRAPHIE

**Éducation des sourds-muets.** — Manuel des professeurs, par M. Thomas Arnold, Londres 1888. — M. Arnold a eu la louable ambition de faire un manuel complet d'enseignement à l'usage des institutions de sourds-muets et, si nous avons quelques restrictions à faire sur l'exécution de ce travail, il n'en est pas de même de l'intention, que nous louons sans réserves. De tels essais sont en effet trop rares pour ne pas mériter d'être encouragés. Depuis l'apparition déjà lointaine des ouvrages de Degérando, de l'abbé Chazotte, de Valade-Gabel et en dernier lieu des frères de Saint-Gabriel, il n'y avait eu en effet que M. Snyckers qui ait tenté de réunir dans une série d'ouvrages gradués les matières diverses de l'enseignement des sourds-muets. Si nous rappelons ici les travaux de M. Snyckers ce n'est point cependant pour les assimiler entièrement à celui de M. Arnold. L'ouvrage que l'instituteur présente au public,

a une portée plus générale et comporte cependant moins de développements dans chaque partie que celui de M. Snyckers.

M. Arnold paraît avoir eu l'ambition très louable, comme nous le disons plus haut, de réunir en un seul volume tous les éléments qui constituent l'enseignement qui nous occupe. Il nous suffit de parcourir la table des matières pour nous en convaincre. L'ouvrage est divisé en quatre parties qui portent pour titre : la première, *historique* ; la seconde, *éducation préparatoire, exposition de la méthode orale et organes vocaux* ; la troisième, *éléments de phonation* ; la quatrième, *langage.*

Dans la première partie, comme le titre l'indique, l'auteur fait l'histoire de l'art d'instruire les sourds-muets ; il prend cet art au début, parle de la condition des sourds-muets dans l'antiquité, du sort qui leur était fait sous l'ancien régime et insiste même sur les opinions d'hommes aussi compétents que Hérodote, Aristote, Hippocrate, saint Augustin, Jean de Béverley, qu'il cite d'après Bède le Vénérable. Il passe ensuite à l'histoire de l'art dans des temps plus rapprochés de nous, dit les essais de Ponce, ceux de Bonet et enfin arrive à Amman et à Wallis, auxquels il consacre des notices assez longues. Il continue ainsi son travail, examine les procédés employés au XVIII<sup>e</sup> siècle, et arrive enfin aux travaux de Péreire et de l'abbé de l'Epée, à ceux de Braidwood et des autres maîtres anglais, auxquels il accorde une attention toute particulière. — Toute cette partie est fort bien faite et même très utile, quoique nous possédions déjà sur la question des ouvrages qui n'étaient pas à dédaigner, des ouvrages qui sous certains rapports nous semblent même plus complets que celui de M. Arnold. Ce que nous désirions trouver dans cette première partie est précisément ce qui fait défaut. L'histoire de l'origine de l'art a été faite et refaite même bien des fois, nous attendons encore un exposé historique des méthodes qui ont été suivies depuis 1825 ; nous aurions voulu suivre les développements, les tâtonnements même des professeurs expérimentés ; nous aurions voulu voir comment de la méthode des signes méthodiques de Sicard on était passé à la méthode de Bébian, comment, des idées de Bébian et de celles de ses collègues, Valade-Gabel avait pu déduire les principes et les développements de la méthode intuitive. Il appartenait aussi à un praticien aussi compétent que M. Arnold de nous montrer comment l'articulation, victorieuse avec Péreire, bannie par l'abbé de l'Epée, était enfin sortie triomphante des luttes qu'elle avait eu à soutenir contre la mimique et l'écriture ; il lui appartenait enfin de retracer l'histoire des différents congrès, et c'est, malgré toutes nos recherches, ce que nous n'avons pu trouver dans le livre de M. Arnold. Pourquoi ?...

La seconde partie, à notre humble avis, mérite d'être louée sans réserve. C'est un exposé philosophique des avantages et des inconvénients employés pour instruire nos sourds-muets. Là, l'érudition et la faculté puissante de raisonnement de l'auteur se sont donnés carrière. M. Arnold, s'appuyant sur les travaux des hommes les plus compétents, tels que Degérando, M. Maspéro, professeur au collège de France, l'égyptologue bien connu, retrace en quelque sorte l'origine du langage et nous démontre facilement, à nous autres qui sommes convaincus d'avance, que le langage mimique est un langage rudimentaire, digne tout au plus de servir de moyen de communication entre les sauvages du Nouveau-Monde

et qu'il lui est impossible de noter des nuances aussi délicates que le peut faire le langage articulé et, comme conclusion, il le rejette absolument. Il examine également les avantages de la parole et de la lecture sur les lèvres, cite même à ce propos un article de M. Schontheil publié dans la *Quarterly Review* et dont nous avons eu l'occasion de parler dans les articles bibliographiques de la *Revue Internationale*, il insiste même sur la méthode mixte et enfin arrive à l'exposé des principes de l'enseignement oral pur en indiquant les précautions à prendre et en donnant sur l'éducation de la vue, du toucher et même du goût, d'excellents conseils.

Enfin, dans la seconde partie, comme on a pu le constater, M. Arnold a cru bon d'insérer des notions sur l'anatomie et la physiologie des organes de la parole. Ces éléments sont accompagnés de figures explicatives fort bien faites et servant très utilement à l'intelligence du texte.

La partie relative à l'articulation et à la lecture, quoique présentant une lacune que nous nous permettrons de signaler tout à l'heure, est néanmoins aussi complète et présente des choses très intéressantes. L'auteur consacre quelques pages à ce qu'il appelle *les éléments dynamiques de phonation.* Il s'occupe même tout particulièrement du classement des éléments phonétiques et cite celui que M. Dubranle, censeur de l'Institut de Paris, a préconisé.

M. Arnold, lui, classe ces éléments d'après leur *facilité d'action musculaire*, leur *visibilité*, leur *tangibilité* (1), et c'est ainsi qu'il arrive à former le tableau suivant :

1re classe *a, p, f, o, th, u = oo, m, h, â, ȧ, ô, û, v, th, b.*
2e classe *t, â, ê, î, ê, n, î, w, l, s, sh, z, d.*
3e classe *k, ă, g, y, è, ȧ, ù, ng, j.*
4e classe *ch, j, q, x, r.*

Prenant pour base cette classification, l'auteur étudie chacune des lettres qu'elle contient, au double point de vue de la difficulté que l'élève éprouve à l'articuler et à la lire sur les lèvres. Il clôt cette étude par un chapitre très intéressant sur l'accent tonique et sur ce qu'il appelle l'*emphase*, qui n'est autre que le ton dans lequel nous avons coutume d'exprimer nos idées, les modulations de la voix qui indiquent que nous voulons attirer l'attention sur tel ou tel mot.

Cependant, là encore, nous ne trouvons pas ce que nous aurions voulu y trouver, c'est-à-dire une théorie plus ou moins complète de la syllabation. M. Arnold a bien insisté à propos de chaque élément sur la difficulté qu'il y avait de l'associer à un autre élément ; mais, les observations qu'il a pu faire, il n'a pas pris la peine de les grouper et de les présenter au public dans un chapitre spécial. On nous accuse généralement, nous autres Français, de ne point regarder ce qui se fait en dehors de chez nous ; cependant ce reproche ne peut s'appliquer aux instituteurs de sourds-muets, qui s'occupent en général plus des travaux de leurs confrères de l'étranger, que ceux-ci des ouvrages des instituteurs français. M. Arnold n'a point probablement parcouru avec assez d'attention la

(1) Ces mots peu employés dans le langage courant sont cependant la traduction absolument littérale des termes adoptés par M. Arnold.

*Revue Internationale*; nous en avons une preuve certaine, et en cela il a eu tort, car, s'il l'avait fait, il aurait pu lire un très intéressant et très remarquable article de M. Goguillot intitulé : « Notes de Syllabation » et qui traitait précisément de cette nécessité pour l'instituteur de sourds-muets de veiller de bonne heure à ce que l'enfant associât bien les éléments phonétiques. Mais c'est un défaut, dans l'ouvrage de M. Arnold, qui est largement compensé par les nombreux détails intéressants que nous y rencontrons.

Nous arrivons enfin à la quatrième partie, celle qui traite de l'enseignement de la langue anglaise. L'auteur, comme de juste, examine les divers moyens qui peuvent être employés pour obtenir ce résultat, et il conclut en faveur de la méthode intuitive, autrement dit de la méthode maternelle, sur laquelle elle s'appuie, citant à ce propos les travaux de J.-J. Valade-Gabel, de l'abbé Tarra, de M. Périni, etc...

M. Arnold a surtout fait ici la philosophie de son enseignement plutôt que l'exposition d'une méthode elle-même, car les exercices font absolument défaut et sont remplacés par des considérations sur les difficultés qu'éprouvent les instituteurs à enseigner les différentes parties du discours, suivies de procédés plus ou moins empiriques pour obtenir des résultats satisfaisants. Mais cette partie contient tant de choses que ce n'est pas une sèche analyse telle que celle-ci qu'il conviendrait d'en faire, mais une traduction qui permît aux lecteurs de juger par eux-mêmes la valeur des idées générales de M. Arnold.

Tel est, dans son ensemble, cet ouvrage que le nom de son auteur et sa valeur personnelle recommandent vivement aux professeurs de l'ancien et du nouveau monde.

René Dumont.

---

**Syllabaire à l'usage des écoles de sourds-muets,** par F. Camailhac, directeur de l'école des sourds-muets de Limoges, précédé d'une préface par L. Goguillot, professeur à l'Institution nationale des sourds-muets de Paris. — Notre sympathique confrère de Limoges vient de publier un petit syllabaire très recommandable à plusieurs titres. Il forme un petit volume de 87 pages in-12, divisé en dix parties :

1° Étude des sons ;
2° Étude des articulations ;
3° Étude des syllabes directes et inverses ;
4° Études des consonnes doubles ;
5° Étude des sons nasaux ;
6° Études des diphtongues ;
7° Éléments *ill* et *gn* ;
8° Étude des syllabes closes ;
8° Étude des articulations complexes ;
10° Étude de la phrase élémentaire.

Chacune de ces parties présente d'abord isolés les éléments dont elle s'occupe ; puis ils sont joints aux éléments déjà enseignés pour former des syllabes ; viennent ensuite des mots pratiques, désignant des choses qu'il est facile de montrer aux élèves, soit en nature, soit sur des estampes comme en possèdent toutes nos écoles.

On peut n'être pas partisan de l'emploi des syllabaires ; mais ceux qui croient qu'ils sont utiles, sinon indispensables, trouveront dans celui-ci les qualités que l'on doit exiger d'un syllabaire destiné à notre enseignement spécial.

Ils ne trouveront pas beaucoup d'indications dans le corps du livre, mais la préface qui le précède (17 pages), est plus que suffisante pour éclairer les leçons et guider le maître.

G. C.

---

**Guida pratica popolare per dar la parola ai sordo-muti**, pel sac. L. Cappelli, maestro nell'istituto Pendola pei sordo-muti Siena. — Nous avons reçu dernièrement de M. L. Cappelli, professeur à l'école des sourds-muets de Sienne, une brochure de 60 pages, contenant un aperçu très substantiel, quoique peu volumineux, de l'art d'enseigner la parole au sourd-muet. Cette brochure est faite, si nous ne nous trompons, d'une suite d'articles parus, il y a huit ou neuf ans, dans les annales *Dell'educazione dei sordo-muti in Italia*, aujourd'hui disparues, ce que nous regrettons bien, car nous y avons trouvé souvent des choses fort intéressantes.

M. L. Cappelli a ajouté à son ancien travail quelques observations nouvelles, en matière de syllabation particulièrement, qui émanent d'un esprit observateur et d'un praticien sérieux.

L. G.

---

M. Renz vient de publier trois petites brochures déjà connues des lecteurs de l'*Organ* et publiées en suppléments dans ce journal par l'un de ses collaborateurs les plus assidus.

C'est d'abord une traduction d'un remarquable petit livre du Dr Hirsch, le fondateur de l'Ecole de Rotterdam. Cet ouvrage dont le titre peut se formuler ainsi : « *Conseils aux parents, aux parents adoptifs et aux maîtres, au sujet de l'éducation des sourds-muets* » est regardé avec raison par les Hollandais comme « le livre d'or de l'éducation ». Il renferme les plus sages avis, les remarques les plus judicieuses d'un homme éminent dont le nom est assez connu pour qu'il nous semble inutile d'insister davantage.

M. Renz a également traduit du hollandais un petit livre de J. Bikkers, le directeur actuel de l'Ecole de Rotterdam, le successeur du Dr Hirsch. C'est une courte biographie de J. Conrad Amman.

Retraçons en quelques mots l'existence de cet illustre précurseur de la méthode orale. Né à Schaffouse en 1669, Amman est docteur médecin à 18 ans ; il quitte sa patrie pour s'établir à Amsterdam où il se marie. Mais son intelligence ne tarde pas à se tourner vers les études scientifiques. Il s'y livre tout entier dans sa magnifique demeure de Warmond où il se plaît si bien qu'il refuse, en 1714, un poste de professeur. Dix ans plus tard, après un voyage dans sa patrie, il revient mourir à Warmond.

Il laissait après lui le livre auquel il doit sa renommée, le *Surdus loquens*, vivant témoignage de tout ce qu'il fit en faveur des malheureux privés de l'ouïe, monument impérissable où ses continuateurs devaient

recueillir les principes de la véritable méthode d'enseignement. Pourtant son œuvre demeura oubliée pendant un siècle en Hollande : il n'avait fondé aucune école, formé aucun disciple. C'est aux Allemands que revient l'honneur d'avoir mis ses théories en pratique et fourni à son livre le commentaire qu'il méritait. En 1847 M. Hirsch rapportait d'Allemagne la méthode d'Amman sous le nom de « méthode allemande ».

Voici le titre exact du livre :

*Surdus loquens s Methodus, qua qui surdus natus est, loqui discere possit.* Amsterdam 1692. Un an après l'auteur s'occupait d'une édition en hollandais sons le titre : *Surdus loquens of de Doove sprekende, dat is Wiskunstige Beschrijvinge op wat wijse men doofgeborene sal Konnen leeren spreken. Alles onweerleggelijke gronden, en d'Ervarentheid steunende door Joh. Conrad Amman, med. Doct. t'Amsterdam.* »

En 1700 parut une nouvelle édition plus complète du *Surdus loquens* sous le titre : *Dissertatio de loquela* etc. Ce livre eut sept éditions jusqu'en 1740. Il fut traduit en français par Beauvais de Préau en 1779. Il avait été traduit en anglais en 1694 et en allemand en 1747.

La troisième brochure de M. Renz est une nouvelle édition d'un ouvrage paru en 1786 sans nom d'auteur sous le titre : *Essai sur la meilleure méthode d'instruire les sourds-muets.* La préface nous apprend que ce petit livre de cent dix-neuf pages est dû à Henri Keller, lequel s'occupait de l'enseignement des sourds-muets, depuis l'année 1777. Né à Zurich, en 1728, il avait étudié la théologie, reçu les Ordres, en 1750, et obtenu un poste de pasteur, en 1759, à Schlieren, près de Zurich. Pendant ses loisirs, il s'occupait de philosophie, se livrant à des recherches sur « la nature du langage et de l'âme humaine ». En 1777, il prit avec lui les deux enfants sourds-muets d'une riche famille de Zurich, ainsi que plusieurs autres élèves.

Comment Keller songea-t-il à instruire ces infortunés? Les uns prétendent que ce fut à la suite d'une visite à l'Abbé de l'Épée. D'autres affirment que sa méthode est bien à lui seul et n'a aucun rapport avec celle de l'instituteur français. D'après M. Renz, Keller aurait trouvé, à la bibliothèque de Zurich, le *Surdus loquens* de Conrad Amman. Quoi qu'il en soit, il possède toutes les qualités du professeur de sourds-muets et connaît à merveille l'enseignement : son livre en est la preuve la plus éclatante. Hâtons-nous de dire que cet ouvrage est écrit sans aucune prétention et que les chapitres qui le composent traitent de sujets absolument différents : ils renferment tantôt des réflexions personnelles de l'auteur, tantôt des leçons destinées aux élèves. Citons au hasard quelques titres : *De l'articulation. — De l'enchaînement des idées. — Des interrogations. — Des facultés de l'âme.*

L'avant-dernier chapitre est le commencement d'un catéchisme : *De Dieu et de ses perfections.*

Le dernier est intitulé : *Méthode pratique d'arithmétique.*

Dufo de Germane.

---

*L'Editeur-Gérant*, Georges Carré.

Tours, imp. Deslis Frères, rue Gambetta, 6.

REVUE INTERNATIONALE
DE L'ENSEIGNEMENT DES SOURDS-MUETS
Tome IV. — N° 11. Février 1889.

# RÉDUCTION DES LETTRES A LEURS ÉLÉMENTS PRIMITIFS

ET

## Art d'enseigner à parler aux Muets (1)

**par JUAN PABLO BONET**

**Attaché au service secret du Roi, et à la personne du capitaine général de l'artillerie d'Espagne et secrétaire du connétable de Castille.**

*Dédié à Sa Majesté le Roi Don Philippe* (2)

---

Les ouvrages de nos vieux maîtres sont devenus très rares. Certains présentent cet autre inconvénient regrettable de n'avoir jamais été traduits en français. Aussi, entreprenons-nous, aujourd'hui, de traduire successivement une série d'œuvres non traduites encore ou simplement de reproduire celles qui, ayant été écrites en français, sont devenues trop rares.

Nous commençons cette série d'utiles exhumations par l'ouvrage de Paul Bonet si souvent cité par les auteurs et si peu connu cependant.

La biographie de Paul Bonet — ce qu'on en sait du moins — a été faite assez souvent par tous ceux qui ont écrit sur notre enseignement pour que nous puissions nous dispenser de la recommencer ici.

Quant à son livre, l'analyse qu'en a faite De Gerando et les quelques passages qu'a traduit cet auteur devaient faire désirer à tous les maîtres de sourds-muets de le connaître dans son entier. Aussi remercions-nous chaleureusement nos collaborateurs, MM. Bassouls et Boyer, qui, en traduisant une œuvre aussi précieuse par le fond que par sa rareté, rendent un réel service aux lecteurs de la *Revue Internationale.*

LA RÉDACTION.

## PROLOGUE AU LECTEUR

Le temps, à qui l'on doit de connaître les découvertes faites depuis l'antiquité, qui les a expérimentées et perfectionnées, s'est servi à diverses époques, d'hommes éminents pour mettre en lumière toutes ces inventions aussi belles que variées

(1) Traduit de l'Espagnol.
(2) Madrid 1620.

*

que l'on considère aujourd'hui comme indispensables à la vie humaine et que l'usage et les arts ont consacrées et perpétuées Aussi peut-on dire qu'elles font partie de la nature, qu'elles la secondent et la corrigent dans ce que ses éléments primitifs ont de défectueux; et c'est ainsi que certaines de ses œuvres grossières et informes tout d'abord, ont pu être perfectionnées par les efforts du travail. Chez les anciens, les inventeurs étaient l'objet de faveurs particulières: à ceux qui avaient doté l'humanité de quelque utile découverte, on assurait l'entière propriété de leurs inventions. Comblés d'honneurs pendant leur vie, ils étaient adorés comme des dieux après leur mort, et les avantages dont ils avaient bénificié étaient continués à leurs descendants, non pas seulement à titre de récompense pour le bien qu'ils avaient fait, mais surtout pour montrer que les sentiments de reconnaissance ne s'éteignaient pas. Malgré tous les efforts tentés pour stimuler de nobles ambitions, et malgré la nécessité croissante de trouver des remèdes aux infirmités naturelles que bien des gens apportent en naissant, il en est qu'on a négligées, notamment celles qui empêchent l'âme raisonnable de se manifester, comme le mutisme. Aussi les muets sont-il considérés comme des êtres de rang inférieur, et, à cause de la difficulté de leurs communications avec les autres hommes, on semble ne voir en eux que des êtres disgrâciés de la nature, dignes de la plus grande pitié et qui n'ont d'humain que la forme. Et les sages de l'antiquité, aussi bien que nos grands penseurs modernes, qui, cependant, ont sacrifié tant de temps et de travail à découvrir des moyens pour adoucir nos souffrances, n'ont jamais cherché ou tout au moins n'ont jamais trouvé de remède à cette infirmité si commune, qui n'est pas incurable. Oui, certes, on peut la guérir par des procédés scientifiques et grâce à un art si sûr et si réel qu'on peut facilement l'expliquer et le discuter. Cet art est si complet que, non seulement il permet d'enseigner la parole au muet, mais encore la lecture, l'écriture, le calcul et tout ce que peuvent apprendre les entendants-parlants. Il suffit de s'adresser à lui par l'écriture ou par la dactylologie, et de son côté il exprime ses pensées d'une façon si claire et si

intelligible qu'on ne s'aperçoit pas qu'il est privé de l'ouïe. Pour arriver à ce résultat, on doit faire connaître au muet les sons employés dans le langage et le mettre en état de les reproduire. Il n'est pas besoin pour cela de recourir à des procédés mystérieux, mais bien à une méthode scientifique comme on le fait pour ceux qui entendent et parlent, sans employer de moyens violents, ni lui tourmenter la gorge. Cet art simple et facile remplit ces conditions, et c'est pour cela que j'ai tenu à l'expliquer, le plus clairement que j'ai pu, afin de le vulgariser et d'en faire profiter le plus de monde possible.

« Ce qui m'a déterminé à entreprendre ce travail, c'est
« l'attachement que je ressens pour la famille du connétable
« mon maître, et les obligations qui me lient à elle. Un des
« frères de Son Excellence ayant été frappé de cette affection,
« non pas dès sa naissance, mais à l'âge de deux ans, je n'ai
« pu résister à la douleur de Madame la Duchesse, sa mère,
« qui avait eu recours à tous les moyens possibles pour re-
« médier au défaut d'audition. A qui ne s'est-elle pas adresée,
« devant quelles dépenses a-t-elle reculé pour ne pas aban-
« donner à son triste sort un si noble seigneur! Comme il est
« rare de manquer un but que l'on désire passionnément at-
« teindre, moi le féal et reconnaissant serviteur de cette
« grande famille, je me livrai à d'attentives investigations.
« Sens ou faculté, ce qui fait défaut à un être humain se ré-
« partit, paraît-il, entre ses autres sens, ses autres facultés;
« dans cette conviction, je contemplai, j'étudiai, j'expéri-
« tai la nature par tous les côtés. Enfin, je découvris une
« voie étroite et secrète à une extrémité, large et commode
« à l'autre [1].

Je suis parti de ce principe que les sons dont nous nous servons, sont d'une simplicité telle qu'il suffit de les nommer pour les faire comprendre, et que, d'un autre côté, la nature n'a pas refusé l'intelligence au muet, à qui, de plus, elle a donné une très grande puissance d'attention pour suppléer

[1] Ce passage a été traduit par A. Valade-Gabel dans l'histoire de l'Art d'apprendre aux S.-M. la langue écrite et la langue parlée. Paris, 1875, p. 11.

à son défaut d'ouïe. En conséquence, et pour justifier les avantages que j'attribue à la simplicité de nos lettres, j'ai dû commencer par traiter cette question dans la première partie de mon travail. C'était là une étude absolument necessaire et qui démontrera aussi que, en dehors du cas spécial du muet, on peut apprendre à lire aux enfants ordinaires en 10 ou 12 jours. Dans ce but j'ai fait des recherches pour arriver à connaître les dénominations données aux lettres par leurs premiers inventeurs, et les raisons qui avaient guidé ceux-ci dans leurs inventions si ingénieuses. Découverte merveilleuse qui a fait dire à l'éminent historien Juan de Barros, dans un transport d'admiration, qu'elle paraissait émaner plutôt de Dieu que d'une intelligence humaine.

Comme il aurait pu le redire encore avec plus de raison, s'il lui avait été donnné de voir les résultats consignés dans ce livre ! Il aurait pu apprécier plus exactement l'ingéniosité non des lettres en général, mais bien des latines en particulier, car ce sont les seules, comme on se propose de le démontrer par la suite, qui méritent vraiment le nom de lettres. Leur supériorité est telle que je prétends prouver par des resultats qu'il n'en existe pas d'autres auxquelles on puisse mieux appliquer le titre de lettres naturelles, et c'est la nature même qui m'aidera à démontrer l'exactitude de ce que j'avance. C'est avec elles, en effet, que le muet arrive à parler, tandis qu'il ne peut le faire avec les autres lettres qu'il ne comprend pas à cause de leur caractère compliqué et obscur.

A la suite de ce travail se trouvent quelques observations qui s'y rapportent, particulièrement intéressantes par leur nouveauté. Puis vient l'exposé de deux méthodes ayant pour but : l'une d'enseigner les chiffres, l'autre d'indiquer le moyen pour apprendre seul et en huit jours, à lire le grec comme l'espagnol ; de longues explications font connaître les rapports existant entre les lettres de ces deux langues.

La tâche de l'inventeur est bien difficile, et bien plus grande encore est la difficulté quant il s'agit de faire entrer une invention dans le domaine de la pratique. Aussi, dans

le cours de mon travail, s'il m'arrivait quelquefois de ne pas me conformer exactement aux règles que j'ai posées, ce n'est pas à dire pour cela que ces règles ne soient point exactes; ce que j'ai recherché par-dessus tout c'est la concision, quoique la matière que je traite puisse comporter un développement de plusieurs grands volumes. Elle est si vaste, en effet, qu'il n'est pas de sujet, pour ainsi dire, auxquels elle ne pourrait toucher sans en tirer quelque profit. En ce qui me concerne, je me déclarerai satisfait si, comme je le souhaite, on trouve que j'ai fait œuvre utile en publiant cet ouvrage, et je laisse aux personnes plus éclairées le soin de le revoir, de le corriger, et en un mot, de le rendre plus clair en y ajoutant tous les dêveloppements qui seront jugés nécessaires.

Je fais hommage de mon livre à l'Espagne mon pays, à l'Aragon où je suis venu au monde. Je n'ai, au fond de mon âme qu'un désir, c'est de servir l'intérêt commun; si quelqu'un de mes lecteurs apportait à mon travail quelque perfectionnement, j'en serais profondément touché, et, bien que l'on prétende qu'il est toujours facile d'ajouter quelque chose à ce qu'un autre a inventé, pour ma part je n'en considérerai pas moins son action comme très méritoire.

# LIVRE I

# RÉDUCTION DES LETTRES

## CHAPITRE I

*Les lettres employées dans la langue castillane sont les lettres latines dont la tradition a pu modifier le nom*

Nombre de savants écrivains, espagnols et étrangers, ont si longuement développé leurs diverses théories sur notre idiome castillan et les lettres latines dont il se sert, que le sujet paraît épuisé. Aussi, j'ai hâte de dire que si je m'occupe de notre langue et de son alphabet dans mon travail, c'est en

me plaçant à un point de vue tout différent du leur, quoique très utile aussi. Mon livre n'ajoute rien à ceux qu'on a déjà écrits et son analogie avec eux n'existe qu'en apparence, car il ne renferme aucune discussion sur les diverses opinions émises jusqu'à ce jour, dont il ne s'occupe même pas.

Comme je l'ai déjà dit dans le prologue, je me propose d'être le plus bref possible, aussi passerai-je rapidement sur tout ce qui ne me sera pas absolument nécessaire pour montrer les défauts qui existent dans la dénomination de nos lettres; c'est là le fondement de cette méthode, et c'est aussi la cause qui retarde tant les enfants pour apprendre à lire, alors qu'il serait possible de le leur enseigner en quinze jours et même moins.

L'art aussi arrive facilement à rémédier aux plus grandes imperfections naturelles, et c'est à lui que l'on doit de pouvoir faire parler les muets, chose que le public considère comme tenant du prodige, à laquelle il ne peut croire et dont l'affirmation seule fait naître un abîme de doutes chez tous ceux qui ne sont pas initiés. Il leur semble que la nature ne peut être corrigée sur ce point et que sa puissance est tellement supérieure à l'art que toute tentative pour la combattre paraît téméraire.

Revenant à mon point de départ, je ferai remarquer que divers auteurs s'accordent à dire que dans la composition du castillan vulgaire sont entrées différentes langues, car tous les peuples qui ont successivement habité ou conquis l'Espagne y ont laissé une partie de la leur. L'hébreu, le gothique, le latin et l'arabe dominent. Mais, en ce qui concerne la prononciation et le caractère des lettres avec lesquelles s'écrit l'espagnol, il n'est pas douteux que c'est au latin seul qu'on les doit; de telle sorte que les vingt-deux lettres latines ont dû s'adapter à ces idiomes. On avait bien commencé à introduire les lettres gothiques, inventées par l'évêque Goth Ulsilas, comme le rapporte le P. Juan de Mariana, mais on ne les employa pas longtemps au Castille.

Une ordonnance du roi Alphonse VI avait supprimé le missel gothique de Tolède et l'avait remplacé par le romain qui pa-

raissait préférable. En Aragon, le roi don Ramiro Ier rendit une ordonnance analogue, comme nous l'apprend Géronimo de Zurîta qui a écrit les annales de ce règne.

Mais reprenons nos lettres : celles dont nous nous servons sont : *a b c d e f g h i l m n o p q r s t u x y z*; on connaît le nom que l'usage a donné à chacune. Elles ont été divisées en voyelles, consonnes, semi-voyelles, muettes et liquides. Les cinq voyelles portent le nom de son simple, articulé, sonore et significatif comme l'exigeait leur destination. Quant aux dix-sept autres, elles n'ont pas le nom qu'on leur a donné ou qu'on aurait dû leur donner lorsqu'on les a inventées, ainsi que nous nous proposons de le prouver par la suite. Tout ce qui s'apprend par la seule tradition est sujet à être augmenté ou diminué, et nous aurons l'occasion d'expliquer si les défauts que nous reprochons à la dénomination de ces dix-sept lettres, est une imperfection qui date de l'époque où elles ont été inventées, ou bien si c'est par la tradition qu'elles ont été dénaturées. Pour cela nous rechercherons les raisons qui ont pu guider les inventeurs dans leur merveilleuse découverte, et nous ne trouverons rien de surprenant à ce que la tradition ait modifié le nom des lettres, car ces noms sont si simples qu'on ne peut les écrire. Du reste, ce n'est pas seulement ce qui est confié à la tradition qui est sujet à changer, les choses écrites y sont elles-mêmes exposées. L'expérience ne nous montre-t-elle pas, en effet, la grande différence qui existe entre la façon de parler aujourd'hui et celle d'il y a peu d'années. Dans les livres anciens ne rencontre-t-on pas des expressions que l'on arrive très difficilement à comprendre, et la langue latine même qui n'admet pas deux façons de prononcer les voyelles, est pour le moins exposée à voir celles-ci accentuées de telle sorte, qu'il n'est plus possible de les reconnaître. A ce propos, je citerai le cas de Joseph Scaligero, qui le raconte lui-même dans une lettre à Stéphano Uberto. Scaligero se trouvait avec un Anglais qui depuis un quart d'heure lui parlait en latin sans qu'il en pût comprendre davantage que si on lui eût parlé turc. Au bout de ce temps, s'adressant à un ami commun qui

assistait à l'entretien, il le pria de vouloir bien l'excuser auprès de son interlocuteur parce qu'il ne connaissait pas la langue anglaise. Il avait cru qu'on lui parlait en anglais. On voit donc que la différence de prononciation d'une même langue est si grande entre personnes de pays différents, que Scaligero lui-même, malgré sa grande connaissance du latin, ne put le reconnaître et s'attira les railleries de celui qu'il avait chargé de l'excuser.

(*A suivre.*) E. Bassouls et A. Boyer.

---

# DE LA SURDITÉ CHEZ L'ENFANT & L'ADULTE

## Au point de vue médical, pédagogique, légal, tutélaire

Par le Dr L. **COUETOUX** et **THOMAS**, avocat

(*Suite*)

---

*De l'articulation.* — Maintenant que nous avons donné un aperçu des règles à suivre et des résultats à obtenir avec le jeune sourd-muet, nous ne voulons pas passer au chapitre suivant qu'on pourrait intituler de la lecture sur les lèvres, sans dire un mot des défauts de prononciation. A dessein nous avons terminé la partie pédagogique par les règles de la leçon d'articulation. Ces quelques lignes nous montrent le professeur de sourd-muet sous son véritable point de vue; c'est un professeur d'articulation. Il doit non seulement la créer de toutes pièces, si j'ose dire, mais sans cesse revenir sur son œuvre pour en corriger les défauts, et il remplit cette tâche dans des conditions particulièrement difficiles, tellement difficiles même que des médecins d'instituts de sourds muets comme le Dr Ed. Fournier, ont pu écrire, 1868 : « Le sourd-muet de naissance n'apprendra jamais la vraie parole, la parole des entendants. »

Nous n'étudierons pas avec le Dr Giampiétro la possibilité

de rétablir la faculté du langage, de l'articulation dans les cas de lésions bilatérales de la 3e circonvolution. Est-il possible, ces lésions existant chez un individu jeune, de faire passer, si j'ose dire, la faculté du langage sous la direction d'autres éléments anatomiques et de mettre la parole sous la dépendance du toucher, de la vue, du sens musculaire ?

Notre but est ici d'appeler l'attention sur ce point que la correction des défauts de prononciation appartient aux professeurs de sourds-muets. M. Goguillot a insisté pour qu'une école normale prépare des élèves déjà munis du titre d'instituteurs au professorat spécial des sourds-muets. Il ne nous appartient pas d'étudier cette proposition; ce que nous avons dit des pitoyables résultats encore obtenus dans des écoles de province semble légitimer une surveillance plus effective. Mais nous voulons appuyer le vœu du rédacteur de la *Revue internationale des sourds-muets* par les considérations suivantes.

Dans les grandes villes existent depuis quelques années des médecins s'occupant exclusivement des affections de l'oreille et du larynx. Or il nous est amené des enfants entendants mais atteints, par bégayement ou autres vices de langage, d'une véritable mutité. Dans ces occasions il nous faut adresser ces enfants à Paris, à quelque institution que le hasard nous fait connaître (et la plupart du temps ils n'y vont pas). D'autre fois ce sont des familles affligées dans leurs enfants atteints de surdi-mutité qui nous demandent conseil. Des professeurs spéciaux, dont quelques-uns femmes, nous rendraient dans ces cas d'immenses services, et prépareraient dans la famille le sourd-muet à l'école, ils pourraient intervenir à temps auprès de l'enfant atteint des défauts graves d'articulation. Ces cas semblent rares pour qui ne s'en est pas occupé particulièrement : il en est ainsi de beaucoup d'autres affections; en réalité ils sont assez fréquents; mais les familles en parlent peu, ne sachant pas qu'il y ait remède au mal. La correction des défauts d'articulation est une tâche qui revient au professeur de sourd-muet parce qu'il n'aura ici qu'à se souvenir de son rôle de professeur spé-

cial : sa tâche se confondra avec celle qu'il remplit auprès du sourd-muet pendant ce que nous avons appelé la période préparatoire à l'articulation : ici, comme tout à l'heure, il faudra ramener à l'ordre une respiration ataxique, diriger l'élève par l'imitation des mouvements des lèvres du maître. Nous n'avons pas à entrer dans les diverses variétés de défauts de prononciation. Nous voulions seulement indiquer quel est, suivant nous, l'ordre d'études auquel se rattache ces affections, car ce sont de véritables affections, à quelle source il est logique de chercher le remède, quelles garanties didactiques nous sommes comme médecins autorisés à exiger des maîtres, quelles ressources immenses ils peuvent nous apporter pour l'enseignement de nos petits déshérités dans la famille. Ce rôle confié à des professeurs spéciaux ne serait pas sans constituer pour eux un appoint sérieux et mérité à leur modique budget, d'où un choix meilleur des maîtres et de meilleurs résultats pour les élèves aussi bien sourds-muets qu'entendants.

Ce serait une illusion en effet de regarder comme facile le traitement des vices de prononciation. Sans pouvoir insister plus longuement, je citerai seulement le passage suivant extrait d'une méthode appuyée sur les principes que nous venons d'établir. « M. Chervin repousse les moyens mécaniques ; il n'a recours ni aux cailloux de Démosthènes, ni à la fourchette de M. Stard, ni à la gymnastique linguale de M^me^ Leigh, ni à la baleine de M. Malebouche, ni à la gesticulation et à l'isochrone de M. Serres, ni au bride langue et au multhonome de M. Colombat, ni au ceintre de M. Hervez de Chegoin, ni au ratelier artificiel de M. Wutzer, ni aux boules de caoutchouc de M. Morin, ni au pince-nez de M. Guillaume, ni à la cravate de M. Bates, etc. — » Ces quelques lignes tiendront lieu d'historique et montreront que, là comme en beaucoup d'autres choses, la simplicité n'est venue qu'après de longs tâtonnements.

Les médecins font au reste un appel de plus en plus fréquent à la compétence des professeurs spéciaux, ainsi que nous l'avons déjà dit au sujet des conseils du D^r^ Trélat, sur la staphylorraphie, et un travail récent sur le même sujet

a été fait avec la collaboration du professeur de sourds-muets dont nous appuyons le vœu en ce moment.

Chez l'adulte. — Nous passerons rapidement sur le cas d'adultes dont la surdité datant de l'enfance s'est accrue au point qu'elle est plus tard devenue complète, et que le langage n'a jamais pu se développer normalement. Dans ces cas l'importance du tube acoustique a déjà été signalée plus haut, et l'articulation ainsi que la lecture sur les lèvres seront enseignées comme au sourd-muet, après examen médical spécial comprenant l'examen de l'oreille et du rhino-pharynx.

Nous traiterons particulièrement des cas où la surdité a atteint l'adulte ou même l'enfant, mais après développement complet et acquisition définitive du langage. Ces cas se rencontreront surtout chez l'adulte et le vieillard; il n'y a là au reste que l'exagération d'un état physiologique ; car l'ouïe est un organe dont la finesse diminue normalement beaucoup avec l'âge. Un fait attribué par Politzer aux modifications naturelles survenues dans l'évolution sénile du nerf auditif manifeste cette diminution de l'acuité due à l'âge. « Après la cinquantième année, dit-il, les cas ne sont déjà pas rares où une montre à faible tic tac n'est pas entendue par les os de la tête ; après soixante ans, les cas sont rares où elle est encore entendue. » Les vieillards et même les hommes seulement âgés devenus sourds au point de ne plus entendre la parole forment légions.

Avant même de parler plus explicitement de la lecture sur les lèvres, nous voulons répondre à une objection bien naturelle sans doute et qui n'a que le tort d'être faite à priori et d'être infirmée par les observations. Passe encore, est-on tenté de dire pour la lecture labiale chez le jeune homme ou même chez l'homme de trente-cinq à quarante ans. Chez ce dernier le travail sera sans doute bien long et bien pénible, mais peut-être enfin arrivera-t-il à quelque résultat. Mais l'homme de soixante-cinq à soixante-dix ans n'en saurait profiter.

Nous répondrons que rien ne paraît plus juste que cette objection et l'imperfection du langage usuel contribue à la rendre plausible. Ne dit-on pas : l'œil du peintre, l'oreille

du musicien, pour rappeler l'organe qui, chez l'artiste, est la cause, le créateur de ses œuvres, le juge de celle des autres. Et pourtant, ce qui fait l'artiste, ce n'est pas l'organe sensuel plus ou moins parfait, c'est le développement de la partie cérébrale présidant au langage qui fait l'orateur, de celle qui préside à la mémoire des sensations visuelles et à leur idéalisation qui fait le peintre, de celle qui préside à la perception des ondes sonores qui fait le musicien, témoin Beethoven composant quoique devenu sourd et bien d'autres. Combien de fois n'avons-nous pas été frappé de la défectuosité de l'organe de l'ouïe chez des professeurs de musique. Leur oreille était mauvaise, mais leur cerveau jugeait bien les sensations qu'elle lui apportait. De même pour la lecture sur les lèvres; il ne s'agit pas de voir mieux que nous ne voyons tous la bouche de notre interlocuteur; il s'agit de prendre l'habitude de fixer et d'interpréter ses mouvements. C'est ici comme chez l'artiste le cerveau qui élaborera des sensations qui sont perçues par tous mais négligées; et parfois trop négligées, ajouterai-je à l'exemple de Diderot, qui nous indique ce moyen employé par Le Sage pour bien juger les acteurs qui interprétaient ses pièces : se boucher les oreilles et regarder les mouvements des personnages sans être ainsi dérangé de l'interprétation de l'action par le bruit des voix.

De cette explication concluons dores et déja qu'une seule condition est nécessaire et suffisante pour engager de toutes nos forces, et nous ne ferons que notre devoir de médecin, le sourd à prendre des leçons de lecture sur les lèvres, une seule condition : la conservation de l'intelligence et de la vue.

Il semblerait que cet avantage immense, dût-il être acquis par une longue et pénible application, doit être recherché par beaucoup d'adultes sourds et recommandé avec instance dans les traités spéciaux. C'est là encore une illusion. Dans les traités classiques, nous ne trouvons que cette note bien courte dans l'ouvrage d'Urbanstchich : « Récemment Bénédict a vanté l'éducation du sourd-muet pour les adultes devenus sourds. La durée de l'éducation est généralement courte et ne dépasse pas quelques semaines. » Nous ne

trouvons rien à ce sujet dans le grand traité de Politzer. Il nous faut aller jusqu'en 1886 pour lire dans les annales des maladies de l'oreille et du larynx un article de M. Dubranle, fort explicite il est vrai et dont nous allons faire une courte analyse. — M. Dubranle fait d'abord observer que le nombre des infirmes de l'ouïe est si considérable que Troelsch a pu écrire dans son traité qu'on est bien près de la vérité en disant que sur cinq personnes il y en au moins une de sourde. D'un autre côté, à l'inverse des avantages que tire la vue du secours de l'opticien, les ressources que prête l'acoustique aux oreilles dont l'audition est altérée sont bien faibles. Lorsqu'une personne fait usage des cornets, les nerfs auditifs d'abord surexcités par les bruits renforcés en traversant ces instruments finissent peu à peu par s'y habituer et par ramener l'ouïe au même degré où elle se trouvait avant leur emploi. Les tympans artificiels sont d'un usage très limité. L'audiophone destiné à transmettre les sons par l'intermédiaire des dents ne vaut pas même le cornet. A ces réflexions nons ajouterons le refus presque constant par les personnes même très sourdes d'un instrument qui signale leur infirmité, comme fait le cornet acoustique.

Suivant M. Dubranle, ces tentatives d'éducation de personnes adultes devenues sourdes remontent à Bonet d'Espagne, 1620, Conrad Amman de Hollande, 1692. Deschamps, en France, 1779, publia un chapitre sur ce sujet, et Schmalz, à Leipzig, en 1841, publia un traité.

M. Dubranle cite des exemples tirés de Rabelais et de divers auteurs. Pour nous ces cas d'adultes lisant sur les lèvres sont loin d'être rares, ce qui se comprend du reste car cette éducation est bien plus facile pour le sourd par accident (nous avons dit ce que nous entendions par cette expression). — En effet le premier élève de M. Dubranle avait trente-cinq ans. « Nous essayâmes d'abord de faire lire des mots, aucun ne fut compris. Voici alors ce que nous résolûmes de faire. Étudier chaque jour un groupe de sons, accoupler ces sons entre eux de manière à composer des syllabes, pour aborder ensuite les mots et les phrases. Nous pouvions dès

lors tenir à M. le comte de L. une conversation sur un sujet quelconque. » Un jeune homme de quinze ans apprend en dix leçons à lire sur les lèvres. Ces résultats ont été complets : « si même dans le dernier cas le succès a, par sa rapidité, dépassé notre attente, ce n'est pas seulement à l'âge de M. B. qu'il faut l'attribuer, mais aussi et surtout aux nombreux exercices que nous avons faits sur la lecture des sons et des syllabes sous toutes les formes ; ce qui n'a pas été possible dans la même mesure avec M. de H. et M. de D qui avaient hâte de lire des phrases et nous obligeaient presque malgré nous à converser avec eux. Ces premiers exercices n'ont, il faut bien le dire, rien d'attrayant, mais ils sont d'une importance telle que nous devrons revenir sur la nécessité de familiariser l'œil avec la lecture des syllabes, en formant les rapprochements les plus divers, les combinaisons les plus variées et les plus fantaisistes. » D'autres observations se trouvent dans la tribune médicale du 22 juin 1883.

Et bien, cette ressource considérable est presque absolument délaissée ; elle est si peu connue que maintes fois il nous est arrivé de la proposer, mais nous avons bien vu que notre parole sans écho tombait sur un terrain trop peu préparé. Tous les remèdes qui exigent une souffrance et surtout un effort intellectuels ne sont adoptés que dans des cas très rares si un certain bruit ne s'est fait autour. Que l'on suppose la chirurgie créée d'hier, et déjà arrivée à son développement actuel. Croit-on que les malades accepteront les amputations, les opérations de cataractes, etc ? Non, pas de suite, mais seulement à la longue. De même pour le remède dont il s'agit ; il faut qu'il soit d'abord connu et vanté par les médecins avant d'être adopté par les malades. Nous avons assez de professeurs de sourds-muets pour trouver bientôt les éléments de cette instruction précieuse dont le but est la lecture sur les lèvres.

Non seulement nous trouvons des professeurs compétents, mais M. le Dr Renaut, de Lyon va nous montrer dans les lignes suivantes, un dévouement qui nous fait penser à celui des Dubois, des Beaulieu et des Pereire, en même temps

qu'il complétera nos notions sur la surdi-mutité par l'étude du seul cas que nous avons omis, et nous l'avons fait à dessein parce qu'il est bien plus rare de le rencontrer chez l'enfant que chez l'adulte. Il avait donc sa place marquée ici.

« Il y a, dit le professeur Renaut, une cause de mutité tout à fait indépendante de la surdité : c'est la destruction primitive des centres corticaux du langage. Dans toutes les écoles de sourds-muets, il existe des enfants privés de la parole par ce procédé et j'en connais au moins un dans celle-ci. Ces individus ne sont nullement privés de l'ouïe, ils entendent bien. Si les centres corticaux de l'audition verbale de la vision et de la mémoire graphique ont été respectés, ils s'instruiront facilement et apprendront à lire et à écrire ; mais ils ne parleront jamais, si, ce qui arrive souvent, en même temps qu'ils sont atteints d'aphasie motrice, ils sont affectés de paralysie des muscles moteurs des mâchoires.

Le plus souvent, les causes de ces lésions corticales sont obscures. Dans les premières années de sa vie, l'enfant a eu des convulsions ; il en est sorti avec une paralysie plus ou moins complète des muscles de la mastication : sa lèvre inférieure pend, il bave, il avale mal, il ne peut parler tandis qu'il apprend à connaître très bien le sens des mots. Certains même ne peuvent écrire, certains autres ne peuvent lire : c'est que les lésions de l'écorce ont porté sur les centres de la vision verbale (d'où cécité verbale, perte du sens des mots écrits) et des mouvements graphiques en même temps que sur celui des mouvements phonétiques, et sur certains noyaux bulbaires, commandant les mouvements de la mâchoire et du pharynx. (*Paralysie labio-glosso-Pharyngée.*)

De semblables lésions, qu'il faut bien savoir reconnaître pour ne pas entreprendre en vain la tâche de ramener l'usage de la parole, qui ne sera point restitué, ne doivent cependant pas faire renoncer à toute tentative d'éducation. Je vais le montrer plus clairement par un exemple que par une suite de raisonnements physiologiques. Quand j'étais l'interne de mon regretté maître Lorain, le service d'infirmier

bénévole était fait, à la salle des hommes de son service de la Pitié, par un jeune garçon de dix-neuf à vingt ans nommé Bich..... — Bich..... était un muet, comprenant tout, lisant, écrivant, mais en revanche incapable de prononcer une seule parole articulée. Et voici son histoire : deux ans et demi auparavant, Bich..... était un jeune apprenti maçon, vif, éveillé, sachant bien lire et écrire. Un jour, il tombe du haut d'un échafaudage sur le sol; on le relève avec des fractures, des plaies contuses, mais vivant encore. Il est porté à l'hôpital où bientôt il est pris de septicémie insuffisante pour le tuer, mais qui détermine chez lui une endocardite végétante. Cette endocardite devient le point de départ d'embolies multiples, de petit volume, qui laissent vivre le malade, mais qui, dans l'écorce cérébrale et dans certaines portions du bulbe rachidien, vont déterminer une série de points de ramollissement. Et, à l'issue de sa maladie, ce jeune homme a la mâchoire pendante, peut à peine avaler, on est obligé de le nourrir avec la sonde œsophagienne; il ne parle plus, il a oublié la valeur des mots, celle des signes de l'écriture; entre temps il a des accès d'épilepsie absolument typiques. Bich..... est devenu un *muet-entendant*, car il a conservé le sens de l'ouïe intact : mais il est véritablement un *sourd-verbal aphasique ;* il est atteint aussi de *cécité verbale* et *d'agraphie*: c'est un sourd cérébral d'un genre tout nouveau. Heureusement pour lui, dans l'homme qui le nourrit à l'aide d'une sonde, il a trouvé lui aussi un instituteur.....

Cet instituteur, Mr M..... est un homme instruit et un homme de cœur. Immobilisé dans un hôpital par une ataxie locomotrice, il s'intéresse à son jeune malade, à cet adolescent qui déjà sans son secours serait mort de faim. Il veut faire plus, et, sans savoir un mot des localisations cérébrales, il puise dans son dévouement une série d'idées très nouvelles qu'il applique et qu'il mène à bien. Ce jeune homme est un muet? mais il entend ! — rapprenons-lui la valeur des mots. Il ne sait plus lire ? — rapprenons-lui la valeur des lettres. Et à force de patience, de longueur de temps, de tentatives vaines indéfiniment réitérées, le vieux maître infirme réussit ! —

Bich..... à mon arrivée dans le service, savait de nouveau lire, écrire, et comprenait tout ce qu'on lui disait, bien qu'il fût demeuré muet comme la statue d'Harpocrate.

Certes...., c'est une touchante histoire que celle de ce vieux maître d'école et de cet enfant, mais c'est surtout une histoire instructive. Car ce que l'instituteur ne savait pas, nous le savons, nous : il existe tout un ensemble de suppléances cérébrales que, dans des cas analogues, il faut savoir cultiver.

L'on n'ignore plus maintenant que, la raison pour laquelle les lésions de la face latérale gauche du cerveau emportent avec elles la perte des facultés du langage, c'est que l'homme est un gaucher cérébral, et que presque tous ses actes psycho-moteurs ont pour organe son hémisphère gauche, qui commande aussi les mouvements de sa main droite. Mais l'hémisphère symétrique, l'hémisphère droit, est susceptible lui aussi d'éducation. Et si l'on cultive son activité, il a, comme le gauche, des centres corticaux capables de devenir des aires où viendront s'accumuler les diverses mémoires : verbale, graphique, visuelle, graphique motrice, phonétique, à la condition qu'on reprenne les choses par le commencement, et qu'on traite ce cerveau droit en enfant qu'il est. Alors l'hémisphère, laissé sans culture pendant l'éducation originelle, se développera à son tour par une nouvelle et tardive éducation. Il apprendra, lui aussi, à entendre la parole humaine, il apprendra à lire, à écrire. Il apprend même à parler chez l'aphasique ordinaire. Mais si, comme chez Bich... et l'enfant que je connais ici, les noyaux du bulbe commandant directement les muscles nécessaires à l'acte de la phonation sont intéressés, il faut naturellement renoncer à restituer la parole, comme on renoncerait à restituer ses mouvements à un membre dont le nerf moteur aurait été coupé. »

La citation que nous venons d'emprunter à l'éminent clinicien de Lyon est une véritable fortune pour nous, car elle résume d'une façon attrayante toute la question de l'aphasie au point de vue qui nous concerne. Elle nous fait voir en

même temps combien le sujet de nos études intéresse directement le médecin praticien et le philantrope.

L. Couétoux.

## LÉGISLATION

**Par M. THOMAS, avocat**

Les progrès immenses qu'a réalisés depuis un siècle l'éducation des sourds-muets ont entraîné un changement absolu dans leur situation civile. Les travaux de John Wallis, de Ponce, d'Amman, au commencement du siècle dernier les découvertes de l'abbé de l'Épée, de l'abbé Sicard et de tant d'autres bienfaiteurs, les méthodes pédagogiques adoptées au congrès de Milan, ont mis ces infortunés à même de vivre de la vie de tout le monde, de pouvoir exprimer leurs pensées et comprendre celles des autres, les ont sortis enfin de l'isolement moral auquel les condamnait leur infirmité.

Bien plus, tandis qu'autrefois, tout acte, même le plus élémentaire, de la vie civile ne leur était pas permis, aujourd'hui ; au contraire, ils peuvent aussi bien que n'importe qui s'occuper eux-mêmes de leurs propres affaires, contracter des obligations et disposer de leur patrimoine, sans que leur imperfection physique y soit un obstacle.

Toute différente était leur situation ancienne. A Rome, ils n'étaient nullement considérés comme des personnes douées d'intelligence. Sous le plus vieux droit romain, sous le règne de la loi des XII Tables, il ne paraît pas qu'on se soit occupé des sourds-muets. Plus tard seulement les préteurs organisèrent en leur faveur un système de protection, et, les assimilant aux fous, décidèrent qu'un curateur agirait pour eux : « Sed et furiosi, et surdi et muti, et qui perpetuo morbo laborant, curatores dandi sunt. » Et le curateur qui était nommé au sourd-muet n'était point un simple conseil chargé de l'assister, comme l'est aujourd'hui notre conseil judiciaire, mais avait l'administration personnelle et complète de tous les biens

de son pupille. Les Romains annihilaient donc absolument la personnalité du sourd-muet, le considéraient comme non-existant : « Si talis est... quod neque scribere neque articulate loqui potest, mortuo similis est. » (Loi Jubernus.)

Ces principes se perpétuèrent au moyen âge, et rien ne fut modifié dans l'état des sourds-muets : incapables d'exprimer un consentement valable, aussi bien que d'apprécier les avantages et les inconvénients d'un contrat quelconque, ils étaient frappés dans leur existence civile : « Quoique la nature ait fait paraître, dit Ricard, quelques prodiges dans des particuliers qui avaient apporté cette disgrâce en naissant, de les rendre excellents dans la peinture ou dans quelque autre art difficile à concevoir, néanmoins on n'en a point vu jusqu'à présent qui aient pu se rendre capables de témoigner leurs sentiments par écrit, parce que pour y parvenir, il est nécessaire d'avoir des notions qui supposent la science de la langue, et qui ne peuvent se communiquer que par le discours ou par l'ouïe, et, quoi qu'il en soit, il est impossible qu'ils aient connaissance des lois et qu'ils soient suffisamment instruits dans la vie civile pour être capables de la disposition de leurs biens. »

Pothier partage de tous points l'opinion de Ricard : « Un sourd-muet qui ne sait pas écrire, dit-il (*Des donations*), ne peut donner des signes certains de sa volonté ; d'où il suit qu'il est dans le cas de l'interdiction.... » Enfin l'ordonnance de 1735 consacre cette théorie : « Déclarons pareillement nulles toutes dispositions qui ne seraient faites que par signes, encore qu'elles eussent été rédigées par écrit sur le fondement desdits signes. » (Ord. 1735. art. II.)

Mais cet état de choses ne pouvait être maintenu par les rédacteurs du Code. Ce qui était vrai autrefois ne l'était plus au commencement du siècle. Il est évident que les sourds-muets n'en étaient pas encore arrivés au point qu'ils on atteint aujourd'hui ; mais une révolution ne s'en était pas moins produile dans leur état. Déjà bien des sourds-muets, s'ils ne parlaient pas encore, écrivaient ou se faisaient comprendre par le langage des signes. Anssi, loin de consacrer le

principe de leur incapacité, reconnu par l'ancien droit, les législateurs de l'an XII, en gardant à leur sujet un silence presque absolu établirent-ils au contraire le principe de la capacité des sourds-muets.

Les incapacités sont de droit strict et ne se suppléent pas; ce sont de véritables exceptions qu'on ne saurait étendre d'un cas prévu à un cas purement hypothéthique. Le Code ne fait point de restriction à la capacité des sourds-muets; tout au plus organise-t-il en leur faveur (article 936) une mesure de protection, mais cette mesure n'attaque point leur capacité en elle-même et ne permet pas de les sortir du droit commun.

Toutefois la jurisprudence paraît avoir pendant quelques années flotté incertaine entre les anciennes théories et les nouvelles. Il semble que pendant quelque temps les tribunaux aient eu peine à se soumettre au système du Code civil et à admettre la capacité des sourds-muets. Plusieurs arrêts ont été rendus contre eux, notamment un arrêt de la cour de Liège, du 12 mai 1809, déclarant formellement « que le surdi-mutisme de naissance rend inhabile à donner un consentement valable à une convention quelconque. »

Mais depuis longtemps déjà la cour de cassation s'est prononcée. Un arrêt du 30 janvier 1844, qui domine toute cette matière, s'il ne tranche pas toutes les questions qui peuvent se présenter, du moins permet, en exprimant une idée générale au sujet d'un cas particulier, de poser des principes presque absolus.

Cet arrêt, largement motivé, considère que les procédés d'enseignement si heureusement appliqués à l'instruction des sourds-muets ne permettent plus de les déclarer, comme le faisait le droit romain, dépourvus de l'intelligence nécessaire à la gestion de leurs affaires, mais que manifestement ils leur permettent d'acquérir « un degré supérieur d'instruction et de parvenir au plus complet développement de leurs facultés intellectuelles. Que dans ces conditions il serait impossible de leur contester la capacité d'apporter dans les transactions où ils sont parties un consentement libre, volontaire et suffisamment éclairé. »

La loi elle-même concède bien cette capacité au sourd-muet, puisque, malgré les observations qui ont été faites sur ce point lors de la discussion du Code, elle l'a reconnu capable d'exprimer un consentement suffisant pour valider son mariage. « Et, dit Paul Pont dans un commentaire de cet arrêt, déclarer le sourd-muet capable en ce qui concerne le mariage, c'est-à-dire, le plus important des contrats, c'était par cela même proclamer sa capacité pour tous les autres actes de la vie civile. »

Il ne faut point, dit encore l'arrêt, confondre le consentement lui-même avec le mode sous lequel il est manifesté ; la loi ne dit point comment doit être exprimé le consentement, l'essentiel est qu'il le soit, et d'ailleurs elle admet formellement le langage des signes comme expression fidèle de la volonté, puisqu'elle déclare, au Code d'instruction criminelle, que lorsqu'un sourd-muet comparaîtra comme témoin, ses signes seront traduits au tribunal, et « on lui nommera comme interprête la personne qui a le plus d'habitude de converser avec lui. »

Tels sont les motifs sur lesquels se fonde la Cour suprême pour consacrer la capacité des sourds-muets. On pourrait ajouter qu'au moment de la discussion du Code, un article avait été proposé, établissant la façon dont les sourds-muets pourraient manifester leur consentement : c'était bien leur reconnaître la faculté de consentir. Mais cet article ne fut jamais qu'un projet, et, devançant ainsi tacitement la jurisprudence établie en 1844, les rédacteurs du Code laissèrent à ce sujet toute appréciation aux tribunaux.

Il suffit donc que les sourds-muets puissent manifester clairement leur volonté, soit par le langage des signes, soit par l'écriture, soit par cette parole imparfaite et en quelque sorte artificielle que leur donne l'éducation actuelle, pour jouir d'une capacité civile complète.

Le surdi-mutisme n'est donc même pas, ainsi qu'on pourrait le croire, une cause suffisante pour provoquer la nomination d'un Conseil judiciaire, mesure cependant bien plus douce que l'ancienne curatelle d'autrefois. Evidemment il peut être

nommé un Conseil judiciaire à un sourd-muet, c'est parce que, comme il pourrait être de toute autre personne, on le considère comme incapable de gérer ses affaires, soit parce qu'il est prodigue, soit parce qu'il est inintelligent ou peu soucieux de ses intérêts. La nomination d'un conseil judiciaire est d'ailleurs une mesure dont l'opportunité est laissée tout entière à la libre appréciation des tribunaux.

Un système de protection plus doux a été organisé en leur faveur. Les tribunaux peuvent nommer un conseil pour aider et assister un sourd-muet pendant le cours d'une instance où il est engagé, lorsqu'ils ne le croient pas capable de se défendre seul, et spécialement lorsqu'il se trouve en opposition d'intérêts avec la personne sous l'influence naturelle de laquelle il se trouve. Il a été jugé que ce conseil n'est point tenu, lorsque ses fonctions n'ont pas eu pour point de départ l'origine du procès, de suivre la direction qui a été déjà donnée, et peut sans outrepasser son pouvoir, changer du tout au tout la marche de l'action. Mais ce Conseil est donné au sourd-muet uniquement pour le procès où il est partie, et à la fin duquel cesse sa mission. Les fonctions ne comportent nullement l'administration des autres biens: c'est un Conseil adlitem et non un curateur. Le sourd-muet n'en reste pas moins libre d'administrer sa fortune comme bon lui semble, il est capable. Il peut disposer de ce qu'il possède, et disposer aussi bien à titre gratuit qu'à titre onéreux.

Il peut disposer à titre onéreux, c'est-à-dire contracter toutes les obligations qui comportent quelque chose en retour de ce que l'on donne. D'où l'on peut conclure que rien ne s'oppose à ce qu'un sourd-muet fasse le commerce, s'il est toutefois dans les conditions voulues par le droit commun. Des exemples s'en présentent d'ailleurs tous les jours. On peut conclure aussi que le sourd-muet peut donner une quittance valable d'une somme reçue.

Rien n'empêchera donc le sourd-muet de remplir toutes les formalités de la vie juridique, de former tous les contrats, pourvu, bien entendu, qu'il puisse manifester clairement sa

volonté. Ceci est sans difficulté lorsque le sourd-muet a reçu l'éducation actuelle. Mais lorsqu'il est absolument illettré, sans instruction aucune, la validité de son engagement dépendra des circonstances et les tribunaux auront un pouvoir absolu pour juger s'il a consenti en connaissance de cause et a pu valablement exprimer ce consentement.

La Cour d'appel de Riom, appelée en 1879, à se prononcer sur un cas tout exceptionnel, a même été bien plus loin : une sourde-muette aveugle avait donné une propriété à ferme, et d'après une clause du bail, son fils ou elle-même pouvait donner quittance des termes de fermage. Pendant les cinq premières années le fils donna quittance, mais il fit une longue absence, et le fermier refusa de payer directement à la mère, alléguant que ses infirmités la rendaient incapable, et exigeant une quittance authentique. Refusant ces conditions, la bailleresse fit saisir le cheptel qui garnissait les lieux loués et, sur la poursuite qui suivit, d'abord en première instance, puis en appel, la Cour, se prononçant en sa faveur décida « qu'une personne sourde-muette ou aveugle n'est pas incapable de contracter, pourvu qu'elle ait la jouissance de ses facultés intellectuelles, et qu'elle puisse, malgré ses infirmités, manifester clairement et librement sa volonté, Que spécialement elle peut valablement recevoir paiement et donner quittance, alors qu'elle peut se rendre un compte exact des sommes qui lui sont remises, et tracer nettement, non-seulement sa signature, mais aussi les caractères d'une énonciation d'une certaine étendue. »

Il ne peut donc s'élever de grandes contestations au point de vue des actes à titre onéreux, des contrats synallagmatiques. Mais s'il s'agit d'actes de disposition gratuite, la question devient plus délicate, et avant d'arriver à la situation nette d'aujourd'hui, bien des controverses se sont élevées entre les auteurs.

(*A suivre.*)

# LE RÊVE CHEZ LES SOURDS-MUETS

Déjà dans cette même revue, on avait agité la question de savoir si les sourds, dans leurs rêves pouvaient parler et lire sur les lèvres. Il est maintenant hors de doute que nos élèves puissent concevoir des songes tels que ceux que nous faisons nous-mêmes; et, pendant leur sommeil, laisser échapper des mots, des phrases entrecoupées même. Il était plus difficile de savoir s'ils avaient une habitude suffisante de la lecture sur les lèvres pour qu'ils crussent lire sur les lèvres des personnes avec lesquelles ils sont supposés s'entretenir. En Amérique, on a été plus loin, et l'on s'est demandé, si, sous l'influence du sommeil et d'un état nerveux particulier, les sourds de naissance ne pouvaient pas concevoir une idée du son. Et, chose singulière, la réponse a été affirmative! — Le Rev. M, Job Turner écrivait en *Décembre 1887* dans le *Journal des sourds-muets:*

« Il y a déjà longtemps, — une nuit — je rêvai que je plaidais « pour un meurtrier devant un juge; sur ces entrefaites, je « m'éveillai, et je me rappelai fort bien ce que j'avais dit, « mais les ténèbres étaient trop épaisses pour que je pusse « songer à fixer mes impressions au moyen de l'écriture. Je « remis donc ce travail au lendemain matin; mais, malheu- « reusement, lorsque le jour arriva, je n'avais plus qu'une « idée confuse du discours que j'avais prononcé. Et cepen- « dant j'affirme que j'avais eu l'idée de la parole tout aussi « bien qu'un autre. »

Voici un autre cas qui n'est pas moins intéressant que le premier, quoique le sujet ne soit pas sourd de naissance. madame Balis, devenue sourde dans un âge relativement avancé, put donc conserver une notion plus ou moins vague du son. Elle a consigné ses sensations dans une note insérée

dans « *Les Annales des sourds*, », que nous nous sommes permis de reproduire en partie :

« Il y avait déjà un an que j'avais perdu le sens de l'ouïe.
« Néanmoins, je n'avais abandonné tout espoir de le recouvrir.
« Pendant ce court espace de temps, on avait dépensé des
« sommes considérables pour obtenir ma guérison, mais
« toutes les tentatives des médecins étaient restées impuis-
« santes. Ma maladie fut déclarée enfin incurable. De longtemps
« je ne parlai, de longtemps je ne souris. Toute joie était
« désormais bannie de mon existence ; et mon jeune cœur
« refusait toute consolation.

« Un samedi, l'après-midi, ma mère arrêta mes regards
« sur cette prophétie écrite dans ma Bible ! « Les oreilles des
« sourds seront débouchées, et la langue des muets chan-
« tera. » Cela me produisit une grande impression ; et toute
« la journée, et toute la soirée je me répétai ces mots. Cette
« nuit, versant des larmes de désespoir, je me couchai dans
« un état d'excitation incroyable ; mais cependant, à la fin, je
« m'endormis. Soudain, il me sembla que j'étais éveillée par
« un rayon très vif qui émanait d'une source lumineuse très
« élevée. Les ténèbres épaisses de ma chambre se dissipèrent
« et firent place à des nuages frangés d'une écume argentée,
« et, au travers de leurs déchirures, j'apercevais le bleu du
« ciel. De ce ciel bleu, tombait une lumière éclatante, inondant
« tous les objets qui m'environnaient. »

« Le lien resserré dans lequel je me trouvais s'élargissait ;
« et mes oreilles, longtemps fermées au bruit du dehors,
« étaient envahies par la plus douce et plus mélodieuse musi-
« que, qui croissait graduellement en douceur et en puissance.
« Regardant, écoutant, frappée de terreur, j'aperçus alors,
« flottant dans la lumière, des formes indécices, du sein
« desquelles émergea une glorieuse apparition enveloppée
« d'un manteau d'éblouissante lumière ; et j'entendis une
« voix très tendre murmurer : « Les oreilles des sourds seront
« débouchées, et la langue des muets chantera. » Alors la
« paix, comme une bénédiction, s'installa dans mon cœur
« troublé.

« Et j'écoutai, et je vis graduellement la vision s'évanouir;
« les voix s'éteignirent et ne devinrent plus qu'un murmure;
« les nuages eux-mêmes s'enfuirent; et ma chambre fut de
« nouveau plongée dans une obscurité qui ramenait avec elle
« une tranquilité, un calme que je n'avais goûtés depuis
« bien longtemps. »

Comme nous le montre cette imparfaite traduction, madame Balis ne dédaigne pas, lorsqu'elle confie ses impressions au papier, d'employer des images brillantes. Elle a même tenté de versifier ses douleurs et ses espérances dans une pièce qui a pour titre : « Entend-je quand je rêve! » Mais la poésie anglaise est si délicate et ses règles si compliquées que nous risquerions fort de la priver de tout son charme en la traduisant. Madame Balis partage avec Tennyson, Shelley, etc., le cruel privilège de ne pouvoir être appréciée que dans son texte même.

Quoi qu'il en soit, pour conclure, il nous est permis de nous demander si madame Balis n'est pas la dupe d'une imagination trop ardente lorsqu'elle nous fait part de ses délicieuses hallucinations. Nous ne voulons pas donner de réponse précise, laissant à d'autres mieux renseignés le soin d'éclaircir ce point obscur.

René DUMONT.

## NÉCROLOGIE

### Mort du Dr A. Zucchi

Le Dr A. Zucchi, président du Comité-Directeur (Commission consultative) de l'École Royale des sourds-muets de Milan, est mort le 6 décembre 1888, à l'âge de cinquante-neuf ans. Cette perte, si sensible à l'école milanaise, attristera profondément les nombreux amis du Comm. A. Zucchi.

Après avoir, suivant le vœu de sa famille commencé ses études ecclésiastiques, M. Zucchi avait quitté la robe du prêtre pour la toge de l'avocat. De sa première vocation il avait gardé une grande aménité de caractère jointe à une extrême bonté envers tous les deshérités de l'existence. C'était de plus un lettré, très versé dans toutes les questions d'enseignement.

Bien que docteur en droit, il n'eut pour la chicane qu'un goût médiocre, et nous le trouvons, à la fin de sa vie, occupant un haut emploi à la Caisse d'Épargne de Milan. Là, nous sommes heureux de le rappeler, il mit son influence au service des sourds-muets. La Caisse d'Epargne a fondé douze bourses à l'École Royale de Milan. Et ce n'est pas le seul titre qu'il ait acquis à la reconnaissance de cette Institution. Chacun sait avec quel zèle il remplissait les fonctions de président de la Commission consultative.

Le Dr Zucchi fut un des principaux organisateurs du Congrès de Milan dont l'abbé Tarra fut l'âme.

Délégué du Ministère de l'Instruction publique, M, Zucchi eut l'honneur de présider ce fameux Congrès à la séance d'ouverture (6 septembre 1880.)

On me pardonnera de reproduire ici quelques paroles du remarquable discours qu'il prononça à cette occasion.

« Les anciens disaient que les hôtes venaient des dieux : vous nous êtes envoyés par l'amour de l'humanité, par l'esprit de charité ! vous venez nous apporter les lumières de votre expérience et la chaleur de votre dévouement. Je vous remercie, Messieurs, au nom de ma patrie.!...

« Il est bien vrai que l'infortune lie les âmes plus encore que la joie ! Voici en effet des hommes de tous les climats, parlant toutes les langues, professant toutes les doctrines philosophiques, appartenant à toutes les croyances religieuses. Tous, tant que nous sommes, nous aurions peut-être, dans la joie, passé comme des étrangers à côté les uns des autres tandis qu'en présence du malheur, dans cette lutte sans trêve contre l'infirmité que nous combattons, nous nous serrons la main comme des frères. »

Il me plait de rappeler ces paroles, à l'heure où le combattant vient de mourir sur la brèche. La mort l'a trouvé à son bureau de travail. C'est notre façon à nous, humbles soldats de l'enseignement, de mourir au champ d'honneur !

En 1881, ayant l'honneur d'être attaché pour quelques mois à l'Ecole Royale de Milan, j'eus l'occasion d'apprécier les rares qualités d'esprit et de cœur de l'honnête homme qui vient de partir. Les services qu'il se plaisait à rendre étaient accompagnés de cette bonne grâce qui en double le prix, et je garde au cœur le souvenir reconnaissant des excellentes relations que j'eus le plaisir de nouer avec lui. Aussi ne puis-je songer sans émotion à ce charmant homme, alors si vivant, doué à un si haut degré des qualités aimables de sa race et auquel j'ai le regret d'adresser un dernier hommage. Sans le savoir, un élève sourd-muet a résumé les discours prononcés sur sa tombe, quand il a dit : « Il fut bon, très bon, envers nous et envers tout le monde (1) ! ».

MARIUS DUPONT.

1 L'École Royale des sourds-muets de Milan, vient en outre de perdre son directeur. Pressé par l'âge et par les infirmités, M. l'abbé Ghislandi, qui depuis longtemps dirigeait cette Institution, vient de prendre sa retraite.

La direction intérimaire est confiée à M. l'abbé Ripamonte, aumônier de l'École, et M. le professeur P. Fornari est chargé du Cours de Méthode. M. Fornari, dont la collaboration à la *Revue Internationale* a été très remarquée, est un des meilleurs maîtres de l'École Italienne moderne. Nous faisons des vœux pour qu'il soit mis à la tête de cette Institution dont les intérêts ne sauraient être mis en meilleures mains. M. D.

Monsieur **Charles FEKETE**, directeur de l'Institut des sourds-muets de Voicz (Hongrie), est mort le 11 janvier dernier, à l'âge de soixante-six ans. Il est né en juillet 1822, à Voicz, où son père avait été directeur du même Institut pendant vingt-six ans. Élevé parmi ces infortunés, il a consacré sa vie à leur instruction. En 1842, huit ans après la mort de son père, il est devenu professeur. Pour étudier les différentes méthodes de l'enseignement des sourds-muets, il fit un voyage en Europe et en Amérique. En 1874, le directeur d'alors prit sa retraite et fut remplacé par M. Fekete qui remplit avec zèle cet emploi jusqu'à sa mort, survenue à la suite d'une cruelle maladie au commencement de cette année. Ses œuvres ont été publiées dans les rapports de l'Institut. Ses funérailles ont eu lieu le 13 janvier en présence de presque toute la population de Voicz qui a tenu à témoigner au défunt sa reconnaissance pour les services éminents qu'il avait rendus aux sourds-muets, à la science, au progrès, enfin à sa patrie. S. Adler.

---

On nous écrit de Milan :

« Votre collaborateur, Monsieur le professeur C. Perini, de Milan, a eu la douleur de perdre sa mère. La cérémonie funèbre a été des plus émouvantes. Le vice-président de la Commission consultative de l'École des sourds-muets pauvres, M. le Dr Grandi y assistait. Des élèves de l'École suivaient le convoi. Au cimetière, ces enfants ont prié à haute voix devant la tombe, implorant, pour la mère d'un maître aimé, la paix des justes. — Le chevalier J. Pini, ne pouvant se rendre aux funérailles, avait adressé au professeur Perini une lettre affectueuse et touchante. »

Nous nous joignons aux amis de notre éminent confrère pour lui présenter avec l'expression de nos regrets, nos compliments de condoléance.

X...

---

L'Institution des Sourds-Muets de Groningue a subi une perte douloureuse : M. **H.-B. Itase**, le doyen des professeurs, chevalier de l'Ordre de la Couronne de Chêne, a succombé le 24 octobre dernier à une maladie courte mais violente. Il avait atteint l'âge de soixante-sept ans. Il y a environ un an, le 1er novembre 1887, toute l'Institution participa avec enthousiasme à la fête célébrée en l'honneur de son service à l'établissement pendant un demi-siècle ; il ne lui a pas été donné, hélas, de survivre bien longtemps à ce jubilé. Au jour des funérailles, la Commission supérieure de l'Institution, le directeur avec les professeurs et nombre d'élèves ont pris place dans le cortège funèbre et ont déposé des fleurs sur le tombeau de l'ami sincère, aux grands mérites duquel le directeur et un des professeurs avaient rendu hommage.

La place du défunt dans le corps enseignant est occupée, depuis le 1e janvier dernier, par M. J.-G. Brugmans, ancien professeur de l'Institution qu'il avait quittée en 1883 pour accepter les fonctions de premier professeur à l'Institution nouvellement fondée de Berchem-Sainte-Agathe près Bruxelles. Après y avoir travaillé pendant cinq années à la grande satisfaction de ses supérieurs, il a préféré rentrer dans sa patrie et retourner à l'établissement où il a commencé sa carrière et auquel il avait déjà voué vingt ans de sa vie.

# INFORMATIONS

**L'Association amicale des sourds-muets** (ancienne Société universelle fondée en 1838), adresse aux Sourds-muets de toutes les parties du monde l'invitation suivante :

*Paris, le 1er février 1889.*

Monsieur,

A l'occasion de l'Exposition universelle qui s'ouvrira prochainement à Paris, l'*Association amicale des sourds-muets de France* a l'honneur de vous informer qu'elle invite les Sourds-Muets répandus à la surface de la terre à se réunir en un Congrès dans cette ville, afin de se faire part réciproquement des résultats obtenus depuis un siècle par l'œuvre de l'abbé de l'Épée chez toutes les nations de l'univers, et de rendre un hommage éclatant à la mémoire de ce grand homme, mort en 1789.

Elle compte non seulement sur votre présence à cette fête filiale et fraternelle, mais encore sur votre gracieux concours pour faire part de cette invitation aux Sourds-Muets de votre entourage.

Et elle vous prie, Monsieur, d'agréer l'expression des meilleurs sentiments de tous ses Membres.

Le comité d'organisation :

CHAMBELLAN, Doyen en retraite des Professeurs Sourds-Muets, Officier d'Académie, *Président*.

E. DUSUZEAU, Professeur honoraire, Officier d'Académie, *Secrétaire*.

THÉOBALD, Professeur honoraire, Officier de l'Instruction publique.

B. DUBOIS, Professeur de Sourds-Muets instruits par la parole, secrétaire perpétuel de l'Association.

H. GENIS, propriétaire, à Nanterre.

Félix MARTIN, statuaire, Chevalier de la Légion d'honneur.

René DESPERRIERS, propriétaire, *Trésorier*.

## RÈGLEMENT PROVISOIRE DU CONGRÈS

1° Les réceptions des Sourds-Muets venus des départements de la France et des pays étrangers auront lieu du 10 au 18 juillet, dans un local qui sera ultérieurement désigné;

2° Les Sourds-Muets domiciliés en France verseront une cotisation de cinq francs pour couvrir les frais; les étrangers n'y seront pas astreints;

3° Des cartes d'entrée aux séances seront délivrées aux Membres du Congrès et aux personnes de leurs familles. Ces cartes seront personnelles;

4° Les Membres qui voudront prendre la parole se feront inscrire à l'avance;

5° Aucune discussion étrangère à l'ordre du jour ne sera tolérée. Tout Membre qui voudrait traiter une question en dehors du programme devra en donner connaissance au Bureau la veille de la séance;

6° Les séances auront lieu principalement le soir, afin de laisser à chacun sa liberté pendant le jour.

## PROGRAMME

Merdredi 10 juillet, 8 h. du soir. — *Réception des Membres.* — Constitution du Bureau.

Jeudi 11 juillet, 8 h. du soir. — *Le Sourd-Muet dans la Société.* — Sa situation morale et matérielle dans les diverses parties du monde.

Vendredi 12 juillet, 8 h. du soir. — *Le Sourd-Muet au Travail.* — Professions exercées. — Salaires.

Samedi 13 juillet, 8 h. du soir. — *Le Sourd-Muet en Famille.* — Mariages. — Enfants.

Dimanche 13 juillet. — *Fête Nationale.* — Promenades par groupes. — Réunions libres.

Lundi 15 juillet, 9 h. du matin. — Rendez-vous aux gares de Montparnasse ou de Saint-Lazare. — Excursion à Versailles. — Visite à la maison et à la statue de l'abbé de l'Epée. — Déjeuner. — Visite du Musée. — Retour à Paris.

Mardi 16 juillet, 8 h. du soir. — Séance: *Le Sourd-Muet et les lois de son pays.* — *Les Bienfaiteurs des Sourds-Muets* depuis l'abbé de l'Épée jusqu'à nos jours. — Clôture du Congrès.

Mercredi 17 juillet. 9 h. du matin. — Cérémonie religieuse au tombeau de l'abbé de l'Épée (église Saint-Roch). — Panégyrique de ce bienfaiteur de l'humanité, par M. l'abbé Goislot, aumônier des Sourds-Muets.

2 heures. — Banquet international de tous les Sourds-muets et de leurs amis

Jeudi 18 juilllet, 8 h. du soir. — Soirée d'adieu offerte par les Sourds-Muets français aux Sourds-Muets étrangers et aux Dames ayant pris part au Congrès,

NOTA. — Adresser, avant le 1er Mai prochain, les adhésions et les demandes de renseignements, à M. DUSUZEAU, à Nanterre (Seine).

Une circulaire sera adressée aux Membres adhérents pour leur faire connaître les lieux de réunion et leur donner les renseignements dont ils auraient besoin.

*
* *

**Création d'une maison spéciale d'assistance pour les sourds-muets infirmes ou sans travail.** — Dans une importante réunion du Conseil supérieur de la *Société centrale*

*d'éducation et d'assistance pour les sourds-muets en France*, a été agitée l'utilité de la création à Paris d'une maison spéciale d'assistance pour les sourds-muets. Une Commission a été nommée pour étudier les voies et moyens et établir un devis. Nous tiendrons nos lecteurs au courant des travaux de cette Commission et du Conseil.

*
* *

Nous avons reçu le premier numéro d'un petit journal devant paraître six fois l'an et qui a pour titre l'*Écho de la Société d'appui fraternel des sourds-muets.* Nous en parlerons plus longuement dans notre prochain numéro.

---

## REVUE DES JOURNAUX

**Quarterly Review.** Londres, janvier 1889. — Cette publication vient d'entrer dans sa troisième année d'existence. Au numéro de ce mois-ci, est joint un supplément contenant un index et une table des matières par ordre chronologique. De cette façon, les huit premières livraisons, — de janvier 1886 à octobre 1888, — pourront être réunies en un seul volume et former ainsi une sorte d'encyclopédie assez complète dans laquelle les instituteurs anglais puiseront d'utiles renseignements.

La revue de janvier 1889 est consacrée presque exclusivement à des études bibliographiques, qui offrent un réel intérêt. C'est d'abord une analyse du manuel de M. Arnold, cet ouvrage dont nous avons parlé dans la *Revue Internationale* de février 1889. M. W. Stainer reconnaît avec nous que le livre n'est pas complet, mais il rend pleine justice aux intentions de l'auteur et à la portée philosophique de son travail. Il loue peut-être un peu trop à notre avis le côté pratique, que nous n'avons précisément pas trouvé assez développé. — Vient ensuite un article critique sur la *Vie de Thomas Hopkins Gallaudet*, publiée par son fils, le docteur Gallaudet. — La *Quarterly Review* accorde droit de cité dans ses colonnes aux instituteurs étrangers. Déjà elle avait publié des notes intéressantes de *De Minimis*, pseudonyme derrière lequel se cache la véritable personnalité d'un éminent instituteur italien. Cette fois-ci, c'est M. Hugentobler, à qui le comité de rédaction fait les honneurs de la revue, en insérant une traduction de son article sur l'enseignement oral paru ici même.

Dans l'article que la *Quarterly Review* consacre à l'examen des livres étrangers, elle rend pleine justice à l'ouvrage éminemment pratique de M. Snyckers intitulé : *Petit cours méthodique et instructif de Langue française*, dont la *Revue Internationale* a déjà donné un compte rendu détaillé.

René Dumont.

# BIBLIOGRAPHIE

**Taubstummen-Lehrer-Kalender** (pour 1889). *Langensalza*, chez MM. Beyer et fils. (Prix 2 fr.)

M. Reuschert, notre vaillant confrère de l'école de Metz, publie, comme les années précédentes, son *Agenda de l'Instituteur des Sourds-Muets*. Ce petit volume, toujours gracieux et rédigé avec soin, se trouvera certainement bientôt entre les mains de tous nos confrères de langue allemande.

La pièce nouvelle, pour 1889, le centenaire de la mort de l'abbé de l'Épée, est la publication de la controverse entre cet homme illustre et Samuel Heinicke, devant l'Université de Zurich.

J. H.

---

M. Arnold, l'auteur du manuel dont nous avons rendu compte le mois dernier, nous fait l'honneur de répondre aux rares critiques que nous nous sommes permis d'adresser à son ouvrage. M. Arnold, très courtois à notre égard, a compris que ces critiques ne s'adressaient pas à l'ensemble du livre, mais seulement aux quelques points défectueux — à notre avis, — que nous avions signalés. Aussi, est-ce avec une bonne grâce parfaite qu'il veut bien aujourd'hui nous éclairer sur ses intentions.

La première partie, relative à l'historique de l'enseignement est, de l'aveu même de l'auteur, incomplète; mais il nous promet de continuer cette étude dans un autre volume. Si M. Arnold met cette promesse à exécution, nous aurons là l'ouvrage le plus complet et le plus détaillé qui ait été écrit sur la question depuis Degérando.

A l'égard de la seconde partie, M. Arnold ne paraît pas avoir très bien compris le léger reproche que nous lui adressions. Ce n'est pas précisément un syllabaire que nous réclamons, mais un véritable traité de syllabation nous exposant les difficultés que l'élève éprouve à associer les éléments de la parole, et les moyens de surmonter ces difficultés.

Quant à ce qui est de la troisième partie, notre honorable correspondant nous dit qu'il n'a point voulu faire un manuel absolument régulier, mais établir un cadre dans lequel les professeurs feraient entrer un aussi grand nombre d'exercices qu'ils le désireraient. C'est, en effet, ce que nous avions compris ; mais, craignant les difficultés de l'entreprise qu'augmentaient encore notre faible compétence et notre courte expérience, nous n'avions pas voulu nous aventurer trop avant dans une pareille analyse. M. Arnold nous pardonnera-t-il cette réserve, qui n'est que l'hommage d'un débutant à un instituteur vénérable, dont la longue carrière a été si brillante.

René Dumont.

---

*L'Éditeur-Gérant*, Georges Carré.

Tours, imp. Deslis Frères, rue Gambetta, 6.

# TABLE DES MATIÈRES

## DU TOME IV

Dressée par M. L. GOGUILLOT

## TABLE ALPHABÉTIQUE DES NOMS D'AUTEURS

# TABLE DES SUJETS TRAITÉS DANS LE VOLUME IV

## ENSEIGNEMENT

Pages

### Historique



### Pédagogie générale



### Exposés de méthode



### Parole et lecture sur les lèvres



### Langue



### Histoire et Géographie



### Calcul



### Signes

## Enseignement manuel et professionnel



## Dessin



# HYGIÈNE



# BEAUX-ARTS



# SCIENCES CONNEXES

# VARIÉTÉS



# STATISTIQUE



# CHRONIQUE

## Étranger



## France

### *Actes officiels*



### *Divers*

# PRÉVOYANCE



# BIBLIOGRAPHIE

## *Liste des ouvrages analysés*

# RAPPORTS D'INSTITUTIONS



# NÉCROLOGIE



# REVUE DES JOURNAUX



# NOS SUPPLÉMENTS

I. Le Chien, avec deux figures (L. G. et A. T.).
II. Le Chat, avec deux figures (L. G et A. T.).
III. Petites Formules pratiques (L. G.).
IV. Enseignement du conditionnel (N***).

TOURS, IMPRIMERIE DESLIS FRÈRES

# REVUE INTERNATIONALE

## DE L'ENSEIGNEMENT

DES

# SOURDS-MUETS

TOURS, IMPRIMERIE DESLIS FRÈRES

SUPPLÉMENT à la **Revue Internationale de l'Enseignement des Sourds-Muets** (nº 1, avril 1889)



L'Abbé de l'Épée

(**1712-1789**)

# REVUE INTERNATIONALE

## DE L'ENSEIGNEMENT

DES

# SOURDS-MUETS

---

TOME V

---

PARIS

LIBRAIRIE GEORGES CARRÉ

58, Rue Saint-André-des-Arts, 58

—

1889-1890

REVUE INTERNATIONALE
DE L'ENSEIGNEMENT DES SOURDS-MUETS
Tome V. — N° 1. Avril 1889.

# UN CENTENAIRE

Conférence faite, le 3 février 1889, à la Société Franklin de Liège

Par M. SNYCKERS

MESDAMES ! MESSIEURS !

Dans la séance d'ouverture du mois de novembre dernier, notre honorable Président, M. Lequarré, nous a entretenus de l'état de la société avant la révolution de 1789, dont la France se prépare à célébrer cette année le centenaire avec tout l'éclat digne de ce grand et mémorable événement, autant que du peuple français.

Ce n'est cependant pas de ce centenaire que je désire vous parler aujourd'hui. Je craindrais de ne pas me montrer à la hauteur du sujet qui, pour être traité avec toute la science qu'il comporte, aurait besoin d'un orateur plus compétent et plus expert que moi.

Mon ambition est plus modeste. Si je me permets d'affronter encore cette année la tribune de la Société Franklin, c'est que je soutiens une cause à laquelle je suis dévoué du fond de mon âme, la cause du faible, de cet infortuné à qui manque l'ouïe et par là même la parole. J'ai nommé le sourd-muet.

Pour célébrer son centenaire, la France prépare des fêtes grandioses et organise l'une des expositions les plus vastes et les plus complètes, fêtes et exposition auxquelles elle convie tous les peuples civilisés du monde entier.

Seulement bien peu de pays, quoiqu'ayant tous profité des principes si justes et si nobles, si humanitaires et si philanthropiques que nous a légués cette grande révolution, bien peu de pays, dis-je, se joindront officiellement à elle pour rehausser l'éclat de ses fêtes.

*

Il en sera tout autrement du centenaire dont je veux vous entretenir. Ce centenaire, quoique plus discret et moins bruyant que le premier, aura cependant un retentissement universel et sera célébré avec joie dans la plupart des pays, non seulement de l'Europe, mais du monde entier.

Ce centenaire est celui de la mort de ce bienfaiteur de l'humanité, qui consacra tous ses instants, usa toutes ses forces, employa toute sa fortune, pour instruire des infortunés, voués jusque là à un néant éternel ; de ce grand philanthrope éclairé qui cherchait à cacher, sous la modestie la plus touchante, l'éclat de son génie, la pratique d'une charité sans bornes.

Le centenaire sur lequel je désire attirer votre attention, est celui de la mort du fondateur de la première école publique et gratuite pour les sourds-muets, en un mot, du vénérable et illustre abbé Charles-Michel de l'Epée.

Nous pouvons dire de lui que le jour où Dieu faisait naître Charles-Michel de l'Epée, il décrétait au même instant la fin de cet esclavage inique que subissaient de temps immémorial l'âme et l'esprit du sourd-muet. Ce jour-là, il marquait au front le *Messie* de toute une classe de déshérités et de parias, chargé de leur apporter la *liberté* de la pensée, l'*égalité* sociale et la *fraternité* universelle.

L'abbé de l'Épée appartient à cette grande famille des amis de l'humanité que la France, à toutes les époques de l'histoire, peut montrer au monde avec un légitime orgueil.

Aussi longtemps que, par un inexplicable caprice de la nature, il se rencontrera des créatures humaines privées de l'organe indispensable au fonctionnement de la vie physique et morale ; aussi longtemps qu'il y aura des sourds-muets, — et il y en a plus de 300.000 en Europe — le nom de l'abbé de l'Epée ne s'effacera jamais de la mémoire des hommes.

Telles sont, Mesdames et Messieurs, les considérations qui m'ont engagé à vous présenter cet homme illustre, à vous faire connaître cette belle figure, ce cœur généreux, ce bienfaiteur de toute une classe de malheureux, qui, avant lui, croupissaient dans l'ignorance la plus complète et

n'étaient généralement pour le commun des mortels qu'un objet de pitié et de commisération, voire même de répulsion et de dégoût.

*
* *

Charles-Michel de l'Epée naquit à Versailles, le 24 novembre 1712. Son père, qui était architecte, le destina dès son jeune âge à l'état ecclésiastique.

C'était, comme on sait, l'une de ces étranges aberrations des familles nobles et de haute bourgeoisie dans l'ancienne société de destiner leurs enfants, et ce sans tenir le moindre compte de leur vocation et de leurs aptitudes, à de certaines professions. On naissait officier, magistrat ou évêque dans la noblesse, avocat ou abbé dans la bourgeoisie.

Or, le jeune de l'Epée était né abbé, et il entra au séminaire. A cette époque, l'Église de France était agitée par la querelle des *Jansénistes* et des *Molinistes*. Charles-Michel, qui partageait les opinions du *Port-Royal* ou des Jansénistes, refusa de signer le *formulaire* et ne put être reçu dans les ordres.

Alors il tourna ses regards vers le barreau, subit avec succès ses examens de droit et fut reçu avocat au Parlement de Paris.

Cependant, en 1736, l'évêque de Troyes, neveu du grand Bossuet, l'admit aux ordres mineurs et, deux ans plus tard, à la prêtrise.

A peine fut-il revêtu de cette dignité, que le cardinal de Fleury lui fit offrir un évêché, en reconnaissance d'un service que son père lui avait rendu. Mais, avec un désintéressement et une modestie qui ne se démentiront jamais dans tout le cours de sa vie si bien remplie, le jeune prêtre refusa.

L'abbé de l'Epée, dit un contemporain, porta dans la chaire évangélique le talent de la parole qu'il avait cultivé au barreau. Son éloquence douce et pénétrante rappelait celle de Fénelon, dont il imitait l'activité, le dévouement et la charité si pleine de tolérance.

Après la mort de l'évêque de Troyes, son bienfaiteur,

l'abbé s'attacha à l'évêque de Senez, le célèbre Soanen, dont les sentiments sur les affaires de l'Eglise étaient conformes aux siens. Ces relations lui attirèrent les censures de l'archevêque de Paris, qui lui interdit la prédication et la direction des consciences. Un jour même qu'il se présentait dans sa paroisse pour recevoir les cendres avec les fidèles, il fut repoussé publiquement par le prêtre. Avec une résignation toute chrétienne, il se contenta de répondre : « J étais venu, pécheur contrit, faire acte d'humilité ; votre refus ajoute à ma mortification. Mon but est atteint devant Dieu, je n'insiste pas, afin de ne pas tourmenter votre conscience. »

Plus tard, l'abbé de l'Epée prêta à ce prêtre peu charitable l'appui de sa parole auprès des tribunaux chargés des affaires ecclésiastiques et ce fut lui encore qui l'assista à son lit de mort.

Tel était l'homme, tel était le prêtre que la divine Providence avait choisi entre tous pour être le libérateur, le bienfaiteur, le père, en un mot, d'une légion de malheureux voués jusque-là à la misère, au mépris public, à l'esclavage physique, moral et intellectuel.

Voici comment l'auguste mission que l'abbé de l'Épée était destiné à accomplir lui fut révélée :

Il avait quarante ans quand, appelé pour quelque affaire dans une maison de la rue des Fossés-Saint-Victor, il se trouva en présence de deux jeunes filles occupées d'un travail à l'aiguille qui paraissait fixer toute leur attention. Il leur adresse la parole, elles ne répondent point ; il les interroge encore, point de réponse. Son étonnement était extrême, car il ignorait que ces deux sœurs étaient sourdes-muettes.

La mère arrive et tout s'explique : elle lui apprend, avec des larmes dans la voix, son malheur et ses regrets. Elle lui dit que le Père Vanin, prêtre de la doctrine chrétienne, avait commencé, par le moyen d'estampes, l'éducation de ses enfants ; mais que, la mort leur ayant enlevé cet homme charitable, elles étaient restées sans secours, personne n'ayant voulu continuer une tâche aussi pénible et dont le résultat paraissait incertain.

Par un de ces mouvements de charité si naturels à son cœur, l'abbé de l'Épée se proposa à la mère éplorée pour remplacer le digne instituteur. Mais il s'aperçut bientôt que les estampes ne pouvaient être que d'un faible secours.

Dès ce moment, il étudia avec ardeur tous les auteurs qui pouvaient lui fournir quelque lumière sur l'éducation des sourds-muets; il y ajouta le résultat de ses observations et le fruit de son expérience, et imagina tout un système de procédés qu'il exposa plus tard dans un ouvrage intitulé : *Institution des sourds et muets par la voie des signes méthodiques.*

L'abbé de l'Épée comprit qu'il ne s'agissait pas de faire de l'enseignement des sourd-muets une théorie, quelqu'ingénieuse qu'elle soit,. mais qu'il était nécessaire d'y donner la sanction de la pratique. Aussi, bientôt prit-il chez lui un certain nombre d'enfants sourds-muets et fonda ainsi un petit établissement. Il subvenait lui-même tant à la dépense du personnel qu'à la nourriture et à l'entretien des élèves. Il y consacra, jusqu'à la fin de sa vie, la plus grande partie d'une fortune modeste, évaluée par les uns à 12,000 livres de revenu, par d'autres à 8,000 livres. Ses dépenses personnelles ne s'élevèrent jamais à plus de 2,000 livres.

Quand il avait épuisé ses ressources, il s'adressait à quelques personnes charitables. Son frère, architecte du roi, et le duc de Penthièvre, si connu pour sa bienfaisance, lui vinrent en aide.

Enfin, il lui arriva plus d'une fois, dans des besoins pressants, d'anticiper sur ces revenus et d'entamer ses capitaux.

Il établit à Paris trois pensions de sourdes-muettes, confiées aux soins de quatre ou cinq dames respectables, et une seule pension de sourds-muets.

L'abbé de l'Epée réunissait chez lui tous ces pauvres enfants des deux sexes, au nombre de quatre-vingts environ, les mardis et vendredis de chaque semaine, de sept heures du matin à midi. Les jours de congé, il conduisait ses élèves dans une petite maison à Montmartre. Là, il se mêlait à leurs jeux, leur racontait des histoires intéressantes et partageait leur frugal repas.

Presque octogénaire et atteint de plusieurs infirmités, il réduisait toujours ses dépenses au plus strict nécessaire.

Pendant le rigoureux hiver de 1788, un an avant sa mort, il se privait de feu, pour ne pas faire tort, disait-il, au patrimoine sacré de ses chers enfants.

Sa gouvernante découvrit cette privation secrète, et à la tête de quarante sourds-muets, fondant en larmes et le suppliant à genoux de se conserver pour eux, elle le força de céder et d'outrepasser sa dépense ordinaire d'environ cent écus. Le respectable vieillard ne s'en consola jamais ; souvent, en jouant avec les infortunés qu'il nommait ses enfants, il leur disait : « Je vous ai fait tort de 300 livres ! »

Il expira, l'année suivante, le 23 décembre, au milieu de ses parents, de ses amis et de ses élèves. Tous fondaient en larmes et lui, de ses doigts glacés, cherchait encore à consoler ces pauvres enfants, dans cette langue des signes qu'il leur avait apprise.

Malgré la gravité des événements qui dominaient presque exclusivement les esprits, l'Assemblée nationale voulut être représentée à son lit de mort. Elle y envoya une députation présidée par un illustre prélat qui lui apporta ces consolantes paroles : « Mourez en paix, la Patrie adopte vos enfants ! »

Bientôt après, quatre députés de la commune de Paris exprimèrent à l'Assemblée nationale le vœu qu'un établissement fût ouvert, aux frais de l'État, aux malheureux orphelins que la mort de l'abbé de l'Épée laissait sans appui, et ce vœu fut exaucé.

En effet, son établissement fut maintenu aux frais de la nation par une loi de l'Assemblée constituante du 21 juillet 1791, comme un monument digne de la France et de l'humanité !

*
* *

Terminons cette bien courte notice biographique par quelques anecdotes qui nous montreront mieux que ne pourrait le faire le récit aride des faits et gestes de ce modeste

philanthrope, tout le bien qu'il a fait pendant toute une vie de labeurs et d'abnégation.

Un jour que l'abbé de l'Épée, qui disait la messe de fort bonne heure à l'église Saint-Roch, allait monter à l'autel, l'enfant de chœur qui l'assistait ordinairement ne se trouva pas là. Un inconnu, vêtu simplement, s'offrit à le remplacer et le remplaça en effet, à la satisfaction du prêtre, qui l'invita à visiter son établissement, ce qu'il fit le jour même. Quand il en sortit, l'inconnu glissa dans la main de l'abbé un objet enveloppé de papier, en lui disant : « Voici un léger souvenir de ma visite. » C'était une tabatière enrichie de diamants et ornée du portrait de Joseph II, empereur d'Autriche et frère de la reine Marie-Antoinette. — Quelques jours plus tard, Joseph II fit offrir à l'abbé de l'Épée une abbaye dans ses États. Celui-ci refusa, en priant l'empereur de reporter ses bienfaits sur l'œuvre même. A sa demande, Joseph II lui envoya un ecclésiastique de Vienne, l'abbé Storck, qui, après avoir suivi ses leçons, retourna dans sa patrie, où il fonda le premier établissement de sourds-muets.

Catherine II, impératrice de Russie, fit aussi offrir de riches présents à l'abbé de l'Épée, qui refusa de les accepter. « Je ne reçois jamais d'or, répondit-il à l'ambassadeur de l'impératrice, mais dites à Sa Majesté que si mes travaux lui ont paru dignes de quelque estime, elle m'envoie un sourd-muet de naissance que j'instruirai.

Un dernier trait avant de conclure : Un jour, comme l'abbé de l'Épée voyageait à pied sur la route de Péronne, en Picardie, il fit la rencontre d'un jeune homme d'une douzaine d'années, couvert de haillons. Il alla droit à lui. C'était un pauvre. Hélas ! c'était aussi un sourd-muet. Vivement touché de son malheur et de sa douloureuse situation, il s'empressa de le recueillir et de le faire entrer dans sa grande famille d'adoption. Il lui donna le nom de Théodore.

Sous des guenilles dégoûtantes, le pénétrant instituteur découvrit des manières polies, des inclinations et des habitudes qui contrastaient avec ces livrées de la misère et semblaient annoncer uue origine distinguée. Une foule d'obser-

vations vinrent le confirmer dans cette idée ; enfin, le jeune homme étant plus instruit, donna de nouveaux renseignements sur son enfance qui achevèrent sa conviction.

Après bien des informations, l'abbé de l'Épée crut avoir découvert le lieu de sa naissance, et pour recueillir des preuves certaines, il résolut d'envoyer le jeune Théodore à Toulouse, où il espérait voir lever tous ses doutes.

Théodore s'était fait un ami parmi ses camarades d'infortune. Ce jeune homme, nommé Didier, plus âgé et plus instruit que lui, s'attacha à son sort et l'accompagna à Toulouse, pour veiller sur lui et lui servir d'interprète. Leur voyage ne fut point infructueux ; Didier put se convaincre que Théodore connaissait la ville de Toulouse, où il retrouva la maison paternelle, habitée par des parents spoliateurs, qui refusèrent de le reconnaître.

De son côté, l'abbé de l'Épée lui avait acquis un puissant protecteur dans la personne du duc de Penthièvre, qui encouragea le jeune Théodore à revendiquer ses droits. Les soins éclairés de ses deux protecteurs jetèrent tant de lumière sur la cause du malheureux sourd-muet, et la rendirent si intéressante que, par sentence du Châtelet du 8 juin 1781, un jugement rendit à Théodore le rang et les biens du comte de Solar, et il fut remis en possession de l'héritage de ses pères.

C'est cet épisode que M. Bouilly prit pour sujet d'une pièce de théâtre, intitulée : *l'abbé de l'Épée*, comédie historique en cinq actes.

Cette comédie, représentée, pour la première fois, au Théâtre-Français, le samedi 14 décembre 1799, eut un grand succès et jouit longtemps d'une certaine popularité.

*
* *

Et maintenant, permettez moi de conclure.

Depuis plus de cinquante ans déjà, dans la plupart des pays de l'Europe, voire même de l'Amérique, les sourds-muets se réunissent en un banquet fraternel, le 24 novembre de

chaque année, pour célébrer l'anniversaire de la naissance de l'abbé de l'Épée, leur bienfaiteur.

Ils ne laisseront pas passer le centenaire de sa mort, le 23 décembre prochain, sans témoigner une fois de plus toute la gratitude, toute la vénération qu'ils continuent à ressentir pour celui qui, par ses écrits, ses actes, son dévouement, sa charité et son abnégation, a su attirer sur eux l'attention des gouvernements ; pour celui qui, le jour de sa mort, leur a légué un *droit imprescriptible* à l'instruction et à l'éducation, droit naturel consacré par ces paroles du délégué de l'Assemblée nationale : « *Mourez en paix ; la Patrie adopte vos enfants !* »

La Belgique compte actuellement onze établissements consacrés à l'éducation et à l'instruction des sourds-muets, et c'est à Liège, en 1819, que le premier de ces établissements a été fondé.

Or, les sourds-muets de Liège ont formé un Cercle de l'abbé de l'Épée, société d'épargne et de secours mutuels.

C'est donc à la Société des sourds-muets de notre ville, au Cercle de l'Épée, que revient l'honneur de prendre l'initiative de la célébration de ce centenaire par une fête et des réjouissances qui réuniraient, le 23 décembre de cette année, tous les sourds-muets de la Belgique.

J'ose espérer que l'administration communale et l'administration provinciale, qui l'une et l'autre ont pris notre Institut sous leur protection, se souviendront de nous en temps utile.

J'ose espérer également que la plupart des sociétés voudront bien se joindre à nous, pour permettre aux membres du Cercle « *l'abbé de l'Épée* » de célébrer dignement ce mémorable centenaire et d'offrir, le 23 décembre prochain, à tous leurs frères d'infortune de la Belgique une large hospitalité dans notre bonne ville de Liège !

# L'ASSISTANCE DES SOURDS-MUETS ADULTES

*Lettre à Monsieur le Président*

*et à Messieurs les Membres du Conseil municipal de Paris*

Messieurs,

J'ai l'honneur d'appeler votre bienveillante attention sur l'insuffisance de l'Assistance des sourds-muets dans la ville de Paris et je vous demande l'autorisation d'indiquer brièvement les moyens les plus propres à y remédier.

On a fait en France autant que dans les divers États de l'Europe pour l'éducation des sourds-muets, et, si les établissements comme les méthodes sont susceptibles de perfectionnements, on est du moins assuré de donner à presque tous les sourds-muets l'éducation que chacun d'eux est apte à recevoir. Cette éducation place environ 20 pour 100 des sourds-muets dans les conditions ordinaires de la vie, mais 30 pour 100 restent des inférieurs qui n'ont ni des connaissances suffisantes de la langue parlée ou écrite, ni une habileté professionnelle qui assure leur existence.

Pour cette catégorie le patronage est indispensable, et si les sourds-muets ne le trouvent pas auprès de leurs familles il est nécessaire que l'assistance puisse le leur donner.

Jusqu'à présent, il n'a été rien fait de suffisant ni d'efficace pour l'assistance de ces déshérités. Depuis trente ans qu'elle est fondée, la Société centrale d'éducation et d'assistance pour les sourds-muets en France n'a pu donner aux sourds-muets adultes que des secours. Ses ressources ne lui ont pas permis de créer un établissement qui pût répondre à tous les besoins.

Comme secrétaire général de cette Société depuis vingt-deux ans, j'ai pu apprécier les conditions misérables dans

lesquelles vivent beaucoup de sourds-muets ; c'est au nom de ces malheureux, que je vois chaque jour, que je demande aux mandataires de la ville de Paris d'ajouter un nouveau bienfait à tous ceux qu'ils ont réalisés.

Il y a un siècle, la Convention créa l'Institution Nationale des sourds-muets ; au moment où on s'apprête à fêter l'anniversaire de 1789, le Conseil municipal ne refusera pas de compléter l'œuvre de la Convention en procurant à ceux qui sont restés quand même des déshérités l'assistance dont-ils ont besoin.

La population sourde-muette en France est de vingt-cinq mille âmes, la ville de Paris en possède environ deux mille cinq cents ; je ne crois pas exagérer en affirmant que les trois quarts ont besoin d'un patronage.

1° — Ils ont besoin, d'un dispensaire où ils puissent recevoir des soins donnés par un personnel apte à les comprendre ;

2° — D'une maison de travail où l'ouvrier sourd-muet puisse venir gagner le pain nécessaire quand il a quitté l'atelier et qui soit à la fois un bureau de placement qui lui procure une nouvelle place ;

3° — D'un fourneau économique qui lui donne la nourriture quand il est sans ressources ;

4° — D'un asile de nuit quand il est sans logis.

Ces différents services pourraient être réalisés dans un premier établissement qui deviendrait l'asile complet des sourds-muets, si, plus tard, on lui annexait un petit hôpital et un petit pavillon de retraite pour les vieillards.

Aucune société d'assistance n'est pour le moment en mesure de réaliser seule ce programme qui exige un capital de premier établissement et pendant quelque temps un fonds d'entretien, mais je ne doute pas que, lorsque la création de l'asile des sourds-muets sera en voie de réalisation, de généreux bienfaiteurs viennent assurer son existence. Il est donc nécessaire de créer d'abord un premier établissement dans des conditions modestes mais susceptibles d'agrandissement.

Il serait possible de trouver immédiatement les fonds né-

cessaires au fonctionnement de l'œuvre projetée en demandant à Monsieur le Ministre de l'Intérieur l'autorisation de percevoir un droit d'inscription, ainsi que cela se pratique à l'Étranger, sur les malades qui n'appartiennent pas à la classe Ouvrière et qui viennent se faire soigner à la clinique otologique.

Il a été soigné en 1888 à la clinique otologique 3.315 malades auxquels il a été donné 13.645 consultations. Sur ces 3315 malades plus de 2.500 n'appartiennent pas à la classe ouvrière et seraient heureux de reconnaître les soins qui leur sont donnés par un léger sacrifice. Si pour leur délivrer une carte qui leur donnerait droit à six mois de traitement, une somme de cinq francs était exigée, on opérerait une recette annuelle de 12.500 francs au moins.

L'obole de ceux qui sont soulagés et préservés de la surdité viendrait ainsi au secours de ceux pour qui cette infirmité est irrémédiable. L'Asile des sourds-muets trouverait ainsi une somme de 12.000 francs suffisante pour assurer son premier fonctionnement.

Je suis à la disposition du Conseil municipal pour fournir, soit à chacun des Membres en particulier, soit devant une commission, tous les renseignements qui pourraient être jugés nécessaires.

Je vous supplie, Messieurs les Conseillers, d'accorder toute votre bienveillante attention au projet que je prends la liberté de vous soumettre et vous prie d'agréer l'expression de mes sentiments de respectueuse et haute considération.

D[r] Ladreit de Lacharrière.

# RÉDUCTION DES LETTRES A LEURS ÉLÉMENTS PRIMITIFS

ET

## Art d'enseigner à parler aux Muets

**par JUAN PABLO BONET**

Attaché au service secret du Roi et à la personne du capitaine général de l'artillerie d'Espagne et secrétaire du connétable de Castille.

*Dédié à Sa Majesté le Roi Don Philippe*

(Suite)

---

### CHAPITRE II

*Les lettres latines ont-elles été inventées, et, dans ce cas, comment s'est faite cette invention.*

Quels furent les premiers inventeurs des lettres, c'est là un point sur lequel ne peuvent tomber d'accord ceux qui se sont occupés de cette question. Les uns, en effet, disent que ce sont les Syriens, d'autres, que ce sont les Égyptiens ou les Éthiopiens ; il en est qui en font revenir l'honneur aux Phéniciens, et affirment que Cadmus apporta de Phénicie en Grèce les dix-sept lettres *a b c d e g h i l m n o p r s t u*, auxquelles, dans la suite, les autres vinrent s'ajouter. Certains, enfin, assurent que les inventeurs furent les fils de Seth qui s'occupèrent d'astronomie et gravèrent leurs écrits sur deux colonnes monumentales.

Mais quels que soient les inventeurs, ce qu'il nous importe de savoir, ce sont les raisons qui ont guidé ceux-ci dans cette admirable découverte. Ceux qui ont inventé nos lettres latines leur ont-ils donné les noms compliqués qui servent à

désigner nombre d'entre elles, ou bien des dénominations simples? La solution de cette question, nous permettra d'expliquer plus clairement ce dont nous avons à nous occuper.

Si nous insistons sur ce point, c'est parce qu'il sert de base à notre méthode tout entière, et d'un autre côté, comme c'est un sujet qui n'a jamais été traité, ce n'est qu'au prix d'une étude approfondie et en produisant des arguments irréfutables établissant le bien fondé de notre manière de voir, que nous pourrons arriver, non seulement à la faire accepter, mais aussi à la substituer entièrement à celle que l'usage a consacrée.

En ce qui concerne nos lettres latines, deux hypothèses sont seules admissibles : ou elles ont été inventées, ou bien elles sont l'imitation d'autres lettres. Nous allons donc discuter les deux cas.

Et d'abord voyons la première hypothèse : ont-elles été inventées ? — Avant tout nous commencerons par faire remarquer que le mécanisme de la parole se réduit à vingt et une positions différentes de la bouche. Ces diverses positions sont produites par la langue, les dents et les lèvres dans l'émission du souffle sonore, et celui-ci est transformé en autant de sons différents qu'il y a de positions. Ces sons articulés par groupes constituent les syllabes, les mots et enfin le langage qui nous permet d'exprimer nos pensées. On prouve qu'il n'existe que vingt et un sons simples en s'appuyant sur ce fait que tout ce qui se prononce s'écrit.

Or, s'il y avait une autre articulation en dehors de celles dont l'existence est reconnue, comme elle n'aurait pas son caractère correspondant, on trouverait forcément une lacune dans les signes graphiques. Quant aux exceptions relatives au tilde qui surmonte ñ, à la cédille de Ç et aux différentes prononciations de C et de G, on y reviendra plus loin.

Tous les sons se trouvant donc réduits au chiffre de vingt et un, on a créé un nombre égal de signes différents pour les représenter. Ces signes, ce sont les caractères, les re-

présentations graphiques que nous appelons *lettres*. Chaque lettre eut la valeur du souffle sonore qu'elle représentait et le caractère affecté à un son lui fut exclusivement réservé. C'est ainsi que l'on désigna par le signe A, le souffle clair et sonore qu'on émet quand on ouvre la bouche en laissant la langue immobile. A un autre souffle émis avec moins de force et aussi moins sonore, produit en serrant les lèvres que l'on entr'ouvre pour laisser échapper l'air on attribua ce caractère : B. On fit de même pour les autres en établissant des signes de formes très différentes. Nous nous proposons de dire plus loin ce qui fit adopter telle forme de préférence à telle autre, car ce serait une erreur de croire que la fantaisie ou le hasard ont seuls présidé à la formation des caractères. C'est, au contraire, avec un soin tout particulier que ce travail a été fait. Ainsi donc, ce sont tous ces signes se rapportant chacun à un son particulier dont ils sont en quelque sorte l'image, que l'on désigne sous le nom de *lettres* et qui constituent *l'écriture*.

Il semble difficile qu'on ait pu arriver à distinguer et à reconnaître les différents sons qui entrent dans notre langage, au point de pouvoir en déterminer le nombre et désigner chacun par une dénomination et un caractère particuliers. Cependant, comme le fait remarquer Polidoro Virgilio, c'est un cas analogue à celui qui se produit tous les jours : un musicien expérimenté reconnaîtra sans peine une note sans voir la corde qui l'a produite. Il n'aura fait pour cela aucune étude spéciale, la pratique seule l'aura instruit. La pratique et la nécessité sont en effet de grands maîtres. C'est grâce à une attention soutenue de l'oreille, que le musicien arrive facilement à ce résultat. Il en est de même chez les muets en ce qui touche la vue : ceux-ci comprennent au mouvement des lèvres une grande partie des mots prononcés par leurs interlocuteurs, tandis que nous qui entendons et qui ne sommes pas comme eux secondés par la nécessité, nous ne pouvons en faire autant. Les premiers inventeurs des lettres ont dû faire sans doute comme les muets.

On vient de dire qu'il existait vingt et un caractères, bien

qu'en réalité on se serve de vingt-deux sans parler de K ; celui-ci ne s'employant pas en espagnol, nous le laisserons de côté. Quant à la vingt-deuxième lettre qui, comme son doit être négligée, puisqu'elle n'a rien de particulier, c'est l'Y, nommé Y grec et dont la valeur phonétique est la même que celle de I, véritable lettre latine. Par conséquent l'Y n'est pas d'une nécessité absolue et c'est ainsi du reste que le pensèrent les inventeurs. Alors même que nous ne l'emploierions pas, on n'en écrirait pas moins correctement puisque le son existe sous une autre forme. Mais cette lettre est tellement admise qu'il n'y a aucun inconvénient à la maintenir dans notre alphabet ; il y a tant de mots dans la composition desquels elle entre, et sa forme gracieuse accompagne si bien les autres lettres quand, écrite isolément, elle joue le rôle de conjonction. Malgré cela, bien des auteurs n'ont jamais voulu s'en servir. Le D^r^ Bernardo Alderete par exemple, dans son ouvrage sur les « Origines de la Langue Castillane » n'a employé que la lettre I, comme étant seule d'origine latine. Il en est de même de Simon Abril : dans la Grammaire Grecque qu'il a écrite, il n'emploie que notre petit I. Du reste le nom même de Y grec, et le peu d'usage que les Latins en faisaient en dehors des mots d'origine grecque, prouveraient bien que ce n'est pas un caractère latin et qu'il doit provenir de l'alphabet grec. Antonio de Nebrija dans son dictionnaire latin ne s'arrête pas sur cette lettre à propos de laquelle il écrit simplement : Y = voyelle grecque.

(*A suivre.*) E. Bassouls et A. Boyer.

# SUR L'ACQUISITION DE LA PAROLE

Pour les sourds de naissance, instruits par la méthode orale et parvenus à parler, la parole leur semble composée, non d'une suite de sons, mais d'un ensemble de mouvements musculaires des organes phonateurs. Or à ce sujet, la différence entre l'entendant et le sourd-parlant consiste en ce que, pour le premier l'exécution des mouvements vocaux demeure pour ainsi dire inconsciente, tandis que pour le second elle devient réfléchie et subit l'influence directe de la volonté. L'entendant se préoccupe des sons qu'il va émettre, et les émet sans se soucier du mécanisme qui les produit ; le sourd, pour s'exprimer, cherche quels éléments d'articulation il a besoin de prononcer.

Toutefois, au cours du langage, l'habitude fait que ni l'entendant ni le sourd ne réfléchissent à leur parole articulée. Sitôt qu'une idée s'offre à leur esprit, s'y présentent en même temps les mouvements d'articulation propres à l'exprimer si elle fait partie de leur vocabulaire. Dans le cas contraire, l'entendant s'informe de l'appellation de cette idée nouvelle, et la dénomme à son tour en imitant les sons du mot qui la désigne ; mais le sourd parlant, pour dénommer également une idée, doit s'exercer à reproduire directement les mouvements d'articulation du mot à apprendre. Or, on sait que c'est par la vue et le toucher que les sourds réussissent à saisir le mécanisme de la parole.

Ces considérations ont précisément pour but de montrer en quoi diffère, pour l'entendant et le sourd, l'acquisition de ce mécanisme du langage. Pour l'un, elle se fait inconsciemment ; pour l'autre, elle est le fruit d'une imitation réfléchie. Cependant pour l'enseignement de l'articulation aux jeunes sourds, il est très profitable de les placer autant que possible dans les mêmes conditions que s'ils jouissaient de

l'ouïe, c'est-à-dire de leur rendre *spontanée* l'étude de la parole sonore. A cet effet, les maîtres spéciaux usent de procédés dont l'énumération n'est pas ce qu'on se propose dans cet article de revue. Mais on désirerait appeler l'attention sur les conditions générales qui favorisent l'acquisition des mouvements musculaires. Ce sujet a été traité avec particulièrement de bonheur par un philosophe écossais, A. Bain, et c'est à son livre : *Des sens et de l'intelligence* que les lecteurs devront se reporter pour plus de détails. Ici l'on en commentera les conclusions au point de vue de l'éducation des sourds-parlants.

## CONDITIONS GÉNÉRALES FAVORISANT L'ACQUISITION DES MOUVEMENTS MUSCULAIRES

1° *Répétition des mouvements à apprendre :*

Cette obligation apparaît d'une évidente nécessité. Remarquons seulement que si un mouvement est mal exécuté, ce serait bien imprudent de le faire répéter, car alors on courrait le risque de fixer le défaut d'éxécution. Ainsi donc, si un élève vient à altérer l'émission d'un son, on lui imposera silence jusqu'à l'oubli du mouvement musculaire irrégulier qui tendait à se produire. Sans cette mesure, les muscles prendraient un mauvais pli, si l'on peut s'exprimer de la sorte.

2° *Concentration de l'esprit,* laquelle est un acte volontaire provoqué par les plaisirs et les peines tant présentes que futures. Le plus puissant motif de concentration est le plaisir procuré par l'exécution même de l'action à accomplir.

Comme le jeu d'émission de la parole n'est que peu sensible pour les sourds, il échapperait sûrement à leur attention si celle-ci n'était habilement préparée à saisir des mouvements aussi délicats que ceux de la phonation. L'importance des exercices de la période préparatoire à l'étude de l'articulation (exercices qui ont pour but d'éveiller l'attention des jeunes sourds et d'affiner leurs sens de la vue et du tou-

cher) est donc considérable. L'on comprend que leur pratique soit d'autant plus profitable qu'ils plaisent davantage aux élèves. Mais comment avec ceux-ci pouvoir s'aider du plus puissant motif d'attention, à savoir le plaisir procuré par l'exécution même de l'action à accomplir.

Qui ignore, en effet, parmi leurs instituteurs, le peu de goût des sourds pour l'étude de la parole ? Eh bien, on peut faire disparaître cette répugnance dès le début, donner même au sourd un certain plaisir à répéter des syllabes ; et cela, non parce que la syllabation lui plaira en elle-même, mais parce qu'elle lui attirera les compliments, la bonne amitié du maître. Si ce dernier comprenait mal les nécessités de sa tâche, qu'il voulût brusquer les élèves commis à ses soins, les diriger par la contrainte au lieu de les soumettre par la douceur, combien il rendrait ardues les heures qu'il aurait à passer avec eux. Ce n'est qu'avec défiance qu'ils approcheraient de lui, ce n'est qu'avec appréhension qu'ils essaieraient d'articuler. La crainte de se tromper paralyserait leur larynx, le crisperait, et les sons se refuseraient à sortir d'une poitrine d'où le souffle naturel de la réspiration ne s'exhalerait déjà qu'avec peine. Aussi est-ce avec raison que A. Bain ajoute : Une peine présente peut provoquer également l'attention, mais c'est un moyen auquel il ne faut recourir qu'à titre d'économie de temps.

Par suite de la mobilité de leur caractère les jeunes sourds ont vite épuisé la dose d'attention qu'on sollicite de leur bonne volonté. Il est donc nécessaire de les exciter à bien faire, soit en stimulant leur désir de gagner un bon point, soit en leur accordant quelque autre récompense, voire une friandise.

En effet, toujours d'après l'auteur en question : une excitation agréable, indifférente, pénible a également le don de produire la concentration.

3° *L'aptitude individuelle* dont le degré varie selon les qualités particulières à chacun. Les uns ont davantage de mémoire pour les associations musculaires, ils possèdent à un très haut point la faculté d'adhésivité. En général, c'est parce

qu'ils sentent mieux que chez eux les impressions étant très nettes il leur est plus facile de se les reproduire sur eux-mêmes par la répétition des mouvements qui les procurent.

Un moyen de rendre les impressions plus nettes c'est de les faire ressentir vivement : en effet la vivacité d'impression permet de distinguer plus nettement les sensations. Au lieu donc d'avertir le jeune sourd qu'on lui enseignera une nouvelle lettre, on la lui articulera parfois tout à coup. Si cette surprise est bien préparée, elle mettra l'élève presque en mesure de mouvoir ses organes de façon à émettre le son demandé.

L'acquisition des mouvements musculaires est encore favorisée par des conditions spéciales qui sont :

1° La force corporelle : vigueur des muscles ;

2° La spontanéité ou tempérament actif ;

3° La délicatesse ou la faculté de discrimination musculaire.

Il est évident que ces qualités varient avec chaque élève et que leur absence ou leur présence décident du degré d'aptitude particulier à chacun.

Les jeunes sourds d'un tempérament mou et débilité n'apprennent que difficilement à parler, car leurs muscles agissent trop mollement sous l'influence de la volonté.

Les enfants chez qui la spontanéité est très vive, ne sont point toujours ceux qui apprennent le mieux à régler leurs mouvements, car dans leur précipitation ils les embrouillent et ne savent plus les démêler. C'est donc avec les élèves d'un tempérament bien pondéré que l'on obtient les meilleurs résultats.

Quant à la délicatesse musculaire qui s'allie souvent à la délicatesse des sens, c'est la qualité dont la présence est le plus susceptible d'assurer le succès de l'enseignement de la parole à un jeune sourd de naissance.

L. LEGUAY.

# DE LA SURDITÉ CHEZ L'ENFANT & L'ADULTE

## Au point de vue médical, pédagogique, légal, tutélaire

Par le Dr L. COUETOUX et THOMAS, avocat

*(Suite)*

Ces controverses sont fondées sur l'article 936 du Code Civil ainsi conçu : « Le sourd-muet qui saura écrire pourra « accepter lui-même ou par un fondé de pouvoirs. — S'il ne « sait pas écrire, l'acceptation doit être faite par un curateur « nommé à cet effet, suivant les règles établies au titre de la « minorité, de la tutelle et de l'émancipation. »

Cet article s'applique aux dispositions entre vifs : la donation, en effet, seul mode de disposer entre vifs, exige certaines formes solennelles : elle doit être faite en la présence effective d'un notaire et de témoins, ou de deux notaires (Loi de 1841), et de plus être acceptée par le donataire, soit par le même acte soit par un acte séparé. D'après l'article 936, la donation faite à un sourd-muet est donc valable, et le Code ne fait qu'indiquer les formes de l'acceptation pour protéger les sourds muets contre les donations onéreuses. Il va sans dire que le non accomplissement de ces formalités ne saurait être une cause d'annulation de la donation : tel est l'avis de MM. Aubry et Rau. Si la donation était acceptée illégalement, cette irrégularité ne saurait être invoquée que par le sourd-muet lui-même qui pourrait demander l'annulation de son acceptation en prouvant que, lorsqu'elle est intervenue, il ne connaissait pas les charges qui grevaient la donation.

Mais certains auteurs, et parmi eux MM. Merlin, Marcadé, Grenier, Poujol, ont pensé que la loi, ne permettant pas au sourd-muet illettré d'accepter une donation, de s'enrichir, ne saurait à plus forte raison lui permettre de s'appauvrir, de

faire lui-même une donation. Quelques-uns même allaient jusqu'à refuser le droit de disposer entre vifs au sourd-muet sachant écrire.

D'autres, au contraire, déclarant avec raison que l'article 936 organise non une incapacité mais une mesure de protection, ont conclu à la capacité de disposer entre vifs des sourds-muets, pourvu toutefois que, même illettrés, ils puissent se mettre en communication avec le notaire et les témoins. M. Vazeille, seul entre tous, a exprimé cette opinion avant 1844 et, depuis, MM. Demolombe et Paul Pont.

Ces discussions n'ont plus aujourd'hui qu'un intérêt historique, car la Cour de Cassation, après s'être prononcée d'une façon précise le 30 janvier 1844, a confirmé son premier jugement par un nouvel arrêt du 17 Décembre 1878.

Elle a même été beaucoup plus loin, car dans l'espèce qui lui était proposée, la sourde-muette donatrice était non seulement illettrée, mais ne connaissait même pas les signes conventionnels dont se servent habituellement les sourds-muets. Les motifs sur lesquels est fondé l'arrêt de la Cour d'appel de Limoges, confirmé par la Cour de Cassation, sont d'ailleurs assez curieux :

« Considérant que le contrat lui-même contient le procès-
« verbal de ce qui s'est passé et qu'il en résulte clairement
« que la donatrice a positivement indiqué, en montrant le lit
« où couchait habituellement son petit neveu, alors absent,
« la personne qu'elle voulait gratifier ; — qu'elle a aussi fait
« connaître, en montrant le bras dont elle ne peut plus se
« servir par suite de mauvais traitements, qu'elle entendait
« absolument deshériter ses parents Degest qui l'avaient
« frappée.

« Considérant que pour s'assurer que la sourde-muette
« comprenait l'importance et le caractère de l'acte qu'elle allait
« accomplir, et qui la dépouillait irrévocablement, il lui fit
« comprendre, à l'aide des personnes qui l'assistaient, que le
« donataire pourrait vendre les biens et avoir de l'argent avec
« ce qu'il allait recevoir, et qu'elle fit un signe non équivoque
« de consentement.

« Qu'après avoir constaté la volonté de donner et de don-
« ner irrévocablement, le notaire, pour ne pas laisser le plus
« léger doute, conduisit sa cliente sur le terrain même, afin
« qu'elle lui désignât les héritages qui lui appartenaient et qui
« devaient faire l'objet de la donation.

« Que Marie Degest comprit parfaitement ce qu'on lui
« demandait : qu'elle mena le notaire devant la grange, sur
« la terre de Gervelle, sur celle de la Côte et sur le pré de
« Naud ; qu'elle indiqua les limites des parcelles en posant
« le pied sur les bornes ; qu'elle fit ensuite de la main le geste
« d'écrire...

« Qu'après des constatations aussi claires et recueillies par
« un notaire éclairé, honorable et scrupuleux, il faut recon-
« naître que Marie Degest a voulu donner et a donné irrévoca-
« blement à Stanislas Maurice; que son consentement au
« contrat a été libre, réfléchi et parfait. »

Cette dernière décision fixe donc la jurisprudence au point de vue des dispositions entre vifs : la capacité des sourds-muets, du moment qu'ils peuvent se faire comprendre, ne saurait être mise en doute. Mais en est-il de même en ce qui concerne le testament?

Il est important de remarquer tout d'abord que le Code ne distingue pas entre la capacité de disposer entre vifs et la capacité de disposer par testament. Les mêmes règles sont posées et sont applicables, qu'il s'agisse de l'une ou de l'autre capacité. Il est donc évident que, du moment que le sourd-muet peut valablement faire une donation, il peut également faire un testament public, qui est soumis aux mêmes formes.

Cependant certaines formes de testament ne seront pas permises au sourd-muet illettré. La loi reconnait, en effet, en dehors du testament authentique ou public, c'est-à-dire fait devant notaire, deux autres formes de testament : le testament olographe, écrit, daté et signé par le testateur, et le testament mystique, qui doit lui aussi, lorsque le testateur ne peut parler, être tout entier de son écriture (article 979 Code Civil). Ces deux formes de testament ne pourront pas plus

être employées par un sourd-muet illettré que par une autre personne ne sachant pas écrire, mais c'est parce qu'il est illettré et non parce qu'il est sourd-muet.

Un arrêt de la Cour de Colmar (17 janvier 1825) exigeait, pour que le testament olographe du sourd-muet fut valable, que non seulement il fut écrit par lui, mais qu'il fut prouvé que le sourd-muet était capable de comprendre ce qu'il écrivait. Cette théorie, battue d'ailleurs en brèche par presque tous les auteurs, ne saurait être suivie, car elle établit, avec une rigueur arbitraire, une présomption d'imbécillité contre les sourds-muets.

Il faut au contraire admettre, et c'est là l'opinion reçue, que le sourd-muet qui sait écrire est aussi bien que n'importe qui censé comprendre ce qu'il écrit— et que, lorsqu'il est illettré, l'acte qu'il accomplit est valable, du moment qu'il exprime clairement sa volonté. Il semble difficile aujourd'hui, après les grand progrès de leur éducation, de trouver des sourds-muets qui n'en soient pas capables. — Cette solution, qui n'est qu'une application des principes de l'arrêt du 30 janvier 1844, est exacte, qu'il s'agisse de contrats à titre gratuit ou de contrats à titre onéreux, et l'on peut poser en règle générale que les sourds-muets ont la jouissance et l'exercice de leurs droits civils.

Mais il est d'autres droits qu'on a contestés aux sourds-muets: on a dit qu'ils ne jouissaient pas de leurs droits politiques. Sur cette question, il est bien difficile de poser des principes absolus, embrassant tous les cas qui peuvent se présenter. Les sourds-muets sont citoyens français et ne doivent pas, à cause de leur infirmité, être mis au ban de la société politique: on ne saurait leur refuser la jouissance du droit de vote. La chose a d'ailleurs été jugée, il y a bien longtemps, par la Cour de Cassation: ils peuvent et doivent être inscrits sur les listes électorales.

Mais dans quelle mesure peuvent-ils exercer ce droit? Quand devra-t-on forcément considérer leur vote comme valable? La question est très délicate, et le bureau électoral qui doit juger, non de la capacité légale, mais de la capacité de

fait des votants, serait compétent pour statuer. Il a été posé au bureau électoral deux règles, en quelque sorte deux limites. Le vote d'un sourd-muet peut être refusé lorsque son bulletin n'a pas été écrit par lui. Au contraire, et c'est là une décision de la Chambre des Députés, au sujet de l'invalidation de l'élection de M. Draust (Décembre 1851), le bureau électoral est tenu d'accepter le vote d'un sourd-muet qui écrit son bulletin sur le bureau, qui prête serment par écrit et le signe.

Il est évident que ces décisions ont été prises dans des cas spéciaux, et qu'on ne peut les considérer comme générales. Il est donc impossible de poser des règles précises et toujours la valeur du vote d'un sourd-muet dépendra de circonstances de fait, qu'il appartient au bureau électoral d'apprécier.

La conclusion qui ressort d'elle-même, c'est que la situation civile des sourds-muets aujourd'hui est absolument opposée à celle d'autrefois : ils ne sont frappés par la loi d'aucune incapacité, ils ont et la jouissance, et, à de rares exceptions près, l'exercice de tous leurs droits, civils et politiques.

Il n'est que juste en effet qu'on ne les considère plus comme dénués d'intelligence ainsi qu'on le faisait autrefois. Aussi ne peut-on qu'approuver le revirement complet survenu dans leur situation civile. Ce revirement dans le droit n'est d'ailleurs que le corollaire forcé des progrès de leur enseignement : on ne peut pas traiter civilement les sourds-muets autrement que les personnes qui entendent et qui parlent, lorsque la science en a fait des hommes comme les autres, capables de comprendre et de s'exprimer.

## VARIÉTÉ

# VALENTIN HAÜY

ET

## L'Enseignement des Aveugles par les caractères en relief

(*Suite*)

Les moines de Saint-Just, ayant appris en peu de temps à René tout ce qu'ils pouvaient lui enseigner, engagèrent sa mère à le conduire à Paris pour compléter son instruction. Valentin les suivit et, tandis que son frère devenait enfant de chœur, puis pensionnaire du collège de Navarre, pour embrasser plus tard le sacerdoce, il dut, de son côté, chercher à se faire une position qui assurât son avenir. Sans doute les moines de Saint-Just avaient-ils découvert en lui une grande aptitude à la calligraphie et avaient-ils encouragé chez lui ce talent, car Valentin songea d'abord à en faire son gagne-pain. Il donna des leçons de calligraphie, et les heures qu'il n'employait pas à cette occupation, il les utilisait à étudier les langues étrangères. Ces diverses aptitudes lui firent obtenir bientôt un emploi au ministère des affaires étrangères en qualité de traducteur des pièces officielles et de la correspondance chiffrée. Ce poste pouvait lui suffire pour subsister, mais il ne satisfaisait pas l'ambition d'être utile, le besoin de se distinguer qu'il sentait en lui. Actif et studieux, il se tenait au courant des productions, de toutes les innovations de son temps. L'abbé de l'Epée venait d'obtenir ses premiers succès dans l'art d'instruire les sourds-muets. Valentin Haüy partageait le sentiment général excité

par le génie de ce grand bienfaiteur. Il s'était même lié avec lui et, quand ses travaux le lui permettaient, il se rendait auprès du célèbre instituteur, suivait les exercices qu'il faisait faire à ses élèves. « On croit que ce fut en assistant à ces exercices — dit M. Dufau dans son livre remarquable sur l'éducation des aveugles — qu'il conçut la première idée de faire participer aussi au bienfait de l'instruction une autre classe d'infortunés non moins délaissée jusque-là. »

Mais écoutons Haüy lui-même nous raconter à la suite de quelle circonstance il se décida á résoudre la question de l'instruction des aveugles. « Une nouveauté d'un genre singulier, écrit-il, attirait, il y a plusieurs années, un concours de monde à l'entrée d'un de ces lieux de raffraichissement placés dans les promenades publiques, où d'honnêtes citoyens vont se délasser à la chûte du jour : huit ou dix aveugles, des lunettes sur le nez, postés le long d'un pupitre qui portait de la musique, y exécutaient une symphonie discordante qui semblait exciter la joie des assistants. Un sentiment tout différent s'empara de notre âme, et nous conçûmes dès l'instant la possibilité de réaliser, à l'avantage de ces infortunés, des moyens dont ils n'avaient qu'une jouissance apparente et ridicule. L'aveugle, nous dîmes-nous, ne connaît-il pas les objets par la diversité de leur forme? se méprend-il à la valeur d'une pièce de monnaie? pourquoi ne distinguerait-il pas un *ut* d'un *sol*, un *a* d'un *g*, si ces caractères étaient rendus palpables. »

L'idée génératrice de l'enseignement des aveugles était trouvée. Nous ne devons pas, cependant, oublier de mentionner que des efforts avaient été tentés avec fruit avant Haüy pour l'instruction de quelques sujets aveugles. Rappelons, en particulier, le cas de M[lle] Paradis, célèbre pianiste aveugle, dont l'éducation avait été faite par un système de pelotes sur lesquelles elle piquait des épingles groupées de manière à représenter soit les notes d'un morceau de musique, soit des phrases. D'autres procédés avaient été employés de divers côtés et à diverses époques, toujours isolément, et avaient donné des résultats plus ou moins appréciables. Mais,

comme le constate un rapport de l'Académie des sciences dont nous aurons occasion de parler plus loin, « personne n'avait encore songé à rassembler ces différents moyens, à les discuter et à former une méthode suivie et complète, pour faciliter à une portion malheureuse de l'humanité l'acquisition des connaissances que la privation du sens le plus nécessaire leur refusait, et pour leur ouvrir, s'il est permis de parler ainsi, l'entrée de la société des autres hommes. » Haüy s'enquit donc des procédés qu'on pouvait avoir employés jusque-là, et, du fruit de ses recherches, comme de ses réflexions, il fit l'objet d'une communication qu'il lut à une séance de la *Société académique des sciences et des arts*.

Il ne suffisait pas d'avoir établi une théorie ; il fallait s'asurer qu'elle pouvait donner des résultats pratiques. Valentin Haüy se mit à la recherche d'un élève. Trouver un aveugle n'était pas difficile : il y en avait sous le porche de toutes les églises et au coin de tous les carrefours, la société étant impuissante encore à leur fournir tout autre moyen d'existence que l'aumône.

Encore fallait-il trouver un sujet assez jeune pour recevoir une éducation et qui voulût bien se prêter à cette expérience. Le premier élève de Valentin Haüy fut un nommé Le Sueur, né à Lyon, et âgé d'environ seize ans, qui mendiait à la porte d'une église — Saint-Germain-des-Prés, selon quelques chroniqueurs, Notre-Dame de Bonne-Nouvelle, selon d'autres. Le Sueur consentit à faire deux parts de son temps : l'une réservée à la mendicité, l'autre consacrée à son éducation. Un ancien élève d'Haüy, Gailliod, assure, dans ses mémoires, — et nous n'avons pas de peine à le croire, — que le maître, pour avoir plus de temps à consacrer à son élève, retenait souvent ce dernier au delà de l'heure convenue, et compensait de sa bourse ce que ce supplément accordé au travail pouvait lui faire perdre du produit de la charité.

Six mois suffirent à l'infatigable instituteur pour mettre Le Sueur à même de lire et de calculer au moyen de caractères métalliques en relief qu'il plaçait et déplaçait sur une

planchette creusée de petites alvéoles. Nous voici déjà bien loin des pelotes encombrantes de Mlle Paradis!

Par ce procédé, Le Sueur avait acquis également quelques notions de musique.

Justement fier de son œuvre, Valentin Haüy voulut montrer à la Société académique, mentionnée plus haut, que l'expérience était venue corroborer sa théorie. Il y produisit son élève et fit un exposé des procédés dont il s'était servi.

La surprise et l'émotion furent générales; diverses objections furent posées pourtant : quelques-uns émirent des doutes sur la possibilité d'obtenir de tels résultats avec la majorité des jeunes aveugles. « Peut-être avait-il eu affaire à un sujet exceptionnel? » — « Qu'on m'en donne d'autres, répliquait Haüy, et je réponds de les instruire aussi. » Son désir ne tarda pas à être satisfait.

La Société philanthrophique que venaient de fonder les Bailly, les La Rochefoucault-Liancourt et autres généreux personnages, soutenait de ses deniers une douzaine d'aveugles. La possibilité d'améliorer leur sort leur fit désirer de connaître Haüy et son élève. Tous deux comparurent devant la Société et l'heureuse impression produite sur elle par les résultats merveilleux qu'avait obtenus Haüy eut pour conséquence de confier à ce dernier les douze pupilles de cette bienfaisante compagnie. Une maison de la rue Coquillière fut mise à la disposition de l'instituteur, et là, avec l'aide de Le Sueur, assez avancé déjà pour lui servir de second, Valentin Haüy fonda la première institution de jeunes aveugles.

L'Institution nationale du boulevard Montparnasse célébrait naguère le centenaire de cette fondation. Dans un élan de reconnaissance envers celui qui les fit citoyens, de parias qu'ils étaient avant sa féconde création, ces aveugles qu'il fit *clairvoyants*, ont voulu rendre un solennel hommage à la mémoire de cet immortel bienfaiteur que la France est à bon droit orgueilleuse d'avoir enfanté. Il ne suffisait pas de lui avoir élevé une statue : la République devait une éclatante réparation à ce républicain qui souffrit pour ses opinions démo-

cratiques, en récompense du courage, du désintéressement et de la modestie qu'il déploya dans l'accomplissement de la tâche qu'il s'était donnée.

Courageux? il eut besoin de l'être pour supporter les injustes attaques de ses détracteurs. Modeste et désintéressé? il le fut dans tous les actes de sa vie, pleine de labeur, que ne découragèrent point l'ingratitude et la persécution.

Autour de son œuvre naissante, la tourbe des envieux accourait déjà, essayant de l'avilir. Les grandes et nobles innovations ont de tout temps reçu un semblable accueil : Haüy ne devait pas échapper à cette loi commune. A toutes les objections, à toutes les moqueries, il répondait par de nouveaux succès.

(*A suivre*). L. GOGUILLOT.

---

## INFORMATIONS

**La sourde-muette Lapone.** — Nous savions par les journaux qu'il existait une sourde-muette dans la troupe de Lapons qui campe actuellement au jardin d'Acclimatation. Nous avonspu pénétrer dans le campement et nous entretenir avec elle. Nous rendrons compte de cet interview dans notre prochain numéro.

*
* *

**Encore une fausse sourde-muette.** — Était-ce bien réellement une fausse sourde-muette? C'est ce que prétendent les journaux qui racontent le fait, mais la raison qu'ils donnent n'est pas suffisante.

« Depuis son arrestation — racontent-ils — la femme X*** ne parle pas et voudrait se faire passer pour sourde-muette ;

cependant elle se lève quand le président lui dit de se lever, s'assied quand il lui dit de s'asseoir et après le prononcé du jugement, elle a fait un beau pied-de-nez au tribunal, ce qui prouve qu'elle entend. »

Mais non, tout cela ne prouve pas qu'elle entend. En tous cas, chaque fois qu'il y a doute, on devrait appeler un expert qui pourrait facilement démasquer la supercherie.

---

## BIBLIOGRAPHIE

**Inrichting voor doofstommen — Onderwijs te Rotterdam.** *(Institution pour l'Instruction des sourds-muets à Rotterdam).* — Rapport sur l'année 1887-1888, présenté à l'*Assemblée générale* des membres, le 17 juillet 1888.

Le 17 juillet de l'année dernière avait lieu à Rotterdam le 35e examen public des élèves de l'Institution de sourds-muets. A cette occasion le nouveau Directeur, l'honorable M. Isaac Bikkers, a prononcé le discours d'usage, traitant de l'éducation et de l'instruction des sourds-muets.

M. le Dr A. Symons, le dévoué secrétaire de la Commission depuis la création de l'école, lui succède ensuite à la tribune pour donner lecture du rapport annuel.

Il ressort de ce rapport que l'avènement du nouveau directeur a attiré l'attention de la commission sur la nécessité de réviser le règlement de l'association pour l'instruction des sourds-muets et d'apporter certaines améliorations à l'organisation intérieure et extérieure de l'Institution. Ces améliorations concernent surtout les élèves et le personnel enseignant.

Lors de la fondation de l'école, l'âge d'admission des élèves était fixé à 5 ans ; il est vrai que l'instruction proprement dite ne commençait qu'à l'âge de 7 ans. Les élèves de 5 à 7 ans formaient une classe préparatoire ou classe maternelle. Dorénavant l'âge requis pour être admis à l'nstitution reste fixé à 7 ans. La Commission administrative et la Direction ont pensé, avec raison, que les enfants au-dessous de 7 ans seraient mieux à leur place dans une école gardienne ou maternelle d'entendants-parlants.

D'autre part les vacances, qui n'étaient que de 5 semaines après l'examen public du mois de juillet, ont été augmentées de 15 jours à la Noël et de 8 jours à Pâques. — Voilà pour les élèves.

Pour le personnel enseignant, la Commission a formé une nouvelle hiérarchie ou division, réclamant pour chaque degré une dose de connaissances techniques et d'aptitudes professionnelles déterminées.

Le personnel enseignant comprendra dans la suite : *a.* — Un directeur ; *b.* —un directeur-adjoint ; *c.* — des instituteurs de 1re classe ; *d.* — des instituteurs de 2me classe ; *e.* — des aspirants-instituteurs.

Pour être admis en qualité d'aspirant-instituteur, si une vacance se présente, il faut être porteur du diplôme ou brevet d'instituteur primaire, posséder des aptitudes spéciales pour l'enseignement du dessin et de la gymnastique.

Pour être nommé instituteur de 2e classe, il faut 1° posséder le brevet d'instituteur en chef de l'enseignement primaire ; 2° posséder des connaissances suffisantes en dessin et en gymnastique ; 3° savoir enseigner à toutes les classes de l'Institution ; 4° avoir une connaissance suffisante de la pédagogie et de la méthodologie de notre enseignement spécial ; 5° connaître suffisamment la langue *allemande* pour comprendre sa littérature ; 6° avoir fonctionné dans un établissement de sourds-parlants pendant six années au moins.

Les instituteurs de la 1re classe, outre les connaissances techniques et pratiques, doivent subir un examen sur l'anatomie et la physiologie de l'oreille et des organes de la parole, sur les différentes méthodes en usage ; sur l'historique et la littérature de notre enseignement, etc. Au surplus, ils doivent posséder suffisamment la langue *française* et l'*anglaise* et avoir fonctionné en qualité d'instituteur de 2e classe pendant cinq ans au moins.

Actuellement l'Institution de Rotterdam comprend *un directeur, un directeur-adjoint, six instituteurs* de 1re classe, *deux instituteurs* de 2e classe, *trois aspirants-instituteurs* et *un instituteur* spécial pour le dessin. — Le directeur-adjoint, A. F. Fehmers, est chargé de la direction de la gymnastique.

Il y a, en outre, *trois* institutrices pour l'enseignement des travaux manuels aux filles et une *aide-institutrice* pour les jeunes élèves qui pourraient réclamer certains soins spéciaux.

Le nombre des élèves était au mois de juillet dernier de 153, dont 63 filles et 90 garçons.

M. Symons termine son rapport par un appel pressant et chaleureux aux membres souscripteurs et à la charité publique pour permettre à la Commission d'améliorer et d'agrandir les locaux de l'Institution dont l'insuffisance est notoire.

Puisse cet appel être entendu ! Puissent ces améliorations produire le meilleur résultat à l'Institution hollandaise, sous la direction intelligente et dévouée de son nouveau Directeur, M. Isaac Bikkers, un des vétérans de notre enseignement spécial, le digne successeur du Directeur-honoraire, l'honorable M. D. Hirsch !

M. Snyckers.

---

La *Revue pédagogique belge* contient une intéressante étude sur les sourds-muets par M. A. Huys, que nous ne pouvons que signaler aujourd'hui, nous promettant d'y revenir dans notre prochain numéro.

---

*L'Éditeur-Gérant*, Georges Carré.

Tours, imp. Deslis Frères, rue Gambetta, 6.

REVUE INTERNATIONALE
DE L'ENSEIGNEMENT DES SOURDS-MUETS
Tome V. — N° 2. Mai 1889.

# SOUS LA HUTTE LAPONE

Tous les Parisiens sont allés voir les Lapons campés cet hiver au Jardin d'acclimatation, que dirige avec une haute compétence le digne fils du grand naturaliste Geoffroy Saint-Hilaire. La Société d'anthropologie a tenu à se les faire présenter, comme elle s'est fait présenter toutes les variétés de la race humaine qui ont figuré dans ce jardin.

Or, je savais, par tous les journaux de Paris et par un de mes amis, membre de la Société d'anthropologie, qu'il y avait une sourde-muette parmi ces nomades. On comprendra aisément que j'aie aussitôt conçu le projet de l'aller voir de près et que j'en aie cherché les moyens. Grâce à l'entremise de mon obligeant ami, Paul Sébillot, j'ai pu pénétrer non seulement au Jardin d'acclimatation, ce qui est à la portée de tout le monde pour une modique somme, mais dans le campement même des Lapons et jusque dans les huttes qui les abritent.

Le gardien qui m'avait introduit sur la pelouse m'avait dit: « Je ne sais pas si vous pourrez voir la sourde-muette que vous cherchez; elle est un peu farouche et se tient presque toujours dans sa hutte, surtout dès qu'elle aperçoit un visiteur. Il faudrait que ces braves gens vous permissent d'entrer chez eux, ce que je n'ai pas vu faire encore. »

En effet, les visiteurs les plus favorisés avaient dû jusque-là se contenter de jeter un coup d'œil à l'intérieur en soulevant légèrement les peaux ou les étoffes qui fermaient l'entrée de chaque hutte. Mais je tenais à voir *ma* sourde-muette et je ne me décourageai point.

Je me mis à rôder autour des quatre ou cinq huttes qui composaient le campement, comme rôde autour d'une ferme le renard qui cherche sa proie. Je distribuai quelque menue

monnaie aux enfants que je rencontrai, quelques cigares à leurs papas, je m'intéressai visiblement aux marmots que les mamans tenaient dans leurs bras (Pends-toi, Boulanger !), puis je me décidai à demander la sourde-muette. Je m'adressai à un bon vieux qui fumait un de mes cigares en lisant un journal norwégien : c'était justement le père de celle que je cherchais. Il me conduisit vers sa hutte, découvrit le trou qui servait d'entrée et m'engagea sans hésitation à pénétrer à l'intérieur. Je ne me fis pas prier.



Me voilà donc accroupi sous la hutte sauvage. Il est une heure avant midi ; deux femmes préparent la nourriture : un gros morceau de bœuf qui bout avec des pommes de terre dans une marmite de cuivre suspendue par une chaîne au

faîte de la hutte. Auprès d'elles, deux jeunes filles : l'une n'a pas plus de treize ans ; œil vif, visage souriant, abord facile ; l'autre, dix-neuf à vingt ans, baisse les yeux, rougit et recule, sur les genoux, jusqu'au fond de la hutte. Le vieux me fait signe que c'est elle, la sourde-muette. Son signe, exactement, veut dire : elle n'entend pas. Je prends doucement le bras de la jeune fille et la prie de me regarder; je lui fais quelques signes, aussi simples et aussi naturels que possible : elle n'a pas l'air de me comprendre. Mais elle prend une ardoise et se met à écrire, avec une rapidité folle, ses nom, prénom, adresse, et je crois aussi, son âge. Elle a donc quelque rudiment d'instruction. Aurait-elle appris aussi à parler ? Je l'engage à prononcer ce qu'elle a écrit et, non sans une petite moue contrariée, elle lit d'une voix très naturelle les trois ou quatre lignes qu'elle avait tracées sur l'ardoise. Puis, je lui demande d'écrire les noms des divers objets qui nous entourent, et je lui donne les mêmes noms en français ; elle m'écrit aussi les noms des personnes qui sont là, je lui écris le mien et lui fais prononcer le tout. Sa timidité devient moindre et disparaît tout-à fait quand je lui fais savoir par quelques mots d'anglais que je dis à sa plus jeune sœur et qui ressemblent assez à leur langue, que je suis professeur (*Schooler*) de sourds-muets. Je remarque que la sœur se sert, pour communiquer avec son aînée, d'une dactylologie absolument conforme à celle qui est usitée chez nous.

Bref, à la façon dont ma prétendue sourde-muette parle et écrit, j'acquiers vite la conviction que je n'ai pas affaire à une sourde-muette, mais à une simple sourde, et je commence à regretter mes démarches, mes cigares et ma monnaie ; mais je me console en songeant que je pourrai faire revenir de leur erreur les journalistes et les membres de la Société d'anthropologie à qui un examen moins attentif a laissé croire que la jeune Lapone est sourde-muette.

L. Goguillot.

# RÉDUCTION DES LETTRES A LEURS ÉLÉMENTS PRIMITIFS

ET

## Art d'enseigner à parler aux Muets

**par JUAN PABLO BONET**

Attaché au service secret du Roi et à la personne du capitaine général de l'artillerie d'Espagne et secrétaire du connétable de Castille.

*Dédié à Sa Majesté le Roi Don Philippe*

(Suite)

### CHAPITRE III

*Dans le cas où les lettres latines seraient une imitation d'autres lettres, quelles peuvent être ces dernières et dans quelle mesure ont-elles été imitées.*

S'il est vrai que les lettres latines aient été inventées, il ne paraît guère admissible que cette invention se soit produite autrement que nous venons de le dire. Mais dans le cas où elles seraient une imitation d'autres lettres (ce qui paraît plus vraisemblable), nous devons, ainsi que nous nous sommes engagé à le faire, dire quelles furent les lettres imitées et ce qu'on leur emprunta.

Il paraît rationnel que, pour former des lettres en les faisant dériver d'autres lettres déjà existantes, on soit remonté à l'origine de celles-ci. C'est ainsi que procédèrent sans doute les Latins ; et, pour adapter à leurs sons les signes graphiques qui pouvaient le mieux leur convenir, ils durent choisir avec soin chez les étrangers les éléments seuls qui leur étaient

utiles sans se préoccuper des autres. On fera remarquer à ce propos que, dans le fait de s'approprier des lettres d'une langue, il s'agit moins du signe matériel ou caractère, et dont la forme importe peu, que du son que ce caractère représente dans cette langue et qu'il faut ajuster à la sienne. — D'autre part, si un idiome a moins de sons que le voisin, il aura évidemment besoin de moins de lettres que celui-ci, et inversement.

Dans ce que l'on désigne sous le terme général de Saintes Écritures, l'Hébreu, le Grec et le latin dominent. Saint Isidore nous dit aussi que c'est en ces trois langues que les Patriarches, les Prophètes, les Évangélistes, les Pères de l'Église et bien d'autres, ont écrit tout ce qui se rapporte à notre sainte Religion. Les mêmes caractères ont été employés encore pour l'inscription placée sur la Croix du Christ, parce qu'ils étaient les plus connus et les plus susceptibles d'être compris du monde entier. Nous avons de fortes raisons de croire que, de ces trois langues, celle que nous pouvons appeler *la mère* des autres, et qui, par son ancienneté, mérite ce titre, c'est l'Hébreu. Nous n'avons pas à produire des arguments pour soutenir cette thèse, car elle a été longuement développée par saint Augustin dans la « *Cité de Dieu* » et par saint Isidore dans ses « *Etymologies* ». L'un et l'autre font remonter l'Hébreu à l'époque antérieure à la confusion des langues, disant que dans ce temps-là il n'en existait qu'une seule, comme on peut le voir dans la Genèse. Ils ajoutent que cette langue unique était celle qui nous occupe, et qu'elle se perpétua dans Héber et ses descendants. C'est ce patriarche qui lui donna son nom *Hébreu,* car, jusque-là, ayant été seule, elle n'avait eu besoin d'aucune dénomination particulière.

Puisque nous avons trouvé l'ancienneté de l'Hébreu, en tant que langue parlée, il nous reste à savoir maintenant son ancienneté en tant que langue écrite. Dans ses *Antiquités judaïques*, Josephe parle des deux colonnes élevées par les fils de Seth. Sur ces deux colonnes, dont l'une était en briques et l'autre en pierre, ceux-ci avaient gravé leurs

connaissances scientifiques, et, à l'époque où vivait l'historien, celle de pierre subsistait encore en Syrie,

Saint Isidore pense que les lettres grecques et latines tirèrent leur origine des lettres hébraïques, mais il ne fait remonter ces dernières qu'à l'époque où Dieu donna la loi écrite à Moïse. Saint Augustin n'est pas de cet avis et il prouve qu'il existait des lettres antérieurement à cette époque, puisque Moïse même les faisait enseigner au peuple de Dieu avant d'avoir reçu les Tables de la Loi. C'est donc avec raison que nous pouvons considérer comme les plus anciennes, les lettres hébraïques auxquelles le grec et le latin ont dû recourir pour former les leurs.

Les Républiques qui veulent emprunter des lois à d'autres, parce que celles-ci leur semblent mieux gouvernées, choisissent parmi ces lois celles qui leur paraissent les plus parfaites et qui peuvent répondre le mieux à leurs besoins. C'est de la même façon qu'on a dû procéder pour la formation des lettres latines, s'il est vrai que celles-ci aient été imitées des lettres hébraïques : on a, en quelque sorte, pris à ces dernières leur quintessence, leur caractère essentiel, ce qui fait que la partie qu'on leur a empruntée a la même valeur que le tout d'où elle a été tirée. Pour nous faire mieux comprendre, prenons des exemples : la première lettre de l'alphabet hébreu s'appelle *Aleph*, nom qui est composé de cinq sons différents représentés par ces cinq caractères. A cause de la rapidité de la prononciation, il semble que ces cinq sons ne doivent pas être prononcés bien distinctement ; ils le sont cependant, car si on en omettait un seul, le nom de cette lettre resterait absolument dénaturé. Ainsi : *leph* sans *a*, *aeph* sans *l*, *alph* sans *e*, etc. Chaque lettre supprimée modifie le nom.

Mais dans la prononciation latine, comme dans la prononciation hébraïque, ce qui servait, ce n'était pas ce son composé, mais bien seulement *A*, le premier des sons qui forment *Aleph*. Aussi, quand on supprima *leph*, pour ne garder que *A*, l'idée fut merveilleuse et le choix des plus heureux. *A* est la partie essentielle, le son simple qui seul est

employé à l'exclusion des quatre autres qui constituent *leph*, la quintessence, comme nous l'avons déjà dit. C'est de la même façon que l'on forma *B* de *Beth*, *G* de *Guimel*, *D* de *Dalet* et ainsi de suite. A cela, on pourra objecter que ce ne sont pas là les lettres hébraïques, mais seulement leurs noms, et que nous ne donnons des lettres latines que les signes graphiques et point les noms. Pour répondre à cette objection, nous dirons que, dans le corps des mots hébreux, les lettres ne figuraient pas encore avec leur nom complet, mais seulement avec l'élément simple de ce nom qui représentait le son à employer; dans le latin, cet élément simple fut de même le seul qui entra dans les mots. Les Latins donnèrent alors à leurs lettres (et ce fut là un perfectionnement), le nom de cet élément simple qui est le seul utile, *le seul significatif et qui ne peut s'écrire*, comme *A*. Pour plus de clarté, nous allons dire ce que nous entendons par *son significatif et qui ne peut s'écrire*.

Nous appelons *son qui peut s'écrire*, celui qui a besoin de plus d'un caractère pour représenter les différentes articulations qu'il renferme, et *son significatif et qui ne peut s'écrire*, celui qui est d'une simplicité telle qu'un seul caractère suffit à le représenter.

A la rigueur, on pourra dire que ce dernier peut être écrit puisqu'il est représenté par un caractère; mais nous ferons remarquer qu'en donnant ces définitions, nous n'avons d'autre but que de nous procurer des termes spéciaux qui nous permettent de nous faire mieux comprendre. Donc, les expressions adoptées nous serviront, suivant les cas, à désigner : soit le *nom des lettres*, composé de différents sons auxquels correspondent autant de caractères, soit ce nom si simple, qui ne constituera pas un mot, mais qui sera *significatif* et ne renfermera qu'un son représenté par un caractère unique. Ainsi, nous dirons que les noms de nos lettres ne peuvent s'écrire comme les autres. En effet, du nom de *Aleph* on a tiré celui de A; ce dernier sert tout entier et il entre intégralement dans la prononciation des mots parlés et écrits. Il est si simple *qu'on ne peut l'écrire*, et toute tentative dans ce

sens resterait sans résultat. Pour l'expliquer, on ne pourrait, en effet, se dispenser de recourir à d'autres lettres, et, avec ces dernières, on n'obtiendrait qu'un son composé, qui, à cause de son caractère même, ne saurait en aucune façon donner l'idée d'un son simple. Le caractère graphique est donc le seul guide, et à sa forme on reconnait le nom du souffle, plus ou moins sonore, qu'il représente. Ce n'est donc que la tradition seule qui a pu conserver les noms des lettres latines, et, comme celles-ci sont les éléments mêmes de la parole et de l'écriture, il n'en peut exister de plus simples ; dans tous les cas nous manquons de documents pour fournir d'autres explications à ce sujet et cela nous entraînerait trop loin.

(*A suivre.*) E. BASSOULS et A. BOYER.

---

# SOURDS-MUETS ASSASSINS

## Cour d'assises du Loiret

*Audiences des 4, 5 et 6 avril 1889*

L'affaire dont les débats ont eu lieu devant la cour d'assises du Loiret, dans ses audiences des 4, 5 et 6 avril dernier, a le triste privilège d'intéresser tout particulièrement nos lecteurs : les deux accusés sont sourds-muets, la victime était sourde-muette, enfin les deux principaux témoins du procès sont également sourds-muets.

Nous en donnons le compte-rendu aussi complet que possible, d'après le *Journal du Loiret*, le *XIX Siècle* et le *Soleil*.

### Acte d'accusation.

Henriette Vié, femme Savignat, est âgée de 30 ans ; elle est sourde-muette depuis l'âge de 4 ans. En 1882, alors âgée de 23 ans, elle se mariait à Montargis avec un cordonnier nommé Savignat, sourd-muet comme elle.

La désunion ne tarda pas à entrer dans le ménage. Les discussions étaient fréquentes, motivées le plus souvent par le caractère violent et jaloux du mari, ainsi que par les embarras d'argent ; mais surtout la femme ne pouvait pardonner à son mari la différence d'âge qui les séparait : il avait quinze ans de plus qu'elle.

Dans les derniers temps du séjour des époux Savignat à Montargis,

l'accusée avait déjà conçu le dessein de se débarrasser de son mari et avait même cherché, un certain jour, à mettre ce projet à exécution en mêlant aux aliments qui lui étaient destinés le phosphore de quelques allumettes. Mais cette tentative dont elle a, au surplus, fait l'aveu, n'avait amené aucun résultat.

Dans l'espoir de trouver un travail plus rémunérateur à Gien, les époux Savignat venaient installer dans cette ville, à la date du 24 juin 1888, une boutique de cordonnier. Le jour même de leur arrivée, ils entraient en relations avec un sourd-muet nommé Mathieu (Henri), ouvrier à la faïencerie de Gien, qui avait été autrefois, avec Savignat, à l'Institution des sourds-muets d'Orléans. Par Mathieu, ils connaissaient bientôt d'autres jeunes gens de la ville, affligés de la même infirmité, et des rapports presque journaliers s'établissaient entre eux. Ces jeunes gens, âgés de 19 et 20 ans, étaient les nommés Fresne et Chassignol.

Mathieu, dont la conduite avait été jusque-là très régulière, s'éprenait de la femme Savignat ; il passait chez elle toutes ses soirées, lui remettait une partie de ses gains, et bien qu'il protestât contre les insinuations de ses voisins, au sujet de cette passion, il n'était pas assez maître de lui pour pouvoir la cacher. La femme Savignat, qui n'avait pas abandonné le projet de se débarrasser de son mari, vit dans l'amour de cet homme, dont elle se jouait du reste, un moyen d'arriver à ses fins. Elle lui laissa croire qu'elle l'épouserait si Savignat disparaissait. Sous l'empire de cette idée, Mathieu songea à empoisonner le mari. Dans les dernières semaines de décembre, il jeta plusieurs fois des allumettes dans les aliments de la victime. Ces tentatives eurent lieu en présence de Fresne et de Chassignol.

La femme Savignat avait fait part à ces derniers de son désir de se débarrasser de son mari. Elle avait même demandé, le 30 décembre, à Chassignol s'il consentait à se charger de cette besogne ; mais il s'y était refusé. Le 1er janvier, à 4 heures 1/2 du soir, au moment où Savignat s'habillait pour aller passer la soirée dans les cabarets avec Fresne, Chassignol et Mathieu, l'accusée revenait à la charge auprès de ceux-ci ; elle leur disait d'enivrer son mari en lui faisant boire de l'absinthe et, la mort venue, de le jeter dans la Loire dont les eaux étaient en ce moment très grosses.

Savignat était conduit dans différents cabarets. On lui faisait boire de l'absinthe à haute dose et, même, chez le sieur Haffner, on cachait, pour empêcher qu'il ne mît de l'eau dans son verre, deux carafes que le débitant avait successivement apportées. Pendant ce temps, ses trois compagnons avaient le soin de se faire servir des boissons inoffensives.

Vers dix heures, Savignat étant complètement ivre, on l'amenait du côté de la Loire ; mais, à ce moment, ils reculaient devant l'exécution d'un crime et ils abandonnèrent Savignat.

Une demi-heure plus tard, les gendarmes Masson et Lamontagne, en tournée dans les rues de Gien, rencontraient près de l'hôtel de ville Savignat titubant et surexcité, moins peut-être par la boisson que par la colère de s'être vu enlever sa montre par un débitant qui l'avait prise en gage du paiement d'un carreau cassé. Ils le reconduisaient chez lui, la déshabillaient, sans l'aide de sa femme qui ne paraissait nullement effrayée de l'état de son mari, et le couchaient dans son lit.

Pendant que Savignat errait dans les rues de Gien, Mathieu revenait chez la femme de celui-ci et lui racontait les incidents de la soirée, puis il rentrait chez ses parents.

A minuit moins le quart, la femme Savignat sort de chez elle et va frapper chez Mathieu : celui-ci n'était pas couché et il suit immédiatement malgré les efforts que fait sa mère pour le retenir ; sa complice marche à quelques pas derrière lui, pour ne pas exciter les soupçons des passants, et il pénètre dans la maison. Il traverse la première pièce dans laquelle était l'enfant des époux Savignat, entre dans la seconde chambre et voit, étendu au pied de son lit, ivre et gisant sans mouvement, mais ne portant aucune trace de sang, celui qu'il va bientôt frapper et à la vue duquel il se déroba aussitôt, en se cachant dans un réduit que ferme un rideau d'étoffe.

C'est alors que le meurtre s'accomplit, Mathieu est caché depuis quelques instants à peine quand la femme Savignat lui apporte un morceau de bois cerclé de fer pour qu'il s'en serve contre son mari. L'instrument paraît à Mathieu trop léger et, sur ses observations, sa complice va chercher dans l'atelier la lourde masse sur laquelle les cordonniers frappent le cuir. Il s'en saisit, il s'approche avec précaution de Savignat étendu par terre et lui porte successivement à la tête quatre coups mortels. Les deux premiers le frappent au moment où il est étendu sur le côté gauche; deux autres, non moins terribles, l'atteignent sur le derrière du crâne, alors qu'il est agenouillé et cherche à se relever. Puis le meurtrier s'acharne sur sa victime et, toujours avec la même masse, il lui brise six côtes au-dessus de l'aisselle droite.

Cependant, Savignat n'a pas encore rendu le dernier soupir ; sa poitrine se soulève, et alors, Mathieu, abandonnant son arme, s'accroupit à son côté et l'étrangle. La femme Savignat assiste à l'agonie.

Indépendamment des coups qui ont amené la mort et qui ont été portés à l'aide de la massue de bois cerclée de fer, dont Mathieu reconnaît s'être servi, le médecin expert a constaté que le cadavre présentait les traces de deux autres coups qui lui ont paru avoir été portés, après la mort, à l'aide d'un instrument plus léger et à bords irréguliers. La femme Savignat prétend que c'est elle qui s'est servie de cette arme pour frapper son mari, avant l'arrivée de Mathieu et au cours d'une dispute qui aurait suivi de près le départ des gendarmes.

Le meurtre accompli, le premier soin des complices devait être d'en faire disparaître les traces. Avant de frapper, Mathieu avait eu la précaution de relever les manches de ses vêtements et de nouer à sa ceinture un épais tablier de toile, si bien que, lors de la perquisition pratiquée chez lui et de la saisie de ses vêtements on ne retrouvait de traces de sang qu'au bas du pantalon qu'il portait dans la nuit du 1er au 2 janvier. Dès qu'il fut certain pour les accusés que Savignat était mort, ils traînèrent le cadavre dans la cuisine, l'assirent sur une chaise recouverte d'un drap et le lavèrent de façon à faire disparaître, dans la mesure du possible, le sang dont il était couvert. Ils enlevèrent ses vêtements et le revêtirent de linge propre; après quoi, ils le portèrent sur le lit et le recouvrirent d'une couverture. Un bonnet de coton cacha les fractures du crâne, puis la femme Savignat lava le carrelage à grande eau.

Cette besogne terminée, Mathieu quitta la maison, non sans avoir

serré la main de sa complice, et après lui avoir recommandé de garder le silence. « Je suis content de la mort de Savignat, » — « Moi aussi, » répondit la femme. Ce furent là leurs adieux. Il était alors une heure un quart.

Après avoir porté dans la cave les vêtements et les linges, la femme Savignat alla réveiller ses voisins et leur dit que son mari s'était blessé grièvement à la tête en tombant contre le poêle. Ceux-ci l'accompagnèrent chez elle ; mais, ayant touché le corps de Savignat, ils s'aperçurent qu'il était froid, et, lorsque le médecin vint à son tour, il ne put que constater la mort survenue à la suite de fractures du crâne.

Dès que la femme Savignat vit qu'un médecin expert était commis par le parquet à l'effet de procéder à l'examen du cadavre, elle comprit qu'elle ne pouvait persister dans ses premières déclarations, et elle raconta qu'elle avait tué son mari en lui portant deux coups à la tête avec un morceau de bois, au moment où, au cours d'une scène de violence provoquée par l'ivresse, il la menaçait d'un tranchet.

Le magistrat instructeur lui fit remarquer les invraisemblances de cette nouvelle version, lui démontra qu'elle n'avait pu accomplir seule le crime et les divers actes qui l'avaient suivi. C'est alors seulement qu'elle reconnut avoir, en effet, un complice, lequel était Mathieu.

Mathieu avait, de son côté, protesté contre toute participation au crime. Le 4 janvier, il était confronté avec la femme Savignat et persistait, bien que faiblement, dans ses dénégations. Cependant à la fin de cette confrontation, après avoir lu le procès-verbal et au moment de signer, il écrivait ces derniers mots : « J'ai perdu, » voulant dire : « Je suis perdu. »

Deux heures plus tard, se sentant dénoncé et abandonné par la femme pour laquelle il avait commis le crime, peut-être aussi pris de remords devant le cadavre de Savignat, il indiquait qu'il était le meurtrier.

Mathieu est poursuivi comme auteur principal et la femme Savignat comme complice. C'est cependant sur celle-ci que doit retomber la plus lourde responsabilité. Intelligente autant que dissimulée, elle a prémédité et préparé de longue main l'acte par lequel elle devait se débarrasser de son mari. C'est en exaspérant la passion de Mathieu, tout en se jouant de lui, qu'elle est parvenue à pousser au crime cet homme peu intelligent, il est vrai, mais sobre, laborieux et dont le passé est intact.

En conséquence,

Mathieu est accusé d'homicide volontaire avec préméditation et guet-apens et la femme Savignat est accusée de s'être rendue complice de ce crime.

Telle est l'affaire criminelle dont les débats passionnent en ce moment la ville d'Orléans et le département du Loiret. Après les aveux complets des accusés, l'audience ne peut pas être palpitante d'intérêt. Mais on est curieux de savoir comment le président se tirera du double interrogatoire qu'il a à faire subir. Une foule énorme se presse dans la salle de la cour d'assises.

## L'audience

Au dernier moment, M. le conseiller Chenon, fatigué par des audiences précédentes, est remplacé par M. le conseiller Belon. M. le procureur

général Flaciot occupe le siège du ministère public. Au banc de la défense, deux avocats du barreau d'Orléans : MM^es Charoy, défenseur de la femme Savignat, et Huet, défenseur de Mathieu.

L'entrée des accusés, à onze heures et demie, produit sensation. La femme Savignat est petite, brune, figure amaigrie, yeux brillants, nez long. Elle est vêtue d'une robe noire, un fichu de même couleur sur les épaules ; elle est nu-tête. Elle pleure abondamment.

Mathieu a le front bas, la lèvre pendante, les yeux renfoncés. Il paraît d'une intelligence médiocre.

## L'interprète

La cour a dû faire appel, pour ces débats exceptionnels, au frère Boulestreau, directeur des sourds-muets d'Orléans, lequel servira d'interprète.

Voici le moyen employé : le président posera les questions d'usage. Elles seront transcrites sur un tableau noir par l'interprète qui les traduira dans la mesure du possible par des signes, afin de ne laisser aucune confusion dans l'esprit des accusés. Ceux-ci, qui savent lire et écrire, écriront eux-mêmes leurs réponses au bas des questions posées.

On conçoit que, dans de telles conditions, les débats marchent avec une lenteur désespérante. Pour en donner une idée, il suffira de dire que l'interrogatoire des deux accusés qui avouent tous les faits reprochés, a duré près de sept heures.

## Incident comique

Un incident comique se produit au moment de la lecture de l'acte d'accusation :

— Accusés, soyez attentifs à ce que vous allez entendre, déclare le président.

Après la lecture de l'acte d'accusation, M. le président fait savoir aux prévenus qu'ils sont accusés du crime d'assassinat sur la personne de Savignat (Charles), la femme comme complice.

## Interrogatoire de la femme Savignat

Le président. — Aimiez-vous votre mari ?
L'accusée écrit au tableau : — Non, Monsieur.
D. — Pourquoi ne l'aimiez-vous pas ?
R. — Il n'était pas bon pour moi.
D. — Aviez-vous de fréquentes discussions ?
R. — Oui. Il était méchant. Il me maltraitait.
D. — Aimiez-vous Mathieu ?
R. — Non. Il était trop vieux.
D. Lui, vous aimait-il ?
R. — Oui.

Au moyen du tableau, le président finit par obtenir de l'accusée le renouvellement de ses aveux complets. Dans toutes ses réponses éclate sa haine contre Savignat. Elle reconnaît ses tentatives d'empoisonnement,

le projet de noyer son mari ; sans difficulté elle avoue sa complicité dans le meurtre.

D. — Mathieu ne voulait-il pas tuer votre mari ?

R. — Oui.

D. — Pourquoi. — R. — Parce que Mathieu est très jaloux..

D. — Mathieu n'avait-il pas voulu empoisonner votre mari avec des allumettes. — R. — Oui.

D. — Vous-même n'avez-vous pas essayé de faire mourir votre mari. — R. — Oui, Monsieur.

D. — N'avez-vous pas voulu l'empoisonner. — R. — Non.

D. — Le 1er janvier, n'avez-vous pas dit à Mathieu, à Chassignol et à Presle de faire boire de l'absinthe pure à votre mari, puis de le jeter dans la Loire. — R. — Oui, parce que je ne pouvais plus vivre avec lui.

D. — A quelle heure est-il rentré. — R. — A deux heures et demie, en compagnie des gendarmes. Il était très ivre. Avec eux était le père Chassignol. Tous les trois l'ont déshabillé et couché.

D. — Sont-ils partis ensuite. — R. — Oui, mais mon mari n'a pas voulu rester au lit.

D. — Que s'est-il passé. — R. — Savignat voulut sortir et j'ai voulu le retenir. Il m'a menacée d'un couteau ; alors je l'ai retiré et jeté par terre dans la cuisine.

D. — Avez-vous fait tomber votre mari. — R. — Non, mais je l'ai frappé avec un morceau de bois. (L'accusée désigne le morceau de bois, long de 50 centimètres, avec lequel elle a frappé.) Je lui ai donné deux coups sur le front.

D. — N'êtes-vous pas allée chercher Mathieu. — R. — Oui. J'y suis allée parce que je ne pouvais plus coucher mon mari toute seule.

D. — Ce n'était pas pour le tuer. — R. — Si, Monsieur.

D. — C'est bien pour cela que vous êtes allée chercher Mathieu. — R. — C'était pour coucher mon mari.

D. — Comment était Savignat quand vous êtes revenue avec Mathieu. — R. — Il était assis au long de la porte de la cuisine, accoudé sur ses genoux, la tête entre ses mains.

D. — Mathieu ne s'est-il pas caché derrière un rideau, en arrivant. — R. — Oui, Monsieur.

D. — Vous êtes allée chercher un bâton dans la cuisine. — R. — Mathieu m'en a demandé un gros que je lui ai apporté ; il trouvait l'autre trop petit, ne faisant pas assez de mal et pas capable de tuer.

D. — C'est celui qui vous est présenté ici. — R. — Oui.

D. — Qu'a fait Mathieu. — R. — Il a frappé tout de suite Savignat sur la tête, mais je ne l'ai pas vu, car j'étais assise dans la cuisine, ne voulant pas voir frapper.

D. — Quand vous êtes revenue, Savignat était-il mort. — R. — Il a soupiré et dit : « Pardon, adieu ! »

D. — Mathieu ne lui a-t-il pas mis la main sur la bouche pour l'étouffer. — R. — Oui, Monsieur.

D. — Après la mort de Savignat, qu'avez-vous fait avec Mathieu. — R. — Mathieu l'a déshabillé sur une chaise, sans mon aide ; il l'a habillé avec des vêtements propres, et je l'ai aidé. Ensuite, nous l'avons

transporté sur le lit en le tenant, moi par les pieds et Mathieu par les bras.

D. — Qui a lavé les taches de sang de Savignat. — R. — Mathieu.

D. — Et le sol de la chambre. — R. — C'est moi.

D. — Mathieu est-il resté longtemps ensuite. — R. — Non.

D. — Alors qu'avez-vous fait. — R. — J'ai porté les vêtements dans la cave, je suis allée chercher des allumettes chez le sieur Ravion, en disant que mon mari s'était fait du mal en tombant sur le poêle.

D. — Pourquoi avez-vous caché la vérité à Ravion et au médecin qui est venu de suite. — R. — J'ai dit la vérité aux deux.

D. — Avez-vous du regret de ce que vous avez fait. — R. — Non, Monsieur. (*Mouvement prolongé dans la salle.*)

A quatre heures on procède à l'

**Interrogatoire de Mathieu.**

M. le président explique à MM. les jurés le plan de l'appartement des époux Savignat, qu'il leur fait passer sous les yeux, puis il interroge Mathieu.

D. — Allez-vous souvent chez Savignat. — R. — Oui.

D. — Aimez-vous Henriette (la femme Savignat.) R. — Oui.

D. — Et Savignat? — R. — Non, Monsieur, parce qu'il était fort méchant.

D. — Voulez-vous vous marier avec Henriette. — R. — Peut-être.

D. — Pourquoi avez-vous tué Savignat. — R. — Parce que Henriette m'a apporté le morceau de bois.

D. — Avez-vous tué Savignat, parce que vous vouliez vous marier avec Henriette. — R. — Je vous dis peut-être.

D. — Le 23 décembre, n'avez-vous pas essayé d'empoisonner Savignat avec des allumettes. — R. — Oui.

D. — Le 25 décembre, avez-vous recommencé votre tentative. — R. — Oui.

D. — Pourquoi vouliez-vous l'empoisonner. — Parce qu'il était très méchant.

D. — Que vous avait-il fait. — R. — Il a disputé avec moi.

D. — Et avant le 1er janvier. — R. — Aucun mal.

M. le président arrive ensuite au 1er janvier.

D. — Le 1er janvier, vous avez passé la journée avec Savignat. — R. — Je suis parti me promener avec lui à midi, il m'a traité d'avare. Je lui ai payé à boire plusieurs verres d'absinthe.

D. — C'était Henriette Savignat qui vous avait engagé à le faire, puis à le jeter dans la Loire. — R. — Oui, Monsieur.

D. — A quelle heure Henriette est-elle venue vous chercher. — R. — A une heure du matin.

D. — Vous vous êtes caché derrière le rideau. — R. Oui, parce que j'avais peur de Savignat.

D. — Henriette vous a-t-elle apporté un gros morceau de bois. — R. — Oui, et c'est celui que l'on me présente.

D. — Avez-vous frappé Savignat avec ce morceau de bois. — R. — Oui, sur la tête et dans le dos; le sang a coulé beaucoup.

D. — Avant de frapper, vous aviez mis un tablier et retroussé vos manches.— R. — Non.

D. — Après avoir frappé, avez-vous mis un tablier. — R. — Oui, Monsieur.

D. — Après avoir frappé, avez-vous mis votre main sur la bouche et sur la gorge de Savignat pour l'étouffer. — R. — Oui.

## Une scène horrible

M. le président prie M. l'interprète de dire à Mathieu de se tourner du côté des jurés et de faire voir la façon dont il s'y est pris pour égorger Savignat. Ensuite on remet entre les mains de Mathieu le bâton qui a servi à perpétrer le crime. Mathieu s'exécute avec assez de bonne grâce et montre la façon dont il a frappé. Ce tableau est saisissant.

La figure prend une expression de haine farouche. Les yeux, jusqu'alors ternes, s'animent. Un frisson parcourt tout l'auditoire lorsque, brandissant l'outil qui a servi à la sinistre besogne, l'accusé fait mine de frapper une victime imaginaire, puis de se précipiter sur elle et de l'étrangler. On ouvre la bouche ; on a envie de crier assez !

D. — Savignat mort, n'avez-vous pas porté le cadavre sur le lit, aidé d'Henriette. — R. — Oui, monsieur.

D. — Avez-vous déshabillé et habillé le cadavre avec l'aide d'Henriette. — R. — Oui.

D. — Ne lui avez-vous pas lavé la figure et le corps pour enlever les taches de sang. — R. — Oui.

D. — Henriette n'a-t-elle pas lavé le carreau de la chambre. — R. — Oui.

D. — Avez-vous du regret d'avoir tué Savignat. — R. — Non Monsieur.

D. — N'avez-vous pas peur d'être puni. — R. — Si, Monsieur.

D. — En tuant Savignat, ne saviez-vous pas que vous faisiez mal. — R. — Si, Monsieur.

D. — Maintenant que Savignat est mort, pensez-vous épouser Henriette. — R. — Peut-être, je dirais oui.

D. — Henriette vous avait-elle promis le mariage. — R. — Oui.

## Confrontation au tableau noir

Les deux complices ne sont pas d'accord. Une confrontation est nécessaire. Tous les deux, ils sont amenés au tableau noir. Le président s'adresse à Henriette :

D. — Aviez-vous promis à Mathieu de vous marier avec lui. — R. — Non, Monsieur, il est trop vieux.

D. En poussant Mathieu à tuer Savignat, ne saviez-vous pas que vous faisiez mal. — R. — Je ne le sais pas.

D. — N'avez-vous pas peur d'être punie. — R. — Si.

D. — Alors, vous saviez bien que vous faisiez mal. — R. — Oui.

D. — Puisque vous n'aviez pas promis le mariage à Mathieu, pourquoi Mathieu a-t-il tué Savignat. — R. — Mathieu a tué Savignat parce qu'il était très méchant et qu'il me battait.

D. — Ne trouviez-vous pas votre mari trop pauvre. — Non, Monsieur, mais il n'était pas bon.

D. — Avez-vous des enfants? — R. — Un seul garçon.

D. — Aimez-vous votre enfant. — R. — Oui, Monsieur, je l'aime beaucoup, il est gentil et très intelligent.

D. — A cause de lui, n'avez-vous pas regret de ce qui s'est passé. — R. — Oui, c'est un péché mortel de tuer; mais mon petit garçon n'aimait pas Savignat, car il était méchant et me battait toujours.

On reprend ensuite l'interrogatoire de Mathieu.

D. — Avez-vous vu Savignat battre Henriette. — R. — Oui, je l'ai vu la battre et lui tirer les cheveux.

D. — N'avez-vous pas donné de l'argent de votre paie à Henriette. — R. — Non, Monsieur, Savignat m'avait demandé de payer cinq francs par mois pour loger chez lui.

L'interrogatoire est terminé à 6 heures et demie.

M. le président demande à faire entendre le témoin, M. le docteur Brucy, de Gien.

*M. le docteur Brucy* dépose qu'il a été apppelé auprès de Savignat que les gendarmes avaient ramené chez lui à son arrivée, il n'a pu que constater la mort occasionnée par les coups que lui avaient portés les accusés

*Audience du vendredi 5 avril*

**Audition des témoins**

*M. le docteur Defaucamberge*, de Gien, déclare que les blessures qui ont été données sont de deux natures; celles qui ont occasionné la mort ont été portées sur la partie droite et supérieure de la tête, elles sont au nombre de sept; les côtes qui ont été défoncées ne l'ont été qu'après la mort. Les coups qui ont causé la mort démontrent l'acharnement avec lequel on s'est jeté sur la victime.

M. l'interprète transmet point par point la déposition du témoin. Il préfère que les questions soient posées aux accusés sur le tableau noir.

La défense ne s'oppose pas à ce que la transmission des dépositions des témoins se fasse par signes.

M. l'interprète dit qu'en ce qui concerne la femme qui n'a pas été élevée à l'Institution d'Orléans, les signes diffèrent, ce qui le met dans la nécessité de se servir du tableau.

Sur la demande faite à la femme Savignat si elle avait frappé son mari après la mort, elle répond négativement. Quant à Mathieu, il reconnaît avoir frappé après la mort.

Me Charoy demande au témoin s'il n'a pas constaté sur la femme Savignat des traces de coups. Réponse affirmative.

M. le docteur reconnaît que le degré d'intelligence de Mathieu, sourd-muet de naissance, est inférieur à celui de la femme Savignat.

*Chassignol* (*Ulysse*), journalier à Gien, 44 ans, a un fils sourd-muet

qui avait quitté le domicile paternel pour vivre chez les époux Savignat. C'est lui qui a aidé les gendarmes à rentrer Savignat chez lui le 1er janvier et qui l'a couché. Il a remarqué que la femme Savignat était en pleurs.

*Chassignol* (*Ulysse*), cordonnier à Gien, sourd-muet, dépose que la femme Savignat lui a demandé à lui, à Mathieu et à Fresne de faire boire de l'absinthe sans eau à Savignat et de le jeter ensuite dans la Loire.

La femme Savignat affirme qu'elle a bien dit de lui faire boire de l'absinthe mais sans eau.

Mathieu interrogé écrit que Savignat préférait l'absinthe sans eau.

Savignat aurait bu en compagnie du témoin, de Fresne et de Mathieu trois verres d'absinthe, deux verres de rhum. Chassignol a vu souvent les époux Savignat se disputer et se battre ; il ajoute que c'est Henriette qui commençait.

La déposition de Chassignol est formellement démentie par la femme Savignat qui dit n'avoir jamais frappé son mari. On demande au témoin si Mathieu ne voulait pas tuer Savignat ? — R. — Je ne sais pas.

D. — Henriette vous a-t-elle demandé à tuer Savignat. — R. — Oui, elle m'a demandé à aider à tuer Savignat, environ au mois de novembre.

L'audience est suspendue à 11 h. et demie.

L'audience est reprise à une heure et demie.

*Fresne*, ouvrier cordonnier à Gien, sourd-muet, âgé de 20 ans, a été surpris en apprenant la mort de Savignat. Mathieu lui a dit qu'il désirait cette mort et que si elle se produisait, il voudrait épouser sa femme. Celle-ci lui a dit de faire boire de l'absinthe à Savignat et de le jeter dans la Loire. Il n'a pas voulu parce qu'il a eu peur de la prison et que c'était mal.

Une série de questions posées au témoin démontre qu'il fait de la distinction entre ce qui est bien et ce qui est mal.

Il déclare avoir vu Henriette gratter une allumette dans le verre de Savignat.

La femme Savignat le nie. Chassignol lui a dit que Mathieu l'avait fait et que Savignat n'avait pas voulu prendre son café, à cause de l'odeur du soufre. Elle l'a dit, du reste, au juge d'instruction.

*Le témoin* ajoute avoir vu Mathieu gratter des allumettes sur le verre de Savignat.

Mathieu avoue avoir jeté deux allumettes parce que Savignat était méchant, qu'il battait sa femme et la tirait par les cheveux.

Il n'a jamais vu Mathieu donner d'argent à Savignat ni à sa femme. Celle-ci reprochait à son mari de ne pas gagner assez d'argent. Pour lui, il n'a jamais rien donné.

*M. le Président* lit une déclaration écrite de la femme Savignat, disant qu'elle a mal dormi, parce qu'elle a regret de ce qu'elle a fait et qu'elle a un péché mortel sur la conscience.

Le président, d'accord avec le ministère public et la défense, décide, pour faciliter les débats, que la transmission des accusés se fera par gestes.

*Guillaumin*, coiffeur à Gien, a été prévenu, le 2 janvier, à huit heures, par la femme Savignat, d'un accident survenu à son mari, et celle-ci l'a prié de télégraphier à Montargis dans sa famille. Trois quarts d'heure

après, il vit Mathieu, à qui il fit part de cette déclaration, et celui-ci dit ne pas vouloir aller voir Savignat.

L'accusé Mathieu nie cette visite, malgré les affirmations du témoin ; du moins, il déclare ne pas s'en souvenir.

Une discussion s'engage entre M. le procureur général et Me Charoy, défenseur de la femme Savignat, au sujet d'une lettre inconvenante que celle-ci aurait écrite au juge d'instruction, lettre dont elle a exprimé des regrets dans une lettre postérieure.

Après l'audition du 6e témoin, l'audience est suspendue à trois heures trois quarts ; elle est reprise à quatre heures. Il reste encore douze témoins à entendre.

*Masson*, brigadier de gendarmerie à Courtaçon, ancien gendarme à Gien, s'explique sur les libations de Savignat, sur la rencontre qu'il en a faite. Il l'a reconduit chez lui en état d'ivresse et l'a forcé de se mettre au lit avec l'aide de Chassignol père et d'un autre gendarme.

Le témoin ne peut fournir aucun renseignement particulier sur les accusés.

*Haffner*, aubergiste à Gien, a reçu chez lui, le 1er janvier, à sept heures et demie, Mathieu, Savignat et les autres muets. Mathieu cherchait à faire enivrer Savignat avec de l'absinthe pure. Ils sont sortis de chez lui à huit heures et demie.

*Touzeau*, aubergiste à Gien, a vu Savignat chez lui ivre, vers neuf heures et demie. Il l'a mis à la porte, après quoi celui-ci a cassé un carreau. Pour s'en payer, il a gardé la montre de Savignat en gage et l'a rapportée le lendemain à la gendarmerie. Il a bien vu quelqu'un entr'ouvrir la porte de son débit, vers cette heure, mais il ne sait qui.

Sur interpellation, Mathieu déclare que c'était lui.

### Douleur poignante

Une jeune fille, d'une mise modeste et élégante, abîmée dans la douleur, s'avance à la barre. C'est la sœur de l'accusé Mathieu, lequel ne sourcille pas en la voyant.

*Mathieu (Amélie)*, couturière à Gien, sœur de l'accusé Mathieu, dépose que la femme Savignat est venue chez sa mère, vers minuit, chercher son frère et l'a emmené. Mathieu est rentré vers une heure et l'on n'a rien remarqué d'anormal chez lui ; il s'est couché. La femme Savignat disait que son mari était tombé, blessé et plein de sang et qu'il fallait que Mathieu l'aidât à le relever.

Le lendemain, Mathieu a dit qu'il avait relevé Savignat, qu'il l'avait mis au lit et qu'il n'était pas mort.

Le témoin a entendu dire que la femme Savignat avait une conduite légère. Elle sait qu'on plaisantait son frère à la faïencerie au sujet de ses fréquentations avec les Savignat.

*Ravion*, cabaretier à Gien, a reçu Mathieu à onze heures du soir ; il a pris un café. C'est chez le témoin que la femme Savignat est venue à une heure du matin chercher du secours. Il y est allé avec la femme Turpin, et ils ont vu que Savignat était mort. Ils sont allés chercher le docteur Brucy.

Le témoin, après avoir dit nettement que la femme Savignat n'avait pas de mœurs légères, ajoute que le bruit courait qu'elle avait des relations avec Mathieu. Il fournit de bons renseignements sur Savignat.

*Femme Turpin*, de Gien confirme la déposition précédente dans sa première partie. Le témoin ajoute que l'attitude de la femme Savignat auprès du cadavre de son mari était celle de l'indifférence.

Suivant elle, la femme Savignat est intelligente ; Mathieu l'est moins. La première était légère, son mari paraissait bon pour elle.

*Turpin*, plâtrier, et *Chapuis*, représentant à Gien, font des dépositions analogues.

*Mousseux*, faïencière à Gien, voisine des époux Savignat, a vu quelquefois Mathieu fermer la boutique de Savignat. Elle ne s'est jamais aperçue de rien chez ce dernier ; elle ne sait rien de défavorable à la femme Savignat ni à son mari.

*Femme Hutt* journalière, a été chargée le 2 janvier, par la femme Savignat, d'emmener son enfant chez elle. La femme Savignat lui a demandé si elle avait vu les gendarmes, où ils étaient et s'ils étaient allés chez Mathieu.

Cette déposition clôt l'audition des témoins. Comme les précédentes, elle a été traduite, par signes, aux deux accusés, par M. Boulestreau, directeur de l'Institution des sourds-muets d'Orléans, qui a fait preuve, pendant tout le cours des débats, d'une habileté remarquable à laquelle nous rendons tout l'hommage qu'elle mérite.

L'audience est levée à six heures trois quarts et renvoyée au lendemain, huit heures et demie, pour le réquisitoire et les plaidoiries.

Tous les témoins, à l'exception des sourds-muets, sont autorisés à repartir.

### Un mime remarquable

On se demande comment, sans le frère Boulestreau et sa connaissance approfondie des infirmes à l'instruction desquels il se voue, la cour aurait pu se tirer de semblables débats. L'interprète qui, paraît-il, recevra pour ses peines et ses soins une indemnité de 2 fr. 50 par jour, est un mime remarquable. Les yeux, la physionomie, les gestes, les mouvements de corps, tout parle d'une façon claire et précise.

En l'observant, nous avons assisté à une pantomime à enlever les bravos des admirateurs les plus difficiles.

## *Audience du samedi 6 avril*

### Le réquisitoire

A 8 heures et demie, M. le procureur général commence son réquisitoire.

Il débute par un portrait des plus sévères de la femme Savignat, auteur, suivant lui, du forfait pour l'exécution duquel elle n'a reculé devant rien, ainsi que l'établissent les tentatives d'empoisonnement par les

allumettes. Les renseignements assez favorables fournis sur son compte par M. le commissaire de police de Montargis paraissent être empreints d'une indulgence quelque peu exagérée, et le malheureux Savignat semble au contraire avoir été jugé avec rigueur comme un mari violent, avare et jaloux. Aucune raison ne peut justifier le crime ni expliquer la haine de la femme Savignat contre son mari. Femme dépravée, passionnée, sensuelle, elle trouvait trop vieux son mari plus âgé qu'elle de 15 ans; elle adresse au juge d'instruction une lettre des plus obscènes dont elle témoigne, il est vrai, ses regrets dans une lettre écrite le lendemain à ce magistrat et où elle lui demande de détruire sa première épître.

M. le procureur arrive aux détails de la scène qu'il retrace dans tous ses détails; il émet entre temps cette opinion que la peine de mort est encore le préservatif le plus tutélaire des crimes, quoi qu'en pensent et en écrivent certains moralistes et criminalistes.

M. le procureur général s'attache ensuite à démontrer la ruse infernale qui, pour dérouter la justice, a suivi le crime; ce sont les récits mensongers ou plutôt la pantomime expressive à l'aide de laquelle la femme Savignat s'efforçait de faire croire aux voisins que son mari était mort à la suite d'un accident, ses dénégations invraisemblables, etc.

Il requiert contre la femme Savignat dont, malgré son infirmité, la responsabilité est complète, un verdict sans indulgence.

Quant à Mathieu, son intelligence est moins vive, sa responsabilité diminuée, son amour était effréné pour la femme Savignat. M. le procureur général ne s'oppose pas, quant à lui, à l'admission des circonstances

## Les plaidoiries

A 9 heures et demie Me Charoy, défenseur de la femme Savignat, prend la parole.

Il s'élève en débutant, contre le réquisitoire inexorable du procureur général, qui n'a pas trouvé, pour cette malheureuse femme, une parole d'excuse ou de pitié.

Ce problème si délicat et si complexe de la responsabilité morale, qui est le fond de ce débat, où les faits matériels ne sont pas déniés, n'a même pas été abordé par M. le procureur général. Ce sera ma tâche dit Me Charoy, de l'étudier devant MM. les jurés, qui, dans une cause de ce genre, doivent être « un peu philosophes et un peu criminalistes ».

Pour lui, d'après les auteurs les plus autorisés, les sourds-muets sont des enfants et doivent être traités comme tels : les faits, ils les comprennent, non les idées qui dépassent, la plupart du temps, leur intelligence.

Il faut, ajoute à juste titre Me Charoy, des hommes d'un dévouement profond, comme le sont les honorables religieux dont l'un a rempli ici les fonctions d'interprète, et des religieuses dévouées aussi, comme le sont les sœurs éducatrices des sourdes-muettes, pour éclairer l'intelligence des malheureux sourds-muets et les amener à certaines connaissances et à la compréhension relative des idées morales.

Dans une argumentation serrée et précise, l'honorable défenseur dé-

montre l'infirmité morale, conséquence nécessaire de l'infirmité physique des sourds-muets.

Leur responsabilité morale en est amoindrie dans une notable mesure.

C'est une étude psychologique très intéressante que celle à laquelle — recherchant les mobiles du crime — se livre Me Charoy. Les idées simples seules, il faut les découvrir chez les sourds-muets.

Pour la femme Savignat frappée par son mari et malheureuse avec lui, aucune autre issue, dans son esprit, que l'idée d'un crime ; les idées d'appel à la protection de la justice, d'une séparation de corps possible mettant un terme à son martyre ne peuvent germer dans son cerveau borné, ces idées complexes lui sont interdites comme à tous les sourds-muets.

Abordant la question de droit, Me Charoy combat les circonstances aggravantes de préméditation et de guet-apens.

La double pensée de la rémission — pensée égoïste — et la pensée purement morale de l'horreur d'un crime était chez la femme Savignat à l'état rudimentaire. Obsédée par l'idée de se débarrasser d'un mari brutal, très violent, dit-elle, comme un bourreau, et dont rien ne la pouvait protéger, elle n'a pas raisonné, elle n'a pas compris l'immoralité de son crime. La crainte du châtiment ne lui était même pas venue.

La pensée de la loi morale, la notion du bien et du mal, cette femme en a une conception minime, mais certaine. Battre, voler, tuer, pour les sourds-muets, c'est un mal. Cette notion, elle ne l'a conçue, grâce à l'éducation des admirables Sœurs éducatrices des sourdes-muettes, qu'au point de vue religieux, par la connaissance du Décalogue et du commandement : « Homicide point ne seras. »

Elle a compris, elle a écrit au tableau, à cette audience, qu'elle avait, en faisant tuer son mari, commis un péché mortel. Une lettre adressée, ce matin même, à son avocat, témoigne de ses sentiments religieux, des remords de sa conscience et de son profond repentir. Elle a vivement regretté, elle, élevée dans des sentiments de pudeur et de vertu, l'expression grossière qu'elle avait glissée dans une lettre adressée au juge d'instruction. Sa modestie froissée la touche plus que l'accusation même d'assassinat.

La femme a été un monstre, a dit M. le procureur général. Oui, dit le défenseur, mais un monstre inconscient, qui ne comprend pas.

Aux jurés, maintenant, de peser la responsabilité, ou plutôt l'irresponsabilité morale de la femme Savignat. Seuls, ils peuvent, en connaissance de cause, apprécier les faits, ou plutôt le degré de responsabilité morale et prononcer un verdict d'acquittement. Frapper un inconscient et un irresponsable, ce ne serait plus la justice.

L'audience, suspendue à 11 heures un quart, après la remarquable plaidoirie de Me Charoy, est rouverte à 1 heure un quart.

La parole est aussitôt donnée à Me Huet, défenseur de l'accusé Mathieu.

Dans un exorde ému, il s'excuse, après la plaidoirie si complète de Me Charoy, de prendre, lui aussi, la parole. Cependant, c'est pour lui un devoir sacré, il n'y faillira pas.

Sur ses sept enfants, Mathieu père avait quatre fils, dont deux étaient sourds-muets. Mathieu fils, l'accusé, était le type de l'homme honnête et laborieux. Par une affinité toute naturelle, un petit cénacle de

sourds-muets se forme à Gien, au milieu de la grande famille bruyante de la ville. Et aujourd'hui, sous l'empire de la passion, devenu assassin. Mathieu, depuis des mois, et ces jours-ci surtout, est soumis à l'angoisse et à l'inquisition de la procédure criminelle.

Êtres incomplets et diminués, les sourds-muets n'ont qu'une incomplète conscience morale et aussi une incomplète responsabilité.

Le Code, sous notre ancien droit français, les tenait pour incapables et la médecine légale penche vers l'opinion de la responsabilité très restreinte de ces disgrâciés de la nature.

Me Huet établit une comparaison entre les deux accusés. La femme Savignat, devenue sourde-muette à l'âge de quatre ans, a conservé la notion de Dieu, de faute, de péché mortel. C'est un rayon, un renouveau peut-être de la 1re prière. Mathieu, lui, sourd-muet de naissance, est une intelligence de tout temps absolument fermée.

Au point de vue du degré d'intelligence et de responsabilité résultant ou non de la première éducation et de la surdité congénitale, ces observations psychologiques, dit Me Huet, ont une portée des plus sérieuses.

Assimilés par des auteurs récents à des *stupides* (style de médecine légale), les sourds-muets ont des passions violentes d'une effrayante fixité. De là, la réponse froide comme le tranchant d'un couteau : « Je ne me repens pas. » Elle est d'un fou, c'est-à-dire d'un inconscient, car elle n'est pas, à coup sûr, d'un criminel endurci.

Jurés, ou vous êtes devant un inconscient, c'est-à-dire devant un irresponsable (et alors l'acquittement s'impose), ou vous êtes devant un être dont vous ne pouvez connaître la pensée, et alors ici encore, en présence du doute de la responsabilité pénale, vous devez aussi répondre non aux questions posées.

Les antécédents de Mathieu sont excellents et doivent être pris en considération. Occupé pendant 25 ans à la fabrique de Gien, sa conduite y a toujours été exemplaire et son travail habile et rétribué.

Devant ce défaut d'intelligence chez les sourds-muets et l'irrémissibilité de la peine, vous saurez, MM. les jurés, conclut Me Huet en terminant sa brillante discussion, apprécier la non-responsabilité des accusés et faire en conscience votre devoir.

### Répliques.

M. le Procureur général combat avec vivacité la thèse d'irresponsabilité développée par les défenseurs. Elle serait, selon lui, contraire à la loi et subversive de tout ordre social, car le sourd-muet, au terme de la loi civile actuelle, est capable, et en droit pénal il n'existe même pas, en sa faveur, de présomption d'innocence.

*Me Charoy* proteste contre l'accusation portée contre lui par M. le procureur général d'avoir émis des théories dangereuses et subversives. Son passé d'ancien magistrat chargé jadis de la répression s'élève contre une telle accusation.

En termes élevés et saisissants, il rappelle que seule, à force de dévouement, l'idée de Dieu et la notion obscurcie du bien et du mal a pu germer dans l'intelligence de la femme Savignat. Nulle autre idée n'a pu lui être inculquée et, à l'encontre des législations étrangères, notre

loi civile n'a pas tenu un compte suffisant de la situation tout exceptionnelle de ces êtres diminués qu'on appelle des sourds-muets.

On requiert contre eux, sans distinction aucune, la même répression que contre des coupables ordinaires. Les jurés n'entreront pas dans cette voie ; ils rendront la femme inconsciente et irresponsable à son enfant qui la réclame. La mère subsiste chez elle ; rendue à la liberté, ce sera une femme sage, une mère de famille repentie, digne, non de justice, mais de pitié.

### Poignant incident.

Sur l'invitation de M. le président, l'honorable interprète explique aux accusés que M. le procureur général a demandé contre eux une condamnation, que leurs avocats les ont défendus et que MM. les jurés vont les juger.

Les accusés comprennent parfaitement.

La femme Savignat demande pardon et se jette à genoux, en pleurant aux pieds de la cour.

### Le verdict du jury.

A quatre heures un quart, le jury rapporte un verdict de culpabilité pour les deux accusés, avec admission de circonstances atténuantes.

M. le procureur requiert contre les accusés la peine des travaux forcés à temps ou à perpétuité.

M. l'interprète fait connaître aux accusés le verdict du jury.

L'homme reste impassible, comme s'il n'avait pas compris ; la femme se jette à genoux, pousse des gémissements inarticulés, ses yeux et ses mains supplient la cour, le jury et le ministère public.

## l'ARRÊT DE LA COUR

**La Cour condamne :**

**La femme Savignat à 12 années de travaux forcés.**

**Mathieu (Henri), à 6 années de la même peine.**

**L. G.**

# A SAINT-MÉDARD-LES-SOISSONS

Le 13 avril dernier, l'Institut de Saint-Médard fêtait l'anniversaire de la mort de l'abbé Dupont, son fondateur.

Une messe de *Requiem* a été chantée par la section des aveugles dans la chapelle de l'établissement, avec l'assistance de M. le Vicaire général de l'évêché de Soissons, de M. le Sous-Préfet et de M. le Maire de Soissons, et de la Commission administrative de l'Institut. M. l'abbé Delaplace officiait.

La cérémonie s'est terminée par un *De Profundis* d'un effet saisissant exécuté dans les cryptes historiques de Saint-Médard, où reposent les cendres de l'abbé Dupont. (Ces cryptes datent de l'époque mérovingienne.)

Nous devons rappeler à cette occasion que l'abbé Dupont fut un véritable philanthrope, l'ami le plus dévoué des sourds-muets et des aveugles, le digne émule de l'abbé de l'Épée et de Valentin Haüy. Avec les plus faibles ressources, il devint acquéreur de l'abbaye de Saint-Médard, la résidence royale de Clotaire Ier et de Dagobert, y réunit tous les déshérités de l'ouïe et de la vue qu'il put rencontrer, se fit leur instituteur et surtout leur père, et mourut à la peine en 1843, âgé seulement de quarante-trois ans, léguant aux évêques de Soissons la tâche d'assurer l'existence de son œuvre de charité.

Les récents événements de Saint-Médard ont fait passer cette charge aux pouvoirs publics du département de l'Aisne, et nous sommes heureux de féliciter M. le Préfet et MM. les conseillers généraux de la généreuse initiative dont ils ont fait preuve en cette occurrence.

Puissent leurs efforts être couronnés de succès!

Ce sera une gloire nouvelle pour notre chère France, toujours compatissante pour ceux envers qui dame Nature s'est faite marâtre en les privant des sens les plus indispensables!

E. V.

# DE L'ASSISTANCE DES ENFANTS IDIOTS

Ainsi que nous l'avons dit souvent, l'*assistance*, le *traitement* et l'*éducation des enfants idiots et arriérés* sont en voie de grands progrès dans presque tous les pays, sauf en France où, jusqu'ici, on ne paraît pas se rendre compte de l'urgence de ces réformes et des résultats qu'elles peuvent donner. C'est pour cela que nous allons donner de nouveaux renseignements susceptibles d'apporter la conviction dans les esprits qui n'ont d'autre souci que le bien public et l'intérêt des malheureux.

D'après les documents communiqués à la 5e session de la Conférence allemande relative à l'assistance des idiots, il existait en Allemagne 36 établissements donnant l'assistance et l'éducation à 4,247 idiots. Nous devons signaler aussi l'existence, dans un certain nombre de villes, de *classes destinées aux arriérés*. Ces enfants qui, dans les écoles ordinaires, étaient laissés de côté, tournés en dérision, ne faisaient aucun progrès parce qu'on ne s'occupait pas d'eux, et, finalement, devenaient des non-valeurs, se trouvent très bien de ces classes à part et tirent un grand profit de l'enseignement spécial qui leur est donné.

Tous les ans, dans les pays scandinaves, il y a un congrès où l'on discute toutes les questions relatives à l'assistance et au traitement de ces malheureux. D'après le compte rendu du Congrès du 18 mars 1887, on a fondé deux nouveaux asiles d'idiots à Hessleholm et à Karbshanm, et un autre était projeté à Falun.

En 1886, on a ouvert un asile d'idiots incurables épileptiques âgés, à Sœckerstad. — La *Société pour les enfants arriérés* de Stockholm estime que les grands établissements conviennent aux idiots et arriérés d'un certain âge et que les petits établissements sont plus convenables pour les jeunes idiots. En Suède, il existe des asiles-écoles pour les idiots :

à Stockholm (35 places), dans l'arrondissement de Stockholm (22); à Upsala (16); dans le Sœdermanland (8); dans l'Œstergœtland (24); dans le Smelund (24); dans le Blekinge (12); à Khristianstad (36); à Malmœhut (45); à Johannesberg (40); à Œrebro (20); à Gefle (20).

A Copenhague, l'institution formée par J. Keller, en 1865, a reçu 459 enfants idiots, faibles d'esprit ou épileptiques durant l'année 1887.

D'après M[me] Matrat, inspectrice générale des écoles maternelles, qui a visité les pays scandinaves en 1888, il y aurait actuellement, en Suède, 17 établissements pour l'éducation des idiots. Tous, sauf un, sont dirigés par des femmes.

En Norvège, la loi de 1881 rend obligatoire l'enseignement pour ceux des idiots de sept à vingt ans qui sont aptes à le recevoir. M[me] Matrat cite l'École des filles idiotes à Thorsang, faubourg de Christiania, fondée en 1876 et qui compte 135 élèves. Elle ajoute que « la Norvège a une école semblable pour les garçons et un autre grand établissement à Trondghen; la quatrième et dernière école sera ouverte dans un an » (1).

Au dernier *Congrès des médecins aliénistes russes*, qui s'est tenu à Moscou, M. Maliarewski a fait une communication sur l'éducation et la protection des enfants arriérés; il montre que pour remédier aux dégénérescences dont sont atteints ces malades, il était nécessaire d'instituer des maisons médico-pédagogiques spéciales. Il a rappelé que, le premier en Russie, il avait fondé un établissement de ce genre, il y a ques années, à Saint-Pétersbourg (2).

Nous avons donné autrefois les renseignements sur les nombreux asiles pour les idiots et les faibles d'esprits qui existent en Angleterre et aux États-Unis. En ce qui concerne ce dernier pays les *Proceedings of the Association of medical Officers of american. Institutions for Idiotic and feeble-minded Persons* (1876-1886) renferment des plans, des mémoires et des documents de toute sorte qui devraient être connus de tous ceux

(1) Voir *L'édncation des enfants anormaux dans les pays scandinaves*, par M[me] Matrat (*Revue pédagogique*, nov. 1888, p. 425).
(2) *Arch. de Neurologie*, 1887, tome XIV, p. 302.

qui s'occupent d'Assistance publique. D'autre part, l'*Annuaire Médical* des États-Unis renferme les indications suivantes sur les établissements des enfants idiots et faibles d'esprit aux État-Unis :

*Californie :* Institution privée sous le patronage de l'État, 25 lits, fondée en 1884, à Vallejo ; — *Connecticut:* Institution privée sous le patronage de l'État, 102 lits, fondée en 1858, à *Lakeville ;* — Autre institution fondée en 1881, à Meriden ; — *Illinois :* Institution d'État, 300 lits, fondée en 1865, à Lincoln: — *Indiana :* Institution d'État, 82 lits, fondée en 1878, à Knighstown ; — *Forwa :* Asile d'État, 215 lits, fondé en 1870, à Gleenwood. — *Kansas :* Asile d'État, 160 lits, fondé en 1860, à Frankfort. — *Massasuchetts :* Institution privée, fondée en 1868, à Fayville ; — Asile d'État, 140 lits, fondé en 1848, à South-Boston ; — *Michigan :* Institution privée fondée en 1884, à Kalamazoo. — *Minnesota :* Instiution d'État fondée en 1879, à Faribault. — New-York (État de): Asile d'État fondé à Giddes ; — Autre asile d'État fondé en 1878, à Nwark ; — Hôpital pour les idiots et les épileptiques, à New-York ; — Autre institution, 200 lits, fondée en 1860, à New-York. — Institution privée du Dr Seguin, 11 lits, fondée en 1880, à New-York. — *Ohio :* Asile d'État, 560 lits, fondé en 1857 auprès de Collimbus. — *Pensylvanie :* Institution privée, 40 lits , fondée en 1863, à Elwyn.

En Écosse, il existe trois institutions pour les enfants imbéciles, l'une à Baldovan, l'autre à Larbert, la dernière à Columbia-Lodge, près d'Edimbourg. Nous citerons, en Irlande, la Stewart Institution ; en Angleterre et dans le pays de Galles, il existe une dizaine d'établissements parmi lesquels nous citerons l'Asile modèle de Earslwood qui renferme 594 enfants des deux sexes.

Si l'on compare la situation de notre pays à celle des pays scandinaves, de l'Angleterre, des États-Unis, de l'Allemagne, on est obligé de reconnaître qne la France est demeurée bien en arrière de tous ces pays (1), et cependant c'est à un Français, à Edouard Seguin, que revient l'honneur d'avoir organisé le traitement et l'éducation des enfants idiots et

arriérés, et c'est lui qui est le véritable promoteur de cette grande réforme. Le département de la Seine est à peu près le seul qui ait commencé à organiser les services spéciaux pour les enfants idiots. L'un d'eux relève directement de la Préfecture de la Seine; les deux autres de l'Assistance publique. Ce serait un honneur pour cette dernière administration, si, en attendant la transformation et l'agrandissement de la section des petites filles de la Salpêtrière, elle hâtait l'achèvement de la section des enfants de Bicêtre, et la montrait en plein fonctionnement au moment du Congrès international de l'Assistance publique qui doit avoir lieu au mois d'août prochain à l'occasion de l'Exposition universelle.

Dr BOURNEVILLE.

---

# NÉCROLOGIE

## Mort de M Tarrade, de Limoges

M. Tarrade, maire de Limoges, est décédé à Châteauneuf (Haute-Vienne) le 28 avril.

C'est à son initiative qu'est due la création de l'externat des sourds-muets que dirige à Limoges notre sympathique confrère M. F. Camailhac et dont M. Tarrade n'a cessé de s'occuper d'une manière toute spéciale. C'est grâce à lui que cette école va être prochainement installée dans un immeuble plus confortable.

M. Adrien Tarrade était né à Châteauneuf, en 1844.

Sa popularité à Limoges était considérable, mais parfaitement légitime, car, soit comme pharmacien, soit comme homme politique, il mettait un inaltérable dévouement au service des humbles, des faibles, des déshérités de ce monde.

M. Tarrade contribua puissamment au progrès des idées républicaines à Limoges et dans la Haute-Vienne.

« Un des plus signalés services qu'il ait rendus — dit un journal de la Haute-Vienne — c'est d'avoir propagé largement l'instruction publique à Limoges et dans le département.

Comme premier magistrat de notre ville, il déploya une activité, un zèle qui ne se lassèrent jamais.

On peut assurer que le travail incessant, les soucis continuels, les luttes sans cesse renaissantes qui sont l'apanage ordinaire de ces postes d'honneur, ont beaucoup contribué à ébranler la santé de notre regretté maire.

Cette mort prématurée met dans le deuil tout le parti républicain de Limoges et de la Haute-Vienne. »

Nous nous associons de tout cœur à ces regrets et nous prenons notre bonne part de ce deuil.

L. G.

---

# INFORMATIONS

**Décès.** — Nous apprenons avec regret la mort de M. André (Pierre), le père de notre collègue et ami Jules André, qui est décédé à Étain (Meuse), le 12 avril dernier, à l'âge de soixante-six ans. Nous nous associons de tout cœur au deuil qui frappe notre sympathique collègue.

*
* *

**Professeurs mis à la retraite.** — Par mesure d'économie, trois professeurs de l'Institution nationale de Paris viennent d'être mis à la retraite par retrait d'emploi. Ce sont : MM. Champmas, Coldefy et Comte.

*
* *

**Le Congrès international pour l'amélioration du sort des aveugles** est un des soixante-neuf congrès qui siègeront pendant l'Exposition universelle qui va s'ouvrir. — M. le Dr Claisse est nommé membre du Comité d'organisation du Congrès international pour l'amélioration du sort des aveugles.

*
* *

**Congrès international d'Otologie et de Laryngologie.** — Un Congrès international d'Otologie et de Laryngologie aura lieu à Paris, du 16 au 21 septembre, dans le palais du Trocadéro. Pour se conformer aux traditions des précédents

congrès international d'Otologie et de Laryngologie, le Comité a pensé qu'il était préférable de laisser à l'initiative de chacun le choix des sujets qu'il se proposera de traiter, et n'a mis à l'ordre du jour aucune question. On est prié d'adresser, *avant le* 15 *juillet*, au secrétaire du Comité d'organisation, les titres des communications qu'on voudra bien apporter au Congrès. Le Comité a l'espérance qu'un très grand nombre de médecins répondront à son invitation. Ceux qui voudront faire connaître leurs noms recevront, dans le plus bref délai, les documents préparatoires du Congrès. Une circulaire sera adressée, en temps opportun, à tous les adhérents, afin de leur faire connaître les dispositions prises par le Comité d'organisation pour donner au Congrès l'importance scientifique la plus grande, pour faciliter les voyages, et pour rendre à ses membres le séjour de Paris aussi utile qu'agréable. Le montant de la cotisation est fixé à *vingt francs*. Toutes les communications doivent être adressées au secrétaire du Comité d'organisation, M. le Dr LŒWENBERG, rue Auber, 15, à Paris.

*Comité d'organisation :* M. le Pr. DUPLAY, *Président;* MM. les Drs GOUGUENHEIM, LADREIT DE LACHARRIÈRE, *Vice-Présidents;* M. le Dr LŒWENBERG, *Secrétaire ;* MM. les Drs BOUCHERON, CALMETTES, GAREL (de Lyon), GELLÉ, JOAL, LANNOIS (de Lyon), MENIÈRE, MIOT, MOURE (de Bordeaux), NOQUET (de Lille), RUAULT, TERRIER et TILLAUX, *Membres du Comité.*

*
* *

**Cercle des Sourds-muets français.** — Nous recevons la communication suivante :

*A nos braves Compagnons d'infortune.*

CHERS ET BONS COMPAGNONS,

En vue de l'Exposition prochaine et afin d'offrir aux nombreux sourds-muets étrangers, qui vont venir à Paris, un lieu de réunion hebdomadaire intéressant pour tout le

monde, nous vous proposons d'organiser un petit *Cercle*, sous la dénomination modeste de :

**Cercle des Sourds-Muets Français**

Donc, tous ceux que cette idée pourra séduire sont invités à vouloir bien se trouver *le dimanche* 28 *avril*, *à huit heures précises du soir*, au Café du Phénix, rue Drouot, n° 7.

Il s'agira de former un premier noyau destiné à constituer le Cercle sur une base solide et à élaborer ensuite un règlement d'ordre intérieur.

Dans l'espoir que vous ferez bon accueil à cette proposition, nous avons l'avantage de nous dire :

Vos tous dévoués,

L. Rémond, *vétéran de l'Indépendance.*

Varenne, Delivet, Gaillard.

*Paris*, 22 *avril* 1889.

*P. S.* — Prière d'en informer ceux de nos frères dont nous ne connaissons pas l'adresse.

---

## REVUE DES JOURNAUX

**Un nouveau journal**, *La Ensenanza*, organe de l'Institut des Sourds-Muets, vient d'être fondé à Rosario (République Argentine).

Cette feuille, rédigée par les professeurs de cette école, anciens élèves de l'abbé Balestra, se propose comme but la vulgarisation de la méthode orale pure.

Dans le premier numéro, nous relevons un renseignement intéressant : Le chiffre de quatorze mille Sourds-Muets dans les quatorze provinces argentines, — ce chiffre énorme est établi d'après les derniers recensements de la population.

Les autres articles de ce numéro traitent :

1° *de l'Etat des sourds-muets avant de recevoir l'instruction.*

2° *de la méthode orale*

3° *de l'historique de l'enseignement des sourds-muets*

4° une *biographie de S. Balestra* par *Jules Tarra.*

Comme variété : *Un sourd-muet devant le conseil de revision* emprunté à la *Revue internationale.*

Enfin une petite notice biographique sur Ferdinand Berthier dont la photographie a été publiée par la *Revue Internationale.*

E. Bassouls.

# BIBLIOGRAPHIE

**Esercizi graduati di lettura**, da J. Ferreri et G. Morbidi, *III parte.* — MM. Ferreri et Morbidi, de l'école de Sienne, viennent de nous adresser la 3e partie de leur cours gradué de lecture. Cette troisième partie est un peu plus volumineuse que les deux autres et se termine par une table, ainsi que nous en avions exprimé le désir aux auteurs en parlant de leur 2e partie.

Le petit volume que nous avons sous les yeux est plein de bonnes choses ; en dehors des exercices spécialement consacrés à l'enseignement des formes du langage, se trouvent, comme application pratique, de petites lectures très simples, bien à la portée de l'esprit de nos élèves et qui portent sur les choses de la vie pratique.

Nous ne pouvons qu'engager nos lecteurs à consulter ce petit ouvrage et féliciter les auteurs de poursuivre patiemment leur tâche utile.

---

**Il sordo-nato e l'otoaitria**, da prof. C. Perini. — Dans la brochure que nous envoie M. C. Perini, notre sympathique collaborateur, nous trouvons reproduits — en italien — quelques articles que nous avons publiés ici-même sous sa signature ou que nous avions analysés. Quel mauvais quart d'heure aura passé ce pauvre Dr Giampiétro en les relisant !

---

**Comment on fait parler les sourds-muets**, par L. Goguillot, 1 vol., 352 pages, précédé d'une préface de M. le Dr Ladreit de Lacharrière, avec 76 figures. — Il ne nous appartient pas de faire ici l'éloge du livre que vient de publier M. L. Goguillot. Ce que nous pouvons faire connaître c'est l'intention qu'a eue l'auteur en le publiant : il a voulu faire un manuel pratique pour l'enseignement de la parole articulée au sourd-muet et il s'est efforcé de suivre la marche la plus simple qui est d'indiquer les procédés qui lui ont paru, après dix ans d'expérience, les meilleurs à employer pour : 1° accommoder les organes de l'élève à émettre la parole ; 2° pour provoquer la voix et la corriger ; 3° pour enseigner chaque son isolé ; 4° pour apprendre au sourd-parlant à lier les sons pour former des syllabes ; 5° pour lui apprendre à faire les liaisons, à observer la ponctuation graphique et orale en parlant, à régler sa respiration et marquer l'accentuation. Cet exposé, très détaillé, est accompagné de planches « représentant pour chaque son : 1° l'aspect du visage ; 2° la coupe anatomique des organes de la phonation et leur position respective dans l'émission du son ; 3° l'inscription des mouvements de la langue sur la voûte palatine, et 4° le principal procédé à employer pour enseigner cet élément. »

La partie pratique est précédée de renseignements préliminaires contenant une introduction sur la *possibilité de faire parler les sourds-muets*, un *aperçu historique*, un *état actuel de l'enseignement des sourds-muets en France et à l'Etranger*, une étude sommaire de la *physique du son* et de la *physiologie de la voix.*

M. le Dr Ladreit de Lacharrière a bien voulu écrire pour cet ouvrage une préface importante où il a passé en revue les conditions dans lesquelles la surdi-mutité peut se produire.

---

*L'Éditeur-Gérant,* Georges Carré.

Tours, imp. Deslis Frères, rue Gambetta, 6.

REVUE INTERNATIONALE
DE L'ENSEIGNEMENT DES SOURDS-MUETS
Tome V. — N° 3. Juin 1889.

# RÉDUCTION DES LETTRES A LEURS ÉLÉMENTS PRIMITIFS

ET

# Art d'enseigner à parler aux Muets

**par JUAN PABLO BONET**
Attaché au service secret du Roi et à la personne du capitaine général de l'artillerie d'Espagne et secrétaire du connétable de Castille.

*Dédié à Sa Majesté le Roi Don Philippe*

(Suite)

## CHAPITRE III (suite et fin)

*Dans le cas où les lettres latines seraient une imitation d'autres lettres, quelles peuvent être ces dernières et dans quelle mesure ont-elles été imitées.*

Les Latins firent un choix si parfait dans les lettres hébraïques, prenant tout ce dont ils avaient besoin, laissant de côté tout ce qui ne leur était pas utile, qu'ils arrivèrent à former des lettres irréductibles dont les noms seuls renfermaient l'essence même de chaque lettre. Aussi pouvons-nous dire qu'elles sont parfaites, et même que chacune en son genre est une perfection, puisqu'elles ne peuvent subir aucune modification sans être immédiatement dénaturées. Ce caractère est spécial aux lettres latines avec lesquelles nous écrivons comme nous parlons et réciproquement. Dans les différents pays où elles sont en usage, il n'existe aucun langage vulgaire qui atteigne la même perfection que le latin et dont les mots s'écrivent comme ils se prononcent ainsi que cela a lieu en Espagnol.

Il est vrai que les consonnes latines portent des noms

composés et qui *peuvent s'écrire*, mais c'est là une imperfection qui ne tient pas à leur nature même et que l'usage seul a causée. Avec la tradition qui a voulu les faire plus sonores qu'elles n'étaient, elles ont perdu leur caractère simple d'origine. C'est là un sujet que nous dévélopperons plus loin.

## Chapitre IV

*Si les lettres latines n'ont pas été imitées de l'hébreu et qu'elles soient l'œuvre des Grecs, quel en est l'auteur et quels noms leur donna celui-ci ?*

Il ne serait pas juste de passer sous silence ce que nombre d'auteurs, et des plus autorisés, disent au sujet de nos lettres latines, dont ils attribuent la création aux Grecs. S'il est vrai que c'est à ceux-ci que nous les devons, il convient de leur en laisser toute la gloire et de ne pas se montrer ingrats. Du reste, que ces lettres nous soient venues des Hébreux, ou qu'elles aient été données par les Grecs aux Aborigènes, le résultat est le même pour nous, comme on le verra dans ce chapitre.

Ce que nous avons dit plus haut sur l'origine des lettres latines que nous faisions dériver des hébraïques et non des grecques, se trouvait d'accord avec le passage cité de Saint Isidore. Ce même auteur, parlant de *y* et *z*, dit encore que ces lettres sont grecques, d'où l'on peut déduire que les autres ne le sont pas, car le seul fait d'établir cette distinction prouve implicitement que toutes les lettres n'ont pas la même origine. Mais ce n'est pas là ce qui nous intéresse le plus : ce que nous voulons rechercher, c'est le nom que l'on donna au début à chacune de nos lettres. Ici encore, Saint Isidore nous fournit quelques renseignements. Dans un de ses ouvrages, il dit que la nymphe Carmenta fut la première qui introduisit les lettres latines en Italie. Son nom de *Carmenta* (du latin *Carmen : vers*) lui venait de ce qu'elle exprimait

des prophéties en vers. D'après Biondo Flavio (*lib. Romæ triumphantis*) son vrai nom était Nicostrate. Denys d'Halicarnasse fait aussi mention, dans différents ouvrages, de cette prophétesse et de son arrivée en Italie ; il parle de sa grande science et de ses prophéties que l'on considérait comme tenant du prodige. Elle était venue s'établir dans ce pays avec les Pélasges ou Grecs et un peuple barbare, les Aborigènes. Sous le règne de Faunus, soixante ans avant la venue d'Énée, Evandre, originaire d'Arcadie, fils de Mercure et de la nymphe Carmenta, appelée depuis Nicostrate, vint rejoindre celle-ci en Italie, où elle était renommée pour sa science des lettres et ses prophéties. Ces mêmes renseignements se trouvent dans les ouvrages de Rufin. Pline rapporte que ce sont les Pélasges qui ont introduit les lettres en Italie. Thucydide, dans son *Histoire de la guerre du Peloponèse*, nous parle des Pélasges ; il nous dit que les Grecs ne s'appelèrent « Hellènes » qu'après l'arrivée chez eux de Hellen, fils de Deucalion. Antérieurement à cette époque, ils ne portaient pas ce nom, de même que celui de « Grèce » ne s'appliquait pas à tout le pays, mais seulement à une partie. Les différentes peuplades qui l'habitaient avaient chacune leur nom, et la plus importante était *celle des Pélasges*. Leurs langues étaient différentes aussi, comme nous le dit de son côté Constantin Lascaris. En dehors de la langue commune, il y avait les dialectes Ioniens, Attiques, Doriens, Eoliens. Ainsi donc, d'après ces auteurs, que les lettres latines aient été apportées en Italie par les Pélasges ou par Carmenta, c'est toujours aux Grecs qu'on les doit. — A ce propos, voici ce que dit Priscien : « En réalité, si nous prenons la peine d'observer les sons « qu'on emploie dans le langage, nous remarquerons qu'en « latin il n'existe que dix-huit lettres, dont seize prises dans « les lettres anciennes du grec, et deux, F et X, ajoutées « plus tard et qui ont la même origine. »

Cela parait en contradiction avec ce que dit Saint Isidore, cependant on peut démontrer que cette contradiction n'est qu'apparente et ne dépend que de la façon dont on interprète l'auteur. Celui-ci, en effet, a peut-être voulu dire que les

lettres latines sont de provenance hébraïque, mais non de provenance directe. C'est aussi le cas des lettres grecques qui furent prises aux Phéniciens, comme l'écrit Hérodote, car parmi les connaissances nouvelles que Cadmus et ses compagnons importèrent en Grèce, figurent les *lettres*, qui jusque là y étaient inconnues. Cette opinion, est aussi celle de Diodore et de Bérose, et c'est pour ce motif que les Grecs les qualifiaient de *lettres phéniciennes*. Lucain partage cette opinion ainsi que l'attestent ces vers :

« Phœnices primi famæ si credimus ausi
« Mansuram rudibus vocem signare figuris. »

Ce sont là autant d'arguments que Polydore Virgile met à profit pour soutenir que les Grecs ne tirèrent pas directement leurs lettres de l'hébreu, et que c'est dans ce même sens que l'on doit interpréter la citation de Saint Isidore.

Ce qui revient, en quelque sorte, à dire que les lettres hébraïques sont aux autres ce qu'est Adam au genre humain.

Mais, que les lettres latines aient été importées en Italie et enseignées à la tribu barbare des Aborigènes, par les Pélasges qui abordèrent dans ce pays, nommé par eux Latium ; que ce soit par la nymphe Carmenta ou son fils Evandre qu'elles aient été introduites, le résultat reste le même : ce fut un peuple civilisé et instruit qui les donna à un peuple barbare. Il est vrai que les Grecs appelaient *barbares* toutes les nations (hors la leur). Mais, celle dont on vient de parler, méritait, paraît-il, cette qualification, et c'est là une particularité qui ne servira qu'à mieux établir l'exactitude de ce que nous disons dans ce livre, tout en nous permettant de répondre à une question qui vient naturellement à l'esprit au sujet des Grecs.

Comment se fait-il, en effet, que ceux-ci aient enseigné des lettres autres que les leurs? Aux sentiments d'amour-propre et de fierté nationale, devaient se joindre, semble-t-il, des raisons sérieuses pour les obliger à faire prendre leurs propres lettres et non d'autres. — D'abord, les connaissant mieux,

ils étaient plus aptes à les enseigner. En second lieu, toute nation désire voir adopter ses us et coutumes, et cette tendance était même si accentuée chez les Grecs en particulier, que, se considérant eux-mêmes comme le premier peuple du monde, ils qualifiaient de *barbares* ceux qui avaient des mœurs différentes des leurs. Enfin, comment admettre que les Grecs, c'est-à-dire des hommes appartenant au pays le plus instruit, aient pu trouver des défauts dans leurs lettres. Et le seul fait d'en choisir d'autres prouve bien, en effet, qu'ils reconnaissaient aux dernières adoptées des avantages que ne leur offraient point les premières.

Ces objections, si on les multipliait, fourniraient autant d'arguments en faveur de notre démonstration; aussi, sans insister davantage, allons-nous reprendre la discussion en partant de ceci : que c'étaient des esprits cultivés qui instruisaient des barbares ignorants. Dans ces conditions, les premiers étaient obligés de se mettre à la portée des seconds, car le rôle du maître, quelque peine qu'il lui en doive coûter, consiste à rechercher toujours la voie la plus facile pour arriver à se faire comprendre de son éléve, sans se décourager devant les difficultés qu'il rencontre chez celui-ci. C'est donc parce que les hommes qu'ils voulaient instruire n'étaient pas en état d'apprendre les lettres dont ils se servaient eux-mêmes que les Grecs renoncèrent à celles-ci. Ils se virent alors dans la nécessité, ou d'en inventer de nouvelles ou de modifier les leurs de façon à les rendre accessibles à ces intelligences incultes. Ce dernier résultat fut obtenu en donnant comme nom aux lettres, le son simple que chacune d'elles représente dans les mots parlés et écrits; il n'en fallait point davantage pour savoir lire. — Ce n'est autre chose que la simplification avantageuse dont nous avons parlé dans le chapitre précédent; la seule différence entre ce que nous disons ici et ce que nous avons dit plus haut, c'est que ce perfectionnement ne serait point l'œuvre de ceux à qui l'on enseigna les lettres, mais bien de ceux qui les enseignèrent. Ces derniers choisirent dans les lettres grecques, comme nous l'avons dit pour les lettres hébraïques, ce qui leur était

utile : de *Alpha, Bêta, Cappa, Delta* on tira *A, B. C, D* et ainsi de suite. Les noms qu'ils arrivèrent à former ainsi étaient d'une simplicité telle que, pour savoir lire, il suffisait de pouvoir nommer couramment les lettres, tout en observant les règles de la diction. D'un autre côté, les caractères graphiques furent en quelque sorte des portraits si bien appropriés aux mouvements qu'exécutent la bouche, les lèvres, les dents et la langue pour former les sons, qu'il n'était besoin que de voir ces caractères pour apprendre ou se rappeler plus facilement chaque articulation. C'est là un sujet que nous nous proposons de traiter à fond à propos de chaque lettre, et qui prouve une fois de plus que les Grecs cherchèrent par tous les moyens possibles à rendre simple et facile l'enseignement qu'ils voulaient donner. Ils firent ainsi l'invention la plus ingénieuse, et c'est, du reste, une des gloires de la Grèce comme nous l'apprend la Renommée, confirmée par des témoignages écrits. Cela répond aux objections que nous avions soulevées plus haut, aussi croyons-nous inutile de les reprendre une à une, puisqu'elles tombent toutes devant ce que nous venons de dire.

Les hypothèses étant surtout permises quand on manque de preuves, nous allons supposer pour notre part que le pays où vivaient ces barbares Aborigènes s'appelait **Latium,** que de **Latium** on tira le nom de **Latins** pour les habitants et celui de **Lettres Latines** pour les lettres.

L'usage de ces dernières fut rendu si facile que, malgré son ignorance et son peu de dispositions, ce peuple à demi-sauvage arriva à pouvoir les connaître. La nature, du reste, nous prouve que la chose était possible, puisque le muet lui-même, envers qui elle s'est montrée si peu généreuse, est capable d'apprendre ces mêmes lettres latines et non d'autres. Aussi, doit-on considérer comme évident, que, soit qu'elles aient été imitées ou perfectionnées, les noms qu'on leur donna étaient des sons simples, et que s'il en est dans le nombre qui soient composés, cela ne vient pas de leur nature même, mais bien de la corruption.

Tels sont les renseignements que nous avons pu recueillir

sur l'origine des lettres latines; il serait difficile de préciser davantage, après tant de siècles, si elles ont été inventées ou imitées d'autres lettres, surtout quand on manque de documents écrits. A défaut d'arguments plus probants, nous avons essayé de reconstituer la vérité en cherchant par les effets à connaître les causes.

## Chapitre V

### *Chaque lettre a comme nom le son qu'elle représente.*

Ainsi que nous l'avons dit, les différents sons que nous employons sont au nombre de vingt et un, auxquels correspondent autant de lettres. Le rôle de ces dernières consiste à rappeler à l'esprit le souffle sonore qu'elles représentent, à figurer en quelque sorte la voix de celui qui écrit. Comme exemple, prenons la musique, c'est celui qui convient le mieux à notre sujet. Un musicien, en effet, n'a besoin que de voir les points tracés sur le papier pour reconnaître et reproduire les notes vocales qu'ils expriment. Il baisse ou élève la voix suivant la valeur de chaque point et le chant est reconstitué comme s'il était exécuté par son auteur même.

Il en est de même pour celui qui lit l'écriture ; en donnant à chaque lettre sa valeur, qui est le son même qu'elle représente, il forme les groupes syllabiques et les mots. Grâce à ces signes graphiques, et comme si c'étaient des portraits, le lecteur retrouve les expressions mêmes de l'auteur. Aussi n'est-il pas permis de croire que les inventeurs de ces lettres leur aient donné d'autres noms que le son simple que chacune d'elles représente, car, s'il en était autrement et s'ils leur avaient donné des noms composés, elles n'auraient pu servir à représenter les mots parlés.

Dans une définition de la lettre, Victorinus, grammairien de l'antiquité, dit que dans chaque lettre il faut considérer trois choses : le nom, la figure et la valeur.

Par nom, il faut entendre non seulement le terme géné-

rique de *lettre,* qui s'applique à tous les caractères, mais aussi et surtout le nom caractéristique et spécial que chaque lettre tire du son qu'elle représente. La figure est la forme graphique ou caractère que l'on a donné à chaque son, comme A. Pour le choix de ces caractères, il n'y avait pas de raison particulière pour faire adopter telle figure de préférence à telle autre, ils ont pu être formés *ad placitum,* tout en apportant cependant un certain soin à les faire le plus différents possible les uns des autres, afin d'éviter la confusion qu'auraient pu produire les ressemblances. En dernier lieu vient la valeur de la lettre, et c'est là un point essentiel dans la question qui nous occupe. Bien que Victorinus ait reconnu à chaque lettre les trois qualités précitées, il ne donne pas sur la dernière les développements qu'elle comporte. Il se borne à signaler les cas où, en poésie, la prononciation est longue ou brève. Quant à la partie essentielle, c'est-à-dire la valeur de la lettre représentant virtuellement un son auquel elle sert de caractère, et qui employée dans les écrits nous permet de comprendre la pensée de l'écrivain, il n'en parle pas.

Cette valeur, différente dans chaque lettre et que nous avons besoin de connaître pour nous en servir, doit être la représentation exacte des sons.

Étant donnée, en effet, la façon dont se forme la parole articulée, il est nécessaire, pour l'exprimer par écrit, d'avoir autant de caractères qu'il y a de sons émis, car, s'il y en avait plus ou moins, les mots et par suite le sens, seraient dénaturés par celui qui lit. Si, en faisant un portrait, un peintre ajoute ou retranche quelque chose à son modèle, il obtiendra une copie qui ne ressemblera pas à l'original. Le même fait se produira pour la lecture d'un ouvrage où les mots ne seraient pas, comme dit Quintilien, la représentation exacte des sons que l'auteur a voulu exprimer.

En conséquence voici les différentes hypothèses qui se posent : Ou tous les termes écrits nous servent comme des hiéroglyphes, et sans tenir compte de la valeur particulière des lettres, pour nous faire comprendre ce que nous avons

appris par l'usage ; ou bien les dix-sept lettres écrites et prononcées en groupes ont un nom différent de celui qu'on leur donne en les prenant isolément et alors chacune d'elles a deux noms usités l'un et l'autre suivant qu'elles sont groupées ou isolées. Dans ce dernier cas, il y a un nom qui est inutile et embarrassant, aussi pourrons-nous le laisser de côté. Mais c'est là un point sur lequel nous nous proposons de revenir.

Quand ces dix-sept lettres furent inventées, on ne dut pas les désigner par les noms actuellement employés, mais bien par les sons mêmes qu'elles servaient à représenter. A ce moment, en effet, ce n'étaient pas des noms pour les caractères que l'on cherchait ; ce qu'il fallait, c'étaient des caractères pour représenter les différents sons du langage et ceux-ci devaient servir de noms à ceux-là. Adam lui-même eût-il inventé les lettres qu'il n'en resterait pas moins vrai que l'existence de la voix est antérieure à elles, comme la nature est antérieure à l'art. Il était donc inévitable que les caractères fussent appliqués au service de la voix, et non la voix au service des caractères. C'est aussi l'avis de Flaccus Alcuin, le maître de grammaire de l'empereur Charlemagne.

Dans ces conditions, chaque caractère ayant à figurer un son, ne pouvait logiquement que porter le nom du son qu'il représentait. Il n'y avait aucune raison, en effet, pour donner un nom composé à une lettre dont le rôle consiste à représenter un son simple qui peut lui-même servir de nom. Nous considérons donc comme suffisamment prouvé que, dans le principe, chaque lettre dut avoir comme nom le son qu'elle représente.

(*A suivre.*) E. BASSOULS et A. BOYER.

# UN SOUVENIR DE FRÉDRICIA

Le 18 juin 1885, je me trouvais à l'institut des sourds-muets de Frédricia. J'assistais, dans la matinée, à une leçon de Mme Caroline Lundh, *l'habile des habiles*, comme en plaisantant nous l'appelions. La leçon qu'elle donnait ne démentait pas ce surnom, certes, et je l'écoutais avec le plus grand intérêt. Tout à coup, je la vis pâlir, s'affaisser sur une chaise et perdre connaissance. Je ne réussis qu'avec beaucoup de peine à la tirer de son évanouissement, et je lui demandai avec une grande sollicitude la cause de son malaise. « Ah, dit-elle, en s'efforçant de sourire, n'en dites rien. je vous prie, ce n'est rien du tout. Je suis, voyez-vous, sujette à ces stupides vertiges et cela passe toujours sans suite fâcheuse. Néanmoins le directeur, mes collègues et le médecin s'en inquiètent beaucoup. Je boirais des tonneaux de médecine, si l'on m'en donnait, mais au lieu de cela on veut m'imposer des prescriptions qui ne sont point praticables pour un professeur d'articulation : il faut, disent-ils, que je m'épargne, que je travaille peu et que je me dorlote de mille manières. Vous comprenez bien que je ne saurais suivre ces conseils sans manquer à mon devoir envers mes pauvres élèves, et ce serait bien pire que ces vertiges qui passent toujours bien vite. » J'avais beau lui citer : Tant va la cruche à l'eau, etc., elle me répondit avec fermeté : « Que voulez-vous que la cruche fasse? Il faut qu'elle aille à l'eau jusqu'à ce qu'elle se brise. C'est pour elle une mort naturelle et glorieuse.

L'après-midi de ce même jour, je conseillai à Mme Lundh une promenade dans laquelle je l'accompagnai. Pendant notre promenade, elle me montrait le cimetière militaire avec les tombeaux des héros de 1848 et d'autres monuments nationaux dont abonde le petit Frédricia, ce Marathon danois.

Quand elle remarquait l'émotion avec laquelle je regardais les souvenirs de ces victimes, elle me demandait, avec un sourire mélancolique, s'il ne valait pas mieux sacrifier sa vie pour servir la patrie que de ne faire que soigner sa santé Ensuite elle me conduisit chez plusieurs familles de Frédricia, où les élèves externes étaient en pension. Partout elle s'informait de la conduite des pensionnaires, inspectait leurs chambres etc. Je protestais beaucoup, disant que je lui avais prescrit une promenade de récréation et non une tournée d'inspection, mais c'était en vain. Elle sacrifia à cette inspection toute la soirée et je la quittai pour faire mes préparatifs de voyage, comptant partir le lendemain.

Depuis ce jour, je n'ai pas revu Mme Lundh, mais j'ai entendu dire qu'elle avait toujours continué son travail, un travail zélé et infatigable, quelquefois interrompu par ces vertiges passagers dont elle parlait avec tant d'insouciance.

Enfin j'ai appris que le 23 septembre dernier Caroline Lundh a eu un évanouissement qui n'a point passé, qu'elle est morte regrettée de tous ceux qui l'ont connue et qu'elle a continué fidèlement cette œuvre à laquelle elle avait voué son intelligence vive et éclairée, son cœur noble et compatissant, à laquelle elle sacrifia ses forces, sa santé et finalement la vie.

A. Segerstedt.

---

## UNE NOUVELLE INSTITUTION

Dans la ville riante de *Chiavari*, sur la rivière de la Ligurie, on a ouvert un institut pour les idiots. L'idée de cette fondation est venue à M. le professeur Antoine Gonelli-Cioni, qui a été encouragé à cette création par le docteur Lombroso, le renommé psychologue de Turin.

Mais, demandera-t-on, les idiots sont-ils susceptibles

d'instruction? Tout le monde sait comme l'âme subit les conditions du corps. En effet, par l'intégrité des sens se développent admirablement les facultés intellectuelles. Le défaut de l'ouïe en enchaîne le développement, parce que l'enfant ne peut pas sans ce sens entrer en possession de la parole articulée qui est l'instrument le plus naturel et le plus parfait de la réflexion.

Combien de siècles se sont écoulés avant que l'on arrivât à concevoir que, comme l'esprit du sourd-muet est semblable à celui de tous les autres hommes, on pouvait le développer aussi bien par des signes sensibles et conventionnels, qui ne fussent pas la parole articulée ! Pour concevoir cette chose, il a fallu ce génie bizarre qui fut Jérôme Cardan de Pavie et pour la réaliser le moine Ponce, le médecin Amman, l'abbé de l'Epée et autres hommes de mérite inspirés par la charité venue du ciel.

Mais il ne suffit pas de manquer de l'organe auditif pour ne pouvoir pas, sans une instruction spéciale, se diriger dans le champ de la réflexion et du raisonnement. En dehors des sens, il y a le cerveau et avec celui-ci tout le système nerveux. C'est par le moyen de cet appareil délicat que l'on vient à percevoir les corps qui nous entourent. S'il est altéré profondément, aussitôt se détruisent chez nous toutes les sensations et les manifestations de la volonté.

C'est pour cela que si l'on naît ainsi, on reste mort à la vie intellectuelle, et l'on grandit complètement idiot. Pour les idiots il ne faut pas une école, mais un asile où ils soient surveillés et assistés par des personnes pieuses et charitables, comme on pratique dans la Maison de la Providence fondée par le chanoine Cottolengo de Turin, que l'on peut appeler, à cause de ses œuvres de charité, le Saint-Vincent-de-Paul de l'Italie.

De ces malheureux, grandis ainsi au milieu de parents pleins d'affection, nous en avons vu et fréquenté ; mais, quoique les parents fussent aux petits soins pour eux, ils étaient toujours impuissants à exécuter, même avec décence, les actes ordinaires de la vie animale.

Quelle vive impression nous a faite un enfant idiot, fils d'un belge, alors que nous visitions l'institut des sourds-muets de Gand dirigé par les Frères des Écoles chrétiennes ! Il était de haute taille avec un crâne presque semblable à celui d'un nouveau-né. Chez les bons religieux, il n'était jamais abandonné, car par ses instincts — si instincts l'on peut dire — son existence était constamment en péril.

Mais on ne croit pas que les quinze mille idiots que compte l'Italie le soient tous complètement. La plupart, pensons-nous, n'ayant pas le système nerveux altéré d'une manière absolue, on peut ouvrir, par des méthodes spéciales, leur intellect, en les élevant à connaître les vérités les plus nécessaires à l'homme, et par conséquent à diminuer leur grave malheur[1].

Il n'y a pas une institution de sourds-muets où ne se présentent de ces malheureux ; sans une classe exclusivement faite pour eux, ils consumeraient les forces de l'instituteur, seraient d'un grand préjudice pour les élèves intelligents, en contraignant ceux-ci à cheminer en leur compagnie, et les empêchant d'apprendre ce qu'ils pourraient largement acquérir dans le temps fixé pour leur instruction et leur éducation.

Aussi, nous qui avons instruit des sourds-muets et des entendants atteints de l'idiotisme, et qui, pour cette raison, pouvons évaluer la tâche gigantesque que se prépare à remplir notre confrère, nous applaudissons de grand cœur M. A. Gonnelli-Cioni pour la sainte idée qui lui est venue ; son nom mérite d'être placé à côté de ces grands noms : Shroter, Wagner, Haag, Stricher et Sengelman, hommes hautement et justement vénérés pour avoir, dans leur patrie, ouvert des écoles à ces malheureux.

C. Perini.

[1] Voy. dans notre dernier numéro, l'article du Dr Bourneville.

# VARIÉTÉ

## VALENTIN HAÜY

ET

## L'Enseignement des Aveugles par les caractères en relief

(*Suite et fin*)

Dans l'année qui suivit l'ouverture de l'école de la rue Coquillière, l'Académie des sciences délégua une commission pour visiter l'école d'Haüy, apprécier la méthode pratiquée par lui et examiner le mémoire qu'il lui avait adressé. Cette commission composée de Desmarets, Demours, Vicq-d'Azir et Larochefoucault-Liancourt, rapporteur, reçut une excellente impression de cette visite et le rapport, lu en séance publique le 16 février 1785, ajoute à la déclaration que nous avons citée plus haut : « Nous avons vu cette école qui présente un spectacle à la fois curieux et touchant : plusieurs jeunes aveugles de l'un et de l'autre sexe apprennent d'un maître aveugle aussi, reçoivent avec joie une instruction qui leur est donnée avec intérêt et tous semblent s'applaudir de concert d'acquérir une existence nouvelle. » Et le rapport conclut : « L'Académie qui a vu avec intérêt les premiers succès de son zèle, le trouvera sûrement digne d'être encouragé par ses éloges et nous lui devons, en donnant notre approbation à la méthode que M. Haüy lui a présentée, de l'exhorter à la rendre publique, et de l'assurer qu'elle recevra volontiers les nouveaux comptes qu'il pourra lui rendre de ses efforts pour la porter au degré de perfection dont elle est susceptible. »

Ces dernières lignes contiennent un *imprimatur* auquel nous devons la publication de l'*Essai sur l'éducation des*

*aveugles*, ouvrage précieux à un double point de vue ; et comme exposition claire autant que précise de la méthode, et comme travail typographique qui, malheureusement, a été en partie déformé par le zèle inintelligent d'un relieur.

Haüy venait d'inventer un système d'impression en relief qui devait donner un nouvel essor à l'enseignement des aveugles en mettant dans les mains de ceux-ci des livres à leur portée. Au moment où les jeunes aveugles terminaient l'impression de cet ouvrage, Louis XVI, curieux de voir ces petits prodiges dont il avait entendu avantageusement parler, les fit venir à Versailles. Le roi et toute la cour furent émerveillés de l'adresse et de l'intelligence dont firent preuve les élèves d'Haüy. Le plus vif intérêt leur fut témoigné par tous ceux qui assistèrent à leurs exercices. On les retint quinze jours à Versailles. *Le Journal de Paris* (n° du 1er janvier 1787) contient une lettre pleine d'exclamations enthousiastes arrachées à son auteur par les faits merveilleux dont il venait d'être témoin.

En récompense de ses mérites, Valentin Haüy reçut de Louis XVI le titre de secrétaire interprète du Roi et de l'Amirauté pour les langues allemande, anglaise, hollandaise, puis celui de membre du *Bureau académique des écritures;* on lui promit enfin de le décorer du premier cordon de St-Michel qui viendrait à vaquer, promesse qu'on n'eut pas le temps de tenir... Mais ce n'est pas sur sa personne que Valentin Haüy cherchait à attirer les faveurs royales. Il avait conçu l'espoir de voir le roi prendre l'institution sous sa protection, en faire une institution de l'État. Ce vœu ne devait être réalisé que par la Révolution. En attendant, l'école restait à la charge de la Société philanthropique, secondée par les donations qui lui étaient adressées pour les jeunes aveugles et par le produit de collectes faites dans les séances publiques où figuraient les élèves d'Haüy.

Dans cette même année, le 19 février 1786, l'Académie royale de musique avait donné un concert à leur profit où les aveugles eux-mêmes avaient figuré comme exécutants conduits par leur instituteur. De 1787 à 1789 l'orchestre et le

chœur de l'institution virent leur concours sollicité pour plusieurs cérémonies religieuses.

Le Lycée, le Musée, le Salon de correspondance voulurent également les entendre. Et jamais ils ne quittaient ces séances les mains vides, ce qui permettait à leur maître bien-aimé de faire de nouveaux heureux. Ah! que n'avait-il une fortune à leur consacrer! Comme l'abbé de l'Epée, il eût tout donné pour ses enfants d'adoption.

Le nombre de ceux-ci s'élevait à cinquante, le 13 février 1788, lorsqu'ils célébrèrent la fête d'Haüy avec une solennité particulière dont le récit touchant nous a été transmis par l'aveugle Gailliod présent à cette cérémonie.

La Révolution de 1789, dans ses nobles élans en faveur de l'humanité, ne pouvait oublier l'intéressante création d'Haüy.

Le 21 juillet 1791, un décret de l'Assemblée nationale mit l'institution des aveugles comme celles des sourds-muets à la charge de l'État. Malheureusement les deux institutions se trouvaient réunies dans un même local : le ci-devant couvent des Célestins. Et ainsi fut, pour la première fois, formée, entre ces deux classes d'êtres, une association souvent reproduite depuis en province et à l'étranger, réunissant les œuvres de ces deux génies de la charité et du dévouement : Valentin Haüy et Michel de l'Epée.

Si Valentin Haüy dut être fier de voir son œuvre traitée comme celle de l'abbé de l'Epée, que dans sa modestie il plaçait bien au-dessus de la sienne, ses sentiments d'éducateur durent pourtant être choqués de cette promiscuité. Aussi fit-il tout son possible, dès ce moment, pour amener une séparation nécessaire entre deux institutions si dissemblables sous tous les rapports.

La mésintelligence qui règnait entre le continuateur de Michel de l'Epée et lui était de nature à hâter cette séparation. Mais des préoccupations plus urgentes vinrent l'assaillir. Le dénûment était dans l'institution. Au milieu des crises terribles que traversait alors la Patrie et de l'état précaire de nos finances, la subvention nationale n'était pas payée régulièrement ou bien elle l'était en papier-monnaie qui subissait

une forte dépréciation. Haüy essaya de rétablir par le travail de ses élèves l'équilibre entre la recette et la dépense. Mais il n'y parvenait pas toujours. On doit lui rendre cette justice qu'il fit tous ses efforts pour empêcher la misère de se faire sentir dans l'institution : l'imprimerie, l'orchestre, le chœur, tout fut employé pour attirer dans la caisse de l'école un peu de cet argent si rare alors. Haüy se multipliait et ses enfants le secondaient vaillamment.

La lutte continua terrible et longue jusqu'après le 31 mai, jusqu après le 2 juin 1793. Il y eut alors un moment d'accalmie générale. La Convention reprenait possession d'elle-même et se remettait au travail avec une nouvelle ardeur. « Un élan général des esprits, dit M. le Sénateur Carnot, fils du grand Conventionnel et père de M. le Président de la République, favorisait alors le progrès dans toutes les directions. » Ce fut certainement l'époque la plus glorieuse de la vie de cette assemblée. Tous les comités qui la composaient étaient impatients de traduire en lois et en établissements d'utilité générale les principes établis depuis 89. Mais aucun des comités de la Convention ne fonctionna avec plus d'ardeur que le comité d'instruction publique. Que d'établissements divers ont dû leur existence, leur résurrection ou leur transformation aux soins de ce comité ! Il organisait l'instruction primaire, faisait établir la liberté d'enseignement et l'instruction obligatoire, créait les écoles normales, l'école polytechnique, les écoles de navigation, d'artillerie, des géographes, l'école des mines, l'école spéciale des langues orientales, le Conservatoire des Arts et Métiers. Les écoles de médecine, les écoles vétérinaires, le Muséum d'histoire naturelle étaient réorganisés. Lanthénas, Daunou, Lakanal attachèrent leurs noms à jamais illustres à ces grandes réformes.

Les aveugles et les sourds-muets ne furent point oubliés dans les plans du comité d'Instruction publique. Pour les aveugles, en particulier, on peut attribuer aux actives démarches d'Haüy les heureux effets de la sollicitude du Comité. L'instituteur des aveugles, dont les principes de la

Révolution satisfaisaient pleinement les aspirations généreuses et philantropiques, s'était lié d'amitié avec le conventionnel La Réveillère-Lépeaux. Les mœurs austères et droites de ce grand citoyen que Thiers appelle « le plus honnête et le meilleur des hommes » méritaient bien d'attirer vers elles le vertueux et simple Valentin Haüy.

Cette amitié fut profitable aux aveugles en ce qu'elle permit à leur maître dévoué de faire prévaloir ses idées auprès du comité d'Instruction publique. Un décret de la Convention, du 9 thermidor an II, séparait l'institution des aveugles-travailleurs de l'institution des sourds-muets et affectait à son service la maison de Sainte-Catherine, rue des Lombards. Enfin la Convention créait quatre-vingt-six places gratuites à l'Institution nationale des Jeunes-Aveugles, soit une place par département.

Dans son nouveau local, l'institution eut un moment de prospérité malheureusement trop court. Les embarras financiers ne tardèrent pas à renaître plus pressants et plus sensibles, parce que ceux qui en souffraient étaient maintenant plus nombreux. « Dans ces temps malheureux, dit avec raison M. Guadet, une pensée dominait toutes les pensées, un besoin, tous les besoins : résister à l'ennemi. Sur tous les points on faisait de la poudre, on fabriquait des fusils, on fondait des canons. »

Toutes les ressources étaient employées à sauver la Patrie et la République des assauts qu'elle subissait tant au-dedans qu'au dehors.

Un élève d'Haüy composait alors une épitre adressée au ministre Bénezech pour le prier de mettre un terme à tant de misère. Parlant du papier-monnaie qu'on remettait à Haüy pour l'entretien de la maison et dont les fournisseurs ne voulaient pas, il fait cette amère réflexion :

> Oui, j'en veux, moi, quand on m'en donne ;
> Mais quand j'en donne on n'en veut pas.

Il rappelait ensuite au Ministre un repas, assez copieux pour le temps, qui leur avait été donné chez lui en 1796, et il finit ainsi :

Ou fais-nous tous les mois payer un numéraire,
Ou fais-nous tous les jours venir souper chez toi.

Cette misère ne désarmait pas les ennemis de Valentin Haüy. Après avoir traité sa méthode d'utopie, après avoir nié qu'elle fût applicable au plus grand nombre des aveugles, après avoir contesté son utilité pratique, ils lui reprochent maintenant son adhésion au culte théophilanthropique. Quel mal commettait donc Haüy en adhérant aux idées préconisées dans les chapelles vouées à ce culte ? Nous avons parcouru la collection du *Journal des théophilanthropes*, qui est comme l'écho des réunions où s'organisait le nouveau culte, et nous avons trouvé, dans chaque numéro, l'apologie de la morale du Christ. Dans un discours prononcé par Dubroca pour l'anniversaire de la création du culte théophilanthropique, le 20 nivôse an IV, cet orateur déclare que les théophilanthropes prennent pour point de départ cette parole du Christ : « *Vous me demandez quel est le plus grand commandement de ma loi? C'est l'amour de Dieu, et le second, qui lui est semblable, c'est l'amour des hommes.* »

Et quelles inscriptions pouvait-on lire sur les murs de leurs salles de réunion? les suivantes :

« *Nous croyons à l'existence de Dieu, à l'immortalité de l'âme.*

« *Adorez Dieu.*

« *Chérissez vos semblables.*

« *Rendez-vous utile à la Patrie.*

C'est donc à tort qu'un détracteur anonyme le prend ainsi à partie :

. . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . .
Ce grand voyant aveugle-né,
Qui pourra le guérir et l'éclairer lui-même?
L'unique médecin que Dieu nous ait donné
Est son Fils, son Fils incarné,
Et cet aveugle le blasphème!
Et cet aveugle illuminé
Instruit maint autre aveugle à lui dire anathème!

Ce dernier reproche n'est pas fondé. Valentin Haüy con-

duisit plusieurs fois, il est vrai, ses élèves aux exercices du culte théophilanthropique pour en rehausser l'éclat; mais nous connaissons les hymnes que l'on y chantait, nous savons quelles lectures y étaient faites, et rien n'autorise ses adversaires à laisser entendre qu'il déconsidérait les autres cultes. Un de ses manuscrits précieusement conservé aux archives de l'Institution nationale renferme ce conseil qui nous fait bien connaître sa pensée sur les religions: « *Respecte les différentes manières d'honorer Dieu.* »

On ne peut suspecter la bonne foi de Valentin Haüy; il pouvait se tromper, en tout cas il se trompait en bonne compagnie. La Réveillère, quoiqu'il n'ait jamais pu assister aux cérémonies de ce culte, y adhérait de cœur et il publia un écrit intitulé: « *Réflexions sur le culte, et les cérémonies civiles.* »

Bonaparte condamnait les théophilantropiques, pourtant bien inoffensifs, et fit fermer leurs chapelles par Fouché. Valentin Haüy, compromis pour avoir fait partie de cette secte, devenait un objet de défiance pour le premier consul et son amitié bien connue pour l'inflexible La Reveillère, ennemi juré de Bonaparte, n'était pas de nature à éteindre cette défiance. Aussi lorsque Chaptal vint proposer aux consuls, par mesure d'économie, d'annexer les jeunes aveugles aux Quinze-Vingts, Bonaparte signa-t-il sans hésitation ce décret du 14 nivôse an IX qui détruisait l'œuvre d'Haüy. Il allait plus loin encore: par un décret subséquent, il enlevait Haüy lui-même à ses chers élèves et, avec le premier instituteur, neuf de ses collaborateurs, « pour réaliser, dit Chaptal, les réformes et économies dont l'Institution des aveugles de deuxième classe est susceptible. »

Décidément, chez ce ministre, les sentiments économiques de l'ancien industriel parlaient plus haut que ceux de l'éducateur.

Pour Bonaparte, les aveugles, ne pouvant être enrégimentés et servir d'instruments à sa coûteuse gloire, n'étaient bons qu'à être relégués dans un hospice. Il contribuait ainsi à répandre une erreur qui subsiste encore dans bien des esprits et contre laquelle nous ne saurions nous élever avec

trop de force : nous voulons parler du préjugé regrettable qui fait confondre dans le public les Jeunes-Aveugles avec les Quinze-Vingts et à prendre pour un hospice la maison qu'administre aujourd'hui avec tant de zèle et de dévouement l'aimable M. Martin, secondé dans ses intelligents efforts par un personnel bien digne de la tâche si délicate et si pénible qui lui est confiée.

Non, cette Institution n'est pas un hospice, non ces enfants ne doivent pas être confondus avec les vieillards des Quinze-Vingts : d'une part, on prépare aux luttes de l'avenir, de l'autre, on répare les blessures du passé.

Aussi la Révolution avait-elle qualifié de *travailleurs* les jeunes aveugles pour les distinguer des Quinze-Vingts qu'elle aurait pu nommer les aveugles *invalides*. Et quand Bonaparte rejetait si injustement les élèves d'Haüy aux Quinze-Vingts, il ne se doutait guère qu'un jour viendrait où lui-même attacherait la croix des braves sur la poitrine de l'un de ces prétendus infirmes.

La douleur qu'en éprouva Haüy dût être immense. Tant d'efforts, tant de vicissitudes, auraient-ils donc abouti à un résultat négatif? Cette idée lui rendit de nouvelles forces, il ne voulait, il ne pouvait pas se soustraire à l'œuvre de la régénération des aveugles. Et puisqu'on l'arrachait à ses élèves, il allait en réunir de nouveaux autour de lui. Il ouvrit une école privée, rue Saint-Avoye, qu'il appela *Musée des aveugles*. Mais hélas ! il ne tarda pas à reconnaître que le zèle et le cœur ne suffisent pas pour de telles entreprises : ses faibles ressources (une modique pension de retraite que lui faisait l'État) trahirent son dévouement. La question d'argent, contre laquelle Haüy s'était débattu toute sa vie, lui liait une fois pour toutes les bras.

Alors il se rappela la proposition qui lui avait été faite par la grande Catherine de Russie d'aller fonder une Institution de jeunes aveugles à Saint-Pétersbourg.

Ne pouvant plus rien pour les aveugles de France, il allait recommencer dans un autre pays son œuvre éducatrice et philanthropique.

A soixante ans passés, il entreprit ce long et dur voyage de Russie accompagné de son élève Fournier, sujet remarquable qu'il avait formé à l'école de la rue Saint-Avoye.

La paix de Presbourg venait d'être signée entre Bonaparte et Alexandre. Elle paraissait durable à Valentin Haüy, et le petit-fils de Catherine était connu pour son amour des lettres et des arts qu'il faisait revivre dans son vaste empire, Haüy fit une assez longue station en passant à Berlin : il mit un docteur Zeun au courant de sa méthode et il le recommanda au roi comme apte à faire l'éducation des aveugles. L'Institution de Berlin ainsi fondée, Haüy continua son chemin vers Saint-Pétersbourg.

De son existence en Russie nous connaissons fort peu de choses. Nous savons qu'il y publia un mémoire sur l'introduction du télégraphe et d'autres innovations en Russie, mémoire où se trouve également un exposé des procédés d'enseignement pour les aveugles et pour les sourds-muets. Il ouvrit une Institution avec son cher Alexandre Fournier pour second, mais elle ne fut pas très prospère. Si l'on veut bien se rappeler que la Russie avait recommencé la lutte contre la France et que, de 1812 à 1815, elle ne cessa pas de combattre avec l'Europe coalisée contre les soldats de Bonaparte, il est facile de concevoir qu'un Français à Saint-Pétersbourg ne devait pas être l'objet de la faveur publique, encore moins des attentions royales.

Il eut à subir toutes sortes d'épreuves et les onze ans qu'il passa en Russie furent pour ce noble vieillard une suite non interrompue de douleurs.

Après la chute de Bonaparte, Valentin Haüy, durement éprouvé par le climat, se sentant près de sa fin et ne voulant pas mourir loin de sa patrie qu'il aimait tant malgré tout, revint en France avec Fournier.

Les jeunes aveugles avaient obtenu en 1815 d'être séparés des Quinze-Vingts ; Valentin Haüy espéra qu'il pourrait encore leur être utile. Mais ce fut en vain qu'il essaya de pénétrer auprès de ces enfants qui lui devaient tant : l'accès de l'Institution lui fut interdit tant que le Dr Guillié en fut directeur.

Le successeur de ce dernier fut moins inhumain : rendant enfin justice au créateur de l'enseignement des jeunes aveugles, il organisa en son honneur une solennité qui devait mettre un peu de baume sur les plaies de ce martyr.

C'était le 22 août 1822 ; les élèves de l'Institution chantèrent devant Haüy le même chœur qui l'avait si vivement ému en 1788, le jour de la saint Valentin, dans cette fête de famille dont Gailliod nous a retracé un tableau si attendrissant.

Avant d'être emporté par les maux qu'il avait contractés sous le ciel brumeux des czars, Valentin Haüy put voir son œuvre en bonne voie.

Les jeunes aveugles, qui lui doivent tout, conserveront toujours gravé en leur cœur reconnaissant cet hymne qu'ont chanté leurs aînés de 1821 et de 1788 :

> « Amis, qu'à jamais on révère
> Les talents et le nom de notre instituteur.
> De la nature en nous il corrigea l'erreur
> Et son génie ardent nous tient lieu de lumière. »

L. GOGUILLOT.

---

# ŒUVRES EXPOSÉES PAR LES ARTISTES SOURDS-MUETS

AU SALON DE 1889

## PEINTURE

FERRY (Jean-Georges)

— *Les Buveurs de cidre.*

LOUSTAU (Jacques-Léopold)

— *Erasme.* — « *Parlez au portier* ».

PRINCETEAU (René-Pierre)

— *Arrivée au pressoir.*

BERTON (Armand)

— *Deux fillettes*, pastel. — *Rêve*, pastel.

COLAS (Auguste)

— *Le village d'Asnois*, lithographie.

## SCULPTURE

CHOPPIN (Paul-François)

— *Sainte Cécile ;* statue, plâtre. — *Un volontaire de* 92, statuette, bronze.

DESPERRIERS (René)

— *Portrait de Mlle F. B. ;* buste, plâtre.

HENNEQUIN (Gustave-Nicolas)

— *Deux portraits : M. Ferdinand de Lesseps, M. Berson ;* médaillons plâtre.

MARTIN (Félix)

— *Portrait du duc de Padoue ;* buste, plâtre. — *Mort du centaure Nessus ;* groupe, plâtre.

L'abondance des matières nous oblige à remettre au mois prochain la critique de ces œuvres.

L. G.

---

# A LA SOCIÉTÉ DE TEMPÉRANCE

*Séance solennelle du 26 mai 1889*

Le Dimanche 26 mai, nous avons assisté dans l'Hôtel de la Société d'Horticulture à une très intéressante réunion de la Société française de Tempérance. Malgré la cérémonie qui se célébrait à pareille heure à la Sorbonne sous la présidence du général Lewol, un certain nombre de dames rehaussaient de leur présence cette solennité. Nous avons remarqué dans l'assistance, MM. le docteur Boucherau, médecin en chef de l'Asile Sainte-Anne, le Docteur Vétault, etc, le Docteur Robino-

witch, le Docteur Sérieux, le Docteur Bruant, le Docteur Laurent (Émile) le Docteur Gilles, MM. Goguillot et Burgers professeurs à l'Institut national des sourd-muets, Monsieur Albert Muteau, archiviste du Conseil supérieur de l'rssistance publique, plusieurs internes des asiles de la Seine etc, etc.

Une charmante allocution de M. Charles Muteau, Conseiller à la Cour d'appel de Paris, président de la Société, ouvre la séance. Monsieur Monod, directeur de l'Assistance et de l'hygiène publiques au Ministère de l'Intérieur, a la présidence d'honneur. Dans un discours fréquemment applaudi, avec une grande justesse d'expression, il fait le tableau des tares nombreuses que les parents alcool iques lèguent à leurs enfants et parmi celles-ci la surdité de naissance et l'idiotisme ne sont pas les moins communes. Empruntant aux travaux du Docteur Magnan et de ses élèves, les exemples les plus frappants, il émeut son auditoire et dans un beau mouvement d'éloquence, il propose à la Société d'unir ses efforts à une quantité d'autres Sociétés également bien inspirées. Le morcellement de l'Assistance privée, ajoute-t-il, fait la faiblesse des nombreuses institutions de prévoyance qui couvrent notre territoire. Avec sa clairvoyance habituelle Monsieur Monod indique un but réellement pratique. La Société de Tempérance, recherchera les familles alcooliques, les signalera à l'administration et aidée soit par la Société des Apprentis, présidée par M. Jules Simon, soit par l'Œuvre nationale des Hôpitaux marins, présidée par M. Bergeron, elle pourra lutter avantageusement, contre la dégénérescence qui frappe sans pitié les innocents. Le père ivrogne inspire plutôt de la répulsion, mais cet enfant irresponsable, voué à des tares plus ou moins funestes, à la scrofule, à l'idiotie, surtout à l'épilepsie n'est-il pas digne d'intérêt ? Déjà la loi si éminemment utilitaire que vient de voter en deuxième lecture la Chambre des Députés, permèttra dans certaines conditions de prononcer contre les parents alcooliques la déchéance de l'autorité paternelle. L'émotion que l'orateur ne peut maîtriser nous indiquerait, si nous ne le connaissions pas, l'inspirateur de cette révision de la législation. Plusieurs salves d'applaudissements sont la réponse d'un auditoire enthousiasmé.

MM. Guignard et l'éminent médecin légiste, le docteur Mottet, ont lu différents rapports qui ont vivement intéressé. Il eût été à souhaiter que la liste des orateurs se fût arrêtée là. Mais Monsieur le professeur Duverger a jugé à propos de refaire le livre des mères ; après avoir passé par le déluge il nous a promenés en Suisse, en Belgique, en Suède; etc. etc. Parmi les auteurs qu'il a loués il nous cite des jeunes filles qui nous paraissent bien imprudentes pour oser donner des conseils à des mères de famille. — Puis l'on a vigoureusement applaudi les nombreux lauréats qui formaient une grande partie de l'auditoire. Nous sommes sortis de cette cérémonie le cœur réconforté. Espérons avec Monsieur Monod que les pressimistes se sont trompés et que la *dépopulation* de la France est un péril qui peut encore être évité.

Pierre VALENTIN.

# INFORMATIONS

**Distinction honorifique.** — A l'occasion du Centenaire de la Révolution, M. le Dr J.-A.-A. Rattel, médecin-adjoint à l'Institution nationale des sourds-muets de Paris, a été nommé officier d'Académie.

*
* *

**Décès.** — M. Théobald, professeur honoraire de l'Institution nationale, vient d'avoir la douleur de perdre son épouse. Une foule nombreuse d'amis se pressait aux funérailles de Mme Théobald. L'administration de l'Institution nationale et le corps enseignant de l'école y étaient largement représentés. Au nom de nos lecteurs, nous adressons à M. Théobald l'expression de nos bien sincères condoléances.

*
* *

**Association amicale des sourds-muets de France.**
**Congrès international des sourds-muets.**

Paris, le 6 mai 1889.

MONSIEUR,

Le Comité chargé de l'organisation du Congrès qui se tiendra à Paris du 10 au 18 juillet prochain a l'honneur de vous faire part des renseignements suivants qui lui ont été demandés par un grand nombre de personnes désireuses d'y participer.

1° Le Congrès siègera dans l'une des salles de la mairie du VIe arrondissement, place Saint-Sulpice. ;

2° Il constituera son bureau le 10 juillet, à 8 heures du soir et les séances auront lieu à la même heure les 11, 12, 13 et 16 juillet.

3° Ce Congrès a uniquement pour but de constater les progrès accomplis depuis un siècle dans la situation morale,

matérielle et sociale des sourds-muets adultes ; il n'aura donc nullement à s'occuper des méthodes d'enseignement qui, d'ailleurs, ne sont pas de sa compétence.

4° Les membres du Congrès qui ont leur domicile habituel en France verseront une cotisation de 5 francs pour couvrir les frais ; ceux qui viendront des pays étrangers seront dispensés de cette cotisation.

5° Pour qu'il n'y ait pas d'erreur, le Comité du Congrès prévient les personnes arrivant des départements de la France ou de l'étranger qu'il ne se charge aucunement des frais de leur séjour à Paris.

6° Une carte de légitimation sera remise à chacun des membres effectifs ou honoraires.

7° Un avis ultérieur fera connaître : 1° le jour et l'heure où seront posées des plaques commémoratives sur la maison qui fut l'école de l'abbé de l'Épée et où il mourut en 1789 ; 2° le lieu du banquet international par souscription individuelle ; 3° celui où les sourds-muets français offriront une soirée d'adieu à leurs frères de l'étranger et aux dames qui auront pris part au Congrès.

8° L'entrée en France est libre ; les passeports ne sont pas nécessaires ; néanmoins chacun fera bien d'avoir une pièce constatant son identité.

9° Les personnes qui entreront en France par l'Alsace-Lorraine (Pagny-sur-Moselle et Avricourt), devront avoir un passeport pour retourner chez elles par ce pays.

10° On peut toujours se faire inscrire comme membre, même pendant la tenue du Congrès, sous les réserves indiquées à l'article 4 ci-dessus.

Veuillez agréer, Monsieur, les salutations amicales du Comité d'organisation.

*Le Secrétaire,*
E. Dusuzeau.

## OBSERVATIONS ET RENSEIGNEMENTS

---

**Messieurs les Membres du Congrès qui voudraient faire des visites**

à leur arrivée à Paris pour demander des renseignements pourront s'adresser aux Membres dont les noms suivent :

*Pour la langue anglaise*

MM. Dusuzeau, à Nanterre (Seine).
Douglas Tilden, rue Leclerc, 1, place St-Jacques, Paris.
René Hirsch, rue Claude-Bernard, 33.

*Pour les langues scandinaves*

René Hirsch.

*Pour les pays de langue allemande*

Victor Braun et Max Metzl, rue Beaurepaire, 28.

*Pour les pays d'Orient.*

Pascal Peckmézian, rue du Pont-Louis-Philippe, 12.

*Pour les langues flamande et hollandaise.*

Genis, rue du Quignon, 33, à Nanterre (Seine).

*Pour les autres langues.*

Chambellan, boulevard Sébastopol, 61.
Théobald, boulevard Edgar Quinet, 12.
Hennequin, rue Guersant, 20.
Paul Choppin, rue d'Assas, 68.
Desperriers, rue de Ponthieu, 2.
Auguste Colas, rue St-Jacques, 241.
Eymard, joaillier, rue St-Honoré, 372 ou à Nanterre (Seine).
Mignot, rue Saint-Séverin, 40.

**Tarif des voitures.** — Voitures à deux places prises dans la rue de 6 heures du matin à minuit : 1 fr. 50 c., de minuit à 6 h. du matin : 2 fr. la course. — Voitures prises pour plusieurs courses : 2 fr. l'heure. — NOTA. — *On donne au cocher une gratification de* 25 *centimes*, 50 *centimes, ou de* 1 *franc.*

**Omnibus et tramways.** — Intérieur : 0,30 centimes ; impériale (sur l'omnibus) 0,15 centimes pour tout le trajet. Celui qui a payé 0,30 centimes peut demander un ticket-de correspondance pour monter dans un autre omnibus ou tramway sans payer de nouveau.

**Restaurants.** — A Paris, les restaurants sont innombrables ; il y en a pour toutes les bourses. Les prix dans les restaurants modestes sont affichés à la devanture.

*Déjeuner* : 1 fr. 10 — 1 fr. 25 — 1 fr. 50 — 2 fr. — 2 fr. 50, etc.
*Dîner* : 1 fr. 25 — 1 fr. 50 — 2 fr. — 3 fr., etc.

Dans les grands restaurants, les repas coûtent 3 fr.50., 4 fr., 5 fr., 6 fr., 10 fr., etc.

**Hôtels.** — Le prix des chambres est de 2 fr. à 5 fr. par jour dans les hôtels modestes. Vu leur grand nombre, nous ne pouvons indiquer les uns plutôt que les autres ; seulement nous recommandons aux sourds-muets de descendre dans les hôtels qui se trouvent aux environs de la place St-Sulpice, vers le boulevard du Montparnasse. On y trouve des chambres à un prix raisonnable.

*
* *

## Ligue pour l'union amicale des Sourds-muets

Paris le 29 Mai 1889.

MONSIEUR,

L'avénement de l'ère nouvelle qui commence en 1789 a été aussi profitable aux sourds-muets qu'aux autres hommes.

Avec une sollicitude fraternelle, les hommes de la Révolution s'occupèrent de l'œuvre de notre libérateur l'Abbé de l'Épée.

Après avoir déclaré que le grand citoyen, qui mourait en cette même année 1789, *avait bien mérité de la patrie et de l'humanité*, ils prenaient son école sous la protection de la Nation en la décrétant *Institution Nationale* (1791).

En 1792, ils arrachaient Sicard, le successeur de Michel de l'Épée, à la commune de Paris, négligeant ses opinions anti-révolutionnaires pour ne faire attention qu'à son utilité d'instituteur.

Dans le sein d'un comité de la grande Convention, Roger-Ducos disait ceci : « La loi doit user, à l'égard du sourd-« muet du droit que la patrie a sur tous ses enfants ; il doit « y avoir obligation à les confier aux établissements spé-« ciaux ; la République ne peut tolérer que des enfants qui « ont besoin d'une instruction extraordinaire pour surmonter « le tort que la nature leur a fait, en soient privés ; elle ne « doit pas tolérer, autant qu'il est possible, qu'aucun ci-« toyen ne lui soit pas utile. » Et ce comité élaborait un grand projet de loi dont l'exécution, si la réaction ne s'était pas mise à enrayer le mouvement révolutionnaire, nous aurait placés depuis longtemps dans une meilleure situation morale et sociale.

Nous devons donc témoigner de notre reconnaissance envers la Révolution pour *ce qu'elle a fait* et pour *ce qu'elle avait l'intention de faire*.

Nous devons aussi donner à ce témoignage public de reconnaissance le sens d'une vigoureuse protestation contre les

préjugés qui subsistent dans le public sur les sourds-muets; nous devons afirmer par une éclatante manifestation notre vitalité intellectuelle et notre désir de travailler, nous sourds-muets, soit seuls, soit avec les entendants-parlants, à l'amélioration de notre sort, ce qui ne peut se faire que par la diffusion lente et continue des principes libéraux et égalitaires de 1789 et surtout des idées progressives modernes.

A cet effet nous organisons pour le 30 juin prochain un grand banquet dont un avis ultérieur vous fera connaître le lieu et l'heure; pour le moment, nous prions tous les sourds-muets soucieux de leur avenir de vouloir bien nous envoyer leur adhésion.

Les administrateurs de la Ligue:

E. GRAFF, CAMBUZAT, SCAGLIOLA, PÉTIN, H. GAILLARD, BONNET, WEISS, BAILLY, ODEAU, GROLLIER.

Les membres de la Commission d'initiative:

CH. FOREST, AMET, LECLAIRE, GIRAUD, CHAUVE, CANCHON, COLAS, LOUSTAU, BRUNEL, COCHEFER, LEVERT, AGNUS, MOULIN, PIN, G. THIERRY, CHAZAL, NICOLE, PITEAU, MURAT, LIMOSIN, LEGROS, NOBEL, LESUEUR.

P. S. — *Adresser les adhésions à* M. GAILLARD, *Secrétaire général*, 4, *rue des Pyramides.*

*
* *

A l'occasion du **centenaire de la mort de l'Abbé de l'Épée**, plusieurs s.-m. anciens élèves de l'Institution Nationale se proposent d'apporter individuellement leur concours pour rehausser l'éclat de la fête: M. V. Colas, notamment, fera paraître des photographies albums représentant le portrait de l'Abbé de l'Epée peint, il y a cinquante ans, par Peyson et d'autres représentant le projet de monument funèbre (style Louis XVI) composé il y a quelques jours, par M. Cochefer en l'honneur du centenaire.

# REVUE DES JOURNAUX

C'est sous toutes réserves et à titre de pure information que nous donnons ci-dessous un extrait du journal qui nous laisse un peu sceptiques, malgré le ton convaincu de celui qui a rédigé cet article.

## La musique comme auxiliaire dans le développement du toucher et de la voix chez le sourd-muet[1]

L'idée seule qu'un homme est atteint de surdi-mutité suffit pour nous convaincre que les accords d'un instrument ne peuvent procurer à ce malheureux aucune sensation de plaisir, et qu'au lieu de lui être agréable et utile, la musique reste pour lui une chose inintelligible.

Il n'en est pas ainsi cependant ; et c'est à notre art qu'il appartenait de chercher tous les moyens possibles pour résoudre cette importante question, donnant raison une fois de plus à la célèbre devise adoptée par notre regretté professeur l'abbé Balestra : « *La nostra insegna è di andaresempre avanti* ».

Quand on est arrivé à faire parler un sourd-muet, et, de plus, à lui faire distinguer différentes intonations, on peut pousser l'expérience plus loin, et au moyen d'exercices répétés, obtenir le chant. C'est un moyen de développer avec douceur et régularité la voix confuse des élèves.

Si nous pouvons arriver à faire chanter un sourd-muet, c'est vraisemblablement qu'il a quelques dispositions pour cela ; et, en observant, en effet, la parole d'un de ces infortunés, on remarque que la voix parcourt une demi-octave comme celle des entendants. A l'appui de ce que nous disons, il nous suffira de citer les résultats obtenus avec quatorze de nos élèves à l'exposition italienne de Buenos-Ayres (1886). Les plus jeunes de ces enfants chantaient juste les notes fa, sol, la, si (bémol) et les plus âgés ré, mi, fa (soutenus).

Pour qu'une voix soit bonne, elle doit avoir les qualités indispensables de *timbre, hauteur* et *intensité* ; mais tout cela, nous l'obtiendrons avec le sourd-muet en mettant en œuvre les moyens convenables.

Le goût extraordinaire de nos élèves pour la danse prouve bien qu'ils y trouvent quelque agrément. Combien de fois en avons-nous vu danser des valses, des polkas, des habaneras, en observant rigoureusement la cadence et sans autre musique que les cris dont ils accompagnaient leurs mouvements.

Mais nos observations ne se sont pas arrêtées là ; non seulement nous sommes arrivés à faire lire et chanter les notes à nos élèves, mais encore à les leur faire reproduire sur un instrument. A cet effet, nous avons choisi celui dont le son se rapproche le plus de la voix humaine, le violon.

[1] **La Ensenanza**, organe de l'Institut des Sourds-muets de *Rosario* (République Argentine), n° du 1er avril 1889.

Dès que nos sourds-muets ont commencé à savoir manier l'archet, on leur a fait reproduire les notes qu'ils émettaient avec la voix. Voici comment on s'y prenait : Notre élève obtenait le *ré*, par exemple ; on lui faisait aussitôt chanter le *mi* et il comparait le *ré* et le *mi* au point de vue des vibrations produites dans notre gorge ; cette comparaison entre les différentes notes l'amenait à les reproduire toutes très justes et c'est ainsi qu'il arrivait à pouvoir monter une gamme parfaite.

On voit donc qu'avec une attention soutenue et des exercices fréquents on peut améliorer, dans une large mesure, le toucher et la voix du sourd-muet. Le perfectionnement obtenu de cette façon est tel, que, deux de nos élèves placés en face l'un de l'autre, chacun avec son violon, arrivent non seulement à percevoir les notes de leur instrument respectif, mais aussi à se corriger mutuellement toute note fausse.

E. B,

---

# BIBLIOGRAPHIE

---

## Rapport sur la situation de l'Institut des Sourds-Muets-Israëlites à Budapest (Hongrie).

Cet institut a été fondé il y a douze ans par un bienfaiteur qui veut rester ignoré ; il a légué dans ce but tous les biens (à peu près un demi-million de florins) qu'il avait gagnés pendant sa vie laborieuse.

Avant la fondation de cette maison de bienfaisance, il n'y avait en Hongrie qu'un institut soutenu par l'Etat et le nombre des sourds-muets était très considérable (20.000).

Actuellement il y a, outre ces deux grands instituts, quatre écoles pour les sourds-muets.

Le nombre des élèves de la dernière année scolaire s'est élevé dans l'institut dont nous parlons à 86 savoir : 38 filles et 48 garçons, tous internes.

Parmi les élèves, il y en a 36 dont l'entretien et l'instruction sont entièrement à la charge de l'institut, les autres payent une pension-annuelle variant de 120 à 400 florins.

A la fin de cette année, 23 élèves achèveront leurs études et retourneront alors chez leurs parents.

Les élèves sont divisés en huit classes sous la direction de M. L. Grünberger, de trois professeurs et de cinq institutrices.

Les dépenses de notre maison se sont élevées cette année au chiffre de 21,146 florins.

Depuis la fondation, 85 élèves ont entièrement achevé leurs études ; ils gagnent actuellement leur vie par un travail rémunérateur.

S. Adler.

---

*L'Éditeur-Gérant*, Georges Carré.

Tours, imp. Deslis Frères, rue Gambetta, 6.



L'ABBÉ J. TARRA

*1832-1889*

REVUE INTERNATIONALE
DE L'ENSEIGNEMENT DES SOURDS-MUETS
Tome V. — N° 4. Juillet 1889.

# MORT DE L'ABBÉ J. TARRA

Dans l'espace de quelques années, nous avons eu à déplorer la perte des meilleurs maîtres de l'École italienne, parmi lesquels nous comptions tant d'excellents confrères et d'amis: les P. P. Marchio, Pendola et Pellicioni qui avaient illustré l'Institution royale de Sienne; les abbés Boselli et Ghislandi qui dirigèrent si longtemps les écoles de Gênes et de Milan; l'abbé Balestra, directeur de l'école de Côme, chevalier de la Légion d'honneur, qui mérita le surnom de *chevalier errant de la parole* et qui était à la tête de l'Institution de Buenos-Ayres, lorsque la mort vint mettre un terme à son apostolat; enfin l'abbé Gualandi, directeur de l'Institution de Bologne.

Aujourd'hui, c'est l'abbé Tarra, directeur de l'école des sourds-muets de Milan, que la mort vient de frapper et dont la tombe à peine fermée attire les regards des instituteurs de sourds-muets du monde entier.

Peu de temps après le Congrès international de Milan, vers la fin de 1880, lorsque nous eûmes l'honneur, mon collègue et ami M. Dupont et moi, d'être envoyés en Italie pour y étudier l'application de la méthode orale pure, j'eus l'heureuse fortune d'être spécialement attaché à l'école des sourds-muets pauvres de la campagne. Pendant plus de six mois que dura notre séjour, je voyais l'illustre directeur tous les jours, assistant à ses classes, conférant des heures entières avec lui dans son modeste cabinet de travail où, sous le charme de sa parole, le temps me semblait si court. Souvent aussi je prenais place à sa table, je l'accompagnais dans ses visites à l'Institution des filles, dans ses promenades, je vivais en un mot à ses côtés, et me trouvais ainsi admirable-

ment placé pour apprécier la haute intelligence et le grand cœur de celui qu'on a si justement appelé *l'abbé de l'Épée italien*.

Tous ces souvenirs sont encore trop vivants dans mon cœur pour que je ne me sente pas tenu, par le plus étroit des devoirs, d'apporter sur sa tombe un dernier témoignage de respect, de reconnaissance et d'affection.

Malgré l'émotion bien légitime que m'a causée la mort de cet homme, hier encore plein de vie, dont la santé semblait défier le temps, et qui conserva presque jusqu'à la fin toutes les apparences d'une riante jeunesse, je ne saurais me dispenser de dire un mot d'adieu au maître excellent que je regrette et que je pleure, de rappeler les titres de gloire qui, parmi les instituteurs de sourds-muets les plus illustres, rendront immortel le nom de l'abbé Tarra.

Sa mort a plongé dans le deuil tous ceux qui l'ont connu et qui furent ses amis, ses collègues, ses disciples, ses collaborateurs et aussi ses pauvres élèves qu'il aimait de toute son âme et qui le lui rendaient si bien.

A ses parents désolés, à sa sœur, à ses deux frères, l'un magistrat à Milan, l'autre officier dans l'armée italienne, j'adresse l'expression de ma profonde douleur. Puisse cet hommage être de quelque soulagement à leur irréparable malheur !

Né à Milan, le 25 avril 1832, Tarra fit de brillantes études au collège des Barnabites, à Monza. Puis il entra au séminaire où l'appelait sa vocation. Là, il se fit remarquer par son application, son ardeur au travail et la vivacité de son esprit. Il n'avait alors qu'une ambition : devenir missionnaire, parcourir les contrées lointaines en prêchant aux peuplades sauvages l'amour et le devoir. De l'apôtre il avait l'éloquence, l'enthousiasme, le zèle ardent. Une autre mission, non moins noble, lui était réservée.

C'était vers 1854. Le comte Paul Taverna venait de fonder l'Institution des Sourds-Muets pauvres de la Campagne. Il pria l'abbé Tarra d'en prendre la direction. L'idée de servir de père à ces infortunés, de les tirer des ténèbres, de les

instruire, séduisit le jeune abbé. Il renonça à aller convertir les infidèles : Un soldat du Christ, pensa-t-il, n'a pas besoin de franchir les mers pour se livrer à la conquête des âmes. Dès ce moment sa résolution fut prise : il consacrerait sa vie au relèvement des sourds-muets. C'était un vaste champ ouvert à son activité. Chacun sait de quel dévouement, de quel désintéressement, de quel cœur, de quelle énergie, de quel talent, il fit preuve dans l'accomplissement de la tâche qu'il s'était imposée.

Je reviendrai un jour sur la carrière pédagogique, si bien remplie, de ce défenseur aussi illustre que passionné de la méthode orale pure ; sur ses travaux, sur sa vie, toute de labeur et de dévouement, et tout entière consacrée à faire le bien ; sur ses ouvrages qui ont inscrit son nom au livre d'or de l'éducation des sourds-muets. Je redirai alors les innombrables bienfaits qu'il a rendus aux sourds-muets de Milan, de l'Italie et de tous les pays du monde d'où l'on eut recours à ses lumières ; je rappellerai que des maîtres français, portugais, espagnols, suisses, anglais, américains, furent délégués auprès de lui par leurs gouvernements pour s'initier à la méthode orale dont l'abbé Tarra, après avoir pratiqué successivement les différents procédés d'enseignement, après avoir été un grand maître dans l'art de mimer, était devenu l'avocat le plus ardent, le plus convaincu, si bien qu'on l'appelait *le père de la méthode orale pure*.

Aujourd'hui j'ai voulu seulement rappeler les admirables vertus du Maître qui vient de mourir. Sa ville natale peut avec raison le compter parmi ceux de ses enfants qui l'ont le plus honorée. A une belle intelligence, il joignait toutes les qualités de l'esprit et du cœur ; il avait su se faire aimer et estimer de tous par l'aménité de son caractère, par la sûreté de ses relations, par la noblesse de ses sentiments. Pour ma part, il m'a été donné rarement de rencontrer dans la vie un cœur si complètement dévoué, si tendrement affectueux. Les bienfaits qu'il n'a cessé de répandre autour de lui, lui assurent une des plus belles places dans les annales de la bienfaisance milanaise. N'est-ce pas lui qui disait en visitant

l'établissement des jeunes aveugles cette belle parole : « Je voudrais avoir deux vies pour donner la première aux sourds-muets, la seconde aux aveugles. »

Au citoyen vertueux, au prêtre excellent, au savant instituteur, à l'écrivain distingué, au bienfaiteur infatigable des infirmes, la ville de Milan a voulu faire des obsèques dignes de lui. Quand le char funèbre, disparaissant sous les fleurs, s'est approché de l'église, la foule immense et attristée, qui était accourue de toutes parts pour les funérailles, a pu lire au frontispice de l'église Saint-Joachim cette inscription qui résumait la pensée commune :

*Al Padre dei Sordo-Muti*
*Al valente educatore della gioventù*
*Sacerdote Car.-Giulio Tarra.*

Dormez en paix, cher Maître, en votre demeure dernière. Votre nom ne périra pas, car votre vie fut de celles qui méritent d'être données en exemple aux instituteurs de tous les pays et de tous les âges. Vous êtes de ceux qui ont su faire glorieuse l'humble tâche des instituteurs de sourds-muets. Désormais votre nom est synonyme de charité, d'intelligence, de dévouement, et votre mémoire sera saluée avec respect par les instituteurs de l'avenir ! Puisse-t-elle protéger votre œuvre et vous susciter parmi nous des imitateurs !

Quant à moi, Maître vénéré, j'espère qu'avant peu, en souvenir du jour où je vous vis pour la première fois et où je commençai à vous aimer, il me sera permis d'aller déposer sur votre tombe un témoignage de mes vifs regrets et de ma profonde affection !

A. Dubranle.

## Discours prononcé

# SUR LA TOMBE DE L'ABBÉ JULES TARRA

Par M. C. Périni

Depuis le fameux Congrès international de Milan, la mort a enlevé les instituteurs de sourds-muets les plus éminents dans les écoles de notre pays et dans celles de l'étranger. Ces pertes furent toujours douloureuses à notre cœur, car dans tous ces maîtres on voyait resplendir le génie qui se voue à la régénération des sourds-muets. Et maintenant nous pleurons celui qui fut si longtemps notre directeur et notre maître, l'homme en qui ce génie brillait avec tant d'éclat.

Avant même que l'abbé Tarra fut ordonné prêtre, le comte Taverna, connaissant son intelligence et l'ardente charité dont il était animé, puisqu'il voulait aller prêcher l'Évangile dans les pays barbares, lui confia sans hésiter la direction de l'école qu'il venait de fonder.

Après avoir appris le langage mimique et s'être rendu au milieu de ses fils d'adoption, il ne tarda pas à s'apercevoir que dans presque toutes les écoles on prenait pour point de départ dans l'enseignement non le *connu* mais l'*inconnu*. Pouvait-on ainsi éclairer convenablement l'esprit du sourd-muet, dont les facultés, quand il est privé d'instruction, restent plongées dans des ténèbres mortelles ?

Partisan du grand Rosmini, il organisa l'enseignement des élèves de son institution d'après les principes pédagogiques de ce philosophe, et proclama, au milieu de l'admiration des maîtres les plus savants et les plus remarquables, la méthode *intuitive, pratique, rationnelle*.

Dès le début il s'entoura de collaborateurs pieux et intelligents, dont nous nous faisons gloire d'être les élèves, et sa renommée dès lors ne fit que s'accroître.

Il possédait à un haut degré le don de la mimique, ce langage qui réveille la fantaisie, mais qui est incomplet et imparfait pour réveiller les idées qui développent les facultés intellectuelles. Par la mimique il lui arrivait fréquemment d'émouvoir le sourd-muet jusqu'aux larmes et de le pousser aux entreprises héroïques. Par la mimique jointe à la dactylologie il avait expliqué à ses élèves les *Fiancés* de Manzoni, *Mes Prisons* de Silvio Pellico et les récits de nos meilleurs auteurs.

Et pourtant, il reconnaissait que le sourd-muet instruit par ce moyen, était toujours et grandement infortuné, non-seulement parce qu'il ne trouvait pas dans la mimique le vêtement naturel de sa pensée, mais encore parce que, son instruction terminée, il redevenait un étranger au sein de la société.

Aussi, ayant appris que Provolo de Vérone avait merveilleusement appris à parler à quelques sourds-muets et que Bianchi de Milan excellait dans cet art, Tarra obtint qu'il fut institué dans son école une classe d'articulation.

Puis on en vint à reconnaître qu'il est possible de rendre la parole même au *sourd de naissance frappé d'aphasie.*

Aussi vit-on bientôt ce maître des maîtres dans l'art de mimer, proscrire, avec l'aide de la Commission et de son Président, la mimique et la dactylologie dans ses propres écoles et employer la parole comme unique moyen d'enseignement avec tous ses élèves.

Enfin l'année vint qui devait mettre le comble à sa gloire. Ce fut lorsque dans le Congrès de Milan, présidé par lui, on vit à la suite des arguments irréfutables et des preuves qu'il avait fournies, plus de deux cents instituteurs venus des deux mondes, accepter la méthode orale pure à laquelle il avait donné la préférence dans ses écoles.

Que de fois je me le représente au Congrès de Bruxelles, au moment où, dans notre belle langue, il fit entendre sa parole, parole qui électrisa l'illustre assemblée, l'enthousiasmant pour cet homme dont le nom est déjà gravé à côté des Pierre Ponce, des Amman, des de l'Épée, des Assarotti, des Pendola, et des plus grands noms qui aient illustré l'histoire de notre art.

Et maintenant nous tous qui avons appris de toi à aimer et à connaître le sourd-muet, nous te saluons. Du lieu de paix où tu te trouves, regarde tes enfants et protège la maison que tu as vu naître, grandir et prospérer, afin que ton esprit, qui est l'esprit de charité, y règne éternellement.

C. PERINI.

---

# RÉDUCTION DES LETTRES A LEURS ÉLÉMENTS PRIMITIFS

ET

## Art d'enseigner à parler aux Muets

par JUAN PABLO BONET

Attaché au service secret du Roi et à la personne du capitaine général de l'artillerie d'Espagne et secrétaire du connétable de Castille.

*Dédié à Sa Majesté le Roi Don Philippe*

(Suite)

### CHAPITRE VI

### Définition de la voix

Le nom de chaque lettre est notoire, mais c'est par la tradition seule, qui se continue avec nous, que nous connaissons ces noms formés d'éléments si simples qu'il n'était pas possible de les exprimer par écrit. Toutefois, nous nous proposons de caractériser ces éléments de telle façon qu'on puisse les reconnaître sans avoir à s'en rapporter à la tradition, comme cela s'est fait jusqu'ici. Nous signalerons en même temps les imperfections que présentent ces noms, imperfections qui les rendent non seulement inutiles, mais

encore embarrassants pour l'enseignement de la lecture. Nous dirons ensuite ce qu'est la lettre, la corruption introduite par l'usage dans celles que nous employons, avec le moyen d'y remédier, en nous appuyant sur tous les arguments que nous aurons pu trouver et surtout sur l'expérience, qui vaut mieux que toutes les théories. Ainsi, sans nous laisser entraîner dans des classifications interminables, comme tant d'autres, nous pourrons atteindre plus directement et plus facilement notre but.

Mais puisque la lettre a été inventée pour être mise au service de la voix, nous ne pouvons nous dispenser de consacrer quelques lignes à celle-ci. Saint Isidore dit que « la voix est le bruit formé par l'expulsion d'un souffle, » et qu'elle est articulée ou confuse selon que l'on peut ou non l'écrire. C'est aussi ce que dit Ælius Donat, grammairien de l'antiquité. Le docteur Juan Sanchez de Valdès définit la voix « un léger choc de l'air contre la pointe de la langue ». Quant à Flaccus Alcuin, il répondit à ses élèves qui le questionnaient à ce sujet, que la voix se présentait sous quatre formes : articulée, inarticulée, exprimable par écrit ou inexprimable. La voix articulée est celle qui exprime une pensée, comme : Je chante les exploits des héros... ; la voix inarticulée, celle qui n'a aucun sens, comme le bruit produit par un objet qui se casse, le beuglement d'un bœuf, etc... ; quant à la voix exprimable ou inexprimable par écrit, ce n'est que la répétition de ce qui a déjà été dit par Saint Isidore. Il semble que ces deux dernières formes doivent rentrer dans la catégorie de la voix articulée et de la voix inarticulée, mais il n'en est rien, car la différence existe réellement. Il est, en effet, des sons qui peuvent s'écrire et qui ne sont pas articulés, c'est-à-dire qui n'ont pas de sens. C'est ainsi, du reste, que le comprend Priscien ; *cra* et *coax*, par exemple, peuvent s'écrire ; ce ne sont pas cependant des sons articulés, puisqu'ils n'ont aucun sens. Aussi, pour nous faire mieux comprendre, qualifierons-nous de *significatif* le son articulé, et cette qualification est en tous points conforme à l'idée de ces auteurs qui n'accordent le titre d'*articulée* qu'à la voix qui a un sens. Ainsi donc,

quand il sera question du nom des lettres composées, nous dirons : articulé, exprimable par écrit et significatif ; quand nous parlerons du nom simple, nous le désignerons par significatif, impossible à écrire et inarticulé. Mais, comme nous l'avons déjà dit, cela ne pourra s'appliquer aux voyelles.

## Chapitre VII

*Quelles sont les lettres composées, leurs noms et le rôle qu'elles jouent dans la lecture?*

Les dix-sept lettres, causes de cette confusion, sont : *b*, *c*, *d*, *f*, *g*, *h*, *l*, *m*, *n*, *p*, *q*, *r*, *s*, *t*, *y*, *x*, *z*. Si nous avions à écrire leurs noms, ce serait : bé, cé, dé, èfe, gé, ache, elle, emme, enne, pé, qu, erre, esse, té, ixe, y grec et zèd. Toutes ont donc un nom *exprimable par écrit* et constituent aussi un *son articulé,* puisque chacune d'elles forme un tout, ayant une signification propre et un son particulier qui la distingue. De plus, ce sont des lettres composées, puisque sept d'entre elles : bé, cé, dé, gé, pé, qu, té, unissant leur son spécial à une voyelle, forment une syllabe, et que les dix autres en forment même deux.

Il en est qui donnent aux lettres des noms un peu différents de ceux qui précèdent, ces noms sont : a, bé, cé, dé, e, ef, gé, hach, i, l, èm, èn, o, pé, qu, err, es, t, v, x, y (upsilon), zèd. Mais l'existence de ces dénominations diverses justifie ce que nous avons dit des effets de la tradition. On ne peut croire, en effet, qu'au moment où elles ont été inventées, les lettres aient reçu différents noms ; on a dû leur en donner un seul, immuable, et s'appliquant le mieux possible au rôle de chacune. On remarquera que, des dix-sept consonnes, il n'en est aucune qui soit employée dans le langage avec le nom écrit que l'on vient de voir ; car c'est là un nom composé, celui que l'usage a donné à chacune prise isolément. Voyons par exemple *effe :* Quand on se sert de cette lettre dans un mot, on ne l'écrit jamais *effe,* mais seulement *f.* Ce

caractère débarrassé des lettres qui le précèdent et le suivent entre seul dans l'écriture et il en est de même dans le langage, où il n'est employé que comme son simple et non avec la prononciation *effe*. On en peut dire autant pour les autres. De là, il résulte donc, que dans la parole et dans l'écriture les lettres ne peuvent être employées que comme sons simples et jamais comme sons composés. Si l'on prend, en effet, *f*, en l'appelant *effe*, pour le joindre à une voyelle comme *i*, on obtiendra *effei* alors qu'il faut *fi*; si à *fi* on ajoute encore *n* en donnant à cette dernière son nom composé *enne*, les trois donneront *effeienne*, tandis que si l'on n'emploie que leur partie simple, on aura formé le mot *fin*, qui est celui que l'on doit obtenir.

La création de ces noms composés a été imprudente, car elle aurait pu faire perdre aux lettres, avec leur simplicité, le triple caractère qui fait le principal mérite de cette invention ingénieuse et qui constitue la supériorité de notre langue sur toutes les autres. Ce caractère essentiel consiste en ce que le son émis, le signe graphique représentant ce son et le nom que nous donnons à ce signe en lisant, ont la même valeur phonétique. Il n'existe pas d'autres lettres qui aient la même propriété, seules celles-ci la possèdent et méritent véritablement le nom de lettres, car avec elles on peut lire. Les autres ne sont que des figures hiéroglyphiques, qui ne permettent de lire qu'au prix d'une grande pratique, car, réunies en groupes et prononcées avec leurs noms, elles ne représentent pas le langage parlé. Quant aux nôtres, si on leur enlève la partie composée qui n'est qu'une corruption, elles sont absolument aptes à remplir le rôle pour lequel elles ont été créées, c'est là leur propriété essentielle et leur raison d'être. Du reste, pour qu'on ne s'étonne pas, outre mesure, de cette innovation qui consiste à diminuer le nom des lettres, nous allons donner la définition de la lettre par quelques auteurs. Dans ces théories, qui n'ont pas été écrites spécialement pour le sujet que nous traitons, nous pourrons cependant trouver des arguments en faveur de notre manière de voir.

## Chapitre VIII

*La lettre définie par les grammairiens de l'antiquité est la lettre simple.*

Constantin Lascaris, dans sa grammaire grecque, dit que la lettre est la plus petite subdivision irréductible de la voix. Ælius Donat, après avoir donné de la voix la définition que nous avons citée (ch. vi), dit aussi de la lettre qu'elle est la plus petite subdivision de la voix articulée. Ce sont là autant d'arguments en faveur de notre thèse. En effet, si on appelle *voix articulée* celle qui est exprimable par écrit et significative, cette dénomination s'applique exactement *aux noms composés* que l'usage a donnés aux dix-sept lettres dont nous venons de parler, mais non *aux lettres mêmes* qui ne sont que des subdivisions indécomposables de la voix.

Pour ces noms, en effet, nous avons eu déjà occasion de dire et de prouver qu'ils étaient *exprimables par écrit,* et qu'il suffisait pour cela de les écrire comme ils se prononcent. *Significatifs,* ils le sont également, car, en les prononçant, nous reconnaissons immédiatement ce qu'ils signifient et la lettre qu'ils désignent. Par suite, ils sont forcément *articulés.* Or, on ne peut désigner que sous le nom de *voix* ce qui est articulé, exprimable par écrit et significatif. Si cette voix est *susceptible d'être décomposée* en parties, l'une de ces parties, et même la plus petite suivant la théorie des auteurs cités, sera *la lettre.* C'est le cas, pour les noms de ces lettres composées ; elles peuvent être divisées en deux, trois et quatre unités, comme effe, ache, ixe...

Alcuin dit aussi de la lettre qu'elle est indivisible, les phrases se décomposant en mots, les mots en syllabes et celles-ci en lettres, et les lettres ne donnant lieu à aucune subdivision. Cette opinion est partagée par le grammairien Sergius, et c'est assurément l'explication la plus plausible si l'on admet que la lettre a le nom simple, et par suite irréductible, que nous lui supposons. Si ces écrivains, en s'ex-

primant ainsi, ont visé les noms composés qui nous servent pour désigner les lettres, ils nous ont fourni l'occasion de commenter et de compléter leur pensée. Suivant eux, tant qu'il y aura lieu de retrancher ou de diviser, comme dans les phrases, les mots et les syllabes, nous n'aurons pas obtenu la lettre. Donc, nous ne pouvons considérer comme lettres, aucune des dix-sept que nous avons citées, tant qu'elles seront écrites ou prononcées sous forme de syllabes. Il est évident que cela ne s'applique pas aux voyelles qui, bien qu'elles aient la valeur de syllabes, sont absolument simples et indivisibles.

Dans son *Traité* d'orthographe latine, Velius Longus nous fait connaître différentes définitions de la lettre par divers auteurs. Les uns disent que la lettre est le principe de la voix claire et intelligible; les autres, qu'elle est le principe du son significatif; d'autres, la plus petite partie de la phrase; d'autres enfin, un élément de voix exprimable par écrit. La définition qui fait de la lettre le principe du son significatif, n'a pas été admise; il existe, en effet, des sons qui n'ont aucun sens, qui par conséquent ne sont pas significatifs et qui cependant, peuvent s'exprimer en toutes lettres. *Tit* et *Tis*, par exemple, peuvent s'écrire quoiqu'ils ne signifient rien. La véritable définition, c'est que la lettre est le principe de toute voix claire et intelligible. Si elle est le principe de toute voix claire et exprimable par écrit, ce qui est la même chose, elle sera aussi le principe du nom composé des lettres. Dans ces noms composés et qui peuvent s'écrire, le principe pouvant être isolé, c'est donc lui qui constituera la lettre à l'exclusion de tout le reste. Ce sera un son simple comme chacun de ceux que l'on peut tirer de *tis*, d'abord *t*, puis *i*, et enfin *s*.

Partant de ce principe que le nom de chacune des dix-sept consonnes est un son composé, et que par suite il ne peut être considéré comme lettre, la lettre sera la première partie qui entre dans la composition de ce son. Dans *bé*, par exemple, qui est un son intelligible, exprimable par écrit et décomposable en parties, *b*, qui est le premier son entrant dans la composition de *bé*, constituera la lettre. Priscien dit de la lettre qu'elle est un signe représentant *l'élément* vocal, et

comme un portrait de la voix. S'il en est ainsi, quand un son est *composé* de deux ou plusieurs lettres, il ne peut être regardé comme élément, puisque *un élément est toujours simple*. Plus loin, cet auteur dit encore que *l'élément* et *la lettre* diffèrent en ce que l'un est *la prononciation* et l'autre le *signe graphique*, de sorte que ce serait une grande erreur de les confondre.

Tous ces arguments, empruntés à des auteurs si autorisés, nous permettent donc de dire maintenant qu'à ces signes graphiques ou lettres il ne convient pas de donner les noms composés que l'usage a introduits, mais bien des noms simples comme les éléments dont ils sont l'expression et le portrait.

Pour compléter cette question, nous renvoyons le lecteur désireux d'être plus renseigné, aux ouvrages de Martianus Capella, de Terentianus Maurus et de Victorinus. Juste Lipse les cite et reproduit les explications qu'ils ont données pour la prononciation de chaque lettre. Quoique différentes dans la forme, ces diverses théories sont d'accord dans le fond et tendent toutes à prouver que l'on doit donner aux lettres des noms simples. Au sujet de *m*, par exemple, dont le nom se compose de deux syllabes, Martianus Capella dit « *Labris imprimitur* »; Terentianus : « *Clauso quasi mugit intus ore* » et Victorinus : « *Impressis invicem labiis mugitum quemdam intra oris specum attractis naribus dedit.* » Ce n'est certainement pas au nom *ème* que ces auteurs pensaient quand ils écrivaient cela, car, ème n'est pas un *mugitus*, il ne se prononce pas *ore clauso* mais bien *m*, débarrassé des deux *ee*. Aussi, pour conclure, dirons-nous que, non seulement ce n'est pas une erreur de donner aux lettres un nom simple, mais que nous leur rendons, au contraire, leur caractère primitif, leur essence qui doit être invariable. Dans le cours de ce travail, nous développerons la théorie de la formation et de la prononciation des lettres plus longuement que l'ont fait ces écrivains, et nous dirons comment nous les prononçons, nous Espagnols, car tous les peuples ne les prononcent pas de la même façon.

(*A suivre.*) E. Bassouls et A. Boyer.

# DES APPLICATIONS DU TOUCHER

Dans un précédent article sur les fonctions du toucher, lu au congrès de Bruxelles, nous n'avions pu que faire l'exposé général de la question, nous réservant d'en donner plus tard des détails complémentaires. Ce second article comblera en partie les lacunes du premier.

Cependant, avant d'aborder cette question, laissez-moi vous rappeler ce principe fondamental, à savoir que la perception réelle est une source plus certaine de savoir et de connaissance que la perception indirecte ou réflexe, ou en d'autres termes, que les impressions dans lesquelles l'esprit est en contact direct, et au moyen des sens, avec les objets qui les déterminent, sont d'une netteté absolue. Maintenant, la perception desdits objets au moyen du toucher est toute d'intuition, et cependant aussi nette que celle que nous recevons par le ministère de l'ouïe ou de la vue. Quand nous tenons dans notre main une pièce de monnaie que nous n'avons pas encore vue, nous avons par le toucher la notion exacte de sa forme et de son poids. Et d'une manière analogue, quand nous mettons le doigt d'un sourd-muet en contact avec notre larynx, lequel transmet les vibrations déterminées par les voyelles, sa perception est toute intuitive. Il ne *sent* pas le son lui-même, mais seulement les vibrations qui concourent à son émission. Avant de faire cette découverte des vibrations laryngiennes, il n'avait jamais entendu proférer aucun son, il ne savait pas même qu'il eût des organes destinés à produire la parole, il ne connaissait pas non plus leur action, cependant, après quelques observations directes, il prononcera la voyelle *a* distinctement, quoiqu'il n'ait encore vu que l'ouverture de la bouche de son maître et senti son larynx lorsqu'il le prononçait. Quel agent a déterminé la production de ce phénomène? Ce n'est pas en voyant

l'action des muscles de la glotte et des cordes vocales, puisqu'ils sont invisibles, et qu'il est impossible de les imiter, c'est donc en essayant de produire des vibrations analogues dans son propre larynx. Par quelle force ou quel agent cette action musculaire de la glotte a-t-elle été produite? Il n'a pas fait usage de sa glotte depuis sa naissance — au moins dans le but de produire un son articulé. — La respiration a été uniforme et a nécessité par conséquent certains mouvements de la part de la glotte, mais les muscles ont été inactifs et les cordes silencieuses, sauf quand elles ont produit des sons accidentels, jusqu'à ce que le toucher découvrît les vibrations déterminées par une autre voix. L'explication que nous donnerons de ce phénomène, car nous n'en pouvons découvrir d'autres, est que, chez chaque enfant, il existe une certaine tendance à parler, une certaine puissance de parole qui se traduit par l'imitation des sons produits, soit par l'ouïe, soit par le toucher.

Point n'est besoin de démontrer l'existence de cette aptitude chez le sourd-muet. L'agent direct est tout ce qui est requis pour obtenir un prompt résultat. En l'absence de l'ouïe, c'est le toucher qui est l'agent. La nature fait le reste. Le professeur doit en profiter, mais il ne le créera pas. Il y a une action qui est le point de départ physique du développement scientifique de la parole.

Si nous examinons les conditions dans lesquelles est produite la voyelle *a*, nous voyons premièrement, que la bouche du maître prend une certaine forme, qu'on peut facilement imiter. Ensuite que le larynx est placé de telle façon que les cordes vocales se tendent de manière que cette tension concorde avec la forme de la cavité buccale. Alors le toucher informe l'élève des vibrations produites par le son que vient de prononcer le professeur, et souvent aussi, de l'effort spontané qu'il faut faire pour produire un son semblable, lequel se trouve à la fin proféré avec toute la pureté désirable. L'œil voit l'ouverture, le toucher constate les vibrations, mais c'est la *tendance* exprimée par l'effort spontané qui met les muscles en action et détermine la production du son.

Mais des phénomènes semblables se produisent dans l'émission des autres voyelles, car le larynx monte et descend de façon à favoriser l'action musculaire qui doit faire prendre aux cordes vocales la position qui concorde avec la hauteur du son ; si par exemple, nous voulons prononcer la lettre *e*, la note correspondant à cet élément étant plus élevée que celle qui correspond à la lettre *a*, le larynx devra exécuter un mouvement d'ascension qui permette aux cordes vocales de se tendre conformément à l'ouverture et aux dimensions de la cavité buccale.

Mais le toucher, qui nous est d'un si grand secours pour amener l'enfant à produire les voyelles, aura aussi son utilité dans l'émission des consonnes. C'est ce que nous pouvons aisément prouver. Mettez un doigt dans l'ouverture formée par les lèvres lorsqu'on prononce *p* et *b*, et vous verrez que leur action et leur pression sont plus grandes dans *p* que dans *b*, pendant que le toucher nous indiquera que le premier de ces sons est un bruit, une explosion produite par l'absence des fortes vibrations, tandis que le dernier est, au contraire, déterminé par la présence desdites vibrations. Une observation rapide ne nous ferait percevoir que difficilement ces différences. De la même manière nous arriverons à distinguer nettement la différence qui existe entre l'émission du *b* et celle du *m*, car les mouvements musculaires qui, se faisant dans la direction du nez pendant l'émission du *m* et qui font totalement défaut dans celle du *b*, sont la cause des vibrations nasales. Nous ne donnons qu'un petit nombre d'exemples mais suffisants pour démontrer la place importante que prend le toucher dans l'articulation. Tous ces mouvements musculaires se produisent suivant une règle unique, car chacun des organes vocaux s'est développé, au fur et à mesure, en vue d'un usage spécial, et remplira son rôle si, auparavant, ce rôle même a été déterminé d'une façon bien précise. Notre devoir est donc de découvrir par quel moyen nous pourrons parvenir le plus facilement à ce résultat.

Le toucher a un rôle plus considérable même, car il peut rendre de grands services dans l'enseignement de la lecture

sur les lèvres. Pour beaucoup de personnes, la lecture sur les lèvres est regardée comme appartenant aux phénomènes purement visuels. Nul doute qu'à la vue revienne la plus grande part dans l'art de saisir les mouvements extérieurs, mais ces mouvements sont des mouvements musculaires dont la présence peut être sentie par le doigt. Le toucher aurait donc cet avantage de donner à l'élève une idée plus nette des contractions de la face en l'amenant à cette conclusion que les mouvements ne sont pas les formes mais les effets de la production de la voix.

Ce qui suit est le résumé des applications pratiques du toucher :

1° Il permet de placer le larynx dans la position requise ;

2° Un constant usage du toucher rend capable l'élève de sentir les vibrations des sons et des mouvements musculaires;

3° La fréquente répétition des voyelles dans quelque ordre que ce soit (ascendant ou descendant) lui permettra de les émettre avec plus de facilité ;

4° L'élève pourra les prononcer en se servant du toucher, indépendamment du secours que peut lui apporter la vue ;

5° Importance de l'usage constant du toucher dans la lecture sur les lèvres.

— En modifiant la position du larynx, avoir bien soin de ne pas trop le presser ni de ne pas le placer trop haut, ce qui pourrait avoir pour conséquence de faire parler l'élève en voix de tête. Dans la parole, le son le plus aigu ne doit pas même être distant d'un octave du son le plus grave, et donner une voix de fausset à l'élève serait aussi dangereux qu'inutile.

Th. ARNOLD.

---

# ENVOIS DES ARTISTES SOURDS-MUETS

### AU SALON DE PEINTURE ET DE SCULPTURE

## SCULPTURE

Parlons d'abord, comme nous l'avons déjà fait l'an dernier, de nos sculpteurs. Aussi bien l'exposition de sculpture occupant le rez-de-chaussée du palais, il faut la traverser pour aller au premier étage.

Arrêtons-nous donc au rez-de-chaussée. Cela nous permet de souhaiter tout de suite la bienvenue à une nouvelle recrue qui vient renforcer la vaillante petite troupe de nos sourds-muets exposants.

M. Douglas TILDEN est un sourd-muet américain, ancien élève de l'institution de New-York, qui, pour son coup d'essai, vient de faire un coup de maître. On nous fait savoir, en effet, que M. Tilden ne pratique la glaise que depuis fort peu de temps ; il s'est formé dans l'atelier de notre compatriote Choppin et il est juste de déclarer tout de suite que l'élève fait le plus grand honneur à son jeune maître.

L'œuvre exposée par M. Tilden a pour titre : *Baseball.* Elle nous représente un jeune homme de grandeur nature, en bras de chemise, les manches retroussées au-dessus du coude et lançant la balle, au cours d'un de ces ports dont sont si friands les Anglais et les Anglo-Américains.

Le sujet est traité avec beaucoup de vigueur et de savoir. Ce joueur est bien à son jeu, le mouvement qu'il fait est très juste et l'on sent les muscles se raidir pour l'effort à produire. Si, de cet ensemble, nous passons au détail, nous remarquons que tout est traité avec un soin tout particulier et une grande science du dessin. Le profil des jambes, le

modelé du dos, les muscles des avant-bras sont très remarquables. Mais pourquoi le regard est-il si dur?

*
* *

Après l'élève, passons au maître :

M. Paul Choppin expose une reproduction en bronze de son *Vainqueur de la Bastille*. Cette fois il l'appelle : « Un volontaire de 92 ». Nous y retrouvons toutes les qualités que nous avons signalées l'an dernier, mais l'ensemble perd de sa puissance et de sa farouche expression sous cette forme réduite.

Le même artiste a fait un second envoi : une statuette en plâtre représentant *Sainte Cécile*. C'est une commande qui lui a été faite par un amateur, par conséquent rien à dire du choix du sujet qui est d'ailleurs rendu avec beaucoup de charme. L'attitude de la sainte est vraiment jolie et son visage a une belle expression de mysticisme et de poésie.

*
* *

M. Félix Martin a fait également deux envois : *Mort du centaure Nessus*, petit groupe en plâtre, et un *buste du duc de Padoue*. Celui-ci nous a produit une meilleure impression que le premier sujet. Nous avons retrouvé dans ce buste toute la science d'observation et la conscience scrupuleuse que met toujours M. Félix Martin à reproduire la chose vue.

Son centaure, qui rappelle un peu trop les sujets de concours, nous a paru moins heureusement exécuté. C'est ainsi que la jeune fille qui se laisse glisser de la croupe du centaure blessé nous a semblé un peu calme. La situation où elle se trouve comporterait un effarement un peu plus marqué ; on sent qu'elle pose. En revanche, le visage du centaure exprime bien la douleur. L'ensemble est bien composé, mais plutôt gracieux que tragique.

*
* *

Signalons un bon *buste* de M. Desperriers, qui paraît être en progrès.

*
* *

M. Hennequin expose deux médaillons : M. *Ferdinand de Lesseps* et M. *Besson*, très finement exécutés, très soignés, trop soignés peut-être, car M. de Lesseps nous a paru singulièrement flatté et rajeuni. Un peu plus de vigueur dans le modelé et de sécheresse dans les lignes relèverait encore le mérite très réel de ces médaillons.

## PEINTURE

### *Pastel. Lithographie.*

M. G. Ferry nous introduit dans un cabaret normand. Autour d'une longue table, sept ou huit joyeux drilles *sèchent* quelques pichets de cidre, pendant qu'un militaire pince la taille à la servante et que le plus jeune de la troupe, monté sur un banc, lance à pleine voix la chanson des *Cloches de Corneville* :

> Viv' le cidr' de Normandie,
> Rien ne fait sauter comm' çà !

Nous restituons au refrain bien connu l'orthographe du libretto, que M. G. Ferry n'a pas observée par cette bonne raison que les sourds-muets ne peuvent comprendre aisément qu'on ne respecte pas toujours l'orthographe usuelle d'un mot, même en poésie.

Personne ne saute, dans ce tableau, pas même les bouchons, puisqu'il n'y en a pas. A part çà, la facture du tableau est bonne; les personnages sont bien posés, le groupement ne manque pas de naturel, le dessin est d'une main exercée. On remarque surtout, au premier plan, un gros personnage particulièrement soigné qui rappelle les profils de Baric dans l'Amusant.

*
* *

M. Loustau doit chérir les maîtres hollandais et s'en inspire, ce que nous nous garderons bien de lui reprocher. Il

nous présente *Érasme* faisant une leçon de cosmographie à quelques disciples pittoresquement groupés autour de lui. L'attitude du principal personnage nous rappelle le sujet si connu :

E pure si muove !

La tonalité générale est un peu sombre, le soin apporté à rendre les plus petits détails est très louable, mais ôte de l'ampleur au sujet.

Le deuxième envoi de M. Loustau est d'une fantaisie mordante qui laisserait entendre que l'artiste n'a pas eu toujours à se louer des portiers parisiens, et il s'en venge en les clouant au pilori à sa façon. Dans un petit cadre pas plus grand que les deux mains, nous voyons une chienne bouledogue au muffle hargneux, à l'œil dur, campée sur son derrière, prête à s'élancer vers tout visiteur suspect. A côté d'elle, sa niche, sur laquelle on lit cette inscription :

*Parlez au portier.*

Nous engageons M. Loustau à offrir son tableautin à sa concierge pour les étrennes du jour de l'an. Comme il sera bien reçu !

*
* *

Passons du plus petit (comme dimension, s'entend) au plus grand.

*L'arrivée au pressoir*, de M. Princeteau, est un tableau de grande dimension, comme il convient bien au genre de l'auteur, qui brosse largement, hardiment même et dont le tempérament en dehors ne saurait tenir dans les petits cadres qu'affectionne M. Loustau.

Les personnages de M. Princeteau sont presque de grandeur nature. Deux bœufs attelés à un charriot chargé de lourdes cuves pleines de raisin noir font un puissant effort de recul pour faire arriver leur charge à portée du pressoir. Un bouvier les excite du bâton et de la voix, pendant qu'un aide pousse à la roue. L'artiste a rendu tous ces efforts avec un rare bonheur.

La tête du taureau blanc surtout est d'un relief puissant. Ajoutons que ce tableau renferme des qualités de couleur très remarquables.

*
* *

Du chêne au roseau :

Il y a, en effet, un contraste saisissant entre la manière de M. Princeteau et celle de M. A. Berton. Autant le premier chérit la couleur et le relief, autant le second affectionne les tons noyés et les lignes effacées. Nous retrouvons dans les deux pastels de M. A. Berton le même amour du vaporeux, la même *morbidezza* que nous avions signalés dans les tableaux qu'il exposait les années précédentes. C'est décidément le genre auquel il se tient et il y réussit fort bien.

Le sujet qu'il a choisi s'accommode très bien à ce genre : La *rêveuse*, à demi noyée dans les plis de la mousseline, fait songer à ces vers de Musset :

> Pépa, quand la nuit est venue,
> Que ta mère t'a dit adieu...

Elle rêve, caressant d'une main l'anneau qu'elle tient de son fiancé, et, dans son innocence d'enfant pure, les jours à venir lui apparaissent doux et calmes, comme est doux son sommeil et calme son beau visage.

*Les deux sœurs*, du même artiste, sont fort aimables et ont un minois éveillé bien sympathique. Comme le tableau précédent, elles sont traitées avec beaucoup de simplicité qui ajoute encore du charme à ces gracieux visages d'enfants.

*
* *

*Le Village d'Asnois*, lithographie de M. Aug. Colas, est une œuvre d'un travail patient, minutieux, d'ailleurs très réussi comme exécution. Nous y voyons tout un petit monde de basse-cour, très exact comme dessin, et pittoresquement groupé, qui s'en va gloussant et coincoinant sur la route poudreuse en toute sécurité, loin des bruits de la ville et des voitures aux roues meurtrières.

En somme nos braves artistes sourds-muets font bonne contenance au milieu de leurs confrères entendants et nous leur devons, avec nos encouragements, des félicitations pour le bon exemple qu'ils donnent à ceux de leurs cadets qui s'apprêtent à affronter demain les dangereuses chances de la carrière artistique.

L. GOGUILLOT et HUGUENIN.

---

## CHRONIQUE DE L'ÉTRANGER

# TOMMASO SILVESTRI

### Et la création de l'Institut des Sourds-muets de Rome

Dans le Trevignano Romain, petite mais très ancienne terre des Etrusques, situé sur les bords charmants du lac Sabatino, éloigné de Rome de 25 milles environ, naquit, le 2 avril 1744, l'abbé Thomas Silvestri. Parmi les principales familles de cette terre, il y avait la maison des Ziani qui lia parenté avec la maison des Silvestri par un double mariage conclu le 26 septembre 1628 entre une Ziani et un Silvestri et entre une Silvestri et un Ziani. De ce double mariage naquirent beaucoup d'ecclésiastiques respectables pour leur piété et leur savoir, parmi lesquels celui qui se distingua le plus, au siècle passé, fut Thomas Silvestri (1). Celui-ci était le deuxième de dix fils; il entra de très bonne heure au séminaire, et devenu prêtre, il exerça avec son frère aîné Alexandre, prêtre lui aussi, jusqu'en 1782. De là, il se rendit dans la Ville Éternelle où, en vertu de son intelligence et de la profondeur de son savoir, il mérita l'estime et la faveur de l'avocat consistoriale Pasquale de Pietro. Celui-ci était un homme de beaucoup de savoir et de la plus grande charité, et il voyait avec regret la triste condition des pauvres sourds-muets de la ville qui, faute d'instruction vivaient comme des brutes. Il aurait voulu les recueillir et les éduquer, mais à Rome il ne trouvait personne qui pût leur servir de professeur. Ayant reconnu chez Silvestri une intelligence peu commune, il eut l'idée de l'envoyer à Paris pour apprendre à l'école du célèbre abbé de l'Epée la méthode inventée par lui pour instruire les sourds-muets, et plus tard de lui confier l'école qu'il formait le projet d'ouvrir à Rome pour

(1) *Mémoires historiques sur la ville de Sabazia*, ouvrage de l'abbé Paul Bondi, Florence, typ. Calasanziana, 1836.

ces malheureux. Il exposa son plan à Silvestri, celui-ci accepta et, aux frais de Pasquale di Pietro, il partit de Rome le 20 janvier 1783, et se rendit à Paris où il resta jusqu'à ce qu'il fut initié à l'enseignement (1). Il connut Mgr Joseph del Principi Doria, abbé des Trois-Fontaines, archevêque de Seleucia, nonce alors à la cour de France, plus tard cardinal, qui après avoir observé les heureux progrès que Silvestri faisait sous la direction de son précepteur l'admit dans sa confidence particulière comme l'attestent clairement les nombreuses lettres qu'il lui adressa (2). L'attachement du nonce envers Silvestri ne se borna pas à cela, car pendant son séjour à Paris il lui procura la connaissance de lettrés, de savants et de personnes appartenant au monde le plus distingué; et lorsque Silvestri, déjà instruit se disposait à retourner à Rome, le nonce voulut l'honorer d'une lettre de recommandation pour l'éminent Pallothe, alors secrétaire d'État, afin qu'il le présentât au Pontife Pie VII.

*
* *

Au mois de septembre de la même année 1783, après six mois d'étude, Silvestri revint à Rome avec un très beau témoignage reçu de son précepteur et ami, de l'Epée, daus lequel il le déclarait habile dans l'enseignement des sourds-muets. Présenté par le Secrétaire d'État, Silvestri fut bien accueilli par le Souverain Pontife, et avec une grande amabilité il fut par lui encouragé à consacrer son œuvre intelligente au profit de ces malheureux qui vivaient comme des brutes dans la société humaine. Pasquale di Pietro fut extraordinairement satisfait du résultat obtenu par sa munificence, il ne tarda pas à donner suite à son projet et ouvrit à

(1) *Archives de la maison des Pietro.*

(2) Qu'on s'en rapporte à la suivante envoyée à Silvestri après son retour à Rome.

Paris, 1er novenbre 1884.

Je n'ai pas pu répondre plus tôt à votre lettre du 14 septembre parce que je voulais la communiquer à notre brave abbé de l'Epée et qu'il était allé dans sa villégiature ordinaire. Je l'ai vu enfin la semaine passée, il a été bien content en apprenant les progrès que font vos élèves. Continuez donc avec courage une si bonne œuvre, en espérant que le Seigneur nous fera la grâce de la protéger. J'ai lu avec une satisfaction particulière les détails que vous me donnez, et relativement aux professeurs à instruire pour les pays étrangers (c'étaient les prêtres Benedetto Cozzolino de Naples ; D. Salvatore Sapiano de Malte, dont nous parlerons ailleurs), je suis toujours dans le même sentiment, c'est-à-dire qu'on attende l'Etablissement. Vous savez de quel avantage vous a été (à Paris) le secours des sourds-muets, il en sera de même à Rome. Puisque parmi vos sourds-muets il y en a un qui paraît disposé pour le dessin, de le lui faire apprendre. On parle beaucoup de mon retour en Italie bien que je ne sache rien de certain, alors tout se terminera. La défense que je vous ai faite et que je vous fais d'être nommé dans cet établissement ne doit pas vous affliger: elle cessera à mon arrivee à Rome, mais en attendant je vous prie de ne pas vous fatiguer de l'œuvre entreprise et d'être persuadé de ma reconnaissance pour les fatigues que vous vous imposez et du désir que j'ai de vous être utile, et je suis,

Votre très affectueux,

Ab. Thomas Silvestri, Rome,
Archevêque de Seleucia.

ses dépens, dans son habitation (1), une école pour ces malheureux, et la confia aux soins affectueux et intelligents de l'abbé Silvestri. Ce fut la première école ouverte à Rome et en Italie et inaugurée le 5 janvier 1784. Voici comment le bon Silvestri, deux jours après, informait de cet heureux événement son frère D. Alexandre par une lettre du 7 janvier : « Aujourd'hui j'ai fait ma deuxième classe, elle a si bien réussi que déjà sur dix sourds-muets (nombre considérable en principe) quatre prononcent clairement les voyelles et une fille de douze ans a prononcé : *front*, *tête*, *œil*, *bouche*, *chapeau*, ce qui a fait froncer les sourcils aux assistants. En outre elle a prononcé très bien : *Pie VII*. Que Dieu soit loué éternellement puisqu'il daigne bénir miséricordieusement mes pauvres fatigues. Un, déjà aide les moins habiles à écrire, d'où je ne puis désirer un succès plus fortuné, qu'il plaise à Dieu de le bénir jusqu'à son achèvement. L'assistant de France qui est un R. P. Augustinien, assista à la première leçon et il écrira à Paris, à M[gr] le Nonce et au P. Perronet, supérieur du couvent de Saint-Augustin, mon ami et professeur de sourds-muets à l'établissement royal, par l'intermédiaire duquel l'abbé de l'Epée pourra vite se réjouir de la création de cette école. Je n'écrirai à celui-ci que d'aujourd'hui en huit, le manque de temps ne me permettant pas d'écrire un iota. J'ai écrit cependant à Son Excellence, et mes amis ont écrit également. La première école de sourds-muets a été honorée par plus de cinquante sujets distingués. Maintenant on ne reçoit personne aux leçons, ayant remarqué chez les sourds-muets des distractions très notables pendant les séances publiques. Nous ne sommes pas encore au cas de publicité, etc. etc. (2).

L'érudit espagnol Andres, dans son savant ouvrage sur les origines de l'art d'enseigner la parole aux sourds-muets (Vienne, 1793), après avoir assuré avec des preuves incontestables la gloire de cette merveilleuse découverte au moine bénédictin Pierre Ponce, son compatriote, arrive à parler des deux premières écoles publiques ouvertes en Italie. « J'ai vu, dit-il, à Rome il y a quelques années, l'abbé Silvestri qui avait été envoyé à Paris pour apprendre l'enseignement des sourds-muets, lequel avec beaucoup de zèle et au grand avantage de ses élèves, dirigeait une école privée, où accouraient non seulement les sourds-muets de Rome et des environs, mais même ceux de Modane et où il enseignait cet art et la manière de le pratiquer à un abbé napolitain (D. Benedetto Cozzolino) envoyé par son roi (Ferdinand IV) pour pouvoir à son retour établir à Naples une école semblable. »

*
* *

Mais avec l'ouverture de la nouvelle école commencèrent les souffrances pour le bon Silvestri. Je me dispenserai, pour ne pas être trop étendu, de faire le récit des obstacles rencontrés, des difficultés et des afflictions qui tourmentèrent à la naissance de son œuvre le cœur magnanime du bon

(1) A cette époque l'av. Di Pietro habitait avec son frère M[gr] Michel, plus tard cardinal, rue des Barbiers, n° 6 ; quoique le palais de la famille Di Pietro, aujourd'hui démoli se trouvât où est élevé à présent le palais Ristori, dans la rue Nationale. L'école fut ouverte au troisième étage de la maison de la rue des Barbiers.
(2) Lettre autographe, dans les *Archives de la maison Di Pietro*.

prêtre, difficultés et afflictions qui eussent abattu même une âme de bronze. Sur ce point nous aurons l'occasion de l'entendre lui-même dans son manuscrit. Qu'il suffise de rappeler ce qu'il a écrit à l'abbé Sicard, à Paris (1) après la mort de l'abbé de l'Epée dont il fut le successeur, pour donner une idée de ce qu'eut à souffrir Silvestri à Rome. Il me plaît, à titre d'éclaircissement, de dire brièvement et par anticipation quels furent les chefs d'accusation dirigés contre lui. Lorsqu'on sut que les sourds-muets étaient instruits par Silvestri dans les lettres et dans la religion, quelques esprits philosophiques ne manquèrent pas de déclarer impossible l'acquisition par le sourd-muet des idées abstraites et métaphysiques indispensables à l'entendement de la langue et des sublimes vérités de la religion. D'autres objectaient qne ce peuple grossier réussissant sans connaissances grammaticales dans l'exercice de l'agriculture et des métiers, pourquoi lui ouvrir des écoles littéraires ? Il y eut même quelques moralistes qui prétendirent que le sourd-muet ne pourrait jamais, par n'importe quelle instruction, parvenir à la foi du Christ parce que *fides ex auditu*. Enfin quelques-uns proclamèrent qu'il valait mieux laisser ces malheureux dans leur ignorance, que la divine Providence le voulut ainsi, car autrement elle ne les aurait pas privés de l'ouïe. Mais le patient Silvestri ne se découragea pas pour cela, même, en philosophe profond qu'il était, il travailla de façon à réduire, par les résultats obtenus, ses ennemis au silence.

(*A suivre*).

---

# INFORMATIONS

## LES SOURDS-MUETS A L'EXPOSITION

**Institution nationale de Paris.** — L'Institution nationale de Paris figure à l'Exposition dans le pavillon de l'Hygiène (classe 64), sur l'esplanade des Invalides, à gauche de l'allée centrale, en entrant par le côté des Invalides.

Un très joli salon lui est réservé au centre duquel nous voyons le buste de l'abbé de l'Épée de Deseine, sur un stèle en bois entouré d'une corbeille de verdure et de fleurs.

Dans la partie de la salle à droite du buste, nous trouvons une élégante vitrine consacrée à la clinique otologique et contenant une série de sondes, otoscopes, rhinoscopes,

miroirs frontaux, et l'audiomètre du Dr Ladreit de Lacharrière. Du même côté, dans le fond, est une grande bibliothèque superbement sculptée et contenant :

1° 60 volumes composés par les élèves de l'atelier de typographie ;

2° Les derniers cahiers de devoirs des élèves ;

3° Les derniers journaux de classe des professeurs ;

4° Les ouvrages publiés par le corps enseignant de l'Institution depuis la dernière exposition. Au-dessus de cette bibliothèque, est un beau portrait au fusin de M. Carnot, entouré d'un trophée de drapeaux tricolores. C'est l'œuvre d'un élève de l'Institution.

Sur la cloison à droite de la bibliothèque, se trouve un grand tableau peint par Langlois en 1825 et représentant *l'abbé Sicard au milieu d'un groupe d'élèves.*

Sur celle qui lui fait face, un autre tableau du même artiste où l'on voit *l'abbé Sicard faisant parler des sourds-muets par le sentiment de la pression.*

Au moment où nous passons devant ce tableau, nous entendons une dame dire à sa voisine : « C'est probablement pour la vaccine ; vois-tu, il montre la place où elle doit se faire. » (!!)

Sur les côtés et au-dessous de ces deux grands tableaux, nous trouvons :

Un portrait de l'abbé de l'Épée par C. de la Couperie ;

Un portrait de saint Sernin par Salomon, son petit-fils ;

Un projet de monument, de M. Cochefer ;

Un dessin lithographique de Colas, tous deux anciens élèves de l'Institution ;

Une série d'eaux fortes représentant l'abbé de l'Épée et l'abbé Sicard, celles-ci se ressemblant plus entre elles que celles-là ;

Des vues photographiques des diverses parties de l'Institution : la clinique otologique, les réfectoires, la chapelle, la piscine, la salle des exercices, la cour d'honneur, la cuisine, l'Institution vue des jardins ;

Puis çà et là, une foule d'objets sculptés par les élèves

de l'atelier de sculpture sur bois ; des dessins de divers degré ;

Enfin deux mannequins figurant des élèves en costume d'intérieur et de sortie.

Dans la partie de la salle à gauche du buste central, une grande vitrine que surmonte le tableau de Peyson : *la Mort de l'abbé de l'Épée.* Dans la vitrine, des meubles en miniature (cuisine, salle à manger, salon, chambre à coucher) donnés par « la Ménagère » pour l'enseignement intuitif à l'Institution.

Sur la vitrine, le buste en bronze de Berthier, par Félix Martin, et le buste en marbre de Sicard, par Ouvray, que sépare une superbe réduction du cuirassé « le Friedland », don de M. le Ministre de la Marine.

A droite de cette vitrine, une armoire vitrée contient des spécimens d'objets du musée scolaire. Au-dessus de cette armoire, est le tableau représentant Péreire exerçant à la parole M$^{lle}$ Marois d'Orléans, peint par Lenefveu en 1861.

En face de cette armoire, est un très joli bahut, sculpté et monté par les élèves de l'école. Puis, des chaussures sorties de l'atelier de cordonnerie de l'Institution, des tabourets sculptés et tournés, des cadres, etc. etc.

M. le Président de la République a visité cette exposition le 18 juin ; voici ce qu'en dit « *LE TEMPS* » :

L'exposition des sourds-muets est incontestablement l'une des plus curieuses de l'esplanade des Invalides.

On sait que l'on est arrivé aujourd'hui, grâce à de curieuses méthodes à faire parler les sourds-muets. M. Javal, directeur, a reçu le Président de la République et lui a présenté un jeune sourd-muet, l'élève Pons, qui a lu au président un compliment. L'effet produit par cette voix blanche, unie, sans intonation est extraordinaire ; n'était ce manque absolu de nuances le petit discours de bienvenue était fort bien et très nettement débité. M. Javal a fait ensuite parcourir au Président les diverses parties de cette exposition ; les sourds-muets sont souvent de véritables artistes, nous en avons eu la preuve hier ; toutes les boiseries, les meubles, les bustes exposés dans ce pavillon sont leur ouvrage ; M. Carnot a pu y voir, notamment, son portrait fort bien dessiné.

« *Le Temps* », 19 Juin.

*
* *

**Institution nationale de Bordeaux.** — Tout près de l'exposition de l'école de Paris, se trouve celle des sourdes-muettes de Bordeaux.

On y voit une classe en réduction : table de la maîtresse, cinq tables d'élèves à 2 places disposées en demi-lune, un tableau noir et un placard vitré contenant des objets de musée scolaire.

Le principal de cette exposition est une grande armoire à vitres bondée de vases, de jardinières, d'assiettes en porcelaine peinte, exécutées avec une finesse et un goût charmants par les jeunes sourdes-muettes.

On y voit aussi de jolis ouvrages de couture et de broderie.

Au-dessus de cette vitrine est un portrait de l'abbé de l'Épée peint également sur porcelaine. Sur les côtés, nous voyons des dessins au fusain, des aquarelles, et donnant une haute idée de l'habileté des élèves de cette école et de leurs maîtresses.

*
* *

**Institution nationale de Chambéry.** — Deux pas plus loin, à gauche de la précédente, est l'exposition de l'école de Chambéry.

Elle se compose de :

1° Un grand album contenant un plan de bâtiments et deux photographies de l'Institution.

2° Un album de onze photographies (classes, ateliers, jardins, etc.) ;

3° Un carton contenant deux séries de dessins exécutés par les élèves garçons ;

4° Un carton contenant des dessins exécutés par les lèves filles ;

5° Un cahier relié (texte et dessins) du cour de jardinage et d'agriculture ;

6° Un carton de documents divers sur l'Institution ;

7° Une série de 68 cahiers d'élèves non corrigés et de 7 cahiers de maîtres pour chacune des classes de garçons ;

8° Une série de cahiers des élèves filles (32) ;

9° Un paletot et un pantalon d'uniforme confectionnés par les élèves ;

10° Une boîte vitrée renfermant 6 spécimens d'ouvrages de couture exécutés par les élèves filles ;

11° Trois paires de brodequins, une paire de souliers vieux (ressemelage) et deux paires de petits souliers : ouvrage des apprentis cordonniers ;

12° Objets divers fabriqués par les apprentis menuisiers et charrons.

---

## BIBLIOGRAPHIE

**Comment on fait parler les sourds-muets.** Par L. Goguillot, prof. à l'Institution nationale des sourds-muets de Paris.

En voyant annoncé cet ouvrage du prof. Goguillot, ma pensée se reporta aussitôt à la question agitée il y a déjà quelques années dans une conférence qui eut lieu à Francfort et qui fut discutée par l'infatigable M. J. Vatter. « Wie lehrt man Taubstumme gut sprechen. » Alors je pensai : Si M. Goguillot n'a pas traîté tout à fait cette question, il aura du moins porté un bon coup à la solution d'une thèse qui se présente avec insistance chaque fois que nous traitons de l'articulation soit dans nos écrits, soit dans la pratique de notre enseignement. C'est pour cela que, dès sa publication, j'ai lu ce livre avec le plus vif intérêt, dans la certitude d'y trouver réunis les résultats d'une pratique intelligente et assidue ; j'avoue que mon attente a été pleinement satisfaite, et que j'ai trouvé cet ouvrage excellent non seulement par la quantité et la justesse des observations, mais encore par la sage distribution de ses parties.

Monsieur Goguillot, après dix ans de pratique dans l'application du système oral, a réuni dans ce volume le fruit de ses observations et des discussions tenues sur cette méthode avec ses collègues de l'Institution de Paris ; c'est ce qui inspire à l'auteur cette délicate pensée : « *Il est donc, pour une bonne part, autant votre œuvre que la mienne.* »

M. Goguillot, après avoir démontré la possibilité physique et morale de faire parler le sourd-muet, confirme son assertion par un petit résumé

historique, dans lequel on voit que le travail patient des premiers instituteurs a été suivi, après beaucoup de temps et de vicissitudes, de l'approbation et de la sanction des congrès nationaux et internationaux. Ensuite l'auteur, dans une brève exposition accompagnée de nombreuses tables statistiques, montre l'état actuel de l'instruction des sourds-muets.

La difficulté de rédiger des tables statistiques est pour le Pr Goguillot une excuse assez valable auprès de ceux qui trouveraient, je ne dis pas qu'il a pu se tromper du côté historique, mais du moins qu'il a laissé des lacunes.

Le dernier chapitre de la première partie de l'ouvrage est consacré par l'auteur à l'étude de la nature du son et de la physiologie de la voix. Étude importante qui, par la simplicité de l'exposition et la netteté des dessins, donne au lecteur une idée bien claire de l'appareil de la parole, autant comme organe anatomique que comme instrument mécanique.

Après avoir exposé ces notions préliminaires dans la première partie, M. Goguillot traite en maître habile ce sujet : *Comment on fait parler les sourds-muets.*

L'auteur, éclairé par l'expérience de la classe, a dû reconnaître la grande importance d'une *période préparatoire* pour l'instruction des sourds-muets et la grande influence qu'elle a sur les résultats ultérieurs de notre art. L'orsqu'en effet les deux sens de la vue et du tact sont exercés chez les jeunes sourds-muets, la lecture sur les lèvres est assurée ; et comme elle est le moyen de communication avec l'élève, on peut dès lors, sans crainte d'exagérer, tenir pour assuré le succès de l'instruction entière du sourd-muet qui est bien *préparé,* ainsi que le dit M. Goguillot.

Je me plais à ajouter ici cette observation qui pour être faite par peu de personnes, peut devenir cependant d'une certaine utilité, en persuadant les professeurs d'articulation de s'en tenir scrupuleusement aux indications fournies par M. Goguillot, afin de ne pas s'exposer à être plus tard amèrement déçus : il arriverait au sourd-muet mal préparé à l'articulation, ce qui arriverait à celui qui voudrait étudier des ouvrages écrits dans une langue qu'il ne connaît pas.

Dans la troisième partie, M. Goguillot traite de la voix, de la manière de la provoquer chez les sourds-muets, d'en corriger les défauts, et enfin comment il est possible d'utiliser un reste d'ouïe chez ceux qui le possèdent. Il serait bon que tous les professeurs et surtout tous les directeurs d'établissement de sourds-muets fissent de sérieuses réflexions sur cette question bien importante, parce que l'éducation d'une trace même légère de l'ouïe peut apporter de très grands avantages dans l'enseignement des sourds-muets. M. Goguillot nous fait savoir à ce sujet qu'à l'Institution nationale de Paris, on vient de faire une sélection basée sur l'idée scientifique de l'éducation de l'ouïe.

Chaque institution devrait à mon avis suivre cet exemple, non seulement pour le bien qui peut en revenir aux sourds-muets ; mais encore pour replacer dans ses justes limites une question très facilement exagérée par quelques-uns.

Et ici il est à propos que je fasse mes compliments à M. Goguillot d'avoir mis en tête de son ouvrage la magnifique préface de M. le Dr Ladreit de la Charrière, qui, avec la science qui lui est propre, a su définir les limites dans lesquelles doit se développer l'action du professeur et celle du médecin.

Dans les trois dernières parties de son ouvrage, M. Goguillot traite de l'enseignement des sons divisés en voyelles simples et nasales, et en consonnes ; de la correction des défauts dans lesquels le sourd-muet peut facilement tomber ; des difficultés qui viennent de l'orthographe ; des équivalences des sons, et de leur réunion en syllabes, en mots et en propositions. Nous n'examinerons pas ici cette partie essentiellement didactique. Les professeurs d'articulation devront se servir de l'ouvrage de M. Goguillot, ouvrage que nous recommandons non seulement aux Francais, mais à tous ceux qui s'adonnent à l'enseignement de la parole articulée aux sourds-muets.

M. Goguillot a déjà un nom acquis soit par la pratique comme par la théorie de cet art ; mais qu'il me soit permis de le dire, il a par ce dernier ouvrage donné une nouvelle preuve de son savoir non seulement à ses collègues ou confrères, mais encore à tous ceux qui s'intéressent à la cause de la rédemption du sourd-muet.

Il a le mérite peu ordinaire d'avoir su réunir ensemble avec un jugement large et sûr ce qui a été écrit avant lui sur l'articulation en Allemagne et en Italie. Mais ce qui le rend surtout digne d'éloge c'est de n'avoir pas dissimulé les résultats de l'expérience des autres, sans exception de personnes ni de nations.

C'est ainsi que la Science progresse.

J. FERRERI.

Sous-directeur de l'Institut des Sourds-muets de Sienne.

---

**Des troubles auditifs dans le tabes** ; par le Dr Léon CHATAIGNER. — Paris, Ollier-Henry, 1889.

I. — Dans cette thèse, l'auteur a pour but de préciser la nature des troubles auditifs notés dans le tabes et surtout de montrer que la part faite à cette maladie a été peut-être un peu trop grande ; ce travail a été inspiré par M. le Dr Ladreit de Lacharrière. M. Chataigner, ancien chef de clinique à l'Institut des Sourds-Muets, conclut de ses recherches que les symptômes auditifs du tabes sont d'intensité fort variable, et qu'ils vont depuis la simple dureté de l'ouïe jusqu'à la surdité complète, depuis le vertige passager jusqu'à la chute. Pour lui, les troubles sont sous la dépendance d'une hypérémie labyrintique. Cette dernière est provoquée soit par une irritation directe du nerf acoustique ou bien est sous la dépendance d'autres nerfs dont l'influence vaso-motrice sur les vaisseaux de l'oreille est démontrée depuis longtemps. Dans ce deuxième cas, il y a toujours un certain degré de surdité, mais il ne survient pas d'altération des éléments anatomiques de l'acoustique. Dans une de ces formes, le tabes peut débuter par ce nerf ; c'est là ce qu'il faut bien savoir.

---

*L'Éditeur-Gérant,*
GEORGES CARRÉ.

Tours, imp. Deslis Frères, rue Gambetta, 6.

REVUE INTERNATIONALE
DE L'ENSEIGNEMENT DES SOURDS-MUETS
Tome V. — N° 5. Août 1889.

# DE LA TUTELLE DES SOURDS-MUETS (1)

S'il est démontré que le sourd-muet n'a que faire de la tutelle trop sévère sous laquelle le tenait la loi romaine même après sa majorité, il n'en est pas moins vrai qu'il a plus besoin que l'entendant de trouver dans la société des tuteurs qui lui facilitent l'accès de l'instruction et d'une profession, les secours en cas de chômage ou d'infirmités.

Nous allons donc passer rapidement en revue quels sont, vis-à-vis du sourd-muet, les devoirs de la commune ou du département où se trouve son domicile de secours, les conditions que doit remplir une bonne institution, au point de vue intellectuel et professionnel, ce que sont pour lui (ou ce que devraient être) les associations de secours existantes ou à créer.

« L'Assistance que réclament les sourds-muets, pour obtenir une instruction qui seule peut les introduire à la vie sociale, morale et religieuse, cette assistance, qui est un devoir impérieux pour l'administration publique, n'est pas cependant pour cela une charge qui doive retomber tout entière à la charge de l'Etat. Elle est aussi, parmi nous, une dépense départementale et une dépense communale, d'après les principes qui régissent en France la comptabilité administrative. Car elle peut-être assimilée, pour les départements, à l'entretien des enfants trouvés, des aliénés, des prisonniers, etc. ; et, pour les communes, aux écoles, aux hospices. L'Etat aura rempli ce qui lui est imposé en créant et maintenant des institutions normales, où l'art se conserve

(1) Pour faire suite à l'étude du Dr Couëtoux et de M. Thomas, avocat, publié dans nos précédents numéros.

et se perfectionne, en y formant des élèves (maîtres) qui puissent se consacrer à l'enseignement. Il faut ensuite, dans les provinces, des institutions secondaires, réparties sur une certaine étendue du territoire. Les départements et les principales villes, compris dans la circonscription, y entretiendraient un nombre de bourses déterminé ; le prix de la pension acquitté par l'élève en état de payer achèverait de subvenir aux frais de ces établissements (1). »

Tel est le plan d'organisation que traçait, en 1827, M. de Gérando, s'inspirant d'un projet élaboré au comité de secours public de la Convention (2). Ce plan reste encore à exécuter. Certes l'Etat s'est imposé de généreux sacrifices et beaucoup de départements l'ont suivi dans cette voie. Les crédits affectés à l'entretien de sourds-muets dans des écoles spéciales sont beaucoup plus élevés qu'ils ne l'étaient au temps de De Gérando et le nombre de jeunes sourds-muets non admis au bénéfice de l'instruction a singulièrement diminué. Un certain nombre de conseils généraux n'admettent d'autre limite aux crédits alloués que celle des besoins signalés. Malheureusement ce n'est pas le plus grand nombre. Il est à désirer que tous prennent cette règle pour base et que toute demande d'élève se réclamant des secours du Conseil général de son département, si l'indigence de sa famille est démontrée, reçoive satisfaction. Enfin il faut provoquer ces demandes et s'assurer que tous les sourds-muets reçoivent l'instruction à laquelle ils ont droit.

Mais supposons ce point acquis. Admettons que tout sourd-muet en âge de scolarité puisse être envoyé dans une école spéciale. Que devra être cette école? Toutes celles qui existent en France remplissent-elles les conditions essentielles à exiger et sont-elles à même de légitimer les sacrifices consentis par les conseils généraux ou les familles qui leur confient des élèves ? Nous craignons bien que non. Et, ici, nous ne voulons pas établir de parallèle entre les institutions

(1) De Gérando, *De l'éducation des sourds-muets de naissance*, 2e vol., p. 661.
(2) V. *La Révolution et les sourds-muets*, par L. Goguillot.

congréganistes et les écoles laïques. Les mêmes desiderata peuvent se produire dans les unes comme dans les autres et les observations que nous allons faire se rapportent aussi bien à celles-ci qu'à celles-là. Fussent-elles toutes munies d'un personnel exceptionnellement doué au point de vue des connaissances générales et du dévouement, il est une lacune importante qui les empêchera toujours d'atteindre le maximum de progrès qu'elles devraient pouvoir réaliser : c'est le manque de lien entre elles. Non qu'il y ait rivalité ou concurrence déloyale; mais parce qu'il n'y a pas concours de connaissances acquises et propagées.

Ceci demande à être expliqué en quelques lignes.

Pour obtenir des résultats aussi bons que possible, il faut :

1° Que le recrutement des maîtres chargés de les préparer soit fait intelligemment, ce que nous considérons comme acquis, si l'on veut ;

2° Que ces maîtres soient mis en demeure de s'assimiler toutes ou, du moins, les meilleures œuvres produites par leurs devanciers ;

3° Qu'ils puissent être mis régulièrement au courant des progrès accomplis, ou, simplement, des expériences tentées dans les écoles du même pays ou de l'étranger ;

4° Que la vulgarisation des connaissances acquises par les maîtres ainsi informés soit favorisée ;

5° Qu'un comité supérieur composé en majeure partie de maîtres connaissant la pratique de l'enseignement soit chargé de centraliser les renseignements utiles et de les faire connaître à toutes les institutions du pays (1).

Ce comité pourrait être chargé, par suite, de dresser des programmes d'études pour les maîtres et les élèves, après consultation préalable des diverses écoles ;

6° Enfin que des inspecteurs spéciaux, pris dans le sein de ce comité, soient chargés de veiller à l'exécution des divers points du programme que nous venons de tracer.

Malheureusement nous n'en sommes pas encore là, en France.

(1) Voir la proposition de M. Marguerie au Congrès de Paris 1886.

En ce qui concerne le recrutement des maîtres, nous avons entendu quelques personnes soutenir qu'il n'était même pas nécessaire d'exiger d'eux un simple brevet élémentaire. Et, cependant, on peut se rendre compte, par la lecture de ce qui précède, des connaissances variées et des aptitudes diverses que l'on doit trouver chez un bon maître.

Quant aux œuvres de nos devanciers, pleines d'observations précieuses et qui pourraient tant de fois éviter des tâtonnements ou des erreurs, il est peu d'institutions qui en possèdent une collection suffisante. La possèderaient-ils, encore faudrait-il, par une réglementation spéciale, inciter les maîtres à y chercher des renseignements et leur en laisser le temps.

Les résultats obtenus et les expériences faites dans les diverses écoles ne parviennent que très incomplètement aux intéressés par l'intermédiaire des revues spéciales. Le mieux serait d'envoyer périodiquement des maîtres exercés faire un stage plus ou moins long dans les institutions qui passent pour être les meilleures. Et certainement les directeurs de celles-ci ne s'y opposeraient pas.

Au retour de ces missions, ces maîtres devraient être chargés de publier des rapports et, qui mieux est, de faire des conférences, avec démonstrations pratiques, sur les observations qu'il leur aurait été donné de faire.

Quant au rôle du comité supérieur, qui reste à créer, et des inspecteurs spéciaux, il a été défini avec clarté et précision dans le congrès qui s'est tenu à l'Institution nationale de Paris, en août 1886, sous le patronage de M. le Ministre de l'Intérieur.

Si l'enseignement des sourds-muets en France avait été depuis longtemps établi sur ces bases, on n'aurait pas vu se produire une si longue hésitation pour l'adoption de la méthode orale et nous n'aurions pas été devancés par les pays voisins. Espérons que nous verrons la réforme se compléter dans le sens indiqué ici et qui d'ailleurs ne nous est pas exclusivement personnel.

Ce concours d'informations et de travaux permettrait aux autorités compétentes de se prononcer en connaissance de

cause sur l'opportunité qu'il y aurait, par exemple, à favoriser la sélection des élèves et à créer des écoles de divers degrés ; à étendre le régime de l'externat plutôt que de l'internat; à instituer des maisons spéciales de secours pour les sourds-muets idiots, comme il en existe à l'étranger; etc. etc.

Il serait procédé d'une façon analogue pour l'amélioration et le développement de l'enseignement professionnel.

Ainsi mieux outillées pour la mise en valeur intellectuelle et professionnelle du sourd-muet, nos écoles spéciales verraient diminuer considérablement le nombre de leurs élèves quittant l'institution encore mal armés pour la lutte contre les misères de la vie ; et la tâche des sociétés d'assistance ou de secours mutuels qui s'occupent d'eux serait singulièrement amoindrie.

La plus ancienne des sociétés de prévoyance pour les sourds-muets, en France, est celle qui fut fondée en 1850 sous la présidence de M. Dufaure et qui est connue sous le titre de *Société centrale d'éducation et d'assistance pour les sourds-muets en France. La Revue internationale* a publié à diverses reprises des comptes rendus des réunions de cette société (1). Elle poursuit aujourd'hui la création, à Paris, d'un établissement d'assistance pour les sourds-muets adultes sans travail ou infirmes : dans ce dispensaire-ouvroir, les sourds-muets dont l'indigence sera démontrée recevront les premiers secours sous forme de vêtements, nourriture ou pansements, puis on s'efforcera de leur procurer du travail. Au besoin, aussitôt que les ressources de la *Société* le permettront, des ateliers y seront organisés où les aptitudes des sourds-muets travailleurs seront utilisées en attendant qu'un emploi ait été trouvé pour eux. Mais, pour mener à bonne fin ce projet, le concours de la Municipalité de Paris est nécessaire; des démarches ont été faites par la *Société* pour l'obtenir et, si nos renseignements sont exacts, ce concours ne tardera pas à lui être accordé.

Une organisation de ce genre, réduite évidemment en

(1) V. particulièrement le nº du 1er août 1887.

proportion des besoins, devrait exister auprès de chaque école régionale et ceux à qui incombe le soin — disons même le devoir — de la créer, de la soutenir et de la rendre utile par une intelligente administration sont naturellement les membres des commissions de surveillance de ces écoles.

En dehors de la *Société d'assistance*, presque entièrement composée d'entendants-parlants, il existe diverses associations de sourds-muets; et, d'abord l'*Association amicale des sourds-muets* — société fondée en 1838 par feu Ferdinand Berthier sous le nom de *Société centrale;* elle fut ensuite dénommée *Société universelle des sourds-muets* — qui vient d'organiser à Paris un congrès où se sont rendus plus de deux cents sourds-muets venus des pays les plus divers et les plus éloignés. C'est, avant tout, une Société de moralisation et d'instruction. Elle a pour but :

1° De s'occuper de l'amélioration du sort des sourds-muets ;

2° De rassembler les documents concernant leur histoire et leur éducation ;

3° De les éclairer sur leurs droits et leurs devoirs de citoyens et de les guider dans les affaires de la vie;

4° De faire connaître et de récompenser les travaux et les actes méritoires des sourds-muets des deux sexes ;

5° De venir en aide par des prêts ou des allocations gracieuses à ceux de ses membres que des revers de fortune ou le chômage mettraient dans une situation précaire ;

6° De perpétuer la mémoire de l'abbé de l'Épée.

Nous connaissons encore la *Société d'appui fraternel des sourds-muets de France,* fondée en 1880, par M. J. Cochefer, un sourd-muet d'élite, dessinateur en chef dans une grande maison d'édition, à Paris.

Cette Société a pour but :

1 De délibérer sur les intérêts des sourds-muets en général et d'améliorer leur sort.

2° De procurer à ses membres une honorable indépendance en leur faisant chercher dans des habitudes d'ordre, d'économie et de prévoyance les ressources dont ils peuvent avoir besoin lorsque des accidents et la vieillesse les

privent des moyens d'existence qu'ils trouveraient dans leur travail;

3° De créer une caisse de retraite pour la vieillesse.

Fondée avec un capital de 10 francs, elle atteindra au mois de mai prochain, un capital de 10,000 francs.

Elle a trois succursales :

Bordeaux, Marseille, Luçon (Vendée).

C'est la seule Société de secours mutuels entre sourds-muets existant en France.

Cotisation annuelle : 12 francs.

La *Ligue pour l'Union amicale des sourds-muets*, fondée en 1886, a pour but :

D'unir tous les sourds-muets sans distinction de profession et de religion en un seul faisceau et en un seul groupe compact, pour qu'ils ne vivent pas isolément et surtout d'unifier les banquets multiples qu'ils donnent séparément chaque année en différentes circonstances.

Ces diverses Sociétés sont à même de rendre de réels services aux sourds-muets indigents ou incapables de travailler, mais elles en rendraient bien plus encore s'il y avait un peu plus d'entente entre elles, plus de « pénétration réciproque », pour nous servir d'un mot qui a fait fortune récemment.

Mais quand un sourd-muet se trouve dans l'embarras pour poursuivre une affaire quelque peu longue, telle qu'un procès, une revendication, une liquidation après décès, il trouve rarement dans ces diverses sociétés une personne pouvant disposer de son temps pour lui servir de conseil dans tout le cours de l'affaire; nous disons *conseil* et non pas *interprète;* l'interprète est choisi par le juge, par le notaire, il doit rester neutre entre les parties, le conseil au contraire soutiendrait les intérêts du sourd-muet et devrait faire pour le mieux. — Actuellement le sourd-muet à qui il survient une affaire qui durera peut-être des semaines et des mois s'adresse à un autre sourd-muet plus instruit, plus intelligent qui souvent lui fait obtenir gain de cause; mais que de démarches, que de sollicitations ne faut-il pas à

celui qui ne fait partie d'aucune société pour trouver un homme qui lui consacre son temps et parfois son argent.

A l'étranger les sociétés de secours mutuels entre sourds-muets sont très répandues; presque toutes les grandes villes d'Amérique en possèdent une.

En résumé, l'organisation de la tutelle des sourds-muets — tutelle morale et matérielle — laisse encore en souffrance une foule de *desiderata* sur lesquels nous nous permettons d'attirer l'attention de tous les gens de cœur qui ont autorité pour en amener la réalisation.

L. GOGUILLOT.

---

## LE CONGRÈS INTERNATIONAL DES SOURDS-MUETS

---

La *Revue internationale* a publié le programme et les autres circulaires émanant du Comité d'organisation de ce Congrès, qui a pour but de rendre un hommage solennel à l'abbé de l'Épée, à l'occasion du centième anniversaire de sa mort.

L'*Association amicale des sourds-muets,* ancienne Société universelle fondée par feu Ferdinand Berthier, en 1838, qui compte dans son sein presque tous nos anciens collègues, a voulu réunir à Paris les délégués de tous les sourds-muets épars à la surface du globe.

Chose merveilleuse, tous ont répondu à son appel, bien qu'il n'y eut aucun patronage officiel et que les organisateurs eussent refusé de s'adresser aux Compagnies des chemins de fer en vue d'obtenir des réductions sur le prix des places, faveur qui ne s'obtient qu'après des mois de sollicitations.

Plusieurs de ces sourds-muets étaient envoyés au Congrès

aux frais de leurs gouvernements respectifs, d'autres par les Sociétés dont ils étaient membres; les sourds-muets américains, par exemple, avaient souscrit 40,000 francs pour ceux de leurs délégués dont les ressources étaient insuffisantes. Le Canada, la Suède, la Norvège, l'Autriche-Hongrie avaient fait de même.

Parmi ces sourds-muets venus de tous les points du monde, il s'en rencontrait de toutes les conditions sociales; l'énumération en serait trop longue. Ainsi, nous avons eu l'honneur de serrer la main à M. Brill, éditeur du courrier des s.-m. de Vienne; à M. E.-A. Hadyson, éditeur du *Deaf mutes*, journal de New-York, qui tire chaque semaine à plus de quinze mille exemplaires, grand format de nos journaux de Paris; à M. Davidson, l'éditeur du *Silent World* de Philadelphie, qui a un tirage non moins considérable; nous disons considérable, parce que ces journaux sont édités, rédigés et imprimés par des sourds-muets et destinés aux sourds-muets. Et ce ne sont pas les seuls grands journaux; il en est encore d'autres, notamment celui de M. L. Hill, de l'état de Massachusetts, l'*Athol transcript*.

L'ouverture solennelle du Congrès a eu lieu sous la présidence d'honneur de M. Hugot, sénateur, qui a prononcé un remarquable discours que nous publierons dans notre prochain numéro. Ce discours, traduit dans le langage des signes, et compris par toute l'assistance, a soulevé d'unanimes applaudissements.

Le président effectif, M. Dusuzeau, était assisté de nos anciens collègues : MM. Chambellan et Théobald, de M. Claudius Forestier, le vénérable directeur de l'école de Lyon, de M. Gustave Hennequin et de M. Benjamin Dubois. Chaque nationalité était représentée au bureau par un vice-président de son choix. Les fonctions de secrétaires étaient remplies par MM. Lacroix et Léon Hennequin.

Dans le prochain numéro, nous ferons une analyse des discours qui ont été prononcés; pour aujourd'hui, parlons des cérémonies qui ont clôturé le Congrès.

Citons d'abord le *Journal de Versailles* du 21 juillet:

Ainsi que nous l'avions annoncé, dit ce journal, hier lundi 15 juillet, débarquaient aux deux gares de Versailles et se dirigeaient vers l'Hôtel-de-Ville environ deux cents sourds-muets venus de tous les points du monde à Paris. M. le Maire, assisté de ses adjoints et du secrétaire de la mairie, les a reçus et leur a fait visiter les précieux portraits historiques que renferme l'Hôtel-de-Ville.

Après les souhaits de bienvenue adressés à ces étrangers par M. le Maire et les remerciements de ceux-ci, on s'est dirigé vers la rue Richaud où dès le matin avait été fixée une plaque de marbre portant cette inscription :

*Sur cet emplacement*
*s'élevait la maison où naquit*
*le 24 novembre* 1712
*l'abbé de l'Epée.*

—

*Hommage du Congrès*
*international des Sourds-Muets*
1889

Disons, pour être juste que l'initiative de cette inscription est due à M. Gustave Hennequin, artiste sculpteur, qui a fait toutes les démarches nécessaires.

Dans une allocution qui fut traduite en langage des signes, M. le docteur Vedrine, premier ajoint de M. le Maire, félicita les membres du Congrès de leur empressement à visiter la ville qui a vu naître l'abbé de l'Épée et leur dit que le conseil municipal ainsi que les habitants étaient touchés de cette manifestation en l'honneur de l'un des enfants de Versailles.

De vifs applaudissements saluèrent ces paroles. Les Français battaient des mains, les Américains, les Anglais, les Belges, les Autrichiens, agitaient en l'air chapeaux et mouchoirs.

M. Théobald, professeur honoraire et l'un des organisateurs du Congrès, s'adressa en ces termes au représentant du conseil municipal :

« Monsieur le Maire,

« Il y a un siècle, l'un des plus illustres enfants de la ville que vous administrez rendait le dernier soupir entouré de ses élèves qu'il aimait comme un père et auxquels il avait consacré sa vie et sa fortune. Son vœu suprême était que l'œuvre qu'il avait si bien conçue et ensuite réalisée ne périt point avec lui. Il n'expira qu'après qu'on fût venu lui dire de la part de l'Assemblée nationale : « *Mourez en paix; la nation adopte vos enfants.* »

« Grâce aux hommes éminents de cette époque, l'œuvre de l'abbé de l'Epée ne disparut point comme tant d'autres. Elle était d'ailleurs une œuvre humanitaire, une œuvre de régénération sociale. Aussi fut-elle accueillie avec enthousiasme par toutes les nations du monde.

« Un siècle s'est écoulé depuis cette époque qui, à un autre point de

vue, fut également l'époque de l'émancipation intellectuelle, morale et politique des peuples.

« L'Association amicale des Sourds-Muets de France, gardienne de tout ce qui peut honorer le grand homme dont le pays est si fier, a voulu réunir à Paris les délégués de tous les Sourds-Muets de l'univers en un Congrès international, le premier qui ait jamais eu lieu en France, afin de juger des progrès accomplis depuis la mort de l'abbé de l'Epée.

« Aussitôt assemblé, le Congrès a manifesté le désir de rendre un hommage solennel au bienfaiteur des sourds-muets en faisant une visite à sa ville natale et en y laissant un témoignage de sa reconnaissance filiale.

« Vous avez bien voulu, Monsieur le Maire, l'autoriser à déposer un souvenir sur l'emplacement où s'élevait la maison paternelle de l'abbé de l'Epée ; tous les membres du Congrès vous en remercient et vous donnent l'assurance qu'ils conserveront un souvenir inaltérable de l'accueil bienveillant qu'ils ont reçu du premier magistrat de cette belle cité et de ses honorables collaborateurs. »

Après cette cérémonie, les étrangers, guidés par M. Gatin, secrétaire général de la mairie, allèrent déposer de superbes couronnes au pied de la statue de l'abbé de l'Épée. Là encore des discours mimiques furent prononcés et vivement applaudis.

Un déjeuner attendait les touristes à l'hôtel de France, mais vu leur nombre, beaucoup d'entre eux furent obligés d'aller dans les restaurants voisins.

M. Pierre Petit le fameux photographe s'était rendu à Versailles en personne. Il a photographié les excursionnistes groupés sur l'escalier de marbre du château.

Mercredi 17, une cérémonie touchante a eu lieu à Saint-Roch, à 9 heures du matin. Le vénérable M. Millaud, curé de la paroisse, a reçu dans son église tous les enfants de l'abbé de l'Épée. Il leur a souhaité la bienvenue dans ce lieu sacré où reposent depuis un siècle les restes de leur bienfaiteur et leur a dit qu'il remerciait la Providence de l'avoir constitué le gardien du tombeau de ce grand homme.

Ensuite M. l'abbé Goislot a tenu l'assistance en suspens, en mimant l'oraison funèbre de l'abbé de l'Épée, en rappelant ses mérites, ses vertus, son dévouement.

A l'issue de la cérémonie religieuse, les congressistes se dirigèrent vers la rue Thérèse, Avenue de l'Opéra, où s'élevait la maison qui fut le berceau de l'école de l'abbé de

l'Épée. Deux tables de marbre avaient été posées par les soins du Conseil municipal, suivant la demande de M. Benjamin Dubois, secrétaire perpétuel de l'Association.

Le soir un banquet de cent quarante couverts avait lieu à l'Hôtel Continental sous la présidence de M. Hugot qui encore en cette circonstance fit, au dessert, une gracieuse allocution.

Au champagne commença la série des discours. Les délégués de chaque nation tinrent à honneur de répondre aux toasts fraternels qui leur étaient adressés. N'oublions pas de dire qu'à ce banquet ainsi qu'au Congrès et aux autres réunions les dames figuraient en assez grand nombre.

Voici quelques extraits du discours de M. Dusuzeau, président du Congrès :

MESSIEURS,

Adressons d'abord nos remerciements les plus sincères à l'honorable M. HUGOT, Sénateur, qui a bien voulu accepter la Présidence d'honneur de notre Congrès et celle de ce banquet international. Les Sourds-Muets, quelle que soit leur nationalité, ressentent toujours vivement les marques de bienveillance qu'on leur témoigne.

Vous leur donnez aujourd'hui, Monsieur le Sénateur, une preuve éclatante de votre affectueux intérêt. Daignez agréer, nous vous en prions, l'expression de notre profonde et respectueuse reconnaissance.

MESSIEURS ET CHERS FRÈRES,

Je vous dis à tous : « Chers frères ». Oui, Messieurs, nous sommes tous frères, quelle que soit notre nationalité, car nous n'avons qu'un seul et même père, l'abbé de l'Épée. Au nom de l'Association amicale des Sourds-Muets de France (j'espère que le moment n'est pas loin de la transformer en association amicale des Sourds-Muets du monde entier !), je vous remercie chaleureusement d'être venus spontanément vous joindre à nous pour célébrer le centenaire de notre illustre bienfaiteur. Nous allons porter un toast en son honneur et à sa mémoire, qui ne périra jamais dans le cœur des Sourds-Muets.

En attendant ce moment solennel, permettez-moi de vous dire quelques mots du langage des signes, dont il fut le créateur.

Lorsque le hasard mit l'abbé de l'Épée en présence de deux jeunes filles Sourdes-Muettes, il chercha tous les moyens possibles d'éveiller leur intelligence, et de se faire comprendre d'elles; il eut recours d'abord au dessin, puis aux signes. Il découvrit dans le langage des

signes une source intarissable d'instruction pour les Sourds-Muets. Sa renommée se répandit avec la rapidité d'un courant électrique dans toutes les parties du monde. Il proclama à la face de l'Europe étonnée que la langue que parlent les Sourds-Muets, est la langue universelle. Votre présence n'en est-elle pas ici la plus éclatante et la plus incontestable preuve?

. . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . .

Alors que nos frères qui ont le bonheur d'entendre jouissent, dans leurs conversations particulières et dans leurs assemblées publiques, de l'inappréciable bienfait de la parole, nous avons, nous, Sourds-Muets, le langage des signes, langage si clair, si fécond, si expressif, le seul qui nous permette, dans nos réunions générales, d'échanger nos idées, nos sentiments, nos espérances.

Sans ce langage, en effet, que nous devons à l'abbé de l'Epée, cette assemblée fraternelle eût été impossible..., et nous n'aurions pas, nous Sourds-Muets français, la joie profonde d'offrir, dans notre bien-aimée Patrie, cette amicale hospitalité à nos frères américains, belges, anglais, suédois, autrichiens, russes.......... Ce langage, mes chers frères, c'est pour nous une langue *universelle!* Car nous sommes ici de différents pays et par conséquent de différentes langues, et cependant nous nous comprenons les uns les autres avec la plus grande facilité et, grâce à cet admirable langage, l'émotion qui remplit mon âme a passé dans vos cœurs.

Bénissons donc Celui à qui nous sommes redevables d'un pareil bienfait. Et disons-lui, tous, debout, la main sur la poitrine: O père! regarde tes enfants Sourds-Muets accourus de toutes les parties du monde. Unis dans un même sentiment de respect, de reconnaisssnce et d'amour, ils bénissent ton nom et glorifient ta mémoire!

Honneur à l'abbé de l'Épée! Vive l'abbé de l'Épée!

Le lendemain jeudi, à huit heures du soir, une soirée d'adieu était offerte par les sourds-muets français aux sourds-muets étrangers dans les salons du restaurant Lemardelay, rue de Richelieu.

La soirée se passa en causeries intimes. Des promesses de se revoir furent échangées de part et d'autre, des projets de voyage, de visites au-delà des mers furent conçus. Souhaitons que les sourds-muets français prennent pour les réaliser l'exemple de leurs courageux frères les Anglais, les Belges, les Hollandais, les Suisses, les Russes, les Autrichiens, les Hongrois, les Allemands, les Vurtembergeois et les Américains des États-Unis, du Brésil, de la Californie, du Canada, etc.

J. T.

# RÉDUCTION DES LETTRES A LEURS ÉLÉMENTS PRIMITIFS

ET

# Art d'enseigner à parler aux Muets

par **JUAN PABLO BONET**

Attaché au service secret du Roi et à la personne du capitaine général de l'artillerie d'Espagne et secrétaire du connétable de Castille

*Dédié à Sa Majesté le Roi Don Philippe*

(Suite)

---

## Chapitre IX

*De la classification des lettres établie par les grammairiens de l'antiquité et de la classification qui convient le mieux à l'intelligence de notre art.*

En ce qui concerne le nombre des lettres, les avis sont bien partagés. Quelques auteurs disent que les lettres latines sont au nombre de seize, car ils considèrent *h* comme une simple expiration, *k*, *x*, *y*, *z*, comme des lettres grecques et qui ne sont employées en latin que dans les mots dérivés du grec. Dans la division en voyelles, consonnes, semi-voyelles et muettes, il n'est pas question de *y* grec, de sorte qu'il reste vingt-deux lettres avec *k* ; si de ce nombre on retire les cinq voyelles *a*, *e*, *i*, *o*, *u*, il en reste dix-sept qui sont les consonnes ; *i* et *v* sont rangées dans ces dernières pour les cas où elles perdent leurs caractères de voyelles. Ces dix-sept lettres sont divisées en sept semi-voyelles *f*, *l*, *m*, *r*, *s*, *x*, parmi lesquelles quatre liquides : *l*, *m*, *n*, *r*, et en neuf muettes *b*, *c*, *d*, *g*, *h*, *k*, *p*, *q*, *t*. Nous n'avons pas à parler ici des raisons qui ont pu faire adopter ces dénominations, aussi les passerons-nous sous silence. Du reste, si quelqu'un désire

être éclairé à ce sujet, il trouvera tous les renseignements dans les ouvrages de Ælius Donat, Servius Marius, Victorinus et Terentianus, grammairiens de l'antiquité. Quant à nous, nous devons strictement nous occuper des lettres que nous employons, au nombre de vingt-deux, en y admettant *h* et *y grec*. Le *k* sera laissé de côté, car nous n'en usons pas, sa valeur phonétique se trouvant représentée par *c* et *a* réunis, comme le reconnaissent Ælius Donat, Cledonius et Victorinus. Voilà donc les lettres réduites à un nombre déterminé et divisées simplement en voyelles et consonnes, ces dernières ainsi nommées parce qu'elles s'unissent aux voyelles pour former les sons. Ainsi donc nous ne devons considérer que deux sortes de lettres, car, pour apprendre à lire aux enfants et apprendre à parler aux muets, il n'est pas nécessaire de savoir quelles sont les semi-voyelles, les liquides et les muettes. Sans condamner cette division, nous ferons simplement remarquer qu'elle n'a aucune importance dans l'enseignement qui nous occupe ; nous devons, en effet, rechercher avec soin la voie la plus simple, le chemin le plus facile, et par-dessus tout, éviter ce qui pourrait causer quelque confusion ou faire surgir quelque difficulté.

Il est donc établi d'abord, que les lettres sont toutes ou voyelles ou consonnes, et en second lieu que le nom des premières est simple, tandis que celui des autres est composé. Les lettres simples vont maintenant nous servir à prouver qu'il existe un défaut dans les autres et que nous devons toutes les faire simples, car, de même que les voyelles, elles servent comme sons simples et non comme *consonnes*, qui signifie son composé. Prenons le mot *oia* (prononcez *oïa*, du verbe oygo (oïgo, j'entends), il renferme toute la valeur des lettres qui le composent. En l'analysant rigoureusement, on verra qu'il contient trois sons, figurés par trois caractères représentant chacun spécialement un des sons. Chaque caractère conserve dans ce mot, où trois sont réunis, la même prononciation qu'il a pris isolément, *o, i, a ;* prononcés vite, ils forment *oia*. Ne le voulût-on pas, le mot se trouve constitué par la prononciation rapide, et c'est justement en cela

que réside la perfection de cette invention ingénieuse des lettres. Ce résultat vient de ce que l'on a donné comme nom aux lettres les sons mêmes qu'elles représentent. Or, comme ces sons ne sont composés pour aucune d'elles, mais bien simples, il se trouve que tout mot formé avec elles est correct. Celles qui sont composées le sont sans nécessité, puisqu'elles ne servent dans tous les cas que comme son simple, ainsi que nous venons de le dire pour les voyelles. Le nom simple de chacune étant connu, il suffira de les prononcer rapidement pour former les mots en lisant.

## Chapitre X

*La cause qui retarde tant les enfants pour apprendre à lire, c'est le nom des lettres qu'on leur enseigne.*

On enseigne aux enfants ces vingt-deux lettres, dont dix-sept avec des noms. Après avoir perdu beaucoup de temps à apprendre ces noms, ils sont obligés de les oublier, ou tout au moins de ne point s'en servir, car, lorsqu'on leur demande de les joindre à d'autres (c'est-à-dire d'épeler), ils ne peuvent le faire parce qu'elles ont un défaut fondamental. Pour *m* et *i*, par exemple, ils ne pourront dire *mi*, comme on les oblige à faire, mais bien *emei*. Ce qui retarde les enfants pour apprendre une chose cependant si facile, c'est qu'ils emploient un temps précieux à retenir des noms qu'ils ne savent pas négliger à propos.

C'est pour eux un double travail très difficile, car n'étant pas en âge de discerner et de reconnaître ce qu'ils doivent prendre ou laisser, ils font des efforts inutiles jusqu'au moment où ils savent épeler et syllaber. Et encore, ce dernier résultat n'est-il obtenu que grâce à de longues démonstrations, dans lesquelles les lettres n'interviennent jamais avec leur caractère propre. Dans ces conditions, et puisque la valeur même des lettres ne devait pas être utilisée pour enseigner à lire, il n'était même pas nécessaire d'en faire apprendre

les noms. Reprenons le mot *oia :* Ce mot contient trois lettres, parce que sa prononciation comporte aussi trois sons différents. A mesure que l'on prononce celui que représente chaque lettre, qui est le même que nous donnons à chacune de ces lettres prise isolément, cela forme un mot correct. La perfection du mot vient de ce que, les lettres étant simples, par le seul fait de les nommer séparément, comme de les écrire, et de les prononcer les unes à la suite des autres, elles forment le mot. Et il n'est pas besoin pour cela d'aucune démonstration. C'est le caractère même des lettres qui le veut ainsi; la lettre écrite, en effet, n'a jamais d'autre prononciation que le son auquel elle sert de signe, comme nous l'avons déjà dit, et le son ou le signe dans les mots parlés ou écrits conservent le même nom qu'ils ont, quand on les prend isolés. Dans les mots formés de lettres composées et de voyelles (et c'est le cas de la plupart des mots), les sons n'ont ni la prononciation, ni la forme écrite que nous leur donnons pris isolément. Ainsi, dans *Francisco*, se trouvent neuf sons différents qui, prononcés rapidement à la suite les uns des autres forment ce nom. Il y a un nombre égal de signes graphiques qui sont les lettres avec lesquelles ce nom s'écrit et qui se trouvent dans l'ordre des sons qu'elles représentent. Mais ces lettres ne figurent pas avec les noms que l'usage a donnés à chacune d'elles comme dans *oia.* Si on les écrit, en effet, avec les noms qu'elles ont pris isolément et qu'on les prononce vite, comme nous le faisons pour *oia,* nous ne lirons pas *Francisco.* Le nom de ces lettres étant *efe*, *ere*, *ene*, *c*, *i*, *ese*, *ce*, *o*, réunies on aura *efeereaenecieseceo*, mot qui n'a pas de sens et qui renferme des lettres comme *e* qui n'existe pas dans Francisço et que nous trouvons là dix fois. Tout cela nous prouve l'inutilité de ces noms que nous conservons sans en retirer aucun avantage, qui ne produisent d'autre résultat que de faire trouver des difficultés là où il n'y en a pas, et de faire perdre à nos lettres et à notre langue leur plus belle qualité.

(*A suivre.*) E. Bassouls et A. Boyer.

**

## CHRONIQUE DE L'ÉTRANGER

# TOMMASO SILVESTRI

### Et la création de l'Institut des Sourds-muets de Rome

(*Suite*)

On disputait à cette époque à Paris sur les deux systèmes allemand et français, c'est-à-dire, sur le point de savoir si on devait donner la préférence à la parole articulée ou au geste comme moyen de communication entre le professeur et les élèves sourds-muets. Silvestri, se souvenant de cette grande sentence, souvent répétée par les princes des orateurs latins, que la parole distingue l'homme, l'élève au-dessus de tous les êtres vivants, employa le premier moyen et y réussit très heureusement. La lettre de Silvestri du 7 janvier 1784, reproduite précédemment, est une preuve suffisante de mon assertion, cependant il me plaît d'ajouter la confirmation d'un auteur également Espagnol, qui a voulu mettre une nouvelle pierre précieuse au diadème de notre illustre auteur. Le Père Lorenzo Hervas y Panduro, jésuite (1), célèbre professeur de philosophie à Madrid, depuis missionnaire, fut contraint à son retour d'Amérique, par suite du décret de suppression de son ordre, de chercher un asile dans les États de l'Église. Il s'établit d'abord à Cesena, puis à Rome, où il fut créé, par le pape Pie VII, préfet de la bibliothèque du Quirinal, digne récompense de ses importants travaux linguistiques. Ce fut dans cette occasion que Hervas lia amitié avec D. Pasquale di Pietro, et en visitant souvent l'école ouverte pour les sourds-muets, il connut l'abbé Silvestri. En même temps que Hervas apportait une grande attention à ce qu'il voyait faire à Silvestri, il s'étudia lui aussi à faire émettre des sons aux sourds-muets, et il s'y appliqua de toute son âme pour arriver au but, en se servant à la fois de tous les moyens que la science et la charité lui fournissaient. Ses efforts ne furent pas inutiles, spécialement avec le sourd-muet Ignace Guppi di Lucco dont il s'était proposé de faire un second Massieu (2).

(1) Histoire de l'art d'apprendre aux sourds-muets la langue écrite et la langue parlée, par Hervas y Panduro, traduit de l'espagnol et annoté par A. Valade-Gabel, professeur, etc. Librairie Ch. Delagrave, Paris, 1875.

(2) Les noms des premiers sourds-muets à l'ouverture de l'école le 5 janvier 1784 sont :

1° Jean Agazzani, 39 ans, venu de Modane, qui quitta l'école le 19 avril 1786 ;
2° Raphaël Carucci, 12 ans, Romain ;

Hervas, après des études approfondies sur les ouvrages des anciens professeurs de sourds-muets, et avec le secours des manuscrits et des notes de l'abbé Silvestri, trouvés après sa mort, composa son savant ouvrage, cité plus haut, c'est-à-dire « l'art d'enseigner aux sourds-muets, à écrire et à parler l'espagnol ». Combien la connaissance de l'avocat Di Pietro et de l'abbé Silvestri a été utile à Hervas, il le dit lui-même dans l'ouvrage qu'il a rédigé. « Sans cette connaissance, dit-il, faite à Rome, malgré toutes nos études et les innombrables publications sur le mécanisme du langage, nous n'aurions jamais été capable d'écrire le moindre mot sur l'art d'enseigner aux sourds-muets la langue parlée et écrite. »

*
* *

Silvestri forma aussi des élèves auxquels il enseigna la méthode que l'abbé de l'Épée lui avait apprise. Le premier fut l'abbé Dr Benedetto Cozzolino, envoyé par le roi Ferdinand IV, et c'est justement pour seconder les excellentes vues de ce monarque qu'il écrivit son traité sur la manière de faire parler les sourds-muets, traité qui, après un siècle écoulé, est renvoyé à l'imprimerie. Le second fut l'abbé Salvatore Sapiano, de Malte, envoyé par son noble et savant évêque. Le troisième fut un sourd-muet (peut-être le Modanais), l'un des premiers recueillis, afin qu'il puisse tirer de leur malheureuse ignorance ses compagnons. Nous savons par l'historien Bondi, plusieurs fois cité, que Cozzoline réussit dans l'instruction des sourds-muets, sous la sage et affectueuse direction de Silvestri, que notre auteur mérita le haut honneur de recevoir du roi de Naples, par l'intermédiaire de son grand Ministre d'État, le marquis Della Salambucca, une lettre de remerciement pleine de la plus significative satisfaction. Aussi me plaît-il de la rapporter ici.

Très illustre et très respectable Père,

Vous avez daigné, avec votre lettre honorée du 13 courant, me remettre le certificat sur l'habileté dans l'enseignement des sourds-muets

3° Joseph de Marchis, 9 ans, Romain ;
4° Nicolas Rossi, 8 ans, Romain ;
5° Pierre-Paul Vannini, 20 ans, Romain ;
6° Jérôme Torri, 9 ans ;
7° Séraphine Pucci, 14 ans.
8° Marguerite Magnelli, 6 ans.
Les sourds-muets suivants furent reçus successivement jusqu'à la mort de Silvestri :
9° Marie-Françoise Massaioli, Romaine, de la paroisse des Orphelins, 3 janvier 1786 ;
10° Charles Costa, Vénitien, 12 ans, envoyé par l'Éminent Joseph Doria de Urbino où était Leyato, 28 février 1787 ;
11° Raymond Braschi, Romain, de la paroisse des sourds-muets dans Monticelli, à la Regola, 2 janvier 1788 ;
12° Ignace Guppi di Lucca, maintenu par une société de Lucchesi, 22 avril 1788 ;
13° François Boni, Romain, de la paroisse de Saint-Sauveur aux Chapelles, 10 novembre 1788 ;
14° Un certain Rocco di Frascati, envoyé par le duc d'Yorck, 13 janvier 1789.
Celui-ci fut reçu par Silvestri au mois de septembre de la même année.

du Sac. D. Benedetto Cozzolino, en l'accompagnant d'informations particulières sur la bonne réussite et le mérite du sujet.

Le Roi mon Seigneur, auquel je me suis empressé de présenter le tout, a été heureux des progrès de Cozzolino et de l'expérience qu'il a acquise dans l'art d'enseigner la langue à ces malheureux êtres, et il s'est plu à reconnaître les soins que vous employez à former Cozzolino.

Il m'a donc commandé de vous en transmettre sa Royale et reconnaissante satisfaction, et, en accomplissant ce devoir, je me fais un véritable plaisir de vous assurer de la parfaite estime et de la considération la plus distinguée avec laquelle je suis

De votre très illustre Seigneurie, — Le dévoué et obligé serviteur,
M. D. THOMAS SILVESTRI (ROME). — MARQUIS DELLA SALLAMBUCA.

Salvatore Sapiano de Malte ne fut pas inférieur aux autres pour son mérite et son habileté dans l'enseignement des sourds-muets. Il profita si bien des leçons de son maître, que son Évêque lui adressa une lettre, en date du 12 mai 1785 pour lui montrer sa complète satisfaction. De plus, deux ans après (28 avril 1787), le même évêque annonçait par lettre à Silvestri qu'il lui envoyait le document par lequel il était admis à l'illustre décoration appartenant aux Chapelains de l'insigne ordre de Malte. Il vaut la peine de trancrire textuellemcet un document d'une si grande importance.

TRÈS ILLUSTRE ET TRÈS RESPECTABLE PÈRE,

Par le document ci-joint vous apprendrez que vous avez été admis parmi les Chapelains de cette S. Religion. Si vous désirez maintenant faire votre profession régulière vous pourrez vous présenter avec ce même document chez M. l'Ambassadeur pour recevoir les instructions nécessaires. J'ai en attendant le plaisir de vous avoir servi comme je désire le faire dans tout ce qui sera en mon pouvoir et avec toute mon estime je vous prie de me croire

De votre S. Jme.

Malte, 28 avril 1787.
M. L'ABBÉ D. THOMAS SILVESTRI (ROME).

Votre très dévoué et très obligé serviteur.
F. V., ÉVÊQUE DE MALTE (1).

## Copie de l'admission à l'ordre de Malte

Frater Emanuel de Tohan Dei gratia Sacrae Domus Hosp. societi Sepulcri Domici et Ordinis societi Antonii Viennensis Magister humilis, pauperamque Jesu Chti Custos. Universis et singulis patentes nostras visuris

(1) Bondi, Op. Cit., page 71.

et auditaris salutem. Notum facimus et in verbo veritatis attestamur, qualiter infrascripta Nota extracta fuit ex originili processu probationum discreti Presbyteri Thomae Silvestri inter fratres Obedientiae Capellanos huius sacri ordinis recepti in cancellaria nostra conservato : quam quidem in hanc publicam formam extrahi et redigi jussimus, ut ubique tum in Iud. quam extra eidem plena et, indubitata fides adhibeatur, cuius Aenor est qui sequitur, videlicet.

Die XIX Mencis Aprilis 1787. Presentes probationes discreti Presbyteri Thomae Silvestri presentatae fuerant per Commissarios in eis subscriptos Emo et Rmo Duo Magno Magistro, qui eorum relatione, meique Vice Cancellarii voto inhaerendo easdem probationes bonas et validas esse sensuit ac protalibus admissit et in cancellaria jussit asservari. Unde de mandato Emae Suae praesentem feci notam suis loco et tempore valituram.

Bajulius Fr. Ludovicus d'Almeyda Portugal, Vice Cancellarius. Et quia ita se habet veritas; ideo in huius rei Testimonium Bulla nostra magistralis in cera nigra praesentibus est impressa.

Dat. Melite in Conventu die, mense et anno retroscriptis.
Loco sigilli magni.

Bayul. Fr. Lud. d'Almeyda Portugal,
VICE CANCELLARIUS.

*
* *

En attendant l'abbé Silvestri continuait à travailler sans relâche à l'instruction des sourds-muets qui lui étaient confiés. La nouvelle école, pendant cinq ans qu'il la dirigea, fut visitée continuellement par d'illustres et considérables personnages. Les résultats obtenus avec sa méthode d'instruction furent excellents et attestés par un public d'élite composé des principaux dignitaires de la sainte Église et des plus illustres personnages italiens et étrangers, résidant alors à Rome (1). Mais les fatigues qu'il endura dans l'exercice de son professorat; les luttes qu'il eut à soutenir contre les adversaires de cette œuvre vraiment chrétienne et les persécutions dont il eut à souffrir altérèrent sa santé. Au mois d'août 1789 il se rendit à Monte Porzio demander à l'air sain de ce coteau un soulagement à ses souffrances (2); mais son mal ne fit au contraire que s'aggraver et vers la fin de ce même mois il fut obligé de se retirer au sein de sa famille à Trevignano Romano. Là sa santé devint de plus en plus mauvaise et au bout de quelques jours, le 7 septembre 1789, il rendit son âme à Dieu, après avoir vécu quarante-cinq ans, cinq mois, cinq jours. Il fut pleuré de tous et spécialement de ceux auxquels il avait prodigué tant de bienfaits. Ses restes reposent aujourd'hui en paix dans la chapelle de la famille Silvestri, dans l'église Sainte-Catherine, à Trevignano Romano. L'historien Bondi nous fait savoir que l'abbé Thomas Silvestri avait une intelligence peu commune, qu'il était savant,

(1) Archives de la Maison die Pietro.
(2) Archives de la Maison di Pietro.

très versé dans toutes les sciences philosophique, morale et dogmatique et que tout le cours de sa vie fut employé à l'acquisition de la véritable vertu, dans la pratique d'une chrétienne et vraiment ecclésiastique piété et que ses visées furent toujours de s'occuper avec un empressement et un attachement constants au bien de la société.

## Les Successeurs de Silvestri

### Mariani

A la mort de Silvestri, l'archevêque Pasquale di Pietro craignit pour son école car les professeurs manquaient tout à fait, Silvestri n'ayant pas eu le temps de former d'autres élèves que Cozzolino et Sapiano qui vivaient loin de Rome. Mais il ne se découragea pas pour cela, et il fit proposer par son frère Michel, qui fut plus tard cardinal, la charge de professeur dans son école au prêtre D. Camille Mariani alors professeur de belles lettres au séminaire du Vatican (1). Mariani, qui ignorait l'art d'instruire les sourds-muets, déclina l'offre au premier abord, mais devant l'insistance de Michel di Pietro, et en pensant que s'il refusait, beaucoup de malheureux seraient privés du bienfait que leur avait apporté jusqu'ici la bonté de Pasquale di Pietro, il se rendit et accepta. Avec toute l'énergie de sa volonté il se mit à étudier les écrits laissés par Silvestri; et en recueillant des sourds-muets mêmes ce qu'il put de l'art du défunt son prédécesseur, il se forma une méthode et au bout de peu de temps il se trouva en état de continuer l'œuvre de Silvestri. Le 12 novembre 1789 il commença à donner des leçons à cinq sourds-muets (2) qui avaient déjà été à l'école de Silvestri et il continua cet exercice laborieux pendant quarante-deux ans, toujours pénétré de l'esprit charitable du fondateur. Pendant ce temps l'école continua à prospérer et non seulement les sourds-muets de Rome et des États Pontificaux y accouraient mais aussi ceux des autres provinces de l'Italie (3). L'archevêque Pasquale di Pietro, satisfait de l'avancement constant de son œuvre méditait déjà d'agrandir l'école et d'augmenter le nombre des professeurs (4), mais tandis qu'il s'efforçait de mettre ses projets en pratique il tomba malade et mourut le 9 mai 1804 (5). Dans son testament il instituait héritiers ses frères, le cardinal Michel et Pamphile et il les obligeait, eux et leurs descendants « à maintenir l'école des sourds-muets avec tous ses annexes et connexes telle elle a été maintenue par moi ». L'archevêque Pasquale di Pietro avait reçu de la nature une intelligence peu commune et un riche patrimoine ; et il employa l'une et l'autre au progrès de la science et au bienfait des malheureux. Il voyagea dans toute l'Europe pour connaître les progrès de la science et les institutions de bienfaisance. Il avait envoyé, à ses dépens, l'abbé Silvestri à Paris, il

(1) *Archives de l'Université Romaine.*
(2) *Archives de l'Université Romaine.*
(3) *Archives de l'Université Romaine.*
(4) *Archives de l'Université romaine.*
(5) *Archives de la paroisse de Saint-Charles*, aux Catinari.

y avait envoyé aussi le chirurgien François Asdrubali pour y étudier l'obstétrique (2) et, comme il l'avait fait pour l'école des sourds-muets, il institua encore à ses dépens, à l'Université Romaine, dont il était recteur, une chaire pour l'enseignement de cette science. Ses restes reposent à Rome dans l'église de Jésus ; mais à Rome, sa ville natale, on chercherait en vain un souvenir qui rappelle à la postérité les bienfaits de ce vertueux citoyen.

*
* *

Pendant la période du gouvernement français, 1808 à 1814, on agita la question de savoir si l'école devait être considérée comme une branche de l'instruction publique ou comme une œuvre pie; mais on ne prit aucune décision ; et Mariani pendant ce temps, poursuivit tranquillement ses leçons (3). Lorsque le gouvernement pontifical fut rétabli, le cardinal Michel di Pietro, obéissant à la volonté du fondateur, continua à maintenir et à protéger l'école. Il mourut en 1822, laissant comme héritier, Pamphile son frêre, avec la condition expresse « que lui et ses descendants seraient tenus de faire continuer l'école des sourds-muets conformément aux dispositions testamentaires des l'archevêque Pasquale di Pietro et de prendre à leur charge toutes les dépenses nécessaires et notamment le traitement des professeurs (4). » Pamphile se soumit aux obligations imposées par le testateur ; mais il transféra l'école dans un établissement de la rue du Vieux Gouvernement, nº 44, près de Saint-Thomas in Parione.

Le pape Léon XII, en ordonnant les diverses branches de l'instruction publique, n'oublia pas les sourds-muets. Il jugea que l'école de la rue du Vieux Gouvernement n'était pas suffisante, mais avant de prendre aucune décision, il fit demander à la famille de Pietro si elle voulait étendre, selon les besoins, l'école des sourds-muets, assurant qu'il ne manquerait pas d'y concourrir pour sa part. Dominique di Pietro, fils du défunt Pamphile ne refusa point d'accroître le nombre et le traitement des professeurs, mais en revanche il demanda que le gouvernement concédât un établissement plus vaste pour l'école et la présidence de cet établissement à la famille de Pietro, il demanda en outre quelques autres droits, comme le choix des professeurs. l'admission et l'expulsion des élèves (1). Le pape Léon accueillit la proposition ; et assigna pour l'école des sourds-muets deux salles dans le grand gymnase romain dit de la Sagesse.

*
* *

En 1827 l'école des sourds-muets fut donc transférée à l'Université Romaine, mais pour les actes religieux les élèves se réunissaient dans l'oratoire de Sainte-Marie de la Paix, où, sous le Pontificat du Pape Pie VIII, le 24 septembre 1830, ils donnèrent une séance publique solennelle. Mariani avec ses élèves alla enseigner au nouveau siège de l'école, à l'Université. Ce prêtre aussi modeste qu'infatigable ne négligea rien pour améliorer l'éducation des sourds-muets. Nous avons encore de lui un rapport de 1827 à la Sainte-Congrégation des études, dans lequel,

(1) Par acte de Nicolas Nardi, notaire des R. C. A. *Archives de l'État.*
(2) *Archives de l'Ecc*[m]. Maison de Pietro.
(3) *Archives de l'Université romaine.*
(4) *Acte de Barsanti*, notaire, mars 1822.

après avoir démontré la nécessité et l'insuffisance des moyens pour l'instruction de ces pauvres malheureux, il conseille chaleureusement l'institution d'un collège « parce que, étant réunis dans un lieu d'instruction, disait-il, les sourds-muets seraient exercés dans la langue, et dans la prononciation des lettres, des syllabes et par là à exprimer le sens et le son des mots. Cette entreprise, ajoutait-il, demande un exercice régulier répété plusieurs fois par jour. Car, étant donnée l'inertie dans laquelle leur langue est restée pendant longtemps, elle a besoin d'être souvent exercée pour exécuter les vibrations, les oscillations, les impulsions qui forment le son des différentes syllabes, afin que en expulsant le souffle entre les cordes vocales il en résulte une voix articulée pour prononcer les mots (1). » Le conseil de Mariani fut mis en pratique au bout d'une dizaine d'années. Mais en attendant, après les longues fatigues soutenues dans l'enseignement pendant l'espace de quarante-deux ans, le bon Mariani mourut à Rome, pauvre comme il avait vécu, dans le courant de l'année 1832.

*
* *

A la mort de Camille Mariani, il arriva ce qui était arrivé à la mort de Silvestri ; on ne trouva personne qui fut en état de remplir l'office de professeur de sourds-muets. De plus beaucoup de pères de famille, par l'intermédiaire du cardinal Giussiniani, s'adressèrent au pape Grégoire XVI, le suppliant de donner à l'école des sourds-muets une nouvelle organisation, soit pour augmenter le nombre des élèves, soit pour séparer les garçons des filles, soit pour donner à ces malheureux une instruction plus étendue et plus ordonnée, soit pour les mettre en état de gagner leur vie dans quelque honnête profession. Le pape ne resta pas indifférent à cette demande, et il la remit à la Congrégation des études pour l'étudier. Celle-ci, dans la séance du 17 mars 1834, ayant reconnu la nécessité d'améliorer cet enseignement, proposa l'institution d'un collège, et l'envoi à l'Institution de Gènes de un ou deux jeunes prêtres pour y apprendre l'art d'instruire les sourds-muets (2). Le pape Grégoire XVI accueillit les propositions de la Congrégation et les prêtres Ignace Ralli et Ignace Gioazzini furent envoyés à Gênes. Ces deux prêtres avaient déjà aidé Mariani pendant quelque temps. En attendant on pensa au choix de l'établissement où on établirait le collège. On proposa d'abord e collège des Ibernasi ; puis l'hospice des Cent Prêtres (3) ; mais comme les dépenses pour approprier l'un et l'autre établissement étaient considérables, le choix resta en suspens. Ce n'est que le 19 novembre 1838 que le pape Grégoire XVI approuva le nouveau règlement de l'école des sourds-muets, intitulée « Méthode sur la Providence pour les sourds-muets de la ville de Rome » et décida que les sourds-muets des deux sexes devaient être reçus à l'Hospice de Sainte-Marie des Anges aux Thermes Dioclétiens, appelé communément Hospice des Thermes.

ALPHONSE-JÉROME DONNINO,
Professeur à l'Institution Royale des Sourds-Muets de Rome.

(1( *Archives del'Université romaine.*
(2) *Archives de l'Universitéromaine.*
(3) *Archives de l'Université romaine.*
(4) *Archives de l'hospice des Thermes.*

# INFORMATIONS

**L'institut des sourds-muets pauvres de la campagne, à Milan**, que dirigeait le regretté J. Tarra, sera administré provisoirement par l'abbé L. Casanova, en qui le Conseil d'administration de cet institut a cru reconnaître les aptitudes nécessaires pour tenir ces importantes fonctions.

* * *

**A l'Exposition.** — En visitant l'exposition de l'Institution nationale, qui se trouve, comme nous l'avons dit dans notre dernier numéro, à l'Esplanade des Invalides, dans le palais de l'Hygiène et de l'Assistance publiques, nous avons remarqué l'avis suivant, dont nous croyons devoir donner connaissance à nos lecteurs :

AVIS

*Le jeudi à 2 h. 1/2, le public sera reçu dans cette salle par le Directeur et le Censeur de l'Institution ou par l'un de ces fonctionnaires qui donneront aux familles et aux personnes qui, sans le pratiquer, s'intéressent à l'enseignement des sourds-muets, tous renseignements en leur possession.*

*Les instituteurs de sourds-muets de passage à Paris sont invités à se rendre dans cette salle, le jeudi à 3 h. afin d'avoir l'occasion de se rencontrer réciproquement. Ils y trouveront en tous cas M. le Directeur ou le Censeur et des professeurs de l'Institution nationale qui seront heureux de les accueillir.*

Depuis notre dernière description de la salle affectée à l'institution nationale des sourds-muets, un nouvel envoi a

été fait consistant en un pupitre à volets tournants sur lesquels on trouve une foule de documents intéressant le régime intérieur de l'Institution nationale, son origine, des renseignements sur le bâtiment, la bibliothèque, les archives, la galerie historique, l'hygiène, les sourds-muets artistes, etc. On y remarque aussi des tableaux composés avec des figures extraites du livre de M. Goguillot, et accompagnées de courtes légendes donnant brièvement au visiteur une idée des procédés employés pour faire parler les sourds-muets.

*
* *

Le **Jury** du groupe VI, classe 64 (Hygiène et établissements généraux d'assistance) est composé ainsi qu'il suit :

*Président :* M. le Dr Brouardel ; *vice-président :* M. Palacios (Costa-Rica) ; *rapporteur :* M. le Dr Proust ; *secrétaire :* M. le Dr A.-J. Martin ;

*Jurés titulaires :* MM. Bechmann, Jérôme ; H. Monod ; Nicolas ; le Dr Th. Roussel ; Dislère (Algérie) ; Darcter (Espagne) ; le Dr Ernest Hart (Angleterre) ; Waring junior (États-Unis) ; Trinidad Pardo de Traver (Espagne) ;

*Jurés suppléants :* MM. le Dr Faure Miller (Angleterre) ; le Dr Le Mardeley ; le Dr Napias ; le Dr Willems (Belgique).

*
* *

**La Société pour l'instruction et la protection des sourds-muets** fondée par feu Augustin Grosselin a organisé à l'Exposition universelle de 1889, comme elle l'avait déjà fait aux deux expositions de 1867 et de 1878, une classe où elle montre les procédés d'enseignement simultané des sourds-muets et des entendants-parlants qu'elle préconise, tels qu'ils sont pratiqués dans des écoles primaires de Paris et des départements.

C'est dans un modèle de maison d'école élevé sur l'esplanade des Invalides que cette classe a lieu les mardis, jeudis et samedis, de 1 heure à 4 heures. Les exercices faits sous les yeux du public par des enfants sourds-muets de différents âges, mêlés à des entendants-parlants, montrent les résul-

tats obtenus par l'application de la méthode phonomimique. Ils consistent notamment en dictées faites oralement ou par signes, en composition de phrases, en lecture à haute voix des textes écrits, en conversation orale entre sourds-muets et entendants-parlants.

Les personnes qui désireraient des renseignements sur l'œuvre de la Société peuvent s'adresser à ceux de ses membres qui se trouvent présents à la classe ou au secrétariat, rue de l'Université, 126.

*
* *

**Une fête républicaine silencieuse.** — C'est le 30 juin dernier, au Salon des Familles, dans un banquet donné sous la présidence d'honneur de M. le Dr Ducoudray, député de la Nièvre, et sous la présidence effective de M. Albert Pétrot, conseiller municipal de Paris, que la *Ligue des sourds-muets* a célébré le centenaire de 1789.

M. Lucien Limosin assistait les présidents. Deux cents convives environ, dont un grand nombre de jolies femmes, prenaient part à cette fête.

Au dessert, M. Henri Gaillard, secrétaire général, a mimé un discours très étendu dans lequel il s'est surtout attaché à démontrer que la situation des sourds-muets français ne s'améliorait pas assez vite. Il a proposé une série de réformes hardies, puis a terminé en résumant les préjugés ayant cours sur les sourds-muets et dont on a eu des échantillons dans le compte-rendu du procès des sourds-muets assassins d'Orléans paru dans notre avant-dernier numéro.

M. Lucien Limosin a gesticulé un discours-pamphlet très violent contre le système oral pur. Il a demandé ensuite le transfert au Panthéon des cendres de l'abbé de l'Epée.

M. Albert Pétrot, a prononcé un discours dans lequel il a parlé de ce que le Conseil municipal de Paris se proposait de faire pour les sourds-muets nécessiteux. Il a fait appel au concours de tous les sourds-muets d'élite et a soutenu que la République a fait et ferait encore beaucoup pour les sourds-muets.

Dans une courte allocution, M. le Dr Ducoudray a fait l'éloge de M. Cochefer, président de la Société d'Appui fraternel des sourds-muets de France, et a exhorté les sourds-muets à l'encourager. Après avoir félicité M. Gaillard de « son très remarquable et très complet discours », il a porté un toast à la France, à la République et à Carnot.

D'autres discours ont été mimés par MM. Weiss, qui a bu à André Valade-Gabel, Levert, Jeanvoine, Graff, etc.

Le compte rendu de la fête avec les discours *in extenso*, paraîtra prochainement en brochure.

*
* *

**Punch offert aux sourds-muets étrangers.** — Vendredi dernier, dans le charmant petit cercle de la rue Drouot, 7, nouvellement fondé par un groupe de sourds-muets, employés, artistes et ouvriers, on a offert, sous la présidence honoraire de M. Griolet de Geer, un punch d'honneur aux nombreux sourds-muets étrangers attirés à Paris par l'Exposition.

Comme toute bonne réunion doit nécessairement finir par quelque discours, M. L. Rémond, le président du cercle, a mimé un petit speech de bienvenue à l'adresse de ses frères étrangers; puis, élevant son verre, il a bu à l'union et à la fraternité de tous les sourds-muets.

(*Le Gaulois*, 21 juillet.)

*
* *

**Un Sauveteur sourd-muet.** — Un habitant d'Aubervilliers, nommé Bouchein, se baignait samedi dans le canal Saint-Denis, près du fort de l'Est, quand il perdit pied et coula à fond.

Par bonheur pour l'imprudent nageur, un sourd-muet, nommé Mayrat, qui passait près de là, l'ayant vu disparaître, accourut, se jeta à l'eau tout habillé et réussit à retirer Bouchein, que des soins énergiques eurent promptement ramené à lui.

M. Bouteiller, commissaire de police de Saint-Denis, a vivement félicité l'auteur de ce sauvetage.

(*Le Figaro.*)

# REVUE DES JOURNAUX

La **Quaterly Rewiev**, contient dans son numéro d'avril plusieurs articles, dont l'un au moins, présente un vif intérêt. C'est une étude sur l'emploi de la pantomime et sur les alphabets manuels connus généralement sous le nom de dactylologies. L'auteur *M. Ferrar* commence par rappeler que l'origine du langage mimique est si lointaine qu'elle se perd dans la nuit des temps et cite même à ce propos un ouvrage d'un français M. Barrois dans lequel celui-ci rapporte aux Phéniciens et aux Grecs du temps de Chécrops, la première idée d'une dactylologie. M. Ferrar sans s'attarder à une étude aussi longue et aussi obscure se contente de rechercher les origines des systèmes actuels, à savoir la dactylologie à deux mains (two hands) et la dactylologie à une main (one hand). C'est Pierre Ponce qui, suivant l'auteur Hervas y Panduro, aurait inventé la dactylogie espagnole. M. Ferrar prétend que cette opinion ne repose pas sur une base véritablement sérieuse. On trouve, ajoute-t-il, les traces de l'emploi de ce moyen de communication dans le *Chirologia* et le *Chironomia* de Bulwer, dans le *Philocophus* et le *Didascalocophus ;* cependant il pense que l'alphabet anglais, c'est-à-dire l'alphabet à deux mains dérive du système de Dalgarno l'auteur du Didascalocophus.

*M. Wheatley* dans une note lue aux congrès tenus au *London Asylum* a agité de nouveau la question brûlante de l'emploi de la méthode mixte. Il montre les dangers multiples qui résultent pour l'acquisition de la langue parlée du trop grand développement du langage d'action et conclut en faveur d'une méthode unique.

A la suite de ces deux études principales, nous trouvons la notice historique sur Gallaudet et sur le rôle qu'il a joué dans l'enseignement américain, et enfin un article nécrologique sur le regretté Arthur Kuisey, dans lequel l'auteur retrace rapidement la vie de l'illustre instituteur anglais.

---

**Les annales américaines** sont particulièrement intéressantes parce qu'à côté d'articles d'un intérêt général, nous y trouvons le plan d'études élaboré par la conférence des professeurs et approuvé par le surintendant de l'école de Minnesota. La période d'enseignement comprend neuf années. En première année, l'élève est familiarisé avec la forme écrite, parlée ou mimique d'un certain nombre de verbes et substantifs. Les élèves apprennent la calligraphie et l'alphabet manuel, ils sont exercés à copier correctement les mots. En seconde année ils sont familiarisés avec les formes principales de la conjugaison ; ils apprennent aussi le sens d'un certain nombre d'adverbes et de pronoms et enfin ils s'exercent à la correspondance et commencent à rédiger leur journal (!?). En troisième année, le maître fait de petites leçons sur les faits ordinaires de l'existence journalière, sur les objets de la classe ; il pose en outre de petites questions qui servent à expliquer les leçons. La quatrième année n'est guère qu'une répétition de la troisième année ; mais en cin-

quième année, les élèves reçoivent les premières notions de géographie et la langue est à peu près enseignée. Le programme de la sixième année se rapproche beaucoup de celui de la cinquième année. En septième année l'élève commence à apprendre l'histoire de son pays ; ces notions élémentaires sont complétées en huitième année et en neuvième année, il reçoit un complément d'instruction comprenant quelques aperçus sur l'hygiène, la physiologie, la grammaire et l'enseignement civique.

P. DUMONT.

---

# BIBLIOGRAPHIE

**Méthode pratique pour enseigner à parler aux sourds-muets et aux bègues**, par F. de GRAZIA GRASSO, fondateur et directeur de l'école des sourds-muets de Trapani (*Utile aux professeurs etaux familles*). 40 pages, prix : 1 fr. Marsale, 1889.

Ce petit livre qui, dans l'esprit de l'auteur, a la prétention d'être utile aux professeurs et aux familles a été publié seulement lorsqu'une souscription lui a eu assuré l'accès de l'imprimerie. Et je crois que ce résultat n'a pas été facilement atteint, non à cause du nombre des souscripteurs mais à cause du prix, bien supérieur à la valeur de l'œuvre *Ce traité* (?) inspiré à l'auteur par la rareté des livres qui traitent de la méthode pratique pour enseigner à parler *les sourds-muets* (*sic*) avait été annoncé au public déjà depuis deux ans, soit par les notes des œuvres du même auteur, soit par des circulaires spéciales. Pour celui qui n'a pas connu l'auteur antérieurement, l'attente a dû être grande et maintenant, avec la permission de l'auteur, membre de beaucoup d'académies scientifico-littéraires, celui-la même aura dû répéter le mot d'Horace : *Parturient montes, nascetur ridiculus mus.* Nous, du moins, nous n'avons pas été surpris ; car l'année passée nous avons déjà eu l'occasion de pousser de fous éclats de rire lorsque le même auteur nous a régalés d'un *Syllabaire phonique.*

Dans cette occasion nous nous contentâmes de rire, mais aujourd'hui nous sommes persuadé que nous aurions fait une œuvre de grande charité si nous avions donné les avertissements que nous donnons aujourd'hui. Que de Gràzia, avant de partir en public se proclamer et se faire proclamer utile aux professeurs se mette au moins à leur niveau pour les études élémentaires du cas et pour l'expérience de l'école. Qu'il se persuade qu'avant de faire le *maître*, il est nécessaire d'en recevoir le mandat et en ce cas, le mandat, c'est l'estime de ses collègues. Cette estime, de Grazia croit l'avoir acquise depuis quelque temps ; parce que dans une autre occasion, il nous dit avoir lu et étudié toutes les œuvres existant eu Europe (relatives à l'enseignement des sourds-muets s'entend). Mais M. de Grazia ne s'est pas aperçu que dans la fougue de l'énumération il a cité des ouvrages qui existent seulement dans son imagination (1).

(1) Lignes historiques, etc., p. 12.

Non, cher M. de Grazia, ce n'est pas ainsi que s'acquiert l'estime de collègues qui ont deux yeux sur le front. Ceux-ci vous ont vite jugé et aujourd'hui ils sont obligés, pour votre bien, de vous dire que vous avez encore beaucoup à étudier. Et vous devez étudier, non pas les œuvres de Wallis, d'Heinicke, d'Hill, de Valade-Gabel, de de l'Épée, d'Assarotti, de Sicard, d'Amman, d'Hirsch, de Fabriani, de Bors ari, etc. etc., mais bien les œuvres de ces humbles maîtres qui ont traité (croyez-le) avee habileté l'art d'enseigner à parler aux sourds-muets. Les ouvrages que vous dites avoir étudiés, en partie n'existent pas, en partie ne sont pas à votre portée.

Si M. de Grazia avait étudié les ouvrages réels, qui existent même en Italie (1) il n'aurait pas eu l'impudence de se lamenter sur la rareté de ces ouvrages et tout au moins l'aveuglement de se croire appelé à combler une lacune. Si les ouvrages sur l'articulation publiés en Italie n'ont pas eu la fortune de parvenir à sa bibliothèque, que M. de Grazia sache qu'ils ont au moins eu l'honneur de former les maîtres italiens et de donner aussi quelques lumières aux étrangers. Il faut dire que de Grazia a été bien malheureux ! Lui qui a eu la bonne fortune de lire et d'étudier des œuvres, qu'il n'a été donné à personne de connaître jusqu'ici, s'entendre dire de pareilles choses !

Les professeurs italiens auxquels est parvenue la méthode pratique (?) de M. de Grazia, sauront en faire l'usage qu'elle mérite. Mais puisqu'il m'est permis d'en dire deux mots, je déclare que nous n'acceptons pas une telle profanation de notre art. Et que l'illustre Joseph Casanova à qui l'auteur, dans une délicieuse pensée, dédie son petit livre, ne juge pas par là de l'état présent de l'instruction des sourds-muets. Qu'il ne croit pas que cet ouvrage soit le fruit de l'expérience et le représentant des progrès de notre art; car, s'il en était ainsi, notre œuvre serait bien réduite aux termes les plus minimes.

Dans l'introduction de son traité, M. de Grazia nous fait savoir entre autres belles choses que « celui qui n'entend pas parler à la distance d'un demi-mètre doit être considéré comme sourd, dans l'enseignement de la phonation ». Comprenne qui pourra.

Pour moi je ne réussis pas à voir clair dans la conception de l'auteur de la *Méthode pratique.* De cette espèce sont à peu près toutes les règles de sa pratique répandues dans son ouvrage. J'en prends une autre à la page 9. « A mesure que le sourd-muet apprend des syllables nouvelles, il est nécessaire qu'il les unisse à celles déjà connues, qu'il en forme des mots d'une signification concrète et commune, en les lui faisant (qui ? à qui ?) comprendre et en l'obligeant à s'en servir chaque fois que l'occasion s'en présente. »

Après d'autres avertissements de cette teneur, de Grazia passe à l'exposition d'une *longue série de procédés convenables.* Je dois noter du reste que la série n'est pas longue et que les procédés sont tout autres que

(1) Outre les écrits de Pendola, de Tarra, du P. Pelliccioni et de M. Nicolussi il suffit de citer 1) « L'art de faire parler les sourds-muets de naissance » Ab. Silvestri, édité par Donnino, Rome, 1889. — 2) « Méthode pratique pour apprendre à parler aux sourds-muets », Ciro Marzullo, Palerme, 1854. — 3) « La clé pour faire parler les sourds-muets italiens ». Prof. Fornari, Milan 1872. — 4) « La prononciation artificielle » traité succinct publié par H. Marchio des Ecoles pies dans le Periodique « De l'éducation des sourds-muets en Italie » Sienne, 5ᵉ, 6ᵉ, et 7ᵉ années. — 5) « Guide pratique populaire pour donner la parole aux sourds-muets italiens. Louis Cappelli, Sienne (2ᵉ édition) 1888.

convenables ; outre que la forme dans laquelle les expose l'auteur n'est pas la plus heureuse.

En lisant l'œuvre de M. de Grazia, nous sommes frappé de l'aménité des procédés employés pour faire produire aux sourds-muets certaines combinaisons. Ils m'ont fait remonter par la pensée à ces anciens maîtres empiriques, qui, sans un guide spécial, durent commencer leur pratique et avec elle seulement se faire professeurs de sourds-muets. Je crois vraiment dans mon ingénuité que notre art, grâce aux progrès des dernières années, est devenu, même en Italie, une science ; mais M. de Grazia nous fait revenir dans la voie faite depuis bien des années et en acceptant les résultats de nos ancêtres.

Je me suis souvenu par hasard d'un petit livre publié en 1854 par le prêtre Ciro Marzullo, directeur de l'Institution des sourds-muets de Palerme, sous le titre : « Méthode pratique pour enseigner à parler aux sourds-muets ». J'ai parcouru ce vieux livre et oh ! surprise ! j'ai dû reconnaître que les procédés que M. de Grazia nous donne comme résultats du progrès de l'art sont ni plus ni moins ceux que M. Ciro Marzullo publiait il y a trente-cinq ans. Je me suis demandé : est-ce plagiat ou imitation ? M. de Grazia serait-il un plagiaire ? J'étais tenté de le croire. Mais après avoir confronté les deux ouvrages, j'ai dû me convaincre que M. de Grazia n'avait fait que copier le titre de l'ouvrage avec l'erreur grammaticale, soustraire du livre de Marzullo ses procédés convenables, les réduire à une exposition plus brève, les poser dans une forme plus confuse et nous les présenter comme le dernier mot du progrès.

Persuadé de tout cela je n'ai pas pensé que l'ouvrage méritât qu'on en fît une analyse, car si, il y a trente-cinq ans, l'ouvrage de Marzullo pouvait avoir une certaine importance, aujourd'hui cette importance est seulement relative à l'histoire de notre art.

Aujourd'hui en Italie nous avons d'autres ouvrages (comme je l'ai indiqué plus haut) qui, tandis qu'avec une méthode scientifique, ils nous donnent les vrais procédés pour enseigner à parler aux sourds-muets, démontrent d'une manière évidente que cet art est devenu désormais une science qui n'admet pas dans son ministère les gâte-métiers qui ont besoin d'une réclame quelconque.

Que M. de Grazia se persuade que son *œuvre*, au moins pour maintenant n'est pas telle qu'elle puisse servir ni aux professeurs ni à aucune famille, mais s'il m'est permis de juger de ses fruits, je ne crains pas d'affirmer qu'elle sera nuisible aux malheureux qui seront confiés à un maître aussi vaillant.

Pour les profanes, il peut encore être utile, remplir, comme le fait de Grazia, les couvertures de ses œuvres avec la réclame, faite par des journaux plus ou moins ignorés qui s'époumonnent à l'affirmer « brave éducateur et professeur patenté à Milan dans l'art d'enseigner à parler aux sourds-muets ».

Ceux toutefois qui connaissent quelque peu cet art ne tardent pas à se convaincre que M. de Grazia aura peut-être apporté à Milan la patente mais non l'art d'instruire les sourds-muets.

G. Ferreri.

(*Traduit de l'Italien* par M. B. Thollon.)

*L'Éditeur-Gérant*, Georges Carré.

Tours, imp. Deslis Frères, rue Gambetta, 6.

REVUE INTERNATIONALE
DE L'ENSEIGNEMENT DES SOURDS-MUETS
Tome V. — N° 6. Septembre 1889.

# UTILITÉ DE LA LECTURE
## POUR LES SOURDS-MUETS

(*Discours prononcé à la distribution solennelle des prix de l'Institution nationale de Paris, le* 5 *août* 1889)

M. LE PRÉSIDENT,
MESDAMES,
MESSIEURS,

Permettez-moi tout d'abord de vous exprimer mes sentiments de légitime fierté pour l'honneur qui m'est échu de prendre la parole devant vous dans cette réunion solennelle. Je ne me dissimule point qu'en ce moment une pareille tâche devient particulièrement ardue et demanderait une voix plus éloquente que la mienne. Cette année 1889 ne salue-t-elle pas, en effet le Centenaire de notre immortelle Révolution, et tout Français ne sent-il pas courir dans ses veines l'ardent frisson de générosité, de dévouement dont il y a un siècle furent possédés nos vaillants ancêtres, ces émancipateurs de la France et de l'humanité. Aujourd'hui de quelle profonde émotion ne sommes-nous pas pénétrés en voyant accourir des contrées les plus reculées les représentants des divers peuples du globe : eux aussi veulent témoigner par leur présence du droit qu'ils ont de revendiquer leur part à cette fête dont Paris nous offre le spectacle grandiose. A leurs yeux ce n'est pas uniquement la fête de notre patrie, mais la fête de la famille humaine, car ils aiment et honorent comme leur sœur aînée la France, cette nation éminemment sympathique et libératrice, et pour eux, appelés à jouir des bienfaits de notre régénération politique et sociale, 1789 n'est pas seulement une des plus grandes dates de notre histoire, c'est une date à jamais mémorable de l'histoire du monde entier.

Mais il nous faut descendre de ces hauteurs pour aborder un terrain plus spécial et nous renfermer dans les limites d'un sujet qui touche de plus près à notre enseignement. Vous savez, Messieurs, quels immenses services la Révolution a rendus à la sainte cause de l'enseignement populaire, si digne d'intérêt et si délaissé jusqu'alors. Avant 1789 point d'écoles, si ce n'est pour les privilégiés, les heureux de la terre. Depuis, grâce à la puissante impulsion première, secondée et continuée par de vigoureux efforts, l'instruction s'est propagée jusque dans les plus humbles villages, et elle a reçu sa consécration suprême dans cette belle loi qui l'a proclamée obligatoire et gratuite pour tous, loi que nous devons à la République. Sous l'ancien régime, il n'existait guère, hélas !

*

pour nos chers sourds-muets qu'une seule école publique, celle de l'abbé de l'Épée. Rendons grâces à l'Assemblée Constituante qui eut à cœur de réaliser la promesse faite à l'illustre philanthrope à son lit de mort : elle décrétait en effet un peu plus tard que la Patrie adoptait ses enfants et transformait son école en École nationale. Dès lors, nous assistons à un rapide et merveilleux développement ; il se fonde en France soixante-dix écoles de sourds-muets ; et à présent, tous ces pauvres infirmes peuvent et doivent être instruits, au même titre que les enfants entendants.

Et ce n'est pas seulement dans la création d'écoles, c'est aussi dans le perfectionnement des méthodes que de grands progrès ont été accomplis. Vous savez tous, Messieurs, qu'il y a dix ans environ s'opérait chez nous une réforme d'une importance capitale : l'adoption définitive de la méthode orale, méthode qui a pour objet d'amener les sourds-muets à parler le langage de leur pays et de les mettre en état de lire la parole sur les lèvres d'autrui. Je ne veux pas recommencer ici l'éloge de cette méthode qui offre l'inappréciable avantage de réintégrer le sourd-muet dans les rangs de la société, alors que celle-ci semblait l'avoir exclu pour toujours. Des hommes d'une grande autorité ont déjà suffisamment montré la valeur et les mérites de cette innovation hardie ; en outre les succès obtenus jusqu'ici sont assez satisfaisants pour répondre de l'avenir. Et cette parole même de nos élèves, n'est-elle pas plus palpitante de vérité, plus convaincante à travers ses hésitations et ses bégaiements que les accents les plus chaleureux de ceux qui, dans cette enceinte et au milieu de circonstances non moins solennelles, se sont constitués les défenseurs de la méthode orale.

« Je pense, donc je suis, » disait Descartes. Maintenant écoutons ce qu'à son tour dit le sourd-muet lui-même : Je parle, donc j'existe, donc je ne suis plus un être proscrit et dédaigné ; me voilà devenu un citoyen pensant, capable de parler et d'écrire, levant la tête aussi haut que les autres : en un mot, j'ai conquis ma place dans la vie.

Ce serait toutefois, Messieurs, une grave erreur de croire que notre mandat expire, après que nous avons réussi à rendre la parole à nos élèves, muets jusqu'alors. Que de personnes étrangères à notre genre d'instruction, sont frappées d'étonnement devant eux quand ils articulent des mots, puis des phrases, quand ils parviennent même à réciter une fable ; et ces mêmes personnes demeurent froides, indifférentes en face d'une narration écrite, d'un devoir fait sur le cahier. Ce devoir pourtant, n'indique-t-il pas que nous ne nous sommes point bornés à donner à l'enfant une articulation artificielle, que nous l'avons poussé plus loin en l'habituant non-seulement à parler, mais à comprendre le sens des sons qu'il émet ? Il ne faut pas oublier qu'il ne s'agit point uniquement de lui communiquer le mécanisme de la parole ; la question est surtout de lui apprendre la langue de son pays. Et ne perdons pas de vue que l'intelligence d'une langue en précède constamment l'usage, et que pour la parler, il est nécessaire de la comprendre.

Certes, on n'estimera jamais assez précieuse l'arme nouvelle dont nos élèves ont été pourvus. Grâce à elle, ils seront mieux qu'autrefois en mesure de lutter pour l'existence, ils se diront que le courage, joint à la raison et à l'honnêteté, renversera tôt ou tard les obstacles que leur infirmité avait accumulés sur leur route ; et ils s'engageront au milieu

de la mêlée universelle avec plus d'assurance et de confiance dans la victoire, cette victoire ne dût-elle être encore que partielle au début ! Cependant, mettre une arme entre les mains d'un soldat, est-ce là tout ? Elle aura beau être aussi parfaite que possible, elle ne sera dangereuse à l'ennemi que si les munitions s'y ajoutent : que vaut un fusil sans cartouches !

La parole, Messieurs, telle est l'arme neuve, l'arme perfectionnée que nous apportons au sourd-muet ; les connaissances variées de la langue française, telles en sont les munitions : l'une et les autres sont indispensables et indissolublement liées. Aussi qu'on ne s'y trompe point ; si nous nous contentons de donner la parole à nos élèves, nous n'aurons accompli que la moitié de notre tâche : ce qui nous incombe dorénavant, c'est l'obligation de nous appliquer énergiquement à leur enseigner leur langue. Et n'ayez aucun doute à cet égard : le jour où, dotés d'une bonne aritculation, ils comprendront cette langue, ils sauront la parler, et du même coup se trouvera résolu un des problèmes les plus intéressants qui se soient posés à notre époque.

Je n'ai point l'intention d'entrer avec vous dans le détail des procédés dont on use pour doter le sourd-muet de l'intelligence du langage : ce seraient là matières trop techniques et passablement arides, et je craindrais en les traitant ici, d'encourir le reproche d'orateur ennuyeux. Néanmoins parmi ces procédés, il en est un dont je veux vous entretenir, parce qu'il est de ceux qui nous aident le plus puissamment à atteindre notre but, sinon au commencement de l'enseignement, du moins dans les dernières années. Ce moyen, c'est la lecture des livres, faciles d'abord et très simples, comme on en fait lire aux petits enfants entendants ; puis un peu plus tard assez difficiles, plus compliqués, de sorte que le sourd-muet puisse arrriver graduellement à lire et à comprendre presque tous les livres.

La lecture, Messieurs, est pour tout le monde d'une incalculable utilité. Les enfants qui fréquentent les écoles en tirent pour leur esprit un aliment substantiel et y puisent une foule de précieuses notions : à plus forte raison offrira-t-elle une large compensation à notre élève qui n'a pu profiter des leçons de sa mère. Disons mieux : la lecture est plus nécessaire encore au sourd-muet qu'à l'entendant, car surtout à partir du moment où il aura quitté l'école, il trouvera dans les livres seuls ce que l'entendant a tant d'occasions d'apprendre à loisir, pendant toute la durée de son existence, par la fréquentation de ses semblables. Il nous faut vouloir et faire en sorte que le sourd-muet finisse par savoir lire : à cette condition et à cette condition seulement, nous aurons acquis le droit d'être fiers de notre œuvre ; quand notre élève aura compris tous les écrits qui auront attiré et fixé son attention, on nous permettra bien de déclarer qu'il sera dès lors réellement instruit.

Le docteur Itard, dont le souvenir demeurera cher à cette École, fut un des médecins de l'Institution qui, aux soins du corps, surent le mieux joindre ceux de l'esprit. Il était dès longtemps pénétré de cette idée si juste, qu'après avoir donné à nos élèves les notions les plus élémentaires de notre langue, il nous restait autre chose à faire. Aussi consacra-t-il sa fortune à la création d'une classe d'instruction complémentaire : on devait y pratiquer, avec le concours de la parole et de l'écriture, un

enseignement qui permettrait à nos meilleurs élèves de se rendre autant que possible, maîtres de la langue écrite. Voici d'ailleurs le passage de son testament relatif à cette généreuse initiative :

« Le conseil d'Administration, tous les professeurs consultés, aura à décider quelles seront les études à suivre dans la classe d'instruction complémentaire. Toutefois, si mes observations et des expériences tentées sous ce point de vue pendant quarante ans peuvent être de quelque poids dans cette détermination, il faudra la déduire de ce fait remarquable qui a pour moi tous les caractères d'une vérité démontrée, que presque tous nos sourds-muets au bout de six années qui leur sont accordées pour leur instruction, se trouvent hors d'état de lire avec une parfaite intelligence la plupart des ouvrages de notre langue. Il résulte de là que, faute de pouvoir puiser librement dans ce vaste dépôt des productions de l'esprit et du cœur, le sourd-muet, sorti de l'Institut, reste toute sa vie au même degré d'instruction où l'a laissé l'enseignement de ses maîtres, et qu'en conséquence de ce fait, l'étude la plus fructueuse pour lui serait incontestablement celle qui l'amènerait à lire intelligiblement et sans fatigue toutes les productions importantes de notre langue : tel sera le résultat de la classe d'instruction complémentaire. »

C'est en ces termes remplis du plus profond regret que le docteur Itard déplorait l'immense lacune qui subsistait dans l'instruction de presque tous les sourds-muets. Il déclarait amèrement qu'ils étaient incapables à leur sortie de l'école de lire avec une intelligence suffisante la plupart des ouvrages français; sans hésiter, il mettait le doigt sur la plaie vive, persuadé que c'était là le meilleur moyen d'y apporter un remède efficace. Et en effet il ne tardait pas à ouvrir résolument la voie en créant six bourses, parce que dans sa prévoyante sollicitude, il estimait que nos élèves avaient besoin de quelques années encore pour achever leur instruction.

Par conséquent, se conformer aux vues si élevées qui ont inspiré les actes du docteur Itard, donner au sourd-muet la connaissance des mots les plus importants, lui apprendre les locutions principales, le familiariser avec les tournures de phrases le plus fréquemment en usage, en un mot l'amener insensiblement à lire d'une façon raisonnée les livres d'historiettes, de morale, de science élémentaire, tel est le devoir du professeur; ce premier pas une fois franchi, la vraie difficulté sera surmontée et peu à peu l'élève arrivera à lire des livres plus difficiles et par suite à acquérir une expérience plus complète de la langue.

Certes, et je suis loin de le contester, la parole unie à la lecture sur les lèvres d'abord, ensuite le tableau noir qu'on a à si juste titre appelé *l'âme de l'École*, les cahiers de devoirs en troisième lieu, sont là autant d'excellents instruments dont nous disposons pour donner aux sourds-muets les notions rudimentaires de la langue française. A ces divers instruments joignons la lecture ; mettons l'intelligence de l'enfant en communion constante avec l'esprit vivant et fécond du livre ; forçons-la, pour ainsi parler, à s'imprégner, à se pénétrer de cette essence bienfaisante ; que ce soit là le sujet de notre orgueil, le couronnement d'une longue série de labeurs et d'efforts, et croyez-moi, dans la résolution virile de nos volontés tendues vers ce but, nous tenons un gage certain de succès.

« On ne lit pas assez dans nos Écoles », a dit Rollin, un des hommes qui ont le plus fait pour la science de l'éducation dans notre pays. Parole grave et bien digne de faire l'objet de nos plus sérieuses méditations !

La lecture, Messieurs, c'est elle qui contient en germes l'avenir intellectuel de nos élèves, c'est par elle qu'ils enrichissent leur esprit, leur mémoire de mots nouveaux, d'expressions originales et fécondes, d'où jaillira bientôt tout un monde d'idées et de sentiments qui, sans le secours du livre, serait à jamais resté inconnu et étranger au pauvre sourd-muet. Puis, lorsqu'il voyagera avec aisance et sans embarras à travers les feuillets d'un livre quelconque, ne se sentira-t-il pas réhabilité en quelque sorte, et devenu capable d'admirer les merveilles du livre éternellement beau et sublime de la nature !

Le congrès de Milan, à la suite duquel la méthode orale fut introduite dans presque toutes les Écoles de France, avait bien compris cette nécessité de la lecture, quand ses membres votaient cette proposition : « Les livres écrits avec les mots et les formes de langage connus de l'élève peuvent en tout temps être mis entre ses mains. »

D'autre part, les hommes de cœur et de charité qui ont voué leur existence à l'instruction du sourd-muet, n'ont-ils pas été unanimes à proclamer l'influence bienfaisante et salutaire exercée par la lecture sur l'éclosion et le développement de ses facultés ?

Entendons plutôt l'abbé de l'Epée : « Chers enfants, tenez-vous attachés à l'instruction ; ne la quittez pas, elle est votre vie..... La lecture est l'aliment de l'âme comme le pain est l'aliment du corps. Ne donne-t-on pas tous les jours à son corps la nourriture qui lui est nécessaire ? Donnez donc aussi tous les jours à votre âme la nourriture dont elle a besoin. »

Et plus récemment, dans une solennité semblable à celle qui nous réunit aujourd'hui, M. Valade-Gabel, dont le seul nom rappelle à cette École de si glorieux souvenirs, s'exprimait en ces termes : « A mesure que les bons livres, écrits à l'intention des sourds-muets se multiplieront, nous verrons diminuer le chiffre de ceux qui, trop tôt séparés de leurs instituteurs et rentrés au sein de familles illettrées, se rebutent aux premières pierres du chemin ; nous n'aurons plus la douleur d'en voir un si grand nombre renoncer à la pratique judicieuse et soutenue de la lecture qui, pour eux, est le seul moyen de conserver les connaissances acquises et d'en acquérir de nouvelles. »

Ainsi, Messieurs, si nous voulons que notre élève tire un réel profit du temps qu'il a passé dans cette École, si nous voulons nous assurer que non content de parler la langue usuelle, il aura la puissance et la ferme résolution de continuer seul une instruction que sept ou huit années d'études n'ont pu compléter, et pour tout dire, si nous voulons qu'il lise, une fois rentré dans sa famille, inspirons-lui de bonne heure le goût de la lecture. Quelle satisfaction, quel triomphe pour nous, n'est-ce pas, Messieurs, si dès la quatrième année, il commençait à aimer et à rechercher les livres ! Si insensiblement il en arrivait à trouver dans leur société un plaisir, un charme sans cesse renaissants ! Mais ne nous faisons pas d'illusion à cet égard ; au début il aura à lutter contre une foule de difficultés dans ce genre de travail nouveau pour lui ; il n'arrachera au livre ses secrets qu'au prix d'une attention patiente, énergique

et habile : ce sera comme une place assiégée qu'il lui faudra emporter tout ensemble et de ruse et d'assaut. Le rôle du professeur sera alors de venir en aide à l'enfant, de soutenir ses pas chancelants, de le guider par ses conseils et d'éclairer sa route : il remplira envers lui les fonctions d'interprète attendu et écouté, dissipera ses doutes et ses incertitudes, raffermira son courage et forcera le livre à lui donner la clef de ses énigmes et à lui révéler ses mystères.

Messieurs, quand nous aurons accompli cette œuvre, quand, après avoir amené le sourd-muet à parler la langue de son pays, nous aurons préparé, cimenté son amitié désormais indissoluble pour le livre, eh bien ! ne serons-nous pas en droit de nous rendre ce témoignage que nous avons véritablement restitué a la société humaine cet être auparavant délaissé, maintenu à distance par son prochain, et réduit à gémir, solitaire, sans appui, sur son lamentable état d'infériorité.

MONSIEUR LE PRÉSIDENT,

Vous qui, depuis tant d'années, suivez avec une affection si soutenue les progrès de ces chers enfants, vous qui prenez un intérêt tout particulier à nos travaux et leur prêtez votre puissante protection, et qui représentez aujourd'hui au milieu de nous Monsieur le ministre de l'Intérieur, dites-lui que nous ne cesserons de justifier les sacrifices que le Gouvernement de la République fait en faveur de cette École, que nous nous efforcerons de ne pas dégénérer de la tradition de nos prédécesseurs et de continuer la mission qu'ils nous ont léguée après l'avoir si vaillamment inaugurée. Dites-lui que notre unique ambition est de faire de nos élèves des hommes doués de la conscience de leur valeur et de leur dignité personnelles, des hommes qui sachent eux aussi épeler dans le grand livre de l'Univers dont les pages ne seront plus fermées pour eux ; des citoyens capables de lire, de comprendre, de connaître l'histoire si glorieuse de leur pays, capables par leur intelligence et par leurs travaux de faire honneur à la cause sacrée de la Patrie, et portant au cœur un indestructible sentiment qui domine, qui résume tous les autres : l'amour de la France et de la République.

J. ANDRÉ.

# LA SIMPLIFICATION DE L'ORTHOGRAPHE

## ET LA DISTINCTION DES HOMONYMES

---

L'utilité d'une simplification de l'orthographe est chose évidente. D'où peuvent venir les objections ? de l'habitude d'abord. Il est certain qu'on ne doit pas tout bouleverser. Les gens qui ont appris à écrire *quatre hommes* peuvent demander qu'on ne se mette pas à écrire *katrom,* car ils ne reconnaîtraient plus leur propre langue. Il faut réformer avec hardiesse, mais avec mesure.

Ensuite, il y a des objections qui viennent des fausses théories. Je me propose d'étudier ici une de ces fausses théories, celle de la distinction des homonymes, celle qui fait écrire le nombre *vingt* avec un *g* pour le distinguer de *il vint.*

### I

De quelle nature est notre orthographe ? Il y a deux façons d'écrire les langues : ou bien les idées, ou bien les sons. Il faut choisir, qui note les uns doit renoncer à tenir compte des autres. On ne court pas deux lièvres à la fois.

Un exemple de notation des idées existe chez nous, c'est la numération écrite. Si un Français voit 1 à gauche et un 2 à sa droite, il a l'idée d'une dizaine et deux unités, et il dit : *douze.* Remplaçons-le maintenant par un Anglais, Celui-ci attache à ces mêmes chiffres exactement le même sens, mais il dit autrement: *twelve.* Ainsi la numération écrite note les idées, qui sont communes aux deux peuples ; elle ne note pas les sons, qui diffèrent d'une langue à l'autre. — Le principe de notre orthographe est tout juste le contraire. C'est une notation des sons, non des idées.

Cela est clair dans les mots dont l'orthographe est parfaitement pure, *administratif*, *il élimina*, *le castor*, et même dans les autres. Dans *louer*, *jouer*, *rouer*, qu'est-ce qui varie ? le son initial ; aussi, dans l'écriture, ce qui varie est la lettre initiale ; en somme, les variations de l'orthographe suivent les variations du son. L'idée, au contraire, peut changer sans que l'orthographe change. On écrit exactement de même *louer* (vanter) et l'autre verbe *louer* (prendre à bail). Deux idées, mais un seul son ; donc une seule façon d'écrire ; ici notre orthographe est fidèle à son principe.

Ce n'est pas une exception ; elle lui est fidèle dans une foule d'autres exemples. Le français, en effet, abonde en homonymes que l'orthographe ne distingue pas. Nous écrivons la *masse* d'armes comme la *masse* des adhérents, la *manne* (panier) comme la *manne* du ciel, la *grève* des forgerons comme la *grève* sablonneuse, la *casse* (remède) comme la *casse* (brisure), *l'arche* du pont comme *l'arche* de Noé, le *port* d'armes comme le *port* de mer, la *balle* à jouer comme la *balle* du blé, la *meule* de foin comme la *meule* du moulin, la *mine* d'or comme la *mine* fatiguée, la lampe du *mineur* comme la tutelle du *mineur*, le *sol* de la France comme le *sol* dièze, la *pêche* à la ligne comme la *pêche* au vin, les *cours* de justice comme les *cours* de la Faculté, le *son* du blé comme le *son* du clairon, la *coupe* de vin comme la *coupe* du bois, la *fonte* de la selle comme la *fonte* du fer, la *pompe* à incendie comme la *pompe* de la cérémonie, la *bière* à boire comme la *bière* des morts, la *rue* Saint-Denis comme la *rue* (plante), la *cannelle* du bassin comme la *cannelle* (épice), le *souci* (tourment) comme le *souci* (fleur), le *charme* (agrément) comme le *charme* (arbre), le *cousin* (parent), comme le *cousin* (insecte), un *élan* (saut) comme un *élan* (animal), la *botte* de paille comme la *botte* du postillon et la *botte* qu'on pare... ; nous écrivons *voler* dans les poches comme *voler* dans les airs, *causer* avec quelqu'un comme *causer* un malheur, *détacher* (ôter une tache) comme *détacher* (ôter une attache), *sûr* (acide) comme *sûr* (sans danger), *délié* (détaché) comme *délié* (fin), *cru* (non cuit) comme *cru* (que l'on croit).

Dans tout cela l'orthographe française est conséquente avec elle-même. Une seule prononciation, donc une seule notation. Si l'on était parfaitement logique, il est clair qu'on écrirait d'une même façon *exhausser* et *exaucer*, *compter* et *conter*, *le paon* et *le pan*, *le poids* et *le pois*, *le coing* et *le coin*.

Certains homonymes de même orthographe diffèrent par le genre : ainsi *le page* et *la page*. Il y en a un bon nombre : *mort*, *tour*, *souris*, *voile*, *crêpe*, *coudre*, *ponte*, *livre*, *manche*, *poste*, *vase*, *moule*, *poêle*... On voit que, logiquement, *la poix* devrait s'écrire comme le *pois*, *la chaîne* comme *le chêne*.

Certains verbes sont homonymes à certaines formes : *je peignais* (peindre, peigner), *je fondais* (fondre, fonder), *il a plu* (plaire, pleuvoir), *je vis* (voir, vivres), *ils virent* (voir, virer), *ils mirent*, *ils murent*, *ils durent*... Certains substantifs sont pareils à des adjectifs : *frais*, *prêt*, *aimant*, *grêle*, *fin*, *pieux*, *feu*, *pie*, *nue*; ou à des participes : *curé*, *tapis*, *marché*, *chaussée*, *partie*; ou à d'autres mots encore : *pis*, *sous*, *autour*, *outre*, *vers*, *or*, *si*. Certains adjectifs sont pareils à des formes verbales : *court*, *sombre*, *grave*, *dure*, *lâche*, *tendre*; beaucoup de substantifs sont dans le même cas : *bois*, *mets*, *cours*, *pus*, *vins*, *bouge*, *lie*, *frise*, *tonne*, *brise*, *plie*, *tente*, *prise*, *tombe*, *porte*, *tasse*, *mouche*, *fronde*, *joue*, *livre*, *trompe*, *lave*, *redoute*, *empire*, *sorte*, *voie*, *fond*, *nuit*, *sort*, *part*, *bout*, *but*, *rit*, *lit*, *bouche* et *boucher*, *pêche* et *pêcher*, *cloche* et *clocher*, *poissons*, *savons*, *rognons*, *salons*, *visions*...

*Leur*, pronom, s'écrit comme *leur*, possessif ; *son* et *ton*, possessifs, comme *son* et *ton*, substantifs ; *lui*, pronom comme *lui* participe ; *pas*, négation comme *pas*, substantif, *et puis*, comme *je puis*, courir *sus* comme je ne *sus* que dire, en voici *neuf* comme un habit *neuf*. La logique voudrait qu'on écrivît aussi le *puits* comme je *puis*, *vingt* comme il *vint*, le *doigt* comme il *doit*, la *faulx* comme c'est *faux*, ils sont *beaux*, comme signer les *baux*, le *faix* comme je *fais*, je *sens* comme *sans* reproche, *où* vas-tu comme deux *ou* trois, c'est *à* moi comme il *a* peur.

Chacune de ces réformes contribuerait à ramener notre

orthographe vers son principe fondamental, chacune débarrasserait la raison d'une anomalie qui la choque. Non seulement, d'une façon générale, il y aurait moins d'écart entre la façon dont on parle et la façon dont on écrit, mais l'esprit d'ordre aurait satisfaction sur un point particulier : la similitude d'orthographe, au lieu d'être la règle individuelle de telle ou telle paire de mots, *louer, louer*, ou *trompe, trompe* par exemple, serait la règle ordinaire des homonymes français.

Il subsisterait des distinctions, celles qui découleraient naturellement de quelque règle générale. Par exemple tant que la règle générale sera de mettre un *s* à la seconde personne des verbes, *tu vins* sera écrit autrement que *le vin*. Mais on ne distinguerait plus jamais pour le plaisir de distinguer, et on ne recourrait plus jamais à des expédients aussi factices, aussi bizarres, aussi incohérents que l'addition d'un *d* dans *poids* ou d'un accent muet dans *ou*.

Ces expédients, on peut le dire, sont le comble de l'absurdité. Ce sont des idées qu'on veut distinguer, ce sont des signes phonétiques qu'on emploie. On ajoute un *t* dans *le puits*, pour marquer l'idée particulière que ce mot exprime (à la différence de *je suis*) ; mais on ne met plus ce *t* dans *puiser*, qui pourtant contient la même idée ; on ajoute un *l* dans la *faulx* mais on ne le met plus dans *faucher*. Ces lettres distinctives sont-elles au moins fondées sur une différence étymologique ? Pas toujours ; un *t* ne peut distinguer étymologiquement *le puits* de *je puis*, car l'un vient du latin *puteum* et l'autre d'un verbe bas-latin *poteo* ; un *l* ne peut distinguer étymologiquement *la faulx* de *c'est faux*, car l'un vient de *falcem* et l'autre de *falsum*. Est-ce par étymologie qu'on met un *g* après *n* dans *vingt ? Non*, car en latin le *g* est avant (*viginti*). Les accents, au moins, sont-ils employés avec quelque logique ? Non ; car le même accent indique deux sortes de mots, un adverbe dans *là*, *où*, une préposition dans *à*, *dès*. D'ailleurs il n'y a d'accent ni dans l'adverbe *ici* (et pourtant c'est le pendant de *là*) ni dans la préposition *sous* (et pourtant cette dernière a un homonyme, dont un accent la distinguerait).

Non seulement tout cela est absurde, mais cela devait l'être. Avec une écriture phonétique, comme l'est la nôtre, on ne peut faire bien que du phonétisme. Introduire la considération des idées dans la notation des sons, c'était chercher le gâchis.

Les expédients en question sont relativement modernes ; ils sont dus aux savants, plus ou moins pédants, des $XV^e$, $XVI^e$, et $XVII^e$ siècles. Le moyen âge ne les a pas connus. Car il suffit de remonter au passé pour trouver toute faite l'orthographe simple, claire, logique et franchement phonétique qu'on réclame aujourd'hui. En vieux français, pour les homonymes comme pour tout le reste, on écrivait tout uniment comme on prononçait; on suivait d'instinct un principe unique, le principe indiqué par le bon sens, et on n'embrouillait pas les choses à plaisir.

(*A suivre.*)

LOUIS HAVET,
Professeur au collège de France.

---

## AU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

### ARRÊTÉ

DÉTERMINANT LES CONDITIONS ET PROGRAMMES DES CONCOURS ET EXAMENS POUR LE RECRUTEMENT ET L'AVANCEMENT DU PERSONNEL ENSEIGNANT DES INSTITUTIONS NATIONALES DE SOURDS-MUETS

Le Président du Conseil, Ministre de l'Intérieur,

Sur la proposition du Directeur de l'assistance publique,

Vu l'arrêté du 26 juin 1887 qui a institué une Commission spéciale chargée d'étudier les modifications que pourraient comporter les règlements et programmes des concours et examens pour le recrutement et les promotions du personnel enseignant de l'Institution Nationale des Sourds-Muets de Paris ;

Vu le rapport présenté par cette Commission,

Arrête :

ARTICLE PREMIER. — La hiérarchie du personnel enseignant des Institutions Nationales des Sourds-Muets est fixée ainsi qu'il suit ;

1° Répétiteurs de 3e classe ;
2° Répétiteurs de 2e classe ;
3° Répétiteurs de 1re classe ;
4° Professeurs adjoints ;
5° Professeurs titulaires.

Les professeurs titulaires sont pris parmi les professeurs adjoints en possession du titré d'Agrégé.

L'effectif général du corps enseignant est fixé par le Ministre de l'Intérieur, qui fixe également le nombre maximum de professeurs titulaires. Ce dernier nombre est établi sur les bases suivantes :

2 professeurs par chaque année existant à l'Institution de Paris ;
1 professeur pour le cours de perfectionnement (fondation Itard) ;
1 professeur pour chaque Institution Nationale de Sourds-Muets autre que celle de Paris.

ARTICLE 2. — Il est procédé au recrutement du personnel, ainsi qu'aux promotions de classe pour les répétiteurs, aux nominations de professeur adjoint et de professeur titulaire et à la collation du titre d'Agrégé, par des arrêtés du Ministre, sur le vu des résultats de concours et d'examens, dont les conditions sont fixées par le présent règlement et conformément aux programmes annexés au dit règlement.

Les fonctions de répétiteur entrant (3e classe) s'obtiennent après concours.

Les promotions de classe ne sont accordées qu'après examen satisfaisant et après un minimum d'une année de service dans le grade immédiatement inférieur.

Il en est de même pour les fonctions de professeur adjoint.

Après deux ans de grade, le professeur adjoint peut être admis à passer l'examen prescrit pour l'obtention du titre d'Agrégé, qui ouvre des droits au grade de professeur titulaire. Ce grade ne peut être conféré qu'aux Agrégés âgés d'au moins vingt-cinq ans.

Nul ne sera admis à subir aucun examen de promotion sans y avoir été autorisé par le Ministre.

### Dispositions relatives au concours d'admission

ARTICLE 3. — Nul ne peut concourir pour l'emploi de répétiteur de 3e classe, qu'à la condition d'être né ou naturalisé Français, d'avoir dix-huit ans révolus et moins de trente ans.

ARTICLE 4. — La demande d'inscription, écrite en entier de la main du candidat et indiquant les situations qu'il peut avoir précédemment occupées, est adressée au Directeur de l'Institution Nationale de Paris.

ARTICLE 5. — A l'appui de sa demande le candidat doit produire :

1° Son acte de naissance ;
2° Un extrait de son casier judiciaire ;

3° Le brevet de capacité pour l'enseignement primaire ou un diplôme constatant un grade universitaire ;

4° Une pièce constatant sa situation au point de vue militaire ;

5° L'engagement devant M. le Ministre de l'Intérieur de se livrer pendant dix ans à l'instruction des Sourds-Muets, dans un établissement de l'État. Si le candidat est mineur, la demande d'inscription et l'engagement décennal doivent porter l'autorisation du père ou du tuteur.

Les candidats qni auraient déjà contracté, dans le service de l'instruction publique, l'engagement décennal prévu par la loi militaire, continueront à jouir du bénéfice de cet engagement à la condition de le renouveler devant M. le Ministre de l'Intérieur pour le temps qui reste à courir. L'engagement de se consacrer pendant dix ans à l'enseignement des Sourds-Muets dans une Institution de l'État doit être pris, quelle que soit la situation du candidat au point de vue de la loi militaire.

ARTICLE 6. — Tout candidat doit faire constater son aptitude physique par le médecin et par l'oculiste de l'Institution Nationale des Sourds-Muets de Paris, vingt-quatre heures au moins avant l'ouverture du concours. Les avis écrits de ces deux médecins seront transmis, par l'intermédiaire du Directeur de l'Institution, à une Commission composée :

Du Directeur,
Du Censeur des études,
Du Doyen des professeurs.

Cette Commission, après avoir, en tant que de besoin, appelé l'un ou l'autre médecin à lui fournir verbalement tout renseignement complémentaire utile, décidera si le candidat sera admis à se présenter au concours.

Les délibérations et les décisions de la Commission seront prises hors la présence du candidat.

## Dispositions générales

ARTICLE 7. — Il y a tous les ans une session ordinaire d'examens, qui s'ouvre en fin d'année scolaire à Paris.

Le Jury se réunit à l'Institution Nationale, à moins qu'une décision du Ministre ne désigne un autre lieu.

Il n'est tenu de session extraordinaire que si les besoins du service l'exigent.

ARTICLE 8. — Le concours d'admission pour l'obtention du grade de répétiteur de 3e classe a lieu devant un Jury de sept membres désignés par le Ministre, et dont font partie le Directeur, le Censeur, un professeur de l'Institution Nationale et un professeur de l'Université.

Les examens pour l'obtention du grade de répétiteur de 2e classe ont lieu devant un Jury de six membres désigné par le Ministre, et dont font partie le Directeur, le Censeur, un professeur de l'Institution Nationale et un professeur de l'Université.

Les examens pour l'obtention du grade de répétiteur de 1re classe ont lieu devant un Jury de six membres désigné par le Ministre, et dont font partie le Directeur, le Censeur, et deux professeurs de l'Institution Nationale.

Les examens pour l'obtention du grade de professeur adjoint ont lieu

devant un Jury de six membres désignés par le Ministre, et dont font partie le Directeur, le Censeur, et deux professeurs de l'Institution Nationale.

Les examens pour l'obtention du titre d'Agrégé ont lieu devant un Jury de huit membres désignés par le Ministre, et dont font partie le Directeur, le Censeur, deux professeurs de l'Institution Nationale et deux professeurs de l'Université.

En cas de besoin le Jury peut s'adjoindre, pour les matières spéciales, un ou deux membres supplémentaires.

Si un ou plusieurs membres du Jury sont absents, les membres présents ont qualité, soit pour compléter la Commission par l'adjonction de collègues choisis par eux, soit, dans le cas où elles ne dépasseraient pas le nombre de deux, pour se constituer valablement sans pourvoir aux absences.

La voix du président est prépondérante en cas de partage.

En cas d'empêchement, le président est suppléé par un membre du Jury désigné par ses collègues.

ARTICLE 9. — Les examens comprennent des épreuves écrites et orale dont les matières sont indiquées aux programmes annexés au présent arrêté.

ARTICLE 10. — Pendant la durée des épreuves écrites, les candidats travaillent sous la surveillance d'un membre du Jury, sans communication entre eux et sans le secours de livres ni de notes.

Toute fraude entraîne l'exclusion de l'examen, sans préjudice des mesures ultérieures que l'Aministration pourra prendre à l'égard des coupables.

ARTICLE 11. — Le nombre de points à attribuer aux candidats pour chacune des épreuves est déterminé d'après l'échelle ci-dessous :

0, nul ; 1, 2, très mal ; 3, 4, 5, mal ; 6, 7, 8, médiocre ; 9, 10, 11, passable ; 12, 13, 14, assez bien ; 15, 16, 17, bien ; 18, 19, très bien ; 20 parfait.

Les points sont multipliés par des coefficients dont la valeur est indiquée pour chaque épreuve des divers programmes.

ARTICLE 12. — Toute épreuve dont la note est inférieure à 6 entraîne l'élimination.

ARTICLE 13. — A la suite de l'examen, le Jury dresse, par ordre de mérite, d'après le relevé général des points, la liste des candidats déclarés admissibles.

Cette liste est immédiatement portée à la connaissance des candidats.

Elle est transmise, avec les pièces de l'examen, à M. le Ministre, qui statue définitivement. Ces pièces seront classées au cabinet du Directeur de l'Institution Nationale dès que l'Administration centrale les aura renvoyées, à charge par le Directeur de fournir dans le plus bref délai à l'Administration centrale une copie certifiée conforme du procès-verbal d'examen.

ARTICLE 14. — Tout candidat qui a échoué à un examen ne peut être admis à se représenter avant un délai d'un an, à moins que les besoins du service n'en fassent décider autrement.

ARTICLE 15. — Tout membre du corps enseignant qui, après trois sessions ordinaires d'examens et s'étant présenté ou non à toutes ces sessions, n'aurait pas été déclaré apte à obtenir l'emploi immédiatement supérieur

à celui qu'il occupe, est rayé du contrôle du personnel à moins que le Ministre n'en ordonne autrement, à titre exceptionnel et par décision spéciale et motivée.

Aucun délai n'est imposé pour l'obtention du titre d'Agrégé.

Article 16. — Les candidats qui ont l'intention de se présenter au cinquième examen sont tenus de faire agréer à l'Administration le sujet de thèse par eux choisi, au plus tard le 1er janvier de l'année pendant laquelle cet examen doit avoir lieu

Article 17. — Aucune thèse ne peut être publiée avant la soutenance. Si le candidat a subi avec succès les épreuves de l'Agrégation, sa thèse peut être publiée, à la condition d'avoir obtenu le visa du Directeur de l'Institution Nationale, conformément à l'avis favorable du Jury.

Article 18. — Le titre d'Agrégé donne lieu à la délivrance d'un diplôme par le Ministre de l'Intérieur.

## Disposition transitoire.

Article 19. — Les dispositions nouvelles concernant l'organisation des quatrième et cinquième examens ne sont applicables qu'à partir du 1er octobre 1888.

Article 20. — Sont abrogées toutes les dispositions antérieures en ce qu'elles auraient de contraire au présent arrêté, notamment celles de l'arrêté du 14 août 1886 (art. 6).

A partir de ce jour, tous les membres du corps enseignant devront se rendre à tout poste qui leur sera assigné par le Ministre dans une des Institutions Nationales de Sourds-Muets.

Article 21. — Le Directeur de l'Assistance publique et des Institutions de prévoyance est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 23 juillet 1888.

*Pour le Président du Conseil, ministre de l'Intérieur,*

Le Sous-Secrétaire d'État,

*Signé :* Léon BOURGEOIS.

## Annexe à l'arrêté du 23 juillet 1888

Une annexe à l'arrêté précédent renferme les programmes des concours et examens.

**Concours d'admission.** — *Obtention du grade de répétiteur de 3e classe.* — Les épreuves écrites comprennent : l'écriture, une dictée, une composition française et des problèmes d'arithmétique. Les épreuves orales portent sur l'histoire (*Programme spécial*), la géographie (*Programme spécial*), la lecture à haute voix, et l'écriture et dessin à main levée.

**Deuxième examen.** — *Obtention du grade de répétiteur de 2e classe.* Épreuves écrites : Grammaire, articulation (*Programme spécial*). Épreuves orales : Interrogations sur la grammaire et l'articulation. Acoustique (*Programme spécial*). Épreuve pratique, articulation.

## PROGRAMME D'ARTICULATION

1° Articulation et lecture sur les lèvres : définitions et principes généraux applicables à l'enseignement de tous les sons.

Consonnes *p, b,* position et mouvement des organes; procédés ; défauts ordinaires; moyens de correction;

2° Premiers soins du maître à l'égard de l'élève qui arrive à l'école.

Examen de son état physique et intellectuel.

Consonnes *t, d,* position et mouvement des organes; procédés; défauts ordinaires ; moyens de correction;

3° Période préparatoire; gymnastique scolaire progressive; imitation des mouvements du corps, des différentes attitudes et des divers jeux de la physionomie.

Imitation des mouvements et des positions des organes vocaux.

Consonnes *k, g*;

4° Lecture synthétique sur les lèvres de quelques mots dès le début de l'instruction; choix de ces mots ; but de cet exercice.

Articulations *ch, j.*

Exercices de respiration : leur but et leur importance; procédés et appareils; description et mode d'emploi.

Lettres *f, v* ;

6° Éducation du toucher; gymnastique vocale; vibrations labiales et linguales; balbutiement, etc.

Consonnes *s, z* ;

7° De la voix naturelle et des moyens de la provoquer.

Voyelles *a, o* ;

8° Excès ou défaut de voix; voix de tête; voix nasale; voix gutturale; définition et moyens de correction.

Sons *ou, è*;

9° Essai préalable de l'alphabet, son but; division des sons articulés ; définition de la voyelle et de la consonne; caractères distinctifs de la voyelle et de la consonne.

Sons *é, i* ;

10° Classification des consonnes; ordre à suivre dans l'enseignement des sons.

Quand et comment on doit fixer un son.

Sons *eu, u*;

11° De la syllabation : liaison des premiers sons enseignés; syllabes simples directes ou inverses; syllabes redoublées ; syllabes complexes ; groupes bisyllabiques, trisyllabiques, etc.

Consonnes *m, n*;

12° Récapitulation des éléments de la parole : but, importance, ordre à suivre; principaux équivalents graphiques d'un même son; à quel moment devra-t-on les faire connaître?

Articulations *l, r* ;

13° Diphtongues : définition et division des diphtongues.

Articulations *gn, itl*;

14° Nomenclature ; choix des mots à enseigner; enseignement des premiers noms de nombre.

Sons *an, on*;

15° Principaux exercices destinés à enseigner les sons, les syllabes et les mots.

Sons *in, un*;

16° Rôle de l'écriture et du dessin pendant la première année d'instruction.

Lettres *h, w, x, y*.

## PROGRAMME D'ACOUSTIQUE

1° Définition de l'acoustique ; vibrations sonores ;

2° Propagation du son ; vitesse de propagation du son dans les divers milieux ;

3° Qualités du son : hauteur, intensité, timbre ;

4° Sons par influence ; résonnateur d'Helmholtz ;

5° Tuyaux sonores ; son fondamental ; sons harmoniques ;

6° Tuyaux à anche ; instruments à corde ;

7° Timbre des sons musicaux ; caractères différentiels des sons et des bruits.

8° Timbre de voix ; définition des voyelles et des consonnes ;

9° Son propre de la bouche ; sons caractéristiques des diverses voyelles ;

10° Enregistrement des sons articulés : énumération des appareils et des procédés.

**Troisième examen.** *Obtention du grade de répétiteur de première classe.* Epreuves écrites : Histoire de l'enseignement des sourds-muets (*Programme spécial*). Méthode intuitive. Epreuves orales : Méthode intuitive. Histoire de l'enseignement. Anatomie et physiologie (*Programme spécial*) et Epreuve pratique.

## PROGRAMME

### DE L'HISTOIRE DE L'ART D'INSTRUIRE LES SOURDS-MUETS

1° Les Sourds-Muets dans l'antiquité, Saint-Jean de Beverley, Rodolphe Agricola, Jérôme Cardan;

2° L'*École espagnole.* — Origine de l'art : Pierre de Ponce, Paul Bonet, Ramirez de Carion;

3° *École italienne.* — Fabrizio Acquapendente, Giovannni Bonifacio, le Père Lana-Terzi ;

4° *École anglaise.* — John Bulwer, Wallis, William Holder ;

5° *École hollandaise.* — Mercure Van Helmont, Conrad Amman ;

6° *École allemande.* — Le docteur Rodolphe Camerarius, le père Gaspard Schott, Guillaume Kerger, Georges Raphel ;

7° Benjamin Lasius, Ferdinand Arnoldi ;

8° Samuel Heinicke, Reicht ;

9° Neuman, Eschke, Petschke ;

10° *École autrichienne.* — L'abbé Storck, Joseph May ;

11° *École française.* — Lucas, le père Vanin, Étienne de Fay, Péreire ;

12° Ernaud, l'abbé Deschamps ;

13° L'abbé de l'Épée ;
14° L'abbé Sicard, Bébian, le docteur Itard ;
15° Désiré Ordinaire, Valade-Gabel, le docteur Blanchet, Vaïsse ;
16° Enseignement des Sourds-Muets en France depuis 1789 ;
17° Principaux établissements existants en Europe et en Amérique pour l'enseignement des Sourds-Muets ;
Institutions contemporaines les plus célèbres en Italie, en Hollande, en Belgique, en Allemagne, en Angleterre et aux États-Unis.
18° Congrès national de Dresde en 1875 ;
19° Congrès international de Paris en 1878 ;
20° Congrès international de Milan en 1880 ;
21° Congrès national de Bordeaux en 1882 ;
22° Congrès international de Bruxelles en 1883 ;
23° Congrès national de Paris en 1885.

## PROGRAMME D'ANATOMIE ET DE PHYSIOLOGIE

### ANATOMIE

*Notions sommaires.* — Os, cartilages, muscles, nerfs : leurs éléments ; leur rôle.
*Appareil respiratoire.* — 1° Cage thoracique ; muscles inspirateurs, muscles expirateurs ;
2° Poumons ;
3° Trachée.
*Organes vocaux.* — 1° Larynx ;
2° Pharynx ;
3° Cavité buccale ;
4° Vices de conformation des organes de la parole (bec de lièvre ; — ankiloglosse ; — déviation des mâchoires, etc.).

### PHYSIOLOGIE

*Respiration.* — 1° Inspiration et expiration ;
2° Divers types de respiration ;
3° Formes anormales du mécanisme de la respiration (sanglot, bégaiement, rire, effort, etc.).
*Phonation.* — 1° Production du son (intensité, hauteur, timbre) ;
2° Émission des voyelles et des consonnes ;
3° Registres de poitrine et de fausset, voix nasale ;
4° La voix du sourd (ses défauts et les moyens de les corriger) ;
5° Modifications subies par l'appareil vocal et par la voix à l'époque de la mue.

### OUÏE

1° Structure de l'oreille ;
2° Sa fonction ;
3° La surdité (ses degrés, ses causes, ses effets) ;
4 Appareils acoustiques.

**Quatrième examen.** *Obtention du grade de professeur adjoint.* Épreuves écrites : Histoire de l'enseignement des sourds-muets. Méthode intuitive, épreuve pratique.

**Cinquième examen.** *Obtention du titre d'agrégé et du grade de professeur titulaire.* Épreuve écrite : Thèse. Épreuves orales : Soutenance de la thèse, littérature (*Programme spécial*). Épreuve pratique ; interrogations sur l'ensemble de l'enseignement des sourds-muets.

---

## CHRONIQUE DE L'ÉTRANGER

# TOMMASO SILVESTRI

### Et la création de l'Institut des Sourds-muets de Rome.

(*Suite*)

L'hospice de Sainte-Marie-des-Anges aux Thermes Dioclétiens commença à s'élever au temps du pape Pie VII. Lorsque ce pape revint de l'exil, il trouva à Rome un grand nombre de mendiants et, pour leur venir en aide, il fonda l'Institution de charité qui était une commission composée de cardinaux, de prélats et d'autres citoyens notables des deux sexes, chargés d'aller au-devant de toutes les misères. Il assigna à l'Institution la somme de cinquante mille écus par an ; et il disposa que des agents publics recueilleraient quotidiennement les malheureux et les conduiraient dans un lieu désigné d'où ils seraient envoyés le lendemain, par les soins des membres de l'Institution de charité, aux diverses institutions de bienfaisance de la ville suivant les cas. Il donna comme siége à ce dépôt de mendicité les anciens greniers de l'annone construits sur les ruines des Thermes Dioclétiens par les papes Crégoire XIII, Paul V, Urbain VIII, Clément XI, lesquels, après l'introduction de la liberté de commerce, étaient restés vides. Il arriva cependant que les mendiants au lieu d'être envoyés aux différentes institutions de bienfaisance, selon les dispositions du pape, restèrent dans le dépôt aux Thermes ; de plus les femmes qui au temps du gouvernement français s'étaient réfugiées dans le couvent de Sainte-Croix de Jérusalem et dans le palais Latéranense (1) y furent transférées aussi. Depuis le jour de l'ouverture du dépôt qui eut lieu le 22 avril 1818 jusqu'en 1824, il y fut recueilli annuellement une multitude de vieux et de vieilles, de jeunes gens et d'enfants des deux sexes qui en moyenne s'élevait à

(1). *Archives de l'Hospice des Thermes*, années 1816-1825.

1400 personnes. Le pape Léon XII voulut mettre ordre à cette inconcevable multitude et dans les premiers jours de 1025, en détachant de la dépendance de l'Institution de charité le refuge de mendicité, il l'érigea en œuvre pie et l'appela « maison pieuse d'industrie et de travail ». Il sépara les vieux et les vieilles des jeunes, ordonna les différents ateliers, assigna aux jeunes filles de la maison religieuse vingt dots par an, dépensa soixante-douze mille écus pour l'adaptation du vaste édifice; appela les sœurs Brignolines à diriger la section féminine; c'est pour cela qu'il est donné à raison comme le vrai fondateur de l'Institution. Le pape Grégoire XVI poursuivit l'œuvre commencée par son prédécesseur, il en accrut les ressources, il fit exécuter d'importants travaux d'amélioration, il l'enrichit de vastes meubles et le 1er janvier 1835 il appela à la direction la communauté masculine des frères de la Doctrine Chrétienne, et, par la même disposition, il voulut que l'Institution s'appelât « Hospice de Sainte-Marie-des-Anges ». Au temps où fut publié le nouveau règlement pour les sourds-muets, l'hospice des Thermes comptait environ neuf cents élèves, dont 372 masculins et 522 féminins (1).

*
* *

Avec la publication de la « *Méthode sur l'éducation pour les sourds-muets de la ville de Rome* » on disposait : que les sourds-muets des deux sexes de Rome et de la province seraient admis à l'hospice des Thermes : si pauvres, gratuitement, si fortunés, contre payement; qu'ils seraient provisoirement accueillis aux mêmes conditions que les autres malheureux, et dans la suite ils seraient tenus à des égards pour la nourriture, le vêtement et le logement; que l'assistance particulière des garçons serait confiée à un des frères des Écoles Chrétiennes; et celle des filles à une des sœurs du Calvaire : que l'instruction leur serait confiée avec le concours de deux prêtres professeurs; et qu'à cet effet on devait disposer deux salles distinctes dans les deux sections masculine et féminine; que tous les appareils et ustensiles existant déjà à l'école publique des sourds-muets seraient transportés et cédés à l'Hospice des Thermes afin de diminuer la dépense; que les sourds-muets non secourus pourraient venir à l'école de l'Hospice des Thermes les jours où on donnerait l'instruction religieuse : on accordait en outre une légère subvention en argent aux sourds-muets les plus pauvres qui, pour leur âge ou pour un autre motif, ne pourraient pas vivre à l'Hospice des Thermes; on disposait enfin que les trois cents écus annuels qui se trouvaient déjà assignés en faveur des sourds-muets seraient mis à la disposition de l'Hospice des Thermes; qu'on devait s'en servir pour faire face aux dépenses qui se présenteraient et pour payer les honoraires des deux professeurs. En exécution de ces dispositions, les sourds-muets des deux sexes furent admis en 1839 à l'Hospice des Thermes; on assigna à la section des garçons la partie qui se trouve sur le quartier des Vigiles, rue Cernaia, et à la section des filles la partie qui regarde sur la rue Pastrengo et où se trouvent maintenant les deux sections masculine et féminine; les garcons étaient au nombre de 13, les filles de 30. Pour l'adaptation

(1) *Archives de l'Hospice des Thermes.*

des salles destinées à l'école des sourds-muets on a enregistré une dépense de 419 écus et 17 baïoques.

*
* *

A cette époque l'abbé Gioazzini, ancien professeur, fut mis à la retraite et il lui fut accordé une pension viagère, annuelle de 84 écus, c'est-à-dire 7 écus par mois. En outre 60 écus annuels lui furent assignés, par la Dataria apostolique pour qu'il entendît les confessions des sourds-muets externes ; et pour qu'il les entretînt tous les dimanches sur les matières de religion, il percevait encore 20 autre écus annuels (1). Ralli lui succéda et Morani fut nommé sous-maître : le 1er avait 10 écus et le 2e 7 par mois (2). Puis la somme pour payer les maîtres et les maîtresses, les gens de service, les maîtres d'art, les comptables, le médecin et le chirurgien, et pour subvenir à d'autres dépenses pour les écoles s'élevait à 19191 écus romains 91 baïoques (3). Par les soins spéciaux de l'Em. cardinal Mario Mattei, alors président et protecteur de l'Hospice, les sourds-muets, donnèrent en 1839, huit mois après avoir été réunis, une séance publique à leur profit.

Le 14 octobre 1810 fut adressée une circulaire nº 5916 à toutes les Administrations provinciales et Délégations pour faire connaître que l'Institution des sourds-muets n'était pas seulement limitée à ceux de ces malheureux qui étaient nés dans la capitale et y habitaient, mais qu'elle s'étendait encore à ceux qui appartenaient aux autres provinces de l'État pontifical et que ces derniers seraient admis dans ledit Hospice moyennant la prestation mensuelle de quatre écus à charge des familles respectives : et lorsque leur absolue pauvreté serait prouvée à charges des communes, et si encore celles-ci étaient impuissantes, aux frais de la caisse provinciale. Le 18 août 1841, par la munificence du pape Grégoire XVI fut inauguré l'Institution actuelle, soit pour avoir plus de commodité pour les instruire, soit pour pouvoir réunir en un seul lieu tous les sourds-muets de l'État qui seraient capables de recevoir l'instruction. Toutefois on transféra d'abord dans la nouvelle institution, les garçons, et trois ans plus tard les filles, comme nous le verrons (4). Les meubles et le linge qui de l'Hospice des Thermes furent transportés à la nouvelle institution représentaient une somme de 108 écus, 40 baïoques. Cette année, 1841, l'Ém. cardinal Jacques Brignole étant président de l'Institution pontificale, les sourds-muets donnèrent une deuxième séance publique qui réussit très bien. Tous les membres des Congrégations sacrées y furent invités ainsi que les autorités civiles accréditées près le Saint-Siège. Il me plaît de rapporter ici textuellement l'invitation :

(1) Petite monnaie qui a cours à Rome. *Archives de l'Hospice des Thermes*, année 1840.

(2) Sacré Conseil des études, nº 3886. *Archives de l'État.*

(3) *Archives de l'État.*

(4) L'Institution des sourds-muets, place des Thermes, à Rome, était au siècle passé dans la maison des PP. Somaschi. Cette maison tomba sous le coup de toutes les maisons religieuses du décret de suppression de Napoléon. Lorsque les choses furent réordonnées, le gouvernement pontifical prit pour lui le local, et assigna aux Somaschi un canon perpétuel de 398 écus par an. (*Archives de l'État.*)

« Le soussigné Card. président des Subsides se fait un devoir de notifier à V. S. Illme et Révme comme secrétaire du Sacré Collège des études, que la sainteté de notre Seigneur a daigné accepter la présidence d'une séance qui sera donnée par les sourds-muets, mercredi prochain 18 courant dans le nouveau local qui leur a été assigné par le Collège aux Thermes Dioclétiens des Calancà. Vous prie en même temps de vouloir venir à cette séance en habit.

Sa Sainteté se trouvera au susdit lieu à midi 1/2 précis.

Je vous baise, en attendant, les mains, etc.

Palais Pamphile, 15 août 1841. Card. BRIGNOLE.

A Mons. Caterini,
Secrétaire du Sacré Collège des Études (1).

Les élèves se présentèrent à la séance au nombre de 37, soit 20 filles et 17 garçons. A la clôture de la séance, le sourd-muet Antonio Martoni, romain, prononça en présence du pape un remerciement ému de vive voix (2). Il exprima au Saint-Père la vive gratitude de ses jeunes camarades pour les bienfaits intellectuels, moraux et industriels qu'il leur procurait, et il lui offrit un buste en marbre très fin représentant le pontife bienfaiteur et portant au bas cette épigraphe :

Gregorio XVI P. M.
Principi optimo. Munifico
Quod. Domum. Hanc
Surdis-Mutis. Hospitio. Recipiendis
Et Religione,, Atque, Artium Cultura Informandis
Constituerit Suaq. Prœsentià, Honestaverit
Jacobus Brignole S R. B Cardinalis
Præfectus. Subsidiis. Largiendis
Ac Hospititii Moderator
Ponendum Curavit
Anno MDCCCXLI

Le Saint-Père visita plusieurs fois l'Institution laissant toujours des encouragements aux maîtres et des dons aux élèves. Le 23 janvier 1843, au palais du Quirinal, dans les chambres du cardinal Lambruschini, fut tenue une congrégation particulière composée de MM. les cardinaux Mattei, Brignole, Patrizi, Tosti et Lambruschini pour s'occuper d'un nouveau local à donner aux sourdes-muettes qui à cette époque formaient encore une section de l'Hospice des Thermes. Messieurs les cardinaux réunis décidèrent d'assigner pour siège de la section féminine des sourdes-muettes cette partie de la fabrique des *Calancà* où se trouve l'étendoir des tissus de coton. La dépense fut évaluée à 4,683 écus 50; mais lorsque les travaux furent accomplis sous la direction de l'architecte Bonosi la dépense s'éleva à la somme de 19,433 écus et 83 baïoques et demie.

(*A suivre.*)

ALFONSO GIROLAMMO DONNINO.
(Traduit par B. THOLON.)

(1) *Archives de l'État.*
(2) Séance donnée par les sourds-muets, etc. Typ. Salviucci, Rome 1841.

# CHRONIQUE DE LA PROVINCE

## INSTITUTION DES SOURDS-MUETS DE TOULOUSE

### LA FONDATION

L'Institution des Sourds-Muets de Toulouse, fut fondée, en 1826, par M. l'abbé Chazottes, d'une famille toulousaine qui jouit encore de nos jours de l'estime affectueuse de ses concitoyens.

Pendant trente-deux ans, M. l'abbé Chazottes consacra les trésors de son cœur généreux et de son intelligence supérieure au soulagement ainsi qu'à la régénération de la classe si malheureuse, si abandonnée avant lui, des infortunés privés de l'ouïe et de la parole.

En 1858, il recevait, dans le sein de Dieu, la récompense d'une vie toute de charité.

Ses enfants d'adoption, qui le chérissaient et ne parlent encore de lui qu'avec le plus profond attendrissement, déplorèrent la perte immense qu'ils venaient de faire. Mais l'Œuvre était désormais assise sur des bases assez solides pour résister à ce coup funeste ; elle passait successivement aux mains de Mgr Mioland, de M. le chanoine Ruffat, et, enfin, à celles de S. Ém. le Cardinal Desprez, qui la couvre de sa haute protection et lui prodigue les trésors de sa paternelle sollicitude.

A la mort du fondateur de l'Institution, l'archevêché de Toulouse sentit la nécessité de ne pas laisser déchoir l'enseignement du point élevé où l'avait placé le remarquable initiateur de l'Œuvre. Il appela les Frères de Saint-Gabriel pour l'éducation des garçons, les Sœurs de la Sagesse pour celle des filles ; c'était prendre ses coopérateurs dans la même famille, celle du bienheureux de Montfort.

### LES BATIMENTS

Dans la rue des *Trente-six-Ponts*, en face de la caserne d'infanterie, s'élève la maison de l'Institution, dans laquelle on pénètre par deux grandes portes, selon que l'on veut entrer dans le quartier des garçons ou dans celui des filles, de dispositions identiques, mais séparés dans le sens de la profondeur, même à la chapelle, que coupe en deux, jusqu'à la table de communion, une cloison en planches dépassant la taille humaine.

Nous sommes au quartier des garçons. — Au rez-de-chaussée, un

vaste vestibule, le parloir, les réfectoires, les salles d'étude, la cour plantée de grands arbres où, à certaines heures, les enfants prennent, avec l'entrain et la fougue de leur âge, leurs joyeux ébats, auxquels s'associent leurs professeurs, suivant la règle si sage de toutes les maisons d'éducation régies par des religieux.

D'un côté de la cour, un jardinet pour les Frères; de l'autre, les salles de classe et les ateliers de divers états, car l'Institution s'est attaché des maîtres tailleurs, cordonniers, menuisiers, etc., indépendamment des professeurs de dessin et de modelage.

En même temps que les arts d'agrément, accessibles aux seuls privilégiés de l'intelligence et de la fortune, ne faut-il pas des métiers qui feront vivre les autres ?

Au premier étage sont les chambres des professeurs, le dortoir des élèves, vaste, plein d'air et de lumière, aux lits de fer et couverture blanche, rangés dans un ordre irréprochable et très régulièrement faits.

Faut-il vanter l'exquise propreté qui règne partout? A quoi bon. On sait bien que dans une maison pareille une tache serait un scandale, de la poussière une monstruosité.

Nous n'avons visité ni la cuisine, ni la lingerie, ni l'infirmerie; mais il suffira qu'on sache que ces trois *départements* sont aux mains des Sœurs pour qu'on en conclue que tout y est parfait.

Aussi la santé des enfants est-elle excellente. L'hygiène et le régime alimentaire, objets de soins assidus de la part du Frère directeur et de ses intelligents coopérateurs, expliquent cette fraîcheur de teint, cette vigueur musculaire qu'on admire en eux quand on les voit dans leurs bruyantes récréations ou dans leurs longues promenades à la campagne.

## L'ADMINISTRATION

Les deux quartiers, absolument séparés matériellement, le sont aussi pour l'enseignement, chacun jouissant de son autonomie particulière. Ce n'est qu'au point de vue de l'administration générale qu'ils sont unifiés, et c'est le Frère Jacques qui est aujourd'hui chargé de cette administration, en même temps que de la direction du quartier des garçons, qu'il exerce depuis longtemps.

Pour le recrutement de ses élèves, l'établissement rayonne sur tous les départements de la région pyrénéenne et de la Garonne. Il reçoit toutes les classes de la société : des pensionnaires entretenus par leurs familles, des boursiers à la charge des départements, enfin, des indigents pour lesquels s'emploie la charité privée.

Les postulants aux bourses départementales ou communales doivent composer ainsi le dossier exihé :

Acte de naissance de l'enfant, — attestation que la situation de fortune des parents ne leur permet pas de supporter les frais de pension, — certificat du médecin établissant l'infirmité et l'aptitude présumée de l'enfant, et, d'autre part, qu'il a été vacciné et n'est atteint d'aucune infirmité pouvant présenter du danger pour les autres élèves. Le dossier, ainsi composé, doit être adressé par le maire de la commune du postulant à la préfecture du département auquel appartient cette commune.

Les parents et autres personnes s'intéressant aux jeunes sourds-muets feront sagement de signaler à la direction de l'établissement les enfants que leur infirmité désigne pour l'école spéciale.

Il arrive souvent, en effet, que des enfants, de ceux que l'on désigne sous le nom de demi-sourds, incapables de profiter des leçons communes dans les écoles d'entendants-parlants, sont envoyés à l'Institution des Sourds-Muets à un âge trop avancé, leurs parents hésitant à leur faire franchir le seuil de l'école spéciale, dans l'espoir, presque toujours chimérique, d'une amélioration. Ce retard, très préjudiciable à l'enfant, est bien excusable, on le comprend, pour le cœur d'un père et d'une mère.

## L'ENSEIGNEMENT

Le régime de l'établissement étant exclusivement celui de l'internat, les enfants ne peuvent pas y être admis avant l'âge de sept ans. Au point de vue de la méthode, l'âge d'admission devrait être limité entre sept et neuf ans, comme étant le plus avantageux. Ce n'est pas, en effet, sans une certaine inquiétude, souvent justifiée, que les maîtres voient arriver des élèves ayant dépassé cette moyenne. Ils savent, ces maîtres, que la méthode orale étant seule en usage dans l'Institution, en se plaçant au point de vue physiologique, plus on retarde les exercices des organes vocaux, moins on est en droit d'espérer de muscles de moins en moins souples.

La durée des cours est fixée à sept ans ; mais il serait bien désirable qu'elle pût être portée à huit ans, comme en ont exprimé le vœu tous les Congrès nationaux et internationaux. Ce temps, relativement long, pour donner l'instruction primaire aux sourds-muets, n'étonne pas les personnes réfléchies qui ont pu sonder l'abîme d'ignorance d'où la patience des maîtres doit tirer ces déshérités de la nature.

Qui a jamais fait la somme des notions de toutes sortes qu'acquiert l'enfant sur les genoux de sa mère, au contact de sa famille, de ses camarades, de tous ceux qui l'entourent ? Et si l'on se rend compte que la majeure partie de ces connaissances est due au sens de l'ouïe, on comprendra le dénûment intellectuel du jeune sourd-muet, et l'on se demandera comment il est possible, dans ce laps de temps, de meubler ces minimes intelligences au degré où elles le sont parfois.

Ami de la maison, dévoué aux maîtres et aux élèves, nous avons assisté aux exercices de leurs classes, et avons été émerveillé de leur force en toutes les branches de l'enseignement, en arithmétique et en géographie comme en écriture et orthographe.

Depuis le premier instituteur espagnol, au XVI<sup>e</sup> siècle, jusqu'à l'immortel abbé de l'Épée ; depuis Péreire, au XVIII<sup>e</sup> siècle, jusqu'à la pléiade d'instituteurs de sourds-muets de nos jours, deux méthodes d'enseignement se sont trouvées en présence, ont lutté parfois, ont rivalisé toujours, avec des succès qu'on ne peut dénier à l'un ni à l'autre camp. Nous avons nommé la méthode mimique et la méthode de la parole.

La première avait prévalu en France à la suite de l'abbé de l'Épée et de son élève, l'abbé Sicard, notre compatriote ; et si la méthode orale avait des antagonistes chez nous, elle le devait à des essais tentés dans

des conditions défavorables qui lui avaient aliéné les sympathies. On avait eu le tort, dans la plupart des cas, d'allier la méthode orale à celle des signes, oubliant que le signe nuit radicalement à la parole. L'enfant, élevé par cette méthode mixte, pensant dans le langage barbare des signes, est obligé, pour exprimer de vive voix sa pensée, de faire mentalement la traduction de sa phrase irrégulière, manque nécessairement de spontanéité, fait rarement usage de la parole, et reste avec ce ton traînant, monotone, cette voix aigre et rauque, particulièrement fatigante pour l'auditeur.

Telle qu'elle est pratiquée actuellement, la méthode orale pure, comme on est convenu de l'appeler, corrige ces défauts, sinon complètement, du moins d'une manière snffisante pour que l'enfant soit en état d'entretenir une conversation avec toute personne mettant un peu de bonne volonté dans sa diction, tant au point de vue de la phraséologie que de la bonne articulation.

La supériorité de la méthode orale sur celle des signes est désormais un fait acquis pour quiconque a pu les étudier de près l'une et l'autre. Le signe reste toujours vague, indécis, ne tenant compte que d'un très petit nombre de règles lexicologiques, défaut grave quand, dans l'enseignement ou dans le discours, se fait sentir le besoin de la précision. L'infériorité de l'instruction par signes se fait surtout remarquer quand l'enfant rentre dans la société où son langage l'isole forcément dans une caste à part.

Il ne suffit pas que le sourd-muet, devenu sourd-parlant, puisse exprimer oralement sa pensée; il veut, il a besoin de percevoir celle d'autrui. A son oreille condamnée à une atonie irrémédiable, on substitue son œil dont on cultive, par des exercices spéciaux, la faculté de pouvoir saisir sur les lèvres, sur les muscles de la face, les mouvements mécaniques propres à chaque émission de souffle ou de voix, dont l'ensemble forme le langage articulé.

L'école de Toulouse a dû créer, pour l'application de cette méthode, une installation particulière dont les dépenses grèvent singulièrement son budget, mais devant lesquelles les administrateurs de l'établissement n'ont pas reculé, voulant à tout prix assurer le succès qui ne s'est pas fait attendre.

Pour s'en rendre compte, on peut visiter l'Institution, où l'on est toujours courtoisement accueilli. On peut aussi se reporter aux éloges des Commissions déléguées du Conseil général de la Haute-Garonne, dont le rapporteur, M. Calès, a loué chaleureusement l'organisation de l'établissement, la bonne tenue et l'instruction des élèves, non moins que la haute intelligence et l'absolu dévouement de tout le personnel dirigeant.

## SIMPLE RÉFLEXION

Les réflexions viendront en foule à l'esprit de nos lecteurs, et nous allons néanmoins leur en communiquer une qu'ils ne feraient peut-être pas.

Il y a, à l'Institution de Toulouse, une centaine d'élèves — garçons et filles. — Ce nombre est certainement de beaucoup inférieur à celui des

sourds-muets indigents de la vaste région aux besoins de laquelle Toulouse répond, et pour lesquels les Conseils généraux créent des bourses. Ces honorables assemblées générales voudraient être plus larges, faire d'avantage pour les sourds-muets, mais elles ont à pourvoir à tant de nécessités !...

Eh bien ! nous nous permettrons de leur communiquer notre idée.

Tous les citoyens du département concourent, dans la mesure de leurs contributions, au budget de l'instruction publique. Or, les enfants sourds-muets sont les seuls à ne pas bénéficier de ce budget, puisqu'ils ne vont pas aux écoles communales.

Ne paraîtrait-il pas juste, dès lors, que dans la dispensation des ressources départementales on distribuât avec moins de parcimonie le pain de l'instruction aux enfants que la nature a déjà traités si durement ? Que vous en semble?... Quelques bourses de plus aux sourds-muets rétabliraient la balance en les faisant participants à l'instruction publique, au budget de laquelle ils contribuent comme les parlants.

Capitaine BLANC.

## INFORMATIONS

**Paris. Institution nationale.** — La distribution des prix aux élèves de l'Institution nationale a eu lieu le 5 août, à trois heures, sous la présidence de M. Marguerie, conseiller d'État, président du Conseil d'administration de l'école. Nous en donnerons un compte rendu plus détaillé dans notre prochain numéro. La rentrée des classes aura lieu le 7 octobre.

*
* *

**Distinctions accordées à des Sourds-muets.** — M. Cochefer, auteur du projet de monument funèbre à l'abbé de l'Épée, que nous signalions dans notre dernier numéro, vient d'obtenir, à l'occasion du centenaire de 1789, les palmes académiques.

M. le ministre de l'Instruction publique vient de commander le buste du célèbre médecin Chaussier à Choppin, le jeune sculpteur bien connu.

---

MM. Choppin et Félix Martin viennent d'obtenir une troisième médaille à l'Exposition Universelle (Section de Sculpture).

---

Nous adressons nos plus cordiales félicitations à ces sourds-muets d'élite.

*
* *

**Lyon-Villeurbanne.** — La distribution des prix aux sourds-muets, élèves de l'Institution Hugentobler, avait lieu hier devant une assistance nombreuse.

Sur l'estrade, étaient présents MM. Martin, vice-président du conseil de préfecture ; Bonnand et Milleron, conseillers généraux ; Barnoud, maire de Villeurbanne ; Péchoud et Burlaut, conseillers municipaux de la même commune ; Vial, percepteur ; Meynard, Bertholet, Perrin et Lévy, administrateurs ; Codgen, président de l'Union Chorale ; Létiévant, juge de paix de Villeurbanne ; Enou, professeur à la Faculté de droit, etc.

La fanfare de Villeurbanne ouvre la séance, puis M. Martin prononce un excellent discours, dans lesquel il se déclare heureux d'avoir été choisi par M. le préfet pour présider cette fête.

Il constate les résultats obtenus depuis l'abbé de l'Épée. Ceux qui les ont obtenus méritent les éloges et les encouragements du gouvernement de la République.

M. Fabre, vice-président du conseil d'administration, re-

mercie M. le préfet, le conseil général et les représentants des conseils municipaux de Lyon et de Villeurbanne.

Les donateurs fondateurs ont en ce jour la seule récompense qu'ils puissent ambitionner, ils ont sous leurs yeux le spectacle du bien accompli.

Il établit la situation morale et financière de l'Institution; le nombre des élèves est en progression sur les années précédentes. En 1888, leur nombre était de 53; il est cette année de 61. Dans ce nombre figurent trois boursiers de l'État.

Il termine en louant le zèle des professeurs qui, sous la direction de M. Hugentobler, ont fait preuve du plus grand dévouement.

Après un chœur chanté avec ensemble et talent par l'Union chorale, ont lieu les exercices des élèves.

C'est une chose merveilleuse que de voir ces jeunes enfants affligés de la plus triste des infirmités humaines prononcer distinctement des mots, des phrases, et répondre aux questions posées par le professeur. Parmi les jeunes garçons surtout le résultat obtenu est surprenant.

Les exercices terminés, M. Enon prend la parole.

L'honorable conférencier a rappellé les phases par lesquelles est passée l'éducation des sourds-muets.

Il a constaté le chemin accompli depuis le jour où l'abbé de l'Epée créa son ingénieuse méthode.

Aujourd'hui, grâce à des novateurs qui furent à l'origine traités en ennemis, la situation s'est encore améliorée ; les sourds-muets, qui étaient des déshérités de la nature, sont redevenus des citoyens, pouvant comme tous les autres, être utiles à leur pays.

L'Institution Hugentobler a été une des premières à préconiser la nouvelle méthode ; que les plus sincères remerciements lui soient adressés, elle a été à la peine, il est juste qu'elle soit à l'honneur.

Cette conférence, très applaudie, a été suivie de la distribution des prix que chaque élève vient chercher à l'appel

de son nom et, pendant que la Fanfare exécute un dernier morceau, la foule se retire favorablement impressionnée.

*
* *

**Limoges.** — Hier, à dix heures, dans l'école de la rue des Combes, a eu lieu devant un public restreint, mais d'autant plus sympathique, la distribution des récompenses aux jeunes enfants atteints de surdité et de mutisme, dont M. Camailhac a entrepris la cure en même temps que l'instruction.

Il fallait voir ces malheureux déshérités s'avancer, l'air joyeux, vers le bureau où M. Pillault, adjoint au maire de Limoges, leur distribuait les livres qui leur étaient destinés, et quelques menus objets dont ils avaient eu envie.

Pour cette cérémonie, les petits pensionnaires avaient revêtu leurs plus beaux habits. En attendant l'heure fixée pour la distribution, M. Camailhac a interrogé ses élèves devant nous. Les résultats que le dévoué professeur a obtenus sont surprenants, et nous pouvons affirmer que certains de ces enfants qui, lorsque nous les vîmes pour la première fois, au temps où M. le docteur Stephann, de passage à Limoges, visita l'école, ne pouvaient pas articuler le moindre son, réussissent maintenant à prononcer les mots les plus usuels, et quelques-uns même à tenir une conversation entre eux.

Nous avons remarqué principalement une grande et belle jeune fille de dix-huit ans, muette depuis l'âge de 3 ans, et dont les parents, gardes-barrière, habitent plus loin que Couzeix. M^lle^ Louise Mélin en arrivant à l'école au mois de février dernier, était tellement sourde qu'elle n'entendait même pas le passage du train lorsqu'elle se trouvait à quelques mètres de la voie.

Aujourd'hui, c'est-à-dire cinq mois plus tard, elle parle très distinctement et par un phénomène connu des docteurs elle entend parfaitement les questions qu'on lui pose, même

sans trop élever la voix. M. Camailhac est habilement secondé dans son pénible professorat par Mlle Zabilon-d'Her dont le dévouement est au-dessus de tout éloge, et c'est en partie à son intelligent concours qu'est dû le résultat magnifique dont nous venons de parler.

Un des anciens élèves de M. Camailhac, sorti tout récemment de l'école où il était entré muet, est employé aujourd'hui chez un sculpteur où la cure qu'il a subie lui permet de travailler.

Plusieurs des sujets qui sont encore en traitement à l'heure actuelle sortiront complètement guéris et pourront eux aussi gagner leur vie par leur travail et reprendre dans la société la place à laquelle ils ont droit et que la surdité ou le mutisme leur avait momentanément enlevée.

(*Le Courrier du Centre,* 4 août.)

*
* *

**Oloron.**— On écrit de cette ville à M. L. Goguillot.

Oloron, le 2 août 1889.

Monsieur,

Votre volume, que j'attendais avec impatience, m'est arrivé en bon état. Après l'avoir lu et relu avec la plus grande attention, je n'ai pas été surprise de voir que la méthode orale pure est en pleine prospérité, et qu'elle a atteint tout son développement.

Ce livre, si utile, si important, je l'ai donné à mon professeur, et je suis persuadée qu'il va devenir pour lui un précieux auxiliaire.

A ma distribution de prix, qui a eu lieu avant-hier mercredi, quelques élèves parlèrent devant les autorités olornaises, qui ont paru émerveillées de leur articulation; j'en ai profité pour faire part de toute leur satisfaction aux parents qui sont venus, aujourd'hui, chercher leurs enfants; et j'ai même essayé de leur faire comprendre que l'ambition grande des charitables instituteurs de sourds-muets, était de rendre, autant qu'ils

pouvaient, à leurs enfants chéris, la parole dont la privation les avait tant attristés, et qui consolerait, désormais, leurs cœurs.

Ma parole a paru leur faire plaisir, j'ai donc bon espoir, Monsieur, qu'après avoir conatsté, tôt ou tard, des merveilles sur cette matière, ils se montreront plus reconnaissants envers toutes les personnes qui se consacrent à cette œuvre de charité.

Avec mes remerciements pour votre envoi, veuillez agréer, Monsieur, mes humbles respects, auxquels j'ajoute mes félicitations de ce que vous êtes l'auteur de ce précieux ouvrage.

PAULINE LARROUY.

---

# BIBLIOGRAPHIE

---

**El Colegio provincial de sordo-mudos y de ciegos de Sevilla en la esposicion universal de Paris de 1889** : Memoria relativa à sa historia, organizacion, régimen y estado actual, y catalogo de los objectos que remite à dicha exposicion por D. ANTONIO PICHARDO Y CASADO, Director del expresado establecimiento.

Cet important travail (plus de 200 pages in-4°) qui figure à la section espagnole, au Champ de Mars, contient des renseignements fort intéressants sur l'Institution des sourds-muets et des aveugles de Séville, son histoire, son organisation, ses règlements, etc.

Les chapitres traitant « des idées générales sur l'éducation et l'instruction des sourds-muets », des « matières d'enseignement », de « l'enseignement par la méthode orale pure » renferment des vues intéressantes sur l'analyse desquelles nous nous proposons de revenir.

Pour l'instant, le manque de temps nous oblige à nous contenter de signaler ce remarquable travail. Nous en parlerons plus longuement dans un prochain numéro.

L. G.

---

*L'Éditeur-Gérant*, GEORGES CARRÉ.

Tours, imp. Deslis Frères, rue Gambetta, 6.

REVUE INTERNATIONALE
DE L'ENSEIGNEMENT DES SOURDS-MUETS
Tome V. — N° 7. Octobre 1889.

# DISCOURS PRONONCÉ
A LA
# DISTRIBUTION DES PRIX DE L'INSTITUTION NATIONALE
## Des Sourds-Muets de Paris

Par M. MARGUERIE, Conseiller d'État

---

Mesdames, Messieurs,
Mes enfants,

Le ministre de l'Intérieur aurait désiré venir lui-même remercier les maîtres de l'Institution nationale du dévouement avec lequel ils s'efforcent de rendre à la vie commune les enfants qui leur sont confiés, les féliciter des résultats qu'ils obtiennent, et qui sont dus à la puissance de la science unie à une persévérance infatigable, et donner aux élèves des preuves de sympathie et d'encouragement.

Mais, absorbé par les devoirs et les charges de ses fonctions, il m'a fait l'honneur de me désigner pour le remplacer au milieu de vous, et cette désignation m'a été particulièrement agréable.

M. le professeur André vient de rappeler, avec une bienveillance dont je le remercie, l'ancienneté de mes relations avec l'Institution nationale, et je suis heureux de l'occasion qui m'est offerte d'affirmer de nouveau que l'État continue à se montrer le fidèle exécuteur testamentaire de l'abbé de l'Épée.

L'œuvre accomplie dans cette maison, elle est visible pour tous : cent ans après la mort de son fondateur, l'œuvre est encore bien vivante. Pour s'en convaincre, il n'est pas né-

cessaire cette année de venir ici dans nos bâtiments, nos classes, nos ateliers, d'interroger M. le directeur ou nos professeurs, de se mettre en communication avec nos enfants : il suffit de se transporter à l'esplanade des Invalides, de franchir l'enceinte de l'Exposition, et de pénétrer dans cet imposant édifice, qui éveille l'intérêt des âmes généreuses par ces mots inscrits à son fronton : l'Assistance publique.

Dans cet édifice aux vastes proportions, l'Exposition de l'Institution nationale occupe une place bien petite, si on la mesure d'après la superficie recouverte par ses installations, mais bien grande, si on considère l'impression qu'elle cause et les sentiments qu'elle inspire.

Mais puisque je suis amené à vous parler de la part prise par l'Institution nationale à l'Exposition universelle, permettez-moi d'adresser publiquement les remerciements de l'Institution nationale à l'habile artiste, à l'architecte des bâtiments civils, M. Camut, qui a conçu le projet de notre exposition particulière, qui en a réglé les aménagements extérieurs, qui a su donner aux œuvres de nos maîtres et de nos élèves le cadre qui leur convenait, et qui les signale d'une façon toute spéciale à l'attention des visiteurs.

Dès que l'on arrive dans cette salle, dont le buste de l'abbé de l'Épée, placé au centre, révèle la destination, on s'y arrête, retenu tout d'abord par les souvenirs que rappelle le nom du bon abbé ; puis la station se prolonge, car l'on est curieux de se rendre compte, par l'examen attentif des objets exposés, de l'état actuel de cette école de sourds-muets, qui, fondée en 1760 par l'initiative individuelle d'un grand cœur joint à une vaste intelligence, s'est développée sous le patronage de l'autorité royale pour devenir ensuite une Institution nationale en vertu de la loi des 24 et 29 juillet 1791.

La curiosité la plus exigente peut être amplement satisfaite : la visite achevée, on connaît la maison de la rue Saint-Jacques, ses aménagements intérieurs, le régime auquel sont soumis les enfants, les procédés employés pour les instruire, les résultats obtenus par la science et le dévouement des professeurs.

Les bâtiments de l'Institution nationale sont représentés par des photographies, auxquelles je ne ferai qu'un reproche, c'est de donner à notre maison un aspect de jeunesse contre lequel proteste la réalité. J'espère que le service des bâtiments civils, auxquels nous ne cessons de rappeler l'antiquité de notre maison pour lui demander de venir à notre aide afin de réparer les effets de l'âge, ne s'y trompera pas, et qu'il aura, comme nous, le sentiment que l'artiste a cédé à l'habitude de donner satisfaction à un désir de coquetterie, en effaçant les rides, je veux dire les crevasses de nos constructions.

Des tableaux ingénieusement disposés font connaître le régime alimentaire, les mesures adoptées dans l'intérêt de l'hygiène et de la santé des enfants, le régime scolaire, les règles suivies pour la répartition des élèves entre les diverses classes et les divers ateliers. Chacun de nos ateliers est représenté par des objets produits par la main de nos enfants, et venant attester à la fois l'habileté du maître et l'utilité de son enseignement.

Mais notre exposition ne donne pas seulement l'idée exacte de l'Institution nationale dans son état actuel : elle permet d'en suivre l'histoire, et d'en constater les progrès successifs.

Des emprunts faits à nos archives montrent avec quelle rapidité la renommée de l'abbé de l'Épée avait franchi les limites du territoire français ; dans quelle haute estime il était tenu par les personnages les plus considérables de l'époque, aussi bien en France qu'à l'étranger, tels que des princes de la maison de Bourbon, l'empereur Joseph II d'Autriche, le cardinal archevêque de Vienne, le grand électeur Frédéric-Charles, le prince Henri de Prusse.

Des tableaux à l'huile, des bustes, des gravures, des dessins reproduisent les traits de l'abbé de l'Épée, de ses élèves ou successeurs (l'abbé Sicard, Massieu, Clerc, Valade-Gabel) ; des bienfaiteurs de l'Institution, de Gerando, le docteur Isard. Ces œuvres d'art, dont un grand nombre sont dues au talent d'artistes sourds-muets inspirés par des sentiments de pro-

fonde gratitude, démontrent que l'abbé de l'Épée avait raison de dire dès 1773 : « Il n'est point d'art libéral que les sourds-muets ne puissent exercer avec distinction. »

Une collection d'ouvrages très complète, due à la plume de nos professeurs et renfermée dans une bibliothèque exécutée par nos élèves, dans les ateliers de l'Institution nationale, d'après les dessins de M. Camut, prouve comment les méthodes d'enseignement se sont successivement améliorées et transformées avec les progrès de la science et de l'expérience, comment la mimique a dû définitivement céder la place à la méthode orale, à la lecture sur les lèvres. M. le professeur André, avec la compétence que lui donne l'exercice de ses fonctions, vous entretenait, il y a un instant, de cette substitution, et se félicitait des résultats qu'elle doit entraîner. Mais une question se pose: en abandonnant la mimique, l'Institution ne s'est-elle pas montrée infidèle à la mémoire de son fondateur? L'Institution nationale n'a pas mérité un tel reproche.

La nouvelle méthode, la méthode orale ; elle était connue et appréciée de l'abbé de l'Épée; elle avait été appliquée au siècle dernier, par un autre bienfaiteur de l'humanité, par Jacob-Rodrigues Pereire.

Si ces deux maîtres dans l'art d'instruire les sourds-muets ont, à l'origine, usé de moyens d'enseignement différents ,c'est qu'ils ne s'adressaient pas à la même catégorie d'élèves : l'abbé de l'Épée, mû par son grand esprit de charité, voulait avant tout distribuer les bienfaits de son enseignement au plus grand nombre possible, et chacun sait que la méthode orale exige que le maître ne soit entouré que d'un nombre d'élèves très restreint. L'abbé de l'Épée était seul, et les infortunés qu'il entendait secourir, trop nombreux pour qu'il pût recourir à la méthode orale ; c'est dans son cœur, dans son intelligence, dans le besoin d'aller au plus pressé, qu'il a trouvé les règles de la méthode dite la mimique et qu'il en a fait les heureuses applications pour lesquelles il a bien mérité de la patrie, ainsi que l'ont solennellement déclaré les représentants de la nation française.

Mais l'abbé de l'Épée avait conscience que son œuvre ne serait achevée que lorsqu'il aurait rendu la parole aux sourds-muets; il l'a écrit lui-même. L'Institution nationale n'a donc fait que donner satisfaction au vœu de son fondateur, lorsque ses ressources, augmentées par la générosité du Parlement, lui ont permis d'adopter la méthode dont le but est de rendre la parole aux enfants qui lui sont confiés.

Je viens de prononcer le nom de Jacob-Rodrigues Pereire. Un tableau placé dans la salle de notre exposition, le représente dans l'exercice de ses fonctions d'éducateur d'enfants sourds-muets. Ce tableau a été donné à l'Institution nationale par ses petits-fils, Émile et Isaac Pereire, qui voulurent ainsi protester contre certaines traditions d'après lesquelles il aurait existé entre l'abbé de l'Épée et Pereire des sentiments de rivalité indignes de leur caractère : la nomination de M. Eugène Pereire, comme membre de la Commission consultative, achève de détruire la légende. S'il a existé une rivalité entre l'abbé de l'Épée et Pereire, elle s'est maintenue sur le terrain de la science et du dévouement; et les rivalités de ce genre, elles peuvent toujours s'avouer hautement.

Il y a quelques semaines, j'entendais M. le président de la République exprimer à M. le directeur de l'Institution nationale toutes ses félicitations pour la belle ordonnance de notre exposition : je suis convaincu que ceux d'entre vous qui ont déjà visité notre exposition, sont d'avis que la haute approbation de M. le président de la République était bien méritée ; quant à ceux qui ne la connaissent pas encore, je souhaite vivement leur avoir inspiré le désir de vérifier par eux-mêmes si mes éloges sont justifiés.

MESSIEURS LES PROFESSEURS,

Le ministre de l'Intérieur s'est préoccupé de votre situation personnelle, et il s'est efforcé de vous donner, par la concession de traitements plus élevés, des preuves matérielles de sa grande estime et de sa profonde sollicitude.

Vous pouvez toujours compter sur sa juste bienveillance et sur celle de son collaborateur direct, M. Monod, qui, par l'heureuse association des connaissances techniques du savant à l'expérience de l'administrateur, a su donner à cet important service de l'Assistance publique, dont la direction lui appartient, l'impulsion la plus active et la plus féconde. Vos mérites avaient justifié des satisfactions encore plus complètes; je le reconnais volontiers, mais je sais également que, fidèles aux traditions que vous avez recueillies dans cette maison de l'abbé de l'Épée, vous êtes de ceux qui trouvent encore leur meilleure récompense dans la joie sublime du devoir accompli, et l'estime des gens de cœur.

MES ENFANTS,

Mes dernières paroles s'adressent directement à vous : je sais que la distance qui nous sépare ne vous permet pas de les saisir immédiatement sur mes lèvres, mais elles vous seront répétées. Vous allez quitter pour quelques semaines cette Institution nationale où, pendant huit ans, les efforts de tous tendent à faire de vous des hommes utiles à eux-mêmes et à leur pays. Comme témoignage de reconnaissance pour vos maîtres, je ne vous demande qu'une chose, c'est de manifester autour de vous les sentiments qui, assurément, vous animent et qui vous ont été inspirés par cette maison à l'abri de laquelle s'écoulent vos jeunes années. Dites bien à vos parents, à vos amis que c'est ici que vous avez appris à comprendre et à aimer la belle devise de la République : vos maîtres en vous rendant la parole, vous replacent dans l'état de liberté et d'égalité dont une infirmité native vous avait injustement privés; ils vous donnent surtout l'exemple de la fraternité qui soutient leur zèle et leur dévouement.

# UNE CLASSIFICATION DE NOS ÉLÈVES

## EST-ELLE NÉCESSAIRE ?

A cette question, M. Conrad Svendsen a répondu affirmativement après avoir visité en Europe plusieurs des principales institutions de sourds-muets et avoir constaté *de visu* les résultats que donne actuellement la méthode orale. M. Svendsen, en publiant dans un petit opuscule les impressions de son voyage (1), a fait une belle et bonne chose et nous lui en sommes reconnaissant: 1° parce qu'il a reproduit sans prévention les opinions des maîtres qu'il a rencontrés ; en second lieu parce que, si on ne peut dire qu'il a résolu certaines questions, il a *montré* qu'elles ne sont pas encore résolues complètement. Et dans ce cas *montrer* qu'elles ne sont pas résolues, c'est inviter les collègues à les résoudre.

C'est pour cela que, sans avoir la prétention de dire des choses nouvelles, je viens publiquement examiner un des points sur lesquels M. Svendsen a porté ses observations. « Une classification des élèves est-elle nécessaire pour ob- « tenir dans l'instruction des résultats satisfaisants? » (*Op. cit.* p. 24.)

Quiconque a la pratique des écoles de sourds-muets sait par expérience que, sinon à la première, du moins à la deuxième ou troisième année scolaire, un cinquième de nos élèves se montrent incapables de suivre leurs camarades dans l'acquisition de la langue parlée et écrite comme de toutes les con-

(1) Om Derstummes Undervisning-Reiseberetning af Conrad Swendseu. Kristiania, 1889. — Je remercie l'auteur de m'avoir adressé son opuscule. J'aurais toutefois désiré qu'il fût plus étendu. Jusqu'ici, que je sache, le journal de M. Walther seul a signalé l'importance de cet opuscule, Blätter f. Taübst N. 14 ùnd 15. Aùs Nord ùnd Sud, p. 229.

naissances données peu à peu, tandis que la moitié seulement fait des progrès rapides. Pour cela, on doit admettre que, au moins après la deuxième année, on doit faire une sélection des élèves si on veut qu'une minorité relative n'empêche la majorité de poursuivre l'acquisition de l'instruction qui doit être donnée. Cela posé, il reste à nous trouver d'accord sur quel jugement doit être basée la classification.

Quelques-uns, en partant de cette fausse supposition que l'instruction par le langage articulé est possible seulement avec les sourds-muets qui possèdent encore un certain degré d'ouïe, prétendent que des sourds-muets de nos institutions nous devons faire deux catégories, savoir:

*a*) Les *vrais* sourds-muets, qui n'ont jamais entendu et sont complètement sourds;

*b*) Ceux qui ont encore quelques traces d'audition.

Avec les premiers, selon l'opinion de ces maîtres, on devrait revenir à l'emploi de la mimique; les seconds devraient être confiés aux médecins, qui, en leur restituant l'ouïe conformément aux théories des zones et des centres cérébraux, les rendraient capables de prendre place dans les écoles d'entendants. Il serait vraiment ridicule, que, après avoir constaté les résultats donnés par la méthode orale nous discutions encore la question de méthode; aussi, confiants dans notre travail, continuerons-nous à donner le langage articulé à tous les sourds-muets qui ont l'intelligence et les organes sains pour la production de la parole mécanique.

Sans l'ouïe, a-t-on dit, il n'y a ni paroles ni idées et les savants qui ont nié au sourd-muet la possibilité de parler ne manquent pas de nous dire: « *Nos conclusions reposent sur des faits physiologiques bien assurés et on peut dire à haute voix que la science a donné son jugement sur l'instruction des sourds-muets* (Fournié). » A ce verdict nous pouvons répondre, nous aussi, à haute voix : Nos conclusions reposent sur ce fait que tous les sourds-muets instruits par la parole annulent les réflexions théoriques et physiologiques.

J'arrive ensuite à la 2e catégorie de sourds-muets. Est-il vrai qu'on puisse faire de l'otologie dans les maisons d'édu-

cation ? Étant donnés même les progrès gigantesques de la médecine moderne, les auristes sont-ils en état de nous donner des résultats positifs avec les élèves qui se trouvent dans nos écoles? Les sourds-muets arrivent à l'école de 8-12 ans, on peut regarder leur infirmité comme invétérée et, dans ce cas, les otologistes sont d'accord pour affirmer que la science n'a plus rien à faire. « On comprend, écrit le célèbre Dr Hartmann (1) que, outre une instruction systématique, il faut encore recourir à des remèdes thérapeutiques. » Cela, à mon avis, doit s'adresser spécialement aux sujets qui souffrent d'une maladie en cours. Avec les uns et les autres toutefois, dans le plus grand nombre des cas, le secours de la médecine est inutile et il n'est pas rare de voir des individus qui, après avoir reçu des soins pour une maladie de l'oreille pendant 5 ou 6 ans, finissent par devenir parfaitement sourds. On sait d'ailleurs que l'abolition totale du sens de l'ouïe est un phénomène très rare ; mais la gradation des traces qui existent encore est bien indéterminée et jamais telle qu'elle puisse rendre perceptible la parole. Nous voulons parler ici, il est bon de le faire remarquer, de ceux qui sont considérés communément comme sourds parce qu'une surdité relative leur a empêché d'apprendre la parole ou leur en a ôté l'usage. Il y a naturellement aussi des individus qui entendent la parole à 3 ou 4 mètres de distance, mais ceux-là ne doivent pas être considérés comme sourds-muets puis qu'ils n'ont pas besoin de recevoir nne instruction spéciale, trop nécessaire aux premiers. Ces individus que l'on doit seulement appeler durs d'oreille, forment la classe fortunée, pour lesquels la méthode dite *orthophonique* peut rendre quelques services, de même qu'à ceux chez lesquels, en éduquant l'ouïe existant en eux, on peut corriger les sons vocaux. Cette 3e catégorie seule pourra, dans beaucoup de cas, être confiée aux médecins.

Nous venons ainsi d'indiquer trois catégories qui pourraient représenter une classification de nos élèves, classifica-

(1) Dr R. Hartmann, *Taübstummheit und Taübstummembildùng.* Stuttgart, 1880.

tion ayant pour base un jugement scientifico-physiologique. Si l'instruction était donnée d'après une telle sélection, quels résultats pourrions-nous attendre ? En admettant que tous les sourds-muets qui ont un reste d'ouïe (et ils sont le grand nombre) fussent soumis à un traitement thérapeutique, quatre-vingt-dix-neuf fois sur cent nous n'aurons pas de résultats de quelque importance (nous en avons fait la preuve) nous aurons même un retard d'instruction chez ces individus, qui, pendant qu'on perd un temps précieux en épreuves et contre-épreuves, ne peuvent suivre régulièrement le cours des études. Et cela non parce que la science otologique n'a pas des données sûres pour le traitement des maladies auriculaires, elle en a même beaucoup; mais il arrive très souvent qu'un traitement clinique qui réussira sur un sujet ne donnera aucun résultat avec d'autres que le spécialiste a classés avec le premier. L'histoire de l'otologie en offre de nombreux exemples.

Quelle part reste-t-il donc à l'otologie? Nous répondons: il reste à l'otologie un champ très vaste qui peut être fécond en bons résultats, si ses applications n'attendent pas, pour étudier les causes de la surdité, que les sourds-muets soient à un âge où ils ont plutôt besoin d'une instruction quelconque. La science pour cela doit déployer son activité dans le traitement des maladies des petits enfants, puisque (qui en doute ?) beaucoup de cas de surdi-mutisme incurable à l'âge avancé sont dus à l'abandon des petits êtres qui ont été atteints de surdité dans les premiers mois de la vie. La déclaration que le Dr Bonnafort a faite à l'Académie de médecine de Paris « *que un cinquième des sourds-muets se trouvent dans leur misérable condition pour cause de maladies négligées dansl'enfance* » nous fortifie dans cette opinion. Et le professeur Victor Crozzi en traduisant une pensée de Galli, écrit : « Il est nécessaire que l'art intervienne avec hâte quand on croit que le défaut de la faculté auditive provient de maladies des organes de transmission du son parce que, en attendant beaucoup. l'appareil nerveux acoutisque reste dans l'inactivité, subit des métamorphoses qui ne sont

pas susceptibles de guérison. « C'est une dette de conscience, « écrit le célèbre Trœltsch, de mettre en pratique tous les « moyens pour reconnaître à temps les maladies de l'oreille « chez tous les petits enfants. Je ne veux pas dire pour cela « que tous les cas de surdi-mutisme soient curables et qu'on « puisse toujours prévenir ou arrêter cette infirmité. »

Si donc nous réclamons le secours du médecin spécialiste, cela ne prouve pas que nous espérions la réintégration de l'ouïe , mais parce que, parmi les élèves qui sont dans une institution, il y en a presque toujours trois ou quatre pour cent qui souffrent de maladies auriculaires en cours et celles-ci doivent être traitées parce qu'elles amènent fréquemment des conséquences plus terribles que la surdi-mutité ; en second lieu nous voulons la coopération du médecin parce que chez certains individus il peut arriver qu'on développe par des exercices appropriés et des soins hygiéniques une trace légère d'audition. Bien que généralement cette éducation ne rende pas l'individu capable d'entendre la parole, elle a l'avantage de favoriser la pureté des sons comme elle peut aussi aider à donner à l'élève de la précision pour certaines combinaisons orales. Enfin l'otologiste doit surveiller tous les élèves d'une Institution par la raison que, les hygiénistes et thérapeuticiens ne guériraient-ils ou ne prépareraient-ils la guérison que d'un centième des sourds-muets, ce serait toujours un précieux et inestimable service rendu à l'humanité souffrante.

J. FERRERI.

*(A suivre.)*

# RÉDUCTION DES LETTRES A LEURS ÉLÉMENTS PRIMITIFS

ET

# Art d'enseigner à parler aux Muets

**par JUAN PABLO BONET**

Attaché au service secret du Roi et à la personne du capitaine général de l'artillerie d'Espagne et secrétaire du connétable de Castille

*Dédié à Sa Majesté le Roi Don Philippe*

(Suite)

---

## CHAPITRE XI

### *Autre définition expliquant l'usage des lettres*

C'est à cause de leur trop grande simplicité que la tradition a donné aux consonnes des noms composés. Comme elles sont muettes, en cherchant un nom sonore pour les désigner, on leur a donné une résonnance qui égale presque celle des voyelles auxquelles on les unit. Le but poursuivi a été de les rendre plus faciles à apprendre et à retenir, mais le résultat obtenu n'a pas été celui qu'on attendait. Ces noms, en effet, rendent impossible l'enseignement rapide des lettres, et, d'un autre côté, quand ils ont été appris, ils ne peuvent servir de guide pour arriver à lire, puisque le fait de lire consiste à unir les noms des lettres pour former les mots. Nous retrouvons cette idée dans cette autre définition où saint Isidore, Pierre Grégoire, Diomède, Priscien, Sergius, Alcuin et Victorinus expliquent l'usage de la lettre : « *Littera dicta est quasi ligitera, eo quod quasi legentibus iter ad legendum ostendit.* » En d'autres termes, le mot *lettre* est considéré comme composé du verbe latin *legere* (lire), et de *iter* (chemin), c'est-à-dire qui montre au lecteur le chemin à suivre

pour lire. Si l'on admet donc que la lettre a un nom simple, comme nous l'avons dit, c'est bien le chemin pour arriver à lire, ainsi que nous l'avons vu par l'exemple du mot *oïa* : tandis qu'on ne peut arriver à former un mot intelligible si l'on donne aux lettres des noms composés, comme nous l'a montré l'exemple du mot *Francisco*. On peut objecter qu'il y a quelque inconvénient à ce que ces lettres restent avec un son si simple, qui les rend muettes. A cela nous répondrons que, aucune de ces lettres n'étant employée seule, il n'est pas nécessaire de leur donner un nom sonore. Les noms sonores doivent être spécialement attribués aux voyelles, parce que celles-ci nous servent isolées, et que chacune d'elles a une signification propre. Il n'en est pas ainsi des dix-sept consonnes ; ni dans notre langue, ni dans le latin on ne les emploie isolément, il n'y a donc aucune raison pour leur donner de semblables dénominations. Nous avons déjà parlé des difficultés que les dénominations faisaient surgir, tandis que, sans elles, on obtient un résultat utile, celui de pouvoir apprendre à lire en douze jours et moins. De plus, les muets y trouvent un avantage considérable et nous voyons ici la nature d'accord avec nous, n'est-ce pas le meilleur argument en faveur de notre manière de voir ! Le muet, en effet, qui représente par lui-même une imperfection de la nature, apprend par les yeux les noms des lettres, comme nous les apprenons par les oreilles. Le nom simple des lettres est d'une proportion telle qu'un sens peut être suppléé par un autre et que l'on peut corriger la nature, chose impossible avec les noms composés. Alors même que l'on pourrait enseigner ces derniers au muet, comme ce n'est qu'une infime partie de ces noms qui entre dans les mots, on ne pourrait lui faire comprendre ce qu'il en doit prendre ou ce qu'il doit laisser de côté, par suite, il deviendrait impossible de le faire parler.

Donc, ceux qui, malgré les arguments que nous avons fait valoir, sont d'avis qu'il ne faut pas changer la dénomination des lettres, nous accorderont bien cependant que, pour apprendre à lire, ce n'est pas des noms composés des lettres

qu'il faut se servir mais bien des noms simples qu'il suffit de connaître pour savoir lire.

## Chapitre XII

*Comment on doit entendre, pour les lettres, la réduction de noms composés à noms simples.*

Pour les cinq voyelles, *a*, *e*, *i*, *o*, *u*, on devra les enseigner aux enfants comme on l'a fait jusqu'à ce jour et comme nous l'avons dit, car il n'y a rien à changer, les noms de ces lettres ayant toujours été simples. Quant aux dix-sept autres *b*, *c*, *d*, *f*, *g*, *h*, *l*, *m*, *n*, *p*, *q*, *r*, *s*, *t*, *x*, *y*, *z*, il en faut retrancher ce qu'elles ont de trop, en les réduisant à un son simple qui leur servira de nom, et en les séparant de cette voyelle ou de ces voyelles avec lesquelles elles forment syllabe. Pour plus de clarté prenons l'exemple de la lettre *b* : on remarquera que le nom de *b* peut s'écrire sous cette forme *be*. Cette dernière forme est composée du son qu'exprime le caractère *b* et de celui de *e*. Quand il faut l'employer comme son simple, on exclut l'élément qui le rend possible à écrire, c'est-à-dire qu'on ne prononce pas la lettre *e*.

Pour ceux qui croient que ce son est indivisible, faisons une expérience avec le nom de cette lettre *be*. Prononçons d'abord avec les deux lettres dont il se compose, puis supprimons le *b*, on prononce alors un *e* seul et bien distinct. Faisons l'expérience inverse : supprimons *e*, et que dans la prononciation le souffle s'arrête sur *b*, l'articulation obtenue est alors le nom simple de la lettre *b*. Passons maintenant aux lettres de noms plus composés et plus susceptibles d'être écrits comme *f*, *h*, *l*, *m*, *n*, *r*, *s*, *x*, *y*, *z*, nous obtiendrons un résultat analogue, ainsi que nous allons le démontrer par l'exemple de *f*. — A la lettre *f*, dont le nom s'écrit *efe*, si on enlève le premier *e* en laissant le dernier, on obtient *fe* ; inversement, si on enlève le second *e* en maintenant le pre-

mier, on a *ef;* nous avons ainsi supprimé tour à tour chacun des deux *e* de la prononciation.

Maintenant faisons en une seule fois ce qui a été fait en deux fois, et de *efe*, supprimons les deux *e e*, le son ainsi obtenu, sans prononcer *e*, ni avant ni après, sera le nom de la lettre *f*. Il en sera de même pour les autres. Peut-être objectera-t-on que, en supprimant la lettre *e* avant ou après, comme il en subsiste toujours une pour former la consonnance, il est possible d'éliminer l'autre sans grand inconvénient ; mais que, privée du secours de ces deux voyelles ou de toute autre, la consonne ne pourra trouver un nom en elle-même. Cette objection peut s'étendre à toutes les lettres que l'on voudrait séparer des voyelles auxquelles elles sont unies. Mais c'est là une difficulté qu'il faut vouloir trouver. Du reste, si l'on considère comme impossible de prononcer une consonne sans la faire suivre d'un son voyelle, on peut lever la difficulté en maintenant la voyelle finale, mais non la première et dire par exemple *fe* et non *ef*. Cette façon de prononcer s'explique par ce fait, que, en articulant l'une de ces dix-sept lettres *isolée*, si l'on ne prend soin de l'éviter, on fait sentir à la fin de l'articulation le son de quelque voyelle. En effet, l'expulsion de ce qui reste du souffle dont la consonne a été formée, est suffisante pour constituer un son ; même très faible, ce son ressemble à une voyelle, à celle que comporte la forme de la bouche après avoir articulé. — Mais si on ne prononce pas la consonne isolée, la précaution recommandée plus haut devient inutile ; le reste du souffle, en effet, ne sort pas dans les mêmes conditions et il ne peut ressembler à un son voyelle, car il s'écoule dans la formation des autres lettres qui composent la syllabe.

Pour contrôler ce que nous venons de dire, il suffira de remarquer comment se forme l'une quelconque des dix-sept lettres qui nous occupent.

P, par exemple, qui paraît être l'une des plus difficiles à prononcer simple et sans laisser sentir à la fin le son de quelque voyelle : en effet, si la formation simple de cette lettre est suivie d'une forte expulsion de souffle, le fait signalé

peut se produire. Ainsi, en observant, après l'articulation de cette consonne, la position de la bouche, on remarquera que si elle est restée bien ouverte comme dans l'émission de *a*, l'articulation du *p* finira sur un *a*, et de même sur toute autre voyelle, suivant la forme de la bouche.

Pour savoir si le reste de souffle ne produit cet effet que dans la prononciation de la lettre isolée, et non quand elle est unie à d'autres, l'expérience suivante va nous fixer.

On place la paume de la main devant la bouche en prononçant la consonne *p*, et en essayant de la séparer de la voyelle *e*, avec laquelle elle forme un son. Tant que la main sent l'impression du souffle, on l'éloigne progressivement jusqu'à ce que cette impression soit devenue presque insensible; cela donne la mesure de la force du souffle qui subsiste après l'articulation de la lettre *p*, résonnant toujours, quoique faiblement, avec *e*. Puis, sans déplacer la main, on prononce une syllabe commençant par *p*, comme *pes;* le souffle n'est plus sensible comme précédemment, pour le sentir, on doit rapprocher la main très près de la bouche, et encore, à cette faible distance, n'a-t-il pas plus de force qu'une simple expiration. Cela vient de ce que la syllabe se prononce en une seule émission de souffle.

Cette expérience nous démontre donc que, en articulant la consonne isolément, il subsiste un reste de souffle assez puissant pour former (même involontairement), une voyelle un peu sonore, tandis que cela n'a pas lieu, quelque soit du reste la forme de la bouche, quand on prononce une syllabe.

Un autre exemple qui n'a pas moins de valeur que le prédent, c'est celui d'une syllabe comme *pal*, terminée par une lettre résonnant fortement. Dans l'articulation isolée de la consonne *l*, il est très difficile d'éliminer *e* final, tandis que cette même consonne unie à d'autres lettres, et même placée à la fin d'une syllabe, ne donne lieu à aucune consonnance. Cela tient à ce que (dans *pal*, par exemple), tout le souffle s'est écoulé dans la formation des trois lettres *p*, *a*, *l*, et que ni *p*, ni *l* n'en ont conservé assez pour arriver à pro-

duire une consonnance quelconque avec une voyelle. Cependant, si l'on prend une des lettres pour l'articuler seule, on fait toujours sentir un peu le son *e*; toutefois il ne s'ensuit pas qu'une lettre soit forcément liée au son de telle autre, car l'excédent de souffle de la première peut toujours être utilisé pour en former une autre quelconque. On ne trouve pas ce défaut dans les voyelles, car le reste de souffle qui suit l'émission de celles-ci ne forme pas un son différent, mais bien un son identique. C'est une reproduction du son primitif, qui a pour but de le prolonger quand cela est nécessaire, et qu'il n'y a pas une fraction de son qui ne renferme en entier le nom de la lettre.

Peut-être trouvera-t-on que nous avons trop longuement traité cette question, mais son originalité même nous fournit une excuse. C'est un sujet qui a été considéré comme extraordinaire et que l'on né croyait pas devoir approfondir, ainsi que l'attestent ces paroles d'un écrivain français, Pierre de la Primaudie : Ce que nous dirons de la parole, c'est la place considérable qu'elle occupe dans les secrets de la nature, et qui la rend bien digne de toute notre admiration. Les philosophes et les savants, qui recherchent sans cesse les causes de tous les phénomènes, ont dit que la parole était formée par un choc de l'air produisant un son articulé. Mais, comment se forme la parole, c'est là un problème bien difficile à résoudre pour l'intelligence humaine...

Cette opinion suffira pour nous excuser, si dans tout ce que nous venons de dire sur la formation de la parole, nous n'avons pas réussi à nous faire bien comprendre. Nos explications sont longues, il est vrai, mais s'il est des intelligences pour lesquelles tous ces détails n'étaient point nécessaires, il en est d'autres aussi qui n'en trouvent pas trop et qui en demanderaient même davantage,

Enfin, le mieux est de l'exprimer de façon à ce que l'ignorant comprenne, on sera sûrement compris du savant.

Revenant à ce qui a été dit au début, pour que les lettres ne dépendent plus de la seule tradition qui en modifie les noms, nous allons les soumettre à des démonstrations qui

montrent la possibilité de faire parler les muets. Quand nous décrirons une lettre, nous dirons aussi pourquoi les caractères que nous employons ont été adoptés plutôt que d'autres et nous terminerons en faisant connaître les différentes significations que chaque lettre avait dans la langue latine.

POSITIONS DE LA BOUCHE DANS L'ARTICULATION DES LETTRES SIMPLES. — MOTIF POUR LEQUEL ON A ADOPTÉ CETTE FORME DE CARACTÈRES DE PRÉFÉRENCES A TOUT AUTRE. — EXPLICATION DES ABRÉVIATIONS ET VALEUR NUMÉRIQUE REPRÉSENTÉE PAR CHAQUE LETTRE, EN LATIN ET EN ESPAGNOL.

## Chapitre XIII

### Lettre A

Cette lettre A, la première de notre alphabet, est la même que *Aleph* en Hébreu et *Alpha* en Grec; les Chaldéens et les Samaritains l'appellent *Aleph* ou *Alephe*, les Arabes et les Turcs *Aleph*, les Égyptiens *Alomos*, les Arméniens *Aip*, les Phéniciens *Alios*, les Assyriens *Aluz*, les Esclavons *As*.

Enfin, tous commencent par ce souffle sonore, et s'accordent à lui donner la première place dans leur alphabet, comme nous le faisons nous-même dans le nôtre. Les autres lettres n'ont pas d'ordre fixe et ce n'est pas là un point essentiel. La dernière lettre de l'alphabet hébreu est le T, appelé *Tau*, celle de l'alphabet grec est *Oméga*, c'est-à-dire *o* long par opposition à l'*o* bref que possède aussi cette langue. — Le nombre des lettres n'est pas le même dans toutes les langues, le seul point qui soit commun à toutes c'est de commencer par la même lettre. Encore le nom de cette lettre n'est-il pas simple chez les autres comme il l'est chez nous, mais partout, l'élément primitif est formé par ce son A qui est le véritable.

La raison pour laquelle cette lettre est toujours placée la première, c'est la facilité de sa prononciation; c'est le pre-

mier son émis par l'homme en venant au monde, et aussi le premier qui entre dans le nom du premier homme.

Pour prononcer cette lettre, on laisse sortir librement le souffle sonore, sans faire aucun mouvement de la langue, des lèvres ou des dents.

Nous avons déjà dit que la forme des caractères ne fut pas prise au hasard, mais bien judicieusement choisie ; c'est ainsi qu'on a adopté pour cette lettre A, la figure que représente la bouche dans son ensemble au moment où elle produit ce son. En effet, dans la prononciation de A, il faut que la bouche soit ouverte, de là cette forme de trompette  ; cela représente d'abord la bouche ouverte, les deux lignes qui se joignent indiquent le point de la gorge d'où sort l'expiration sonore, et la petite ligne transversale de l'intérieur semble placée là pour empêcher l'angle de se refermer, et bien indiquer que la bouche doit rester ouverte. Quant à la position de cette lettre et de quelques autres que l'on emploie droites (A) au lieu de les employer dans la position horizontale (), c'est afin de pouvoir écrire plus régulièrement.

Pour les différentes significations de la lettre A, voici ce que nous trouvons dans les ouvrages de plusieurs écrivains ou grammairiens de l'antiquité ; cette lettre suivie d'un point (A.) signifie en latin : *Augustus*, *Aulus*, *ager*, *anté*, *ant*, *ad*, etc ; — avec un trait au dessus (Ā) : *and*, *aliquando*, *alia*, *anno...* ; deux ensemble (A.A.) *Augustalis*, *Augusta*, *apud.* (A.A.C.) *: Ante auditam causam.....*

Comme chiffre, A vaut cinq cents (500) ; avec un trait au-dessus (Ā) cinq mille (5.000).

## Chapitre XIV

## Lettre B

Cette lettre est la première de celles auxquelles l'usage a donné des noms composés et que l'on appelle consonnes. Le son de cette lettre est celui qui se forme en fermant les

lèvres puis en les entr'ouvrant pour laisser sortir l'air, il n'est pas moins caractéristique que celui de A. On lui a donné cette forme : B. Les deux demi-cercles représentent les lèvres serrées.

Cette lettre suivie d'un point (B.) signifie : *Balbus*, *bonus*, *beatus*, *Brutus*.

Avec une ligne au-dessus ($\overline{B}$) : *Balbius, bene, bena, bonœ.*

En chiffres latins, elle vaut trois cents (300) ; avec une ligne au dessus, trois mille (3.000).

## Chapitre XV

### Lettre C

La lettre C représente deux sons différents comme G. Unie aux voyelles *a*, *o*, *u* elle a un son guttural. Le son se forme en arrêtant le souffle au haut du palais, la bouche à moitié ouverte, puis on laisse le souffle s'échapper : la langue est retirée au fond de la bouche et un peu recourbée, elle touche légèrement le palais et s'en détache doucement pour former le son, comme on l'entend dans *hinc*.

Le son que représente cette lettre quand elle est unie aux voyelles *e* et *i* est tout différent. Ce dernier se forme en plaçant la pointe de la langue contre les dents inférieures et en chassant l'air avec assez de force pour produire un léger sifflement. De ces deux sons, c'est le premier qui sert de nom à la lettre, car c'est avec celui-là qu'elle est le plus usitée.

Dans la prononciation de cette lettre, la bouche est à moitié ouverte et l'air ne sort pas directement, il fait une courbe pour toucher au palais ; c'est ce qui explique la forme C dont la concavité représente la bouche à l'intérieur de laquelle passe le souffle.

Avec un point (C.), cette lettre signifie : *Caius*, *centum*, *cum, contra*, etc... (C.G.) : *Consilium cœpit* vel *cesit*, vel *causa cognita,* vel *calumniæ causa*, etc... (C. C. C.) : *censa cinium capita,* vel *Cai coloni clarissimi.*

En chiffres latins C = cent (100) et avec un trait (C̄) égale cent mille (100.000).

En espagnol C = cent (100).

## Chapitre XVI

## Lettre D

D a comme nom le son formé par l'air expulsé quand la pointe de la langue s'appuie sur les dents supérieures. Le souffle vient alors frapper à cet endroit et on doit le laisser sortir de la bouche sans effort, car si on le chassait violemment l'articulation de cette lettre serait suivie du son *e*. Pour former le *d*, la langue s'appuie si fortement contre la gencive et les dents supérieures pour empêcher l'air de s'échapper, que les vibrations produisent comme un bourdonnement dans la tête.

La figure de cette lettre est celle que forme la langue en se courbant dans l'intérieur de la bouche (D), sans laisser voir d'issue pour l'air, pour conserver à cette articulation son principal caractère qui consiste à intercepter le souffle.

Suivie d'un point (D.) cette lettre signifie : *Divus*, *Diva*, *Decius*, *dies*, *Deus*, *dominus*, etc... ; écrite ainsi, (D?) elle est mise pour les mots : *dixit*, *ducit*, *damnatus*, *duo*, etc... ; (D, D.) : *dedicarunt* vel *dedicaverunt*, *diis*, *dantibus*; *ducum dux*, *decreto dato*, etc. ; (D̄ D̄) : *dedicamus*, vel *dedicaverunt;* (D? D?) : *dandum*, vel *dandas ;* (D. D. D.) : *dono dederunt* vel *dedere*, *dono decurio dedit*, etc... ; (D. D. D. D.) : *dignum Deo donum dicavit*, vel *decreto decuriones dederunt.*

En chiffres latins D = cinq cents (500) et D̄ = cinq cent mille (500.000).

En espagnol D = cinq cents.

## Chapitre XVII

## Lettre E (*é*)

Cette lettre est la seconde des voyelles ; son nom est un son formé par une aspiration qui sort librement, comme un

soupir, et sans aucun mouvement de la bouche. Ce son se produit dans la gorge, les lèvres étant dans une position un peu écartée de chaque côté de la bouche, et le son est d'autant plus intense que cette position des lèvres est plus accentuée.

La forme du caractère E, avec la petite ligne du milieu, montre que le souffle est modéré.

Suivie d'un point (E.) cette lettre signifie : *Edit*, *etiam*, *est*, *ex*, *ea*. Surmontée d'un trait $\bar{E}$ : *est;* E? : *eins ;* E. E. : *esse*, *ex*, *edicto*, et les deux E. E., surmontées d'un trait : *esse*.

Comme valeur numérique en latin E = deux cents (200) et $\bar{E}$ = deux cent mille (200.000).

## Chapitre XVIII

### Lettre F

F a pour nom un souffle dont la sonorité se produit hors de la bouche. Il se forme avec la bouche serrée et avec les dents supérieures appuyées sur la lèvre inférieure. Dans cette position la lèvre supérieure fait un peu saillie au-dessus des dents ; c'est ce qui explique la forme F, où la lèvre supérieure est représentée par le trait d'en haut. Quant à la pression des dents supérieures sur la lèvre inférieure, elle n'est pas exprimée dans ce signe graphique.

Suivie d'un point (F.) cette lettre signifie : *Februarius*, *filius*, *fecit*, *fama*, *forma*, *fortuna*, *forum*, *familia*, etc... ; F? : *fit ;* F. F. : *fefellerunt* vel *fabricaverunt*, vel *fecerunt*, etc... ; F? F? : *fidem*, *fecit*, vel *filius*, *familias*, vel *fratris filius ;* F. F. F. : *ferro flamma famæ*, vel *fortior fortuna fato*, vel *Flavi filius fecit*..

Comme chiffre latin F = quarante (40) ; $\bar{F}$ = quarante mille (40.000).

## Chapitre XIX

### Lettre G

Cette lettre a deux sons. Unie aux voyelles *a*, *o*, *u*, elle a un son dur et guttural, unie à *e* et *i* un son plus doux. Mais de ces deux sons le plus employé est le premier, c'est donc la forme qu'affecte la bouche dans l'articulation de celui-ci, qui a servi à faire le caractère graphique. Le G dur vibre dans la gorge, la langue recourbée au milieu touche le palais et le souffle sonore se fait sentir vers la même région, mais un peu plus bas que dans le C. Il se produit comme un bourdonnement dans les oreilles et la mâchoire inférieure s'élève un peu plus haut que dans le C. C'est là, du reste, ce qui fait la différence des deux caractères qui se ressemblent sur tous les autres points. A ce sujet Victorinus disait que ces deux lettres avaient tant de ressemblance au point de vue du son, qu'il n'était guère possible de leur donner des caractères graphiques bien différents. Aussi a-t-on dû mettre à profit cette élévation de la mâchoire inférieure pour former ce caractère G distinct de C.

L'autre son de G est plus doux que celui qui précède; pour le fermer, la langue se recourbe également, mais vers la pointe et vient s'appliquer contre le palais. On ne sent aucun bourdonnement dans les oreilles et le souffle sort librement (1).

(G.) signifie : *Gaudium, genus, Gellius, gravis, gratia*..... etc. (G?): *Gens, genus*...; (G.G.) : *Gesserunt.*

En chiffres G = quatre cents (400); $\bar{G}$ = quatre cent mille (400 000).

E. Bassouls et A. Boyer.

(*A suivre*).

(1) Il s'agit du *g doux* espagnol qui se prononce d'une toute autre façon que le *g doux* français. (*Note des traducteurs*).

# L'ABBÉ JULES TARRA

## Dans ses trente-quatre années d'enseignement

A mes vénérés Maîtres dans l'art d'instruire le sourd-muet, avec âme et reconnaissance je dédie et je consacre ces quelques pages.

C. P.

Il restera dans l'histotre le premier instituteur du siècle, le père de la méthode orale pure, l'abbé de l'Epée italien.

M. Dupont.

Désormais votre nom est synonyme de charité, d'intelligence, de dévouement, et votre mémoire sera saluée avec respect par les instituteurs de l'avenir!

A. Dubranle.

Tout le monde la veut, la dit belle, tout le monde l'exalte comme l'étoile, le soleil qui éclaire l'humanité ; on la professe dans les journaux ; on la jure dans les tribunaux ; mais dans la pratique, silence!... Halte-là ! Non, il n'y a pas de chose plus difficile que de dire aux hommes la vérité.

J. Tarra.

Ceux qui ont conçu la sainte pensée de régénérer le pauvre sourd-muet et l'ont mise à exécution n'ont pas négligé de parler dans leurs écrits de son état misérable. D'ailleurs, pour connaître cet état défectueux, nous n'avons qu'à fixer nos regards sur les jeunes sourds-muets à l'âge où les mères commencent à goûter les premiers élans de l'affection intelligente de leurs fils quand, avec le brio de la première jeunesse, ils commencent à éplucher les premiers fruits de l'éducation, et que le sourire de leurs lèvres exprime une pensée, un sentiment de vie et d'amour (1). Oh ! alors, la langueur de leur esprit nous apparaît vite, nous montrant comment la surdité congénitale ou acquise dans l'enfance est le plus grand malheur qui puisse atteindre l'humanité. C'est pour cela que l'abbé M. de l'Épée a dit que celui qui veut se consacrer à l'éducatiou du sourd-muet doit être pieux et avoir à un très haut degré la vertu de la patience.

(1) Tarra. — Discours lu aux examens publics de 1857.

Mais la patience est-elle suffisante pour pouvoir instruire convenablement le sourd-muet ? Le spirituel et vaillant P. Marchio dit que la patience de l'instituteur des sourds-muets doit être une patience intelligente, inspirée, ajoutè-je, par la charité et donnée par le ciel. Trouver les facultés de la raison réfléchissante et les nobles sentiments du cœur assoupis chez le sourd-muet, est une tâche qui demande des connaissances peu communes. Si nous réfléchissons que le sourd-muet est privé du langage, par suite qu'il ne peut rien apprendre de sa mère et de la société dans laquelle il vit, nous sommes obligés de reconnaître que le travail de son instituteur est énorme et que ce travail demande un esprit perspicace et philosophe.

L'illustre et méritant citoyen, le comte Paul Taverna, quand il fonda à Milan l'Institution pour les sourds-muets pauvres de la province, comprit bien qu'il fallait placer à la tête de son œuvre un homme qni possédât ces qualités. Et cet homme la Providence le lui fit trouver dans le lévite Jules Tarra, qui, avec quelques-uns de ses compagnons, voulait passer au séminaire des Missions extérieures pour se rendre ensuite dans les régions barbares et y prêcher l'Évangile.

A cette époque — nous étions en 1855 — le moyen principal d'enseignement était la mimique, dans toutes les écoles italiennes de sourds-muets. A Milan, l'Institution royale, dont l'origine remonte au commencement du siècle, avait pour directeur l'abbé Costardi, homme qui mettait largement son esprit et son savoir au service de la cause des sourds-muets. C'est pourquoi Tarra, après avoir appris le langage mimique, demanda et obtint de devenir son disciple. Mais Costardi vit peut-être dans le jeune prêtre un rival puissant, et après avoir adhéré à son désir il ne s'occupa plus de lui. Tarra ne se découragea pas pour cela, et quand il eut conquis dans l'Institution royale même le diplôme constatant son aptitude dans l'enseignement des sourds-muets, il se donna plus que jamais à l'étude des œuvres qui traitent de l'art d'instruire les sourds-muets et qu'on con-

naissait alors. Les meilleures étaient alors et sont encore celles de Gérando, de Ordinaire, de Pendola, de Fabriani et de Borsari. Mais Tarra qui avait appris des pédagogues et des philosophes italiens comment « à l'esprit de l'enfant (et on peut dire en général de l'homme) on doit représenter : premièrement, les objets qui appartiennent au premier ordre d'intelligence ; puis ceux du second, et ainsi successivement de façon à ne pas l'amener à concevoir des idées du second ordre avant de s'être assuré que son esprit conçoit celles qui se rapportent au 1er ordre » trouvait que pour l'enseignement de la langue nationale, base et fondement de toutes les connaissances, une méthode conforme à ces principes était nécessaire.

*
* *

Le comte Taverna ne manqua pas de seconder le jeune prêtre. C'est pour cela qu'il lui donna comme collaborateurs Ballabio et Brambillo qui avaient les connaissances nécessaires pour instruire le sourd-muet (1) ; qu'il le conduisit visiter les Institutions de Vérone, de Brescia, de Bologne, de Modane. Après ces visites, écrivait Taverna, il put juger la difficulté d'une instruction qui, bien que traitée par des hommes d'intelligence et de savoir, était encore bien loin d'atteindre la perfection dans le développement de l'intelligence et de l'activité du sourd-muet.

Tarra cependant, dans ses classes, avait déjà donné à son enseignement une empreinte toute personnelle. Il s'était séparé des professeurs les plus renommés de la Péninsule en appuyant son enseignement sur le langage écrit : il n'usait de la mimique et de la pantomime que pour développer les idées déjà exposées par l'écriture et pour faciliter ses communications avec ses élèves. Girard et Pestalozzi étaient devenus ses maîtres, si bien que leur esprit apparaissait dans sa méthode, laquelle donnait de très beaux résultats.

(1) Il eut ensuite l'av. Ricordi, Nicolussi, aujourd'hui professeur à l'Institution royale, et le prêtre Henri Orsenigo depuis peu de temps curé préposé de la grosse bourgade de Mélegnano.

L'illustre P. Pendola, disciple d'Assarossi, qui, parmi les instituteurs — de même que Tarra — s'élevait comme un des hommes les plus utiles et les plus chers à la patrie, avait déjà publié son Guide pour l'enseignement de la langue nationale aux sourds-muets, dont se servaient presque tous les maîtres des écoles italiennes. Cet homme riche de savoir vit avec joie le génie de son collègue milanais, et il écrivit au comte Taverna que le jeune abbé « avait un zèle assez généreux et une science assez perspicace pour rendre l'Institution (dirigée par lui) l'une des plus importantes de l'Italie ». Le vaillant Scolopio aussi l'admira et avec lui tous les maîtres les plus insignes et les plus éprouvés lorsqu'ils eurent connaissance de sa méthode à laquelle il donna le nom *d'intuitive — pratique — rationnelle.* Intuitive — écrit le vénérable abbé Ghislandi — parce que toutes les idées s'acquièrent par les sens, au moyen de la vue, chez le sourd-muet. Pratique parce que sans aucune théorie, le sourd-muet est amené par une série d'exercices à écrire correctement. Rationnelle parce que l'élève avec cette méthode, bien qu'il ne déduise pas des règles par la réflexion, la manière d'écrire, doit par la réflexion déduire des circonstances la valeur logique des mots et en retenir la forme écrite. Oh ! souvent — continue Ghislandi — ce n'est que la véritable méthode maternelle que l'on emploie dans l'Institution des sourds-muets de la campagne ; méthode maternelle adoptée, ordonnée, étendue, complétée dans toutes ses parties et peinte jusqu'aux pentes du Parnasse, par une mère amoureuse et savante voulant réhabibiliter ces malheureux sortis de ses entrailles maternelles (1).

De cette méthode, beaucoup de maîtres des écoles d'entendants-parlants s'enthousiasmèrent et dans le premier Congrès pédagogique italien tenu à Milan on proposa de rechercher la meilleure méthode d'enseignement pour les sourds-muets, celle qui peut le mieux servir de guide pour la méthode d'enseignement aux entendants-parlants. Tarra, sur la

(1) Ghislandi, *Sur l'instruction des sourds-muets*, p. 11-12.

demande de l'Association pédagogique permanente, à Milan, dont il était membre, développa la thèse. Avec une grande facilité d'élocution il démontra qu'on doit d'abord préparer l'élève par la nomenclature, parce qu'ainsi la réflexion se meut sur des choses simples qui ont déjà été l'objet de beaucoup d'impressions et s'applique à bien en fixer l'idée en y joignant les petites formes linguistiques nécessaires. Mais la nomenclature — ajoutait-il ensuite — ne doit pas être un vocabulaire, ne doit pas former le linguiste : elle doit fournir le premier goût, le premier mouvement de la langue, le premier élément de la pensée. De cette façon la nomenclature prend le double aspect instructif et éducatif : elle accroît le patrimoine des idées, dirige et modère celui des affections. Pour ce qui regarde l'étymologie ou d'autres abstractions sur le nom ou ses adjectifs, et les règles agglomérées dans les grammaires avec les exceptions qui s'y rapportent, on ne doit pas en dire un mot à cette première époque, enseignant seulement la forme du nom avec les changements de nombre et de genre. Tarra déclare illogique et mauvais le système de donner une nomenclature d'adjectifs ou d'autres parties du discours, parce qu'elles n'existent pas ; puis il explique qu'on doit faire connaître les adjectifs en les joignant au nom, puisque les qualités sont toujours unies aux choses. Pour les verbes il conseille d'enseigner d'abord ceux qui expriment une action simple et qui ne présentent pas de difficultés dans la forme. Puis il expose les exercices que l'on doit faire faire aux élèves sur les verbes : ils consistent à faire exécuter les actions qu'ils expriment ; à faire donner par l'un des élèves des ordres à ses camarades ; à faire faire le compte rendu des actions exécutées, à faire conjuguer les verbes en phrases complètes, et à faire composer des propositions avec des verbes donnés. De cette façon — poursuit-il — on habitue les élèves à rendre compte de leurs actions journalières et de celles qu'ils ont vu exécuter, complétant ainsi la première période de leur instruction linguistique, intellectuelle et morale. Pour la deuxième période, il montre comment, à l'aide d'exercices comparatifs bien choi-

sis et bien ordonnés on arrive à faire connaître aux élèves la partie rationnelle de la langue, qui restait ignorée dans l'étude des anciennes grammaires ; de sorte que toutes les particules ne forment pas seulement une simple érudition de langage, mais bien les éléments de la plus propre, la plus concise, la plus logique expression de la pensée. Le connu sert toujours aux investigations et à la découverte d'un inconnu et une lumière nouvelle est le fruit de toutes les lueurs concentrées. Il parle ici de la voie la plus naturelle pour amener l'élève à la composition proprement dite, voie qui, ayant pour objet le monde physique et moral doit par sa nature comprendre les actions, les choses, les sentiments, les idées et il conclut en disant que pour féconder les bons principes, il fallait élaborer des livres de lecture graduée, portant d'abord sur les exercices grammaticaux, puis insensiblement sur des exercices dans lesquels seraient placées comme corollaires les lois déduites de l'observation pratique. Et Tarra voyant toutes ses idées approuvées se fit l'auteur d'un grand nombre de petits ouvrages éducatifs, parmi lesquels les « *Lectures graduées pour l'enfant italien* » reproduisent admirablement les impressions physiques, morales et intellectuelles du jeune enfant.

(*A suivre.*) C. PÉRINI.

Traduit ds l'italien par B. THOLLON.

---

## INFORMATIONS

**Chambéry. Institution nationale.** — La distribution des prix aux élèves de l'Institution nationale des Sourds-Muets de Chambéry a eu lieu le 2 août, à neuf heures du matin, en présence d'une nombreuse assistance et avec la solennité ordinaire.

M. le général O'Neill avait bien voulu contribuer à l'éclat de cette fête en prêtant gracieusement le concours de la musique du 97e régiment de ligne.

La cérémonie était présidée par M. Des Pomeys, secrétaire général de la Préfecture de la Savoie, assisté de MM. les membres de la Commission consultative de l'Institution ; M. Ch. Forest, conseiller général; M. Perrier, maire de Chambéry; M. Toubin, conseiller à la Cour d'appel ; M. Champenois, président de la Chambre de commerce ; M. Cornier, ancien bâtonnier de l'Ordre des Avocats.

Avaient également pris place sur l'estrade : M. le baron de Carutti, vice-consul d'Italie; M. Zeller, recteur de l'Académie de Chambéry; M. le commandant Chabal; M. Périé, inspecteur d'Académie ; M. le pasteur Boyer; M. Durand, directeur de l'École normale ; M. Perrier-Robert, maire de Cognin ; M. Bellile. maire de Vimines ; M. Finet, président de la délégation cantonale, etc., etc., M. Baudard, directeur de l'Institution, était entouré des fonctionnaires de l'Établissement et des membres du Corps enseignant.

Aux premiers rangs des places réservées au public se presssaient, comme les années précédentes un grand nombre de dames.

Au début de la séance, M. le Directeur, après avoir remercié les membres de la Commission et toutes les personnes qui avaient tenu à donner, par leur présence, une preuve nouvelle de l'intérêt qu'elles portent à l'Institution et à ses élèves, a exposé, en quelques mots, le programme des exercices qu'un certain nombre de sourds-muets allaient répéter devant l'assemblée.

Successivement quatre élèves de première année, puis quatre élèves de troisième année ont alors nommé à haute voix les objets qu'on leur désignait, ou répondu aux questions qu'ils lisaient sur les lèvres de leur professeur. Un élève de cinquième année a récité ensuite une fable de La Fontaine : *Le Loup et l'Agneau*. Enfin, deux élèves de sixième année ont débité un dialogue.

Ces divers exercices ont été suivis avec la plus grande at-

tention, et les jeunes sourds-parlants applaudis à plusieurs reprises.

Après une chaleureuse allocution de M. le président, qui a joint ses félicitations aux applaudissements du public, et constaté les remarquables résultats obtenus par la science et le dévouement des maîtres, on a procédé à l'appel des récompenses.

*
* *

**Institution d'Elbeuf.** — Le 30 juillet, *l'Institution des Sourds-Muets des deux sexes*, que dirigent avec tant de dévouement et de succès M. et Mme Capon, célébrait sa fête annuelle : la distribution des prix.

M. Duprey, premier adjoint au maire d'Elbeuf, présidait. L'affluence était aussi nombreuse que sympathique, car tout le monde ici aime M. et Mme Capon.

Trois élèves ont joué une petite comédie : *Le Déjeuner au restaurant et La Promenade*, qui met en scène les merveilleux résultats obtenus à l'école.

Ensuite les lauréats ont eté proclamés. Nous citerons parmi les plus souvent nommés MMlle Berthe Godefroy, Georgette Leclerc, Gabrielle Bardin, Louise Espinasse, MM. Depitre, Bourdon, Lemoine, Lebrun, Letellier, Lesueur, Hamon, Lequeux, Turquin.

L'élève Bourdon a reçu le prix offert par M. Maille, conseiller général, au plus méritant.

On a fêté tous ces enfants si dignes d'intérêt et on a acclamé leurs maîtres en souhaitant à l'école toute la prospérité qu'elle mérite.

(*Journal de Rouen*).

*
* *

**L'Institution nationale de Paris à l'Exposition.** — Nous sommes heureux d'annoncer que l'Institution nationale de Paris figure à l'*Officiel* du lundi 30 septembre parmi les

grands prix accordés aux œuvres d'assistance les plus remarquables.

Des récompenses de collaborateurs ont été accordées à divers fonctionnaires de l'Institution, mais la liste officielle ne devant être publiée que plus tard, il ne nous est pas permis de commettre d'indiscrétion.

## BIBLIOGRAPHIE

M. le Dr LANNOIS, professeur agrégé à la Faculté de médecine de Lyon, vient de publier, à la Bibliothèque d'anthropologie criminelle et des sciences pénales, une très intéressante étude sur **la Surdi-mutité et les sourds-muets devant la loi.** Nous nous contenterons de la signaler pour aujourd'hui, nous réservant de l'examiner attentivement dans le prochain numéro.

Notre collaborateur, le Dr COÜÉTOUX, de Nantes, nous fait part d'une **Étude clinique sur les végétations adénoïdes du rhino-pharynx** qui mérite d'être lue avec attention par ceux de nos lecteurs qui ne se confinent pas exclusivement dans la lecture des œuvres consacrées spécialement aux sourds-muets, mais qui ont plaisir à se tenir au courant des publications connexes.

A ce même titre, nous recommandons à l'attention de nos lecteurs un travail sur **la Sténographie appliquée à l'enseignement primaire**, rédigé par un de nos amis, M. René FOURÈS, secrétaire de la *Société française de sténographie.* Prix : 60 c.

*L'Éditeur-Gérant*, GEORGES CARRÉ.

Tours, imp. Deslis Frères, rue Gambetta, 6.

REVUE INTERNATIONALE
DE L'ENSEIGNEMENT DES SOURDS-MUETS
Tome V. — N° 8. Novembre 1889.

# L'ORME DE SAINT-MAGLOIRE

## AUX SOURDS-MUETS DE LA RUE SAINT-JACQUES

Depuis longtemps je savais que mon savant ami H. du Cleuziou, l'archéologue qui connaît le mieux *son* Paris et *sa* Bretagne, possédait sur l'histoire de notre institution nationale des renseignements peu connus. Dans une de ces causeries humoristiques où il excelle et auxquelles il se laisse aller entre amis, quand, la journée finie, il a livré à l'éditeur impatient la *copie* attendue, je l'entendis un soir nous faire l'histoire de l'Orme des sourds-muets. Je le priai aussitôt d'écrire pour nos lecteurs ce qu'il venait de nous narrer si agréablement. Il a trouvé le temps, pendant les vacances qui viennent de finir, de faire ce petit travail. C'est une bonne aubaine pour les lecteurs de la *Revue internationale,* car ils y trouveront, alliée à un fonds très documenté, une forme hardie et plaisante qui donne une saveur toute particulière à ce récit.

L. G.

Tout a son histoire dans cette étonnante ville qu'on appelle Paris: depuis l'enseigne du marchand de vin qui fait le coin de votre rue, enseigne qui, bien souvent, a été la marraine de la rue elle-même et lui a donné son nom, comme l'*Épée de bois*, les *Quatre Fils, l'Homme armé*, la *Harpe du roi David,* par exemple; jusqu'à la borne chargée d'un écusson ou d'un signe qui remplace le trottoir absent le long du mur du couvent près duquel vous passez tous les jours, si vous avez le bonheur d'habiter un quartier excentrique et non laïcisé.

Les arbres célèbres de Paris ont eu leurs chroniqueurs. M. Édouard Fournier a raconté dans son curieux volume intitulé : *Énigmes des rues de Paris*, la légende du marronnier des Tuileries, le premier arbre, lui, qui montre à l'aurore du printemps les premières feuilles de l'année. En véritable archéologue qu'il est, M. Fournier détruit impitoyablement la fable des Cosaques enterrés au pied de ses racines en 1815, comme

aussi, celle des Suisses du château ensevelis soi-disant en 1792 à cette même place, lors de la fameuse journée du 10 août ; causes, assurait-on, de la végétation hâtive de ce tronc, devenu historique. M. Fournier réduit encore à néant un autre conte bien plus absurde qui ferait de cet illustre végétaf un plat courtisan, se hâtant de faire apparaître ses jeunes pousses le 20 mars 1811, uniquement en l'honneur de la naissance du roi de Rome.

M. Pascal, un érudit de première force, est venu à la rescousse; il a démoli du coup toutes les superstitions royales et impériales qui entouraient le marronnier du 20 mars, en prouvant que l'arbre phénomène doit ses succès tout bonnement à l'influence d'un drainage accidentel et au creusement d'un puisard en maçonnerie, contenant une réserve de tuyaux destinés à l'arrosage du jardin.

La gloire, même eelle des arbres, a des dessous qu'il n'est jamais opportun de fouiller.

M. Édouard Fournier a encore écrit l'histoire du cèdre de Jean Gigou, frère de celui du Jardin des Plantes, que Bernard de Jussieu, *sous-démonstrateur* (?) des serres du roi apporta dans son chapeau, non pas du Liban, comme on le dit tous les jours, mais out simplement d'Angleterre, où les boutures de cet arbre célèbre lui furent octroyées par la générosité du médecin Collinson.

Personne, hélas ! n'a parlé de l'orme de la rue Saint-Jacques. Je me trompe, un fantaisiste s'est plu à le rapprocher d'un autre arbre qu'on peut voir dans la cour du Conservatoire de musique, au faubourg Poissonnière, pauvre laurier académique qui péniblement s'étiole dans une caisse devant les classes de chant, tout auprès de la classe de trombone. Notre philosophe, ami des contrastes, prétend que si l'arbre du Conservatoire végète, c'est qu'au lieu des douces romances de la fauvette, du babillage des passereaux, du gai sifflement des merles et des cadences harmonieuses du rossignol, il n'entend que les arpèges furibonds des ténors, les funèbres sons filés des barytons, les trilles exaspérées des sopranos, et, qu'au lieu du souffle de la brise légère, ses feuilles ne sont agi-

tées que par le vent aigre qui s'échappe des ophicléïdes, des clarinettes et des cornets à piston, luttant de vigueur dans cette usine musicale.

Par contre, toujours selon lui, si l'orme du quartier du Luxembourg est devenu si splendide, c'est qu'il abrite, sous son ombre, tout un peuple de silencieux enfants qui n'effarouchent pas les ramiers nichés dans sa verdure, et qui, hélas! ne troublent jamais de leurs cris et de leurs chants sa grande poussée vers l'azur du ciel.

Mais ce grand arbre a une histoire vraie, bien plus intéressante que la fantaisie de notre chercheur d'antithèses. Nous connaissons son extrait de naissance, et nous avons ses mémoires, siècle par siècle, jusqu'à nos jours.

Il a été planté, non par Sully, comme on l'imprime généralement, mais par des bénédictins bretons authentiques. Or, comme tout ce qui tient à cette province de Bretagne nous touche particulièrement, il nous a paru curieux de rechercher comment cet arbre est venu là, comment il a résisté à tant d'orages naturels et politiques.

Pourquoi de pauvres religieux armoricains étaient-ils partis des rives de la Rance, pour venir s'échouer dans ce faubourg parisien? Le fait nous a semblé étrange. Pour l'expliquer, nous avons compulsé les chroniques, et nous vous demandons la permission de transcrire ici sommairement le résultat de notre étude.

En 966, les Normands, qui, en vrais Borussiens qu'ils étaient, pillaient, brûlaient, massacraient tout sur nos côtes, avaient fait en Bretagne une incursion terrible.

De placides religieux, qui avaient, non loin de Saint-Malo, établi leurs cellules pour y travailler en paix et qui gardaient pieusement dans leur monastère les reliques de leurs saints fondateurs, saint Magloire, saint Samson, saint Maclou, saint Mélar, terrifiés par ces barbares (*a furore Normanorum libera nos, Domine*) gagnèrent en bateau l'embouchure de la Seine et remontèrent le fleuve avec leurs seuls trésors, les os de leurs prélats. Arrivés à Paris, ils osèrent demander asile et secours au roi de France.

Hugues le Grand, qui habitait alors le palais de la Cité,

leur concéda une petite chapelle près de sa demeure, avec le terrain qui l'avoisinait. On dit même que de ses deniers il fit bâtir près de cette chapelle dédiée autrefois à saint Barthélemy, un petit monastère pour y loger ces pauvres réfugiés. Le lieu était considéré comme très vénérable. Sainte Clotilde y avait fait baptiser deux de ses enfants, et les successeurs de Clovis en avaient fait leur paroisse habituelle. Les moines bretons y restèrent de 966 jusqu'à 1138. Mais, au XII^e^ siècle, les abords du palais étaient devenus très bruyants; la féodalité s'installait en maîtresse sur la terre de France, et les seigneurs qui arrivaient à cheval avec leur suite parader devant leur suzerain, menaient grand train par la ville. Le piaffe de tous ces coursiers, les jurons de tous ces hommes d'armes troublèrent un peu le silence du modeste cloître. Les bénédictins bretons demandèrent à Louis VII le Jeune de leur octroyer un territoire hors des murs de la ville (1).

Le roi condescendit à leur juste requête et les transféra, eux et leurs reliques, dans un endroit qui prit de ce fait le nom de couvent de Saint-Magloire. Nous avons vu démolir, il y a quelques années, vers le milieu de la rue Saint-Denis, proche le boulevard de Sébastopol, dans une rue qui s'appelait encore la rue Saint-Magloire, les derniers vestiges du couvent érigé là par les moines de la Cité.

Jusqu'au XVI^e^ siècle ils y vécurent en paix. Le logis était superbe, les jardins délicieux, les cloîtres discrets et tranquilles. Saint-Magloire était réputé dans le quartier comme un lieu de délices.

Catherine de Médicis l'envia. Elle avait à déplacer, pour la construction projetée d'une habitation bâtie pour elle, je ne sais quelles filles repenties dont le couvent se trouvait dans le coin de Paris qui devait s'appeler plus tard l'hôtel de Soissons.

Un oracle de son astrologue Ruggieri lui annonçait que les

(1) C'est dans la chapelle qui succéda à celle des bénédictins bretons et qui s'appela successivement Notre-Dame des Voûtes et Notre-Dame de la Fontaine que s'ouvrit, en 1791, le *théâtre de la cité*, théâtre qui eut des fortunes diverses et devint, sous l'empire, loge maçonnique. En 1810, un nommé Venot y fonda le bal du Prado, que les plus vieux d'entre nous, *Bullier regnante*, ont encore connu dans toute sa splendeur.

astres prédisaient sa mort devant Saint-Germain. Or, du Louvre, son palais, on apercevait la tour de Saint-Germain-l'Auxerrois, et parfois, le soir, la sanglante reine devait entendre la cloche qui donna, une certaine nuit, le signal des massacres de la Saint-Barthélemy.

Souvenir gênant pour sa conscience troublée. Elle acquit le terrain où se voit encore la colonne de la Halle aux blés, et, de par son autorité propre, congédia les bénédictins de Saint-Magloire pour faire transporter chez eux les filles repenties, dépossédées de leur logis. Refus des moines de déguerpir pour si peu. D'où procès, ordre du pape, résistance des entêtés bretons ; nouveau bref, nouveau refus, et, enfin, arrangement à l'amiable.

Catherine offrit aux disciples de saint Benoît, en dehors des murs toujours, non loin de la porte Saint-Jacques, le double du terrain qu'ils occupaient rue Saint-Denis, et une indemnité considérable qui leur permettait de s'établir là somptueusement.

Ce fut alors que les moines bretons, pillés par les Normands, chassés de la Cité par les grands seigneurs, expropriés brutalement de chez eux par une reine de France, se croyant enfin en possession d'un refuge inviolable, se bâtirent un dernier couvent et plantèrent, à l'entrée même de leur saint logis, peut-être en souvenir de leur patrie armoricaine, où les ormes couvrent tous les talus, un arbre de cette essence.

Ce fut alors en pleine Renaissance que ces réfractaires en fait d'architecture grecque, dressèrent, rue du Faubourg-Saint-Jacques, un sanctuaire du style ogival le plus pur ; frères en cela de ceux qui élevaient, en Cornouailles, en Tréguier, en Léon, à l'époque de la lutte de l'école d'Anet et de celle de Fontainebleau, des châteaux gothiques à tourelles avec mâchicoulis, des Notre-Dame du XIII^e^ siècle, d'un naturalisme admirable.

M. de Saint-Victor, dans ses gravures du tableau de Paris, nous a gardé de cette chapelle de Saint-Magloire un croquis très exact et très pittoresque (Album S. V., planche 159).

Plus tard, en 1630, Daniel Gittard, un architecte dans le mouvement d'alors, monta là sa tour de Saint-Jacques-du-Haut-Pas, un chef-d'œuvre d'une ineptie complètement classique: et l'on ouvrit, entre les deux sanctuaires, la rue qui porta longtemps le nom de la rue des Deux-Églises. M. Ernest Renan a consacré le souvenir de cette *via sacra* dans ses *Confidences de jeunesse ;* c'est là qu'il a vécu, lui, le grand savant, lors de sa sortie de Saint-Sulpice, quand il se fit pauvre professeur d'une institution où venait le voir son illustre ami, le chimiste Berthelot.

La Révolution respecta l'église, le couvent et l'orme des bénédictins bretons. Ce fut à cette époque qu'on transféra dans le local, devenu vide, l'école des sourds-muets, fondée en premier lieu dans les bâtiments des Célestins.

Le lendemain d'une des troublantes journées de 1793, un concierge effaré prit dans l'église du séminaire de Saint-Magloire les fameuses reliques, apportées jadis de Bretagne par les disciples de saint Samson et les enterra dans un puisard, à l'ombre de notre arbre séculaire.

Plus tard encore, lorsque les jours, *a lugenda profanatione*, comme disent les inscriptions officielles, furent à peu près oubliés, Mgr de Quélen, archevêque breton, lui aussi, s'en vint à Saint-Magloire, alors l'école des enfants de l'abbé de l'Épée, et sur des indications précises, il fit fouiller la terre, déterra les corps saints qui avaient probablement sanctifié jusqu'à l'arbre au pied duquel ils avaient été enfouis, et les fit transporter en place d'honneur, dans l'église voisine, où ils se trouvent encore, exposés à la vénération des fidèles.

Hélas ! à Paris comme ailleurs, tout s'efface et disparaît. Les arbres seuls résistent. Le séminaire de Saint-Magloire a été démoli ; une rue traverse l'emplacement de sa chapelle ; les reliques enterrées et déterrée sont, aujourd'hui, perdu leur crédit ; quant aux bénédictins bretons qui ont vécu si longtemps dans ce lieu, on en ignore jusqu'à la trace. Seul, l'orme, l'orme superbe vit toujours et couvre toutes ces ruines de son ombre majestueuse.

Espérons que ce tronc antique vaincra jusqu'à l'ardeur de destruction du conseil municipal, si acharné à tout abattre, et qu'il dressera longtemps encore, sur ce coin du vieux Paris, sa cime verte que le vent d'automne, lui-même, semble ne dépouiller qu'à regret.

H. DU CLEUZIOU.

---

## UNE CLASSIFICATION DE NOS ÉLÈVES

### EST-ELLE NÉCESSAIRE ?

(*Suite et fin*)

---

De ce que nous avons dit de la coopération et de l'ingérence de l'olologie dans l'école, il résulte clairement que nous n'admettons pas la sélection des élèves basée sur le critérium scientifico-physiologique. Cependant avant de soumettre notre opinion à la critique de nos collègues, nous voulons formuler encore quelques considérations.

S'il était vrai comme quelqu'un ose l'affirmer, que le *sourd-muet est « éducable » en raison directe de son degré d'ouïe*, il n'y aurait plus à discuter sur les critériums qui doivent régler la classification des sourds-muets dans les écoles. Mais du moment que l'expérience démontre que les sourds-muets de naissance peuvent acquérir une bonne prononciation et une lecture sur les lèvres parfaite et que, d'autre part, des individus qui possèdent quelques restes d'audition, restent inférieurs aux premiers dans le développement de l'intelligence, il faut reconnaître que la sélection scientifique indiquée plus haut ne peut pas se généraliser. Quand la division des sourds-muets en catégories serait faite sur cette considération : s'ils ont ou non parlé, s'ils ont ou non quel-

que degré d'ouïe ou selon l'époque à laquelle ils sont devenus sourds, nous nous trouverions sûrement dans la nécessité de procéder à une autre division selon le degré de leur intelligence. Et cela parce que l'équilibre qui se rencontre dans les classes de nos écoles doit se ressentir de la différence de capacité des élèves. Cela pourrait paraître une affirmation gratuite, mais ayant, moi, expérimenté que les résultats de l'instruction dépendent essentiellement de la capacité intellectuelle des élèves, je puis inviter mes collègues à répéter l'épreuve chacun dans sa classe, sans préventions, et je suis sûr que le résultat sera conforme à mon assertion. C'est une question de fait, ni plus ni moins. Chez les sourds-muets, comme chez tous les enfants des écoles, on trouve une gradation naturelle d'intelligence. Chez les premiers, comme chez les seconds, on doit respecter cette gradation dans le développement intellectuel ; on ne peut pas prétendre qu'un sourd-muet d'intelligence faible doit être placé sur le même pied qu'un autre qui, soit par dons naturels, soit par les circonstances de sa vie précédente, comme par les relations dont il a joui avec la société, est en en état de parcourir avec une plus grande rapidité le cours d'instruction ordinaire. Cela n'arrive-t-il pas également avec ceux qui sont dotés de tous leurs sens ? La preuve en est dans l'institution des écoles rurales. Une classification de nos élèves selon la capacité intellectuelle serait donc encore la plus rationnelle. On objecte peut-être que *les sourds-muets qui possèdent un reste d'ouïe méritent un traitement particulier qui consiste à améliorer l'ouïe par des moyens que la science médicale possède et à commencer l'enseignement de la parôle au moyen de l'ouïe pour les classer ensuite dans les écoles communales des parlants*.

Étant admis même que la science médicale possède ces moyens, les sourds incomplets ne pourront jamais arriver à recevoir l'instruction au moyen de l'ouïe dans une classe d'entendants, car les conditions qui leur sont spéciales exigent qu'ils soient instruits individuellement et je n'en connais aucun qui ait reçu l'instruction dans une école communale.

Que devra-t-on faire de ces sourds-muets qui perçoivent à peine les rumeurs et les sons vocaux, après toutefois que ces derniers leur ont été enseignés par la vue et par le toucher ? L'expérience démontre clairement que, même pour cette classe de sourds-muets, on doit donner une importance capitale à la lecture labiale. On remarque que l'habileté à lire sur les lèvres de celui qui parle dépend chez les sourds-muets non seulement de l'éducation de la vue mais essentiellement du degré de l'intelligence. Quand de fait ils ont cette instruction de pouvoir associer en eux les idées et de généraliser l'application des formes linguistiques, ils lisent sur les lèvres des parlants avec une très grande facilité. Dans ce cas ils ne lisent pas les mots un à un séparément ; mais avec un ils en devinent d'autres et quelquefois par la lecture d'un seul mot ils comprennent un jugement entier exprimé par une proposition complète. La lecture labiale est pour nous le moyen le plus opportun pour l'instruction de tous ceux qui n'ont pas l'ouïe à l'état normal. Et on pourrait même ajouter qu'il en est de même dans les cas de troubles et d'anomalies de la parole, qui arrivent fréquemment bien que l'ouïe soit bonne. Cette conviction est fortifiée en nous par l'expérience et par les jugements de docteurs éminents qui s'occupent non seulement des maladies de l'oreille mais aussi de la correction et de la guérison des troubles de la parole. A ce propos il suffit de citer l'illustre D[r] R. Coen de Vienne qui, après avoir exposé les médicaments et les agents thérapeutiques qui ont été expérimentés par lui avec succès dans le traitement de « l'alalia idiopatica » a exposé un procédé pédagogique qui forme justement un traité d'articulation enseigné aux élèves non seulement par l'oreille, qui est saine, mais aussi par la perception des mouvements de l'organe vocal au moyen de la vue (1). Mais, objecte-t-on, c'est un délit de lèse-humanité de maintenir les enfants incomplètement sourds dans les écoles de sourds-muets où leur intelligence s'avilit, où leurs nobles facultés se stérilisent ou restent

(1) Die Horstummheit und ihre Behandlung D[r] Cœn in Viener klinik, Juli 1888.

latentes. Cette objection aurait quelque importance si l'on continuait à croire que le sourd-muet à douze ou treize ans se trouve à l'état intellectuel de l'enfant doté de tous les sens à quatre ou cinq ans. Ce jugement toutefois émis et répété par ceux qui n'ont pas la pratique du sourd-muet n'est pas exact. Il n'est pas exact parce que, étant donnés les moyens avec lesquels le sourd-muet a élevé à l'état d'idées les impressions et les perceptions reçues dans le cours de son enfance, lorsqu'il se présente à l'école, il a déjà eu beaucoup de temps et beaucoup d'occasions d'observer chez lui et chez les autres des rapports de ressemblance, de dissemblance, d'espace, de temps, de mouvement, d'inertie, d'où à la longue il a déduit des rapports de cause et d'effet. Et cela arrive, je crois, par la raison que la crédulité caractéristique de l'enfant est moindre chez le sourd-muet, lequel est plus difficilement persuadé et pour lequel il y a une plus grande opportunité à se rendre compte des choses, ses parents ne pouvant pas se servir de la fascination de la parole, qui varie de caractère et de forme selon l'individu qui s'en sert et selon les circonstances multiples de la vie domestique.

Quand le sourd-muet se présente à l'école, il est au-dessous d'un parlant quant à la possession des moyens de communication, mais non quant à la puissance du développement intellectuel. Il est vrai que pour lui donner un moyen sûr de communication nous dépensons de trois à quatre années, mais après cette période, l'instruction marche plus rapidement qu'avec les parlants des écoles primaires. Et cette rapidité avec laquelle on donne les notions de la vie pratique au sourd-muet de quatrième et cinquième année, on le doit essentiellement à la spécialité de la méthode que nous employons dans les écoles de sourds-muets. Méthode qui, si elle était appliquée aussi dans les écoles élémentaires, donnerait aux enfants du peuple une plus sûre connaissance de la langue nationale. Maintenant si quelques sourds-muets, pour des conditions spéciales déterminées par leur degré d'ouïe, peuvent en moins de temps parcourir la période préparatoire, ce n'est pas pour cela qu'avec eux on ne doit pas suivre la

même méthode pour leur enseigner la langue et les connaissances utiles et nécessaires. Notre méthode, bien qu'elle paraisse spéciale, est fondée uniquement sur des principes essentiellement rationnels. Avec elle en fait nous aidons la mémoire de nos élèves en provoquant l'association de leurs idées et de leurs connaissances, nous unifions leur pensée et nous estimons que cette unité n'est pas arbitraire mais fondée sur la vérité et l'ordre universel des choses, ce qui de plus donne à l'union des pensées une importance morale. Il est démontré par des faits journaliers que les sourds-muets intelligents qui sortent d'une école bien ordonnée sont aussi instruits que les enfants des écoles primaires et nous nous contentons de cela. Arriveraient-ils à ce résultat, les sourds-muets qui ont quelques traces d'audition, si on les soumettait exclusivement à des traitements médicaux et si on attendait pour leur donner l'instruction que les résultats de la médecine fussent nuls ou très limités comme il arrive fréquemment ? Que nos collègues fassent ces réflexions et des expériences pratiques et qu'ils voient si ce n'est pas le cas de classer les sourds-muets selon la capacité intellectuelle, comme c'est notre avis, plutôt que d'après les critériums scientifiques qui, bien qu'en théorie ils puissent paraître meilleurs, ne donnent pas d'aussi bons résultats dans la pratique.

G. Ferreri,
Sous-Directeur de l'Inst. Royale Pendola des S. M. de Sienne.

*Traduit de l'Italien par* B. Thollon.

---

# LA SIMPLIFICATION DE L'ORTHOGRAPHE

## ET LA DISTINCTION DES HOMONYMES

(*Suite*)

### II

Jusqu'ici nous avons envisagé la question à peu près comme un problème de philosophie, non au point de vue de l'application, mais au point de vue de la raison abstraite. Il est temps d'en venir aux considérations pratiques.

D'abord, les expédients qu'on emploie à distinguer les homonymes sont inutiles ; on peut parfaitement s'en passer. Observons en effet ce qui arrive pour les homonymes qui s'écrivent de même, et qui sont si nombreux. Si on lit que certains poissons se pêchent avec des *vers*, il ne vient pas à l'esprit de songer aux *vers* qui riment ; et réciproquement, quand il est question des *vers* de Victor Hugo, on ne pense nullement aux *vers* de terre.

On se prononce en effet les mots mentalement : la nature de la phrase qui guide en même temps que le son et l'esprit va droit au sens juste ; s'il y a des homonymes, il n'en soupçonne pas même l'existence. Chacun peut faire la constatation sur sa personne. Et cela est si vrai que le public instruit, en général, ne s'aperçoit pas que l'orthographe soit si riche en homonymes non distingués les uns des autres. A part les maîtres de l'enfance et les linguistes, personne ne remarque combien les homonymes tels que *vers* sont fréquents. L'homonymie, pour le commun des lecteurs, est chose latente.

Tout le monde déchiffre sans peine une lettre qui contient des fautes d'orthographe. Si un jardinier m'écrit qu'il a une

*faux* neuve, je comprends sans hésiter une seconde ; bien mieux, je ne pense pas à l'adjectif *faux*. En fait, à moins de circonstances extraordinaires, l'homonyme d'un mot qu'on a sous les yeux est comme s'il n'existait pas.

C'est d'ailleurs ce qui arrive pour un mot qu'on entend prononcer. Si je parle au jardinier de sa *faulx*, il ne songe pas aux phrases comme *c'est faux* ou *il faut;* si je parle au poète de ses *vers*, il ne songe ni aux *vers* de terre, ni non plus aux *verres* de Venise, aux arbres *verts*, ou à la pantoufle de *vair* de Cendrillon. Malgré ses homonymes innombrables, la langue française est claire quand on la parle. C'est qu'il y a bien des siècles qu'elle existe : les formes qui auraient pu prêter à confusion ont été peu à peu distinguées, soit éliminées, le parler s'étant accommodé lentement aux besoins auxquels on l'a fait servir, comme un rameau qui traverse un mur se moule sur la fente.

Cette observation indique assez quel est le vrai moyen de rendre clair le langage écrit : c'est de le rendre aussi pareil que possible au langage parlé. Il faut laisser de côté les accents muets et les lettres muettes, qui ne servent qu'à résoudre péniblement les difficultés négligeables. Le temps que les enfants passent à apprendre qu'il faut un *d* dans *poids*, un *p* dans *corps* et un accent dans *où*, qu'ils l'emploient plutôt à bien apprendre la ponctuation, c'est-à-dire la notation des inflexions de la voix. Là ils seront sur le terrain de la prononciation ; là leur peine sera fructueuse, là, ils s'habitueront à écrire pour être compris, à lire sans ânonner.

Mais les expédients distinctifs ne sont pas simplement inutiles : ils sont nuisibles.

Ils nuisent à la clarté de la langue, à laquelle on s'imagine bien à tort qu'ils contribuent ; voici comment : tout auteur qui n'est pas de premier ordre compte sur eux pour rendre ses phrases intelligibles, tant bien que mal ; aussi prend-il moins de soin de surveiller son style, et celui-ci devient embarrassé et obscur.

Du moment qu'on ne peut comprendre qu'au moyen de l'orthographe, la phrase est mal faite. Y ajouter des accents su-

perflus et des lettres parasites, c'est faire comme l'enfant qui dessine et qui écrit sous son œuvre *chien* ou *maison*. Soyons sûrs que le dessin de l'enfant est informe. Soyons-en sûrs aussi, quelqu'un qui aurait vraiment besoin d'orthographier *où* et *poids* serait un grand enfant qui écrirait très mal. Qu'on lui défende ces expédients, il faudra bien qu'il se mette à écrire comme un homme. Qui aura perdu au changement? le pédantisme orthographique; et qui y gagnera? la langue française.

Les mêmes expédients nuisent, d'une façon plus matérielle, par le temps qu'on perd à les étudier. Ce n'est pas une médiocre affaire de loger dans un cerveau tant de petites conventions décousues, qui ne sont fondées sur aucune raison appréciable et ne peuvent être ramenées à aucun principe un peu large.

Les lettres muettes ont encore l'inconvénient de faire perdre un peu de temps et un peu de place dans l'écriture et dans l'impression. Mais une invention sérieusement regrettable est celle des accents muets.

Pour le puéril avantage de signaler aux yeux trois mots, pas un de plus (les trois mots *à*, *là*, *où*), on est obligé d'augmenter l'alphabet typographique de deux caractères, *à* et *ù*. Qu'on juge de la complication pour les imprimeurs: deux lettres de plus à fondre dans chaque corps, en *dix* comme en *neuf*, en *romain* comme en *italique;* deux places de plus dans chaque boîte, des chances plus nombreuses de fautes dans la composition et d'erreurs dans le triage... Tout cela coûte; or, quand l'imprimeur fait des frais inutiles, c'est le lecteur qui paie.

Est-il d'ailleurs, si indispensable d'écrire l'auxiliaire *il a* autrement que *c'est à moi?* La précaution est quelque peu exagérée; notre orthographe n'est pas toujours si méticuleuse, même pour les verbes auxiliaires. Elle écrit sans scrupule *je suis tombé* comme *je suis ma consigne*, *nous sommes* comme *des sommes d'argent*, *j'étais* comme *des étais* (*et mes ouvriers étaient les meilleurs* comme *mes ouvriers étaient les murs*), *qu'il fût* comme *un fût*, *j'ai été*

comme *en été*, et même *il est* comme *vers l'est*, qui ne se prononce pas de même. C'est pour *il est*, bien plutôt que pour *il a*, qu'il y aurait besoin d'une notation distinctive, car, dans *il est* et *vers l'est*, la similitude d'orthographe peut égarer la voix, soit la voix réelle si on lit tout haut, soit, quand on lit les lèvres closes, cette voix mentale qu'on entend au-dedans de soi-même. Or c'est quand la voix s'égare que l'esprit se méprend.

Au lieu de maintenir les piètres distinctions qui encombrent notre orthographe, il y aurait tout profit à y faire d'autres distinctions, non en inventant des procédés de même nature, mais au contraire en se laissant aller à la logique et à la simplicité, en écrivant comme on parle. Qu'on ôte à *fils* son *l* et on ne sera plus exposé à prononcer *fis* pour *fil*, ou *fil* pour *fis*. Qu'on remplace *ent* non muet par *ant*, et la langue ne fourchera plus si souvent; on ne se surprendra plus à prononcer *le président* comme *ils président*, *battu et content* comme *ils content, le couvent* comme les poules qui *couvent*, *le ferment* comme les portes qui se *ferment*, les dangers qu'on *pressent* comme ceux qui *pressent*. On lira mieux et comprendra mieux, parce que la voix sera mieux guidée.

L'orthographe claire, c'est celle qui guide la voix. La nôtre le sera d'autant plus qu'elle prétendra moins à ce qui n'est pas son rôle, guider l'esprit.

L. HAVET.

## AVIS

*La Tribune des instituteurs et institutrices* annonce que la pétition pour la simplification de l'orthographe a reçu la signature de M. LIARD, directeur de l'enseignement supérieur, de M. RABIER, directeur de l'enseignement secondaire, de M. BUISSON, directeur de l'enseignement primaire. Ont signé: 139 professeurs de l'enseignement supérieur, 41 proviseurs, et plusieurs principaux directeurs et supérieurs. — *L'Alliance française* a déclaré adhérer officiellement à la pétition.

(*Note de M. Paul Passy.*)

# RÉDUCTION DES LETTRES A LEURS ÉLÉMENTS PRIMITIFS

ET

## Art d'enseigner à parler aux Muets

**par JUAN PABLO BONET**

**Attaché au service secret du Roi et à la personne du capitaine général de l'artillerie d'Espagne et secrétaire du connétable de Castille**

*Dédié à Sa Majesté le Roi Don Philippe*

(Suite)

---

### Chapitre XX

### Lettre H

Tous les auteurs latins appellent cette lettre une expiration. Par elle-même elle n'a aucune valeur phonétique qui puisse s'allier à d'autres lettres. Nous ferons remarquer que cette lettre diffère des autres consonnes en ce que le souffle qui forme celles-ci est coupé ou modifié par les mouvements de la bouche ou de la langue, tandis que H ne trouve aucun obstacle et sort sous la forme d'une expiration. La bouche est dans la même position que pour A, mais comme on s'abstient de produire un son, il ne sort qu'un souffle, fort, il est vrai, mais absolument aphone.

La forme graphique H est bien appropriée au souffle. Placée dans la position horizontale I, elle montre la différence qui la distingue de ∢. Les deux grandes lignes ne se rencontrent point pour simuler cette forme de trompette qui symbolise le son ; elles forment au contraire deux ouvertures bien libres, et la ligne transversale indique comme pour ∢, que la bouche doit rester ouverte.

Quand cette lettre est suivie d'un point (H.) les latins lui donnent la signification de *Honestus*, *hæres*, *honor*, *hic*, *hoc*, etc... surmontée d'un trait H̄ : *hora*, *hoc*, etc... H̄. H̄. : *hæredes*.

En chiffres latins H = deux cents (200).
H̄ = deux cent mille (200,000).

## Chapitre XXI

## Lettre I

I est la troisième des voyelles, et, comme toutes celles-ci, elle a un son simple et significatif. Ce son, qui lui sert de nom, est formé de la façon suivante. Le souffle est chassé directement et passe par-dessus la langue ; cet organe est lui-même un peu élevé vers le palais et vient se placer sur la partie antérieure de la bouche, derrière les dents. La bouche est entr'ouverte et c'est par là que s'échappe l'air expiré. La forme graphique de cette lettre — formée par une ligne droite montre bien la direction que suit le souffle au-dessus de la langue.

Suivie d'un point (I.) cette lettre signifie : *Iulius*, *Index*, *inter*, *in*... etc. ; (I?) : *intra;* (I. I.) : *ibi;* (I. I. I.) : *indicavit*, *indicia ;* (I. I. I.): *trium ;* (I. I. I. I.): *quatuor*.

En chiffres latins I = un (1) ; surmonté d'un trait I = mille (1,000).

En espagnol I = un (1).

## Chapitre XXII

## Lettre L

Cette lettre a pour nom le son produit en appuyant la pointe de la langue contre le milieu du palais, de façon à former un demi-cercle vers l'intérieur. Tout le souffle ne vient pas frapper le palais, mais comme il se trouve intercepté par la langue qui forme barrière et qu'elle ne laisse de passage que

sur les côtés, c'est par là qu'il s'échappe. La forme du caractère L s'explique de deux façons : la première explication démontre l'action de la langue qui relève sa pointe vers le palais dans cette position ⅃. Si, quand nous écrivons, c'est dans le sens opposé que nous traçons cette lettre L, c'est à cause de notre manière d'écrire de gauche à droite, à l'inverse des Hébreux et des Arabes.

La seconde explication vise aussi la position de la langue élevée vers le palais, c'est la ligne verticale, tandis que la ligne horizontale représente le souffle qui cherche une issue et qui s'échappe à travers les dents inférieures L.

Suivie d'un point (L.) cette lettre signifie : *Lucius*, *Lelius*, *libertas*, *locus*, *lege, lector.*, etc.

L. L. : *Lelius*, *legibus*, *laudabilis*, etc.

En chiffres latins L = cinquante (50). $\overline{L}$ = cinquante mille (50,000).

En espagnol L = cinquante (50).

## Chapitre XXIII

## Lettre M

Cette lettre est la moins sonore de tout l'alphabet. Elle est formée par le son que produit l'air refoulé dans la bouche fermée. Les lèvres sont serrées et, suivant l'expression de Victorinus, le souffle mugit en quelque sorte dans la cavité buccale et s'échappe ensuite par le nez.

Le caractère M figure très exactement les différentes directions que suit le souffle qui monte d'abord vers la tête, descend ensuite dans la cavité buccale pour remonter vers les fosses nasales et ressortir par le nez.

Suivie d'un point (M.) cette lettre signifie : *Marcus*, *miles*, *monumentum*, *Mutius*, *mulier*, *majorem*, *matrimonium*, etc. M° : *modo*. $\overline{M}$ : *malitiæ;* M M : *milites*, *memoria*, *monumenti*.

En chiffres latins M = mille (1,000) ; $\overline{M}$ = centmille (100,000).

En espagnol M = mille (1,000).

## Chapitre XXIV

### Lettre N

Le son de cette lettre a quelques rapports avec celui de M. Il se forme en touchant le palais avec la langue, la pointe de cet organe un peu tournée vers l'intérieur. La bouche forme aussi résonnateur, quoi qu'elle ne soit pas fermée et le souffle sort également par le nez. Les lèvres sont entr'ouvertes et le son n'est pas aussi prolongé que dans la lettre précédente. C'est pour ce motif que le caractère N comporte un trait de moins que M.

Suivie d'un point N. signifie : *Non, nec, nepos, Nero, nomen, nihil,* etc.

N : *noster;* N̈ : *nostrum, nunc;* N̆ : *non, numerator, nobilis, nepos ;* N : *noscitus, natus, nisi, noster.*

En chiffres latins N = quatre-vingt-dix (90) et avec un trait au-dessus :

N̄ = quatre-vingt-dix mille (90,000)

## Chapitre XXV

### Lettre O

Cette lettre est la quatrième des voyelles : son nom est formé par le son que produit l'expulsion libre de l'air sans aucun mouvement de la bouche. Dans l'émission de cette voyelle, la langue est retirée dans le fond de la bouche pour ne pas gêner le passage du souffle, et les lèvres un peu avancées ont la forme même du caractère *o*.

O. signifie : *Oportet, optimus, opinio, omnis, os,* etc.

O. ? : *Ostendit.*

O. O. : *Omnibus, oportebat,* vel *oportuit.*

En chiffres latins O = onze (11) et Ō = onze mille (11,000).

## Chapitre XXVI

### Lettre P

Le son de cette lettre ressemble beaucoup à celui de B. La seule différence, c'est que dans l'articulation de cette dernière, les lèvres s'entr'ouvrent pour laisser sortir doucement le souffle, comme nous l'avons déjà dit, tandis que dans le P, l'air est enfermé dans la cavité buccale et il en sort violemment, et comme s'il forçait les lèvres à s'ouvrir. C'est parce que la force du souffle agit principalement sur la lèvre supérieure qu'on lui a donné cette forme P. B et P se ressemblant un peu, on a voulu que les caractères servant à représenter les deux, aient aussi quelques points communs.

P. signifie : *Publius*, *publicus*, *pater*, *populus*, etc.

P ? : *Post*, *pax*.

P. P. : *Perpetua*, *proposita*, *pater*, *pace*, *populo*, vel *præfes provinciæ*. P. P. P. : *Primus pater patriæ*, vel *pater patriæ proconsul*.

P. P. P. P. : *Primus pater patriæ profectus*.

En chiffres latins : P = quatre cents (400) ; $\bar{\text{P}}$ = quatre cent mille (400,000).

## Chapitre XXVII

### Lettre Q (*q*)

Cette lettre a pour nom un son composé de *c* et de *u* ; aussi est-elle considérée par divers auteurs comme inutile, puisque dans toutes ses applications elle peut être remplacée par les deux lettres dont elle se compose. Quintilien, par exemple, écrit *cos* pour *quos* ; Velius Longus, *cuis* pour *quis*. Cette lettre n'est donc pas un son simple, comme toutes les autres, et elle ne s'unit à aucune autre lettre que *u*.

Pour donner une forme graphique à cette lettre on a dû tenir compte de son caractère composé, c'est pourquoi on la représentait d'abord par un U enfermé dans un C ; mais pour en faire un caractère plus uniforme on adopta cette figure Q.

Q. signifie : *Quintus*, *quæ*, *quia*, *quo*, *quod*, *quando*, *quare*.

Q : *Quo*.

$\overline{QQ}$ vel QQ. *Quinquennalis*.

En chiffres latins Q = cinq cents (500).

$\overline{\overline{Q}}$ = cinq cent mille (500,000).

## Chapitre XXVIII

### Lettre R

Le nom de cette lettre est le son formé par un souffle assez fort qui fait vibrer la pointe de la langue, relevée vers le milieu du palais, et un peu repliée vers l'arrière-bouche.

La forme du caractère montre comment le son se produit dans la cavité buccale, vers le palais. L'air est comprimé en haut et s'échappe vers le bas, suivant la direction de la ligne irrégulière qui finit la lettre R et qui symbolise en même temps les mouvements de vibration.

R. signifie : *Roma*, *rex*, *regnum*.

$\overline{\overline{R}}$ : *res*.

R. R. R. : *Rurum romanorum*, vel *regnum Romæ ruit*.

En chiffres latins R = quatre-vingts (80).

$\overline{\overline{R}}$ = quatre-vingt mille (80,000).

## Chapitre XXIX

### Lettre S

Le son de S est un faible sifflement très doux, formé par l'air effleurant la pointe de la langue placée près de la gencive supérieure, et passant entre les dents.

Le caractère de cette lettre n'emprunte rien à la forme de

la bouche, on a adopté comme figure la forme d'un animal qui siffle, la couleuvre S.

S. Signifie : *Senatus*, *sepulcrum, sacrum*, *sententia, si*, *sibi, sine*, etc.

S ?: *Sunt.*

SS : *Sanctissimus.*

S. S.: *Suprascriptus*, vel *sine sensus.*

S. S. vel SS : *secundum sententia.*

S. S. S. : *Sancto Silvano sacrum.*

S. S. S. S. : *Sancto sanctissimo sacrum.*

En chiffres latins S = soixante-dix (70).

S = soixante-dix mille (70,000).

(*A suivre.*) E. Bassouls et A. Boyer.

---

# PARTIE PRATIQUE

## LEÇONS DE SEPTIÈME ANNÉE

RECUEILLIES EN 1857

**A l'École de Montpellier, par S. PASCAL**

### LE COMMENTAIRE DU CALENDRIER (en 17 Leçons)

#### I

| LE MAITRE | L'ÉLÈVE |
| --- | --- |
| Combien y a-t-il de mois dans une année ? | — Monsieur, il y en a douze : janvier, février, mars, avril, mai, juin, juillet, août, septembre, octobre, novembre et décembre. |
| Combien l'année a-t-elle de jours ? | — 365 et quelques heures. |

| LE MAITRE | L'ÉLÈVE |
| --- | --- |
| Ce nombre est-il toujours le même ? | — Non, Monsieur. Il change tous les ans ; et la quatrième année a toujours un jour de plus. |
| Comment s'appelle l'année qui a 365 jours ? | — Elle s'appelle *commune.* |
| Comment se nomme celle de 366 jours ? | — Elle se nomme *bissextile.* |
| Quelle différence fait-on entre les années bissextiles et les ordinaires ? | — C'est-à-dire que nous avons un jour de plus ou de moins. |
| Combien de jours avons-nous cette année ? | — Nous en avons 365. |
| Et l'année prochaine ? | — Nous en aurons 366. |
| Quand commence l'année ? | — Le 1er janvier. |
| Quand finit-elle ? | — Le 31 décembre. |
| Dans quelle année sommes-nous? | — En 1857. |
| Comment appelle-t-on la liste des années et des mois ? | — On l'appelle *calendrier.* |
| A quelle colonne se range le mois de janvier ? | — Il est placé à la première colonne. |
| Combien dure ce mois ? | — Il a 31 jours de durée. |
| Quel est le quantième du mois ? | — Nous sommes au 20. |
| Aimez-vous bien le mois de janvier? | — Non, Monsieur, je le déteste. |
| Dites-m'en le motif ? | — Parce qu'il fait grand froid, et qu'il y a du brouillard et de la neige. |
| Quelles sont vos idées sur le mois de janvier ? | — Janvier étant le premier mois de l'année et procurant à tous les enfants le bonheur de manger des bonbons, de renouveler les souhaits que nous formons pour nos chers parents et amis, me plaît beaucoup. Malgré tout le plaisir que j'éprouve en ce mois, je dirai aussi que je n'en aime pas le froid si vif ; je n'aime pas voir la neige tomber de manière à ne plus pouvoir sortir sans crainte de danger; et ceux que je plains le plus, en ce mois, ce sont les pauvres ; et puis la vue des arbres nus m'attriste. |

## II

| LE MAITRE | L'ÉLÈVE |
|---|---|
| A quelle colonne place-t-on le mois de Février ? | — A la seconde colonne du calendrier. |
| Combien de jours a le mois de février ? | Il y a 29 jours, les années bissextiles ; il n'en a que 28, les autres années. |
| Aimez-vous beaucoup ce mois? | — Non, Monsieur. |
| Pour quel motif ? | — Parce que le froid se fait encore sentir. |
| Que font les laboureurs en ce mois? | — Ils labourent leurs champs et sèment les petits grains. |
| Y a-t-il longtemps qu'il fait mauvais ? | — Il y a à peu près 20 jours. |
| Le temps est-il bon pour les semences? | — Non, Monsieur, il fait trop sec. |
| Que craint-on ? | — Que le blé ne soit mangé par a vermine. |
| Les laboureurs auront-ils une bonne récolte? | — Si j'en juge d'après les apparences de la campagne, oui; mais je ne puis l'assurer : il peut survenir du mauvais temps et tout pourrait être perdu. |
| Expliquez-nous ce que c'est que février? | — C'est le second mois de l'année : cette époque est remarquable par le carnaval; les jours sont un peu plus longs ; cependant il fait encore bien froid. On voit aussi les cultivateurs labourer leurs champs pour y semer les petits grains. |

## III

| | |
|---|---|
| A quelle colonne est le mois de mars ? | — A la troisième colonne du calendrier. |
| Combien a-t-il de jours? | — Il en a 31. |
| Comment le trouvez-vous? | — Je le trouve variable. |
| Que veut dire le mot *variable* ? | — C'est-à-dire qu'à cette époque le temps est quelquefois très froid et très sec ou tempéré et humide. |
| Le vent abat-il des arbres? | — Oui, Monsieur, cela arrive quelquefois. |
| Quelle est la fleur qui fleurit en mars et que l'on aime tant? | — C'est la violette, qui a un parfum délicieux. |
| De quelle couleur est cette fleur? | — Violette, comme le dit son nom. |

(*A suivre.*)

# INFORMATIONS

**Congrès international des sourds-muets.** — En faisant le compte rendu de ce Congrès, dans notre numéro d'août, nous n'avons pu reproduire le discours prononcé par M. le sénateur Hugot, parce qu'on ne nous en avait pas fait parvenir le texte en temps opportun. Nous pouvons aujourd'hui réparer cette omission. Ce discours fut précédé d'une courte allocution de M. Chambellan, président de l'Association Amicale des Sourds-Muets, qui souhaita en ces termes la bienvenue à M. Hugot, président d'honneur du Congrès.

Monsieur le Sénateur,

Malgré vos occupations graves et nombreuses, vous avez bien voulu accepter la présidence d'honneur du Congrès international organisé par l'Association Amicale des Sourds-Muets de France.

Vous prouvez ainsi vos sympathies pour les sourds-muets et votre admiration pour l'œuvre éminemment philanthropique de l'immortel abbé de l'Épée. Ils vous prient d'agréer l'expression de leur reconnaissance la plus vive.

J'ai l'honneur, Monsieur le sénateur, de vous présenter M. Dusuzeau, le président élu du Congrès, élection bien méritée par l'activité intelligente qu'il a déployée en cette circonstance.

Voici le texte du discours de M. Hugot :

Mesdames, Messieurs,

Le 21 Juillet 1791, l'Assemblée nationale rendait un éclatant hommage à l'abbé de l'Épée, et inscrivait son nom au livre d'or de la France.

Elle décrétait, en effet, sur un rapport de Prieur de la Marne, que son nom serait placé au rang de ceux des citoyens qui ont bien mérité de la Patrie et de l'humanité, et que son institution serait entretenue aux frais de l'État comme un monument digne de la nation française.

Le rapport de Prieur qui traçait en caractères ineffaçables vos lettres de grande naturalisation intellectuelle se terminait ainsi : « A votre voix, « Messieurs, quatre mille infortunés pourront recouvrer leurs facultés « et, avec elles, l'usage de leurs droits. Ils redeviendront des hommes et « des citoyens. »

En proclamant cette réhabilitation des sourds-muets, la grande Assemblée ne faisait que traduire dans un texte législatif la noble pensée qui, durant son long apostolat, avait passionné celui vers lequel convergent aujourd'hui vos cœurs reconnaissants. L'abbé de l'Épée sans parler du caractère sacerdotal de son œuvre, avait parfaitement compris le parti que la France pouvait tirer de tous ces esprits paralysés par un vice originel, et s'adressant aux sourds-muets, son regard, allumé par la foi dans l'avenir, leur avait dit : Et vous aussi, vous serez des hommes !

Vous serez des hommes, c'est-à-dire, vous cesserez d'être des organismes incomplets, pour ainsi dire, étrangers à la société humaine, pour devenir des intelligences appelées, comme les autres, à la perfectibilité.

La prédiction de celui que vous avez nommé, dans un langage touchant, votre père *spirituel* s'est réalisée au-delà de toute espérance.

Grâce à sa méthode perfectionnée par de fervents continuateurs de son œuvre, vous avez moissonné à pleines mains dans le champ de la science ouvert à votre persévérant labeur, et c'est ainsi que vous avez la satisfaction de compter dans vos rangs, à tous les degrés de l'échelle sociale, dans le monde littéraire, scientifique, industriel, dans le monde du travail aussi, des hommes qui ont été et qui sont l'honneur et l'ornement de la Patrie.

Compatriotes et étrangers, je vous adresse à tous mon salut affectueux. Oui, à l'ouverture de ce Congrès international où votre compétence va se manifester dans les diverses questions à l'ordre du jour, je vous salue tous, Messieurs, comme des frères régénérés, comme nos égaux dans la famille humaine

*
* *

**Société d'appui fraternel des sourds-muets de France.** — Nous recevons de cette Société communication d'une circulaire par laquelle elle convie non seulement ses adhérents, « mais encore tous les sourds-muets qui s'intéressent à ses efforts » et aussi les hommes de cœur, les hommes de talent qui veulent que la France soit grande par tout ce qu'elle possède de vital » à un banquet qui aura lieu le dimanche 27 octobre, « pour célébrer le succès inespéré de la Société » (plus de 10,000 francs de capital en 8 ans) et pour offrir à M. Cochefer, son fondateur, à l'occasion de sa nomination au grade d'officier d'Académie, un témoignage d'affection et de reconnaissance. Cette circulaire est signée de :

MM. GRAF, *président*, rue Saint-Maur, 56 ; H. GAILLARD, *secrétaire*, rue des Pyramides, 4 ; MOULIN, *trésorier* ; GIRAUD, CRAMER, FOREST, WEISS, CANCHON.

*
* *

**Récompenses accordées aux collaborateurs exposants.** — Nous relevons sur la liste des récompenses accordées aux exposants collaborateurs, celles dont viennent d'être honorés MM. :

Camut, architecte de l'Institution nationale des sourds-muets, *médaille de bronze ;*

Hugentobler, directeur de l'Institution pour l'instruction des sourds-muets par la parole, à Lyon-Villeurbane, *médaille d'argent ;*

E. Grosselin, chef de la sténographie à la chambre des députés, promoteur de la méthode phono-mimique pour l'enseignement simultané des sourds-muets et des entendants-parlants, *médaille d'or ;*

M. Magnat, directeur de l'Institution des sourds-muets de Rueil (Seine-et-Oise), *médaille d'or.*

*
* *

**Concours pour l'obtention du titre de professeur-adjoint à l'Institution nationale de Paris.** — Un concours pour l'obtention du titre de professeur-adjoint a eu lieu, sous la présidence de M. l'inspecteur général Régnard, à l'Institution nationale de Paris, dans les journées des 25, 26 et 28 octobre, entre les maîtres de l'Institution déjà munis du grade de répétiteur de 1re classe. Dix candidats ont été admis. Ce sont MM. : Pautré, Danjou, Dalbiat, Vivien, Legrand, Boudin, Chauvin, Dupuis, Hervaux, Tournier.

*
* *

Nous apprenons que le lundi 23 décembre prochain, jour du centième anniversaire de la mort de l'abbé de l'Épée, l'Institution nationale des sourds-muets se rendra en corps à l'église Saint-Roch pour déposer une couronne sur la tombe du fondateur de l'Institution.

D'autres couronnes seront également portées par les élèves de l'Institution de Paris, au nom de différentes écoles, et notamment de l'Institution des sourds-muets de Rio-de-Janeiro, conformément au désir de l'empereur du Brésil.

---

## REVUE DES JOURNAUX

Les **Annales américaines**, l'intéressante publication de M. Fay a été la première des revues écrites en langue anglaise à signaler l'ouvrage de M. Goguillot : « Comment on fait parler les sourds-muets ». C'est M. Gordon qui s'est chargé d'en faire l'analyse et de le présenter aux instituteurs du nouveau monde.

« Ce traité, dit M. Gordon, sur l'art d'enseigner la parole aux sourds-muets, magnifiquement imprimé et illustré d'admirables gravures, présente sous une forme attrayante une exposition complète de cet art difficile. L'ouvrage est détaillé, clair dans ses développements, scientifique dans sa méthode, et cependant absolument pratique ; il se recommande ainsi non seulement aux instituteurs inexpérimentés mais encore à toutes les personnes qui désirent se familiariser avec la base du système d'éducation des sourds-muets qui prévaut actuellement en France.

« Il est oiseux de dire que M. Goguillot est un fervent de la méthode orale pure, mais il est important de noter, qu'avec une franchise parfaite, il reconnaît que cette méthode n'est pas d'une application universelle. »

Suit en effet un passage du livre de M. Goguillot dans lequel celui-ci parle des sujets dont les aptitudes intellectuelles ne sont pas suffisantes pour être enseignés par la méthode orale ou dont la constitution physique est un obstacle absolu à toute espèce d'éducation. Nous nous permettrons en passant de faire remarquer à notre confrère du nouveau monde que les réserves faites par M. Goguillot ont été exprimées au congrès de Milan et que sur ce point il est parfaitement d'accord avec tous les oralistes quels qu'ils soient.

« Le livre », continue M. Gordon, « comprend six parties. La première partie contient la préface de M. le Dr Ladreit de Lacharrière et cinq chapitres consacrés successivement à la possibilité d'instruire les sourds par la méthode orale pure, à un court historique de ladite méthode, à l'état actuel de la question en France et dans le monde entier (à ce chapitre sont jointes des tables de statistiques), et enfin à des notions sommaires d'acoustique et de physiologie de la voix.

« Dans la seconde partie, l'auteur s'occupe de la période préparatoire et consacre quatre chapitres fort utiles à l'examen de l'état physique et

intellectuel du sujet, à l'éducation de la vue, à celle du toucher et à celle de l'appareil vocal.

« La troisième partie est particulièrement consacrée à la voix et à l'éducation du sens de l'ouïe. Ici, il faut placer une note sur l'organisation de l'enseignement auriculaire à l'Institut de Paris, et une description d'un audiomètre compliqué d'invention française.

« La quatrième partie comprend six chapitres qui traitent des éléments de la parole et des moyens de les enseigner aux sourds-muets. Dans la cinquième partie, on traite des modifications que subissent les éléments de la parole quand ils se combinent entre eux, et des difficultés que fait naître l'orthographe française au double point de vue de la prononciation et de la lecture sur les lèvres.

« La sixième partie traite des rapports des mots avec les propositions. A cette partie est joint un appendice dans lequel l'auteur donne des conseils pratiques sur l'art de la lecture sur les lèvres ou « moyen de comprendre le discours par les yeux ».

« Nous avons lu avec attention la préface du Dr Ladreit de Lacharrière. Le médecin de l'Institut de Paris, en discutant les causes et les conséquences de la surdi-mutité, récuse absolument le témoignage des statistiques françaises, et conclue après un examen rigoureux que la proportion des sourds de naissance, s'élève tout au plus à trente pour cent du chiffre total des sourds-muets de toute catégorie, et la proportion des sourds qui tiennent directement leur infirmité de leur père et mère est plus petite encore. Il cite les recherches de M. Parrot qui démontre que les maladies qui affectent le sujet avant la naissance et plusieurs autres causes qui ne sont pas toutes communes avec les influences héréditaires déterminent une inflammation et des lésions de l'oreille, lesquelles produisent la surdité, qui dans ce cas ne peut pas être davantage attribuée à l'hérédité que si elle avait été déterminée par les mêmes phénomènes à une époque postérieure.

« Nous nous permettrons de faire observer en passant, et nous insisterons même sur ce point, que l'influence de l'hérédité ne se manifeste pas à une époque déterminée de l'existence.

« Le Dr L. de Lacharrière n'interdit pas totalement les mariages entre les sourds, mais il désirerait que les sourds fissent un choix judicieux et ne se mariassent pas avec des individus dont l'infirmité proviendrait d'une cause analogue à la leur et ne se fût pas transmise de la même façon à ses descendants. »

A l'égard des mariages consanguins, le Dr L. de Lacharrière formule l'aphorisme : « la consanguinité renforce l'hérédité, » en d'autres termes, les germes fournis par chaque parent sont considérablement multipliés dans la postérité et ont ainsi un effet plus considérable.

Le Dr L. de Lacharrière, discute aussi « la responsabilité morale et légale du sourd-muet, et d'accord avec Tardieu et Legrand du Saulle, conclut que cette responsabilité toute relative varie avec l'état intellectuel de l'individu et que l'absence complète d'éducation peut seulement déterminer l'irresponsabilité.

« Le Dr de Lacharrière cite le cas évidemment très rare d'un sourd-muet intelligent quoique illettré et duquel il dit : J'ai connu un sourd-muet très intelligent, un serrurier habile, qui exposait quelques-unes de ses inventions fort ingénieuses à l'Exposition universelle de 1878. Il ne

savait ni lire ni écrire, et cependant il exprimait clairement ses pensées à l'aide de signes très expressifs.

« Dans le chapitre sur la préparation de l'appareil vocal, une grande importance est attachée aux exercices faits avec le spiromètre. Trois types d'appareils sont décrits, la préférence est accordée à celui de Bellangé, lequel a été adopté par l'Institution de Paris. Cet appareil ne mesure pas seulement et exactement le volume d'une seule inspiration ou d'une seule expiration, mais enregistre encore tout l'air exhalé dans un temps donné, cinq minutes par exemple, par chaque élève.

« La partie consacrée à l'anatomie et à la physiologie des organes vocaux nous paraît d'une exactitude absolue, et quoiqu'elle ne contienne pas de détails minutieux, rien ne semble avoir été omis de ce qui est utile à l'instituteur.

« Les chapitres consacrés aux éléments de la parole sont remplis de conseils pratiques inspirés pour la plupart, par l'expérience.

« Les gravures, qui sont généralement au nombre de quatre pour chaque élément, sont plus nombreuses que dans tout autre ouvrage de ce genre. Voici quelles sont ces quatre figures destinées à préciser pour le lec teur, letxte de M. Goguillot : 1° aspect de la figure, vue de face; 2° une section anatomique des organes de la phonation dans l'émission de chaque élément; 3° le contact de la langue avec le palais; 4° les principaux artifices employés dans l'enseignement de chaque son.

« M. Goguillot a emprunté à l'ouvrage de Kingsley, Traité des déformations des organes de la parole, les illustrations de la troisième catégorie. Ces contacts ont été obtenus par M. Kingsley par un artifice très ingénieux, sur une plaque de vulcanite noire, adaptée au palais de telle façon qu'elle ne soit pas un obstacle à l'émission de la parole, on avait passé une couche de craie dissoute dans l'alcool. Cette plaque mise en place, on faisait émettre un élément et alors elle se mouvait dans une direction donnée. La ligne de contact était parfaitement donnée par la marque noire laissée par la langue. »

« Quand on jette un coup d'œil sur l'ouvrage, on remarque quelques erreurs qui échappent difficilement à l'œil d'un lecteur américain. Les tables de la statistique nous disent à tort qu'il y a en Amérique 7,155 élèves instruits par la méthode orale pure.

« M. Goguillot commet encore une erreur dont il n'est peut-être pas responsable et frustre l'Amérique d'un de ses titres de gloire en attribuant à Thomas Braidwood la paternité de « Vox oculi subjecta ». Quoique cet estimable ouvrage soit paru à Londres, sans nom d'auteur, en 1783, les lecteurs assidus des *Annales* ont depuis longtemps appris que Francis Green, natif de Boston, en était le véritable auteur.

« C'est avec un vif plaisir que l'auteur de cet article a lu le livre de M. Goguillot. Celui-ci termine son livre en énonçant une série de propositions fondamentales, qui doivent assurer un plein succès au maître qui tente d'enseigner la parole aux jeunes sourds, et il ajoute en appendice certains conseils sur l'art de la lecture sur les lèvres. Pour tout cela, et ce qui vaut mieux, nous préférons engager les lecteurs à s'en rapporter au livre même. »

Joseph C. Gordon,
Professeur de l'Institution nationale des sourds-muets de Washington.

# BIBLIOGRAPHIE

« **La surdi-mutité et les sourds-muets devant la loi,** » par M. le Dr Lannois (Bibliothèque d'anthropologie criminelle et des sciences pénales. Lyon, 1889).

L'ouvrage qui vient d'être publié par M Lannois et que nous examinons aujourd'hui, n'a pas le mérite de la nouveauté pour nous qui possédons déjà dans notre littérature des ouvrages très précieux en ce genre. Toutefois la monographie de M. Lannois est très importante puisqu'elle parle de la surdi-mutité sous deux aspects qui doivent appeler à notre époque surtout l'attention des médecins légistes et auristes, c'est-à-dire sous le double point de vue de l'otologie et de la médecine légale.

Dans le premier chapitre, l'auteur fait un peu de statistique et parle de la fréquente surdi-mutité dans les pays civilisés ainsi que de la difficulté de connaître les justes proportions entre les cas de surdité congénitale et de surdité acquise. Il indique à ce propos les résultats des recherches qui ont été faites tout dernièrement à Berlin, à Paris et par lui-même (à Lyon) et il conclut *qu'on doit se rapprocher beaucoup de la réalité, en disant que le chiffre des surdités congénitales oscille entre 20 et 25 pour 100.*

La difficulté de rédiger des statistiques bien exactes, surtout dans ce vaste champ, excuse M. Lannois de ne pas pouvoir déterminer avec précision un tant pour cent et de laisser par cela même la question au point où elle était auparavant. Nous voudrions cependant que ce point fixât en particulier l'attention des otologistes qui auraient des résultats d'autant plus sûrs qu'ils pourraient s'appuyer pour l'étiologie et la diagnose de la surdimutité, sur des indications plus certaines. C'est précisément au défaut de statistiques bien exactes que l'on doit attribuer l'excessive importance donnée à certains phénomènes présumés, jusqu'à présent, cause de la surdité congénitale. A cet égard, l'auteur constate très judicieusement qu'il y a exagération dans l'importance attachée à la consanguinité des parents comme cause très réquente de surdité congénitale et en cela, il s'éloigne de l'opinion de ceux (qui ne manquent pas de nos jours) (1) qui soutiennent la mauvaise influence des mariages consanguins sur les enfants. L'auteur se range du côté des docteurs Benzeugue et Lacapague dont les conclusions sont résumées dans le jugement porté en 1870, par l'illustre Prof. Mattei, qui, après avoir démontré que les statistiques rédigées jusqu'alors n'étaient pas dignes de foi, concluait que « *les mariages consanguins ont des funestes conséquences non pas précisément à cause de la sanguinité, mais parce qu'ils sont contractés entre des individus qui ont la même disposition morbide héréditaire* (2). »

Dans un deuxième chapitre, le Dr Lannois traite de l'éducation des

(1) Voir l'étude sur l'Institution Nationale des sourdes-muettes de Bordeaux, par, Adrien Cornié, 1886-89.

(2) Voir le discours du Prof. Mattei, de la prétendue mauvaise influence des mariages consanguins sur la race, 1890.

sourds-muets et constate que la méthode orale a assuré sa primauté sur les autres par ses bons résultats. La statistique que l'auteur rapporte sur les sourds-muets instruits est trop éloquente pour ne pas démontrer par elle-même que nous nous efforçons inutilement de réclamer l'égalité des droits du sourd-muet, si nous n'obtenons avant tout pour lui le bienfait de l'instruction obligatoire.

Dans un troisième chapitre, la surdi-mutité est considérée sous le point de vue de la médecine légale et du droit. Par le court et clair exposé du Dr Lannois on voit manifestement qu'on a déjà fait beaucoup en faveur des sourds-muets en les enlevant à cet état d'abandon où ils gisaient depuis bien des siècles. Il indique les différentes appréciations de quelques écrivains sur l'intelligence du sourd-muet ; et il partage l'opinion de ceux qui disent que la capacité civile et la responsabilité des sourds-muets doit se mesurer d'après leur développement intellectuel et leur éducation. Il reste encore cependant beaucoup à étudier sur ce sujet, car les opinions bien différentes sur l'intelligence du sourd-muet montrent clairement que bien des fois on a voulu prononcer un jugement sans connaître à fond la question.

Dans le quatrième et dernier chapitre qui parle entièrement de la simulation de la surdi-mutité, nous aurions voulu trouver quelque observation sur le recrutement militaire des sourds-muets. On parle seulement de ceux qui se feignent sourds-muets pour être réformés, et non des véritables sourds-muets qui de bonne foi se présentent aux Conseils de recrutement militaire. Je ne sais pas comment les choses se passent en France ; mais je sais qu'on fait très mal en Italie, lorsqu'on soumet à des épreuves inutiles dans les hôpitaux des pauvres sourds-muets qui présentent le certificat légitime des Directeurs des établissements où ils ont été instruits. L'étude du Dr Lannois fait enfin voir que nous sommes encore bien loin d'une connaissance exacte sur l'étude du sourd-muet en face de la société et de ses lois. On pourra pourtant y parvenir dès que la science aura des bases assurées sur lesquelles elle pourra s'appuyer pour tirer de justes conclusions ; et elle ne les aura que dans des statistiques rédigées sur des jugements scientifiques. Mais, cette rédaction, dit de Rossi, appartient aux médecins. Qu'ils accomplissent donc leur tâche, et alors celle des maîtres sera de plus en plus efficace.

J. Ferreri.

---

Pour être analysés prochainement :

*Come s'insegna a parlar bene al sordo-muto*, conférence de M. J. Vatter, directeur de l'institut des sourds-muets de Francfort-sur-le-Mein, traduit en italien par M. J. Ferreri.

*Om dovstummes emdervisning*, par Conrad Svendsen, de Christiana.

*Il libro de doveri et diritti*, ad uso dei sordo-mute, par C. Perini.

*Les éléments de la parole*, petit cours à l'usage des professeurs d'articulation, par Edouard Magnat.

---

*L'Éditeur-Gérant*, Georges Carré.

Tours, imp. Deslis Frères, rue Gambetta, 6.

REVUE INTERNATIONALE
DE L'ENSEIGNEMENT DES SOURDS-MUETS
Tome V. — N° 9. Décembre 1889.

# LA MEILLEURE LEÇON

C'est celle qui ressemble le moins à une leçon. L'idée n'est pas neuve et tous les pédagogues l'ont émise sous diverses formes. C'est devenu une banalité de dire qu'il faut rendre la leçon attrayante; mais il ne suffit pas de proclamer cette vérité, il faut trouver les moyens de la mettre en pratique. Or un moyen se présente à nous journellement — surtout depuis que nous pratiquons la méthode orale — dont il faut savoir profiter.

Tous nos confrères savent combien il est difficile et long d'enseigner à nos jeunes sourds les formes de la syntaxe usuelle. Que de fois les leçons les mieux préparées, inspirées par les auteurs les plus justement appréciés, ne laissent que d'insignifiantes traces dans l'esprit de nos élèves! Par ces leçons, nous ne parvenons le plus souvent — quand nous réussissons — qu'à donner à l'enfant l'intelligence du langage et non l'usage. C'est l'usage, cependant, qui est le but à atteindre.

Certes un professeur consciencieux sait toujours préparer ses leçons; il doit d'autant plus les préparer qu'il a affaire à des intelligences plus bornées; mais si, au courant d'une leçon vous êtes interrompu par un élève qui se met à vous parler de tout autre objet, ne le rebutez pas, ne lui imposez pas votre leçon, il ne la suivrait pas; il ne la suit déjà plus, puisqu'il veut vous parler d'autre chose. Ne soyez pas fâché de cette interruption, soyez-en heureux au contraire, sachez suspendre la leçon préparée, que vous trouverez toujours le temps de reprendre, et suivez votre élève dans ce qu'il veut vous dire, puisqu'il se met à parler spontanément de

choses qui le préoccupent ; entrez avec lui dans ses préoccupations, suivez le fil de ses idées, voyez surtout de quelle forme il les habille, répétez avec lui ses paroles, encouragez son récit au moyen de courtes interrogations et, sans paraître y toucher, donnez-lui en passant l'expression juste, la forme convenable.

Comme vous serez compris alors ! Comme il lira facilement sur vos lèvres ! Bien mieux, assurément, que si la pensée venait de vous. C'est la sienne que vous interprétez et vous ajoutez au plaisir qu'il a de vous raconter sa petite histoire, celui de voir qu'il est compris, deviné, et qu'il n'a pas d'effort à faire pour vous comprendre vous-même.

Il peut se faire aussi que l'enfant n'ait pas osé vous interrompre ; mais vous remarquez qu'il ne suit pas, son œil est dirigé vers vous et vous sentez qu'il ne regarde pas, qu'il ne voit pas : l'esprit est ailleurs. Eh bien, ne grondez pas, n'essayez pas de vouloir quand même fixer son attention ; mais interrogez-le, et cela avec douceur, provoquez ses explications, montrez-lui de l'intérêt, obtenez qu'il vous parle et alors vous agirez avec lui comme avec le premier.

Allons plus loin : un élève quitte sa place sans autorisation pour aller chercher une ardoise, un cahier, l'éponge, un objet quelconque qui lui est utile, voilà-t-il pas un grand mal ! Allez-vous le punir pour si peu ou le rappeler sévèrement à sa place? Mieux vaut utiliser cette très légère infraction à la discipline pour demander à l'enfant où il va, ce qu'il veut, pourquoi il quitte sa place. Vous avez là une excellente occasion de voir s'il sait employer les formules que vous lui avez apprises, occasion bien meilleure que celles que l'on provoque au courant d'un exercice méthodiquement préparé.

Ce n'est que s'il refuse de répondre ou s'il s'explique trop sommairement que vous le reprendrez. Il vous est toujours loisible, d'ailleurs, après avoir utilisé la circonstance pour le bien de l'élève, de lui faire entendre qu'il a eu tort d'agir sans autorisation. S'il a bien répondu, qu'il sache que vous lui pardonnez sa petite faute grâce à sa bonne réponse.

J'entends certains autoritaires se récrier: « Mais vous voulez donc encourager l'indiscipline ? »

Permettez, leur ferai-je observer; est-il bien nécessaire de parler discipline quand on a affaire à 8 ou 10 élèves ? Ah ! s'il s'agissait d'une classe de 40 à 50 sujets, ces petites infractions prendraient plus d'importance et ne devraient pas être tolérées, mais il est entendu que nous ne devons pas avoir plus de dix élèves dans nos classes et la rigidité de la discipline doit décroître avec le nombre d'enfants à qui elle est appliquée (1).

Le maître qui ne l'admet pas ainsi et qui se montre toujours un régent plutôt qu'un père, fait fausse route ; tranchons le mot : c'est un maladroit. Il vaut bien mieux gagner la confiance de l'enfant et s'attacher son affection, que de le conduire par la crainte. Je sais bien qu'il est plus facile, et pour cela plus commun, d'être autoritaire et injuste que d'être indulgent et juste. L'indulgence n'est permise qu'aux forts. Il est un aphorisme passé à l'état d'axiome dans l'Université : Un maître qui punit beaucoup est un maître sans autorité.

Nous profiterons donc des circonstances que nous avons énumérées pour amener l'enfant à faire usage de son petit savoir et nous prendrons soin, en rectifiant son langage, non de lui fournir des formules de toutes pièces, mais de compléter simplement les siennes en utilisant les éléments que sa mémoire et son jugement lui auront suggérés.

Au hasard de ses souvenirs, il nous parlera soit de ce qu'il a vu dehors, si c'est un lendemain de sortie, soit de petits chagrins qu'il éprouve, soit de son chez lui. Oh ! son chez lui, surtout, comme il aime à en parler ! Vingt fois il nous répètera les mêmes choses, mais n'ayons pas l'air de nous en lasser. Écoutons-le toujours avec bienveillance, comme s'il nous disait du nouveau. Faisons-nous en quelque sorte son confident, nous gagnerons ainsi son affection. Il nous saura

(1) Ceci est le corollaire de la pensée exprimée par J.-J. Rousseau : « Le gouvernement doit être relativement plus fort, à mesure que le peuple est plus nombreux. »

gré de la complaisance que nous aurons mise à l'écouter et, par là, nous aurons conquis sur lui cette autorité morale dont nous parlions tout à l'heure (1).

C'est lorsqu'il parle de faits qui l'ont intéressé personnellement et intimement que l'enfant trouve avec le plus de facilité les termes capables de rendre sa pensée et c'est parce qu'il ne se doute pas que vous profitez de l'occasion pour lui faire une véritable leçon de langue, parce qu'à cet instant il voit en vous un ami, un confident, et non un professeur, que la leçon est plus profitable. Et ceci nous amène à formuler une règle qui doit nous guider dans nos leçons : *N'enseigner la langue qu'au moyen de notions dont l'élève a une conception très nette, n'enseigner des notions nouvelles qu'au moyen de formes de langage bien connues de lui.* Si l'on veut, au contraire, enseigner de front des notions et des formes nouvelles, on risque fort de n'être pas compris, on perd son temps et on fatigue inutilement l'esprit de l'enfant.

Ces effusions, que nous devons favoriser, pouvaient bien se produire au temps de la méthode des signes ; mais, alors, elles ne pouvaient pas avoir, pour l'instruction de l'élève, les mêmes avantages : l'enfant s'exprimait par signes, suivait la syntaxe qui leur est propre et si au cours de ces récits nous pouvions réformer et développer ses idées ou son langage mimique, nous ne pouvions en profiter pour le familiariser avec le langage des entendants que nos efforts tendent non seulement à lui faire comprendre mais surtout à lui faire employer.

L. Goguillot.

## APPLICATION DE CE QUI PRÉCÈDE

| L'Élève raconte : | Le Maître reprend à mesure : |
|---|---|
| Je suis triste. | — Tu es triste ? pourquoi ? |
| Cousin est longtemps à venir, parce que je suis triste. | — Je suis triste parce que mon cousin est longtemps à venir. |

(1) L'obéissance bien comprise se compose à la fois de respect et de confiance, deux sentiments aussi justes que doux (Mme Guizot).

| L'ÉLÈVE raconte : | LE MAITRE reprend à mesure : |
| --- | --- |
| Hier, dimanche, je ne sortis pas en promenade avec cousin. | Hier, dimanche, je ne suis pas sorti en promenade avec mon cousin. |
| Cousin... un dimanche, deux dimanches, trois dimanches vient pas. Cousin... oublie toujours. | C'est le troisième dimanche que mon cousin ne vient pas. Il m'oublie toujours. |
| Je suis mécontent. Je ne sais pas si prochaine semaine sortir. Aime beaucoup vues de Paris. | Je suis mécontent. Je ne sais s'il me fera sortir la semaine prochaine. J'aime beaucoup les vues de Paris. |
| | — Peut-être ton cousin n'est pas à Paris? |
| — Cousin à Paris, je sais... rue je ne sais pas... ; au prochain de papier à lettre, demande à maman rue où... ; à maman, rapporteur, cousin vient pas. Maman est colère. Papier à lettres..., sous, combien? | — Mon cousin est à Paris, je le sais; mais j'ai oublié son adresse. Dans ma prochaine lettre à maman je la demanderai, et je dirai à maman que mon cousin ne vient pas me voir. Maman sera fâchée. Combien coûte le papier à lettre? |

Ce récit est d'un élève qui commence sa deuxième année de langue. La première phrase, surtout, est bien typique : *Cousin est longtemps à venir parce que je suis triste.* C'est un exemple des inversions syntaxiques familières au sourd-muet, comme celles que nous avons étudiées ailleurs (1). Le sourd-muet, on le sait, tend toujours à exprimer les choses dans leur ordre de succession. C'est ce qui explique la construction bizarre de la phrase que nous venons de citer.

L. G.

(1) Voy. *Comment on fait parler les sourds-muets* (G.Masson, éditeur), chapitre sur la *Syntaxe des sourds-muets.*

---

## RÉFORME DE L'INTERNAT

La grande commission des réformes scolaires, tombée depuis deux ans en catalepsie, se réveille et s'agite terriblement depuis quinze jours. C'est qu'il y a au ministère un

directeur intrépide qui lui met le feu sous le ventre. On veut en finir et arriver en décembre au conseil supérieur avec un plan de refonte totale du régime intérieur de nos établissements scolaires.

Les projets des sous-commissions ne pèchent pas, il faut l'avouer, par la timidité. Celui de M. Maneuvrier « sur l'éducation physique » bouleverse entièrement l'emploi de la journée du collégien. Il transporte une grande partie du temps du travail sédentaire aux récréations. Il organise ces récréations obligatoires de façon à ce qu'elles puissent servir véritablement à l'éducation physique. Les sanctions attachées à ces exercices imposés désormais à tous, petits et grands, externes et internes, seront de même valeur que celles des travaux intellectuels. Tous les élèves seront également assurés du bienfait de l'exercice au grand air. « On ne privera pas plus l'enfant de la récréation qu'on ne le prive de la classe ; il a autant besoin de l'une que de l'autre. »

### *La baisse des « scolaires »*

Le rapporteur estime que ces récréations devraient être prises, autant que possible, hors du lycée, soit en s'entendant avec les autorités pour disposer de promenades publiques ou de terrains de manœuvre, soit en se procurant des terrains à la campagne (ce qui a été commencé dans l'Académie de Paris).

Il n'a qu'une tendresse médiocre pour les « bataillons scolaires », dont la vogue est décidément sur son déclin. C'est, nous dit-il, une gymnastique médiocre comme *récréation,* car l'exercice est vite appris et devient bien vite une corvée ; médiocre comme *hygiène*, car elle condamne les enfants à une immobilité relative. Par contre, pour envoyer aux régiments des tireurs déjà formés, il sera bon d'exercer au tir les élèves des divisions supérieures.

### *Plus d'abondance*

La sous-commission attache une grande importance à

l'aménagement des classes et des études. Elle conseille les calorifères à air chaud ou, s'il est possible, à vapeur d'eau, et proscrit les poêles en fonte et les poêles mobiles. Elle conseille les lampes électriques, réclame une ventilation fréquente au moyen de larges fenêtres et demande instamment que chaque élève ait son siège, sa table, et soit isolé de son voisin.

Elle exige, pour la nourriture, que la viande forme les deux cinquièmes de l'alimentation, et recommande « une incessante variété dans le choix et la préparation des aliments. Il ne suffit pas que les élèves mangent, il faut qu'ils mangent avec plaisir. » L'uniformité engendre le dégoût et la dyspepsie. Le mélange connu sous le nom d'*abondance* devra être supprimé.

*L'esprit et le caractère*

Le rapport sur la « discipline » a été confié à M. Marion, professeur de pédagogie à la Sorbonne. Il établit en principe que l'éducation morale est plus importante que l'enseignement lui-même. Les hommes d'esprit ne manquent pas, plus rares sont les caractères. Et, « au point de vue de la nation, le caractère pèse bien d'un autre poids que l'esprit... L'esprit sert à tout, mais ne suffit à rien. Il ne suffit pas pour jouer un rôle utile dans une démocratie, car il n'assure pas même les plus modestes des vertus que suppose la pratique de la liberté : la patience, le sang-froid, la résistance aux entraînements. »

*Les correctifs de l'internat*

Peu favorable, en somme, à l'internat, la sous-commission s'y résigne comme à un mal nécessaire. Mais elle voudrait réduire le nombre des internes, pour que « chaque élève fût connu du chef de la maison ».

La discipline doit devenir préventive ; il faut l'organiser de façon à n'avoir recours que rarement à la punition.

La sous-commission écarte le *pensum,* la retenue quotidienne et « toutes les vieilles pénalités physiques (arrêts, sé-

questres, etc.), legs d'une pitoyable pédagogie ». Elle n'admet pas l'inscription des élèves sur un tableau d'infamie. Il ne reste, en fait de « punitions de bon aloi », que la privation de sortie et la retenue du jeudi matin, à condition qu'elle soit employée à réparer réellement la faute commise. Ainsi, moins de classes, moins d'études, peu ou point de punitions, c'est l'idéal qui, du fronton de nos vieilles grammaires, va descendre dans la pratique :

> Vivent les vacances
> *Denique tandem*,
> Et les pénitences
> *Habebunt finem!*

### *Et les méchants?*

A ceux qui lui demanderaient ce que deviennent dans cette Salente universitaire les « monteurs de coup » et les cancres, M. Marion répond doucement qu'il les supprime. L'Université, dit-il, n'est pas une entreprise qui se charge à forfait de dispenser les parents de leurs devoirs.

Pour les élèves que leur naturel ou leur mauvaise éducation rend notoirement rebelles aux moyens éducatifs, « la première règle doit être de les éliminer; le lycée n'est pas une maison de correction ». Il faut que toute famille sache que c'est un honneur d'avoir ses enfants dans nos lycées. — Mais l'effectif des internes diminuera? A quoi la sous-commission de l'éducation physique a répondu d'avance qu'elle en serait facilement consolée.

### *M. Marion et M. Joffrin*

Il y a deux ans, M. Joffrin, au conseil municipal, protestait contre le système de récompenses en usage, récompenses immorales, disait-il, parce qu'elles s'adressent non au plus méritant, mais au mieux doué.

On fait appel au mauvais sentiment de la vanité. On excite l'écolier à surpasser ses camarades, tandis qu'il ne devrait songer qu'à s'améliorer lui-même.

M. Marion soutient la même thèse presque dans les mêmes termes. Le talent, dit-il, nous l'aimerons toujours assez. Il faut attacher la récompense « non au succès où la bonne volonté n'a point de part, mais à ce qui seul est satisfaisant en éducation, l'effort ».

Il condamne les compositions et les prix réglés sur un mauvais principe, la comparaison des élèves entre eux. « La seule bonne émulation c'est l'émulation avec soi-même, le désir ardent de faire mieux qu'hier. » Il faut rompre avec l'usage de classer rigoureusement les élèves les un derrière les autres. Au lieu « du classement linéaire », d'une liste de places offrant toujours le même aspect, qu'elles que soient la force de la classe, la qualité de la composition, on aura diverses catégorie de notes.

Cette réforme entraîne celle des prix. Si personne ne s'est élevé au-dessus du médiocre, on le constate et il n'y a pas de prix. Il peut y avoir, au contraire, autant de prix que d'élèves en ayant réellement mérité. La désignation des prix d'honneur, si on la conserve, devra être réservée aux élèves qui, par leur caractère, leur conduite et leur travail, auront mérité au plus haut point l'estime de leurs maîtres et de leurs camarades.

*La discussion publique*

Nous résumons, sans les discuter ajourd'hui, les principales lignes de ces « traités d'éducation », où, sans parler du charme de la forme, abondent les idées neuves, hardies et quelque peu chimériques. Très séduisants à la lecture, il faudra maintenant les voir, comme on dit, « au feu de la rampe ». C'est à l'administration de nous dire ce qu'elle croit pouvoir en tirer de profitable et d'immédiatement applicable au régime intérieur de nos lycées.

Z***.

---

# RÉDUCTION DES LETTRES A LEURS ÉLÉMENTS PRIMITIFS

ET

# Art d'enseigner à parler aux Muets

**par JUAN PABLO BONET**
Attaché au service secret du Roi et à la personne du capitaine général de l'artillerie d'Espagne et secrétaire du connétable de Castille

*Dédié à Sa Majesté le Roi Don Philippe*

(Suite)

---

## CHAPITRE XXX

## Lettre T

T ressemble beaucoup comme son à D, c'est pourquoi Victorinus s'occupe des deux en même temps, quoique dans l'ordre alphabétique elles soient très éloignées l'une de l'autre.

Elles diffèrent en ce que dans la prononciation, bien que la langue soit dans la même position, le D résonne à l'intérieur de la bouche sans que la langue se détourne pour laisser sortir le souffle, tandis que dans le T, la force de l'air expulsé déplace cet organe et l'éloigne des dents et des lèvres afin de s'ouvrir un passage. La forme des deux caractères diffère sensiblement, pour montrer les différences qui existent aussi dans l'articulation. Dans la formation de T, la langue se déplace et le souffle sort avec violence, et cela est démontré par la figure T. Au lieu du demi-cercle que l'on voit dans D, nous trouvons une ligne horizontale qui indique la rupture de ce demi-cercle, et la direction du souffle qui s'échappe par l'ouverture ainsi pratiquée entre les dents et les lèvres entr'ouvertes.

T. signifie : *Titus*, *Titius*, *Tullius*, *tutor*, *tempus* ; T? : *tum*, *ter*, TT. : *Titus*, *titulum*.

En chiffres latins T = cent soixante (160) ; $\bar{T}$ = cent soixante mille (160 000).

## CHAPITRE XXXI

### Lettre V (U, *u*) (1)

Cette lettre est la cinquième et dernière des voyelles. Elle a pour nom le son formé par un souffle qui sort libre comme celui de *o*. La seule différence qui existe entre O et U, c'est que dans cette dernière lettre, l'ouverture des lèvres est plus petite. La figure de ce caractère <, est bien appropriée au son qu'il représente. L'absence de trait transversal démontre que la bouche ne doit pas être aussi ouverte que dans ∢. Elle affecte aussi une forme de trompette, et cela lui convient d'autant mieux, que c'est le son voyelle le plus vibrant qui sorte de la poitrine.

Cette lettre V. suivie d'un point signifie : *Vir, vicit, victor, urbs, vale;* V° : *vero;* $\bar{V}$ : *vel, ver;* V. V. : *viventes, veluti, venerunt, virgo vestalis ;* $\overline{VV}$ : *viri ;* V. V. V. : *Viros urbis vestræ.*

Comme valeur numérique V = cinq (5) et $\bar{V}$ = cinq mille (5 000).

En espagnol V = cinq (5).

## CHAPITRE XXXII

### Lettre X

Certains auteurs (saint Isodore, Alcuin, Victorinus) disent que cette lettre est double, parce qu'elle renferme le son de *c* et de *s*. D'autres prétendent qu'elle est composée des sons *g* et *s*. Elle a effectivement comme nom, un son composé de ces deux lettres et dans lequel chacune entre pour la moitié. Dans l'articulation de X, la bouche et la langne se mettent successivement dans les positions requises pour les articulations *c* et *s* et l'articulation ainsi formée en chassant l'air rapidement est X. X, de même que *y* et *z*, ne faisant pas partie des dix-huit lettres latines primitives, mais ayant été ajoutées plus tard, leur forme graphique n'a aucun rapport avec

(1) Il s'agit de U espagnol qui se prononce *ou* (*Note des traducteurs*).

la position des organes phonateurs, comme cela a lieu pour les autres.

Suivie d'un point, X. signifie *Xerce*, *Xanto*, X̄ : *Xinodus*, vel *existimatio*.

En chiffre latin X = dix (10); X̄ = dix-mille (10 000).

En espagnol X = dix (10).

## Chapitre XXXIII

### Lettre Y (*y*)

Comme nous l'avons déjà dit, le son de cette lettre est le même que celui du *petit i* latin, aussi n'en parlerons-nous pas aussi longuement que des autres.

En chiffre latin Y = cent cinquante (150); Ȳ = cent cinquante mille (150 000).

## Chapitre XXXIV

### Lettre Z

Cette lettre est la dernière de notre alphabet. Elle a comme nom un son plus fort et plus long que celui du *c* qui s'unit à *e* et à *i* (*c* doux) et qui fait *ce*, *ci*. Z s'emploie ordinairement à la fin des mots, et rarement au commencement. Antonio de Nebrija ne l'a trouvé qu'au commencement de quinze noms. Placée au milieu d'un mot, cette lettre a une prononciation longue, telle que la comporte, du reste, notre langue espagnole.

Au sujet de *z*, Victorinus dit que cette lettre ne constitue pas un son, mais bien un mot.

Antonio de Nebrija dit à son tour « que cette lettre est grecque et qu'elle n'est pas employée dans les mots latins ». Saint Isodore nous apprend aussi que l'alphabet latin emprunta aux Grecs les deux lettres *y* et *z*, et que jusqu'au temps de Auguste César les Romains avaient employé le double *ss* pour Z, et le V (*u*) pour Y. Cassiodore exprime la même opinion et fournit des exemples.

Donat prétend que les lettres *y* et *z* ont été prises au grec,

afin de pouvoir écrire les mots d'origine grecque, et c'est là-dessus qu'on s'appuie pour dire que les lettres latines ne sont qu'au nombre de dix-sept; *h* étant considérée comme une simple expiration, *x* comme une lettre composée, *k* et *q* comme inutiles, *y* et *z* comme grecques.

Malgré cela, nous avons parlé de toutes les lettres que l'on emploie en espagnol; nous n'avons point parlé de *k* et de *y*, l'une, parce qu'elle n'est pas employée chez nous, l'autre parce qu'elle a le même son que *i* latin. Comme ces deux lettres ne sont pas latines, nous ne trouvons pas dans leur forme graphique le point caractéristique que nous avons noté dans les autres. Il en est de même pour X et aussi pour Z dont nous nous occupons en ce moment.

En chiffres latins Z. = deux mille (2 000) et surmontée d'un trait Z̄ = deux millions (2 000 000).

## Chapitre XXXV

## Lettre Ç (*c cédille*)

Le Ç est un son un peu moins fort que celui de Ż. Aussi, en espagnol, quand un mot se termine sur ce son, comme il est toujours long à la fin des mots, c'est par *z* qu'il est représenté et jamais par *ç*.

Suivi des voyelles *a*, *o*, *u*, le *c* prend la cédille (*ç*) *ça*, *ço*, *çu*, pour former *un son différent de ca*, *co*, *cu* (*c dur*) *et semblable à celui de c*, *sans cédille*, *mais suivi de e et i*. Ce dernier ne prend jamais de cédille, et ce serait même une faute d'orthographe que d'en mettre une. Du reste, il n'y a pas de raison pour en mettre ; si, en effet, on voulait former une syllabe plus forte que *ce* ou *ci*, ce serait *ze* ou *zi* que l'on devrait mettre.

## Chapitre XXXVI

## Lettre Jota (J)

Cette lettre I majuscule (J) est employée avec un son gras, que nous appelons *Iota*. Cette lettre se modifie suivant qu'elle

précède l'une des trois voyelles *a, o, u,* ou la voyelle *e,* ou enfin *i*. Dans ce dernier cas, elle n'est même pas nécessaire, car le *g* a la même valeur. De sorte que *g* et *j* varient avec les cinq voyelles, et forment en quelque sorte un même son, avec les mêmes mouvements de la bouche et de la langue *ja, ge, gi, jo, ju*. C'est pourquoi, en parlant de G, nous avons dit que cette lettre suivie de *e* et de *i*, devait avoir la même prononciation que I majuscule (J), suivie des voyelles *a, o, u*.

## Chapitre XXXVII

### *Du trait qui surmonte* Ñ

Le trait qui surmonte la lettre Ñ, a une double signification : d'abord, placé au-dessus d'une voyelle, il remplace un *n* ou même un *m*. Mais c'est là une coutume presque perdue aujourd'hui. Surmontant la lettre *q̄*, il ne remplace aucune lettre, il indique simplement une abréviation *q̄* pour *que*.

En second lieu, placé au-dessus de Ñ, il représente un son particulier, différent de tous les autres, très employé dans notre langue espagnole et aussi en italien.

Mais en italien, quoique ce son soit employé, on ne met pas le trait sur le *n* et on le remplace par *g*. C'est un usage admis, mais qui ne repose nullement sur la valeur des deux sons *g* et *n*. On écrit par exemple *degno* et on prononce *deño ; bisogno, bisoño ; ogni, oñi* et ainsi de suite. Le son de cette lettre *ñ*, ne diffère du son N, qu'en ce que la langue s'appuie au palais sur une plus grande étendue pour Ñ que pour N.

Puisque ce son est très différent de tous les autres, il semble qu'on aurait pu lui donner un caractère spécial.

Toutefois on s'explique pourquoi il est représenté par un n légèrement modifié. Ce n'est en définitive qu'un son N prolongé et renforcé.

## Chapitre XXXVIII

*De ce qu'il faut retrancher des lettres pour obtenir leur nom simple. — Différentes prononciations de certaines lettres*

Nous avons dit sur les lettres et sur ce qui s'y rapporte, tout ce qu'il nous a été possible de dire. Nous allons essayer maintenant d'indiquer la façon de les employer avec intelligence. Celui qui devra enseigner à lire, nommera les lettres par leur nom simple, comme nous l'avons dit ; et, pour ne pas l'obliger à chercher quelles sont les voyelles, auxquelles on ne doit rien retrancher, puisqu'elles sont simples, et quelles sont les consonnes auxquelles s'applique cette *réduction*, nons allons dresser un tableau. Toute lettre ayant un nom composé y figurera avec ce nom, tel qu'il est employé aujourd'hui, et, sur la même ligne, nous mettrons ce qu'il faut retrancher de ce nom, pour que la lettre reste avec sa prononciation véritable.

| | | |
|---|---|---|
| a | | est voyelle. |
| b | *be* | ne pas prononcer *e*. |
| c | *ce* | ne pas prononcer *e*. |
| d | *de* | ne pas prononcer *e*. |
| e | | est voyelle. |
| f | *efe* | ne pas prononcer les deux *e e*. |
| g | *ge* | ne pas prononcer *e*. |
| h | *hache* | ne pas prononcer *ache*. |
| i | | voyelle. |
| l | *ele* | ne pas prononcer les deux *e e*. |
| m | *eme* | ne pas prononcer les deux *e e*. |
| n | *ene* | ne pas prononcer les deux *e e*. |
| o | | voyelle. |
| p | *pe* | ne pas prononcer *e*. |
| q | *qu* | tout se prononce. |
| r | *ere* | ne pas prononcer les deux *e e*. |
| s | *ese* | ne pas prononcer les deux *e e*. |
| t | *te* | ne pas prononcer *e*. |
| u | | voyelle. |

x *ixe* ne pas prononcer *i* et *e*.
y *y grec* ne pas prononcer *grec*.
z *zèd* ne pas prononcer *èd*.

Les noms simples des lettres ayant été enseignés, si la prononciation des consonnes n'était pas bien dégagée des sons voyelles, comme il conviendrait, il faudra, tout au moins, veiller à ce que ce ne soit que la voyelle finale qui soit maintenue, et non celle du commencement, ainsi que nous l'avons recommandé dans le chapitre XII.

Les lettres dont la prononciation est variable sont les suivantes :

*ca, co, cu,* *ce, ci,*
*ça, ço, çu,*
*ga, go, gu,*
*ja, ge, gi, jo, ju,*
*cha, che, chi, cho, chu,*
*ña, ñe, ñi, ño, ñu,* (*ñ* pour *gn*).

Nous ne reviendrons pas sur les différentes prononciations de ces lettres, on les trouvera dans les chapitres précédents où chacune est spécialement traitée.

Quand l'élève connaîtra ces diverses articulations, on le fera lire en lui recommandant de nommer rapidement chaque lettre, et de ne s'arrêter qu'à la fin du mot. De cette façon, il lira bientôt, et d'autant plus vite qu'il connaîtra mieux les noms simples des lettres. Par ce moyen, un sujet intelligent peut apprendre en quatre jours, et cela n'est pas une exagération. Le procédé est si simple, qu'il est applicable au muet. Nous allons le démontrer dans la seconde partie de ce travail.

(*A suivre.*) E. BASSOULS et A. BOYER.

FIN DE LA RÉDUCTION DES LETTRES

## LE 177e ANNIVERSAIRE

# DE LA NAISSANCE DE L'ABBÉ DE L'ÉPÉE

Le 177e anniversaire de la naissance de l'abbé de l'Épée a été partout dignement fêté. Voici les nouvelles qui nous parviennent à ce sujet de divers côtés.

**A l'Institution nationale de Paris,** la fête a été plus brillante que jamais : la cour d'honneur, au centre de laquelle se trouve la statue en bronze de l'abbé de l'Épée, était garnie de mâts supportant des oriflammes tricolores et des guirlandes de feuillages.

Dans la matinée, une pantomime a été jouée avec beaucoup de goût par quelques élèves des plus grands, dans le vaste préau couvert de l'Institution.

Le soir, une superbe séance de prestidigitation a été donnée aux élèves par M. Belval, un escamoteur de mérite, qui a plusieurs fois provoqué les applaudissements enthousiastes de son jeune pubic.

Beaucoup de parents d'élèves, de dames surtout, n'ont pas dédaigné de venir prendre part à cette petite fête.

*
* *

### Association amicale des sourds-muets de France

Le banquet de l'Association à l'occasion du 177e anniversaire de la naissance de l'abbé de l'Épée, a eu lieu, le dimanche 24 courant, à 6 heures, dans les salons du restaurant Notta, boulevard Poissonnière, 2, sous la présidence de M. Choppin, statuaire, membre de l'Association.

Au dessert, M. Choppin s'est levé et a mimé le discours suivant :

MESSIEURS ET CHERS AMIS,

Je vous remercie de l'honneur que vous m'avez fait, en me désignant pour présider cette réunion.

L'empressement que vous avez mis à répondre à notre invitation, est un nouveau gage de la reconnaissance qui nous lie à la mémoire de notre bienfaiteur, l'abbé de l'Épée, celui à qui nous devons ce que nous sommes, et qui consacra sa vie et sa fortune à notre bonheur.

Les signes, que son instinct généreux inventa pour nous instruire, sont et resteront toujours, quoique l'on fasse, le vrai langage du sourd-muet. C'est par eux que nous échangeons nos pensées et qu'il nous a été permis de nous comprendre au dernier Congrès, avec nos frères étrangers.

Je bois à l'abbé de l'Épée, à vous tous Messieurs, à notre union qui fait notre force.

Je bois enfin, à tous ceux d'entre nous, qui par leur zèle et leur travail, contribuent à la prospérité de notre Société.

M. Chambellan, président de l'Association, s'est exprimé en ces termes :

MESSIEURS,

M. Choppin, qu'il me permette de le dire, sans que sa modestie s'en offense, est un de ceux qui font le plus d'honneur à l'abbé de l'Épée et à l'Association. Vous connaissez ses succès dans la sculpture, primé du concours Broca, médaillé du Salon et de l'Exposition universelle, officier d'Académie depuis hier, il marchera, espérons-le, à la conquête de nouveaux lauriers.

M. le sénateur Hugot, dans le beau discours qu'il a prononcé à l'ouverture du Congrès international des sourds-muets, dont il avait accepté avec tant de grâce la présidence d'honneur, apprécie l'influence bienfaitrice de la découverte de l'abbé de l'Épée. Il nous appelle ses frères, ses égaux ayant, comme les autres hommes, conscience de nos devoirs et de nos droits.

Remercions-le une fois de plus de sa sympathie, de la bonne opinion qu'il a de nous, et buvons à sa santé.

Adressons aussi un salut affectueux aux sourds-muets de l'Étranger, qui sont venus apporter à nos délibérations le contingent de leur expérience, et aux parlants qui, en assistant aux séances du Congrès, nous ont témoigné l'intérêt qu'ils prennent à tout ce qui peut contribuer à l'amélioration de notre sort.

Ensuite M. Chambellan a donné lecture d'une lettre qu'il avait reçue, la veille, du cercle des sourds-muets de Liège, lettre dans laquelle ils expriment à l'Association leurs vives

sympathies et leur reconnaissance pour l'accueil qu'elle leur a fait lors de leur récent voyage à Paris.

Successivement MM. Olof Hanson du collège de Washington, Dusuzeau, Navarin, Genis, Chomat, Peckmerian, Tilden ont pris la parole; ils ont payé un tribut d'admiration à la mémoire de l'illustre apôtre des sourds-muets.

*
* *

**L'institution des sourds-muets de Marseille** a célébré, dans un grand banquet qui a eu lieu à Saint-Barnabé, l'anniversaire de l'abbé de l'Épée. Sitôt après un excellent discours prononcé par M. Richaud, qui présidait le banquet, une collecte a été faite parmi les assistants. Cette collecte a produit une somme relativement importante que l'on a immédiatement partagée en faveur de deux sourds-muets, l'un âgé de 18 ans et l'autre de 81 ans. Dans cette réunion, les sourds-muets de Marseille ont déclaré qu'ils appuieraient l'idée qu'ont conçue leurs frères de Paris, d'adresser une pétition à la Chambre des députés à l'effet d'obtenir le transfert des cendres de l'abbé de l'Épée au Panthéon.

*
* *

**Banquet des sourds-muets de la Bourgogne.** — La Société des sourds-muets de la Bourgogne a donné un grand banquet, le 24 novembre, au grand hôtel de la Paix, à Dijon.

Ce banquet, des plus intéressants, a été précédé d'une visite à la statue de l'abbé de l'Épée, au musée, où le président a mimé un discours en l'honneur de leur bienfaiteur.

## LE CENTENAIRE DE L'ABBÉ DE L'ÉPÉE

Paris étourdissant de bruit, de vacarme, de chansons et d'éclats de rire, s'apprête à célébrer le centenaire de l'abbé de l'Épée.

Ce sera, comme bien vous pensez, une fête silencieuse.

Aucun discours ne viendra troubler le repos de la chapelle de l'église Saint-Roch, où s'élève le monument qui rappelle l'œuvre grandiose du bienfaiteur.

Des fleurs naturelles, quelques couronnes et ce sera tout!

Les sourds-muets parisiens, qui ont pris l'initiative de cette touchante cérémonie, au nom de tous les sourds-muets de France, en ont réglé naguère les derniers apprêts. Ils m'avaient aimablement prié d'assister à leur réunion, et vous pensez bien que je n'ai eu garde d'y manquer.

Aucune mémoire n'est plus vénérable que celle de l'abbé de l'Épée. « Avant lui, m'écrivait un muet, on nous traitait comme des chiens. Notre existence était la plus lamentable de toutes, car nous n'avions personne au monde à qui confier nos peines, et nul ne s'en souciait. » En imaginant la méthode du langage par signes, l'abbé de l'Épée a vraiment ressuscité des milliers d'hommes qui naissaient pour le tombeau, car rien ne les rattachait à l'humanité dont ils vivaient pour toujours séparés. Aussi le centenaire de l'illustre philanthrope sera-t-il célébré non seulement en France, mais dans tous les pays du monde où son enseignement a pu répandre des bienfaits.

C'est au café de la Jeune France, boulevard Saint-Michel, dans un vaste local qui leur est réservé d'habitude, que les sourds-muets ont tenu leur assemblée.

Un meeting de muets, la chose ne vous semble-t-elle pas

singulière, et n'est-ce pas un *mueting*, plutôt, qu'il faudrait dire ? Dès huit heures du soir, les adhérents arrivent par petits groupes de tous les quartiers de Paris. Ils saluent, en entrant, d'un petit geste bref, font un signe de la main au maître de la maison et vont s'asseoir à la place qui leur est indiquée. En un instant, la salle est bondée. Ils sont là, deux cents environ, des hommes et des femmes, dont quelques-unes sont fort jolies, ma foi, silencieux et attentifs aux discours qu'on va leur « signifier ». Leur président, M. Cochefer, récemment décoré des palmes académiques, déclare la séance ouverte et le secrétaire « lit » le procès-verbal de la dernière réunion, qu'il interprète par une pantomime animée, tandis qu'une personne tient le manuscrit à portée de ses regards.

On décide ensuite d'ouvrir une souscription pour la couronne destinée à l'église Saint-Roch.

Enfin, un orateur se lève et propose d'adresser une pétition à la Chambre des députés pour le transfert au Panthéon des cendres de l'abbé de l'Épée.

Cette motion éloquemment exprimée, paraît-il, provoque un enthousiasme indescriptible. Le spectacle est alors fort curieux. Cette assemblée muette (1) et qui semblait passive, s'anime et devient houleuse. Tous les bras se lèvent. Les mains tracent dans l'air des zig-zags précipités. Les doigts se meuvent avec une agilité surprenante et, au milieu de ce tumulte silencieux, le président attentif saisit avec une surprenante intelligence la volonté exprimée par chacun des interrupteurs.

Mais la Chambre se rendra-t-elle à leurs désirs ?

Les sourds-muets en doutent. Ils se plaignent qu'on ne les comprenne point et ils n'ont rencontré, disent-ils, en diverses circonstances, qu'une pitié malséante. L'épithète de déshérités qu'on leur accorde toujours dans les discours et dans les documents officiels, leur est tout à fait désagréable, et voici ce que déclare à ce sujet un de leurs orateurs autorisés, M. Gaillard :

(1) Dans cette assemblée se trouvaient beaucoup de sourds-muets forts capables de s'exprimer de vive voix. Il est presque inutile de faire remarquer qu'en assemblée les sourds-muets ne peuvent converser que par signes.

« Pour être déshérités d'un sens, gesticule-t-il, nous ne sommes pas déshérités de l'intelligence. Nous pensons, donc nous sommes! Et les efforts que nous faisons et la volonté que nous avons, nous sourds-muets, de nous occuper des sourds-muets, de vouloir conquérir une meilleure place au soleil, ne prouvent-ils pas que nous n'espérons pas seulement dans l'au-delà pour lequel on voudrait exclusivement nous préparer, mais que nous avons à notre disposition pour nous consoler tous les plaisirs accessibles au commun des mortels! »

Car les muets ne se soucient pas de notre pitié. Ils sont gais, ils veulent être gais.

Une charmante jeune fille, dont le père et la mère sont sourds-muets, m'affirme qu'ils ne ressentent aucun inconvénient trop grave de leur infirmité. Et, vraiment, cette réunion n'avait rien de douloureux! Elle était même joyeuse parfois, lorsqu'un orateur témoignait quelque idée plaisante ou spirituelle, et un sourire illuminait alors ces visages graves d'adolescents, de femmes et d'hommes de tous les âges.

Il y a environ 1,500 muets à Paris. Ils ont leurs lieux de réunion qui sont la mairie du 9ᵉ arrondissement, où des assemblées se tiennent tous les mois, et un café de la rue Saint-Martin. C'est là que les silencieux se rencontrent, « causent » de leurs affaires et s'entretiennent des événements du jour. Ils ont des sociétés aussi, la Ligue pour l'union amicale des sourds-muets et plusieurs autres.

Presque tous s'expriment selon la méthode de l'abbé de l'Epée. Aussi, ont-ils en vénération profonde la mémoire de l'illustre abbé : ils lui témoigneront leur reconnaissance dans quelques jours, par une imposante manifestation, et Paris qui parle, qui chante et qui rit, le Paris bruyant et vivant s'associera certainement à cette fête des éternels silencieux, de ceux qui n'avaient même pas le droit de penser, il y a cent ans, et que l'abbé de l'Épée a fait naître à la vie et à l'intelligence.

Victor de Cottens.

# PARTIE PRATIQUE

## LEÇONS DE SEPTIÈME ANNÉE

RECUEILLIES EN 1857

**A l'École de Montpellier, par S. PASCAL, sourd-muet**

### LE COMMENTAIRE DU CALENDRIER (en 17 Leçons)

(*Suite*)

### IV

| LE MAITRE | L'ÉLÈVE |
|---|---|
| Quelle colonne occupe le mois d'avril? | — C'est la quatrième colonne. |
| Combien y compte-t-on de jours? | — Trente jours. |
| Trouvez-vous ce mois triste? | — Non, au contraire, il me réjouit le cœur. |
| Dites-moi quelque chose de ce mois. | — Il ne fait plus froid, la fraîcheur l'a remplacé ; les arbres sont presque tous fleuris, les fleurs naissent en foule dans les campagnes, dans les jardins ; de jolis papillons voltigent sur les fleurs. Le soleil n'est plus obscurci par d'épais brouillards, et l'on fait d'agréables promenades. |

### V

| LE MAITRE | L'ÉLÈVE |
|---|---|
| A quel autre mois fait place celui d'avril? | — Au mois de mai. |
| Combien de temps dure-t-il? | — Trente-un jours. |
| L'aimez-vous? | — Oui, beaucoup. |
| Pourquoi beaucoup? | — Parce que c'est une époque gaie et agréable. |

| LE MAITRE | L'ÉLÈVE |
|---|---|
| Que pensez-vous de ce mois ? | — C'est le plus beau et le plus agréable de tous les mois. Le froid, la glace, le brouillard ne règnent plus sur la nature ; le ciel est pur et serein, le soleil brille ; l'herbe pousse dans les champs, les arbres se couvrent de feuilles, les prairies s'émaillent de fleurs. Tout, sur la terre, est joie au retour du printemps. On se promène à la fraîcheur et on respire un bon air. |
| Sauriez-vous nommer quelques-unes des fleurs que vous voyez en mai dans les jardins ? | — Je peux en nommer quelques-unes : Je vois des roses, des jasmins, des lilas, des jonquilles, des œillets, des pensées, des giroflées, des marguerites. |
| Ces fleurs exhalent-elles toutes une odeur agréable ? | — Non, car les jonquilles, les pensées, les marguerites n'ont pas d'odeur. |
| Quelle est la fleur que vous préférez ? | — C'est la pensée. |
| Avec quoi fait-on un joli bouquet ? | — Avec des giroflées, des lilas, des marguerites, des roses, des œillets, des jasmins, des pensées. |

## VI

| | |
|---|---|
| Quel est le sixième mois de l'année ? | — C'est le mois de juin. |
| Combien y a-t-il de jours dans ce mois ? | — Il y en a trente. |
| Vous l'aimez, n'est-ce pas ? | — Oui, c'est un des mois que je préfère. |
| Donnez-moi quelques détails sur ce mois ? | — Je vais vous dire ce qui me plaît le plus : c'est qu'on va nager, on va à la pêche, on va se promener en bateau ; on peut cueillir des cerises, des fraises, des groseilles, des poires ; on voit les faucheurs couper le foin, le mettre en tas quand il est sec et le porter au grenier. |
| Pourquoi met-on le foin dans les greniers ? | — Afin de pouvoir le conserver pour l'hiver, car alors on est bien aise de le trouver, lorsque les prairies n'en fournissent plus. |

| LE MAITRE | L'ÉLÈVE |
|---|---|
| Quel dommage les paysans souffrent en ce mois de la part des oiseaux ? | — De ce que les oiseaux becquettent les cerises, les poires. |
| A quel moyen ont-ils recours pour éviter ce dommage ? | — Ils mettent des épouvantails dans les champs, dans les jardins, pour effrayer les oiseaux. |
| Que fait-on avec des fraises, des groseilles des framboises ? | — Ces fruits servent à plusieurs choses : les fraises servent à faire des confitures, la groseille sert pour le sirop et la gelée, la framboise s'emploie aussi pour la gelée et pour une boisson rafraîchissante. |
| Comment se fait tout cela ? | — En faisant cuire ces fruits avec du sucre. |
| Quand on mange des fraises sans ingrédient, en sent-on la douceur ? | — Un peu, mais surtout quand elles sont saupoudrées de sucre et arrosées de vin. |

*(A suivre.)*

# INFORMATIONS

**L'Institution nationale de Paris à l'Exposition.** — Voici comment s'exprime, au sujet de l'Exposition particulière de l'Institution nationale, le journal illustré l'*Exposition de Paris*, dans son numéro du 9 novembre :

Au point de vue des institutions qui ont assumé la tâche de combattre les infirmités humaines, et d'en atténuer les conséquences, à la fois pour la victime et pour la société, l'Esplanade des Invalides nous offre mainte exposition intéressante, en tête desquelles je placerai celles qui concernent les sourds-muets et les aveugles. L'Institution nationale des Sourds-Muets, de Paris, a su grouper en une sorte de petit salon, une série d'objets fort intéressants, concernant les sourds-muets, leurs travaux, les méthodes d'éducation employées à leur égard, et l'histoire de celles-ci. On remarquera d'abord, sous une vitrine, une curieuse série de documents autographes relatifs à la fondation de l'Institution. Puis, sur les murs, ou dans le milieu de la pièce, des tableaux rappelant les traits de J.-R.

Péreire et de Sicard, occupés à jeter les bases des méthodes actuellement employées pour apprendre aux sourds-muets à parler; des bustes de Sicard encore, et de l'abbé de l'Epée. On connaît trop le rôle de ces hommes bons et intelligents, dans l'amélioration du sort des sourds-muets, pour qu'il soit besoin de le rappeler ici; mais il était convenable que leur mémoire fût représentée, et qu'une place d'honneur leur fût réservée. Une série de tableaux (figures et texte), montée en éventail horizontal, montre comment se donne aujourd'hui l'instruction aux sourds-muets, et par quelles méthodes ingénieuses on arrive à les mettre en état de parler malgré leur surdité : nul n'ignore, en effet, que le véritable obstacle qui empêche les sourds-muets de parler, est non un trouble de la langue, mais uniquement (sauf cas spéciaux et exceptionnels) la surdité. Ces méthodes ne sont un mystère pour personne : un des professeurs de l'Institution, M. Goguillot, a récemment publié sur la matière un excellent volume qui permet à chacun de s'improviser maître, et pour les personnes qui veulent se rendre rapidement compte de ces méthodes, une courte station devant les tableaux exposés sera des plus fructueuses. Jetez encore un coup d'œil sur les photographies représentant les différents services de l'Institution, et sur les travaux très variés exécutés par les élèves.

A côté se trouve l'Exposition de l'Institution nationale des Jeunes-Aveugles. Elle est fort intéressante, elle aussi.

*
* *

**Séance de clôture.** — Il y a — ou plutôt, « il y avait », puisque l'Exposition est maintenant fermée — donc, il y avait à l'Esplanade des Invalides, une section du palais de l'Hygiène et de l'Assistance publique qui était consacrée à l'Exposition de l'Institution nationale des sourds-muets.

M. Javal, le directeur de cette Institution, a eu l'excellente idée de présenter, avant la clôture de l'Exposition, les résultats de son enseignement aux personnes qui participent aux œuvres philanthropiques actuellement à l'Esplanade des Invalides.

Une centaine de ces personnes ont répondu à son appel et se sont réunies, pour l'entendre, au palais de l'Assistance publique.

Cette sorte de séance intime a obtenu le plus vif succès.

M. Javal et le censeur de l'École des sourds-muets ont d'abord rappelé que l'éducation des sourds-muets avait donné des résultats presque inespérés; grâce aux nouveaux procédés de la méthode orale, on apprend aujourd'hui aux sourds-muets à parler et à tenir une conversation, absolument comme tout le monde.

On comprend la série d'efforts qu'il faut aux professeurs pour y parvenir.

La première année, les jeunes sourds-muets apprennent simplement à bégayer des voyelles et des monosyllabes; la seconde, ils prononcent assez distinctement des mots entiers. On leur apprend alors la valeur des mots, en leur montrant les objets eux-mêmes, etc. Au bout de huit ans, leur instruction est aussi complète que celle des élèves de nos Écoles primaires.

La partie la plus intéressante de la séance a été l'audition des élèves des différentes classes.

On a montré d'abord deux sourds-muets d'une dizaine d'années arrivés à l'école depuis huit jours, qui prononçaient déjà d'après les indications orales de leur professeur, des: « Ah! » et des: « Oh! » très distinctement.

Puis, sont venus les élèves des classes avancées: le professeur leur posait par exemple des questions, en parlant assez lentement, et l'élève qui devinait chaque mot au mouvement des lèvres de son interlocuteur, lui répondait d'une façon très exacte.

Un jeune sourd-muet qui tenait un parapluie à la main reçut l'ordre de le porter à son directeur, et exécuta scrupuleusement la consigne.

— « Porte maintenant ce parapluie à M. Sully-Prud'homme », ordonna ensuite le professeur.

Ébahissement de l'élève qui ne parvenait pas à saisir le sens de ce nom et ne connaissait pas celui qui le portait. On lui montre alors M. Sully-Prud'homme, le poète distingué, membre de l'Académie française, qui, assis au premier rang, suivait cette conférence avec le plus vif intérêt. Aussitôt, l'élève lui remet le parapluie, au milieu des applaudissements de l'assistance et de M. Sully-Prud'homme, qui l'embrasse avec effusion.

Un professeur a ensuite engagé une conversation avec un élève.

— Quel est le monument le plus haut de Paris ? lui a-t-il demandé.

— C'est la tour Eiffel ! a répondu l'élève d'une voix très forte.

— Es-tu monté sur la tour Eiffel?

— Non.

— Pourquoi?

— Parce que cela coûte trop cher.

Éclat de rire général.

On continue en faisant réciter à un autre élève la fable de *la Cigale et la Fourmi*, qu'il débite naturellement d'une façon très lente et très monotone comme le font toujours les sourds-muets.

Puis, un jeune Turc de Salonique donne des détails sur son pays d'origine: « Salonique compte 70,000 habitants; il y a beaucoup de poussière dans les rues, et on y entend d'excellente musique... »

Ce jeune Turc profère des sons plus gutturaux encore que ses camarades: cela tient, explique-t-on, à ce qu'il a appris l'allemand avant de connaître le français.

Nous n'en finirions pas si nous voulions citer tous les exemples que M. Javal a donnés sur l'excellence de la méthode orale: n'a-t-il pas montré jusqu'à un élève qui répondait couramment à des questions de Code civil comme un véritable étudiant en droit?

Mais les sourds-muets n'apprennent pas seulement à parler, ils excellent dans toutes les professions manuelles. L'Exposition si complète de l'Esplanade des Invalides ne contenait que des objets fabriqués par des sourds-muets. On avait placé, au centre, un remarquable buste de l'abbé de l'Épée par M. Deseine, sourd-muet de naissance. M. Javal a rappelé, d'ailleurs que, chaque année, le Salon de peinture et de sculpture contenait une douzaine d'œuvres, parfois de premier ordre, exécutées par des artistes sourds-muets.

*Le Petit Parisien*, du 8 novembre.

*
* *

*Le Temps*, *Le Siècle*, *La Jeune République*, *Le Courrier de Lyon*, *Le Matin*, *Le Moniteur universel*, *Le Journal des Débats*, etc. etc., ont consacré à cette séance des comptes rendus analogues au précédent.

*
* *

Nous avons remarqué dans la Galerie des machines à l'Exposition la vitrine contenant les inventions de M. Sorg, sourd-muet, serrurier ; ajoutons que la fille de M. Sorg, sourde-muette très distinguée, est metteuse en pages dans une grande imprimerie de Paris.

*
* *

**Récompenses décernées aux institutions de Sourds-Muets.** — Aux récompenses que nous avons signalées dans notre dernier numéro, il convient d'ajouter les suivants :

*Officier d'Académie*

M. L. Goguillot, professeur à l'Institution nationale des sourds-muets de Paris.

*Grands prix*

Institution nationale des sourdes-muettes de Bordeaux.

Institution nationale des sourds-muets et des sourdes-muettes de Chambéry.

*Médailles d'or*

Collège national pour les sourds-muets à Washington (États-Unis).

Collège des sourds-muets de Séville (Espagne). — (Cette Institution a obtenu en outre une médaille de bronze dans la classe 7, organisation et matériel d'enseignement.)

École des sourds-muets et des aveugles de Tokio (Japon).

Institut des sourds-muets de Frienisberg, canton de Berne (Suisse).

Société pour l'instruction et la protection des sourds-muets, à Paris.

*Médailles d'argent*

École pour les sourds-muets et les aveugles à Colorado (Etats-Unis).

Institut des sourds-muets de Moudon (Suisse).

Institut des sourds-muets à Anvers (Belgique).

*Médailles de bronze*

École des sourds-muets Faribault (Minnesota), États-Unis.
École des sourds-muets de Salem (Orégon), États-Unis.

*
* *

Dans le groupe des Beaux-Arts, classe 3 (Sculpture) MM. Félix Martin et Paul Choppin ont obtenu une médaille de bronze.

Ajoutons que M. Paul Choppin a été nommé officier d'Académie.

*
* *

M. Cochefer, le sourd-muet distingué que nos lecteurs connaissent bien a, lui aussi, été nommé officier d'Académie. Voilà le compte rendu d'un banquet que ses amis lui ont offert à cette occasion :

Tout récemment, sur la demande même de M. Carnot, le ministre de l'instruction publique a nommé officier d'Académie M. Cochefer, architecte, sourd-muet. C'est le dixième sourd-muet qui, depuis cinquante ans, est décoré d'un ordre français.

Ses prédécesseurs avaient reçu des distinctions honorifiques pour services rendus à l'instruction primaire, mais lui a été décoré pour avoir créé et développé une œuvre destinée à améliorer le sort et à relever le niveau social de ses malheureux frères, pour avoir fondé la Société d'appui fraternel des sourds-muets de France, seule Société de secours mutuels existant entre sourds-muets et dont le capital, après avoir été de 10 francs, dépasse aujourd'hui 10,000 fr.

En un banquet qui a été offert, dimanche après-midi, à M. Cochefer dans un restaurant de l'avenue de la Grande-Armée par plus de deux cents sourds-muets, de nombreux discours ont été mimés en l'honneur du nouveau décoré. Par des gestes expressifs et par des applaudissements répétés — la seule façon, pour eux, de se faire entendre — ils lui ont témoigné leur reconnaissance d'avoir secoué leur apathie et de leur avoir enseigné les principes de la solidarité.

M. Gaillard, secrétaire général de la Ligue amicale, s'est surtout attaché à faire ressortir le rôle bienfaisant de la République. « La République, a-t-il mimé, a su gré à Cochefer de ses efforts en faveur de la partie la plus dédaignée de l'espèce humaine ; elle lui a été reconnaissante d'avoir cherché à ce que tout lui profite, que tout contribue à sa gloire, que tous les citoyens soient heureux pour elle et par elle. » M. Cochefer, très ému, a exprimé par signes les mêmes sentiments et a engagé les sourds-muets à rester des citoyens dignes de ce nom. D'autres toasts ont encore été mimés par MM. Chéron et A. Rodrigues, artistes peintres, et par MM. Graff, Forest, Weiss, etc.

Les dames sourdes-muettes ont offert ensuite à M. Cochefer un magni fique bouquet au centre duquel était un écrin renfermant des palmes académiques.

(*La jeune République.*)

*
* *

**M$^{me}$ Carnot** a reçu M. Monod, directeur de l'Assistance publique au ministère de l'intérieur, qui lui a remis un véritable chef-d'œuvre exécuté par les sourdes-muettes de l'Institution de Bordeaux, destiné à M$^{me}$ Cussinet-Carnot. C'est une petite robe d'enfant, toute en broderie, exécutée sur un fond de soie rose d'une rare beauté.

*
* *

**La mise en application de la loi militaire.** — On sait que la loi militaire du 15 juillet 1889 a confié à un règlement d'administration publique le soin de déterminer les conditions dans lesquelles les diverses dispenses partielles du temps de service qu'elle édicte seraient accordées aux intéressés.

Le conseil d'État a, dans sa dernière séance d'assemblée générale, terminé l'examen de ce règlement.

Six sections traitent successivement des dispenses attachées à certains diplômes, titres, prix et récompenses, des dispenses au titre de l'engagement décennal, au titre des études littéraires, scientifiques et techniques, au titre des études artistiques, au titre des industries d'art, enfin, à titre d'élèves ecclésiastiques.

En ce qui touche l'engagement décennal qui ouvre droit à la dispense ou titre des fonctions de l'instruction publique, des institutions nationales *des sourds-muets* et des jeunes aveugles, et des écoles françaises subventionnées d'Orient et d'Afrique, le décret spécifie les autorités qui recevront cet engagement, les formes dans lesquelles il sera souscrit, enfin les emplois en fonctions dont devront justifier les intéressés soit à l'époque de l'engagement, soit dans l'année qui suivra leur année de service. L'engagement ne pourra être contracté avant l'âge de dix-huit ans ; aucune portion n'en pourra être réalisée en congé, sauf en cas de maladie dûment constatée

# REVUE DES JOURNAUX

**Annales américaines.** Juillet et octobre 1889. — Dans le numéro de juillet, à côté de l'analyse consacrée au livre de M. Goguillot, nous trouvons un article d'un haut intérêt pour ceux qui s'occupent de la partie administrative de notre enseignement. M. Crouter, fait en effet dans cet article, l'apologie de l'éducation physique et déclare surtout avec MM. Wilkinson, Gillet et Gallaudet qu'un gymnase est d'une utilité incontestable dans une école de sourds. Développant la question sanitaire, M. Crouter en arrive bientôt à traiter de l'éclairage et du chauffage. Il recommande de multiplier les baies de façon que les classes soient toujours bien aérées et que le soleil entre le plus souvent possible dans les classes. Traitant de l'éclairage artificiel des bâtiments, M. Crouter d'accord avec un grand nombre d'instituteurs et de médecins américains se prononce en faveur de la lumière électrique. Passant à la question du chauffage, il conclut en faveur du chauffage par l'eau chaude.

Si la Revue de juillet était intéressante pour nous, celle d'octobre l'est encore bien davantage. L'Exposition et les fêtes du Centenaire de 1789 qui attiraient à Paris un si grand nombre de curieux a fourni à tous les étrangers qui s'occupent spécialement de notre enseignement (professeurs et donateurs généreux) l'occasion de visiter l'Institution de la rue Saint-Jacques et de se familiariser avec nos procédés d'instruction. C'est ainsi que M. W.-H. Bishop, instituteur à New-York et que nous-même, nous étions mis en relations avec M. Davidson, l'éditeur du *Silent World*. M. Bishop énumère avec une bonhomie charmante les impressions qu'il a éprouvées en se trouvant tout à coup transporté dans cette capitale du vieux monde, la joie qu'il a éprouvée en constatant que l'Institution nationale se trouvait près de ce quartier du Luxembourg qui hantait son imagination depuis qu'il avait lu les *Misérables*. C'est ainsi qu'il décrit avec complaisance notre école dans tous ses détails, et qu'il rappelle tous les souvenirs qui s'y rattachent. Rendant un juste hommage aux capacités et au dévouement de MM. Javal et Dubranle, il parle de l'organisation de l'enseignement et décerne un juste éloge à chacun. M. Bishop est curieux de toutes choses car il a lu les spirituelles chroniques que M. Sarcey a consacré à la méthode orale et il cite son mot désormais proverbial qu'il est regrettable que nous ne soyons pas tous sourds puisqu'il est si agréable de l'être. Terminons en remerciant M. Bishop de l'intéressant et bienveillant article que nous lui avons inspiré et des souhaits encourageants qu'il fait pour la réussite de notre entreprise.

**L'abondance des matières nous oblige à remettre au prochain numéro l'article *Bibliographie* et la suite des articles de MM. Périni et Donnino.**

*L'Éditeur-Gérant,* Georges Carré.

Tours, imp. Deslis Frères, rue Gambetta, 6.

REVUE INTERNATIONALE
DE L'ENSEIGNEMENT DES SOURDS-MUETS
Tome V. — N° 10. Janvier 1890.

# LE CENTENAIRE DE LA MORT DE L'ABBÉ DE L'ÉPÉE

Si l'année qui vient de finir a été pour tous les Français et, pourquoi ne le dirions-nous pas aussi, pour tous les peuples le centenaire glorieux de leur émancipation ; si l'on s'est accordé à lui donner le nom de grand centenaire, tant pour les immortels souvenirs qu'elle évoquait que pour l'imposante manifestation pacifique internationale qu'elle a éclairée, elle aura été pour nous, par surcroît, le grand centenaire de ce génie précurseur dont la mémoire, bénie d'âge en âge par la foule toujours plus nombreuse de ceux que son œuvre a affranchis, vivra entre toutes, insigne et impérissable, parmi les plus vénérées.

Le 23 décembre dernier, les sourds-muets présents à Paris et l'Institution nationale en corps se sont rendus à l'Église Saint-Roch pour déposer sur la tombe de l'abbé de l'Épée, sous forme de brillantes couronnes, l'hommage de leur reconnaissance. A une heure et demie, tous les élèves de l'Institution nationale, échelonnés par sections accompagnées de leurs professeurs et de leurs répétiteurs respectifs, ont successivement défilé devant la petite chapelle renfermant le monument consacré à l'abbé de l'Épée. Devant l'entrée de la chapelle, se tenaient M. Marguerie, conseiller d'État, président de la Commission consultative de l'Institution nationale, M. Eug. Pereire, membre de la même Commission, M. Javal directeur, M. Thomas, économe, M. l'abbé Goislot, aumônier et divers fonctionnaires de l'Institution. M. Pereire avait envoyé, pour sa part, une superbe couronne, associant ainsi aux hommages des continuateurs de l'abbé de l'Épée ceux du descendant de Jacob Rodrigue Pereire qui fut son émule distingué.

Déjà, dans la matinée et la veille, des délégations de sourds-muets étaient venues qui avaient empli la petite chapelle de couronnes magnifiques, en particulier l'*Association amicale des sourds-muets*, la *Société d'appui fraternel* et la *Ligue pour l'union amicale des sourds-muets*. Le monument d'Auguste Préault, que connaissent bien tous les sourds-muets qui ont visité Paris pendant l'Exposition, disparaissait littéralement sous les fleurs.

Nos lecteurs ont pu voir par l'article de M. V. de Cottens, publié dans notre dernier numéro, que la *Ligue pour l'union amicale des sourds-muets* se préparait dès le 24 novembre dernier à célébrer le centenaire de la mort de l'abbé de l'Épée. En effet, en signe de deuil, elle avait supprimé un banquet annuel qui se tient à cette époque et l'avait remplacé par une réunion très imposante, où des propositions pour fêter le centenaire avaient été délibérées paisiblement et adoptées avec une unanimité touchante. Le 12 décembre, par une circulaire, elle convoquait tous les sourds-muets à se rendre au tombeau de l'abbé de l'Épée pour y déposer des couronnes.

Différents rendez-vous avaient été fixés dans Paris aux manifestants. Le principal était au café de l'avenue Victoria.

Le dimanche 22, à trois heures, les sourds-muets que le mauvais temps et l'influenza n'avaient pas retenus chez eux se formaient en cortège tout le long de l'avenue. Une bannière violette bordée et frangée d'or sur laquelle se détachait en lettres d'or l'inscription suivante :

Centenaire de la mort
de l'abbé de l'Épée
libérateur
des sourds-muets,

était remise à un sourd-muet belge, M. V. Heerlinck, désigné par ses collègues à l'honneur de la porter.

En tête, autour de la bannière, se plaçaient plusieurs notabilités du monde sourd-muet, notamment MM. Cochefer, président de la *Société d'appui fraternel des sourds-muets de*

*France*, Levert, président du Conseil d'administration de ladite société, Giraud, Chazal, Cramer, etc.

Un peu plus loin, quatre sourds-muets portaient sur une civière une immense et splendide couronne de perles noires avec cette inscription :

La Ligue pour l'Union amicale<br>des sourds-muets.<br>Centenaire de la mort de l'abbé<br>de l'Épée

Une autre couronne d'immortelles jaunes, très grande aussi, venait ensuite :

*La Ligue pour l'Union amicale des sourds-muets, à l'abbé de l'Épée.*

Puis une grande couronne de fleurs artificielles : violettes, roses blanches et lilas blancs :

*Les sourds-muets de Bordeaux, à l'abbé de l'Épée*, 1789-1889, avec, au bas de la couronne, un nœud de rubans roses où se lisaient en lettres d'or les paroles mémorables du sourd-muet Massieu : « La reconnaissance est la mémoire du cœur. »

Une grande couronne de perles noires avec une guirlande de roses, surmontée des armoiries de la ville de Marseille :

« *Les sourds-muets des Bouches-du-Rhône reconnaissants, à l'abbé de l'Épée.* »

Une couronne de violettes, roses blanches et lilas blancs :

*L'Institut des sourds-muets d'Oloron* (*Basses-Pyrénéés*).

Cette dernière envoyée par Mlle Pauline Larrouy, la sourde-muette distinguée, couronnée l'an dernier par l'Académie française.

Puis, des couronnes de perles noires :

*Les sourds-muets de Lille.*

*Les sourds-muets de Tours.*

*Les citoyens sourds-muets de la Sarthe.*

Des couronnes d'immortelles violettes :

*La Société d'appui fraternel des sourds-muets.*

*La Ligue pour l'Union amicale des sourds-muets.*

*Les sourds-muets de Reims.*

*Les sourds-muets de Monthey (Suisse); Reconnaissance éternelle à l'abbé de l'Épée.*

*Les sourds-muets de Cette, etc. etc.*

Un grand nombre de manifestants portaient également des petites couronnes d'immortelles jaunes ou violettes.

Le cortège prit, escorté de deux gardiens de la paix, mis par M. Lozé à la disposition du bureau de la Ligue, la rue de Rivoli, la place du Palais-Royal, la place du Théâtre-Français, la rue de Richelieu jusqu'à la rue Thérèse.

Sur le passage de la manifestation, beaucoup de promeneurs saluaient.

Arrivés devant l'emplacement de la maison où l'abbé de l'Epée mourut en 1789, les manifestants firent halte. M. H. Gaillard, secrétaire général de la ligue, en quelques gestes, relata cette dernière partie de l'histoire du grand philanthrope et lut mimiquement les inscriptions des plaques de marbre apposées sur la maison du numéro 23 de la rue Thérèse.

De là, le cortège renforcé d'un gros de sourds-muets venus de tous les coins de Paris se dirigea vers Saint-Roch.

A l'église, il y avait une affluence de sourds-muets et de sourdes-muettes que l'inclémence du temps avait empêchés de se joindre au cortège de la rue.

M. l'abbé Goislot reçut les manifestants, mima un panégyrique de l'abbé de l'Épée et exhorta les sourds-muets à chercher par tous les moyens à montrer qu'ils étaient les vrais enfants intellectuels de ce grand bienfaiteur.

Il convient de rendre hommage à l'activité et au dévouement du Président de la ligue, M. Eug. Graff, ainsi que des principaux commissaires MM. H. Gaillard, Moulin, Thierry (V.), Bailly et Weiss qui, malgré un labeur écrasant et les atteintes de l'épidémie courante, ont passé leur temps à veiller pour organiser une manifestation aussi imposante qu'elle pouvait l'être.

Comme on le voit, les manifestations ont afflué de tous les points de la Province (1). Ajoutons aussi de l'étranger. C'est

(1) Parmi les couronnes que l'École de Paris était chargée de porter à Saint-Roch, n'oublions pas celle — du meilleur goût — envoyée par l'Institution nationale des sourdes-muettes de Bordeaux.

ainsi que les sourds-muets de Rio-de-Janeiro avaient chargé l'Administration de l'Institution nationale de déposer une couronne en leur nom. Le courrier de Gênes nous a apporté un journal, *Il Citadino*, dans lequel M. Silvio Monaci fait un éloquent panégyrique de l'abbé de l'Épée et s'associe aux hommages qui lui sont rendus à Paris. Notre confrère et collaborateur Périni a fait de même dans la *Lega Lombarda*. Enfin la direction de l'Institution nationale a reçu de Milan les télégrammes suivants :

Milan, 20 décembre 1889.

A l'occasion du centenaire de la mort de l'abbé Michel de l'Épée, le personnel de l'Institution royale nationale des sourds-muets de Milan s'incline profondément sur sa tombe vénérée, s'associant à ses honorables collègues de l'Institution nationale de Paris pour rendre hommage, à l'éminent bienfaiteur de la partie la plus déshéritée de l'humanité, au véritable apôtre et père des malheureux sourds-muets, à celui qui servira éternellement de modèle à leurs instituteurs.

Nous prions nos chers et estimés collègues et amis, les professeurs Dubranle et Dupont, de nous représenter.

Ont signé :

MM. Ripamonti sac. Angelo, — P. Fornari, — G. Nicolussi, — Pietro Pirotta, — Luigi Mairani, — Moiraghi Angelo, — Gabba Edoardo, — Pietro Parise, — Pietro Conte, — R. Frasatti, — Artifoni Annetta, — Maria Ronzoni, — Amalia Lanfranchi, — Geltrude Soldati.

Milan, 23 décembre.

La commission, la direction et le corps enseignant de l'Institution des sourds-muets pauvres de la campagne de Milan, affirment de nouveau leur solidarité avec l'Institution nationale de Paris, en s'associant à elle dans la commémoration du centenaire de l'immortel abbé de l'Épée, l'inspirateur de notre premier maître, si regretté, l'abbé Tarra.

TAVERNA,
Président de la Commission consultative.

L'Institution royale italienne des sourds-muets de Milan, au moment où vous célébrez à Paris le centenaire de l'illustre abbé de l'Épée, a l'honneur d'exprimer à vous, Monsieur le Président, et à vos éminents collègues, sa chaleureuse participation à l'hommage reconnaissant que vous rendez à la mémoire du grand bienfaiteur de l'humanité, du père vénéré de tous les sourds-muets. Les sourds-muets italiens prient leurs compagnons d'infortune français d'agréer les vœux fraternels qu'ils leur envoient au nom de la patrie de Cardan, d'Assarotti, de Pendola, de Tarra.

Bianchi, président, — Vittadini, vice-président, — Sapolini, — Ronchetti, Grandi, conseillers.

Celui qui cent ans après sa mort a su attirer vers lui un tel concert d'admiration et de reconnaissance a décidément « bien mérité de l'Humanité et de la Patrie ».

L. G.

# RÉDUCTION DES LETTRES A LEURS ÉLÉMENTS PRIMITIFS

ET

## Art d'enseigner à parler aux Muets

**par JUAN PABLO BONET**

**Attâché au service secret du Roi et à la personne du capitaine général de l'artillerie d'Espagne et secrétaire du connétable de Castille**

*Dédié à Sa Majesté le Roi Don Philippe*

(Suite)

## LIVRE SECOND

### CHAPITRE Ier

*Des causes du mutisme, et de l'âge le plus favorable pour commencer à enseigner la parole au muet*

Le mutisme, chez l'homme, provient de l'une des deux causes suivantes, qui peuvent même se trouver réunies chez le même sujet. La première et la plus générale est *la surdité.* Étant donné que la parole n'est que l'imitation des sons entendus, le défaut d'ouïe doit entraîner fatalement, chez celui qui en est atteint, l'impossibilité de prononcer ce qu'il n'aura pu entendre, bien que la langue soit cependant normalement constituée et en état de reproduire les mouvements nécessaires à la parole, tels que, s'allonger, se baisser, s'élever vers le palais, se tourner, frapper contre les dents, etc.

La seconde cause peut résider dans une affection ayant son siège dans la langue, et analogue à celle qui a produit la surdité. De même, en effet, qu'une humeur a pu paralyser l'oreille, de même une humeur aura pu également paralyser la langue, comme il est possible aussi que le mutisme provienne d'un vice de conformation portant sur l'un ou l'autre

de ces deux organes essentiels. Donc, même entendant, une personne peut être muette, si le mal vient de la langue, et, d'un autre côté, il peut se trouver des sujets chez qui les deux causes du mutisme se trouvent réunies. Pour les muets *sourds*, (et c'est la généralité) on peut avec *cet art* leur apprendre à parler; quant aux autres, nos procédés d'enseignement ne pourront leur être appliqués, à moins cependant que la paralysie de la langue ne soit pas complète ; dans ce dernier cas il sera possible de les faire parler et ils le feront d'autant mieux que leur langue sera plus agile.

Quel est l'âge le plus favorable pour commencer notre enseignement, c'est là une question très importante. D'abord, à cause de l'*art* même, il semblerait logique d'attendre que l'élève fût en âge de raison ; d'un autre côté, on doit tenir compte de ce que le muet, même sans avoir aucun vice de conformation de la langue, éprouvera des difficultés pour mouvoir cet organe resté des années dans l'inaction. Il se produira chez lui un phénomène analogue à celui que l'on pourrait observer chez un homme qui laisserait pendant quelque temps dans un repos absolu un bras parfaitement sain. Ce membre, faute d'exercice, ne tarderait pas à perdre sa vigueur naturelle, et par la suite, ce ne serait qu'après un laps de temps assez long, qu'il arriverait à recouvrer son agilité première. De l'inertie prolongée à laquelle ils ont été condamnés, il résulte chez le sourd-muet que les organes qui concourent à la formation de la voix ont acquis une certaine rudesse. (Et ces organes sont nombreux : La voix, avons-nous dit, en effet, est un léger choc de l'air formé, le plus souvent, par les différents mouvements de la langue. Mais la langue elle-même dépend d'un grand nombre de nerfs. A ces derniers viennent s'adjoindre encore : les poumons, les bronches, la trachée-artère, la gorge, l'épiglotte, la bouche, les dents, les lèvres et la langue, tous instruments absolument indispensables à la phonation. Car, c'est dans les poumons que la voix est emmagasinée, de là elle est conduite et poussée à travers les bronches jusque dans la trachée qui la règle et la rend plus belle.)

Aussi, pour ces différents motifs, pensons-nous que l'âge *de six à huit ans est le plus favorable pour commencer l'instruction du sourd-muet.*

## Chapitre II

### *Le muet ne peut apprendre à parler par d'autres moyens que ceux indiqués dans cet art*

La langue ne présentant pas d'obstacle (comme nous l'avons dit), c'est donc à l'infirmité de l'oreille qu'il faut imputer le mutisme. Ce défaut d'ouïe, certains ont cru pouvoir le corriger en emmenant les sourds-muets à la campagne et dans les vallées, où les sons acquièrent plus de sonorité. Là on leur faisait pousser des cris tels, que les malheureux en venaient à cracher le sang. D'autres fois encore, pour les faire entendre, on les plaçait dans des cuves où la voix moins diffuse prenait plus d'intensité. Mais ce sont là des moyens violents et inutiles et pour le prouver nous ne pouvons nous dispenser d'expliquer comment la voix parvient à l'intelligence.

Pour comprendre la voix, nous disposons de deux choses : d'abord, le sens commun, que nous appelons *sens intime*, ensuite, le sens particulier ou *sens extérieurs* qui sont : la vue, l'ouïe, le goût et le toucher.

Le sens intime a pour instruments les sens extérieurs, mus eux-mêmes par des nerfs venant du cerveau. Deux de ces nerfs aboutissent aux oreilles et à l'orifice de chacune d'elles, orifice formé par un os creux et recourbé que les médecins appellent sec, cartilagineux et dur. La cavité est destinée à retenir l'air et à l'empêcher d'entrer directement, ce qui pourrait nuire à ce sens. Quant aux nerfs, ils ont pour mission de mettre l'intelligence en communication avec le monde extérieur, et reçoivent leur excitation de l'air, mis en mouvement par quelque son. Cette excitation nerveuse a pour résultat d'éveiller et de faire agir la *faculté auditive*, qui

correspond elle-même à la cellule cérébrale de la *volonté* où, en dernier lieu, l'*âme* reconnaît la nature du son perçu.

Pour ces différentes opérations, quatre choses sont nécessaires : d'abord, la *cause efficiente*, en second lieu, *un organe convenable*, ensuite, *l'attention de l'esprit*, enfin le *véhicule du son*. *La cause efficiente* n'est autre chose que la *faculté auditive*, et, par organe convenable, nous entendans une *oreille normale*.

Pour ce qui concerne *l'attention*, il importe de la concentrer tout entière sur son objet ; elle est tellement indispensable à l'intelligence, que, pour mieux entendre, on s'habitue à retenir la respiration. En effet, une personne qui veut écouter très attentivement, retient son haleine sans même s'en apercevoir, car c'est là un moyen dont l'âme se sert pour faciliter à l'oreille la perception des sons. Aristote lui-même n'a-t-il pas dit que : « *Nous entendons mieux quand nous retenons le souffle.* »

Nous arrivons enfin au *véhicule du son* ; et ici, il s'agit simplement de l'*air* qui porte le son jusqu'aux oreilles.

Il suffit que l'un de ces quatre moyens fasse défaut pour déterminer la surdité. Or, le muet est doublement atteint sous ce rapport, il se trouve privé de la *faculté auditive* par suite de l'infirmité même de l'oreille. *L'attention* et le *véhicule du son* subsistent, il est vrai, mais à quoi nous serviront-ils. Si violents que soient les sons que nous pourrons émettre nous-mêmes, ou faire émettre à notre élève, ce sera peine perdue, quelle que soit son attention, et, loin d'améliorer l'état de ce sens, nous ne ferons que l'empirer. Du reste, les sons qu'il pourrait percevoir de cette façon, n'arriveraient à son cerveau que sous forme de bruits confus, sur la nature desquels l'âme ne pourrait porter aucun jugement. Aussi, croyons-nous préférable de recourir à un autre procédé plus sûr, et il n'en est aucun qui égale celui dont nous nous occupons dans ce traité. Il semble appartenir au domaine de la nature, tant il est en harmonie avec elle, car le premier moyen qu'il met en œuvre, le langage d'action, est la *langue naturelle* par excellence. Langue naturelle, par

excellence, disons-nous, et ce qui le prouve, c'est que, grâce à elle, si l'on met en présence l'un de l'autre deux sourds-muets qui se voient pour la première fois, ils se comprennent parce qu'ils emploient l'un et l'autre les mêmes signes. Il y a bien, pour nous contredire, le fait rapporté par Hérodote et attribué à Psammetichus, roi d'Égypte. Ce prince aurait, paraît-il, confié deux petits enfants à un berger qui devait les élever dans un désert, avec ordre de ne leur laisser entendre aucun son humain.

A l'âge de quatre ans, ces enfants amenés en présence du roi prononcèrent plusieurs fois le mot *beccus*, qui en langue phrygienne, signifie *pain*. Mais c'est là un fait invraisemblable, car il n'est pas admissible que quelqu'un puisse parler cette langue ou toute autre sans l'avoir apprise. Il n'y a donc qu'une seule explication plausible: Isolés et mis dans l'impossibilité d'entendre la voix humaine, ces enfants purent (d'autant plus facilement qu'ils étaient élevés par un berger), entendre le bêlement des brebis que le mot *beccus* paraît imiter. Et sans aller si loin chercher des exemples, les sourds-muets eux-mêmes ne nous fournissent-ils pas une preuve suffisante en faveur de notre manière de voir! Point n'est besoin de les isoler dans un désert, car la nature elle-même les a condamnés à n'entendre ni la voix de l'homme ni les cris des animaux; et cependant nous n'avons jamais su qu'aucun d'eux se soit mis à parler naturellement la langue phrygienne ou une autre. Par contre, nous savons qu'on peut, au moyen de l'art, enseigner une langue aux muets, (ayant nous-même enseigné la nôtre à quelques-uns de ces infortunés) et que ceux-ci doivent être mieux disposés à parler que ces enfants élevés dans la solitude. Ces derniers, en effet, ne pouvaient pas même soupçonner l'existence de la parole, ni son utilité ; car, s'ils voyaient des hommes, ils ne les entendaient jamais parler ; tandis que les sourds-muets, au contraire, savent que nous parlons.

Donc, soit qu'il s'agisse du *langage phrygien*, comme on l'a dit au sujet de ces deux enfants, soit qu'il s'agisse de l'*hébreu*, comme d'autres l'ont prétendu, si l'un ou l'autre

était le *langage* naturel, il est de toute évidence que nous en aurions trouvé la preuve chez les sourds-muets. Et si Adam s'est exprimé dans la langue hébraïque, sans qu'elle lui ait été enseignée, il n'en faut point conclure que tous les hommes puissent faire de même, car la science infuse que possédait notre premier père fait défaut chez ses descendants.

## Chapitre III

### *Les lettres doivent être enseignées au muet au moyen de signes*

D'après ce que nous venons de dire dans le chapitre qui précède, il reste établi que nous ne pouvons utiliser l'oreille ; nous serons donc obligés de suppléer à ce sens par un autre. C'est à la *vue* que nous allons recourir : l'œil, à la vérité, ne pourra enregistrer les sons, mais il pourra tout au moins distinguer les mouvements qui les forment, et cela, avec une exactitude et une perfection telles que le muet sera en état de reproduire la voix comme s'il l'avait entendue.

A ce propos, nous devons dire que le sourd-muet est très prompt à saisir toutes les démonstrations qu'on lui fait, et qu'il peut ainsi dans une certaine mesure rémplacer l'ouïe perdue de même qu'il remplace la parole par son habileté à se faire comprendre par signes. L'instrument qui va nous servir pour l'instruire devant être naturellement celui qu'il manie avec le plus d'adresse, c'est donc au moyen de démonstrations, en lui faisant voir les positions des organes, que nous lui enseignerons les lettres. La chose sera facile, car les lettres dégagées de leur nom composé (comme nous l'avons vu dans la première partie de cet ouvrage pour les dix-sept consonnes), sont bien faites pour être apprises par le muet. Nous ne lui demanderons que de respirer, ce qu'il peut faire comme nous, et, quand il chassera le souffle, les lèvres et les dents se trouvant dans la position requise pour

la formation de quelques lettres, il les formera. Il en est de cela comme d'une guitare, par exemple : si nous plaçons les doigts sur les cordes, de façon à obtenir certaines notes en pinçant ces cordes, ceux qui les pinceront après nous reproduiront forcément les mêmes notes tant que nos doigts resteront appuyés sur les mêmes points. De même, si le sourd-muet donne à sa bouche la forme que nous donnons nous-mêmes à la nôtre pour former une lettre, en expulsant le souffle il donnera le même son que nous. Et, par la suite, quand il aura ainsi appris à produire les différents sons correspondant à nos lettres, il saura lire. La lecture, en effet, est chose facile à apprendre, et cette facilité tient à la simplicité même du nom des lettres. Il suffira à notre élève de prononcer rapidement, et dans l'ordre où elles sont écrites, le nom de chaque lettre, et de s'arrêter un instant, comme il convient, après chaque mot, il lira. Avant de lui faire articuler les sons, nous aurons préalablement enseigné au muet à connaître la forme graphique, ainsi que le signe dactylologique correspondant à chaque lettre, et dont nous donnons le tableau à la suite de ce chapitre (1). Au-dessus du dessin représentant la position de la main et des doigts, se trouve la lettre correspondante écrite en caractères majuscule et minuscule, afin que l'élève connaisse les deux. Les signes graphiques et les signes manuels sont particulièrement utiles au sourd-muet, et il doit les savoir, car il peut se présenter bien des cas où ils lui seront nécessaires.

Les anciens aussi faisaient grand cas, paraît-il, de la connaissance des signes, et non pas seulement de ceux que l'on fait avec la main, mais encore de ceux que l'on fait avec toute autre partie du corps. Jean-Baptiste Porta, dans son ouvrage *de Furtivis Litterarum*, nous dit qu'ils s'en servaient pour exprimer des lettres et des chiffres. Telle partie du corps représentait telle lettre ; c'est ainsi que pour A, on touchait

(1) Il ne nous a pas paru nécessaire de faire reproduire les huit planches que contient le livre de Bonnet; l'alphabet manuel qu'elles représentent ne diffère que très peu de celui qu'employait l'abbé de l'Épée.

(Note des traducteurs).

l'oreille (Auris), pour B la barbe (Barba), pour C la tête (Caput), pour D les dents (Dentes), pour E on désignait la place du foie (Epar), F était représenté par le front (Frontem), G par le gosier (Guttur), H par les épaules (Humeros), L par la langue (Linguam), M par la main (Manus), N par le nez (Nasum), O par les yeux (Oculos), P par le palais (Palatum), Q par les cinq doigts (Quinque digitos), R par les reins (Renes), S par les sourcils (Supercilia), T par les tempes (Tempora), et enfin V par le ventre (Ventrem). Il n'existait pas de signes pour K, X, Y, Z, parce que ces lettres ne sont pas employées dans le latin, comme nous l'avons dit dans le livre premier.

Mais revenons à notre enseignement : le muet devra reproduire avec la main droite toutes ces figures telles qu'elles sont dessinées, et le professeur les exécutera en même temps que lui pour faciliter sa tâche. A mesure qu'on lui fera imiter un signe, on lui montrera avec la main gauche le caractère graphique correspondant, et on répétera cet exercice jusqu'à ce que les deux alphabets soient bien appris. Pour s'assurer que le but est atteint, le maître prendra un livre et montrera du doigt différentes lettres que son élève devra reproduire sans hésiter, en dactylologie.

Dans les familles où il y a un sourd-muet, il serait à désisirer que, pour communiquer avec lui, les personnes qui savent lire connussent cet alphabet. Il importerait aussi de ne pas faire d'autres signes que ceux-là, et de n'en point laisser faire au muet. Interrogé par la dactylologie ou par l'écriture, il ne devrait même pas employer ces deux moyens dans ses réponses, mais bien la parole seule : et, s'il se trompait en parlant, on le reprendrait toujours avec soin, comme on le fait pour ceux qui apprennent une langue étrangère, et qui arrivent à la bien savoir, grâce à l'attention que l'on a apportée à corriger leurs solécismes.

(*A suivre.*) E. Bassouls et A. Boyer.

# L'ABBÉ JULES TARRA

## Dans ses trente-quatre années d'enseignement

(*Suite*)

Parmi tous les instituteurs de sourds-muets, je crois qu'aucun n'a surpassé Tarra dans l'art de faire des gestes. En peu de temps il était entré en possession du langage mimique d'une manière admirable. On doit attribuer ce fait à son imagination ardente et à l'esprit éminemment artistique dont il était doué. Dans sa jeunesse, il avait appris à peindre et je crois qu'il aurait été un excellent peintre. Après avoir vu un tableau ou une statue, il la reproduisait avec les gestes d'une manière si remarquable que j'en fus plusieurs fois émerveillé. Lui-même raconte avoir vu pleurer ses élèves au récit de la mort du Juste, pâlir à la fin tragique d'Ugolin et de ses fils, l'interrompre par un cri d'indignation à l'histoire des atrocités de Néron.

Toutefois, de même que de l'Epée et Sicard, il chercha à enrichir ce langage dont il reconnaissait la pauvreté et l'impuissance pour donner les idées qui développent les facultés de l'esprit, bien que dans son école il ait donné la prééminence à l'écriture et à la dactylologie.

*
* *

Tous les instituteurs savent comment au XVI^e^ siècle, dans la retraite silencieuse du solitaire couvent d'Oña, en Espagne, on entendit résonner comme les premiers gémissements d'une âme, les premiers accents d'une bouche qui se développerait. C'étaient les premières paroles d'un muet, duquel le P. Pierre Ponce, moine bénédictin, tirait vives des étincelles d'intelligence, et après lui François Vallés et Jean Castanizza, tous deux espagnols; l'anglais Wallis, le mé-

decin suisse Conrad Amman; Péreire portugais et le français Deschamps, contemporain d'Heinicke, de Leipzig, dans l'art de donner la parole au muet, suppléant à l'ouïe par la vue, opérèrent des choses merveilleuses. Oh! le paganisme sut faire parler les oracles, la science arrivera peut-être avec la mécanique à donner la voix à l'automate, mais la charité seule a trouvé le moyen de réchauffer le cadavre, de donner la parole au muet (1).

A Milan, le premier qui ait donné la parole aux muets fut le professeur Ambroise Bianchi, qui eut aussi le mérite d'introduire à l'Institution Royale le véritable enseignement de la langue nationale. Tarra, qui était tout entier à ses fils dont il souhaitait la régénération complète, ne tarda pas à instituer dans son Institution une classe d'articulation. Et déjà, pendant l'année scolaire 1858-59, Forni, qui y fut appelé pour cet enseignement, démutisa plusieurs sourds-muets.

On connaissait alors bien peu de choses sur cet art. L'ouvrage *Dissertatio de loquela* d'Amman, dans lequel est indiquée la manière de faire parler les sourds-muets de naissance et de corriger les défauts de prononciation chez les entendants, était ignoré, au moins de nous. On connaissait cependant les brillants résultats obtenus par Provolo de Vérone et dans le manuel qu'il leur avait laissé, les instituteurs italiens puisèrent quelques lois pour enseigner la prononciation artificielle aux sourds-muets. Avec ces lois, je crois que Forni, sans recourir à l'Allemagne, créa sa méthode; méthode qui donne la parole même aux plus rebelles à l'articulation (2).

Tarra, qui profitait des expériences de ses collègues comme il le déclare dans ses écrits, voulut dans un travail d'or qui fit le tour du monde (3) exposer brièvement la méthode à

(1) Je reproduis ce lambeau d'histoire de l'abbé Tarra lui-même, parce que quelques profanes de l'art croient qu'on doit à Tarra la découverte de l'art de faire parler les sourds-muets.

(2) Le savant professeur Molfino Luigi avait commencé à publier sous forme de lettres, dans le journal *De l'éducation des sourds-muets*, la méthode Forni. Si ce travail avait été achevé, il aurait été accueilli favorablement par tous ses collègues.

(3) Voyez le livre : Esquisse historique et courte exposition de la méthode suivie pour instruire les sourds-muets pauvres de la province de Milan, de l'abbé Jules Tarra.

suivre pour donner la parole aux sourds-muets suivant les principes de son vaillant coopérateur.

*
* *

Valade-Gabel, l'insigne professeur et directeur de l'Institution de Bordeaux, avait publié en 1857 sa méthode pour enseigner la langue nationale au sourd-muet ; méthode à laquelle on donne le nom d'intuitive pour la distinguer de celle de traduction de l'Abbé de l'Epée et de ses nombreux disciples. Avec cette méthode, le sourd-muet fut mis en possession de la langue au moyen de l'écriture, sans l'intermédiaire des signes naturels ou artificiels. Cette méthode, qui se rapproche de celle introduite par Tarra dans son Institution, avait le grand avantage de porter le sourd-muet à penser avec la *parole écrite seule*. Grande, très grande fut la découverte de l'illustre Français. Elle fut étudiée profondément par les instituteurs milanais, et les principes qu'y puisa Tarra devaient amener la mort du langage mimique et le triomphe, sur tous les moyens employés alors pour l'instruction des sourds-muets, de la parole orale. Et la parole orale était donnée de telle sorte que le comte Paul Taverna, en parlant du professeur de langage articulé, M. Antonio Forni, publiait dans le compte rendu de 1862-63 que « l'heureuse réussite de ses sacrifices, en redonnant la parole à trente pauvres muets, doit être, plus que notre éloge, un encouragement, un aiguillon pour une âme aussi noble et aussi vertueuse ».

*
* *

En attendant, l'Institution des sourds-muets pauvres de la campagne, par suite de la direction savante et efficace qui lui était donnée par son directeur, devenait précieuse à la ville « qui soumise ou libre, vaincue ou victorieuse a toujours été l'honneur de celui qui y est né, qui a toujours été chère à celui qui l'a connue, qui a toujours eu la sympathie de l'étranger lui-même. Toujours ceux qui l'ont vue l'ont aimée, et ils n'ont jamais pu s'en détacher sans une étreinte au cœur, un désir, un retour d'affection comme ceux qui abandonnent un am .

Tandis que d'autres ont voulu briller par les fastes du luxe et des armes, elle s'est réservée de secourir toutes les douleurs. C'est la bannière qu'elle a su tenir haut sur ses candides sommets où ne parvinrent jamais ni le fer qui a tant détruit, ni la chaîne qui a tout lié ; la bannière qu'elle a agitée dans les jours d'espérance et de conflit, la bannière qu'elle a défendue dans les lugubres moments de pleurs et d'oppression (1). » Dans un espace de quelques années, cette importante Institution vit sa vie assurée, en rendant aux familles plus de cent sourds-muets, qui, comme de nouveaux astres qui embellissent notre horizon, allèrent proclamant la gloire de ce jour qui leur avait rendu la vie, et les avait réhabilités (2).

* * *

A partir du jour où Tarra se consacra à l'instruction des sourds-muets, il fut comme envahi d'amour pour ces malheureux. Un père ne les aurait pas aimés autant. Il aurait donné son sang pour ceux qui plus tard se montraient reconnaissants envers lui. Combien leurs maladies et les pertes qu'il devait déplorer l'attristaient ! Mais la perte du jeune Jean Beretta lui fut particulièrement douloureuse. « Il était, a-t-il écrit, très vif d'intelligence, d'âme, comme de visage et de manières ; gentil, affectueux, bon, doué de toutes les beautés morales. En trois ans d'enseignement, il avait appris à écrire, à lire et à parler avec autant d'intelligence que de clarté, et ce qui est mieux, il avait recueilli un trésor si étendu de connaissances et de vertus qu'il s'était rendu intéressant entre tous, il avait mérité les plus vifs éloges, de sorte que, s'il avait achevé le cours de ses études, son infirmité aurait été presque complètement effacée et il serait arrivé au niveau d'un jeune parlant bien éduqué. Mais c'était la volonté de la Providence qu'il devançât et surpassât l'heureuse issue attendue parmi les hommes, celle-ci l'ayant appelé au plus sublime destin, celui d'égaler les anges. — Très fort, résigné, il sou-

(1) Tarra — Discours lu aux examens de 1864.
(2) Tarra — Discours lu aux examens de 1864.

tint courageusement sa douloureuse maladie, il sut répandre des sourires sur son lit de mort, des fleurs sur sa tombe tranquille, et transformer en joie la déchirante désolation de ses parents. Tarra l'assista dans ses derniers moments, il se chargea de réjouir ses dernières heures et de présenter son noble et gracieux esprit à Celui qui le délivrait pour l'appeler à lui. Le pieux jeune homme, en lui ouvrant tout son cœur, montra combien il avait compris l'instruction, combien il estimait la charitable affection de son maître. » Tarra l'accompagnant à sa dernière demeure lui disait : « Adieu, Giovannino, mon fils, petit ange de douleur et d'amour ! Cette voix te parle pour la dernière fois, tu la connais comme celle de Dieu. C'est celle qui répandit la rosée dans ton esprit désolé, qui te dévoila le précieux et consolant trésor de la foi, te munit des consolations de l'espérance et de l'amour. C'est la voix qui parla à ton âme dans tes jours d'affliction, et même dans les derniers instants de ta vie, et réveilla sur ton visage ce candide sourire qui fit du jour de ta mort le plus beau de ta vie, digne d'admiration et d'envie aux yeux de tous ceux qui t'aiment, la plus gracieuse et la plus sûre consolation de tes parents. » Cet affectueux adieu montre la grande affection que Tarra nourrissait pour ses élèves ; ne devait-il pas émouvoir ses bons compatriotes et faire naître chez tous le désir de voir « une entreprise aussi noble que celle de la rédemption des sourds-muets s'étendre à tous ces malheureux ; puisqu'il est vrai que la belle mort d'un sourd-muet instruit est un fait consolant qui parle de vie, il est vrai aussi que l'existence d'un sourd-muet sans éducation est celle d'un cadavre ambulant et réveille dans l'âme la désolante frayeur de la mort » (1).

(*A suivre.*) C. PÉRINI.

Traduit de l'italien par B. THOLLON.

(1) Tarra — Rapport au président de la Commission de l'Institution Pie.

# LA STAPHYLORRAPHIE

C'est ainsi qu'on nomme une opération qui consiste à rétablir le *voile du palais,* lorsqu'il est divisé naturellement par le milieu.

Le voile du palais, on le sait, est cette membrane charnue qui fait suite au palais et constitue le prolongement de la peau qui recouvre l'os du palais. Il descend au fond de la bouche, où il se termine, au milieu, en une sorte de petite langue libre et pendante qu'on nomme la *luette.* Il suffit d'ouvrir largement la bouche en prononçant A devant un miroir pour apercevoir le *voile* formant deux arcades, l'une à droite, l'autre à gauche, séparées par la luette.

Entre les deux replis dont le voile est formé, sont logées les petites glandes, une de chaque côté, qu'on nomme *amygdales.* Dans l'état normal, elles sont cachées par les replis.

Au moment où, après avoir mâché les aliments contenus dans la bouche, nous en avons formé une sorte de pelote nommée *bouchée* ou *bol alimentaire,* et où nous accomplissons l'acte nommé *déglutition,* ou, si l'on préfère, au moment où nous avalons, la luette et la partie du voile qui en est voisine guident les aliments, puis aussitôt après ferment la communication de l'arrière-bouche avec le nez, et empêchent ainsi les aliments de pénétrer dans les fosses nasales, pendant que la partie supérieure de l'œsophage vient au-devant d'eux. Aussi, lorsque ces mouvements sont troublés par un accès de rire, ou, comme on dit familièrement, lorsqu'on a avalé de travers, la communication n'est interceptée qu'incomplètement et une partie accomplit effectivement un grand nombre de mouvements délicats et variés, soit qu'il intervienne dans la déglutition, soit qu'il agisse pour aider à produire la parole.

Était-il possible de fabriquer un voile du palais artificiel répondant aux exigences auxquelles satisfait le voile naturel?

La réponse ne fut plus douteuse le jour où l'Académie de médecine entendit un médecin américain, M. Stearn, qui parlait et chantait nettement, grâce à un appareil de son invention qui obviait à une division étendue de son voile du palais. Ce jour-là, les adversaires de la staphylorrhaphie avaient reçu le coup de grâce. Malheureusement, l'appareil de Stearn était par trop ingénieux, et il en était comme de ces outils délicats et fragiles, qui sont de véritables objets d'art, dont une main habile et expérimentée peut seule tirer parti. M. Stearn savait jouer de son instrument, mais les rares personnes qui voulurent en faire usage n'y purent parvenir.

Nélaton, qui avait pratiqué bon nombre de fois la staphylorrhaphie s'exprimait ainsi: « Je dois à la vérité d'avouer que, malgré toute mon attention, tous mes soins à bien faire, je n'ai pas obtenu de rendre la faculté de prononciation, quoique j'eusse fermé exactement et la division palatine et celle du voile, et même reconstitué la luette. M. Préteme se chargea d'améliorer l'appareil de Stearn et il y réussit. Le résultat qu'il a obtenu, on est loin de l'atteindre par l'opération chirurgicale. »

Et qu'on ne croie pas que l'opération ne fût pas bien conduite, non. La difficulté n'était pas dans l'occlusion par restauration ou par cicatrisation des parties. Comment espérer rétablir le voile dans son intégrité lorsque, d'un voile déjà insuffisant, on enlève une partie pour opérer la suture, et que le voile reconstitué se trouve tendu et sans souplesse? La communication avec le nez ne peut pas être complètement fermée et cette occlusion incomplète du *bol* est rejetée par le nez, ce qui cause une sensation désagréable et parfois même pénible.

Le voile du palais, nécessaire pour la déglutition, est en outre indispensable à une bonne prononciation. Lors donc qu'il se trouve divisé, que les deux moitiés sont écartées à la façon des rideaux d'une croisée, il est de toute nécessité d'obvier à cette infirmité.

Comment faire ?

Rapprocher les deux moitiés, opérer la suture, reconstituer le voile. C'est là une opération délicate, difficile, douloureuse, qui n'est pas sans danger et inutile. Les chirurgiens y ont renoncé, surtout depuis que la prothèse a permis de l'éviter. On comprend, en effet, que cette opération exécutée dans les profondeurs de la bouche et qui consiste à aviver les deux bords du voile pour les rapprocher jusqu'au contact, et les coudre ensuite, n'est pas aisée ni facile à supporter par le patient. Lorsqu'on constate plus tard le résultat médiocre auquel on est parvenu, et combien le voile restauré est insuffisant, on s'explique que cette opération ait été abandonnée.

D'autre part, les progrès accomplis dans la confection des appareils permet aujourd'hui de venir au secours d'une nature avare ou ingrate en fournissant la matière nécessaire pour combler le vide.

Il s'agit de fournir un complément de substance, en lui donnant la forme et la disposition convenables et, en outre, autant que possible, l'élasticité et la souplesse de la membrane naturelle qu'elle doit remplacer. Fermer l'ouverture, c'est quelque chose sans doute ; cela ne suffit pas. Le voile musculo-membraneux acplète explique la prononciation très défectueuse. Les malades parlent tout aussi mal après l'opération qu'avant.

Nélaton et Maisonneuve, montrant dans leur clinique des personnes porteurs d'appareils exécutés par Préteme, faisaient valoir la supériorité de la prothèse sur la chirurgie prétendue réparatrice.

La chose est définitivement jugée. La parole a été rendue à des milliers de personnes qui, par le fait de leur infirmité, se trouvaient pour ainsi dire hors de l'humanité et condamnées à l'isolement et à l'impuissance d'exercer certaines professions qui exigent l'usage de la parole.

Les appareils n'ont pas leur point d'appui sur les dents ; au contraire, ils peuvent les supporter, si besoin est. C'est dans un ajustement parfait que se trouve leur mérite ; ils s'a-

daptent exactement, ils épousent intimement les parties voisines et sont en quelque sorte greffés.

Ajoutons, pour compléter, que la bonne exécution des appareils et leur adaptation parfaite ne dispensent pas de la gymnastique nécessaire pour tout exercice à l'aide d'organes ou de parties d'organes artificiels. On peut même dire qu'après ces exercices méthodiques, et par une conséquence toute naturelle, les personnes ont une articulation plus nette et plus correcte qu'elles ne l'auraient eue normalement. Pour montrer jusqu'où peut aller la perfection des appareils, qu'il nous suffise de dire que des avocats, des acteurs, des professeurs leur doivent de pouvoir exercer leurs professions. C'est là assurément un des grands bienfaits de la science, et on ne saurait ressentir une trop vive gratitude pour les hommes qui consacrent leur intelligence, leur savoir, leur ingéniosité et leur adresse manuelle à apporter quelque atténuation aux infirmités humaines.

Félix Hément.

---

## VARIÉTÉ

## SOURD, MAIS CONTENT

M. Ernest Legouvé, le spirituel académicien, raconte dans la *Revue bleue* du 28 décembre, une amusante histoire de sourd que nous ne pouvons nous empêcher de reproduire ici, pour le plaisir de nos lecteurs :

Je reviens de Touraine, où j'ai vu, pendant quinze jours, un petit homme bien singulier et qui a l'air d'appartenir à un autre temps. Il est comte, ne vous déplaise, comte de la

meilleure souche. En outre, il a occupé pendant trente ans, dans un des grands services publics, un poste très important, où il a fait preuve d'une valeur réelle. A soixante-cinq ans, il a dit adieu aux affaires et s'est retiré dans une jolie terre patrimoniale près de Blois. Il y est compté comme un ami très fidèle, un conseiller très sûr, un esprit très cultivé, mais devinez le surnom qu'on lui a donné ! On ne l'appelle jamais que *le petit Jean*. C'est une photographie que ce surnom. Tout petit en effet, maigre, grêle, voûté, courant toujours, avec sa petite mine de souris en avant et ses petits yeux gris luisant comme des escarboucles, il s'en va de château en château, remplissant tout le voisinage de sa gaieté et de ses chansons. Il en fait partout et sur tout! Ne lui parlez pas de la Société des vieux! Il n'aime que les jeunes filles, et elles l'adorent. Dès qu'on l'aperçoit : « Voilà le petit Jean! Voilà le petit Jean ! » s'écrient-elles toutes. Elles l'emmènent dans un coin du jardin, et du milieu de toutes ces figures roses et blanches, à travers ce tourbillonnement de cheveux blonds, noirs, châtains, on voit poindre cette petite tête de singe, et on entend sortir des éclats de rire sans fin. C'est lui qui leur conte des histoires de l'autre monde. Il leur improvise des vers, et si elles ne l'applaudissent pas assez, il les appelle petites bécasses... Enfin que vous dirai-je?... Gai comme un pinson et sourd comme un pot. Mon Dieu, oui, sourd!... Oh! cela ne l'embarrasse guère! Et cela l'attriste encore moins. Un jour que je me suis avisé de le plaindre ; — Laissez donc, dit-il, j'entends au moins la moitié de ce qu'on dit... c'est encore trop. Savez-vous de quoi je me fais l'effet quand je suis dans le monde? D'un voyageur dans un pays étranger, dont il sait un peu la langue. Il ne comprend pas tout ; mais il en comprend pas mal, et s'il a un peu d'esprit il devine le reste. *On entend avec ses yeux*. La physionomie, le geste, l'accent, les quelques mots raccrochés çà et là, aident à reconstruire la phrase entière. C'est amusant comme un rébus. Voilà mon affaire! Sans compter qu'on ne se défie pas de moi, qu'on parle devant moi comme si je n'étais pas là : ce qui me met

au courant d'une foule de dessous de cartes, de petites prétentions, de petites ambitions, dont je me souviens dans l'occasion pour me moquer des sots. Si vous voyiez leur stupéfaction, leur terreur, quand je leur fais des révélations sur leur propre compte! Quelques-uns voudraient bien se venger en me ridiculisant. Je les en défie... je prends toujours les devants. Quand je fais une bévue, un pataquès, j'en ris le premier. Je me moque de mon infirmité, en prose et en vers... en vers détestables... en vers à la petit Jean... Jugez-en sur cet échantillon :

> Voulez-vous le portrait de la surdité ?
> D'abord une légère infériorité.

« Que dites-vous de cette césure à *légère ?* Est-ce assez moderne ?

> D'abord une légère infériorité;
> Puis une incommodité,
> Qui devient une infirmité
> Et finit en calamité.
> Je n'en suis qu'au second degré.

« Rime pauvre! rime pauvre! *degré* et *calamité!* Bah! Bah! C'est assez bon pour moi! Et pour eux ! » ajouta-t-il en éclatant de rire. Et le voilà parti! C'est un grand sage que ce petit homme si fou! Il m'a rappelé le mot charmant de Sandeau. Augier lui dit un jour : — Tu ne sais pas, mon vieux, je deviens sourd. — Sourd! répond Sandeau... mon rêve!

E. Legouvé.

# PARTIE PRATIQUE

## LEÇONS DE SEPTIÈME ANNÉE

RECUEILLIES EN 1857

**A l'École de Montpellier, par S. PASCAL, sourd-muet**

### LE COMMENTAIRE DU CALENDRIER (en 17 Leçons)

(*Suite*)

### VII

| LE MAITRE | L'ÉLÈVE |
|---|---|
| Quel est le mois qui forme la septième colonne du calendrier? | — C'est le mois de juillet. |
| De combien de jours est composé ce mois? | — De 31 jours. |
| Dites-moi si vous l'aimez? | — Je l'aime peu. |
| D'où vient cela? | — Parce que le soleil brûle, et que l'on a de la peine à trouver un peu d'ombrage; à cause de cela, on est obligé de rester chez soi. |
| Que dites-vous de ce mois? | — C'est un temps où il fait bien chaud; les fleurs et le gazon sont tout brûlés. En revanche, on voit dans les jardins, dans les vergers, dans les campagnes, les abricotiers, les pruniers, les figuiers chargés de bons fruits. On voit aussi les poires, les pêches et les melons mûrir. |
| Avec quoi fait-on les liqueurs? | — Avec des prunes, des cerises, des poires, des abricots, etc. |
| A quoi servent-elles? | — A boire, à se rafraîchir, enfin à satisfaire son goût. |

| LE MAITRE | L'ÉLÈVE |
|---|---|
| Comment fait-on pour faire sécher les prunes et les figues? | — On les expose au soleil et, lorsqu'on ne peut y réussir, on les met au four; puis on les range artistement dans des boîtes ou caisses, en y mettant du sucre par chaque couche. |
| Quand les fleurs, le potager se dessèchent en juillet, que fait-on le soir? | — On voit les jardiniers occupés à les arroser. |
| Arrosent-ils seuls tout? | — Non, le plus souvent ils se font aider. |
| Comment et avec quoi arrosent-ils? | — Dans de certaines maisons, on arrose par le moyen d'un puits à roue, que fait tourner un cheval, et les jardiniers ne s'occupent qu'à diriger l'eau où il faut. Dans d'autres maisons, ils font l'arrosage avec des arrosoirs ou avec des tuyaux en caoutchouc adaptés à une prise d'eau. |
| Pourquoi arrosent-ils les fleurs, le potager? | Pour les faire croître et leur rendre leur première fraîcheur. |

## VIII

| LE MAITRE | L'ÉLÈVE |
|---|---|
| A quelle colonne se trouve le mois d'août? | — A la huitième colonne du calendrier. |
| Quel est le nombre de ses jours? | — Il est de 31. |
| Ce mois vous plaît-il? | — Pas beaucoup. |
| Quelle en est la raison? | — Parce que la chaleur m'accable et me fatigue. |
| Quelles remarques faites-vous sur ce mois? | — Les blés jaunissent et mûrissent. Les moissonneurs et les moissonneuses, armés d'une faucille, vont les couper; ils rassemblent les tiges coupées et en font des gerbes; puis les chariots les emportent dans les granges, où on les bat avec le fléau; on envoie ensuite moudre le blé au moulin. |
| Quand le grain est séparé de l'épi, que fait-on de la paille? | — On la garde pour servir de litière aux chevaux, aux vaches, et pour faire des paillasses. |
| Avec quoi sont faits les pains et les gâteaux? | — Avec la farine du grain. |
| Y a-t-il plusieurs sortes de grains? | — Il y en a cinq : le blé, le froment, le seigle, l'orge et l'avoine. |

| LE MAITRE | L'ÉLÈVE |
| --- | --- |
| Quel est le meilleur ? | — Le froment. |
| De quoi fait-on le pain blanc ? | — Du blé. |
| Et le pain bis ? | — On le fait avec des farines mêlées. |
| Que fait-on encore avec la farine? | — L'amidon, le vermicelle, la colle, le macaroni, la semoule, etc. |
| Qui fait le pain? | — Le boulanger ou toute autre personne. |
| Fait-on le pain avec de l'avoine ? | — Non, elle n'est que pour les chevaux. |
| Quel est l'emploi de l'orge? | — On en fait la bière, la tisane. |
| Quand sème-t-on le blé ? | — En automne. |

## IX

| | |
| --- | --- |
| Quel mois vient après celui d'août ? | — C'est le mois de septembre. |
| Le mois de septembre dure-t-il longtemps? | — 30 jours seulement. |
| Vous réjouissez-vous de ce mois? | — Non, il ne me plaît guère. |
| Et pour quelle raison ? | — Parce que la chaleur continue encore. |
| Faites-moi, s'il vous plaît, une description de ce mois ? | — C'est une époque où la maturation est très avancée ; on voit aller au verger de jeunes et de vieilles gens avec des paniers et de grands bâtons, qui, ayant abattu les pommes et les amandes des arbres, les ramassent. |
| Que deviennent les pommes en tombant ? | — Elles se meurtrissent ? |
| Se conservent-elles dans cet état? | — Non, on ne peut les conserver que quelques jours. |
| Les pommes cueillies se gâteront-elles aussi tôt? | — Elles pourront être conservées plus longtemps. |
| Les amandes tombées se font-elles aussi une meurtrissure ? | — Non, car elles sont munies d'une enveloppe. |
| Comment se nomme cette enveloppe ? | — Elle est double : il y a une coquille dedans et une écale dehors |
| Les pommes ont-elles la même enveloppe double ? | — Non, elles n'ont qu'une peau mince. |
| Quel usage fait-on des pommes et des amandes? | — On en mange ordinairement comme dessert, et, de plus, on emploie les pommes à faire le cidre, les amandes pour les dragées, pour l'orgeat et diverses choses. |

(*A suivre.*)

## INFORMATIONS

**Distinctions honorifiques.** — Le *Journal officiel* du lundi 30 décembre publie la nomination au grade de commandeur de la Légion d'honneur de M. Eugène Péreire, président du Conseil d'administration de la Compagnie générale transatlantique.

« A fait preuve, dit l'*Officiel,* d'une grande activité et de beaucoup de dévouement dans l'organisation du service postal des paquebots entre la France, l'Algérie et la Tunisie. Services importants rendus à l'armée lors des expéditions de Tunisie et du Tonkin. Officier du 5 mai 1884. »

M. Buisson, directeur de l'Enseignement primaire en France, vient aussi d'être promu au grade de Commandeur de la Légion d'honneur.

*
* *

**Nomination d'un médecin adjoint.** — M. le docteur Calmettes est désigné pour remplacer M. le docteur Rattel, comme médecin adjoint de l'Institution nationale de Paris.

*
* *

**L'Influenza à l'Institution nationale de Paris.** — L'Institution nationale des sourds-muets de Paris a été bien moins éprouvée que les autres internats de la capitale par la mystérieuse épidémie qui règne en ce moment ; néanmoins l'administration vigilante a, par mesure de précaution, suivi l'exemple de l'Université et licencié l'école à partir du mardi 24 décembre.

La rentrée aura lieu le 5 janvier.

*
* *

**Limoges.** — L'école de Limoges n'est plus seulement un externat : un internat vient d'y être annexé. Elle compte

actuellement 20 élèves et 2 professeurs, dont une adjointe nommée par la municipalité depuis la rentrée d'octobre pour s'occuper des jeunes filles.

La subvention du Conseil général de la Haute-Vienne s'est élevée, à la dernière session, du chiffre de 6,200 fr. à celui de 9,500 fr.

Avant la création d'un internat, on a fait, à Limoges, l'essai du régime tutorial (les enfants placés dans des familles de la ville, moyennant une faible indemnité); mais l'expérience n'a pas réussi, paraît-il.

Voici les réflexions que nous adresse, à ce sujet, M. Camailhac, l'actif et intelligent directeur de cette école :

Pendant deux ans j'ai essayé du régime tutorial; j'avais quelques boursiers du département que j'ai placé selon mon projet et l'expérience ne m'a pas réussi.

Les familles qui peuvent se charger de la nourriture et de l'entretien d'un enfant sont fort difficiles à trouver à Limoges ; c'est probablement la même chose ailleurs. Ici nous avons beaucoup d'ouvriers dont la plupart quittent la maison pour se rendre à l'atelier. D'autres, ceux qui restent chez eux, n'offrent généralement pas assez de sécurité pour pouvoir leur confier ses enfants ; ce serait, pour beaucoup un moyen de spéculation, qui tournerait au détriment de leur pensionnaire. Mais il y a une question bien plus grave, c'est celle de la moralité. Pour mon compte, j'ai eu affaire à une famille dont le mari se soûlait habituellement deux ou trois fois par semaine puis comme consolation, il frappait à tour de bras sur sa femme et souvent cassait les meubles ; tout cela en présence de deux jeunes sourds-muets qui en étaient indignés.

Vous devez comprendre que ce ménage était bien fait pour me dégoûter du système. Et notez que la généralité de nos ouvriers est d'une moralité à peu près semblable.

Il y a bien des familles un peu aisées, les petits commerçants par exemple auxquels on pourrait songer ; mais ceux-ci ne sont pas toujours disposés à se charger des soins à donner à de pauvres infirmes ; il leur est souvent très difficile d'interrompre leurs occupations pour conduire l'enfant à l'école et revenir l'y prendre quatre ou cinq fois par jour ; car ces enfants ne peuvent pas marcher seuls dans les rues. Et puis ils ne trouveraient pas suffisante la bourse de 300 francs allouée annuellement pour chaque élève par le Conseil général.

Mon avis est que le régime tutorial possible en Allemagne ne l'est pas ou ne l'est guère chez nous. Cela est une question de mœurs. Il faut bien imiter les autres peuples dans ce que l'on trouve bien, mais il faut voir auparavant si ces innovations peuvent se concilier avec nos mœurs. Telle institution qui plaît au caractère allemand, ne pourra prendre racine sur notre sol et réciproquement.

Je n'en conclus cependant pas que le régime tutorial soit impossible chez nous. J'ai constaté simplement qu'il était fort difficile.

*
* *

**Réforme de l'internat.** — Le Conseil supérieur de l'instruction publique, dont M. Fallières préside chaque jour les séances, a décidé, le 28 décembre, une série de réformes qui seront des mieux accueillies dans les lycées : nous n'en voulons pour preuve que les extraits suivants :

*Article 1er.* — Les élèves sont autorisés à causer entre eux pendant les repas, dans les mouvements et pendant les exercices gymnastiques.

Les nôtres, hélas ! non seulement nous les autorisons à parler, mais nous les en prions.

Quant aux punitions, elles sont aussi modifiées :

*Article 2.* — Les punitions auront toujours un caractère moral et réparateur. Le piquet, les pensums, les privations de récréation, sauf l'exception des retenues du jeudi et du dimanche prévues à l'article suivant, la retenue de promenade sont formellement interdites. La mise à l'ordre du jour, comme peine disciplinaire est supprimée.

Les seules punitions autorisées sont : la mauvaise note, la leçon à rapprendre en totalité ou en partie, le devoir à refaire, le devoir extraordinaire, la retenue du jeudi et du dimanche, la privation de sortie, l'exclusion de la classe ou de l'étude, enfin l'exclusion temporaire ou définitive de l'établissement scolaire.

Quant aux prix et accessits, ils seront désormais décernés d'après le total des notes obtenues dans les compositions de toute l'année, les compositions finales ne comptant plus que double.

*
* *

**Le théâtre chez les sourds-muets.** — Sous ce titre, le *Figaro* du dimanche 29 décembre publie le petit entrefilet suivant :

Les petites pensionnaires de madame Houdin, rue de Longchamps, ont donné en matinée, le jour de Noël, des piécettes appropriées à leur âge, devant un parterre de parents et d'amis émerveillés des résultats obtenus par la volonté : la parole rendue à ces petits infortunés, et avec la parole, l'accès de tous les arts.

*
* *

**Flirtage par signes.** — On lisait dans le *Daily telegraph*, du 15 décembre :

Quand ce bon ecclésiastique, l'abbé de l'Épée, inventa la dactylologie à l'usage des personnes affligées de la perte de l'ouïe, il n'avait assurément pas prévu que ce moyen de communication serait employé à un usage clandestin, scandaleux même. — Cependant c'est l'usage qu'avaient fait dudit procédé une dame nommée madame Dufeu et son amant, qui avaient à répondre de leurs actions devant le tribunal correctionnel de Paris. Les deux protagonistes de ce petit drame ont été aperçus causant et roucoulant, par le mari et le commissaire de police; mais leurs amours avaient été devinées par une très intelligente femme de ménage, qui avait vu l'amant (il avait été autrefois professeur dans une institution de sourds-muets) faisant certains signes à l'aide de ses doigts avec madame Dufeu qui, comme Juliette, était à son balcon pendant que son Roméo se tenait dans un jardin voisin. — C'était en vain qu'ils cherchaient à dissimuler cet amour illicite. Ils avaient eu pendant longtemps le soin de ne se servir que de leurs doigts comme truchements, — toujours sous les yeux scandalisés de la femme de ménage. A la fin, ce professeur de sourds-muets aggrava la situation en envoyant à madame Dufeu quelques lettres d'amour dont le mari finit par avoir connaissance. Les rapports de la femme de ménage se trouvant ainsi confirmés, le mari commença les opérations légales contre le professeur et son élève improvisée. M. Dufeu paraît avoir cinquante ans et sa pétulante épouse, qui paraît avoir environ trente ans, a été interrogée par le parquet sur ses trop fréquentes absences du domicile conjugal. Elle est devenue pendant ce temps une grosse et fort appétissante personne mûre pour le veuvage. Le mari enfin a eu gain de cause, madame Dufeu et son complice ayant été condamnés à quatre nuits d'emprisonnement et nous apprenons que M. Dufeu va intenter à sa trop volage épouse une action en divorce.

# REVUE DES JOURNAUX

**Quaterly Review**, juillet 1889.— Dans ce numéro, nous trouvons l'article de M. Arnold sur les fonctions du toucher, que nos lecteurs connaissent pour en avoir vu déjà une traduction *in extenso* dans la *Revue internationale ;* nous ne reviendrons pas sur cette étude dont ils ont pu eux-mêmes apprécier la valeur. Nous trouvons à la suite une notice historique sur l'Institution de Liverpool. Comme toujours, nous en ferons uu extrait qui pourra fournir d'utiles renseignements à ceux de nos lecteurs qui s'intéressent à l'histoire de notre enseignement. C'est *Comer* qui, en 1825, s'inspirant de l'exemple de Joseph Humphreys, le directeur de l'Institution de Claremont, fonda l'établissement aujourd'hui si florissant. Les premiers instituteurs furent John Anderson, Scott et M. Vaughen qui était un disciple de Joseph Vatson. Grâce à l'impulsion vigoureuse donnée à l'enseignement par ces habiles professeurs, l'école prospéra si rapidement que les élèves se trouvèrent trop à l'étroit dans les bâtiments primitifs et qu'en 1839, elle était établie dans un local nouveau. Du reste, comme toujours, la charité des habitants est venue grandement en aide aux fondateurs d'une si louable entreprise.

Nous avons reçu cette nouvelle d'un journal américain; c'est le **Silent Wordl** (le *Monde silencieux*), édité par M. G. Davidson, un sourd-muet, professeur à Philadelphie. Le *Silent Wordl* n'est pas absolument comme les Annales américaines ou le *Deaf-Mute optic* en Amérique, la *Quaterly Review* en Angleterre ou la *Revue internationale* en France, une sorte de tribune où les instituteurs cherchent à faire prévaloir leurs idées sur l'enseignement. Sans doute on y discute bien les questions de méthode, puisque nous y trouvons un article intitulé « La méthode américaine nationale », mais c'est surtout et avant tout un organe destiné aux sourds-muets, fondé, comme le dit son éditeur lui-même, pour propager le goût de la lecture chez les sourds-muets adultes; de là son caractère éminemment littéraire. En effet, à côté des études auxquelles nous faisions tout à l'heure allusion, nous trouvons des nouvelles, des articles humoristiques; une large place est faite aussi à la correspondance. Pour nous en convaincre, il suffira d'énumérer les titres: « *Ce qu'on trouve dans un œil* », une nouvelle dont les principaux acteurs sont des agents de police français; une poésie « *Seulement un songe* »; une fable « Les deux oliviers, « *Fatigué* », etc. etc...

Cette feuille comble une lacune en Amérique; il est malheureux qu'il n'en soit pas de même en France.

L'œuvre de M. Davidson n'est pas absolument nouvelle, puisque l'exemplaire qui nous a été communiqué porte le numéro 34 et fait partie du vol. III. Nous ne pouvons nous empêcher de souhaiter à M. Davidson et à son organe toute la prospérité désirable, en regrettant que son exemple ne soit pas suivi dans notre pays.

R. Dumont.

*L'Éditeur-Gérant*, Georges Carré.

Tours, imp. Deslis Frères, rue Gambetta, 6.

REVUE INTERNATIONALE
DE L'ENSEIGNEMENT DES SOURDS-MUETS
Tome V. — N° 11. Février 1890.

# LES SOURDS-MUETS D'ALGÉRIE

S'il reste dans notre pays peu d'efforts à faire pour que tous les sourds-muets soient appelés à bénéficier de l'instruction à laquelle ils ont droit comme tous les autres — et plus que tous les autres,— il n'en est pas de même en Algérie, la province française de l'autre côté de l'eau. La question n'y est pas entièrement négligée, mais peu s'en faut. Il existe bien, à Alger, une petite école de sourds-muets, située rue de Tanger ; toutefois s'il faut en croire un vaillant journal de là-bas, la *Vigie Algérienne*, qui entreprend une campagne de réforme, cette école ne répond, ni par son importance, ni par les résultats qu'elle donne, aux besoins de la colonie. Elle a été fondée il y a plusieurs années déjà par la municipalité et elle a eu bien des vicissitudes, assure M. Eug. Lagadec, le rédacteur du journal cité, qui se sont traduites, malgré la bonne volonté des édiles d'Alger, par des résultats à peu près négatifs, quant aux bienfaits qu'on était en droit d'attendre de cette création.

Cette école reçoit des subventions de trois sources différentes : l'État fournit annuellement 1,500 francs, le département alloue 1,000 francs ; la commune, outre le local qu'elle fournit gratuitement, inscrivait à son budget de 1889 une somme de 1,300 francs. Au total 3,800 francs. Cette somme est annuellement dépensée en faveur de dix élèves au plus. La *Vigie* trouve que c'est un peu cher. Ça dépend : oui, si cette école est un simple externat ; non, si c'est un pensionnat.

« Mais encore — ajoute la *Vigie* — cet argent ne serait pas à regretter si l'on pouvait constater d'heureux résultats de l'enseignement donné aux sourds-muets. Il n'en est rien. » Cet enseignement est, paraît-il, absolument insuffisant. M. Eug. Lagadec n'en fait nullement retomber la responsabilité sur le directeur que la municipalité a placé à la tête de l'école. Il est lui-même victime d'un ordre de faits, d'une insuffisance de moyens contre lesquels il ne peut rien.

L'œuvre est évidemment incomplète. Il doit exister, dans Alger même, plus de dix sourds-muets en âge de scolarité : un recensement fait dernièrement par la police municipale en accuse vingt-deux. « Mais on sait de quelle façon la police accomplit ses recherches, surtout quand il ne lui est donné qu'un court laps de temps pour le faire, comme il en a été en cette occasion, le préfet demandant au maire de lui adresser *par retour du courrier*, (!) l'état nominatif des sourds-muets existant dans leurs communes. »

Oh ! ces préfets !

La municipalité d'Alger connaît, paraît-il, les familles renfermant des enfants sourds-muets ; elle peut exercer à leur égard quelque pression. Pourquoi ne leur imposerait-elle pas, dans toute sa rigueur, la loi relative à l'obligation de l'instruction ? Elle ne le fait pas, et de ce que nous savons aujourd'hui des résultats de l'enseignement donné, il semble qu'on ne peut guère la blâmer de sa quasi-indifférence.

Depuis la réorganisation (?) de l'école des sourds-muets d'Alger, c'est la méthode orale qui est professée. Cependant, on est loin d'obtenir, nous assure la *Vigie*, les résultats constatés ailleurs. « On en est si loin, même, que si l'école continue sur le pied actuel, il y a des chances pour que, dans peu de temps, elle n'ait plus d'élèves du tout. »

Eh bien ! c'est une réorganisation à reprendre et à compléter. Les sourds-muets d'Algérie ne doivent pas être plus mal traités que ceux de la métropole. Pour cela, il faut qu'un recensement sérieusement fait établisse leur nombre exact, il faut obliger les parents à les envoyer à l'école et si leurs ressources ne le permettent pas, le dépar-

tement ou la commune devront allouer autant de bourses qu'il se présentera de sourds-muets indigents. Qu'est-ce qu'une subvention de 3,800 francs pour trois départements réunis ? Un chiffre ridicule. Que Messieurs les conseillers municipaux ou généraux de l'Algérie consultent les budgets des départements de la Seine, du Rhône, de la Loire-Inférieure, du Nord, etc. (1), ils verront ce qu'il leur reste à faire pour se mettre au niveau de ces départements.

Pour une population de 3,300,000 habitants, l'Algérie doit compter environ 2,000 sourds-muets de tout âge, à raison de 6 ou 7 par 10,000 h., comme l'indiquent les statistiques. Les enfants en âge de scolarité comptant pour le quart, c'est donc environ 500 élèves, garçons ou filles, que devrait compter l'institution — j'allais dire le collège — des sourds-muets d'Alger. Et je ne parle pas de la Tunisie, qui pourrait aussi lui fournir un sérieux contingent.

Que nous voilà loin de la petite école de dix élèves ! Quant au personnel, il pourrait être fourni par l'Institution nationale de Paris, au moins dans ses éléments essentiels.

Allons, que ceux qui ont autorité pour entreprendre cette réforme se mettent à l'œuvre, ils auront fait preuve d'intelligence et de philanthropie.

Nous comptons d'ailleurs sur les journaux locaux, comme la *Vigie*, pour ne pas laisser tomber la question dans l'oubli.

L. Goguillot.

(1) Voy. dans *Comment on fait parler les sourds-muets*, par L. Goguillot, le chap. relatif à l'état de l'enseignement des sourds-muets en France et le tableau des crédits votés annuellement par chaque département pour l'entretien des sourds-muets dans les écoles. Voir aussi la note qui accompagne l'article qui va suivre.

## UNE INSTITUTION NATIONALE A LYON

Dans le compte rendu annuel de la *Société d'assistance et de Patronage* pour les sourds-muets du département du Rhône et des départements voisins, que nous venons de recevoir, nous trouvons exprimé à trois reprises, et en termes éloquents, le vœu jadis exprimé déjà par le Conseil général du Rhône qu'une Institution nationale soit créée à Lyon ; en d'autres termes, que l'institution actuellement dirigée par M. Hugentobler et qui fut fondée par lui passe du rang d'institution privée à celui d'établissement public.

C'est d'abord M. Guichard, président de la Société, qui, dans un discours prononcé à la septième Assemblée générale annuelle, le 2 décembre dernier, après avoir constaté l'état prospère de l'institution, la marche régulière, paisible et sans cesse progressive de la Société dont il est le président élu, après avoir exprimé sa gratitude pour l'intérêt toujours bienveillant et la constante sollicitude que M. le Ministre de l'intérieur, M. le préfet du Rhône et M. le maire de Lyon témoignent à la jeune école de Villeurbanne, est d'avis que celle-ci ne tardera pas « à être élevée au rang d'*Institution nationale* ».

C'est, dit-il, le but auquel nous tendons et que nous poursuivons avec persévérance.

M. Léon Fabre, vice-président du Conseil d'administration de l'école, exprime à son tour la même espérance :

« Nous n'avons en France, constate-t-il, que trois Institutions nationales, dont une à Paris, pour l'instruction des sourds-muets, et la nécessité de les multiplier paraît reconnue de tout le monde. Notre département, par son importance et ses relations avec les départements voisins, semble désigné pour être le siège d'une de ces écoles. Elle serait

toute trouvée, et dans les meilleures conditions. Espérons donc que, avant peu, cette création pourra s'effectuer. »

Enfin M. Enon, professeur à la Faculté de droit, dans un remarquable discours (1), prononcé comme le précédent à la distribution des prix de l'institution Hugentobler, fait ainsi valoir les motifs qui légitiment la création d'une Institution nationale à Lyon :

« Au centre d'une importante région, dans la seconde ville de France, où sont déjà représentées les diverses branches de notre instruction publique, dans une cité qui s'honore de ne laisser aucune infortune sans soulagement, de mettre à la disposition de toutes les vocations les enseignements appropriés, une *Institution nationale* de sourds-muets n'a-t-elle pas sa place marquée ? »

Nous ne pouvons guère apprécier les difficultés qui pourraient s'opposer à la réalisation d'un vœu exprimé si souvent et avec une si vive insistance.

Mais puisque le Conseil général du Rhône, le Conseil d'administration de l'école et le directeur lui-même sont d'accord pour demander la transformation en Institution nationale d'une école privée, d'ailleurs prospère (2) et appliquant avec

(1) Au courant de ce discours, nous trouvons les déclarations suivantes :

« En 1880, on comptait en France 30,000 sourds-muets, dont 9,000 de cinq à quinze ans, c'est-à-dire ayant l'âge où l'éducation peut être efficace. Sur ces 9,000 enfants, 3,000 environ trouvaient place dans les 70 établissements publics et privés.

Si, en 1886, ces chiffres se sont un peu modifiés, il y a en réalité plusieurs milliers d'enfants de cinq à quinze ans, 5,000 environ, pouvant et devant recevoir l'éducation, qui restent abandonnés.

Ces chiffres, dussent-ils être réduits par des statistiques plus optimistes, sont la meilleure démonstration de l'insuffisance de l'organisation actuelle. »

(2) Le nombre des pensionnaires, qui était l'année dernière de 53, est aujourd'hui de 61, dont 30 boursiers du département, 9 de la ville de Lyon, 9 des départements avoisinants, 3 étrangers et 10 pensionnaires subventionnés ou payants.

Les ressources officielles dont dispose actuellement l'école se décomposent ainsi :

| | | |
|---|---|---|
| 1° | Subvention du ministre de l'intérieur (6 demi-bourses). | 2,000 » |
| 2° | — Conseil général du Rhône. | 1,000 » |
| 3° | — Conseil municipal de la ville de Lyon. | 3,000 » |
| 4° | 9 bourses entières de la ville de Lyon. | 4,500 » |
| 5° | 32 bourses et parts de bourses du département du Rhône. | 15,000 » |
| 6° | Part de bourse du département du Jura. | 350 » |
| 7° | — de la ville d'Annonay (Ardèche). | 100 » |
| 8° | — de La Voulte (Ardèche). | 200 » |
| 9° | Commune de Cours (Rhône), pour trousseau. | 100 » |
| 10° | — Longessaige (Rhône), pour trousseau. | 100 » |
| 11° | — Lyon, pour trousseau. | 200 » |
| 12° | — Savigny (Rhône), pension. | 50 » |
| | Total. | 26,600 » |

succès la méthode officielle seule admise dans les établissements de l'État, il nous semble qu'une entente pourrait s'établir entre le département du Rhône et la ville de Lyon d'une part, et l'État, d'autre part, pour opérer cette transformation.

Nous prenons la respectueuse liberté d'attirer la bienveillante attention de la Direction de l'assistance publique au ministère de l'intérieur sur cette question pleine d'intérêt.

L. G.

---

## DU ROLE DE L'ÉCRITURE DANS L'ENSEIGNEMENT DES SOURDS-MUETS

### I. — *L'écriture phonétique*

Ce n'est pas une question nouvelle que nous voyons traitée dans un livre récemment publié en Allemagne par M. Hugo Hoffmann, professeur à l'école de Ratibor (1). *L'écriture phonétique* est depuis longtemps à l'ordre du jour. Pour le prouver, il nous suffira de renvoyer les lecteurs de la *Revue Internationale* au numéro de mars 1887 et à la lettre de M. Paul Passy sur la *Réforme de l'ortografe*. S'ils veulent se donner la peine de la parcourir, ils seront bientôt convaincus de l'opportunité d'une entreprise qui n'a malheureusement pas encore abouti. N'est-il pas manifeste que si l'on écrivait exactement comme l'on parle, rien ne serait plus simple que d'écrire correctement? On ne perdrait plus son temps à étudier l'orthographe, on la connaîtrait sans l'avoir jamais ap-

(1) Der erste Sprech-und Sprach-Unterricht in der Taubstummenschule. — Marburg bei Elwert, 1890.

prise. A chaque son correspondrait un seul et même signe graphique et l'on n'aurait plus à hésiter comme pour le son *an* (1) par exemple entre quarante-trois combinaisons différentes.

M. Hoffmann est de cet avis et il regrette qu'une solution définitive n'ait pas encore réussi à clore une fois pour toutes un débat qui dure depuis si longtemps. Nos sourds-muets, dit-il, auraient été les premiers à bénéficier de cette heureuse réforme. L'auteur attribue aux contradictions de l'écriture ordinaire les défauts de prononciation de ses élèves. Elle est une cause d'erreurs continuelles. Elle produit des confusions regrettables et exerce ainsi sur la parole une influence des plus fâcheuses. Comment cela ? Nous sommes obligés de supposer que M. Hoffmann dans son enseignement croit devoir employer l'écriture avant la parole et commence par faire lire l'enfant avant de le forcer à parler. L'entendant qui au début est souvent embarrassé par ce désaccord entre la forme graphique et la forme articulée, n'en parle pas plus mal dans la conversation ordinaire. Il en sera de même du sourd-muet s'il apprend d'abord sa langue par la parole, et si on ne lui donne jamais l'expression écrite avant la traduction orale. Si, au contraire, on lui fait lire d'abord le mot dans un livre, il le prononcera sans doute fort mal et, dans ce cas, M. Hoffmann a raison de penser qu'il vaudrait mieux avoir recours à l'écriture phonétique.

Les réformes qu'il propose sont des plus judicieuses. Beaucoup de consonnes en allemand font double emploi. *V* et *ph* se prononcent comme *f*. Certains sons au contraire n'ont pas d'équivalent. *S* et *z* s'écrivent indifféremment *s*. L'auteur commence par supprimer les signes graphiques inutiles. Il invente ensuite ceux qu'il croit nécessaires ; mais il évite de les créer de toutes pièces, il préfère les rapprocher le plus possible de ceux qui existent déjà et auxquels ils seront forcés plus tard de céder la place, quand l'éducation élémentaire de l'enfant sera terminée, c'est-à-dire au bout de trois ou quatre ans. Le

(1) Voir la *Réforme de l'ortografe.*

son *z* continuera à être représenté par un *s*. Mais on surmontera cette lettre d'une petite barre pour la distinguer du son *s* qui s'écrit de la même façon. Il y a, en allemand, plusieurs espèces de *ch* et de *j*, d'*o* et d'*i*. L'auteur modifie ces lettres de façon à rendre sensibles à l'œil du sourd-muet les différences dont il doit tenir compte en articulant.

Nous ne donnerons pas ici les raisons que M. Hoffmann invoque en faveur de telle ou telle combinaison. La langue allemande diffère trop du français pour que de pareils détails puissent paraître intéressants. Nous préférons renvoyer nos lecteurs au livre même ou plutôt aux deux livres (1) publiés par l'auteur sur cette question spéciale.

Le point important, le seul que nous voulions examiner ici, c'est le rôle attribué par ce fait à l'écriture, considérée ainsi comme le moyen principal de communication et d'enseignement.

Ce n'est pas la première fois que nous voyons un professeur de sourds-muets soutenir une pareille théorie. Combien d'instituteurs reculant devant les difficultés de la lecture sur les lèvres se sont hâtés un peu vite de rechercher un procédé plus commode et ont cru le rencontrer en choisissant l'écriture! Pereire employait, on le sait, une dactylologie phonétique qui devait présenter les mêmes avantages que le système préconisé par M. Hoffmann.

L'écriture phonétique ou une dactylologie analogue est-elle donc indispensable pour indiquer à l'élève d'une façon nette et précise la syllabe, le mot, la phrase qu'il doit prononcer ? N'y a-t-il pas d'autre moyen de lui faire articuler convenablement le son qu'on lui demande ? Précisément parce que la lecture sur les lèvres offre de grandes difficultés, n'est-il pas imprudent de lui opposer un adversaire aussi dangereux que l'écriture ? N'est-ce pas s'avouer vaincu d'avance et faut-il renoncer aussi légèrement à la lutte ? Beaucoup répondent affirmativement. « Nous voulons, disent-ils, communiquer avec nos élèves de façon à être compris. La lecture

(1) M. Hoffmann avait déjà écrit un livre intitulé: Phonetische Studien, Marburg bei Elwert.

sur les lèvres nous décourage par son incertitude. C'est à elle qu'il faut attribuer l'insuffisance des résultats obtenus dans l'enseignement de la langue. C'est la lenteur de ce procédé qui rend nos efforts infructueux. Quelle différence dans les progrès réalisés si l'on avait plus souvent recours à l'écriture ! Nous sommes obligés de reconnaître que beaucoup d'élèves n'ont pas une connaissance suffisante de notre langue en sortant de l'Institution. Bien peu arrivent à écrire et à parler très couramment. Nous voudrions, nous devrions obtenir davantage. Il faut accorder une plus large place à l'écriture et commencer l'enseignement de la langue le plus tôt possible. Que de temps perdu en première année ! Dix mois sont presque exclusivement consacrés à l'articulation théorique. On est forcé d'attendre que l'enfant soit familiarisé avec la syllabation, avec les dissymphones et les trissymphones, avant de pouvoir aborder l'étude de la langue. Ne vaudrait-il pas mieux la commencer aussitôt en prenant pour base l'écriture ? Les mots appris ainsi seraient ensuite répétés oralement quand on le jugerait à propos. »

Nous sommes bien persuadés qu'il est inutile d'employer une année entière à faire uniquement de l'articulation. Nous sommes convaincus que pour intéresser les élèves et leur inspirer le goût de la parole, il est nécessaire d'aborder le plus tôt possible l'étude de la langue. Il importe que l'enfant dès son arrivée à l'Institution sache bien qu'il existe pour traduire ses idées un autre langage que celui des signes, qu'il peut arriver à comprendre et à employer ce langage et que c'est pour cela qu'on l'a envoyé à l'école. Mais est-il indispensable pour obtenir ce résultat d'avoir recours à l'écriture ? Est-il nécessaire d'employer ce moyen de communication, pour que l'élève acquière une connaissance suffisante de la langue ? Faut-il absolument s'en servir au début de l'instruction, quand l'enfant n'est pas encore en possession de l'articulation ? Ce sont là deux questions fort importantes que nous nous proposons d'examiner l'une après l'autre.

(*A suivre.*) DUFO DE GERMANE.

# RÉDUCTION DES LETTRES A LEURS ÉLÉMENTS PRIMITIFS

ET

## Art d'enseigner à parler aux Muets

**par JUAN PABLO BONET**
**Attaché au service secret du Roi et à la personne du capitaine général de l'artillerie d'Espagne et secrétaire du connétable de Castille**

*Dédié à Sa Majesté le Roi Don Philippe*

(Suite)

### Chapitre IV

### *Signes manuels représentant les lettres J, Y, Z et le* **tilde ( ~ ) (⌐)**

Les figures de notre alphabet manuel correspondent chacune à la lettre placée au-dessus d'elle, et que nous avons représentée avec les deux formes, majuscule et minuscule, à cause de la différence que présentent les deux caractères.

Nous ferons remarquer que *I* et *J* sont représentés par le même signe manuel, mais, pour exprimer la première de ces lettres la main restera immobile, tandis que, pour la deuxième, on devra, avec le petit doigt, décrire dans l'espace, et de gauche à droite, un arc de cercle, tel qu'il est indiqué dans notre tableau. De même pour *Y* et *Z*, la main sans changer de forme restera immobile ou décrira un zigzag dans l'espace, suivant qu'il s'agira de représenter l'un ou l'autre. Pour le signe (~) ou (⌐), il n'y a pas de position spéciale de la main servant à l'exprimer, et, quand on aura à l'employer, on le dessinera aussi dans l'espace, avec un doigt. Mais il n'est pas nécessaire de l'enseigner au muet en même temps que les autres lettres; nous en dirons autant du J. Quant à

Z, nous en reparlerons quand il sera question d'enseigner les lettres vocales.

Pour contrôler si le sourd-muet possède bien l'alphabet manuel, on se servira des deux alphabets graphiques, majuscule et minuscule :

A B C D E F G H I L M N O P Q R S T V X Y Z.

a b c d e f g h i l m n o p q r s t v x y z.

On lui montrera du doigt chaque lettre, et on lui demandera de la reproduire avec la main, et cela, sans suivre l'ordre alphabétique, mais en prenant les lettres au hasard. Si l'élève se trompait, on le corrigerait en lui montrant, sur le tableau, le signe qu'il n'a pas su faire. Ces exercices devront être répétés jusqu'à ce que l'enfant sache bien toutes les lettres et les reproduise en signes sans hésitation. Ce résultat obtenu d'une façon parfaite, on passera à l'enseignement des lettres orales, dont nous allons parler dans le chapitre suivant.

## Chapitre V

### *Comment on enseigne au muet la prononciation des lettres*

Pour enseigner au muet le nom des lettres qu'il suffit de connaître pour savoir lire, le maître et son élève doivent être seuls, car c'est une opération qui exige la plus grande attention et pour laquelle il faut écarter tout sujet de distraction. Le professeur devra se placer bien en lumière, de façon à laisser voir distinctement la cavité buccale, et il commencera par les cinq voyelles, parce qu'elles sont plus faciles que les consonnes. Par suite, le muet ne trouvant pas de difficultés, et encouragé par un premier succès, sera mieux disposé pour apprendre les autres lettres.

Pour se livrer à cet enseignement, il faut avoir une grande patience, et, si l'on n'arrive pas, après trois ou quatre tentatives, à faire émettre le son que l'on désire, on ne doit pas insister ; on y reviendra plus tard, dans un moment plus

favorable. En attendant, on passe aux lettres suivantes, afin de ne pas laisser l'enfant se rebuter et se décourager. On ne devra pas s'étonner non plus, si l'on a quelque peine pour arriver, car le but visé est très difficile à atteindre.

Pour s'en rendre compte, qu'on s'imagine les difficultés qu'éprouverait une personne à faire accorder un instrument avec un autre qu'elle n'entendrait pas. C'est le cas du sourd-muet qui doit mettre sa voix à l'unisson de la nôtre qu'il ne peut entendre. Cependant, avec de la patience, jointe aux procédés que nous indiquons dans ce livre, on en viendra à bout. Pour plus de facilité, et afin d'éviter de mettre les doigts dans la bouche de l'élève pour lui placer convenablement la langue, on pourra employer une langue de cuir, avec laquelle on exécutera dans la main, les différents mouvements qu'il devra reproduire avec sa propre langue, et en même temps que ceux qu'il aura déjà remarqués dans la bouche de son maître.

Avant de faire prononcer une lettre, on devra d'abord montrer au muet le signe manuel et les caractères graphiques qui la représentent, afin qu'il sache bien quelle lettre on va lui faire articuler.

## Chapitre VI

*Positions que le muet doit faire prendre à sa bouche, sa langue, ses dents et ses lèvres, et mouvements qu'il doit faire exécuter à ces différents organes, pour former chaque lettre.*

### A

Pour prononcer cette lettre, le muet doit avoir la bouche ouverte, et laisser sortir librement la respiration, sans mouvoir ni la langue, ni les lèvres. Le maître prendra la main de son élève et la placera devant sa propre bouche, de façon à lui faire bien sentir le passage du souffle expiré. Cette précaution a pour but de faire remarquer à l'enfant que, pour

prononcer les lettres, il ne suffit pas d'ouvrir la bouche, mais qu'il faut en même temps chasser la respiration. Si le muet donne le son demandé, on lui fera un signe d'approbation ; dans le cas contraire, on lui fera comprendre son erreur par un mouvement de la tête et de l'index de la main droite, gestes qui signifient : non.

**E**

Cette lettre se prononce en retirant les lèvres en arrière, la bouche entr'ouverte et la langue immobile.

**I (i)**

Les dents sont rapprochées et la langue appuyée contre elles.

**O**

Les lèvres se projettent et s'arrondissent de manière à figurer la forme graphique de cette lettre ; la langue est immobile.

**V (U)** (prononcer **ou**)

Les lèvres prennent la même position que pour O, mais en se projetant davantage, et de façon à faire ressortir un peu leur face interne. L'ouverture buccale est très rétrécie, et le souffle expiré sort avec une violence telle, qu'il peut éteindre, ou tout au moins faire vaciller fortement, la flamme d'une bougie placée devant la bouche.

**B**

Les lèvres étant jointes, s'entr'ouvrent doucement sous la pression du souffle expiré. La langue reste immobile.

**C**

La bouche est un peu moins ouverte que pour A, la langue un peu recourbée à la base touche au palais par sa partie

supérieure, et elle s'en détache brusquement pour livrer passage au souffle. Le maître devra tenir la bouche bien ouverte, afin que le muet voie la position de la langue et la puisse reproduire. S'il n'y parvient pas, il sera nécessaire de l'aider avec la main, ou bien encore en se servant de la langue de cuir. Ce dernier moyen est plus facile à employer, ou tout au moins plus propre.

Il s'agit ici du C guttural, employé dans les sons ca, co, cu, et dont nous avons déjà parlé dans la première partie de ce travail. Quant au C doux, nous y reviendrons quand le moment sera venu de s'occuper du Z.

(*A suivre.*) E. Bassouls et A. Boyer.

---

# L'ABBÉ JULES TARRA

## Dans ses trente-quatre années d'enseignement

(*Suite*)

---

Nous étions alors en 1868 et une grande innovation, bien désirée des professeurs de l'Institution des sourds-muets pauvres, devait être faite. La parole articulée — on s'en souvient — y était donnée par une méthode peut-être meilleure que celle qui était employée dans les écoles d'Allemagne et de Hollande et son auteur avait démontré que tous les sourds-muets peuvent être instruits par ce moyen. Mais le pauvre homme n'était pas éloquent; par suite on n'avait pas foi en sa méthode. Cependant il démontra que pour parler d'une façon intelligible, il est nécessaire que les organes internes

et externes de la voix prennent et conservent la position convenable pour l'émission et les modifications des sons.

Pendant ce temps, l'abbé Serafin Balestra, physicien et archéologue, auquel avait été confiée la direction des sourdes-muettes de Côme voulait les instruire toutes par la parole. Ayant visité l'école célèbre de Zurich, dirigée par M. Schibel, dans laquelle le moyen d'enseignement depuis sa fondation était la parole, il s'en était enthousiasmé au point d'en devenir, non seulement en Italie, mais même en France, le véritable apôtre(1). A son retour d'un deuxième voyage en Belgique, en Hollande, en Allemagne et en Suisse, grâce à ses chaudes exhortations en faveur de la méthode phonique, la mimique fut bannie de l'Institution des sourds-muets de la campagne pendant l'année scolaire 1871-72. Ne croyez pas cependant que Balestra, à la suite de ses voyages à l'étranger, soit devenu professeur de langage articulé pour les instituteurs italiens. On n'apprit rien de lui parce que, comme l'écrit le distingué professeur Goguillot dans son très précieux ouvrage « *Comment on fait parler les sourds-muets* » il ne possédait pas les qualités pratiques nécessaires à un professeur d'articulation, ni la connaissance des nombreux procédés indispensables à celui qui veut, élément par élément, former la parole, et il n'avait pas davantage la notion claire des principes généraux qui doivent présider à cet enseignement. « Ne l'avons nous pas vu — poursuit le professeur cité — dix mois durant (à l'Institution nationale de Paris) réunir matin et soir plus de 100 élèves dans une salle, et là, les faire hurler à qui mieux mieux sans méthode et sans atteindre d'autres résultats que de casser le tympan aux maîtres qui l'assistaient et de briser la voix aux élèves qui les subissaient, alors que tous les auteurs éclairés par leur expérience recommandent d'éviter de faire crier le sourd-muet et reconnaissent en même temps que l'enseignement de la parole à son début ne peut être qu'individuel. » Par conséquent, l'école de Cômes a le mérite, il est vrai, d'avoir la première banni

(1) Balestra eut en France le surnom de chevalier errant de la parole.

la mimique mais — disons-le franchement — la méthode d'enseignement de l'articulation fut établie à l'Institution de Milan, dirigée par l'abbé Jules Tarra.

*
* *

Dans les écoles d'Allemagne, et dans celle de Rotterdam également très renommée, la parole orale ne fut pas toujours l'unique moyen d'enseignement. Leur méthode était telle, et j'ai eu le loisir de constater la chose, qu'on devait nécessairement recourir au geste naturel.

Tarra, après la réforme, avait demandé et obtenu du comte Taverna que le cours d'instruction dans son institution fut porté à huit ans et que dans chaque classe le nombre des élèves ne dépassât pas huit (1). Il était arrivé à conclure à la nécessité de cette double réforme par l'observation des faits et sur les conseils de ses collaborateurs dont les plus distingués étaient Victor Brambilla et Antonio Formi. Il établit alors dans son institution la méthode orale-perceptive-pure (2). A partir de ce jour, dans tous ses écrits et dans tous ses discours, il en exposa la valeur, démontrant admirablement qu'on ne doit donner au sourd-muet aucune idée par un autre moyen que la parole et ne pas lui enseigner un mot sans le mettre en présence du fait qui l'explique.

Les adversaires de Tarra furent nombreux mais au Congrès international de Milan, présidé par lui, il obtint une victoire complète. Depuis, il y a dans toutes les écoles d'Europe et d'Amérique des maîtres qui (après s'être assurés en présence des faits que le sourd-muet — même lorsqu'il a

(1) Aujourd'hui les classes sont de 9 élèves, mais j'espère que le nouveau directeur amènera l'honorable Commission à ne pas accepter pour l'avenir plus de 8 sourds-muets par classe.

(2) Elle est dite orale parce qu'elle est donnée par la parole seule prononcée et lue sur les lèvres; — perceptive, parce que le mot est enseigné en présence du fait ou de l'objet, ou rappelé aux sens et à l'intelligence au moyen des mots connus; pure parce qu'elle est sans mélange, concomitance, ou précédant d'autres moyens qui puissent d'une manière quelconque, atténuer ou embrouiller l'impression ou la force de la parole. Tarra, *Esquisse historique*, etc.

l'intelligence faible — peut recevoir l'instruction par la parole sans le concours d'autres moyens, après avoir entendu le Président démontrer éloquemment « que la méthode orale pure est celle qui, outre qu'elle facilite au sourd-muet une prompte et sûre lecture labiale, l'exacte prononciation, la compréhension et l'usage du langage et le développement physiologique des facultés morales, est en même temps la plus convenable et la plus efficace pour élever les sourds-muets à la connaissance de ces vérités religieuses auxquelles sont liées sa radicale rédemption et toutes les joyeuses espérances de l'avenir »), votèrent avec enthousiasme et unanimité pour la méthode orale pure. Dans ce triomphe Tarra fut couvert de lauriers et il vit son nom comparé à ceux des plus grands instituteurs de cet art bienfaisant, il vit les instituteurs de notre pays et de l'étranger se servir de ses écrits, recourir à lui, pour ses lumières, de toutes les parties du monde ; il vit enfin le Gouvernement français envoyer à Milan, à la suite des rapports de MM. Franck et Claveau et de MM. Houdin et Peyron, les professeurs M. Dupont et A. Dubranle pour s'initier à la pratique de la méthode orale pure employée dans ses écoles. «Et nous — écrit Tarra — nous avons la satisfaction de voir ces deux jeunes et distingués professeurs l'étudier avec affection, et, à mesure que les connaissances pratiques augmentent chez eux, se persuader toujours plus de son excellence, et, après avoir fait récolte d'observations ordonnées et de faits constatés par son application, retourner dans leur patrie la propager avec chaleur, la répandant parmi leurs collègues, s'honorant eux-mêmes et honorant nos écoles d'une sincère et constante reconnaissance exprimée dans leurs discours et dans leurs publications (1). »

(*A suivre.*) C. PÉRINI.

(1) L'année passée, le Gouvernement de la confédération argentine a envoyé le professeur Lorenzo Facio de Buenos-Ayres apprendre à l'Institution des sourds-muets de la campagne la méthode orale pure ; et, de Buenos-Ayres. M. Terri José ayant 3 trois fils sourds-muets, après avoir consulté le docteur Politzer de Vienne pour voir si on pouvait les soumettre à un traitement, les amena à Tarra pour qu'il pourvût à leur éducation. L'illustre savant, qui avait vu les jeunes gens recommanda même au père de ne leur faire toucher l'oreille par aucun médecin spécialiste.

# PARTIE PRATIQUE

## LEÇONS DE SEPTIÈME ANNÉE

RECUEILLIES EN 1857

**A l'École de Montpellier, par S. PASCAL, sourd-muet**

### LE COMMENTAIRE DU CALENDRIER (en 17 Leçons)

(*Suite*)

### X

LE MAITRE — L'ÉLÈVE

Dans quelle colonne classe-t-on le mois d'octobre ?

— Dans la dixième colonne du calendrier.

Ce mois a-t-il le même nombre de jours que le mois de septembre?

— Non, il a un jour de plus.

Ce mois comporte-t-il des réjouissances ?

— Oui, principalement pour les écoliers.

En devinez-vous la raison?

— Oui, c'est à cause des vendanges et du bon raisin que l'on mange

Quelle idée vous faites-vous de ce mois ?

— Après les longues chaleurs, on voit venir à maturité les jujubes, les noix, les raisins, les coings, les grenades, etc. Je pense à tout cela avec plaisir. Et puis, les femmes vont avec leurs paniers et leur serpette aux vignes et coupent le raisin; après, de grandes charrettes portent le raisin à la cuve; on met en grand tas les grappes coupées; puis les hommes les foulent avec les pieds ; on les laisse fermenter pendant quelques jours; le vin se forme et on le soutire pour le mettre dans des foudres ou barriques.

Quelques jours après la ven-

| LE MAITRE | L'ÉLÈVE |
| --- | --- |
| | dange, on cueille les noix, les coings, les jujubes. |
| Quelle chose faites-vous encore avec le raisin? | — Des confitures; on en conserve aussi dans l'eau-de-vie pour les soirées d'hiver. |
| De quelle utilité sont les noix et les jujubes? | — Les noix fournissent de l'huile, et les jujubes de la tisane et de la pâte que vendent les pharmaciens pour le rhume. |
| Que fait-on du brou de noix? | — On en fait une liqueur stomacale. |
| Les coings ne sont-ils d'aucune utilité? | — Pardonnez-moi : on en fait de la liqueur, du sirop, de la gelée, de la pâte. |
| Quand cueille-t-on les grenades? | — Vers la fin du mois d'octobre. |
| Sont-elles bonnes à manger? | — Oui, mais elles sont aigre-douces. |
| N'en fait-on pas une boisson rafraîchissante. | — Parfaitement : la grenadine. |

## XI

| | |
| --- | --- |
| Quel rang occupe le mois de novembre dans le calendrier? | — C'est le onzième rang. |
| Ce mois a-t-il le même nombre de jours que le mois d'octobre? | — Non, il a trente jours, tandis que le mois d'octobre en a 31. |
| Vous paraît-il agréable? | — Non, il ne me charme pas. |
| Expliquez-moi pourquoi? | — Parce que le froid commence à se faire sentir. |
| Dites-nous ce que vous remarquez sur ce mois? | — La chaleur cesse, le froid commence, on voit tomber les feuilles des arbres. Le soleil a mûri les châtaignes; alors on va en faire la récolte. Ce qui est agréable à voir, ce sont les chasseurs que l'on rencontre l'air content, lorsqu'ils ont été heureux dans leur partie de chasse et qu'ils rapportent du gibier. |

## XII

| | |
| --- | --- |
| A quelle place se trouve le mois de décembre? | — Il se trouve à côté de novembre. |
| Quelle est sa durée? | — De 31 jours. |
| Égaie-t-il la nature? | — Non, au contraire, il l'attriste. |

| LE MAITRE | L'ÉLÈVE |
|---|---|
| Pourquoi l'attriste-t-il? | — Parce qu'on ne goûte plus les douceurs de l'air, et l'on est obligé de garder le coin du feu. |
| Donnez-moi quelques brèves explications sur ce mois? | — La nature est en deuil, le froid si rigoureux qu'il n'est plus permis de faire aucune promenade; on voit quelquefois les rivières glacées, où vont patiner les jeunes gens, et il arrive des accidents lorsqu'elles ne sont pas suffisamment prises. De plus, dans les premiers jours de décembre, on va récolter les olives. On a aussi l'habitude de tuer des cochons à cette époque. |
| Quel profit retire-t-on de la chair du cochon, et des olives? | — La première donne des saucisses, et la seconde de l'huile. La chair à saucisses est aussi employée à farcir les volailles. |
| Que nous donne encore le cochon? | — Du lard, de la graisse et du jambon. |
| A quoi est employée la graisse? | — A faire cuire et à assaisonner les mets. |
| De quoi sont composés les saucisses et les boudins? | — Les premières sont faites avec de la chair de cochon et de la graisse, les boudins avec du sang et du lard. |

# XIII

| | |
|---|---|
| Combien de saisons a l'année? | — Elle en a quatre, qui sont: le Printemps, l'Été, l'Automne et l'Hiver. |
| Combien dure chaque saison? | — Chaque saison est de trois mois. |
| Quand commence et à quelle époque finit le printemps? | — Il commence le 21 du mois de mars et finit le 21 juin. |
| Dans quelle saison sommes-nous en ce moment? | — Nous sommes au printemps. |
| Depuis quand? | — Depuis le 21 mars. |
| Combien cela durera-t-il? | — Trois mois. |
| Avions-nous une autre saison, avant le printemps? | — Oui, nous étions en hiver. |
| Y a-t-il longtemps de cela? | — Il y a 6 jours. |
| Quelle saison de l'année aimez-vous le plus? | — C'est le printemps qui me plaît par-dessus toutes. |
| Pourquoi est-ce le printemps? | — Parce que c'est une chose |

| LE MAITRE | L'ÉLÈVE |
|---|---|
| | charmante de voir toutes les plantes reprendre vie après avoir été comme mortes pendant l'hiver. |
| Quel est son caractère particulier? | — Le printemps passe pour la saison la plus agréable. A cette époque, toute la nature renaît : on voit les prairies reprendre leurs beaux tapis émaillés de mille couleurs, les arbres se couvrir de fleurs et d'une tendre verdure, les jardins se parer de tout ce qui réjouit la vue et flatte l'odorat ; tandis que des essaims nombreux d'abeilles, qui nous fournissent le miel, se répandent dans toutes les campagnes pour butiner sur les fleurs et revenir ensuite à leurs ruches, chargées de leur précieux fardeau. |
| Dans quelle saison fleurissent les plantes? | — Au printemps. |
| Quelles sont les parties de l'arbre? | — Ce sont les racines, le tronc, les branches, la tige, les bourgeons, les feuilles et les fleurs. |
| Où s'étendent ses racines? | — Dans la terre. |
| L'arbre ne peut il se passer de racines? | — Nullement, parce que sans la racine l'arbre ne peut exister. |
| Quelle est l'utilité des racines? | — Elles aspirent les sucs renfermés dans la terre pour alimenter l'arbre. |

*(A suivre.)*

## CHRONIQUE DE L'ÉTRANGER

# L'INSTITUTION DES SOURDS-MUETS DE ROME

*(Suite)*

Au temps de la République romaine de 1849, l'Institution des sourds-muets passa au ministère de l'Instruction publique. A cette époque, le Directeur de l'Institution était l'abbé Morani et, en peu de temps, celle-ci prit deux noms. Elle s'appela d'abord « Refuge des sourds-muets »,

puis « Établissement national des sourds-muets ». Le 23 février 1849, le gouvernement de la République voulut transférer l'Institution des sourds-muets sur l'Aventino, où est aujourd'hui l'Institution des aveugles, mais le Ministre de l'Instruction publique, par une lettre officielle, n° 719, adressée au Ministre de l'Intérieur, se plaignit fortement de ce projet. Il exposa la dépense énorme que le Trésor public aurait à supporter et la difficulté pour les maîtres de se rendre chaque jour là-haut. Peu de temps après, la Commission de guerre jugea qu'il n'y avait pas de lieu plus convenable pour y établir un arsenal d'artillerie que celui où le gouvernement voulait établir l'Institution des sourds-muets. Toutefois, comme il n'avait pas été possible au Ministre du Commerce et des Travaux publics de trouver un local pour placer les sourds-muets, on essaya de persuader à la Commission de guerre d'abandonner son projet. Néanmoins le Ministre de la Guerre écrivit au Ministre de l'instruction publique en ces termes :

République romaine
Ministère de la Guerre et de la Marine
4e Division
Section du Génie
N. 7820

*Le 23 mars 1849.*

Le Ministre de la Guerre ayant reconnu qu'il n'y avait pas de local plus convenable pour servir d'arsenal d'artillerie que celui qi est occupé aujourd'hui par l'Institution des sourds-muets, s'adresse au Citoyen Ministre de l'Intérieur pour obtenir l'évacuation de ce local. Que le Citoyen Ministre de l'Instruction publique, de qui dépend cette Institution, soit prévenu afin qu'il veuillo bien coopérer à cette transformation suggérée par un besoin urgent, en faisant transférer les sourds-muets à la Certosa ou à Saint Bernard ou bien où il lui paraîtra le plus opportun.

Salut et Fraternité.
Le Ministre de l'Intérieur,
CALLANDRELLI.

Le Ministre de l'Instruction publique, à son tour s'adressa au Ministre des Travaux publics le 31 mars 1849 (f° n. 1061) pour lui exposer le besoin que le Ministre de la Guerre avait des locaux de l'Institution, et il conclut : vous pouvez appeler à vous le Directeur de l'établissement qui, à tous les points de vue, mais spécialement pour le zèle qui l'anime, mérite toute votre estime et toute votre considération (1). Mais comme le Municipe portait un grand intérêt à l'Institution qu'il considérait comme un établissement philanthropique unique dans l'État de la République, l'Institution resta où elle était.

Toutefois le Ministre de la Guerre fit mettre plusieurs chambres à sa

(1) Civilità cattolica. 2e série. Tome 6.

disposition pour qu'elles servissent à son propre usage ; mais pour peu de temps, car on décida que pour l'établissement de l'arsenal on pouvait utiliser le local appelé écuries du pape, situé entre la rue du Boschetto et le palais de la Consulta. Enfin, par une lettre (nº 1234) le Directeur des sourds-muets, l'abbé Morani, fut assuré que l'Institution ne serait plus troublée. Le Ministre de l'Intérieur de cette époque patronna beaucoup la cause de l'Institution des sourds-muets.

∴

Il y avait alors dans l'Institution des ateliers de dessin, de peinture, de typographie, de menuiserie et de cordonnerie, ainsi que des tailleurs. Au mois de mars 1854, grâce aux soins du cardinal Président, Mario Mattei, et à ceux des professeurs ayant à leur tête le Directeur, l'abbé Morani, les sourds-muets donnèrent une séance publique qui fut très belle. Dans les salles étaient exposés les travaux faits par les élèves dans l'art du dessin, de la sculpture, et dans les arts manuels. A la séance donnée par les garçons, assistèrent MM. les card. Mattei, Ferretti, Wiseman et Caterini avec un grand nombre de prélats et de personnages des plus notables familles de Rome ainsi que les représentants extérieurs accrédités près du Vatican. Dans la séance donnée ensuite par les sourdes-muettes, outre les cardinaux sus-nommés et nobles de spectateurs, avec un grand nombre de dames romaines, le pape Pie IX daigna lui-même s'y rendre, et, pour montrer sa complaisance, il offrit au Directeur une tabatière en or, une médaille d'or et il distribua aux professeurs et aux élèves de précieux souvenirs (1). Cette Institution pendant le pontificat de Pie IX, fut souvent honorée de l'auguste présence du pape qui s'y rendait quelquefois sans se faire annoncer. Et l'intérêt qu'il prit pour l'Institution de Rome fut tel qu'en 1858 il ordonna par une loi d'État que la contribution personnelle établie en faveur de l'Institution, par une circulaire nº 25718 du 28 janvier 1842, serait payée par une répartition générale sur toutes les provinces, celles de Bologne et de Ferrare exceptées; à raison de 3 écus 66 baioques pour chaque mille habitants et en compensation il donna le droit à tous les sourds-muets de l'État d'être admis à l'Institution, pour y recevoir l'instruction et l'éducation.

Heureux de tant de bienfaits, le card. Nicolas Paracciani Clarelli, président de l'Institution, pour immortaliser le souvenir de ce bienfaiteur, fit apposer au 2e étage de l'Institution le buste en marbre du Saint Père Pie IX avec l'inscription suivante :

PIO.IX.PONT.MAX.
Auctori.et Statori.Faustitatis.Publicae
Qui sapientissimis. Legibus. Latis.
Consuluit
Surdis. Mutis
Religione.et.artibus.Probe.Instituendis
Eosque.E.Singulis.Provinciis
Has.In Ædes.

(1) Archives de l'État.

Munificencia . Eius . Lāxatas . Escultas
Collegit
Usque . Ratum . Foret . Beneficium
Census . Certos . Adtribuit.
Nicolaus . Paraccini . Clarelli . Card.
Praeses
Effigiem . Grati . Animi . Testem.
Dedicavit
An. MDCCCLVIII.

Pendant la présidence de cet infatigable cardinal, l'Institution fit des progrès remarquables. C'est pour cela que le Directeur et tout le corps enseignant à leur tour, par reconnaissance envers l'illustre personnage, lui élevèrent un buste en marbre fin dans l'un des corridors de l'Institution, avec l'épitaphe suivante :

NICOLAO . PARACCINI . CLARELLI . CARD.
Cuis . Studio . et sapientia.
Collegium . Surdis-mutis . Instituendis
Legum et disciplinae . Constitutione . Censibus . auctis et Confirmatis
Conclavium . Accessione . et . Cultu . Revixit
Moderatores et alumni
Patrono . Benemerentissimo
An. MDCCCLX

En 1865, Morani s'étant retiré volontairement, le Saint-Père Pie IX lui donna comme successeurs les PP. Somaschi, afin de réduire les dépenses de l'Institution et pour que celle-ci ne manquât pas de ces maîtres patients et charitables que l'on trouve toujours dans un ordre religieux (1). Lorsque Morani laissa l'Institution, comme nous l'avons dit, la direction fut confiée aux Pères Somaschi, et les professeurs collègues de Morani donnèrent leur démission, à l'exception d'un seul, qui, pour s'être consacré à l'instruction des sourds-muets pendant 29 ans mérite qu'on fasse de lui une mention spéciale. C'est Louis Bertaccini, prêtre romain, homme qui à son vaste savoir joignait une grande modestie. En 1854, il était à peine reçu en qualité d'assistant, et il mérita d'être nommé sous-directeur et catéchiste par un décret royal, dans les dernières années de sa vie.

Il fut appelé, avec juste raison, l'apôtre des sourds-muets de Rome. Connaisseur de l'ancien système, tous les vieux sourds-muets de la ville et de la province, instruits par les signes, avaient recours à lui. Avec une grande charité, il en entendait les confessions, leur administrait les sacrements de la confirmation et de l'eucharistie ; il en assista un grand nombre à leur lit de mort, à tous il donnait des encouragements, subvenant pécuniairement à leurs besoins. Transporté par son zèle pour les sourds-muets, il institua dans l'Aquiro des conférences faites tous les

(1) *De l'éducation des sourds-muets en Italie,* Annales de Sienne. Août 1872.

dimanches pour eux. Il avait coutume de répéter que le Fils de Dieu est mort sur la Croix pour les sourds-muets aussi bien que pour les entendants et qu'il fallait par conséquent éclairer l'esprit de tant de ces malheureux, nos semblables, qui, bien que nés au sein de la Sainte Église, étaient néanmoins, par suite du manque d'instruction, privés de la foi. Il suffisait de l'approcher une fois pour comprendre combien le pape Pie IX avait raison de l'appeler : saint. Il arriva même une fois que le Saint-Père appela Bertaccini « un ange ».

Les Pères Somaschi, à peine arrivés à la direction de l'Institution, s'étudièrent à répondre fidèlement à l'invitation souveraine en introduisant dans l'école les améliorations demandées par le nouveau système, déjà en vigueur à cette époque dans plusieurs Institutions d'Italie. Le savant journal : les *Annales de l'éducation des sourds-muets* de Sienne se complaît à en faire témoignage en ces termes : « Un de nos amis en passant à Rome a voulu visiter l'Institution des sourds-muets de cette ville. Il nous écrit : « Combien je fus content de voir qu'on emploie la parole comme seul moyen de communication dans l'enseignement. » « Nous nous réjouissons, ajoute le susdit périodique, avec ce brave recteur, qui est P. Joseph Muti lequel, avec ses patients maîtres obtiendra, nous en sommes certains, d'heureux résultats (1). »

Alphonso-Girolamo DONNINO,
Professeur à l'Institution royale
des sourds-muets de Sienne.

Traduit de l'Italien par B. THOLLON.

(1) 5e Année, fascicule IX, octobre; Sienne, 1876.

---

# NÉCROLOGIE

## M. Pustienne

L'Institution nationale des sourds-muets de Bordeaux vient d'éprouver une perte très sensible en la personne de son receveur-économe, M. Pustienne, qui est décédé dans cet établissement le 3 janvier, à la suite d'une longue et douloureuse maladie.

Ancien répétiteur, puis professeur supplémentaire au Prytanée de La Flèche, M. Pustienne entra dans l'administration centrale du ministère de

l'intérieur en 1869. Sa vive intelligence et son zèle ardent ne tardèrent pas à le faire distinguer par ses chefs, et, en 1873, sur la proposition du Directeur du secrétariat et de la comptabilité, M. Normand, il était appelé aux fonctions de receveur-économe de l'Institution nationale de Bordeaux.

Doué d'une grande faculté d'assimilation et passionné pour l'étude, M. Pustienne ne pouvait pas se désintéresser de l'œuvre poursuivie dans l'établissement auquel il venait d'être attaché. Il consacra donc ses loisirs à écrire des *Petits récits d'histoire de France*, ouvrage paru en 1885 et 1886, et qui dénote, chez son auteur, une connaissance approfondie des méthodes d'enseignement des sourds-muets.

On sait combien les livres véritablement à la portée de ces derniers sont rares, et combien est encore vaste, à ce point de vue, le champ laissé à l'initiative des professeurs. L'ouvrage de M. Pustienne comblait une de ces lacunes; aussi, bien qu'il eût été spécialement écrit pour les élèves de l'Institution nationale de Bordeaux, n'en fût-il pas moins adopté par la généralité des écoles françaises de sourds-muets.

M. Pustienne n'était âgé que de 49 ans. Il avait été nommé officier d'Académie au mois de juillet 1885.

A. C.

**Le Fr. Louis**

L'institution des sourds-muets de Nantes vient de perdre son sympathique directeur, le Fr. Louis, que toute la ville connaissait et honorait. Ses obsèques ont été célébrées avec un certain éclat et la foule qui les accompagnait était nombreuse.

Les cordons du poêle étaient tenus par MM. Guibourg, maire de Nantes; Rambaud, conseiller de préfecture, représentant M. le préfet; Martin, conseiller général de la Loire-Inférieure; Pineau, conseiller général de la Vendée; Blanchet, président de la Société d'horticulture, dont le Fr. Louis était membre; et un frère de l'ordre de Saint-Gabriel.

Au cimetière Saint-Jacques, où a eu lieu l'inhumation, deux discours ont été prononcés : par le maire de la ville de Nantes et par le président de la Société d'horticulture.

Le Fr. Louis avait consacré cinquante-trois ans de sa vie à l'éducation des sourds-muets et il songeait, au moment où la mort est venue l'arracher à ses travaux, à créer un institut d'aveugles à Nantes.

## INFORMATIONS

**Similia similibus**. — Une très curieuse expérience a été faite sur un mineur nommé David Davis, à Rhonoda, en Angleterre.

C'était une des victimes de la mémorable explosion de Pen-y-Craig, en 1880, à la suite de laquelle il dut garder le lit pendant quatre ans.

Il était parvenu peu à peu à se remettre sur pied ; mais, par suite de la commotion qu'il avait éprouvée, il était resté sourd et muet.

Le médecin qui le soignait eut l'idée de lui faire recevoir une secousse analogue à celle qui lui avait valu son infirmité. Il y a quelques jours, il le plaça aussi près que possible d'un canon avec lequel on faisait des exercices de tir : au sixième coup, l'ouïe lui était revenue.

Il restait encore muet ; mais, dimanche dernier, quelqu'un lui ayant adressé des paroles qui le mirent en colère, soit volonté, soit instinct, il fit un effort et laissa échapper quelques paroles.

La parole lui était rendue.

*
* *

**Pour les sourds-muets italiens.** — Nous lisons dans l'*Opinione* de Rome, 18 janvier : « Tandis qu'au Sénat on étudie quelques modifications destinées à perfectionner la loi sur les Œuvres pies, à la Minerva, l'honorable Bosselli ne reste pas inactif.

Le ministre de l'instruction publique a fait étudier le meilleur moyen de présenter un règlement type, auquel devront se conformer toutes les écoles qui existent aujourd'hui, plus ou moins subventionnées par l'État, dans les différentes villes du royaume et celles qui sont annexées aux institutions pies.

Il a fallu l'énergie de ce ministre pour voir réglée et assurée l'admission de tant de pauvres disgrâciés.

Puisque, à Milan, il y a une école de maîtres d'où sortent des professeurs habiles à instruire les sourds-muets par les nouvelles méthodes ; puisque, à Rome, l'Institution est deve-

nue nationale et qu'on a pensé à faire prospérer celle de Sienne par le système nouveau et rationnel d'enseignement, nous trouvons nécessaire que Naples, Gênes, Palerme, Cagliari, reçoivent également les bienfaits de l'État et que leurs écoles profitent de la réforme des méthodes.

Plusieurs honorables, qui dans la discussion du budget, faisaient cette observation au ministre de l'instruction publique, trouveront cette année dans l'honorable Bosselli un défenseur compétent de l'application d'un règlement unique, qui rende uniforme ses institutions importantes qui sont aussi des œuvres de bienfaisance.

*
* *

**Surmenage scolaire.** — A la séance de l'Académie de médecine, du 31 décembre dernier, M. Brouardel a lu le rapport de la Commission nommée par le ministre de l'instruction publique, pour examiner les réformes nécessaires pour enrayer le *Surmenage scolaire*. Suivant le vœu de l'Académie le maximum des heures de travail sédentaire a été réduit de quatre heures pour les élèves de sept à dix ans, et de deux heures pour ceux de onze à dix-sept ans. La veillée a été supprimée. Le Conseil supérieur a émis le vœu que les programmes fussent élaborés par une Commission mixte composée des représentants des ministères de l'instruction publique et des ministères auxquels ressortissent les écoles en question. La durée de la récréation sera de six heures et demie pour les classes primaires et élémentaires ; de cinq heures et demie pour les classes de 3e, 2e, et de grammaire ; de quatre heures et demie pour la rhétorique, la philosophie et les mathématiques. Il y aura un enseignement gymnastique avec exercices quotidiens de trente à quarante-cinq minutes de durée. Le sommeil sera de dix heures au minimum au-dessous de quinze ans, et de neuf heures au-dessus de quinze ans.

*
* *

**Nominations ministérielles.** — M. Rancurel, professeur-adjoint à l'Institution nationale de Paris, vient d'être promu au grade de professeur titulaire.

*
* *

**Exposition universelle de 1889. Récompenses.** — En relevant, sur la liste générale des récompenses, celles accordées aux Institutions de sourds-muets, nous avons fait une omission. Nous nous empressons de la réparer.

L'Association *For the oral instruction of the deaf and Dumb* de Londres, qui a pour directeur le sympathique M. W. Van Praagh, a obtenu une *médaille d'or*.

*
* *

**Centenaire de l'abbé de l'Epée.** — Depuis notre compte rendu du centenaire, l'Institution nationale de Chambéry a envoyé une très belle couronne à l'église Saint-Roch, à l'exemple des Institutions nationales de Paris et de Bordeaux.

*
* *

**Un mot de sourd.** — Un de nos bons sourds a un procès.

Un de ses amis le rencontre allant assister au prononcé du jugement.

— A quoi bon, puisque vous ne l'entendrez pas ?

— Oh ! en pareil cas, je n'ai pas besoin d'entendre. Je regarde la mine de mon adversaire ; et ça me suffit !

# REVUE DES JOURNAUX

La **Quarterly Review** d'octobre 1889, contient plusieurs articles d'un très vif intérêt que le temps et l'espace ne nous permettent pas malheureusement de traduire. C'est d'abord une notice historique sur l'Institution de Manchester, due à M. Bessant. C'est ensuite un article fort intéressant de M. Harris sur les résultats que l'on peut obtenir dans l'enseignement qui nous occupe, et sur les causes qui peuvent favoriser ou au contraire retarder les effets dudit enseignement. – M. Harris, comme on le voit, touche à l'un des points les plus intéressants qui divisent les opinions en ce moment. M. Harris ne paraît pas absolument satisfait de ce que l'on a obtenu jusqu'à ce jour et après avoir examiné les causes, il veut bien nous entretenir des effets. D'abord, suivant lui, on a le tort aussi bien en Angleterre, que dans les autres pays de confier les classes de première année aux jeunes professeurs, qui encore sans expérience sont obligés pour en acquérir de gâter plusieurs générations d'élèves ; il regrette qu'on laisse entrer des *nouveaux* à toute époque de l'année. Les classes, et en cela nous sommes de son avis, ne doivent pas, suivant lui, contenir plus de dix élèves. Si la classe est plus nombreuse, l'attention du maître et son zèle risquent de s'éparpiller. Il voit aussi un notable inconvénient dans les changements trop fréquents de maîtres ; la différence des méthodes entraîne à sa suite une sorte de confusion tout à fait nuisible au développement intellectuel du sourd. Il demande aussi que le nombre d'heures de service des répétiteurs, des surveillants soit diminué dans une notable mesure (nous sommes en Angleterre), parce que dans ces conditions le maître ne peut que fort difficilement apporter toute son attention à l'exercice des fonctions qui lui sont confiées. Enfin, il forme le souhait philantropique que les jeunes maîtres soient plus rémunérés, afin qu'ils ne désirent pas changer de position et que, se contentant de la position qui leur est faite, ils consacrent tout le zèle et tout le dévouement possibles à la noble tâche qu'ils ont entreprise.

---

Nous extrayons des **Annales américaines** les lignes suivantes :

*Perte de l'ouïe et de la parole*

M. Blake, un entrepreneur de bâtiments de Little Roch, vient d'être victime à Argenta d'un accident très singulier. M. Blake s'est engagé à faire quelques constructions pour le compte de l'Union Brick and Frel Company, à quelque distance d'Argenta. Pendant qu'il était à Argenta pour quelque besoin, il monta sur une locomotive qui courait dans la

direction dans laquelle il désirait aller. Durant la course, un des cylindres se brisa et la vapeur en s'échappant fit un bruit terrible, épouvantant tout le monde dans le voisinage. Après que la vapeur eut fini de s'échapper, il se trouva que M. Blake était sourd et muet. Il n'a pas pu prononcer un mot depuis l'accident. Sauf ce malheur, il possède ses facultés dans leur plein développement. Une des particularités de cet accident est que M. Blake ne souffre nullement de cet état. Il est cependant contraint de causer par signes ou au moyen de l'écriture avec les personnes de son entourage.

Il est à supposer que la frayeur a déterminé chez lui la perte de la parole et que le bruit excessif a causé la perte de l'ouïe.

R. Dumont.

---

Dans son numéro du 2 janvier 1890, le Silent World reproduit en entier un discours prononcé par le docteur Isaac Lewis Peet à l'occasion du centenaire de l'abbé de l'Épée, à Philadelphie, le 27 décembre 1889. C'est qu'en effet l'abbé de l'Épée, très populaire en France, l'est presque autant en Amérique ; dans cet opuscule remarquable, l'orateur s'est surtout attaché à démontrer que les tentatives isolées qui avaient précédé celles du vénérable instituteur n'avaient pas eu malheureusement pour résultat de passionner l'opinion publique et qu'il avait été par conséquent impossible à leurs auteurs de réunir un groupe de sourds-muets, de façon à former une école bien et dûment instituée. C'est donc à l'abbé de l'Épée que les Américains, comme les autres peuples du reste, attribuent l'honneur d'avoir, par son dévouement éclairé et sa persévérance angélique, fondé la première institution. C'est du reste de l'école de l'abbé de l'Épée que sont sortis les deux premiers instituteurs américains Clerc et Gallaudet ; tous deux, en effet, avaient étudié les premiers éléments de l'art sous la direction de l'abbé Sicard, qui lui-même, comme on le sait, était l'élève de l'abbé de l'Épée. Voilà ce qui explique cette popularité de l'abbé de l'Épée en Amérique.

M. Peet a retracé au cours de son travail la vie du respectable instituteur, nous ne reviendrons donc pas sur cette partie de son discours. Il insiste ensuite sur le rôle qu'il a joué et sur les féconds résultats qu'a eus son œuvre. Il rappelle, comme je le faisais remarquer tout à l'heure, que c'est de l'école de l'abbé de l'Épée, qu'est sortie l'école américaine. Qu'on me permette de citer les quelques lignes dans lesquelles il fait l'histoire des débuts de l'Enseignement en Amérique : « C'est de Sicard que Gal-
« laudet reçut, en 1816, l'instruction nécessaire pour qu'il fut capable,
« avec l'assistance de Laurent Clerc, lequel peut être regardé comme le
« plus brillant élève de l'école de Paris, d'introduire dans cette contrée
« (l'Amérique) les méthodes qui avaient si bien réussi en France. Grâce à
« la courtoisie et à la générosité chevaleresque qui distinguent tous ceux
« qui directement ou indirectement ont suivi l'abbé de l'Épée dans la voie
« qu'il avait tracée, Laurent Clerc put venir de l'*American Asylum*
« dans le Hartford à l'école de Philadelphie qu'il dirigea jusqu'à ce que
« Lewis Weld déjà associé avec Gallaudet put remplir ces fonctions et

« qu'Harvey Peet put aller à New-Yorck donner de l'élan à l'Institution « qui venait d'être fondée dans cette ville. » M. Peet termine son discours en rappelant que la France a érigé deux statues à la mémoire d'un de ses plus illustres enfants : l'une à Versailles, ville natale du vénérable instituteur, et l'autre dans la maison même, à l'Institution de la rue Saint-Jacques. Les Américains ne voudront pas rester en arrière, car M. Peet a proposé aux sourds-muets de Pensylvanie de bâtir à leur tour une maison de secours qui porterait sur son fronton :

Maison pour les Sourds-Muets
âgés et infirmes
érigée comme un monument
à la mémoire
de l'abbé Charles-Michel de l'Épée
et de Laurent Clerc
par les Sourds-Muets reconnaissants
de l'État de Pensylvanie et leurs amis.

## PROGRAMME DES SPECTACLES

### POUVANT CONVENIR AUX SOURDS-MUETS

EDEN-THÉATRE. 9 heures. — Arlequin voleur, Armida. Excelsior.

CHATELET. Relâche.

CIRQUE D'HIVER. 8 h. 1/2. — Les lapins savants. — Exercices variés ; Matinées : dimanches et fêtes, à 2 h. 1/2.

NOUVEAU CIRQUE. 8 h. 1/2. — Exercices équestres et nautiques. — Paris au galop ! Revue équestre et nautique. — Jeudis, dimanches et fêtes, matinées à 2 h. 1/2.

FOLIES-BERGÈRE. Les Eugène, gymnasiarques; le professeur Parras et ses chiens ; les Trévally, acrobates. — Dimanches et fêtes, à 2 h. 1/2 matinée réservée aux familles.

MOULIN-ROUGE. Divertissements variés. — Excentricités.

PALAIS D'HIVER. Patinage.

MUSÉE GREVIN. La tour Eiffel (2e étage). — Panorama de Paris. — Galerie de la Révolution. — Célébrités contemporaines. — Cabinet fantastique.

PANORAMA DETAILLE DE NEUVILLE. La bataille de Rezonville (Gravelotte). — 16 août 1870, campagne de Metz.
Tous les jours de 10 heures du matin à 6 heures.
Le dimanche, jusqu'à 11 heures du soir.

ROBERT-HOUDIN. Illusions. — Magie.

*L'Éditeur-Gérant,* GEORGES CARRÉ.

Tours, imp. Deslis Frères, rue Gambetta 6.

Supplément à la Revue Internationale de l'Enseignement des Sourds-Muets
(5e année, n° 11)

# PROGRAMMES D'ENSEIGNEMENT

**De l'Institution nationale des sourds-muets de Paris**
**Approuvés par le ministre de l'Intérieur**
*le* 13 *juillet* 1889

(MÉTHODE ORALE PURE)

## PREMIÈRE ANNÉE

### I. *Examen de l'état physique et intellectuel de l'élève*
### II. *Période préparatoire*

Éducation de la vue et du toucher; préparation de l'appareil vocal.

1° Imitation des mouvements du corps, des différentes attitudes et des divers jeux de la physionomie;

2° Imitation des mouvements et des positions des organes vocaux;

3° Lecture synthétique sur les lèvres de quelques mots; noms d'objets; petits ordres; noms des élèves de la classe et de leurs maîtres;

4° Éducation du toucher;

5° Exercices de respiration.

### III. *Phonation*

1° Gymnastique vocale (vibrations labiales et linguales, balbutiement, etc.);

2° Provocation de la voix;

3° Correction des défauts de voix;

4° Utilisation et développement du sens de l'ouïe.

### IV. *Articulation et lecture sur les lèvres*

Enseignement des sons; syllabation

1° Émission des voyelles et articulation des consonnes;

2° Syllabes simples directes et inverses (*pa*, *ap*...);

3° Syllabes répétées (*papa*, *papapa*...);

4° Syllabes complexes (*pla*. *stro*...);

5° Groupes bisyllabiques, trisyllabiques, etc.

6° Lecture, sur les lèvres du maître, de sons, de syllabes et de mots ;

7° Indication, sur un tableau contenant uniquement les éléments enseignés, des lettres représentant les sons, syllabes et mots prononcés par le professeur ;

8° Exercices de lecture sur les lèvres d'un camarade ;

9° Écriture, sous la dictée, de sons, syllabes et mots ;

10° Lecture de sons, syllabes et mots écrits ;

11° Principaux équivalents graphiques d'un même son (f = ph, o = au, eau) ;

12° Diphtongue ;

## V. *Nomenclature*

1° Mots courts, faciles à lire sur les lèvres et à articuler ;

2° Expressions simples correspondant aux premiers besoins de l'élève ;

3° Enseignement, en présence de l'objet, de 50 à 100 substantifs pris dans la nomenclature de 1re année ;

*a.* Lecture sur les lèvres et articulation de ces noms ;

*b.* Désignation des objets par l'élève ;

*c.* Nommer les objets présentés par le maître et écrire leurs noms ;

*d.* Lecture de ces noms écrits ;

*e.* Emploi de l'article singulier avec les noms dont la lecture sur les lèvres et la prononciation seraient déjà parfaitement assurées.

## VI. *Arithmétique*

Enseignement des dix premiers noms de nombre.

Écriture. — Dessin élémentaire. — Exercices manuels. — Gymnastique.

### NOMENCLATURE DE PREMIÈRE ANNÉE

| | | | |
|---|---|---|---|
| L'eau. | Le rat. | La main. | L'oie. |
| Le râteau. | Le lapin. | Le cou. | La carafe. |
| Le raisin. | Le couteau. | La carotte. | Le singe. |
| Le chat. | La poire. | La fontaine. | Le chapeau. |
| La porte. | Le pied. | Le chou. | Le tiroir. |
| La pierre. | La poche. | L'ardoise. | Le papier. |
| Le seau. | Le verre. | Le cahier. | Le sou. |
| La fourchette. | Le soulier. | La soupe. | Le béret. |
| La soupière. | Le coq. | La pomme. | L'assiette. |
| Le doigt. | La pomme de terre. | La serviette. | La vache. |
| Le marteau. | La noisette. | La bouche. | Le chameau. |
| Le lion. | Le café. | Le mouchoir. | Le chien. |
| La toupie. | La mouche. | La viande. | Le képi. |
| Le miroir. | L'abricot. | La tête. | La chemise. |
| Le plat. | La pêche. | La noix. | Le placard. |
| Le bateau. | Le nid. | Le tableau. | L'oiseau. |
| Le canif. | La table. | La chaise. | L'âne. |

| | | | |
|---|---|---|---|
| Le bras. | La bougie. | Le nez. | Le fromage. |
| Le chocolat. | La cerise. | La cravate. | La cage. |
| Le banc. | La craie. | La baguette. | Le tambour. |
| La brosse. | Le gâteau. | La jambe. | Le livre. |
| La balle. | L'orange. | La prune. | La poule. |
| La langue. | La plume. | Le lit. | Le bouton. |
| Le porte-plume. | Le sel. | Le savon. | La blouse. |
| La salade. | Le cochon. | Le front. | Le lait. |
| Le poisson. | L'encre. | Le balai. | Le mouton. |
| Le crayon. | L'œuf. | Le torchon. | L'agneau. |
| Le bœuf. | Le pantalon. | Le peigne. | Le beurre. |
| L'éponge. | La cuiller. | Le cheval. | Le pain. |
| La bouteille. | Le poêle. | Le vin. | La bille. |

## DEUXIÈME ANNÉE

1° Revision du programme de 1re année. Cette revision comporte :

*a.* La revue complète des éléments phonétiques ;

*b.* La correction des éléments défectueux ;

*c.* L'enseignement des sons qui ne seraient pas encore acquis.

Pendant toute l'année, une partie de la classe sera réservée au mécanisme de l'articulation et de la lecture sur les lèvres ;

3° Idée de nombre, singulier et pluriel ; usage du masculin et du féminin ;

4° Exécution d'ordres simples :

*a.* Verbes neutres ;

*b.* Verbes actifs avec un ou plusieurs compléments directs ;

*c.* Verbes neutres suivis d'un adverbe.

*d.* Verbes réfléchis ;

*e.* Verbes actifs suivis d'un ou plusieurs compléments indirects ;

5° Comptes rendus d'actions au présent et au passé indéfini de l'indicatif ;

6° Verbe *Avoir ;* exercices sur la possession ;

7° Verbe *Être ;* exercices sur les qualités ;

8° Forme négative ;

9° Forme interrogative ;

10° Transmission d'ordres simples ;

11° Petites propositions à compléter ;

12° Éducation. Profiter de toutes les circonstances pour faire naître et développer l'idée du bien et du mal ;

13° Arithmétique ;

*a.* Numération de 1 à 100 ;

*b.* Petites additions orales, puis écrites.

Écriture. — Dessin élémentaire. — Exercices manuels. — Gymnastique.

## TROISIÈME ANNÉE

1° Correction et perfectionnement de l'articulation et de la prononciation ;

2° Revision du programme de deuxième année;

3° Extension du vocabulaire suivant les besoins de l'enseignement; mots de tous genres amenés par les circonstances;

4° Exécution d'ordres simples. Singulier, pluriel;

5° Comptes rendus d'actions aux trois temps principaux et à toutes les personnes;

6° Conjugaison des verbes enseignés en propositions complètes et aux trois temps connus;

7° Formules interrogatives les plus simples s'appliquant aux ordres donnés et aux actions exécutées;

8° Transmission d'ordres;

9° Transmission de petits récits;

10° Transmission de questions;

11° Au courant de ces divers exercices, on enseignera l'usage des dverbes et des propositions les plus faciles, des adjectifs démons-t atifs, des adjectifs numéraux ordinaux et des adjectifs possessifs;

12° Comptes rendus des actions que l'élève fait ou voit faire et de celles qu'il a faites ou vu faire; actions individuelles ou générales; distinction du soin ou de la négligence apportée à leur exécution; leur caractère bon au mauvais;

13° Petites narrations portant :

*a.* Sur les personnes (leurs qualités, leurs défauts);

*b.* Sur les animaux les plus connus (leur nature, leur emploi);

*c.* Sur les objets les plus usuels (leurs propriétés);

14° Questions sur ces narrations;

15° Notions sur la division du temps, sur la famille, les professions et les actions ordinaires de la vie;

16° Arithmétique. — Additions et soustractions parlées et écrites.

Ecriture. — Dessin élémentaire. — Exercices manuels. — Gymnastique.

## QUATRIÈME ANNÉE

1° Correction et perfectionnement de la prononciation;

2° Revision du programme de troisième année;

3° Idée pratique et emploi des pronoms démonstratifs, des pronoms possessifs, des adjectifs et des pronoms interrogatifs, des adjectifs et des pronoms indéfinis;

4° Usage du comparatif et du superlatif. — Diminutifs;

5° Emploi des principales conjonctions, de quelques adverbes nouveaux et des idiotismes les plus faciles;

6° Participe présent accompagné de *en;*

7° Infinitif présent. — Infinitif passé;

8° Emploi du présent habituel, du passé récent et du futur prochain;

9° Temps relatifs du verbe au mode indicatif (imparfait et plus-que-parfait) ;

10° Notions sur les animaux domestiques; les choses les plus usuelles et les matières les plus utiles à l'industrie et aux arts ;

11° Connaissances pratiques sur la nature, la famille, les métiers et les professions les plus connus; outils principaux ;

12° Noms abstraits dérivant des adjectifs enseignés;

13° Arithmétique :

*a.* Multiplications parlées ou écrites ;

*b.* Solution pratique, tant de vive voix que par écrit, de petits problèmes exigeant l'emploi d'une des trois premières opérations;

*c.* Etude des monnaies; leur valeur;

*d.* Donner, par des applications pratiques, la connaissance du prix des choses les plus communes.

Écriture. — Dessin élémentaire. — Exercices manuels. — Gymnastique.

## CINQUIÈME ANNÉE

1° Correction et perfectionnement de la prononciation ;

2° Revision des parties importantes du programme de quatrième année;

3° Pronoms relatifs;

4° Mode indicatif : temps non encore enseignés ;

5° Mode conditionnel;

6° Conjugaison passive des verbes aux trois temps principaux et en phrases complètes;

Conjugaison des verbes irréguliers;

7° Étude pratique et emploi des propositions et des adverbes non encore enseignés;

8° Conjonctions simples ;

9° Développement des formules phraséologiques au moyen des exercices suivants :

*a.* Transformer un dialogue en récit;

*b.* Transformer un récit en dialogue ;

*c.* Achever une phrase incomplète;

*d.* Rectifier une proposition, faite sous forme interrogative, contraire à la vérité ou au bon sens.

*e.* Énumérer les actions qui peuvent émaner d'un même agent;

*f.* Substituer dans un récit une personne à une autre, en variant le genre, le nombre ou le temps ;

*g.* Faire une ou plusieurs propositions avec un substantif, un verbe ou un adverbe donnés;

*h.* Décrire un objet ou une gravure ;

*i.* Adresser des questions à un camarade sur un objet désigné par le professeur, en faisant porter l'interrogation sur la manière, les qualités, la quantité, la possession, etc.;

*j.* Rappeler à propos une scène ou un récit;

*k.* Réunir plusieurs phrases en une seule au moyen des pronoms relatifs, des conjonctions ou des temps composés;

10° Extension de la nomenclature au moyen d'explications: noms génériques; noms abstraits; différentes acceptions d'un même mot;

11° Causeries et dialogues variés sur les notions générales et les connaissances pratiques indiquées aux programmes de troisième et de quatrième année; la famille, la société et la morale;

12° Exercices de lecture à haute voix. — Diction en tenant compte des liaisons et de la ponctuation. — Interjections;

13° Arithmétique;

*a.* Développement de la numération;

*b.* Nombres entiers et nombres décimaux;

*c.* Divisions parlées et écrites;

*d.* Applications pratiques des quatre règles;

14° Géographie (programme spécial).

Enseignement religieux. — Enseignement professionnel. — Dessin. — Gymnastique.

## SIXIÈME ANNÉE

1° Correction et perfectionnement de la prononciation;

2° Revision des parties importantes du programme précédent;

3° Emploi du mode conditionnel;

4° Enseignement du subjonctif;

5° Conjugaison des différentes sortes de verbes. — Tableaux de conjugaisons;

6° Emploi des principales locutions prépositives, adverbiales et conjonctives;

7° Développement des formules phraséologiques à l'aide des exercices indiqués à l'article 9 du programme de cinquième année;

8° Extension du vocabulaire par la synonymie. — Termes génériques. — Classification. — Dérivés. — Noms abstraits;

9° Usage du dictionnaire;

10° Causeries familières sur les principales découvertes et inventions. — Etendre les connaissances concernant la famille, la société, la nature, les produits de la terre, les manufactures, les animaux domestiques;

11° Journal de classe tenu par l'élève. Compte rendu de choses qu'il a vues, faites ou *lues sur les lèvres;*

12° Exercices de composition sous forme de description, de narration, de conversation ou de lettre;

13° Développement des idées morales au moyen du dialogue. — Qualités ou défauts. — Penchant de l'esprit et du cœur;

14° Lecture à haute voix avec explication des mots et des faits;

15° Arithmétique;

*a*. Problèmes pratiques et usuels sur les quatre règles;

*b*. Notions élémentaires sur le système métrique;

16° Géographie (programme spécial).

Enseignement religieux. — Enseignement professionnel. — Dessin. — Gymnastique.

## SEPTIÈME ANNÉE

1° Correction et perfectionnement de la prononciation;

2° Revue générale des programmes des deux dernières années;

3° Grammaire pratique, principaux termes grammaticaux;

4° Exercices sur la concordance des temps;

5° Etendre l'emploi des idiotismes les plus usités;

6° Lecture à livre ouvert; explication des mots les plus difficiles;

7° Dialogues entre élèves, parlés puis écrits, sur un sujet donné par le professeur;

8° Exercices épistolaires appliqués aux principales circonstances de la vie: les lettres porteront sur des sujets tantôt réels, tantôt supposés;

9° Résumer oralement une lecture faite; développer de même un texte donné;

10° Explication de quelques proverbes populaires;

11° Développement des idées morales. — Facultés et actes de l'intelligence;

12° Visite, sous la conduite du professeur, à des établissements industriels; explications préalables et explications sur place; comptes rendus oraux et écrits de ces excursions;

13° Arithmétique:

*a*. Système métrique;

*b*. Idée des fractions les plus simples;

*c*. Problèmes pratiques sur la règle de trois simple et la règle d'intérêt.

14° Géographie (programme spécial);

15° Histoire de France (programme spécial).

Enseignement religieux. — Enseignement professionnel. — Dessin. — Gymnastique.

## HUITIÈME ANNÉE

1° Correction et perfectionnement de la prononciation. Lecture et

répétition courantes de phrases dites sur le ton ordinaire de la conversation ;

2° Exercices pratiques à l'aide desquels on développera les parties importantes des programmes précédents;

3° Revision générale de la conjugaison par l'emploi des divers temps du verbe dans de petits récits ;

4° Lectures à haute voix, et explication des mots, des phrases et des faits au moyen de questions, de synonymes, de périphrases;

5° Résumé de lectures ou de récits lus sur les lèvres;

6° *a*. Développer un sujet de narration, de description ou de lettre;

*b*. Lettre de demande, d'envoi, d'affaires, de remerciements, d'excuses, etc...;

— Réponses à ces différentes lettres;

*c*. Reproduire une conversation ou l'imaginer;

*d*. Établir des comparaisons entre des objets, des lieux, des faits, des personnes, des caractères;

*e*. Expliquer une maxime, une sentence, un proverbe populaire;

*f*. Interroger l'élève sur une lecture faite par lui en dehors des heures de classe;

7° Entretiens sur la nature, sur la société et sur la morale: Phénomènes principaux, saisons, produits naturels. — L'homme et ses besoins; professions. — Relations sociales. – Penchants bons ou mauvais;

8° Renseignements sur les auteurs des principales inventions et découvertes, et sur les hommes illustres de la France;

9° Notions d'histoire naturelle;

10° Notions de physique: thermomètre, baromètre, télégraphe, éclairage électrique;

11° Notions d'hygiène;

12° Arithmétique:

*a*. Problèmes sur le système métrique et la règle d'intérêts;

*b*. Tenue des comptes de ménage. — Devis de travaux à faire, factures, mémoires;

*c*. Mesure des surfaces géométriques: carré, rectangle, triangle, cercle. Évaluation des volumes: cube, cylindre.

13° Géographic (programme spécial);

14° Histoire de France (programme spécial);

15° Droit usuel (programme spécial) (1).

Enseignement religieux. — Enseignement professionnel. — Dessin. — Gymnastique.

(1) Les programmes spéciaux de Géographie, d'Histoire et de Droit usuel ont été publiés antérieurement dans la *Revue Internationale*.

15083. — Tours, imprimerie Deslis frères, rue Gambetta, 6.

REVUE INTERNATIONALE
DE L'ENSEIGNEMENT DES SOURDS-MUETS
Tome V. — N° 12. Mars 1890.

# LES SOURDS-MUETS AU THÉATRE

Tous les journaux de Paris ont fait part à leurs lecteurs, à la suite du *New-York Herald* du 2 février, de la tentative émouvante et hardie qui vient d'être faite à Londres, et dont on retrouvera un écho dans nos *Informations;* des sourds-muets ont joué quelques scènes de *Richard III* devant le lord maire. Ce n'est pas la première fois que des sourds-muets parlent en public, et, dans les distributions des prix de l'Institution nationale de Paris, pour ne parler que de celle-là, les invités en entendent tous les ans qui échangent de courts dialogues, répondent à des questions posées par leurs professeurs ou récitent des morceaux de poésie.

Mais leur faire jouer un drame ou des fragments de drame, c'est plus nouveau, et il convient de féliciter nos confrères d'outre-Manche du beau succès qu'ils viennent d'obtenir. C'est là de l'excellente propagande en faveur de la méthode orale.

Un rédacteur du *Temps*, qui nous paraît bien connaître les sourds-muets, commente ce fait et remarque avec raison que le thème choisi se prêtait mieux que tout autre à ce genre de représentation : « *Richard III* est un drame farouche; or les passions violentes sont celles dont le ton se trouve le plus naturellement et qui exigent le moins la souplesse des inflexions; il doit être moins malaisé à un sourd de naissance de dire fort que de dire juste. Ce serait sans doute en tout état de cause une erreur que d'entreprendre de faire jouer du Marivaux à des sujets si difficiles à préparer. » L'observation nous paraît fondée.

Mais quelque bien choisi que soit le sujet, le sourd parlant

fera toujours piètre figure dans la déclamation en public. Je sais bien, d'ailleurs, que nos confrères de Londres n'ont pas l'intention de faire de leurs élèves des acteurs ni des orateurs : leur curieuse expérience n'a eu d'autre but que de frapper l'esprit public et de gagner à la cause de la méthode orale d'utiles adhésions. Ils y ont réussi et, encore une fois, nous les en félicitons.

Les sourds-muets, en revanche, peuvent faire d'excellentes mimes et la démonstration n'est plus à faire. Mais c'est assez parler du sourd-muet acteur, occupons-nous du même devenu spectateur. Nous avons publié, dans notre précédent numéro, et nos lecteurs retrouveront dans celui-ci un programme de spectacles *pouvant* convenir aux sourds-muets. C'est, qu'en effet, tous les genres de spectacle ne peuvent leur convenir, par cette raison bien simple qu'ils sont sourds. Alors même qu'ils sont parvenus à une très grande aptitude à lire la parole sur les lèvres, ils ne peuvent comprendre des acteurs qui tournent à tout instant la tête, dont les répliques se croisent très rapidement, et qui sont trop éloignés pour qu'on puisse saisir les mouvements si rapides et parfois — ne craignons pas de l'ajouter — si mal articulés de leurs lèvres.

Quelques maîtres ou parents de sourds-muets se sont bercés de cette illusion qu'en faisant lire d'avance le livret de la pièce par le sourd, celui-ci pourrait en suivre les moindres péripéties.

Je pourrais citer le cas d'un professeur qui, appelé par une famille pour donner des leçons de lecture sur les lèvres à un adulte sourd, avait donné à entendre (même au sourd) qu'il amènerait son élève à ce point de pouvoir suivre une pièce de théâtre sans l'aide d'aucune lecture préalable.

Ceci serait possible, à la rigueur, si les pièces qu'on joue de nos jours étaient faites de situations très simples, et si nos acteurs avaient la bonne habitude ou le talent de *jouer* leur rôle, et par « jouer », j'entends « mettre d'accord leur attitude, leurs gestes, les jeux de la physionomie avec les paroles qu'ils prononcent ». Or, la plupart des pièces qu'on

nous donne aujourd'hui sont faites de quiproquos, d'imbroglios très souvent difficiles à suivre et à démêler pour celui même qui jouit d'une ouïe délicate — et d'un entendement solide. Quant au jeu des acteurs, ah ! oui, parlons-en !

Pour quelques louables et rares exceptions que l'on rencontre de ci, de là, et pas toujours parmi les acteurs en vedette, combien d'artistes qui ne doivent leur succès qu'à certain nasillement plus ou moins grotesque, qu'à certains tics revenant à tout propos et hors de propos. Piocher un rôle, consciencieusement et intelligemment surtout, surveiller le jeu de la physionomie pendant le débit et hors du débit, car il faut jouer alors même qu'on ne parle pas — il y a une manière d'écouter qui contribue autant et plus au succès d'un artiste que sa façon de dire — ; supprimer tout geste inutile pour rendre plus clair le geste nécessaire et approprié ; et puis, encore, régler sa façon d'être en scène pour contribuer à l'effet général qui doit être produit, telles sont les prescriptions élémentaires à suivre. Mais certains acteurs s'en moquent bien ! Ce n'est pas eux qui se mettront dans la peau d'un rôle, c'est le rôle qui devra être fait à leur mesure. De sorte qu'on les voit apparaître devant le trou du souffleur, débiter leur partie avec accompagnement de grimaces piteuses, parce qu'elles sont toujours les mêmes et qu'elles n'ont aucun rapport avec le sujet, puis se retirer vers le fond de la scène et entamer à la cantonnade une conversation à voix basse (pas toujours) avec un interlocuteur dissimulé derrière le décor, sans plus se préoccuper du camarade qui parle après eux et du public que s'ils n'existaient pas.

Nous reviendrons un jour sur ce sujet. Pour l'instant, constatons que ce n'est pas à de tels spectacles que le sourd-muet peut prendre intérêt. Ce qui lui convient, c'est le spectacle sans paroles. Et, dans les spectacles sans paroles, outre la pantomime, les cirques, les jeux athlétiques, les ballets, les séances de prestidigitation, les panoramas et dioramas, je comprends aussi les féeries, dans lesquelles les paroles sont le plus souvent très insignifiantes. Le théâtre du

Châtelet, voué plus spécialement à ce dernier genre de spectacle, est très fréquenté des sourds-muets.

Mais ce qui convient par-dessus tout au public spécial qui nous occupe, c'est la pantomime. Le mal est que la pantomime — la bonne, j'entends — se fait rare. Et cela par manque d'auteurs et d'acteurs. Que ceux-ci n'accusent pas le grand public de se désintéresser du genre : j'ai toujours vu les spectateurs prendre le plus grand plaisir à une pantomime bien composée et bien rendue. Et, tenez, j'en ai eu une nouvelle preuve dernièrement, à l'Eden-Théâtre. On joue en ce moment, dans la salle de la rue Boudreau, deux grands ballets-pantomimes à décors et costumes éblouissants, précédés d'une toute petite pantomime aux allures modestes et qui sert de simple lever de rideau. Eh bien ! celle-ci vaut cent fois mieux que ses prétentieuses voisines. Elle n'est pourtant pas bien originale, le sujet n'en est pas absolument neuf ni les personnages non plus ; nous y retrouvons les quatre types traditionnels : Pierrot, Arlequin, Colombine et Cassandre. Mais elle est si simplement composée, sans prétention, et l'acteur chargé du rôle de Pierrot a un jeu si fin, si clair, dénotant un esprit d'observation si réel, et cela sans charge, que le public s'en est bien plus amusé que des grandes machines à tumultueux bariolages qui font suite, et dans lesquelles les acteurs — et encore plus les actrices — déploient une inexpérience mimique qui fait pitié. Un journal de théâtre les qualifie de « grotesques » et il n'a pas tort.

En consultant le programme, pour connaître le nom de l'auteur de la pantomime et celui du Pierrot qui m'avait tant fait plaisir, je constate que c'est un seul et même personnage. Et cela ne m'a pas surpris ; je me suis rappelé ce que me disait un jour Paul Legrand : « Il y a des gens qui vous apportent un texte quelconque et qui se figurent qu'on peut interpréter ça par la mimique ; ils ne se doutent pas de ce que doit être un canevas de pantomime ; aussi sommes-nous obligés de chercher nous-mêmes un sujet et de le composer à notre guise. »

Malheureusement les acteurs capables d'être en même

temps auteurs sont rares et plus rares encore sont les auteurs sachant comment doit être écrite une pantomime.

La pantomime peut tout exprimer, mais dans certaines conditions. Il ne faut pas croire qu'un mime peut traduire un texte mot par mot et dans l'ordre que suivent nos phrases quand nous parlons. Nous avons dit ici même et répété ailleurs que la syntaxe mimique n'est pas la même que la syntaxe écrite : cette dernière est pleine d'inversions, alors que la première adopte l'ordre de génération des idées et exprime les faits dans leur ordre de sucession, en les énumérant un à un ; le langage mimique est analytique, le langage parlé ou écrit est plutôt synthétique ; l'un est concret, parlant à l'intelligence par « la réalisation complète d'une action matérielle » ou par « la désignation directe d'objets ou de phénomènes accessibles à la vue » ; l'autre est abstraite, les mots n'ayant de valeur que par pure convention. Aussi la pantomime peut-elle être également comprise par les gens de nationalités différentes, ce qui explique le succès qu'elle obtint à Rome, où affluaient des populations parlant des langues si diverses.

La mimique offre une autre particularité qui est une pierre d'achoppement pour les auteurs non prévenus : elle ne peut, à moins d'adopter des signes conventionnels que le public ne comprendrait pas, s'exprimer au passé ni au futur.

Pour nous faire mieux comprendre, prenons un exemple. Voici la première phrase du livret d'*Armida :*

Ebé, entourée de ses compagnes qui cherchent à la tirer de ses sombres pensées, déplore sa triste destinée : *celui qu'elle aime, Tebaldo, ne sortira pas vainqueur du grand tournoi que l'on va donner en son honneur.*

La pantomine ne peut pas rendre le membre de phrase que nous avons souligné. Pourquoi ? parce que nous ne voyons pas Tebaldo sur la scène, que nous ignorons son existence et que nous ne pouvons pas nous douter qu'il est aimé d'Ebé. Comment l'actrice chargée du rôle d'Ébé nous fera-t-elle comprendre qu'un *grand tournoi va se donner en*

*son honneur ?* Nous n'en voyons pas les préparatifs, nous ne savons pas du tout ce qui va se faire. Tout ce que nous constatons, c'est que nous avons devant nos yeux une jeune personne qui se lamente, entourée de compagnes qui s'efforcent de la consoler. Quel est le motif de son chagrin? Nous ne le saurons que lorsque nous aurons vu apparaître Tebaldo et, surtout, quand nous aurons été témoins de la douleur qu'éprouve Ébé en le voyant battu.

Le livret d'*Armida*, d'ailleurs, n'est pas trop mal conçu et, à part deux ou trois erreurs comme la précédente, il répond assez à l'idée qu'il faut se faire du genre. Il est écrit presque en entier au présent.

« Les signes, écrit Valade-Gabel, tiennent de la nature du dessin. Ils en possèdent les ressources, ils en partagent les exigences. Dès qu'on en rapproche un certain nombre pour l'expression d'une pensée complète, ils doivent former tableau. »

Je n'ai jamais si bien compris cette pensée qu'en voyant les dessins sans légendes de Willette, Steinlen ou Caran d'Ache. Il y a entre ce genre de dessin et la pantomime une relation très étroite. On pourrait *mimer ces dessins* comme on doit pouvoir *dessiner une pantomime* (1).

La pantomime est un composé de tableaux sans légendes. D'où l'on peut conclure qu'un bon dessinateur est apte à composer les meilleures pantomines, et que les sourds-muets doivent avoir des aptitudes spéciales pour le dessin, ce qui est depuis longtemps un fait établi.

L. GOGUILLOT.

(1) Ce sont de véritables pantomimes que les saynètes composées pour le minuscule théâtre du *Chat noir* par Caran d'Ache, au moyen de dessins découpés.

# DU ROLE DE L'ÉCRITURE DANS L'ENSEIGNEMENT DES SOURDS-MUETS

(*Suite* [1])

## II. — *L'enseignement de la langue usuelle*

Avant d'examiner le rôle que peut jouer l'écriture dans l'enseignement de la langue, il convient d'exposer en quelques lignes comment nous avons l'habitude de le pratiquer. Ne devrions-nous pas en effet accuser de notre insuccès la méthode employée plutôt que le moyen de communication? Que nous nous servions de la parole ou de l'écriture, nous avons des procédés particuliers pour mettre nos élèves en possession de la langue nationale. Peut-être un examen attentif nous ferait-il découvrir certaines imperfections que nous pourrions à juste titre rendre responsables de l'inutilité de nos efforts.

Valade-Gabel, qui a été sans contredit un maître dans l'art d'instruire les sourds-muets, nous a montré avec une science merveilleuse les ressources que nous offre la comparaison Rapprochant plusieurs phrases analogues, il en fait ressortir par le contraste le sens de tel on tel mot, de telle ou telle expression, mieux encore le caractère de telle ou telle forme grammaticale, de telle ou telle construction.

Cette méthode bien connue des professeurs de sourds-muets est tout à fait conforme aux principes de la méthode naturelle. C'est bien ainsi que chacun de nous est arrivé peu

(1) Une inexactitude s'est glissée dans le précédent article à propos de M. Hugo Hoffmann et de ses ouvrages sur la phonétique. Son premier travail est intitulé « *Einführng in die Phonetik* etc. » et non pas *Phonetische Studien* comme on l'a imprimé par erreur.

à peu à pénétrer le sens général des termes du langage, à s'assimiler les règles de la syntaxe. C'est en comparant d'une façon spontanée et presque inconsciente les formes si variées dont nous avons coutume de revêtir nos pensées, que nous avons fini par découvrir les principes qui les régissent. Ainsi après nous être bornés à écouter et à répéter des phrases toutes faites, nous sommes parvenus à en construire d'autres sur le même modèle, d'après ces règles auxquelles nous obéissons sans nous en apercevoir.

Ce travail de généralisation s'est accompli chez nous avec une certaine lenteur. Il est évident que nous n'avons pas remarqué tout d'abord cette ressemblance dans les termes employés, que, nous trouvant en présence de deux idées différentes, nous avons appris les deux traductions comme si elles n'avaient en effet aucune analogie entre elles et qu'à l'origine nous nous sommes préoccupés uniquement de retenir pour chacune de nos pensées la formule correspondante. Notre mémoire seule ou presque seule a joué nn rôle au début de notre éducation maternelle. Nous n'avons pas tardé cependant à remarquer des rapports constants entre ces phrases qui nous avaient paru si dissemblables à première vue. Par un travail spontané de notre intelligence, nous avons établi entre elles une comparaison qui peu à peu et par degrés nous a amenés sans aucun effort apparent à pénétrer le sens intime et l'esprit de la langue que nous parlons.

Ce résultat si facile à obtenir pour un entendant est-il à la portée d'un sourd-muet? Sans aucun doute, Valade-Gabel nous l'a magistralement démontré et de nouveaux exemples (1) nous le prouvent tous les jours. L'esprit de nos élèves ne s'exerce pas autrement que le nôtre et leurs facultés se développent dans le même sens. Comme nous, ils peuvent arriver à généraliser et par conséquent à connaître et à appliquer les règles du langage. Mais au lieu de laisser pleine et entière liberté à l'enfant dans l'accomplissement de ce travail,

(1) Comme application de la méthode de Valade-Gabel, voir le *Cours de langue française* de MM. André et Raymond.

il a paru nécessaire de le favoriser au moyen de procédés particuliers. Des leçons disposées avec art ont semblé propres à faire plus vite la lumière dans ces jeunes intelligences. Ces phrases, dont l'analogie ne devient évidente que si elles se trouvent rapprochées par le hasard, on les a fait s'entrechoquer à dessein et on a ainsi ménagé habilement de faciles comparaisons.

Ce procédé a des avantages incontestables et nous n'avons pas songé un seul instant à en faire la critique. Mais pour qu'une pareille méthode soit et reste bonne, il est nécessaire que les *leçons théoriques* dont nous venons de parler ne viennent pas à une époque prématurée. Il faut qu'elles aient été suffisamment préparées et amenées par ce que nous appellerons par opposition *l'enseignement pratique*, l'enseignement usuel. De même que l'enfant ordinaire ne généralise qu'au bout d'un certain temps, lorsque les circonstances lui ont fourni de nombreuses occasions de constater les rapports de telles ou telles formules, de même il est nécessaire que notre élève soit déjà familiarisé avec les phrases dont nous voulons composer notre leçon méthodique. Il faut qu'il les connaisse depuis quelque temps et qu'il en ait vu faire un fréquent usage, afin qu'en les employant dans un but théorique, le professeur n'ait pas à se demander si chacune d'elles est bien réellement comprise. Pour que notre leçon vienne en temps opportun, il faut que l'élève en ait déjà senti le besoin et que son esprit ait commencé le travail qu'elle est destinée à favoriser. Ainsi avant d'enseigner méthodiquement le conditionnel, nous devons profiter de toutes les occasions qui se présenteront de nous en servir. Malheureusement elles ne peuvent pas être très nombreuses et c'est sans doute pour cela que l'enseignement de ce mode se trouve retardé jusqu'en quatrième année sur les programmes : c'est pour nous laisser le temps d'en faire la préparation. D'autres formes syntaxiques, au contraire, d'autres termes du langage présentent de moindres difficultés parce qu'ils sont d'un emploi plus fréquent. Aussi peuvent-ils faire l'objet d'une leçon théorique dès la fin de la première ou de la seconde année. Mais,

dans tous les cas, quelle que soit leur place dans les programmes, quel que soit le moment où nous devions les enseigner méthodiquement, ils ont été maintes fois employés auparavant et ont été déjà préparés dans les leçons de langue usuelle.

Tandis que l'enseignement théorique est avant tout général, l'enseignement pratique est au contraire particulier. L'un se soucie de la forme plutôt que du fond, des mots plutôt que des idées. L'autre s'affranchit de toute préoccupation théorique ou grammaticale, il ne considère que le fait présent, l'action spéciale dont on parle. La phrase n'est là que pour servir de vêtement à l'idée et cette idée n'est pas générale mais essentiellement particulière. C'est un fait précis, palpable, un évènement plus ou moins accidentel qui représente aux yeux de l'élève quelque chose de bien net et de bien défini. C'est une sensation désagréabe qu'il éprouve (*j'ai froid*), un besoin physique (*j'ai faim*), une contrariété morale (*je suis puni*), un évènement heureux (*j'ai gagné un bon point*). Ce sont les mille petits incidents qui composent l'existence d'un enfant à l'école et qui constituent pour lui un cercle d'idées relativement restreint au début, mais s'élargissant chaque jour davantage.

Quelles sont parmi ces idées, celles qui ont le plus d'importance et dont il importe de lui fournir immédiatement la traduction? Sur quoi son attention se porte-t-elle de préférence chez lui d'abord, puis chez les personnes et parmi les objets qui l'environnent? L'intérêt qu'il prend à son entourage varie en raison de son âge et du développement de son intelligence. Mais nous n'avons pas à nous en occuper ici. A chacune de ces idées particulières correspond une formule que nous devons lui apprendre. Avant de le faire, il faut nous assurer que l'idée que nous voulons exprimer est bien celle de l'élève. Cette constatation faite, nous pouvons lui donner la traduction correspondante sans nous soucier des termes qui la composent, mais en nous préoccupant uniquement de la facilité avec laquelle il pourra la retenir. C'est à sa mémoire seule que nous faisons appel. Nous traduisons

de la sorte chacune de ses idées les plus élémentaires. Il acquiert ainsi un certain nombre de phrases qui vont fournir à son esprit une occasion de s'exercer. Il va comparer ces formules entre elles et chercher par un effort spontané de son intelligence à démêler le sens général des mots dont elles sont formées. N'ayant remarqué en premier lieu que les idées particulières qu'elles exprimaient, il va s'élever maintenant jusqu'aux idées générales qu'elles renferment. Après les avoir apprises synthétiquement, il va les analyser. Que nous l'aidions dans le travail, rien n'est plus naturel, nous l'avons dit. Nous ne contestons pas l'utilité des leçons méthodiques. Mais elles ne sont que le couronnement de l'œuvre. Avant elles, il faut faire une large place à l'enseignement pratique qui en est le principe même et le fondement nécessaire.

S'il est insuffisant, l'édifice tout entier pèche par la base et est en grand danger. Rien de durable, mais seulement des résultats éphémères. Nous croyions notre élève en possession de sa langue parce que nous lui avions donné un vocabulaire abondant, le sens général d'un grand nombre de mots. Et nous nous apercevons qu'il ne sait pas se servir de ces termes, qu'il a beaucoup de peine à en saisir les combinaisons multiples, qu'il lui manque en un mot l'usage, la pratique du langage c'est-à-dire la langue elle-même. Nous en accusons la lecture sur les lèvres qui par sa lenteur nous a fait perdre beaucoup de temps. Nous ne voyons pas que la principale cause de ce retard, ce sont précisément ces leçons méthodiques prématurées sur lesquelles nous avons trop longuement insisté avant l'heure. Si nous les avions laissées momentanément de côté, pour faire de la langue usuelle, au lieu de délaisser la pratique pour la théorie, les progrès de nos élèves eussent été autrement sûrs et rapides et nous n'aurions pas besoin d'appeler l'écriture à notre secours. C'est mon humble avis. Mais le moment est venu d'envisager la question à ce nouveau point de vue et d'examiner quelle peut être l'utilité de l'écriture dans l'enseignement de la langue.

(*A suivre.*) DUFO DE GERMANE.

# L'ABBÉ JULES TARRA

## Dans ses trente-quatre années d'enseignement

*(Suite et fin)*

Sa valeur comme instituteur de sourds-muets et éducateur de la jeunesse était connue du Gouvernement, et, à cette époque il reçut des preuves de sympathie et de protection du préfet Com. Basile ; il eut la consolation de se voir nommer membre de la Commission choisie pour étudier un projet de loi sur l'instruction obligatoire de tous les sourds-muets en Italie. Ce projet fut formulé, mais « du jour où il fut présenté au ministère il disparut et on n'en connut plus le destin. Quelques faibles voix s'élevèrent dans la Chambre pour en demander compte ; on y répondit par de laconiques promesses et de vagues louanges qui, comme de faibles lueurs, allèrent en se dissipant vers l'horizon de l'espérance, laissant sous un ciel de fer le pauvre champ des sourds-muets privés du soulagement promis. Jusqu'aujourd'hui aucun projet de loi n'est apparu en leur faveur et les pauvres sourds-muets sans instruction, comme les inondés de l'Océan du Dante, se replongent dans leur silence, dans leur désolation (1) ».

Tarra désirait depuis longtemps visiter les écoles d'au-delà les monts dans lesquelles le sourd-muet était instruit par la parole. Au mois d'août 1883, à l'occasion du troisième Congrès international de Bruxelles, il put effectuer le voyage désiré, le Com. Baccelli, ministre de l'instruction publique (2)

(1) Tarra. *Le sourd-muet devant la loi.*
(2) Parmi les ministres de l'instruction publique qui se sont intéressés au sort du pauvre sourd-muet, il y eut Torrenti. Son discours exquis prononcé au Congrès de Milan fit une très vive impression, discours rempli de nobles sentiments. Ayant

l'ayant délégué pour y assister avec l'honorable député Com. Bianchi et MM. Fornari, Pelliccioni de Sienne et Lazzari de Turin. De cette Commission officielle à laquelle s'ajouta l'abbé Com. Anfossi, Tarra voulut que, moi aussi, je fisse partie, bien qu'il y eut dans l'institution des maîtres plus experts et plus expérimentés que moi dans l'art d'instruire les sourds-muets. Partout Tarra fut accueilli avec les marques de la plus parfaite sympathie et avec vénération: dans les conférences qu'il eut avec les maîtres de toutes les institutions et dans les visites qu'il fit à leurs écoles, visites qui lui prouvèrent que les « conclusions du Congrès de Milan en faveur de la méthode orale pure avaient été universellement acceptées et efficacement développées ou appliquées (1) ». Dans ce même Congrès de Bruxelles qui eut lieu dans le magnifique palais des Académies, à une séance à laquelle assista S. M. le roi Léopold II, Tarra fit dans notre bel idiome entendre sa parole, parole écoutée avec une religieuse attention par l'illustre assemblée qui voyait en lui le maître des maîtres en cet art. Tarra, dans ses vingt-cinq premières années d'enseignement, était infatigable dans son école, instruisant ses élèves même pendant les récréations comme dans les longues promenades qu'il avait coutume de faire. Toutefois il reconnaissait que la santé de l'instituteur souffrirait si la durée des eçons dépassait cinq heures par jour, il en concluait qu'il ne fallait pas élever le nombre des élèves dans les classes de la deuxième et dernière période, parce que, bien qu'on n'y enseignât plus le mécanisme de la parole, le langage et avec lui les connaissances multiples et variées que l'on doit donner au sourd-muet transportent la fatigue du maître sur un autre terrain et ne lui permettent pas de prendre dix ou douze élèves.

*
* *

Revenu dans sa patrie plein d'espérance pour son Institu-

connu un de mes ouvrages, il eut la complaisance de m'écrire : « Vous avez fait œuvre belle et bonne, et je ne doute pas que votre travail, fruit de longues études et d'une mûre expérience, ne soit d'une grande utilité à ceux qui veulent se consacrer à cette branche difficile de l'enseignement.

(1) Tarra. *Rapport*.

tion, il retourna sa pensée vers la nouvelle maison qui devait accueillir ses enfants et il la vit s'élever « comme une nouvelle pierre précieuse dans l'enceinte de notre Milan ». Et Tarra s'écriait au jour de l'inauguration que « muni de telles Institutions, il aurait en leurs colonnes inébranlables son soutien, sa vaillante et inexpugnable garnison, ses sentinelles avancées, un nouveau système de fortifications pour conjurer tout désastre et anéantir toute colère ennemie ».

Mais à cette maison, ô mon recteur et maître, champ de tes multiples réformes, ah! trop vite tu fus enlevé, tandis que la France, cette noble nation, se prépare à célébrer le centenaire de la mort de l'abbé de l'Épée (1) dont tu avais l'intelligence et le cœur, te bénissant comme lui, avant que ton esprit entrât dans les demeures éternelles, tes pauvres fils qui, par une si cruelle séparation furent accablés de douleur, répandirent des larmes sur ta dépouille vénérée; larmes qui nous émurent en nous faisant penser que ces pauvres enfants ne retrouveraient plus l'homme qui, comme toi, avait pour eux les qualités d'un père, d'une mère et d'un savant éducateur.

C. Perini.

Traduit de l'italien par

B. Thollon.

(1) De l'Épée mourut le 23 décembre 1789. — Malgré — écrit le prof. Snyckers — la gravité des événements qui dominait presque exclusivement les esprits, l'Assemblée nationale voulut être représentée à son lit de mort. Elle y envoya une députation présidée par un illustre prélat qui lui apporta ces consolantes paroles : « *Mourez en paix, la Patrie adopte vos enfants!* » Bientôt après quatre députés de la Commune de Paris exprimèrent à l'Assemblée nationale le vœu qu'un établissement fût ouvert, aux frais de l'État, aux malheureux orphelins que la mort de l'abbé de l'Épée laissait sans appui, et ce vœu fut exaucé.

# RÉDUCTION DES LETTRES A LEURS ÉLÉMENTS PRIMITIFS

ET

## Art d'enseigner à parler aux Muets

**par JUAN PABLO BONET**

Attaché au service secret du Roi et à la personne du capitaine général de l'artillerie d'Espagne et secrétaire du connétable de Castille

*Dédié à Sa Majesté le Roi Don Philippe*

(Suite)

### D

La pointe de la langue s'appuie contre les dents et les gencives supérieures, comme pour fermer la bouche et arrêter le souffle, mais elle s'en détache aussitôt que l'air expiré atteint ce point. Pour que le muet comprenne bien que la langue ne doit pas rester indéfiniment collée au palais, mais qu'elle doit s'en détacher au moment où l'expiration arrive, on pourra encore recourir à la langue de cuir. On la placera dans la main en élevant la pointe dans la position indiquée, et on soufflera dessus, de manière à ce que le souffle la fasse s'abaisser. De cette façon l'élève comprendra qu'il doit abaisser sa propre langue, au moment où l'air vient frapper contre la pointe de cet organe.

### F

Pour former le nom de cette lettre, le muet doit chasser le souffle en tenant les dents supérieures appuyées sur la lèvre inférieure, et maintenir la langue immobile.

### G

Comme nous l'avons dit dans le livre premier, cette lettre

se prononce de deux façons, et ces deux prononciations doivent être enseignées au muet. La première, que nous trouvons dans les syllabes ga, go, gu, s'obtient en ouvrant modérément la bouche, comme pour le C. La langue recourbée au milieu, doit toucher le palais où le souffle viendra frapper. Le maître aura soin de bien faire voir sa gorge, afin que l'élève puisse remarquer le mouvement ascendant et descendant du larynx dans cette articulation.

La seconde prononciation est celle que prend *g* suivi de *e* et de *i* (*ge* et *gi*). Pour celle-ci encore, la langue se recourbe également, mais vers la pointe, et vient toucher au palais un peu au-dessus des gencives; elle doit rester dans cette position et la conserver, même quand le souffle vient frapdans cette région.

Cette même prononciation est aussi celle de *i* employée pour *j* (*jota*) Mais, pour éviter toute confusion, il sera préférable de ne pas enseigner cette seconde prononciation du *g*, en même temps que la première. Mieux vaudra la faire connaître au muet quand on s'occupera de celle de *j*, avec laquelle elle se confond. Nous en dirons autant du C *doux* et du Ç, qu'on pourra lui apprendre avec le Z.

## H

H est formé par une simple expiration aphone, et la bouche est dans la même position que pour A. Cette lettre a un autre son, tout spécial, quand elle est précédée d'un C, comme dans mu*ch*a*ch*o: Mais ce son n'appartient en propre ni à *h*, ni à *c*, il tient également des deux. Nous n'allons pas nous en occuper davantage maintenant, nous réservant d'y revenir plus loin.

## L

On prononce cette lettre en touchant le palais avec la partie inférieure de la pointe de la langue, de façon à former un demi-cercle au milieu duquel une partie de l'air expiré

viendra frapper, tandis que le reste sortira librement par les côtés. La langue se baissera sous l'impulsion du souffle.

## M

Les lèvres doivent rester fermées afin que le souffle s'échappe par le nez, au lieu de sortir par la bouche. Cette articulation s'obtient sans exécuter aucun mouvement.

## N

La partie inférieure de la pointe de la langue s'applique au palais un peu au-dessus des gencives, la bouche à peine ouverte, les lèvres un peu écartées. L'air expiré sort par la bouche et par le nez.

## P

Les lèvres sont serrées l'une contre l'autre, comme pour le B, mais la pression est plus forte. Afin que le muet se rende bien compte de cette différence, le maître fera lui-même la démonstration avec sa propre bouche, il montrera en même temps le pouce et l'index de sa main droite fortement appuyés l'un contre l'autre, et engagera son élève à en faire autant avec ses lèvres. L'expiration se trouvant alors arrêtée, si les lèvres s'entr'ouvrent brusquement, il s'échappe un souffle violent et sans aucune sonorité, qui est la lettre même. L'enfant arrivera plus facilement à l'articuler, si l'on a soin de lui faire sentir, sur la paume de la main, la force de l'expiration.

## Q

Cette lettre est composée des sons *c* et *u*, d'où il résulte qu'il y a deux façons de l'enseigner:

La première consiste à faire articuler *c* et *u*, séparément d'abord, puis réunis et sans laisser d'intervalle entre les deux sons. Pour bien faire comprendre au muet la nécessité

qu'il y a de ne pas séparer les deux lettres, on rapprochera les deux mains en les serrant l'une contre l'autre.

En second lieu, on peut faire prendre à la langue de l'élève la position requise pour l'articulation du *c*, et à ses lèvres, la forme qui convient pour prononcer *u*. Le souffle émis dans ces conditions produira la prononciation de Q.

### R

Dans la prononciation de cette lettre, la pointe de la langue relevée vers le milieu du palais et un peu repliée vers l'arrière-bouche, est mise en vibration par le souffle expiré. On fera observer au muet que, pour obtenir cette articulation, la langue doit seulement effleurer le palais, car si elle s'y appuyait trop fortement, elle ne pourrait opérer les mouvements vibratoires avec la rapidité nécessaire. Pour arriver plus facilement à faire prononcer le R, on pourra se servir d'une languette de papier ayant la même forme que la langue de cuir dont nous avons déjà parlé. On doublera la pointe de cette languette, de façon à ce que la face inférieure vienne se placer en haut, ce qui figurera exactement la position de la langue relevée vers le palais. Ensuite, le maître soufflera sur l'extrémité ainsi recourbée de ce petit appareil, qui, à cause de la légèreté même du papier, exécutera des vibrations rapides sous l'impulsion de l'air. Cette expérience fera comprendre au muet que sa langue doit se mouvoir de la même façon sous la poussée de l'air expiré.

(*A suivre.*) E. Bassouls et A. Boyer.

---

## INFORMATIONS

**Sourds-muets acteurs.** — Le *New-Yorck Herald* du 2 février publiait dans ses colonnes l'entrefilet suivant :

« A l'asile des sourds-muets, situé sur la route d'Old Kent, près Londres, on a donné vendredi, une représentation théâ-

trale unique en son genre et du plus haut intérêt. M. le docteur Elliot, le directeur de l'Institution, a écrit une sorte d'adaptation de *Richard III* qui sous sa direction a été jouée par quelques élèves devant le lord maire et sa femme, M. Sheriff et M^me^ Knill, M. Under-Sheriff, Beard, Bishop-Barry, le docteur Lynn Bristowe; M. P., M. Lafoe, etc...

Cette étrange et touchante représentation prouve l'efficacité de la méthode orale pure. Les jeunes acteurs ont dit leurs rôles d'une façon absolument distincte, mais comme le pourrait faire un étranger parlant l'anglais et donnant rigoureusement à chaque syllabe l'accent qui lui convient. Se sont fait particulièrement remarquer : Charles Warren (Richard III), William Hockley (Tyrrel et Lord Stanley) et Sylvia Cléments (Élisabeth).

Lorsque la pièce fut jouée, Sylvia Cléments dit sur un ton uniformément pathéthique : « Nous savons que vous avez pu parfaitement nous comprendre, et que vous excuserez nos imperfections, puisque Dieu ne nous a pas accordé la faveur d'entendre parfaitement. » Point n'est besoin de rapporter la réponse des assistants — beaucoup étaient émus jusqu'aux larmes. Le lord maire qui désirait qu'on sût qu'il prenait un intérêt tout particulier à la prospérité de la méthode, a fait un éloge pompeux des efforts faits par le D^r^ Elliott et son état-major, et certainement ses louanges n'avaient rien d'exagéré. »

Un professeur de sourds-muets anglais, répondant à cet article, insinue que les sourds-muets qui ont figuré dans cette représentation pourraient bien n'être pas des sourds-muets de naissance, mais des enfants possédant un reste d'audition qui « les rend plus propres à l'enseignement *aural* qu'à l'enseignement *oral* », ou des enfants ayant entendu jusqu'à l'âge de 4, 5, 6 ans, peut-être même davantage. Ce professeur reconnaît d'ailleurs que la méthode orale donne d'excellents résultats et il déclare qu'il est bien moins difficile d'apprendre à un sourd-muet à articuler qu'à comprendre et à employer convenablement les formes du langage.

Après quoi, il *bêche* (qu'on nous pardonne le mot) la Com-

mission royale anglaise, chargée de faire une enquête sur l'enseignement des sourds-muets, qu'il accuse d'être composée de gens incompétents et à qui il reproche de n'avoir pas poussé ses investigations jusqu'en Amérique, le pays qui compte le plus d'individus parlant anglais. Il finit en citant un mot d'un directeur de grande école américaine : « Imaginez une Commission médicale ou un Congrès de législation d'où seraient exclus les médecins, les chirurgiens ou les jurisconsultes. »

*
* *

**Gênes. Le festival des sourds-muets.** — C'est encore de sourds-muets acteurs qu'il s'agit dans l'information publiée par l'*Écho* de Gênes, le 19 février :

Le petit théâtre des Orphelins était très animé hier soir pour la représentation annoncée des élèves de l'Institution royale des sourds-muets. Nous avons remarqué la présence du préfet Municchi et de quelques autres notabilités de la cité. La comédie l'*Envieux* a été récitée avec une prononciation franche et claire par les petits sourds-muets, qui pendant la soirée ont recueilli des applaudissements en quantité. Les petits ont la parole plus facile tandis qu'au contraire les grands parviennent plus difficilement à émettre le son articulé.

L'expérience d'hier soir a été très réussie et le préfet en a félicité le directeur, M. Silvio Monaci.

Pendant les entr'actes, les jeunes élèves de l'hospice des orphelins (des entendants) ont exécuté une très belle cantate et ils ont joué une farce qui a fait rire à gorge déployée le public très nombreux.

Nous adressons nos félicitations à M. Monaci qui dirige l'Institution royale avec tant d'amour et de zèle.

*
* *

**Les artistes sourds-muets.** — A l'Exposition de pein-

ture et de sculpture du Cercle artistique de la rue Volney, nous avons remarqué deux jolies marines de M. Olier Chéron, peintre sourd-muet, dont nous avons, à plusieurs reprises, eu l'occasion de louer le talent.

La Ville de Paris vient d'acquérir au prix de 7,000 francs la statue en bronze de Paul Choppin : *Le vainqueur de la Bastille*.

*
* *

Le sourd-muet F.-X. Bezelin, dessinateur en broderie, vient de recevoir une médaille en bronze du gouvernement pour ses longs et dévoués services à son patron (32 *années de services*).

*
* *

**Distinction honorifique.** — Réparons un oubli très involontairement commis dans notre dernier numéro :

Par décret paru à l'*Officiel* du 1er janvier dernier, M. Chambellan, professeur honoraire de l'Institution nationale, vice-président de la Société d'assistance et d'éducation pour les sourds-muets en France, président de l'Association amicale des sourds-muets, a été promu au grade d'*officier de l'Instruction publique*.

Nous lui adressons nos plus sincères compliments.

*
* *

**Nomination de directeur en Hongrie.** — M. François Krenedics, professeur à l'Institution des sourds-muets à Vàcz (Hongrie) vient d'être appelé par le ministre de l'instruction publique à la direction de cette même institution en remplacement de M. Charles Fekete, décédé dans le courant de janvier 1889. Nous avons mentionné sa mort dans le numéro 12 de cette Revue.

*
* *

**Nominations ministérielles.** — MM. Rancurel, Dufo de Germane et Marican, professeurs-adjoints à l'Institution nationale de Paris, sont nommés professeurs titulaires.

*
* *

**La Société d'appui fraternel des sourds-muets de France** dont le capital s'élève aujourd'hui à 11,014 fr. a renouvelé ainsi son bureau : *Président :* M. Cochefer ; *vice-présidents :* MM. Forest et Chazal ; *secrétaire général :* M. Henri Gaillard ; *secrétaires :* MM. Weiss et Noblet ; *trésoriers :* MM. Victor, Colas et Moulin ; *vérificateurs :* MM. Odeau et Mangenest ; *receveurs :* MM. Bailly et Canchon ; *bibiothécaire :* M.Murat ; *contrôleurs :* MM. Bru et Mazelier ; *administrateur de « l'Écho » :* M. Graff.

La succursale de ladite Société à Bordeaux a nommé président : M. *Lyonnet* en remplacement de M. Wilmouth ; *trésorier :* M. Escassut ; *secrétaire :* M. Rochelor.

*
* *

Les recettes de la *Société d'Appui fraternel* (année 1889), s'élèvent à 1,605 fr. 55, et celles de 1888 à 1,500 fr.

*
* *

**Le bureau de la Ligue pour l'union amicale des sourds-muets** pour 1890 est ainsi composé :

*Président.* M. Graff ; *vice-présidents :* MM. Pétin et Noblet ; *secrétaire-général :* M. Henri Gaillard ; *secrétaire :* M. Weiss ; *trésorier :* M. Bailly ; *receveur :* M. Moulin ; *contrôleurs :* MM. Bru et Murat.

Le bureau de la *Ligue* a publié en une petite brochure de 23 pages, le compte rendu de la fête qu'elle a célébrée le 30 juin dernier, au salon des familles, pour célébrer le cen-

tenaire de la Révolution, avec discours de MM. le Dr Ducoudray, député de la Nièvre, A. Pétrot, conseiller municipal de Paris, etc. etc. Cette brochure est en vente chez M. Graff, 56, rue Saint-Maur, à Paris, au prix de 30 centimes franco par la poste.

*
* *

**Sourds-muets et aveugles en Belgique.** — A la séance du 27 février, l'honorable M. Sainctelette a appelé l'attention de la Chambre sur la situation des sourds-muets et des aveugles. Il a fait remarquer qu'il n'existe pas pour ces malheureux une institution d'enseignement dirigée et organisée par l'État, et il a exprimé l'opinion qu'il y a quelque chose à faire dans cette voie.

*
* *

**Condamnation d'un sourd-muet en police correctionnelle.** — Un sourd-muet sans travail, de son état ouvrier tailleur, a été arrêté et condamné pour vagabondage par le tribunal correctionnel de Boulogne-sur-Mer. On nous assure qu'il n'a pas été appelé d'interprête à l'audience. A quoi pensent donc les magistrats de Boulogne?

---

## REVUE DES JOURNAUX

---

Dans l'avant-dernier numéro, M. R. Dumont, passant la revue des journaux étrangers, nous apprend l'existence d'un grand journal de sourds-muets américains, le *Silent World*. Ce journal n'est cependant pas le seul ni le plus ancien. En effet, depuis 1871, c'est-à-dire depuis dix-neuf ans existe, à New-York, le *Deaf-Mutes Journal* d'un format analogue à celui de la plupart des grands journaux parisiens (61 × 45). Ce recueil, paraissant toutes les semaines, est dirigé par un sourd-muet, M. Hodgson. Rédacteurs, compositeurs et imprimeurs sont également sourds-muets. Il a au moins trente mille abonnés dans les États-Unis. Antérieurement au *Silent World*, il a été fondé dans le but de propager le goût de la lecture parmi les adultes sourds-muets. En dehors de ses

articles littéraires et scientifiques, une très large place est faite aux analyses de méthodes, aux questions sociales et religieuses relatives aux sourds-muets, aux rapports, nouvelles, comptes rendus des nombreuses sociétés de sourds-muets existant dans la Grande République.

En somme, le *Deaf-Mutes journal* et le *Silent World* démontrent que les citoyens sourds-muets des États-Unis se sont faits au soleil une plus belle place, une plus honorable situation que leurs frères de France et qu'ils y vont de pair avec les entendants-parlants.

Il y a encore aux États-Unis d'autres petits journaux de sourds-muets, *Athol transcript*, *The Compagnon*, etc., publiés par différentes écoles et ne traitant que des choses locales (1).

En Angleterre, nous pouvons citer le *The Deaf-Mutes* de Londres, le *The adult Deaf and Dumb of Irland* de Belfast (Irlande) ; le *The Irish Deaf-Mute advocate, and juvenile instructor*, très petits journaux, paraissant à de rares intervalles, et s'occupant presque uniquement de faire des prosélytes protestants.

En Autriche, c'est mieux. Les sourds-muets y ont un grand journal, de la dimension de la *Revue Bleue*, contenant le même nombre de pages, mais ne paraissant que tous les mois. Ce journal a nom le *Taubstrommen-Courrier*. Son rédacteur en chef est M. Bernard Brill, un sourd-muet d'une grande valeur, connaissant à fond plusieurs langues, et très compétent sur toutes les questions concernant les sourds-muets.

Ce journal existe depuis de longues années et est très lu par les sourds-muets d'Autriche et d'Allemagne.

Voyons la France.

M. R. Dumont regrette qu'une lacune comblée en Amérique, ne le soit pas en France.

Pourtant des essais ont été tentés ; d'autres sont en train de se faire.

Je laisse de côté les journaux fondés par les entendants-parlants à la fois pour ceux qui s'intéressent aux sourds-muets et pour les sourds-muets eux-mêmes (2). Je ne m'occupe que des journaux créés par des sourds-muets pour des sourds-muets.

Sont *disparus* :

Le *Bulletin de la Société universelle des sourds-muets* (fondé par M. Benj. Dubois) ;

Le *Courrier Français des sourds-muets* (fondé par M. J. Turcan) ;

La *Défense des sourds-muets* (du même) ;

La *Sincérité* (fondée par M. L. Rémond).

A l'exception du *Courrier français*, dont la publication dura trois ans, les autres n'eurent qu'une durée éphémère.

Sont encore *existants* :

L'*abbé de l'Épée* (fondé par M. Benj. Dubois en 1888) (3) ;

(1) Au moment de mettre sous presse, je découvre l'existence, aux États-Unis, d'autres journaux de sourds-muets faits par des sourds-muets. Ce sont : *Colorado Index*, *Fowa Deaf-Mutes Hawhey*, *Silent Educator*, *Mutes Advance*.

H. G.

(2) De ce nombre est le *Conseiller Messager des sourds-muets*, de M. l'abbé Lambert, actuellement dans sa vingt-deuxième année.

(3) D'après certains renseignements, cette feuille serait sur le point de cesser de paraître.

*L'Écho de la Société d'appui fraternel des sourds-muets de France* (fondé par M. Cochefer, en 1889).

Tous ces journaux traitent des sourds-muets, de leurs devoirs, de leurs droits et des méthodes d'enseignement, publient des articles où sont réfutés les préjugés qui courent sur les sourds-muets en France, des faits divers, des nouvelles à la main, des historiettes, le tout relatif aux sourds-muets. *L'Écho*, champion des sourds-muets qui pensent que les sourds-muets ont autant, plus même que les entendants, le droit de s'occuper des sourds-muets, est surtout un pamphlet, pour le moment, du moins, car le jour n'est pas loin où, en s'agrandissant, il prendra une autre voie et s'intitulera : *La France silencieuse.*

Seulement, il y a une distance énorme entre les journaux de sourds-muets français et ceux de sourds-muets américains.

Tous les journaux français sont du format écu, ont de 8 à 16 pages de texte et paraissent à peine tous les deux mois. Ils ont un nombre insignifiant de lecteurs.

Sait-on pourquoi ils sont si petits, si misérables ; pourquoi ils végètent et ne tardent pas à disparaître ?

Tout simplement parce que la majorité, l'immense majorité des sourds-muets de France ne sait pas lire, j'entends lire de façon à comprendre, à saisir le sens des métaphores, des périphrases, des réticences, des néologismes, des archaïsmes, de tout ce qui constitue l'admirable et si malléable langue française.

Tant qu'il en sera ainsi, jamais les quelques sourds-muets distingués de notre pays ne pourront suivre le Conseil de M. R. Dumont et imiter leurs frères d'Amérique. Sur quoi tableraient-ils pour faire de grands frais d'impression ?

H. GAILLARD.

---

**Annales américaines**, janvier 90. — M. H. BISHOP, un des professeurs les plus autorisés, vient de faire un voyage en Espagne et de cette excursion il a rapporté, non seulement un grand nombre d'impressions de voyage, mais encore une série d'observations sur l'enseignement en Espagne, observations qui ne sont pas sans intérêt. En général, nous sommes fort bien renseignés sur ce qui se passe en Angleterre ou dans les États-Unis ; nous ne manquons pas non plus de publications allemandes qui nous donnent de fort utiles indications sur les institutions d'outre-Rhin mais, par contre, nous manquons absolument des documents qui pourraient nous instruire sur l'état de l'enseignement espagnol. C'est cependant l'Espagne qui a été le berceau non seulement de l'art d'instruire les sourds, mais encore de la méthode orale. Les principales institutions que M. Bishop a visitées sont celles de Séville, de Madrid. Dans l'une comme dans l'autre à l'établissement des sourds est jointe une école d'aveugles ; les filles et les garçons sont instruits dans la même école, mais résident dans des quartiers séparés. L'Institution de Madrid a été et est encore une pépinière de professeurs qui vont porter la bonne parole par toute l'Espagne.

Nous trouvons dans le même numéro le compte rendu du Congrès de sourds-muets qui s'est tenu dans l'année à Paris, et de la part qu'y ont prise deux des délégués américains, MM. Nuboer et Davidson. Nous ne reviendrons pas sur les conclusions de cette conférence que nos lecteurs ont pu connaître d'une autre façon. Constatons seulement la courtoisie et la bienveillance manifeste avec lesquelles le rapporteur, M. Draper, parle de tout ce qui se rapporte à notre pays.

---

**Quarterly Review,** janvier 1890. — Les sourds-muets en Angleterre, comme en France, du reste, sont l'objet de la sollicitude toute particulière du Gouvernement. Une Commission était nommée dernièrement par la reine avec la mission d'examiner plusieurs points d'enseignement qui divisent encore les professeurs. La Commission publiait d'abord un rapport, puis une sorte de rapport complémentaire, et enfin un rapport additionnel, en tout trois volumes dont la revue de janvier 90 s'est chargée d'analyser et de discuter les conclusions. M. Banner de Liverpool demande que l'éducation des sourds ne soit pas commencée avant l'âge de dix ou douze ans ; M. John Ackers, de Londres, se plaint de ce que le public manifeste un intérêt beaucoup plus considérable pour les aveugles que pour les sourds, et à l'appui de ses réclamations il apporte des chiffres dont nous ne discuterons pas l'exactitude, car nous ne sommes pas à même de faire les vérifications nécessaires, mais qui nous ont causé une surprise que nos lecteurs partageront sans doute. M. Ackers prétend en effet que tandis qu'une somme de 30,000 livres sterling était votée en faveur des aveugles de Londres, une somme de 300 livres seulement était allouée aux institutions de sourds-muets. M. Scarlett de Doncaster demande entre autres choses que les secours apportés aux Institutions de sourds-muets soient délivrés dans le plus bref délai et supplie la Commission de prendre l'avis de personnes compétentes (!).

La Commission a conclu en faveur de la méthode orale et cette conclusion a été très vivement critiquée dans un article adressé à un journal anglais par un professeur qui a cru devoir garder l'incognito. Le *Times* à son tour a analysé les rapports de la Commission et l'article qu'il a consacré à cette intéressante matière a été rapporté par la *Quarterly Review*.

A côté de cette analyse nous trouvons un article intitulé : *Le corps médical et les professeurs de sourds-muets*, et sur lequel nous reviendrons dans un prochain numéro, quand cette étude qui nous a paru présenter un intérêt tout particulier sera complètement publiée et que nous pourrons la juger dans son ensemble.

A relever aussi des notes très complètes sur l'histoire de l'Institution d'Exeter qui doit sa fondation à un disciple de l'abbé Sicard, M. Hippisley Tuckfield.

R. Dumont.

**Organ der Taubst Anstalten** (décembre 1889). — *Nouvelles réformes en Autriche par Suleiman.* Cet article nous fournit quelques détails intéressants sur la nouvelle organisation de l'enseignement des sourds-muets en Autriche. Si nous en croyons l'auteur, les modifications qui viennent d'y être apportées sont du reste parfaitement ridicules. Il suffira d'une courte analyse pour s'en convaincre.

Le 6 juillet 1881, une ordonnance ministérielle reconnaissait de la façon la moins équivoque le droit à l'instruction de tous les sourds-muets. Elle ne proclamait pas seulement la nécessité de créer des établissements particuliers pour cet enseignement, elle spécifiait en outre que des dispositions spéciales seraient prises dans les écoles primaires, afin de donner aux enfants susceptibles d'être instruits les connaissances élémentaires et de préparer leur admission ultérieure dans une école de sourds-muets.

Pour que les instituteurs primaires pussent avoir une idée de la façon de procéder en pareil cas, les élèves de plusieurs écoles normales devaient passer quelques temps dans une institution de sourds-muets afin d'y étudier la méthode.

C'étaient là de beaux projets qui, après quelques essais malheureux, finirent par être abandonnés. Les deux écoles fondées depuis l'ordonnance en question (Kœniggrätz et Währing) ne sauraient être considérées comme des améliorations.

D'après M. Suleiman, on avait voulu avant tout imposer silence à ceux qui ne cessaient de réclamer en faveur des sourds-muets une subvention de l'État. On croyait leur fermer la bouche. Mais l'exemple de la Suède, de la France, du Danemark et de l'Angleterre justifiait assez leurs réclamations et on ne tarda pas à être obligé de leur donner satisfaction.

C'est alors que plusieurs feuilles de Vienne annoncèrent que par décision ministérielle des cours étaient institués dans plusieurs établissements de sourds-muets afin de donner à un certain nombre de professeurs une instruction sommaire. Chaque cours pouvait avoir dix élèves au plus et durait dix semaines. Il n'est pas besoin de longues réflexions pour se convaincre qu'une pareille préparation est à peu près nulle. Les congrès et les réunions de professeurs de sourds-muets en Angleterre, en Prusse, en Bavière, etc., ont reconnu la nécessité d'un enseignement méthodique et d'un séjour de deux années dans une école de sourds-muets. L'Autriche, elle, forme ses professeurs en soixante-quinze heures, tout compris, la partie pratique comme la partie théorique. La première moitié comprend l'articulation théorique, la méthode, l'histoire et la littérature de l'enseignement des sourd-muets. Dans la deuxième, on assiste aux exercices pratiques d'articulation, on étudie la marche et les progrès de l'enseignement dans les différentes classes, enfin on essaye de donner ses premières leçons. Ces cours, commencés le 3 octobre dernier, ont dû se terminer le 7 décembre.

Pour s'expliquer une semblable organisation, il faut lire le *Rapport* sur les établissements d'éducation et d'enseignement pour les sourds-muets, d'après lequel, lorsqu'un district scolaire compte moins de douze sourds-muets ne jouissant pas des bienfaits de l'instruction, ces enfants

doivent profiter de celle des entendants à l'école primaire et recevoir en outre un enseignement spécial de cinq heures au moins par semaine.

Voilà les conditions dans lesquels vont se trouver, d'après les calculs de M. Suleiman, plus de la moitié des sourds-muets dans un grand nombre de provinces d'Autriche, surtout en Galicie où l'on ne s'occupe actuellement que de quatre-vingt-huit enfants sur près de trois mille. Il est permis de dire que les résultats ainsi obtenus seront tout à fait insignifiants. N'est-il pas prouvé, au contraire, qu'une éducation si mal commencée est complètement manquée, ou du moins qu'on a toujours beaucoup de peine à en corriger les défauts, lorsque l'élève a enfin trouvé une place dans une Institution.

De pareils procédés resteront toujours impraticables et il faut chercher ailleurs une solution qu'ils ne sauraient nous fournir.

L'auteur parle d'un *Appel* lancé au moins de novembre 1888 pour la fondation d'une école provinciale à Agram. Une association, déjà formée, invitait tous les philantropes, tous les amis des sourds-muets, tous les cœurs généreux à se joindre à elle. De pareilles associations pourraient être crées dans chaque province de l'Autriche. Elles s'occuperaient avant tout de placer les élèves dans des familles, ce qui ne nécessiterait pas des frais considérables (l'auteur suppose que les écoles ainsi fondées seraient des externats). Chaque province prendrait à sa charge la construction de l'établissement et le traitement des professeurs. Tout au plus la Bohême et la Galicie auraient-elles besoin d'une petite subvention de l'Etat.

M. Suleiman termine en souhaitant que l'Autriche vienne un jour en aide à ses sourds-muets d'une manière digne d'elle.

---

**État actuel de l'enseignement des sourds-muets en Allemagne et dans les pays de langue allemande.** — M. Reuschert donne un aperçu général de l'intéressante statistique qu'il a pris l'habitude de publier à la fin de chaque année.

| Pays | Habitants | Écoles | Elèves | Classes | Professeurs | Institutrices |
|---|---|---|---|---|---|---|
| Allemagne | 48.000.000 | 96 | 6.303 | 606 | 579 | 58 |
| Autriche-Hongrie | 39.000.000 | 26 | 1.485 | 115 | 99 | 29 |
| Suisse | 3.000.000 | 14 | ?425 | 42 | 28 | 15 |
| Luxembourg | 200.000 | 1 | 23 | 3 | 3 | — |

Il y a 10 élèves pour un professeur en Allemagne, il y en a 12 en Autriche-Hongrie, 10 en Suisse, et 8 dans le Luxembourg.

Dans tous ces pays l'enseignement est donné par la méthode orale.

Sur les 96 écoles allemandes, il y a 35 internats, 50 externats et 11 institutions mixtes. En Autriche 15 écoles sont des internats, 8 sont des externats, 3 ont adopté le système mixte. En Suisse toutes les écoles sont

des internats, à l'exception de Zurich qui est une école mixte. L'école du Luxembourg est un internat.

DUFO DE GERMANE.

---

**La Voix.** — Nous avons reçu le premier numéro du journal *La Voix*, revue mensuelle publiée par le Dr Chervin. Ce premier numéro contient des articles fort intéressants sur la voix et le registre, sur des questions de prononciation, le centre respiratoire, etc.

Malheureusement le défaut d'espace nous empêche aujourd'hui d'en faire une analyse. Nous y reviendrons.

---

# BIBLIOGRAPHIE

**L'établissement orthophonique italien et l'enseignement auriculaire dans les écoles de sourds-muets.** — Sous ce titre, M. Périni, à propos d'un livre publié par le professeur Olivero, fondateur de l'établissement orthophonique, s'occupe dans la *Lega Lombarda* de l'enseignement auriculaire dans les écoles de sourds-muets.

Il cite d'abord le P. Pendola et « son collègue et ami » Jules Tarra qui, tout en déplorant que la thérapeutique ne s'intéressât pas davantage au sort des sourds-muets, étaient d'avis que l'otologie « peut bien peu de chose même sur les individus affectés d'une demi-surdité, et presque rien si ceux-ci ne sont mis en traitement dès la première enfance ». Il ajoute que le P. Marchio partageait cette conviction.

Il s'appuie ensuite sur l'opinion du Dr Ladreit de Lacharrière, médecin en chef de l'Institution nationale des sourds-muets de Paris, « qui déclare dans son dernier écrit que chez la plupart des sourds-muets l'otologie est impuissante à détruire les causes de la surdité ».

M. Perini entreprend alors de démontrer l'efficacité de l'enseignement auriculaire, imaginé par le Dr Itard. Les expériences du célèbre médecin français furent recueillies par les Américains, et c'est dans l'Amérique du Nord que prit naissance l'enseignement auriculaire. Le Dr Clarke, directeur de l'Institution des sourds-muets d'Arkansas, établit dans un rapport qu'un certain nombre de sourds-muets peuvent profiter de cet enseignement. Il en a fait l'expérience dans son école.

M. Currier, directeur de l'Institution de New-York va plus loin. Il assure que non seulement l'enseignement auriculaire développe l'ouïe des sourds incomplets, mais encore qu'elle stimule les organes de la

parole « étant donné que la perception des sons fait naître le désir de les imiter ».

M. Perini cite enfin le rapport de M. Dupont (1) dans lequel celui-ci constate que cet enseignement a déjà donné de bons résultats à l'Institution nationale des sourds-muets de Paris.

M. Perini conclut que l'établissement orthophonique peut rendre des services aux bègues et aux aphasiques, mais qu'il est inutile et même nuisible aux Institutions de sourds-muets. La guérison de ces malheureux dépend, non de l'otologie, mais de l'enseignement auriculaire et de celui de la parole.

Ajoutons que la rédaction de la *Lega Lombarda*, dans une note insérée au bas de l'article de M. Perini, déclare ne pas partager l'opinion de celui-ci. Elle considère l'orthophonie comme un complément indépendant et nécessaire des institutions de sourds-muets.

B. THOLLON.

---

**Les éléments de la parole**, par Edmond Magnat. — « Bon chien chasse de race », dit un proverbe, M. Magnat fils, vient de faire paraître chez Georges Carré un petit traité d'articulation qui rappelle, par son extérieur, Celtri de Hill (traduction de F. C. P.).

Il est divisé en six chapitres ornés de figures théoriques.

Le premier sert d'introduction et dit « qu'il faut entendre par un *son*, une *syllabe*, une *voyelle*, une *diphtongue*, une *consonne*. »

Le chapitre II traite de la *voix* et contient une description très succincte de l'appareil vocal, et un exposé très rapide des défauts que peut présenter la voix du sourd.

Au chapitre III viennent les voyelles, étudiées au point de vue de la physiologie et du moyen de les enseigner. Nous y trouvons de curieux faits d'observation qui méritent d'être signalés : l'auteur compare le son *o* au bruit fait dans un tonneau, ou à un coup donné sur un corps mou ou flexible comme une feuille de carton, un tapis, du drap; le son *è* est comparé au bruit que font les feuilles de tôle flexibles en se heurtant, le son *eu* à un bruit métallique produit au fond d'une cavité, etc.

Le chapitre IV est consacré aux consonnes. Signalons en passant un procédé recommandé par M. Edm. Magnat pour l'enseignement du *b* : agiter dans le sens vertical la lèvre inférieure de l'enfant pendant qu'il dit *e*.

Enfin le chapitre V s'occupe des syllabes et le chapitre VI forme la conclusion.

Il faut reconnaître que M. Edm. Magnat possède fort bien son sujet, ce qui n'étonnera personne. Mais il faut avoir acquis déjà une certaine expérience pour s'en rendre compte. Son travail, sans doute très substantiel, est présenté sous une forme si concise qu'il est à craindre véritablement qu'un maître inexpérimenté ne sache pas y trouver tout ce qu'il y a, et, pourtant, tout y est pour qui sait donner à chaque mot technique ou à

(1) *Rapport sur l'enseignement auriculaire*, Paris, Plon et Nourrit, 1889.

chaque définition spéciale toute leur valeur ; sauf, toutefois, la liaison des mots, l'accentuation, la ponctuation orale, l'élision, etc., dont l'auteur s'est volontairement abstenu de parler.

L. G.

---

**La société anonyme des sourds-muets de l'Est** (ancienne institution Piroux) nous a fait parvenir le rapport lu à l'Assemblée générale des actionnaires par M. le Président du Conseil d'administration de la Société. Le rapporteur a entendu faire cette objection : *La méthode orale pure est-elle applicable à tous les sourds-muets ?* Il y répond : *Oui, la méthode orale pure est applicable a tous les sourds-muets*, Et voici de quels arguments il étaie sa réponse :

Si, en employant les méthodes orales dans l'enseignement des sourds-muets mal doués, le temps et les efforts des élèves, les soins et le travail des professeurs se trouvaient dépensés en pure perte, on devrait évidemment en revenir à la méthode mimique. Mais comme ce fait ne se produit que chez les enfants *dits arriérés* et comme ceux-ci ne devraient pas être admis dans nos établissement spéciaux d'instruction, ce retour serait une faute.

Tel sourd-muet, en effet, qui, au début de ses cours, semble se refuser à profiter de nos méthodes, voit son intelligenee s'élargir et ses aptitudes se révéler après un an, deux ans, souvent trois ans d'études. Aussi doit-on attendre ce réveil et tout faire pour le provoquer. La possibilité de donner la parole à un muet ne vaut-elle pas une série d'efforts de la part de l'élève, des années de travail et de dévouement de la part des professeurs et une somme de sacrifices de la part de la société.

Si, à la fin des cours, le gosier de ces enfants ne s'est pas suffisamment façonné à l'exercice de la parole, l'élève n'en a pas moins suivi les cours d'enseignement primaire et professionnel, et, quelque rebelle qu il soit à 'usage de la parole, il arrive, à l'égal de ses camarades mieux doués, à lire couramment, à écrire correctement et à avoir des notions suffisantes d'arithmétique et d'histoire naturelle. Puis quelque peu de mots, quelque peu de phrases, quelque dure que soit la voix qu'il rapporte de sa période d'instruction, son bagage, si petit qu'il soit, lui rendra toujours les communications sociales plus faciles que le langage par signes que peu de monde comprend.

*La méthode orale pure est donc applicable à tous les sourds-muets.*

Du reste, s'il en était autrement, il faudrait organiser un double enseignement, créer d'autres cours, peut-être d'autres Institutions. S'il est dispendieux de subventionner un enseignement unique, il serait malaisé d'en entretenir deux. C'est pourquoi la Malgrange persiste dans la voie qu'elle suit depuis cinq ans.

Après cette déclaration, le rapporteur s'associe aux sentiments de gratitude manifestés par tous ceux qui ont pris part au Centenaire de la mort de l'abbé de l'Épée.

Il félicite ensuite la ville de Nancy qui vient de décider, qu'à dater de cette année, tous les enfants sourds-muets sans ressources de la ville bénéficieraient d'une bourse d'interne à l'institution de La Malgrange.

Si l'État, si les départements, dit-il, suivaient cette voie libérale, les commissions de classement ne se verraient pas obligées de jeter au panier des demandes de bourses, qui datent de loin et auxquelles elles ne peuvent plus donner droit, vu l'âge avancé des candidats.

Priver d'instruction, et par là de la parole, un enfant sourd-muet, n'est-ce pas un crime de lèse-humanité? C'est au Congrès de 1889, Messieurs, que ce mot a été dit. Il est rigoureusement vrai. Puisse-t-il faire son chemin comme l'ont fait ceux qui ne les ont pas.

Viennent ensuite des comptes financiers dans l'examen desquels nous n'avons pas à entrer ici. Signalons seulement que l'Institution de Nancy compte actuellement 115 élèves dont 100 boursiers.

---

**D'autres ouvrages nous restent à analyser dont l'abondance des matières ne nous permet pas de parler encore aujourd'hui. Nous les retrouverons dans le prochain numéro.**

---

# PROGRAMME DES SPECTACLES

## POUVANT CONVENIR AUX SOURDS-MUETS

---

CHATELET. — Les pillules du Diable.

ÉDEN-THÉATRE. — Ali-baba.

ROBERT-HOUDIN. — Prestidigitation. — La Hioubaïka persane.

FOLIES-BERGÈRE. — Les Eugènes, gymnasiarques. — Marine, ballet militaire. — Le professeur Favras et ses chiens.

NOUVEAU CIRQUE. — Exercices équestres. — Les 28 jours de Chocolat. — Les lions.

CIRQUE D'HIVER. — Grande représentation équestre.

MUSÉE GRÉVIN. — La tour Eiffel (2e étage). — Panorama de Paris. — Galerie de la Révolution. — Cabinet fantastique.

CIRQUE FERNANDO. — Exercices équestres et acrobatiques.

MOULIN ROUGE. — Divertissements variés.

MONTAGNES RUSSES. — Divertissements variés.

---

*L'Éditeur-Gérant*, GEORGES CARRÉ.

Tours, imp. Deslis Frères, rue Gambetta 6.

# TABLE DES MATIÈRES

## DU TOME V

### Dressée par M. L. GOGUILLOT

## TABLE ALPHABÉTIQUE DES NOMS D'AUTEURS

# TABLE DES SUJETS TRAITÉS DANS LE VOLUME V

## ENSEIGNEMENT

### Historique



### Pédagogie générale



### Exposés de méthode



### Parole et lecture sur les lèvres



### Langue



### Écriture



### Signes



## HYGIÈNE

## LÉGISLATION



## CHRONIQUE JUDICIAIRE



## BEAUX-ARTS



## SCIENCES CONNEXES



## VARIÉTÉS



## STATISTIQUE



## CHRONIQUE

### Etranger

## France

### *Actes officiels*



### *Divers*



## DISTINCTIONS HONORIFIQUES

# PRÉVOYANCE



# SOCIETES DE SOURDS-MUETS



# BIBLIOGRAPHIE

*Liste des ouvrages analysés*



# RAPPORTS D'INSTITUTIONS

## NÉCROLOGIE



## BIOGRAPHIES



## REVUE DES JOURNAUX



Tours, imp. Deslis frères, 6, rue Gambetta.

# REVUE INTERNATIONALE

## DE L'ENSEIGNEMENT

### DES

# SOURDS-MUETS

TOURS, IMPRIMERIE DESLIS FRÈRES, 6, RUE GAMBETTA

# REVUE INTERNATIONALE

## DE L'ENSEIGNEMENT

### DES

# SOURDS-MUETS

TOURS, IMPRIMERIE DESLIS FRÈRES, 6, RUE GAMBETTA.

# REVUE INTERNATIONALE

## DE L'ENSEIGNEMENT

DES

# SOURDS-MUETS

---

## TOME VI

---

PARIS
LIBRAIRIE GEORGES CARRÉ
58, rue Saint-André-des-Arts

1890-1891

REVUE INTERNATIONALE
DE L'ENSEIGNEMENT DES SOURDS-MUETS
Tome VI. — N° 1. Avril 1890.

# NOS PETITES LEÇONS DE CHOSES ILLUSTRÉES

Nos lecteurs recevront, en même temps que ce numéro, un spécimen de leçons de choses illustrées que nous venons de composer à leur intention.

On a fait déjà, pour les entendants, des leçons de ce genre, mais elles ont le tort d'être trop savantes pour les enfants auxquels elles sont destinées. Il y a une contradiction flagrante entre le but auquel elles prétendent et la forme qu'on leur a donnée. En effet, le texte de ces leçons est généralement emprunté à un livre d'histoire naturelle, de géographie, d'histoire, etc., que de grands jeunes gens peuvent seuls lire avec fruit, et cependant elles accompagnent des images qui ne ne peuvent être données qu'à des enfants des petites classes, les grands dédaignent ce genre de récompense.

Il faut donc que le texte de ces leçons soit extrêmement simple. Il faut aussi qu'il soit court.

Nous avons été guidés par ces considérations en rédigeant les petites leçons que nous offrons aujourd'hui à nos lecteurs.

Nous rappellerons que ces leçons ont été composées en classe, avec le concours de l'élève, et que nous nous sommes assurés ainsi qu'elles étaient bien à sa portée, nous voulons dire à la portée de sourds-parlants terminant leur troisième année ou commençant la quatrième.

La collection que nous tenons d'ores et déjà à la disposition de nos abonnés, et que nous avons l'intention de rendre de plus en plus complète et variée, comporte actuellement 50 sujets différents, classés par séries de 5 ou 6. Elle forme donc une dizaine de séries.

Un spécimen de chaque série sera adressé gratuitement à

nos abonnés, tous les mois, et ceux qui voudront acquérir la collection complète n'auront qu'à s'adresser à notre éditeur. Ces leçons, étant composées au jour le jour, avec des élèves qui acquièrent petit à petit des connaissances un peu plus étendues en langue, constituent un véritable cours de lectures graduées que nous croyons appelé à rendre de réels services à nos confrères, soit qu'ils les distribuent à leurs élèves à titre de récompense (en échange de 10 ou 15 bons points, par exemple), soit qu'ils en fassent un usage plus direct encore dans leur enseignement.

L. GOGUILLOT.

---

# SUR LES DÉFAUTS DE PRONONCIATION
## Et leur traitement

**Conférence faite à l'Association Scientifique par M. le Dr CHERVIN**
Directeur de l'Institution des Bègues de Paris

MESDAMES, MESSIEURS,

La faculté du langage articulé est, sans conteste, le plus bel apanage de l'homme. Dès lors, n'est-il pas vrai que les imperfections quelconques de la parole qui, d'une façon ou d'une autre, peuvent amoindrir cette faculté, entravent, par là-même, le développement complet de l'homme et le placent dans une condition véritablement inférieure vis-à-vis de la société? C'est sans doute la gravité de cette situation qui a déterminé l'Association scientifique de France à faire trêve, pour cette fois, aux savantes Conférences que vous avez l'habitude d'entendre. pour me confier la mission périlleuse de prendre la parole dans cette docte enceinte.

Pour étudier les troubles de la parole, nous devons considérer que nous pouvons avoir affaire soit à un organe complet et bien conformé, soit à un organe incomplet ou mal conformé, soit encore à des troubles de la parole, consécutifs à des lésions cérébrales.

Vous voyez déjà que tous ces défauts peuvent être divisés en deux grands groupes : 1° troubles de la parole inhérents à des lésions cérébrales ; 2° troubles de la parole indépendants de toutes lésions cérébrales.

Dans le groupe des troubles de la parole qui ne sont pas accompagnés de lésions cérébrales, nous pouvons faire également plusieurs subdivisions.

Nous avons d'abord, comme je vous le disais tout à l'heure, une première catégorie, comprenant tous les défauts de prononciation qui peuvent exister avec un organe phonateur complet et bien conformé. Je fais encore une sous-division : les défauts de prononciation qui sont soumis aux influences morales (et vous verrez tout à l'heure qu'elle est l'importance de cette classification) et les défauts de prononciation qui ne sont pas soumis aux influences morales.

Cette distinction est capitale, surtout au point de vue du traitement.

Dans cette première sous-catégorie, nous plaçons le balbutiement, le bredouillement et le bégayement ; la deuxième comprend la blésité et ses nombreuses variétés : le zézaiement, le grasseyement, etc.

Dans la catégorie comprenant les défauts de prononciation résultant de la malformation des organes phonateurs, nous plaçons les lésions du voile du palais, de la voûte palatine : que ces lésions soient congénitales ou qu'elles soient dues à une circonstance pathologique quelconque.

Enfin, la troisième catégorie comprend les troubles de la parole consécutifs à des lésions cérébrales.

Je ne développerai pas ce dernier point, ce n'est ni le lieu ni le moment de le faire : je veux aujourd'hui parler simplement des défauts de prononciation et de leur traitement.

En résumé, les troubles de la parole peuvent être classifiés de la manière suivante :

I. *Organe phonateur bien conformé et complet*

| | | |
|---|---|---|
| 1° Défauts de prononciation soumis aux influences morales........ | | balbutiement,<br>bredouillement,<br>bégayement |
| 2° Défauts de prononciation non soumis aux influences morales........ | blésité | grasseyement.<br>zézaiement, etc |

II. *Organe phonateur mal conformé ou incomplet*

| | |
|---|---|
| Défauts de prononciation causés par........ | perforation de la voûte palatine,<br>division du voile du palais,<br>absence de la langue, etc. |

III. *Troubles de la parole consécutifs ou causés par des lésions cérébrables*

*
* *

Le bredouillement et le balbutiement sont en quelque sorte la première étape du bégayement, et cependant ils sont assez différents.

Dans le bredouillement et le balbutiement, c'est simplement une parole mal ordonnée, un manque de précision entre le travail intellectuel et le travail fonctionnel. En général, on ne trouve pas de troubles respiratoires et vous verrez tout à l'heure que ce sont les troubles respiratoires qui caractérisent l'affection la plus grave de ce groupe ; le bégayement.

Pour les défauts de prononciation résultant de perforation de la voûte palatine, nous trouvons toutes les variétés dues à la malformation de la cavité buccale et dont le nasonnement est le principal, mais non l'unique phénomène. Il est accompagné, en effet, d'un *manque* d'articulation de la plupart des consonnes, dont la cause initiale est la lésion organique ayant provoqué plus tard des troubles dans les fonctions des organes articulateurs.

Ces deux phénomènes, nasonnement et manque d'articulation, sont dus : 1° à la direction vicieuse du courant d'air expiré ; 2° à l'insuffisance de la fermeture postérieure de la cavité buccale, indispensable pour certaines consonnes et nécessaire pour la plupart.

Le traitement consiste donc, une fois que la division osseuse ou musculaire palatine a été comblée, par l'intervention des chirurgiens, à habituer tout d'abord le malade à diriger par la bouche le courant d'air qui doit servir à la parole, puis à lui enseigner des positions artificielles pour remédier aux troubles fonctionnels causés par les lésions organiques.

* * *

J'arrive maintenant au bégayement, qui sera la partie principale de cette petite causerie.

Qu'est-ce donc que le bégayement ? quelle en est la nature ? Est-ce seulement un défaut de prononciation ? est-ce une maladie ? est-ce une infirmité ?

Le bégayement tient tout à la fois de l'infirmité, par la difficulté et souvent même l'impossibilité, pour celui qui en est atteint, d'exercer la fonction vocale ; de la maladie, par l'intermittence de ses manifestations et la subjectivité de certains de ses caractères ; il tient enfin des défauts de prononciation en ce que, comme eux, il est souvent localisé dans certaines combinaisons linguistiques, et que la pratique simple et naturelle des procédés ordinaires de la parole suffit le plus souvent pour le faire disparaître.

L'importance de ce sujet est considérable. Non seulement c'est un véritable supplice, comparable à celui de Tantale, qu'éprouve un homme de ne pouvoir faire usage de son intelligence par le seul motif qu'il ne peut entrer que très difficilement en relation avec ses semblables ; mais il y a un côté de cette question qui intéresse également la société.

Voici un homme fort, vigoureux, qui se présente devant le bureau de recrutement pour remplir ses devoirs de citoyen, pour payer l'impôt du sang à la patrie, et il est refusé parce qu'il est bègue et par le seul motif qu'il est bègue ; s'il était manchot, boiteux ou bossu, la conséquence serait la même.

J'ajoute qu'au point de vue historique nous aurions été privés quelquefois d'importantes réformes si nos grands hommes eussent été atteints de bégayement.

Imaginez-vous, pour un instant, que Mirabeau ait été bègue ou qu'il ait seulement bredouillé à la fameuse séance des États-généraux : toutes les réformes de 1789 auraient été ajournées pour longtemps !

Camille Desmoulins, lui, était bègue, et vous savez quelle gêne et quelles entraves ce bégayement, quoique léger, apporta dans ses aspirations politiques : il dut se rabattre sur sa plume. Vous voyez donc que

les conséquences du bégayement peuvent être d'autant plus graves pour la société que ce défaut de prononciation est très fréquent.

Il y a quelques années, mon père a été chargé par M. le Ministre de l'Instruction publique de dresser la statistique du bégayement en France. Il n'avait à sa disposition, pour cela, que les résultats des procès-verbaux des conseils de revision ; mais, en les compulsant pendant 30 années, de 1850 à 1880, il a constaté que 24 695 conscrits avaient été exemptés du service militaire pour cause de bégayement.

24 000 hommes ! cela fait presque une petite armée, et si vous considérez que ces 24 695 bègues ont été trouvés sur 3 500 000 hommes examinés, c'est une proportion de 7 pour 1000 pour la France entière.

Si nous étudions la répartition de cette infirmité, département par département, nous constaterons que, par exemple, le département de la Seine compte seulement un exempté pour mille, tandis que le département des Bouches-du-Rhône, pour ne citer que ces deux extrêmes, en compte 21 pour mille, plus de 2 pour 100. Vous voyez combien la différence est grande.

Mais, d'une manière générale, on peut dire que le bégayement est beaucoup plus fréquent dans le midi de la France que dans le nord.

Vous voyez donc que ce défaut de prononciation n'est pas une rareté, puisqu'il atteint 25 000 personnes dans une période de 30 ans.

Et, quand je dis 25 000 personnes, j'ai assurément tort, parce que je ne parle ici que des hommes.

Le bégayement, malheureusement, n'atteint pas que les hommes, il s'attaque aussi aux femmes; mais je suis heureux de dire qu'elles sont mieux partagées. En général, sur dix bègues des deux sexes, on ne trouve guère qu'une femme atteinte de bégayement.

Je dois dire cependant que, d'un côté, elles se rattrapent sur les petits défauts de prononciation. La blésité est leur fort, et il suffit d'avoir visité quelques établissements de jeunes filles pour constater tout de suite qu'il y en a un très grand nombre qui blèsent, qui zézeyent, qui dénaturent plus ou moins certaines lettres, qui les défigurent au besoin. Tant qu'elle est fillette, cela n'a pas grand inconvénient, cela donne même un certain cachet à sa prononciation; la maman trouve ce babil plus gentil que d'ordinaire, et on l'encourage ou tout au moins ou le combat mollement. Mais, quand la jeune fille commence à être grande, ce défaut de prononciation devient une véritable infirmité, à laquelle il faut, sans tarder, porter remède.

Le bégayement n'est pas une de ces nouvelles maladies sur lesquelles l'attention des contemporains a été appelée. Depuis la plus haute antiquité on connait le bégayement: on en trouve la trace sur les monuments égyptiens, dans les papyrus de nos musées ; nous en trouvons une trace plus certaine encore dans la Bible. Vous savez que Moïse était atteint de bégayement, et que ce n'est qu'à son corps défendant qu'il a accepté d'être le chef des Hébreux. Il y a même, à ce propos, dans la Bible, une petite narration qui ne manque pas d'un certain intérêt. Lorsque le Seigneur eut fait choix de Moïse et qu'il lui eut apparu, il lui dit: « C'est toi qui conduiras mon peuple. » Mais Moïse fit observer au Seigneur que cela lui serait bien difficile; qu'un chef a toujours besoin de parler, et qu'étant atteint de bégayement il s'acquitterait très mal de ses fonctions.

Le Seigneur tint bon, insista, finit même par se fâcher, parce que Moïse ne voulait pas entendre raison, mais il trouva un argument qui vint à bout de sa résistance. Il lui dit : « Tu as ton frère Aaron qui n'est pas bègue lui, eh bien, il parlera pour toi ; tu lui expliqueras ce que tu as à dire ; il sera ton porte-parole, et toi tu seras le bras. »

Si je voulais vous citer tous les bègues célèbres, je n'en finirais pas, car ils sont très nombreux ; mais il y en a un dont je tiens à vous citer le nom : c'est Battos. Battos était un roi de Lydie qui, paraît-il, était atteint de bégayement, et ses sujets, voulant exprimer cette façon de parler qui leur paraissait singulière, au lieu de dire *bégayer*, disaient *parler comme Battos*, d'ou le mot grec βαττλογετῖν, d'où les Latins ont fait plus tard *battare*, *begare*, etc., et nous *bégayer*. Voilà pourquoi je me suis permis de vous citer ce Battos qui, évidemment, ne méritait pas tant d'honneur, mais c'est parce qu'il est la source du mot que nous employons aujourd'hui. J'allais vous citer aussi Démosthène, mais je me suis arrêté, parce que, n'en déplaise à la légende, Démosthène ne devait pas être bègue. Démosthène était atteint d'un petit défaut de prononciation, il grasseyait probablement, et je pense que les leçons de son maître Satyrus n'étaient pas d'autres leçons que celles que pourrait donner aujourd'hui un professeur d'élocution. Ce professeur lui a enseigné la technique et la pratique de la parole, et c'est ainsi qu'il est devenu le grand et puissant orateur que vous connaissez ; mais je ne crois pas qu'il ait jamais été bègue.

*
* *

Après ce petit préambule, le moment est venu de nous occuper des causes du bégayement.

Il ne faut pas croire que le bégayement soit dû à un défaut anatomique des organes articulateurs ou bien un défaut provenant d'une lésion cérébrale. Les bègues ne sont ni plus ni moins intelligents que les autres hommes et le bégayement vient le plus souvent à la suite d'une frayeur d'une chute d'impressions cérébrales vives.

En voulez-vous quelques exemples ? Un petit enfant se penche à la fenêtre, perd l'équilibre et tombe dans la cour ; il passe au travers d'un toit vitré, on le relève plus ou moins meurtri, il reprend la parole ; on s'aperçoit qu'il est bègue. Une petite fille qui n'avait pas été très sage, est mise dans le cachot noir par son papa. Pour augmenter l'intensité de la punition le papa enfle sa voix, menace l'enfant du croquemitaine ; l'enfant se tait ; on lui ouvre la porte, on est tout étonné de voir qu'elle est bègue. Un petit garçon, dont le père était officier en Afrique, veut rejoindre son père qui est à la chasse avec des amis ; il fait seller un cheval, part à sa rencontre. Tout à coup, en route il rencontre une grosse bête qui l'effraye, il tourne bride, rentre au camp, on le descend de cheval, et il est bègue.

Je n'en finirais pas si je voulais vous citer ces faits authentiques, bien entendu, qui m'ont été racontés par les intéressés eux-mêmes et qui ont été la cause du bégayement. Il y a encore pour certains auteurs une autre cause, c'est l'hérédité. Voici une personne qui est bègue, dont le père était bègue, et qui a elle-même des enfants bègues. C'est de l'hérédité, allez-vous dire ; non, ce n'est pas de l'hérédité, du moins à mon avis. Si vous voulez, nous appellerons cela *bégayement de naissance ;*

c'est une étiquette qui ne nous compromettra pas. Car je crois que le bégayement, en ce cas, ne provient pas d'une hérédité anatomique, comme vous pourriez le dire de la phtisie, de la scrofule et de bien d'autres affections. Je crois que si le fils a bégayé, c'est qu'il a appris le bégayement de son père, comme il aurait appris une langue étrangère; et j'en ai la preuve dans ce fait qu'il n'est pas rare de voir le bégayement venir par imitation.

Un enfant paresseux s'aperçoit que le professeur, qui est fort occupé, est obligé de presser un peu le débit des leçons ; il s'arrête, lui, au contraire, il y met quelques façons : le professeur finit par le faire asseoir. L'enfant met l'expérience à profit : il s'essaye à bégayer et il n'est pas rare de voir, à la fin de l'année, ce garçon, qui parlait fort bien en commençant, bégayer absolument et ne pas pouvoir s'en empêcher. C'est le bégayement d'imitation, et ce bégayement est assez grave, parce qu'il est en quelque sorte contagieux : s'il y a un bègue dans une classe, il y a grande chance pour qu'il y en ait deux ou trois à la fin de l'année. Donc, j'attribue plus volontiers à l'imitation ce bégayement qu'on pourrait croire héréditaire.

Je vous ai toujours parlé jusqu'ici des enfants dans ces causes du bégayement : c'est qu'en effet le bégayement n'apparaît que vers l'âge de trois à six ans. Il y a pourtant une exception : c'est chez les ecclésiastiques ; j'en attribue la cause à une pratique spéciale : à la lecture démesurément rapide qu'ils font de certaines prières. Mais, d'ordinaire, le bégayement ne se montre qu'entre trois et six ans. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'il ne dépasse jamais la puberté. Il débute quelquefois brusquement à la suite d'un de ces faits comme je vous en racontais tout à l'heure, à la suite d'une frayeur subite : un enfant a peur d'un chien qui le poursuit, on le trouve bègue quelques minutes après. Il se réveille en sursaut la nuit, il a eu peur, il est bègue. Mais c'est l'exception. En général, le bégayement vient graduellement ; c'est d'abord du bredouillement, un peu d'hésitation de la parole, puis le mal s'aggrave, et, au bout de quelque temps, c'est un véritable bégayement que l'on rencontre.

Il y a une chose qui frappe toujours les personnes qui ne sont pas habituées à voir des bègues : c'est l'intermittence du bégayement. Vous ne rencontrez pas de bègue qui ne vous dise : mon bégayement varie constamment, hier je parlais très bien, aujourd'hui je ne puis rien dire. L'intermittence du bégayement est la règle ; on ne peut pas trouver un seul bègue chez lequel la difficulté du parler soit absolument égale tous les jours et à tout heure du jour.

Il y a encore une chose que l'on rencontre toujours dans l'examen du bègue : ce sont les troubles respiratoires.

Si vous examinez un bègue, vous verrez que sa respiration n'est pas normale ; tantôt il parle pendant l'inspiration, à la manière des ventriloques, tantôt il parle pendant l'expiration. Si vous l'examinez de près, vous verrez qu'il laisse échapper, avant de parler, une certaine quantité d'air, de sorte que la provision est absolument épuisée lorsque le moment est venu d'articuler les sons ; ou bien encore il parle en laissant échapper l'air par le nez ; ou bien enfin (troisième mode de bégayer), il parle tantôt pendant l'inspiration, tantôt pendant l'expiration.

Mais les troubles de la respiration ne sont pas les seuls, il y a encore les troubles de motilité : nous trouvons des grimaces du masque qui sont en général fort laides ; les veines du cou sont gonflées, la face est absolument défigurée, la langue est projetée en avant, et tantôt elle se raidit, tantôt elle est agitée d'un mouvement convulsif.

Il n'est pas indifférent de constater ce phénomène, non pas qu'on doive attacher une grande importance aux grimaces en elles-mêmes, mais il faut attacher de l'importance aux troubles de la motilité, surtout s'ils portent sur la langue.

De l'examen d'un bègue il résulte que l'on a pu faire la classification suivante : ou le bégayement est inspiré, c'est-à-dire qu'il se produit pendant l'inspiration ; ou bien il est expiré, c'est-à-dire qu'il se produit pendant l'expiration ; ou bien il se produit tantôt dans l'inspiration et tantôt dans l'expiration : c'est ce que nous appelons *bégayement mixte.*

En général, on bégaye moins dans la lecture que dans la conversation, moins sur les voyelles que sur les consonnes. La raison en est simple : les voyelles sont des sons simples ; les consonnes, au contraire, sont des accidents de ces sons simples. Il s'ensuit que si les troubles de la motilité sont particulièrement marqués chez le sujet, si la langue est agitée convulsivement, ou si, au contraire, elle éprouve certaines contractures, les mouvements nécessités pour la production des consonnes ne se produisent pas facilement et alors l'hésitation se manifeste : c'est pour cela que le bégayement se montre davantage dans les consonnes diphtongues, dans les consonnes doubles que dans les consonnes simples.

Je vous disais tout à l'heure que le bégayement est très intermittent, qu'il varie beaucoup. Quelles sont donc les causes qui peuvent faire varier le bégayement ? Les influences morales sont les principales.

Vous savez tous que, lorsque le bègue est intimidé, lorsqu'il parle à une personne qui lui en impose, son bégayement s'accroît considérablement.

Mais il y a encore d'autres circonstances : la peur seule de bégayer fait que l'on va bégayer et je vous citerai le fait d'un officier atteint d'un bégayement assez léger relativement et qui un jour, pendant qu'il faisait faire l'exercice à ses soldats, se faisait ce raisonnement : Si, par hasard, je n'allais pas pouvoir les arrêter ! Les militaires marchaient au pas, et l'officier était toujours préocupé de cet idée qu'il pourrait peut-être ne pas leur crier : halte ! Cette réflexion l'obsédait : lorsqu'il voulut faire le commandement, il ne le put pas, et ces malheureux qui s'exerçaient dans un terrain borné par un fossé, avançaient toujours ; il les voyait bien se diriger et se rapprocher davantage de ce fossé, mais il se sentait absolument incapable de leur crier : halte ! Enfin, les voyant sur le bord du précipice en quelque sorte, il fit un violent effort sur lui-même et poussa un cri quelconque. Comme les soldats ne demandaient pas mieux que de s'arrêter, ils comprirent ; mais vous voyez dans quelle circonstance pénible s'était trouvé cet homme qui évidemment, s'il avait eu à crier : qui vive ! dans une circonstance importante, ne l'aurait pas pu.

(*A suivre.*)

D[r] Chervin.

# DU ROLE DE L'ÉCRITURE DANS L'ENSEIGNEMENT DES SOURDS-MUETS

(*Suite* [1])

### III. — *L'enseignement de la parole par la parole*

On sait que la méthode orale a relégué l'écriture immédiatement après la lecture sur les lèvres et l'articulation.

Je dis à dessein : *immédiatement après.* Car, aussitôt qu'un mot a été prononcé d'une façon satisfaisante, on se hâte de donner sa forme graphique. Croit-on réduire ainsi l'écriture au simple rôle de comparse et ne devient-elle pas au contraire dans ces conditions un auxiliaire précieux ?

J'ai maintes fois constaté avec quel empressement les élèves attendent qu'on écrive le mot. L'articuler tout d'abord et le lire sur les lèvres est pour eux une besogne fastidieuse dont ils s'acquittent toujours de mauvaise grâce.

Ils se disent : « Ne ferait-on pas mieux de commencer par nous l'écrire, puisqu'aussi bien on va être obligé de le faire tout à l'heure. » Je ne suis pas loin, pour ma part, de partager cette opinion, pourvu que l'articulation suive immédiatement. Je ne vois en définitive que deux méthodes bien distinctes : Ou il faut faire marcher de front l'écriture et la parole, que l'une ou l'autre ait la priorité, ou il faut attendre que la parole soit fixée de façon que l'écriture ne puisse plus exercer sur elle aucune influence fâcheuse.

Je ne crois pas dire une chose nouvelle en affirmant que l'élève lorsqu'il articule doit avoir devant les yeux une représentation, une image visuelle du mot qu'il prononce, absolument comme l'entendant a présent à l'oreille le son qu'il essaye de reproduire. Quand nous enseignons un mot au

(1) Il est presque superflu de rappeler que les idées exprimées par nos collaborateurs n'engagent pas nécessairement l'ensemble de la collaboration, N. D. L. R.

sourd-muet, nous lui donnons une première image visuelle, le mot lu sur les lèvres, et, immédiatement après l'avoir fait articuler, nous lui en fournissons une seconde qui se superpose à la première, le mot écrit. De ces deux images, nous n'hésitons pas à dire que la seconde est de beaucoup la plus nette, la plus précise, la moins fugitive. Aussi tendra-t-elle à effacer la première qui n'est pas encore suffisamment fixée. Elle n'y réussira pas grâce aux exercices fréquents de lecture sur les lèvres; mais elle conservera la première place dans l'esprit de l'enfant et causera ainsi un notable préjudice à l'instruction orale. Toutes choses égales d'ailleurs l'élève n'acquerra jamais cette parole si spontanée qui paraît être le privilège exclusif de l'entendant, Il *parlera son écriture* et la lira sur les lèvres.

Nous avons déjà eu l'occasion de soutenir qu'un sourd-muet instruit par l'écriture et ayant acquis de cette façon une connaissance suffisante de la langue, qui, de plus, posséderait à fond l'articulation, n'éprouverait pas plus de difficultés à lire sur les lèvres qu'un entendant devenu sourd dans les mêmes conditions, c'est-à-dire à un âge assez avancé. L'expérience démontre que deux ou trois mois sont largement suffisants pour qu'une personne de trente ans, par exemple, puisse suppléer à l'ouïe qu'elle vient de perdre au moyen de la lecture sur les lèvres. Grâce à ce nouveau procédé, elle pourra communiquer avec ceux qui l'entourent, mais elle ne le fera jamais avec autant d'aisance et de spontanéité qu'auparavant. Il en est de même de nos élèves. Leur parole a quelque chose de gêné et d'emprunté. Elle n'est pas assez vivante, pas assez courante, parce que c'est avant tout une *parole écrite*.

Que n'essayons-nous donc de nous passer absolument de l'écriture dans les premières années? Pourquoi ne pas attendre, avant de l'employer, que le sourd-muet possède exclusivement par la parole la langue vulgaire, celle de tout le monde. Le vocabulaire usuel est très simple, il se compose d'un très petit nombre de mots. Le caractère essentiel de ce langage c'est d'être avant tout *parlé*. C'est celui qu'on rencon-

tre dans toutes les bouches dans la conversation ordinaire. En revanche, il ne s'écrit pas : la langue des livres est toute différente ; il y a un style parlé et un style écrit.

On chercherait vainement un livre de lecture convenant absolument à nos élèves pendant les premières années. D'abord il est inutile d'en faire pour les entendants qui ont déjà, à leur entrée à l'école, cette langue primitive, enfantine, que nous sommes obligés d'apprendre au sourd-muet. En second lieu, une écriture même phonétique ne saurait correspondre à ce langage, elle ne pourrait en reproduire la vivacité, la rapidité.

C'est ce qui explique l'embarras où nous sommes quand nous faisons de la lecture sur les lèvres. Non seulement l'élève suit mentalement la phrase écrite à mesure qu'il lit et ne se montre satisfait qu'après l'avoir reconnue sur la bouche du professeur, mais encore nous ne pouvons nous empêcher d'en faire autant de notre côté. Au lieu de prononcer la phrase comme elle se parle, nous l'articulons le plus souvent comme elle s'écrit, en nous arrêtant après chaque mot et en traînant sur les syllabes brèves qu'il faudrait supprimer dans la conversation. C'est là un défaut contre lequel nous sommes obligés de réagir continuellement et, quoi que nous fassions, nous sommes toujours gênés par cette préoccupation instinctive de vouloir mettre d'accord la phrase parlée et la phrase écrite. Malgré nous, nous en arrivons à articuler d'une façon peu naturelle et, ce qui est aussi grave, à reculer devant les formules trop vulgaires, parce que nous nous trouverions embarrassé au moment de les écrire. Pour enseigner la langue usuelle, il est préférable de se servir uniquement de la parole. Quand l'élève possèdera le vocabulaire de la conversation courante, il sera temps de lui mettre un livre entre les mains et de lui faire connaître les caractères graphiques.

On a dit que l'écriture était destinée à fixer ce qui avait été appris oralement. Parce qu'un enfant a copié un mot au tableau est-il donc désormais capable de le reproduire sans se tromper? Non, sans doute ; demain, il l'aura oublié si nous

n'avons pas trouvé une occasion d'y revenir. La mémoire la plus sûre est encore celle de l'organe vocal, cette mémoire toute mécanique que possèdent à un si haut degré les entendants, et qui nous permet de parler souvent sans même nous en apercevoir. Le sourd-muet peut l'acquérir comme nous à condition de faire un usage constant, exclusif de l'articulation. Plus il écrira, moins il parlera. Supprimer l'écriture, c'est faciliter l'acquisition de la parole.

Il est évident, surtout au début, que la lecture sur les lèvres présente de grandes difficullés. L'élève connaît tous les éléments phonétiques d'un mot et il est incapable de le lire sur la bouche du professeur. On a beau le prononcer sept ou huit fois, il ne peut le répéter exactement On se décide alors à l'écrire au lieu d'attendre qu'il soit articulé. Comme je l'ai déjà dit, je préfère laisser de côté l'écriture et avoir simplement recours au toucher. Le toucher nous offre l'avantage considérable de se combiner étroitement avec la lecture sur les lèvres et de maintenir sur elle l'attention de l'enfant au lieu de la détourner d'un autre côté. L'écriture n'a que des rapports conventionnels avec la parole. La vue des mouvements des organes et la sensation qu'ils produisent au toucher, c'est la parole elle-même, la parole vivante. On m'objectera ici la lenteur d'un pareil procédé qui réduit l'enseignement à être plutôt individuel que collectif. Je répondrai que l'enseignement n'est guère collectif dans les premières années et qu'il le sera tout autant de cette façon.

J'ai déjà observé qu'un exercice d'articulation fait sur un seul en présence d'élèves attentifs profite réellement à tous. Dans la plupart des cas, il me suffira de faire prononcer le mot aux deux derniers de la classe, pour que tous le saisissent en remarquant les mouvements de nos lèvres ainsi précisés par les exercices du toucher.

Ajoutons que l'on peut remplacer ainsi utilement la dictée sur les lèvres. Dans une dictée, on exige de l'enfant une grande attention pour lui faire lire des syllabes qui ne signifient rien et dont il ne voit pas l'utilité immédiate. Ici, au contraire, on lui apprend à exprimer une idée et il accepte de

bonne grâce les exercices nécessaires pour y parvenir. C'est l'enseignement de la langue inséparable de l'articulation et de la lecture sur les lèvres. L'élève peut arriver ainsi non seulement à lire très vite les mots qu'il a répétés souvent, mais encore à lire séparément des syllabes isolées, sans qu'on ait eu besoin de consacrer des heures spéciales à la lecture analytique. Comme toujours on commence par la synthèse et on finit par l'analyse.

Si, comme nous avons essayé de le prouver, l'utilité de l'écriture est loin d'être démontrée en ce qui concerne le professeur, il n'en est pas de même en dehors de la classe où son rôle est nettement défini. Elle rappelle à l'élève les connaissances acquises. Arrivé en étude, il ouvre son cahier de leçons et revoit les exercices déjà faits.

Il relit, apprend par cœur, et ce qu'on lui a enseigné ne risque pas d'être oublié. Si l'enfant tient exactement cette espèce de comptabilité, il sera sûr de retrouver, quand il voudra exprimer une idée, la phrase dont il a besoin. J'avoue que l'écriture ainsi employée a des avantages incontestables. Mais là encore est-elle absolument nécessaire et ne saurait-on la remplacer? Il y a un moyen bien simple qui, malheureusement, n'est pas à la portée de toutes les écoles : confier les élèves en dehors de la classe à un second maître chargé de reprendre les exercices commencés par le premier et de continuer à faire travailler les enfants. C'est une dépense dont un petit nombre seulement d'institutions peut se permettre le luxe, mais qui permet de faire véritablement de l'enseignement de la parole par la parole. Espérons que l'école de Paris qui a pu, il y a quelques années, réaliser cette importante réforme dans son personnel, voudra bien profiter de ces avantages pour faire une tentative qui ne saurait manquer de réussir. Elle a pu échouer dans des circonstances moins favorables, son succès est assuré aujourd'hui.

Un essai de ce genre exercera la plus heureuse influence sur toutes les branches de l'enseignement. L'articulation sera meilleure parce qu'elle sera plus surveillée et qu'on sera forcé d'en faire davantage. J'ai remarqué plus d'une fois que

si l'on obtient d'un élève qu'il écrive correctement, on passe volontiers condamnation sur les défauts de la parole au lieu de les corriger. J'ai dit qu'il était indifférent d'écrire le mot avant ou après l'avoir fait articuler. Mais il est essentiel qu'il soit prononcé le plus tôt possible. Or ne nous arrive-t-il jamais de nous négliger de ce côté? L'écriture supprimée, il n'y a plus de compromis possible. De même que nous avons à cœur de corriger l'orthographe, de même nous aurons soin de faire disparaître les fautes d'articulations.

En ce qui concerne l'enseignement de la langue, au lieu de feuilleter les cahiers de l'élève pour voir ce qu'on a enseigné, on aura soin de consulter sa mémoire pour s'assurer qu'il en a profité et qu'il n'a pas tout oublié. Que de fois nous avons cru une phrase suffisamment connue, parce qu'elle se trouvait sur le cahier! Pour apprendre par cœur, l'enfant, au lieu de lire sa leçon et de la répéter machinalement et sans réfléchir, lira sur les lèvres du maître, répondra à ses questions et sera obligé de penser à ce qu'il dit au lieu de parler comme un perroquet.

Le nombre des formules ainsi enseignées et retenues sera plus considérable : car, étant parlées plus souvent, elles se fixeront plus vite dans l'organe vocal. Enfin la lecture sur les lèvres profitera des progrès réunis de l'articulation et de la langue.

Nous avons supposé jusqu'ici que l'élève était en possession de l'articulation théorique au moment où nous commencions l'énseignement de la langue. Comme un certain nombre d'instituteurs préfèrent l'aborder immédiatement, nous acceptons volontiers cette opinion et nous allons examiner si, dans ce cas, comme on veut bien le dire, l'écriture s'impose comme une nécessilé.

(*A suivre.*) Dufo de Germane.

## SINISTRE EXPÉRIENCE

On télégraphie de Berlin que le comte Zorouboff a été acquitté. Il n'ira pas réfléchir en prison sur les dangers que présentent certaines expériences pseudo-philosophiques. Son cas a, paraît-il, longuement embarrassé ses juges impressionnés par ses titres, sa fortune, ses grades de médecin et sa renommée locale. Ce noble Polonais était accusé d'avoir *séquestré* quatre enfants et de les avoir « élevés comme des animaux ». Il avait acheté de parents pauvres ces enfants alors qu'ils étaient encore en bas âge. Il avait promis de s'occuper d'eux leur vie durant. Il avait rempli ses engagements en enfermant ces petites créatures dans des chambres séparées. Une sorte de nourrice et de gouvernante, sourde-muette, les lavait (ce qui était de la superfétation) et leur apportait leur nourriture ; mais elle les laissait libres de toutes leurs actions et se gardait de rien leur apprendre. La nourriture était bonne et abondante ; les chambres grandes, bien aérées et bien chauffées ; mais les enfants n'étaient pas habillés et vivaient, en fait, comme les animaux en cage.

Le comte Zorouboff s'est défendu en disant qu'il avait seulement voulu procéder à une expérience scientifique ; il désirait découvrir quels instincts étaient naturels dans des créatures humaines, et savoir ce que les enfants pouvaient faire si on ne leur apprenait rien. Il niait avoir jamais frappé un des enfants, et on reconnut que c'était vrai. Cependant les enfants avaient grandi pour être semblables à des bêtes sauvages. Deux d'entre eux avaient été enfermés pendant trois ans, un pendant quatre ans et le quatrième pendant quatre ans et demi. Ils aboyaient, paraît-il, grognaient et se jetaient sur leur nourriture comme de petits chiens.

Néanmoins, le tribunal a été obligé d'acquitter le comte,

parce que, au terme de la loi, aucun acte de cruauté ne pouvait lui être reproché. Les enfants lui ont été enlevés et ont été confiés à quatre familles différentes ; ils doivent être élevés probablement aux frais du comte, qui a confirmé sa promesse de les doter pour toute leur vie.

*
* *

Il serait malheureux que cette expérience ne donnât point de résultats plus complets et qu'on n'ait pas de renseignements plus étendus sur les habitudes de ces jeunes sauvages. Étant donné que la faculté de l'imitation est plus puissante chez l'homme à l'état sauvage que chez l'homme civilisé, ils ont dû acquérir certaines connaissances par la fréquentation de leur femme de ménage. Il ne serait pas impossible même qu'ils puissent employer quelques expressions du *langage des sourds-muets*. On a peine à croire qu'ils aboient s'ils n'ont jamais entendu des chiens.

On se rappelle l'antique expérience des enfants enfermés avec une chèvre pour nourrice, afin de savoir quelle langue ils parleraient. Les expérimentateurs n'étaient pas des philologues, et il croyaient à l'existence d'une seule langue mère donnée par les dieux. Les enfants ne parlaient pas ; ils faisaient seulement une sorte de « bêê », imitaient le cri de la chèvre, leur nourrice.

Il n'y aurait donc rien d'étonnant à ce que les enfants élevés par le comte Zorouboff, parlassent sourd-muet ; ils auraient appris de leur bonne un langage comme les couvées qui ont appris le chant d'une espèce autre que la leur, comme les canaris qu'on élève au Tyrol enseignent leur nouveau chant à leurs propres descendants. Les fourmis communiquent facilement les unes avec les autres au moyen de leurs antennes. A défaut de langage, ces petites créatures doivent exprimer leur émotions ; nous comprenons la signification des gestes et des mouvements de la face des singes ; le naturaliste Reugger et d'autres observateurs déclarent que les singes comprennent en partie les nôtres. Les enfants

sauvages du comte Zorouboff se sont, sans aucun doute, montrés au moins aussi intelligents que des singes. Ils ont eu en plus le privilège d'une hérédité intellectuelle.

*
* *

Reste à savoir si dans quelques années, ils auront regagné le temps perdu et s'ils seront reconnaissants de la façon dont on les a élevés. Peut-être feront-ils comme ce pauvre chien, dont parle Darwin, et qui, dans son agonie, léchait la main de son bourreau.

« Chacun connaît, dit l'illustre naturaliste, le fait de ce chien qui, étant l'objet d'une vivisection, léchait la main de celui qui faisait l'opération; cet homme, à moins d'avoir réalisé un immense progrès pour la science, à moins d'avoir un cœur de pierre, a dû toute sa vie éprouver des remords de cette aventure. »

Les faiseurs d'expériences et, en particulier, le comte Zorouboff, pourraient avec profit méditer ces paroles de Darwin.

Émile Cère.

---

# RÉDUCTION DES LETTRES A LEURS ÉLÉMENTS PRIMITIFS

ET

## Art d'enseigner à parler aux Muets

**par JUAN PABLO BONET**

Attaché au service secret du Roi et à la personne du capitaine général de l'artillerie d'Espagne et secrétaire du connétable de Castille

*Dédié à Sa Majesté le Roi Don Philippe*

(Suite)

---

### S

Cette lettre est facile à prononcer, il suffit de placer la pointe de la langue sur les gencives, et tout près des dents supérieures.

## T

La pointe de la langue s'appuie sur les dents supérieures d'où elle se détache vivement, et comme si on voulait cracher, au moment où le souffle vient frapper à cet endroit.

## X

Pour prononcer cette lettre, le muet se servira de deux sons, *c* et *s*, comme il a dû se servir de *c* et *u*, pour articuler q. Q et X sont, en effet, des lettres doubles; mais, quand on emploie cette dernière, les sons *c* et *s* se font sentir davantage que *c* et *u* pour Q.

X s'articule en plaçant la langue successivement dans les positions *c* et *s*, et de façon à ce que le son commencé par *c*, se termine par *s*. L'union de *c* et *s* est plus facile à opérer que celle de *c* et *u*, car les positions requises pour la formation des deux premières, sont plus voisines que celles des deux autres.

## Y

Pour enseigner cette lettre au muet, on lui montrera *i* qu'il connaît déjà, et on lui fera comprendre que *y* a la même prononciation.

## Z

Cette lettre se prononce en plaçant la pointe de la langue entre les dents, position qu'elle doit conserver au moment où sort l'expiration.

## Ç (c cédille)

Nous avons renvoyé cette lettre à cette place pour l'enseigner à la suite de Z. Ce son étant bien connu, il sera facile d'enseigner le Ç dont la prononciation est la même que celle de Z. C'est ce que l'on fera comprendre au muet. La seule différence, en effet, entre Z et Ç, consiste dans le plus ou moins de force du *zézaiement*. Mais c'est une nuance qu'il importe peu de faire connaître immédiate-

ment au muet, son élocution ne s'en ressentira guère. Par la suite, quand il sera plus habile, on pourra lui enseigner à faire cette distinction, et à placer la langue derrière les dents inférieures pour prononcer Ç, afin que ce son ait moins de force. Après le *ç* viendra un autre *c*, sans cédille. En montrant cette lettre du doigt, le maître demandera à l'élève de la prononcer. Celui-ci prononcera ce son comme il se trouve dans *ca*, ainsi qu'on le lui a enseigné au début. On lui fera alors un geste d'approbation, puis on lui expliquera que devant *e* et *i*, le *c sans cédille* a la même prononciation que le Ç.

## I (J)

Dans notre langue castillane, I placé devant a, o, u, s'emploie avec le son J, ja, jo, ju. Les exceptions à cette règle générale sont signalées par Antonio de Nebrija qui conseille dans certains cas de remplacer I par Y; mais cet avis ne semble pas être partagé par don Sébastian de Covarrubias qui, dans ses écrits, n'emploie jamais Y grec.

Ce son J (*jota*) n'est autre que le deuxième son de G dont nous avons déjà parlé.

## (⌣) (˜)

Ce signe représente deux sons différents : quand il surmonte un n, ñ, il constitue une articulation particulière; placé au-dessus de l'une des voyelles *a*, *e*, *i*, *o*, *u*, il représente le son *n*. On fera observer cela au muet quand il lira des mots. Quant au son spécial *ñ*, on le forme de la même façon que *n*, il suffit seulement d'appliquer la langue au palais sur une plus grande étendue, comme nous l'avons dit dans le livre premier.

Nous donnons ici la liste des lettres qui, en s'unissant à d'autres, ont une prononciation particulière qui peut présenter quelques difficultés pour le muet. Sur la même ligne se trouvent le *c sans cédille*, et le *ç* se prononçant de la même façon ; *j* et *g*, remplissant les mêmes conditions, sont

aussi groupés ensemble. Quant au son *cha* (1), tel qu'il se trouve dans mu*ch*acho, il se forme en appliquant au palais la face inférieure de la langue, qui doit se projeter ensuite un peu en avant, au moment où la bouche s'ouvre pour prononcer le son *a*.

*Six règles que l'on doit apprendre au muet avant de le faire lire*

ca, co, cu,
ça, ce, ci, ço, çu,
ga, go, gu.
ja, ge, gi, jo, ju,
cha, che, chi, cho, chu,
ña, ñe, ñi, ño, ñu.

Pour que le muet puisse articuler ces syllabes, on doit lui faire le signe manuel ou le signe graphique *c*, ensuite on lui demandera de prononcer cette lettre, telle qu'il l'a apprise, puis *a*. Après cela, on lui fera prononcer les deux sons unis l'un à l'autre, et, pour qu'il comprenne ce qu'on attend de lui, on rapprochera les deux mains en les serrant l'une contre l'autre, ou bien on enfermera les deux lettres dans un même cercle, ce qui signifiera qu'elles ne doivent pas être séparées dans la prononciation. *ca*, *co*, *cu*, ainsi enseignés, on passera aux syllabes *ça*, *ce*, *ci*, *ço*, *çu*, qui, toutes les cinq, sont zézayées, comme nous l'avons dit. Comme exercice, et pour s'assurer que l'élève a compris et possède bien les différents sons, on les écrira tous sur une même ligne, sans aucun ordre, et le muet devra les prononcer chacun comme il convient et sans hésiter. S'il se trompait, et qu'il lui arrivât de dire par exemple *ça* pour *ca*, ou inversement, on lui montrerait son erreur, en lui faisant voir sur le tableau que *ca* ne suit pas la même règle que *ça*.

C'est de la même façon que les autres règles devront être enseignées. Quand le muet les connaîtra parfaitement, il

(1) Prononcer *tcha*. *N. des Trad.*

n'éprouvera plus aucune difficulté. Il est facile en effet, d'unir les autres lettres deux à deux ; la première syllabe de chaque groupe obtenu, les autres se forment invariablement de la même façon, comme *ba*, *be*, *bi*, *bo*, *bu*, *da*, *de*, *di*, *do*, *du*. Il suffit pour lire, de nommer chaque-lettre par son nom simple et rien de plus.

## Chapitre VII

### *Comment on doit enseigner au muet à unir les lettres*

Quand le sourd-muet connaîtra bien la prononciation des lettres, c'est-à-dire le nom de chacune d'elles, et les six règles dont nous venons de parler, on lui enseignera à former les mots. On devra commencer par les mots les plus faciles comme prononciation, ceux dans lesquels il n'entre que des syllabes de deux lettres comme : *vela* (*bougie*), *bufete* (*buffet*), *guante* (*gant*), *espada* (*épée*), *cabeça* (*tête*). Les mots choisis devrontêtre des noms d'objets placés sous les yeux de l'élève, afin que, après en avoir obtenu la prononciation, on puisse lui en faire connaître la signification.

Si on veut faire prononcer au muet le mot *vela* (bougie), par exemple, puisque c'est un nom facile qui n'a que deux syllabes, composées chacune de deux lettres, le maître commencera par faire le signe *V*, avec la main ou par écrit, et il demandera à l'enfant d'articuler cette lettre. Il fera de même émettre le son *e*, puis il fera le signe de réunir ces deux lettres, qui, prononcées rapidement à la suite l'une de l'autre formeront la syllabe *Ve*.

Cela fait, on passera aux lettres suivantes, *l* et *a*, et on obtiendra la syllabe *la*, comme on a obtenu la précédente. Il s'agit maintenant de faire réunir les deux syllabes *ve* et *la*. A cet effet, le maître aura recours au même signe qui lui a déjà servi pour faire unir les lettres deux à deux. Il fera prononcer *ve* et *la* successivement et vite, de façon à ne pas laisser d'intervalle entre la prononciation des deux groupes ; et cette opération sera répétée jusqu'à ce que le mot *vela* soit dis-

tinctement articulé. Quand l'élève sera parvenu à ce résultat, on lui fera un geste d'approbation, et on lui montrera l'objet dont il vient de dire le nom.

Le muet ayant réussi à prononcer un mot comme celui-ci, arrivera très facilement à prononcer les autres. Mais, comme nous l'avons dit, on doit, au début, choisir des mots courts et dont les syllabes n'aient que deux lettres. On pourra bientôt enseigner des mots de trois ou quatre syllabes comme *guante*, *bufete* ,*tapete* (*tapis* ); puis des noms qui renferment des syllabes de plus de deux lettres; quand il en aura prononcé un, l'élève n'éprouvera pas plus de difficultés pour les autres, qu'il n'en aura éprouvé pour les premiers. Alors le moment sera venu de le faire lire. On le fera commencer lentement, pour qu'il articule les sons dans l'ordre où ils sont écrits, et s'il se trompait, ce qui pourrait bien arriver, étant donné surtout qu'il ne comprend pas ce qu'il lit, on le fera recommencer en lui faisant bien observer les pauses qu'il doit faire après les mots ; il apprendra en même temps la valeur de la virgule et du point, et cela, sans la moindre peine. Peu importe, qu'il ne comprenne pas ce qu'il lit, c'est une chose qu'on lui enseignera plus tard, pour le moment nous n'avons qu'un but, faire unir des sons à notre élève, de façon à ce qu'on puisse comprendre ce qu'il dit. Il en sera de lui comme de ceux qui lisent très bien le latin sans le comprendre. On ne peut, en effet, tout faire en même temps, et c'est donc seulement quand il saura bien lire l'écriture et les signes manuels, que l'on devra lui enseigner ce qui fait l'objet du chapitre suivant.

## Chapitre VIII

### *Le discours réduit à trois parties. — Énumération de ces trois parties*

Maintenant que le muet est capable de lire, et en état d'apprendre notre langue, nous allons la lui enseigner en nous conformant à certaines règles. Si l'entendant-parlant n'a pas

besoin de maître spécial pour lui enseigner la langue maternelle, puisque ceux qui nous parlent, ou que nous entendons, sont pour nous autant de maîtres, il n'en est pas de même du sourd-muet. Celui-ci, en effet, à cause de son infirmité, ne peut profiter de cet enseignement ininterrompu; aussi devons-nous nous attacher à trouver des règles précises et concises, qui, comme celles que nous posons ici, puissent remédier à cet état défectueux.

Toute langue, parlée ou écrite, se compose de phrases, les phrases de mots, les mots de syllabes et les syllabes de lettres. Ces dernières sont le principe, le point de départ de tout le reste, ainsi que nous avons déjà eu l'occasion de le dire longuement dans le premier livre, où il a été également parlé des syllabes. Nous allons nous occuper maintenant du discours, de la phrase, et des différentes parties qui la composent. Ces parties, nous les réduirons au plus petit nombre possible, au lieu d'adopter la division des grammairiens latins, ce qui nous rendra plus facile l'enseignement des sourds-muets.

Francisco Sanchez Brocente, dans sa *Minerve*, divise le discours en trois parties, *nom*, *verbe*, et *conjonction*. Ce maître nous apprend, en outre, que les Hébreux reconnaissaient aussi trois catégories, *noms*, *verbes*, et *locutions*, divisions que l'on retrouve également chez les Arabes sous les mots, « *Phael*, *Ifmi*, *Herph* », et dans toutes les langues d'Orient. Plus loin, le même auteur nous dit encore que, d'après une discussion soutenue par un savant contre Cosdras, roi des Perses, et tendant à prouver que toutes les langues dérivaient de l'hébreu, il est établi que le grec et le latin, à l'origine, n'avaient que trois parties du discours. C'est aussi l'opinion de Plutarque, et celle que saint Augustin émet dans ses *Catégories*, se trouvant, sur ce point, d'accord avec Aristote.

Dans la vie de Zénon, Diogène Laerte compte cinq parties du discours. Quintilien, Palemon, Diomède, Probus, Phocas, Aspérius, Erasme, grammairiens de l'antiquité, Jules César Scaligero, Manuel Alvares, d'autres encore, en comptent huit. A celles-ci, Antonio de Nebrija ajoute le *gérondif*.

Servius en met onze, Priscien écrit que certains auteurs en admettent neuf, d'autres dix, d'autres onze, d'autres enfin douze. Les avis sont donc très partagés, quoique le nombre le plus généralement admis aujourd'hui soit huit. Pour ce qui nous concerne, *trois nous suffiront.* Dans ces trois parties nous renfermerons la grammaire espagnole tout entière ; cela nous permettra d'atteindre plus facilement notre but, qui consiste à éviter la confusion dans tout ce que nous devons enseigner au muet.

*Nom*, *verbe*, et *conjonction*, telle est notre division. Par *nom*, nous entendrons tout mot susceptible de genre et de nombre ; par *verbe*, tout mot variable comme personnes, temps et nombre. Enfin, sous le titre *conjonction*, nous rangeons tous les mots qui n'ont ni genre, ni nombre, ni variation, ni temps, qui sont invariables, et dont le rôle consiste toujours, ainsi que l'indique leur dénomination, à joindre et à unir les noms avec les verbes.

## Chapitre IX

### *Définition du nom ; différentes espèces de noms, et manière de les enseigner*

Les noms sont les mots qui nous servent à désigner les objets ou leurs propriétés. Ils ont deux nombres, le singulier et le pluriel ; quant aux différents cas que l'on trouve dans les déclinaisons grecques et latines, ils n'existent pas en espagnol. Le singulier s'emploie quant il s'agit d'une seule personne ou d'une seule chose, comme *un homme*, *une maison*, *un livre ;* le pluriel quand il s'agit de plusieurs personnes ou de plusienrs choses, *des hommes*, *des maisons*, *des livres.*

(*A suivre.*)

E. Bassouls et A. Boyer.

# INFORMATIONS

**Un sourd-muet tamponné par un train.** — Nous lisons dans l'*Echo de la Société d'appui fraternel:*

Notre camarade G. Grener, ébéniste, âgé de trente-trois ans, a été tué le 9 mars dernier, tamponné par un train à Bar-le-Duc. Ce malheureux traversait la voie, en dépit de la défense du garde-barrière, au moment où arrivait le train à toute vapeur. La mort a été instantanée.

*
* *

**Nos artistes sourds-muets.** — Le célèbre tableau de Léopold Loustau *l'abbé Sicard, sauvé par l'horloger Monnot devant le Tribunal révolutionnaire*, tableau que l'illustration a reproduite à profusion, vient d'être vendu à l'arrière-petit-fils de Monnot.

*
* *

**L'abbé de l'Epée au théâtre.** — Le théâtre de l'Odéon annonce pour le lundi 7 avril une reprise de *l'abbé de l'Epée*, drame en cinq actes et en prose de J.-N. Bouilly.

*
* *

**Les grandes vacances des lycées et des collèges.** — Les vacances de Pâques ne sont pas commencées et nous voilà déjà fixés sur la date des grandes vacances. Elle est arrêtée, en effet, tous les ans dans l'instruction adressée par le ministre aux chefs d'établissement en vue des compositions du concours général.

Nous savons donc dès maintenant que la distribution des prix du concours aura lieu cette année le lundi 4 août. Le lendemain 5, distribution des prix dans les lycées et collèges, et enfin clôture irrévocable et sans remise des vacances, le lundi 6 octobre.

— **Etablissement protestant de sourds-muets de Strasbourg.** — Le comité de l'œuvre des sourds-muets protestants de cette ville vient d'aquérir la propriété de feu M. Rogard-Guthbert Gale, au Bruckhof (Musau). Cette propriété est composée de plusieurs corps de bâtiment et d'environ 12 arpents de terres, prés et jardins, le tout bordé du côté nord par un bras du Rhin tortu. Le comité aura bien des travaux de construction et d'aménagement à faire exécuter, mais il y a tout lieu de le féliciter de son acquisition, car cette propriété, située aux portes de la ville, à 5 minutes d'une station de tramway, se prête parfaitement à l'installation de l'institut des sourds-muets. M. Gale qui était né à Calcutta, demeurait depuis une trentaine d'années au Bruckhof; il avait été médecin dans l'armée des Indes et sa personnalité était fort connue à Strasbourg, à l'époque surtout où il se promenait quotidiennement sur son petit cheval à travers les rues de la ville. M. Gale a nommé comme exécuteur testamentaire notre concitoyen M. E. Kœrttgé, avec mission de réaliser sa fortune et d'en faire parvenir le montant aux pauvres de Calcutta. M. Gale cherchait depuis longtemps un acquéreur pour sa propriété, afin d'y étabir une maison de santé, un asile de convalescents ou un autre établissement philanthropique. Ses intentions ont donc été remplies par l'acquisition de sa propriété pour l'Institut des sourds-muets protestants.

Les travaux d'aménagement seront commencés dès demain, et dès le mois de juin prochain l'établissement des sourds-muets pourra être transféré de la rue des Filets au Bruckof.

*
* *

Une circulaire du ministre de l'instruction publique rappelle aux recteurs les précautions à prendre dans les lycées et collèges à l'égard des **élèves atteints de maladies contagieuses.**

Les élèves atteints de la varicelle, de la variole, de la scarlatine, de la rougeole, des oreillons, de la diphtérie ou

de la coqueluche devront être isolés de leurs camarades pour une durée qui varie de vingt-cinq à quarante jours.

Pour prévenir la contagion de la pelade, sans cependant entraver l'instruction, les jeunes gens seront séparés pendant les classes et isolés pendant les récréations. L'échange des coiffures, cause fréquente de transmission, sera sévèrement interdit.

La circulaire se termine par l'énumération des diverses précautions recommandées par l'Académie de médecine contre la tuberculose, maladie parasitaire et contagieuse, dont cette assemblée a déjà signalé les progrès menaçants.

*
* *

**Les jeunes artistes sourds-muets.** — Le nombre des sourds-muets qui étudient soit l'art pictural, soit l'art sculptural s'élève progressivement. C'est ainsi que l'Académie Jullian en compte au moins cinq, dont un sourd-muet grec, M. Varsévis. L'École des Arts-décoratifs, plus d'une douzaine, parmi lesquels il faut citer pour ses nombreux succès, M. Montillié. Et l'École des Beaux-Arts, un, M. Fernand Hamar, sorti dernièrement après un brillant concours des Arts-décoratifs, et reçu dans l'atelier de M. Cavelier. M. Hamar est un ancien élève de l'Institution nationale de Paris.

## REVUE DES JOURNAUX

**Organ der Taubst-Anstalten** (Janvier 1890). — *Connais-toi toi-même*, par Vatter.

Sous ce titre, M. Vatter publie la réponse à un article paru dans les « Blätter » et signé Kf. L'auteur est probablement M. Knauf, professeur à l'Institution de Berlin, le même qui a publié il y a quelque temps une brochure intitulée « Le principe de la conformité à la nature dans l'enseignement (1) » et spécialement dirigée contre le directeur de Francfort. On le voit, ce n'est pas la première fois que M. Vatter est pris à partie.

(1) Das Prinzip der Naturgemässheit im Unterricht. Berlin, 1888.

Cette polémique s'est surtout envenimée depuis la fondation des « Blaetter » L'enseignement ne manquera pas sans doute de profiter de cette petite guerre, si, comme on le dit, de la discussion jaillit la lumière.

Nous regrettons de ne pas recevoir la revue de Berlin et par conséquent de ne pas avoir sous les yeux l'article de M. Knauf. L'attaque nous eut mieux fait apprécier la riposte. M. Vatter ne se montre pas très satisfait de cette hostilité persistante. On a tort de le prendre comme « bouc émissaire » et de le rendre responsable des échecs éprouvés. Il fait ici une allusion que je me permettrai de ne pas trouver fort heureuse : il se compare à « un certain gouverneur » à qui les Français, dit-il, ont cru devoir attribuer leurs désastres de 1870.

M. Vatter a jugé à propos de laisser de côté la plupart des griefs relevés contre lui et de ne répondre qu'à cinq ou six chefs d'accusation. Nous lui aurions volontiers pardonné de ne pas discuter non plus la question de savoir si le verbe doit être enseigné d'abord à l'impératif ou à l'infinitif. Il a parfaitement raison de dire que la première forme est l'une des plus employées. Nous n'hésitons pas non plus à partager son opinion quand il soutient que l'enfant s'intéresse surtout aux actions qui se passent devant ses yeux et qu'on a tort par conséquent de lui reprocher de commencer par le verbe.

Nous nous permettrons seulement d'examiner en détail deux des points en discussion. M. Vatter a cru devoir unir étroitement les *leçons de choses* aux *leçons de langue*. Une alliance aussi intime est-elle suffisamment justifiée? M. Kf. soutient qu'elle est nuisible et contraire à la nature. Il est certain que ces deux enseignements sont bien différents l'un de l'autre et qu'il est difficile de les concilier. Une leçon de choses ne peut être en même temps une leçon de langue; mais elle peut le devenir une fois comprise et possédée par l'élève. En d'autres termes, quand je fais une leçon de choses, je ne me préoccupe pas des règles du langage, je m'efforce seulement de suivre l'enchaînement des faits et des idées afin d'être compris. Dans une leçon de langue, au contraire, je reprends les idées déjà exprimées, les phrases déjà faites et je fais en sorte d'en tirer une règle générale (1).

Les idées les plus simples sont souvent exprimées dans la langue vulgaire de la façon la moins grammaticale. Si nous nous laissions arrêter par de pareilles difficultés, nous négligerions de traduire les idées les plus élémentaires, nous commettrions ainsi une faute très grave. Si c'est là le reproche que M. Kf. adresse à M. Vatter, nous ne pouvons savoir jusqu'à quel point il est mérité. Mais nous partageons la manière de voir du professeur de Berlin. Nous ne connaissons pas exactement la façon de procéder du directeur de Francfort. Les livres ne nous en donnent qu'une idée imparfaite. La meilleure preuve a été fournie par M. Kf lui-même. M. Vatter obtient des résultats, et ceux qui croient suivre sa méthode sont loin d'avoir le même succès. Aussi nous garderons-nous de critiquer à la légère une personnalité aussi éminente que M. Vatter dans l'enseignement des sourds-muets. Nous nous plaisons, au contraire, à rendre hommage à sa longue pratique, à sa science et à son expérience.

(1) Voir à ce sujet notre article: « L'enseignement de la langue actuelle. » *Revue Internationale*. Mars 1890, page 359.

Il est une autre question intéressante sur laquelle nous nous arrêterons quelques instants. M. Kf. prétend qu'on donne trop tôt aux élèves les notions de genre et qu'on établit des classifications prématurées (aliments, boissons, meubles, etc.). M. Vatter soutient que ces termes font partie du langage vulgaire. Il faut enseigner immédiatement les mots : arbres, homme, animal, et ce sont pourtant des termes génériques. On doit faire ici une distinction importante. Le mot « arbre » par exemple, est un terme générique en histoire naturelle ; ce n'en est pas un dans la langue vulgaire. Pour l'enfant, il y a autant de différence entre un arbre et une table qu'entre une table et une chaise. Scientifiquement parlant, la distance est énorme. En réalité nous employons le terme générique quand nous ne distinguons pas les objets du même genre. Quand, au contraire, chacun de ces objets nous est familier, c'est le terme général qui n'est pas d'un usage courant. Nous disons : *du pain*, de *la viande :* Aliment n'est guère employé. Il faut donc éviter en cette occasion de jouer sur les mots. Quand on enseigne une expression au sourd-muet, on doit se demander avant tout si elle fait partie du vocabulaire usuel. Car c'est celui-là que l'élève doit commencer par acquérir. On aurait tort de vouloir faire trop vite des classifications scientifiques. Un enseignemont aussi méthodique n'est pas dans la nature.

M. *G. Kull,* commence la publication d'un article très intéressant intitulé : *L'école primaire et l'école de sourds-muets*. Nous l'analyserons quand il sera terminé.

---

# BIBLIOGRAPHIE

## Revue des publications italiennes

I

M. C. Périni, dont l'éloge n'est plus à faire, vient de publier un ouvrage des plus intéressants sur le Droit usuel enseigné aux sourds-muets. — Sous ce titre « Des Devoirs et des Droits » l'auteur embrasse un programme très complet et expose, avec une clarté et une simplicité dans la forme qui est un véritable tour de force, une série de questions très variées qui se rattachent plus ou moins directement au Droit usuel. Ainsi il traite successivement de la loi naturelle, des devoirs supérieurs de l'homme, de la composition de la société, du Gouvernement et de l'administration civile, avant d'arriver à l'administration de la justice et aux circonstances dans lesquelles on a besoin de s'adresser à elle. La partie

relative à l'acquisition et à la transmission de la propriété est ensuite l'objet d'un développement considérable. Enfin, dans un appendice qui termine l'ouvrage, nous trouvons quelques leçons sur l'économie domestique en général, les caisses d'épargne et le service des Postes et Télégraphes, formalités d'affranchissement, expédition des dépêches. Nous regrettons, en fermant le livre, de ne pas y voir figurer, réunis en un second appendice ou faisant partie intégrante des leçons, quelques modèles d'actes que le sourd-muet peut être appelé à rédiger lui-même; testament olographe, traités, billets à ordre, conventions, baux, contrats, actes de donation, reçus, quittances, acquits.... Cette lacune que nous signalons est d'ailleurs la seule critique que nous osions faire d'un travail si consciencieux. — Il est merveilleux de voir avec quelle aisance M. Périni arrive à donner une idée très nette des questions les plus embrouillées en apparence et cela avec un vocabulaire des plus élémentaires, évitant, comme il nous le promet dans sa préface, les termes ambitieux, les tournures pompeuses, qui trop souvent ne laissent dans l'esprit qu'une notion vague des choses. On voit, en lisant ces leçons, le professeur aux prises avec l'intelligence du sourd-muet et développant son sujet comme il ferait la description d'une gravure. Ces leçons sont vivantes. On sent qu'elles ont été réellement faites avec les élèves, je dirai même en partie par les élèves eux-mêmes, le professeur n'intervenant que pour ordonner les idées et fournissant, pour leur traduction, le terme nouveau, technique, juridique que le sujet réclame.

Ils sont bien heureux les sourds-muets italiens de pouvoir, en quittant l'école, emporter ainsi réunies en un beau petit opuscule de magnifique impression, les leçons de leurs professeurs ! Voilà des leçons qu'ils ont certainement du plaisir à relire plus tard, chez eux ! Telle est la réflexion que me faisait un de mes élèves à qui je montrais, ces jours derniers, le livre de M. Périni.

Qu'il me soit permis, en terminant, de me faire l'interprète du vœu qu'elle renferme.

## II

Depuis que les *Annales de Sienne* ont cessé leur publication, l'école du Père Pendola et de Marchio n'a rien perdu de sa renommée d'institution de premier ordre où l'on fait non seulement d'excellents élèves mais où l'on contribue puissamment au progrès scientifique de notre enseignement. L'ouvrage que le Père Costantino Mattioli vient de publier est un **Guide pour l'enseignement de la parole aux sourds-muets**, un manuel d'articulation très complet, très clair, scientifique suffisamment mais sans prétention, dans lequel il ne manque que quelques figures ou schémas dans la partie concernant l'étude anatomique des organes de la voix.

Dans le chapitre sur la préparation de l'appareil vocal, nous rencontrons à chaque page des observations qui témoignent chez l'auteur d'une science profonde et étendue des procédés de notre enseignement.

Le Père Mattioli est surtout pratique et veut un résultat pratique à tout ce qu'il fait. Un exemple suffira à le montrer. Lorsqu'il fait l'exercice de

la bougie, il ne se contentera pas d'amener ses élèves à diriger leur souffle avec une plus ou moins grande habileté ou à l'expulser avec énergie, il leur apprendra en même temps à prolonger l'expiration le plus possible, à n'expulser qu'un léger courant d'air suffisant seulement pour empêcher la flamme de reprendre la position verticale.

Il condamne ainsi, en en montrant l'inutilité et quelquefois le danger, certains exercices classiques de la période préparatoire, par exemple celui qui consiste à faire une revue préalable de l'alphabet en faisant imiter les positions dans le but d'assouplir les organes. Il vaut mieux dit-il, ne pas toucher aux articulations, avant le jour où on les donne complètement Il faut que la première position soit la vraie. — La grande préoccupation du maître doit être de donner des voyelles pures, des positions exactes, précises, fixes, sans exagération ni effort, en un mot de faire mouvoir l'appareil *dans le point.* A cette condition seulement on obtiendra l'exactitude dans le mouvement de l'articulation, le naturel et la régularité qui font la parole compréhensible en dépit du timbre de la voix qu'il n'est pas en notre pouvoir de rendre agréable et harmonieux à entendre.

La partie qui suit, consacrée à l'étude des positions, serait particulièrement utile à parcourir, mais une analyse est impossible. C'est ici que l'on trouve surtout l'homme de l'art, et l'on peut dire que le père Mattioli est un maître ouvrier. Pour vous en convaincre, il nous suffira de vous dire qu'il fait une très large part à l'étude des « défauts et moyens de correction ». Ceci c'est de l'observation absolument personnelle. Un travail aussi minutieux ne saurait être analysé. Il faudrait une traduction complète. Je citerai seulement une petite industrie de l'auteur pour l'enseignement du GN, parfois bien difficile à obtenir. Elle consiste à considérer comme écrits avec deux n, les mots Montagne = montan-ni ; campagne = campan-nie. C'est à essayer. Nous n'aurons jamais assez de ces petites industries.

Nous signalerons encore, avant de passer à la seconde partie, l'insistance de l'auteur sur les exercices de syllabation en première année : C'est au défaut de ces exercices d'assouplissement des organes, de mastication de la parole qu'il faut faire remonter toutes les imperfections que dans la suite on attribue à toute espèce de causes secondaires. La véritable source de tout le mal est là.

La seconde partie roule sur des questions variées et fondamentales de notre enseignement : — Valeur phonétique de la parole ; — De la liaison ; — Époque à laquelle on doit commencer l'enseignement de la langue ; — De la lecture sur les lèvres, de l'écriture et de la lecture.

Sans commentaires je cite quelques passages qui me semblent intéressants :

« C'est une fatale erreur, une vaine illusion de croire qu'on peut faire de l'enseignement de la langue en première année. C'est trop présumer de ses forces de croire qu'on ne se laissera pas entraîner par la curiosité de l'enfant et la satisfaction de le voir acccroître ses connaissances. En première année nous faisons une cure. Nous réparons l'instrument. Ne soufflons pas dedans avant d'en avoir achevé la réparation. »

Et plus loin : « L'écriture, quand elle est employée avec mesure et sans permettre qu'elle se substitue à la lecture sur les lèvres, non seulement

ne nuit pas, mais tourne au grand avantage de l'élève, sous tous les rapports, même dès les premiers moments de l'enseignement. » — « Sans le secours de l'écriture, je crois que nous aurons à nous fatiguer beaucoup plus avec des résultats bien moindres, et non seulement pour le développement des idées et l'acquisition des connaissances mais encore pour l'acquisition et l'usage même de la parole. » — L'auteur parle ensuite des tableaux et des petits livres de lecture, syllabaires progressifs dans lesquels l'enfant peut apprendre déjà quelques noms d'objets mais dont le principal avantage est de pouvoir nous permettre, dès les premiers pas, de faire lire l'élève avec le ton de voix et la régularité qui convient. L'auteur reconnaît cependant que ces syllabaires peuvent devenir dangereux si les élèves s'en servent en dehors de la surveillance du maître. Nous ne contredirons en rien les affirmations qui précèdent sur le rôle de l'écriture car nous sommes personnellement convaincu que l'écriture esl un moyen de contrôle merveilleux auquel nous devons tous les résultats de nos efforts. Plus d'attention et de goût du travail chez les élèves, — une meilleure articulation et lecture sur les lèvres, un travail plus utile, dont la trace reste plus forte, plus vivante, plus précise, plus palpable et c'est ce qu'il faut au sourd-muet. Le vague n'est pas son fait. Un, deux élèves vous suivront si vous ne faites que parler devant eux. Mais si vous avez dix élèves, huit au moins vous fixeront, remueront les lèvres, mais en réalité dormiront les yeux ouverts.

Je terminerai sur deux idées qui m'ont surtout frappé dans cet ouvrage. « Ne nous laissons pas entraîner, en première année, par la curiosité de l'enfant, démutisons-le d'abord et assurons la lecture sur les lèvres ». « Rien n'est fatiguant, rien n'est écœurant, dit le P. Mattioli comme d'avoir à faire de l'enseignement par la méthode orale avec des élèves qui ne lisent par sur les lèvres, c'est une tâche épouvantable ! »

Il dit ailleurs : « Les sourds-muets parlent mieux là où l'on met en pratique les meilleurs procédés et où on a les maîtres les plus habiles, les plus expérimentés. — « Les sourds-muets non seulement peuvent parler, mais encore peuvent parler fort bien, quand ils ont l'heureuse fortune de rencontrer des cœurs généreux et des esprits éclairés qui veulent et savent se consacrer à eux. » Certainement c'est là le véritable secret auquel sont dûs les magnifiques résultats que tout le monde admire dans les écoles de Sienne et de Milan.

G. Rancurel.

**Il nous resterait à parler de quelques autres brochures qui ont été adressées à la Revue Internationale, mais le temps et l'espace nous manquent pour le faire aujourd'hui.**

---

*L'Éditeur-Gérant*, Georges Carré.

Tours, imp. Deslis Frères, rue Gambetta 6.

REVUE INTERNATIONALE
DE L'ENSEIGNEMENT DES SOURDS-MUETS
Tome VI. — N° 2. Mai 1890.

# RÉORGANISATION
## DE
# L'INSTITUTION DES SOURDS-MUETS D'ALGER

Dans un article publié à cette place dans notre numéro de février, nous constations que l'Institution d'Alger ne répondait encore, ni par l'importance de son effectif, ni par les résultats obtenus dans l'enseignement qui y était donné, aux besoins de la colonie. Nous demandions, en conséquence, qu'une réorganisation de cette école fût entreprise au plus tôt.

Notre vœu a été entendu, si nous en croyons *La Dépêche*, qui nous arrive d'Alger (1).

Ce journal rappelle « qu'alors que dans la Métropole, des établissements nationaux, départementaux et communaux recevaient ces déshérités de la nature et les faisaient profiter des bienfaits de l'instruction, l'Algérie était, pour ainsi dire, restée en dehors. »

Mais, par l'intelligente initiative du Conseil municipal d'Alger, un cours fut institué pour les sourds-muets en 1872 qui fut ensuite transformé en école subventionnée par le Conseil général. Cette école fonctionna tant bien que mal pendant quelques années; malheureusement des incidents fâcheux, que *La Dépêche* ne croit pas utile de rappeler, obligèrent l'autorité publique à fermer cette école.

Cependant cette suppression ne pouvait être maintenue et, en 1887, la municipalité d'Alger, avec le concours du Conseil général de ce département et celui du Gouvernement, créa

(1) Au moment où nous corrigeons les épreuves de cet article, un autre journal d'Alger, *Le Moniteur de l'Algérie*, nous parvient, qui expose la même question et corrobore les renseignements que nous avait fournis *La Dépêche*.

l'école actuelle. Depuis, assure le journal que nous avons cité, cet établissement n'a cessé de bien fonctionner sous la direction d'un maître dévoué qui y pratique avec succès la méthode orale. « La Commission de surveillance a constaté avec satisfaction que les élèves suivent les cours avec assiduité et que presque tous lisent en articulant d'une manière très compréhensible. »

Mais nous avons établi, chiffres en main, dans notre précédent article, que la petite école d'Alger devait devenir beaucoup plus importante un jour si elle recueillait à peu près tous les sourds-muets en âge de scolarité que peut contenir l'Algérie.

Il semble que cet avenir n'est pas très éloigné, grâce à l'excellente initiative dont vient de faire preuve M. le Préfet d'Alger.

Voici quelle est la situation, selon *la Dépêche* :

Ainsi que le constate le rapporteur de la Commission de surveillance, l'institution actuelle, simple externat, ne peut étendre ses bienfaits qu'aux sourds-muets d'Alger et de ses environs.

Les localités du département comprennent cependant un grand nombre de ces malheureux, qu'il est injuste de délaisser et qui ont un droit légal à la bienveillance des pouvoirs publics.

Afin de remédier à cette situation, le Conseil municipal d'Alger, dans sa séance du 7 février, a pris une délibération, aux termes de laquelle il émet le vœu que l'école des sourds-muets d'Alger soit érigée en institut départemental, auquel la ville contribuera dans des conditions et propositions qui seront déterminées ultérieurement, si le principe de cette transformation est admis.

Ce n'est pas la première fois d'ailleurs, ainsi que le rappelle le Préfet d'Alger, dans son dernier rapport au Conseil général, que cette question est soumise à l'examen du Conseil général. Il y a environ 15 ans, que M. Gastu, alors président du Conseil général, la proposait. Elle est reprise aujourd'hui par le Préfet M. Paul, qui propose au Conseil général, un vote de prime, en attendant la préparation d'un projet complet d'installation d'un institut spécial pour les sourds-muets. »

M. le Préfet d'Alger aura fait œuvre éminemment louable et utile en mettant son projet à exécution et nous sommes persuadé qu'il trouvera au ministère de l'Intérieur tout l'appui et tous les conseils désirables pour mener à bien une aussi intéressante entreprise.

L. G.

# SUR LES DÉFAUTS DE PRONONCIATION

## Et leur traitement

**Conférence faite à l'Association Scientifique par M. le Dr CHERVIN**
Directeur de l'Institution des Bègues de Paris

(*Suite*)

---

La peur de bégayer joue encore quelques mauvais tours, et voici une histoire assez singulière qui m'a été racontée par une de mes élèves.

C'était une jeune fille extrêmement impressionnable, qui avait toujours peur de bégayer et qui choisissait pour former ses phrases les mots qui lui semblaient les plus faciles. Un jour, elle entre dans un magasin de musique, avec l'intention de demander des billets pour assister à un concert ; elle faisait sa petite phrase dans sa tête et elle se disait : Quels sont les mots les plus faciles ? Je m'en vais dire, par exemple : Monsieur, donnez-moi des billets pour le concert. Après examen, elle pense que cette phrase n'est pas difficile et qu'elle pourra très bien la dire. Mais, cependant, elle n'a pas confiance... le mot Monsieur lui fait peur : je vais changer ma phrase, pensa-t-elle, et je dirai simplement : je voudrais des billets de concert. Satisfaite de cette nouvelle phrase, elle s'apprête à entrer dans le magasin. Tout d'un coup, au moment d'ouvrir la bouche pour s'adresser à l'employé, elle lui dit : donnez-moi des valses de Chopin.

Elle ne s'était pas senti le courage de poser la question qu'elle avait cependant mûrement préparée à l'avance, et c'était uniquement la frayeur qu'elle avait de ne pas pouvoir dire sa phrase qui lui avait fait, au dernier moment, demander toute autre chose.

En me racontant ce fait, elle ajoutait avec tristesse : « Cela s'est encore bien trouvé que j'aie demandé, dans un magasin de musique, un morceau de musique ; il m'est arrivé quelquefois de demander dans un magasin de musique toute espèce de choses qui me passaient par la tête et qui n'avaient aucun rapport avec l'industrie à laquelle je m'adressais. Devant l'air stupéfait de l'employé, il ne me restait qu'à me sauver et combien de fois n'ai-je pas entendu murmurer devant moi ces mots qui me crevaient le cœur : C'est une folle !

Si on a le soin de parler avec le bègue, si, devinant les mots qu'il va prononcer, on les lui dit à l'avance, il est considérablement aidé. S'il est en colère, oh ! alors ce n'est plus du bégayement : chez quelques-uns, c'est du mutisme complet ; chez d'autres, au contraire, la parole coule comme de source. Mais, en général, que le bégayement soit très marqué ou qu'il soit faible, si la personne est seule dans sa chambre, elle ne bé-

gayera plus ; elle lira, tant que vous voudrez, toute seule ; elle se fera de petits discours à elle-même, elle ne bégayera pas. Voyez plutôt un petit garçon qui joue avec le chat, il ne bégaye pas du tout ; voyez une petite fille qui joue avec sa poupée, elle ne bégaye pas, mais adressez-lui une question à l'improviste, la plus simple, la plus élémentaire, immédiatement sa parole se trouble : elle ne se sent plus confiance ; elle ne sent plus la direction complète de sa pensée comme lorsqu'elle était seule à seule, lorsqu'elle commandait à sa poupée ou à son petit chien, et qu'elle se sentait maîtresse absolue.

Il y a encore une circonstance toute particulière, c'est le chant. Le bègue ne bégaye jamais dans le chant, je crois que je puis dire jamais, parce que je n'ai pas vu sur plusieurs milliers de bègues que nous avons observés plus d'un ou deux cas où le bégayement existât dans le chant. Le bégayement disparaît donc dans le chant. Je reprendrai tout à l'heure ce fait pour vous apporter mon avis au sujet de la localisation du bégayement, et pour vous dire : Je ne pense pas que le bégayement puisse être localisé nulle part, parce qu'on ne pourrait pas bégayer avec un organe en parlant, et ne pas bégayer avec le même organe en chantant.

Il y a encore des personnes, des bègues eux-mêmes, qui attribuent aux saisons, aux phénomènes atmosphériques ou hygrométriques, une influence sur leur bégayement ; les uns prétendent que c'est la lune, le premier quartier ; les autres que c'est la pleine lune ; pour d'autres, ce sera le temps sec ; il y en a enfin qui trouveront que l'humidité leur rend la langue plus épaisse. Je n'attache pas, pour ma part, une grande importance à ces circonstances physiques ; cependant je conviens que, lorsqu'il y a des dépressions barométriques considérables, le bégayement peut en être augmenté. Nous sommes tous plus ou moins influencés par ces circonstances atmosphériques, et il n'est pas étonnant que la parole des bègues s'en ressente, mais ce n'est pas autre chose.

On a prétendu que le chloroforme augmentait le bégayement, et quelques médecins de l'armée n'ont pas craint de proposer l'emploi de ce moyen pour dépister les conscrits rebelles qui voulaient se présenter comme atteints de bégayement; on les endormait et, s'ils bégayaient pendant leur sommeil chloroformique, on en concluait que c'étaient des simulateurs.

Vous allez peut-être demander pourquoi une impression vive quelconque occasionne le bégayement, pourquoi cet enfant qui a eu peur est devenu bègue, tandis que son petit ami, son petit camarade qui a pu éprouver des peurs bien plus grandes ne l'est pas devenu ? Un de nos plus spirituels confrères, le Dr Lubanski, étudiait dans un de ses derniers articles de l'*Union médicale* la part de l'hérédité dans la production des maladies. A une personne atteinte d'une sciatique, il répondait : Hé ! mon Dieu, vous me dites que vous n'avez personne dans votre famille atteint de cette affection, cela ne veut rien dire.

« De quelle famille s'agit-il donc ! se demande le Dr Lubanski (1). De deux ou trois personnes tout au plus, les seules que votre client ait pu connaître ; un infiniment petit en comparaison de la longue suite d'ancêtres dont nous descendons tous. Expliquez cela à votre malade et

(1) *Union médicale*, p. 448, 17 mars 1883.

dites-lui carrément que s'il a une sciatique, c'est parce qu'un de ses aïeux a été frappé d'un coup de lance à la bataille de Marathon, que ce coup de lance a lésé un nerf, et qu'il en résulte une prédisposition aux névralgies pour toute la parenté des combattants jusqu'à la fin des siècles.

« Votre client sera flatté de l'antique et glorieuse origine que vous attribuerez à ses douleurs : et vous lui aurez peut-être dit la vérité en riant. » (Rires.)

En est-il de même pour le bégayement? Je n'en sais rien ; la véritable raison, il faut la chercher dans l'étude du mécanisme de la parole.

Parler comprend trois actes : 1° l'élaboration de la pensée ; 2° la volonté de l'exprimer ; et 3° la transmission de la pensée aux organes phonateurs.

L'élaboration de la pensée : mais vous voyez, bien souvent, des troubles dans l'élaboration de la pensée, chez les bègues, et non seulement chez les bègues, mais chez d'autres personnes... ; elles ne sont pas absolument certaines de ce qu'elles vont dire, elles ne sont pas absolument sûres de la manière dont elles vont le dire, il y a une hésitation très marquée quelquefois, comme dans le cas de la jeune fille que je vous rapportais tout à l'heure, qui tout à coup, à un moment donné, change absolument sa phrase.

Il y a, dans d'autres moments, une incapacité dans la volonté d'exprimer la pensée qui vient d'être conçue. Lorsqu'on interroge ces bègues, ils disent : « La nuit se faisait dans mon cerveau, j'étais absolument incapable de prononcer une parole et d'exprimer la pensée que j'avais conçue. » Il s'ensuit naturellement que la transmission de la pensée doit être absolument défectueuse dans ce cas.

A mon avis, la cause véritable du bégayement réside dans un désaccord entre l'organe qui pense, les organes qui commandent et les organes qui doivent obéir, qui doivent transmettre, et mettre en application cette pensée : c'est un manque de synchronisme entre des fonctions qui doivent marcher harmoniquement.

Le bégayement, comme vous le voyez, est donc un simple trouble physiologique et je ne lui trouve pas de siège anatomique assigné, pas de lésion. Comment admettre, comme je vous le disais tout à l'heure, qu'on puisse bégayer en parlant, à une seconde donnée, et que la seconde suivante, si l'on se met à chanter la même phrase on ne bégaye pas? Comment se fait-il que la lésion disparaisse avec une rapidité aussi grande? Il n'y a pas de lésion, il y a simplement, je le répète, un trouble physiologique entre plusieurs fonctions qui devraient marcher de concert.

Après cette étude un peu sommaire de l'examen des personnes atteintes de bégayement, voyons maintenant quel est le moyen employé pour remédier à cette infirmité ; car ce n'est pas tout que de la décrire, il faut encore songer à la soulager.

Trois méthodes ont été suivies, *traitement médical* — et si je voulais vous exposer ici tous les traitements qui ont été institués, nous en aurions pour longtemps — *traitement chirurgical*, car on a songé à des opérations, et je dois dire que c'est un chirurgien allemand, Dieffenbach, qui, en 1841, n'avait pas trouvé de moyen plus ingénieux pour corriger le bégayement que de faire une petite incision à la langue... Oh! une

incision légère; il suffisait seulement d'enlever un centimètre et demi à la langue! Généralement on n'en mourait pas, mais cela arrivait pourtant quelquefois; je crois que ce furent les seuls cas de guérison par la chirurgie. Ce procédé, je n'ai pas besoin de vous le dire, a été complètement abandonné. Mais les Américains, qui sont gens fort industrieux, ont inventé de petites mécaniques; la médication n'ayant pas réussi, les opérations étant délaissées, ils ont imaginé des appareils. Ils nous ont même fait l'honneur de nous les apporter à l'Exposition universelle de 1867 où chacun pouvait voir trois petits instruments très mignons destinés à parer à trois circonstances principales des difficultés propres aux bègues. Pour les gutturales, l'inventeur, M. Battes, avait imaginé une cravate spéciale, qui avait pour but de presser sur le larynx, lorsqu'il y avait une gutturale à faire sortir: vouliez-vous prononcer le mot *casque*, par exemple : eh bien, vous portiez la main à votre cravate, vous pressiez sur une petite vis et le K sortait tout seul. (Rires.) C'était ingénieux. S'il n'y avait eu qu'une seule lettre difficile à la rigueur, on aurait pu s'en contenter, mais il y avait encore les labiales qui sont quelquefois fort gênantes; M Battes avait inventé un petit cure-dents qu'on plaçait dans un coin de la bouche ce qui, disait-il dans son prospectus, est très à la mode. Lorsqu'une lettre labiale avait à se prononcer, on soufflait dans le cure-dents, la contraction disparaissait et on était sauvé. (Rires.) Il y avait enfin un troisième appareil qui se plaçait sous la langue pour les lettres linguales.

Vous voyez d'ici ces trois appareils en fonctionnement, et le véritable doigté qu'il était nécessaire de posséder pour pouvoir parer à toutes les circonstances voulues. C'était une éducation de télégraphiste à faire. Eh bien, je ne crois pas que cette méthode ait eu non plus beaucoup de succès.

Nous en sommes maintenant au traitement pédagogique.

On a renoncé à traiter les bègues, on a renoncé à les opérer ; aujourd'hui on fait leur enseignement ; on ne les regarde plus comme des malades, on les regarde comme des élèves ; on les apprend à parler comme on apprend à jouer d'un instrument, comme on apprend le piano, comme on apprend le violon ; on leur apprend à jouer de l'instrument vocal. La méthode que je pratique opère en trois semaines ; l'enseignement ne dure que vingt jours, et il est partagé de la manière suivante : la première semaine, on fait l'étude des éléments de la parole ; nous renonçons absolument à employer les petits trucs qu'on trouve encore par ci par là indiqués. Nous faisons l'éducation physiologique de la parole, et nous disons aux bègues : il faut vous placer dans les conditions normales, dans les conditions de tout le monde, il faut, pour arriver à bien parler, faire comme tout le monde; il faut prendre comme modèle les gens qui parlent bien ; c'est pour cela que nous commençons par étudier les éléments de la parole. Nous leur apprenons d'abord la respiration et nous apprenons la respiration comme on apprend aux militaires l'exercice du fusil ; nous entrons dans tous les détails, nous décomposons les mouvements respiratoires, nous les leur apprenons séparément; puis lorsqu'ils connaissent le fonctionnement séparé, nous passons au fonctionnement général. Lorsqu'ils ont quelques notions théoriques respiratoires, nous abordons alors l'étude des voyelles qui sont les plus simples, puis l'étude des consonnes, et nous avons grand soin de leur expliquer

en détail quels sont les mouvements de la langue, des lèvres pour chaque consonne ; nous leur apprenons, en un mot, comme je vous le disais tout à l'heure, à se servir de leur instrument vocal. J'ajoute qu'il y a une prescription rigoureuse pendant cette première semaine, et qui, quelquefois, coûte beaucoup de peine à nos élèves : nous leur recommandons le silence absolu pendant la première semaine. Je me hâte de dire que ce ne sont pas les dames qui en souffrent le plus ; elles y mettent, au contraire, une telle bonne volonté, elles sont animées d'un tel désir de se guérir que les huit jours ne leur coûtent pas. Ces huit jours de silence sont absolument indispensables Vous comprenez que cette éducation de la parole ne se fait pas en un instant. Au sortir d'une leçon, si nous permettions à nos élèves de parler, il est bien évident qu'ils se mettraient encore à bégayer, et que, par suite, tout le travail des leçons serait absolument perdu. On ne peut donc pas leur permettre de parler avant qu'ils soient absolument accoutumés à la nouvelle prononciation qu'on leur enseigne, et il faut à peu près une semaine pour arriver à ce but.

Lorsque nous rendons la permission de la parole, le moment est critique ; il faut qu'ils usent de leurs forces, et il faut qu'ils en usent avec prudence. Nous leur recommandons donc la parole la plus lente possible, la parole la plus mesurée, et en ayant bien soin de se rappeler toutes les indications qu'on leur a données sur la respiration, sur le mouvement de la langue, etc. C'est un travail assez abstrait pendant un ou deux jours, mais l'habitude devient facile, et, vers le douzième, treizième ou quatorzième jour, on les voit déjà parlant assez bien, assez couramment et sans aucune espèce de préoccupation, de cette préoccupation un peu absorbante des premiers jours de parole. Dès le quinzième jour donc ils sont presque guéris. Nous les gardons cependant encore pendant quatre ou cinq jours pour perfectionner leur diction et pour faire du bègue d'autrefois un véritable lecteur, un véritable orateur, de sorte que vous voyez qu'en vingt jours la transformation est complète. Mais, me dire-vous, vingt jours, ce n'est pas beaucoup, il vaudrait peut-être mieux les garder trente jours ? Je réponds, sans hésiter non, car le travail du professeur est complet. Cependant j'ajoute qu'il y a encore quelque chose à faire, que l'éducation n'est pas absolument terminée. Mais ce qui reste à faire les élèves peuvent et doivent le faire tout seuls. Ils entrent en convalescence : reste donc au médecin à leur indiquer quel est le travail qu'ils doivent faire pendant cette convalescence. Eh bien, nous leur recommandons notamment de faire des lectures lentes, ce qui n'est pas très ennuyeux, puisque nous leur laissons le choix des lectures, et, au bout d'un mois de ce travail de persévérance, ces personnes, qui étaient épouvantablement bègues avant, parlent alors parsaitement et sans la moindre hésitation. Vous voyez que, s'il y a eu un peu de peine, la récompense est grande, d'autant plus que, comme je vous le disais tout à l'heure, nous repoussons toute espèce de médication, toute espèce d'opération, toute espèce d'emploi quelconque d'appareils dans la bouche.

Je voudrais, avant de terminer, vous dire deux mots de la blésité dont je parlais tout à l'heure, de cette blésité qui constitue, à elle toute seule, un chapitre de notre première classification. La blésité, je vous le rappelle, n'est pas sujette à l'influence morale ; la blésité consiste dans la

substitution d'une consonne à une autre ou dans la déformation d'une consonne; par exemple, au lieu de dire *cheval*, vous entendez prononcer *seval ;* au lieu de dire *un canif*, on dira *un tanif.* Il y a tantôt déformation de la consonne, tantôt substitution d'une consonne à une autre, et le défaut ne porte pas seulement sur les consonnes, il porte quelquefois aussi sur les voyelles. Il est absolument impossible à certaines personnes de prononcer certains sons voyelles, et, en général, ce sont les sons qui se prononcent un peu du nez : *in*, *an*, *on*. Donc, la blésité porte à la fois sur les consonnes et sur les voyelles. Les variétés en sont très grandes.

La guérison est encore bien plus rapide que pour le bégayement ; il ne faut guère plus d'une douzaine à une quinzaine de jours, et la méthode que nous employons est encore la méthode physiologique. Nous avons laissé absolument de côté la méthode qui est de tradition au Conservatoire, et qui consiste à faire un petit manège avec certaines lettres. Nous avons renoncé absolument à ce moyen mécanique : ce ne sont pas des procédés scientifiques, nous agissons autrement. Après avoir constaté le défaut de prononciation, s'il porte sur la consonne *z*, ou *s*, par exemple, eh bien, nous expliquons à la personne atteinte de blésité le mécanisme de la prononciation de cette consonne ; nous lui apprenons à se servir de ses organes, de sa langue si c'est une consonne linguale, à porter la langue où elle doit être placée pour prononcer cette consonne, mais nous n'avons recours à aucune espèce d'artifice.

Vous voyez que nous continuons pour la blésité la pratique scientifique que nous avions déjà adoptée pour le bégayement.

Telles sont, Mesdames et Messieurs, les quelques considérations que je me proposais de vous soumettre sur les défauts de prononciation et sur leur traitement.

Je n'ai pu, vu la brièveté du temps qui m'était accordé, entrer dans de plus grands détails, mais j'espère que vous êtes déjà persuadés, que vous avez la certitude que nous sommes dès aujourd'hui armés pour lutter contre ces obstacles de la parole. Je crois, d'autre part, ne pas me laisser entraîner trop loin par l'amour filial en disant que celui qui, à force de travail, de patience, d'observations, de réflexions, a trouvé le moyen de guérir le bégayement et tous les autres défauts de prononciation a bien mérité de la Science, et que le nom de Claudius Chervin aîné doit être placé avec honneur à côté de ceux de Valentin Haüy et de l'abbé de l'Épée.

D[r] Chervin.

## LES SOURDS-MUETS & LA TYPOGRAPHIE

De tous les métiers faisant vivre les sourds-muets, la typographie est peut-être le plus répandu.

L'aiment-ils parce qu'il est très approprié à leurs capacités? Je veux bien le croire, mais je suis plutôt persuadé qu'ils le choisissent parce qu'ils le croient essentiellement lucratif.

Il est à remarquer que les sourds-muets ont des préférences pour les états à salaire rémunérateur. Ce goût est explicable. Il est de plus très légitime.

En effet, comme compensation à leur infirmité, ils tiennent tous à prendre leur part des joies humaines et comme ces joies ne sont accessibles qu'à ceux qui gagnent gros, ils veulent exercer une profession pouvant leur permettre d'être du nombre de ces privilégiés.

Ils n'ont pas tort. Les maîtres vraiment soucieux du bonheur des sourds-muets, de leur bonheur possible ici-bas, et non de leur bonheur problématique dans un monde inconnu, ont le devoir de leur mettre en main un outil dont l'emploi assure la réalisation de leurs espérances. Ils ont le devoir de faire que le jeune sourd-muet acquière l'adresse nécessaire pour manier cet outil, pour qu'il s'en serve comme de sa plus sûre arme de combat dans la vie, pour qu'il conquière par lui le droit d'entrer dans les félicités de la famille.

On ne doit pas se borner à faire que le déshérité de la nature ne soit pas un déshérité de l'intelligence, on doit empêcher aussi qu'il ne devienne un déshérité de l'aisance. La justice et la philanthropie l'exigent.

Les métiers mal rétribués devraient être supprimés du programme d'enseignement professionnel des écoles de

sourds-muets. Tout au plus pourrait-on les garder pour les élèves arriérés.

Il est cependant des métiers qui se subdivisent en plusieurs branches dont l'une rapporte plus ou moins que l'autre. La typographie est dans ce cas.

Sa branche principale, la plus importante, est la composition. A ne l'envisager qu'au point de vue des mouvements à faire, elle semble un jeu pour le sourd-muet. Par son habitude de *dactylologuer* et de *signifier* le sourd-muet aura toujours assez de souplesse dans les doigts, de vivacité dans les bras pour *lever* rapidement les lettres; sa surdité lui épargnera bien des distractions et le fera se cantonner dans son travail.

Seulement, et c'est là une des causes qui fait qu'il lui est rare de devenir un parfait compositeur, il lui est très souvent impossible de déchiffrer les manuscrits. De là des défigurations de mots quelquefois grotesques, des transpositions de lignes, des bourdons, des doublons surchargeant les épreuves de son travail, obligeant toujours le prote soit à renvoyer le sourd-muet, soit à le faire passer au matériel.

J'ai déjà préconisé dans la *Revue* (1) la création d'une classe de lecture spéciale des manuscrits pour les sourds-muets se destinant à la typographie.

N'importe, le sourd-muet, le plus habile compositeur, à moins qu'il ne travaille pour un journal, est sûr dans les circonstances actuelles de ne pouvoir faire ses journées.

L'augmentation croissante des ateliers de compositrices a occasionné dans la typographie une perturbation profonde. Les femmes, grâce à la légèreté de leurs doigts, levant aussi vite que les hommes et se faisant payer moins cher, la concurrence aux ateliers d'hommes est devenue terrible et, depuis, des chômages pèsent continuellement sur eux.

Il n'y a donc plus que les typographes proprement dits, ceux qui font les ouvrages de ville, factures, prospectus, annonces, tableaux, qui soient certains d'avoir leur pain assuré.

Or, cette branche est négligée dans l'enseignement typo-

(1) Voir le numéro d'octobre 1888.

graphique qu'on donne aux sourds-muets. Du moment que le sourd-muet réussit si bien dans le dessin et dans la lithographie, il peut réussir à faire des ouvrages ne demandant pour être bien exécutés, hors le doigté, qu'une sûreté de coup d'œil et un certain sens artistique. Pour la confection des tableaux, il lui sera nécessaire de savoir calculer mentalement, opération à la portée de tous les sourds-muets intelligents.

Je ne comprends donc pas pourquoi on n'a pas encore suivi le conseil du socialiste Allemane demandant que la prédominance fut réservée à cette branche dans tous les ateliers d'apprentissage des jeunes sourds-muets.

Il me semble important de se hâter d'aborder cet enseignement, si l'on ne veut pas voir les sourds-muets gagner un jour beaucoup moins que leurs sœurs les sourdes-muettes.

Car il y a des sourdes-muettes compositrices. La *Revue* (1) vous a même fait connaître que l'une d'elles était *metteuse en pages* dans une grande maison de Paris (Chamerot).

L'initiative de la création d'un enseignement de la typographie aux sourdes-muettes appartient à feu Théotiste Lefèvre, prote de la maison Firmin-Didot et auteur de plusieurs ouvrages remarquables sur la typographie. Il eut pour premières élèves la jeune metteuse en pages citée plus haut et M[lle] Marguerite G..... Encouragé par les résultats obtenus, il décida M. Didot à établir au Mesnil (Eure) un atelier exclusivement réservé aux sourdes-muettes sortant des écoles. Ces demoiselles y sont sous la dépendance des sœurs, elles sont logées et nourries aux frais de la maison, frais couverts par la somme de travail qu'elles produisent et dont le reste leur est d'ailleurs payé assez convenablement. Celles qui en sortent sont presque toujours d'excellentes compositrices (2).

(1) Voir le numéro de décembre 1889.
(2) Toutes les apprenties devront savoir lire couramment. Elles devront signer un engagement pour une durée d'environ cinq ans. Celles qui ont des incapacités notoires pour le métier, ne sont pas conservées. (C'est justement ce que je préconisais dans mon article intitulé : *Idées d'un sourd parlant*, numéro d'octobre 1888.) L'établissement du Mesnil-sur-l'Estrée ne compte que 24 sourdes-muettes, pas plus. Et pourtant, il paraît que le nombre des postulantes aux places à vaquer excéderait 200.

H. G.

*Erratum.* — Dans mon article *Journaux de sourds-muets*, lire *Taubstummen-Courrier.*

C'est donc une bonne profession trouvée pour les sourdes-muettes. Il est à désirer qu'un semblable enseignement leur soit donné par les institutions.

Et, par contre-coup, il faut souhaiter que les travaux difficiles, les travaux artistiques, soient désormais du ressort des sourds-muets.

Pour les unes et les autres, il s'ensuivra une équitable pondération de salaire; et pourvu qu'ils soient placés dans des établissements à clientèle stable, exempts de tout coups de feu surmeneur et de mortes-saisons prolongées, ils ne se plaindront jamais.

Il est cependant quelques sourds-muets sortant des ateliers d'apprentissage où règne le *statu quo* qui parviennent, au bout d'un certain temps, et après de fortes études, à s'assimiler la façon de faire des typographes accomplis.

Mais il faut les compter. Toujours talonnés par le besoin, les sourds-muets sont pressés d'être rétribués immédiatement et ils font usage des capacités acquises. Si le chômage survient, certains peuvent se perfectionner, surtout s'ils sont dans de petits ateliers et si le patron s'intéresse à eux. Ceux qui sont dans les grands ne le pourront jamais, parce qu'ils n'auront jamais, comme leurs camarades, le droit de se servir du matériel pour leur usage personnel.

Ils pourront seulement regarder travailler les autres, apprendre par la vue. Or, l'essentiel est d'apprendre par la pratique. Voudraient-ils s'essayer, que jamais ils n'en trouveront l'occasion. Le patron soupçonnant leur ignorance de la confection de tel ou tel ouvrage, ne se hasardera nullement à le leur commander, et eux-mêmes ne chercheront à se le faire commander sachant trop bien quels risques il leur faudrait courir si l'ouvrage était détestablement exécuté.

Le mieux est que le sourd-muet cherchant une place puisse répondre au patron lui demandant :

— Que connaissez-vous du métier ?

— Tout.

Et on l'essaiera, et s'il est bon, il sera prisé à sa valeur.

Presque toutes les grandes imprimeries de Paris emploient au moins un sourd-muet.

La maison Plon, chargée de donner l'enseignement typographique à l'Institution de la rue Saint-Jacques, en possède 3. Mais celle qui compte le plus grand nombre de sourds-muets est la maison Paul Dupont (ateliers de Clichy).

Elle a environ 14 sourds-muets, savoir : 1 correcteur, 8 compositeurs, 3 imprimeurs, 2 relieurs, 1 *brocheuse*, 1 homme de peine.

3 sourds-muets font partie de l'Imprimerie nationale : 2 imprimeurs, et un compositeur.

Il est étonnant qu'elle n'en emploie pas davantage, d'autant plus étonnant que les sourds-muets *simplement compositeurs* pourraient admirablement écrire pour l'atelier où s'impriment les documents du ministère de la guerre destinés à rester secrets. Avec des sourds-muets, je doute qu'un vol, comme celui dont a été victime la maison Mouillot lors du procès de la Haute-Cour de justice, puisse arriver.

Ils auront trop conscience de la responsabilité à encourir et du dommage qu'ils se feraient en perdant une place excellente, pour commettre la maladresse de se laisser corrompre par des avances intéressées. Dans d'autres cas, il leur sera très difficile de bavarder avec des entendants, d'expliquer par écrit ce qu'ils ont lu, et quelquefois lu sans avoir compris.

Les Allemands ont déjà fait cette expérience. L'apparition des *Mémoires de Frédéric III* a causé tant de stupéfaction de l'autre côté du Rhin parce que personne n'a divulgué leur impression en cours. Des sourds-muets ont participé dans la plus large mesure à la composition du volume.

Je ne suis pas éloigné de croire que les socialistes allemands parviennent à déjouer les investigations de la police du Castel traquant leurs journaux en faisant imprimer lesdits journaux par des sourds-muets. Un sourd-muet allemand traduit devant le tribunal pour n'avoir pas dénoncé la prochaine publication illicite d'une feuille socialiste composée dans son atelier ne fit-il pas une réponse, dont voici le sens, sinon le texte :

« Je n'ai à m'occuper qu'à gagner ma vie et non à chercher à savoir si ce qui me fait gagner ma vie plaira ou ne plaira pas à l'empereur. »

Une imprimerie de sourds-muets existe à Berlin, nos lecteurs ne l'ignorent pas. Je présume qu'elle ne doit pas manquer de clients.

En attendant que de semblables ateliers soient possibles en France, les écoles agiront sagement en rendant les jeunes sourds-muets aptes à faire affluer une clientèle auxdits ateliers, ou à se faire rechercher eux-mêmes par les patrons.

Henri Gaillard.

---

## DE LA SUPPRESSION DES SIGNES

### DANS LES INSTITUTIONS DE SOURDS-MUETS

Malgré les progrès considérables que l'enseignement oral a fait depuis quelques années, la question de la disparition des signes est toujours à l'ordre du jour et je veux ici essayer d'indiquer par quels moyens je crois que nous pouvons y arriver.

Personne n'ignore quelle difficulté énorme présente l'extirpation complète de signe dans les grandes écoles. Sans mettre en doute la bonne volonté de personne, je pose comme première condition qu'il faut *croire* fortement qu'on peut obtenir la disparition des signes, et *vouloir* cette disparition non pas un jour mais tous les jours, à toutes les heures du jour, et cela pendant des mois et des années, s'il le faut.

Comme moyens à mettre en œuvre pour obtenir ce résultat nécessaire j'indiquerai les suivants :

— Donner de très bonne heure à l'enfant les mots, puis, un peu plus tard, les formules nécessaires à l'expression de ses principaux besoins.

— De très bonne heure aussi faites comme si votre élève était capable de vous comprendre, parlez-lui, et quand vous le verrez frapper un camarade, par exemple, dites-lui sans vous occuper autrement d'être parfaitement compris : « Tu es méchant. » Votre physionomie traduira la phrase et la troisième fois que celle-ci se représentera, dans une circonstance analogue, vous verrez qu'il la saisira parfaitement.

— Ne faites pas de discipline spéciale en vue de la suppression du signe. Si surtout vous avez affaire à des élèves qui les ont appris, avant d'être soumis au régime oral, ou si vos élèves, les jours de sortie, sont exposés à se voir encouragés à la résistance par un certain nombre de leurs congénères, élèves de l'ancien système, vous vous exposeriez à voir réduits à néant vos moyens disciplinaires, débordés que vous seriez par le nombre des sourds-muets qui, jaloux d'être les martyrs d'une cause considérée comme sainte, tiendraient à grand honneur de défendre le patrimoine sacré, à eux légué par l'abbé de l'Épée !

Qu'il vous suffise d'encourager la parole. Mettez-la à la place d'honneur partout et toujours. Organisez un système de récompense qui vous permette de tenir compte du plus petit effort, de la plus légère preuve de bonne volonté. Il n'est pas le moins du monde nécessaire de se mettre en frais pour cela. Les bons points, les images, les témoignages de satisfaction n'auront que la valeur que vous leur donnerez. Voulez-vous que votre système de bons points dure longtemps ? N'en donnez pas un trop grand nombre, évitez d'encombrer les poches avec de petits cartons. Les notes qui s'ajoutent les unes aux autres sur un carnet et qui donnent droit, après huit jours d'efforts soutenus, à un témoignage de satisfaction, risquent beaucoup moins de tomber en discrédit. On ne les voit pas et elles ne traînent pas dans les coins. Les petits cartons sont comme les pioupious : ils manquent parfois de tenue quand ils sont en troupe et s'égarent

dans les ruelles. Que devient alors le prestige de l'uniforme !

Poursuivez le signe sans paraître le voir. Vous prenez un coupable, ne lui dites pas : « Tu fais des signes, tu seras puni. » Dictez-lui la phrase qui traduit sa pantomime.

Je suppose que vous n'ayez pas le temps de la lui répéter plusieurs fois parce que cet élève ne lit pas très bien sur les lèvres, écrivez-la lui rapidement sur son carnet (tous vos élèves doivent toujours avoir un carnet sur eux) et passez votre chemin. Mais ne vous croyez jamais, même dans ces cas pressés, autorisé à faire un signe.

Si vous faisiez cela régulièrement, sans qu'une occasion pût vous échapper, vos élèves arriveraient, en quinze jours, à s'exprimer couramment. Aussi n'ai-je point dit qu'il était *possible* de profiter de toutes les occasions. Ayez l'intention d'entrer dans cette voie, et faites de votre mieux, voilà tout. Vous obtiendrez assez vite un résultat très encourageant. Je vous l'affirme.

Je viens de dire qu'il faut traduire les signes que l'on voit et en même temps j'ai dit que nous ne pouvons pas toujours tout traduire. Que faire quand on ne peut pas. Je réponds : « Si vous avez une sérieuse discipline, vos élèves garderont le silence dans les rangs. Punissez dans ce cas les contrevenants non pas parce qu'ils ont fait des *signes* mais parce qu'ils n'ont pas gardé le *silence ;* c'est la consigne, comme pour les soldats ; ça prend très bien avec les sourds-muets : ils sont toujours flattés de la comparaison. Restent la cour et les promenades. Ici j'avoue que la difficulté est un peu plus sérieuse. La meilleure conduite à tenir est, je crois, de se mêler le plus possible aux jeux, d'aller d'un groupe à l'autre disant ici un mot, là-bas une petite phrase, posant à celui-ci une question, gratifiant celui-là d'un petit encouragement pour une parole qu'on aura entendue : « Tu as parlé tout à l'heure, j'ai entendu. » Là-dessus on tire solennellement son carnet et on décerne à l'auteur de cette bonne parole une éclatante bonne note. N'allez pas au moins marquer également des bonnes notes à tous ceux que vous entendrez immédia-

tement piailler autour de vous. Ceux-là n'ont aucun mérite. Faites en sorte enfin de récompenser les véritables efforts avec discernement et d'une façon continue, et prenez pour règle de conduite de ne pas punir ce que vous ne pouvez empêcher. Si vous ne pouvez faire mieux, fermez les yeux, feignez de n'avoir rien vu.

Et si vous avez le désagrément d'avoir encore à lutter contre les signes avec des élèves de cinquième ou sixième année, alors je vous dirai : « C'est en classe que vous devez et que vous pouvez porter aux signes le coup mortel. »

Pour cela efforcez-vous de donner à vos élèves le goût du travail, attachez-les à vos leçons en les rendant le plus intéressantes, le plus amusantes que vous pourrez, et dès que vous sentirez vos élèves pris, attachés à vous, décidés à travailler pour vous faire plaisir, ne perdez plus une occasion de leur faire remarquer combien la parole est facile, rapide ; toujours en conformité absolue avec la langue écrite et au contraire le signe pauvre, insuffisant, confus, en désaccord constant avec l'écriture. Faites, si vous espérez être compris, appel au raisonnement. Dites-leur que l'abbé de l'Épée aurait voulu faire parler les sourds-muets mais qu'il ne le pouvait pas étant seul pour instruire un grand nombre d'élèves et n'ayant pas d'argent. Essayez du sentiment. Vous verrez que plus d'un sera de votre avis. Rappelez que dans la rue on s'arrête pour voir gesticuler les sourds-muets et faites leur connaître les réflexions de la foule qui voit ce spectacle. Beaucoup de sourds-muets croient de bonne foi qu'on s'arrête ainsi pour les admirer. Ils ne savent pas qu'on les plaint au contraire. Montrez du doigt dans le groupe des curieux les petits enfants qui ont peur et se blottissent en tremblant dans les jupes de leurs mères.

Dites-leur que leur mère retient ses larmes quand, après avoir entendu dire qu'ils allaient revenir chez eux parlant comme des enfants ordinaires, elle les revoit aussi muets qu'autrefois. Demandez s'ils ne l'ont jamais vue s'écarter un instant pour aller essuyer des larmes, et dites-leur que si elle revenait souriante c'était pour ne pas leur faire de la peine. — Regar-

dez-les après cela et vous verrez si vous n'avez pas frappé juste. Y a-t-il un seul élève dont le cœur se soit ému? Montrez-le à tous les autres comme un bon fils, un cœur sensible, un enfant intelligent qui sait comprendre les choses vraies. Mettez-le du coup au-dessus de ses camarades. Promettez-lui de brillants succès dans ses études et faites-lui pressentir les joies qui l'attendent à son retour auprès de sa famille heureuse de le fêter et de le montrer aux voisins.

Je voudrais bien que l'on ne pût croire que tout ceci est le fruit d'une imagination plus ou moins exaltée.

Je ne parle que d'après ma propre expérience. Plus que personne je crois qu'il convient de se méfier des théories idéales, des essais hasardeux, des méthodes nouvelles pour l'expérimentation desquelles il est nécessaire de se faire d'abord la main sur un nombre restreint de sujets pris dans la moyenne. — « Les méthodes d'enseignement ne se créent pas, elles se développent. » — Ayons toujours en vue le résultat pratique de ce que nous faisons : nous ne serons jamais bien loin de la vérité.

J'ai pour principe, dans tout ce que je fais, comme dans tout ce que je conseille de faire, de me poser préalablement à moi-même cette question : Cela est-il pratique ? Cela peut-il se faire utilement et sans danger ? De quel profit cela peut-il être pour l'élève et pour le sourd-muet livré à lui-même plus tard? Chaque fois que je puis reconnaître que tel exercice, tel procédé ne donne qu'un résultat momentané, que cela ne peut servir qu'à jeter de la poudre aux yeux des visiteurs, que c'est un vernis qui ne restera pas, je tranche dans le vif. Je supprime. — « Ça ne vaut rien c'est du temps perdu, » et je cherche quelque chose de plus pratique. Voilà mon critérium : « Combien cela pèsera-t-il dans la vie de l'élève devenu homme ? »

## II

Mais je crois que je viens d'abandonner la question générale de discipline pédagogique et que j'ai touché à un autre

côté du problème, côté non moins délicat et infiniment plus difficile à exposer : le mode d'enseignement. — Comment convient-il d'enseigner? quelle forme particulière donnerons-nous à nos leçons pour obtenir que le sourd-muet s'y attache, qu'il en trouve l'usage facile, commode et agréable, ne demandant de sa part qu'un effort si léger qu'il pourra presque ne pas en avoir conscience s'il a un peu d'énergie et de vivacité intellectuelle ?

J'ai la conviction profonde que nous n'arriverons à faire du sourd-muet un vrai parlant et que nous n'obtiendrons la disparition complète du signe de nos écoles (je ne parle pas seulement des classes, mais des cours et des promenades), qu'autant que nous nous rapprocherons davantage de ce que l'on entend par *Enseignement pratique*. — Dans un prochain article je m'attacherai à montrer, avec exemples à l'appui, combien est peu fondé le reproche fait à l'enseignement pratique de n'être pas une *méthode* et de nous conduire à l'aventure, au risque de commettre des lacunes regrettables. — J'essaierai de montrer comment, en variant les exercices, nous pouvons tourner autour de la même idée, graduer parfaitement nos leçons, faisant repasser devant les yeux les mêmes phrases, sans que nos élèves sentent la fatigue et ne cessent un seul instant de rebattre avec plaisir, sur la même enclume, le même morceau de fer.

(*A suivre.*) G. Rancurel.

---

## A PROPOS DE LECTURE SUR LES LÈVRES

Quiconque s'intéresse au sort des sourds-muets ne peut, sans éprouver quelque émotion, visiter la petite école dirigée à Elbœuf (Seine-Inférieure) par un sourd-muet lui-même, Monsieur Capon. Déjà le lecteur se livre à cette réflexion :

encore une institution où les signes règnent en maîtres. Point du tout: la méthode orale y a toujours été pratiquée depuis plus de quatorze ans, car elle avait un partisan convaincu en la personne de son directeur, un sourd parlant lisant très bien sur les lèvres.

On doit dire, à la vérité, que Monsieur Capon n'est point sourd de naissance; la perte de l'ouïe n'est survenue que vers la sixième année alors que l'acquisition du langage était déjà faite. Toutefois l'enfant s'étant désaccoutumé de parler fut placé à l'Institution Nationale des sourds-muets de Paris, et s'y fit remarquer par son intelligence ouverte et la bonté de son caractère. Comme les sujets reconnus aptes à la parole recevaient des leçons d'articulation, l'élève Capon fut de ce nombre. Après bien des années écoulées, il garde encore une vive reconnaissance à son maître, Monsieur Dubois, un sourd parlant également.

Cependant, avec l'âge, l'usage d'une bonne prononciation se perdit, et le mutisme serait peut-être fatalement revenu, si une compagne dévouée (femme de cœur que l'on ne saurait trop honorer) n'avait, par son attention de chaque jour, éclairci l'élocution de son mari jusqu'à la rendre assez compréhensible pour tout le monde. Aujourd'hui encore, elle avertit son époux lorsqu'il commet quelque faute d'articulation, et, celui-ci, loin de s'irriter, avec un admirable bon vouloir, la remercie de l'avis qui vient de lui être donné, et en tient compte. Rien que ceci mériterait des éloges; mais le feu, l'enthousiasme avec lequel Monsieur Capon s'intéresse à tout ce qui concerne ses élèves, l'amour ardent dont il paraît embrasé pour la cause des sourds-muets, en font un véritable apôtre, un disciple de l'abbé de l'Épée.

L'institution dont il est le fondateur compte seulement une quinzaine d'élèves dont partie sont boursiers peu secourus, de sorte qu'une stricte économie s'impose pour la gestion de l'établissement dont l'aspect néanmoins ne manque pas d'agrément. Malgré l'étroitesse des ressources je crois qu'un élève est gardé à l'école par commisération, c'est-à-dire sans aucune redevance. De plus, un Conseil général, celui du dépar-

tement de l'Eure, a cru pouvoir voter une somme de six cents francs pour l'entretien de deux frères sourds-muets de famille pauvre. L'instituteur était prêt à accepter, mais la ménagère s'est sagement refusée à recevoir une si faible allocation : ne faut-il pas, tout d'abord, songer aux siens ? Aussi les enfants de Monsieur Capon se plaignent-ils parfois à leur père qu'il leur préfère ses élèves. Que voulez-vous, me disait-il, ceux-ci sont mes frères d'infortune ; notre commune infirmité me fait si bien compatir à leurs peines qu'il me semble tout naturel de les aimer comme s'ils étaient les miens.

Le cœur chaleureux de cet homme de bien n'est pas sans obtenir l'approbation publique : lors de son passage dans la ville d'Elbeuf, notre respectable Président de la République, Monsieur Carnot, a tenu à décerner les palmes d'officier d'académie à cet instituteur exceptionnel, sourd enseignant la parole à des sourds.

Quels sont les résultats scolaires obtenus? Je l'ignore, les élèves étant partis en vacances, au moment de Pâques, époque de ma visite. Sans doute que la réussite est la même que dans les autres établissements de ce genre, Monsieur Capon ayant des auxiliaires entendants. Toutefois il prétend pouvoir donner lui-même l'enseignement de l'articulation, l'œil exercé, dit-il, discerne les défauts de prononciation de même que l'oreille ; et, grâce à l'aide du toucher, j'indique au jeune sourd de quelle manière il doit modifier ses organes vocaux.

Quoi qu'il en soit, le but de cet article est de signaler la remarquable faculté de lire la parole sur les lèvres, propre au directeur de l'École d'Elbeuf. Lui-même convient de la difficulté de cette perception visuelle du langage.

Avec des étrangers, déclare-t-il, c'est un effort puissant d'attention qu'il faut déployer, et encore ne réussit-on pas toujours tant que l'on n'est pas habitué à la conformation de bouche du nouvel interlocuteur.

Si bon lecteur sur les lèvres que soit Monsieur Capon, il ne saisit point de prime face, et même après répétition l'émission de termes qui lui sont inconnus, un nom propre

par exemple. Cette remarque paraîtrait des plus importantes, s'il s'agissait de discuter sur l'application intransigeante de la méthode orale pure, c'est-à-dire sur la proscription plus ou moins avouée de l'écriture dans l'enseignement des sourds-parlants. En effet, puisqu'un grand nombre de ceux-ci, même à la suite d'une attention pénible, ne lisent qu'imparfaitement des mots nouveaux pour eux, pourquoi les condamner constamment à l'acquisition directe du langage par la lecture, en premier lieu, de la parole articulée quand l'expérience révèle que des mots, déjà vus écrits, sont aisément reconnus dans la prononciation? Il est vrai que le recours au toucher, préconisé non sans raison, permet de lever les hésitations de la lecture sur les lèvres ; mais, dans une classe, ce moyen est-il réellement pratique, surtout lorsque les élèves (quel en est le nombre?) ont atteint un certain âge? On les garde parfois jusqu'à près de vingt ans.

L. Leguay.

---

# LES SOURDS-MUETS AU THÉATRE

## SONNET

*L'œil du sourd-muet, de feux ébloui,*
*Interroge en vain la scène lointaine,*
*Aux lèvres d'acteurs, muettes pour lui,*
*La forme des mots est trop incertaine.*

*Quand le sourd-muet serait aujourd'hui*
*Aussi clairvoyant que l'Argus d'Athène,*
*Dans l'essaim des mots qui vont par centaine,*
*Comment saurait-il voir le mot enfui?*

*Mais s'il est des fruits qu'une loi fatale*
*Penche sur son front d'éternel Tantale,*
*D'autres aussi beaux lui sont réservés,*

*Ainsi que des fleurs, au parfum de rimes,*
*Que lui tresseront baladins et mimes*
*Dans les alhambras qu'il aura rêvés.*

Dr Paul PORTAZ.

1er février 1889.

---

## CHRONIQUE DE L'ÉTRANGER

# HISTORIQUE
# DE L'INSTITUTION DES SOURDS-MUETS DE ROME

*(Suite et fin)*

J'ai dit que pour pourvoir à la dépense occasionée par l'entretient des élèves sourds-muets à l'Institution, le Trésor était aidé par les cotisations personnelles que chaque élève était obligé de payer ; cela par décret du pape Grégoire XVI, réformé ensuite comme nous l'avons indiqué plus haut par une loi promulguée sous le pape Pie IX. Cette contribution des provinces (celles de Bologne et de Ferrare exceptées) produisait annuellement 48,690 fr. 91 qui, joints aux 17,737 fr. 50 fournis par le Trésor public sur la caisse de la Congrégation des études, formait un ensemble total de 66,428 fr. 41 par an (1).

En 1860 cependant, par suite de la séparation de plusieurs provinces de l'État pontifical, la contribution des provinces se réduisit à 13,396 fr. 91. Mais le pape Pie IX venant d'une part au secours de l'Institution par

(1) Rapport au conseil provincial sur l'Institution Royale des sourds-muets de Rome. — Rome, 12 Avril 1873.

des subsides extraordinaires, décrétant d'autre part que les caisses du Secrétariat des Reliquaires et de la Dateria fourniraient annuellement 12,900 francs, la pension totale payée par le Trésor et la province se réduisit à la somme de 44,034 fr. 41 (1).

Telle était la situation de l'Institution des sourds-muets de Rome en septembre 1870 lorsque la Lieutenance Royale en prit l'administration et, par un décret (N. 1276) en attribua l'entretien au gouvernement et à la province. De plus, en raison de la somme de 12,900 fr., que les Caisses susdites fournissaient, elle établit qu'il y serait suppléé par le gouvernement (7,144 fr. 39) et par la province (5,755 fr. 61). Enfin le Gouvernement aux 7,144 fr. 39 précédents ajouta 17,737 fr. 50 et sa part de contribution fut de 24,881 fr. 89; et la province, aux 5,755 fr. 61 précédents ajoutant 13,366 fr. 91 fournit au total 19,152 fr. 52. Avec des moyens aussi limités, on devait pourvoir à l'instruction et à l'entretien des sourds-muets de la provinces reçus à l'Institution au nombre de 56, lorsqu'en avril 1872 fut constituée la Commission directrice et le comte Poalo di Campello en fut nommé Commissaire Royal. Déjà depuis le 1er janvier 1871, le Ministre de l'Instruction publique fut sollicité de venir au secours de l'Institution, tant pour ce qui concerne les moyens pécuniaires que pour ce qui regarde les améliorations relatives au nouveau système d'instruction alors en vigueur dans plusieurs institutions de la Péninsule. Les choses ainsi établies le Ministre de l'Instruction publique confia l'administration de l'Institution d'abord à l'honorable. Aristide Gabelli, puis à l'honorable Domenico Carbone l'un et l'autre Proviseur des études (2).

Par un décret ministériel du 22 Mars 1872 une Commission de surveillance et d'administration fut nommée; elle était composée de M. le Comte Poalo di Campello, Président, auquel fut confiée aussi la fonction de Commissaire Royal; M. Domenico Carbone, M. Edouard Pelissier et M. Valério Trochi. Furent ensuite nommés par la Province pour faire partie de cette commission : le prince Baldassarre Adescalchi, le baron Battista Cammuccini et M. Pietro Cavi. Cette Commission tint sa 1ère séance le mardi 2 avril de la même année. M. Ferdinand Bosio y assistait comme délégué de S. E. le Ministre de l'Instruction publique (3). Nous donnons ici la liste de ceux qui ont appartenu au début à la Commission et par suite au Conseil de vigilence de l'Institution Royale.

Ce sont :

Ettore Novelli, successeur du baron Battista Cammuccini Alessandro Bencivenga, successeur de Pietro Cavi Ferdinando Capri, successeur du prince Baldassare Odescalchi, Aristide Gabelli, successeur de Domenico Carbone.

Le 1er juillet 1874, l'office de Commissaire Royal cessa et l'Illmo et Eccmo comte Poalo di Campello della Spina resta Président du Conseil de vigilence ;

A MM. Novelli et Capri succédèrent Oreste Ugolinucci et Enrico Salvadori ;

A Bencivenga fut substitué Alessandro Narducci député au Parlement italien ;

(1) Rapport cité.
(2) Rapport cité.
(3) Archives de l'Institution.

A Gabelli succéda Nisio, et à celui-ci Gaetano Cammarota ;
A Salvadori succéda le marquis Philippe Bérardi ;
A Pélissier succéda Serafino Gatti ;
Aujourd'hui le Conseil de vigilence est ainsi composée:
1. Président : l'Illmo et Elccmo comte Paolo di Campello del la Spina ;
2. Vice- Président : Gaetano Cammarota, Proviseur des études ;
3. Conseillers : l'hon. Valério Trocchi, sénateur ;
4. — l'hon. Marquis Philippe Bérardi, sénateur ;
5. — l'hon. Narducci, député au Parlement ;
6. — l'hon. Séraphino Gatti, conseiller communal ;
7. — l'hon. Oreste Ugolinucci (1).

Maintenant il me reste à parler des séances publiques données à l'Institution Royale. Les élèves des deux sexes de cette Institution, pendant que les PP. Somaschi en avaient la direction, donnaient, annuellement ou tous les deux ans, une séance publique dans laquelle ils récitaient de vive voix des comédies et des farces. Il faut citer celle qui fut donnée le 4 février 1880, de laquelle la presse locale fit les plus grands éloges. Plus de 15 élèves y prirent part. Parmi les assistants qui répondirent gracieusement à l'invitation, nous notons : le Préfet de la province, Mazzoleni ; le sénateur Cancelli, président du conseil provincial ; le député Maracchi ; M. Bompiani, conseiller provincial, Directeur général près le ministre des Travaux Publics ; les conseillers Monetti Renazzi et beaucoup d'autres. Y assistaient de plus : M. Pignetti, directeur en chef de toutes les école municipales ; l'Inspecteur Santiné ; MM. Movelli et Bencivenga, membre de la Commission de vigilence ; le Directeurs de l'École normale des demoiselles, secrétaire général de la province ; le député comte Manassée et un nombre extraordinaire de dames de la plus haute aristocratie. Tous restèrent saisis d'étonnement et d'admiration, exprimant aux professeurs des deux sexes et aux membres du Conseil de vigilence, qui faisaient les honneurs de la maison, leur très grande et très sincère satisfaction (2).

La séance publique du 21 mai 1882 n'excita pas un moindre enthousiasme. Des élèves des deux sexes (54 garçons et 30 filles) furent interrogés sur la langue italienne, l'arithmétique, la géographie, l'histoire, la lecture, l'écriture et ils récitèrent deux dialogues. Assistaient à la séance : S. E. le Ministre de l'Instruction publique ; Guido Baccelli ; le Proviseur des études ; le Maire de Rome ; le duc Torlonia ; le sénateur Trocchi ; beaucoup de conseillers provinciaux et communaux ; Placidi ; Strambio ; tout le conseil de vigilance de l'Institution Royale ; des nobles et des dames romaines en grand nombre. La séance réussit à merveille et les élèves provoquèrent des applaudissements répétés. On distribua des récompenses aux plus méritants. Le président du conseil, le comte di Campello, la direction et les professeurs reçurent des félicitations. Plusieurs directeurs de journaux de la ville assistèrent à cette séance (3). Le lendemain on ne parlait à Rome que des sourds-muets de la place des Termini.

(1) Archives de l'Institution.
(2) *Dell'Educazione dei sordo-muti in Italia*, n° 2, février 1880. — Sienne.
(3) Voyez *Fanfulla, Popolo, Romano, Libertà, Voce, Opinione, Diritto*.

Je dois indiquer ici quelques noms inscrits dans la salle de réception. Voici les principaux : S. E. le Ministre Baccelli ; S. E. le Ministre Correnti ; S. E. le Ministre Scialojo ; S. E. le Ministre Bonghi ; S. E. le Ministre de Sanctis. Plusieurs ministres et ambassadeurs étrangers accrédités près le Saint-Siège et le Quirinal. Un très grand nombre d'archevêques, d'évêques, de consuls étrangers et aussi beaucoup de sénateurs et de députés italiens. Presque tous les directeurs d'écoles de sourds-muets d'Italie ; plusieurs profeseurs de sourds-muets de diverses contrées de l'Europe.

Pour compléter ces souvenirs, c'est pour moi un devoir de justice de résumer brièvement ce qui a été accompli dans ces dernières années par le conseil de vigilance. Celui-ci, lorsqu'il prit la gestion de l'Institution, la trouva dans des conditions peu prospères ; elle était installée dans une vieille construction mal disposée et ne lui appartenant même pas ; elle n'avait comme ressources qu'une dizaine de mille francs, son personnel était restreint et mal rétribué ; l'instruction y était donnée par la méthode des signes ; l'entretien des élèves y était insuffisant : dans l'espace de quelques années, confiant dans ses seules forces et profitant de circonstances favorables, le conseil a introduit dans l'instruction des élèves la méthode orale ; il a augmenté le personnel et il en a rendu les appointements plus élevés ; il a revendiqué la propriété du bâtiment en le délivrant des charges qui le grevaient et enfin par une série d'opérations financières bien entendues, il a réussi à doter l'administration d'une rente et il a pu transporter la résidence de l'Institution dans un bâtiment construit spécialement et doté de toutes les commodités nécessaires à une communauté bien ordonnée.

Mais ce qui pourrait sembler un grand hasard à d'autres, pas à moi, c'est que cette année 1889, centenaire de la mort de l'immortel abbé de l'Épée en l'honneur duquel il y a 10 ans fut érigé un monument destiné à rappeler à la postérité l'infatigable apôtre des sourds-muets, ici à Rome, berceau des plus illustres génies qui honorèrent l'ère antique et moderne, à l'occasion du centenaire du magnanime Abbé Silvestri, disciple et ami de l'Épée, on inaugure le bâtiment pour le nouveau siège de notre Institution. Et ce sera à mon avis un monument des plus glorieux et un des plus bienfaisants à l'ombre duquel les éducateurs s'adonneront avec une plus grande énergie et avec une résolution forte et constante à l'éducation des élèves qui leur seront confiés ; et les élèves sachant être aimés s'abandonneront avec amour aux mains de ceux qui se consacrent à leur régénération intellectuelle et morale.

Alphonse Girolamo Doninno,
Professeur à l'Institution R. des sourds-muets de Rome.

Traduit de l'Italien par
B. Thollon

# INFORMATIONS

**Le Dictionnaire Larousse et les sourds-muets.** — Le 47e fascicule-supplément du grand *Dictionnaire Larousse* vient de paraître. Nous en extrayons l'article suivant, consacré au mot *Sourd-muet*, à titre de document pour ceux de nos abonnés qui n'auraient pas la facilité de consulter cet ouvrage. On verra que le rédacteur de cet article n'est pas un très chaud partisan de la méthode orale. Nos colonnes sont ouvertes à quiconque désirerait relever quelque point de sa doctrine.

**SOURD-MUET, SOURDE-MUETTE,** s. et adj. — La question des sourds-muets, malgré les travaux considérables et les nombreux congrès dont elle a fait l'objet, reste à peu de choses près dans l'état où l'a laissée l'article qui lui a été consacré au tome XIV du *Grand Dictionnaire*, c'est-à-dire que les éducateurs des sourds-muets continuent à être divisés sur les avantages que présentent la méthode mimique ou langage par signes et la méthode orale ou articulée. Le Gouvernement français, désirant élucider la question au profit de ses écoles, a chargé en 1880-81 un inspecteur très distingué des établissements de bienfaisance, M. O. Claveau, d'étudier la question en Allemagne et en Italie. Ce fonctionnaire a résumé ses études dans un volumineux rapport qui a été publié sous le titre de : *La parole comme objet et comme moyen d'enseignement dans les Institutions de sourds-muets* (1881, in-8°). Le titre seul du volume indique de quel côté se range le rapporteur, dont nous allons donner les conclusions. « L'application de la méthode orale pure, dit M. O. Claveau, est possible et conduit à d'incontestables succès; non seulement elle rétablit, avec une sûreté suffisante, entre les sourds-muets et les entendants le moyen naturel d'échange des idées par l'intermédiaire de la parole *vue et articulée,* mais elle fournit en outre pour la culture de l'intelligence un secours tout au moins aussi efficace que celui qu'on a pu tirer des anciens procédés. Ces résultats ne sont pas uniquement le partage des élèves d'élite ou de ceux qui seraient l'objet de soins exceptionnels. Même pour les enfants les moins bien doués et sauf un très petit nombre d'exceptions, en laissant à part, bien entendu, les enfants incapables de profiter d'aucune espèce d'enseignement, la méthode orale présente encore des avantages sérieux. Dès l'achèvement de la première année d'instruction, et même dans les premiers mois, l'on peut se flatter d'amener les élèves à lire sur les lèvres et à articuler dans une mesure suffisante pour permettre l'enseignement de la langue et pour assurer le développement méthodique des idées. Les difficultés propres à la langue française ne retardent pas d'une manière notable les progrès des élèves

de nos institutions. L'habitude acquise de l'articulation et de la lecture sur les lèvres ne menace point de se perdre lorsque les sourds-muets parlants ont quitté les institutions; elle peut même, dans beaucoup de cas, se perfectionner sensiblement, surtout dans les relations de famille et vis-à-vis des personnes de l'entourage habituel. Les exercices d'articulation convenablement réglés, bien loin de porter préjudice à la santé des enfants, sont, au contraire, de nature à exercer une influence favorable sur l'ensemble des fonctions physiologiques. La dépense de force à demander aux maîtres eux-mêmes ne porte pas atteinte à leur santé pourvu qu'on se renferme dans les conditions de prudence que l'expérience fait connaître. Le succès de la méthode orale, *absolument incompatible avec les signes*, implique la prédominance donnée en tout à la parole, et par conséquent le *rejet de tous systèmes d'éclectisme;* ceux-ci ne pouvant aboutir qu'à l'association de forces à tendances opposées, se portant préjudice les unes aux autres. Il serait injuste de voir dans l'emploi de la méthode orale une cause de retard ou d'amoindrissement dans l'œuvre d'éducation proprement dite. »

M. O. Claveau concluait donc à l'introduction de la méthode orale dans les écoles publiques de sourds-muets de France. M. Franck, membre de l'Institut, s'est fait également l'apôtre de l'enseignement oral, qu'il a nommé « le miracle de ce siècle », et dans plusieurs rapports adressés à la suite de missions a conclu dans le même sens. L'enseignement oral, qui avait déjà été expérimenté à Bordeaux, fut étendu à l'école de Paris. Malgré ces autorités, malgré le vote du congrès de Milan (1880) favorable à l'enseignement oral, celui-ci n'en reste pas moins encore, aux yeux de beaucoup de personnes compétentes, une méthode d'apparat, non seulement ne produisant aucun résultat utile, mais, au contraire, exerçant un effet déprimant sur les individus auxquels on l'applique. Deux solutions absolues se trouvent donc en présence, soutenues de part et d'autre avec un égal talent. Un congrès tenu à Paris en juillet 1889, auquel ont pris part non plus seulement les professeurs des sourds-muets, mais les sourds-muets eux-mêmes, s'est arrêté à une opinion intermédiaire. A de rares exceptions près, tous les membres du congrès ont reconnu que la méthode d'articulation offre des avantages en ce sens qu'elle met le sourd-muet en rapport direct avec le parlant. Mais il a été reconnu aussi que cette méthode n'était pas toujours applicable et que le *langage des signes était indispensable* pour l'intelligence de la phrase, pour le développement des facultés intellectuelles de l'élève et surtout pour lui inculquer les idées abstraites. On en a donné cette preuve que les élèves de l'institution de Paris, bien qu'ayant été instruits uniquement par la méthode articulée, et malgré des mesures rigoureuses, font tous les signes et les font aussi bien que ceux qui les ont précédés. C'est donc une méthode mixte où la méthode articulée est complétée par le langage des signes qui a prévalu au congrès des sourds-muets de Paris. Nous laissons à l'avenir le soin de décider si les intéressés ont trouvé dans cette alliance des deux systèmes la véritable solution de la question.

— *Sociétés protectrices des sourds-muets.* Depuis 1876, plusieurs sociétés ont été créées en faveur des sourds-muets. La plus importante est la *Société centrale d'assistance et d'éducation des sourds-muets*, dont le siège est à l'Institution nationale des sourds-muets. Sous l'in-

fluence de l'engouement pour la méthode articulée que nous avons signalé plus haut, il s'est fondé à Paris une *Société pour l'enseignement simultané des sourds-muets et des entendants-parlants*. Tout en reconnaissant qu'une idée généreuse et humanitaire a présidé à cette fondation, nous n'oserions affirmer que les succès attribués à l'enseignement simultané aient été confirmés par la pratique. Une autre association, la *Société d'appui fraternel des sourds-muets*, a été fondée en 1881, par les sourds-muets eux-mêmes.

— *Statistique*. Il résulte d'une statistique dressée il y a quelques années à Munich que sur 266,000,000 d'habitants, les États européens comptent plus de 152,000 sourds-muets, soit 74 sur 100,000 habitants. Sur ce nombre, la Suisse présentait 134 sourds-muets ; l'Italie, 93 ; l'Espagne, 64 ; la France, 62 ; l'Angleterre, 57 ; l'Allemagne, 54. En France, d'après les chiffres officiels, il y avait 21,395 sourds-muets en 1886. Les départements qui en fournissent le plus sont : la Savoie, 200 ; le Nord, 103 ; la Loire, 99 ; l'Aisne, 87 ; la Gironde, 65 ; la Seine, 23, sur 100,000 habitants. Sur 100 sourds-muets, 21 le sont de naissance et 67 le deviennent par suite d'accidents ou de maladies.

## REVUE DES JOURNAUX

**Organ der Taubst-Anstalten** (février 1890). *Sur les nouvelles réformes en Autriche* par Suleimann.

Dans l'avant-dernier numéro nous avons donné une analyse de cet article paru dans l'*Organ*, au mois de décembre 1889. M. Fink, directeur de l'École impériale de Vienne, s'indigne contre l'auteur qui n'a pas osé mettre au bas de cette diatribe son nom véritable. « Le prétendu Suleimann déclare que l'Autriche forme ses professeurs en 75 heures, tout compris, théorie et pratique. Qui pourrait prendre au sérieux cette plaisanterie ? On n'a jamais eu la prétention de donner à des maîtres une instruction complète en 10 semaines. On a voulu simplement leur donner une idée de l'enseignement des sourds-muets. Ce n'est pas là une innovation. Il y a quarante ans que des cours semblables existent. Il suffit, pour s'en convaincre, de consulter le *Manuel des lois de l'Empire et des ordonnances ministérielles* relatives à l'enseignement primaire : ce livre se trouve dans le plus petit village. »

« D'après M. Suleimann, les professeurs de sourds-muets autrichiens, tous ceux qui s'intéressent à cet enseignement spécial, auraient dû avoir le courage de déclarer ouvertement qu'une pareille organisation est insuffisante, ils auraient dû crier : « Tout cela n'est rien ! » Il ne sied guère de faire le bravache à un homme qui, au lieu de signer de son nom véritable, a la précaution de s'abriter derrière un pseudonyme. Il y a d'autres façons de présenter à l'administration supérieure de respectueuses observations. Si M. Suleimann avait pris la peine de se renseigner, il saurait qu'un mémoire a déjà été déposé, en décembre 1885, au ministère de l'Instruction publique. Les besoins nouveaux de l'enseignement des sourds-muets en Autriche y étaient nettement exposés. On y avait formulé une série de propositions, tant au point de vue financier qu'au point de vue pédagogique. Un certain nombre ont été prises en considération, d'autres ont encore à lutter contre de sérieuses difficultés.

L'enseignement, en Autriche, passe par les mêmes épreuves que l'École royale de Berlin a traversées elle-même depuis Grasshoff et Sagert, jusqu'à l'année 1882. Cependant, au lieu de tourner autour des difficultés on commence à chercher à les aplanir. Le Rapport gouvernemental n'est qu'un rapport préparatoire qui doit avoir l'approbation du Landtag ; ce n'est pas une ordonnance en vigueur, encore moins une loi. »

M. Fink nous donne ensuite quelques détails intéressants sur l'organisation des Cours à l'Institution impériale de Vienne. De quatre heures à six heures, on s'occupe d'enseignement pratique (articulation, développement des idées, leçons de choses, leçons de langue, calcul, livre de lecture). En ce qui concerne l'articulation, les auditeurs de cours ne se contentent pas d'assister aux exercices, ils y prennent eux-mêmes une part active sous la surveillance du Directeur et de deux professeurs. Leur zèle en cette occasion mérite les plus grands éloges.

De quatre à six heures a lieu la conférence. Le professeur expose la manière d'obtenir les différents sons, et de surmonter les principales difficultés de prononciation. On y traite aussi du développement des idées et de l'enseignement des diverses formes du langage, suivant une marche progressive et rationnelle.

M. Suleimann trouve la théorie inutile. Mais au lieu de mettre entre les mains de ces futurs instituteurs de sourds-muets les principaux ouvrages qui traitent de la matière, au lieu de se contenter de leur donner ces livres à digérer, ne vaudrait-il pas mieux se rappeler que ces jeunes gens possèdent déjà des connaissances générales suffisantes en pédagogie, puisqu'ils ont déjà reçu l'éducation des instituteurs primaires ? Et puisqu'il en est ainsi, n'est-il pas plus naturel de leur indiquer, en quelques leçons spéciales, les principales différences de méthode entre l'enseignement des sourds-muets et celui des entendants ? En procédant de cette façon, ne fait-on pas une véritable économie de temps, comme le demande M. Suleimann ? D'ailleurs, il n'est pas question le moins du monde, de l'histoire et de la littérature de l'enseignement des sourds-muets. Si pourtant : une demi-heure entière a été employée à indiquer les meilleurs livres sur l'enseignement pratique, à exposer, en quelques mots, la valeur de chacun et à les recommander à un examen plus approfondi.

En somme, déclare en terminant M. Fink, les Cours de l'Institut de Vienne ont toujours suivi une direction essentiellement pratique.

Ils n'ont jamais eu pour objet de former de véritables professeurs. Mais ils initient à l'enseignement un certain nombre de maîtres qui pourront, plus tard, compléter les premières connaissances en fréquentant assidûment l'Institution et, *s'ils le veulent*, subir les épreuves des examens pour le professorat. Il est bon de constater, en effet, que jamais les élèves de ces cours n'ont été obligés de passer les examens.

« Qu'y a-t-il d'étrange dans ces dispositions ? Y a-t-il rien qui puisse justifier les attaques injustes du prétendu Suleiman ? Qu'il lève donc le masque ! Qu'il dépouille son nom d'emprunt. M. Fink lui dira avec plaisir : « Au revoir ! »

M. G. Kull continue la publication de son article : *L'École primaire et l'École de sourds-muets*, qui, selon toute apparence, promet d'être très long.

DUFO DE GERMANE.

---

**American Annals of the Deaf.** — *La lecture sur les lèvres avec les Adultes devenus sourds*, par Miss MOFFAT.

L'institutrice américaine présente d'abord à son élève l'alphabet des sons et lui fait remarquer la différence qui existe entre le nom des lettres et leur valeur articulée. Elle déclare à ce sujet qu'un grand nombre de personnes oublient facilement la distinction à faire et persistent à cher-

cher sur les lèvres de leur professeur le nom de la lettre au lieu de sa valeur phonétique.

Miss Moffat dit ensuite à ses élèves qu'il n'y a pas de différence sensible à l'œil entre l'articulation des consonnes muettes et celle des consonnes sonores; ces dernières toutefois exigent un plus grand effort que les autres par ce fait même qu'il y a production de voix dans leur émission. L'institutrice américaine pense et avec raison, à notre avis, que très peu de personnes peuvent distinguer les muettes des sonores par la lecture sur les lèvres; elle se contente donc de montrer à ses élèves les positions requises pour l'articulation des unes ou des autres indifféremment. Dans une phrase, dit-elle, il deviendra presque impossible de les confondre.

De l'avis de Miss Moffat, tout le monde lit plus ou moins sur les lèvres et c'est pour cette raison que nous entendons bien mieux quand nous voyons le visage de la personne qui nous parle. « Fermez les yeux, dit-elle; ne vous semble-t-il pas alors que vous entendez moins bien ? »

Ceci admis, il en résulte naturellement que les mots le plus souvent *vus* seront ceux que l'adulte devenu sourd reconnaîtra le plus aisément. Un ouvrier, par exemple, lira plus facilement sur les lèvres les mots même les plus difficiles s'il se rapportent à sa profession que les mots les plus simples qui se rapporteraient à toute autre profession que la sienne. Par conséquent, la connaissance préalable du langage est d'un grand secours pour la lecture sur les lèvres, car un mot ou deux bien lus font comprendre une phrase tout entière.

Miss Moffat constate que la lecture sur les lèvres des *homophènes* présente de très grandes difficultés. — Le mot *homophène* est créé par l'institutrice américaine elle-même qui fait remarquer qu'il ne faut le confondre ni avec *homophones* ni avec *homographes*.

Les *homophones* sont les mots qui se prononcent de la même façon, quoique leur orthographe et leur signification soient différentes : tels les mots suivants: (la) *mer*, (la) *mère*, (le) *maire*.

Des *homographes* se prononcent de la même façon, s'écrivent aussi de même ; mais ils ont une signification différente ; *pair* (de France), *pair* (adjectif), *coin* (angle) et *coin* (instrument à fendre du bois.)

Quant aux *homophènes*, ce sont ces mots qui n'ont ni même signification ni même orthographe, qui se prononcent différemment et qui apparaissent identiques à l'œil du sourd qui lit sur les lèvres : *chapeau*, *chameau*, *jabot*, par exemple ; *rateau* et *radeau*, *gâteau* et *cadeau*, etc.; tous mots qu'il est impossible de ne pas confondre entre eux par la lecture sur les lèvres, s'ils sont articulés isolément, s'ils ne font pas partie d'une phrase.

Le terme *homophènes* dont nous sommes redevables à Miss Moffat nous manquait, c'est incontestable, à nous, professeurs de sourds-muets; nous devons donc adresser tous nos remercîments à l'institutrice américaine qui a eu l'heureuse idée de nous le fournir.

H. Marican.

---

# BIBLIOGRAPHIE HOLLANDAISE

**Institut wor doofstommen te Groningen** (*Institution des sourds-muets à Groningue*). — Rapport général de l'établissement, présenté le 8 juillet 1889 à l'Assemblée générale des membres protecteurs).

Cette institution, une des plus anciennes de l'Europe, a été fréquentée pendant l'année scolaire 1888-1889 par 182 élèves dont 175 internes des

deux sexes et 7 externes. De ces 182 élèves, 10 garçons et 9 filles ont fini leurs études et ont pu être rendus à leur famille et à la société, ce qui porte le nombre des élèves sortis de l'école depuis sa fondation à 1,467, parmi lesquelles 1,154 ont fait des études complètes. Parmi les autres élèves 77 ont été rendus à leurs parents pour des raisons spéciales : 61 pour cause d'intelligence bornée, 20 pour idiotisme, 24 pour cause de maladies, tandis que 131 élèves sont morts pendant leur séjour à l'institution.

Parmi les 175 internes que comptait l'institution à la fin de l'année scolaire, on en trouve 154 dont l'entretien et l'instruction ont été entièrement à la charge de la société, tandis que les 7 externes, 4 élèves ont suivi tous les cours gratuitement. Aussi malgré le chiffre élevé des dépenses, la société philanthropique, qui dirige cette institution, a pu y faire face, d'abord par ses revenus ordinaires et ensuite par des dons et des legs, qui ont atteint cette année la somme respectable de 35,475 florins des Pays-Bas, soit 75,207 fr.

Le rapport présenté par la Direction supérieure de l'Institution débute par initier les membres souscripteurs à cette belle œuvre aux moindres détails de l'organisation intérieure. C'est ainsi qu'il nous apprend que les prix de fin d'année ne sont pas décernés aux élèves les plus instruits, les plus intelligents et les plus adroits à la suite de concours trimestriels ou autres entre tous les élèves d'une classe. Au contraire, la manière de procéder pour récompenser les enfants est plus juste et plus rationnelle, c'est plutôt à la suite de concours permanents et individuels de chaque élève avec soi-même que les récompenses sont décernées. Voici le procédé : chaque samedi l'instituteur de la classe examine avec ses élèves le travail individuel de la semaine. Le résultat de cet examen est coté par les nombres 4 (*très bien*), 3 (*bien*), 2 (*assez bien*), 1 (*passable*) et 0 (*mauvais*). Pour avoir droit à une récompense à la fin de l'année scolaire, il est exigé que l'élève obtienne une moyenne de 3 points (*bien*) pour son travail de l'année. On agit de la même manière pour les cours professionnels.

Ces récompenses consistent généralement en livres, gravures, outils, objets classiques et autres objets utiles. D'autre part le Président de la Commission administrative, l'honorable M. H.-D. Guyot, digne descendant du fondateur de l'Institution, fait remettre depuis quelques années à deux des élèves qui, à la suite d'un cours complet, quittent l'établissement, à un garçon et à une fille, les plus méritants, bien entendus, une montre à remontoir en argent. Enfin, cette année, par décision spéciale de la Commission administrative, une *machine à coudre* a été offerte à un des élèves sortants, tailleur de son état, qui s'était tout particulièrement distingué par sa conduite durant un séjour de 12 années à l'institution.

Dans le n° 12, mars 1888, de la *Revue internationale*, nous nous permettions d'attirer l'attention de nos collègues sur les *lettres ouvertes* adressées de temps en temps à tous les anciens élèves de l'institution de Groningue. Il faut croire que cette idée de l'honorable Directeur, le Dr Alings, a produit d'excellents résultats. En effet, il résulte de l'examen de ces lettres ouvertes dont la sixième accompagne le présent rapport, que la plupart des anciens élèves sont en correspondance suivie avec la Direction.

Cette sixième lettre nous apprend que l'institut de Groningue se prépare à célébrer le *Centenaire* de sa fondation. Quoique la fondation de l'institut date du 14 avril 1790, il a été décidé de ne célébrer le centenaire que dans la dernière quinzaine du mois de juin pour des raisons sur lesquelles la lettre attire l'attention des lecteurs.

M. Snyckers.

*L'Éditeur-Gérant*, Georges Carré.

Tours, imp. Deslis Frères, rue Gambetta 6.

REVUE INTERNATIONALE
DE L'ENSEIGNEMENT DES SOURDS-MUETS
Tome VI. — N° 3. Juin 1890.

# COMPTE RENDU DE LA SITUATION
DE LA
# SOCIÉTÉ CENTRALE D'ÉDUCATION & D'ASSISTANCE
## Pour les sourds-muets en France
CLOTURE DE L'EXERCICE 1889

---

14 mai 1890.

MESSIEURS,

Dans notre dernière réunion j'ai pris l'engagement de vous faire un rapport sur la situation générale de notre Société

Il est utile, en effet, de jeter de temps en temps un regard en arrière pour récapituler ce qui a été fait, et mieux se rendre compte de la direction dans laquelle nous devons porter nos efforts. Une société qui ne cherche pas à mieux faire, et qui se complaît dans son œuvre quotidienne périclite et finit par périr d'inertie. Elle ne captive plus l'intérêt et ne trouve plus de nouveaux adhérents pour combler ses vides. J'ai souvent redouté ce danger pour notre société et plus d'une fois nous avons cherché ensemble les moyens d'y remédier. Si nous n'avons pas toujours réussi, c'est que le succès ne dépendait pas de nos seuls efforts.

Nous avons pu jusqu'à présent soulager les besoins les plus urgents, consacre des sommes relativement importantes à l'éducation des jeunes sourdes-muettes, et, en capitalisant les dons qui nous étaient faits réaliser une petite fortune qui dépasse 75,000 fr.

M. le Trésorier a fait le relevé des recettes et des dépenses des dix dernières années et nous constatons que depuis 1879 notre Société a reçu 108,543 fr. 83 cent. Sur ce chiffre

91,594 fr. 20 cent. ont été distribués en secours sous les formes les plus diverses, et 16,458 francs qui provenaient de dons ont été capitalisés et ont été placés en obligations de chemins de fer ou du Crédit foncier. Ce chiffre sera encore augmenté d'une somme de 1,000 francs quand nous aurons touché le legs Berthier.

Le tableau des recettes et des dépenses ci-après vous donne le mouvement de notre caisse pendant les dix dernières années.

| Années | Recettes | Dépenses |
|---|---|---|
| 1879 | 5,639 f. 30 | 6,014 f. 35 |
| 1880 | 19,276 65 | 12,933 87 |
| 1881 | 13,257 40 | 16,014 80 |
| 1882 | 10.569 85 | 12,514 22 |
| 1883 | 8,864 05 | 9,795 30 |
| 1884 | 7,177 58 | 7,265 32 |
| 1885 | 9,015 40 | 11,261 70 |
| 1886 | 8,516 85 | 7,140 » |
| 1887 | 8,249 20 | 10,415 59 |
| 1888 | 9,676 65 | 6,957 15 |
| 1889 | 8,290 90 | 7,339 90 |
| | 108,643 f. 83 | 107,652 f. 20 |

La nature des recettes et des dépenses étant à peu près la même chaque année, je me bornerai à vous rendre compte de notre budget de 1889.

Les recettes proviennent :

1° Du produit de la loterie............ 1,630 f. »
2° De la subvention du départ[t] de la Seine. 2,000 »
3° De la subvention de la ville de Paris.... 700 »
4° Du produit des souscriptions.......... 485 »

| | | |
|---|---|---|
| 5° D'un don de........................ | 50 | » |
| 6° D'une restitution d'un anonyme ........ | 100 | » |
| 7° De l'intérêt de nos rentes ou obligations. | 2,590 | 90 |
| 8° Contribution des parents aux pensions.. | 735 | » |
| Total....... | 8,290 | 90 |

Nous avons dépensé en 1889 savoir :

| | | |
|---|---|---|
| 1° Pour secours de nourriture............ | 949 f. | 15 |
| 2° Pour secours de loyer................ | 764 | » |
| 3° Pour frais d'instruction............... | 5,064 | 50 |
| 4° Pour frais de bureau................ | 403 | 45 |
| 5° Pour frais de médicaments............ | 24 | 80 |
| 6° Pour secours en outils................ | 5 | » |
| 7° Pour secours en argent............... | 129 | » |
| Total....... | 7,339 f. | 90 |

M. le Trésorier vous a fait connaître que nous avions en caisse

| | | |
|---|---|---|
| à la clôture de l'exercice 1888, un reliquat de | 6,628 f. | 95 |
| Les recettes de 1889 ayant été de...... | 8,270 | 90 |
| Cela faisait un total de..... | 14,919 f. | 85 |
| Il a été dépensé en 1889 .............. | 7,339 | 90 |
| Nous avons donc un reliquat ou réserve disponible de..... | 7,579 f. | 95 |

Je vous ai déjà indiqué que la petite fortune de notre Société s'élevait à 75,536 fr. 75 cent.

Les fonctions de trésorier d'une œuvre de bienfaisance sont toujours laborieuses et ingrates. Elles exigent l'enregistrement minutieux de recettes et de dépenses toujours minimes qui entraîne un travail de chaque jour. Elles sont ingrates parce que plus qu'un autre le trésorier est appelé à constater combien les recettes sont disproportionnées aux besoins et aux misères qui font appel à notre charité.

M. Coldefy a rempli ses fonctions avec un dévouement auquel je me plais à rendre justice, et pour lequel je vous demande de chaleureux remerciements. Lorsqu'il a été éloigné de l'Institution par sa mise à la retraite, son séjour prolongé à la campagne ne lui a pas permis de s'occuper chaque jour de nos affaires ; M. Bocquin, que vous lui avez donné comme adjoint, l'a suppléé avec une exactitude dont nous lui devons être reconnaissants. L'administration de notre caisse et de notre fonds social ne laisse donc rien à désirer.

Je n'oserais pas en dire autant de l'administration générale de votre œuvre qui incombe plus particulièrement à votre secrétaire général.

Elle doit avoir pour but de développer incessamment les ressources de notre œuvre.

Donner à notre association de nouveaux adhérents n'est pas, vous le savez, chose facile. Certainement l'élan charitable avec lequel on cherche à soulager toutes les misères sera l'honneur de notre pays et de notre époque, mais c'est précisément parce que les œuvres se sont multipliées à l'infini, que chacun est absorbé par celle qui a eu le privilège de l'intéresser plus particulièrement.

Cette tâche qui ne peut être celle d'un seul d'entre nous devient plus facile avec le concours de tous les membres du conseil; je fais appel à leur dévouement. Nos statuts admettent à faire partie de notre œuvre des souscriptions aussi minimes qu'on voudra. Si vous vouliez faire appel aux bourses les plus modestes en leur demandant la plus petite obole avec l'engagement de trouver à leur tour une souscription semblable, nous réaliserions notre boule de neige ; nous aurions l'orgueil de publier de longues listes de souscripteurs ; notre caisse se remplirait de menue monnaie, mais notre œuvre serait prospère et la fortune sourit toujours aux heureux.

Nous organisons tous les deux ans une loterie, mais nous manquons de la clientèle à laquelle nous puissions dire : « Votre œuvre fait appel à votre concours, prenez un billet. »

Les fêtes de charité (concerts ou bals) ne nous sont plus

possibles comme autrefois, parce que les frais d'organisation sont trop considérables et les billets trop chers.

Si nous avions le concours d'un plus grand nombre de dames, peut-être pourrions-nous organiser une vente de laquelle seraient exclus les verres de Champagne et les bouquets de fleurs, l'effroi des invités, mais dans laquelle ne figureraient que des objets usuels, pratiques et d'un usage journalier.

La publicité est aujourd'hui plus nécessaire que jamais à toutes les entreprises, même à celles de la charité. Autrefois, alors que les sourds-muets captivaient davantage la curiosité publique, le compte rendu de quelques séances solennelles suivi de la liste des membres de l'œuvre, formait une brochure qui était imprimée chaque année et tirée à un grand nombre d'exemplaires. Nous avons continué pendant longtemps ces traditions, mais l'augmentation toujours croissante de nos archives vous ayant prouvé que ces dépenses n'étaient plus fructueuses, vous avez dû y renoncer.

Peut-être serait-il utile de revenir à une publicité plus restreinte, celle d'une simple feuille? Je pose encore cette question au Conseil en lui demandant d'en délibérer et d'y répondre.

L'administration du budget des dépenses n'est pas moins difficile que celle de nos recettes.

Donner le nécessaire à celui qui en est dépourvu, trouver du travail à l'ouvrier, être généreux pour les bons et parcimonieux pour les paresseux, secourir tous les enfants que les parents sont impuissants à faire élever, tel est le programme que vous vous êtes tracé mais dont l'exécution est pleine de difficultés.

Le nombre des sourds-muets auxquels nous donnons des secours est toujours considérable, il n'est pas moindre de 70 ménages à chaque distribution.

Nos patronnés viennent tous affirmer leur chômage et leur misère, mais le contrôle est difficile. Pour procurer le travail, il faut connaître les besoins des ateliers. Les quelques lettres que j'écris chaque mois pour recommander des ouvriers

sans travail sont portées le plus souvent à des chefs d'ateliers dont le personnel est au complet.

Nous ne pouvons que recommander nos vieillards aux bureaux de bienfaisance et à l'assistance publique, et la modicité de nos ressources nous oblige à ajourner l'admission à Bourg-la-Reine de jeunes sourdes-muettes, jusqu'à ce que le départ d'une de nos patronnées nous permette de placer sur une autre tête les sommes devenues disponibles.

Nous continuons à payer à Larnay la pension de notre patronnée sourde-muette et aveugle Marthe Obrecht. Elle est de 500 francs. Cette jeune fille mérite toujours votre plus bienveillant intérêt.

Nous avons en ce moment, au couvent de Bourg-la-Reine, 22 jeunes filles ou adultes occupées à l'ouvroir pour lesquelles nous dépensons au moins 4,500 francs. Comme vous le voyez, les frais d'éducation absorbent chaque année les deux tiers de nos ressources. Nous ne devons pas le regretter. Le couvent des religieuses du Calvaire, à Bourg-la-Reine, ne mérite que des éloges, les enfants sont l'objet des soins les plus attentifs ; aussi les résultats obtenus pour le développement du langage, l'étude de la langue française et l'instruction professionnelle sont-ils très remarquables, et aussi satisfaisants qu'on puisse les obtenir dans les établissements les mieux dotés.

Votre sollicitude pour vos patronnés s'est toujours efforcée de rendre vos secours efficaces ; c'est en m'inspirant de vos généreuses intentions que j'ai demandé l'année dernière, au Conseil municipal de Paris, la création d'un bureau de charité pour les sourds-muets. Institution nouvelle qui aurait été à la fois un bureau de placement, un bureau pour les secours médicaux et alimentaires, et enfin un asile momentané pour ceux qui seraient privés de toute ressource.

Le projet que j'ai soumis au Conseil municipal a été accueilli avec bienveillance, mais le vote des fonds nécessaires ayant été ajourné, il y aura lieu de recommencer les démarches que nous avons faites et peut-être serons-nous plus heureux.

Je crois, Messieurs, vous avoir fait connaître aussi rapi-

dement que possible la situation de notre Société, et les desiderata qu'elle présente; je serai heureux de trouver dans vos inspirations de nouvelles occasions de faire du bien à tant de malheureux auxquels je consacrerai toujours ce qui me restera de force et de dévouement.

D[r] LADREIT DE LA CHARRIÈRE.

---

## LES IMAGES DANS L'INSTRUCTION DES SOURDS-MUETS

Segnius irritant animos demissa per aurem.
Quam quæ sunt oculis subjecta fidelibus.
HORACE, *Art. poét.*

« Si le précepte d'Horace qui dit que l'âme est plus faiblement impressionnée par l'image conçue par l'ouïe que par celle qui tombe sous les yeux, doit être appliqué à tous les entendants, il doit l'être à plus forte raison au sourd-muet qui, ne pouvant faire usage d'un sens dont il est privé, doit nécessairement se servir de la vue pour se mettre en état de connaître les choses. » Ces paroles ont été écrites par l'illustre Père Pendola après plus d'un demi-siècle de pratique dans l'instruction des sourds-muets. Je ne relèverai pas ici la valeur incontestable des images dans l'instruction des sourds-muets sous le rapport didactique et pédagogique. Il serait superflu de parler de l'opportunité d'un tel auxiliaire dans nos écoles, après tout ce qu'en ont écrit les maîtres les plus autorisés de toutes les nations civilisées.

Qu'il nous soit néanmoins permis d'adresser un mot d'approbation à l'infatigable rédaction de la *Revue internationale*, qui par la publication des petites leçons de choses illustrées (1), nous donne une nouvelle preuve du zèle qui l'anime pour le bien de nos écoles.

(1) Nous en avons reçu deux spécimens et nous adressons nos plus vifs remerciments à la rédaction de la *Revue*.

Quiconque a la pratique de l'instruction des sourds-muets doit approuver en tout et pour tout ce que le professeur Goguillot dit avec beaucoup de sagesse en présentant aux lecteurs de la *Revue internationale* la nouvelle collection de leçons de choses illustrées. Il n'est que trop vrai que dès que l'on commença à proclamer la méthode objective comme une chose nouvelle, on publia aussi des livres décorés d'images représentant des scènes, dans le but de continuer, par la méthode essentiellement intuitive de l'enseignement par les yeux, l'instruction donnée dans les commencements par le moyen des objets en nature. Mais cette matière fut traitée en chose tout à fait nouvelle, comme si elle n'avait jamais été faite dans les écoles, tandis qu'en tout cela il n'y avait de nouveau qu'une augmentation d'ennuyeuse et minutieuse pédanterie. On fit parade de beaucoup de choses qui ne sont pas accessibles à l'intelligence des enfants et qui ne les intéressent nullement, oubliant que l'école doit fournir avant tout les connaissances élémentaires qui sont en rapport avec les besoins les plus essentiels du peuple, et que l'on doit avoir en vue dans chaque connaissance et chaque idée que l'on donne, l'utilité pratique de la vie ordinaire. C'est donc avec raison que le professeur Goguillot dit que, quoique on ait déjà fait des leçons de ce genre pour les entendants, elles ont cependant *le tort d'être trop savantes pour les enfants auxquels elles sont destinées*. La forme employée pour expliquer les scènes de ces images, doit être simple au possible, en vue de l'avantage à en retirer par le plus grand nombre d'élèves. En effet, si la scène est exposée dans un langage élémentaire, elle sera comprise par les enfants des classes moyennes aussi bien que par ceux des classes supérieures. *Il faut donc que le texte de ces leçons soit extrêmement simple. Il faut aussi qu'il soit court.* Ici l'on peut rappeler fort à propos ces paroles d'Horace :

> Quidquid præcipies esto brevis, ut cito dicta
> Percipiant animi dociles, teneantque fideles.

D'autant plus que dans la conversation familière il n'arrive

jamais de faire de longs discours, mais on a toujours occasion d'exprimer ce dont on a besoin, ce que l'on désire, ce que l'on veut, par des propositions très courtes ou même par de simples mots lorsqu'on se trouve en face de l'objet ou de l'action que l'on veut apprécier. C'est de cette manière que nous devons donc nous régler dans l'instruction des sourds-muets tout particulièrement. Mais on dit que le sourd-muet doit apprendre toute la langue, afin qu'il puisse à sa sortie de l'école compléter son instruction par la lecture des livres et des journaux. C'est vrai ; mais cela n'empêche pas que dans l'explication d'une image ou d'un tableau on ne puisse employer une manière de s'exprimer telle qu'elle puisse être comprise pār tous les élèves. L'étude des différentes manières de tourner les phrases doit être placée au second rang lorsqu'il s'agit d'instruire les enfants par des images représentatives. Cette étude réfléchie, on pourra la faire après que le maître et les élèves se seront bien compris sur le fait réel ou représenté en image. C'est alors que, par des industries faciles, par des substitutions de mots, par la synonymie appliquée aux mots et aux phrases, on étendra le capital linguistique de chaque élève.

Au reste une image, si simple ou si complexe qu'elle soit, doit être regardée objectivement sous plusieurs points de vue, et, d'après ceux-ci, la leçon intuitive-visive prendra une forme différente. Nous en avons un exemple dans les livres de lecture que Hill a faits sur la collection d'images rééditée récemment par le professeur Köbrich (1).

Il faudrait cependant que ces publications parussent avec les images et le texte y relatif sous la forme d'un livre, afin que les enfants en retirassent une plus grande utilité. Je pense que cela est peut-être de difficile exécution, personne n'ayant jusqu'ici, que je sache, essayé de le faire ; et si on le faisait il faudrait cependant s'en tenir toujours à la forme courte et simple que l'on trouve dans les *petites leçons de*

(1) Pour des exercices en classe je trouve très utile aussi *la nouvelle collection imprimée par les soins de M. Walther, de Berlin.*

*choses illustrées* qui ont été, comme dit M. Goguillot, *composées en classe avec le concours de l'élève.*

Il est bon toutefois de le répéter encore, le maître peut traiter le sujet de la leçon sur une image de plusieurs manières, selon le but qu'il se propose, réalisant toujours les deux principaux avantages : 1° d'analyser les faits qui sont représentés au moyen de la parole articulée ; 2° d'éveiller pratiquement et à propos chez les élèves le sentiment moral.

Lorsque le maître se place devant une image avec ses élèves, il doit considérer :

1° Le degré d'instruction de ses élèves ;

2° Les manières de dire dans lesquelles il veut les rendre exercés ;

3° Les mots et les phrases que les élèves ne connaissent pas encore et qu'il entend leur expliquer ;

4° Les manières de dire, avec syntaxe propre, qui sont voulues par le fait représenté ;

5° Le sens moral éducatif à éveiller chez les élèves ; et, d'après toutes ces considérations, procéder à l'illustration du tableau.

(*A suivre.*) J. FERRERI.

---

# LA COMMISSION ROYALE ANGLAISE

La *Revue internationale* a annoncé en son temps la formation de cette commission. Elle doit à ses lecteurs de leur donner l'essence des observations recueillies au cours de la longue enquête à laquelle se sont livrés les commissaires anglais.

Le volumineux ouvrage publié par les soins de la Commission royale, et qu'un des collaborateurs de la *Quarterly Review* appelait tout récemment *Notre Livre bleu*, comprend quatre volumes.

Le premier volume est le rapport lui-même de la Commission.

Le deuxième renferme le compte rendu des visites faites aux Institutions du Continent; on y trouve aussi des notes particulières du Secrétaire de la Commission concernant l'éducation des sourds-muets et des aveugles.

Dans le troisième volume sont consignées les dépositions et les témoignages recueillis par les membres de la Commission dans toute l'étendue du Royaume-Uni.

Le quatrième volume est l'Index alphabétique des dépositions contenues dans le troisième volume.

En tête du Rapport se trouvent quelques remarques préliminaires qui nous ont paru mériter d'être intégralement reproduites. On verra, par la traduction que nous en donnons ci-dessous, que les membres de la Commission royale anglaise considèrent l'éducation des sourds-muets comme un devoir dévolu à l'État, qui a tout intérêt d'ailleurs à ne pas laisser ces infortunés sans instruction.

I. « Les aveugles, les sourds-muets et le groupe des idiots « susceptibles de recevoir quelque éducation, forment une « classe spéciale d'individus qui, privés d'instruction, devien- « nent bientôt à charge non seulement à eux-mêmes, mais « encore et bien plus à l'État. L'État a donc tout intérêt à « leur faire donner l'instruction nécessaire, afin de les arra- « cher à ces bas courants qui, à la longue, vont grossir le « grand torrent du paupérisme. »

II. « Dans la grande majorité des cas, la classe d'individus « dont il s'agit est indigente, car presque toujours les parents « sont déjà si près d'être dans le besoin, qu'une telle cala- « mité suffit pour assurer l'indigence aux enfants. »

III. « On ne peut pas établir, en règle générale, que les « individus dont nous parlons deviennent pauvres par leur « propre faute. En user libéralement avec eux quand il s'agit « d'instruction ou de secours ne saurait donc être considéré « comme un encouragement au vice et au crime, pas même « à l'imprévoyance. Car il y a entre eux et les pauvres, dans « le sens le plus ordinaire du mot, autant de différence qu'il

« y en a entre les pauvres et les criminels. Ils ne devraient,
« par conséquent, être soumis à aucune disqualification
« légale en raison de leur infirmité. »

IV. « L'éducation de ces malheureux est plus coûteuse que
« celle des enfants ordinaires, et dans bien des cas (princi-
« palement dans les districts ruraux), elle nécessite les
« doubles frais d'instruction et d'entretien. »

V. « On a exprimé cette crainte que, si l'éducation de ces
« infortunés était entreprise par l'État, les manifestations de
« la bienveillance privée qui a déjà tant fait pour eux dans
« ce pays en seraient considérablement amoindries. Si on
« réfléchit cependant à ce qu'il y a encore à faire, on recon-
« naîtra aisément que, malgré l'aide de l'État, il restera un
« assez vaste champ d'exercice pour la bienveillance privée.
« Quant à celle-ci, l'expérience a souvent demontré que l'aide
« et la protection de l'État, judicieusement accordés, contri-
« buent le plus souvent à la stimuler, jamais à la décourager. »

Le Rapport de la Commission royale anglaise est divisé en trois parties, correspondant aux aveugles, aux sourds-muets et aux idiots.

La partie qui concerne les sourds-muets est elle-même subdivisée en un certain nombre de chapitres que nous allons successivemeut examiner.

*Recensement*

D'après le dernier recensement, fait en 1881, le nombre des sourds-muets du Royaume-Uni serait de 19,518. Mais ce chiffre ne doit pas être exact, car les membres de la Com mission royale ont pu se convaincre que ce recensement n'avait pas été fait avec tout le soin désirable. Ils en donnent du reste une preuve topique.

Dans un district irlandais, le nombre des sourds-muets déclaré aux membres de la Commission de recensement paraissait tellement exagéré relativement au chiffre de la population que les documents officiels furent renvoyés et soumis à une sérieuse vérification. Il fut alors reconnu qu'on

avait compris dans le nombre des sourds-muets : d'une part, les habitants dont l'âge trop avancé ne permettait plus d'établir leur condition d'une façon certaine ; d'autre part, tous les enfants du district qui étaient trop jeunes encore pour pouvoir parler.

Les membres de la Commission royale réclament, en conséquence, que le prochain recensement soit fait avec plus de soins.

Le nombre des sourds-muets actuellement en cours d'instruction dans le Royaume-Uni est de 3,138, autant qu'on puisse l'affirmer. Il devrait être de 4,000 au moins, si la proportion était la même qu'en Italie et en Amérique où elle est de 1/5 de la population sourde-muette.

(*A suivre.*)

H. MARICAN.

---

# POUR L'INAUGURATION DU MONUMENT

# A L'ABBÉ JULES TARRA

## Dialogue entre quelques sourds-muets

A. — Nous sommes déjà à l'anniversaire de la mort de notre aimé Directeur!

C. — Il ne me paraît pas encore vrai qu'il soit mort.

V. — Souvent il me semble le revoir causant avec nous.

A. — Que de belles choses, chaque jour pendant la récréation, il nous racontait.

L. — Et comme il était heureux de l'attention et de l'affection que nous avions pour lui!

B. — On pouvait véritablement le comparer à une bonne mère.

F. — En somme, il prenait soin de toutes choses pour nous.

A. — Que de fois, à peine couché, je le vis s'approcher

de mon lit, me regarder avec un visage pieux et me bénir.

L. — Il ne manquait jamais d'arranger les couvertures de notre petit lit en nous souhaitant le bonsoir.

V. — Et le matin avec quelle dévotion il récitait avec nous les oraisons !

C. — Avec son seul regard il nous émouvait.

A. — Il semblait voir Dieu et nous inviter à le contempler.

B. — De sa bouche nous comprenions et nous goûtions toutes choses.

L. — La première fois qu'il me raconta les souffrances et la mort du Rédempteur, je me trouvai tout à coup le visage baigné de larmes; il me semblait que je le voyais réellement suspendu à la croix et mourir pour notre salut.

F. — Nous avons été bien heureux d'avoir eu un si bon et si savant Directeur.

A. — Oh! je n'oublierai jamais ses instructions et ses conseils.

V. — Comme il savait nous inspirer l'amour de nos bienfaiteurs !

C. — Combien de fois je l'entendis parler du comte Paul Taverna, fondateur de cette Institution, et de son successeur le vénérable chevalier Innocent Pini.

L. — Il me donna le portrait de l'un et de l'autre.

B. — Tout ce qui vient de lui, je le garde comme une chose précieuse.

A. — Comme ils furent beaux tous les dons qu'il nous fit dans les dernières années de sa vie !

F. — Qui aurait dit en ce jour qu'après cinq mois seulement la mort nous l'aurait ravi!

L. — Dieu lui donne du moins la consolation, qu'il désirait tant, de savoir qu'il allait mourir et de pouvoir nous donner son dernier adieu, sa dernière bénédiction.

C. — Oh! comme il fut déchirant pour nous ce douloureux moment.

B. — Et pourtant on dit que le sourd-muet n'a pas de cœur.

F. — On dit?

B. — On dit qu'il n'éprouve aucune affection ni aucune reconnaissance envers ses bienfaiteurs.

L. — Le sourd-muet sans instruction n'éprouve ni affection ni reconnaissance. Je me souviens que lorsque mon frère mourut je ne versai pas une larme, bien que j'eusse dix ans : je regardais le cadavre sans penser au grand malheur qui me frappait.

A. — L'instruction change totalement le sourd-muet en ouvrant son esprit et en réchauffant son cœur des plus saintes affections.

L. — Pour démontrer combien est vive en nous la reconnaissance envers celui qui fut notre père et notre instituteur, je proposerai de placer une couronne de fleurs sur le monument qu'on va solennellement inaugurer ici demain.

A. — Je loue, mon cher, ta pensée, pensée qui est le fruit de l'éducation reçue dans cette maison bénie et de l'enseignement que nous a donné l'homme qui maintenant au ciel prie pour nous, prie pour les continuateurs d'une œuvre qui arrache le sourd-muet à son abrutissement et le fait devenir semblable à nos frères qui jouissent du bénéfice de l'ouïe.

C. PERINI.

Traduit de l'italien par B. Thollon.

---

## DISCOURS PRONONCÉ PAR M. C. PÉRINI

Gênes, Modane, Vérone, Sienne, Bologne et Milan ont donné des hommes qui. dans l'art d'instruire le sourd-muet, sont plus célèbres aujourd'hui que jamais. Le nom d'Assarotti sera toujours cher non seulement à ses concitoyens, mais encore à tous ceux qui reconnaissent la puissance de l'union étroite de la charité et de la science. Et Fabriani, Provolo, Gualandi et *notre abbé Jules Tarra* ne le seront pas moins que cet illustre citoyen.

Par les mémoires de l'abbé Tarra et grâce aux années que j'ai vécu près

de lui j'ai pu voir comment dès sa jeunesse il n'avait cessé de répandre la lumière du Christ dans les esprits qui ne le connaissent pas. Et combien il y a de ces esprits parmi nous! La privation de l'ouïe, sans une main secourable, enchaîne et tient enchaînée la raison, de sorte que celui qui est atteint de cette infirmité ne peut rien connaître du savoir humain et par conséquent ignore ce qui nous élève à connaître

*La gloire de Celui qui fait tout mouvoir* [1]

Le comte Paul Taverna avait mis à exécution la sainte pensée de l'abbé Ghislandi, en fondant l'Institution des sourds-muets pauvres de la campagne milanaise. Mais où trouver le génie qui serait à la fois père, guide et maître de tant de malheureux? Où trouver l'homme qui fasse converger sur eux les regards des bienfaiteurs heureux et de ceux qui régissent la chose publique? Taverna savait bien comment les œuvres de bienfaisance fleurissent lorsqu'elles sont dirigées par des hommes qui par leur cœur et leur intelligence, inspirent confiance aux citoyens. Dans ses recherches il rencontre le distingué archéologue M. Luigi Biraghi, directeur de la Bibliothèque ambroisienne qui indique le jeune *Jules Tarra*. Et qui mieux que ce lévite pouvait alors diriger cette maison? Alors que l'art d'instruire le sourd-muet, malgré les prodiges opérés sur quelques-uns, avait besoin d'une réforme radicale? Lui, débordant de charité, d'une foi très vive, d'une perspicacité très commune jointe à une imagination surprenante, ne pouvait que se distinguer vite parmi les instituteurs de sourds-muets, en amenant à lui la partie éclairée des Milanais, en faveur de ses fils d'adoption.

Tarra, dit très bien un de mes vaillants collègues, *porta la révolution* dans les écoles de sourds-muets. Dans ces écoles, qui existaient depuis environ un demi-siècle, presque tous les professeurs employaient la méthode de l'Épée. Ce génie qu'on peut justement regarder comme l'apôtre des sourds-muets, avait créé le langage mimique, avec lequel il lui parut qu'on pouvait éclairer suffisamment leur esprit. Par suite il ne se préoccupa pas de la construction de l'idiome national et il se contenta d'amener ses élèves à traduire mécaniquement le geste par l'écriture. Après sa mort, il y eut lutte non seulement pour le moyen d'enseignement mais encore pour la méthode à employer pour enseigner la langue, méthode qui, dans beaucoup d'écoles, était théorique, même métaphysique.

TARRA étudia le sourd-muet et, ayant constaté que chez lui la faculté d'abstraire et par suite de réfléchir n'était pas développée, lorsqu'il se présente pour recevoir l'instruction, comme chez l'entendant-parlant, il voulut que tous les efforts de l'instituteur tendissent à mettre l'élève en possession du langage national, mais par la méthode maternelle, très logique parce qu'elle est conforme aux exigences de la nature. « Le professeur de sourd-muet, s'écrie-t-il, qui s'éloignerait de la méthode intuitive pratique pour faire connaître outre la valeur effective, la valeur grammaticale et la définition des mots qu'il enseigne, et leurs modifications, s'apercevrait bien vite que, avec le dualisme d'impressions, il introduirait dans l'esprit de son élève une confusion ruineuse et dans sa parole un travail qui en doublerait les difficultés; par suite il ne tarderait pas à reconnaître *qu'il aurait tué la langue avec la grammaire*, et, avec l'ef-

[1] Dante, *La divine Comédie*. Paradis, chant I.

fort inopiné des réflexions sur les règles il aurait doublé la puissance de l'erreur. » Toutefois tandis qu'il voulait qu'on épargnât au sourd-muet l'étude réfléchie de la grammaire en ce qui concerne les idées soit dans la nomenclature, soit dans les rapports, soit dans les diverses constructions de la langue italienne et celle de la psychologie et de l'idéologie, il trouvait cette étude indispensable pour l'instituteur afin que l'enseignement, sous un tissu pratique, eût une trame rationnelle. De cette manière les écoliers reconnaîtraient naturellement les règles et déduiraient les principes auxquels on fait appel dans la correction de leurs devoirs écrits.

Les adversaires ne lui manquèrent pas, mais en présence des bons résultats qu'il obtenait en comparaison de ceux qui pour enseigner la langue se servaient des théories grammaticales, il en vit se convertir à sa méthode, méthode qui était inspirée de celle du célèbre Valade-Gabel et qui permit de mettre le sourd-muet en possession de la langue nationale sans l'intermédiaire de gestes naturels ou artificiels.

Nous qui avons eu le bonheur de vivre près de l'abbé Tarra alors qu'il était en pleine vigueur, nous étions émerveillé de sa grandiose activité et de son habileté à ouvrir l'esprit de ses malheureux élèves. Dans la mimique comme dans la parole, il apparaissait toujours grand maître. Pour chaque idée il savait trouver des procédés ingénieux, se servant du dessin pour les choses qu'il ne pouvait présenter à ses élèves. Il parlait de tremblements de terre, d'incendies, d'inondations, et en même temps il dessinait en véritable artiste, sur l'ardoise, des maisons qui s'écroulent avec des personnes au milieu de ces ruines, d'autres en proie aux flammes ou entraînées par des fleuves ou des torrents menaçants.

Son école fut visitée par l'Auguste Sowano (1), par son frère le duc Amédée, par les illustres cardinaux Alimonda et Bapecelatro, par beaucoup d'évêques, d'hommes de lettres et de savants de toutes nations ; et tous partirent enthousiasmés de Tarra. A nous-même, il nous apparaissait toujours nouveau, émouvant jusqu'aux larmes non seulement les pieuses dames, mais encore les hommes sérieux et sans préjugés. Maxime d'Areglio était enthousiasmé de notre directeur : souvent il le visitait, mais sur le champ de l'action, lui disant un jour que, s'il était jeune, il voudrait se consacrer aussi à cet art si noble. Et Tommaseo, Giuliani Casanova de Naples avec quel intérêt et quelle affection ils s'entretenaient avec lui pour l'entendre parler de ses fils auxquels il ouvrait l'esprit et le cœur ! Que dirai-je encore du prélat de ce diocèse, Mgr Luigi Nazari di Calabiana, qui appréciait si hautement l'œuvre de ce prêtre distingué !

Je me souviendrai toujours du jour où Tarra alla, avec la nombreuse famille de ses élèves, visiter Alessandro Manzoni. L'illustre vieillard, heureux de cette visite, écouta étonné et ému, la parole de ces pauvres enfants, et après qu'ils eurent tous ensemble, récité pour lui la Salutation angélique, bien plus attendri encore, il leva les yeux au ciel, et avec des paroles dignes d'un si grand homme, il les bénit, puis il serra la main de leur père et maître, il la porta à ses lèvres, se réjouissant

(1) S. M. le roi Humbert I$^{er}$, ayant lu mon travail : *L'abbé J. Tarra*, m'a fait écrire par son secrétaire : « L'Auguste Sowano qui appréciait tant l'œuvre pieuse et civile à laquelle ce prêtre consacra tous ses soins et qu'il fit progresser, l'instruction des sourds-muets, a vu avec plaisir l'hommage que vous avez rendu aux vertus de votre vaillant maître. »

• •

qu'en Italie l'instruction des sourds-muets ait fait tant de progrès depuis Assarotti.

Oh ! que de scènes émouvantes je pourrais citer, et que de triomphes Tarra remporta par suite de la profondeur de jugement qui émanait de toutes ses paroles. Au mémorable Congrès de Milan il tint les membres sous le charme de sa parole et à Bruxelles, dans la langue de Lazius, je le vis causer avec un groupe de vaillants instituteurs allemands, qui l'applaudirent, pris d'un plus grand amour pour la cause à laquelle ils s'étaient consacrés. Partout, comme de l'Epée quand il parlait du petit muet, il tenait l'auditoire suspendu à ses lèvres, l'entraînait, touchant souvent le cœur du riche bienfaiteur, qui faisait ensuite verser dans ses mains l'obole pour la rédemption de ses fils chéris.

Nous pouvons donc dire avec raison que non seulement la célébrité dont jouit aujourd'hui l'Institution des sourds-muets pauvres de la campagne, on la doit à l'abbé Tarra, mais qu'on lui doit encore son agrandissement tant désiré par son fondateur même le comte Paolo Taverna, dont la sollicitude pour les sourds-muets s'était unie à l'amour paternel que Tarra nourrissait pour eux. Tous aujourd'hui applaudiront l'honorable Commission administrative pour avoir voulu qu'en face du monument de son premier Président on érigeât celui de son premier Directeur, faisant, de cette façon, mieux ressortir comment on doit à la charité et au génie de ces deux hommes cette œuvre qui éclaire l'esprit et améliore le cœur de ceux qui pendant plus de quarante-cinq siècles vécurent étrangers à ce qui élève l'homme au rang de la plus sublime des créatures de Dieu.

---

## RÉPONSE AU DICTIONNAIRE LAROUSSE

Berchem, 14 mai 1890.

MONSIEUR LE RÉDACTEUR,

Dans le numéro 2 de votre estimable journal, « vous ouvrez « vos colonnes à quiconque désirerait relever quelque point « de la doctrine professée dans un article intitulé *Sourds-« muets* et paru dans le 47e fascicule du *Dictionnaire « Larousse*. »

Permettez-moi d'user de votre invitation aussi digne que correcte.

Résumons l'article :

Il contient une proposition, une preuve et une conclusion.

*Proposition :* « Pour beaucoup de personnes compétentes « la méthode orale est plus qu'une modification, elle est un « danger, car elle exerce un effet déprimant sur l'intelli- « gence du sourd-muet; le langage par signes au contraire « est indispensable pour développer ses facultés intellec- « tuelles et lui inculquer les idées abstraites. »

*Preuve :* « Ce qui le démontre, c'est que les *élèves de* « l'*Institution nationale de Paris* instruits uniquement par « la méthode orale connaissent et emploient les signes tout « aussi bien que ceux qui les ont précédés.

*Conclusion:* « C'est donc une méthode mixte où la méthode « orale serait complétée par le langage des signes qui a pré- « valu au Congrès de Paris en 1889. »

L'on chercherait en vain une liaison quelconque entre la proposition et la preuve, tout d'abord, et ensuite entre les prémices et la conclusion.

Tout le monde sait que les conversations par signes entre sourds-muets sont banales ou immorales (1). Comment des signes employés subrepticement pendant la récréation ou en promenade pourraient-ils servir à rectifier les phrases apprises en classe et atténuer la fâcheuses influence de la méthode orale?

S'il est impossible de relier par les lois ordinaires du raisonnement le fait tiré de la persistance des signes à Paris, à la proposition à démontrer, il n'est pas plus possible de trouver la moindre conformité entre la conclusion et ce qui l'a amenée, ou plutôt ce qui l'a précédée.

La méthode orale pour les personnes compétentes du Congrès de Paris de 1889 exerce un effet déprimant sur l'intelligence et l'on demande son maintien et non son exclusion absolue et définitive! L'on propose de la *compléter* par le langage des signes.

C'est de cette alliance monstrueuse que doit naître le véritable enseignement ?

L'article *Sourds-Muets* du 47e fascicule a une toute

(1) L'abbé Lambert au Congrès de 1878 faisait cette déclaration qui n'a été contredite par personne. Tarra disait la même chose au Congrès de Bruxelles en 1883 et rencontrait la même adhésion.

autre visée que la sauvegarde des intérêts des sourds-muets et il est rédigé de telle façon qu'il ne peut y concourir. Les accrocs à la logique et au bon sens, l'insinuation malveillante envers l'Institution nationale de Paris, le compromis proposé sous forme de conclusion, tout révèle la poursuite d'un but personnel et la qualité de l'auteur.

Daignez agréer, Monsieur le Rédacteur, l'assurance de mon profond respect.

Le D^r^ CHARBONNIER.
Directeur de l'institut de Berchem-Sainte-Agathe.

---

## L'ABBÉ DE L'ÉPÉE AU THÉATRE

La direction du théâtre de l'Odéon a eu l'heureuse idée de remettre à la scène, le mois dernier, la comédie historique écrite par J.-N. Bouilly sous ce titre : *L'abbé de l'Epée.* La première représentation de cette pièce fut donnée au Théâtre-Français le 14 décembre 1799. L'abbé Sicard avait repris depuis trois ans la direction de l'Institution nationale de Paris et il est plus que probable que c'est à son instigation et avec l'aide de ses conseils que Bouilly écrivit sa pièce.

Une reprise de cette comédie avait lieu le 31 janvier 1875 au théâtre de la Porte-Saint-Martin, qui valut aux spectateurs la bonne fortune d'entendre, avant la pièce, une conférence de M. Ad. Franck sur l'abbé de l'Épée. Le *Journal des Débats* a recueilli le texte de cette conférence et nous aurons occasion de le citer dans un instant.

On connaît la donnée générale de la pièce : c'est l'épisode fameux du jeune comte de Solar, sourd-muet, dépouillé de ses biens et abandonné par un tuteur cupide ; il est trouvé sur la route de Péronne (et non à Paris sur le le Pont-Neuf, comme on le dit au théâtre) et conduit à l'abbé de l'Epée

qui reconnaît en lui un enfant d'origine élevée et entreprend de lui faire rendre ses biens et son rang dans la société ; de l'Épée meurt sans avoir vu la fin du procès. Dans la pièce de Bouilly, ses efforts sont récompensés à la grande satisfaction du public. « Le dénouement, dit M. Ad. Franck, est moins heureux dans la réalité que sur le théâtre. Le procès intenté en faveur du pauvre orphelin aux détenteurs iniques de sa fortune est gagné en cour du Châtelet, suspendu par arrêt du Parlement et finalement perdu au tribunal de la Seine, le 24 juillet 1792. Joseph ou Théodore, engagé comme soldat, meurt sur le champ de bataille, selon les uns ; dans un hôpital, selon les autres. On a eu raison de corriger les iniquités du sort ; il ne faut pas que le théâtre soit la peinture exacte de ce qui est. Il vaut mieux pencher du côté de l'idéal, du romanesque même, que du côté du réalisme. »

Passablement romanesque, en effet, est la comédie de J.-N. Bouilly. Pour un auteur de ce temps, il ne pouvait pas y avoir de pièce sans une intrigue amoureuse : il a donc fallu en introduire une qui aidât au dénouement préparé par l'auteur. C'est ainsi qu'à côté des trois personnages essentiels de la pièce, le jeune sourd-muet, son tuteur et l'abbé de l'Épée, on nous présente deux personnages épisodiques, deux jeunes amoureux dont l'inégalité de condition s'oppose à ce qu'ils s'épousent et qui pourront s'unir, au contraire, le jour où le plus riche des deux se trouvant ruiné par la réussite des projets de l'abbé de l'Épée, rien ne s'oppose plus au mariage. Voilà donc deux personnages intéressés au succès des revendications du jeune comte de Solar. Trois autres personnages y sont intéressés aussi, quoique à un degré moindre : madame Fanval, descendante ruinée d'une grande famille jadis opulente et qui ne peut pardonner au spoliateur du comte de Solar son orgueil de parvenu et les airs d'égalité qu'il prend avec elle ; Dupré, un ancien valet de chambre du petit sourd-muet, qui a servi de complice au tuteur et que les remords dévore ; enfin Marianne, une ancienne servante de la famille de Solar, qui a été chassée par le spoliateur et qui ne serait pas fâchée de reprendre sa place.

Tout ce monde conspire contre l'infâme tuteur et chacun a d'excellents témoignages contre lui. Il ne peut donc que succomber. Hélas ! Pourquoi les choses ne furent-elles pas ainsi dans la réalité ?

Nos réserves faites sur le romanesque de ces arrangements par trop préparés et peu conformes à la réalité, nous devons reconnaître que le caractère de chaque personnage a été bien indiqué par l'auteur et qu'il a su faire tenir à chacun le langage qui lui convenait, sauf toutefois au jeune sourd-muet qui, surtout par écrit, s'exprime avec une hauteur de vues et une élégance de style peu communes même chez les plus plus brillants de nos élèves.

Mais nous n'en tiendrons pas rigueur à l'auteur qui est bien excusable d'avoir voulu exalter le plus possible le génie de l'abbé de l'Épée et d'avoir voulu réagir contre les préjugés du public concernant les sourds-muets.

Le rôle de l'abbé de l'Épée a été fort dignement tenu par M. Jahan. M^lle^ Sanlaville n'a pas eu beaucoup de peine à rendre sympathique au public le personnage du jeune sourd-muet. Mais je leur reprocherai à tous deux de ne pas s'être suffisamment pénétrés du langage mimique dont ils ont eu à faire usage à tout instant. On nous a dit que feu Berthier, avait été appelé à fournir des indications aux acteurs chargés de ces deux rôles, lors des précédentes reprises. D'où vient que l'intelligent directeur de l'Odéon ne s'est pas rappelé que la maison de l'abbé de l'Épée était là, tout près, à deux pas de son théâtre, et qu'il n'avait qu'un signe à faire pour voir accourir à son aide des maîtres exercés qui auraient pu fournir à M. Jahan et à M^lle^ Salanville de fort utiles indications ?

Les autres rôles, ne présentant rien de particulier, étaient plus faciles à tenir, et l'ont été, en effet, très convenablement.

Somme toute, nous devons des remerciements à M. Porel pour avoir, par cette reprise, contribué à répandre dans le public l'admiration et la reconnaissance qui sont dues à l'abbé de l'Épée.

L. Goguillot.

# POUR LE CENTIÈME ANNIVERSAIRE

DE LA MORT DE

# SAMUEL HEINICKE (1)

(30 avril 1890)

*Il y a un siècle que tu es dans le tombeau,*
*Que tes* yeux, *des étoiles pour les sourds-muets,*
*Se fermèrent ; que ta* bouche, *faisant la clarté*
*Dans la profonde nuit de leur esprit, reste close.*

*Ta* main *vaillante, qui porta des coups si puissants*
*Repose, touchée des ombres de la mort.*

*Cependant ton prototype n'alla pas à la tombe*
*Avec toi — il vit en ceux qui t'ont suivi.*

*Ton pays natal a beaucoup de fidèles disciples*
*Et un pays après l'autre prête serment sous ton drapeau.*

*Qui pourrait compter les sourds, de qui maintenant la bouche est capable [de parler !*
*Le « son » et la « parole » donnent seuls la vraie clarté.*

*Des hauteurs du ciel tu vois s'épanouir*
*La moisson qu'avaient préparée tes efforts.*

*Mais entre les épis, s'élevant pleins d'espoir*
*Quelque mauvaise herbe se trouve, menaçant le bon grain :*

*Le vieux ennemi, contre qui tu maniais ta massue,*
*Est sur le point de relever son drapeau.*

*Mais, bon courage ! On a crié :* Vive la parole !
*Et ceux qui l'ont crié parferont ton ouvrage.*

*Pour eux point de repos jusqu'à ce que la méthode orale*
*Ait vaincu, que l'ennemi héréditaire soit tombé.*

*Alors sera accompli tout ce que tu as voulu.*
*Mais, combien de temps faudra-t-il encore ? — L'avenir est insondable.*

Traduit par Rau.

(1) Traduction d'une poésie composée par M. J. Vatter, le savant et vénérable directeur de l'*Organ*, et publiée dans le dernier numéro de ce périodique.

# NÉCROLOGIE

## Paul RIVIÈRE

M. Paul Rivière, professeur d'horticulture à l'Institution nationale de Paris, vient de mourir.

Pour le sourd-muet, la perte d'un professeur résonne à l'âme presque aussi douloureusement que la perte d'un père. En effet, alors que le père légitime ne s'occupe que de subvenir aux premiers besoins de son fils, de lui donner la vie physique, parce qu'il ne peut guère que cela pour le sourd-muet, le professeur, lui, a une tâche plus haute, plus difficile, celle de faire éclore l'intelligence, de développer les sentiments du cœur, de faire naître le sourd-muet à la vie morale et intellectuelle, qui est la seule vraie vie. Ayant cette vie-là, qui permettra à l'autre, la vie animale, de se continuer par surcroît, le sourd-muet est véritablement homme.

Mais tout homme qu'il soit, il n'est pas encore un citoyen, il n'est pas une utilité dans la société.

Il importe que le professeur se dédouble ou qu'il se fasse aider d'un autre. Cet autre bornera ses efforts, et quels efforts, à mettre entre les mains du sourd-muet une arme qui lui facilite la conservation de sa vie morale et intellectuelle, et de sa vie animale, en d'autres termes, lui procure la vie sociale. C'est le rôle du chef d'atelier, du professeur de métier.

Tel fut le cas de Paul Rivière.

Tous ceux qui sortirent de ses mains, tous ceux qui, demeurant en province, continuent leur premier métier, sont d'excellents ouvriers, partant de réelles valeurs sociales.

Mais Paul Rivière n'était pas seulement professeur de métier, c'était aussi un professeur dans toute l'acception du mot.

Oui, il a été le collaborateur obscur des professeurs de nom.

Qui, parmi ses anciens élèves, dont j'étais, ne se souvient des conférences qu'il nous donnait les jours de pluie, conférences mi-partie techniques roulant sur la profession, mi-partie scientifiques et mi-partie cours de langue ; car, il nous faisait faire des devoirs horticoles, et les phrases mal faites, les mots impropres, les inversions défectueuses, tout ce qui était contraire au français était repris, corrigé par lui.

N'est-ce pas qu'aider le sourd-muet à bien comprendre, à bien se servir de sa langue nationale, c'est aplanir les difficultés pour le professeur effectif?

Paul Rivière était plus encore. C'était aussi un moralisateur. Lorsqu'il lui fallait punir, il commençait toujours par réprimander. Et il avait soin

que ses réprimandes fussent publiques afin de frapper davantage l'esprit de ses élèves. L'ensemble de ses remontrances était un réel cours de morale civique.

Tous ceux qui furent les enfants intellectuels de Paul Rivière ressentent vivement sa disparition. Mais quelque chose de lui survit parmi eux : ses leçons, ses conseils, le souvenir de ses bontés, et cette idée fixe que c'est en partie à lui qu'ils doivent de n'être pas des parias.

Ils se souviendront toujours que ce n'est pas seulement par devoir que Paul Rivière les a fait ce qu'ils sont, mais bien par pur dévouement, par pur amour pour eux.

Henri GAILLARD.

## Nous lisons dans le *Républicain Orléanais :*

**Boiscommun.** — MORT DE M. PAUL RIVIÈRE. Un de nos compatriotes, aussi méritant que modeste, M. Paul Rivière, professeur de jardinage à l'Institution nationale des sourds-muets, vient de mourir, à Paris, à peine âgé de quarante-huit ans.

Ses obsèques ont été célébrées à la chapelle de l'Institution, en présence des élèves, du personnel et de M. le Directeur Javal, qui, en termes empreints d'une émotion partagée par l'assistance, a fait l'éloge du regretté maître.

L'inhumation a eu lieu à Boiscommun, dont la municipalité et les habitants se sont fait un devoir d'accompagner leur compatriote au champ de repos.

Né le 24 janvier 1842, à Montbarrois, près Boiscommun, Paul Rivière entra le 2 août 1870, comme simple jardinier à l'Institution nationale des sourds-muets de Paris, et là, malgré de très sommaires études, arriva à force de travail et d'énergique volonté, à conquérir le poste envié de professeur de jardinage, où il fit preuve de solides qualités et de connaissances consommées en horticulture et arboriculture, qui le firent admettre au rang des membres de la *Société centrale d'horticulture de France*, et le signalèrent à l'attention de M. le ministre de l'agriculture, qui lui décerna la croix de chevalier de l'ordre du mérite agricole.

En 1888, il publia un remarquable manuel de jardinage et d'agriculture, à l'usage des écoles primaires, et plus spécialement des institutions de sourds-muets, donnant ainsi la démonstration que la pratique ne lui était pas seule familière et qu'il savait encore la professer excellemment en théorie.

Très aimé de ses élèves et sympathique à tous ses collègues, son distingué directeur le tenait en particulière estime, et l'on peut dire que sa mort cause à l'Institution des regrets unanimes, et est pour elle une perte des plus sensibles.

Son frère, Gérasime Rivière, tombait à vingt ans, à Champigny, décoré de la médaille militaire, sur le champ de bataille.

Tous deux, ils ont honoré leur pays, et leur pays reconnaissant honore leur mémoire et gardera d'eux un pieux souvenir.

## Monseigneur le Chanoine DE HAERNE

L'enseignement des sourds-muets et le Parlement belges viennent de perdre leur doyen d'âge. Le chanoine de Haerne, le vénérable président du troisième et dernier Congrès international pour l'amélioration du sort des sourds-muets, tenu à Bruxelles, en 1883, est mort le 22 mars dernier, à l'âge de quatre-vingt-six ans.

Désiré-Pierre-Antoine de Haerne naquit à Ypres, le 4 juillet 1804, d'une ancienne famille originaire de l'Artois. Il fit ses humanités dans sa ville natale, et continua l'étude de la théologie au séminaire de Gand. Sorti du séminaire à dix-neuf ans, il fut envoyé comme vicaire à Moortsele, où existait à cette époque un petit pensionnat de sourds-muets. Le cœur et l'âme du jeune prêtre furent pris à la vue de ces malheureux, et la vocation pour notre enseignement spécial germa en lui dès le premier jour.

De Moortsele, l'abbé de Haerne fut envoyé à Bruges; mais il ne tarda pas à quitter le ministère pastoral pour la carrière de l'enseignement. Vers cette époque, quelque temps avant la révolution belge de 1830, il entra comme professeur au collège de Roulers. Là, il fit la connaissance de l'aveugle *Alexandre Rodenbach,* né en cette ville, en 1786, et qui fut avec l'aveugle *Fournier*, le premier élève du *Musée des Aveugles*, école ouverte en 1801 par Valentin Haüy, après le transfert de sa première école à l'hospice des Quinze-Vingts. Grâce aux efforts réunis de de Haerne et de Rodenbach, qui se mirent à la tête du mouvement des provinces belges, la ville de Roulers devint le foyer pour le *redressement des griefs*, qui fut le prélude de notre révolution. Aussi, lorsque le Gouvernement provisoire décréta les élections pour le Congrès national, l'un et l'autre furent élus membres de ce Congrès pour l'arrondissement de Roulers. Le rôle brillant qu'ils y remplirent détermina les électeurs à confirmer leur mandat pour la Chambre des représentants.

Tandis que l'aveugle Rodenbach continue à représenter cet arrondissement à la Chambre, sans interruption, jusqu'à sa mort, l'abbé de Haerne se retira, en 1833, du Parlement, pour fonder avec d'autres prêtres le collège de Courtrai, où il enseigna longtemps la rhétorique. Élu député de l'arrondissement de Courtrai, en 1844, il fut réélu jusqu'à sa mort. Spécialement versé dans les questions d'enseignement et d'économie sociale, auteur de plusieurs projets de lois, son activité lui permettait encore d'écrire des livres, de collaborer à des revues et de faire des recherches linguistiques, notamment sur le flamand. Mais son œuvre de prédilection fut l'éducation des sourds-muets: pendant onze ans, l'abbé de Haerne, élu à la dignité de chanoine, fut directeur des Sœurs de Charité (*Institution de sourdes-muettes*) à Bruxelles. Il créa, en outre, pour les sourds-muets catholiques anglais, à Boston-Spa, l'Institut de Saint-Jean de Beverley, et contribua beaucoup à la fondation d'un Institut similaire à Bombay.

Chanoine titulaire de Bruges, Docteur en Théologie, Prélat domestique de S. S. Léon XIII, Grand cordon de l'ordre de Léopold, etc., le chanoine de Haerne s'est éteint à Saint-Josse-ten-Noode, lez Bruxelles, le 22 mars 1890. Le 27 mars, il fut inhumé à Courtrai. Le Conseil communal de cette ville a pris l'initiative d'une souscription populaire et nationale, en vue de lui ériger une statue.

M. SNYCKERS.

## INFORMATIONS

**La Société pour l'enseignement simultané des sourds-muets et des entendants-parlants** a tenu sa 22$^{me}$ assemblée générale et publique, dimanche 11 mai, sous la présidence de M. Journault, sénateur, dans le grand amphithéâtre de la Sorbonne. M. Emile Grosselin, vice-président, a exposé comment avait été organisée une classe d'application à l'Exposition Universelle de 1889 et quels genres d'exercices, écrits et oraux, y avaient été faits sous les yeux du public, par les élèves sourds-parlants patronnés de la Société et instruits dans les écoles primaires de Paris ou des départements.

Après les exercices des élèves, des diplômes, des mentions honorables, et des médailles, dont une de vermeil, cinq d'argent et quarante-trois de bronze, ont été décernés aux instituteurs et aux institutrices qui instruisent des enfants sourds-muets et appliquent la méthode phonomimique.

*
* *

**Association Valentin Haüy**. — Le dimanche 4 mai, à deux heures, a eu lieu dans la grande salle de la Société d'encouragement pour l'industrie nationale, 44, rue de Rennes, l'assemblée générale de l'Association Valentin Haüy, pour le bien des aveugles.

M. Jules Simon présidait, ayant à ses côtés MM. Maurice de la Sizeranne et Martin, directeur de l'Institution nationale des jeunes aveugles.

M$^{me}$ Carnot, accompagnée de M. le lieutenant-colonel Toulza, assistait à la réunion.

M. de la Sizeranne, fondateur et secrétaire général de la

Société, a pris le premier la parole. M. de la Sizeranne, aveugle de naissance, est l'auteur d'un volume très curieux *les Aveugles par un aveugle*, couronné dernierement par l'Académie française. Possesseur d'une grande fortune, il la consacre toute entière au soulagement de ses frères d'infortune.

M. Méchet, trésorier, a présenté les comptes de la Société. Il en résulte que les recettes se sont élevées en moins de dix mois à 7,142 fr. et les versements à 4,338 fr.

Puis M. Dussouchet, professeur au lycée Henri IV, dans une longue mais intéressante causerie, a esquissé la psychologie des aveugles et fait un sentimental appel en leur faveur.

Après ce discours, souvent interrompu par les applaudissements, M. Jules Simon a prononcé une allocution charmante et émue.

Ce discours achevé, la séance a été levée à cinq heures.

*
* *

**Bourses municipales et départementales créées en faveur des enfants sourds-muets (année scolaire 1890-1891).** — AVIS. Les candidats aux bourses fondées par le Conseil municipal de Paris et le Conseil général de la Seine : 1° dans l'Institution nationale des sourds-muets, à Paris ; 2° dans l'Institution nationale des sourdes-muettes, à Bordeaux ; 3° dans la classe enfantine annexée à ladite Institution ; 4° dans l'Institution de M. Magnat, à Rueil (Seine-et-Oise), devront se faire inscrire du 1er au 31 mai 1890, à la préfecture de la Seine (direction de l'Enseignement primaire, bureau central), aux Tuileries, pavillon de Flore.

Les candidats qui se sont fait inscrire l'année dernière et qui n'ont pas obtenu de bourse devront, dans le même délai, déclarer s'ils persistent dans leur demande.

*Aucune inscription ou déclaration ne sera reçue après le 31 mai.*

Chaque demande doit être accompagnée des pièces suivantes :

1° Un extrait de l'acte de naissance ;

2° Un certificat constatant que la surdi-mutité du candidat est complète et ne paraît pas curable ; que l'enfant a été vacciné avec succès ou qu'il a eu la petite vérole, qu'il n'est point épileptique, qu'il n'est affecté d'aucune maladie contagieuse, ni de scrofule au second degré, qu'il jouit de la plénitude de ses facultés intellectuelles, et qu'il est apte à tous les travaux dont les jeunes sourds-muets sont capables.

Ce certificat sera délivré :

En ce qui concerne l'Institution nationale des sourds-muets de Paris, l'Institution nationale des sourdes-muettes de Bordeaux, et la classe enfantine annexée à cette Institution, par le médecin attaché à l'Institution nationale des sourds-muets de Paris. Il sera visé par le directeur de l'Institution ;

En ce qui concerne l'Institution de M. Magnat, par M. Magnat, directeur de l'établissement ;

3° Un certificat du maire constatant que les parents ne peuvent subvenir aux frais d'éducation de leur enfant ;

4° Un extrait du rôle des contributions délivré par le percepteur en ce qui concerne le postulant.

Dans les Institutions nationales de sourds-muets et de sourdes-muettes, les bourses ne seront accordées qu'aux enfants qui auront atteint :

Le 1er octobre 1890, *au moins* leur dixième année ;

Le 1er octobre 1890, *au plus* leur treizième année.

A la classe enfantine annexée à l'Institution nationale des sourdes-muettes de Bordeaux, les enfants peuvent être admis de six à sept ans.

A l'Institution de M. Magnat, les enfants des deux sexes pourront être reçus à partir de l'âge de six ans.

Il n'est pas accordé de dispense d'âge.

Toutefois, en ce qui concerne l'Institution nationale des sourds-muets, une exception à la limite supérieure d'âge peut être admise pour les candidats qui ont déjà reçu un commencement d'instruction, mais à la condition que préalablement à leur inscription, ils auront subi un examen spécial,

constaté par un certificat du directeur de l'Institution nationale attestant que leur instruction est en rapport avec leur âge et que leur admission peut être autorisée.

L'admission, à quelque titre que ce soit, n'est définitive dans les Institutions mentionnées ci-dessus qu'après que l'aptitude de l'enfant a pu être, dans l'établissement, l'objet d'un contrôle médical et administratif.

(*Bulletin municipal officiel*, 15 mai).

*
* *

**Sourd-muet écrasé.** — Le jeune Morel, sourd-muet, à qui ses parents avaient fait apprendre un état qu'il exerçait à Villiers-le-Bel, s'était rendu dimanche à la fête d'Ecouen. En revenant, par une nuit noire, et comme il n'entendait pas, il a été surpris par une voiture qui devait descendre la côte avec une grande vitesse. L'infortuné fut renversé et eut la tête broyée entièrement. La voiture continua sa course et le laissa en cet état sur la route où des camarades le trouvèrent en rentrant à Villiers-le-Bel. Les gendarmes d'Ecouen, les docteurs Branthomme et Gros se transportèrent sur les lieux immédiatement.

On ramena le pauvre jeune homme chez ses parents dont la douleur est impossible à décrire.

Tout le monde a pris part au deuil de sa famille.

*
* *

**Société d'appui fraternel des sourds-muets de France.** — La succursale de la Société, à Marseille, a ainsi renouvelé son bureau pour 1890 : *Président*, M. Bolentin ; *Secrétaire*, M. Reynaud-Bonim ; *Tésorier*, M. Martinon.

Deux succursales ont été récemment créées : celle de Tours, qui a pour *Président*, M. Gélibert ; *Vice-Président*, M. Honoré Frémont ; *Secrétaire-Trésorier*, M. Duverger. Celle de La Rochelle qui a pour unique *Président-Secrétaire-Trésorier*, M. Albert René.

*
* *

A la suite de l'article de M. L. Goguillot sur **les sourds-muets au théâtre**, article dont M. Sarcey parla dans *le* XIX<sup></sup>e *Siècle*, un groupe de sourds-muets, à la tête desquels se trouve M. Auguste Varenne, a l'intention d'organiser une représentation mimique qui aurait lieu dans une salle du passage de l'Opéra. M. H. Gaillard serait le secrétaire désigné de ce nouveau théâtre.

*
* *

Notre collaborateur H. Gaillard nous informe qu'un sourd-parlant, plus proprement un sourd produit de l'enseignement aural, c'est-à-dire un demi-sourd qui a été bien prêt de rester sourd-muet, vient d'être **embrigadé dans la police secrète**, service des jeux.

Il nous apprend également qu'une sourde-muette d'une grande beauté, mariée à un sourd-muet, vient, à la suite de frasques dénotant une réelle aliénation mentale, d'être **enfermée** au moins temporairement, **à l'asile Sainte-Anne.**

Nous verrons cette jeune sourde-muette et nous donnerons à nos lecteurs des renseignements complémentaires sur son état mental.

---

# BIBLIOGRAPHIE

---

**Inrichting voor doofstommen-onderwys te Rotterdam** (*Institution pour l'instruction des sourds-muets à Rotterdam*). Rapport général sur la trente-sixième année de son existence, 1888-1889.

Le 23 juillet dernier avait lieu à Rotterdam la trente-sixième assemblée annuelle générale des membres protecteurs de l'Institution des sourds-muets, placée actuellement sous la direction éclairée de M. Isaac Bikkers, digne successeur du Directeur honoraire, membre fondateur de l'Institution, l'honorable D. Hirsch.

Au début de la séance, l'honorable Directeur adresse à l'assemblée une chaleureuse allocution pour initier le public, dans la mesure du possible, à la tâche ardue et ingrate qui incombe au personnel enseignant, afin de démutiser les pauvres sourds-muets, et d'en faire des membres utiles de la famille et de la société.

Ce discours, aussi bien pensé que bien écrit, est suivi du rapport de M. le Secrétaire, le Dr A. Symons, sur la marche de l'Institution pendant l'exercice écoulé. Personne plus que le dévoué Dr A. Symons ne peut revendiquer une large part du bien que l'Institution de Rotterdam a pu faire, et qu'elle est appelée à faire dans la suite. En effet, c'est sur son initiative, qu'en 1852, un certain nombre de docteurs en médecine se réunirent dans le but de fonder un établissement pour l'instruction des sourds-muets de la Hollande, par la méthode orale, à l'exclusion de la mimique et de la dactylologie. Aussi est-ce de l'année suivante que date la création de l'école, qui en est à sa trente-septième année d'existence. Seulement, en présence du grand nombre d'élèves et eu égard aux progrès incessants réalisés dans notre enseignement spécial, l'Institution de Rotterdam se trouve à l'étroit, et se voit dans la nécessité ou d'agrandir les locaux existants ou d'en ériger de nouveaux. Voilà pourquoi l'honorable et dévoué rapporteur s'est vu forcé, l'année dernière déjà, de faire entendre un cri d'alarme et de solliciter de ses concitoyens et des pouvoirs publics, une large et prompte intervention pécuniaire. Voilà pour-

quoi aussi il avait convié tous les membres souscripteurs à cette œuvre éminemment humanitaire et philanthropique à se joindre à la Commission administrative de l'Institution pour arriver à une solution dans un avenir rapproché.

Il résulte du présent rapport que cet appel a été entendu, et qu'à la suite d'une réunion du 23 mars 1889, quelques habitants notables de Rotterdam, au nombre de trente-quatre, se sont constitués en sous-commission pour aider la commission administrative de l'Institution à recueillir les fonds nécessaires à la construction de nouveaux locaux.

Nous avons le ferme espoir que les efforts combinés de ces philanthropes finiront par mener cette belle entreprise à bien dans un avenir peu éloigné !

L'Institution de Rotterdam, comme celle de Groningue, est un établissement essentiellement philanthropique, soutenu en grande partie par la charité privée, à l'initiative de laquelle elle doit son existence. Ainsi, sur les cent quarante-neuf élèves qui ont fréquenté l'Institution pendant l'année scolaire 1888-89, on compte cent seize élèves qui ont reçu l'instruction gratuitement. De ces cent seize élèves, il y en a même soixante-quinze dont l'entretien chez des particuliers en ville a été entièrement ou partiellement à la charge de la commission administrative.

Tandis que dans quelques pays, notamment en Belgique, les établissements de sourds-muets, dirigés à titre gracieux par une commission administrative et soutenue par la charité privée, ne jouissant pas de la *personnification civile*, doivent vivre au jour le jour, et se trouvent généralement dans un état voisin de la gêne, les institutions hollandaises, décrétées d'*utilité publique*, voyant leurs ressources ordinaires s'augmenter d'année en année, peuvent étendre de plus en plus leurs bienfaits sur un plus grand nombre de malheureux, sans pour cela grever en quoi que ce soit les budgets communaux ou autres.

Le personnel enseignant comprend actuellement : un *directeur*, un *directeur-adjoint*, six *instituteurs de première classe*, deux *instituteurs de deuxième classe*, trois *aspirants-instituteurs* et un *professeur* spécial pour l'enseignement du dessin. Il comprend, en outre, quatre *maîtresses* pour l'enseignement des travaux manuels aux jeunes filles. S'il n'y a pas de maîtres spéciaux pour l'enseignement professionnel aux garçons, cela provient de ce que l'Institution de Rotterdam, étant un externat, ces derniers apprennent un métier, en rapport avec leurs aptitudes et leurs dispositions spéciales, en ville, chez des particuliers agréés et surveillés par le directeur et les autres membres du personnel enseignant.

M. SNYCKERS.

On nous annonce l'apparition prochaine de **deux nouveaux journaux**, tous deux publiés en Italie : *L'Educazione dei sordomuti* et *Il messagiere italiano dell'insegnamento orale*. Nous leur souhaitons à tous deux la bienvenue.

N. D. L. R.

*L'Éditeur-Gérant*, GEORGES CARRÉ.

Tours, imp. Deslis Frères, rue Gambetta 6.

REVUE INTERNATIONALE
DE L'ENSEIGNEMENT DES SOURDS-MUETS
Tome VI. — N° 4. Juillet 1890.

# DE L'ÉTAT LÉGAL DU SOURD-MUET

## DANS LA SOCIÉTÉ MODERNE

Un notaire peut-il recevoir des actes pour les sourds-muets? La solution de cette question, complexe de sa nature, exige quelques recherches rétrospectives sur l'état du sourd-muet depuis les temps anciens jusqu'à nos jours. Elle nous conduit à examiner le sourd-muet dans les différentes phases du développement de son intelligence, d'abord au point de vue de la civilisation, puis au point de vue de la jurisprudence.

### § Ier

### ÉTAT SOCIAL DU SOURD-MUET DANS L'ANTIQUITÉ, RÉSULTANT DES PRÉJUGÉS SUR SON INTELLIGENCE

Les plus grands philosophes, Aristote en tête (350 av. J.-C.), les excluaient de toute participation aux connaissances. Saint Augustin lui-même (420) les avait déclarés incapables d'arriver aux connaissances de la foi : « Quod vitium ipsam impedit fidem, nam surdus natu litteras, quibus lectis fidem concipiat, discere non potest. »

Ni la tradition ni les écrits ne nous donnent aucun autre renseignement jusqu'au VIIe siècle.

Seulement l'histoire ecclésiastique de Bède rapporte que saint Jean de Beverley, archevêque d'York, qui vivait en ce temps, guérit un sourd-muet.

Rien depuis lors, jusqu'à la fin du XVe siècle, ne nous parle

de l'intelligence des sourds-muets; il semble que personne, en aucun temps, en aucun pays, n'ait eu l'idée de s'occuper de leur éducation. Victimes de croyances funestes, considérés comme non susceptibles d'amélioration intellectuelle, ils étaient traités en animaux domestiques et pouvaient trouver, seulement dans les affections de la famille, quelques soulagements à leurs besoins physiques. Le terrible arrêt de saint Augustin servit à maintenir, durant des siècles, ces malheureux à l'état de bêtes de somme. Aussi ne vint-il à l'esprit de personne de discuter, d'examiner, pas même de poser la question de l'éducation des sourds-muets.

Considérés comme monstres frappés des malédictions célestes, la société croyait avoir rempli ses devoirs à leur égard, quand, en échange de leurs travaux manuels, elle leur avait fourni quelques soins de nourriture et d'entretien.

Dans les classes supérieures, les parents, oubliant tous sentiments d'humanité, se considéraient déshonorés d'avoir un de ces malheureux dans la famille, et cachaient leur confusion en confinant l'enfant au fond d'un cloître, ou dans une pension inconnue, pour le soustraire à toujours aux yeux du monde.

Qui nous dit que l'idée de plus d'un crime n'ait trouvé sa source dans ces préjugés inhumains propagés par les erreurs les plus grands philosophes, mais qui, heureusement, ont fait place aux doctrines plus saines de nos jours.

Ce n'est qu'au xvi[e] siècle seulement que les affections de la nature, l'humanité et la charité chrétienne cherchèrent à rendre à la société ces êtres disgraciés, en les appelant à la vie intellectuelle. Dès lors naquit l'idée de les soustraire, par la langue, à cette nuit profonde qui les entourait depuis toujours. Les recherches firent découvrir quelques essais de nature à porter le plus grand encouragement dans cette entreprise.

*Marche de l'éducation des sourds-muets*

En 1474, Rodolphe Agricola rapporte qu'il a vu un sourd-

muet de naissance comprenant ce qui était écrit par d'autres personnes et exprimant lui-même par écrit ses pensées.

En 1576, Jérôme Cardan posa, le premier, le principe théorique *vrai et le seul applicable à l'éducation des sourds-muets :*

« L'écriture peut retracer directement la pensée sans l'intermédiaire de la parole, témoin les écritures hiéroglyphiques, dont le caractère est entièrement idéographique. »

En possession de ce principe, nous marchons à grands pas dans l'œuvre humanitaire entreprise. Pierre Ponce, moine de Saint-Benoît, apprit aux sourds-muets à écrire et à comprendre la signification des mots écrits.

Nous trouvons dans les archives du monastère des Bénédictins à San-Salvator d'Ona, au sujet de la mort du frère Pierre Ponce, en 1585, qu' « il excella dans l'art d'enseigner aux sourds-muets à parler ».

« Les sourds-muets, ses élèves, parlaient, écrivaient, calculaient, priaient à haute voix, servaient la messe, se confessaient, parlaient le grec, le latin, l'italien, et raisonnaient très bien sur la physique et l'astronomie. Quelques-uns sont même devenus d'habiles historiens. Ils se sont tellement distingués dans les sciences, qu'ils eussent passé pour des gens de talent aux yeux d'Aristote. »

En 1615, Jean-Paul Bonet continua l'œuvre de Pierre Ponce et publia, en espagnol, un ouvrage sur l'art d'instruire les sourds-muets.

En 1629, Ramirez de Carion publia, sur cette matière, son ouvrage : *Maravillas de la naturaleza.*

Vers 1648, Jean Bulwer, en Angleterre, et en 1670 le père Fr. Lana-Terzi, professeur de rhétorique à Terni, produisirent des vues remarquables sur cet art. Vers 1660, Wallis, en Angleterre, et, en 1711, Élie Schulze continuèrent ces travaux.

Le XVIII siècle fournit une série nombreuse de philosophes se livrant à l'étude des moyens d'éducation des sourds-muets.

Qu'il nous suffise de citer les Lichwitz, les Buchner, les

Banmer, les Jorisson, les Solrig, les Weler, les Lasius Arnoldi et Heinicke, et grand nombre d'autres savants qui travaillèrent sans relâche à cette œuvre de bienfaisance.

Nous arrivons, en 1778, à l'ère heureuse qui, peu satisfaite des travaux personnels accomplis jusqu'alors, amena la création d'instituts publics ; l'électeur de Saxe eut l'honneur de fonder à Leipsick, sous la direction d'Heinicke, le premier établissement public destiné à l'éducation des sourds-muets.

Nous atteignons l'époque où la Providence nous envoya l'abbé de l'Épée, surnommé à juste titre le Père des sourds-muets, et son élève, continuateur de l'œuvre, l'abbé Sicard, suivis d'une pléiade d'instituteurs de mérite qui marchèrent sur les traces de ces deux fondateurs de l'école française.

(*A suivre.*) VAN BASTELAER, notaire.

---

## ENCORE LE DICTIONNAIRE LAROUSSE

On a lu dans la *Revue internationale* du mois de mai l'article *Sourd-Muet*, paru dans le 47e fascicule du *Dictionnaire Larousse*. M. le docteur Charbonnier, l'honorable directeur de Berchem-Sainte-Agathe, en a déjà relevé les nombreuses contradictions. Il nous reste à faire justice des insinuations malveillantes dirigées contre l'école de Paris.

On prétend que « les résultats obtenus dans cette Institution doivent être attribués à l'emploi des signes en dehors de la classe ; le maître cherche à les empêcher, mais il n'y réussit pas et c'est un bonheur pour lui. — Car son enseignement profite de cette influence bienfaisante sans laquelle ses efforts resteraient complètement stériles ».

Certes, tous ceux qui instruisent des sourds-muets savent combien il est difficile de les empêcher de faire des signes. A

Paris surtout on s'est heurté à des obstacles presque insurmontables. L'introduction de la méthode orale pure fut presque une révolution. C'était le renversement de traditions séculaires dans l'école même qui fut le berceau de la mimique, dans la maison de l'abbé de l'Épée. Comment les anciens élèves, si nombreux à Paris, comment les nouveaux initiés par les anciens, comment les professeurs sourds-muets eux-mêmes n'auraient-ils pas manifesté un attachement sincère pour une méthode qui avait présidé si longtemps à l'éducation de leurs frères d'infortune ! De là un courant d'opinion absolument contraire aux innovations venues de l'étranger, un véritable parti-pris contre lequel les professeurs de l'école de Paris ont dû lutter de toutes leurs forces et non sans succès. Si la victoire a été moins complète que dans d'autres institutions plus favorisées, d'où vient que l'on considère comme un bienfait ce que nous n'avons jamais cessé de regarder comme un danger des plus sérieux ? Quelles raisons a-t-on invoquées? Quelles preuves nous fournit-on à l'appui d'une théorie universellement condamnée aux derniers congrès? Pas une seule.

De pareilles affirmations méritent si peu d'être prises au sérieux que nous n'aurions pas songé à répondre, si les événements eux-mêmes n'étaient venus donner à nos adversaires le plus éclatant de tous les démentis. Il y a une autre Institution nationale (1) qui n'a pas rencontré sur son chemin les mêmes difficultés que celles de Paris et où *les signes ont pu être complètement supprimés.* Trois élèves de cette école viennent d'être reçus aux examens du certificat d'études. Ces élèves, instruits par les *professeurs mêmes de Paris* (2) qui chaque année sont envoyés à Chambéry, ont pu non seulement soutenir la comparaison avec les entendants des écoles primaires, mais encore prendre le pas sur leurs concurrents. Voilà une victoire dont la méthode des signes ne pourra pas se glorifier. Nous ne voulons pas en exagérer ici l'importance. Nous aurions d'autant plus mauvaise grâce à le faire

(1) l'Institution nationale de Chambéry.
(2) Voir aux « Informations » les détails relatifs à cet examen.

que l'un des lauréats a été notre élève pendant trois ans. Mais, en présence d'attaques aussi injustes que maladroites, le corps enseignant de l'Institution de Paris a le devoir de constater qu'il est toujours demeuré à la hauteur de sa tâche. Soucieux de ses intérêts en péril, puisqu'un succès vient couronner ses efforts, il doit en revendiquer sa part et fermer ainsi la bouche à ses détracteurs.

DUFO de GERMANE.

---

# LA COMMISSION ROYALE ANGLAISE

(*Suite*)

### *Classification des sourds-muets*

Diverses classifications ont été présentées aux membres de la Commission par MM. Van Praag, Gallaudet, etc. Voici celle que la Commission a adoptée et qui nous paraît en tous points rationnelle :

1° Les sourds de naissance ;

2° Ceux qui le sont devenus après la naissance :

*a*) Avant l'acquisition du langage ;

*b*) Après avoir déjà acquis une partie de la langue ;

3° Ceux qui possèdent un certain degré d'ouïe.

Avec ces derniers, la Commission pense qu'on devrait se servir de cornets acoustiques afin de corriger la prononciation et l'intonation, et d'améliorer l'ouïe qui peut, faute d'usage, s'affaiblir tous les jours de plus en plus.

D'après M. Graham Bell, un cinquième environ des enfants cotés sourds pourraient voir leur ouïe s'améliorer par l'instruction aurale ; ce sont les enfants *durs d'oreille de naissance* — *congenitally hard of hearing*. — On n'a jamais cultivé

l'ouïe chez ces enfants; ils n'en ont jamais fait usage pour l'acquisition du langage, de telle sorte qu'on les range volontiers dans la catégorie des sourds-muets.

Cette question du développement de l'ouïe chez leurs élèves paraît, du reste, intéresser au plus haut point les maîtres américains, et M. Graham Bell, de concert avec MM. Currier et Clarke, a inventé un audiomètre dont nous allons, en quelques mots, faire la description et expliquer le fonctionnement.

L'audiomètre de M. Graham Bell et consorts consiste essentiellement en deux bobines d'induction et un appareil magnétique générateur qui produit un courant intermittent d'électricité induit par l'action de la première bobine dans la seconde; celle-ci est voisine d'un téléphone. L'intensité du courant induit dépend de la distance qui sépare les deux bobines, de telle sorte que si on les rapproche l'une de l'autre, on obtient un bruit très intense; si on les écarte, le son diminue progressivement; à une certaine distance on n'entend plus rien. L'écartement des deux bobines fournit donc la mesure du pouvoir auditif (1).

### *Causes de la surdité*

Les causes de la surdité sont diverses. Elle est congénitale ou accidentelle. La surdité congénitale est due à un arrêt de développement de l'oreille interne. La surdité accidentelle peut être occasionnée par une inflammation catharrale de l'oreille moyenne. Dans beaucoup de cas elle survient dans le jeune âge à la suite de la scarlatine et autres fièvres éruptives.

### *Surdité congénitale*

La surdité congénitale tient à deux causes principales :

1° Les mariages entre sourds-muets de naissance;

2° Les mariages consanguins.

(1) Par une coïncidence assez fréquente dans l'histoire des inventions, nous apprenions, au moment même où nous lisions la description de l'audiomètre de M. Graham Bell, qu'un instrument basé sur le même principe vient d'être inventé par le Dr Cheval, médecin militaire. Nous en donnerons la description dans notre prochain numéro. N. D. L. R.

On a constaté qu'en Allemagne, en Suisse, en Italie, tous pays où la méthode orale prévaut, les sourds-muets se marient beaucoup moins entre eux qu'en Angleterre et aux États-Unis.

La Commission recommande de dissuader énergiquement les sourds-muets de naissance de se marier avec leurs pairs.

Dans la région des Alpes, la Lombardie et le Piémont, le nombre des sourds-muets est trois fois plus considérable que dans aucune autre partie de l'Italie; cela tient à ce que les mariages consanguins sont très fréquents dans ces pays.

Un recensement fait en Irlande en 1871 a démontré que les chances de surdi-mutité chez les enfants issus de mariages consanguins sont en raison directe du degré de parenté des auteurs. Ainsi, sur 135 cas observés, les père et mère étaient cousins au premier degré dans 84 cas, au second degré dans 40, au troisième dans 10 et au quatrième degré dans 1 cas.

La Commission déconseille donc absolument les mariages consanguins.

### *Éducation des sourds-muets. — Internats et Externats*

Les sourds-muets ne peuvent être instruits avec les entendants; il leur faut un enseignement spécial. Et, quelle que soit la méthode employée pour les instruire, des classes particulières et des professeurs spéciaux sont indispensables.

On peut faire l'éducation des sourds-muets soit dans des institutions ou internats soit dans des externats.

Les membres de la Commission royale, au cours de leur enquête, ont trouvé des partisans de chacun des deux systèmes. Nous allons rapidement faire connaître les principaux avis fournis sur cette question.

M. Owen est partisan de l'internat; il pense que l'instruction donnée dans les institutions est plus profitable que celle qui est donnée dans les externats.

M. Suxton estime que cinq années d'instruction dans un externat n'équivalent pas à plus de la moitié du même temps passé dans une institution.

De l'avis de M. Schönteil, si les parents sont capables de s'intéresser à l'éducation de leur enfant, l'externat est préférable à l'internat, car la meilleure des institutions ne peut jamais, en ce cas, remplacer la famille. Mais si les parents ne peuvent pas s'occuper de leur enfant, et entretenir l'instruction reçue par lui à l'école, il vaut mieux alors que l'enfant soit confié aux soins de maîtres intelligents dans une institution.

MM. Elliott, Buxton et Graham Bell sont d'avis que l'isolement des sourds-muets dans une institution contribue à les mettre sous la dépendance des entendants et ne les prépare pas à *la lutte pour la vie* (*to buffet with the world*) quand est venu pour eux le moment de quitter l'école. Ils estiment qu'il est très avantageux pour les sourds-parlants de se mêler eux entendants, de jouer avec eux; ils prennent ainsi l'habitude de se servir constamment de la parole; cette vie commune avec les entendants produit un très grand effet sur leur esprit et ils sont moins exposés à rester une classe à part dans la société, ne vivant exclusivement qu'entre eux, se mariant par conséquent de même dans la majorité des cas.

En Allemagne, il existe de nombreux externats. Les enfants qui les fréquentent — si les parents n'habitent pas assez près — sont placés dans des familles, jamais plus de deux ou trois dans la même, et les professeurs visitent de temps en temps ces familles pour s'assurer que les enfants sont nourris et soignés convenablement.

La Commission conclut cependant à l'utilité des institutions pour donner l'enseignement à la majorité des enfants sourds-muets, excepté dans les conditions particulièrement favorables des grandes villes. Elle ajoute, il est vrai, qu'elle n'est disposée à recommander aucun des deux systèmes comme méritant d'être exclusivement adopté, car tous les deux présentent respectivement des avantages et des inconvénients.

(*A suivre.*)

H. MARICAN.

# UNE IDÉE

Le but *idéal* dans l'enseignement des sourds-muets, serait de les amener au degré d'instruction atteint ordinairement par les élèves des écoles élémentaires. Cependant, il faut l'avouer, ce but reste toujours dans son état d'idéàlité pour différentes causes connues de tous ; et personne parmi les maîtres expérimentés ne pourrait sérieusement le nier. Laissons donc de côté le but *idéal*, considérons qu'il y en a un *possible*, et que, par cela même qu'il est possible, il doit se réaliser dans un temps plus ou moins long. Je dis dans un temps plus ou moins long : 1° parce que, j'en ai la confiance, notre didactique fera des progrès ; 2° ensuite parce que (chose encore plus pénible à avouer) ce but possible est encore généralement loin des résultats réels de notre enseignement.

Autrefois j'eus occasion (1) de parler d'un moyen qui pourrait nous amener à de meilleurs résultats dans l'instruction des sourds-muets. Mes observations furent alors favorablement accueillies ; et c'est ce qui m'encourage aujourd'hui à soumettre au jugement de mes confrères une autre idée que je vais indiquer toujours dans le même but d'améliorer les résultats obtenus dans nos écoles ; *idée* qui, étant mise en pratique, même comme un simple essai, montrerait d'elle-même qu'elle n'est pas mauvaise.

L'instruction des sourds-muets a deux parties bien différentes entre elles. La première qui est, et reste toujours la caractéristique principale par laquelle elle diffère essentiellement de celle qu'on donne aux enfants du peuple ; tandis que la seconde peut s'en rapprocher plus ou moins, sinon par la méthode didactique, qui sera toujours une spécialité, du moins par les matières de l'enseignement et les résultats *possibles*. La première partie dont j'entends parler, est celle

(1) Voir *Revue internationale*, année V, page 199 et page 231.

qui comprend l'enseignement de l'articulation et les premiers pas vers la méthode objective, ce qui exige une manière de faire toute particulière ; par conséquent, il est inutile de penser à des réformes sur ce point. Mon *idée* se rapporte donc à la deuxième partie de notre enseignement, c'est-à-dire, à la période qui va du moment où l'on commence à enseigner la langue nationale aux sourds-muets jusqu'à celle de leur complète instruction. Nos classes sont actuellement organisées de manière que chacune a un maître qui d'après un programme établi d'avance, amène ses élèves jusqu'au point qui lui est possible, eu égard à lui-même et aux élèves. Cet arrangement a des inconvénients dont je ne parlerai pas ici, car ils ont été signalés ailleurs, alors que l'on propose d'établir dans nos classes la succession alternative des professeurs. Dans ce cas chaque maître prendrait un groupe d'élèves à leur entrée pour le garder jusqu'à leur entière instruction. Ce système, proposé pour remplacer l'autre, présente à mon avis des difficultés bien plus graves, et une moindre probabilité de bons résultats (peut-être ceci est une manière de voir à moi) : 1° parce qu'il n'est pas toujours facile d'avoir des maîtres qui aient la même habileté pour toute branche d'instruction ; 2° parce que je crois que si, pour les adultes le changement est agréable, pour les enfants, c'est une chose souvent utile ; et je dirais presque nécessaire pour les sourds-muets. Je laisse de côté toute autre considération qui n'aurait pas ici de raison d'être, pour parler d'un troisième système.

Ne pourrait-on pas appliquer dans les écoles de sourds-muets le système en vigueur dans les écoles secondaires et qui a pour base la division des matières d'enseignement entre les différents professeurs ? Dans la seconde partie de notre enseignement notre activité se propose pour but : 1° de donner au sourd-muet la connaissance des formes grammaticales de la langue qui doivent être ensuite son moyen de communication familière ; 2° de lui donner des notions d'histoire, de géographie, de calcul, de phénomènes naturels, etc., qui doivent l'amener par degrés à la possession d'un patri-

moine de culture générale qui, à sa sortie de l'école, le mette à peu près dans l'état où se trouve sous ce rapport l'enfant ordinaire lorqu'il quitte l'école élémentaire.

Ne pourrait-on pas partager les matières d'enseignement de la deuxième partie entre les professeurs des classes moyennes et supérieures et procéder de manière à ce que les élèves eussent un maître particulier pour chaque matière ou pour deux tout au plus ?

On retirerait sans doute de cet arrangement les avantages qui suivent :

(*a*) Plus d'habileté dans la lecture sur les lèvres ;

(*b*) Développement mieux gradué dans chaque matière et par conséquent un plus grand progrès en chacune d'elles ;

(*c*) Plus d'activité de la part des professeurs et des élèves ;

(*d*) Plus d'attrait pour l'enseignement chez les uns et les autres ;

(*e*) Tous les biens qui dérivent d'une parfaite uniformité de méthode.

Comme mon intention est de proposer simplement une idée, je ne veux pas discuter séparément chacun des susdits avantages. Je me réserve de le faire dans le cas où quelqu'un combattrait mon idée, car alors une discussion deviendrait nécessaire afin de voir si les inconvénients surpasseraient les avantages.

J. Ferreri.

## LES SOURDS-MUETS AU SALON

Comme tous les ans, quelques artistes sourds-muets ont soumis au jugement du public le fruit de leurs efforts et de leur réflexion et, à l'instar de leurs confrères entendants, quelques-uns d'entre eux ont cru devoir quitter le salon du palais de l'Industrie pour émigrer vers les régions moins officielles du Champ de Mars, et tandis que MM. Loustau, Chéron,

Colas, Choppin, Martin, etc.., restaient fidèles à M. Bouguereau, MM. Beaudeuf et Georges Ferry croyaient devoir porter à la cause de M. Meissonnier l'appoint de leur talent et de leur expérience.

Nous ne nous occupons guère cette fois-ci que des envois qui ont été faits aux Champs Élysées. Commençons, si vous le voulez bien, par la sculpture, car, c'est, il faut bien le dire, l'art qui convient le mieux aux tendances et aux aptitudes des sourds-muets et c'est celui en effet dans lequel ils réussissent le plus aisément.

*
* *

M. **Douglas Tilden**, un jeune Américain fort instruit, et qui ne travaille que depuis fort peu de temps, m'assure-t-on, vient d'exposer deux études qui comptent certainement parmi les meilleures de cette année. C'est d'abord la reproduction en bronze d'une statue en plâtre déjà exposée l'an dernier. C'est intitulé « Basseball ». Un jeune homme coiffé de la casquette américaine, vêtu sommairement d'une culotte et d'un veston, se dispose à lancer la balle à son adversaire. Il y a dans cette œuvre une énergie et un réalisme peu communs. Au sortir des mièvreries d'une école qui tend de plus en plus à ramener la sculpture à la fabrication du simili-bronze d'art pour la décoration des cheminées bourgeoises, il fait bon regarder cette œuvre forte et saine dénotant déjà une certaine expérience et des aptitudes désormais incontestables. A côté de « Basseball », M. Tilden, nous montre son « Tired-boxer », le Boxeur fatigué. Nous aimons moins cette œuvre, quoiqu'elle soit, comme la première, la manifestation d'un talent absolument hors de pair. N'oublions pas de dire que ce jeune artiste vient d'obtenir une médaille.

*
* *

M. Tilden est l'élève de M. Choppin, l'auteur de la statue de Broca et du « vainqueur de la Bastille », c'est ce qui nous amène à parler de la « Sainte-Cécile » qu'expose cette année le célèbre artiste. M. **Choppin** a essayé cette fois du mysticisme, et il faut convenir qu'il s'en est tiré à son honneur.

Tâche délicate en effet pour un sourd-muet que de matérialiser cette morbidezze de l'âme qui est la condition même de l'esprit des saintes. La figure est charmante, modelée très délicatement, mais les mains surtout sont exquises, dans leur mouvement empreint d'une grâce toute particulière.

*
* *

**M. Félix Martin,** l'auteur de la statue de de l'Épée, nous montre cette année un buste du duc de Padoue que nous avons déjà vu en plâtre l'année dernière. Nous n'insisterons pas davantage sur cette œuvre dont M. Goguillot a dit l'année dernière tout le bien possible. M. Martin expose encore un grand Ferré destiné à la petite commune de Longueil-Sainte-Marie (Oise).

*
* *

**M. d'Aragon**, un nouveau venu, pour nous du moins, car, il ne nous semble pas avoir encore rien vu de lui, nous donne une tête d'étude en cire. C'est un petit médaillon exquis, dans lequel le fini de l'exécution fait pardonner la sécheresse qn'entraîne presque toujours l'emploi de la cire.

*
* *

A signaler encore de **M. Lussy** « les plaisirs de la ronde », fontaine décorative que l'artiste nous présente sous la forme d'un médaillon en plâtre, et de **M. Hennequin** un buste en plâtre et le portrait en médaillon de M[me] veuve Ricord, où il affirme une fois de plus son talent consciencieux.

*
* *

M. **Desperriers,** à notre grand regret n'a rien envoyé cette année.

*
* *

La peinture est, il faut bien en convenir, inférieure à la sculpture. Parmi tous les peintres sourds-muets qui ont coutume d'exposer au Salon des Champs-Élysées, seuls MM. Loustau et Chéron ont répondu à l'appel.

M. **Loustau** n'est pas un inconnu pour le public parisien. Ses petits sujets toujours traités avec esprit, mais dans une

facture un peu uniforme ont fait la joie des Parisiens qui viennent le dimanche se presser dans les salles du Palais de l'Industrie et qui en général apportent plus d'attention au sujet qu'à l'exécution. M. Loustau soumet cette année à la critique deux petites toiles *l'Incognito* et *la Sieste* qui se recommandent par les qualités que je viens de signaler.

Une jeune femme qui, pour se mettre en règle avec les convenances, a enveloppé ses jambes d'une draperie avec plis un peu vagues et qui dissimule son visage derrière un loup, pose devant un appareil photographique. On n'aperçoit pas la tête du monsieur qui opère, puisqu'elle est cachée sous le voile traditionnel, mais on suppose aisément qu'elle ne doit point s'ennuyer; pendant ce temps, un autre monsieur aux favoris gris qui passe sa tête par une porte entre-bâillée cherche à reconnaître l'identité de la dame au loup. La composition est drôle, mais la tonalité générale est un peu noire. M. Loustau est un homme de tradition qui a peut-être eu tort de ne point vouloir éclairer sa palette et de ne point faire de concession à ces polissons de l'école du plein air.

*
* *

Même reproche à M. **Olivier Chéron** dont la marine très consciencieuse manque de transparence et paraît d'une exécution un peu sèche.

*
* *

C'est le reproche contraire que nous ferions plutôt à M. **Armand Berton** dont le pastel « la Communiante » est un peu *flou*, encore qu'il soit exquis et d'une exécution habile et pleine de charme.

*
* *

Citons pour finir, dans la section de lithographie, les envois de MM. Colas et Cauchois. M. **Colas** expose une lithographie d'après le célèbre tableau de « Remy Cooghe » *le Combat de coqs*, et M. **Cauchois**, un élève de M. Colas, une excellente lithographie d'après « le Vainqueur de la Bastille » de Choppin.

René Dumont.

# DE L'UTILISATION DES SOURDS-MUETS

## COMME ARTISTES MIMES

*A M. Francisque Sarcey.*

I

« ... Il n'y a plus guère de pantomime, bien que nous ayons en ces dernières années tâché de relever le genre du discrédit où il est tombé (1). »

Telle est la constatation que vous faites dans vos commentaires sur l'article de mon savant ami, M. L. Goguillot, sur les sourds-muets au théâtre.

Constatation cruellement vraie. En mes heures d'incurable ennui, j'ai eu beau parcourir tous les théâtres de genre, de l'Hippodrome aux Folies-Bergères en passant par l'Eden-Théâtre, je n'ai rien trouvé de ce que je cherchais. Des clowns, oui, il y en avait, mais combien prétentieusement bêtes, drôles à force de bouffonnerie, de grimaces énervantes de contorsions exaspérantes, de pirouettes et de culbutes dépourvues souvent d'originalité, et, à grand renfort de gestes désordonnés, incompréhensibles, d'un élancement étriqué, à la fois sans réalisme comme sans poésie.

De pantomimes françaises, point; de pantomimes anglaises et américaines, exentriques dans toute l'acception du mot, où dominent l'acrobatie, l'équilibrisme et même le déséquilibrisme — un peu partout.

Il y a bien au Conservatoire une classe de pantomime. J'ai eu l'occasion de voir quelques-uns des sujets femmes sortis de cette pépinière. On les fait presque toujours jouer dans des

(1) *Le XIX<sup></sup> siècle*, du 14 mars 1890.

ballets, de sorte que les moindres actions scéniques peuvent jeter une certaine clarté dans l'obscurité de leurs noémutolalies (1).

Car leur signes, il faut l'avouer, n'ont pas toujours l'air de dire quelque chose, ils sont parfois plus conventionnels que ceux des sourds-muets ; les initiés seuls peuvent les comprendre, mais le public entendant comme le public sourd-muet reste la plupart du temps stupéfait devant leurs pyrotechnies de gestes (2), n'ayant que la satisfaction d'admirer combien lesdits gestes sont rapides, pressés, graciles, charmants et troublants.

Les jeux de physionomie, d'autant plus expressifs qu'ils évoluent sur des minois futés parviennent aussi à désenténébrer leur pantomime. Je pourrais en dire autant des mouvements du torse, des déhanchements plus ou moins lents ou vifs, lourds ou légers, de la continuelle agitation dansante des jambes.

Mais ceci n'est que de la pantomime très spéciale.

On m'a parlé du *cercle funambulesque* fondé pour ressusciter les anciennes *Funambules* du fameux boulevard du Temple. N'ayant jamais pu aller voir ce qui s'y passe, je m'abstiendrai de manifester mon opinion. A en croire cependant un journal mondain (3), ce cercle est « un endroit unique » où « l'on peut suivre son rêve et s'imaginer que l'on entend des vers sublimes ou de la prose exquise ». On doit y essayer de la pantomime moderne, puisque le journal dit d'une actrice, Mlle Ellen André, qu'elle a été « d'un willetisme charmant ».

De la pantomime décadente alors !

Le théâtre d'application de la rue Saint-Lazare donnerait lui aussi, des pantomimes de temps à autre. On les prétend superbes. Mais je crois savoir qu'on y prise davantage les marionnettes.

Dans son article, M. Goguillot cite une toute petite panto-

(1) Énonciations de pensées par gestes. Voir le *Sourd-Muet*, par Gueury et Grégoire.
(2) Émile Bergerat, *Le Viol*.
(3) *La vie Parisienne*, du 15 février 1890.

mime, simple lever de rideau qui a fait sa joie à l'Éden. Pour qu'une scène mimée fût si exquise pour un dilettante comme lui, il fallait qu'elle fût rudement vraie et remarquablement bien jouée. Et cela a été ainsi parce que l'auteur de la pantomime s'est incarné lui-même dans le personnage rêvé par son cerveau. Ce fait corroborant une observation de Paul Legrand (1) n'est pourtant pas unique. Chaque fois que, par ma qualité de secrétaire général de diverses sociétés importantes de sourds-muets, je suis appelé à leurs réunions, il m'est donné de remarquer tantôt un, tantôt deux ou trois sourds-muets se livrer, en attendant l'ouverture de la séance à des pantomimes absolument personnelles, où les signes conventionnels sont presque rares, et qui déchaînent chez leurs collègues un fou rire irrésistible. Le plus souvent c'est de la pantomine racontée évoquant à vif des histoires vraies ou imaginées. Des fois ce n'est pas une gaieté qui court parmi les spectateurs silencieux, mais une tristesse profonde ; tantôt une épouvante glace les visages ; tantôt une compassion les attendrit. C'est que le fait mimé, vrai ou non, a touché la corde sensible des cœurs, d'autant plus que les signes du mime vibraient de toutes les joies, de toutes les souffrances endurées par son cœur à lui, et que, tout comme un trouvère, il a exhalées en un poème de gestes, dont le sujet est mi-partie réel, mi-partie irréel, comme la plupart des œuvres littéraires. « Le style, c'est l'homme, » a dit Buffon. Or, si avec Littré on entend par style, « le langage considéré relativement à ce qu'il a de caractérisque ou de particulier », le style du langage des signes est certainement la pantomime parce qu'elle frappe le plus par ses phrases simples et superbes, de même que le feraient des gestes simples et superbes. J'ai d'ailleurs observé que les sourds-muets dont la gesticulation se rapprochait le plus de la pantomime, c'est-à-dire aimaient à faire des gestes de haute envolée qui peignaient réellement une chose, même aux yeux des profanes, étaient des hommes remarquables : Dusuzeau, Rémond, Théobald, Cochefer, etc. ; et leurs

(1) Voir le numéro de mars 1890, p. 356.

sentiments, leurs passions se révélaient dans leurs signes avec un relief puissant, ce qui prouve la profonde vérité de l'axiome du grand naturaliste. En d'autres termes, ce sont de véritables orateurs sourds-muets et leur influence sur la masse silencieuse mérite d'être étudiée, ne fût-ce que pour vérifier si les sourds-muets peuvent eux aussi subir les maladies de l'imitation, sous leurs deux formes principales: l'intimidation et l'hypnotisation (1).

## II

J'ai parlé de sourds muets racontant à leurs confrères en langage naturel des signes des histoires intéressantes dont ils sont eux-mêmes les auteurs ou les héros.

Dans le langage naturel des signes, « peinture toujours animée et pittoresque, dit Puybonnieux, le signe est toujours fidèle, toujours exact, lorsque celui qui le fait connaît d'une manière parfaite l'objet dont il parle, ses propriétés et son utilité (2). »

Eh bien! qu'on donne à ces sourds-muets le cadre nécessaire pour raconter leurs histoires non seulement par des gestes, mais par des attitudes du corps, par des mouvements, par des jeux de scènes, en un mot qu'on leur permette de jouer une *pantomime drame* ou une *pantomime-comédie*, on verra s'ils n'émotionneront pas davantage.

Seulement, vous craignez, Monsieur et cher maître, que les sourds-muets ne possèdent pas « les premières qualités d'un bon mime » qui « sont et la mobilité de la physionomie et la vivacité du regard ».

Vous appuyez votre appréhension de cette remarque:

« Tous les sourds que j'ai eu l'occasion de voir avaient, au contraire, l'œil étonné, arrêté, presque terne; le visage ne bougeait pas: il était celui d'un homme dont on dit par badinage qu'il est sorti. »

Votre observation peut être vraie, suivant les cas. S'il

(1) Voir un article de M. G. Tarde, dans un des derniers numéros de la *Revue scientifique*.

(2) On accuse le langage mimique d'être immoral. Je réfuterai cette assertion dans un prochain article.

s'agit d'un sourd esseulé en la compagnie d'entendants ne prenant aucune attention à lui, votre portrait est frappant; un Français écoutant sans comprendre une société de Cosaques serait absolument dans le même cas. S'il s'agit d'un sourd allant seul son chemin et que des chagrins, des ennuis ont abattu, votre portrait, encore, est ressemblant; mais s'il s'agit de deux sourds avec des entendants, s'il s'agit d'une multitude de sourds réunis, votre portrait ne peut plus être vrai.

Je pourrais vous citer une foule d'observations opposées à la vôtre. Je me contenterai de celle-ci que je trouve dans *le Temps* du 24 juillet 1888. Le rédacteur, M. de Vorney, parle d'un banquet organisé par la *Ligue pour l'Union amicale des sourds-muets*, et il constate chez les convives, « des physionomies franches, ouvertes, joyeuses, la marque d'une intelligence très vive, très en éveil. Peut-être plus que chez les parlants leur regard est d'une mobilité d'expression extraordinaire, pétillant d'esprit et de malice. »

(*A suivre.*) H. GAILLARD.

---

# HYGIÈNE SCOLAIRE

## Les Bains. — Déviations de la colonne vertébrale

Les apôtres du surmenage scolaire, qui voient dans le trop grand nombre d'heures de classes la cause de tous les maux de notre jeunesse, feraient bien, en attendant la réalisation de leur rêve, de chercher à remédier autant que possible aux conditions hygiéniques défectueuses dans lesquelles se trouvent les enfants de la classe pauvre. J'ai visité ce matin un établissement installé depuis quelques semaines dans un

bâtiment d'école d'un quartier ouvrier, je veux parler des *Bains scolaires.* Les bains scolaires, qui ont pris naissance en Angleterre, se sont promptement répandus en Allemagne, sous l'influence de Flügge et du Dr Schede. Quoique ces bains soient installés dans la plupart des villes de l'Allemagne, il leur a fallu plusieurs années pour venir s'acclimater chez nous, cet essai étant à ma connaissance le premier fait en Suisse (1). L'installation est des plus simples. Dans un des locaux du souterrain on a installé au plafond un réservoir à eau. L'eau y remonte par un serpentin au centre duquel brûle une flamme de gaz. Des tuyaux aboutissant à des pommes d'arrosoir partent de ce réservoir. Sous chaque pomme se trouve un tube dans lequel se place l'enfant qui va être douché. Celui-ci est préalablement savonné vigoureusement des pieds à la tête, après quoi une douche de 28° lui tombe sur le dos. On douche tous les jours, de 9 à 11 heures du matin. Une semaine est consacrée aux filles, l'autre aux garçons ; le même enfant peut avoir sa douche tous les quinze jours. On ne baigne que ceux qui le veulent, ou ceux qui sont par trop sales et que le maître fait baigner. Le résultat a dépassé toutes les espérances. Accueillie d'abord avec une certaine méfiance, l'innovation a eu bientôt auprès des enfants un tel succès que dans la dernière quinzaine, sur 1,200 enfants que contient ce bâtiment, on en a douché 840. Si l'on ajoute à cela l'institution des *soupes scolaires* pour les enfants pauvres, produit de l'initiative privée et de collectes faites dans les classes, celle des *draps* et des *souliers scolaires* qui, au commencement de l'hiver, a habillé et chaussé plus de 4,000 enfants (1/3 de la population totale des écoles), je crois que l'on aura plus fait pour le bien et la santé des enfants, qu'en leur retranchant une heure de leçon par jour, heure employée par la plupart à rôder ou à mal faire.

A l'occasion de l'inauguration de l'*Institut orthopédique* de Zurich, M. le Dr W. Schulkess a fait une communication sur les *courbures de la colonne vertébrale chez les enfants*

(1) On sait que l'Institution nationale de Paris possède une piscine merveilleusement installée où chaque élève passe une fois par semaine.

*assis.* A l'aide d'un appareil spécial, il obtient la projection de la colonne vétébrale dans le plan sagittal et dans le plan frontal. Il a examiné 44 enfants sains, debout, assis nonchalamment et assis droits. Les courbures physiologiques de l'individu debout sont connues; chez les individus assis nonchalamment, la colonne vétébrale ne forme qu'une courbe à concavité antérieure dont le sommet se trouve à la hauteur des premières vertèbres lombaires. Si l'on invite l'enfant à se tenir droit, la figure change: la colonne vertébrale présente une tendance à s'incliner en avant; en outre, on observe une légère incurvation à concavité postérieure dont le sommet se trouve à la limite séparant la colonne dorsale et la colonne lombaire. De lordose lombaire, pas trace.

Chez l'individu debout, on observe, en outre, une déviation latérale de la colonne vertébrale, plus souvent à gauche qu'à droite. Cette déviation s'accentue dans les 2/3 des cas chez l'individu assis nonchalamment; on observe parfois que la déviation passe de droite à gauche et *vice versâ.* Si l'on invite le sujet à se tenir droit, on remarque avec étonnement que la déviation latérale persiste plus forte que dans la position verticale. On peut expliquer ce fait en songeant que le grand moyen de compensation de l'homme debout, le bassin, est fixé dans la position assise.

Comme conséquence pratique de cette étude, l'auteur fait la remarque qu'il est absurbe de vouloir construire des bancs d'école où l'on cherche à reproduire chez l'enfant la lordose lombaire physiologique. Il est nécessaire de disposer le dossier de façon à ce qu'il coïncide avec la légère incurvation de la colonne vétébrale dans la position assise droite, c'est-à-dire notablement plus haut. En outre, il demande de diminuer, autant que possible, la position assise dans les écoles pour les enfants ayant une tendance aux déviations de la colonne vertébrale, ou tout au moins de l'interrompre de temps en temps en invitant ces enfants à se tenir debout.

Recevez, monsieur le rédacteur, l'expression de mes sentiments bien empressés.

A. Jaquet.

# PARTIE PRATIQUE

## LEÇONS DE SEPTIÈME ANNÉE

RECUEILLIES EN 1857

**A l'École de Montpellier, par S. PASCAL, sourd-muet**

### LE COMMENTAIRE DU CALENDRIER (en 17 Leçons)

(*Suite*)

### XIII

| LE MAITRE | L'ÉLÈVE |
| --- | --- |
| L'arbre vit-il toujours? | — Non. |
| Quelle est la cause de sa mort? | — Il y en a plusieurs: les froids trop prolongés au printemps, de longues pluies, l'humidité froide, la grêle, les vents, les brouillards, les séchessess, de très longues chaleurs, un terrain pauvre, tout cela apporte la mort aux végétaux. |
| N'est-ce pas qu'il se nourrit de la terre? | —Oui, la terre nourrit tous les végétaux. |
| Pourquoi les fleurs sont-elles sur l'arbre? | — Pour qu'il y vienne des fruits. |
| Quand les fleurs tombent, que deviennent les fruits? | — Ils grossissent et, enfin, ils deviennent pommes, prunes, cerises, etc. |
| Si l'on met un pépin de pomme, ou un noyau de prune, d'abricot, dans la terre, que viendra-t-il ? | — Il viendra un pommier, un prunier, un abricotier. |
| Combien y a-t-il de sortes de fruits ? | — Les uns sont des fruits à pépins, comme les pommes et les poires, les autres des fruits à noyau, comme les prunes, les pêches et les abricots; il y en a encore de farineux, de ligneux, etc. |

| LE MAITRE | L'ÉLÈVE |
|---|---|
| Qu'est-ce qui vient d'une graine de pavot mise dans la terre ? | — Un pavot. |
| Comment sème-t-on la graine de laitue ? | — Le jardinier fait de petits trous dans la terre et, dans chacun d'eux, il met une graine de laitue puis il la recouvre de terre légèrement. |

## XIV

| | |
|---|---|
| Quand l'été prend-il la place du printemps ? | — Le 21 juin. |
| Quand finit-il ? | — Le 21 septembre. |
| Quand les jours sont-ils le plus longs? | — C'est le 21 juin, au commencement de l'été. |
| Est-ce que vous n'aimez pas l'été. | — Non, je le déteste. |
| D'où vient que vous détestez cette saison? | — Parce que souvent la chaleur est bien incommode et qu'en conséquence on sue beaucoup pour le moindre travail. |
| Parlez-moi de l'été. | — Dans cette saison, les champs se couvrent d'une moisson dorée, le blé, qui sert de nourriture à presque tout le genre humain, et que les habitants des campagnes coupent avec leurs faucilles. Le blé est mis en gerbes, porté dans les granges ou amoncelé sur les guérets.<br>Bientôt, on entend le fléau retentissant le répandre sur l'aire et séparer le grain de sa cosse; puis l'âne docile le porte au moulin, d'où ce blé revient en farine éclatante de blancheur, et le boulanger en fait du pain. |
| Que deviennent les fruits en été ? | — Ils mûrissent. |

## XV

| | |
|---|---|
| A quelle saison l'été fait-il place ? | — A l'automne. |
| Dans quel mois finit cette saison ? | — Le 21 décembre. |
| Puisque vous n'aimez pas la saison d'été, quelle est celle que vous préférez ? | — L'automne. |
| Pourquoi dites-vous l'automne ? | — Parce que, alors, on mange de bons fruits, surtout au temps des vendanges. |

| LE MAITRE | L'ÉLÈVE |
|---|---|
| Qu'y a-t-il de particulier dans l'automne ? | — Cette saison tant désirée du vigneron est enfin venue. Elle offre un tableau des plus intéressants : partout le vendangeur, armé d'une serpette, se hâte de cueillir le raisin. Dans les pays qui ne produisent pas de raisin, ce sont les pommes qu'on abat avec de grandes gaules et qui produisent de bon cidre que l'on pourrait prendre, à voir écumer sa blanche mousse, pour du vin de Champagne. On s'empresse à charger les hottes, les charrettes et à porter dans les cuves et aux pressoirs ces produits si nécessaires et si agréables aux hommes. |
| Est-ce pendant l'automne que les arbres reverdissent ? | — Non, leurs feuilles tombent ; aussi appelle-t-on quelquefois cette époque la chute des feuilles |

## XVI

| | |
|---|---|
| Quelle est la saison qui commence le 21 décembre ? | — C'est l'hiver. |
| A quelle époque y a-t-il les plus courtes journées ? | — Le 21 décembre, à l'entrée de l'hiver. |
| Quand finit l'hiver ? | — Vers la fin de mars. |
| Ne l'aimez-vous pas ? | — Pardon. |
| Cette saison offre-t-elle des charmes ? | — Oui ; on peut s'amuser en jetant des boules de neige et en glissant sur la glace. |
| N'est-ce pas un amusement dangereux ? | — En effet : souvent la glace se brise et on tombe dans l'eau, où l'on peut se noyer. |
| Sauriez-vous dépeindre un peu l'hiver ? | — L'hiver paraît tout couvert de frimas. Aux premières atteintes du froid, on prend des vêtements plus chauds. Le bûcheron, muni de sa cognée, s'achemine vers la forêt voisine, où il va faire des bûches, des fagots et du charbon, tandis que les patineurs se jouent sur la glace et les chasseurs poursuivent le gibier (1). |
| Est-ce en hiver qu'il neige ? | — Oui. |

(1) Nous aurions voulu trouver, dans cette description de l'hiver, quelques mots des misères qu'il traîne à sa suite ; mais nous reproduisons exactement le manuscrit qui nous a été communiqué et nous ne pouvons prendre sur nous d'y ajouter quoi que ce soit. Pour plus de développement sur ces leçons, on consultera avec fruit *I mesi dell'anno*, de M. C. Périni. N. D. L. R.

# INFORMATIONS

**Trois sourds-muets reçus au certificat d'études primaires.** — L'Institution nationale des sourds-muets de Chambéry a présenté cette année trois élèves aux examens du certificat d'études primaires. Ces trois élèves ont lu la dictée sur les lèvres et rédigé la même narration que leurs camarades entendants. On sait quelles difficultés présente cette dernière composition pour le sourd-muet qui arrive à l'école sans connaître un seul mot de langue française. Les trois candidats ont obtenu respectivement les notes 9, 8 et 7 sur un maximum de 10. Le nombre total des concurrents était de 42, 25 seulement ont été reçus. Les trois sourds-muets sont arrivés en tête de liste; ils occupent la *première,* la *seconde* et la septième place. Voilà un magnifique résultat dont les partisans de l'*enseignement par la parole* ne manqueront pas de se réjouir, et qui fait le plus grand honneur à l'Institution de Chambéry. Il fait également honneur à l'Institution nationale de Paris qui lors de la laïcisation, il y a quatre ans, fut chargée de pourvoir au remplacement des frères en fournissant le personnel de Chambéry. Ce sont deux professeurs (1) de cette école qui ont eu le mérite de former nos trois lauréats au point de vue de la langue; c'est aussi un maître (2) venu de Paris qui a complété cette année leur instruction et préparé leur succès.

***

**Mission scientifique.** — M. le docteur Moure, professeur libre de laryngologie, otologie et rhinologie, est chargé d'une mission en Allemagne à l'effet d'y étudier les questions relatives aux maladies des oreilles, du larynx et du nez.

(1) MM. Rancurel et Dufo de Germane actuellement professeurs titulaires à l'Institution de Paris.
(2) M. Dupuis, professeur-adjoint.

*
* *

**Meurthe-et-Moselle. — Boursiers départementaux.** — Depuis de nombreuses années, le conseil général de Meurthe-et-Moselle inscrit au budget départemental un crédit de 6,500 francs pour être attribué en bourses ou fractions de bourses à de jeunes sourds-muets en situation d'être admis à l'Institution de la Malgrange, près de Nancy.

Désireuse de voir étendre les bienfaits de l'instruction au plus grand nombre de ces déshérités, et frappée de cette considération que les sourds-muets ne peuvent profiter que dans une période déterminée et généralement assez courte (de 7 à 15 ans) des leçons qui leur sont aujourd'hui exclusivement données par la méthode orale, l'assemblée départementale a décidé, au cours de sa dernière session, que le nombre des bourses lui appartenant ne serait plus à l'avenir limité au nombre de treize, mais qu'il pourrait varier suivant les besoins signalés et dûment constatés, et qu'un avis dans ce sens serait donné aux municipalités et aux familles intéressées.

Il va de soi que le Conseil général n'a pas songé à prendre à la charge du département toute la dépense que pourrait entraîner l'éducation des sourds-muets de Meurthe-et-Moselle. Il s'est réservé le soin d'examiner la solution propre à chaque demande, avec l'intention de tenir très sérieusement compte, non seulement de la situation de fortune des familles et du concours qu'on peut être en droit d'exiger d'elles, mais aussi des sacrifices que les communes elles-mêmes auront bien voulu s'imposer dans l'intérêt de leurs postulants.

M. le préfet prie les maires du département de donner aux familles des instructions en conséquence et de prendre les mesures nécessaires pour que les dossiers des enfants proposés lui parviennent pour le 10 juillet au plus tard.

Chaque dossier devra comprendre :

1° L'acte de naissance du postulant, sur papier libre ;

2° Un certificat de vaccine ;

3° Un certificat médical attestant l'infirmité du postulant,

mais faisant aussi connaître qu'il n'est point dépourvu de toute intelligence et qu'il est apte à profiter des leçons données à l'établissement ;

4° Un tableau de renseignements, dont le modèle sera fourni par la préfecture, faisant connaître la situation de fortune et les charges de famille du pétitionnaire ;

5° Le bulletin des contributions ;

6° Un certificat d'indigence ou l'engagement souscrit par la famille de contribuer, dans une proportion déterminée, au payement des frais de pension ;

7° L'avis du conseil municipal contenant, s'il y a lieu, un engagement identique au nom de la commune.

(*Le Moniteur de Meurthe-et-Moselle*, 15 juin).

*
* *

**Victime de son courage.** — Le 9 avril dernier, pendant qu'un grand incendie consumait une maison rue Daru, à Paris, le sourd-muet Eugène Jacques, sculpteur, qui se trouvait sur le bord d'un mur voisin pour voir le feu, a fait une chute en voulant aider les pompiers dans une manœuvre, et s'est fracturé le crâne ; il n'avait que 23 ans !

*
* *

**La statue de Broca.** — Plusieurs journaux de Paris annoncent que la statue de Broca, œuvre de notre ami Choppin, qui orne actuellement le carrefour Saint-Germain, sera transférée dans une des cours de la nouvelle École de médecine.

*
* *

**Un monument au Fr. Louis.** — Sur la demande de M. de Cornulié, conseiller municipal de Nantes, la municipalité de cette ville vient de décider d'ériger un monument à la mémoire du très regretté directeur de l'École des S. M. de Nantes.

# REVUE DES JOURNAUX

**Quarterly-Review, avril 1890**. — Cette publication reproduisait dans son numéro de janvier une partie d'un acticle fort intéressant qui avait été antérieurement publié dans le *Schoolmaster* (un journal d'enseignement comme l'indique son titre) et dû à la plume du Dr Thomas Barr. Cet article n'est point, comme on le pourrait croire, l'œuvre d'un professeur de sourds-muets. Le Dr Barr a fait des recherches sur la surdité et a éprouvé le besoin, très légitime d'ailleurs, de dégager de ses travaux des conclusions précises. A cet effet, il a parcouru les différentes villes d'Europe et des États-Unis et a relevé les résultats suivants : A New-York, sur 670 enfants, 74 ne jouissaient pas de l'intégrité de leur sens auditif; soit 13 p. 0/0 ; à Stuttgard la proportion était beaucoup plus forte, 33 p. 0/0 des enfants examinés présentaient des lésions plus ou moins légères des organes de l'ouïe, à Bordeaux les 7 p. 0/0 étaient reconnus sourds; à Munich, 22 p. 0/0; à Glascow, 27 p. 0/0. — M. Barr commence par dire que ces résultats ne sont point d'une rigoureuse exactitude; d'abord parce qu'il n'a opéré que sur une certaine classe d'individus et précisément sur celle qui compte le plus grand nombre d'individus affligés de surdité, et d'autre part parce qu'il lui a été très difficile de déterminer exactement le degré de surdité de chacun de ces individus. Et afin de ne point surprendre notre bonne foi, M. Barr nous expose la façon dont il a procédé dans ses recherches. Il faisait usage d'une montre, variant la distance à laquelle il faisait entendre le tic-tac. Il prononçait aussi des mots à des distances variées, ayant bien soin de ne pas prononcer des phrases complètes, dont le sens général étant parfaitement compris de l'enfant aurait pu lui faire deviner les mots qui auraient échappé à son entendement. Les dimensions des salles dans lesquelles il se trouvait ne lui permettaient pas de faire des expériences sur de grandes distances. Il est vrai qu'il s'était contenté de murmurer les mots qu'il faisait deviner à l'enfant, et qu'ainsi il pouvait varier ses expériences et étendre le champ de ses observations. M. Barr donne les résultats suivants :

Dans les deux écoles qu'il a visitées dernièrement, sur 600 élèves examinés, parmi ceux dont les oreilles étaient malades : 234 n'entendaient la parole qu'à une distance de moins de 2 mètres, et le tic-tac d'une montre qu'à moins de 7 pouces ; 20 n'entendaient la parole qu'à moins de 6 mètres et le tic-tac de la montre qu'à moins de 21 pouces ; 15 n'entendaient la parole qu'à une distance de moins de 6 mètres et le tic-tac de la montre qu'à une distance variant entre 21 pouces et 48 pouces ; parmi ceux dont une oreille seulement était malade : 16 avec cette oreille entendaient la parole à moins de 2 mètres et le tic-tac de la montre à moins de 7 pouces ; 54 entendaient la parole à moins de 6 mètres et le tic-tac de la montre à moins de 21 pouces, et enfin 38 entendaient la parole à moins de 6 mètres et le tic-tac de la montre a une distance variant entre 21 et 38 pouces. On peut voir par ces résultats qu'un assez grand nombre d'enfants ont le sens de l'ouïe oblitéré au moins en partie. Cinquante et un seulement parmi ces enfants, dit-il, avaient conscience de cette infirmité relative ; la difficulté de compréhension était attribuée en général par les parents à la paresse et à la stupidité. Tout en recherchant les causes, M. Barr fait remonter aux rhumes de cerveau la responsabilité de cette surdité partielle. Les catarrhes du nez, dit-il, tout en causant l'hypertrophie des muqueuses des fosses nasales, amène l'engorgement de la trompe d'Eus-

tache. Les bronchites, les fièvres et d'autres affections peuvent déterminer la perte du sens de l'ouïe.

Examinant ensuite les conditions dans lesquelles se trouvent ces enfants, il en conclut qu'elles sont en général tout à ait fatales au développement de l'organe paresseux. L'enfant qui ne perçoit que faiblement la parole du maître est parfois véritablement assourdi par les bruits du dehors, le roulement des voitures, le cri des marchands, etc... Pour finir, M. Barr donne quelques conseils qui ne sont pas inutiles peut-être aux instituteurs et à toutes les personnes qui s'occupent d'enseignement : faire asseoir sur les bancs les plus rapprochés de la chaire, les élèves qui n'entendent pas fort bien ; veiller attentivement sur leur santé et prendre bien garde qu'ils ne s'enrhument pas, enfin construire les murs avec des matériaux qui soient mauvais conducteurs du son, de telle façon que les bruits voisins ne viennent pas troubler l'entendement de ces élèves.

La *Revue* donne en même temps le compte rendu succinct du Congrès tenu dans le courant de janvier 1890. Plusieurs questions fort importantes ont été examinées; entre autres, celle de l'éducation des sourds-muets arriérés, et aussi de la préparation (training) des jeunes professeurs à l'enseignement qu'ils ont à donner.

A signaler aussi une notice historique sur l'école d'Exeter, due à M. Addison et enfin un article nécrologique sur le regretté *William Neill.*

R. Dumont.

---

**Annales américaines des sourds, avril 1890.** — Si la mémoire de l'abbé de l'Épée est honorée et révérée comme il convient en France, on peut dire que les Américains ne nous cèdent en rien sur ce point. C'est qu'en effet, leur école est sortie de l'école de l'abbé de l'Épée. Les premiers pionniers de l'enseignement des sourds-muets dans le nouveau monde furent des Français, Laurent Clerc et Galaudet qui avaient pris des leçons de l'abbé Sicard, l'élève favori de l'abbé de l'Epée. Le 27 décembre 1889, pendant que les sourds-muets français et leurs maîtres allaient à Saint-Roch déposer une couronne sur la tombe du Patron de la maison, les Américains célèbraient aussi à Philadelphie le centième anniversaire de la mort de l'abbé de l'Épée. A cette occasion, M. Isaac Lewis Peet, principal de l'Institution de New-York, prononçait une sorte d'éloge du regretté instituteur. Quoique ce discours soit fort intéressant, nous ne l'analyserons pas, parce qu'il ne nous apprendrait rien que nous ne sachions déjà, mais qu'il nous soit permis de remercier ici M. Peet de la proposition qu'il a faite à cette réunion, de consacrer la maison qui sera construite pour recueillir les sourds-muets âgés ou infirmes, de consacrer cette maison à la mémoire de Michel de l'Epée et de Laurent Clerc.

A signaler en même temps quelques articles particuliers sur la lecture sur les lèvres, sur l'enseignement mixte, et enfin un compte rendu du rapport de M. Dupont sur l'enseignement auriculaire.

---

# BIBLIOGRAPHIE

**Étude sur l'Institution nationale des sourdes-muettes de Bordeaux**, par Ad. Cornié, commis d'administration de l'établissement.

M. Ad. Cornié, commis d'administration de l'Institution nationale de

Bordeaux, a publié, en vue de l'Exposition de 1889, et avec l'autorisation de M. le ministre de l'intérieur, un très consciencieux et très intéressant travail sur l'institution à laquelle il est attaché. C'est, au point de vue historique et statistique, un document — ou plutôt un ensemble de documents — des plus utiles à consulter. Il s'en dégage des enseignements précieux dont nous signalerons les plus importants.

Ce travail traite de 108 articles qui peuvent être rattachés à quatre objets principaux :

I. Les origines de l'Institution;

II. Méthodes successives d'enseignement ;

III. Ce que deviennent les élèves à leur sortie ;

IV. État sanitaire et dépenses annuelles.

M. A. Cornié nous rappelle comment fut fondée l'institution de Bordeaux et rend justice aux solides qualités qui distinguèrent Saint-Sernin qui fut réellement le premier instituteur de cette école, Sicard n'en ayant jamais été que le directeur officiel, le théoricien, chargé de faire valoir les résultats obtenus par le premier.

Nous assistons ensuite aux luttes que dût soutenir Saint-Sernin contre les événements et contre Sicard lui-même pour sauver l'Institution de Bordeaux.

Depuis 1857 jusqu'à 1889, les directeurs de l'école de Bordeaux furent recrutés parmi les professeurs de sourds-muets.

Mais, nous dit M. Cornié, « l'administration de cette maison ayant pris une importance considérable et les professeurs, si habiles qu'ils fussent dans leur spécialité, pouvant ne pas posséder les mêmes talents comme administrateurs, le ministre de l'intérieur résolut, à la mort de M. Morel, ancien professeur de l'institution de Paris, qui avait succédé à Valade-Gabel en 1850, de réserver ses fonctions à un membre du personnel administratif, la direction de l'enseignement demeurant surtout aux mains du censeur et de la supérieure institutrice. »

L'Institution de Bordeaux avait en effet deux chefs de l'enseignement : un pour les garçons, l'autre pour les filles, jusqu'au mois de septembre 1859, époque à laquelle le gouvernement impérial décida que l'Institution de Paris serait désormais réservée aux garçons seuls, et celle de Bordeaux aux filles, ce qui a pour conséquence, à notre avis, de retirer des élèves à l'une et à l'autre. Malgré cette réforme, l'effectif, qui était en 1859 de 115, est aujourd'hui de 219 élèves.

La méthode d'enseignement, un peu complexe et aride au temps de Saint-Sernin, qui faisait encore trop de place à l'enseignement grammatical, devient un peu plus pratique avec Gard, son élève, et surtout avec Valade-Gabel. Sous la direction de M. Guilhe — encore un théoricien — l'enseignement faillit sombrer au-dessous de tout et c'est pour le relever qu'on envoya Valade-Gabel, alors professeur à Paris, diriger l'Institution de Bordeaux. Il n'était que temps, si nous en croyons l'émouvant tableau que nous trace M. Cornié de la situation.

J.-J. Valade-Gabel est trop connu de nos lecteurs pour que nous nous attardions à faire l'éloge de sa méthode.

M A Cornié à raison de dire : « Pendant la direction de Valade-Gabel, l'étude de la langue est portée au plus haut niveau qu'elle ait jamais atteint. » Mais aussi quelle activité ! Il serait trop long d'énumérer ici tout ce que fit cet éminent instituteur pour relever l'école de Bordeaux. Signalons, au passage, la rédaction des cahiers de cours de langue française, avec le concours des professeurs, et la communication de ces cahiers à toutes les écoles de France. Toutefois, « si compétent qu'il fût dans son enseignement spécial, le directeur ne croyait pas n'avoir plus rien à apprendre; *il multiplait ses visites aux établissements similaires* et en retirait toujours quelque fruit. » Naturellement.

Jusqu'en 1879, l'enseignement de la parole avait été un art de luxe à Bordeaux comme dans bien d'autres écoles et jamais on n'y avait fait

d'enseignement par la parole. C'est à M. Lepère, alors ministre de l'intérieur, que l'on doit l'introduction à Bordeaux (et à Paris, l'année suivante) de la parole comme objet et comme moyen d'enseignement appliqué à la totalité des élèves.

M. A. Cornié nous rappelle que les dames chargées de cet enseignement y avaient été préparées par les leçons faites à l'Institution, en 1865, par M. Fourcade (de Toulouse). M. Gustave Huriot, directeur de l'Institution de Bordeaux au moment de cette réforme, constate, dans un discours prononcé à la distribution des prix du 2 août 1880, qu'après 8 mois de présence, les 28 élèves instruites exclusivement par la méthode orale savent prononcer, lire sur les lèvres et écrire tous les éléments de la parole et qu'une quinzaine d'entre elles « ont *l'intelligence sûrement acquise de plus de quatre cents mots*, » sans parler des pronoms personnels, possessifs, démonstratifs, des principales prépositions, des adverbes de temps et de quantité, etc...

Ce n'était pas mal débuter et tout le monde sait que, depuis lors, l'Institution des sourdes-muettes de Bordeaux n'a cessé de jouir d'une excellente renommée, parfaitement justifiée d'ailleurs.

On sait que la durée des études dans cette institution a été portée récemment à huit années. Outre cela, le directeur actuel, estimant avec raison qu'il y avait utilité à commencer l'enseignement de l'articulation le plus tôt possible, a obtenu du ministère de l'intérieur qu'il fût créé une classe enfantine où les jeunes sourdes-muettes seraient admises dès l'âge de 5 ou 6 ans. Il y avait huit mois que cette classe était ouverte quand le livre que nous analysons a été publié et déjà, sur les onze élèves la composant, huit avaient appris sans fatigue, tout en jouant, à lire sur les lèvres et à prononcer la plupart des éléments phonétiques, et leur petit vocabulaire comprenait juste *cent mots* qu'elles savaient employer judicieusement.

L'éducation professionnelle ne laisse pas plus à désirer que le reste et comprend particulièrement les travaux de couture, de repassage et la peinture sur porcelaine dont nous avons vu de très beaux spécimens à l'Exposition universelle.

A leur sortie de l'Institution, la plupart de ces jeunes filles se tirent d'affaire, comme le montre la petite statistique que nous fournit M. A. Cornié. Cependant 28 sont actuellement à l'asile des sourdes-muettes de Bordeaux et 7 à celui de Bourg-la-Reine. Cet asile, complètement indépendant de l'Institution, réalise pour cette région,, l'œuvre que la *Société d'éducation et d'assistance* s'efforce d'établir à Paris avec le concours du conseil municipal.

Lo travail de M. A. Cornié se termine par des considérations sur l'état sanitaire de l'Institution, qui s'est bien amélioré depuis la construction des nouveaux bâtiments et grâce à certaines mesures hygiéniques, telles que l'envoi aux bains de mer des elèves faibles de constitution. Nous y trouvons également des statistiques intéressantes sur les causes des décès, sur la proportion des cas de surdité congénitale ou accidentelle ; les influences héréditaires, l'influence des mariages consanguins.

Enfin vient l'état des dépenses où nous relevons le prix de revient de chaque élève qui est, pour 1887, de 818 fr. 75.

En terminant cette longue analyse, nous adressons à M. A. Cornié nos meilleurs compliments pour le soin et la sincérité qu'il a mis à nous renseigner sur l'école à laquelle il appartient. C'est un travail qui lui fait le plus grand honneur.

L. G.

---

*L'Éditeur-Gérant*, GEORGES CARRÉ.

Tours, imp. Deslis Frères, rue Gambetta 6.

REVUE INTERNATIONALE
DE L'ENSEIGNEMENT DES SOURDS-MUETS
Tome VI. — N° 5. Août 1890.

# INTERNAT & EXTERNAT

La réforme de l'internat préoccupe, depuis longtemps et à juste titre, les pédagogues français et étrangers, et ceux surtout chez qui la réclusion scolaire soulève un sentiment de pitié. Pour ces derniers, nous marchons vers la décadence; les enfants de nos établissements universitaires ne jouissent que d'une liberté captive et ce n'est pas ainsi qu'on arrivera à former des générations saines, robustes et vaillantes.

Ce sujet, en effet, a fait naître bien des discussions ; on a mis souvent en parallèle les inconvénients de l'internat et les avantages de l'externat et réciproquement, sans pouvoir aboutir à aucune mesure transactionnelle.

Les professeurs de sourds-muets ne sont pas restés étrangers à cette lutte entre partisans de chacun des deux systèmes d'éducation. Le Congrès tenu récemment à Cologne en est une preuve, puisque une grande partie des séances a été consacrée à la discussion du remarquable rapport de M. Cüppers, directeur de l'Institution provinciale de Trèves.

Le compte rendu de ce Congrès offrait pour moi d'autant plus d'intérêt que, lors de la création de l'école de Limoges, j'ai essayé d'appliquer le régime de l'externat tel qu'il se pratique dans quelques écoles d'Allemagne. Après deux années d'expérience, j'ai dû y renoncer pour des raisons que j'ai déjà fait connaître dans cette revue et sur lesquelles je ne reviendrai pas. J'avoue cependant que c'est avec un peu de regret que j'ai pris cette détermination et que le régime de l'externat, appliqué dans des conditions que je vais essayer d'expliquer, me séduit.

Dans le travail qu'il a rédigé avec une compétence indiscutable, M. Cüppers recommande l'internat pendant les trois premières années du cours d'études.

J'approuve entièrement l'auteur de ce mémoire dans les arguments qu'il donne en faveur de l'internat au début de l'éducation, au triple point de vue :

1° Des soins maternels à donner aux élèves et de leur développement physique ;

2° Du développement du langage ;

3° De l'éducation.

Ce sont des points qu'il a traités avec une connaissance approfondie du sujet et sur lesquels je ne m'étendrai pas davantage parce que je ne saurais faire mieux.

Mais je me trouverais en désaccord avec lui sur le temps fixé pour la durée de l'internat.

Pourquoi une limite de 3 ans exactement au lieu de 4 ou 5 ?

En admettant que les enfants soient admis dans les écoles à 7 ou 8 ans et en supposant 3 ans d'internat, c'est à 10 ou 11 ans qu'ils arriveraient à être confiés à des familles, et, pour beaucoup d'entre eux, les inconvénients signalés par M. Cüppers sont encore à redouter à cet âge.

A mon avis il serait préférable d'établir le principe de la manière suivante :

*Les enfants sourds-muets seront soumis au régime de l'internat jusqu'au jour où ils seront en état de pouvoir commencer l'apprentissage d'un métier ; à partir de ce moment, et après l'autorisation préalable des parents, ils pourront être soumis à l'externat dans des conditions à déterminer.*

D'une façon très sommaire, je vais développer les avantages de cette proposition, et le plan d'organisation.

La mise en pratique, dans toute sa rigueur, du vœu émis par le Congrès de Cologne peut créer un grand ennui pour un certain nombre de familles auxquelles il répugnerait de savoir leur enfant placé, après trois années d'enseignement, c'est-à-dire jeune encore, entre les mains de gardiens qu'ils ne connaîtraient pas et chez lesquels il pourrait ne plus

trouver la continuation de l'éducation morale et intellectuelle et des bons soins qu'il aurait déjà reçus à l'école. Il est donc de toute nécessité d'accorder aux parents la faculté de pouvoir laisser leur enfant à l'école pendant toute la durée des études en raison de la difficulté de rencontrer, dans certaines localités, des familles pouvant donner à quelques enfants sourds-muets toute la sollicitude et tous les soins dévoués qu'ils réclament.

Cet inconvénient disparaît si l'enfant est en âge de se prononcer sur le choix d'un métier et de pouvoir s'y adonner ; il y a, alors, tout intérêt pour lui à se mettre en rapport direct et presque constant avec celui qui devra être son patron et qui l'admettra dans sa famille en dehors des heures de classe. Là il apprendra un métier commercial et non un métier classique ; et même, si le besoin s'en faisait sentir, il serait bon de le changer de patron chaque année afin de le perfectionner dans son apprentissage.

Les élèves placés dans ces conditions devraient quitter l'école après la classe du soir et y être ramenés le lendemain pour la classe du matin, on ne confierait jamais plus de deux élèves à un même maître ouvrier. La rétribution de ce dernier serait fixée par le directeur de l'Institution qui l'établirait proportionnellement au montant de la pension annuelle et à la valeur du travail que pourraient faire les enfants ainsi placés.

Outre les avantages inhérents au régime familial, l'adoption de ma proposition en présente un autre qui a une importance réelle : la suppression des ateliers à l'école.

Ce serait pour beaucoup d'institutions une économie très forte. Ou les ateliers sont bien organisés et alors ils deviennent très coûteux ; ou ils sont organisés dans des conditions défectueuses et, dans ce cas, ils ne remplissent pas leur but.

Je ne crois pas exagérer en disant qu'un atelier coûte annuellement 1,500 francs en y comprenant le traitement du professeur, l'entretien du matériel et l'intérêt du capital aliéné provenant du fait de la construction ou des réparations.

Et si l'on veut que, sous ce rapport, une école réponde aux besoins de tous ses élèves, il est matériellement impossible de réaliser ce desideratum. Un établissement important qui a trente élèves, je suppose, en état de pouvoir faire leur apprentissage, peut se trouver en présence de trente aptitudes différentes ; d'où la nécessité d'avoir un même nombre d'ateliers pour ne pas contrarier les goûts et conséquemment former de mauvais ouvriers.

Il est bien entendu qu'en opinant pour la suppression des ateliers à l'école, je ne veux pas en proscrire l'enseignement manuel dont je suis le premier à reconnaître l'importance ; je voudrais, au contraire, lui faire une large place dans nos programmes, parce que, tout en étant pour les enfants une distraction et une récréation, il les familiarise avec l'outil et leur donne en quelque sorte l'intuition d'une vocation.

L'enseignement manuel fait partie intégrante de l'éducation ; à ce titre il est du domaine de l'école et ne saurait être confié à un ouvrier qui, quelque habile qu'il soit, n'est pas toujours apte à savoir enseiguer à des enfants atteints de surdité.

Je me dispenserai d'énumérer les principales occupations manuelles qui conviennent à nos écoles; cela a été fait souvent et amplement dans plusieurs ouvrages spéciaux.

La proposition que je formule ici pourrait également s'appliquer aux diverses écoles professionnelles avec internat créées par l'État ou les communes.

Avant de construire ces écoles, on se base sur les besoins des industries locales ou plutôt sur les ressources qu'elles doivent offrir plus tard aux enfants que l'on veut instruire ; raison concluante pour que l'on mette ces enfants en contact direct avec les maîtres ouvriers pour y apprendre la pratique tandis que la théorie serait enseignée à l'école. Plus d'ateliers, plus de monuments vastes et fort coûteux et le but proposé serait atteint quand même, pour ne pas dire mieux.

Je demande l'indulgence pour cette petite digression et je reviens à la question qui fait l'objet principal de cet article.

La seconde proposition de M. Cüppers est ainsi conçue :

« L'externat doit être organisé de telle sorte qu'il soit soumis à la surveillance du directeur de l'Institution, mais sans faire appel au concours des professeurs de cette Institution. »

Sur ce point je préfère l'opinion de MM. Vatter et Henning. On ne doit pas écarter de la surveillance les professeurs de l'établissement ; ceux-ci forment avec le directeur une famille au sein de laquelle chacun a sa tâche et cette tâche va plus loin que la cessation d'un cours ; il est de leur devoir de savoir ce que deviennent leurs élèves après les classes et de s'intéresser aux divers faits et gestes de leur vie scolaire ; et puis, ne serait-ce pas diminuer leur autorité que de vouloir les écarter réglementairement de la surveillance?

Selon moi, cette proposition devrait être modifiée en ce sens :

*La direction des internes et des externes appartiendra au chef de l'établissement et s'exercera avec le concours de tous les professeurs.*

Tel est mon humble sentiment sur les deux premières propositions — je passe sous silence les trois autres qui n'ont aucun rapport avec l'externat — présentées par M. Cüppers ; mes collègues jugeront quelle est sa valeur et en tiendront le compte qu'ils voudront. En ouvrant le débat sur cette question, j'ai eu surtout l'intention de provoquer d'autres idées ; peut-être alors sera-t-il facile d'arriver à une solution satisfaisante?

F. Camailhac.

# DE L'ÉTAT LÉGAL DU SOURD-MUET

## DANS LA SOCIÉTÉ MODERNE

---

## § II

### LÉGISLATION DÉRIVANT DE L'ÉTAT SOCIAL DES SOURDS-MUETS

### *Législation ancienne*

Nous connaissons le sourd-muet de l'antiquité, exclu de la société de l'homme qui ne lui accordait pas même le don de l'intellect reconnu chez l'animal.

C'est avec une pénible émotion que l'on rencontre encore ces erreurs chez certains philosophes modernes.

« Ténèbres épaisses, absence des notions intellectuelles, voilà l'état du sourd-muet privé d'instruction, » disait l'abbé de l'Épée.

L'abbé Sicard, son élève et collaborateur, déclare que le sourd-muet, borné aux seuls mouvements physiques, n'a pas même, avant qu'on ait déchiré l'enveloppe sous laquelle sa raison demeure ensevelie, cet instinct qui dirige les animaux. Il est seul dans la nature, *sans aucun exercice possible de ses facultés intellectuelles*, qui demeurent sans action, sans vie, à moins qu'une main bienfaisante ne parvienne à le tirer de ce sommeil de mort.

Plus près de nous, l'abbé Montaigne, aumônier de l'Institut royal des sourds-muets de Paris, dans ses recherches sur les connaissances intellectuelles des sourds-muets, nous dit que l'embarras vient de la conduite à tenir, non à l'égard des sourds-muets instruits, admis dans les instituts, mais à l'égard de ceux qui sont privés des bienfaits de l'éducation.

Pour s'assurer des dispositions des sourds-muets instruits, pour savoir s'ils possèdent des notions claires et exactes, il suffit de les interroger, soit à l'aide de signes, soit au moyen de l'écriture. Leurs aptitudes se manifestent par des réponses non équivoques et quelquefois même surprenantes sous plus d'un rapport. Nul doute qu'on ne puisse et qu'on ne doive traiter ces sourds-muets à peu près comme les autres hommes.

Il finit en disant: « Il faut traiter en enfant tout sourd-muet qui n'a aucune connaissance de nos langues. »

Quant à la conduite à tenir envers les sourds-muets, par rapport aux lois civiles et criminelles, ces principes doivent suffire pour tirer les conséquences nécessaires: « Un être qui n'a aucune connaissance intellectuelle, qui ignore toute espèce de loi, est sans contredit incapable de faire tout contrat dans lequel il entre quelque idée morale. Ainsi, loin de pouvoir agir par lui-même, il aurait besoin d'être en tutelle toute sa vie. S'il commet des désordres, on peut le châtier comme on châtie l'animal qu'on veut dresser et plier à l'obéissance; s'il devient dangereux, on peut l'enfermer comme on enferme un insensé pour l'empêcher de nuire, mais jamais il ne sera permis de le punir comme on punirait un être moral. »

Dans cet état des choses, que pouvait être la jurisprudence à leur égard?

Êtres purement physiques, dénués de toutes connaissances intellectuelles, incapables de morale, ils ne pouvaient être responsables d'aucun de leurs actes. « Surdus et mutus plane indisciplinabilis, » était leur loi.

### *Législation sous les Romains*

Sous la domination romaine, les erreurs de l'antiquité se dissipèrent; on ne refusa plus aux sourds ni aux muets les facultés de l'intelligence; mais, se souciant peu des données de l'expérience, on crut pouvoir réglementer la distribution de l'intelligence, en l'accordant par doses différentes à cha-

cun des infortunés, suivant les sens dont il était privé et suivant que l'infirmité était congénitale ou accidentelle.

Aussi les lois romaines, sous l'influence des préjugés universels du monde païen contre toute espèce d'infirmité humaine, gardent le silence sur les sourds-muets. Elles parlent des sourds non muets, des muets non sourds, jamais des individus atteints des deux infirmités.

C'est que, sous l'empire de cette législation, le sourd et le muet étaient réputés doués d'intelligence suffisante pour les rendre responsables de leurs actes, tandis que le sourd-muet était considéré comme incapable de tout acte intellectuel.

### *Législation de Justinien*

Nous rencontrons les effets de ces préjugés jusque dans l'œuvre considérable de Justinien de l'an 531.

Il légifère pour cinq classes différentes de ces disgraciés de la nature :

*A.* Pour le sourd et muet naturel ;

*B.* Pour le sourd et muet accidentel ;

*C.* Pour le sourd naturel, non muet ;

*D.* Pour le sourd accidentel ;

*E.* Enfin, pour le muet naturel ou accidentel.

Suivant le degré de faiblesse d'intelligence qu'il suppose à chacune des classes de ces infortunés, il la prive de partie de ses droits.

Ainsi, considérant la première classe incapable de recevoir l'instruction, il donne la supériorité à la seconde, qui seule a le droit de stipuler par écrit.

Dans la troisième catégorie des sourds naturels non muets, il présume que la nature peut accorder au sourd de naissance la faculté de la parole, comme si le sourd ne restait pas inévitablement muet, sauf dans le cas exceptionnel où un sourd, par un travail constant, s'applique à imiter les moyens d'émission de la voix employés par les parlants.

Pline, le grand naturaliste, nous le dit ;

« Il n'y a point de sourd de naissance qui ne soit muet en même temps. »

Justinien admet qu'il n'y a pas de surdité complète et absolue.

Il suppose que chez le sourd-muet par accident, l'une et l'autre infirmité ont été produites directement par la maladie; il semble ne pas admettre qu'il suffise de la surdité pour amener le mutisme.

Erreurs manifestes, dont notre temps a fait justice et qui permettent de ne point admirer les jurisconsultes de Justinien dans cette partie de leur œuvre.

Il est triste de penser qu'elles aient privé les sourds-muets d'une portion sensible de leurs droits civils sous les Institutes et chez tous les peuples qui adoptèrent le Code de Justinien.

Lorsque nous examinons les causes de ces distinctions, nous comprenons que cette législation n'ait pu survivre aux travaux des philosophes qui ont élucidé les graves questions du développement de l'intelligence humaine.

### *Temps féodaux*

La civilisation des temps féodaux ne devait pas ramener l'homme, par les sentiments d'humanité, au respect des droits du faible; les lois féodales, sans s'inspirer tout à fait de la constitution justinienne, n'en furent pas moins rigoureuses.

Les sourds-muets étaient exclus des fiefs et des privilèges féodaux.

Cependant, au XII^e^ siècle, une décrétale d'Innocent III permet le mariage d'un sourd-muet même ignare, s'il peut manifester sa volonté d'une manière certaine.

### *Distinction entre le muet, le sourd, le sourd-muet et le sourd et muet et entre l'infirmité naturelle et l'infirmité accidentelle ou congénitale.*

Y a-t-il lieu, adoptant la théorie de Justinien, de classer

par catégories les infortunés sourds ou muets, pour leur accorder l'exercice de droits restreints, suivant le genre d'infirmité dont ils sont affligés ?

S'il en était malheureusement ainsi, nous devrions distinguer entre :

Le sourd et le sourd-muet de naissance, présumés n'avoir aucune connaissance intellectuelle, parce qu'ils n'ont jamais été en communication d'idées avec les hommes ;

Le sourd et le muet par suite d'accident survenu depuis la naissance, à qui l'on suppose une dose d'intelligence proportionnelle au temps qu'ils sont restés en communication d'idées avec la société ;

Le muet de naissance supposé avoir l'intelligence plus ou moins développée suivant le commerce d'idées qu'il a eu avec les autres dont les conversations l'ont instruit par l'ouïe ;

Le sourd-muet par accident survenu depuis sa naissance et à qui l'on accorde une intelligence proportionnelle au temps durant lequel il n'était pas atteint de son infirmité.

Nous aurions encore à distinguer entre le sourd-muet, c'est-à-dire le sourd devenu muet par suite de la privation de l'ouïe, ce qui ne lui a pas permis de se rendre compte de l'émission des sons de la voix et qui, par suite, n'a pu, par imitation, acquérir l'usage de la parole. Son état de surdité et de mutisme date souvent de la naissance ou de la plus tendre enfance; double infirmité dont les deux termes dérivent immuablement l'un de l'autre;

Et le sourd et muet, c'est-à-dire celui qui est sourd à cause de défectuosité du sens de l'ouïe et muet par défaut de conformation de l'organe vocal, et, par suite, ne peut émettre ni articuler les sons. Infirmités indépendantes l'une de l'autre et qui peuvent disparaître séparément.

Ainsi le sourd-muet peut arriver, par l'exercice, sous la direction d'un maître habile, à n'être plus que sourd, tandis que le sourd et muet à qui vous rendriez le sens de l'ouïe ne recouvrerait pas, par cette guérison, l'organe de la parole.

A chacune de ces catégories appartiendrait une part d'in-

telligence proportionnelle, présumée acquise par le plus ou moins de contact intellectuel possible avec les autres hommes.

Ce système nous paraît trop absolu.

Ces erreurs étranges, condamnées par notre législation moderne, ont fait place à des doctrines plus éclairées, mais encore incomplètes.

Les recherches et les études faites jusqu'à nos jours attestent que le développement de l'intelligence est en rapport direct avec le nombre des sens de l'homme ; chaque sens étant destiné à développer l'intelligence des faits extérieurs et intérieurs qui le frappent.

Mais l'intelligence n'est pas absolument composée de l'entière somme d'idées qui puisse s'inculquer par la perception des cinq sens. Chez certains sujets, tous les sens ne suffisent pas à éveiller l'esprit ; chez d'autres, un ou deux sens de moins ne les empêchent pas d'acquérir une somme d'idées suffisante pour caractériser l'intelligence.

Nous voyons tous les jours des êtres possédant leurs cinq sens, incapables de la moindre conception intellectuelle, et nous avons vu différents sujets privés de deux et même de trois sens donner des preuves palpables d'une intelligence parfaite.

L'abbé Carton, le savant directeur de l'institut des sourds-muets de Bruges, rapporte dans son ouvrage *le Sourd-muet et l'Aveugle*, tome I^er^, page 55, l'exemple de Jacques Mitchell, vivant en 1795, sourd-muet-aveugle de naissance, donnant des marques certaines d'intelligence, et tome II, page 149, l'exemple de Simon, de Passa (Pyrénées-Orientales), frappé vers l'âge de trois ans de cécité, de surdité et de mutisme, ayant des idées très exactes sur l'inégalité des rangs sociaux, la connaissance de tous les habitants de sa commune, les sentiments de reconnaissance et de respect dus aux bienfaiteurs et aux autorités, sachant coudre, travailler le bois, faire des commissions compliquées, connaissant la valeur de la monnaie, et donnant mille autres preuves d'intelligence.

Il nous cite comme exemple plus concluant, tome II,

page 13, Anne Temmermans, âgée de vingt ans, sourde-muette-aveugle dont il a fait lui-même l'éducation.

Laissons les temps anciens et voyons la réhabilitation du sourd-muet dans l'esprit moderne ; voyons comment il fut, à l'égal de son frère entendant et parlant, rétabli dans ses droits civils.

Les travaux de l'abbé de l'Épée et de l'abbé Sicard, en replaçant le sourd-muet au milieu de ses frères entendants et parlants, en lui rendant les mêmes droits, devaient lui imposer les mêmes devoirs. Dès lors, le sourd-muet subit l'empire des lois sociales suivant les règles de la généralité.

(*A suivre.*) VAN BASTELAER, notaire.

---

## LA COMMISSION ROYALE ANGLAISE

(*Suite*)

---

### *Age d'entrée à l'école et durée des études*

La Commission estime que les enfants sourds-muets doivent entrer à l'école à l'âge de sept ans et qu'ils doivent y rester huit années au moins, ce temps-là étant nécessaire pour donner à l'enfant une bonne instruction. Encore, de l'avis de beaucoup de maîtres anglais, ne doit-on pas consacrer une partie de ce temps à l'enseignement professionnel. Quoi qu'il en soit de cette opinion assez généralement admise en Angleterre, la Commission pense qu'il est avantageux pour les sourds-muets à leur sortie de l'école d'être déjà familiarisés avec une occupation manuelle; elle recommande donc qu'arrivés à un certain âge (12 ou 13 ans) on leur apprenne à se servir des principaux outils et qu'on leur en-

seigne quelques principes de mécanique *plutôt qu'un métier spécial.*

Telle est l'opinion de la Commission royale anglaise : et cependant il lui a été donné de constater dans les écoles du continent et dans les écoles américaines que l'instruction professionnelle est donnée le plus souvent à l'institution même. En Angleterre, il est vrai, les élèves ne restent pas à l'école jusqu'à un âge aussi avancé que dans les autres pays ; c'est sans doute cette raison qui a déterminé la Commission à conclure ainsi qu'elle l'a fait.

### *Les trois méthodes d'enseignement*

On peut résumer en quelques mots les arguments fournis généralement par les défenseurs de chacune des trois méthodes d'enseignement. Celui-ci nous dit : « Je crois que le langage des signes est le moyen naturel pour les sourds-muets d'exprimer leur pensée. » Celui-là : « Nous devons amener les sourd-muets à employer le même langage que nous, à se servir de la parole. » Le troisième demande : « Pourquoi ne pas leur donner le bénéfice des deux systèmes ? » Les trois poursuivent un but commun : l'acquisition du langage par le sourd-muet; mais les moyens qu'ils préconisent sont différents.

### I. — Méthode des signes

Les principaux arguments généralement donnés en faveur de la méthode des signes sont les suivants :

Il y a beaucoup de sourds-muets arriérés dont l'intelligence ne peut être éveillée et développée que par les signes.

Par la méthode des signes le sourd-muet peut apprendre beaucoup plus de choses dans un temps donné que par aucune autre méthode. Elle est aussi la plus économique.

Le langage des signes est la meilleure méthode pour donner l'instruction religieuse aux sourds-muets.

L'un des plus fervents défenseurs de la méthode des signes qu'aient rencontré les membres de la Commission est certainement M. Gallaudet qui ne peut se lasser d'admirer les merveilleux résultats auxquels on arrive par l'emploi de cette méthode. Il a vu ceci, il a vu cela; il a même vu, dit-il, des Congrès de sourds-muets où pas une lèvre n'a été mise en mouvement, pas un mot n'a été prononcé et où cependant toutes les formes et tous les procédés parlementaires ont été observés, où se sont produites les discussions les plus animées et les plus savantes.

Bel avantage, en vérité, pour les sourds-muets, de pouvoir discuter savamment entre eux, s'ils ne peuvent être compris des entendants et les comprendre à leur tour, quand il s'agit des choses les plus simples !

D'après M. Graham Bell il y a signes et signes, et il serait, dit-il, à désirer qu'on établisse une classification afin de savoir quels signes sont nuisibles, quels autres ne le sont pas. Pour sa part, il divise les signes en quatre classes : 1° les signes correspondant aux différentes émotions, les expressions de la physionomie; 2° les signes dramatiques dont se servent les orateurs et autres personnes pour accentuer la signification de leurs paroles; 3° les signes imitatifs ou la pantomime naturelle; et 4° les signes conventionnels ou les signes symboliques. La pantomime naturelle, ajoute M. Graham Bell, est d'un grand secours dans l'enseignement de la langue, mais il ne faut s'en servir que comme on se sert de simples illustrations, comme on fait des gravures. Quant aux signes conventionnels, ils n'illustrent pas le langage; ils prennent sa place, ils se substituent à lui. C'est pourquoi il faut les bannir de l'enseignement.

Les membres de la Commission royale ont observé que l'usage des signes crée pour les sourds-muets une tendance fâcheuse à former une classe à part dans la société. Comme conséquence inévitable de cet isolement, il arrive qu'ils se marient le plus souvent entre eux, ce qui n'a pas lieu en Allemagne et en Suisse.

*La méthode orale pure*

« La méthode orale pure, nous dit le *Rapport*, est la méthode qui consiste non seulement à apprendre aux sourds-muets à parler, mais à leur donner l'enseignement par la parole même. Le succès de cette méthode dépend entièrement de l'abandon des autres modes de communication, à l'exception de l'écriture et, dans les premières années de la pantomime naturelle, des signes naturels tels que les a définis M. Graham Bell. »

La méthode orale pure est pratiquée depuis un siècle en Allemagne, depuis vingt ans en Italie, et en France depuis le Congrès de Milan (1880).

Voici sur les résultats de la méthode orale pure l'opinion d'un homme impartial, le Dr Fay, de Californie.

« Les enfants qui ont conservé une somme considérable d'ouïe, pas assez toutefois pour être instruits avec les entendants, font des progrès très rapides et arrivent même à moduler leur voix.

« Ceux qui ont un reste d'ouïe et ceux qui ont déjà parlé avant de devenir sourds, réussissent dès le commencement.

« Un certain nombre de sourds de naissance peuvent arriver à un résultat pratique.

« Les autres, quoique ne parlant pas et ne lisant pas assez bien sur les lèvres pour se mêler à une conversation générale, peuvent cependant communiquer avec leurs amis. »

Le Dr Symes Thompson est d'avis que le défaut d'exercice des poumons et du larynx prédispose les sourds-muets aux maladies de poitrine, tandis que l'exercice des organes respiratoires a pour effet d'oxygéner le sang et d'activer la circulation.

D'après M. Dalby, pour réussir dans l'emploi de la méthode orale il faut commencer l'enseignement vers l'âge de sept ans avant que les organes vocaux aient perdu leur pouvoir, par suite d'une trop longue inactivité, alors qu'on peut encore éviter ces sons durs et désagréables que l'on obtient malheu-

reusement trop souvent quand l'action des poumons et du larynx ne peut plus s'exercer avec fruit.

Les seuls enfants qui ne peuvent être instruits par la méthode orale pure sont ceux dont l'intelligence est trop faible et ceux dont la vue trop mauvaise ne leur permet pas de lire sur les lèvres.

Le succès dépend souvent des professeurs. S'ils sont capables de s'acquitter convenablement de la tâche qui leur incombe, s'ils n'ont pas plus de huit ou dix élèves et, s'ils ne manquent pas de la patience et de la persévérance voulues, le résultat doit les récompenser de leurs efforts. En Allemagne on attache une grande importance à ce que les maîtres aient une voix forte et sonore de façon que les élèves puissent bien sentir les vibrations à la gorge et voir parfaitement l'action des muscles mis en mouvement.

Le maître doit s'efforcer de bien articuler lui-même de parler distinctement et naturellement, de moduler sa voix comme il le ferait s'il avait devant lui des entendants; il doit aussi accompagner sa parole non pas de signes conventionnels, mais de mouvements appropriés des bras et de la tête, de certaines expressions de la physionomie qui donnent plus de vigueur et d'animation à tout ce qu'il dit.

Ce n'est pas seulement l'articulation qu'il faut cultiver, mais aussi la lecture sur les lèvres dont les difficultés ne seront surmontées qu'à l'aide d'une pratique de tous les instants.

On prétend quelquefois que les sourds-muets sont rarement capables de parler d'une façon agréable et nettement intelligible. Quoiqu'il en soit ainsi dans un assez grand nombre de cas, il n'en est pas moins vrai que la connaissance du langage parlé facilite leurs communications avec les entendants et les met avec ces derniers sur un tout autre pied d'égalité que ne peut le faire le langage des signes.

(*A suivre.*) H. MARICAN.

# UN NOUVEL ÉLECTRO-ACOUMÈTRE

L'électro-acoumètre du docteur Cheval n'est autre chose qu'une application *sui generis* des phénomènes dits d'induction. On sait en quoi consistent ces phénomènes, découverts par le célèbre physicien anglais Faraday, qui les révéla pour la première fois en 1832. Quand on approche soit d'un aimant, soit d'un conducteur dans lequel circule un courant électrique, un autre conducteur formant un circuit fermé, il se développe dans ce dernier conducteur, en vertu d'une action à distance inexpliquée, des courants électriques qu'on appelle courants *induits*. Rien de plus simple que ce fait, dont messieurs les électriciens ont su tirer une foule d'applications extraordinaires, depuis la bobine Rhumkorff jusqu'aux dynamos.

Imaginez un système de trois bobines, dont la première, placée au centre, est fixe : c'est la bobine inductrice. Les deux autres — les bobines induites — peuvent s'éloigner plus ou moins de la bobine centrale en se déplaçant le long d'une échelle graduée. Puisque les courants des bobines induites sont dus exclusivement à l'influence de l'inducteur, il va de soi que plus ces bobines induites seront rapprochées de l'inducteur, plus les courants qui y circuleront seront puissants et *vice versa*. On peut donc, en déplaçant les induits, provoquer à volonté des courants d'intensités variables, pouvant prendre des valeurs mathématiquement calculées et dont l'échelle graduée dont j'ai parlé permette de mesurer avec une extrême rigueur les moindres variations : à telle distance de l'inducteur, correspondant à telle division de l'échelle, nous aurons un courant de tant ; à telle autre distance, correspondant à telle autre division, un courant de tant, etc.

**

Voilà le principe et le schéma de l'instrument. Imaginez-vous maintenant ce système de bobines fixé à une planchette sur laquelle se trouve un commutateur à touches permettant de changer le sens des courants, puis, comme accessoires, un électro-diapason, une sonnerie, un microphone amplifiant les sons, et, enfin, deux téléphones qu'on applique à chacune des oreilles du sujet.

Ceci posé, voici comment on procède : L'expérimentateur produit alternativement, au moyen des téléphones, des bruits ou des sons musicaux devant l'une et l'autre oreille du sourd à examiner. Les récepteurs sont mis en vibration par les bobines induites, *et d'autant* plus faiblement — pour les raisons indiquées plus haut — que ces bobines induites sont plus éloignées de la bobine inductrice. La distance à laquelle l'induction s'exerce avec une puissance suffisante pour produire un son perceptible donne ainsi la mesure exacte de l'acuité de l'ouïe, de même que la distance avec laquelle on peut lire à travers des verres gradués donne la mesure de la portée de la vue.

Raoul LUCET.

---

## DE L'UTILISATION DES SOURDS-MUETS

### COMME ARTISTES MIMES

Il est d'ailleurs impossible que lorsque le sourd-muet gesticule sa physionomie ne se meuve pas tout comme ses bras. Voici ce qu'affirme le poète sourd-muet Pélissier (1) « : Les gestes sont, a dit Lamartine, les attitudes visibles de l'âme. Le magnétisme du visage en révèle le secret et doit accomcompagner de son jeu tous les signes. » Et plus loin : « Dans

(1) *Iconographie des signes.*

le champ des signes, le sourd-muet possède l'œil de l'observateur, l'ouïe du musicien et le pied de l'homme de mer. »

Que serait-ce pour le sourd-muet prédestiné qui, s'il jouissait de l'ouïe et de la parole, brûlerait peut-être les planches, contre-balancerait la gloire des acteurs en renom, et qui, malgré sa détresse, a absolument l'allure, les mouvements, les gestes révélant un comédien en herbe, et dont la passion dominante est le théâtre, qui fréquente le théâtre, se régale de choses théâtrales, prend plaisir à répéter ce qu'il a vu faire à ses amis mimiquement, et même avec des parodies ou des imitations frappantes du jeu de l'acteur en vogue ?

Il existe de ces sourds-muets-là. Chaque fois que je les rencontre, ils se plaignent de ce qu'on ne songe pas à utiliser leurs talents, à les améliorer dans ce qu'ils ont de défectueux. Ils enragent en voyant la camelote gesticulatoire qu'on sert au bon public sur de trop somptueux tréteaux et ils rougissent de l'infériorité de la France eu égard à ce que les pays étrangers font pour les sourds-muets. A l'Opéra de Vienne, il y a une danseuse sourde-muette, Mlle Adèle Lissenchels. A New-York, le 14 avril dernier, une grande représentation théâtrale mimique était donnée au « Central Opera House » par les sourds-muets de l'*Empire State association of deaf-mutes*. Et le plus curieux est que les sourds-muets sachant qu'une grande foule d'entendants devait venir assister à leur fête, avaient compris la musique dans le programme, pour les intermèdes, s'entend. Des solennités de ce genre ont lieu plusieurs fois par an à New-York. Le succès est toujours assuré, les recettes fructueuses et le produit des bénéfices de quelques-unes est consacré à l'asile Peet pour les sourds-muets âgés et infirmes ; encore une chose dont nous manquons en France. Et les sourds-muets des autres villes des États-Unis ont, eux aussi, leurs représentations locales.

## III

Ne pourrait-il donc pas en être de même en France, à Paris

surtout, où les bons sujets ne seraient pas difficiles à trouver?

Pendant les sept ans que j'ai passés à l'Institution des sourds-muets de Paris, des représentations mimiques étaient données par les jeunes élèves, et malgré leur inexpérience, l'exiguité de la scène, les acteurs parvenaient à se tirer honorablement d'affaire, et, chose remarquable, ce n'étaient pas des pièces composées par eux ou par l'un d'eux (1) qu'ils jouaient, mais des pièces déjà imprimées, entre autres l'*Affaire Arlequin* d'après les triolets de Léon Valade. Eh bien! n'en déplaise à ceux qui prétendent que les sourds-muets en général ne peuvent bien exécuter ce qui est écrit en vers, la représentation obtint un succès inespéré. Et le 19 décembre 1886, quelques-uns des anciens acteurs de cette pièce, ayant quitté l'Institution, la reprirent sur une scène de famille. Le mauvais temps, la déplorable organisation du service administratif, la maladresse que l'on commit de ne pas inviter des sommités de la critique, firent que le résultat ne répondit pas à l'attente des jeunes sourds-muets qui avaient osé cet essai.

Cet insuccès ne les a pas découragés. Leur idée fixe est de recommencer l'expérience. Réussiront-ils cette fois? C'est fort probable, les opiniâtres arrivent toujours à leurs fins. Ils ont la volonté d'avoir du talent, ils pourraient donc en avoir. Mais s'ils ont la volonté d'organiser des représentations, il ne me semble pas, quant à présent, qu'ils aient le pouvoir de les préparer. L'argent leur manque, voilà.

Les amis des arts, surtout les amies des arts, comme la comtesse de Gréffulhe, sont en ce moment en veine de générosité. Ne me serait-il pas permis de les supplier de vouloir bien faire attention à ces jeunes artistes silencieux.

M. Bodinier, le si accueillant directeur du *Théâtre d'Application*, M. Larcher, le non moins bienveillant fondateur du *Cercle funambulesque*, pourraient bien se demander s'il n'y aurait pas avantage, si ce ne serait pas jeter un aliment

(1) Excepté pourtant le 28 décembre 1884, où je fis jouer un drame de ma composition, intitulé *le Petit Duc*.

à la curiosité des Parisiens que d'utiliser des acteurs sourds-muets pour n'importe quel genre de pantomime.

Et puis, mon ami Cochefer, le si dévoué et si énergique président-fondateur de la *Société d'Appui fraternel des sourds-muets*, devrait bien rechercher les moyens de rendre plus productif une partie, très petite partie du capital de la société, en donnant tous les ans une grande représentation théâtrale mimique au bénéfice de la Société. Le gouvernement ou la ville mettraient toujours à sa disposition une salle de théâtre subventionné. Et les Parisiens qui aiment à être charitables à condition qu'on leur donne du plaisir pour leur argent afflueraient, espérons-le, et viendraient se griser d'une capiteuse « musique des yeux », pour employer une expression de Maurice Talmeyr, dans un de ses articles du *Gil-Blas* où il louait fort la mimique. Ce serait double profit pour des sourds-muets, puisqu'on mettrait en évidence la valeur artistique des uns et que les autres auraient du pain pour leurs vieux jours.

Seulement, on aurait l'argent, on aurait la salle qu'il manquerait toujours quelque chose : l'appui du quatrième pouvoir dans l'État, l'appui de la presse.

Cependant, je ne suis pas bien inquiet. Je suis persuadé, Monsieur et cher maître, que nous pourrons compter sur le concours de votre plume puissante, et que tous vos confrères en journalisme vous imiteront.

J'en suis simplement réduit à souhaiter que les jeunes aspirants artistes sourds-muets se rendent dignes de la haute protection qu'on leur accordera.

## IV

Pour finir, je vais toucher un autre point de la question.

Dans l'*Abbé de l'Épée* de Bouilly, repris dernièrement à l'Odéon, il y a un rôle de sourd-muet. Deux journaux spéciaux ont prétendu que l'actrice chargée de ce rôle avait joué d'une façon très sourde-muette. Moi, qui ai assisté à la deuxième représentation, je ne trouve pas. M<sup>lle</sup> Sanlaville a plutôt exagéré la nature du sourd-muet et singulièrement

travesti sa façon de regarder et d'écouter dans la compagnie des entendants. Les gestes de l'actrice ont une grâce ineffable, c'est certain, bien qu'ils soient par moments un peu brusques. Elle a eu des scènes mimées superbes qui m'ont fait l'applaudir à tout rompre alors que les Philistins de la salle écarquillaient des yeux énormes. Seulement, pendant les dialogues entre l'abbé de l'Épée et Franval, pendant les colloques entre tous les personnages, elle n'observait pas assez la physionomie des acteurs, ne faisait pas assez d'efforts pour deviner ce qu'ils se disaient. Tout le monde sait que telle est pourtant la contenance du sourd-muet en public. Une chose était au-dessus de toute critique : la façon obstinée avec laquelle elle regardait la sœur de l'avocat. Très sourde-muette cette façon de regarder une belle personne, mais pourquoi aucun sourire à l'adresse de Clémence, pourquoi pas même quelques signes discrets, pourquoi aller jusqu'à faire du sourd-muet un être absolument impassible et lugubre, ce qui n'est que très relatif et pour quelques cas comme je le remarque plus haut ? Au dernier acte, M^lle^ Sanlaville gardait un peu trop les yeux fixés sur son livre, elle aurait dû jeter des coups d'œil par-dessus son volume, la curiosité étant un des défauts les plus avérés des sourds-muets, celui qui les tient le moins en place (1).

J'en arrive à me demander pourquoi lorsque dans une pièce il y a un rôle de sourd-muet, on ne ferait pas remplir ce rôle par un sourd-muet. La tentative en a été faite sur le théâtre de Marseille où le sourd-muet Balestrier joua pour la première fois, le 28 février 1818, ce même rôle de Théodore.

(1) Dans sa conférence sur *Bouilly et « l'abbé de l'Épée »*, donnée au théâtre de la Gaîté en février 1870, M. E. Legouvé raconte l'anecdote suivante à propos de M^me^ Talma qui joua le rôle de Théodore bien longtemps avant M^lle^ Rachel, laquelle le remplit à quinze ans : « Au cinquième acte, Théodore est assis dans le cabinet de l'avocat Franval, au milieu des autres personnages, mais sans être mêlé à l'action ; il lit. A une des premières représentations, une partie du décor se détacha et tomba avec grand bruit ; la salle entière s'écria, tous les acteurs se retournèrent, tous, sauf Théodore qui continua à lire ; c'est tout simple, il n'avait pas entendu, il était sourd. » Ce n'est guère qu'un effet d'artiste tenant à étonner son public, mais ce n'est pas d'une rigoureuse vérité car le moindre « grand bruit », pourvu qu'il produise un certain ébranlement — surtout sur un plancher — dérange toujours le sourd. M^lle^ Sanlaville n'est pas, on le voit, la seule qui ait exagéré les inconvénients de la surdité.

Et puis, la pantomime n'étant pas absolument la mimique, je compte bien qu'on ne voudra pas croire qu'elle a une influence fâcheuse sur l' « oralisme », comme qualifient la méthode d'articulation et de lecture sur les lèvres les écrivains sourds-muets du *Deaf-Mutes Journal*.

Henri GAILLARD.

---

# PARTIE PRATIQUE

## LECONS DE SEPTIÈME ANNÉE

RECUEILLIES EN 1857

**A l'École de Montpellier, par S. PASCAL, sourd-muet**

LE COMMENTAIRE DU CALENDRIER (en 17 Leçons)

(*Suite*)

### XVII

| LE MAITRE | L'ELÈVE |
|---|---|
| Combien y a-t-il de semaines dans une année ? | — Cinquante-deux. |
| Dans un mois, combien y a-t-il de semaines ? | — Il y en a quatre. |
| Combien une semaine a-t-elle de jours ? | — Toujours sept. |
| Quels sont-ils ? | — Lundi, mardi, mercredi, jeudi, vendredi, samedi et dimanche. |
| Quel jour est-ce aujourd'hui ? | — C'est lundi. |
| Quel sera le jour suivant ? | — Le jour suivant sera mardi. |
| Et le jour d'après ? | — Ce sera mercredi. |
| Et après mercredi ? | — Jeudi. |
| Et ensuite ? | — Vendredi. |

| LE MAITRE | L'ÉLÈVE |
|---|---|
| Et qu'est-ce qui vient après vendredi ? | — Samedi. |
| Et après samedi ? | — Dimanche. |
| Et après ? | — C'est lundi qui revient. |
| Quels jours de la semaine préférez-vous? | — Le jeudi et le dimanche. |
| Sans doute parce que ce sont des jours de congé ? | — Vous avez bien deviné la raison. |
| Quelles sont les principales fêtes de l'année? | — Les principales fêtes sont celles de Pâques, de l'Ascension, la Pentecôte, la Toussaint, Noël et le jour de l'an. |
| Dans quel mois se fixe la fête de Pâques ? | — Elle varie : en mars ou en avril. |
| Quand vient la fête de l'Ascension ? | — Quarante jours après Pâques. |
| Dans quel mois est cette fête ? | — Elle est au mois de mai ou de juin. |
| Est-ce toujours le dimanche qu'elle arrive ? | — Non, son jour change tous les ans. |
| Quand arrive la fête de la Pentecôte ? | — Le dixième jour après l'Ascension. |
| Quel jour tombe-t-elle? | — Toujours le dimanche. |
| Dans quel mois se trouve-t-elle ? | — Tantôt en mai, tantôt en juin. |
| Quand est-ce que se font les fêtes de la Toussaint et de la Noël ? | — La première au 1er novembre, la seconde au 25 décembre. |
| Ces fêtes sont-elles variables ? | — Non, elles sont toujours au même quantième. |
| Mais leur jour ne change-t-il pas ? | — Pardon, chaque année. |
| Qu'appelez-vous le jour de l'an ? | — C'est la fête que l'on célèbre le 1er janvier, premier jour de l'an. |
| Aimez-vous cette fête ? | — Oh oui ! |
| Pourquoi ? | — Vous le devinez bien : tous les ans, au 1er janvier, je vais souhaiter la bonne année à mes parents qui me donnent des joujoux, des bonbons, toutes sortes de cadeaux qui me font bien plaisir. |

(*A suivre.*)

**FIN DU COMMENTAIRE DU CALENDRIER**

# INFORMATIONS

**Nominations.** — M. H. Monod, directeur de l'Assistance publique au ministère de l'intérieur, vient d'être nommé membre de l'assemblée de l'Institut Pasteur.

*
* *

**Distinctions honorifiques.** — Nous relevons à l'*Officiel* du 14 juillet, les nominations suivantes :

*Officiers d'Instruction publique :* MM. Dubranle, censeur des études de l'Institution nationale des sourds-muets de Paris, et Alard professeur archiviste à la même institution ;

*Officiers d'Académie :* Mme Pauline Larrouy, directrice de l'Institution des sourds-muets d'Oloron ; Mlle Drouilleau, directrice de l'Institution des sourds-muets de Rillé-Fougères ; M. Fuchs, ancien professeur de l'Institution nationale des sourds-muets.

Ajoutons que la **Société nationale d'encouragement au bien** vient de décerner une *médaille d'honneur* à M. L. Goguillot, pour son livre intitulé : *Comment on fait parler les sourds-muets.*

*
* *

**Un canard.** — Nous relevons dans le *Figaro* et dans la *Nation* du 21 juillet la fantaisiste information suivante :

Il paraît que le nombre des sourds-muets augmente dans une forte proportion, relativement à l'accroissement général de la population.

La raison de cet accroissement est assez curieuse : dès leur âge le plus tendre, les enfants sourds-muets sont élevés dans le commerce exclusif de leurs pareils ; comme conséquence, 95 0/0 de sourds-muets se marient entre eux et engendrent des enfants également sourds-muets.

Pour remédier à cet état de choses, la Société d'amélioration pour le

sort des sourds-muets conseille d'envoyer ces petits infirmes dans les écoles ordinaires, où un certain nombre de professeurs s'occuperaient spécialement de leur enseignement.

Mais où trouvera-t-on autant de professeurs spéciaux ?

Toute la question est là.

Quel est le joyeux fumiste qui s'amuse à adresser de pareils canards aux journaux?

*
* *

**Institution des sourds-muets de Lyon-Villeurbanne.** — Le conseil d'administration de l'Institution des sourds-muets de Lyon pour l'enseignement par la parole, a décidé que la distribution des prix aux élèves de l'établissement aurait lieu à l'école, 77, rue des Maisons-Neuves, à Villeurbanne, le dimanche 27 juillet, à deux heures et demie.

M. Cohendy, professeur à la Faculté de droit et secrétaire général du conseil d'administration, a fait à cette occasion une conférence se rattachant à *l'éducation des sourds-muets et des aveugles*.

*
* *

Le *Parti ouvrier*, du 9 juillet, annonce la prochaine **ouverture d'un nouveau théâtre,** qui sous le nom de *Théâtre de la Plume et Pensée* donnera des représentations en langage sourd-muet.

Nous sommes heureux de parler de cette œuvre philanthropique et humanitaire, et sommes persuadés qu'elle obtiendra auprès du public spécial à qui elle s'adresse, un plein et légitime succès.

M. Victor de l'Épée, qui dirigera cet intéressant théâtre, nous annonce que prochainement aura lieu l'ouverture du théâtre.

La première pièce se nomme : l'*Amour et la Mort*, par M. Varenne, jeune sourd-muet qui joint à son talent de littérateur, le don de la peinture.

*
* *

**L'Institution des sourds-muets de Poitiers,** tenue par les Frères de Saint-Gabriel, a donné à Tours, le jeudi 24 juillet, une représentation dramatique *parlée* au Cirque de la Touraine.

Un journal de Tours, en annonçant cette représentation à ses lecteurs, leur fait connaître en quelques lignes comment on procède aujourd'hui pour enseigner la parole aux sourds-muets. Nous en détachons le passage suivant :

Dans les classes, dix ou douze enfants sont rangés en demi-cercle autour du professeur; chacun d'eux tient un petit miroir à la main : le professeur prononce un mot ; les élèves le regardent attentivement pour saisir le mouvement de ses lèvres ; puis fixant le miroir, ils s'étudient à reproduire le même mouvement et, par le même mouvement, le même son.

*
* *

**Instituts de sourds-muets d'Alsace-Lorraine.** - L'Alsace-Lorraine compte, ainsi qu'on le sait, quatre Instituts de sourds-muets, savoir : un établissement de l'Etat à Metz, comptant au 15 mai 10 professeurs et institutrices et 71 élèves ; l'établissement particulier protestant de Strasbourg avec 4 professeurs et institutrices et 25 élèves ; l'établissement particulier de la Robertsau avec 8 professeurs et institutrices et 53 élèves ; enfin l'établissement particulier catholique de Guebwille avec 5 professeurs et institutrices et 27 élèves. Il y a au total 14 professeurs, 13 institutrices et 176 élèves, dont 92 garçons et 84 filles. Les élèves sont tous natifs de l'Alsace-Lorraine, à l'exception de deux filles, originaires de la Vieille-Allemagne. 144 élèves appartiennent au culte catholique, 30 au culte protestant et 2 au culte israélite ; 170 sont internes, 6 sont externes.

(*Journal d'Alsace,* 29 juin.)

*
* *

**Le monument de l'abbé Tarra.** — Le journal *Il Secolo*, de Milan, a publié un long et remarquable article à l'occasion de l'anniversaire de la mort de l'abbé Tarra et de l'inauguration du monument qui vient d'être élevé à la mémoire de ce maître si distingué.

Le journal italien donne, avec un éloge ému du regretté directeur des sourds-muets pauvres de la campagne, une esquisse du monument dû au ciseau du sculpteur Confalonieri : J. Tarra, en buste, a sur les épaules un manteau largement drapé dont les plis retombent sur un socle de marbre où l'on voit se détacher en relief une branche de laurier.

*
* *

**Examens de maîtres à l'Institution nationale de Paris.** — Des examens ont eu lieu, à l'Institution nationale de Paris, du 16 au 20 juillet pour les emplois de maîtres répétiteurs, de 2e classe, 1re classe et professeurs-adjoints.

Les sujets de compositions écrites étaient :

*Pour la deuxième classe.* — 1° ARTICULATION : Premiers soins à donner à l'élève à son arrivée à l'école ;

2° GRAMMAIRE : Règles de *tout*, *même*, et *quelque*.

*Pour la première classe.* — 1° MÉTHODE : Enseignement des pronoms démonstratifs et des pronoms possessifs ;

2° HISTORIQUE : L'école hollandaise, Van Helmont et Amman.

*Pour les professeurs-adjoints.* — 1° ARTICULATION : Principaux défauts de la voix du sourd et moyen de les corriger. Enseignement des articulations *p*, *b*, *m* ;

2° MÉTHODE : Lecture à haute voix, en tenant compte de la diction et des liaisons ; explication des mots et des faits.

Ont été admis :

*Pour la deuxième classe :* M. Lesieux ;

*Pour la première classe :* MM. Duvignau, Vathaire, Robbe, Pouillot, Drouot, Cornevin, Grandvillers, Clavel ;

*Pour le grade de professeur-adjoint:* MM. Boyer, Thollon, Liot, Rolland, Giboulet, Déjean, Binon, Bricq, Richard et Roger.

*
* *

**La distribution des prix aux élèves de l'Institution nationale** aura lieu le samedi 9 août à 3 h., sous la présidence de M. Jules Simon.

*
* *

**Durée des heures de travail. — Réformes.**— Sur les propositions de la Commission pour l'étude des améliorations à introduire dans le régime des établissements publics d'instruction secondaire, le ministre vient de prendre un arrêté réglant à nouveau la durée du travail et l'emploi de la journée dans les lycées et collèges.

Le maximum des heures de travail sédentaire (classes et études, y compris le dessin) est fixé à six heures dans les classes primaires et dans la division élémentaire ; à huit heures dans la division de grammaire ; à dix heures et demie en été et à dix heures en hiver dans la division supérieure (non compris les cours préparatoires aux écoles du Gouvernement).

Dans les classes primaires et dans la division élémentaire, les classes dureront deux heures et seront coupées par une récréation d'un quart d'heure.

Dans la division de grammaire et dans la division supérieure, les classes consacrées à l'enseignement principal seront de deux heures ; elles auront lieu, autant que possible, le matin. La durée des autres classes sera d'une heure et demie, sauf celle des classes de géographie, qui sera d'une heure.

Dans la classe de philosophie, la durée de toutes les classes, sauf celle de dessin, sera d'une heure et demie.

Une partie du temps enlevé aux classes par la réduction de leur durée à une heure et demie devra être restituée aux divers enseignements sous forme d'interrogation, de direction pratique du travail, etc.

La nature, la durée et l'organisation de ces exercices pratiques, devant varier avec la matière de l'enseignement, le nombre et la force des élèves, seront l'objet d'une entente entre le proviseur et les professeurs sous le contrôle du recteur. Tout compte fait, il n'en devra résulter pour les professeurs aucune augmentation de service.

## BIBLIOGRAPHIE

**Comment on enseigne à Bien parler au sourd-muet.** — Conférence faite par M. Vatter, directeur de l'Institut des sourds-muets de Francfort-sur-le-Mein. — Traduite de l'allemand en italien par M. Ferreri de l'école Pendola, de Sienne.

En attendant la traduction française de cette conférence voici quelques mots sur celle qu'en a faite M. Ferreri pour ses collègues d'Italie. Ainsi que le dit le maître italien, à qui je dois d'avoir pu entendre les paroles de M. Vatter, cette conférence ne nous apprend rien de neuf sur la question; elle n'a d'autre but que d'appeler notre attention sur les moyens qui peuvent aplanir les obstacles que nous rencontrons à chaque pas quand nous voulons arriver à donner à nos élèves une prononciation vraiment naturelle.

Dans ce monde, nous dit l'illustre conférencier, ce n'est que graduellement que l'homme arrive au mieux, à l'idéal. Il faut savoir attendre et ne pas s'abandonner à une funeste torpeur. L'enseignement de l'articulation a fait de grands progrès en Allemagne depuis Hill. C'est Arnold qui le premier démontra la possibilité d'arriver à une parole vraiment *bonne*. Si jusqu'à présent les institutions étrangères ne se sont rangées qu'avec hésitation et défiance sous la bannière allemande c'est dans cette parole trop souvent inintelligible et toujours fort désagréable qu'il faut en voir la raison. Que doit-on prétendre par une bonne articulation? Notre idéal doit être la parole du parlant muni de tous ses sens C'est à la phonétique, à la physiologie, à la psychologie et à l'expérience que nous demanderons les éléments indicateurs pour atteindre ce résultat.

La prononciation doit être correcte et claire, rapide et courante, naturelle et harmonieuse. C'est dans la période de la première et deuxième année que nous devons apporter la plus grande attention à cette correction et à cette clarté de la parole. Que cette clarté et cette correction président aussi à la rédaction des devoirs écrits. L'exercice de la calligraphie a pour but de rendre nos élèves habiles à la clarté et à la correction des formes graphiques. Ces exercices doivent être continués jusque dans les plus hautes classes. On doit exiger avec une tenace énergie que les élèves fassent tous leurs devoirs avec la meilleure calligraphie. Plus qu'on ne saurait croire la parole de nos élèves se ressentira de cette habitude d'ordre prise de bonne heure. Nous ne pourrons jamais obtenir de nos élèves cette voix harmonieuse qui est la voix de l'enfant ordinaire. Mais, quelque pénible que soit cette confession, elle ne doit pas nous jeter dans une torpeur résignée, car si nous ne pouvons arriver à notre but idéal — la parole de l'entendant — nous pouvons cependant nous en rapprocher beaucoup et obtenir une parole qui tiendra le milieu entre la mauvaise prononciation du sourd en général et celle du parlant : c'est là un but pratique.

Des divers facteurs qui concourent à doter le sourd-muet d'une bonne prononciation, les principaux sont un bon professeur, l'aptitude de l'élève, le degré d'instruction et l'organisation de l'Institut.

La vieille école de ceux qui, sans préparation spéciale, entreprennent l'instruction des sourds-muets et, par le moyen de cette première pratique, avec quelque étude occasionnelle et transitoire de la littérature professionnelle, se font maîtres de sourds-muets est allée s'éteignant peu à peu.

Aujourd'hui la plus grande partie de ceux qui professent dans les instituts ont eu la bonne fortune d'être préparés à leur mission par des spécialistes. L'instruction des sourds-muets est devenue dès lors une science qui peut indiquer à ceux qui l'étudient la voie sûre, fondée sur des observations scientifiques et historiques. Voilà pour les maîtres. — Les élèves que l'on soumet au régime oral doivent aussi réunir certaines conditions. Ils doivent posséder dans leur intégrité normale les facultés intellectuelles et les organes de la voix. Leur vue doit être bonne et bien cultivé doit être leur toucher. (Que ferons-nous des arriérés et des myopes ? M. Vatter n'en parle pas.) Les sourds-muets doivent être recueillis dans les instituts à l'âge où les enfants ordinaires commencent leur instruction et non pas à 10 ou 12 ans.

Le nombre des élèves d'une classe ne doit pas dépasser dix. — Les signes doivent être inexorablement proscrits. — L'enseignement de l'articulation est et restera la caractéristique de notre œuvre. Les conditions requises pour une bonne articulation sont : la correction, l'exactitude des positions et mouvements et la clarté. — Dans la seconde période, quand l'enfant commence à parler et à lire, tous nos soins doivent porter sur le naturel, la souplesse et la rapidité dans l'élocution. — Quelques semaines suffisent aux exercices de la période préparatoire.

Les consonnes doivent être enseignées de bonne heure. Elles constituent une excellente gymnastique de l'organe vocal. Les voyelles ne viennent qu'ensuite. Donnez-en une, l'A, par exemple, et laissez ensuite

à la voix le temps de se fixer, de devenir sûre d'elle-même et bien naturelle. Vous modifierez ensuite les positions de la bouche pour passer aux autres voyelles et, en ramenant sans cesse l'élève à cette première voyelle, vous arriverez aisément à donner les autres avec le timbre et le naturel voulus.

L'instruction du sourd-muet surtout doit procéder assez lentement. Le maître doit surmonter avec une calme énergie et une constante persévérance les obstacles sans cesse renaissants sous ses pas. — Il doit profiter de toutes les occasions qu'il aura pour attacher ses élèves à son enseignement. Ainsi en leur donnant de bonne heure la signification des mots ou formules qu'il peuvent prononcer, il leur fera apprécier les avantages des pénibles exercices d'articulation; interrompra la monotonie de ce premier enseignement; satisfera le plus tôt posible aux besoins de la langue usuelle ; et empêchera l'éclosion du signe.

Les exercices d'articulation doivent être continués systématiquement en deuxième et troisième année. Le professeur doit avoir la main à ne pas se laisser entraîner par les nécessités nouvelles de l'enseignement de la langue à ce moment de l'éducation. Il doit s'attacher à faire parler ses élèves avec *vitesse* et *fluidité*. Il y arrivera en faisant prononcer des phrases entières en une seule émission de souffle. — C'est de la pureté des voyelles que dépend la compréhensibilité, l'harmonie et le naturel du langage. — On arrive à obtenir la plupart des modulations de la voix par la combinaison d'exercices sur les propositions expositives, interrogatives, impératives, etc.

Tous ces exercices ne donneront au sourd-muet une bonne prononciation qu'autant que tout dans notre enseignement concourra au même but.

M. Vatter recommande d'une façon spéciale les dialogues entre élèves. Il considère comme très nuisibles à la netteté de la parole l'habitude de faire apprendre les leçons à haute voix pendant les études et recommande de la part du professeur une attention de tous les jours à redresser les mille petites déviations qui se produisent dans la parole du jeune sourd-parlant par l'usage souvent prématuré qu'il veut en faire en dehors des classes; c'est pendant la récréation qu'il faut observer nos élèves pour bien se rendre compte de leurs défauts d'articulation. En classe iis se surveillent malgré eux et n'ont plus la même parole. Enfin, M. Vatter rappelle en terminant que le signe est toujours le grand ennemi, le grand obstacle contre lequel il nous faut lutter sans relâche, même quand nos élèves ne font pas de signes ils parlent *muet*, ils parlent *nègre*. On voit le signe derrière leurs phrases incomplètes.

Nous adressons de nouveau à M. Ferreri nos remercîments pour son utile traduction.

G. Rancurel.

**A suivre, dans le prochain numéro, pour les autres publications italiennes adressées à la *Revue internationale*.**

*L'Éditeur-Gérant*, Georges Carré.

Tours, imp. Deslis Frères, 6, rue Gambetta.

REVUE INTERNATIONALE
DE L'ENSEIGNEMENT DES SOURDS-MUETS
Tome VI. — N° 6. Septembre 1890.




M. Jules SIMON

# JULES SIMON

## Comment on devient orateur

Le savant philosophe, le vaillant publiciste, l'éminent homme d'État, le philanthrope plein de cœur, l'orateur plein de puissance et de grâce dont nous venons de tracer le nom si universellement estimé a fait à l'Institution nationale de Paris le grand honneur de venir présider sa distribution des prix, le 9 août dernier. Ce fut pour elle une bonne aubaine inestimable, d'abord parce que c'est un plaisir des plus délicats que d'entendre un tel charmeur, ensuite parce que la présence du maître avait attiré dans le préau de l'école, devenu trop étroit pour les contenir, de nombreux admirateurs avides de belles paroles et qui se sont faits l'écho, par contre-coup, des résultats obtenus dans l'Institution; enfin parce qu'il est éminemment profitable à la cause des sourds-muets de s'être recruté un allié aussi puissant. Dans les nombreux Conseils dont fait partie M. Jules Simon, et où sa parole est si écoutée, les sourds-muets sont assurés d'avoir désormais un ami, un porte-parole.

Et quel porte-parole! *Nascuntur poetæ, fiunt oratores,* dit le proverbe latin. Mais ce n'est pas tout à fait exact, à notre avis.

Pour être un grand poète, aussi bien que pour faire un grand orateur, il faut du travail, beaucoup de travail; pour faire un grand orateur aussi bien que pour faire un grand poète, il faut avoir, de naissance, des aptitudes particulières. Ces aptitudes pour la parole, Jules Simon en a fait montre dès les collèges de Lorient et de Vannes où il fit ses premières études. Mais que de labeur, depuis, pour atteindre le premier rang et y briller!

Il existait au collège de Vannes, alors, un usage qu'il est regrettable de ne pas trouver établi dans tous nos collèges,

car il constitue un excellent entraînement à la parole : tous les samedis avaient lieu des *sabbatines* où le public était admis et où les avocats de la ville se faisaient un malin plaisir de décocher des syllogismes aux jeunes rhétoriciens. Aussi ne sommes nous pas surpris de voir Jules Simon entrer avec le numéro deux à l'École normale supérieure quoique les épreuves écrites ne l'eussent fait classer d'abord que douzième. Ce succès il le dut à « une certaine facilité de parole », comme il le déclare avec modestie dans les *Mémoires des autres*. Mais il crut s'apercevoir que ses camarades d'écoles en savaient beaucoup plus que lui sur toutes les matières et il se mit à piocher les grammaires, les dictionnaires, les traités de toute espèce dont la bibliothèque de l'École regorgeait, si bien qu'il fallut, un jour, le transporter à l'infirmerie et que sa santé se ressentit longtemps de ces efforts surhumains. Selon une expression populaire, il « amassait du grain dans son grenier ».

A ce travail personnel, vinrent s'ajouter les éloquentes leçons de Philippe Lebas, le fils de l'ami, du compagnon de Robespierre ; de Nisard, de Michelet, de Cousin surtout, qui le prit immédiatement en affection, en fit son disciple favori et, peu de temps après, son suppléant dans la chaire de philosophie à la Sorbonne.

Écoutons ce qu'il nous dit lui-même de ses deux maîtres préférés. De Cousin d'abord :

« Je crois qu'il avait besoin de penser tout haut ; et, pour penser tout haut, il lui fallait à ses côtés un compagnon, *dans l'oreille duquel il versait son éloquence*. Il l'aimait mieux intelligent que stupide ; mais si l'intelligent n'était pas là, il se contentait de l'autre... il savait gré à l'auditeur des belles choses que lui, Cousin, avait dites. »

Et Michelet :

« Michelet, vous ne le savez peut-être pas, avait été professeur de philosophie. Mais qu'importe le titre ? »

Il a toujours été professeur de philosophie dans sa chaire d'histoire. Il racontait les faits quand il voulait bien y consentir, et il le faisait avec une verve et une grâce, et une

abondance d'érudition et d'imagination, et des découvertes, et des vues, et des jugements qui ravissaient et passionnaient l'auditoire ; mais, alors même, c'est une doctrine qu'il exposait, c'est la lutte des idées qu'il racontait, c'est la loi éternelle et universelle, qui était en jeu dans cette bataille des jeux éphémères et des passions individuelles.

Il était rare qu'il s'assît et nous fît asseoir. En général il restait debout auprès du poêle, et paraissait se livrer sans parti pris à la conversation.

En réalité, il la dirigeait. *Il nous fécondait l'esprit* pendant plus d'une heure. Nous pensions quelquefois, en le quittant, qu'il ne nous avait rien appris. Il ne nous avait rien appris sur les détails de la question, il nous avait soufflé la force nécessaire pour la juger de haut et la comprendre. »

On s'imagine aisément ce qu'un tel élève entre les mains de tels maîtres était capable de devenir.

Toutefois les enseignements de l'école ne suffisaient pas à cet esprit ardent. Les jours de sortie, il les passait à aller entendre les orateurs en vogue, sacrés ou profanes.

On était en 1832, Lacordaire faisait alors des conférences très suivies au collège Stanislas. Jules Simon n'en manquait pas une. Lui, qui devait devenir le maître improvisateur par excellence, professait une fougueuse admiration pour le talent d'improvisateur de Lacordaire. Il l'écoutait avec une religieuse attention : « anxieux et respectueux », il buvait à cette source féconde le flot limpide d'une éloquence maîtresse qui le pénétrait de son ineffable saveur.

Et, au sortir de là, quelles discussions, ardentes, passionnées, s'élevaient entre lui et ses camarades dont tous ne partageaient pas son enthousiasme, Saisset, entre autres, qui devait, quinze ans plus tard, écrire avec lui le *Manuel de philosophie*.

Dès cette époque, le jeune normalien se promettait bien de se consacrer à l'étude des questions sociales et politiques.

Mais n'oublions pas qu'il est encore entre les mains de V. Cousin et qu'il se doit tout à l'illustre maître qui s'est fait son protecteur et son ami et qui a porté ses vues sur lui.

Au mois de décembre 1839, à peine âgé de vingt-cinq ans, Jules Simon reçoit de V. Cousin l'insigne mais périlleux honneur de le suppléer dans sa chaire de philosophie, à la Faculté des lettres de Paris. Déjà il s'était entraîné à la parole en professant la philosophie à Caen, à Versailles et à l'École normale, franchissant en trois ans des étapes que d'autres auraient mis une vie à parcourir.

Mais l'auditoire n'était plus composé d'élèves sur qui les règlements vous donnent tous les droits : il s'agissait de conquérir son public de haute lutte, par l'autorité de son talent et légitimer à force de distinction et de mérite la haute faveur dont on était l'objet.

Le jeune maître sut se montrer digne, et au delà, des espérances qu'on avait mises en lui et sut « faire applaudir, par un auditoire d'élite, une parole à la fois correcte et ardente, d'une pureté de forme vraiment supérieure et d'une rare élévation d'idées [1] ».

Pendant douze ans, il continua avec un talent de plus en plus sûr de lui ce cours de philosophie ; et l'estime qu'on professait pour lui, s'étendant du monde universitaire au grand public, gagnait peu à peu les masses profondes du peuple et se transformait en une juste renommée.

Survint le coup d'État du 2 décembre et ce que J. Simon appelle son coup de tête. Le 15 décembre, devant plus de deux mille personnes accourues pour entendre une voix indépendante, il prononce ces fières paroles : « Je vous dois une leçon de morale : je vous donne à la fois la leçon et l'exemple. La loi vient d'être violée par celui qui avait charge de la défendre. Il nous appelle demain à ratifier son crime par nos votes. N'y eut-il dans les urnes qu'un seul bulletin de protestation, je le revendique : il viendra de moi ! »

Et comme d'enthousiastes acclamations éclataient, se prolongeant jusqu'au milieu de la cour de la Sorbonne, il reprit, dès qu'il put obtenir un peu de silence : « Jeunes gens qui m'applaudissez, vos applaudissements équivalent à des serments.

(1) J. Clarette, *Jules Simon*.

J'en prends acte au nom du pays. Si jamais vous vous associez au crime en acceptant des places ou des faveurs, souvenez-vous que vous êtes des parjures ! »

On juge de l'émoi, le lendemain, au ministère ! Jules Simon fut révoqué, naturellement; c'était le moins qu'on pût faire. Mais s'il renonçait à sa chaire rétribuée, il ne renonçait pas pour cela à la parole; et, ne pouvant écrire dans les journaux, puisque tous ceux de l'opposition étaient supprimés, ne pouvant trouver dans la France atterrée un collège électoral assez indépendant pour l'envoyer siéger au nouveau Corps législatif, il écrivit cette suite de plaidoyers éloquents, pleins de cœur et de pitié pour tous ceux qui souffrent: *le Devoir*, *l'Ouvrière*, *l'Ecole*, *le Travail*, *l'Ouvrier de huit ans*, *la Peine de mort*, etc.

Jules Simon avait fait partie de la Constituante de 1848 comme représentant du département des Côtes-du-Nord et, là aussi, il avait donné la mesure de son talent en prenant part principalement aux discussions relatives au Travail et à l'Enseignement. A l'Assemblé législative, il se mesura avec les plus grands orateurs, et les meilleurs de ce temps s'y rencontraient; Montalembert, entre autres, l'eut souvent pour adversaire. Éloigné du Parlement pendant douze ans, il utilisa ses loisirs non seulement à écrire les livres si remarquables dont nous avons donné les titres; mais encore à parcourir les principales villes de Belgique, où il put donner l'essor à sa libre parole en des conférences très courues où il charmait ses auditeurs par son éloquence.

Enfin il put entrer au Corps législatif en 1863 et, de cette date à la fin de l'Empire, il prononça de nombreux et brillants discours qui le classèrent définitivement parmi les premiers orateurs de notre pays, contribuant, avec Thiers, Jules Favre, Crémieux et, plus tard, Gambetta, à ramener le pays à la République.

Devenu membre du Gouvernement de la Défense Nationale, pendant les tristes jours de l'Année terrible, il s'efforça de mettre en pratique les idées de liberté et de progrès qu'il avait toujours professées. Toutes ses déclarations sont conformes

à cette formule: Liberté et Progrès. Dans le magistral discours qu'il prononça à la Sorbonne, à l'occasion du Concours général des lycées le 12 août, il s'attacha à défendre les réformes qu'il avait introduites et se proposait encore d'introduire dans l'enseignement public; répondant aux attaques dont l'Université était l'objet: « Mon ambition se borne à la défendre, dit-il, à remettre en vigueur ses règlements, à modifier ses programmes et ses méthodes, sans en altérer l'esprit. » Paroles qu'on peut rapprocher de celles qu'il prononçait, il y a à peine deux mois, au Sénat, en faveur des études classiques : « C'est par les lettres que se fait véritablement l'éducation de l'esprit. Les sciences font des hommes capables de produire des merveilles industrielles; mais un peuple d'ingénieurs serait un peuple sans idéal. Pour faire des hommes il faut des idées générales, et on ne les trouve que dans ce qu'on a appelé « les humanités, les lettres humaines. »

Nous ne saurions terminer cette étude — trop courte pour une existence aussi remplie encore que les meilleures lignes soient empruntées à celui-là même que nous étudions, — sans rappeler une date qui doit être chère à M. Jules Simon, car elle est pour lui la double consécration de ses hautes facultés d'écrivain et d'orateur.

Le 16 décembre 1875, l'Assemblée Nationale nomma M. Jules Simon sénateur à vie. Ce même jour, il était élu membre de l'Académie Française en remplacement de M. de Rémusat, ce qui fit dire qu'« il était en même temps inamovible et immortel (1). »

Hier, enfin, il était, à Berlin, l'objet de l'accueil le plus flatteur.

Arrivé au soir de sa vie, cet athlète infatigable a le droit, jetant les yeux sur le chemin parcouru, d'être fier de la longue et brillante carrière qu'il a si vaillamment fournie.

Et maintenant, vous qui me lisez, si vous avez la légitime ambition de devenir un grand orateur, vous connaissez la

(1) Dictionnaire Larousse.

formule : ayez tous les prix au collège, arrivez en tête dans tous les concours, prenez pour maîtres et pour modèles des Michelet, des Cousin, des Lacordaire ; rompez le fer avec des Montalembert, des Berryer, des Lachaud, des Jules Favre, des Gambetta, et — surtout — soyez de naissance un Jules Simon (1).

L. Goguillot.

(1) Nous aurions voulu donner, à la place de cet article, le discours prononcé par M. Jules Simon à l'Institution nationale ; mais le relevé sténographique complet ne nous est pas encore parvenu. Nous espérons pouvoir le publier dans notre prochain numéro.

---

# DE L'ÉTAT LÉGAL DU SOURD-MUET

## DANS LA SOCIÉTÉ MODERNE

(*Suite*)

### *Législation moderne*

La législation moderne fit faire un immense pas à leur émancipation.

Relevé des incapacités prononcées contre lui, sous l'empire des lois romaines et de l'ancienne jurisprudence, le sourd-muet ne subira plus, dans ses droits civils, de mulctation injuste motivée sur les infirmités qui eussent dû, au contraire, lui assurer la bienveillance du législateur.

Le 26 fructidor an IX, Napoléon, alors premier consul, étonnant son conseil d'État par la clarté de ses conceptions juridiques, plaide la cause des sourds-muets avec la profonde conviction de les faire rentrer dans la plénitude de leurs droits ; parfaitement libres de manifester leurs pensées, ils doivent rentrer dans le droit commun.

Aussi la législation française n'a pas cru devoir légiférer spécialement pour les sourds-muets ; rien ne distingue dans

la loi l'homme privé de l'un ou l'autre sens de l'homme jouissant de tous ses sens. Le législateur n'a tenu compte que de l'intelligence acquise, d'accord en cela avec tous les philosophes des temps modernes, qui ne font pas résulter l'intelligence de la possession des cinq sens, fenêtres par où les idées s'introduisent dans l'esprit, mais qui n'ont pas besoin d'être toutes ouvertes pour en permettre l'entrée.

Le sourd-muet, comme tout autre, n'a de limite dans ses facultés de contracter que celles qui lui sont tracées par l'article 1108 du Code civil, sous les restrictions des dispositions de l'article 1124 du même Code.

Le notaire peut employer un interprète; le notaire lui-même ou l'un des témoins peut en remplir les fonctions.

Rutgeerts (*Commentaire sur la loi du* 25 *ventôse an* XI, art. 3, n° 232, v) dit ne connaître aucune disposition juridique frappant d'incapacité le sourd et muet sachant donner un consentement libre, volontaire, suffisamment éclairé et manifesté, peu importe, d'ailleurs, qu'il soit illettré. Il se fonde sur les procès-verbaux du conseil d'État du 26 fructidor an IX.

L'article 333 du Code d'instruction criminelle est aussi un argument décisif en faveur de cette thèse.

Également l'article 936 du Code civil, qui, pour un cas spécial, exige un curateur; d'où découle naturellement la conséquence de son inutilité pour tous les autres cas.

Cependant, dit Rutgeerts, le notaire qui lui prête son ministère parce qu'il le croit suffisamment éclairé pour manifester sa volonté et pour donner son consentement, agira sagement en développant dans l'acte tous les motifs qui l'ont déterminé.

En général, le sourd et muet jouit de la capacité qui appartient à tous les autres citoyens.

Il peut se marier, faire une donation entre vifs, accepter une donation, tester même.

Il exprime sa volonté par écrit ou par interprète, s'il ne sait pas écrire (même auteur).

Voy. aussi Rolland de Villargues (*Droit civil*, v° *Sourd-muet*),

qui invoque Merlin ; le conseil d'État du 26 fructidor an IX, voy. Dissertation de J. L. (*Moniteur du Not.*, n° 692).

Nous trouvons, dans ce sens, Troplong, *Donation et Testament;* Demolombe, *Jurisprudence du Notariat.* Voy. aussi cette question examinée par le *Moniteur du Notariat,* n° 41.

### *Jurisprudence qui s'ensuit*

La jurisprudence et la doctrine nous fournissent des documents irréfragables démontrant la volonté d'élargir le cercle des droits civils des sourds et muets en concordance avec les progrès que l'instruction fait faire à leur intelligence.

Voy. les arrêts de Lyon, 14 janvier 1812 ; Rennes, 18 août 1828 (*Moniteur du Not.*, n° 41), qui admet que le sourd-muet n'est pas frappé d'une incapacité générale et absolue ; qu'aucune disposition de loi ne le prive du droit de vendre sa propriété, lorsqu'il est capable de concevoir un tel acte et d'exprimer son consentement ; que cette capacité peut exister chez un sourd-muet, encore bien qu'il ne sache ni lire ni écrire ; — Toulouse, 18 décembre 1830 et 16 août 1841 ; — Cass. de France, 30 janvier 1844 et 8 août, même année ; — Paris, 3 août 1855 (*Moniteur du Not.*, n° 442), qui dit que les sourds-muets ne sont frappés, à raison de leur infirmité, d'aucune incapacité pour l'accomplissement des actes de la vie civile, ils sont habiles à contracter, s'ils peuvent manifester une volonté et donner un consentement libre et éclairé ; que, notamment, ils sont habiles à se marier et, par voie de conséquence, à consentir toutes les stipulations dont les contrats de mariage sont susceptibles; — Bordeaux, 7 et 29 décembre 1856 (*Moniteur du Not.*, n° 541), qui dit qu'aucune disposition de la loi ne déclare les sourds-muets de naissance incapables de contracter ni de disposer par donation entre vifs.

Aussi, dès le 16 juin 1858, le Parlement de Paris, frappé des travaux remarquables accomplis dans l'éducation des sourds-muets, est-il amené à leur reconnaître la capacité de

contracter mariage. Un autre arrêt du 26 juin 1876 vint confirmer cette doctrine.

La Cour de Colmar, 14 juin 1870, décide que la donation entre vifs faite par un sourd-muet illettré est valable, s'il avait l'intelligence de ce qu'il faisait et avait pu se faire comprendre au notaire et aux témoins (*Moniteur du Not.*, n° 1247).

Un arrêt de Limoges, 5 juin 1878, décide qu'un sourd-muet illettré, n'étant frappé d'aucune incapacité légale, peut faire une donation entre vifs, s'il est constant qu'il a pu exprimer sa volonté formelle (*Moniteur du Not.*, n° 1658). Un jugement du tribunal de Bonneville, du 3 mars 1887, décide que le sourd-muet ne se trouve certainement pas, sous l'empire du Code civil, frappé d'une incapacité absolue de contracter s'il est en état de manifester suffisamment sa volonté (*Moniteur du Not.*, n° 2214), confirmé par la Cour de Chambéry, arrêt du 5 mars 1889 (*Moniteur du Not.*, n° 2216).

Dans cet ordre d'idées, nous lisons avec plaisir une protestation de Ferdinand Berthier, professeur sourd-muet à l'Institut royal de Paris, du 26 mai 1837, à l'occasion du refus d'un maire français de marier un sourd-muet illettré.

(*A suivre.*) Van Bastelaer, notaire.

---

## DE L'ENSEIGNEMENT DE LA LANGUE NATIONALE

L'instruction des sourds-muets, de même que celle des entendants, se base sur l'enseignement de la langue nationale. En somme c'est au moyen de la langue que les idées naissent et se multiplient de façon à amener l'homme à concevoir ce qui appartient au monde naturel et surnaturel.

Chaque fois que je m'arrête à observer l'enfant doué de la faculté auditive, le malheur du sourd-muet m'apparaît plus grand. Tout se tait autour de lui, tandis que l'intelligence de son frère doué de tous ses sens se développe admirablement avec l'âge. Car au moyen de la parole orale, instrument le plus efficace pour mettre en mouvement la réflexion, il trouve des maîtres non seulement dans sa famille mais dans la société tout entière et cela dès qu'il ouvre les yeux à la lumière de la vie.

Lorsque le sourd-muet arrive à l'école, après avoir vécu presque semblable à la brute pendant ses neuf, dix ou douze premières années, il faut consacrer plusieurs mois à le doter du moyen qui lui permettra d'être mis en possession de la langue nationale et des connaissances qui lui procureront le bien-être et le véritable bonheur. Mais lorsque nous lui aurons donné ce *moyen* de qui apprendra-t-il la langue nationale ? Il ne l'apprendra que de son maître seul. Le maître est pour lui la famille et la société. Voilà pourquoi cet enseignement est ardu, arduité reconnue par des hommes tels que Sicard, Degérando, Ordinaire, Assarotti, Fabriani, Gualandi, Pendola et par les philosophes les plus éminents de notre époque. Parlons au philosophe du sourd-muet et il nous dira que l'œuvre de sa rédemption est titanique.

Lorsque le sourd-muet se présente à l'école, son esprit est pour ainsi en léthargie, puisqu'il est privé du langage. Mais qu'est-ce que le langage ? Selon le grand Rosmini c'est l'art d'exprimer à soi ou aux autres ses propres idées, d'où il l'appelle justement l'instrument de la réflexion parce que celle-ci, la principale des facultés intellectuelles, ne peut s'exercer sans le secours des mots ou d'autres signes auxiliaires des mots.

Le nombre d'idées que nous acquérons au moyen du langage est infini et sans lui l'idée des choses concrètes et perçues ne nous servirait à rien. Ici il apparaît clairement combien est complexe cet instrument qui doit revêtir et accroître nos idées en exerçant la fonction du raisonnement. « Avez-vous réfléchi — dit le P. Girard — jusqu'à quel degré une

proposition peut s'étendre et se compliquer, si l'on concentre sur un seul verbe, outre le sujet et l'objet de son action, des circonstances de lieu, de temps, de manière, de but, de cause, de quantité, etc. La proposition complexe s'étend et se complique encore davantage en redoublant et en triplant le sujet, l'objet d'action et d'autres parties intégrantes d'une seule et même pensée. La phrase, qui est une combinaison de plusieurs propositions jointes l'une à l'autre au moyen de conjonctions pour former un même tout, la phrase, dis-je, est un travail encore plus étendu et plus compliqué. » Et le professeur de sourds-muets doit à lui seul en quelques heures par jour et dans l'espace de quelques années accomplir un travail aussi énorme.

Cependant, qui le croirait ? Il en est quelques-uns qui trouvent facile l'art d'instruire le sourd-muet, parce qu'ils voient comment dans l'enseignement de la langue le maître doit descendre à ce qu'il y a de plus minutieux, en procédant avec la plus grande lenteur sans pouvoir néanmoins après sept et huit années d'instruction l'amener à comprendre les livres de l'enseignement primaire. Mais la difficulté, dirai-je à ceux-là, est justement de les amener à ce point.

La mère parle toute la journée à son enfant en s'inspirant, comme le dit fort bien le P. Girard, de « la bonne nature qui est tout génie quand elle est tout amour ». — C'est pourquoi bien que l'enseignement maternel ne soit pas ordonné, la mère ayant son élève constamment près d'elle, et pouvant lui communiquer ce qu'elle sent et trouvant dans le sein ou hors de la famille des coopérateurs, la parole se pose d'une manière admirable sur ses lèvres, le langage lui devient familier, son esprit s'illuminant il s'élève bien vite à adorer le Père céleste et à reconnaître les préceptes divins.

Il n'en est pas ainsi du sourd-muet. Je crois qu'il n'y a plus d'instituteurs qui ne conforment leur méthode à celle de la mère, cependant ils ne peuvent pas entièrement suivre celle-ci car il faut qu'il y ait de l'ordre dans leur enseignement. Il faut qu'ils observent scrupuleusement la loi de gradation et qu'ils sachent tout disposer de manière qu'une chose en amène une autre.

On doit enseigner au sourd-muet toutes les *modifications du verbe*, tous les *adjectifs*, les *pronoms*, les *prépositions*, les *adverbes* et les *conjonctions* non seulement séparément les uns des autres mais encore en tenant compte de l'état dans lequel se trouve l'intelligence de l'élève.

A la mère en un seul jour s'offrira l'occasion de faire résonner à l'oreille de son enfant les propositions les plus communes dans leurs diverses valeurs et celui-ci les comprendra sans effort après un laps de temps assez court ; mais pour le sourd-muet ce sera beaucoup s'il peut y arriver dans tout le cours de son instruction. Et ici notez qu'il ne suffit pas que le sourd-muet comprenne la signification de tous les mots, il faut que pour l'usage le mot se fixe sur ses lèvres de la même manière que chez celui qui jouit de l'organe auditif.

Mais parmi les mots dont l'usage est très commun et que nous voyons rarement employer par le sourd-muet se trouvent les pronoms qui peuvent représenter des personnes ou des choses. Pour eux le temps d'instruction est trop limité ; il faudrait que l'instituteur et l'élève puissent consacrer aux leçons un temps très long, ou bien que le maître vécût continuellement avec l'élève.

Voici enfin le sourd-muet en possession de tout ce matériel linguistique au moyen duquel la faculté de la réflexion s'est développée de sorte que son esprit peut se replier sur les idées acquises, se concentrer sur les qualités, et penser celles-ci séparément, allant ainsi des êtres concrets aux êtres abstraits indispensables pour le développement de l'intelligence humaine. Par là on voit comment le maître en enseignant la langue nationale doit dès le début se préoccuper de conduire son élève, au moyen de leçons appropriées à ce but : l'élever à exercer les fonctions du raisonnement.

Lorsque son esprit sera apte à ce travail, le cercle de ses connaissances s'étendra et il acquerra l'idée des êtres que l'on conçoit sans pouvoir les percevoir.

Pour donner donc le langage national au sourd-muet, il faut que l'instituteur connaisse l'état mental de celui-ci en comparaison de l'entendant-parlant, qu'il possède une mé-

thode d'enseignement tout à fait spéciale ainsi que l'art de se conformer, dans l'exposition de toute idée élevée, au développement toujours limité de l'intelligence de l'élève, condition dont on ne peut se départir, quoi qu'on dise ou qu'on fasse, dans nos institutions.

La connaissance psychologique de l'esprit humain, de la manière dont les facultés de la raison réfléchissante se développent, d'une méthode qui réveille et illumine l'intelligence d'un être aussi exceptionnel que le sourd-muet, en sachant lui parler de choses appartenant à un ordre tout à fait spéculatif pendant le temps vraiment court qu'il passe à l'école, n'est pas chose facile ainsi que cela a été reconnu par les hommes les plus éminents, depuis de l'Épée jusqu'à nos jours.

C. PÉRINI.

Traduit par B THOLLON.

---

## LA COMMISSION ROYALE ANGLAISE

(*Suite*)

---

### *Système des deux méthodes combinées ou méthode mixte*

Pour certains maîtres c'est le système qui consiste à faire à la fois un libre emploi des signes et de l'articulation avec les mêmes élèves et pendant toute la durée du cours d'études.

Pour d'autres, c'est l'instruction générale de tous les élèves au moyen des signes, l'articulation et la lecture sur les lèvres n'étant enseignées qu'à un certain nombre d'enfants mieux doués que leurs camarades.

Nous ne nous attarderons pas à examiner les raisons que peuvent faire valoir les partisans de la méthode mixte. Nous nous contenterons de dire avec MM. Isaac et Buxton que

l'emploi de cette méthode devra fatalement donner de mauvais résultats. En effet, ou bien les deux systèmes se neutraliseront — car ils ne s'accordent pas plus entre eux qu'*acide et base* (*they do not agree any more than an acid and an alkali*) — ou bien l'on annihilera complètement l'autre, les signes tueront la parole.

*Comparaison entre les trois méthodes*

L'une des trois méthodes est-elle tellement supérieure aux deux autres que l'État doive décider qu'elle sera seule pratiquée, à l'avenir ? Telle est la question que se posent maintenant les membres de la Commission royale.

Ils n'ignorent pas qu'en Hollande, en Allemagne, en Autriche, en Italie, en Suisse, dans les pays scandinaves et en France l'enseignement de la parole est officiellement reconnu et préconisé par l'État. Ils ont visité les principales écoles de ces différents pays. En France, ils n'ont pu juger les résultats obtenus, l'application de la méthode orale y étant encore trop récente ; mais dans les autres pays ils ont acquis la conviction que les succès sont proportionnés au savoir et au zèle des professeurs.

On peut dire en général que l'enseignement d'une langue au sourd-muet est d'autant plus facile que chacun des éléments de cette langue se prononce plus nettement, que les voyelles prédominent dans les mots et que les mots qui se prononcent de la même façon sont plus rares, dans cette langue. C'est pour ces raisons que la langue anglaise est la plus difficile à enseigner aux sourds ; car elle comporte en réalité un langage parlé et un langage écrit, ce qui rend la lecture sur les lèvres de l'anglais bien plus malaisée que celle de l'italien, de l'allemand et du français.

Aussi les sourds sont-ils beaucoup plus arriérés au point de vue de la parole en Angleterre qu'en Allemagne, en Italie et en Suisse ; et c'est à peine si on trouverait dans toute l'étendue du Royaume-Uni une ou deux écoles capables de supporter la comparaison avec les écoles ordinaires d'Allemagne.

Les membres de la Commission royale restent cependant convaincus qu'on pourrait avec d'aussi bons professeurs obtenir d'aussi bons résultats en Angleterre qu'en Allemagne.

Ils pensent que tous les sourds-muets peuvent apprendre à parler et à lire sur les lèvres, à l'exception de ceux dont l'intelligence est trop faible et de ceux qui sont physiquement disqualifiés pour cette tâche.

La durée des études devrait être d'au moins 8 années, de 7 à 15 ou 16 ans.

Les membres de la Commission royale ne proposent pas de changement radical et immédiat dans toutes les écoles, comme on l'a fait en France en 1880. Ils pensent qu'on devra d'abord faire l'essai de la méthode orale avec tous les enfants pendant une année au moins. Cette première année écoulée, on les placera, suivant leurs aptitudes, dans des classes où ils seront instruits par la méthode orale pure, ou bien dans des classes où on continuera leur instruction soit par la méthode des signes, soit par la méthode mixte. Mais ils devront dans tous les cas être complètement séparés les uns des autres, de telle sorte que les enfants instruits par la méthode orale pure ne voient jamais leurs camarades instruits par une autre méthode et qu'ils ne puissent avoir avec eux la moindre communication.

Quelques questions sont encore traitées, mais assez brièvement, dans le rapport de la Commission royale anglaise.

Au sujet des écoles normales, les membres de la Commission demandent qu'il soit alloué par l'État à ces écoles une subvention au moins égale à celle que reçoivent les écoles normales ordinaires, et que les examens des élèves soient passés devant les inspecteurs spécialement choisis par le ministère de l'Instruction publique pour l'inspection des écoles de sourds-muets; à ces inspecteurs devrait être adjoint un examinateur ayant qualité pour interroger les élèves sur la physiologie des divers organes de la parole.

Quant aux inspecteurs eux-mêmes, ils devraient être choisis, par le ministère de l'Instruction publique parmi ceux qui

sont plus particulièrement désignés pour ces fonctions par leur connaissance des méthodes spéciales d'instruction pratiquées en Angleterre et sur le continent.

Les membres de la Commission royale estiment que les enfants qui sont sourds-muets et aveugles doivent être instruits dans une institution de jeunes aveugles plutôt que dans une école de sourds-muets.

Ils demandent enfin que les certificats délivrés aux maîtres de sourds-muets par des sociétés particulières ne soient plus reconnus à l'avenir et que sur ce point les règlements soient revisés et renforcés par le ministère de l'Instruction publique.

H. MARICAN.

---

# PARTIE PRATIQUE

## Leçons pour les sourds-muets de la deuxième période d'instruction

### L'homme et les trois règnes de la nature

#### 1° *Création du monde et de l'homme*

Le ciel, la terre et toutes les choses qu'ils renferment s'appellent le *Monde* ou *Univers*.

Le monde n'a pas toujours existé.

Avant que le monde existât, il n'y avait que Dieu.

Dieu n'a pas eu de commencement et il n'aura pas de fin parce qu'il est éternel.

Dieu n'est pas seulement éternel.

Il est aussi tout puissant, parce qu'il peut faire toutes choses par sa seule volonté.

Par sa volonté il tira le monde du néant, il créa le ciel, la terre, l'eau, l'air, le soleil, la lune, les étoiles, les plantes, les fleurs, les fruits et tous les animaux.

Après que Dieu eut créé les animaux, il forma le corps d'un homme avec la poussière de la terre.

Dans ce corps Dieu créa une âme immortelle.

Le corps avec son âme immortelle s'appelle l'*homme*.

Le premier homme créé par Dieu fut Adam.

## 2° *De l'âme*

L'homme est composé d'une âme et d'un corps.

On peut toucher le corps, on peut le voir parce qu'il est matériel.

L'âme au contraire n'a rien de matériel. Elle est toute spirituelle.

L'âme donne la vie au corps.

Lorsque notre âme se séparera de notre corps, nous mourrons.

Par conséquent c'est l'âme qui nous tient vivants.

Le corps sans l'âme est un cadavre.

Le cadavre n'éprouve ni douleur ni plaisir.

Il ne jouit ni de la vue, ni de l'ouïe, ni de l'odorat, ni du goût ni du toucher.

Même les bêtes ont une âme.

Mais elle est bien différente de la nôtre.

Nous savons que nous sommes des hommes.

Les bêtes ne savent rien.

Nous pensons et les bêtes ne pensent pas.

Ce qui pense en nous c'est l'âme.

Nous connaissons les choses que nous voyons.

Ce pouvoir de connaître les choses s'appelle *intelligence, esprit, raison.*

C'est par l'intelligence que nous apprenons tant de choses.

L'âme retient aussi les choses que nous apprenons.

Le pouvoir de retenir les choses apprises s'appelle *mémoire.*

C'est par la mémoire que nous pensons aux choses éloignées et que nous n'avons pas vues depuis longtemps et que nous nous rappelons les actions de notre première jeunesse.

Beaucoup de personnes que nous connaissions sont mortes.

Mais nous nous en souvenons encore parce que nous avons de la mémoire.

Notre corps exécute de nombreux mouvements.

Lorsque nous voulons marcher, nous marchons ; sauter, nous sautons ; gesticuler, nous gesticulons, parce que nous avons la *volonté.*

La volonté est encore un pouvoir de l'âme.

Mais la volonté n'agit pas seulement sur le corps.

Elle agit encore sur l'intelligence et sur la mémoire.

Nous pouvons, si nous le voulons, arrêter notre esprit sur quelques pensées bonnes ou mauvaises ainsi qu'aimer ou haïr certaines choses ou certaines personnes.

La volonté est libre en nous, aussi pouvons-nous faire le bien et le mal.

Mais Dieu, qui nous a créés à son image, nous a donné les cinq sens, puis l'*intelligence*, la *mémoire* et aussi la *volonté* pour faire non pas le mal, mais seulement le bien.

Si nous faisons le bien, Dieu nous récompensera au ciel où nous serons éternellement heureux.

## 3° *La terre*

La terre que nous habitons est de forme presque ronde (1).

Elle est comme une orange aplatie aux deux extrémités.

La terre n'est pas immobile, mais elle tourne sur elle-même.

En tournant, elle circule autour du soleil, lequel est très loin de nous.

La plus grande partie de la terre est couverte d'eau.

Sur la surface solide de la terre il y a des *plantes*, des *montagnes*, des *collines*, des *vallées*.

Les eaux qui couvrent la terre forment les *mers*, les *fleuves*, les *torrents* et les *lacs* (2).

La terre se divise en cinq grandes parties qu'on appelle *Europe*, *Asie*, *Afrique*, *Amérique* et *Océanie*.

Nous habitons en Europe.

L'Europe se divise en un certain nombre de régions.

La région de l'Europe que nous habitons est...

Sur la terre il y a des choses qui ne vivent pas, ne sentent pas, et ne pensent pas.

Ces choses sont les pierres et les eaux.

Au contraire les plantes vivent mais sans rien sentir ni penser.

Outre les plantes il y a les animaux qui vivent et sentent, mais ne pensent pas.

Seul l'homme *vit, sent* et *pense*.

Les pierres et les métaux s'appellent *minéraux*, parce qu'on les tire des mines, c'est-à-dire de l'intérieur de la terre.

Les plantes sont appelées *végétaux* parce qu'elles végètent et croissent.

Par suite toutes les choses qui se trouvent sur la terre ont été divisées en quatre grandes parties qu'on appelle les RÈGNES DE LA NATURE, soit : l'homme et les animaux, les plantes et les minéraux avec l'eau et l'air.

L'homme et les animaux appartiennent au *règne animal*, les plantes au *règne végétal* et les minéraux avec l'eau et l'air au *règne minéral*.

## 4° *Les minéraux*

Les minéraux sont très nombreux.

Les cailloux répandus dans les fleuves, les pierres qu'on travaille pour paver les rues, le marbre et les métaux ainsi que le soufre, le bitume et toutes les pierres précieuses sont appelées minéraux.

Pendant longtemps l'homme ne sut pas que toutes ces choses existaient.

C. PÉRINI.

(1) Cette leçon doit être faite devant une mappemonde.

(2) Les mers, les fleuves, les torrents et les lacs sont montrés sur une carte géographique *en relief*.

# INFORMATIONS

## DISTRIBUTIONS DE PRIX

**Institution nationale des Sourds-Muets de Paris.** — La distribution des prix a eu lieu le samedi 9 août à trois heures, sous la présidence de M. Jules Simon, ayant à ses côtés MM. Jacques, député ; Monod, directeur de l'Assistance publique ; Marguerie, conseiller d'Etat ; docteurs Regnard et Lefort, inspecteurs généraux ; Deltour, inspecteur général de l'Université ; Lépine, secrétaire général de la Préfecture de police ; Félix Hément, Javal, directeur de l'Institution, etc. Le discours d'usage a été prononcé par M. Poinsot, professeur, qui a traité de l'intérêt qu'il y aurait à faire une sélection entre les élèves, et à donner à quelques-uns d'entre eux, moins bien doués que les autres, une éducation agricole. M. Javal, directeur de l'Institution, a présenté ensuite quelques élèves qui, sous la direction de leurs professeurs, ont pu parler et converser entre eux.

Ces résultats vraiment merveilleux, et qui font grand honneur au personnel enseignant de l'école et à son directeur, ont fort intéressé l'assistance. M. Jules Simon a pris ensuite la parole. Après son discours, chaleureusement applaudi, a eu lieu la lecture du palmarès. Les deux grands prix d'honneur ont été décernés aux élèves Gaudinat et Pilon. Les élèves les plus souvent nommés sont :

Aubel, Drouin, Seguenot, Granger, Rivet, Perino, Roche, Delattre, Daniel, Foucard, Daniellou, Puycouyoul, Herbémont, Malville, Hostein, Ducongé, Cérezat, Belluc, Travert, Renaux, Zevort, Algret, Hérouard, Loisey, Brousse, Perrard, Carbonnier, etc.

(*Le Figaro*, 10 août.)

*
* *

La distribution des prix aux élèves de l'**Institution nationale des sourdes-muettes de Bordeaux** a eu lieu dans cet établissement le 30 juillet.

Depuis plusieurs années, cette cérémonie n'est plus publique, l'Administration de l'Institution ayant reconnu que les anciennes solennités avaient peu de résultats vraiment utiles. Au contraire, les élèves y sont parfois intimidés, et le public, peu initié aux difficultés de l'enseignement de l'articulation, est souvent incapable de les apprécier à leur réel mérite.

On a donc remplacé les anciennes solennités par une courte

séance, présidée par le directeur, assisté des professeurs et fonctionnaires de la maison. Par contre, les plus grandes facilités ont été données au public pour qu'il puisse visiter l'établissement aux heures des classes. Les élèves n'étant point préparés à ces visites, le public peut se rendre compte *de visu*, des phases successives de l'enseignement ; il assiste aux leçons données par le professeur, et ce n'est plus là le trompe-l'œil qu'il peut craindre d'avoir en face de lui dans des cérémonies solennelles où tout est réglé d'après un programme arrêté à l'avance. Les élèves aussi gagnent à la multiplicité de ces visites. En effet, si celles-ci jettent, pendant quelques instants, un peu de trouble dans la leçon, cet inconvénient est racheté, et au delà, par le profit qu'y trouvent les élèves de pouvoir lire sur les lèvres d'un grand nombre de personnes.

*
* *

**Institution nationale des Sourds-Muets de Chambéry.** — Samedi 2 août, à neuf heures du matin, a eu lieu à l'asile de Corinthe, à Cognin, sous la présidence de M. Bertulus, conseiller à la Cour d'appel de Chambéry, la distribution des prix de l'Institution nationale des sourds-muets. Très belle et très intéressante solennité, à laquelle l'honorable et si dévoué directeur de l'établissement, M. Baudard, sait donner chaque année plus d'attrait et de variété.

M. de Santi, colonel du 97e de ligne, avait gracieusement mis à la disposition de M. le directeur l'excellente musique de son régiment.

Un concours nombreux de notabilités civiles et militaires assistait à la cérémonie.

Sur l'estrade officielle, nous avons remarqué M. le préfet de la Savoie, M. M'Roë, premier président de la Cour d'appel ; MM. Montignault et Chabal, colonel et commandant de la gendarmerie de la Savoie ; MM. Albert, conseiller de préfecture ; Périé, inspecteur d'Académie ; Billecard, substitut du procureur général ; Durand, directeur de l'École normale ; Champenois, président de la Chambre de commerce ; Barlet, conseiller général, etc. etc.

Dans l'assistance, un grand nombre de dames parmi lesquelles nous citerons Mme Zeller, Mmes Montignault, Chabal, Barlet, Forest.

Les élèves ont joué avec autant d'intelligence que d'entrain cette fine comédie de Labiche qui a nom : *La Main leste*.

Après un remarquable et touchant discours de M. Bertulus sur l'École des sourds-muets, les immenses services qu'elle rend à tant d'infortunés à qui elle donne, avec tous les avantages d'une instruction pratique et féconde, les utiles conseils qui doivent les guider dans la vie, on a procédé à la lecture du palmarès.

Trois médailles d'honneur ont été délivrées, au milieu des bravos ré-

pétés de l'assistance, aux trois élèves qui ont obtenu le certificat d'études.

L'un des trois lauréats, le jeune Duguéret a lu d'une façon très nette, très limpide, un discours de remerciements s'adressant au président de la solennité, à l'assistance, à la direction et aux dévoués professeurs de l'institution.

A onze heures s'est terminée cette intéressante solennité qui a témoigné une fois de plus des incessants progrès réalisés par l'Ecole.

(*Le Patriote Savoisien*, 5 août.)

*
* *

**Institution de Lyon-Villeurbanne.** — C'est hier qu'a eu lieu, à l'Institution des sourds-muets, dirigée par M. Hugentobler, 77, rue des Maisons-Neuves, la distribution des prix de fin d'année.

Dès deux heures, une foule nombreuse affluait dans les jardins de l'Institution, où la distribution avait lieu sous une vaste tente dressée pour la circonstance.

Sur l'estrade avaient pris place MM. Cohendy, professeur à la Faculté de droit, secrétaire général de la Société de patronage des sourds-muets; Bonnaud, conseiller général ; Martin, conseiller de préfecture : Marc Guyaz, conseiller municipal ; Grinand, conseiller général ; Perrin, conseiller municipal de Villeurbanne ; Beauvisage, professeur à la Faculté de médecine, et les professeurs de l'institution, etc. etc.

Une série d'exercices, exécutés tour à tour par les élèves des diverses divisions, sous la direction de Mlle Bernhard, M. Marmonnier et M. Hugentobler, ont montré, aux applaudissements de l'assistance, toute la valeur de cette méthode orale pour laquelle M. Hugentobler combat depuis plus de dix-huit ans.

A noter une fable, *Le Chêne et le Roseau*, dite par l'un des élèves de la division supérieure, d'une façon parfaite.

M. Cohendy a pris ensuite la parole : Il dit les attaques injustes, la lutte si longue que la méthode, dont on vient de voir les résultats brillants, a eu à soutenir contre des adversaires peu impartiaux. Il montre le triomphe final de M Hugentobler, parvenu, après tant d'efforts, à former en faveur de son enseignement une Société de patronage pour les enfants pauvres.

Les démarches que le comité a tentées pour la transformation de l'Institution de Villeurbanne en un Institut national, et la réponse favorable du ministre de l'intérieur ; l'intention qu'a le préfet du Rhône de confier à M. Hugentobler, l'école d'aveugles récemment fermée, sont autant de raisons que le conférencier invoque pour faire un appel pressant à ceux qui l'écoutent en faveur de l'œuvre si hautement humanitaire des sourds-muets.

La distribution des récompenses a eu lieu ensuite.

Les prix d'honneur offerts par le comité de patronage et M. Perrin, conseiller municipal, ont été attribués aux élèves dont les noms suivent : Eugénie Bel, de Lyon ; Hugues Vernozy, de Saint-Just-d'Avray (Rhône) ; Albert Coblenet, de Nolay (Côte-d'Or) ; Auguste Bugnazet, d'Annonay (Ardèche).

L'excellente fanfare de Villeurbanne, qui prêtait à cette touchante cérémonie son précieux concours, a droit à toutes nos félicitations.

(*Le Progrès de Lyon*, 28 juillet.)

*
* *

**Ecole de Sourds-Muets de Limoges.** — Nous avons assisté hier dans le local qui leur est affecté, rue des Combes, à la distribution des récompenses aux élèves de M. Camailhac.

Ils sont là vingt, atteints de surdité et de mutisme à un degré plus ou moins accentué, tous contents cependant, ayant un air satisfait, et obéissant à leurs maîtres, car ils sont doux, avec un empressement remarquable.

M. Pillault, adjoint au maire de Limoges, présidait cette solennité, si l'on peut appeler ainsi la distribution à laquelle nous avons assisté.

Au milieu de leur salle d'étude, les vingt élèves de M. Camailhac ; à droite, les parents des malheureux enfants et quelques amis. Sur une table les prix à décerner consistant en livres, nécessaires d'écoliers et couronnes.

A dix heures, commençait la distribution. Chacun des élèves, à tour de rôle, venait recevoir sa récompense.

Il fallait voir avec quelle joie les bambins comme les grands s'approchaient du professeur, qui les appelait tout haut par leur nom.

Ils étaient suspendus à ses lèvres, et c'est véritablement là le cas de se servir de cette expression, car, on le sait, les sourds-muets comprennent les phrases qui leur sont dites non par le son, l'ouïe étant obtuse chez eux, mais par le mouvement des lèvres.

Tous ont remercié en s'en allant, plus ou moins distinctement, c'est vrai, mais enfin en s'appliquant à être compris le mieux possible.

Quelques-uns mêmes ont prononcé d'une façon très distincte le nom de M. Pillault.

La distribution de leurs prix n'a pas duré longtemps et l'on a eu le loisir d'examiner leurs travaux de toutes sortes.

Nous avons déjà dit que l'école comprend 20 élèves.

Six d'entre eux suivent les cours depuis trois ans, et les personnes qui, comme nous, les ont vus dès le début, peuvent se convaincre des réels progrès qu'ils ont faits sous la direction de M. Camailhac, intelligemment secondé par Mlle Zabilon d'Her, dont nous ne saurions assez louer ici le courage et le dévouement.

Il n'est pas aisé, et tous les professeurs des classes primaires sont certainement de notre avis, d'instruire des enfants jeunes pour qui l'étude est un ennui ; il est encore plus difficile de donner les premiers principes à des enfants à qui leur surdité et leur mutisme ont quelque peu atrophié les facultés de l'intelligence.

Cette tâche, M. Camailhac et Mlle Zabilon d'Her l'ont entreprise et ils ont obtenu d'excellents résultats.

Chacun de leurs élèves possède un vocabulaire grâce auquel il peut se faire comprendre de ses camarades, les mots usuels leur sont familiers et ils les prononcent fort bien.

Plusieurs des enfants que nous avons pu voir ont une très belle écriture et connaissent suffisamment l'orthographe.

En ce qui concerne les travaux manuels, nous avons admiré de mignonnes bottes et bottines, capables tout au plus de chausser le pied de Cendrillon, mais dénotant de la part de l'ouvrier qui les avait faits une grande habitude du métier.

Cinq des élèves peuvent s'occuper à ce travail.

Tous les élèves occupent également leurs loisirs à faire des paniers en papier tressé de différentes couleurs.

Ils les montraient hier aux visiteurs avec un certain orgueil: « C'est nous qui faisons cela, disaient-ils dans leur langage. »

Voilà ce dont nous avons été témoins, hier, et voilà une distribution de prix à laquelle beaucoup de personnes voudraient assister, nous en sommes certains.

Les élèves de M. Camailhac sont tous intéressants, et un peu plus de solennité donnée à la distribution de leurs récompenses ne pourrait qu'augmenter l'intérêt qu'on leur porte.

Voici la liste des récompenses:

3e Année. — Baptiste Coque, 1er prix de lecture sur les lèvres, 1er de lecture dans le syllabaire, 1er d'exercices de mémoire, 2e d'articulation; Pierre Treillard, 2e prix, exercices de mémoire, 2e, lecture sur les lèvres, 2e, lecture dans le syllabaire, 3e, articulation; Alexandre Etève, 3e prix, écriture et devoirs, 2e lecture dans le syllabaire; Léonard Bariéraud, 1er prix d'articulation, 3e, d'écriture et devoirs; Jean Verdeyme, 1er prix, écriture et devoirs: Jean Ruaux, 2e prix, exercices de mémoire.

2e Année. — Élèves récompensés: Brouillaud, Laclautre, Lapellégerie.

1re Année. — Élèves récompensés: Theilloux, Lévèque, Pélège, Barresse, Pourradier, Aimedieu, Beaurredon, Glomeron.

(*Le Petit Centre*, 3 août.)

*
* *

**École d'Alger.** — Hier a eu lieu, rue de Tanger, la distribution des prix aux élèves de l'École des sourds-muets.

La cérémonie est vraiment touchante ; et de prime abord, le spectateur se sent étreint par une émotion douloureuse.

Ici, en effet, rien du décor obligé et toujours joyeux des solennités de ce genre : pas de fleurs, ni de trophées; pas d'armoiries, ni de bannières folâtrant au gré de la brise ; pas d'estrade officielle, avec la traditionnelle rangée de fauteuils garnis de velours grenat où le soleil reflète dans les clous dorés ses brillants rayons ; pas de fanfare tonnitruante lançant aux quatre vents d'une cour enguirlandée l'hosanna vibrant de l'hymne national.

Une simple salle de classe, monotone avec son tableau noir, ses bancs modestes et ses cartons où, sur un fond grisâtre, se détachent des variétés d'alphabets en gros caractères noirs ou des figurines coloriées représentant toute la gent animale que la légende sauva du déluge en la remisant dans l'arche du vieux Noë.

Quelques chaises pour les invités ; sur une petite table, quelques

livres flambant neuf sous leurs reliures chatoyantes ; dix-sept élèves alignés sur deux rangs et une vingtaine de spectateurs, — les invités officiels, parmi lesquels MM. Serpagi, Mac-Carty, Ben-Larbey et Prophette, puis les mamans dont l'œil est humide au spectacle de ces pauvres petits êtres déshérités qui sont leurs enfants.

Et c'est tout.

Pas même ces petits chuchottements qui trahissent l'impatience de nos potaches frétillants. Ces malheureux ont l'attente résignée et placide. Leur infortune leur a fait apprendre la patience et, malgré leur âge d'ordinaire insouciant, le regard a chez eux, ce je ne sais quoi de profond, de soucieux et de doucement pénétrant qui est comme l'auréole du malheur.

Néanmoins, une fois acclimaté, le spectateur se remet de l'émotion première.

Car dans ces regards profonds, brille comme la première lueur de l'intelligence à son réveil. Cette intelligence jusqu'alors latente, paraît même être sans cesse en travail. Tous ces yeux suivent attentifs et sérieux le maître dévoué qui se multiplie, épiant chacun de ses mouvements et devinant à un plissement de ses lèvres, à un jeu de la physionomie, insignifiants pour nous, un mot, une phrase, une pensée.

Avant de leur remettre les récompenses méritées, le professeur — un humble bient méritant — leur a fait exécuter toute une série d'exercices: parole, récitation, interrogation, calcul, essai de conversation. Quelques-uns même nous ont récité les apologues du bonhomme La Fontaine.

Après ces exercices, a eu lieu la distribution des prix proprement dite.

Ils étaient de deux sortes : les uns se composaient de beaux volumes de la vieille Bibliothèque Rose de joyeuse mémoire ; les autres étaient des prix en espèces. La Municipalité ayant voté une somme de 90 francs à cet effet, cet argent a été réparti entre eux suivant leur mérite respectif et remis en livrets de la Caisse d'épargne La plus forte part a été de onze francs.

Cette petite cérémonie n'a guère duré plus d'une heure et chacun s'est retiré certainement impressionné par cet intéressant spectacle qu'a clôturé la lecture — par un élève — d'un compliment très gentiment tourné et très intelligiblement prononcé.

En terminant, nous adressons toutes nos félicitations à ce modeste instituteur dont le dévouement ignoré rend les plus grands services à cette génération si digne de pitié.

Tous nos veux de guérison complète aussi à ces pauvres enfants dont l'infortune est à la veille de d'sparaître grâce à la méthode nouvelle qu'on leur applique et à la sollicitude de tous les instants dont ils sont l'objet.

(*La vigie algérienne*, 1er août.)

*
* *

**Établissement des sourds-muets** de Saint-Brieuc. — Lundi matin, à neuf heures, c'était le tour de l'établissement des sourds-muets,

cette utile institution qui rend dans notre département des services que toute le monde apprécie. Cette solennité si intéressante et si touchante à la fois, était présidée par M. Dubourg, vicaire général, archidiacre de Saint-Brieuc. Plusieurs ecclésiastiques entouraient M. le Président.

Les parents des élèves, et les amis de l'établissement étaient accourus nombreux, heureux d'assister à cette veritable fête de famille pour laquelle on avait fait de charmants préparatifs. Mais cette année les joies attendues des récompenses scolaires, du retour au foyer de la famille, des vacances enfin ! étaient troublées par un deuil aussi cruel qu'inattendu. On avait reçu, le matin même, la nouvelle de la mort d'un des excellents professeurs de la maison, de M. Balême ; maîtres aussi bien qu'élèves étaient consternés, et lorsque M. Dubourg, répondant à des compliments *parlés* de deux sourds-muets, a dit les sympathiques regrets que causaient cette mort et le vide qu'elle ne pouvait manquer de faire dans un établissement où l'honorable défunt professait depuis près de trente ans, bien des yeux se sont mouillés de larmes !

Après ce souvenir donné à la mémoire du prêtre modeste et dévoué, du professeur si plein de zèle, la distribution a commencé. Un des prêtres présents en a proclamé la liste.

Tous les assistants ont suivi avec le plus vif intérêt cette partie si intéressante du programme : la lecture sur les lèvres. Ils ont pu constater, non sans émotion, que tous ces pauvres déshérités dont toutes les facultés étaient concentrées sur un point unique : les lèvres de l'orateur, ont répondu à l'appel de leurs noms pour recevoir avec les couronnes, les prix mérités par leur travail et leur application.

(*Le Moniteur des Côtes-du-Nord*, 3 août.)

*
* *

**Institut provincial de Berchem-Sainte-Agathe-lez-Bruxelles.** — La distribution des prix aux élèves de l'Institut provincial de sourds-muets, à l'établissement de Berchem, a eu lieu hier à midi. Cette cérémonie, à la fois des plus intéressantes et réellement touchante, avait attiré un public extrêmement nombreux. Elle était présidée par M. Vergote, gouverneur du Brabant, aux côtés duquel avaient pris place MM. Paul De Fré, député permanent ; E. Carpentier, Lahaye, Gramme, R. Blickaerts, Oscé, membres de la Commission administrative ; Barbiaux, greffier provincial ; le docteur Charbonnier, directeur de l'Institut.

En attendant l'ouverture de la cérémonie, les nombreux invités visitent le magnifique établissement dont l'état d'entretien est digne des plus grands éloges ; ils assistent également dans la salle des cours professionnels aux leçons données aux jeunes élèves qui se destinent à l'état de menuisiers, cordonniers, tailleurs, etc. Les enfants font preuve d'une habileté qui démontre à l'évidence l'excellence de l'enseignement.

A midi, le public pénètre dans la chapelle du couvent du Bon-Pasteur, où pour la première fois a lieu la distribution des prix. Ce vaste local, qui ne mesure pas moins de 50 mètres de longueur sur 11 de largeur, a été admirablement décoré pour la circonstance de nombreuses plantes

ornementales, mises gracieusement à la disposition du directeur par M. E. Thiroux.

Les quatre-vingt-seize élèves répartis en huit cours, défilent successivement devant le public qui assiste d'abord au babil, le premier langage de ceux qui étaient destinés à rester muets et cet exercice émotionne pofondément la nombreuse assistance. Nous constatons les progrès accomplis d'année en année et nous pouvons en conclure que les leçons sont données avec la plus grande correction, car les résultats obtenus dans certaines classes sont réellement surprenants, le public est stupéfait d'entendre des enfants, sourds et muets, répondre en flamand et en français, des dialogues s'établissent entre les professeurs et les élèves sur des actions usuelles, c'est absolument merveilleux.

Les exercices des élèves terminés, l'un d'eux prononce d'une voix distincte l'allocution suivante :

« Mesdames, Messieurs,

« Au moment de quitter l'Institut, permettez-moi de remercier tous ceux qui nous ont donné les soins les plus constants, les plus dévoués. Nous rentrons dans la société, ayant appris à parler, à travailler et à nous conduire en honnêtes hommes.

« Nous pourrons communiquer par la parole avec nos semblables ; nous avons la certitude de pouvoir, par notre travail, nous suffire à nous-mêmes et nous voulons témoigner notre reconnaissance à tous nos bienfaiteurs en réglant toujours notre conduite à l'avenir sur leurs conseils et sur leurs exemples. »

Ce speech est longuement et chaleureusement acclamé.

M. le gouverneur prend ensuite la parole. Il constate que l'établissement humanitaire institué par la province ne fait que prospérer et qu'il constitue aujourd'hui une véritable nécessité sociale ; aussi les fondateurs ne négligeront aucun sacrifice pour en assurer l'existence.

M. Vergote rend un éclatant hommage au vaillant et dévoué directeur, M. le docteur Charbonnier, au corps enseignant, parmi lesquels il faut surtout citer MM. Grégoire, Darquennes, Aernoudt, Géna et Dekriek et enfin à la commission administrative.

M. le gouverneur termine en émettant le vœu de voir les protecteurs de l'œuvre rechercher les moyens de la compléter par la création d'un patronat destiné à guider les élèves au sortir de l'Institut.

Ce discours a été longuement applaudi ; M. le docteur Charbonnier avait choisi pour sujet de son intéressant discours : *Les distributions de prix*, dont il a démontré éloquemment l'utilité. Pour lui, c'est une erreur de croire que l'on étudie la science pour la science et que l'enseignement n'a pas besoin d'encouragement. Aussi estime-t-il que les distributions des prix sont une rémunération légitime du travail accompli.

Une ovation a été faite à M. Charbonnier.

Aux discours a succédé la remise des récompenses aux lauréats de l'Institut.

Le public s'est retiré enchanté des résultats qu'il avait eu l'occasion de constater au cours de cette cérémonie.

(*L'Étoile*, Bruxelles, 4 août.)

*
* *

## II. — Divers

**Un Congrès de sourds-muets.** — Le 23 juillet a eu lieu, à Cassel, un Congrès de sourds-muets de toutes les parties voisines de l'Allemagne, tenu en vue de la création d'une société de secours mutuels. La session a duré plusieurs jours et s'est terminée par une fête donnée aux deux cents délégués dans une salle de... concerts ! Les sourds-muets se sont séparés aux cris de : Vive l'empereur ! mimés avec une énergie surprenante.

(*Le Patriote*, Bruxelles, 2 août.)

*
* *

La semaine dernière a eu lieu à Caen, une intéressante solennité. Les élèves sourds-muets de M. Cavé, aumônier du Bon-Sauveur, ont joué, devant une nombreuse assemblée, qui n'en pouvait croire ses yeux, quelques scènes du *Médecin malgré lui*, de Molière, dont ils accentuaient la prose si parfaite avec une aisance, une vivacité, ajoutons une gaieté charmante.

*
* *

**Séance dramatique donnée à Tours par les sourds-muets de Poitiers.** — La séance dramatique des jeunes sourds-muets de Poitiers avait attiré, hier soir, une foule considérable et sympathique, au Cirque de la Touraine.

Elle laissera, nous n'en doutons pas, des traces ineffaçables dans l'esprit de tous ceux qui ont eu le plaisir d'y assister.

Les plus sceptiques ont, en effet, pu se rendre compte des merveilles opérées par les modestes frères de Saint-Gabriel, humbles disciples du père de Montfort, qui, par des miracles d'efforts dévoués et de charitable patience, sont parvenus à rendre, au vrai sens du mot, la parole aux muets, à les arracher à cette demi-mort où, jusqu'alors, ceux-ci semblaient irrévocablement devoir rester ensevelis.

Un avocat à la Cour d'appel de Poitiers, homme des plus distingués et des plus connus du Poitou, M. Mousset, nous a, dans une conférence remarquable, exposé l'historique et le but de l'œuvre.

Les petits sourds-muets se sont chargés eux-mêmes de nous en faire connaître les surprenants et inespérés résultats.

M. Mousset nous décrit d'abord l'affreux état où se trouvent, de par leur infirmité, réduits ces pauvres êtres : l'éternel silence, l'éternelle captivité de la pensée. Que le sourd-muet souffre, qu'il espère, qu'il prie, qu'il aime, il est seul ! toujours seul !!!

. . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . .

Le nom d'Alfred de Musset, « ce génie si impressionnable qui a tant souffert de ses propres douleurs et des douleurs d'autrui, » tient une place spéciale dans la liste de ceux qui contribuèrent à propager ce courant favorable en leur faveur.

. . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . .

M. Mousset nous raconte diverses anecdotes touchantes et piquantes qui tour à tour émeuvent et font sourire son brillant auditoire.

Il nous explique ensuite la méthode.

. . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . .

M. Mousset a terminé son intéressante conférence, en réclamant l'indulgence pour les jeunes artistes.

Elle leur était, dès en entrant, acquise. Je n'exagérerai pas en disant qu'ils n'en avaient nul besoin.

Ils ont interprété un drame en trois actes, l'*Expiation*, d'une façon tout à fait surprenante, prononçant bien tous les mots, martelant bien chaque syllabe, et parfois, aux applaudissements de tout l'auditoire, prenant des intonations très justes. On eût dit des étrangers parlant notre langue, d'un ton un peu traînant et chantonnant, mais non sans un grand charme, et rendant par leur mimique, par l'expression du regard et de la physionomie, chacun des sentiments du personnage qu'ils représentaient.

Nos jeunes artistes n'ont pu entendre les applaudissements du public; mais nous sommes sûrs qu'ils les ont compris. Si leur émotion était grande, la nôtre n'était pas moindre ; et quand il s'agit du langage du cœur, la bouche et les oreilles sont souvent inutiles : les yeux suffisent !

Ils ont donc pu voir dans les nôtres tout ce qui se passait au fond de nos âmes, non seulement à leur adresse, mais aussi à l'adresse de ceux qui les ont tirés du néant intellectuel pour les introduire à la lumière de l'esprit et du cœur.

(*Journal d'Indre-et-Loire*, 26 juillet.)

*
* *

**Hommages rendus à des professeurs de sourds-muets.** — A Gênes, on vient de donner le nom de BALESTRA à l'une des rues de la ville. A Sienne, le nom de PENDOLA vient également d'être donné à une rue.

---

## BIBLIOGRAPHIE

### *Revue des Publications italiennes*

(Suite)

L'Enseignement des Sourds-Muets, en Italie, vient de s'enrichir de trois nouveaux organes auxquels la *Revue Internationale* est heureuse de souhaiter la bienvenue :

1° **Il Sordo-Muto.** — Publié à Milan sous la direction du savant otologiste M. Longhi. Cette revue est divisée en deux parties bien distinctes, la partie otologique et la partie didactico-éducative. La première partie est rédigée par les médecins attachés à l'Institut oto-thérapeutique de Milan, de fondation récente, et dont les cures vraiment merveilleuses sont déjà universellement connues dans le monde médical. La rédaction de la deuxième partie est réservée aux professeurs de l'École Tarra. — On s'abonne à Milan, via Larga, n° 15. — Prix annuel, 10 francs. Organe mensuel.

Sommaire du n° 1. — Juin. — Programme. — Compte rendu moral de l'Institut oto-thérapeutique. — Règlement intérieur. — A la mémoire de l'abbé Tarra. — Les Sourds-Muets dans les campagnes et le traitement otologique.

N° 2. — Juillet. — Accueil fait au journal. — Des rumeurs subjectives de l'oreille dans l'otite interne, par le Dr Joseph Gradenigo professeur d'otologie à Turin. — Surdité et surdi-mutisme, par le Dr Longhi, directeur fondateur de l'Institut oto-thérapeutique de Milan. — De la méthode orale pure. — Des asiles d'instruction. — La mimique rationnelle. — Analyses bibliographiques. — Variétés. — Informations.

La simple lecture du sommaire est une recommandation suffisante pour que les directeurs d'institutions vraiment désireux de tenir leurs professeurs au courant de ce qu'on fait, dit et pense en Italie n'hésitent pas à encourager la Rédaction du *Sordo-Muto* en prenant un abonnement. — L'italien n'a jamais été une langue étrangère pour un Français.

---

2° **Il messaggiere italiano,** qui a déjà été signalé, je crois, aux lecteurs de la *Revue internationale*, est né à Turin et c'est M. l'abbé Lino Lazzeri, professeur, directeur de l'Institut Royal de cette ville qui en est le fondateur. En Piemont, la longévité est traditionnelle : nous souhaitons au *Messager* d'être de son pays. — Que nos lecteurs veuillent bien se rappeler seulement que l'air pur des montagnes ne suffit pour vivre à Turin !

Sommaire du N° 1. Mai. — Déclaration et espérance. — Des avantages d'un asile infantile pour les sourds-muets. — Le premier asile infantile en Italie. — L'Institut Royal de Turin. — Les Ecoles de sourds-muets.

Sommaire du N° 2. Juin. — Accueil bienveillant fait au *Messager*. — Des avantages d'un asile infantile (suite). — Horaire d'un asile infantile pour les deux sexes. — Anniversaire de Jules Tarra. Notice biographique avec portrait. — L'otologie et la surdi-mutité. — Comment on peut améliorer la prononciation du sourd-muet.

Vous voyez que ce petit mesager peut devenir grand si le bon Dieu lui prête vie. N'oublions pas toutefois que le bon Dieu ne fera presque rien sans nous.

---

3° **L'Éducation des sourds-muets.** — C'est la résurrection des *Annales de Sienne* qui avait gardé jusqu'à présent, dans un religieux silence, le deuil de ses illustres pères en librairie, Pendola et Marchio. Cette revue paraîtra tous les deux mois en un joli fascicule de 32 pages. Nous souhaitons à cette nouvelle série le succès de la première.

Sommaire du N° 1. Juillet. — A nos lecteurs. — Étude sur l'alphabet par Fornari. — L'otologie dans les Institutions de sourds-muets, par M. Grazzi. — A propos des asiles infantiles pour les sourds-muets, par M. Capperucci.

— Le second Congrès des professeurs allemands de sourds-muets, par Ferreri. — Bibliographies et analyses très détaillées des ouvrages d'otologie et de pédagogie allemand, anglais, français.

L'abonnement est de 5 francs par an. Tous ceux qui ont déjà dans leur bibliothèque la série si intéressante des *Annales de Sienne* se feront un devoir de la continuer et ceux qui ne l'ont pas, voudront la commencer en demandant à Sienne, Institut Pendola, les numéros parus de la nouvelle série *l'Éducation des sourds-muets.*

---

**L. Casanova.**—Le Directeur de l'école des Sourds-muets pauvres de Milan, a publié, à l'occasion du premier anniversaire de la mort de son illustre prédécesseur et maître, une étude biographique fort intéressante. Nous regrettons de ne pouvoir que signaler ce travail ainsi que le discours si remarqué que le même M. Casanova a prononcé à la cérémonie de l'érection du monument de J. Tarra. Par ses soins, un court dialogue a également été débité par les élèves de l'école, devant la nombreuse et illustre assistance réunie pour rendre un public hommage de reconnaissance au Père des Sourds-muets italiens.

---

**C. Périni.**— Le professeur de Milan a réuni en une brochure quelques unes de ses études dont la plupart ont paru dans cette Revue. On y retrouve des études : — Sur le Congrès de Bruxelles, — sur l'application de la méthode orale pure, — sur les conditions requises pour son efficacité, — sur l'usage de la parole dans les écoles, — sur l'enseignement de la langue maternelle et l'enseignement auriculaire. — Nous adressons nos remerciements et nos félicitations à l'infatigable auteur.

---

**R. d'Alfonso.** — *Étude psychologique sur la Parole, la lecture et l'écriture enseignées aux enfants.* Cette étude très attachante a été publiée par le professeur d'Alfonso de l'Ecole de Sainte-Sévérina de Calabre, dans une Revue d'enseignement, en Italie.

---

**Dr Cozzolino.** — Le savant otologiste de Naples vient de publier un ouvrage de vulgarisation sur le traitement prophylactique des maladies d'oreilles. — Il serait à désirer que la traduction qui en a été faite chez M. Masson, 120, boulevard Saint-Germain, fût répandue dans les campagnes. Combien de nos sourds-muets seraient aujourd'hui des hommes normaux si leurs mères avaient pu suivre les conseils que renferme ce petit traité sur l'*Hygiène de l'Oreille!* — Ce livre a sa place marquée dans toutes les bibliothèques de sourds-muets et plus utilement que la plupart des grands in-folio, à brillantes couvertures, il pourrait être donné comme livre de prix à nos élèves.

G. RANCUREL.

---

*L'Éditeur-Gérant,* GEORGES CARRÉ.

Tours, imp. Deslis Frères, 6, rue Gambetta.

REVUE INTERNATIONALE
DE L'ENSEIGNEMENT DES SOURDS-MUETS
Tome VI. — N° 7. Octobre 1890.

# DE L'USAGE DE LA PAROLE HORS DE LA CLASSE

(*Une réponse*)

Il y a vingt ans qu'en Italie, chez les partisans de la méthode orale pure, on dit que pour obtenir des sourds-muets qui deviennent véritablement parlants, capables en somme de penser de vive voix, il faut rechercher le moyen d'obtenir qu'ils fassent usage de la parole même hors de la classe.

Pendant plus de dix ans, j'ai vécu de la vie des sourds-muets, parce que, en ce temps-là, je vivais avec eux-mêmes; c'est ainsi que j'ai pu aisément rechercher ce moyen et je l'ai exposé dans un récent écrit; mais ce moyen est d'exécution difficile, car il exige de l'argent, et l'argent manque aux institutions de sourds-muets d'Italie. Celle même où j'exerce mon ministère, qui est la plus riche de toutes, ne se trouve pas encore en mesure de pouvoir changer et augmenter son personnel suffisamment pour que les élèves soient stimulés efficacement à faire usage de la parole en récréation et à l'atelier. Cependant dans cette institution, si chère aux Milanais, dont la charité et la philanthropie sont proverbiales, j'ai la pleine confiance qu'il ne s'écoulera pas beaucoup de temps sans que le conseil administratif et dirigeant puisse accomplir ce nouvel effort.

Mais une chose qui m'a grandement étonné, c'est de lire dans le troisième fascicule du nouveau journal: *Il sordo-muto*, que dans l'école des sourds-muets pauvres de Milan il y a un professeur qui a déclaré d'une façon *absolue* qu'il voudrait que ses élèves ne parlassent jamais hors de la classe, car de cette manière leur prononciation se conserverait bonne.

Ce renseignement est donné par *M. Henri Molfino* (1) qui ajoute que ce professeur est un collègue plus *ancien* que lui.

Et maintenant je demande s'il est possible de rencontrer un professeur qui, s'étant fatigué pour instruire ses élèves, seulement par la vive parole, en soit à désirer que, hors de la classe, non pas au début de l'enseignement, mais pendant tout le cours de l'instruction, qui dure huit années, ils ne parlent plus, ni — qu'on m'entende bien — ne gesticulent? A-t-on oublié que les maîtres les plus expérimentés de la susdite institution, de concert avec leur Directeur, le regretté J. Tarra, ont plusieurs fois démontré que la mimique porte préjudice à l'enseignement de la langue nationale donné par la parole articulée.

Cependant si dans l'institution des sourds-muets pauvres de Milan il se trouvait réellement un professeur *ancien* qui eût une telle opinion et une telle *prétention* — comme l'affirme le journal cité plus haut — je le marquerais de suite du sceau de l'imbécillité. Mais des professeurs imbéciles, je suis joyeux de le dire, il n'en est pas dans cette institution, parce que, outre le talent et l'expérience qu'ils possèdent dans leur art, ils sont convaincus de l'efficacité de la méthode orale pure et de la nécessité qu'il y a à faire de la parole pour les sourds-muets le seul moyen de communication dans chaque lieu et dans chaque temps.

C. Perini.

(1) Son frère M. Louis Molfino est le collaborateur principal du journal *Il sordomuto* pour la partie didactique.

# RÉDUCTION DES LETTRES A LEURS ÉLÉMENTS PRIMITIFS

ET

## Art d'enseigner à parler aux Muets

**par JUAN PABLO BONET**

Attaché au service secret du Roi et à la personne du capitaine général de l'artillerie d'Espagne et secrétaire du connétable de Castille

*Dédié à Sa Majesté le Roi Don Philippe*

(Suite)

---

Pour notre enseignement, nous divisons les noms en deux espèces : la première comprend ce que nous appellerons *les noms démonstratifs réels*, et qui servent à nommer des objets matériels ; la seconde, les *noms démonstratifs non réels*, servant à exprimer des idées abstraites. Les premiers s'appliquant à des choses qui ont une consistance, une forme, un corps qui tombent sous nos sens, et que nous pouvons voir, seront faciles à enseigner, puisqu'il nous suffira de montrer l'objet et de dire en signes manuels comment cet objet s'appelle. A cause de la nature même de ce qu'ils représentent, le muet sera parfaitement capable de comprendre des mots, tels que : *cheval*, *fenêtre*, *chaise*, etc. On aura soin de lui nommer ainsi tout ce qu'il pourra voir.

Les *noms démonstratifs non réels* s'appliquent à des choses que l'on ne peut voir, ils servent à exprimer des faits comme *choix*, *distinction*, *différence*, *ressemblance*, etc. C'est parce qu'ils ne présentent aucune essence réelle, aucun caractère matériel, qui puissent permettre de les enseigner au muet au moyen de signes, que nous les qualifions de *démonstratifs non réels*. Parmi ceux-ci nous rangeons les noms de ce que l'on appelle les passions, comme *l'amour*, *la haine*, *la jalousie*, *le repentir*, *la colère*, *la cruauté*, enfin les noms de

la plupart des vices et vertus. Mais tous ces mots ne doivent pas être enseignés de la même façon. Ceux qui ne servent pas à nommer les passions de l'âme, pourront être enseignés au moyen de signes. Ces signes, nous ne les décrirons pas, car ce serait entreprendre un travail interminable, leur nombre étant illimité, comme les choses à enseigner. Nous laisserons à l'initiative du maître le soin de trouver celui qui conviendra le mieux pour faire comprendre au muet ce qu'il voudra lui apprendre. Les quelques règles que nous allons poser ici, seront donc simplement des règles générales.

En ce qui concerne les noms qui expriment les passions de l'âme, on n'emploiera pas de signes pour les enseigner, on devra en donner l'intelligence d'une façon toute différente des autres, car ce sont des idées absolument immatérielles qui ne peuvent être représentées par rien de tangible, et on s'exposerait à ce que le sourd-muet ne les comprît jamais, ou s'en fît une idée fausse. Pour la question importante entre toutes, celle du salut, il lui manquerait l'essentiel, la connaissance de Dieu et de ses commandements, il ne pourrait se faire une idée du péché. Aussi devra-t-on apporter le plus grand soin dans cet enseignement, et nous allons indiquer ici un moyen extrêmement facile et sûr, qui permettra de donner au muet le sens de tous ces mots, de façon à ce qu'il les comprenne aussi bien que nous.

Le sourd-muet possédant les mêmes facultés est susceptible de ressentir les mêmes passions que nous. Toutefois, ses facultés sont sujettes à être mal informées à cause du défaut d'ouïe. Donc, comme il faut s'attacher à suppléer à ce sens pour le mieux et à donner, avec la plus grande perfection et la plus grande exactitude, les notions que nous recevons de lui, on devra, pour faire connaître les passions et leur nom, attendre qu'il se présente une occasion favorable. En d'autres termes, quand le muet éprouvera une passion, on lui dira : cela s'appelle amour, ou haine, ou enfin ce que cela sera. Cependant, comme d'une part il est nécessaire de connaître ces noms qui se présentent souvent dans la conversation et dans les livres et que, d'un autre côté, le jeune enfant

n'est pas exposé à éprouver toutes les passions, si l'on attendait qu'il eût l'âge d'homme pour les lui expliquer, l'instruction générale en serait retardée. Pour remédier à cela, rien n'empêche de provoquer les circonstances, et de faire naître, chez notre élève, quelques-unes de ces passions inoffensives qui sont de son âge. On évitera tout ce qui pourrait le pousser à commettre quelque faute grave, mais on pourra bien sans inconvénient, le faire mettre en colère, par exemple, ou l'amener à désirer un objet, choses parfaitement innocentes.

## CHAPITRE X

### *Définition de la conjonction*

Nous nous occuperons de la *conjonction* avant de parler du *verbe*, car ce dernier comporte de longs développements que nous préférons laisser pour la fin. Sous ce titre *conjonction*, nous rangeons ce que les Latins appellent *adverbe*, *préposition* et *interjection*, et qui sont des termes absolument invariables comme sens et comme forme, tels que : *jamais*, *lorsque*, *aujourd'hui*, *avec*, *par*, *pour*, où, donc, de, etc... Ces mots servent de liaison dans les phrases et ne sont pas susceptibles de nombre. On ne peut dire, en effet, *les jamais*, *les lorsques*, les oùs; ils n'ont pas davantage de genre, car on ne dira pas plus : *le par*, *le pour*, que *la par*, *la pour*.

Le sens de ces mots doit être enseigné au muet aussitôt qu'ils se présentent dans une phrase, afin qu'il puisse, à son tour, s'en servir à propos. A cet effet, quand le maître s'adressera à son élève, soit pour le questionner, soit pour lui répondre, il devra toujours lui parler par phrases entières et comme s'il conversait avec un entendant-parlant. Jamais l'enfant ne devra répondre par signes, pas plus, du reste, qu'on ne devra rien lui dire qui ne soit parfaitement vrai, car il serait extrêmement difficile de le désabuser ensuite des idées fausses qu'on pourrait lui avoir inculquées.

Nous donnons ici la liste de la plupart des mots considérés comme *conjonction*, afin que le muet les puisse lire souvent et les graver dans sa mémoire, cela lui sera très utile. En effet, il lui sera d'autant plus facile de les appliquer ou de les comprendre, s'il les sait par cœur, car, dans ce cas, son attention n'aura pas à se porter sur le mot lui-même, mais seulement sur la place qu'il occupe et le rôle qu'il joue dans la phrase.

## LISTE DES CONJONCTIONS (1)

### A

Abatidamente (*bassement*)
abajo (*en bas*)
abilmente (*habilement*)
abocadas (*à bouchées*)
abondosamente (*abondamment*)
aca (*ici*)
a cada paso (*à chaque pas*)
acaso (*par hasard*)
aculla (*là, par là*)
adelante (*plus loin*)
elend atladas (*à coups de dents*)
adentro (*au dedans*)
adonde (*où*)
adeshora (*à l'improviste*)
a donde quiera (*où l'on voudra*)
adrede (*exprès*)
a rempujones (*à coups de poing*)
afirmadamente (*avec fermeté*)
agramente (*aigrement*)
agudamente (*vivement*)
ahincadamente (*avec effort*)
aina (*vite*)
a la sazon (*à propos*)
alegremente (*gaiement*)
alguna vez (*quelquefois*)
algun tants (*un peu*)
allense (*au delà*)
alli (*là*)
al presente (*présentement*)
amablemente (*affectueusement*)
amanderecha (*à main droite*)
amanyzquierda (*à main gauche*)
ambos a dos (*tous deux*)
amenazands (*menaçant*)
amaneciendo (*à l'aube*)
a montones (*à foison*)
amorosamente (*amoureusement*)
anchamente (*amplement*)
anoche (*la nuit dernière*)
antes (*avant*)
antier : anteayer (*avant-hier*)
antiguamente (*anciennement*)
apartadamente (*séparément*)
apedaços (*par morceaux*)
apenas (*à peine*)
apresuradamente (*promptement*)
apriesa (*vite*)
aqui (*ici*)
argullosamente (*orgueilleusement*)
arrebatadamente (*précipitamment*)

(1) Les mots espagnols, qui figurent dans cette traduction, ont été reproduits, tels qu'ils sont écrits dans l'ouvrage de Bonnet, c'est-à-dire avec l'orthographe du XVII<sup></sup>e siècle. *N. des Trad.*

arriba (*en haut*)
artificialmente (*artificiellement*)
atabiendas (*à dessein*)
asaltos (*par sauts et par bonds*)
asaz (*suffisamment*)
assi (*ainsi*)
astutamente (*avec astuce*)
a tenazadas (*à coups de tenailles*)
a tiemps (*à temps*)
atras (*en arrière*)
atrevidamente (*hardiment*)
aun (*même*)
aunque (*quoique*)
aveces (*parfois*)

## B

Bajo (*dessous*)
bellamente (*parfaitement*)
bien (*bien*)
bienquits (*bien-aimé*)
blandamente (*doucement*)
bravamente (*bravement*)
brevemente (*brièvement*)
buenamente (*commodément*)
burlando (*en se moquant*)
buscando (*en cherchant*)

## C

Cada dia (*chaque jour*)
cada ano (*chaque année*)
cara à cara (*face à face*)
casi (*presque*)
castamente (*chastement*)
casualmente (*par hasard*)
celestialmente (*divinement*)
cerca (*auprès*)
ciertamente (*sûrement*)
claramente (*clairement*)
como (*comme*)
como quiera (*de quelque manière que ce soit*)
comunmente (*communément*)
con (*avec*)
condicionalmente (*conditionnellement*)
confiadamente (*avec confiance*)
conformente (*conformément*)
confusamente (*confusément*)
congojosamente (*avec chagrin*)
conmigo (*avec moi*)
con razon (avec razon)
consideradamente (*prudemment*)
consigno (*avec soi*)
con palabras (*avec des mots*)
constantemente (*constamment*)
continentemente (*modérément*
contigo (*avec toi*)
contiguo (*contigu*)
continuamente (*continuellement*)
contra (*contre*)
convenientemente (convenablement)
cortesmente (*poliment*)
criminalmente (*criminellement*)
cruelmente (*cruellement*)
cuando (*quand*)
cuanto mas (*d'autant plus que*)
cuantas veges (*combien de fois*)
cuarenta (*quarante*)
cuatro (*quatre*)
culpadamente (de façon coupable)

## D

Dando (*en donnant*)
de (*de*)
de alli (*dès lors*)
de assi (*de même*)
de aculla (*de là*)
de aqui (*d'ici*)
de aqui à poco (*d'ici peu*)
de aqui adelante (*dorénavant*)
de balde (*pour rien*)
debajo (*dessous*)

de buena gana (*volontiers*)
de cabo à cabo (*bout à bout*)
de cada parte (*de chaque côté*)
de camino (*chemin faisant*)
de corazon (*de bon cœur*)
de dentro (*de dedans*)
de donde (*d'où*)
de donde quiera (*d'où on voudra*)
de fuera (*de dehors*)
delante (*devant*)
de lejos (*de loin*)
del todo (*entièrement*)
demasiadamente (*excessivement*)
dentro (*dedans*)
dentro desi (*en soi-même*)
de nuevo (*de nouveau*)
desde (*depuis*)
desdichadamente (*malheureusement*)
desenfrenadamente (*d'une manière effrénée*)
desgraciadamente (*malheureusement*)
desobedientemente (*avec désobéissance*)
desordenadamente (*avec désordre*)
desnudamente (*à nu*)
deshonestamente (*malhonnêtement*)
despues (*après*)
deseadamente (*avec désir*)
desemejantemente (d'une manière dissemblable)
destempladamente (*déréglément*
desventuradamente (*malheureusement*)
desvergonzadamente (*effrontément*)

de tarde en tarde (*de loin en loin*)
de todo punto (*en tout point*)
detras (*derrière*)
derecho (*directement*)
derramadamente (*avec profusion*)
derredor (*autour*)
desacordadamente (*inconsidérément*)
desatinando (*troublant la raison*)
desconscidamente (*à l'insu*)
descortesmente (*impoliment*)
de traves (*de travers*)
de una parte (*d'un côté*)
dias ha (*il y a des jours*)
dichosamente (*heureusement*)
diez (*dix*)
diferentemente (*différemment*)
dificil (*difficile*)
dificultosamente (*difficilement*)
dignamente (*dignement*)
diligentemente (*diligemment*)
dissimuladamente (*avec dissimulation*)
distintement (*distinctement*)
diversamente (*diversement*)
divinamente (*divinement*)
dobladamente (*doublement*)
donosamente (*agréablement*)
donde quiera (*où l'on voudra*)
donde (*où*)
do quiera (*où l'on voudra*)
dos (*deux*)
doce (*douze*)
dudosamente (*douteusement*)
dulcemente (*doucement*)
duramente (*durement*)
durante (*durant*)

## E

Ea pues (*hé bien!*)
elegantemente (*élégamment*)
elocuentemente (*éloquemment*)
eumendadamente (*en s'amendant*)
empachadamente (avec empêchement)
empero (*cependant*)
empujando (*en poussant*)
en (*en* ou *dans*)

en alguna manera (*de quelque manière*)
encendidamente (*avec chaleur*)
encima (*au haut*)
en continente (*à l'instant*)
en contrando (*en rencontrant*)
en derredor (*autour*)
enemigamente (*avec inimitié*)

enfrente (*en face*)
engaussamente (*frauduleusement*)
en ninguna manera (*en aucune manière*)
en tanto quanto (*en tant que*)
en tanto que (*quant à*)
en tanto grado (*à un tel degré*)
enteramente (*entièrement*)
entonces (*alors*)
entranablamente (*intimement*)
entre (*entre*)
entre dia (*dans le jour*)
entretanto (*cependant*)
en vano (*en vain*)
escasamente (*mesquinement*)
escondidamente (*secrètement*)
espiritualmente (*spirituellement*)
eso misuro (*cela même*)
establemente (*solidement*)
estudiosamente (*studieusement*)

## F

Fabricadamente (*artificiellement*)
facilmente (*facilement*)
falsamentě (*faussement*)
fanissamente (*excellemment*)
familiarmente (*familièrement*)
favorablemente (*favorablement*)
fielmente (*fidèlement*)
figuradamente (*figurément*)
finalmente (*finalement*)
firmemente (*fermement*)
forçosamente (*forcément*)
formalmente (*formellement*)
francamente (*franchement*)
frescamente (*fraîchement*)
fieramente (*cruellement*)
fuera (*hors*)

## G

Galanamente (*galamment*)
generalmente (*généralement*)
generosamente (*généreusement*)
gentilmente (*gentiment*)
gloriosamente (*glorieusement*)
graciosamente (*gracieusement*)
gravemente (*grièvement*)

## H

Halaguenamente (*doucement*)
hasta (*jusqu'à*)
hasta aqui (*jusqu'ici*)
hasta alli (*jusque-là*)
hacia (*vers*)
hacia do (*vers où*)
hacia atras (*en arrière*)
he (*eh!*)
he aqui (*voici*)
hernissamente (*joliment*)

## I

Igualmente (*également*)
impacientemente (*impatiemment*)
importunamente (*importunément*)
inabilmente (*inhabilement*)
inconstantemente (*avec inconstance*)
infinitamente (*infiniment*)
ingeniosamente (*ingénieusement*)
injustamente (*injustement*)
immortalmente (*immortellement*)
inocentemente (*innocemment*)
irregularmente (*irrégulièrement*
Juntamente (*conjointement*)
justamente (*justement*)

## Y

Y (*et*)
ya (*déjà*)

## L

Largumente (*longuement*)
lealmente (*loyalement*)
lejos (*loin*)
liberalmente (*libéralement*)
ligeramente (*légèrement*)
limpiamente (*proprement*)
lindamente (*joliment*)
livianamente (*inconsidérément*)
loablemente (*louablement*)
luego (*aussitôt*)
luxuriosamente (*luxurieusement*)
llorosamente (*avec pleurs*)

## M

Maduramente (*mûrement*)
magnificamente (magnifiquement)
magnanimamente (*magnanimement*)
mayormente (*principalement*)
malamente (*méchamment*)
maliciosamente (*malicieusement*)
manifiestament (*manifestement*)
manana (*demain*)
maravillosamente (merveilleusement)
mas (*plus*)
medianamente (*médiocrement*)
menos (*moins*)
mentirosamente (*avec mensonge*)
mesuradamente (*modestement*)
mezcladamente (*avec mélange*)
mientras (*tandis que*)
mi (*mon, ma*)
milagrosamente (miraculeusement)
minando (*en minant*)
misericordiosamente (*miséricordieusement*)
miserablemente (*misérablement*)
modestamente (*modestement*)
molestamente (*ennuyeusement*)
muchas vezes (*souvent*)
mucho (*beaucoup*)
mucho menos (*beaucoup moins*)
mudablemente (*d'une manière changeante*)
mujerilmente (*comme une femme*)
muy (*très*)
muy mucho (*énormément*)

## N

Necessariamente (nécessairement)
neciamente (*sottement*)
negligentemente (*négligemment*)
ni (*ni*)
no (*non*)
notablement (*notablement*)
noventa (*quatre-vingt-dix*)
nuevamente (*nouvellement*)
nueve (*neuf*)
nunca (*jamais*)

## O

Obediente (*obéissant*)
ocissamente (*oisivement*)
ochenta (*quatre-vingt*)
ocho (*huit*)
oh (*oh!*)
once (*onze*)
oportunamente (*commodément*)
osadamente (*hardiment*)
ostinadamente (*obstinément*)
otro tanto (*autant*)
ojalà (*plût à Dieu*)
oy (*aujourd'hui*)

## P

Pacientemente (*patiemment*)
partidamente (*de parti pris*)
peligrosamente (*dangereusement*)
perdurablemente (perpétuellement)

perenalmente (*continuellement*)
perezosamente (*paresseusement*)
perpetuamente (*perpétuellement*)
personalmente (*personnellement*)
pesadamente (*fâcheusement*)
piadosamente (*pieusement*)
picaramente (*méchamment*)
poco (*peu*)
poco antes (*peu avant*)
poco despues (*peu après*)
poco mas (*un peu plus*)
poco menos (*un peu moins*)
por ventura (*par hasard*)
por adonde (*par où*)
por donde (*par où*)
pordonde quiera (*par où l'on voudra*)
por el contrario (*au contraire*)
porque (*parce que*)
posible (*possible*)
prestamente (*prestement*)
presto (*vite*)
presumptuosamente (*présomptueusement*)
primeramente (*premièrement*)
principalmente (*principalement*)
prolixamente (*prolixement*)
propiamente (*proprement*)
prosperamente (*avec prospérité*)
probablemente (*probablement*)
provechosamente (*utilement*)
proveydamente (*soigneusement*)
prudentemente (*prudemment*)
publicamente (*publiquement*)
puramente (*purement*)

## Q

Que (*que, qui*)
quiça (*peut-être*)
quince (*quinze*)

## R

Raras veces (*rarement*)
rato (*un moment*)
recalcadamente (d'une maniére serrée)
regularmente (*régulièrement*)
religiosamente (*religieusement*)
relinchando (*en hennissant*)
ricamente (*richement*)
rigurosamente (*rigoureusement*)

## S

Sabidamente (*savamment*)
saludablemente (*salutairement*)
secretamente (*secrètement*)
segun (*selon*)
seguramente (*sûrement*)
seys (*six*)
semejantement (*semblablement*)
sencillamente (*simplement*)
senaladamente (*expressément*)
severamente (*sévèrement*)
si (*oui*)
siempre (*toujours*)
siete (*sept*)
simuladamente (*avec feinte*)
simplemente (*simplement*)
sin (*sans*)
singularmente (*singulièrement*)
sino (*sinon*)
sin duda (*sans doute*)
soberanamente (*souverainement*)
soberviamente (*superbement*)
sobre (*sur*)
solamente (*seulement*)
solemnemente (*solennellement*)
solicitamente (*avec sollicitude*)
suavemente (*suavement*)
subitamente (*subitement*)
sueltamente (*avec facilité*)
superfluamente (*d'une manière superflue*)
sutilmente (*subtilement*)

## T

| | | | |
|---|---|---|---|
| Tal | (*tel*) | tan tarde | (*si tard*) |
| tambien | (*aussi*) | temprano | (*de bonne heure* |
| tan | (*si*) | temprenamente | (*prématurément*) |
| tan poco | (*non plus*) | tibiamente | (*tièdement*) |
| tan de dia | (*autant de jours*) | todavia | (*encore*) |
| tan solamente | (*seulement*) | turbadamente | (*avec trouble* |
| tanto | (*tant*) | treinta | (*trente*) |
| tanto mas | (*d'autant plus*) | tres | (*trois*) |
| arde | (*tard*) | trece | (*treize*) |

## V

| | | | |
|---|---|---|---|
| Valientemente | (*vaillamment*) | umilmente | (*humblement*) |
| vanagloriosamente | (*avec vanité*) | universalmente | (*universellement*) |
| veynte | (*vingt*) | voluntariosamente | (*capricieusement*) |
| vergonçosamente | (*honteusement*) | voluntariamente | (*volontairement*) |
| ultimamente | (*finalement*) | vulgarmente | (*vulgairement*) |
| umanamente | (*humainement*) | | |

## Chapitre XI

### *Genres des noms de la langue espagnole*

Tous les noms espagnols ont comme finale l'une des douze lettres suivantes : *A*, *d*, *e*, *i*, *l*, *n*, *o*, *r*, *s*, *v* (u), *x*, *z*, et à chacun d'eux s'applique, pour en indiquer le genre, l'un des deux articles *el* (le) ou *la* (la), masculin et féminin, comme dans: *el hombre* (l'homme), *el caballo* (le cheval), *el arbol* (l'arbre), *el libro* (le livre), *la ciudad* (la ville), *la casa* (la maison), *la ventana* (la fenêtre), *la silla* (la chaise).

Chaque article a quatre formes au singulier et quatre formes au pluriel, et s'accorde avec le nom.

| Singulier | | Singulier | |
|---|---|---|---|
| *el* | (le) | *la* | (la) |
| *este* | (ce, cet) | *esta* | (cette) |
| *esse* | | *essa* | |
| *aquel* | | *aquelle* | |

| Pluriel | | Pluriel | |
|---|---|---|---|
| *los* | (les) | *las* | (les) |
| *estos* | | *estas* | |
| *essos* | (ces) | *essas* | (ces) |
| *aquellos* | | *aquellas* | |

*El* s'applique quand il s'agit d'une chose placée devant nous, ainsi nous disons : *traedme el caballo* (amenez-moi le cheval), *yd por el coche* (partez par la voiture).

*Este* sert plutôt à désigner ce qui est entre les mains de celui qui parle, comme : *este guante* (ce gant), *este papel* (ce papier).

La forme *esse* s'emploie quand il s'agit d'une chose qui est entre les mains ou à côté de la personne à qui l'on parle, ainsi : *dadme esse libro* (donnez-moi ce livre).

Enfin *aquel* désigne un sujet éloigné.

Ce que nous venons de dire pour chaque forme du masculin singulier est applicable à la forme correspondante du féminin et du pluriel des deux genres.

Nous employons bien encore la syllabe *lo*, qui s'accorde comme *el* et *la*, mais nous ne lui donnons pas le titre d'article. Il est vrai que certains auteurs, comme Juan de Miranda, dans ses *Observations sur la langue castillane*, et Ambroise de Salaçar, dans ses *Dialogues*, qui prétendaient enseigner notre langue, l'un au moyen de l'italien, l'autre au moyen du français, ont voulu faire représenter à *lo* ce que, dans la grammaire latine, on appelle *le genre neutre*. Mais, en cela, ces écrivains n'ont point réussi, pas plus qu'ils ne sont parvenus à faire adopter pour notre langue, les cas de déclinaisons latines. En espagnol, en effet, il n'y avait pas les mêmes raisons qu'en latin d'avoir un *genre neutre*. Dans cette dernière langue, la forme neutre est parfaitement distincte et différente du masculin et du féminin avec lesquels elle ne peut se confondre, ni inversement. Il n'en est pas de même chez nous où, à tous les noms, sans exception, convient l'un des deux articles *el* ou *la*, de sorte que le neutre devient inutile. C'est donc à tort que nous emploierions ce terme qui n'a pas d'objet pour nous,

tandis que dans le latin il forme un groupe, une division qui tient le milieu entre le masculin et le féminin, sans avoir rien de commun avec l'un, ni avec l'autre.

Nous appliquons la particule *lo* pour les deux genres; les quatre variations sont : *lo, esso, esto, aquello,* elles sont pour le singulier analogues à celles de *el* et de *la,* mais il n'y a pas de pluriel, ce qui serait du reste inutile, puisque l'idée même du pluriel se trouve renfermée dans ces quatre formes. Quand nous disons, en effet : *dadme loque esto alli* (donnez-moi ce qui est là), *tomad esso* (prenez cela), *gardad esto* (gardez ceci), *alcancadme aquello* (approchez-moi cela), il s'agit d'objets dont le genre et le nombre ne sont pas déterminés. C'est pourquoi on ne peut appliquer la qualification d'article à des mots de cette nature. Il n'y a donc pour nous que *el* et *la* et c'est l'un des deux qui doit convenir à tout substantif de la langue espagnole. Nous allons maintenant établir les règles grâce auxquelles le muet pourra reconnaître le genre des noms, au moyen de la lettre qui servira de finale à chacun d'eux.

## Chapitre XII

### *Du genre de chaque nom ; exceptions aux règles*

Le genre des noms de choses ne tient nullement à la nature de ces choses, car, par elle-même, aucune n'a de nom, et c'est du nom que vient le genre. Ces noms ont été créés *ad placitum*, et chaque langue a les siens différents de ceux des autres langues. Ainsi, ce que nous, Espagnols, nous appelons *piedra* (pierre) s'appelle en latin *lapis* et *petra*, mots empruntés au grec; en hébreu on dit *hebeu*, et en arabe : *lehechar*. Ces quatre noms sont entre eux bien différents, ce qui prouve qu'aucun d'eux n'appartient en propre à la matière désignée, et le même exemple nous montre encore que chacun a son genre propre, bien que servant tous à nommer une même sub-

stance. En effet, dans le latin seulement, *petra* est féminin, et *lapis* masculin (ce dernier par exception). De cela, il résulte donc que le genre des choses inanimées varie suivant le nom. Quant à ce qui concerne la désignation des sexes, mâle ou femelle, toutes les langues que nous connaissons, emploient l'article et le genre convenant à chacun et qui correspond à ceux de la langue Espagnole, *el* et *la*. Pour les autres noms, on établit leur genre d'après leur terminaison, et c'est précisément ce qui va nous servir pour poser des règles.

Tous les noms terminés en *a*, *ad*, *ed*, *id*, *ud*, *ion*, *as*, *ez*, *iz*, sont du genre féminin. Comme il n'existe que deux genres, tous les autres noms sont donc masculins. Cette considération suffirait pour nous dispenser de les énumérer, mais comme le muet est d'une ignorance absolue, celui qui est chargé de l'instruire ne doit pas craindre d'être trop prolixe. Avant d'aller plus loin, nous ferons remarquer encore une fois, que les noms servant à désigner des animaux, mâle ou femelle, prennent toujours l'article convenant à leur genre, et ne sont nullement soumis à la règle qui suit, et par laquelle le genre de substantif est établi suivant leur terminaison.

### *Règles du féminin*

Sont du genre féminin tous les noms terminés en : *a*, *ad*, *ed*, *id*, *ud*, *ion*, *as*, *ez*, *iz*.

Comme il y a des mots qui font exception à cette règle générale, nous allons mettre ici ceux d'entre eux que nous avons trouvés dans le dictionnaire espagnol de Antonio de Nébrija.

*Noms qui, d'après la règle générale, devraient êre féminins et sont masculins :*

En *a : el dia* (le jour), *el cometa* (la comète), *el planeta* (la planète), *el mana* (la manne), *el tema* (le thème);

En *ed : el cesped* (la motte de gazon);

En *id : el ardid* (la ruse), *el adalid* (le chef);

En *ud : el almud* (l'almud, mesure de contenance), *el laud* (le luth), *el ataud* (le cercueil);

En *ion : el chirrion* (la charrette), *el gorbion ;*

En *as : el as* (l'as);

En *ez : el almirez* (le mortier pour piler), *el ajedrez* (le jeu d'échecs), *el jaéz* (le caparaçon) ;

En *iz : el barniz* (le vernis), *el matiz* (la nuance), *el terliz* (le treillis), *el tanariz* (le tamaris).

*Règles du masculin*

Sont du genre masculin tous les noms terminés en : *a, i, o, al, el, il, ol, ul, an, en, in, on, un, ar, er, ir, or, ur, es, is, os, az, oz, uz, ax, ex, ox.*

*Noms qui d'après la règle générale devraient être masculins et sont féminins* :

Parmi les noms terminés en *e : la carne* (la viande), *la calle* (la rue), *la corriente* (le courant), *la cumbre* (la cime), *la fe* (la foi), *la fuente* (la fontaine), *la frente* (le front), *la gente* (les gens), *la hambre* (la faim), *la ingle* (l'aine), *la llave* (la clé), *la lumbre* (le feu), *la mente* (l'esprit), *la nieve* (la neige), *la parte* (la partie), *la puente* (le pont), *la sangre* (le sang), *la simiente* (la semence), *la fuerte* (le fort), *la tilde* (l'accent ~), *la torre* (la tour) ;

En *o : la mano* (la main);

En *al : la cal* (la chaux), *la sal* (le sel) ;

En *el : la hiel* (le fiel), *la miel* (le miel), *la piel* (la peau);

En *en : la imagen* (l'image), *la margen* (le bord), *la sarten* (la poêle);

En *on : la armazon* (la charpente), *la clavazon* (la garniture de clous), *la comezon* (la démangeaison), *la hinchazon* (l'enflure), *la quemazon* (la brûlure), *la sazon* (la saison), *la trabazone* (la liaison) et les composés comme : *la sin razon ;*

En *er : la myer* (la femme) ;

En *or : la flore* (la fleur);

En *ur : la segur* (la hache);

En *es : la res* (le mouton), *la pares* (le placenta) ;

En *az : la paz* (la paix);

En *oz : la voz* (la voix), *la hoz* (la famille);

En *uz* : *la cruz* (la croix).

Il existe quelques mots que nous pourrions considérer comme ayant les deux genres et qu'on peut indifféremment faire précéder de l'article *el* ou *la*, comme : *el infernal seno la inferna furia* (le gouffre infernal, la furie infernale). Ici, il est vrai, l'article *el* s'accorde avec *seno* et *la* avec *furia*, et le mot *infernal* est un adjectif ; mais, quoique adjectif, ce mot n'a pas d'autre forme, et sert tel qu'il est pour les deux genres; de même *alegre, triste* (joyeux, triste), etc...

Il en est encore que nous employons en leur donnant, tantôt un genre, tantôt l'autre; mais, pour éviter la confusion, nous ne les rangerons pas au nombre des exceptions. Nous devons, en effet, rechercher toujours la voie la plus facile, c'est pourquoi nous pensons qu'il vaut mieux assigner à ces mots l'un des deux genres. Pour répondre à ceux qui pourraient trouver étrange de rencontrer dans la liste des noms féminins, des noms qu'ils considéraient comme masculins, ou inversement, nous ferons observer que c'est une erreur grave de vouloir attribuer les deux genres à des mots comme : *la orden* ou *el orden* (l'ordre), *el arma* ou *la arma* (l'arme), bien que ce soit là une pratique consacrée par l'usage.

Pour assigner un genre unique à ces noms et à tous ceux de la même espèce, il y a un moyen facile qui consiste à adopter le genre commun au singulier et au pluriel. Par exemple, puisque *la orden* et *la arma*, font au pluriel *las ordenes* et *las armas*, et non *los ordenes* et *los armas*, nous dirons que ces mots sont féminins. L'article employé au pluriel nous aura ainsi fourni la règle pour établir le genre de ces mots douteux. Toutefois, cette règle n'est pas applicable aux noms qui sont des deux genres au singulier et au pluriel, comme : *la mar* ou *el mar* (la mer), *la señal* ou *el señal* (le signal), *la desorden* ou *el desorden* (le désordre), *la color* ou *el color* (la couleur), *la calor* ou *el calor* (la chaleur) qui font au pluriel :

*Las mares* ou *los mares, las señales* ou *los señales, las desordenes* ou *los desordenes, las colores* ou *los colores, las calores* ou *los calores.*

**

Pour ceux-ci, nous nous bornerons simplement à faire remarquer cette particularité de notre langue espagnole.

Pour enseigner au muet les règles de genre, on aura soin de lui apprendre préalablement la signification de : *acaba* (se termine). A cet effet, on écrira plusieurs mots de terminaison différente, et on demandera à l'élève par la dactylologie par quelle lettre *se termine* l'un de ces mots, qu'on lui fera prononcer. Tout d'abord, l'enfant ne saisira pas et il le fera comprendre, soit de vive voix, soit par un haussement d'épaules. On viendra alors à son aide, on lui fera avec la main, la lettre qui finit le mot, et on la lui montrera du doigt. On passera ensuite à un autre nom ayant une finale différente et on l'interrogera de nouveau. S'il répond bien, on le lui fera savoir, et on continuera en prenant les mots au hasard; si, au contraire, il se trompe, on le lui fera remarquer en rectifiant son erreur, et on recommencera cet exercice jusqu'à ce qu'il ait bien compris et qu'il soit en état de reconnaître la finale de tout mot dans un livre, car il ne faudrait pas qu'il crût que cet exercice n'est fait que pour les mots qu'on a écrits devant lui.

Aussitôt que le muet sera rompu à cette pratique, on lui apprendra très facilement les règles de genre. Il suffira de lui nommer différentes choses qu'il connaisse déjà, en mettant, devant chacun des noms, l'article qui convient, et on lui dira : les noms terminés en *a* prennent l'article *la*, les noms terminés en *o*, prennent l'article *el*. Ensuite, on lui montrera l'objet qu'il aura nommé afin qu'il en prononce le nom précédé de l'article, comme : *la boca* (la bouche), *la barba* (la barbe), *la espada* (l'épée), *la silla* (la chaise), *la puerta* (la porte), *la ventana* (la fenêtre), pour le féminin ; *el sombrero* (le chapeau), *el apato* (le soulier), *el cuello* (le cou), *el dedo* (le doigt) pour le masculin. Les exceptions ne viendront que plus tard quand toutes les règles seront bien connues, car, si on les plaçait au milieu de cet enseignement, on s'exposerait à jeter la confusion dans l'esprit de l'élève. Quant aux règles, pour les mots dont la terminaison comprend deux ou trois lettres, elles seront enseignées de la même façon que les autres.

Quand, après deux ou trois expériences, on aura acquis la certitude que ces connaissances sont bien entrées dans l'esprit du muet, on reprendra les mêmes noms, mais en les prononçant cette fois sans article, et sur chacun, on interrogera l'élève. Celui-ci devra nommer la lettre finale, *a*, par exemple, dans *boca*, et trouver le genre. S'il réussit, on lui fera prononcer les deux mots ensemble : *la boca*. Il sera fait de même pour les autres noms.

Lorsque l'enfant sera devenu assez habile, le maître fera à dessein des fautes d'accord, il dira *la sombrero* ou *el boca*, pour voir si le muet s'en aperçoit. Dans le cas où celui-ci ne relèverait pas l'erreur, on la lui ferait remarquer en lui faisant observer que *sombrero* se terminant en *o* est du masculin, et *boca* se terminant en *a*, du féminin. C'est de cette façon qu'on lui enseignera le genre des autres mots dont il aura encore à s'occuper.

## Chapitre XIII

### *Règle pour enseigner au muet le pluriel des noms*

Le muet devrait apprendre le pluriel des noms de choses, de la même façon qu'il aura appris le singulier ; et cela devrait même faire l'objet de leçons spéciales, si nous n'avions à notre disposition des règles générales, si succinctes et si précises, qu'elles nous permettront de lui donner cet enseignement sans aucune difficulté. Ces règles, les voici :

Tous les noms de notre langue espagnole qui se terminent au singulier par *a*, *e* ou *o*, forment leur pluriel en ajoutant un *s*. Exemple : *pluma*, *plumas* (plume, plumes), *guante*, *guantes* (gant, gants), *libro*, *libros* (livre, livres). Tous les autres noms, quelle que soit leur terminaison, forment leur pluriel en ajoutant *es*, comme : *crueldad*, *crueldades* (cruauté, cruautés), *dosel*, *doseles* (dais), *leccion*, *leccions* (leçon, leçons). Il n'existe pas de mots, et on peut s'en assurer en

cherchant minutieusement, qui fassent exception à cette règle, si ce n'est *maravedi* qui prend un *s*, *maravedis*.

Pour enseigner ces règles, le maître écrira le nom de quelques objets que l'élève aura sous les yeux, comme : *un sombrero* (un chapeau), *un guante* (un gant), *una silla* (une chaise), *un bufete* (un buffet), et montrera en même temps chaque objet et son nom écrit au singulier. Le muet lira *sombrero*, *guante* et, au fur et à mesure qu'il prononcera chaque mot, on lui fera voir l'objet nommé, bien qu'il le connaisse déjà. Puis, à côté du premier chapeau (*sombrero*), on en placera un second, de même un second gant (*guante*), ou tout autre objet semblable à celui que l'on aura pris comme exemple. Cela fait, on désignera du doigt les deux chapeaux ou les deux gants, et on montrera deux doigts, pour exprimer le nombre deux. L'élève dira chapeau ou gant, car il ne sait pas encore dire deux chapeaux. Alors au nom écrit (*sombrero* ou *guante*) on ajoutera *s*, le muet lira *sombreros* ou *guantes* et, par un geste d'approbation, on lui fera comprendre qu'il a réussi. Afin qu'il ne s'imagine pas que cette modification ne s'applique qu'à deux chapeaux et à deux gants, on lui donnera d'autres exemples en réunissant plusieurs objets de même espèce, et en lui montrant d'abord deux doigts, puis les cinq doigts qu'on agitera, geste qui, pour les muets, signifie *beaucoup*. En même temps, on lui dira en dactylologie *beaucoup*.

Ces connaissances acquises au moyen des démonstrations dont nous venons de parler, on enseignera le reste par la pratique. Pour cela, on emploiera de préférence l'écriture qui, dans ce cas, vaut mieux que les signes manuels. On écrira les noms de quelques objets qui ne soient pas sous les yeux de l'élève, mais qu'il connaisse déjà, comme *la vela* (la bougie), *la cama* (le lit), etc... Quand il lira ces mots, on fera du doigt le signe *un* pour qu'il dise *vela* ou *cama;* puis on montrera tous les doigts, comme nous l'avons déjà dit plus haut, et il devra ajouter un *s* à ces noms. S'il le fait, on lui dira que c'est bien, sinon on fera de la main un *s*. Cela suffira pour lui faire comprendre qu'on doit ajouter cette

lettre pour le pluriel. Toutefois, pour ces premières expériences, on doit ne prendre que des noms terminés en *a*, *e* ou *o*, comme les exemples que nous venons de donner. Quant à la règle qui concerne les autres mots auxquels on doit ajouter *es*, on l'enseignera en dressant une liste dont les premiers noms seront terminés en *a*, *e* et *o*. A la suite de ceux-ci viendront quelques-uns des autres terminés différemment ; ces noms seront tous écrits au singulier, on les fera lire au muet et pendant qu'il lira on agitera les doigts pour qu'il mette les mots au pluriel. Arrivé à ceux qui prennent deux lettres, on fera toujours les mêmes signes avec les doigts et on lui laissera prononcer le mot ; peu importe qu'il se trompe, et s'il dit par exemple *tapizs* (tapis), on ajoutera au mot écrit *es* et, par signes manuels ou par l'écriture, on dira à l'enfant que les noms terminés en *a*, *e*, *o* prennent simplement un *s* au pluriel, mais que, à tous les autres, on doit ajouter *es*. Puis, comme exercice, on prendra les noms au hasard et on l'interrogera, tantôt sur ceux qui suivent la première règle, tantôt sur ceux qui sont régis par la seconde. De cette façon, il arrivera à comprendre parfaitement.

## Chapitre XIII (*bis*)

### *Du verbe et des caractères qui le font reconnaître*

Ce que nous appelons *verbe* est la troisième partie du discours. On reconnaît les verbes à la terminaison de ce que les grammairiens latins appellent première personne du singulier, terminaison qui, pour presque tous les verbes, est la lettre *O*. Il existe quelques très rares exceptions, comme : *doy*, *estoy*, *voy*, *soy*, *se* (je donne, je suis, je vais, je suis, je sais).

Pour que l'on comprenne mieux ce que signifient *première personne* et *verbe* nous ferons remarquer que le *verbe* constitue cette catégorie de mots auxquels on doit appliquer les pronoms *yo*, *tu*, *aquel* (je, tu, il). *Yo* (je) représente la première per-

sonne, *tu* (tu) la seconde, *aquel* (il) la troisième. Dans yo duermo (je dors), par exemple, *duermo* est le *verbe* auquel nous appliquons *yo* (je). Nous pourrons, en lui faisant subir quelques variations, appliquer *tu* et *aquel*, ainsi : *tu duermes* (tu dors), *aquel duerme* (il dort), chose qui ne pourrait se faire avec d'autres mots que les *verbes*. C'est encore de la même façon que l'on dit: *yo leo* (je lis), *yo corro* (je cours).

Le verbe se reconnaît encore, en ce qu'il sert à exprimer qu'une action se fait, s'est faite ou se fera. Dans *yo leo* (je lis) l'action s'exécute au moment où l'on parle, dans *leì* (j'ai lu) l'action est passée, enfin dans *leere* (je lirai) l'action doit se faire. Ce sont là autant d'idées que l'on ne peut exprimer, ni avec ce que nous avons appelé *noms*, ni avec les *conjonctions*.

(*A suivre*.) E. Bassouls et A. Boyer.

# DE L'ÉTAT LÉGAL DU SOURD-MUET

## DANS LA SOCIÉTÉ MODERNE

(*Suite*)

« Prétendrait-on, par hasard, attribuer exclusivement à la parole articulée le droit de sanctionner un acte émané du discernement, de l'intelligence? Eh bien, alors, que la loi le déclare positivement et l'on saura à quoi s'en tenir. Mais jusque-là, qu'on nous permette de penser à cœur ouvert et de proclamer sur les toits que l'expression *parole*, comprise dans son véritable sens, dans son sens large et complet, n'est et ne peut être autre chose que l'art d'exprimer ses sentiments, ses penchants, ses volontés par tous les moyens possibles. Or, l'écriture n'est-elle pas un de ces

moyens et un de ces moyens les plus puissants et les plus certains?

« Mais, je vais plus loin encore: le sourd-muet qui ne sait pas écrire doit être admis aux actes civils. Tous les jurisconsultes de quelque mérite sont de cette opinion. Ils ne demandent au sourd-muet qui veut contracter mariage que des signes certains, positifs, indubitables de son intelligence, de son vouloir, de son consentement » (CARTON, *le Sourd-muet*, t. Ier, p. 191 et 192).

M. de Peyronnet, en date du 17 juin 1882, disait à propos de la même difficulté :

« Cette infirmité, qui ne s'oppose pas aux fins du mariage, n'y forme point dans notre Droit un empêchement légal, puisque la loi ne la met pas au rang des incapacités, et qu'il ne nous est pas permis de suppléer à son silence; tels étaient, d'ailleurs, les principes de l'ancienne jurisprudence. »

Le conseil général de Saône-et-Loire, session de 1820 et de 1827, proposait aux Chambres une loi comblant les lacunes du Code civil concernant le malheureux sourd-muet.

### *Dérogation au droit commun*

Pourquoi alors des mesures restrictives? Pourquoi certains auteurs, se fondant prétenduement sur la lettre de la loi, apportent-ils des entraves au droit du sourd et muet d'accepter une donation et à son droit de tester.

L'article 936 du Code civil dit : « Le sourd-muet qui saura écrire pourra accepter lui-même ou par un fondé de pouvoir. S'il ne sait pas écrire, l'acceptation doit être faite par un curateur nommé à cet effet, suivant les règles établies au titre *De la minorité, de la tutelle et de l'émancipation.* » Première dérogation au droit commun.

L'article 970 du Code civil dit : « Le testament olographe ne sera point valable s'il n'est écrit en entier, daté et signé de la main du testateur. » Ici le sourd-muet se trouve sur la même ligne que l'entendant et parlant ; s'il accomplit les conditions énoncées il fait œuvre valable.

L'article 972 du Code civil dit : « Si le testament (public) est reçu par deux notaires, il leur est dicté par le testateur, et il doit être écrit par l'un de ces notaires, tel qu'il est dicté. S'il n'y a qu'un notaire, il doit également être dicté par le testateur et écrit par ce notaire.

« Dans l'un et l'autre cas, il doit en être donné lecture au testateur, en présence des témoins... »

S'étayant sur l'obligation imposée au testateur de dicter le testament et d'en entendre la lecture, on déclare le sourd-muet n'être pas apte à remplir ces conditions ; on le répute incapable de tester dans cette forme (Arrêt de Montpellier, 1er décembre 1852, *Moniteur du Notariat*, n° 321, qui invoque Delvincourt, Grenier, Duranton, Zacharie, Vazeilles).

Privation complète du droit de tester par acte public.

Nous trouvons, à ce sujet, une protestation énergique de Ferdinand Berthier, doyen des professeurs de l'Institut impérial des sourds-muets de Paris, insérée au *Moniteur du Notariat*, n° 359, et donnant les moyens de tester valablement.

Tout en admirant les efforts de l'éminent défenseur de la cause de ses malheureux confrères, nous devons reconnaître que son zèle dépasse les illusions permises : les procédés qu'il conseille sont peu pratiques et ne résistent pas à un examen sérieux. La voie qu'il indique est le système de l'interprète, mais compliqué sans utilité.

C'est reconnaître à l'interprète plus de sagacité, plus d'intelligente compréhension de la mimique qu'au notaire appelé à recevoir l'acte.

Combien nous préférons ce langage empreint de la plus saine philosophie de la Cour de cassation, en date du 30 janvier 1835, en cause de Clergue, rapporté par le *Moniteur du Notariat*, n° 359 :

« Attendu », déclare la Cour suprême, « que les procédés d'enseignement si heureusement appliqués à leur éducation ne permettent pas, en effet, de les considérer, ainsi que le faisait le Droit romain, comme dépourvus généralement de l'intelligence nécessaire à la gestion des affaires ; qu'il est

manifeste, au contraire, qu'à l'aide de ces procédés, ils peuvent acquérir un degré supérieur d'instruction et parvenir au plus complet développement de leurs facultés intellectuelles ; que, dans une pareille condition, il serait impossible de leur contester la capacité d'apporter dans les transactions où ils sont parties un consentement libre, volontaire et suffisamment éclairé... ;

« Qu'il importe peu que le sourd-muet soit illettré, pourvu que la capacité de consentir ne lui soit pas contestée et qu'il puisse suffisamment faire connaître sa volonté... ;

«..... Que la parole et l'écriture ne sont que des signes conventionnels auxquels il peut être, en certains cas, suppléé par d'autres signes propres à exprimer d'une manière suffisamment claire et précise la volonté de la personne qui est obligée de recourir à ce mode de manifestation, si la loi elle-même considère l'opinion d'une tierce personne comme une expression fidèle de la pensée des sourds-muets, quand elle investit (art. 333 du Code d'instr. crim.) le président du droit de nommer d'office, pour interprète à l'accusé sourd-muet illettré, la personne qui aura le plus d'habitude de converser avec lui... »

L'article 976 du Code civil dit: « Lorsque le testateur voudra faire un testament mystique, il sera tenu de signer ses dispositions... Sera le papier qui contiendra ses dispositions, ou le papier qui servira d'enveloppe, s'il y en a une, clos et scellé. Le testateur le présentera ainsi clos et scellé au notaire et à six témoins au moins, ou il le fera clore et sceller en leur présence ; et il déclarera que le contenu en ce papier est son testament écrit et signé de lui, ou écrit par un autre et signé de lui. Le notaire en dressera l'acte de suscription... ; cet acte sera signé tant par le testateur que par le notaire, ensemble par les témoins... ; et en cas que le testateur, par un empêchement survenu depuis la signature du testament, ne puisse signer l'acte de suscription, il sera fait mention de la déclaration qu'il en aura faite. »

Ici encore, ne pouvant déclarer que le contenu en ce pa-

pier est son testament..., on conteste au sourd-muet la capacité de tester mystiquement.

### *État futur du sourd-muet*

Ces restrictions à l'égard d'une classe d'infortunés qui a droit à toute notre sollicitude sont-elles bien équitables? Faut-il aggraver la situation de ces malheureux en les privant de tous moyens de reconnaître, par un acte de générosité, les services souvent gratuits qui leur sont rendus, et en les privant eux-mêmes de jouir d'un acte de bienfaisance sans être soumis à des formalités dispendieuses?

Notre civilisation nous dicterait-elle cette législation surannée? Ce ne peut être.

Nos législateurs placent sur la même ligne le sourd-muet et l'entendant et parlant, doués tous deux d'intelligence. Ils leur accordent les droits civils dans toute leur plénitude. Justes à leur accorder les mêmes droits, justes en les frappant des mêmes incapacités, lorsque la faiblesse de l'intelligence l'exige, pourquoi restreindre, dans certains cas, la capacité du sourd-muet, en se fondant sur la privation de la faculté de la parole?

### *Législation qui doit s'ensuivre*

La restriction de l'article 936 du Code civil doit disparaître; ce que le législateur veut pour l'entendant et parlant, il doit le vouloir pour le sourd-muet; l'article 932 du Code civil doit être appliqué à l'un comme à l'autre. Il suffit que la donation soit acceptée en *termes exprès;* ces termes, comme nous l'avons dit, ne sont pas seulement l'acceptation par la parole, mais aussi l'acceptation par tous moyens propres à en donner l'expression : la voix, l'écrit, le geste ou signe dactylologique, mimique ou autre.

Ne voyons-nous pas, dans tous les pays, l'entendant et parlant décider les questions les plus graves, prononcer même sur des cas de mort, par l'affirmation ou la négation résultant d'un mouvement de la tête, se portant de haut en

bas, ou de droite à gauche ? Est-il rien de plus expressif que ce oui et ce non généralement compris?

Pourquoi l'article 972 s'opposerait-il au sourd-muet pour le priver de la faculté de tester? La dictée et la lecture doivent-elles absolument provenir de la langue parlée? L'écriture, les gestes, les signes ne sont-ils pas également propres à rendre la pensée? La perception de l'idée n'arrive-t-elle pas à l'homme aussi facilement par la vue que par l'ouïe?

Ici la lettre a dépassé l'esprit du législateur; il est temps de faire disparaître cette anomalie.

Quant à la déclaration que doit faire le testateur dans les formalités de l'acte de suscription du testament mystique, conformément à l'article 976 du Code civil, pourquoi ne pourrait-elle émaner de l'écriture ou de la mimique?

### CONCLUSIONS

De louables efforts sont tentés dans tous les pays en faveur de l'émancipation complète du sourd-muet; mais est-ce à dire que ce malheureux soit rendu à la société? Loin de là.

Nous l'avons vu renaître à la vie intellectuelle, dépasser parfois en intelligence son frère entendant et parlant; nous l'avons vu fournir à la science des savants : les Massieu, les Georges de Cherbourg, les Berthier de Paris, les Levi, S. Backus, et tant d'autres passés inaperçus ou restés dans l'oubli.

Dès lors pourquoi le législateur croit-il devoir lui refuser la jouissance complète de ses droits civils et le frapper de mesures restrictives?

Notre siècle, si fécond en œuvres de civilisation, doit faire disparaître cette anomalie, en rétablissant, sur des bases plus rationnelles, plus équitables, les droits et les devoirs des sourds-muets dans la société.

Puisse le XIX^e^ siècle rendre à ces déshérités la place qui leur appartient dans la société moderne.

Van Bastealer, notaire.

# INFORMATIONS

**Sourde-muette sauvée par des pompiers.** — Dans le *Bulletin officiel de la Société d'encouragement au bien* nous trouvons la petite anecdote suivante :

Au n° 15 du quai Henri IV, occupé par un boulanger, une jeune fille de vingt-trois ans, sourde et muette de naissance se trouvait en chemise sur la toiture de la maison. La malheureuse avait opéré cette ascension périlleuse pendant un accès de fièvre chaude.

La foule était impuissante en face d'une situation si critique et la pauvre fille grelottait depuis une demi-heure lorsqu'un agent vint avec les sergents de sapeurs-pompiers Bouteiller et Folliot.

Le sauvetage était difficile.

Folliot eut l'idée de conjurer tout d'abord une catastrophe en liant la malheureuse par les pieds qui pendaient au-dessus de la mansarde, car il était obligé de se tenir en dehors sur le rebord de la fenêtre et le moindre mouvement, la moindre résistance pouvaient faire deux victimes de lui et de celle dont il voulait sauver la vie.

Cette précaution prise, les deux courageux sauveteurs pénétrèrent dans un faux grenier très étroit et purent, après avoir pratiqué une ouverture dans le toit, attacher à nouveau la fille Delestre sous les bras.

Les uns, tirant du bas, les autres maintenant du haut, firent réintégrer à la malheureuse le domicile dont elle s'était si singulièrement échappée.

On lui donna les premiers soins et on la fit transporter à l'hospice.

Nous adressons les plus vives félicitations à MM. Bouteiller et Gaubert avec un diplôme d'honneur.

M. Folliot est le même sergent de pompiers qui fut si grièvement blessé dans un dernier incendie, rue de la Halle-

au-Lin. Dernièrement encore il retirait du bassin Duquesne, en face de la rue du Bœuf, un soldat qui y était tombé accidentellement.

Une médaille a été décernée par la *Société* à chacun de ces braves sauveteurs.

*
* *

**Scène émouvante.** — Le *Courrier de Lyon*, du 28 août, rapporte une scène émouvante qui aurait eu lieu à la porte d'un poste de police de Lyon.

Parmi les délinquants arrêtés pour vagabondage, le rédacteur a vu une pauvre sourde-muette que l'on enfermait dans la voiture cellulaire (*vulgo*, panier à salade) et qui réclamait à grands cris inarticulés son enfant en bas âge que l'on venait d'arracher à son sein.

« Le marmot pleurait et criait. La femme semblait essayer encore une prière, montrait son sein, expliquait en son langage de cris et de signes qu'elle avait mal et qu'il lui fallait l'enfant. »

Mais les agents de la force publique restèrent inflexibles. La mère et l'enfant furent séparés.

Que sera devenu ce dernier, demande le journal, pendant les 30 ou 40 jours que la mère aura passés en prison ? Comment, à sa sortie, celle-ci réussira-t-elle à le retrouver ? Qui comprendra ses réclamations et qui pourra lui donner des indications ? « Croyez-vous que juge d'instruction, juges, administrateurs d'hospices auront la patience ou même le loisir de débrouiller toutes les explications mimées de cette malheureuse ? Aura-t-elle seulement compris ce qu'on lui veut, où on a mis son enfant, si on le lui rendra, où elle pourra le retrouver ? Autant de difficultés que personne ne se donnera la peine de résoudre et qui créent dix chances contre une qu'un acte de sociale barbarie s'accomplisse.

Et cette femme aimait son enfant, cela se voyait. Toute cette inutile cruauté parce qu'une pauvresse a demandé deux sous !

**L'Institution des sourds-muets de Gênes** vient d'obtenir un premier prix du concours de gymnastique qui a eu lieu à Milan le mois dernier.

*
* *

**Hommages rendus à des professeurs de sourds-muets.** — Pour compléter l'information que nous donnions dans notre précédent numéro, on nous prie de faire savoir à nos lecteurs que ce n'est pas à Gênes mais à Côme que le nom de Balestra a été donné à une rue. A Gênes, une rue voisine de l'Institut des sourds-muets porte le nom du célèbre P. Assarotti. A Turin, la rue dans laquelle se trouve l'Institut des sourds-muets porte également le nom d'Assarotti.

A Naples, la rue qui conduit à l'hospice royal des pauvres a reçu le nom de Cozzolino, qui fut le premier instituteur de sourds-muets dans cette ville.

---

## BIBLIOGRAPHIE

### *Revue des publications italiennes*

**F. de Grazia-Grasso.** — *Aperçu historique sur les premiers instituteurs de sourds-muets.* Dans le but d'appeler l'attention du Gouvernement sur la fondation d'écoles normales régionales le vaillant directeur-fondateur de l'Institut libre de Trapani (Sicile) vient de publier une histoire abrégée de l'enseignement des sourds-muets.

A quelques notes biographiques sur les premiers promoteurs il ajoute une courte notice sur les écoles italiennes dont le nombre (l'auteur le constate avec regret) ne s'élève guère qu'à trente-cinq et pourrait être bien plus considérable si...

Nous félicitons l'auteur de ce consciencieux travail et nous lui souhaitons de réussir dans ses projets pour une meilleure organisation de l'Enseignement des sourds-muets en Italie.

---

**L'éducation des sourds-muets de Sienne.** — Dans son numéro de septembre cette revue poursuit la publication des études de M. *Fornari* sur l'alphabet et Giulio *Ferreri* sur le second Congrès des prof. allemands. — *Paterfamilias* continue également ses observa-

tions sur les asiles infantiles. — Mais l'article à sensation est un *appel* placé en tête du numéro. — L'auteur s'en prend aux maîtres qui seraient portés à se faire trop illusion sur les résultats qu'ils obtiennent et les prévient charitablement, quoique sous une forme un peu vive, qu'ils feraient mieux de dire au public l'exacte vérité plutôt que de vouloir lui faire prendre leurs désirs pour des réalités. Encore que leur but soit louable, ils l'atteindront plus sûrement en faisant connaître exactement ce qu'il en est de notre enseignement : la méthode orale est incontestablement la meilleure, elle donne des résultats très encourageants et très probants, mais elle n'a pas atteint encore ce *summum* de perfectionnement que tous nos efforts tendent à lui donner et que certains esprits impatients se représentent trop volontiers comme déjà acquis.

Voici cet article traduit presque littéralement :

## Un appel aux maîtres des sourds-muets

Le champ de l'instruction des sourds-muets est si stérile et si pauvres en sont les fruits que personne ne devrait avoir plus grande raison de s'humilier que les maîtres de ces infortunés. Travailler beaucoup pour recueillir peu, ruiner sa santé et vieillir avant le temps : voilà quelles sont les conditions des pauvres maîtres de sourds-muets. Seule, l'espérance d'une récompense éternelle peut les soutenir dans le dur chemin.

Cependant, bien que notre œuvre soit le champ des désillusions, des amers découragements et du sacrifice pour tels et tels, en vertu de sa spécialité, ce champ fut toujours celui des faciles lauriers et des plus ou moins nobles ambitions ! Les résultats de l'instruction des sourds-muets ont pourtant toujours été très modestes. A part quelques exceptions, la moyenne des sourds-muets, non seulement n'est jamais arrivée à exprimer correctement et avec clarté ses propres pensées, mais même à comprendre les livres les plus élémentaires. Toutefois quels prodiges ne raconte pas l'histoire de notre art ? Et pour faire oublier les miracles de nos pères, qui n'a lu les compositions des sourds-muets, qui de nos jours et depuis longtemps sont publiées de tous côtés et pourraient être proposées comme modèles aux entendants eux-mêmes ? Non, les résultats qui s'obtiennent par la méthode plus ou moins *pure*, introduite il y a quelques vingt ans dans nos écoles, ne changent en rien les conditions de notre art. Quelle patience et quelles fatigues nous devons dépenser pour obtenir une parole toujours ingrate, toujours obscure et quelquefois même inintelligible ? Combien le sourd-muet instruit à parler et à lire sur les lèvres, n'est-il pas loin de pouvoir participer, comme nous, à la conversation commune ? Et pourtant, on va partout répétant avec une merveilleuse insistance qu'avec la nouvelle méthode le sourd-muet est complètement réhabilité, et qu'avec la parole il est complètement rendu à la société. Et pendant que, dans toutes nos écoles, les sourds-muets, en dehors des classes, gesticulaient encore entre eux comme ils gesticulaient quand ils étaient instruits par le moyen des signes, et avec les entendants se servent de la parole comme d'un habit de comparse, on continue à affirmer avec une constance imperturbable que le signe est proscrit tout à fait de certains instituts et que le seul et l'unique moyen de communication est la parole articulée et lue sur les lèvres ! Quelles

merveilles ne célèbre-t-on pas sur les résultats d'une méthode qui ne fut jamais pratiquée telle qu'on l'affirme. Qu'on se rappelle le concert de louanges qui s'éleva pour célébrer le Congrès de Milan, qui, si les faits avaient correspondu aux paroles, aurait dû marquer le commencement du siècle d'or de l'enseignement des sourds-muets! Tandis que le pauvre sourd-muet est devenu un marche-pied pour l'ambition, ses malheureux parents pleurent encore et nous demandent en vain, pour leurs fils déshérités, cette parole que nous ne pouvons ni ne pourrons jamais leur donner !

Ces exagérations m'attristeront toujours profondément parce que, en outre qu'elles offensent la vérité et illusionnent le public, elles portent un très grand préjudice au vrai progrès de notre art. Il y a plus de vingt-cinq longues années que je souffre en silence, confiant dans la justice du temps et le triomphe de la vérité. Dieu seul sait combien il m'en a coûté de réprimer, pendant si longtemps, l'indignation qui voulait éclater pour protester contre la profanation d'une œuvre qui devrait être toute de charité! Et à ma douleur je mesure celle d'un très grand nombre de mes collègues qui, par crainte de diminuer la faveur et la munificence du public pour leurs élèves, sont contraints, malgré eux et contre leur conscience, de suivre ce fatal courant.

Devra-t-on permettre encore que, sous la sauvegarde de la prudence et de la charité, continue un spectacle aussi déplorable! Est-ce peut-être une œuvre de charité que de coopérer, par notre propre silence, à maintenir une plaie qui contamine une des œuvres les plus saintes?

Il me semble que M. Nicolussi tombe lui-même un peu dans l'exagération; il est trop pessimiste. On a besoin d'avoir une foi bien robuste pour ne pas se décourager quand on se consacre à une œuvre aussi ingrate que la nôtre !

---

A la fin du même numéro nous trouvons une rectification importante que nous résumons :

« Les journaux ont attribué à J. Tarra le mérite d'avoir introduit le premier la vive parole dans l'enseignement des sourds-muets. Celui qui le premier en Italie se décida à enseigner la langue parlée aux sourds-muets fut l'abbé Castiglioni. La première expérience fut faite dans l'année 1867 *à l'Institut royal* de Milan. — L'abbé Tarra assista aux examens de fin d'année et eut le mérite de voir quel vaste champ s'ouvrait à son activité d'apôtre. A dater de ce jour, de concert avec l'illustre Fornari et autres coopérateurs de grande valeur, il donna une direction plus scientifique à l'enseignement de la langue parlée. »

Est-ce que le journal de Sienne entreprendrait la publication des *coulisses de la méthode orale pure?*

G. Rancurel.

---

*L'Éditeur-Gérant,* Georges Carré.

Tours, imp. Deslis Frères, 6, rue Gambetta.



PHOTOTYPIE BERTHAUD

LUDOVIC GOGUILLOT

PROFESSEUR A L'INSTITUTION NATIONALE DES SOURDS-MUETS DE PARIS
FONDATEUR DE LA "REVUE INTERNATIONALE DE L'ENSEIGNEMENT DES SOURDS-MUETS"
AUTEUR DE "COMMENT ON FAIT PARLER LES SOURDS-MUETS"

REVUE INTERNATIONALE
DE L'ENSEIGNEMENT DES SOURDS-MUETS
Tome VI. — N° 8. Novembre 1890.

# LUDOVIC GOGUILLOT

FONDATEUR DE LA

**Revue internationale de l'Enseignement des sourds-muets**

---

*C'est avec un sentiment de profonde douleur que nous annonçons à nos lecteurs la triste fin du fondateur de notre Revue. Il est mort dans la force de l'âge, à trente-un ans. En quelques jours, la fièvre typhoïde, qui pardonne rarement, a eu raison de sa robuste constitution et l'a enlevé sans pitié à l'affection de sa famille, dans laquelle il était allé passer les dernières vacances; la maladie l'avait obligé d'y prolonger un séjour au bout duquel l'attendait une fin si tragique.*

*On dirait, en face de ces morts soudaines et inattendues, qu'un mauvais génie s'acharne à ravir aux pauvres sourds-muets leurs meilleurs défenseurs. Dans l'espace d'environ deux ans, n'avons-nous pas vu succomber les abbés Balestra et Tarra en Italie ; tout récemment chez nous, M. Fourcade; aujourd'hui M. Goguillot, alors que l'on était en droit de fonder sur lui des espérances à la fois brillantes et solides.*

*En effet, et ce n'est pas sans nous sentir envahis d'une profonde tristesse que nous évoquons ce passé.*

*M. Goguillot, en dépit de sa jeunesse, était devenu quelqu'un parmi les instituteurs des sourds-muets.*

*En peu de temps, grâce à des qualités réelles, à des aptitudes remarquables développées par un travail persévérant, grâce à la publication d'œuvres qui lui avaient attiré les suffrages des hommes compétents, il avait su s'élever au-dessus du rang et se faire une place d'élite.*

*Entré en* 1879 *à l'Institution nationale des sourds-muets de Paris, en qualité de répétiteur, il y fut nommé en octobre* 1884, *à la suite de plusieurs examens, professeur titulaire. Pour conquérir cette situation, il avait, en* 1883, *soutenu avec éclat sa thèse d'agrégation dans laquelle il osait aborder un sujet encore neuf, traiter une matière jusque-là peu explorée :* « De la période préparatoire à l'enseignement de la parole aux sourds-muets ».

*Puis il assista au Congrès de Bruxelles, en* 1883, *aux deux Congrès de Paris, en* 1884 *et* 1885*; il y apporta le concours précieux de son expérience personnelle; il eut le talent de s'imposer à l'attention de ses auditeurs par une parole lumineuse, par une argumentation serrée, pleine d'idées justes et souvent originales, par des projets et des plans d'organisation auxquels il a été fait depuis de larges emprunts.*

*En* 1885, *il conçut la noble ambition de généraliser et de propager au loin les réformes récemment introduites en France par l'application de la méthode orale pure; secondé par plusieurs de ses collègues, il parvenait à créer un organe appelé à la popularité la plus*

*méritée :* La Revue Internationale de l'Enseignement des sourds-muets.

*Mais que d'efforts il lui fallut pour atteindre ce but, que d'obstacles à supprimer, que de difficultés à surmonter, que de luttes pénibles, d'épreuves laborieuses, que de tiraillements de toutes sortes devant lesquels eût capitulé une âme moins vaillante, moins énergiquement trempée que la sienne! Enfin la victoire a daigné lui sourire et le récompenser de sa courageuse initiative. Nous n'entreprendrons point ici l'éloge de ce journal dont M. Goguillot peut, à titre légitime, revendiquer la paternité : le nombre sans cesse grandissant des abonnés témoigne puissamment du bonheur de son inspiration et de l'utilité de sa fondation.*

*En* 1888, *il prononçait à la distribution des prix un discours véritablement éloquent et que nous n'hésitons pas à considérer comme un modèle du genre. Il avait choisi la question des sourds-muets sous la Révolution; il nous montrait l'ardente sollicitude qui poussait nos grandes Assemblées vers ces infortunés, les généreuses tentatives qui furent faites pour améliorer leur sort et adoucir chez eux le cruel sentiment de l'infériorité que la nature leur avait infligée; ensuite, il traçait en traits saisissants une esquisse rapide et exacte de tout ce qui a été essayé depuis en leur faveur; aussi les applaudissements ne lui furent-ils pas ménagés.*

*Enfin, en* 1889, *paraissait un ouvrage capital, celui à l'achèvement duquel il avait consacré ses veilles, et qui lui présageait une durable renommée :* Comment on fait parler les sourds-muets. *Ce livre figura avec*

*honneur à l'Exposition de 1889 et valut à son auteur les palmes d'officier d'Académie. C'est sans contredit ce qui a été composé jusqu'à ce jour de plus parfait sur l'enseignement de la parole aux sourds-muets, et les professeurs ont contracté envers M. Goguillot une dette sacrée dont ils s'acquittent avec reconnaissance, en déclarant que son travail contribue largement à leur aplanir la voie et les aide singulièrement à réaliser des progrès. Une pareille œuvre le met hors de pair et lui assure une prééminence marquée que personne ne songe à lui disputer. Ce fut également, hélas, le chant du cygne, ce fut la suprême manifestation d'une vie éminemment active et moissonnée dans sa fleur par l'implacable volonté du destin.*

*Goguillot est mort emportant dans la tombe les regrets sincères de l'Administration qui perd en lui un collaborateur dévoué, de ses collègues qui professaient pour lui la sympathie la plus vive et la mieux justifiée. Intelligent, causeur charmant, écrivain distingué, doué d'un caractère égal dont la gaieté ne s'est jamais démentie, il laisse au milieu d'eux un vide irréparable. Il était bon envers ses élèves, il leur tendait une main secourable et savait leur rendre des services d'une exquise délicatesse ; il s'était concilié l'amitié de ces déshérités que, de son côté, il aimait doublement, en raison même de leur malheur, et à qui la douloureuse nouvelle a arraché d'abondantes larmes.*

*Repose en paix, ami Goguillot; notre hommage funèbre t'accompagne au-delà de ce monde, et ton trop*

*court passage sur la terre, imprimera une trace ineffaçable au cœur de ceux qui t'ont connu; autant qu'il sera en eux, ton souvenir ne périra pas et sa douceur attendrie, ange fidèle de la consolation, viendra tempérer l'amertume de leur deuil.*

L'Éditeur.

---

# LUDOVIC GOGUILLOT

**Professeur à l'Institution nationale des sourds-muets de Paris**

---

*L'Institution nationale des sourds-muets de Paris vient encore d'être cruellement éprouvée ; elle perd l'un de ses meilleurs maîtres, Ludovic Goguillot, le fondateur de la* Revue internationale de l'enseignement des sourds-muets, *qui meurt à trente et un ans, emporté par la fièvre typhoïde. La fin prématurée de notre malheureux collègue a causé une vive douleur à tous ses amis et à tous ceux qui avaient pu apprécier son excellent caractère, son bon cœur et les brillantes qualités de son esprit.*

*Admis à l'Institution nationale en 1879 comme maître répétiteur, Goguillot présenta et soutint en 1883 sa thèse d'agrégation :* De la période préparatoire

à l'enseignement des sourds-muets. *Dans cette thèse remarquable, l'auteur eut le mérite de grouper et de formuler en les complétant des exercices qui se faisaient dans les classes de l'Institution, au gré de chaque professeur et d'une manière irrégulière.*

*Dès son entrée à l'école, Goguillot se consacra entièrement à l'instruction des sourds-muets et aucune des questions qui s'y rapportent ne lui resta étrangère. Travailleur acharné, il n'épargna ni son temps ni sa peine pour contribuer au perfectionnement et à la généralisation de la méthode orale. Dans une conférence qu'il fit à Limoges, dans de nombreux écrits et dans les divers Congrès, il exposa et discuta brillamment les principes de cette méthode, dont il fit ressortir la supériorité sur celle que nous avait léguée l'abbé de l'Épée.*

*Toujours en quête de moyens pratiques pour faire connaître les nouveaux procédés d'enseignement, il avait cru qu'il serait utile de provoquer un échange d'idées entre les professeurs des divers pays. Il fallait pour cela créer un journal indépendant dans lequel toutes les opinions pourraient se faire jour. Avant lui, d'autres avaient eu déjà la même pensée ; mais après de vaines tentatives, ils avaient dû renoncer à leur projet. Goguillot, plus heureux, réussit où les autres avaient échoué. Il sut intéresser à son œuvre des hommes éminents qui prirent sous leur haut patronage la modeste Revue. Il eut encore le talent d'obtenir le concours des professeurs étrangers les plus distingués et de former un groupe de collaborateurs ayant à cœur le succès d'une œuvre si nécessaire au*

*milieu des tâtonnements qui accompagnent toujours l'essai de méthodes nouvelles.*

*Le premier numéro de la* Revue internationale *parut en avril 1885 et, depuis cette époque, Goguillot eut la satisfaction de voir prospérer le journal qu'il avait fondé et qu'il dirigea avec une compétence et une impartialité que nous sommes heureux de rappeler.*

*Malgré le surcroît de travail que lui donnait la direction de la Revue, Goguillot infatigable, employait ses loisirs à une œuvre importante qui lui a valu les félicitations des hommes les plus autorisés. Depuis longtemps, il avait remarqué des lacunes et des erreurs dans la plupart des methodes d'articulation et avait eu le dessein de publier les observations qu'il avait faites pendant une pratique de plusieurs années. Il se mit courageusement au travail et nous donna, en 1889, le traité d'articulation que tout le monde connaît et dont l'éloge n'est plus à faire. Cet ouvrage remarquable qui figurait à l'Exposition universelle attira l'attention des membres du jury qui demandèrent et obtinrent pour son auteur les palmes académiques. Tout récemment encore, la Société d'encouragement au bien décernait à Goguillot une médaille d'honneur.*

*Parmi les œuvres de notre regretté collègue se trouvent une* Notice biographique de Valentin Haüy *et une brochure* : Sur la surdité chez l'enfant et l'adulte au point de vue médical, pédagogique, légal et tutélaire *qu'il écrivit en collaboration avec le docteur Couëtoux et M. Thomas, avocat à la Cour d'appel de Nantes.*

*Voilà en quelques mots ce que fut Ludovic Goguillot.*

*L'Institution nationale perd en lui un professeur distingué qui eût encore rendu de grands services, si la mort n'était venue l'enlever à l'affection de sa famille et à celle de ses nombreux amis.*

*Regretté de tous, Goguillot le sera surtout de ses élèves auxquels il prodiguait les soins les plus éclairés et les plus dévoués : les instruire, leur donner la parole était son unique souci et, pendant sa trop courte carrière, il consacra à cette tâche toutes les forces de son intelligence.*

*Puissent l'expression de nos regrets et l'hommage que nous rendons à la mémoire de notre ami, être un adoucissement à la douleur de sa famille.*

H. RAYMOND.

# DISCOURS DE M. JULES SIMON

## A LA DISTRIBUTION DES PRIX DE L'INSTITUTION NATIONALE DES SOURDS-MUETS DE PARIS

MESDAMES, MESSIEURS,

A présent que M. Javal vous a présenté ses élèves, il vous présente un peu son Président.

Je viens d'apprendre ici tout ce que je sais sur l'École des sourds-muets et j'ai bien peur en vous en parlant à mon tour de commettre quelques solécismes ; je pense que M. Javal me remettra dans la bonne voie, si je me trompe.

A l'époque où mon attention a été appelée pour la première fois sur les sourds-muets — c'est déjà bien lointain et, s'il n'y a pas un demi-siècle, il ne s'en faut guère. Votre Directeur était alors M. Delanneau, qui a été maire du V$^{e}$ arrondissement et directeur du Collège Sainte-Barbe — à cette époque, dis-je, il n'était pas question de faire parler les sourds-muets : on remplaçait la parole par des signes. J'ai assisté une fois à une distribution des prix, on fit venir devant nous des élèves qui, à l'aide de signes, pouvaient communiquer entre eux et avec leurs maîtres. On nous dit à la fin des exercices qu'on allait nous faire voir une curiosité : « Nous avons réussi, à force de peine, à faire prononcer par quelques-uns de nos enfants les mots d'une fable, et vous aller entendre l'un d'eux réciter *le Corbeau et le Renard.* » Nous entendîmes, en effet, un sourd-muet réciter cette fable de La Fontaine. Je demandai à mon voisin si cet enfant savait ce qu'il disait, il me répondit : « Pas du tout. C'est un art singulier d'avoir réussi à le faire ainsi parler de manière à ce

que les autres puissent le comprendre; quant à lui, il ne sait pas de quoi il est question. »

Je traitai assez durement cet exercice, parce que je n'aime en aucune matière ce qu'on appelle les tours de force. Mais, entre un tour de force et ce que nous venons de voir aujourd'hui, il y a un abîme ! L'enfant que l'on nous avait présenté ne savait pas ce qu'il disait, tandis que vous venez de nous montrer des sourds qui comprennent leurs maîtres et des muets qui nous parlent.

C'est une transformation complète de la méthode et on peut affirmer que si l'abbé de l'Épée avait pu assister à ces exercices, lui qui une première fois a sauvé les sourds-mnets, il proclamerait bien haut que ses successeurs les ont sauvés une seconde fois (*Applaudissements*).

La méthode que vous employez — c'est ici que j'ai peur de me tromper — a beau être un trait de génie, elle est d'une telle simplicité qu'on s'étonne qu'on n'ait pas commencé par là. Mais pourquoi s'en étonnerait-on? Jamais on ne commence par ce qui est simple: c'est toujours par des complications que l'on débute et ce n'est qu'à force de tâtonnements qu'on arrive à trouver ce qu'on avait, dès les premiers essais, sous la main (*Nombreuses marques d'approbation*).

Je me rappelle ce que m'a raconté un jour mon ami M. Schœlcher. Quand il a été obligé de s'installer en Angleterre, il ne savait pas l'anglais. Or, un homme qui ignore la langue du pays qu'il habite est un peu dans la situation d'un sourd-muet. Que fit-il?

Je parie bien que si vous aviez été à sa place, vous auriez appelé tout simplement un professeur d'anglais, acheté une grammaire et probablement aussi un guide de la conversation ; vous vous seriez enfermé trois heures par jour avec votre guide, votre grammaire et votre professeur, et au bout de six mois, vous auriez pu vous exprimer assez couramment pour faire dire à un cocher à qui vous auriez donné votre adresse: « Tiens ! voilà un Français ! » (*Rires.*)

Ce n'est pas ainsi que procéda Schœlcher.

Il alla demeurer dans une famille anglaise qui habitait

la campagne et où personne ne parlait français ; comme il fallait qu'il comprît ce qu'on lui disait et que les autres le comprissent à leur tour, il a lu sur les lèvres, comme l'ont fait tout à l'heure vos enfants, et, à force d'essayer, il a trouvé très rapidement le mécanisme de la langue et a pu se moquer de ceux qui n'avaient suivi que les cours des universités et les leçons d'un professeur. Ceux-là le battaient sans doute pour la théorie ; mais que faire de la théorie d'une langue qu'on ne sait ni parler, ni comprendre ? La méthode de Schœlcher, Messieurs, c'est tout simplement la vôtre.

Vous mettez vos muets au milieu de gens qui parlent et vos sourds au milieu de gens qui entendent. Vos professeurs ne sont pas les vrais maîtres de ces infortunés, c'est la nature qui leur enseigne à parler et qui répare ainsi sa première faute, — avec votre concours cependant. — Je ne sais pas si, toute seule, elle s'en tirerait bien. (*Sourires.*)

Jusqu'au moment où on a commencé à s'occuper de l'éducation des sourds-muets, je ne crois pas qu'il y eût sur terre des créatures plus déshéritées.

Si le sourd-muet était pauvre, que pouvait faire ce malheureux hors d'état d'entendre et de parler ? Il était fatalement condamné à la mendicité.

Était-il riche, au contraire ? Vous allez me dire qu'il était heureux d'être riche. Oui, si vous voulez : il était plus heureux que l'autre, mais il n'en était pas moins condamné à un des plus grands supplices que les plus cruels ennemis de la liberté et de l'humanité aient jamais inventés, il était condamné à l'inaction perpétuelle. Si vous voulez vous représenter cet être qui ne pensait pas, qui n'agissait pas, dans l'esprit duquel ne passaient même pas des fantômes, vous avez devant vous l'idéal de la misère humaine.

Il faut quelquefois penser à cela, mes enfants, et vous, maîtres, pensez-y aussi : enfants pour vous féliciter d'avoir de tels maîtres ; maîtres, pour vous féliciter de la carrière que vous avez prise (*Vives marques d'approbation*). Vous avez réellement tiré une seconde fois de

l'abîme ces infortunés, comme je le disais tout à l'heure, si l'abbé de l'Epée les en a tirés une première fois ; c'est à vous qu'ils devront de pouvoir entrer complètement dans la communion humaine (*Applaudissements.*)

Je vois que vous apprenez aux enfants, si j'oubliais quelque chose, vous me le pardonnerez, je vois, dis-je, que vous leur apprenez à lire, à travailler et à parler.

La lecture, nécessairement, prend une très grande place dans votre enseignement. Comme vous nous l'avez si bien indiqué, il faut distinguer deux choses : le mécanisme de la lecture et la lecture proprement dite. Quand un sourd-muet a appris le mécanisme de la lecture et qu'on met entre ses mains un livre, il n'est pas, en présence de ce livre, dans la même situation que les autres enfants de son âge.

Sans doute à un enfant de dix ans, je suppose, on lui donne un livre en rapport avec son âge et on se garde bien de lui faire lire un traité de philosophie ou une dissertation sur les ennemis de Virgile. (*Monsieur Jules Simon se tourne en souriant vers M. Deltour, inspecteur général, qui a fait un excellent ouvrage sur les « Ennemis de Virgile ».*) Non, vous lui choisissez un sujet qui soit à la portée de son intelligence. Mais, Messieurs et vous surtout, Mesdames, vous savez quel immense travail accomplit un enfant dans les premières années de sa vie ! Quand on est arrivé, comme quelques-uns d'entre nous, à l'extrémité de la vieillesse, on a beaucoup travaillé, beaucoup appris, on a un grand amas de connaissances que l'on a acquises au prix d'un pénible labeur ; mais si on regarde tout cela, en se plaçant au point de vue philosophique, on reconnaît que dans la période qui va d'un jour à dix ans, on a appris infiniment plus de choses, fait infiniment plus de progrès, déployé infiniment plus de talent et d'énergie que dans les âges suivants. Interrogez un enfant de dix ans sur ce qu'il sait déjà et vous verrez à quel point cela est considérable comme quantité et admirable comme énergie et comme bon sens (*Marques d'approbation*). Et qui a fait ce miracle ? La mère et la nature.

Pendant ces dix années, la nature donne à l'enfant une

facilité immense et une crédulité extrême sans laquelle il resterait toujours un enfant.

Quant au sourd-muet arrivé à l'âge de dix ans, il ne sait rien encore, tout ce travail intellectuel, il ne l'a pas fait. La nature lui a fait défaut et par conséquent l'éducation maternelle. Si on lui présente un livre, il ne sait ce qu'on lui veut. La plupart des mots représentent des idées qui ne sont jamais entrées dans son esprit. Il faut qu'à cet âge, il commence le même travail qu'il aurait dû faire depuis sa naissance ; il a donc une lacune formidable à combler. Aussi j'admire vraiment qu'au bout de trois ou quatre années vous puissiez déjà tirer d'eux des explications qui dénotent un ensemble d'idées et de connaissances dues évidemment à votre précieux concours. Avant qu'ils soient capables de comprendre un livre avec la même facilité que leurs camarades du même âge, il doit s'écouler beaucoup d'années, mais je suis convaincu que le moment doit venir où le sourd-muet que vous aurez instruit sera en état de comprendre le livre et de profiter de la leçon des siècles. Outre la lecture, vous avez aussi l'enseignement professionnel. Je suis très au courant de cette question, parce que j'ai parcouru les programmes de l'année dernière et de l'année précédente. Je serais d'ailleurs très tranquille sur la bonne organisation de cet enseignement, en me souvenant que c'est mon vieux camarade Corbon qui y a présidé. Je suis bien fâché de ne pas le voir ici, j'aurais été très heureux de féliciter publiquement ce vétéran du bien qui, depuis 50 ans que je le connais, s'est occupé un peu de politique — je le reconnais ; mais laissons la politique de côté — et énormément et constamment d'humanité (*Applaudissements*).

Vous avez donc établi, avec lui, un certain nombre d'ateliers ; j'en ai parcouru la nomenclature et j'y ai vu d'abord la lithographie.

Vous savez probablement que la lithographie est en ce moment en décadence, qu'elle est tombée en défaveur, ce qui afflige particulièrement deux de mes amis, Jean Gigoux, l'auteur de *la Mort du Titien* que vous avez admirée dans

le salon d'honneur de l'Exposition universelle, et Français, qui vient d'être nommé membre de l'Institut. Ils sont venus me dire : « La lithographie, cet art si charmant et si français, s'en va, aidez-nous à le sauver. » Sur mes instances, l'Administration des Beaux-Arts a bien voulu les autoriser à faire dans la salle Melpomène, une exposition de lithographie qui s'ouvrira probablement en janvier prochain. J'espère bien que l'Institution des Sourds-Muets y prendra part. Si je connaissais votre professeur de lithographie, je le supplierais de préparer ses élèves en vue de cette exposition qui vous rapportera honneur et profit.

Je n'ai rien à dire de la typographie sur laquelle il faut que je passe. Je trouve que vos élèves qui ont des idées justes sur beaucoup de points en ont d'erronées en ce qui concerne cet art. Ils ont bien pu dire ce que c'est qu'un écrivain, mais quand vous leur avez demandé de nommer un grand écrivain, ils ont, permettez-moi de le dire, battu la breloque (*Rires*).

Vous avez fait une place au jardinage. Je vois l'école d'horticulture vis-à-vis de nous, elle est admirable. Elle ramène ma pensée à mon collègue M. Poinsot, qui nous a fait tout à l'heure un si éloquent discours. Il vous a parlé des arriérés. « Pourquoi, dit-il, les laisser avec les autres ? Ils attardent les élèves plus intelligents et ils souffrent eux-mêmes en se comparant. » M. Poinsot voudrait les élever à part et leur donner des occupations plus conformes à l'état de leur esprit. Il demande pour eux une ferme. En attendant qu'on nous la donne, je me contenterai du jardin. Sans doute un jardin n'est pas la même chose qu'une ferme ; il y a entre eux la même différence qu'entre un ourlet et une broderie. L'un est un travail nécessaire tandis que l'autre n'est un ouvrage de luxe, mais que ce soit un ourlet ou une broderie, c'est toujours le même outil que l'on a au bout des doigts. De même, soyez jardinier-fleuriste ou simple garçon de charrue, c'est toujours la bêche, la herse ou le râteau. C'est le service de la terre, ici dans sa richesse et là dans son élégance. Cette idée de séparer les arriérés des autres enfants est heureuse, cela vaudrait mieux pour leur amour-propre et pour

leur éducation ; tâchons d'obtenir cette sélection entre les élèves capables et ceux qui ne le sont qu'à moitié.

Ce n'est pas seulement pour des arriérés, c'est pour tous les hommes que la culture de la terre est quelque chose de séduisant et de puissant. Je ne sais si vous avez l'habitude, quand vous allez à la campagne, de causer avec les paysans. Ah ! il y en a qui ne valent pas grand'chose au point de vue intellectuel ; mais si vous rencontrez un vieux paysan très honnête et très sensé, qui ait passé sa vie dans les champs, vous aurez beau être des philosophes et des lettrés, il vous donnera des leçons que vous n'oublierez plus.

C'est une bonne école, en effet, que l'école de la terre. C'est l'école du soleil, c'est l'école de Dieu ! (*Applaudissements.*)

Aux champs, en présence de la nature, la civilisation n'apparaît qu'à sa place, c'est-à-dire comme un modeste et simple auxiliaire. Faites donc une large part au jardinage dans l'école, et ayez, si vous le pouvez, une ferme, au dehors, pour les arriérés. Qui sait, si après avoir vécu avec la bonne nature et dans l'intimité de leur bêtes, ils ne vous donneront pas la joie de constater que leur esprit s'est ouvert ? Cette école-là, Messieurs, est l'école des simples ; ils la comprennent, ils l'aiment et ils en profitent (*Applaudissements*).

Un mot maintenant de la parole, qui est votre principal enseignement.

Je crois réellement que vos élèves ne sont entrés en communion complète avec nous que depuis que vous leur avez appris à s'exprimer au moyen de la voix.

Il n'est pas toujours possible de trouver quelqu'un qui sache la mimique et on ne peut toujours écrire pour rendre sa pensée. M. Deltour, votre professeur de philosophie, doit vous avoir appris que la mimique et l'écriture sont des procédés analytiques. Mais nous ne pouvons pas sans cesse analyser ; la vie se compose de quelques idées et d'infiniment de passions. Vous arriverez bien à exprimer les idées par des signes écrits, mais vous ne pourrez jamais rendre la passion par ce procédé. C'est dans notre cœur que se trouve

le foyer de la passion ; c'est de là qu'elle sort, spontanée et puissante, avec grâce ou avec éclat, suivant que la nature la pousse (*Approbation*).

Eh bien ! depuis que vous faites parler les muets, grâce à vos nouvelles méthodes, nous pouvons répéter ce que disait M. Léon Bourgeois il y a trois ans : Les sourds entendent, les muets parlent, le crime de la nature qui les a abandonnés au moment de leur naissance, est réparé par le cœur et l'intelligence des hommes (*Applaudissements*).

Grâce à vous, Messieurs, nous sommes tous assis à la même table.

Vous savez, mes enfants, que nous sommes ici pour vous distribuer des récompenses ; je suis persuadé que si on laissait votre volonté s'exprimer, vous diriez comme moi que c'est surtout à vos maîtres qu'elles sont dues (*Marques d'approbation*).

Mais soit que ces récompenses viennent d'eux pour vous, soit qu'elles viennent de vous pour eux, elles sont reçues de part et d'autre avec le même plaisir et la même reconnaissance (*Applaudissements répétés*).

---

## COMPTE RENDU DE LA SÉANCE

DE

# DISTRIBUTION DES PRIX DE L'INSTITUTION NATIONALE

## Des Sourds-muets de Chambéry

---

La distribution solennelle des prix aux élèves de l'Institution nationale des Sourds-Muets de Chambéry a eu lieu le samedi 2 août, à neuf heures du matin.

Elle était présidée par M. Bertulus, conseiller à la Cour, membre de

la Commission consultative de l'Institution, assisté de MM. Barlet, conseiller général et Champenois, président de la Chambre de commerce, membres de la même Commission. Avaient pris place également sur l'estrade M. Du Grosriez, préfet de la Savoie ; M. M'Roë, premier président , M. Périé, inspecteur d'Académie ; M. le lieutenant-colonnel Montignault et M. le commandant Chabal; M. Guïbé, proviseur du Lycée; M. Billecard, substitut du procureur général ; M. Albert, conseiller de préfecture, et M. Toutant, chef du cabinet du Préfet de la Savoie ; M. Perrier, maire de Cognin ; M. Durand, directeur de l'Ecole normale ; M. Baudard, directeur de l'Institution, entouré des fonctionnaires de l'Etablissement et des membres du corps enseignant.

Au début de la séance, une petite comédie a été jouée par quelques élèves et écoutée avec intérêt par la nombreuse assistance, qui ne ménageait pas ses applaudissements aux jeunes sourds-parlants.

M. le Président a prononcé ensuite l'allocution suivante :

« Mes premières paroles doivent être des paroles de reconnaissance à l'adresse de M. le Préfet de la Savoie qui a bien voulu me faire désigner, moi le dernier venu parmi vous, à la présidence de cette solennité. Vous ne pouviez pas, Monsieur le Préfet, me faire un plus grand honneur et me donner un plus flatteur témoignage de confiance. Je vous en remercie du fond du cœur.

« Lorsque l'on franchit le seuil de cet établissement, une impression de sympathie douloureuse, qu'inspire toujours l'infortune imméritée, vous envahit et vous attriste; mais bientôt, pour peu que l'on se soit fait initier à la vie de ceux qui l'habitent, on ne tarde pas à être réconforté, sinon consolé, par la constatation des résultats qu'obtient le corps enseignant sous l'habile et forte impulsion de son Directeur M. Baudard.

« Mon admiration pour vous, Messieurs les Professeurs, est grande; ce que vous faites tient du merveilleux ! Faire parler ceux dont la langue est muette ; faire comprendre la parole à ceux qui n'entendent pas ; n'est-ce pas là en effet de vrais miracles ? Grâce à vous, la mère peut désormais espérer entendre un jour son nom prononcé par son enfant bien-aimé, et le père caresser la légitime ambition de voir son fils devenir un citoyen utile, capable même d'honorer son pays. Quelle tâche plus belle que la vôtre !

« Mais quels efforts d'intelligence et de patience ne vous

faut-il pas, Messieurs, pour obtenir de si étonnants et de si émouvants résultats ! Je vous ai vus à l'œuvre : vous êtes obligés de vous donner tout entiers. Aussi peut-on dire bien haut que la mission à laquelle vous vous êtes voués vous met au premier rang des instituteurs de l'enfance. Personne n'osera vous disputer cette place que vous avez si brillamment acquise, en rendant, avec votre méthode nouvelle, la parole à ceux qui paraissaient en être à jamais privés. Que de luttes et de ténacité pour faire triompher la méthode orale pure! Les partisans de la mimique discutaient hier encore. Aujourd'hui leur déroute est complète, et c'est vous, Messieurs les Professeurs de l'Institution nationale de Chambéry, qui avez eu l'insigne honneur de gagner définitivement ce grand procès.

« Trois de vos élèves, les jeunes Duguéret, Zulinski et Fayolle, viennent d'obtenir leur certificat d'études primaires. Et dans quelles conditions! 42 candidats des diverses écoles du canton se présentaient à l'examen; 25 ont été reçus : Duguéret le premier, Zulinski le deuxième et Fayolle le sixième. Aucune faveur ne leur a été faite : les épreuves ont été pour eux trois les mêmes que pour tous les autres. Ils ont écrit sous la dictée, et répondu de vive voix aux interrogations des examinateurs. C'est là un succès remarquable auquel on ne saurait trop applaudir. On ne le doit pas seulement à l'intelligence des élèves présentés, on le doit encore au dévouement de leurs professeurs et à cet esprit de travail et de discipline qui règne en maître dans cette maison.

« Que les temps sont changés ! Le sourd-muet, Messieurs, n'a pas toujours connu les bienfaits de l'instruction comme il les connaît aujourd'hui. Pendant de longs siècles il a été proscrit. A Athènes, comme à Rome, on ne voyait en lui qu'une créature inutile, quelquefois nuisible, que l'on martyrisait pour apaiser les dieux. Le christianisme lui-même, à son apparition, l'a repoussé. Les premières tentatives en faveur du sourd-muet datent du XVIe siècle. On les constate en Espagne, en Angleterre, en Hollande. Conrad Amman en parle dans son remarquable ouvrage sur la physiologie du

langage. Ces essais du XVIe et aussi du XVIIe siècle n'avaient qu'un but : rendre la parole au sourd-muet. L'attention du médecin était seule éveillée. Le philanthrope ne s'était pas encore ému.

« Il était réservé au XVIIIe siècle, ce siècle qui a tant fait pour l'humanité, de voir naître celui qui devait enfin faire donner au sourd-muet le rang qui lui est dû dans le monde civilisé. Cet homme, vous l'avez déjà nommé : c'est l'abbé de l'Épée. Sans lui, rien de ce que nous admirons ici n'existerait. Le langage des signes, que son génie et son inépuisable charité ont inventé, a été la première étape nécessaire vers la méthode orale actuelle. Cette méthode orale, il l'avait entrevue. Vous ne faites, Messieurs, dans votre enseignement, que suivre la voie que ce grand homme vous a indiquée. « Le sourd-muet, aimait-il à répéter, ne sera complètement rendu à la société que le jour où il s'exprimera de vive voix et lira les paroles sur les lèvres. »

« Ce jour-là est venu. Nous en avons la preuve indéniable. La méthode orale pure est la seule qui puisse être désormais suivie. Elle n'a qu'un inconvénient, celui d'exiger plus de temps. Mais qu'importe le temps quand il s'agit d'atteindre sûrement de si admirables résultats !

« Le Conseil général y a déjà aidé en votant les fonds nécessaires à une septième année d'études. Il a fait, une fois de plus, preuve d'intelligence et de charité. A Paris et à Bordeaux, les cours durent huit ans. Espérons que dans un avenir prochain nous pourrons, à notre tour, avoir une huitième année. Sous une République qui, comme la nôtre, a souci de tous ses enfants et qui déjà a fait tant de sacrifices pour l'instruction de tous les déshérités, on peut, on doit toujours espérer.

« Avant de finir, un conseil aux parents. Dans quelques instants on va vous rendre vos enfants ; pendant deux mois vous allez pouvoir librement en jouir. Distrayez-les de votre mieux, sans jamais oublier que les signes doivent leur demeurer inconnus, et que la parole seule doit être employée dans vos communications avec eux. Pour parler à un sourd-muet, les

connaissances spéciales du professeur ne sont pas indispensables, il suffit de parler distinctement, de bien articuler les mots, sans trop élever la voix et surtout sans avoir la paresse de se répéter.

« En agissant ainsi, vous rendez à vos enfants un grand service, croyez-le bien.

« Et vous, mes chers enfants, confiance, courage et travail. — Ceux qui vous aiment, et ils sont nombreux, car le malheur a cela de particulier qu'il attire les cœurs d'élite, ne vous abandonneront jamais.

« Faire le bien est chose si douce ! »

Après ce discours, vivement applaudi, on a procédé à la distribution des récompenses. Au cours de cette distribution, le public a fait une ovation aux trois élèves du cours de sixième année qui ont brillamment subi cette année l'examen du certificat d'études, et auxquels a été décernée une médaille d'honneur.

L'appel des lauréats terminé, un sourd-muet a lu d'une voix nette et bien articulée, un petit discours de remercîment au Président, à la Commission et à l'assemblée.

Puis la séance a été levée au milieu des applaudissements, pendant que la musique du 97e régiment de ligne, qui avait prêté son concours à cette cérémonie, faisait retentir le chant patriotique des *Allobroges*.

---

# RÉDUCTION DES LETTRES A LEURS ÉLÉMENTS PRIMITIFS

ET

## Art d'enseigner à parler aux Muets

par **JUAN PABLO BONET**

Attaché au service secret du Roi et à la personne du capitaine général de l'artillerie d'Espagne et secrétaire du connétable de Castille

*Dédié à Sa Majesté le Roi Don Philippe*

(Suite)

---

Pour que le muet se rende bien compte des différentes modifications que subit le *verbe*, on lui fera apprendre de mémoire les deux modèles que nous donnons plus loin, et sur

lesquels tous les autres verbes se conjuguent; c'est seulement quand il les saura bien, que l'on commencera l'enseignement de cette nouvelle espèce de mots. S'il fallait, en effet, prendre chaque verbe de la langue castillane pour en enseigner au muet les différentes variations, cela exigerait de la part de l'élève un travail extraordinaire; aussi, pour lui éviter cet effort, nous ferons, dans cette circonstance, ce que nous avons déjà fait pour enseigner le pluriel des noms, nous établirons des règles générales grâce auxquelles deux types nous suffiront pour montrer comment tous les verbes se modifient, et pour permettre à l'enfant de reconnaître que *duermo* (je dors) et *dormi* (j'ai dormi), par exemple, expriment la même action, et que toute la différence porte uniquement sur le temps: *duermo* présent; *dormi* passé. Le muet ignorant toutes ces particularités, toutes les fois qu'il verrait des mots d'orthographe différente, il en concluerait que leur signification est différente. Mais, ceci n'aura pas lieu si on a eu soin de lui faire apprendre les divers temps des verbes que nous mettons plus loin. Cela lui fera comprendre, en effet, que tous ces mots écrits de façon différente expriment une même action, et que toutes les variations n'ont d'autre but que de faire connaître le moment où cette action s'accomplit.

Comme les *verbes* expriment des actions, on les enseignera au muet, autant que possible, en exécutant ces actions, comme *courir*, *promener*, *rire*... Quant à ceux qui expriment les passions de l'âme, on suivra la marche que nous avons déjà indiquée pour l'enseignement des *noms* de la même nature.

A la suite de chacune des règles de verbes, nous avons mis une longue liste des verbes espagnols les plus usités et qui se conjuguent sur le modèle donné. Le muet pourra les apprendre par cœur, on lui en enseignera en même temps la signification de façon à ce qu'il les comprenne, à quelque temps qu'ils soient, quand il les trouvera dans un livre ou quand ils se présenteront dans la conversation.

## Chapitre XIV

### *De quelle façon on doit faire comprendre au muet les trois temps des verbes*

Pour que le muet comprenne bien les *temps* des verbes, il est nécessaire de réduire ces temps au nombre de trois : *présent*, *passé*, *futur;* car, si nous voulions suivre en tout la grammaire latine, il serait excessivement difficile d'expliquer les *imparfaits*. Pour ce qui nous concerne, il nous suffit de réduire à trois temps toutes les variations des verbes, il en est bien quelques-unes que l'on ne peut rigoureusement ramener à un temps, parce que leur signification varie suivant les mots qui les précèdent, mais, pour ces cas particuliers, nous laisserons à l'usage le soin de perfectionner notre enseignement.

Afin que notre élève sache bien ce que sont *le présent*, *le passé* et *le futur*, nous devrons nous servir des noms des jours. Quand nous lui aurons enseigné les jours de la semaine, il apprendra sans peine que *aujourd'hui* est le *présent*, *hier* le *passé*, *demain* le *futur*.

On commencera d'abord par lui dire : ceci s'appelle *jour* et on lui montrera d'un geste la lumière du jour; à la nuit, on lui dira : cela s'appelle *nuit*, et on devra veiller à ce qu'il retienne bien ces mots. Le lendemain on l'interrogera là-dessus, et c'est ainsi qu'il arrivera à comprendre sans difficulté ce que sont le *jour* et la *nuit*. Ce résultat obtenu, le moment est venu d'enseigner les noms de tous les jours de la semaine, en partant du *dimanche*. On dira, ce jour s'appelle *dimanche*, et on fera, en même temps, un geste qui exprime l'idée d'une chose présente, par exemple, un mouvement pour battre la mesure ; puis demain s'appelle *lundi*, et en disant demain, on fera un signe de la main, on décrira un arc en avant, ce qui exprime l'idée d'une chose qui n'est pas encore faite, c'est-à-dire *le futur*. Jusqu'à ce que le lundi soit arrivé, on ne nommera pas d'autre jour. Le lundi on fera le même geste que la veille pour dire *aujoud'hui* s'appelle

*lundi, demain* s'appelle *mardi*, et *hier* s'appelle *dimanche ;* pour le signe *hier*, on ramènera la main en arrière et vers l'épaule, au lieu de la projeter en avant, ce qui signifiera : *passé*. Ce geste, joint au nom du jour que le muet reconnaîtra comme lui ayant été enseigné la veille, suffira à lui faire comprendre le sens de ces mots : *hier, demain*. On procèdera de la même façon pour lui enseigner les noms de tous les jours de la semaine, et cela l'amènera à employer le *présent*, le *passé* et le *futur*. Comme il aura appris les différentes formes représentant les trois temps, dans les deux modèles que nous lui aurons mis sous les yeux, nous lui ferons connaître celles qui correspondent à chacun de ces temps.

Quand l'élève aura acquis la connaissance des temps, il lui restera à apprendre les personnes. Pour les lui enseigner, le maître mangera ou feindra de manger, puis en se désignant lui-même, il dira : *je mange;* en faisant manger son élève il dira : *tu manges;* puis *il mange*, en montrant du doigt une troisième personne, un peu à l'écart. Renfermant dans un geste circulaire les autres et lui-même, il continuera : *nous mangeons ;* ensuite, *vous mangez*, et cette fois son geste s'appliquera à tous les autres, sauf lui-même ; enfin, ils mangent, et il désignera en même temps à son élève des personnes qui mangent à une certaine distance.

C'est de la même façon que l'on enseignera les autres temps, en faisant, suivant le cas, le signe de *passé* ou de *futur*.

A la forme servant à représenter rigoureusement chaque temps, nous avons ajouté d'autres variations qui expriment aussi le même temps, mais avec des formes différentes établissant des nuances. Certaines de ces variations expriment même quelquefois des temps différents de celui sous lequel on les range d'habitude, et leur sens peut être modifié par les mots qui les précèdent ou les suivent. Mais, comme nous devons surtout nous attacher à nous mettre à la portée de l'intelligence du muet, nous devons veiller à ce que les temps imparfaits ne viennent pas jeter la confusion dans son esprit. Il devra les connaître juste assez pour savoir à quel temps ils appartiennent; quant au reste, l'usage le leur apprendra.

## Chapitre XV

### *Conjugaison du verbé* tomo, tomas *et index des verbes qui se conjuguent sur ce dernier.*

**Temps Présent**

| | | |
|---|---|---|
| Première variation du temps présent | Yo tomo | Je prends |
| | tu tomas | tu prends |
| | aquel toma | il prend |
| | nosotros tomamos | nous prenons |
| | vosotros tomays | vous prenez |
| | aquellos toman | ils prennent |
| Seconde variation | Toma tu | Prends |
| | tome aquel | |
| | tomad vosotros | prenez |
| | tomen aquellos | |
| Variation de l'infinitif | Tomar | Prendre |
| | tomando | prenant |

**Temps Passé**

| | | |
|---|---|---|
| Première variation du temps passé | Yo tomé | Je pris |
| | tu tomaste | tu pris |
| | aquel tomó | il prit |
| | nosotros tomamos | nous prîmes |
| | vosotros tomastes | vous prîtes |
| | aquellos tomaron | ils prirent |
| Deuxième variation | Yo tomaba | Je prenais |
| | tu tomabas | tu prenais |
| | aquel tomaba | il prenait |
| | nosotros tomabamos | nous prenions |
| | vosotros tomabades | vous preniez |
| | aquellos tomaban | ils prenaient |
| Troisième variation | Yo he tomado | J'ai pris |
| | tu has tomado | tu as pris |
| | aquel ha tomado | il a pris |
| | nosotros habemos tomado | nous avons pris |
| | vosotros habeys tomado | vous avez pris |
| | aquellos han tomado | ils ont pris |

| | | |
|---|---|---|
| Quatrième variation | Yo habia tomado<br>tu habias tomado<br>aquel habia tomado<br>nosotros habiamos tomado<br>vosotros habiays tomado<br>aquellos habian tomado | J'avais pris<br>tu avais pris<br>il avait pris<br>nous avions pris<br>vous aviez pris<br>ils avaient pris |
| Cinquième variation | Yo hubiera tomado<br>tu hubiera tomado<br>aquel hubiera tomado<br>nosotros hubieramos tomado<br>vosotros hubierays tomado<br>aquellos hubieran tomado | Que j'eusse pris<br>que tu eusses pris<br>qu'il eût pris<br>que nous eussions pris<br>que vous eussiez pris<br>qu'ils eussent pris |
| Sixième variation | Yo hubiesse tomado<br>tu hubiesses tomado<br>aquel hubiesse tomado<br>nosotros hubiessemos tomado<br>vosotros hubiesseys tomado<br>aquellos hubiessen tomado | Que j'eusse pris<br>que tu eusses pris<br>qu'il eût pris<br>que nous eussions pris<br>que vous eussiez pris<br>qu'ils eussent pris |
| Variation de l'infinitif | Haber tomado | Avoir pris |

Temps Futur

| | | |
|---|---|---|
| Première variation du temps futur | Yo tomaré<br>tu tomaras<br>aquel tomarà<br>nosotros tomaremos<br>vosotros tomaray<br>aquellos tomaray | Je prendrai<br>tu prendras<br>il prendra<br>nous prendrons<br>vous prendrez<br>ils prendront |
| Deuxième variation | Yo habré tomado<br>tu habras tomado<br>aquel habra tomado<br>nosotros habremos tomado<br>vosotros habreys tomado<br>aquellos habran tomado | J'aurai pris<br>tu auras pris<br>il aura pris<br>nous aurons pris<br>vous aurez pris<br>ils aurons pris |

| | | |
|---|---|---|
| Troisième variation | Yo tome<br>tu tomes<br>aquel tome<br>nosotros tomemos<br>vosotros tomeys<br>aquellos tomen | Que je prenne<br>que tu prennes<br>qu'il prenne<br>que nous prenions<br>que vous preniez<br>qu'ils prennent |
| Quatrième variation | Yo tomare<br>tu tomares<br>aquel tomare<br>nosotros tomaremos<br>vosotros tomareys<br>aquellos tomaren | *(Ce temps correspond au présent de l'indicatif français précédé de Si.)* (1) |
| Cinquième variation | Yo hubiere tomado<br>tu hubieres tomado<br>aquel hubiere tomado<br>nosotros hubieremos tomado<br>vosotros hubieredes tomado<br>aquellos hubieren tomado | *(Ce temps correspond au futur antérieur français précédé de Si.)* |
| Sixième variation | Yo tomara<br>tu tomaras<br>aquel tomara<br>nosotros tomaramos<br>vosotros tomarades<br>aquellos tomaran | Que je prisse<br>que tu prisses<br>qu'il prît<br>que nous prissions<br>que vous prissiez<br>qu'ils prissent |
| Septième variation | Yo tomaria<br>tu tomarias<br>aquel tomaria<br>nosotros tomariamos<br>vosotros tomariades<br>aquellos tomarian | Je prendrais<br>tu prendrais<br>il prendrait<br>nous prendrions<br>vous prendriez<br>ils prendraient |
| Huitième variation | Yo tomasse<br>tu tomasses<br>aquel tomasse<br>nosotros tomassemos<br>vosotros tomassedes<br>aquellos tomassen | Que je prisse<br>que tu prisses<br>qu'il prît<br>que nous prissions<br>que vous prissiez<br>qu'ils prissent |
| Neuvième variation | Yo haya tomado<br>tu hayas tomado<br>aquel haya tomado<br>nosotros hayamos tomado<br>vosotros hayays tomado<br>aquellos hayan tomado | Que j'aie pris<br>que tu aies pris<br>qu'il ait pris<br>que nous ayons pris<br>que vous ayez pris<br>qu'ils aient pris |
| Variation de l'infinitif | Haber de tomar | Devoir prendre |

(1) Note des Traducteurs.

## CHAPITRE XVI

### *Index des verbes qui se conjuguent sur* tomo, tomas.

**A**

abalanço, as (*jeter pousser*)
abarco, as (*étreindre*)
abarranco, as (*se mettre dans l'embarras*)
abaxo, as (*abaisser*)
abilito, as (*habiliter*)
abituo, as (*habituer*)
ablando, as (*amollir*)
abogo, as (*plaider*)
abollo, as (*bossuer*)
abomino, as (*détester*)
abono, as (*accréditer*)
aborto, as (*avorter*)
abotono, as (*boutonner*)
abraço, as (*embrasser*)
abrevo, as (*abreuver*)
abrevio, as (*abréger*)
abrigo, as (*abriter*)
abrocho, as (*agrafer*)
acabo, as (*terminer*)
acarreo, as (*charrier*)
acato, as (*respecter*)
acaudalo, as (*thésauriser*)
acaudillo, as (*commander des gens de guerre*)
acecho, as (*épier*)
acepto, as (*accepter*)
acepillo, as (*raboter*),
acerco, as (*approcher*)
acicalo, as (*parer*)
acierto, as (*atteindre*)
aclaro, as (*éclaircir*)
acoso, as (*persécuter*)
acoceo, as (*ruer*)
acreciento, as (*augmenter*)
acuchillo, as (*tuer d'un coup de couteau*)
acordo, as (*convenir*)
acuesto, as (*coucher*)
acoto, as (*marquer*)
achico, as (*diminuer*)
adelanto, as (*devancer*)
adelgaço, as (*amincir*)
adereço, as (*arranger*)
adeudo, as (*débiter*)
administro, as (*administrer*)
adobo, as (*tanner les peaux*)
adopto, as (*adopter*)
adoro, as (*adorer*)
adorno, as (*orner*)
adulço, as (*dulcifier*)
adultero, as (*altérer*)
afano, as (*se fatiguer*)
afeito, as (*raser*)
afilo, as (*affiler*)
afino, as (*perfectionner*)
afirmo, as (*affermir*)
aflojo, as (*lâcher*)
afrento, as (*outrager*)
afucio, as (*encourager*)
aguero, as (*augurer*)
agrado, as (*plaire*)
agravio, as (*offenser*)
aguo, as (*mêler de l'eau avec du vin*)
aguijo, as (*aiguillonner*)
ahecho, as (*cribler*)
ahijo, as (*adopter*)
ahogo, as (*étouffer*)
ahorco, as (*suspendre*)
ahorro, as (*épargner*)
ahuyento, as (*mettre en fuite*)
ahumo, as (*fumer*)
airo, as (*se fâcher*)
aislo, as (*isoler un bâtiment*)
ayudo, as (*aider*)
ayuno, as (*jeûner*)
alabo, as (*vanter*)
alargo, as (*allonger*)
alastro, as (*lester*)
albardo, as (*bâter*)
alboreo, as (*poindre le jour*)

alboroço, as (*égayer*)
alboroto, as (*ameuter*)
alcanço, as (*atteindre*)
alcahuetos, as (*faire le métier d'entremetteur*
alcoholo, as (*alcooliser*)
alço, as (*hausser*)
alegro, as (*égayer*)
aliento, as (*fortifier, respirer*)
alejo, as (*éloigner*)
aleo, as (*allier*)
alimento, as (*alimenter*)
alino, as (*embellir*)
alindo, as (*borner*)
aliso, as (*polir*)
alivio, as (*alléger*)
allano, as (*aplanir*)
almagro, as (*teindre avec de l'ocre*)
almohaço, as (*étriller*)
almorço, as (*déjeûner*)
alquilo, as (*louer*)
altero, as (*altérer*)
alumbro, as (*éclairer*)
albergo, as (*héberger*)
amago, as (*menacer*)
amamanto, as (*allaiter*)
amanto, as (*apprivoiser*)
amo, as (*aimer*)
amargo, as (*affliger*)
amaso, as (*pétrir*)
amenaço, as (*menacer*)
amuelo, as (*aiguiser*)
amonesto, as (*admonester*)
amontono, as (*accumuler*)
amortigo, as (*amortir*)
anego, as (*inonder*)
angustio, as (*chagriner*)
anido, as (*nicher*)
animo, as (*animer*)
anticipo, as (*anticiper*)
apago, as (*éteindre*)
apaleo, as (*bâtonner*)
aparejo, as (*préparer*)
aparto, as (*séparer*)
apaciento, as (*mener paître un troupeau*)
apeo, as (*démontrer*)
apasiono, as (*exciter quelque passion*)
apedreo, as (*lapider*)
apego, as (*joindre*)
apellido, as (*nommer*)
aplaço, as (*convoquer*)
apodo, as (*donner des sobriquets*)
apoyo, as (*appuyer*)
apeo, as (*démontrer*)
aposento, as (*loger*)
aprecio, as (*apprécier*)
apremio, as (*serrer*)
apresuro, as (*hâter*)
aprieto, as (*étreindre*)
apropio, as (*aproprier à,*)
apruebo, as (*approuver*)
aprovecho, as (*profiter*)
aro, as (*labourer*)
araño, as, (*égratigner*)
argumento, as (*argumenter*)
armo, as (*armer*)
arranco, as (*déraciner*)
arraso, as (*aplanir*)
arrastro, as (*traîner*)
arrebano, as (*rafler*)
arrebato, as (*ravir*)
arredro, as (*éloigner*)
arremango, as (*retrousser*)
arriendo, as (*amodier*)
arribo, as (*aborder*)
arrimo, as (*approcher*)
arrodillo, as (*s'agenouiller*)
arropo, as (*habiller*)
arrojo, as (*lancer*)
arrullo, as (*chanter pour endormir un enfant*)
asso, as (*rôtir*)
aspo, as (*dévider*)
asiento, as (*asseoir*)
asierro, as (*scier*)
asoleo, as (*exposer au soleil*)
asomo, as (*faire valoir*)
asombro, as (*ombrager*)
asolo, as (*ravager*)
ataco, as (*assaillir*)
atajo, as (*couper chemin*)
atalayo, as (*guetter*)
atavio, as (*orner*)
ato, as (*lacer*)
atemoriço, as (*effrayer*)
atenaço, as (*tenailler*)

atento, as (*attenter*)
atino, as (*frapper au but*)
atiço, as (*attiser*)
arollo, as (*rouler*)
atollo, as (*s'embourber*)
atormento, as (*tourmenter*)
atranco, as (*enjamber*)
atraviesso, as (*traverser*)
atrono, as (*tonner*)
aullo, as (*hurler*)
ausento, as (*s'absenter*)
autoriço, as (*autoriser*)
aventuro, as (*aventurer*)
avantajo, as (*surpasser*)
avento, as (*éventer*)
averiguo, as (*vérifier*)

## B

babeo, as (*baver*)
baylo, as (*danser*)
baladroneo, as (*hâbler*)
balo, as (*bêler*)
bano, as (*baigner*)
barajo, as (*battre les cartes*)
barreno, as (*forer*)
barrunto, as (*prévoir*)
barbo, as (*commencer à prendre de la barbe*)
barbecho, as (*jachérer*)
batallo, as (*combattre*)
batano, as (*fouler les draps*)
bautiço, as (*baptiser*)
beneficio, as (*faire du bien*)
beso, as (*baiser*)
blanqueo, as (*crépir un mur*)
bobeo, as (*dire* ou *faire des bêtises*
bogo, as (*ramer*)
boleo, as (*peloter au billard*)
boceo, as (*crier*)
bolteo, as (*tourner*)
boqueo, as (*prononcer*)
bordo, as (*broder*)
borro, as (*rayer*)
bosteço, as (*bâiller*)
boto, as (*chasser*)
brabeo, as (*braver*)
braceo, as (*brasser*)
bramo, as (*bramer*)
broto, as (*bourgeonner*)
burlo, as (*plaisanter*)
busco, as (*chercher*)
buelo, as (*voler*)

## C

cabeceo, as (*hocher la tête*)
cabo, as (*fouir*)
cacareo, as (*imiter le chant du coq*)
calo, as (*percer*)
calco, as (*calquer*)
caliento, as (*chauffer*)
calumnio, as (*calomnier*)
calo, as (*taire*)
cambio, as (*troquer*)
camino, as (*voyager*)
canoniço, as (*canoniser*)
canso, as (*fatiguer*)
canto, as (*chanter*)
capo, as (*châtrer*)
capitaneo, as (*commander une armée*
cardo, as (*carder*)
cargo, as (*charger*)
carmeno, as (*carder de la laine*)
carpinteo, as (*faire de la charpente*)
caso, as (*marier*)
casco, as (*casser*)
castigo, as (*châtier*)
castro, as (*châtrer*)
causo, as (*causer*)
cautivo, as (*captiver*)
cavalgo, as (*monter à cheval*)
ceceo, as (*zézayer*)

celo, as (*céler*)
celebro, as (*célébrer*)
ceno, as (*souper*)
centelleo, as (*étinceler*)
cerco, as (*clore*)
certifico, as (*certifier*)
cesso, as (*cesser*)
cebo, as (*donner à manger aux bestiaux*)
cejo, as (*reculer*)
chamusco, as (*flamber*)
chapeo, as (*plaquer*)
chillo, as (*pousser un cri aigu*)
chorreo, as, (*dégoutter*)
chupo, as (*sucer*)
cio, as (*scier*)
cifro, as (*chiffrer*)
cierro, as *clore*)
cincho, as (*sangler*)
circulo, as (*circuler*)
cito, as (*citer*)
clarifico, as (*clarifier*)
clavo, as (*clouèr*)
cloqueo, as (*glousser*)
cobijo, as (*couvrir*)
cobro, as (*exiger*)
coceo, as (*ruer*)
codeo, as (*coudoyer*)
codicio, as (*convoiter*)
cohecho, as (*suborner*)
colcho, as (*ouater*)
coleo, as (*remuer la queue*)
colmo, as (*combler*)
comienço, as (*commencer*)
compro, as (*acheter*)
compaso, as (*compasser*)
comulgo, as (*communier*)
concierto, as (*arranger*)
concuerdo, as (*accorder*)
condeno, as (*condamner*)
confiesso as (*confesser*)
confedero, as (*liguer*)
confio, as (*confier*)
confirmo, as (*confirmer*)
confisco, as (*confisquer*)
conformo, as (*conformer*)
conjecturo, as (*conjecturer*)
conjuro, as (*conjurer*)
conquisto, as (*conquérir*)
consagro, as (*consacrer*)
considero, as (*considérer*)
consuelo, as (*consoler*)
conspiro, as (*conspirer*)
contamino, as (*contaminer*)
cotento, as (*contenter*)
continuo, as (*continuer*)
contrepeso, as (*contre-peser*)
contrato, as (*contracter*)
converso, as (*converser*)
corono, as (*couronner*)
corto, as (*couper*)
cortejo, as (*courtiser*)
crio, as (*créer*)
crismo, as (*donner la confirmation*)
crucifico, as (*crucifier*)
cuajo, as (*cailler*)
cuadro, as (*cadrer*)
cuento, as (*compter*)
cuydo, as (*soigner*)
culpo, as (*inculper*)
curo, as (*soigner un malade*)
çanqueo, as (*écarquiller les jambes*)
çapateo, as (*donner à coups de souliers*)
çurro, as (*donner à coups de fouet*)

## D

danço, as (*danser*)
daño, as (*nuire*)
declaro, as (*déclarer*)
decoro, as (*décorer*)
dedico, as (*dédier*)
delego, as (*déléguer*)
deleyto, as (*délecter*)
delibero, as (*délibérer*)
demando, as (*demander*)
demuestro, as (*démontrer*)
deniego, as (*dénier*)
denuncio, as (*dénoncer*)
deposito, as (*déposer*)
derranco, as (*répartir*)

derriengo, as (*éreinter*)
derribo, as (*abattre*)
derroco, as (*terrasser*)
desabituo, as (*déshabituer*)
desabollo, as (*dresser une pièce de vaisselle*)
desabotono, as (*déboutonner*)
desabrigo, as (*découvrir*)
desacordo, as (*désacorder*)
desacostumbro, as (*désaccoutumer*)
desasio, as (*se dessaisir*)
desafuero, as (*léser les intérêts d'autrui*)
desalbardo, as (*débâter*)
desaliño, as (*désajuster*)
desamparo, as (*désemparer*)
desanudo, as (*dénouer*)
desarmo, as (*désarmer*)
desarraygo, as (*déraciner*)
desarrugo, as (*déplisser*)
desato, as (*détacher*)
desatasco, as (*désembourber*)
desatino, as (*émouvoir*)
desbarato, as (*détruire*)
desbasto, as (*polir*)
desenterro, as (*déterrer*)
desentono, as (*rabaisser l'orgueil*)
desfiguro, as (*défigurer*)
desfloro, as (*déflorer*)
desgobierno, as (*troubler le bon ordre*)
desheredo, as (*exhéréder*)
deshierro, as (*déferrer*)
deshincho, as (*désenfler*)
deshilo, as (*effiler*)
deshouro, as (*déshonorer*)
desojo, as (*casser la tête d'une aiguille*)
desjarreto, as (*couper les jarrets*)
desigualo, as (*rendre inégal*)
deslindo, as (*borner*)
desliço, as (*glisser*)
delomo, as (*éreinter*)
desmayo, as (*causer une défaillance*)
desmando, as (*contremander*)
desmedro, as (*détériorer*)
desmodro, as (*mutiler*)

(*A suivre.*)

E. Bassouls et A. Boyer.

---

# INFORMATIONS

**Montpellier.** — Aujourd'hui, 28 octobre, ont eu lieu les obsèques du regretté Ludovic Goguillot, professeur à l'Institution nationale des sourds-muets de Paris, décédé à Montpellier après une courte maladie.

La cérémonie à laquelle assistait une foule nombreuse a été des plus imposantes.

Les sourds-muets de Montpellier, conduits par les sœurs de Saint-Vincent de Paul, étaient venus rendre un der-

nier hommage à celui qui avait consacré sa vie tout entière à faciliter l'instruction de ces pauvres déshérités.

Le char de première classe disparaissait sous les couronnes parmi lesquelles on distinguait entre toutes, par leur richesse et leur bon goût, celle envoyée par les élèves de l'Institution de Paris, et celle envoyée par les collègues du regretté Goguillot.

Après une courte cérémonie à la cathédrale Saint-Pierre, le corps a été accompagné à la gare pour être transporté à Vauvert (Gard) où se trouve le tombeau de la famille Goguillot.

*
* *

**Vauvert.** — Ce matin a eu lieu la translation dans le tombeau de sa famille du corps de Ludovic Goguillot, professeur à l'Institution nationale des sourds-muets de Paris, décédé à Montpellier, chez sa mère, après une courte et douloureuse maladie.

Tous sans distinction de classe ni de parti s'étaient portés à la gare pour rendre à leur regretté compatriote les derniers devoirs.

Ludovic Goguillot était né à Vauvert et il n'y comptait que des amis.

La cérémonie, tout en ayant un cadre moins grand qu'à Montpellier, a été magnifique.

La petite église de Vauvert était toute tendue de noir et on sentait, à voir la tristesse empreinte sur tous les visages, la grandeur de la perte que venaient de faire les habitants de Vauvert, et l'on voyait que tous avaient pour Ludovic Goguillot une estime profonde et une sincère affection.

---

*L'Éditeur-Gérant,*
GEORGES CARRÉ.

Tours, imprimerie Deslis Frères.

REVUE INTERNATIONALE
DE L'ENSEIGNEMENT DES SOURDS-MUETS
Tome VI. — N° 9. Décembre 1890.

# HILL & VATTER

## Étude comparée de leur enseignement de la Langue au premier degré et au degré moyen

Par J. Kerner

*Traduit de l'allemand par* F. Rau *et* C. Dufo de Germane

---

« Le sourd-muet étant un homme et comme tel, ayant toutes les facultés intellectuelles de l'homme normal, sa destinée ne peut être différente de celle de l'homme en général. » (*Instruction*, par Hill.) Si l'homme normal, comme l'expérience de chaque jour le démontre, a besoin, pour son développement physique et intellectuel, de la sollicitude de ses proches déjà développés, s'il périrait misérablement sans leur secours ; à plus forte raison leur aide et leur influence bienfaisante sont-elles nécessaires au sourd-muet pour lui faire atteindre le degré à partir duquel il sera en état de tendre librement à sa destinée. Non seulement il a besoin d'une assistance plus large, mais encore il est infiniment plus difficile de la lui procurer. Bien qu'il vive au milieu de la société des autres hommes, il en est isolé par ce fait qu'il est privé de l'ouïe et de la parole, ces moyens de communication si importants pour participer à la vie intellectuelle de ses semblables. Par suite, les enseignements de la famille, de l'église, de la société et de la vie sont perdus pour lui et il relève presque exclusivement de l'école. L'école des sourds-muets ne peut même lui être utile qu'en le mettant tout d'abord en possession de la langue par des moyens artificiels et au milieu de nombreuses difficultés. Cette première base est nécessaire pour qu'il puisse subir plus tard d'autres influences. Or l'entendant l'acquiert tout seul, il l'apporte à l'école pri-

maire qui continue l'œuvre commencée, — tandis que l'instituteur de sourds-muets doit remonter jusqu'aux principes, jusqu'aux premiers éléments qu'il est obligé de développer péniblement pour arriver à en former peu à peu la langue. Non seulement l'acquisition du langage est la partie la plus difficile et la plus importante de l'enseignement des sourds-muets ; c'est encore la partie la plus caractéristique. Mieux nous réussissons dans ce premier travail, plus nous sommes assurés dans la suite de voir le reste de nos efforts couronnés de succès.

C'est pour cette raison que l'enseignement de la langue, surtout au premier degré et au degré moyen, a toujours présenté un grand intérêt dans les écoles de sourds-muets. De tout temps les instituteurs profondément convaincus de son importance en ont fait l'objet de leurs efforts méthodiques. *Hill* et *Watter* sont incontestablement les maîtres les plus éminents en ce sens.

L'un et l'autre, autant par leur exposition théorique et pratique de l'enseignement de la langue que par leur exemple vivant, ont excité au plus haut degré l'attention de leurs confrères et exercé une influence déterminante sur l'enseignement de la langue au sourd-muet.

La plus grande partie des instituteurs allemands subit encore l'influence de l'un ou l'autre de ces deux hommes. Aussi une étude comparée de leurs méthodes nous paraît-elle ici à sa place.

### *Avant Hill*

L'enseignement de la langue au sourd-muet était alors très difffférent suivant les pays. Cependant on peut distinguer deux directions principales :

1° La *méthode française.* — Elle a été fondée par l'abbé Charles de l'Épée, 1712-1798. Il partit de ce principe que les sourds-muets ont une langue, celle des signes, qu'on peut aussi les instruire et que le meilleur moyen pour y arriver est de se servir de leur langage et de le rendre analogue à

la langue orale conventionnelle. Son procédé consistait au fond à donner à son élève un langage des signes formé méthodiquement.

De l'Epée ne remarquait pas qu'il est impossible de rendre le sourd-muet à la société en l'instruisant de cette façon, car sans la langue orale conventionnelle l'homme est et reste isolé de ses semblables (voir Walther, *Histoire de l'enseignement des sourds-muets*).

2° *La méthode ou l'école allemande.* — Elle consiste à enseigner la *langue orale* conventionnelle au moyen de la vue et du toucher. C'est à tort que l'on a regardé généralement Samuel Heinicke (1727-1790) comme le fondateur de cette méthode. Car longtemps avant lui, il y avait en Allemagne ainsi qu'en plusieurs autres pays des hommes qui enseignaient la *langue orale* aux sourds-muets, par exemple, en Espagne, Pedro de Ponce (mort en 1584) et Juan Pablo Bonet ; en Hollande, Jean Conrad Amman (1669-1724), à la fois l'auteur d'un traité célèbre sur les sons et d'un autre ouvrage sur la manière d'instruire des sourds. En Allemagne, l'histoire nous cite les noms de Vilhelm Kerger, médecin à Liegnitz, de Georg Raphaël, de Johann-Ludwig-Ferdinand Arnoldi et de plusieurs autres. Walther ne doute pas que Heinicke n'ait profité des traités d'Amman et de Raphaël. Cependant avant Heinicke, l'enseignement de la langue orale n'a été cultivé que par quelques hommes isolés, n'ayant vécu ni à la même époque, ni dans le même pays. Mais à partir de Heinicke, il n'a cessé de se développer et de se perfectionner sans interruption jusqu'à nos jours. Son institution ouverte avec neuf élèves le 14 avril 1778 à Leipsik a été la première en Allemagne. Elle est en quelque sorte la maison-mère des écoles allemandes de sourds-muets. Si Heinicke ne saurait être considéré comme l'inventeur de la *méthode orale*, du moins il est le véritable fondateur de l'*école allemande*. Dans la méthode orale même, on peut distinguer des époques et des directions différentes. Voici comment on peut caractériser en quelques mots l'enseignement avant Hill. On tâchait, il est vrai, d'enseigner la langue orale ; mais on s'appliquait à faire connaître au sourd-muet

le mécanisme de la langue, à lui faire comprendre les lois du langage, on songeait ensuite à son utilité pratique.

En ce qui concerne la gradation des exercices, on ne procédait pas autrement que les grammairiens ordinaires. Un premier exemple en tête de la leçon renfermait la règle grammaticale ; on en cherchait ensuite une foule d'autres sur le même modèle. On ne cultivait donc que la grammaire et c'est ce qui a fait désigner cette époque sous le nom de période de l'*enseignement formel* (1) de la langue. L'enseignement intuitif était véritablement subordonné à l'élément grammatical ; il n'avait pas une marche méthodique qui lui était propre Chaque mot n'était expliqué que dans la succession et dans la relation, comme cela se passe dans un cours de langue conçu à un point de vue grammatical. L'enseignement intuitif n'était donc cultivé que selon les besoins de l'enseignement grammatical. Au milieu de tout cela le geste figurait plus ou moins comme intermédiaire, c'est-à-dire qu'on éveillait l'idée chez le sourd-muet au moyen du signe et qu'on lui donnait alors le mot correspondant. Si l'enfant n'avait pas de signe pour traduire une idée, on commençait par lui en donner un avant de lui apprendre le mot. Voici en quels termes Sœder parle de cette époque : « La mimique était soigneusement cultivée pour qu'elle pût servir d'interprète dans l'enseignement de la langue. On la considérait comme un intermédiaire indispensable entre le signe et le son et comme la base de la formation du langage. » Reich, Graser, Jaeger exigent, au moins en théorie, que cette base soit la parole articulée. Mais en général on était de l'avis de Kruse qui prétend que la parole ne saurait devenir le signe de l'idée sans l'intervention du geste.

Voilà comment on procédait au développement de la langue : ce fut un mélange de parole articulée et de langage mimique. C'est ce que le Dr Gude appelle la méthode hybride. Il va sans dire que le sourd-muet employait surtout le langage mimique et n'avait recours à la parole articulée que si

(1) C'est-à-dire enseignement des formes du langage, enseignement grammatical.

cela était absolument nécessaire. Celle-ci n'était donc pas devenue pour lui une nécessité et un besoin.

Dans quelques écoles les élèves étaient instruits presque exclusivement au moyen de l'écriture, toutes les réponses étaient données par écrit. A tous les degrés de l'enseignement la parole et la lecture sur les lèvres faisaient l'objet de leçons séparées et étaient regardées comme des facultés isolées et indépendantes.

Hill prétend avec raison que la parole et la lecture sur les lèvres ainsi traitées à part ne sauraient acquérir l'importance qu'elles doivent avoir pour passer dans la pratique.

(*A suivre.*)

---

## ÉTUDE HISTORIQUE

# LE CHEVALIER DIGBY

Vous connaissez l'histoire de ce frère cadet d'un connétable de Castille, sourd à ne pas entendre le canon, qui lisait si admirablement sur les lèvres les mots du dialecte gallois, langue qui lui était totalement étrangère.

Qui de vous n'a lu le récit fameux du chevalier Digby ; récit mentionné par tous les écrivains qui ont touché à l'histoire de notre enseignement ; les uns se contentant de le résumer comme Degèrando et Valther, d'autres le reproduisant en entier comme MM. Claveau et Arnold. — Notre siècle aime fort les documents !

Autant la relation du chevalier Digby est populaire, autant je crois sa vie est ignorée dans le petit monde des sourds-

muets. Et c'est, ma foi, dommage ; car la biographie du chevalier Digby ne le cède en rien à celle d'autres auteurs plus connus : elle n'est ni moins curieuse, ni moins attachante que celle de l'alchimiste Van Helmont ou du sourd-muet Ramirez de Carrion.

Permettez-moi donc de vous présenter l'auteur du fameux récit, et de vous narrer brièvement son aventureuse existence, telle qu'elle m'apparaît à travers les recherches biographiques auxquelles je viens de me livrer.

Qu'il me soit permis tout d'abord de solliciter votre indulgence pour le conteur. Il lui eût fallu pour écrire l'histoire de cette vie, comme elle le mérite, la plume de Cervantès, celle d'Alexandre Dumas, et parfois aussi celle d'A. Daudet ; car, s'il faut en croire la chronique, notre cher chevalier, fils et père de conspirateur, quelque peu conspirateur lui-même, voyagea comme Don Quichotte, se battit comme un des Trois Mousquetaires, et mentit comme feu Tartarin.

Kénelm Digby naquit à Londres en 1603.

Son père Everard Digby, grand seigneur et savant fort distingué, paya de sa tête sa participation à la conspiration des poudres. Il fut exécuté en 1606, après avoir adressé à ses deux fils John et Kénelm de pathétiques adieux. A la mort de son père, Kénelm Digby n'avait que trois ans.

Lorsque, vers 1620, le prince de Galles visita l'Espagne, en compagnie de Buckingham, à la recherche d'une épouse, le jeune Digby faisait partie de l'escorte princière. Durant ce séjour en Espagne, Digby eut l'occasion de voir l'élève de Bonet qui devait être vingt ans plus tard (1644) le héros de son récit.

Notre chevalier, très en faveur à la cour du prince de Galles devenu roi sous le nom de Charles I[er], reçut les titres de gentilhomme de la Chambre, d'intendant général des armées navales et de gouverneur de l'arsenal maritime de la Trinité. Le simple gentilhomme de la suite du prince avait fait du chemin. Il était d'ailleurs de vieille noblesse, et riche au point d'avoir équipé à ses frais la flotte avec laquelle il battit l'escadre des Vénitiens et des Algériens réunis (1628).

On l'avait élevé dans le protestantisme : pendant un voyage en France (1636-38) il se convertit au catholicisme qui était la religion de ses pères.

La guerre civile éclate ; Digby prend parti pour son roi : il est emprisonné à Winchester par ordre du Parlement pour avoir adressé aux catholiques anglais une invitation de contribuer aux dépenses extraordinaires causées par l'expédition d'Ecosse. « Il profita de ses loisirs forcés, pour se livrer aux études philosophiques, et composa plusieurs ouvrages, parmi lesquels sa critique de la *Religio Medici* de Thomas Browne. » Voilà qui dénote en effet un tempérament de philosophe.

Il recouvra la liberté sur les instances d'Anne d'Autriche. Si l'on veut bien se rappeler que Digby avait été le compagnon de voyage de Buckingham, cette intervention de la reine régente de France paraîtra moins extraordinaire. Il fit alors un second voyage en France où il reçut le meilleur accueil.

A cette époque il se lia avec Descartes qui témoignait pour lui beaucoup d'estime et de sympathie, et publia à Paris même son principal ouvrage. Il pria avec Land, disputa avec Hobbes, fut en butte aux satires de Butler, correspondit avec Descartes, fut le confident d'Ashemole et le compagnon de Ben Johnson... » Bref, il eut de fort belles connaissances.

De retour en Angleterre, où il venait pour tâcher de recouvrer ses biens, il se vit bannir par le Parlement, son fils ayant participé à l'insurrection de 1648.

Il repasse la Manche et fait une nouvelle apparition à la cour de France qui, mettant à profit ses talents de diplomate, l'envoie en mission auprès de quelques princes italiens. Nous le retrouvons en Angleterre (1655) servant d'agent à Cromwell, pour faire accepter son protectorat aux catholiques.

Il était sans doute plus facile de gagner les bonnes grâces de Cromwell que de réconcilier les protestants et les catholiques, car tout son art diplomatique échoua dans cette dernière entreprise.

Nous le voyons alors, repris par son amour des voyages, parcourir successivement le Midi de la France (1656-57),

l'Allemagne, où il séjourna deux ans, Paris (1660) et puis encore l'Angleterre.

Il fut traité avec indulgence par la Restauration qui le reçut à la cour mais sans lui donner d'emploi. Dès lors, il se consacra uniquement à l'étude des sciences et mourut à Londres le 11 juillet 1665 (1).

*
* *

Le chevalier Dibgy avait recu en partage tous les dons de la naissance et de la fortune. Il se faisait remarquer par ses brillantes qualités physiques et morales. Il était doué d'une vaste mémoire et d'une profonde sagacité. L'étendue de ses connaissances le fit comparer à Pic de la Mirandole. Sa figure était fort belle, son maintien noble, ses manières affables et polies. Il mettait au service d'une éloquence naturelle une voix pleine et sonore.

A sa rare intelligence, il joignait une présence d'esprit à toute épreuve. Il était plein de charme et de séduction. « On disait de lui, que s'il était tombé des nues dans une partie quelconque du monde, il se serait fait respecter. Ses ennemis eux-mêmes étaient obligés de reconnaître la justesse de cette observation ; mais ils ajoutaient : « Pourvu qu'il ne restât pas plus de six semaines dans le même endroit. » Ses amis même ont été parfois sévères pour lui. N'est-il pas en

(1) On a de Digby les ouvrages suivants :
— Traité sur la nature des corps ; Paris, 1644, in-8.
— A Treatise declaring the operations and nature of man's soul, out of which the immortality of reasonable soul is evinced ; Londres, 1644, in-8.
— Institutionem peripateticorum libri V cum appendice theologica de origine mundi ; Paris, 1651, in-8.
— Conférence avec une dame sur le choix de la religion et correspondance entre lord George Digby et sir Kenelm Digby concernant la religion ; Londres, 1651, in-8.
Discours (lu publiquement à Montpellier) sur la Poudre de sympathie ; Paris, 1658, in-8 ; en anglais à Londres, 1658.
— A Discourse concerning the vegetation of Plants ; Londres, 1661, in-8.
— Receipts in physic and surgery ; Londres, 1655, in-8.
— Choice, Experiments and Receipts in physic and surgery as also cordial and distilled waters and spirit perfumes and other curiosities ; Londres, 1668, in-8.
— Closed opened, whereby is discovered several ways for making of metheglin sider, cherywine, etc... Londres, 1668, in-8.
— Medicina experimentalis, Francfort, 1670, in-8.
Le chevalier Digby laissa son portrait et 238 manuscrits précieux à la Bibliothèque Bodléienne.

effet de son amie Lady Fevershawe, ce mot cruel : « Digby est un parfait gentleman ; mais il a la rage de mentir (*la maladie du mensonge*) !... »

Venetia Anastasia, sa femme, fille d'Edouard Stanley, était célèbre par sa beauté. « Il entreprit de lui conserver ses charmes, et employa pour atteindre ce but les moyens les plus étranges qui contribuèrent sans doute à la faire mourir en pleine jeunesse. » Il inventa pour elle un grand nombre de cosmétiques. Il s'imaginait en avoir trouvé d'infaillibles pour la conservation de la beauté. Il ne lui laissa manger pendant un certain temps « que chapons nourris avec vipères ». Elle n'en mourut pas moins à la fleur de l'âge.

Digby avait plus d'esprit que de bons sens, et l'on ne s'étonna pas de le voir donner dans les erreurs de l'alchimie. Comme Descartes, son illustre ami, il cherche l'élixir de longue vie.

« Descartes croyait que la science et l'art pourraient parvenir à prolonger la vie humaine peut-être indéfiniment, et qu'il réussirait lui-même à prolonger la sienne, tout au moins au-delà d'un siècle. Cette singulière croyance lui vint-elle spontanément de ce qu'il considérait le corps vivant comme une machine qu'une mécanique savante pourrait toujours réparer, ou lui fut-elle inspirée par Digby ? Toujours est-il qu'elle fut commune à l'un et à l'autre. »

Tout en ayant des idées communes, nos deux philosophes n'étaient pas toujours d'accord.

« Pour ce qui est de l'état de l'âme après cette vie, écrivait Descartes à la princesse Elisabeth, j'en ai bien moins connaissance que M. Digby. »

Digby expliquait tout par les causes occultes, la fermentation, les corpuscules, les effluves.

Une des inventions de Digby qui firent le plus de bruit, est celle de la poudre de sympathie « composée de vitriol pulvérisé et calciné et qui, répandue sur un linge teint du sang du blessé, devait arrêter aussitôt l'hémorragie et cicatriser la plaie, le blessé fût-il éloigné de plusieurs lieues ».

« Dans une assemblée publique, à Montpellier, il expliqua

dans un discours plusieurs fois imprimé les propriétés et la manière d'agir de cette poudre, d'après les principes de sa physique. »

Sa crédulité ne fut pas récompensée ; car toutes ces rêveries ne l'empêchèrent pas de mourir, à l'âge de soixante-deux ans, d'une pierre qui n'avait rien de *philosophal* (1).

*
* *

Des renseignements qui précèdent, quelques-uns me paraissent devoir être retenus au point de vue de l'histoire de notre enseignement :

1° Kenelm Digby était un tout jeune homme lorsqu'il eut l'occasion de voir en Espagne le héros de son fameux récit ;

2° Ce récit fut écrit plus de vingt ans après et probablement de mémoire, par un auteur qui se laissait volontiers aller à son imagination.

De là sans doute cette affirmation que le frère du Connétable *n'entendait pas le canon ;* de là aussi cette erreur qui lui fait dire que Bonet était un prêtre.

Enfin sans mettre en doute l'authenticité des faits, il convient de faire la part des exagérations du conteur. Et c'est grand dommage. La légende était si jolie : comme toutes les légendes, plus belle sans doute que l'histoire !

X...

---

## LE JOURNAL DE L'ÉLÈVE

Tous les instituteurs éminents de sourds-muets à commencer par Bonnet, l'un des premiers en date, ont été unanimes à recommander pour les élèves la tenue d'un cahier dans

(1) V. Chalmers, *Dictionnaire biographique général*

lequel ceux-ci consigneraient tous les faits les ayant intéréssés. Une telle pratique n'est donc plus à préconiser, elle a acquis droit de cité dans notre enseignement spécial. Cependant, faute d'en saisir suffisamment la raison d'être on n'en retire point toujours tous les avantages qu'elle comporte. Ainsi il semble que la dénomination de journal de classe donné ordinairement à ce cahier restreigne le choix des récits au seul domaine de l'école, si bien que la tâche des jeunes sourds consisterait à rédiger au jour le jour une sorte de mémorial des incidents survenus dans leur entourage, tout comme s'ils étaient de petits émules de Dangeau, l'historien du grand roi. Une telle manière de procéder nous paraît défectueuse parce qu'elle limite le nombre des faits à rapporter à des événements presque quotidiens, et qui, par cela même sont sans attrait pour les enfants : les raconter chaque fois qu'ils se renouvellent leur devient vite une besogne insipide.

Mais au lieu de critiquer un mode d'emploi peut-être sans partisans ne vaut-il pas mieux en préciser un présumé meilleur, d'autant plus que personne n'a jusqu'à ce jour, du moins à notre connaissance, indiqué amplement comment on devait user du journal de classe. Si nous adoptons pour le désigner une autre appellation : *journal de l'élève*, c'est afin de mettre en évidence que comprenant son utilité autrement qu'on ne le fait d'habitude nous nous en servons aussi différemment. Or lorsqu'on désire changer un usage, il faut de même en changer le nom car si l'on gardait l'ancien mot, ce serait assurer presque à coup sûr le maintien de la vieille coutume.

### *Confection du journal*

Tout d'abord l'élève sera libre de traiter tel sujet de récit qui lui conviendra, son journal sera l'énoncé de ce qu'il sait sur les personnes et les choses et non une liste chronologique d'actions. De son propre mouvement il racontera plutôt des faits anciens que récents à cause que les premiers déjà fixés dans sa mémoire se retracent à ses yeux avec plus

de relief; les seconds, quoique tout nouvellement observés, lui apparaissent comme confondus dans la masse de ses impressions présentes. Aussi lorsqu'un élève est invité à narrer un fait arrivé le jour même s'embrouille-t-il dans les détails qu'il veut tous marquer sans en omettre un seul. La narration est un modèle d'enchevêtrement. A quelque temps de là, s'il la relit elle lui semble lettre morte, car il a oublié les péripéties de la scène décrite, et les mots n'ont pas encore acquis pour lui la force de signification qui leur permet de rappeler les choses.

Au contraire si l'élève rapporte un événement dont il se souvienne de longtemps, il n'en cite que les incidents saillants, ceux-là qui l'émeuvent encore. Pour la lecture ultérieure de sa rédaction, le sens des mots ne lui échappera guère, car l'intelligence de ce qu'il aura raconté lui aidera beaucoup à saisir de nouveau la valeur des termes. C'est de même qu'on interprète avec plus de facilité un écrit étranger quand on sait de quoi il traite.

L'emploi du journal a donc pour but de fournir à l'élève la traduction correcte de ses pensées, de celles dont il aime à parler, qui le préoccupent le plus. Elles ne seront pas toujours telles que le maître le croirait volontiers. En voici un exemple topique emprunté en dehors de notre enseignement : — « Des parents pour récompenser leur jeune fils l'emmènent faire une promenade à Paris, lui montrent la tour Eiffel et les autres monuments et curiosités de la capitale ; de retour dans la famille, on interroge l'enfant sur ce qui l'a le plus intéressé : « C'est, dit-il après avoir réfléchi, le petit chien blanc qu'un monsieur portait sur son bras dans le jardin des Tuileries. »

De semblables puérilités ne sont que trop communes dans l'esprit de nos élèves sourds. On essaie bien d'éveiller leur curiosité sur des objets plus sérieux, mais ce serait ajouter un mal à un autre que de les laisser sans le moyen de dire leurs impressions de prédilection, si futiles soient-elles. Sur leur journal ils inscrivent donc ce qu'ils savent, ce qui leur plaît, puis remettent leur copie au maître qui la corrige en

s'imposant de traduire rigoureusement ce qu'a voulu dire chaque enfant. Il n'ajoute ni ne retranche rien sans l'en prévenir. Lorsque ce dernier transcrit ensuite son brouillon, c'est sa propre pensée qu'il reproduit en bon langage. Au cas où ses idées sont fausses, on les rédige tout de même dans le sens où elles sont dites, quitte à les improuver ensuite auprès de lui. Les nombreuses incorrections de son premier texte ne lui sont pas tenues à rigueur. Le maître substitue, sans témoigner aucun mécontentement, des locutions correctes à celles qui ne le sont point. Lorsque la rédaction mérite compliment il se montre cependant sobre d'éloges, car ce serait maladresse de sa part que d'attirer l'attention de son élève sur la contexture des phrases. Si cela avait lieu, l'écolier ne tarderait pas à perdre toute spontanéité pour écrire : il s'embarrasserait dans le choix des expressions, les remanierait sans fin, considérerait exclusivement la forme au détriment du fond ; en un mot, ne ferait plus rien qui vaille. Aussi ne sera-t-il félicité que sur la justesse de ses observations. Pour que sans fausse honte il laisse voir sa pensée à découvert, son instituteur doit jouer près de lui le rôle d'un confident discret et sympathique ne s'avisant jamais de tourner en moqueries les naïfs aveux qui lui sont faits, les accueillant plutôt avec intérêt. Bien certainement les premières copies sont informes et offrent un étrange mélange d'idées disparates. Mais à la longue l'élève s'accoutume à traiter un seul sujet à la fois ainsi que le fait son maître pour la composition des leçons de choses. Celles-ci lui servent de modèle de rédaction et de fond d'approvisionnement pour y puiser les locutions dont il a besoin pour rendre ses idées. Au commencement il ne relate que des enfantillages répétés à satiété. Puis il parvient à comprendre ce qu'on attend de lui. Alors s'il écrit de jet ce qui lui vient en tête après quelques instants de réflexion, la confection de son journal constitue un exercice très profitable pour l'acquisition de la langue. Le maître donne souvent après coup le titre qui convient aux faits racontés : par exemple, si l'élève a rapporté qu'un cheval s'était abattu dans la rue et que les personnes assises dans le véhicule avaient

été blessées, cette narration est intitulée : accident de voiture. De même sont enseignées, sans besoin d'aucune explication, des expressions complexes de ce genre : partie de plaisir, — promenade en bateau, — fête de village, — acte de courage, — etc.

Pour la correction du brouillon de l'élève, on se sert de préférence des mots qui lui sont le plus familiers afin de lui rendre aisée la lecture de son journal. En effet, il est invité de temps à autre à en revoir la teneur : au besoin, on lui en fait une obligation. D'ailleurs il éprouve quelque satisfaction à faire revivre ainsi ses sentiments et ses impressions. Pour nous, il y gagne surtout que les mots contractent une étroite adhérence avec sa pensée : qu'il s'accoutume peu à peu à exercer avec le secours de la parole. Il va de soi que les mêmes sujets seront traités plus d'une fois. Tous les ans l'élève renouvellera son journal. La matière n'en sera pas changée, il s'occupera des mêmes choses mais pour les approfondir davantage au fur et à mesure du développement de son intelligence, à l'essor de laquelle est subordonné celui du langage.

Tout partisan que nous soyons de l'emploi « du journal » on nous imputerait à tort d'en exagérer l'importance, de lui accorder une trop large place dans la classe. Selon nous, ce cahier ne doit y paraître que très peu. L'élève le confectionne en dehors du temps consacré aux études proprement dites. Ce doit être pour lui une sorte de distraction. Il y travaille à ses heures, surtout le jeudi et le dimanche, après l'achèvement de ses devoirs scolaires. Il n'est point tenu de fournir une rédaction à jour fixe. Il poursuit là, à son gré, une œuvre personnelle, libre et spontanée. C'est la liberté de penser à sa guise à côté de la contrainte imposée par l'enseignement régulier du maître.

La composition de son journal lui est un délassement aux travaux de la classe, de même que la culture d'un petit jardin repose l'ouvrier des labeurs de l'atelier. Après avoir appris sous la direction d'autrui, le jeune sourd trouve plaisir à penser sous sa seule inspiration. Si, à la fin du cours

d'instruction, ses réflexions sont exprimées sous une forme compréhensible pour chacun, que demander de plus comme résultat à l'enseignement des sourds-muets ?

L. Leguay.

---

## QUELQUES LIGNES D'HISTOIRE CONTEMPORAINE

*La Educacion*, revue d'enseignement publiée à Buenos-Ayres, a reproduit, dans ses numéros de mars et de mai derniers, une polémique des plus courtoises, engagée entre MM. F. de Asis Valls y Ronquillo, directeur de l'école municipale des sourds-muets et des aveugles de Barcelone et José F. Robles, directeur de l'Institut des sourds-muets de Rosario (République Argentine).

Cette petite querelle fut provoquée par une opinion, peu flatteuse, à la vérité, formulée par M. Robles relativement à l'enseignement des sourds-muets en Espagne.

Des deux articles écrits à cette occasion dans la Revue précitée, il nous paraît intéressant de retenir certaines affirmations qui jettent quelque lumière sur ce qui se pratique actuellement dans la péninsule ibérique.

Cette constatation présente d'autant plus d'intérêt qu'il s'agit de la nation qui revendique hautement pour l'un des siens, pour el Fray Pedro Ponce de Leon, l'honneur d'avoir inventé l'art d'instruire les sourds-muets et dont une autre illustration, le père Juan Andres, ne se contentant pas du seul mérite de l'invention, a dit (1) : « L'art d'enseigner aux muets à *parler* est un art essentiellement espagnol par l'in-

(1) Dell' origine e delle vicende dell' arte d'insegnara parlare ai sordi-muti, pages 58 et 59; Vienne, 1793.

vention, l'exposition, *comme aussi par la restauration et la propagation.* »

Sous ce titre : *Una respuesta al profesor Valls y Ronquillo*, M. Robles reprend un à un les griefs du directeur de Barcelone et s'efforce d'en faire justice.

Nous passerons sous silence ce que dit M. Robles, au sujet de l'enseignement en général, en Espagne, pour nous arrêter à ce qui concerne l'art qui nous intéresse de plus près.

## I

« *En Espagne, l'enseignement est plus en retard. A Barcelone, il y a deux Instituts dirigés l'un par M. Ronquillo et l'autre par la sœur Mariana. Tous deux suivent l'ancienne méthode* ».

Telle est la première assertion relevée par M. Ronquillo et que M. Robles justifie ainsi que suit :

« En me reprochant la phrase ci-dessus, M. Ronquillo la « fait suivre d'un point d'interrogation, laissant ainsi pa- « raître que l'expression finale *ancienne méthode* lui semble « inopportune et qu'il doute qu'il puisse y avoir une méthode « ancienne dans l'enseignement des sourds-muets. Cet éton- « nement de M. Ronquillo est aisé à concevoir : pour lui qui « n'accepte pas la méthode moderne, rien ne saurait être « plus neuf que le vieux.

« Et je suis certain, pour l'avoir constaté moi-même, que « la méthode ancienne a été pratiquée dans la *Maison pro- « vinciale de charité* jusqu'à mon arrivée à Barcelone et ce à « l'instigation de M. Ronquillo : j'en suis certain, parce que, « je le dis avec orgueil, j'ai travaillé pour la faire disparaître, « donnant, à cet effet, des leçons à la directrice, la distinguée « sœur Mariana, mettant entre ses mains pour guide un traité « d'articulation ainsi que des spatules et des cornets acous- « tiques. »

« Quelle satisfaction j'éprouvai lorsqu'au moment de mes « adieux la sœur Mariana me contait le résultat qu'elle obte-

« nait avec ses petits muets depuis qu'elle pratiquait la mé-
« thode orale.

« En ce qui concerne l'Institut dirigé par M. Ronquillo, je ne « puis mieux faire connaître la méthode et les procédés qui y « sont appliqués qu'en reproduisant les paroles du professeur « qui me fit visiter cet établissement : « Vous ne tirerez rien de « la méthode orale, me dit-il, les résultats ne récompensent pas « les efforts ; nous consacrons bien ici quelque temps à l'en- « seignement de la parole, mais tous les élèves ne sont pas « aptes à suivre ce système. »

II

« *La méthode orale, dit M. Ronquillo, n'a été adoptée, dans* « *son intégrité, par aucun des collèges visités par M. Robles* « *à l'Étranger, ni même dans celui dirigé par ce dernier.* »

A cela M. Robles de répondre : « Je me contenterai, pour réfuter l'assertion de M. Ronquillo, de m'appuyer de l'opinion des instituteurs européens, tels que MM. Casanova, directeur de Milan, Dubranle, censeur de l'Institution nationale de Paris, des directeurs des Instituts de Turin, Gênes, Sienne..., lesquels sont tous d'accord pour déclarer que comme moyen de communication et d'enseignement la *parole orale* doit être adoptée (1) et que seuls ne peuvent bénéficier de l'enseignement oral les individus dont l'appareil vocal est atteint d'un vice de conformation.

III

« *Ce qu'a adopté M. Robles, c'est la méthode mixte accla-* « *mée par le Congrès de sourds-muets, tenu l'année der-* « *nière à Paris, lequel a réprouvé la réforme proposée par le* « *Congrès de Milan en* 1880, *tendant à l'introduction de la* « *méthode orale pure et cela parce que cette dernière a été* « *reconnue impraticable.*

(1) *Norme relative all' accettazzione..*, page 2, Turin. — *Resoconto della commissione amministrativa per l'anno* 1888, page 14, Gênes, etc.

« Le Congrès de Paris, 1889, dit M. Robles, n'avait que faire de réfuter les actes du Congrès de Milan, ainsi qu'il ressort d'une déclaration de l'*Association amicale des sourds-muets de France*, ainsi formulée : Ce Congrès a uniquement pour but de constater les progrès accomplis depuis un siècle dans la situation morale, matérielle et intellectuelle des sourds-muets adultes ; *il n'aura donc nullement à s'occuper des méthodes d'enseignement qui, d'ailleurs, ne sont pas de sa compétence.* »

Des idées ainsi émises par l'honorable M. Ronquillo, il ne nous paraît pas inutile de rapprocher les lignes suivantes, publiées l'année dernière par M. D.-A. Pichardo y Casado, directeur du collège provincial des sourds-muets et des aveugles de Séville. « Toutes ces réserves formulées, nous nous joignons aux congressistes de Milan pour pousser avec eux et avec le même enthousiasme, *viva la palabra* (*vive la parole*). Mais nous ne pouvons et ne devons refuser ces mêmes acclamations au langage minique qui est le meilleur moyen de communication et d'enseignement à cause de sa simplicité et de son caractère d'universalité (1). »

Si nous en jugeons donc par les instituts de Barcelone et de Séville, nous voyons que l'Espagne n'est pas encore entrée résolument dans la voie du progrès et qu'elle n'a pas encore réalisé entièrement les vœux du père *Hervas y Panduro*, quand il disait : « Puissent les mesures habiles du gouvernement, puisse surtout l'initiative de la charité chrétienne faire *fleurir* et *fructifier* un art qui, né dans la péninsule ibérique, s'y implantera profondément pour projeter de tous côtés des branches dans l'immense empire espagnol, au grand avantage de la société civile et de la sainte religion (2). »

Constatons, en revanche, la généreuse et ardente initiative du zélé directeur de l'institut de Rosario, initiative d'autant plus louable qu'elle s'exerce dans un pays *neuf*, ren-

(1) *El Colegio provincial de sordo-mudos y de ciegos de Sevilla en la Exposicion Universal de Paris de* 1889. — Sevilla, 1889.

(2) *Escuela española de sordo-mudos, o Arte para enseñarles a escribir y hablar el idioma español.* — Madrid, 1795.

fermant 14,000 sourds-muets (3) et où l'on ne compte que deux Institutions : l'une à Buenos-Ayres, où mourut à la peine l'infatigable abbé Balestra, et l'autre à Rosario, fondée récemment par M. Robles et à laquelle l'activité de son directeur ne tardera certainement pas à donner le plus grand développement.

A. BOYER.

---

# RÉDUCTION DES LETTRES A LEURS ÉLÉMENTS PRIMITIFS

ET

## Art d'enseigner à parler aux Muets

**par JUAN PABLO BONET**

Attaché au service secret du Roi et à la personne du capitaine général de l'artillerie d'Espagne et secrétaire du connétable de Castille

*Dédié à Sa Majesté le Roi Don Philippe*

(Suite)

descabeço, as (*décapiter*)
descalabro, as (*blesser la tête*)
descalço, as (*déchausser*)
descanso, as (*se reposer*)
descargo, as (*décharger*)
descarillo, as (*démettre les mâchoires*)
descaso, as (*démarier*)
descerco, as (*abattre les murailles d'une ville*)
descerrajo, as (*lever la serrure d'une porte*)
desconcierto, as (*déconcerter*)
descuento, as (*décompter*)
desconfio, as (*se méfier*)
descorteso, as (*peler un fruit*)
descuido, as (*être négligent*)
desdeño, as (*dédaigner*)
desembaraço, as (*débarrasser*)
desempaño, as (*nettoyer*)
desencapoto, as (*ôter un manteau*)
desencadeno, as (*déchaîner*)
desencono, as (*calmer la colère*)
desenfreno, as (*débrider*)
desengaño, as (*détromper*)
desnudo, as (*déshabiller*)
desordeno, as (*déranger*)
despacho, as (*expédier*)
despalmo, as (*espalmer*)
despedaço, as (*dépecer*)
despeño, as (*précipiter*)
despierto, as (*éveiller*)
despiojo, as (*dépouiller*)
despliego, as (*déplier*)
desplomo, as (*écarter de l'aplomb*)
despojo, as (*déposséder*)

(3) Voir la *En tenanza*, n° 1. Rosario 1889.

espueblo, as (*dèpeupler*)
despunto, as (*émousser*)
descuello, as (*s'élever au dessus*)
destiemplo, as (*brouiller*)
destierro, as (*exiler*)
destilo, as (*distiller*)
desteto, as (*sevrer*)
destrozo, as (*détruire*)
desbarro, as (*glisser*)
desverguenzo, as (*agir avec imprudence*)
determino as (*déterminer*)
devano, as (*dévider*)
dexo, as (*laisser*)
dibujo, as (*dessiner*)
diezmo, as (*décimer*)
disciplino, as (*discipliner*)
disparo, as (*décharger*)
dispenso, as (*dispenser*)
disputo, as (*disputer*)
disimulo, as (*dissimuler*)
disipo, as (*dissiper*)
dilato, as (*dilater*)
divulgo, as (*divulguer*)
doblo, as (*doubler*)
doblego, as (*plier*)
domo, as (*dompter*)
dono, as (*donner*)
doro, as (*dorer*)
doto, as (*doter une fille*)

## E

eclipso, as (*éclipser*)
echo, as (*jeter*)
edifico, as (*édifier*)
elo, as (*geler*)
embaraço, as (*embarrasser*)
embargo, as (*séquestrer*)
embarro, as (*crépir un mur*)
embarco, as (*embarquer*)
embarniço, as (*vernir*)
embauco, as (*leurrer*)
embosco, as (*embusquer*)
emboto, as (*émousser*)
embraço, as (*prendre un bouclier*)
embriago, as (*s'enivrer*)
enmiendo, as (*corri*
empadrono, as (*enregistrer les contribuables*)
empalago, as (*dégoûter*)
empeno, as (*engager*)
emparejo, as (*appareiller*)
empeço, as (*commencer*)
empedro, as (*paver*)
empego, as (*poisser*)
empereço, as (*être paresseux*)
empino, as (*hausser*)
emplaço, as (*assigner*)
empleo, as (*employer*)
emponçoño, as (*empoisonner*)
empuno, as (*empoigner*)
empujo, as (*pousser*)
enageno, as (*aliéner*)
enalbardo, as (*bâter*)
enamoro, as (*inspirer de l'amour*)
enhasto, as (*lever*)
encabestro, as (*mener par le licou*)
encadeno, as (*enchaîner*)
encallo, as (*échouer*)
encamino, as (*guider*)
encanto, as (*enchanter*)
encapoto, as (*couvrir d'un manteau*)
encaramo, as (*lever*)
encarcelo, as (*emprisonner*)
encarniço, as (*nourrir de viande*)
encarto, as (*proscrire*)
encastillo, as (*s'obstiner*)
encajo, as (*enchâsser*)
encenago, as (*se vautrer*)
encero, as (*cirer*)
encerro, as (*enfermer*)
encomendo, as (*recommander*)
encono, as (*enflammer*)
encontro, as (*rencontrer*)
encorvo, as (*courber*)
encrespo, as (*friser*)
encuaderno, as (*relier un livre*)
encubo, as (*encuver*)
endereço, as (*redresser*)
endulço, as (*adoucir*)
enemito, as (*rendre ennemi*)
enfermo, as (*rendre malade*)

enfreno, as (*réprimer*)
enfrasco, as (*remplir des flacons*)
enfrio, as (*refroidir*)
engaño, as (*tromper*)
engasto, as (*enchâsser*)
engendro, as (*engendrer*)
engolfo, as (*gagner la pleine mer*)
engordo, as (*engraisser*)
engrudo, as (*coller*)
enhesto, as (*mettre droit*)
enearo, as (*regarder quelqu'un fixement*)
enlazo, as (*attacher*)
enlodo, as (*crotter*)
enojo, as (*fâcher*)
enramo, as (*couvrir de branches d'arbres*)
enredo, as (*embrouiller*)
enrejo, as (*griller une fenêtre*)
enrosco, as (*courber une baguette*)
ensayo, as (*essayer*)
ensalço, as (*agrandir*)
ensalmo, as (*guérir par enchantement*)
ensacho, as (*élargir*)
ensangriento, as (*ensanglanter*)
ensaño, as (*irriter*)
ensarto, as (*enfiler des perles*)
enseño, as (*enseigner*)
ensillo, as (*seller*)
ensucio, as (*salir*)
entablo, as (*planchéier*)
entero, as (*informer*)
entierro, as (*enterrer*)
entibio, as (*attiédir*)
entuerto, as (*tortuer*)
entro, as (*introduire*)
entrego, as (*livrer*)
entresaco, as (*trier*)
enturbio, as (*troubler*)
envicio, as (*gâter*)
escalo, as (*escalader*)
escarbo, as (*fouiller la terre*)
escapo, as (*délivrer*)
escaramuzo, as (*escarmoucher*)
escardo, as (*sarcler*)
escamo, as (*écailler*)
escatimo, as (*lésiner*)
escoto, as (*raccourcir*)
escucho, as (*écouter*)
escrudiño, as (*scruter*)
esfuerço, as (*encourager*)
espacio, as (*dilater*)
espanto, as (*épouvanter*)
esperio, as (*attendre*)
espermento, as (*expérimenter*)
espeso, as (*épaissir une liqueur*)
espio, as (*épier*)
espigo, as (*glaner*)
espino, as (*piquer avec des épines*)
espiro, as (*exhaler*)
esponjo, as (*éponger*)
espoleo, as (*donner de l'éperon*)
esquilmo, as (*récolter*)
esquivo, as (*esquiver*)
estanco, as (*arrêter le cours de l'eau*)
estraño, as (*éloigner*)
estercuelo, as (*fumer la terre*)
estimo, as (*estimer*)
estomago, as (*soulever l'estomac*)
estornudo, as (*éternuer*)
estrago, as (*ruiner*)
estrecho, as (*rétrécir*)
estreno, as (*étrenner*)
estrujo, as (*pressurer*)
estudio, as (*étudier*)
exercito, as (*exercer*)

## F

fabrico, as (*fabriquer*)
facilito, as (*faciliter*)
falto, as (*manquer*)
fatigo, as (*fatiguer*
fio, as (*confier*)
figuro, as (*figurer*)
filosofo, as (*philosopher*)
firmo, as (*signer*)
flaqueo, as (*chanceler*)
fuerço, as (*forcer*)
forcegeo, as (*forcer*)
formo, as (*former*)

fornico, as (*forniquer*)
frego, as (*frotter*)
friso, as (*friser*)
froto, as (*frotter*)
fructifico, as (*fructifier*)
fundo, as (*fonder*)

**G**

galleo, as (*cocher une poule*)
gargageo, as (*expectorer*)
gasto, as (*dépenser*)
gateo, as (*grimper*)
glorio, as (*se glorifier*)
glorifico, as (*glorifier*)
gloso, as (*gloser*)
golpeo, as (*frapper*)
gorgeo, as (*fredonner*)
goteo, as (*dégoutter*)
gozo, as (*posséder*)
graduo, as (*graduer*)
granizo, as (*grêler*)
gratifico, as (*gratifier*)
grazno, as (*croasser*)
guardo, as (*garder*)
guio, as (*guider*)
grito, as (*crier*)
guiso, as (*apprêter la viande*)
guesto, as (*goûter*)

**H**

hablo, as (*parler*)
halago, as (*caresser*)
hallo, as (*trouver*)
hambreo, as (*avoir faim*)
harreo, as (*animer les bêtes de somme*)
humillo, as (*abattre*)
harto, as (*rassasier*)
hechizo, as (*ensorceler*)
hermoseo (*embellir*)
hilo, as (*filer*)
hinco, as (*ficher*)

**I**

inhabilito, as (*rendre inhabile*)
inclino, as (*incliner*)
industrio, as (*instruire*)
infamo, as (*diffamer*)
informo, as (*informer*)
injurio, as (*injurier*)
inquieto, as (*inquiéter*)
interpreto, as (*interpréter*)
intrinco, as (*embrouiller*)
invento as (*inventer*)
invierno, as (*hiverner*)
juego, as (*jouer*)
junto, as (*joindre*)
juramento, as (*obliger par serment*)
juro, as (*jurer*)
justo, as (*être juste*)

**L**

labro, as (*travailler*)
ladro, as (*aboyer*)
ladrillo, as (*faire des briques*)
lanceo, as (*blesser avec la lance*)
lanço, as (*lancer*)
lavo, as (*laver*)
legitimo, as (*légitimer*)
levanto, as (*lever*)
libro, as (*délivrer*)
licencio, as (*licencier*)
lidio, as (*combattre*)
ligo, as (*lier*)
limo, as (*limer*)
limpio, as (*nettoyer*)
lisongeo, as (*flatter*)
loo, as (*louer*)
logro, as (*obtenir*)
lucho, as (*lutter*)
llego, as (*arriver*)
llamo, as (*appeler*)
llanteo, as (*se lamenter*)
llevo, as (*transporter*)
lloro, as (*pleurer*)

## M

machuco, as (*battre*)
maduro, as (*mûrir*)
madrugo, as (*être matinal*)
maestro, as (*être le maître*)
magullo, as (*meurtrir*)
malquisto, as (*semer la zizanie*)
mano, as (*têter*)
marco, as (*marquer*)
margino, as (*noter à la marge*)
mamo, as (*couler*)
martillo, as (*marteler*)
masco, as (*mâcher*)
mato, as (*tuer*)
matiço, as (*nuancer des couleurs*)
meo, as (*uriner*)
mello, as (*ébrécher*)
majero, as (*améliorer*)
medro, as (*croître*)
mendigo, as (*mendier*)
menguo, as (*décroître*)
menosprecio, as (*déprécier*)
menoscabo, as (*détériorer*)
meriendo, as (*détériorer*)
meso, as (*arracher les cheveux*)
mesuro, as (*donner un air modeste*)
mezclo, as (*mêler*)
mino, as (*miner*)
miro, as (*regarder*)
moqueo, as (*se moucher*)
modero, as (*modérer*)
mojo, as (*mouiller*)
molesto, as (*molester*)
mondo, as (*monder*)
monto, as (*monter*)
moro, as (*demeurer*)
mudo, as (*changer*)
multo, as (*condamner à l'amende*)
murmuro, as (*murmurer*)

## N

nado, as (*nager*)
navego, as (*naviguer*)
neceo, as (*dire des sottises*)
niego, as (*nier*)
negocio, as (*négocier*)
niñeo, as (*faire l'enfant*)
nombro, as (*nommer*)
noto, as (*noter*)
notifico, as (*notifier*)

(*A suivre.*)

E. Bassouls et A. Boyer.

---

# LES ACTEURS SILENCIEUX

Nos pères avaient, en l'utilité de toutes choses, une confiance imperturbable. Ils inventaient de candides histoires édifiantes pour finir sur cette morale: « Dieu fait bien ce qu'il

fait ! » Ils étaient néanmoins en grand embarras de tirer parti des lépreux qu'ils ne savaient point guérir, des fous qu'ils enchaînaient et de la douloureuse nation des muets et des aveugles. Nous sommes moins certains que ces pauvres êtres disgraciés soient utiles aux lois générales de l'harmonie, nous ne trouvons pas que de les avoir faits c'est si bien fait que cela, mais puisqu'ils existent, nous les prenons sous notre tutelle et nous nous efforçons d'adoucir, pour eux, les rigueurs d'une condition injuste.

L'abbé de l'Epée a donné aux muets un langage conventionnel qu'entendent tous les frères silencieux. C'est déjà une victoire sur la cruelle nature. Ce n'est pas assez, et voici qu'on se met en tête de demander aux muets d'apporter à l'art dramatique un concours tout à fait inattendu. « Mais pourquoi, dit M. Goguillot, n'emploierait-on pas les muets à jouer la pantomime, puisque ce spectacle est en ce moment si à la mode ? » M. Gaillard, secrétaire-général de la Société d'appui fraternel des muets de France, a repris cette idée dans un rapport, en répondant aux objections que l'idée a soulevées. « Mais vous avez là des artistes mimes incomparables ! » A première vue, l'idée n'est que séduction et si quelque chose surprend c'est qu'on n'y ait point songé plus tôt, mais à la réflexion les réserves se dessinent.

D'abord, ce genre charmant, cette « musique des yeux », ce rêve éveillé, ces strophes de gestes, toute cette éloquence du silence, n'a point les adeptes nombreux qu'on lui voudrait. Les efforts des frères Larcher ont permis de ressusciter, pour le plaisir de quelques délicats, une façon de spectacle qu'on croyait en complet discrédit ; mais la foule n'est pas encore conquise. Ou elle préfère le verbe triomphant qui exige du spectateur une attention moins soutenue ; ou elle rit sans partage aux clowneries anglaises, de ce rire douloureux, faux, énervé, suppliciant, des enfants qu'on chatouille. Où joueraient ces petits muets ? Comme débouché, la pantomime n'est pas l'idéal.

Puis seront-ils les mimes de la comédie, ces mimes pour tout de bon? Naturellement, cela ne fait aucun doute pour M. Gaillard. « Chaque fois que, par ma qualité de secrétaire général de diverses sociétés importantes de sourds-muets, dit-il, je suis appelé à leurs réunions, il m'est donné de remarquer tantôt un, tantôt deux ou trois sourds-muets se livrer, en attendant l'ouverture de la séance à des pantomimes absolument personnelles, où les signes conventionnels sont presque rares, et qui déchaînent chez leurs collègues un fou rire irrésistible. Le plus souvent c'est de la pantomime racontée, évoquant à vif des histoires vécues ou imaginées. Des fois, ce n'est pas une gaieté qui court parmi les spectateurs silencieux, mais une tristesse profonde; tantôt une épouvante glace les visages; tantôt une compassion les attendrit. C'est que le fait mimé, vrai ou non, a touché la corde sensible des cœurs, d'autant plus que les signes du mime vibraient de toutes les joies, de toutes les souffrances endurées par son cœur à lui, et que, tout comme un trouvère, il a exhalées en un poème de gestes, dont le sujet est mi-partie réel, mi-partie irréel, comme la plupart des œuvres littéraires. « Le style, c'est l'homme, » a dit Buffon. Or, si avec Littré on entend par style, « le langage considéré relativement à ce qu'il a de caractéristique ou de particulier, » le style du langage des signes est certainement la pantomime parce qu'elle frappe le plus par ses gestes simples et superbes, de même que le feraient des phrases simples et superbes.

En judicieux critique, M. Sarcey lui a objecté que les sourds-muets ne possèdent peut-être pas les premières qualités d'un bon mime: la mobilité de la physionomie et la vivacité du regard. Ils ont l'œil étonné, arrêté, presque terne, le visage immobile, l'air absent. Mais cette physionomie, paraît-il, serait celle d'un sourd qui marche seul ou qui se trouve isolé dans une compagnie d'entendants. On aurait au contraire observé qu'entre eux les muets, plus que les parlants, ont le regard d'une extrême mobilité, pétillant et malicieux. C'est que la grâce du visage, dans la pantomime, n'est pas un enjeu médiocre. Tout en critiquant les gestes des acteurs,

M. Gaillard convient que les jeux de physionomie sont d'autant plus expressifs qu'ils évoluent sur des minois futés et qu'ils sont soulignés par de caressantes inflexions de prunelles.

Trouverait-on de véritables muets ayant ces qualités indispensables ? M. Gaillard, après l'avoir juré au début de son étude, vers la fin se montre moins affirmatif. Entre temps, il avait vu l'*Enfant Prodigue*, « toute une vie de jeune homme condensée en quelques scènes silencieuses d'un pathétique superbe », et qui était jouée à la perfection par ce Pierrot si moderne, Félicia Mallet ; une inquiétude lui vint : « Des sourds-muets et des sourdes-muettes, se demandait-il à la sortie, arriveraient-ils jamais à ce niveau ? »

Il était d'autant mieux venu à se le demander que les exemples de muets qui abordèrent la scène sont rares. On n'a plus de noms à citer après Mme Adèle Lissenchels, danseuse à l'Opéra de Vienne, et — ceci est rétrospectif — Balestrier, sur le théâtre de Marseille, jouant le rôle de Théodore dans l'*Abbé de l'Épée.* Cette pièce de Bouilly a été reprise à l'Odéon. Mlle Sanlaville jouait le rôle de la sourde-muette ; « les entendants » l'ont trouvée irréprochable ; les muets ont été moins indulgents ; ils lui ont reproché de légères incorrections ; elle ne regardait pas avec assez d'intérêt les personnes qui parlaient, elle n'affichait pas assez cette curiosité toujours en éveil.

A ce propos, on s'est rappelé une anecdote de M. Legouvé sur Mme Talma qui joua le rôle de Théodore bien longtemps avant Mlle Rachel, laquelle le remplit à quinze ans : au cinquième acte, Théodore est assis dans le cabinet de l'avocat Franval, au milieu des autres personnages, mais sans être mêlé à l'action ; il lit. A une des premières représentations, une partie du décor se détacha et tomba avec grand bruit ; la salle entière s'écria, tous les acteurs se retournèrent, tous, sauf Théodore qui continua à lire ; c'est tout simple, il n'avait pas entendu, il était sourd. Ce n'est guère qu'un effet d'artiste tenant à étonner son public, mais ce n'est pas d'une rigoureuse vérité, car le moindre « grand bruit », pourvu

qu'il produise un certain ébranlement — surtout sur un plancher, dérange toujours le sourd. M[lle] Sanlaville n'est pas, on le voit, la seule qui ait exagéré les inconvénients de la surdité.

En admettant que ces griefs soient justifiés, la cause de la pantomime jouée par des muets ne serait pas encore gagnée. Les critiques s'adressent à une femme qui imitait un rôle de sourd-muet : les personnages des pantomimes ordinaires n'ont point le souci de cette imitation. Ce sont les acteurs d'une action idéale s'exprimant en une langue qu'on n'entend point, mais qu'on soupçonne. Les muets n'ont que leurs doigts tandis que ceux-là ont une voix, ils ont même une musique, mais si loin du réel qu'on ne la perçoit que sur la limite du vague ou du rêve... Ce ne sont pas des êtres matériels, à proprement dire ; ce sont nos ombres réfléchies. La pantomime est comme un miroir qui nous renvoie, mais fuyante et insaisissable, l'image de notre propre humanité.

Les petits muets, qui sont des phénomènes, nous donneraient-ils cette sensation de l'immatériel ? Nous ne le pensons point. Toutefois, l'expérience ne se fait pas moins originale à tenter ; cela s'est fait déjà, d'ailleurs, sans ridicule. D'après M. le chanoine de Haerne, les sourds-muets de Berlin jouent des scènes en langue mimique. A New-York, le 14 avril dernier, une grande représentation théâtrale mimique était donnée au « Central Opera House » par les sourds-muets de l'*Empire State association of deaf-mutes*. Et le plus curieux, est que les sourds-muets, sachant qu'une grande foule d'entendants devaient venir assister à leur fête, avaient compris la musique dans le programme, pour les intermèdes, s'entend. Des solennités de ce genre ont lieu plusieurs fois par an à New-York. « Le succès est toujours assuré, dit leur chaleureux avocat, les recettes fructueuses et le produit des bénéfices de quelques-unes est consacré à des asiles pour les sourds-muets âgés et infirmes ; encore une chose dont nous manquons en France. »

S'il ne fallait que quelques petites fêtes de ce genre pour n'en plus manquer, on serait bien coupable de ne pas les

entreprendre. Peut-être aussi serait-ce l'occasion de nous délivrer d'une arrière-pensée, car nous avons vu les artistes du *Cercle funambulesque*, et, en dépit des bonnes raisons de MM. Gaillard et Goguillot, nous persistons à nous imaginer qu'il faut avoir pu parler pour pouvoir se taire avec tant d'éloquence.

(*Extrait du Journal l'Eclair.*)

---

## NÉCROLOGIE

Nous avons le regret d'annoncer la mort de M. le **Dr René Calmettes**, médecin-adjoint de l'Institution nationale des sourds-muets de Paris, chevalier de la Légion d'honneur.

Le Dr Calmettes, qui, par ses travaux et par sa compétence spéciale, s'était acquis une réputation méritée dans la science otologique, est décédé le même jour que notre collaborateur Ludovic Goguillot, le 26 octobre 1890, à l'âge de 39 ans.

---

## INFORMATIONS

**Par arrêté de M. le ministre de l'intérieur** M. le Dr Ménière, chevalier de la Légion d'honneur, a été nommé médecin-adjoint de l'Institution nationale des sourds-muets de Paris, en remplacement de M. le Dr Calmettes, décédé.

*
* *

Le 24 novembre, l'Institution nationale a célébré le **178e anniversaire de la naissance de l'abbé de l'Épée.**

Comme d'habitude, les élèves avaient décoré la cour d'honneur de l'Institution au milieu de laquelle se trouve la sta-

tue du fondateur de l'Institution, œuvre du statuaire S. M. Félix Martin. Le soir, ils ont assisté à une séance de prestidigitation, donnée par M. Belleval dans la salle des exercices.

*
* *

Deux jeunes maîtres de l'Institution nationale ont été appelés à faire cette année leur service militaire conformément à la nouvelle loi sur le recrutement de juillet 1889.

Ces deux maîtres ont quitté l'Institution le 11 novembre dernier. L'un, M. Liot, est au 130e de ligne au fort de Charenton; l'autre, M. Vathaire, est au 46e de ligne à Auxerre.

*
* *

On annonce de Copenhague la mort de M. Malling-Hansen, directeur, depuis cinquante ans, de l'Institution danoise des sourds-muets. M. Malling-Hansen était connu des savants du monde entier pour ses études sur la croissance des enfants. Depuis 1862, il pesait chaque jour tous les élèves de son Institution, et le résultat de ses observations a été publié dans un ouvrage qui est traduit dans toutes les langues modernes.

M. Malling-Hansen avait observé ce fait curieux que lorsque le poids augmente la taille reste stationnaire et *vice versa*. Le maximum de la croissance de la taille se produit, suivant lui, dans les mois d'avril à juillet. Quant au poids, il atteint son maximum d'août à décembre.

*
* *

### Pour les sourds-muets

Le 27 octobre, à trois heures, a eu lieu dans l'amphithéâtre de l'Institution des sourds-muets, rue de l'Abbé-de-l'Épée, le tirage de la tombola organisée au profit de l'œuvre par les dames bienfaitrices de l'arrondissement.

La cérémonie était présidée par Mme Rolles, sœur de

M. Jacques, député de la Seine, assistée du commissaire de police du quartier, et des dames patronesses, Mmes Lavigne, Rousseau, Chaguet, etc... Mme Rolles a prononcé une allocution émue en faveur des jeunes protégés de l'œuvre.

« Nous nous estimerons heureuses, mesdames, a-t-elle dit, si notre zèle et notre dévouement ont été à la hauteur des nobles sentiments qui vous animent, et si nous vous avons représentées dignement devant ces déshérités de la fortune que vous aimez et que vous assistez sans orgueil et sans autre récompense que le témoignage de votre cœur satisfait d'avoir ainsi procuré quelques consolations à ceux qui souffrent ! »

Ces paroles ont été saluées à plusieurs reprises par de nombreux et chaleureux applaudissements.

Le tirage de la tombola a eu lieu ensuite, et la cérémonie a pris fin à cinq heures.

*
* *

Ainsi qu'elle l'avait décidé dans sa réunion du dimanche 19 octobre, la **Ligue pour l'union amicale des sourds-muets** a célébré le dimanche 23 novembre dernier, le 178e ANNIVERSAIRE DE LA NAISSANCE DE L'ABBÉ DE L'ÉPÉE par un banquet qui a eu lieu sous la présidence de M. VICTOR COLAS, trésorier de la *Société d'appui fraternel*, et frère du dessinateur bien connu, Auguste Colas.

*
* *

Nous recommandons à ceux de nos lecteurs habitant Paris, ayant à faire exécuter des travaux ou des réparations d'horlogerie, la maison de M. Victor Thierry, 23, boulevard Henri IV, qui est peut-être le seul sourd-muet établi en boutique à Paris. Il est juste d'ajouter qu'il est secondé admirablement par sa très charmante fille aînée, Mlle Victorine Thierry, laquelle, jouissant de la plénitude de ses sens, a tout ce qu'il faut pour faire une de ces alléchantes commerçantes comme on n'en trouve qu'à Paris.

M. V. Tierry est l'inventeur d'un réveil-matin pour sourds et sourds-muets.

Notre collaborateur, M. Gaillard, nous en reparlera dans un de ses articles soit sur les *sourds-muets inventeurs*, soit sur les *sourds-muets négociants*.

## REVUE DES JOURNAUX

**La Gazette des sourds-muets.** — Le journal *L'abbé de l'Epée*, publication pour les sourds-muets, ayant cessé de paraître depuis plusieurs mois, a été remplacé par une autre feuille mensuelle, la *Gazette des sourds-muets* laquelle s'imprime à Epinal. Comme sa devancière, elle ne s'occupera presque exclusivement que du *monde sourd-muet;* il y a lieu d'espérer qu'elle lui donnera satisfaction.

## BIBLIOGRAPHIE

M. Henri Gaillard, secrétaire général de la Société d'appui fraternel des sourds-muets, vient de réunir en une brochure les articles qu'il a publiés dans la *Revue internationale* sur l'utilisation des sourds-muets comme artistes mimes. Nos lecteurs se rappellent que ces articles étaient adressés à l'un des premiers, sinon au premier de nos critiques, M. Francisque Sarcey.

M. Chambellan, ancien professeur à l'Institution nationale des sourds muets de Paris, président de l'Association amicale des sourds-muets, vice-président de la Société centrale d'éducation et d'assistance pour les sourds-muets en France, vient de publier le compte rendu du congrès international des sourds-muets de 1889. Ce Congrès, unique en son genre, a eu cinq ou six séances et a traité des questions fort intéressantes, telles que :

1° *Le sourd-muet dans la société.* Sa situation morale et matérielle dans les diverses parties du monde;

2° *Le sourd-muet au travail.* Professions exercées ; salaires ;
3° *Le sourd-muet en famille.* Mariages ; enfants ;
4° *Le sourd-muet et les lois de son pays.* Les bienfaiteurs des sourds-muets, depuis l'abbé de l'Epée jusqu'à nos jours.

On peut se procurer cet ouvrage au siège de l'Association amicale des sourds-muets, à la mairie du VI° arrondissement, place Saint-Sulpice.

---

**Petit cours méthodique et intuitif de langue française,** à l'usage des écoles de sourds-muets. — *Livre de lecture D,* par M. Snyckers, directeur des études à l'Institut royal des sourds-muets de Liège.

Le livre de lecture D, destiné à la cinquième année d'études (1), vient s'ajouter à la série des livres A, B, C, du même auteur, dont on trouvera l'analyse dans le numéro de la *Revue Internationale,* de décembre 1888.

On ne peut qu'applaudir aux efforts de l'honorable directeur des études. de Liège tendant à doter le sourd-muet d'un cours gradué de lecture.

L'extrême rareté des livres composés spécialement pour nos élèves, donne encore plus de prix aux productions de M. Snyckers.

Le livre D est divisé en trois parties : 1° Arts et métiers ; 2° les trois règnes de la nature ; 3° sujets divers et historiettes.

Il constitue un excellent recueil de leçons de choses, de lectures instructives et morales.

Dans le but de faciliter la tâche du professeur et de permettre à l'élève de donner la mesure de son travail personnel, l'auteur fait suivre chaque sujet d'exercices d'application consistant en : 1° questionnaire ; 2° conjugaison, en phrases complètes, des principaux verbes de la lecture ; 3° phrases à construire avec des verbes, des substantifs ; 4° phrases à compléter ; 5° reproduire la lecture de mémoire ; 6° la transcrire en changeant le genre, le nombre, etc.

Une remarque générale prévient que « ces exercices d'application doivent se faire *oralement,* avant d'être faits par *écrit* ».

Cette recommandation est d'autant plus nécessaire que certaines leçons nous paraissent être au-dessus de la portée des élèves de cinquième année et donneront lieu à force explications de la part du maître.

Toujours infatigable, M. Snyckers nous annonce la publication prochaine des *Notions élémentaires de grammaire française et de style,* à l'usage des écoles de sourds-muets. *Livre de lecture E.*

A. Boyer.

(1) Le programme de cinquième année qui figure en tête du livre D est à peu près conforme à celui de l'Institution nationale de Paris.

---

*L'Éditeur-Gérant,*

Georges Carré.

Tours, imprimerie Deslis Frères.

REVUE INTERNATIONALE
DE L'ENSEIGNEMENT DES SOURDS-MUETS
Tome VI. — N° 10. Janvier 1891.

# ENCORE UN MOT SUR LA PANTOMIME

A mon tour je demande la parole pour rappeler quelques vérités dont on ne paraît pas avoir suffisamment tenu compte dans ce débat :

1° On s'imagine volontiers que le sourd-muet illettré mime clairement : c'est une erreur. Le premier instituteur venu vous dira que rien n'est moins clair, moins précis que sa pantomime en dehors de l'expression de quelques besoins. Interrogez ceux qui leur servent d'interprètes auprès du tribunal : ils vous diront combien cette langue (si tant est que ce soit une langue) est rudimentaire et insuffisante ; ils vous diront quel est leur embarras lorsqu'ils ont affaire à des sourds-muets sans instruction.

Mais ce n'est pas aux sourds illettrés qu'on demandera de jouer la pantomime. — Parlons des autres.

2° J'ai le triste privilège d'être déjà vieux dans le métier d'instituteur de sourds-muets. J'ai appris les signes, que dis-je, je les ai enseignés. Je suis donc bien placé pour les connaître un peu. Eh bien! lorsque j'assistais à des pantomimes jouées par mes élèves (je le dis tout bas de peur d'être lapidé) je ne comprenais pas toujours. C'est que, dans la langue des sourds instruits et de leurs maîtres, la pantomime disparaît constamment sous les signes conventionnels. Et l'habitude, cette seconde nature, aidant, on ne distingue bientôt plus les signes naturels des autres. Voyez plutôt ce qui s'est passé au Congrès de Milan. Après une longue discussion à laquelle prirent part un grand nombre de maîtres fort distingués, il fallut renoncer à tracer la limite

qui sépare la pantomime du langage des signes proprement dits. N'est-il pas à craindre que, malgré eux, vos mimes sourds-muets ne fassent la part trop large à ces conventions qui leur sont si familières, mais que le public ignore complètement.

3° L'article de l'*Eclair* publié dans le précédent numéro de la *Revue* fait très justement remarquer qu'il y a, dans l'art de la pantomime, tout un côté idéal, immatériel, que les artistes doués de tous leurs sens rendront au moins aussi bien que des sourds-muets.

C'est que la pantomime n'est pas la reproduction pure et simple d'une série de faits et gestes; elle comprend aussi les *sensations*, les *sentiments*, les *pensées* que ces actions font naître. Que le sourd-muet soit très exact au point de vue photographique, je le veux bien ; mais au point de vue philosophique? Nous donnera-t-il « ce miroir qui nous renvoie fuyante et insaisissable l'image de notre propre humanité ».

Chacun sait qu'il ne suffit pas de transporter au théâtre une tranche saignante de la vie réelle pour faire une bonne pièce. Il ne suffira pas davantage pour faire une bonne pantomime de faire revivre à la scène une série d'actions parfaitement imitées. — Croyez-vous donc que le sourd-muet rendra mieux que les autres l'esprit, l'*âme* de la pantomime?

4° Enfin il est un dernier point, plus délicat à toucher, mais qu'il me faut pourtant signaler. La pantomime reproduit toutes les sensations, même celles qui dépendent de l'ouïe. En suivant le jeu de tel ou tel artiste, vous, spectateur, vous l'entendez (vous croyez l'entendre du moins), vous percevez ses discours, ses explications, ses menaces; vous entendez, comme lui, les paroles d'amour qui le transportent, la musique qui l'enivre, le bruit qui l'effraye, la voix connue qui le pénètre d'un doux émoi ou le fait tressaillir de peur. Il y a là tout un monde de sensations et d'idées fermé à l'artiste privé d'ouïe et qui constitue en faveur de l'autre une supériorité incontestable.

Il serait cruel d'insister.

Mais, m'objectera-t-on, s'il s'agit de tenir un rôle de sourd-muet, comme dans la pièce de Bouilly, vous ne pouvez nier que le sourd-muet sera plus vrai que mademoiselle Sanlaville et que ne le furent madame Talma et mademoiselle Rachel elle-même. — Certes nôtre sourd-muet sera plus vrai, et il plaira assurément davantage aux spectateurs sourds-muets qui pourraient se trouver dans la salle.

Quant au public, j'ai idée que ce sourd-muet nature le touchera moins que l'autre, — celui qui était représenté par madame Talma, par exemple, et qui restait les yeux obstinément fixés sur son livre, alors qu'un décor tombait avec fracas sur le plancher de la scène.

Ce que le public demande avant tout à l'artiste, c'est de lui faire un sourd-muet non pas tel qu'il est, mais tel que lui, public, se l'imagine. A ce point de vue encore, l'artiste doué de tous ses sens est mieux placé que l'autre pour connaître la pensée du spectateur et répondre à son attente.

Enfin me sera-t-il permis de constater que si le mime ne parle pas, il ne lui est pas défendu d'accompagner ses gestes de bruits, d'onomatopées, de cris qui les expliquent, les commentent, les font vivre. Paul Legrand rend si drôlement les soupirs d'un homme qui s'étrangle. Mademoiselle X produit de si jolis effets par le seul bruit de ses baisers, etc...

Aussi, pour conclure, engagerai-je messieurs les artistes mimes à consulter les sourds-muets qui leur fourniront d'utiles indications ; et vous, mes chers amis, contentez-vous de ce rôle de professeurs.

M'est avis qu'il devrait suffire à la satisfaction de votre amour-propre.

X.

# HILL & VATTER

**Étude comparée de leur enseignement de la Langue au premier degré et au degré moyen**

Par J. Kerner

*Traduit de l'allemand par* F. Rau *et* C. Dufo de Germane

(*suite*) (1)

Les transformations opérées par Hill dans l'enseignement des sourds-muets ont été très importantes et l'on peut dire avec raison que la direction qu'il lui a imprimée marque une ère nouvelle dans l'histoire de notre méthode.

Ce qui manque au sourd-muet, « c'est notre langage conventionnel, le moyen ordinaire de communication et le plus sûr. Aussi non seulement il est isolé au point de vue intellectuel, mais encore chez lui la pensée est rare et pauvre. » Hill examine donc deux points importants : 1° les rapports du sourd-muet avec la société humaine ; 2° son état intellectuel. Voici de quel côté il dirigeait ses premiers efforts :

1° Il voulait « enseigner la langue au sourd-muet uniquement dans un but pratique, comme un moyen de communiquer et de vivre avec ses semblables ». D'après lui la *parole* est seule capable d'atteindre ce but. Pour la même raison, « il ne faut pas que la langue soit pour le sourd-muet un talent d'apparat, une façon de traduire sa pensée qu'il regarde comme inutile, facultative et embarrassante, qu'il emploie par force et à contre-cœur et qui ne tarde pas ainsi à se perdre, comme une langue étrangère dans notre patrie. Or c'est surtout quand on développe d'abord les signes comme une

(1) Voir la *Revue Internationale* du 1er décembre 1890.

forme particulière de la pensée, c'est quand on s'en sert pour enseigner la langue qu'elle prend et conserve pour le sourd-muet ce caractère artificiel. » La parole doit « s'unir à la pensée *sans intermédiaire*. Car elle est sans contredit la messagère la plus commode de nos pensées et la plus conforme à la nature humaine. Elle permet non seulement de penser vite, mais encore de communiquer sa pensée. » En se prononçant dans ce sens, Hill préconisait l'*association immédiate* de la parole qu'il prenait en même temps comme base et comme moyen d'enseignement pour le développement progressif de l'intelligence et de la langue. Enfin si nous considérons son but pratique, la langue doit devenir pour le sourd-muet une sorte de « fonction organique », c'est-à-dire un besoin de son existence. Pour se conformer à ce principe, Hill, étudiant la vie de très près, en recherchait les exigences et déduisait de là ses procédés.

En ce qui concerne l'état intellectuel du sourd-muet « l'enseignement de la langue doit avoir pour objet de cultiver ses facultés intellectuelles et de développer ses idées ». C'est pourquoi « il doit comprendre non seulement les formes du langage, mais encore un enseignement de choses ». Dans ce but, Hill conduit son élève en présence des objets, afin d'éveiller en lui des idées. Il fait naître ainsi chez l'enfant le besoin de se servir de notre langage et sans aucun intermédiaire, il associe à la pensée le terme qui en est le *signe* (1) dans notre langue. Chez le sourd-muet comme chez nous, les idées s'associent immédiatement à ces *signes* empruntés à notre langue, qui deviennent ainsi pour lui un véritable besoin parce qu'il n'en a pas d'autre à sa disposition. « C'est ainsi que Hill introduisit dans l'enseignement des sourds-muets un cours méthodique de leçons intuitives qui devaient être faites par la parole et favoriser ainsi les progrès de la méthode orale » (Walter). Auparavant on n'avait pas d'autre guide que les règles grammaticales, tandis que Hill composa son cours de langue d'après des données rationnelles et objectives, en

(1) L'allemand dit Sprachzeichen, le signe de langue, c'est-à-dire le terme qui sert à *représenter* l'idée dans notre langue.

répartit les matières dans des sphères d'instruction déterminée et les enseigna ainsi à son élève. Le côté formel (1) de la langue se développait donc plutôt occasionnellement. Hill cherchait simplement à éveiller chez l'enfant ce sens intime du langage qui est le guide le plus sûr, celui-là même que l'entendant acquiert avant d'aller à l'école.

Tandis que la période précédente est celle de l'enseignement *formel* de la langue, la direction choisie par Hill inaugure celle de l'enseignement *matériel.* En effet les notions et les connaissances avec les expressions correspondantes y sont données au sourd-muet dans un enchaînement logique et objectif : c'est donc le côté matériel, celui du vocabulaire qui prédomine.

Pour le développement général de la langue, Hill se laissait guider par ce principe : « *Il faut développer la langue chez le sourd-muet, comme la nature la fait naître chez l'enfant normal.* » Ce principe a donné lieu à de fausses interprétations. Beaucoup de disciples de Hill l'ont appliqué dans un sens trop large et ont voulu enseigner la langue au sourd-muet sans aucun ordre, ni méthode. Comme le dit Sœder, en s'exprimant ainsi, Hill voulait seulement montrer la simplicité de son procédé.

Les extrêmes se touchent; c'est une loi psychologique. Seulement lorsque l'esprit humain a expérimenté les deux systèmes opposés, il trouve plus facilement le juste milieu. C'est ce qui advint pour notre méthode d'enseignement de la langue. Avant Hill, le côté formel était presque tout. Hill et ses imitateurs, rebutés par le caractère exclusif et peu naturel de ce procédé, accordèrent toutes leurs préférences au côté matériel. Mais les partisans de Hill, ayant adopté ce système d'abord très juste, ne tardèrent pas à tomber dans l'exagération et beaucoup d'entre eux abandonnèrent toute méthode dans l'enseignement des formes du langage.

D'un autre côté, il est incontestable que poser un pareil principe c'est méconnaître la nature et la condition du sourd-

(1) C'est-à-dire l'enseignement des formes du langage. Voir la *Revue* du 1er décembre 1890.

muet. L'enseignement ordinaire de l'école ne saurait placer le sourd-muet dans les conditions où se trouve l'entendant au milieu de son entourage; par conséquent, il est impossible de procéder exactement de la même façon pour lui apprendre sa langue. (Voir Sœder.)

Voici l'opinion du Dr Gude sur cette matière: « La condition du sourd-muet n'est pas du tout la même que celle de l'enfant normal en ce qui concerne l'acquisition de la parole. La différence est tellement tranchée que les instituteurs de sourd-muets ont pu discuter pendant longtemps la possibilité d'enseigner la parole à la généralité des sourds-muets. » Dans une argumentation pleine de finesse et d'esprit, le Dr Gude explique ensuite combien il est difficile d'appliquer un pareil principe, surtout pour l'articulation proprement dite. En ce qui concerne la partie intuitive-objective et la partie formelle, si nous considérons plus attentivement le développement de la langue chez l'enfant, nous nous apercevons que, même de ce côté, les éléments qui lui procurent le succès ont leur origine dans l'existence même du sens de l'ouïe. (*Principes et éléments*, par le Dr W. Gude.)

De plus la nature ne peut faire atteindre à notre langage qu'un certain degré de développement, celui qui correspond à l'instinct de conservation très différent suivant les lieux, les époques, le genre de vie, etc. Il se produit alors un arrêt et l'homme ne peut aller plus loin sans un enseignement approprié et méthodique.

Or l'instruction scolaire ne doit pas seulement donner satisfaction à l'instinct de conservation de l'enfant; elle doit se préoccuper non seulement du présent, mais encore de l'avenir, c'est-à-dire du développement et de l'existence future de l'élève. On ne peut donc jamais enseigner la langue à l'école de la même façon que la nature l'apprend à l'entendant.

Hill a parfaitement raison de soutenir que « l'enseignement de la langue au sourd-muet doit comprendre non seulement les formes du langage, mais encore un enseignement de choses qui lui fournisse des connaissances et des idées et sans lequel il n'y a pas de langue possible ». En exposant et

en faisant valoir cette opinion, il a en quelque sorte introduit, dans l'enseignement des sourds-muets, la seconde moitié du développement de la langue. Mais il n'a pas réussi à atteindre la perfection au point de vue méthodique. Pour cela il faut arriver à associer et à combiner l'enseignement formel et l'enseignement matériel. Hill n'a pas résolu ce troisième problème si important. Il a attaché trop d'importance à l'enseignement matériel et il a ainsi porté préjudice à tous les deux. Comme dit Walther, les principes posés par lui ont porté le dernier coup aux grammairiens. C'est en les prenant pour guide qu'on a cherché partout à réformer l'enseignement des sourds-muets, mais à la longue ils ont fini par être contestés. Dans ces conditions, les maîtres les plus éminents de notre époque ne pouvaient manquer d'apporter le secours de leurs lumières, afin d'achever l'œuvre commencée. C'est ce qui a été tenté par J. Vatter, le directeur de l'institution de Francfort, qui procède de la même façon que Hill, c'est-à-dire qu'il joint la théorie à la pratique.

(*A suivre.*)

---

## SUPPRESSION DES LECONS PAR PHRASES DÉTACHÉES

---

L'usage des leçons par phrases sans liaison de sens entre elles devrait être banni sans retour non seulement de l'enseignement des sourds-muets mais aussi de celui de l'école primaire. C'est un reste des errements pédagogiques lorsque l'instruction était donnée toute mécaniquement à des enfants dont on ne cultivait guère que la mémoire. Depuis longtemps on l'a répété, ils avaient à retenir le mot à mot et non l'esprit des leçons. Au lieu d'attirer leur attention sur la signification

des termes, on leur faisait remarquer de préférence le rôle syntaxique de ceux-ci. Quoique réprouvée cette pratique n'est pas aussi délaissée qu'on le croit trop volontiers. L'étude grammaticale des mots semble toujours de grande importance. Pourquoi n'accepte-t-on pas de même qu'il n'est nullement nécessaire de se livrer à cette étude sur des propositions se succédant sans rime ni raison. Comme souvenir personnel, il nous souvient que, jeune écolier, nous avons eu parfois pour devoir d'analyse logique quelques phrases rassemblées au hasard. C'était dans ce genre : « Les Gaulois étaient braves, hardis et hospitaliers. — Ne t'attends qu'à toi seul. — L'homme est un dieu tombé qui se souvient des cieux .» Le joli rapprochement d'idées à analyser très logiquement! Faut-il déclarer que maints instituteurs ont longtemps agi de même. Les journaux et revues de l'enseignement primaire rejettent enfin le procédé en question. Ils ne fournissent plus comme modèles des devoirs extravagants quant à la suite des idées exprimées. Voici pris, entre mille, un des exercices d'autrefois, lequel avait pour but de faire établir une liste soit de noms, soit de verbes ou d'adjectifs :

*Le soleil a paru. Ce matin, Alain est allé en promenade. Plus fait douceur que violence. La poule chante après avoir pondu. L'enfant sage sera récompensé. Le régiment a passé dans le village. Ce livre est vieux. La salade est trop salée.*

Présenter le tableau d'une telle incohérence dans la liaison des idées, c'était oublier manifestement l'influence prépondérante de l'imitation en fait d'éducation : en effet, comment y avait-il lieu d'espérer, que d'après de semblables exemples, des élèves contractassent jamais l'habitude de penser, de réfléchir et de raisonner avec suite. C'est toujours là cependant le résultat le plus important à attendre de la première instruction, et tout doit contribuer à l'obtenir. A ce sujet, M. Oct. Gréard, vice-recteur de l'Académie de Paris s'exprime ainsi :

« C'est l'école qui décide du développement des facultés « intellectuelles et morales de l'enfant : aussi ce qu'il y ap-« prend vaut-il moins, quel qu'en soit le prix, que la façon

« dont il l'apprend (1). » Voilà nettement précisée la raison à invoquer pour condamner l'emploi des leçons par phrases détachées.

Pour que des enfants s'accoutument à penser avec ordre, le mieux est d'enseigner constamment par leçons présentant chacune un sens complet. A l'encontre de cela dès qu'il s'agissait d'étudier la langue, on s'occupait tout aussitôt des rapports grammaticaux pour laisser entièrement de côté le fond du sujet traité et ne plus considérer que la forme ; c'était à tel point que le plus souvent il n'était même pas besoin d'un texte : les premières phrases venues suffisaient. Donc les instituteurs imbus de cette méthode, exerçaient *à vide* l'intelligence des élèves : pour leur apprendre à manier la langue (ce qui est le but de la grammaire pratique), ils croyaient peu nécessaire d'expliquer la valeur des idées exprimées ; du moins, cela entrait fort peu dans leurs préoccupations. Une telle coutume a été heureusement supprimée. A son tour, l'école répète avec vérité : la lettre tue, l'esprit vivifie. Former l'esprit au lieu de le bourrer est un vieux précepte maintenant rigoureusement pratiqué, mais dont l'application se trouve cependant un peu contrariée par la prévision d'examens ou de concours. Quelques grands avantages qu'offrent ceux-ci, ils ont le petit inconvénient d'inciter plus que de raison à la culture de la mémoire les élèves parlant plus sûrement de souvenir que par réflexion. Et puis les examinateurs, presque toujours un peu pressés par le temps, s'arrêtent volontiers à la surface.

Ce serait jouer sur les mots que de faire une distinction entre les leçons et les devoirs pour admettre, en faveur de ces derniers, les phrases détachées. Donnés sous cette forme, leçons et devoirs encourent la même réprobation. Mais qu'appelle-t-on devoir en pédagogie scolaire ? un travail sur une leçon. Celle-ci n'étant jamais incohérente celui-là ne le sera pas non plus. N'est-ce point rationnel qu'une liste de noms ou de verbes soit relevée dans un récit suivi plutôt que dans un ensemble discordant de propositions. Si tant est que la

(1) L'enseigement primaire.

grammaire doive encore paraître, contrairement à l'avis de penseurs éminents, au premier plan du cours d'instruction, qu'au moins les valeurs syntaxiques et significatives des termes soient toujours étudiées conjointement.

De plus, tout devoir est mal conçu s'il n'est pas donné d'après une vue générale : l'un des meilleurs, pour l'étude du langage, consiste assez souvent à attribuer à une même idée tous les différents noms qu'elle reçoit selon le rôle des êtres auxquels elle se rapporte. Par exemple, on demande l'énumération des diverses appellations relatives à ceux qui commandent et à ceux qui obéissent :

*Le professeur commande à ses élèves ;*
*Le père commande à ses enfants ;*
*Le maître commande à ses domestiques ;*
*Le patron commande à ses ouvriers, etc.*

Dans un autre devoir, il faudra indiquer le lieu où s'exerce le commandement :

*Le professeur commande dans la classe, etc.*

ou bien nommer les personnes auxquelles obéissent des élèves, des enfants, des domestiques, des ouvriers, etc.

Voici encore quelques exemples de devoirs élémentaires de ce genre, dits d'invention, et dont le nombre devient heureusement de plus en plus grand dans les livres destinés aux écoliers :

*Le berger conduit des moutons ;*
*Le bouvier conduit des bœufs, etc. ;.....*
— *Le menuisier travaille le bois dans un atelier ;*
*Le cordonnier travaille le cuir dans une échoppe, etc. ;...*
— *La noix est plus grosse que la noisette ;*
*La prune est plus grosse que la cerise, etc. ;.....*
— *Le chien ressemble au loup ;*
*Le chat ressemble au tigre, etc. ;.....*
— *La hache est l'outil du charpentier ;*
*Le pic est l'outil du mineur, etc. ;.....*
— *Le cheval couche dans une écurie ;*
*La vache couche dans une étable, etc. ;... .*

— *Le boulanger vend du pain ;*
*Le boucher vend de la viande, etc. ;....*
— *Ma blouse est en coutil;*
*Ma veste est en drap, etc.;....*
— *La carafe est en verre ;*
*L'assiette est en faïence, etc.....*

Quantité d'exercices semblables peuvent être faits, ils ont l'avantage de servir à classer les idées dans l'esprit, à les y ranger par catégories ; autrement dit, ils favorisent l'organisation mentale des connaissances usuelles. Puisque le but capital de l'école primaire est d'apprendre à penser en même temps que d'avoir des notions saines sur les personnes et les choses, on avouera l'indiscutable utilité d'exercices dans lesquels toutes les propositions sont liées ensemble par un sens général. Il n'est pas admissible quand il s'agit de former l'entendement des enfants qu'aucun exemple de désordre dans le cours des pensées soit mis sous leurs yeux.

Aussi il semble que pour la confection des programmes de l'enseignement primaire, le Conseil Supérieur de l'Instruction publique, qui s'est occupé de détails comme celui du tutoiement, aurait pris également une sage mesure en interdisant les leçons par phrases détachées. C'est un non-sens d'user de cette voie pour enseigner. L'emploi d'un pareil moyen donne tout aussitôt à l'éducation de la première enfance un caractère mécanique, développe la mémoire sans l'intelligence ; son moindre défaut est de laisser trouver naturel de procéder à des exercices sur des *fouillis d'idées*.

En résumé, il est à désirer, en vue d'une bonne éducation des facultés intellectuelles, qu'à l'école des sourds-muets comme à celle des jeunes entendants, les leçons et devoirs de langue aient toujours trait à un sujet déterminé de manière que le texte présente quelque intérêt.

L. LEGUAY.

# PARTIE PRATIQUE

## Leçons pour les sourds-muets de la deuxième période d'instruction (*suite*)

### *Les minéraux* (*suite*)

Mais quand l'homme les découvrit, il reconnut qu'ils pouvaient servir à ses besoins.

Et maintenant, pour les trouver, il va dans des pays lointains, monte sur les plus hautes montagnes et descend jusque dans les profondeurs de la terre.

Le fer, le cuivre, le zinc et le plomb se trouvent en abondance dans la terre.

Ils servent à fabriquer beaucoup de choses nécessaires à l'homme.

Au contraire l'or et l'argent sont rares dans la terre.

Avec l'or et l'argent on fait des objets de luxe comme des bracelets, des boucles d'oreilles, des bagues, des épingles, des colliers et des chaînes de montre.

Dieu a créé toutes ces choses pour l'homme.

Et l'homme, grâce à son intelligence, a pu les connaître, les travailler et les faire servir à ses besoins.

### 5°. — *Les végétaux*

Vivre et croître, pour les plantes, cela s'appelle végéter ; c'est pour cela que les plantes s'appellent végétaux.

Sur la terre il n'y a pas moins de 250,000 espèces de plantes.

Les plantes ont des racines, une tige, des fleurs et des feuilles.

Par les racines la plante puise sa nourriture dans la terre.

Cette nourriture parcourt toute la plante et va dans les feuilles.

Les feuilles ont un grand nombre de petites bouches ouvertes.

Par ces petites bouches elles reçoivent d'autres matières qui se trouvent dans l'air.

Ces matières vivifient et font croître la plante

Beaucoup de plantes vivent bien plus longtemps que l'homme.

En Suisse il y a un tilleul qui a environ mille ans. Il a 12 mètres de tour.

En Afrique il y a des arbres qui ont 6000 ans. Sur le mont Etna, en Sicile, il y a un châtaignier qui a une grosseur de 50 mètres.

On l'appelle le *châtaigner des cent chevaux* parce qu'on dit qu'il peut abriter ce nombre de chevaux sous son feuillage.

Pour connaître l'âge d'un arbre on scie le tronc.

Le tronc, à l'intérieur, est marqué de cercles.

Chaque année il se forme dans l'arbre un de ces cercles.

Par conséquent si un arbre a douze ou quinze cercles, il a 12 ou 15 ans.

Les plantes servent principalement à notre nourriture.

Le pain se fait avec le blé qui est une herbe.

Et dans les champs et dans les potagers combien y a-t-il d'autres herbes que nous mangeons !

Mais, outre notre nourriture, les plantes servent à faire les meubles de nos maisons ainsi qu'une grande partie de nos habits.

Les plantes avec lesquelles on fait les habits sont : *le lin, le coton* et *le chanvre.*

Et on ne jette pas les chiffons de toile, de lin et de coton : avec eux on fait le papier.

A cause des nombreuses choses qu'on retire des plantes l'homme les cultive avec soin.

Il prépare d'abord le terrain dans lequel il doit les semer en le bêchant ou en le labourant.

Si le terrain est maigre, s'il ne contient pas d'aliment pour nourrir les plantes, alors il les engraisse avec du fumier.

Quand les petites plantes sont nées, il enlève les mauvaises herbes qui poussent autour d'elles et il ne les abandonne pas jusqu'à la récolte de leurs fruits.

## 6°. — *Les animaux*

Le nombre des animaux est très grand.

On en compte 200,000 espèces.

Partout il y a des animaux.

Il y en a sur la terre, sous la terre, au milieu de l'eau, dans l'air et jusque dans le corps des autres animaux, dans les plantes.

Beaucoup d'animaux par leur petitesse échappent à notre vue.

Pour pouvoir les voir il faut employer un instrument qu'on appelle *microscope*, qui est formé d'une lentille et d'un miroir.

Les animaux exécutent une foule d'actions sans avoir rien appris de personne.

Les oiseaux construisent leur nid.

Quelques-uns le construisent sous le toit des maisons, d'autres dans les haies, sur les arbres, dans les crevasses des murs et au milieu des roseaux.

La construction du nid des oiseaux est vraiment admirable.

Quelques nids ont la forme d'une bourse tissée avec des brins d'herbe, d'autres d'une boule et d'une balle d'enfant.

Parmi les oiseaux il y en a qui font de très longs voyages.

Les cailles partent chaque année de l'Afrique, elles traversent la Médi-

terranée et elles arrivent dans nos pays vers les premiers jours de mai.

En septembre elles retournent en troupes par le même chemin en Afrique.

Souvent nous voyons sur les fleurs un insecte qui, si nous le taquinons, nous pique. C'est l'abeille. Les abeilles sucent le miel dans les fleurs et elles le portent dans la ruche où se trouve leur nid qu'on appelle rayon de miel.

Elles font le rayon avec la cire qui transude de leur petit corps.

Dans le rayon.il y a les parois, les arcs, les portes et les allées, faits tous avec ordre et symétrie.

Un autre insecte très utile, c'est le ver à soie.

Après quarante jours de vie il s'enferme dans un cocon duquel on tire un fil de soie long de 600 mètres.

La soie est un fil précieux avec lequel on fait des tissus de valeur.

Parmi les animaux, le castor est véritablement surprenant pour les opérations qu'il exécute.

Sur le bord du fleuve où il vit, il bâtit sa maison de deux étages.

Mais auparavant il construit contre le courant du fleuve une digue.

Pour construire la digue il scie d'abord avec ses dents très fortes un gros arbre et des pieux.

Ensuite il transporte l'arbre le long de la rive du fleuve, enfonce les pieux dans le sol, pétrit de la terre avec la queue et en forme un stuc.

Avec le stuc il bouche tous les trous de la digue.

Lorsqu'il a terminé, il construit près de la digue, avec du bois, des pierres, du sable et de la boue, son habitation.

Mais le castor, comme tous les autres animaux, a toujours fait et fera toujours les choses de la même façon.

Dieu leur a donné une force intérieure, grâce à laquelle ils exécutent aveuglément, sans rien savoir, les choses nécessaires à leur vie.

Cette force s'appelle l'*instinct.*

Dans chaque espèce d'animaux l'instinct est le même pour tous les individus.

Il est différent entre une espèce et l'autre.

Au contraire l'homme apprend, étudie et invente des choses nouvelles, les perfectionne toujours de plus en plus et les enseigne aux autres parce que Dieu lui a donné la *raison.*

Et avec la raison l'homme apprend encore à connaître Dieu et à admirer sa puissance, sa sagesse et sa bonté.

*(A suivre.)* C. PERINI.

Traduit de l'italien par B. Thollon.

# VAUGELAS PRÉCEPTEUR DE SOURDS-MUETS

Il est singulier que l'histoire de l'art d'instruire les sourds-muets n'ait jamais mentionné le nom de Vaugelas, le célèbre grammairien. Cependant, il y a lieu de le compter parmi les personnages illustres s'étant occupés de la question, d'autant plus que de ce fait il devient le premier instituteur connu de sourds-muets en France. C'est pourquoi nous mettons au our un récit de Tallemant des Réaux, le conteur à la plume si légère dont les sujets d'entretien sont d'ordinaire beaucoup moins sérieux. Voici ce qu'il rapporte à propos de l'historiette de Vaugelas :

« M$^{me}$ de Carignan, qui le connaissait, le voulut avoir pour « gouverneur de ses enfans, dont l'aisné, qui est mort à « cette heure, estait sourd et muet, et l'autre bègue, de telle « sorte qu'il n'a pas la voix articulée ; pour le troisième, « aujourd'hui M. le comte de Soissons, il parlait ; mais sa « mère ne voulait point qu'il parlast, mais bien les autres. « Alors Vaugelas portait la soutane. Elle les faisait mener « en visite ; ils étaient tous deux comme des idoles. « Quelle « destinée, » disait M$^{me}$ de Rambouillet, « pour un homme « qui parle si bien et qui peut si bien apprendre à bien par- « ler, d'être gouverneur de sourds et de muets ! » Un Cate- « lan (1) trouva l'invention de faire entendre l'aisné et de luy « faire escrire aussy en italien passablement. Il lui faisait « dire quelques paroles. Dans son opération, il ne voulait « point de tesmoins. On croit qu'en luy mettant les doits soit « aux costez soit au gosier deçà et delà, et les genoux sur « l'estomac, il luy faisait prononcer certaines lettres et les « assembler pour demander les choses les plus nécessaires;

(1) Catalau.

« l'enfant sortait tout en eau d'entre ses mains. $M^{me}$ de Ca-
« rignan fut si folle que de chasser cet homme ; elle disait
« qu'il était espion du roy d'Espagne auprès d'elle. Peut-
« être eût-il appris à parler à celui qui bégaye tant. »

Tallemant des Réaux n'est pas tendre à l'égard de cette princesse de Carignan : « C'est elle, dit-il, qui a fait mourir « ce pauvre M. de Vaugelas, à force de le tourmenter et de « l'obliger à se tenir debout et descouvert. »

L. Leguay.

---

# ANTONIO ROSMINI

Parmi les peuples où *Antonio Rosmini* est hautement admiré des savants, on peut citer la France. Il ne sera par conséquent pas désagréable aux lecteurs de la *Revue* que je parle de cet homme dont la philosophie montra admirablement aux plus grands instituteurs de sourds-muets d'Italie, la voie qu'ils devaient suivre pour ouvrir efficacement et sans aucun effort l'intelligence de leurs malheureux élèves.

Pendola, quoique, dans ses jeunes années, il n'eût entendu parler que de la philosophie d'un Locke, d'un Condillac et d'un Destrutt-Tracy, ne la suivit point et il se conforma avec une prédilection marquée à celle de Rosmini dont il devint par la suite l'un des plus chers amis. « Oh ! — s'écrie son biographe — quelles belles années pour lui ! Se levant dès l'aube, exhaler son amour pour le Christ dans le divin Sacrifice, ensuite se préparer aux leçons attendues avec impatience par les élèves du Collège, reçu en triomphe par ceux de l'Université. »

Mais il voulait des fils et ceux-ci furent les sourds-muets

de l'Institution qu'il fonda dans la jolie ville de Sienne. De ces malheureux, grâce au savoir et à la bonté d'âme dont il était doué, il devint vite l'affectionné et vaillant maître, en publiant sur leur instruction des ouvrages de très grande valeur dans lesquels puisèrent tous les instituteurs italiens.

Et, dans ces ouvrages, que voyons-nous sur la méthode d'enseignement? Nous y voyons briller les principes philosophiques du célèbre Rosmini.

Et Tarra n'était-il pas aussi un de ses disciples. Lisons ses écrits et partout nous le constaterons. Quand pour la première fois je me présentai à lui pour me consacrer à l'enseignement des sourds-muets, il me dit de m'y préparer en étudiant la philosophie et la pédagogie du grand philosophe de Roveredo. Ce conseil me fut donné aussi par d'autres professeurs distingués; on ne doit donc pas s'étonner si mes petits travaux sont DORÉS (je me sers d'une phrase d'un de mes collègues) de quelques passages de cet éminent philosophe (1) de qui je voudrais, pour les instituteurs étrangers, exposer en quelques articles ce qui dans ses ouvrages puissants pourrait leur être utile.

Mais si je faisais cela, M. Nemo du journal milanais *Il sordo-muto*, ou plutôt MM. Nemo me fustigeraient plus que jamais. Ne croyez pas cependant que je craigne leur fouet. Les injures et les mensonges dits à mon égard au nom de la *charité*, de la *générosité* et de l'*abnégation*, je les révèlerai toujours publiquement, car avec ces moyens on nuit grandement à la cause du pauvre sourd-muet.

C. PERINI.

(1) Il est faux qu'en Italie il soit de mode de citer, à propos de la moindre bagatelle, des passages du philosophe Rosmini.

# LE MARIAGE D'UNE SOURDE-MUETTE

Nous extrayons de la *Gazette des Tribunaux* un jugement rendu par le Tribunal civil de Saintes qui est de nature à iutéresser nos lecteurs. Le voici *in extenso* :

*Le sourd-muet, même illettré, peut contracter mariage lorsqu'il est capable de manifester son consentement.*

*Il en est de même de l'interdit judiciaire pendant les intervalles lucides.*

*Les cousins germains, aux termes de l'article* 174 *du Code civil, sont recevables à former opposition au mariage, quand cette opposition est fondée sur la démence du futur époux, à la charge par eux de provoquer l'interdiction ; et, à plus forte raison, quand cette interdiction a été prononcée préalablement à l'opposition.*

M<sup>lle</sup> Marie Durand, sourde-muette, demeurant au Plat-d'Étain, commune de Saint-Sulpice d'Arnoult, canton de Saint-Porchaise, arrondissement de Saintes, a été, par jugement du Tribunal civil de cette dernière ville, en date du 25 juin 1886, interdite pour cause d'imbécilité, et son cousin germain, M. Pierre Octeau, nommé tuteur.

Dernièrement, M<sup>lle</sup> Marie Durand, qui possède une fortune évaluée à 100,000 francs, s'est vue recherchée en mariage par M. Pierre Emard, cultivateur, habitant une commune voisine.

M. Emard, ayant voulu procéder aux publications de son projet d'union, a rencontré de la résistance de la part de M. Groux, maire de Saint-Sulpice d'Arnoult. En conséquence, par acte extrajudiciaire du 17 février 1890, il a fait signifier à cet officier de l'état civil d'avoir à faire les publications prescrites par la loi.

Le maire, après avoir consulté le parquet, s'est refusé à obéir à cette sommation en raison tant de l'état d'interdiction que de la surdi-mutité de Mlle Marie Durand et du défaut par elle de l'avoir mis en demeure de faire lesdites publications.

M. Émard a provoqué la réunion du conseil de famille de l'interdite, pour obtenir son consentement au mariage projeté. Ce conseil, présidé par M. le juge de paix du canton de Saint-Porchaise, s'est prononcé à l'unanimité contre le mariage.

Dans ces circonstances, M. Emard a assigné devant le Tribunal civil de Saintes, M. Groux, maire de Saint-Sulpice d'Arnoult, pour voir dire qu'il sera tenu de procéder aux publications et à la célébration de son mariage avec Mlle Marie Durand

Les époux Octeau, cousins germains et membres du conseil de famille de cette dernière, sont intervenus dans l'instance et ont conclu au rejet de la prétention du demandeur. D'après eux, la demande n'était pas recevable, puisqu'elle n'était formée que par un seul des futurs conjoints : l'officier de l'état civil ne pouvant être tenu de procéder aux publications légales que s'il en est requis à la fois par les deux futurs contractants. Or, la demoiselle Marie Durand n'était point partie au procès ; elle n'y pouvait pas, d'ailleurs, comparaître seule, vu son état d'interdiction.

*Me Rondelaud* a plaidé pour M. Emard; *Me Laverny*, pour le maire, M. Groux, et les époux Octeau.

M. Chapsal, substitut, s'en est rapporté à la sagesse du Tribunal qui a statué en ces termes :

« Le Tribunal :

« Attendu, d'une part, que le sourd-muet, même illettré, peut contracter mariage lorsqu'il est capable de manifester son consentement;

« Attendu, d'autre part, que l'interdit judiciaire peut également se marier dans un intervalle lucide, alors qu'il est certain qu'il a tout à la fois l'intelligence et la volonté; qu'en effet ni la surdi-mutité ni l'interdiction judiciaire n'ont été classées par le législateur parmi les causes d'empêchement au mariage;

« Attendu que Marie Durand, sourde-muette, illettrée, possédant une fortune relativement importante et difficile à gérer, s'est trouvée dans l'impossibilité de l'administrer; que sa surdi-mutité la rend incapable

des négociations variées, multiples et de chaque jour que comporte l'administration de son patrimoine ; que, dans le but de pourvoir à cette incapacité, son interdiction a été prononcée par jugement du Tribunal de céans en date du 25 juin 1886 ; que, si elle a été reconnue incapable de gérer sa fortune à raison des faits ci-dessus spécifiés, il ne résulte pas de son interdiction qu'elle ne soit pas en état de manifester sa volonté sur un acte isolé et de donner en toute liberté et en parfaite connaissance de cause son consentement à mariage;

« Attendu que le maire de la commune de Saint-Sulpice-d'Arnoult déclare s'en remettre à justice sur le mérite de la demande qui lui est intentée ;

« Sur l'intervention des consorts Octeau :

« Attendu qu'aux termes de l'article 174 du Code civil, les cousins germains peuvent former opposition au mariage lorsqu'elle est fondée sur l'état de démence du futur époux, à la charge par eux de provoquer l'interdiction et d'y faire statuer dans le délai imparti par le Tribunal ; qu'ils ont le même droit lorsque l'interdiction a été prononcée préalablement à leur opposition ; qu'en conséquence l'opposition des consorts Octeau est recevable en la forme;

« Mais attendu, au fond, que cette opposition est mal fondée ainsi que cela résulte des motifs ci-dessus déduits ;

« Par ces motifs,

« Donne acte au maire de Saint-Sulpice-d'Arnoult de ce qu'il s'en remet à justice ; dit et juge qu'il sera tenu de faire dans les quinze jours de la signification du présent jugement les publications du mariage projeté entre Emard (Pierre) et Marie Durand, dans le cas où celle-ci lui aura préalablement manifesté, soit à lui directement, soit à l'aide d'interprètes, sa volonté de contracter mariage avec Emard ;

« Déclare l'opposition des consorts Octeau recevable en la forme, mal fondée au fond, les en déboute ;

« Condamne Emard aux dépens envers le maire de la commune de Saint-Sulpice-d'Arnoult ; et condamne les consorts Octeau conjointement et solidairement aux dépens envers Emard. »

Observation. — Ce jugement serait de nature à suggérer certaines réflexions. Mais nous apprenons qu'il est frappé d'appel. Il convient donc d'attendre, pour examiner les questions soulevées, l'arrêt de la Cour de Poitiers.

# DE LA CONNAISSANCE DES CHOSES

## Introduction à la connaissance des mots

L'une des grandes causes d'erreur, parmi les sourds-muets dans les relations quotidiennes qu'ils ont, soit avec les personnes qui les approchent, soit dans leurs réponses inexactes aux questions posées par leurs maîtres ou par les visiteurs, doit être cherchée dans le sens des mots insuffisamment déterminé : aussi la meilleure méthode à employer avec eux à l'effet de leur faire acquérir la connaissance exacte, précise du mot, est celle-là qui, en même temps qu'elle leur procure des idées sur les choses qui les entourent et le moyen de les exprimer, leur forme le jugement. « Si la nature, dit Johson (1) dans la savante préface de son « *Dictionnaire*, ou si les notions incertaines et indéfinies « varient dans l'esprit de chacun, les mots qui servent à « énoncer ces notions ou à désigner ces choses seront am- « bigus et perplexes. » Comment arriverons-nous à ne pas faire surgir ces nombreux écueils dans l'esprit de l'enfant qui nous est confié? Telle est la question qui se pose et est soumise à notre examen dans les lignes suivantes.

Il est nécessaire avant qu'une idée s'offre à notre esprit claire et juste, rappelée soit par les livres, signes écrits, soit par la lecture sur les lèvres, signes parlés qui la représentent, que nous en ayons eu conscience. La réminiscence, comme on dit en psychologie, sait nous la faire revivre à temps avec tous les faits, toutes les circonstances dépendantes d'elle. Mais cette idée, comment s'est-elle présentée à l'esprit de l'enfant la première fois? Croire ou même penser que la nature procède synthétiquement (déclarerions-nous

(1) Johson, to preface *Dictionnary*.

si nous avions à parler de l'origine des idées et de la loi immuable de l'association auxquelles elles sont soumises) est l'erreur dans laquelle beaucoup de maîtres sont tombés à leur insu. En effet, si ces maîtres s'étaient donnés la peine d'observer un petit enfant et de noter chaque jour son développement intellectuel, ils eussent constaté que la nature ne les suit en aucune façon dans leur étrange manière d'opérer, pour l'acquisition de la langue maternelle. Voyez plutôt ce que dit un petit enfant de quatre ou cinq ans à l'un de ses camarades, s'il désire avoir une pomme : « Viens voir maman, « je lui demanderai une pomme, » puis dès qu'il a obtenu le fruit convoité il continue : « nous la pèlerons, puis nous la couperons en deux morceaux et nous *la* (1) mangerons. » Il est facile, par ce trait, de voir qu'il analyse et ne synthétise pas, et de plus ses idées conçues, ses sensations éprouvées se présentent à son esprit intuitivement, c'est-à-dire indépendamment des mots. Le jour où il emploie ceux-ci en dehors des formules données, intuitives et apprises par la répétition, c'est qu'il les comprend, mais jusqu'à cette période de son éducation ces mots prononcés pour obtenir quelque chose, n'étaient connus que pour cette chose. Soumis à cette forme, qui le commande impérieusement, l'enfant n'y déroge point; ce n'est que plus tard qu'il essayera, à son tour, de construire des phrases. A cette époque, il entend les mots, symboles de ses idées, et se trouve en état de les comprendre comme d'en faire usage. Le fait que, dans toutes les langues, comme on l'a judicieusement fait remarquer, les mots signifiant les choses immatérielles sont empruntés aux objets tombant sous l'action des sens, prouve suffisamment que nos idées proviennent de nos sensations. De là, la grande importance assignée à l'acquisition de notions claires, des choses qui préparent l'enfant à connaître les mots et à avoir un raisonnement droit et sain.

Comment atteindre ce but autrement que par un exercice continu des facultés sensitives? Car n'est-ce pas par elles

(1) L'enfant ne perd pas de vue les choses dont il parle.

que les idées arrivent à notre esprit et que les mots acquièrent une certaine valeur? C'est pourquoi on n'enseignera jamais ces derniers sans les idées qu'ils représentent. Ils en sont inséparables comme l'ombre l'est du corps et suivant l'expression de l'auteur déjà cité: « Les mots sont les fils de la terre et les choses les filles du ciel (1).

Si le professeur oblige son élève à comparer les choses entre elles, à exprimer les jugements portés sur elles, les formules de langue dont il sera obligé de faire usage pour s'exprimer donneront naissance à des applications variées qui se révèleront et se graveront dans son esprit d'autant plus facilement que la première connaissance des mots sera toujours accompagnée de notions désignées. En agissant ainsi, le professeur fait acquérir à son jeune élève des habitudes de clarté.

Cessons de lui mettre sous les yeux des syllabaires et des rudiments de phraséologie que proscrit la loi de l'association des idées, et qui, en aucune manière, ne peuvent concourir au développement de son jugement, mais apprenons-lui à lire dans le livre de la nature, sans cesse ouvert devant lui et faisons-lui épeler son enseignement sublime, grand et savant. En un mot qu'il ait l'institution, la rue et la ville pour salle d'étude, l'expérience pour stimulant; la satisfaction du maître sera une juste compensation des difficultés qu'il rencontre sans cesse debout, sur sa route.

Qu'ici, l'on me permette de citer un fait d'expérience. Chargé, il y a huit ans d'une classe d'entendants dans l'une des grandes institutions d'enseignement libre de Paris, je fis la remarque que mes leçons les mieux comprises furent celles dont les *choses* servaient de sujet d'étude, et ayant repris ce système dans ces dernières années avec mes élèves sourds-muets je n'ai qu'à me féliciter des résultats obtenus. Rien, en effet, n'est fade, n'est ennuyeux, n'est désespérant comme la longue et terrible étude du mot, et si j'avais continué le système du mot je confesse très humblement que je publie-

(1) Preface to by *Dictionnary* Johnson.

rais, comme M. Giovanni Nicolussi, cet arrêt, cri épouvantable du désespoir (1) : *Un appello ai maestri dei Sordomuti.* Car c'est le désespoir dans l'âme et la tristesse au cœur qu'on arrive à la dernière ligne de cet article pour trouver une parole, un cri de reproche contre cette méthode qu'il applique depuis *cinque lunghissi milustri*, méthode qui *non fu è non sara mai praticato.*

La jeune intelligence de notre élève doit avant tout passer à la perception des objets familiers ; pas de raisonnements ardus, difficiles et toujours trop compliqués, la *méthode pratique* pouvant seule convenir à de jeunes enfants dans l'étude de la langue maternelle, n'exerce aucunement la réflexion suivant la définition même de l'*Intuition* dont elle est l'âme. Les éléments de sciences physiques dont l'étendue embrasse le vaste domaine de la nature seront l'objet de nombreuses leçons. Ils trouveront plus d'attrait, soyez-en persuadés, dans l'histoire naturelle et dans les petites historiettes que le maître leur contera, que dans l'étude indigeste de phrases creuses agrémentées de grimaces, nouvelle grammaire de signes, données à l'effet de leur faire retenir l'emploi du verbe, ou celui du sujet ou de l'un des pronoms. En étudiant la chose avant le mot nous nous soumettons à la marche de la nature développant les facultés *perceptives* qui prennent connaissance des propriétés et des rapports des choses avant les facultés *réflectives* (2).

Le maître exercera avantageusement les sens de ses élèves, ces merveilleux instruments à l'aide desquels nous développons nos facultés. Si nous suivons cette marche, soyons certains qu'ils apporteront plus d'attention à cette étude âpre et difficile de la langue, à cause de l'activité apportée par leur faculté physique et la satisfaction qu'y trouve leur curiosité. Excitons et dirigeons-la, cette inépuisable curiosité des enfants, et nous aurons pourvu à leurs besoins d'une manière agréable pour eux et conforme à l'activité naturelle des facultés perceptives. Et souvenons-nous « qu'il a pour

(1) L'*Educazione dei Sordomuti*, n° 2.
(2) Voir Spencer. *Traict of Education.*

« l'homme dans l'ensemble des objets qui l'entourent une
« éducation incessante, progresssive, et ce qu'on nomme
« communément éducation n'est que l'art de diriger ce pro-
« grès naturel, de manière à produire les combinaisons
« intellectuelles et morales qui constituent la sagesse et la
« vertu (1), comme l'a écrit Thomas Brown. »

E. Bertoux.

# NÉCROLOGIE

## Mort d'Alfred Tournier

Pendant le premier trimestre de la présente année scolaire, l'Institution nationale des Sourds-Muets de Paris a été cruellement éprouvée. Au mois d'octobre, nous avons eu à déplorer, avec la perte de Ludovic Goguillot, celle du Dr Calmettes ; aujourd'hui, il nous faut enregistrer la mort d'un jeune professeur-adjoint, M. Alfred Tournier, décédé dans sa famille, à Aubervilliers, le 14 décembre dernier, à l'âge de trente et un ans.

Après avoir été pendant plusieurs années maître d'études au collège de Melun, Tournier entra à l'Institution Nationale, au mois d'avril 1886, en qualité de répétiteur de troisième classe. Il subit successivement les examens prescrits par le règlement et fut nommé professeur-adjoint en octobre 1889.

En congé depuis plus d'un an pour raison de santé, il vient de succomber à une phtisie pulmonaire. Dans le cours de la maladie, des améliorations notables se sont produites et ont fait, un moment, espérer la guérison ; mais, le mal reprenant bien vite le dessus, a parcouru rapidement ses dernières périodes et vient de se terminer par la mort.

Tournier, qui emporte de sincères et nombreux regrets, a été enterré à Aubervilliers. L'administration et le corps enseignant de l'Institution nationale avaient fait porter sur sa tombe une très belle couronne. Le Directeur et le Censeur de l'Institution, ainsi qu'un détachement d'élèves conduits par un maître, assistaient à ses obsèques.

## Émile Lacroix

On nous apprend à la dernière heure la mort d'Émile Lacroix, décédé le 23 décembre 1890, à l'âge de trente-deux ans, en son domicile, 115, rue du Cherche-Midi.

(1) Traduit de *Philosophy of the Mind* de Thomas Brown.

Ancien élève de l'Institution Nationale, à laquelle il a appartenu de 1868 à 1879 et à laquelle il a fait grand honneur, Émile Lacroix était un dessinateur graveur de talent.

Il fut l'un des secrétaires du Congrès international des sourds-muets qui se réunit en juillet 1889 dans la salle des Comités de la mairie de Saint-Sulpice.

Emile Lacroix, qui s'était marié il y a trois ou quatre ans à peine, laisse une jeune femme désolée et une petite fille de deux ans.

# REVUE DES JOURNAUX

**Le journal La Voix.** — Les articles qui paraissent dans le journal *la Voix* sont écrits pour une bonne part encore du théâtre. Quelques-uns cependant ont trait à l'enseignement, et c'est de ceux-là que *la Revue internationale de l'enseignement des sourds-muets* entretiendra quelquefois ses lecteurs.

Dans le numéro de septembre-octobre on y indique *comment on guérit le bégaiement*. Tel est d'ailleurs le titre d'un article écrit par M. Chervin et dans lequel il expose les principes de sa méthode pour guérir les bègues. La cause des troubles de la parole, dit-il, est le plus souvent toute psychologique; elle provient d'un manque de coordination entre le cerveau qui commande et les organes vocaux qui doivent obéir. Presque toujours les altérations du rythme respiratoire fixent le pronostic et décident du traitement, lequel dure environ vingt jours et comprend deux parties ordinairement simultanées: traitement moral, traitement fonctionnel. Pendant la première semaine le silence est vivement recommandé en dehors des leçons. Au cours de celles-ci, le maître paie de sa personne, c'est-à-dire qu'il fait lui-même l'exercice que l'élève répète. Les bègues, en effet, ont plus besoin de modèle que de critique. Après cette juste réflexion M. Chervin finit le bref exposé de sa méthode, en rappelant l'approbation qu'elle a reçue, en 1874, de l'Académie de médecine.

Dans quelques *Notes de diction*, M. Paul Segoy indique la manière de prononcer des différents *e* d'après leur orthographe. Inutile de dire que les exceptions aux règles formulées ne manquent point d'être citées.

Les *Variations de la prononciation* sont une remarquable étude par M. Dussouchet sur le changement des voyelles dans un même mot et des permutations qui se font, avec le temps, entre consonnes analogues. Quoique l'usage d'une langue ne cesse de changer, et que la prononciation soit sujette à de nombreux caprices de mode, l'auteur observe que les mots conservent cependant de nos jours leur physionomie avec plus de fidélité que par le passé.

A propos de la *Voix à l'école* Mlle Henriette Lhuillier expose qu'au point de vue de l'hygiène scolaire beaucoup de fins prématurées

peuvent être attribuées à une absence de l'éducation de la parole. Une diction défectueuse a, en effet, pour corrélatif immédiat une fatigue considérable résultant de la contraction des organes vocaux non assouplis, non entraînés ou de l'imperfection des mouvements respiratoires incomplets et contrariés les uns par les autres.

*Sur l'e muet*, dans le numéro de novembre, M. Charles Morelle fournit quelques réflexions judicieuses. Contrairement à l'avis exprimé, dans un livre récent (1), par M. Paul Passy, il est d'avis qu'on doit le faire entendre plus ou moins dans la prononciation, et surtout dans la déclamation. Voici la raison de cette opinion : « L'e muet bien prononcé est l'une des beautés de notre langue; et le contraire s'il l'est mal. » Voltaire, Rivarol, pour ne citer que ceux-là, pensaient ainsi.

M. le Dr Joal dans une étude *de certains troubles respiratoires et vocaux* appelle particulièrement l'attention sur les affections du nez. Même très légères elles peuvent occasionner des troubles sérieux de la voix en diminuant la capacité respiratoire des individus.

Dans le numéro de décembre, M. Louis Montchal poursuit une longue étude, entreprise depuis plusieurs mois, sur l'*éducation de la parole*. Pour cette fois, il traite particulièrement des soins à donner à la respiration. A voir l'énumération des exercices qui sont recommandés on croirait que c'est une répétition de ceux auxquels sont soumis les jeunes sourds-muets lorsqu'on procède à leur *démutisation*. Il paraît qu'un savant, Michel (de Cologne), conseillait de faire le contrôle de la prononciation à l'aide du toucher, de telle sorte que, la position de la langue et des lèvres étant ainsi vérifiée, celles-ci prennent graduellement une juste position et fournissent à volonté les mouvements nécessaires à l'expression. Au moyen de cette méthode appliquée par des chanteurs, on arrive promptement à connaître la façon dont se forme chacune des lettres et le mécanisme buccal qui les engendre. C'est bien de même aussi qu'on enseigne le mécanisme de l'articulation aux sourds-muets

L. L.

---

Le journal **La voix parlée et chantée**, portant la date du 1er décembre dernier, contient un long et intéressant article de M. le Dr Léopold Treitel, de Berlin, sur *la psychologie du langage*, et dans lequel l'auteur recherchant l'explication des effets du langage et de la voix sur l'homme, s'exprime ainsi relativement à la vie morale : « Les sons sortent de la poitrine, produisent dans l'air des oscillations qui arrivent à l'oreille de l'auditeur, en provoquant dans son esprit les mêmes dispositions que l'orateur a ressenties et qu'il entendait en effet provoquer. Ainsi le mouvement psychique se transforme en mouvement mécanique, qui, à son tour, se transforme enfin en mouvement psychique. Si l'impression mécanique, c'est-à-dire la perception vient à manquer, la pensée en souffre par ricochet et avec elle l'esprit et le cœur, et son développement se trouve ainsi souvent retardé. Voilà comment on s'explique *que la sensibilité morale, la faculté affective soit le plus*

(1) Le français parlé.

*souvent si peu développée chez les malheureux auxquels la nature marâtre a refusé l'ouïe et aussi le langage.*

« La grande supériorité de l'ouïe sur la vue, au point de vue psychogénétique, dit Preyer dans son ouvrage sur l'*âme des enfants*, ne paraît que peu accentuée, si on examine d'une manière superficielle l'enfant qui ne parle pas encore. Cependant, il ne suffit que de comparer un enfant aveugle de naissance avec un enfant frappé de surdité congénitale pour se persuader que, bientôt après la première année, *les excitations produites dans les nerfs de l'appareil de l'ouïe concourent dans une mesure bien plus grande au développement moral que celle des nerfs de l'appareil de la vue.* »

Passant à la vie affective, M. le Dr Treitel dit : « La nature n'a refusé à aucun homme l'expression de ses émotions, telle que le rire, les cris, les larmes. Nous les portons avec nous en venant au monde, mais, ainsi que le fait remarquer avec raison Steinthal, elles ne traduisent nos sentiments, les dispositions de notre âme que d'une manière imparfaite et obscure, et sont produites surtout par des excitations physiques sensibles. Le langage au contraire étant un bien qu'on acquiert peu à peu, est seul en mesure d'exprimer des sensations qui provoquent dans notre esprit des images, des idées, et qui en sont produites à leur tour, en même temps qu'il peut, lui seul, en reproduire toutes les nuances, même les plus délicates. . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . .

. . . . . Le langage ne sert pas seulement à reproduire nos sensations et à les communiquer à d'autres, mais il peut en atténuer l'exagération, en affaiblir la puissance et la profondeur, en transformant le mouvement intérieur en mouvement extérieur. De même que les larmes, le langage produirait ainsi de l'apaisement dans notre esprit.

« Cependant, lorsque les sensations deviennent trop fortes, ou si elles nous arrivent avec trop de rapidité, alors le langage nous refuse sa force d'apaisement et nous sommes frappés de mutisme. Mais ce mutisme est, le plus souvent, la preuve la plus éloquente de la force et de la profondeur de vos émotions. Les grandes douleurs ne peuvent pas s'exprimer, de même que les grandes joies. Mais il peut arriver aussi tout le contraire. Une émotion violente peut avoir pour effet de délier la langue à un muet, et l'on ne saurait taxer d'exagéré le récit d'après lequel le fils du roi Crésus recouvra l'usage de la langue, en voyant un soldat persan fondre sur son père l'épée nue (1). »

Etudiant ensuite l'influence sur le langage des affections de la manière de vivre, de la profession, de la condition et du milieu ambiant, le savant docteur berlinois conclut ainsi en ce qui concerne ce dernier :

« Il se peut que le climat exerce aussi son influence sur le langage, d'autant plus qu'on a soutenu que la voix change suivant les saisons et qu'elle est plus agréable et plus délicate au printemps et en été, plus basse et un peu plus rude en automne et en hiver. »

(1) A propos de ce dernier fait, tant de fois cité, quelques auteurs font remarquer que, de toute la légende admise par Hérodote, touchant la vie de Crésus, et que n'aurait pas rapportée Xénophon, ce qui semble seul vrai, c'est la manière honorable dont le dernier souverain de la dynastie lydienne fut traité par le roi des Perses. La guérison miraculeuse du fils de Crésus se trouverait ainsi mise en doute. A. B.

Nous avons reçu le premier numéro de la **Revista Pedagogica**, organe officiel du ministère de l'Instruction publique des Etats-Unis du Brésil.

La *Revue Internationale* salue cordialement l'apparition de ce nouveau journal d'enseignement dont le directeur, l'honorable M. *Menezes Vieira*, définit ainsi le rôle et le but : « Le caractère officiel de la **Revista Pedagogica** n'a rien d'impératif ni d'exclusif; le seul but que nous poursuivions est de contribuer par les efforts de tous au développement et au bonheur de la patrie. »

La *partie officielle* nous apprend que l'Institution Nationale des Sourds-Muets du Brésil, dirigée par M. Tobias Rabello Leite, a un budget de 65,565 francs.

La *chronique de l'intérieur* relate le don, fait par M. Menezes Vieira au Musée de pédagogie de Rio-de-Janeiro, d'une photographie de la couronne déposée l'année dernière, sur le tombeau de l'abbé de l'Épée, au nom des sourds-muets brésiliens.

La *chronique de l'extérieur* passant en revue l'enseignement au Japon, y relève l'existence d'Instituts spéciaux consacrés à l'éducation des sourds-muets et dans lesquels ces derniers sont instruits *exclusivement par la méthode orale.*

Notons enfin l'envoi, en Europe, d'une Commission de professeurs de l'Institution Nationale des Aveugles, ayant pour mission d'y visiter les principaux établissements d'éducation des aveugles et d'étudier leur organisation.

Nous espérons que dans un de ses prochains numéros, la *Revista Pedagogica* consacrera quelques lignes à l'enseignement des sourds-muets au Brésil et nous renseignera sur la statistique de ces déshérités de la nature, sur les méthodes employées dans leur instruction et sur le nombre d'Instituts spéciaux que compte la nouvelle République.

A. Boyer.

---

**De la statistique et de l'enseignement des Sourds-muets dans la République Argentine.** — Dans son dernier numéro, la *Revue Internationale* évaluait à 14,000 le nombre des sourds-muets que compte la Plata.

A ce sujet, nous trouvons dans la *Ensenanza*, publication d'enseignement argentine, des renseignements précis et même curieux concernant et la statistique et certaines causes, toutes locales, de la surdimutité dans ce pays.

Ainsi qu'on va pouvoir en juger, la République Argentine serait la nation où l'on rencontre la plus forte proportion de sourds-muets et en même temps le plus petit nombre d'écoles spéciales.

*Statistique des sourds-muets de la République, en général et de la province de Santa-Fé, en particulier :*

« Du recensement national argentin, opéré en 1869, nous extrayons les chiffres suivants, relatifs aux sourds-muets de chaque province et dans lesquels ne figurent ni les crétins, ni les arriérés,... qui sont portés ailleurs.

| PROVINCES | SEXE MASCULIN | SEXE FÉMININ | TOTAL |
|---|---|---|---|
| Buenos-Ayres | 479 | 265 | 544 |
| Santa-Fé | 96 | 56 | 152 |
| Entre Rios | 27 | 87 | 114 |
| Corrientes | 133 | 104 | 237 |
| Cordoba | 376 | 250 | 626 |
| San Luis | 167 | 102 | 259 |
| Santagio del Estero | 124 | 97 | 211 |
| Mendoza | 452 | 412 | 864 |
| San Juan | 144 | 66 | 210 |
| La Riojà | 170 | 167 | 337 |
| Catamorca | 149 | 134 | 283 |
| Tucuman | 305 | 230 | 535 |
| Salta | 626 | 519 | 1.445 |
| Jujuy | 460 | 385 | 845 |
| Total. . . | 3.808 | 2.815 | 6.613 |

« Un recensement fait à une date plus rapprochée (*juillet* 1887) et particulier à la province de Santa-Fé nous fournit à son tour les chiffres ci-dessous :

| DÉPARTEMENTS | SOURDS-MUETS |
|---|---|
| La Capital | 20 |
| San Javier | 8 |
| Las Colonias | 55 |
| San José | 10 |
| San Géronimo | 24 |
| Iriondo | 12 |
| San Lorenzo | 28 |
| Rosario | 54 |
| General Lopez | 15 |
| Total. . . | 226 |

« En examinant le tableau du recensement général on constate que les provinces montagneuses sont celles qui renferment le plus de sourds-muets ; à cette remarque, nous ajouterons que parmi les habitants de ces provinces, doués de tous leurs sens, un grand nombre sont affligés d'imperfections retentissant soit sur l'ouïe, ou sur une partie quelconque de l'organisme ; les uns paraissent avoir la langue liée et bégaient en parlant, d'autres ont les jambes tordues,... enfin chez presque tous on observe une certaine faiblesse d'intelligence.

« Quelques-uns ont cru voir dans les eaux la cause de ces infirmités, mais le rapport du distingué docteur Arata, sur les eaux de la province de Mendoza, est venu détruire cette opinion.

« A notre avis, l'influence si fâcheuse exercée sur les facultés physiques et intellectuelles de la population des montagnes doit être attribuée au froid excessif et aux vents suffocants qui règnent dans ces régions ainsi qu'à la vie peu réglée que mènent les habitants.

« L'appareil auditif étant un des plus délicats, il est aisé de concevoir que le froid fasse sentir son effet sur lui d'une manière toute particulière,

surtout chez les individus prenant peu de soins d'eux-mêmes et notamment chez les enfants des familles pauvres.

« Des observations que nous avons faites sur place, il résulte que, dans ces régions, les enfants naissent rarement sourds, mais qu'ils le deviennent au bout de quelques mois ; le plus petit nombre par suite de fièvre, d'ulcère dans l'oreille,... et les autres pour les causes que nous avons indiquées plus haut.

« Dans les autres provinces le chiffre des sourds-muets est moins élevé et les causes de la surdité plus variées ; cela tient à ce que les habitants ont une intelligence plus développée et en même temps à ce que l'immigration qui se porte là de préférence y permet d'éviter les mariages consanguins et contribue ainsi au perfectionnement de la race.

« De la comparaison des deux recensements que nous avons publiés, il ressort qu'en 1869 la province de Santa-Fé comptait 152 sourds-muets et qu'en 1887 ce nombre, s'élevant à 226, a presque doublé ; cela s'explique si l'on considère que, durant ces dix-huit années, la population de la province a augmenté dans la même proportion.

« Se basant sur ce fait on peut donc dire, sans crainte d'exagération, que la République compte de 13 à 14,000 sourds-muets.

« Et l'existence d'un aussi grand nombre de déshérités est d'autant plus lamentable que notre pays ne compte qu'un Institut où, par *le système de la parole pure*, on retire quelques-uns de ces malheureux de leur triste condition ; nous voulons parler de l'Institut de *Rosario*, dont l'installation est due à l'activité du digne ex-intendant municipal *Pedro T. Larrechea*.

« Il est donc d'une impérieuse nécessité de fonder un certain nombre d'instituts semblables dans notre République, laquelle par une dernière constatation, non moins pénible que les précédentes, se trouve renfermer le plus grand nombre de sourds-muets, eu égard à sa population.

« Qu'on en juge par le tableau ci-dessous que nous empruntons à M. le docteur Ladreit de Lacharrière :

| NATIONS | SOURDS-MUETS par 10.000 habitants |
|---|---|
| Angleterre | 5.45 |
| Danemark | 6.20 |
| France | 6.26 |
| Espagne | 7.46 |
| Italie | 7.34 |
| Irlande | 8.25 |
| Norwège | 9.81 |
| Suède | 11.80 |
| Allemagne | 9.66 |
| Prusse | 9.9 |
| Autriche | 10.45 |
| Suisse | 24.52 |
| *République Argentine* | *42 à 46 approximativement* » |

A. Boyer.

*L'Éditeur-Gérant,* Georges Carré.

Tours, imp. Deslis Frères, 6, rue Gambetta.

REVUE INTERNATIONALE
DE L'ENSEIGNEMENT DES SOURDS-MUETS
Tome VI. — N° 11. Février 1891.

# DE L'UTILITÉ DE CRÉER
# DES
# COURS POUR LES SOURDS-MUETS ADULTES

A une époque où le Gouvernement et les municipalités font tant de sacrifices pour répandre les bienfaits de l'instruction et pour faciliter aux adultes qui ont quitté l'école les moyens d'augmenter leurs connaissances, par la création de *cours spéciaux* à leur usage, n'avons-nous pas le devoir, nous, professeurs de sourds-muets, de demander pour nos élèves, à leur sortie de l'Institution, les mêmes avantages que l'on accorde à leurs camarades entendants. Car, s'il est vrai que les adultes entendants ne possèdent que des connaissances insuffisantes au sortir de l'école primaire, combien cela est plus vrai encore pour nos sourds-muets au moment où ils nous quittent. Je ne scandaliserai personne, certainement, en disant que, pendant le temps qu'ils restent à l'école, nos élèves, sauf quelques rares exceptions, n'arrivent à acquérir qu'une instruction tout à fait rudimentaire et inférieure à celle que possèdent les enfants ordinaires. C'est là, il est vrai, un résultat imputable à leur infirmité seule qui entrave leur développement intellectuel pendant de longues années, et les place dans cet état d'infériorité vis-à-vis des entendants. En effet, au moment où le sourd et l'entendant entrent à l'école de notables différences existent entre eux, et toutes à l'avantage de ce dernier. Celui-ci, en possession déjà d'une foule de connaissances et d'une intelligence exercée, est tout prêt à recevoir l'enseignement scolaire et peut, en trois ou quatre années d'études, acquérir une bonne instruction primaire, tandis que le malheureux sourd-muet, au contraire, isolé au

milieu du monde où s'écoulent ses premières années, non seulement n'apprend rien, mais encore perd une partie de ses moyens, car les dispositions naturelles qu'il peut avoir, s'appauvrissent par la paresse à laquelle le condamne le défaut d'ouïe. Aussi, tout est-il à faire avec les pauvres enfants qui nous arrivent, et n'avons-nous pas trop de sept à huit années pour leur donner le peu qu'ils emportent de chez nous. Mais que de choses on aurait à leur apprendre encore, et des plus utiles, quand arrive pour eux le moment de quitter l'Institution. Cette simple constatation ne suffit-elle point à démontrer l'utilité de cours pour les sourds-muets adultes.

Mais il ne suffit pas, dira-t-on peut-être, de démontrer que ces cours sont utiles, une autre question se pose, et l'on se demande s'ils seraient bien suivis par les intéressés. A cela, nous croyons pouvoir répondre hardiment : Oui; et voici pourquoi : d'abord, les jeunes gens en faveur desquels on ferait ces cours ne sont plus des enfants ; ils ont tous l'âge de raison et sont en état de reconnaître les avantages qu'ils pourraient retirer d'une pareille innovation. En second lieu, et en admettant que leur propre raison soit insuffisante à leur faire apprécier ces avantages, la nécessité même les y amènerait, car, à peine sortis de l'école et rendus à la Société nos sourds-muets ne tardent pas à s'apercevoir des lacunes de leur instruction et des difficultés qui en résultent pour eux. Enfin, une dernière considération qui a bien sa valeur et qui nous garantit que ces cours seraient fréquentés, c'est l'attrait incontestable, et bien légitime du reste, que présenterait pour les sourds-muets la perspective de se retrouver là avec des camarades atteints de la même infirmité.

Pour les résultats à attendre d'une pareille création, il ne nous est guère possible d'en préjuger ; cependant, il nous semble que les conditions mêmes dans lesquelles se trouveraient nos élèves, seraient tout à fait favorables. Nest-ce pas, en effet, au moment où nous pourrions le mieux les instruire, que nos sourds-muets quittent l'école ? N'est-ce pas au bout de leurs sept ou huit années de séjour à l'Institution qu'ils

sont le mieux en état de pouvoir profiter de l'enseignement. A cette époque ils sont dégrossis (qu'on nous passe l'expression), leur intelligence est un peu exercée, ils commencent à savoir travailler et à se rendre compte de l'utilité de l'instruction. Avec de pareilles dispositions chez les élèves, ne sommes-nous pas en droit d'espérer de bons résultats des cours dont nous sollicitons la création !

On nous objectera, sans doute, que ce que nous demandons, très pratique lorsqu'il s'agit d'entendants-parlants, puisqu'il y a des instituteurs même dans les plus petites communes, est, au contraire, très difficile à exécuter pour les sourds-muets, car, quelques grandes villes seules ont des écoles de sourds-muets et, par suite, des professeurs pouvant faire ces cours. A cela, il nous suffira de répondre que, dans l'impossibilité d'atteindre la perfection, nous n'avons cependant pas cru devoir renoncer à une idée qui nous a semblé bonne et d'une application utile. Et de ce que tous les sourds-muets ne pourraient profiter de cet avantage, s'ensuit-il qu'on doive y faire renoncer ceux qui se trouveraient en état d'en bénéficier ? Nous ne le pensons pas, et nous ajouterons même que des circonstances particulières et que nous allons signaler font que nous regrettons moins cette imperfection de notre projet. En effet, de ces déshérités, ce sont ceux qui ne pourront avoir de cours qui, heureusement, en ont le moins besoin. Nous voulons parler des sourds-muets habitant la campagne. Installés dans leur village où ils exercent paisiblement le métier qu'ils ont appris à l'école, ces derniers n'ont pas besoin de faire de grands efforts pour se faire comprendre. Placés dans un milieu toujours le même, leur entourage s'habitue à leur façon de parler, et eux-mêmes ne tardent pas à se familiariser avec le langage de ceux qu'ils fréquentent tous les jours.

Il n'en est pas de même du sourd-muet qui habite les grandes villes : s'il est ouvrier, et c'est le cas presque toujours, il est exposé à changer de patron, à demander du travail à différentes personnes qu'il voit pour la première fois, à lire des placards qui l'intéressent, etc., et par cela

même existe pour lui la nécessité de comprendre facilement et de pouvoir s'exprimer correctement et intelligiblement, de vive voix ou par écrit. Tout cela, ce sourd-muet l'acquerra, ou le perfectionnera, en suivant les cours d'adultes que nous désirerions voir établir.

Sans entrer aujourd'hui dans les détails de l'organisation des cours pour adultes sourds-muets, tels que nous les concevons, nous allons simplement dire quelles sont les matières essentielles qui, à notre avis, devraient figurer aux programmes. Toutefois, avant d'aller plus loin, il nous semble indispensable d'aborder la question de méthode.

Quelle méthode devrait-on employer dans ces classes ? Tout d'abord, on serait tenté de croire que la méthode orale est seule admissible ; mais il ne peut en être ainsi, car, nous nous empressons de le faire remarquer, ce n'est pas seulement aux sourds-muets instruits par la méthode orale que nous nous proposons de nous rendre utiles, mais bien à tous les sourds-muets. Or, parmi ceux qui sont arrivés actuellement à l'âge d'homme, et qui, par conséquent, ont quitté les écoles, la plupart ont été élevés par les signes et l'écriture. Il y a à peine quelques années que l'Institution nationale possédait encore des classes de signes avec des professeurs sourds-muets. Donc, pour répondre à tous les besoins, il faudrait *deux*, et même *trois sortes de cours :*

1° *Un cours fait suivant la méthode orale ;*

2° *Un cours fait par l'écriture.*

Dans ces deux cours, on ferait des leçons de langue et de calcul ; on pourrait même reprendre en entier le programme de la dernière année d'études de l'école et lui donner une suite ; enfin :

3° *Un cours d'articulation et de lecture sur les lèvres.*

Ouvert à tous les sourds-muets sans exception, où les élèves formés par la méthode orale pourraient venir se perfectionner, et où les autres viendraient recevoir des leçons d'articulation, s'ils le désiraient, et profiter des avantages d'une méthode qui n'était pas encore en vigueur quand ils étaient écoliers.

Peut-être trouvera-t-on que nous sommes bien exigeants en demandant ces trois cours ; mais nous ferons observer que c'est à la Ville de Paris surtout que nous pensions en parlant ainsi, car ici, la chose comprise de cette façon est parfaitement pratique. Il est évident que, dans d'autres villes moins favorisées que la nôtre, ce projet devrait être simplifié suivant les ressources dont on disposerait. Quant à Paris, loin de trouver des difficultés, nous y voyons, au contraire le moyen de donner satisfaction aux tacites *desiderata* de maîtres dévoués et dignes du plus grand intérêt. En effet, si les deux cours par la méthode orale doivent forcément être faits par des professeurs entendants, qu'est-ce qui empêcherait de mettre au cours fait par l'écriture des professeurs sourds-muets ? Cela permettrait à des collègues jeunes encore, et que les circonstances ont obligé à prendre de bonne heure leur retraite, de se rendre encore utiles à leurs frères d'infortune.

Tel est le projet que nous avons l'honneur de soumettre à l'appréciation des hommes compétents qui s'intéressent à la cause des sourds-muets. Les cours que nous désirerions voir créer seraient appelés certainement à rendre des services. Personnellement, nous avons pu juger, après en avoir fait l'expérience avec des élèves particuliers adultes, de dix-neuf à vingt-cinq ans, que cet enseignement complémentaire, tel que nous l'avons esquissé, donne des résultats très satisfaisants, tant au point de vue de l'acquisition de la parole que du développement intellectuel. Ces résultats nous ont même inspiré l'idée d'écrire cet article qui exprime, nous en avons la certitude, les désirs d'un grand nombre de pères de famille et de jeunes gens.

E. Bassouls.

# CHRONIQUE ITALIENNE

## L'école normale de Milan

Le seul cours de méthode existant en Italie est fait à l'Institution royale des Sourds-muets de Milan. Dans ces dernières années cette chaire était occupée par l'abbé Tarra. C'est M. le professeur P. Fornari qui a été désigné pour lui succéder. On ne pouvait faire un meilleur choix. M. Fornari est assez connu par ses publications et son éloge n'est plus à faire. Il est, à l'heure actuelle, le représentant le plus autorisé de l'Ecole italienne. Le cours de méthode de l'Ecole Royale a dû s'ouvrir le 15 janvier.

Tous les amis de l'éminent professeur milanais savent combien sa conversation est piquante, originale, instructive. On peut être assuré d'avance que ses cours seront très intéressants et très suivis.

Dans la même école, M. le D^r Edouard Grandi professe depuis plusieurs années le cours d'anatomie.

Le directeur, ancien aumônier de l'établissement, est chargé du cours de méthode religieuse.

Deux cours (anatomie et méthode) ont lieu le dimanche et les jours de fête; le jeudi est consacré à la religion et à la méthode.

Des titres universitaires sont exigés des maîtres qui désirent suivre ces cours.

L'Institution Royale loge et nourrit trois candidats des deux sexes. Les cours durent un an. Le certificat d'aptitude à l'instruction des sourds-muets est délivré à la suite d'un examen de méthode passé devant un jury désigné par la Commission consultative de l'École Royale.

## L'instruction obligatoire en Italie

D'après les dernières statistiqne, dit la *Défense de Venise* (7 janvier), il y a, en Italie, plus de trois mille sourds-muets privés d'instruction, dont douze cents dans la seule province de Venise. L'Institution des sourds-muets de Venise ne compte qu'une cinquantaine d'élèves. Justement émus d'un tel état de choses, les amis des sourds-muets réclament depuis longtemps l'intervention de l'État. On assure que satisfaction va leur être enfin donnée.

Le Ministre de l'Instruction publique est à la veille de présenter au Parlement un projet de loi pour rendre obligatoire l'instruction des sourds-muets.

Le *Sordomuto* de Milan fait remarquer que les circonstances actuelles ne sont pas faites pour donner bon espoir au moment où, de toutes parts, on n'entend qu'un cri : économie, pas d'augmentation de dépenses.

Pauvres sourds-muets italiens ! Eux aussi sont victimes de la triple alliance.

## Le Congrès italien

Les instituteurs de sourds-muets italiens préparent un Congrès national pour le mois d'août prochain. Cette réunion a été proposée par la Revue milanaise *Il sordomuto* et aussitôt l'idée fut approuvée par les autres journaux. Nombre d'adhésions ont été recueillies, et la réunion promet d'être des plus brillantes. Le futur Congrès compte déjà plus de cent soixante adhésions, la plupart provenant de personnes appartenant à l'enseignement des sourds-muets.

## Le successeur de M. l'abbé Tarra

M. l'abbé Louis Casanova vient d'être nommé au poste laissé vacant par la mort de Tarra. Tarra était un de ces maîtres auxquels on succède sans les remplacer. Le nouveau directeur de l'École des sourds-muets pauvres de la cam-

pagne marchera sur les traces de son illustre prédécesseur. M. Casanova, en effet, remplissait depuis longtemps déjà les fonctions de vice-directeur et il s'était préparé de longue date à la lourde tâche qui lui incombe aujourd'hui. Le lieutenant de Tarra était tout naturellement désigné pour continuer son œuvre avec l'aide de ses élèves, MM. les professeurs de l'école des pauvres.

Marius DUPONT.

---

## LES SOURDS-MUETS MIMES

J'avais l'intention de réfuter un peu plus tard les objections soulevées par mon idée d'employer les sourds-muets dans les représentations funambulesques si fort en vogue en notre fin de siècle. Mais l'article anonyme paru dans notre dernier numéro les accumulant davantage, je me décide, au risque d'y revenir dans la suite, car le débat ouvert par le regretté fondateur de la *Revue*, L. Goguillot, ne sera fermé que lorsque les sourds-muets auront donné une preuve décisive de leurs aptitudes.

Tout d'abord, je signalerai parmi les approbations que j'ai reçues, celles de MM. Théobald et Rémond, l'ancien président du *Cercle des sourds-muets français*.

L'autorité de ces deux sourds-muets d'élite qui ont vécu pendant plus d'un quart de siècle de la vie de leurs frères, et qui seraient capables de procéder à leur analyse psychologique mieux que n'importe quel observateur, cette autorité là me paraîtra de plus de valeur que celle d'un vieux professeur qui ne connaîtra toujours qu'imparfaitement ses élèves et surtout ses élèves devenus adultes. De même qu'un Américain a plus d'expérience des Américains qu'un Français,

ainsi le sourd-muet est plus au courant des mœurs et habitudes des sourds-muets qu'un entendant-parlant.

D'ailleurs, une compétence des plus remarquables, M. Théophile Denis, l'éminent chroniqueur de la *Revue française de l'éducation des sourds-muets*, est en parfaite communion d'idées avec moi. Je voudrais citer en entier sa lettre, mais à force de la trop montrer, je l'ai perdue. Voici cependant le sens, sinon le texte, d'un des passages les plus importants et qui vient à point pour m'aider à répondre à l'objection numéro 3 de M. X..., réédition d'une réserve faite par l'*Événement* du 14 novembre 1890. « Les sourds-muets qui ont fait de beaux vers, écrits en belle prose, se sont élevés très loin dans la peinture et la sculpture, pourront trouver dans la pantomime une carrière où ils développeront leur sens artistique. »

Du moment qu'on leur reconnaît des facultés pour les carrières libérales, facultés prouvées par les œuvres de plusieurs d'entre eux, il me semble illogique et injuste de leur fermer la carrière dramatique.

Croit-on donc que les littérateurs, les artistes sourds-muets aient tous été des *photographes,* qu'ils aient toujours rendu ce qu'ils ont vu, et non ce qu'ils ont senti, qu'ils n'aient jamais exprimé bellement par le ciseau, le pinceau ou la plume, le fin fond de leur cerveau ou de leur cœur, qu'ils aient été impuissants à donner à leur œuvre une émotion et une portée philosophiques?

Lisez de Gazan, Pélissier, Berthier, etc.? Regardez les toiles de Peyron, de Berton, de Princeteau, les marbres de Martin, de Choppin, de Tilden, ce jeune d'Amérique qui est venu relever un défi jeté par les sourds-muets français. Tout récemment, Paul Choppin, avec sa *Sainte Cécile*, n'a-t-il pas montré qu'il avait le sentiment de la musique?

L'opinion de Hill, le grand instituteur allemand, prévaut en cette matière : « Le sourd-muet étant un homme et comme tel ayant toutes les facultés de l'homme normal, sa destinée ne peut être différente de celle de l'homme en général. » Moi-même j'ai dit quelque part : « Pour être déshérités d'un

sens, nous ne sommes pas déshérités de l'intelligence; nous pensons, donc nous sommes. » Les sourds-muets, eux qui savent discerner, eux qui sont accessibles à toutes les passions humaines, sont, par conséquent, aptes à rendre autant que « les autres » l'esprit, l'âme de la pantomime, surtout de la pantomime telle qu'on l'entend aujourd'hui, la pantomime représentation vécue de la vie moderne.

Je n'ai pas l'intention de reproduire sous une autre forme ce que j'ai dit dans mes précédents articles. Je demande seulement qu'on les relise plus attentivement.

*
* *

Je ferai observer à M. Montorgueil, le brillant chroniqueur de l'*Éclair* (1), que jamais je n'ai eu l'intention de chercher à faire jouer des « petits muets », comme il dit dédaigneusement, mais des sourds-muets aussi avancés dans la vie que leurs semblables, mieux privilégiés, en ce moment en vedette sur les planches parisiennes.

Le malentendu de M. Montorgueil s'explique par ce fait qu'il a cru à l'impossibilité établie par nos pères d'utiliser les sourds-muets en quoi que ce soit. Or, ils disaient par la grande voix de Roger-Ducos : « C'est une obligation de faciliter au sourd-muet les moyens de jouir de ses droits d'homme et de citoyen...; ne pas le faire serait se déclarer contre l'*intérêt matériel* de la République. » Depuis, on a fait servir les sourds-muets à bien des choses. On aurait pu en faire un plus utile emploi et d'un plus grand nombre d'entre eux, sans la déplorable organisation de l'enseignement professionnel dans les écoles. Pourquoi se rebeller lorsqu'on signale une carrière qui contribuera encore à exhausser leur égalité humaine? Ce qui me surpasse, c'est de voir des professeurs ne pas encourager leurs pupilles voulant leur faire honneur, à eux, professeurs, et les aider dans leur lutte contre les préjugés. A quoi sert, je vous le demande, de doucher les enthousiastes ardeurs d'un sourd-muet lettré, de lui faire sentir que l'infirmité physique doit avoir comme corollaire

une apparente infirmité intellectuelle, et qu'il doit s'estimer bien heureux de pouvoir végéter obscurément ?

Si l'incapacité des sourds-muets pour la pantomime était formellement démontrée, je m'inclinerais; or, il n'en est rien.

M. X... a peur que les mimes sourds-muets penchent trop dans les signes conventionnels; n'a-t-il donc pas lu, dans la fin de ma brochure, le passage suivant :

« D'autant plus que bien des gestes ont paru vagues, ont été terriblement longs dans l'*Enfant prodigue*, les sourds-muets connaissant la valeur idéographique des signes n'auraient pas fait traîner la causerie. N'allez pas croire cependant que les sourds-muets aient pour la pantomime une « ambition très dangereuse (1) », l'ambition de l'amener à n'être plus qu'une « série de conversations entre sourds-muets (2) ». Ils auraient trop intérêt à attirer le public, à le retenir, pour commettre l'imprudence de substituer aux gestes naturels, spontanés ou imitatifs, d'une compréhension universelle, les signes conventionnels accessibles aux seuls initiés. »

Les acteurs sourds-muets de M. X... étaient très jeunes, très inexpérimentés, très peu au courant des exigences de l'art, il n'y a donc pas de comparaison possible entre eux et d'autres sourds-muets plus âgés et plus développés, plus affinés ou plus pervertis par l'ambiance parisienne.

J'avais promis, il y a longtemps, à L. Goguillot de lui donner un article intitulé : *L'ouïe intérieure et l'ouïe cérébrale ;* l'objection n° 4 de M. X... est un avertissement à me hâter de le faire paraître dans la *Revue*. C'est qu'on sera bien surpris de voir qu'il y a des sourds-muets musiciens, qui se feront un jeu de noter, de reproduire, dans une mimique éblouissante et claire, le brouhaha des voix, les murmures harmonieux, les bruits cacophoniques, et même..., j'en demande pardon..., intestinaux.

Je ne puis admettre que le théâtre n'ait pas été institué pour redresser les erreurs courantes et instruire les foules.

(1 et 2) Chronique de M. Sarcey (*Temps*, du 23 juin 1890).

Je n'accepte donc pas qu'on rende plus vivaces les préjugés par la présentation, sur une scène populaire, d'un pseudo-sourd-muet, préparé à persuader le public qu'il ne se trompe pas dans l'idée qu'il se fait du sourd-muet en général.

Les sourds-muets peuvent crier, produire des sons gutturaux. Prétendre qu'ils ne s'approprieraient pas les onomatopées me paraît au moins étrange.

*
* *

Ceci répondu à M. X..., je passerai à une observation de M. Eug. Larcher, le directeur des *Bouffes-Parisiens.*

« Il y aura, m'écrit-il, toujours une difficulté insurmontable pour eux : suivre la musique expressive qui ne doit faire qu'un avec le geste.

« Tâchez de résoudre ce problème. »

Je vois de suite un moyen ; toutefois il serait d'une application si difficile, pour ne pas dire impossible, dans la pratique, que je le déconseille absolument. Il consisterait pour le sourd-muet à étudier pour l'accompagner de son geste le va-et-vient de l'archet dirigeant les exécutions orchestrales.

Je crois qu'il faut laisser à la bonne volonté du chef d'orchestre le soin de trouver la solution de la question.

Par exemple, dans certains théâtres et concerts, on lui commande parfois de modeler le jeu des exécutants d'après la gêne ou l'ampleur momentanée des cordes vocales de l'acteur en scène. Cette précaution est indispensable pour éviter de voir se produire entre la musique et le chant une fâcheuse discordance. Il y en a bien qui se montrent récalcitrants et qui préfèrent s'en tenir à la partition. Alors quel supplice pour les spectateurs ! Mais un chef d'orchestre sincèrement épris de l'œuvre qu'il doit jouer ne se montrera jamais pour le cantateur et pour le public d'une telle dureté. Cette complaisance, on pourrait l'avoir pour les pantomimes de sourds-muets. Connaissant bien les morceaux, le musicien n'aurait qu'à fixer la gesticulation des artistes silencieux et à l'accompagner de sa baguette. Le reste irait tout seul.

L'avenir me dira si j'ai tout dit. Pour l'instant je m'en tiens à la conclusion de l'article de l'*Éclair* : « *S'il ne fallait que quelques petites fêtes de ce genre pour n'en plus manquer on serait bien coupable de ne les pas entreprendre..* »

H. GAILLARD.

---

# LES SOURDS-MUETS MIMES

Il y a quelques semaines, un jeune homme entra chez moi, une brochure à la main. Ce détail, hélas! ne le distinguait pas de beaucoup d'autres que chaque matin amène dans mon cabinet. Celui-là avait cette particularité qu'il s'exprimait par gestes : il était sourd-muet. Au temps où naissait, où renaissait, veux-je dire, la pantomime à Paris, j'avais, dans mon feuilleton, agité la question de savoir si les sourds-muets, qui ne peuvent se faire entendre que par le geste et les jeux de la physionomie, ne seraient pas d'excellents mimes.

Le jeune homme qui entrait chez moi était l'un des élèves d'une de nos grandes écoles de sourds-muets. Il avait précisément composé sur ce sujet une brochure, qu'il m'apportait, me priant de la lire. Nous causâmes quelques instants ensemble, en nous passant des bouts de papiers écrits.

Je lui promis de lire son mémoire, ce que je fis tout de suite; car je croyais y trouver la matière d'un article intéressant. Mais le sourd-muet n'avait apporté sur la question aucun document nouveau ni même particulier. C'étaient les considérations générales sur la surdimutité et sur le langage par où elle arrive à manifester sa pensée.

Les sourds-muets ont une revue spéciale, qui a pour titre : *Revue internationale de l'enseignement des sourds-muets*,

et qui se publie sous le patronage de MM. Franck, membre de l'Institut ; Godart, directeur de l'école Monge ; Ladreit de Lacharrière, médecin en chef de l'Institution nationale des sourds-muets ; Eugène Picard, dont le nom glorieux est invinciblement lié à toutes les œuvres intéressant la surdimutité, et enfin M. E. Peyron, directeur de l'Assistance publique à Paris. C'est en lisant cette revue que j'avais fait connaissance avec M. Goguillot, mort si prématurément, et que j'étais entré en correspondance avec lui.

La revue ne pouvait manquer de s'occuper de cette question de la pantomime, mise à l'ordre du jour par M. Larcher. Il me semble que le dernier mot vient d'y être dit par un anonyme qui ne signe que de l'initiale mystérieuse de X..., mais qui est évidemment un instituteur des sourds-muets, vieilli dans le métier.

Vous vous imaginez sans doute que le sourd-muet, même alors qu'il est illettré, et par cela seul qu'il est sourd-muet, mime clairement. Il n'en est rien.

« Le premier instituteur venu vous dira, assure notre anonyme, que rien n'est moins clair, moins précis que sa pantomine, en dehors de l'expression de quelques besoins. Interrogez ceux qui leur servent d'interprètes auprès du tribunal, ls vous diront combien cette langue (si tant est que ce soit une langue) est rudimentaire et insuffisante. Ils vous diront quel est leur embarras lorsqu'ils ont affaire à des sourds-muets sans instruction. »

A cela vous répondrez qu'on ne donne la pantomime à jouer qu'à des sourds-muets qui auront reçu de l'instruction, et même une instruction forte. Oui, mais il se présente alors une objection que j'avais pressentie et indiquée dans mes feuilletons sur la pantomime, mais que j'ai été bien aise de voir confirmée avec une autorité nouvelle par un homme du métier.

Dans la langue des sourds instruits et de leurs maîtres, la pantomime disparaît constamment sous les signes conventionnels, et l'habitude, cette seconde nature, aidant, on ne distingue bientôt plus les signes naturels des autres. Or, ces

conventions, le public les ignore absolument. Les sourds-muets devraient donc avoir, pour être compris, un public de sourds-muets.

J'aurais souhaité que M. X... nous donnât quelques-uns de ces signes conventionnels, intelligibles aux sourds-muets et fermés à la foule.

Dans l'étude que j'avais faite à ce point de vue de la pantomime, j'avais fait remarquer un geste conventionnel, qui est en ce moment compris de tout le monde : Pierrot a dîné au restaurant, le maître de la maison lui demande de payer. Pierrot porte l'index à son œil. Il n'est Parisien qui ne sache que cela veut dire : A l'œil ! à crédit !

Supposez maintenant que cette locution : *à l'œil*, qui n'est qu'une locution aventurière, disparaisse de la langue et n'ait plus de sens. Il est possible que la convention du doigt porté à l'œil subsiste dans la pantomime pour signifier : à crédit. Elle ne sera plus désormais comprise que des initiés. Le sens en sera fermé au grand public.

Eh bien ! j'aurais souhaité que notre anonyme nous mît aussi sous les yeux deux ou trois exemples de gestes conventionnels ayant une signification pour les seuls sourds-muets, vides de sens pour le reste du public. C'est un sujet d'article que je lui indique pour le prochain numéro de la *Revue*, et j'aurai plaisir, à mon tour, à le traduire en langue courante pour le grand public.

X... touche ensuite quelques autres points curieux. Il y en a un dont il ne dit rien et qui me semble, à moi, d'une importance capitale dans la question.

Il n'y a pas de pantomime sans musique, parce qu'il n'y a pas de pantomime sans eurythmie. La série des attitudes, des gestes et des mouvements doit se régler sur la musique qui les accompagne, comme l'allure du soldat est déterminée par le tambour ou le pas redoublé qui sonne en tête.

Vous avez tous vu l'*Enfant prodigue* ou quelqu'une des pantomimes qui ont eu tant de succès en ces deux dernières années. L'un des charmes les plus vifs de ces représentations, c'était l'accord parfait du geste et de la phrase

musicale qui le traduisait et le commentait. Dans *Barbebleuette*, il y avait un long récit mimé par Barbleuette elle-même, où elle contait comment, ayant épousé successivement quatre maris, elle avait été amenée à les tuer l'un après l'autre et à les cacher dans une armoire. Lorsqu'arrivait, dans le récit, l'instant funeste de l'égorgement, Thomé avait mis à la phrase musicale une cadence spirituelle dont le retour, attendu, provoquait infailliblement un fou rire. Si le geste était parti avant la cadence ou la cadence avant le geste, tout l'effet eût été perdu.

Comment obtiendriez-vous cette parfaite concordance d'un sourd qui jouerait la pantomime ? A supposer que l'expression chez lui fût plus vive, le rythme manquerait toujours et, sans rtyhme, pas de pantomime.

Je ne sais, mais il me semble que les mimes jouant une pièce sans musique me paraîtraient aussi froids et aussi ridicules que les gens qu'on voit de loin danser, sans entendre le piano qui règle et qui explique le mouvement de leurs jambes.

Francisque SARCEY.

---

## VARIÉTÉ

## LA MIMIQUE CHEZ LES PEAUX-ROUGES

NOTA. — Nous sommes heureux de mettre sous les yeux de nos lecteurs l'extrait suivant du *Figaro* (supplément du 17 janvier 1891). Ce simple récit d'un voyageur prouverait une fois de plus, s'il en était besoin, que le langage des signes n'est pas le dernier mot de la civilisation et du progrès.

A Leadville — cité du plomb — surgie en pleines Montagnes Rocheuses, depuis quelques semaines seulement, par la découverte du plomb argentifère, j'ai connu Little Raveu — Petit Corbeau — un noble chef Arropahœ et modèle du Peau-Rouge idéal contemporain. Grand, élancé, noble d'allure, comme un comte madgyar ou un caïd de grande tente, la face très noire, mais très ouverte, l'intelligence vive, il venait presque toujours passer une heure ou deux de l'après-mid dans notre primitive cabine de troncs d'arbres (log house). Malgré son ignorance de l'anglais et la mienne plus grande de l'arropahœ, nous avions de longues causeries par gestes, avec l'aide de quelques mots d'argot *chinook*, sorte de *sabir* de la frontière, grossier mélange de mots européens et d'indien.

Nous arrivions ainsi, le plus souvent, à nous faire entendre l'un à l'autre. Cinq ou six fois pourtant, nous dûmes rester court. Petit Corbeau alors d'appeler La Main-Gauche (Left-Hand) à qui un long séjour parmi les blancs avait fait un joli vocabulaire de mots yankees.

Mon professeur d'argot indien, c'est le fameux Dubray, vieux trappeur français né dans les Vosges, et qui a vécu plus de quarante ans parmi les Peaux-Rouges, dont il parle tous les dialectes et qu'il aime « comme ses enfants ». Le vrai langage de la prairie c'est le télégraphe des bras, des mains, de la tête, avec les jeux de physionomie. Entre blancs et Peaux-Rouges il se tient de la sorte de vrais discours à la muette qui soulèvent des éclats de rire ou des explosions de colère, sans une parole. Ce langage qui, pour le nouveau venu, paraît absolument incompréhensible, est si commode en réalité qu'il permet à la fois aux Français d'entendre les Allemands et les Italiens et de se faire comprendre des Norvégiens, des Russes ou des Anglais, en même temps.

Du plus loin qu'il vous aperçoit dans la plaine, l'Indien lève en l'air sa main droite. C'est le signe : Halte! La main va ensuite de gauche et de droite. C'est la question : Qui êtes-vous? Avancez la main ouverte, les doigts unis : Ami! L'ennemi porte son poing fermé à son front.

Voici quelques signes désignant les diverses tribus in-

diennes : Arropahos ou Odorants, le pouce et l'index aux narines ; les Comanches ou Serpents, la main traçant en l'air une ligne sinueuse ; les Cheyennes ou Coupebras, l'index en travers du biceps ; les Pawnies ou Loups, les deux index pointés aux tempes, comme deux oreilles de loup ; les corbeaux, les deux paumes frappées l'une contre l'autre pour imiter un battement d'ailes ; les Sioux féroces, un doigt en travers de la gorge ; les *squaws*, la main à la nuque, glissant sur l'épaule pour dessiner la traîne des cheveux ; les blancs, le doigt en travers du front, à cause du chapeau.

A remarquer dans la langue parlée, *chinook* ou jargon de la Prairie, un grand nombre de mots français adoptés par les Indiens et les yankees : *Merci ! le sac, la porte*, etc. Langue remplie d'images, de métaphores, parmi lesquelles je note ces périphrases poétiques : les fils de la main, pour les doigts ; les yeux de la nuit, pour les astres ; la chevelure des arbres, le feuillage ; le soleil voyageant de nuit, la lune, etc.

Les trappeurs français, premiers découvreurs de ces régions lointaines, ont laissé des traces encore vivantes. En plus d'un endroit, le jour du premier de l'an, les *squaws* des villages indiens font le tour des habitations blanches et insistent pour se faire embrasser par les hommes, en vertu de la coutume de nos pères de France.

Un matin, chevauchant seul dans la prairie, je rencontre deux cavaliers, l'homme, costume des *cows-boys*, rendu familier aux Parisiens par la visite de Buffalo-Bill, et une *squaw*. — Venez-vous avec nous, demande l'homme, jusqu'à Cachelapoudre ? — Combien loin ? La *squaw*, jolie bohémienne très foncée de peau avec des prunelles comme des escarboucles, ouvre sa main droite, doigts écartés et l'index de la main gauche tendus vers moi par-dessus l'encolure du poney qu'elle monte à califourchon, pantalonnée de mocassins, comme un homme. Lui, se charge des paroles pour accompagner la pantomime :

— Six milles, mauvais chemin. Venez avec nous, *je reste là*. Je range mon cheval à leur côté. En route !

JEHAN SOUDAN.

# RÉDUCTION DES LETTRES A LEURS ÉLÉMENTS PRIMITIFS

ET

## Art d'enseigner à parler aux Muets

par JUAN PABLO BONET

Attaché au service secret du Roi et à la personne du capitaine général de l'artillerie d'Espagne et secrétaire du connétable de Castille

*Dédié à Sa Majesté le Roi Don Philippe*

(Suite)

---

### O

ocupo, as (*occuper*)
oleo, as (*donner l'extrême-onction*)
olvido, as (*oublier*)
ordeño, as (*traire*)
ordeno, as (*ordonner*)
orino, as (*uriner*)
orlo, as (*border*)
oso, as (*oser*)
ostino, as (*obstiner*)
otoino, as (*faire un temps d'automne*)
otorgo, as (*octroyer*)
ovo, as (*pondre*)
oxeo, as (*fixer les yeux*)

### P

pacifico, as (*pacifier*)
pago, as (*payer*)
paro, as (*arrêter*)
particulariço, as (*particulariser*)
parteo, as (*accoucher une femme*)
passo, as (*passer*)
pateo, as (*trépigner*)
pego, as (*coller*)
peleo, as (*combattre*)
peligro, as (*être en danger*)
perdigo, as (*faire rôtir une perdrix*)
perdono, as (*pardonner*)
perpetuo, as (*perpétuer*)
pesso, as (*peser*)
peseo, as (*pêcher*)
pesquiso, as (*rechercher*)
pio, as (*piauler*)
pico, as (*piquer*)
pienso, as (*penser*)
pinto, as (*peindre*)
planto, as (*planter*)
plánteo, as (*tracer un plan*)
plego, as (*plier*)
pleyteo, as (*plaider*)
poblo, as (*peupler*)
podo, as (*tailler la vigne*)
polvoreo, as (*poudrer*)
porfio, as (*disputer opiniâtrement*)
precio, as (*se vanter*)
predico, as (*publier*)
pregono, as (*publier à son de trompe*)
pregunto, as (*demander*)

presento, as (*présenter*)
presto, as (*prêter*)
privilegio, as (*privilégier*)
principio, as (*commencer*)
probo, as (*éprouver*)
procuro, as (*solliciter*)
profano, as (*profaner*)
profetizo, as (*prophétiser*)
pronostico, as (*pronostiquer*)
pronuncio, as (*prononcer*)
publico, as (*publier*)
pujo, as (*enchérir*)
punço, as (*piquer*)
purgo, as (*purger*)
putañeo, as (*se prostituer*)

## Q

quebranto, as (*rompre*)
quedo, as (*rester*)
quemo, as (*brûler*)
quiebro, as (*fléchir le corps*)
quejo, as (*se plaindre*)
quito, as (*ôter*)

## R

reboso, as (*regorger*)
rebiento, as (*éclater*)
reboto, as (*repousser*)
rebuello, as (*tourner*)
rebuelco, as (*se vautrer*)
rebusco, as (*grappiller*)
rebuzno, as (*braire*)
recalco, as (*bourrer*)
recato, as (*cacher avec soin*)
recaudo, as (*recouvrer*)
reclamo, as (*réclamer*)
recobro, as (*recouvrer*)
recompenso, as (*compenser*)
reconcilio, as (*réconcilier*)
recuerdo, as (*rappeler à la mémoire*)
recreo, as (*récréer*)
rechaço, as (*repousser*)
rechino, as (*crier*)
redondeo, as (*arrondir*)
reformo, as (*réformer*)
refriego, as (*contester*)
refresco, as (*rafaîchir*)
refreno, as (*réfréner*)
regalo, as (*régaler*)
regaño, as (*gronder*)
registro, as (*voir*)
reglo, as (*régler*)
regueldo, as (*roter*)
reyno, as (*régner*)
relampagueo, as (*faire des éclairs*)
relato, as (*raconter*)
relincho, as (*hennir*)
relumbro, as (*reluire*)
remo, as (*ramer*)
remedo, as (*copier*)
remedio, as (*remédier*)
remoço, as (*rajeunir*)
remojo, as (*détremper*)
rennevo, as (*renouveler*)
renuncio, as (*renoncer*)
reparo, as (*réparer*)
replico, as (*répliquer*)
repico, as (*carillonner*)
reporto, as (*réprimer*)
reposo, as (*se reposer*)
represento, as (*représenter*)
reprocho, as (*reprocher*)
repruebo, as (*réprouver*)
recueto, as (*incliner*)
revelo, as (*révéler*)
reverencio, as (*révérer*)
rescato, as (*racheter*)
resfrio, as (*rafraîchir*)
resigno, as (*résigner*)
respiro, as (*respirer*)
restaño, as (*étancher*)
resucito, as (*ressusciter*)
retejo, as (*recouvrir un toit*)
retardo, as (*retarder*)
retozo, as (*folâtrer*)
retoño, as (*repousser*)
retorno, as (*retourner*)

revelo, as (*révéler*)
rifo, as (*mettre en loterie*)
robo, as (*voler*)
rozo, as (*échardonner*)
rodo, as (*rouler*)
rodeo, as (*mettre autour*)
ruego, as (*prier*)
romadiço, as (*être enrhumé du cerveau*)
ronço, as (*manger avec bruit*)
rumio, as (*ruminer*)

## S

saboreo, as (*assaisonner* )
saco, as (*tirer*)
sacrifico, as (*sacrifier*)
salo, as (*saler*)
salto, as (*sauter*)
salteo, as (*voler sur les grands chemins*)
saludo, as (*saluer*)
salvo, as (*sauver*)
sano, as (*guérir*)
saneo, as (*cautionner*)
sangro, as (*saigner*)
santifico, as (*sanctifier*)
seco, as (*sécher*)
seguro, as (*assurer*)
sello, as (*sceller*)
senrejo, as (*ressembler*)
sentencio, as (*rendre une sentence*)
señalo, as (*marquer*)
señoreo, as (*maîtriser*)
sereno, as (*rendre serein*)
sesteo, as (*faire la sieste*)
sinifico, as (*signifier*)
silvo, as (*siffler*)
simulo, as (*simuler*)
siego, as (*moissonner*)
siembro, as (*semer*)
socabo, as (*miner*)
sofreno, as (*tancer*)
sojuzgo, as (*subjuger*)
solloço, as (*sangloter*)
solicito, as (*solliciter*)
soporto, as (*supporter*)
sonsaco, as (*tirer les vers du nez*)
sosiego, as (*calmer*)
sovo, as (*pétrir*)
sovageo, as (*froisser*)
sudo, as (*suer*)
suelo, as (*carreler un plancher*)
sueldo, as (*souder*)
suelto as (*délier*)
sueño, as (*rêver*)
sumo, as (*additionner*)
sustento, as (*soutenir*)

## T

tajo, as (*tailler*)
tacho, as (*entacher*)
taladro, as (*percer avec une tarière*)
tardo, as (*tarder*)
tasco, as (*espadonner*)
tasso, as (*taxer*)
tejo, as (*couvrir un toit de tuiles*)
tiemblo, as (*trembler*)
templo, as (*tempérer*)
tercio, as (*mettre en travers*)
testo, as (*tester*)
tiento, as (*toucher*)
tiraniço, as (*tyranniser*)
tiro, as (*tirer*)
tizno, as (*noircir*)
toco, as (*toucher*)
tomo, as (*prendre*)
topo, as (*choquer*)
torno, as (*restituer*)
torneo, as (*tourner*)
torreo, as (*combattre les taureaux*)
trabajo, as (*travailler*)
traço, as (*donner le plan*)
trago, as, (*avaler*)
traslado, as (*transporter*)
traspaso, os (*transporter*)
trastexo, as (*recouvrir un toit*)

trato, as (*traiter*)
travo, as (*joindre*)
trasquilo, as (*tondre*)
trillo, as (*battre le blé*)
trovo, as (*versifier*)
troncho, as (*couper par la tige*)
tropieço, as (*broncher*)
trompico, as (*broncher souvent*)
trueno, as (*tonner*)
trueco, as (*troquer*)
turbo, as (*troubler*)

**V**

uso, as (*user*)
vaco, as (*vaquer*)
vadeo, as (*guéer*)
vago, as (*vaguer*)
vandeo, as (*savoir se tirer d'affaire*)
vanderiço, as (*cabaler*)
vedo, as (*défendre*)
velo, as (*veiller*)
vendimio, as (*vendanger*)
vivlo, as (*violer*)
visito, as (*visiter*)
voto, as (*vouer*)

**Z**

zumbo, as (*bourdonner*)

Les verbes qui figurent dans cette liste, se conjuguent tous, ainsi que nous l'avons dit, sur *tomo, tomas*. Si, dans le nombre il en est qui, à certains temps, changent quelques lettres, comme *abarco, abarcas, abarque; abarranco, abarrancas, abarranque*, qui changent *c* contre *qu*, ou d'autres qui intercalent quelque lettre dans leur terminaison comme *ahogo, as ahogue*, leur consonnance correspond si bien à celle de *tomo, as*, que le muet n'éprouvera certainement aucune difficulté à les conjuguer.

## Chapitre XVII

### *Exceptions des Verbes doy, estoy, soy.*

Les Verbes *doy* (je donne), *estoy* (je suis), et *voy* (je vais), font exception à la règle générale. Bien qu'au présent toutes leurs variations suivent celles de tomo, as, *doy*, *das*, *estoy*, *estas*, *voy vas*, dans la première variation du passé ils font *di*, *estuve*, *fuy*, ce dernier fait aussi *ire*, à la première forme du

futur. A la sixième variation de ce même temps, ces trois verbes font : *diera*, *estuviera*, *fuera*, et à la huitième : *diesse*, *estuviesse*, *fuesse*.

Pour que le muet sache conjuguer les verbes, nous mettons ici les deux premières personnes de chaque variation, ce qui suffira pour la reconstituer tout entière.

Du verbe doy (*donner*)

| | | |
|---|---|---|
| Première variation du temps passé | yo di<br>tu diste | je donnai<br>tu donnas |
| Sixième variation du futur | yo diera<br>tu dieras | que je donnasse<br>que tu donnasses |
| Huitième variation du futur | y diesse<br>tu diesses | (*comme le précédent*) |

Du verbe estoy (*être*)

| | | |
|---|---|---|
| Première variation du temps passé | yo estuve<br>tu estuviste | je fus<br>tu fus |
| Sixième variation du futur | yo estuviera<br>tu estuvieras | que je fusse<br>que tu fusses |
| Huitième variation du futur | yo estuviesse<br>tu estuviesses | (*comme le précédent*) |

Du verbe voy (*aller*)

| | | |
|---|---|---|
| Première variation du temps passé | yo fuy<br>tu fuiste | j'allai<br>tu allas |
| Première variation du futur | yo yré<br>tu yrás | j'irai<br>tu iras |
| Sixième variation du futur | yo fuera<br>tu fueras | que j'allasse<br>que tu allasses |

(*A suivre*)

# PARTIE PRATIQUE

## Leçons pour les sourds-muets de la deuxième période d'instruction (*suite*)

### 7°. — *Le talent de l'homme*

Le premier homme créé par Dieu commit un péché de désobéissance.

A cause de ce péché, Dieu imposa à lui et à tous les hommes l'obligation de travailler pour subvenir aux besoins de leur vie.

Après le péché, Dieu mit le premier homme avec sa compagne sur une terre sans fruits et au milieu d'animaux sauvages et féroces.

Il n'avait pas d'armes pour se défendre des animaux, pas d'habits pour se couvrir, aucun lieu pour se mettre à l'abri de la pluie et de toutes les intempéries de la saison.

Mais Dieu avait donné à l'homme la raison et le pouvoir de se servir de la terre et des animaux pour ses besoins.

Ce pouvoir qui s'acquiert par l'étude s'appelle le *talent*.

*
* *

Sur la terre les hommes se multiplièrent.

Ils découvrirent le fer.

Cette découverte leur servit beaucoup.

En battant le fer contre des pierres dures, ils en tirèrent le feu.

Le feu fut pour eux très utile, car avec le feu ils firent cuire les viandes et ils s'en servirent ensuite pour exécuter des travaux très importants.

Plus tard ils tirèrent de la terre d'autres métaux avec lesquels ils fabriquèrent des armes.

Avec les armes, ils chassèrent les bêtes sauvages, prirent les oiseaux et ils prirent les poissons.

Les hommes reconnurent qu'ils avaient besoin de quelques animaux.

Par suite, ils domptèrent le cheval, l'âne, le chameau et le renne, et ils les firent devenir paisibles et obéissants.

Avec ces animaux ils purent se transporter dans des pays lointains.

Les hommes pour se nourrir élevèrent les poulets, les canards, les bœufs, les brebis et les chèvres.

Des bœufs, des brebis et des chèvres ils utilisèrent aussi la peau et la laine pour se couvrir.

*
* *

Le blé fut la première céréale que les hommes cultivèrent.

De l'Asie où les premiers hommes habitèrent, ils transportèrent le blé dans d'autres terres qui, jusque-là, étaient restées désertes.

Ils coupèrent les bois et les forêts.

Ils recueillirent les eaux et formèrent des canaux.

Puis ils remuèrent la terre, y placèrent les animaux qu'ils avaient domestiqués et ils y plantèrent des arbres et une foule de bonnes plantes.

Près des champs qu'ils cultivaient, ils placèrent une cabane pour s'abriter contre la pluie et contre le froid.

Le nombre des cabanes augmenta peu à peu. Elles devinrent un village; le village, une bourgade; et la bourgade, une ville qu'ils entourèrent d'un mur afin d'en tenir éloignés les ennemis.

Mais les hommes ne furent pas satisfaits de leurs cabanes.

Ils pensèrent aussi aux commodités de la vie.

C'est pour cela qu'ils fabriquèrent des maisons et des palais avec des fenêtres, des balcons, des cheminées, des puits, des portes et des jardins.

Ils pensèrent également à rendre meilleure la viande des bœufs, des veaux, des agneaux, ainsi que le lait et les plantes, en les cuisant et en y ajoutant des condiments.

Au début, les hommes se couvrirent le corps avec la peau des brebis et d'autres animaux.

Mais, peu à peu, avec la laine des brebis ils firent un fil et avec ce fil, des étoffes et des vêtements.

De cette façon naquirent les *arts mécaniques*, ainsi que les métiers de maçon, tailleur de pierres, menuisier, forgeron, armurier, tisseur et tailleur.

*
* *

Mais les hommes ne pensèrent pas seulement aux besoins et aux commodités de la vie.

Ils pensèrent aussi à se distraire et à connaître comment sont faites les choses créées par Dieu.

De là naquirent les *beaux-arts*, c'est-à-dire l'architecture, la peinture, la sculpture, la gravure et la musique, ainsi que les sciences (1).

L'architecture est l'art qui s'occupe de la construction des édifices.

La peinture est l'art de représenter, avec des couleurs, tous les objets. Elle s'appelle l'art de peindre.

Le peintre peint : sur un mur, à fresques; sur des toiles, à huile; sur du bois ou sur du papier, en détrempe ou en aquarelle; ou sur l'ivoire, en miniature.

La sculpture transforme en images les pierres et autres matières solides.

Celui qui exerce l'art de la sculpture s'appelle sculpteur.

La gravure consiste à ciseler, avec un instrument appelé burin, des figures dans le cuivre, dans l'acier ou dans le bois.

On enduit les ciselures d'encre, puis on applique du papier humide

dessus et la figure s'imprime sous la pression. De cette façon on obtient des portraits et des images.

La musique est l'art de grouper les sons de manière à charmer les personnes qui jouissent de l'ouïe.

Devant toutes ces choses que l'homme a pu apprendre, nous ne pouvons que nous écrier qu'il est une créature surprenante et remercier Dieu de l'intelligence qu'il lui a donnée.

(*Fin.*) C. PERINI.

Traduit de l'italien par B. Thollon.

(1) Le maître, pour expliquer ce que sont les sciences, dit à ses élèves que ceux qui observent le ciel et étudient le mouvement des astres professent la *science de l'astronomie*; que ceux qui étudient le corps humain pour en soigner les maladies professent la *science de la médecine*, etc.

## NÉCROLOGIE

M. A. DUBRANLE, censeur à l'Institution nationale des sourds-muets de Paris, vient d'être cruellement atteint dans ses affections les plus chères, par la mort de sa sœur, **Mademoiselle Dubranle,** brusquement enlevée à sa famille par une méningite, le 19 janvier dernier.

Nous offrons à M. le Censeur de l'Institution nationale nos plus sincères compliments de condoléance. Tous ses amis se joindront à nous pour lui dire toute la part qu'ils prennent au deuil qui le frappe.

## INFORMATIONS

**La Société d'appui fraternel des Sourds-Muets de France.** Dans sa séance du 11 janvier, a renouvelé son bureau. M. Cochefer a été réélu président à une imposante majorité. M. Forest a été maintenu premier Vice-Président. L'élection du secrétaire général a donné lieu à deux tours de scrutin. M. Gaillard, secrétaire sortant, ayant remarqué que des irrégularités se commettaient dans le dépouillement des votes et qu'une bonne fraction de l'Assemblée s'était pro-

noncée contre la politique d'union et d'apaisement parmi les sourds-muets qu'il a toujours défendue, a retiré sa candidature. M. Victoir Weiss a été élu à sa place. Les fonctions de receveur sont dévolues à M. Murat.

Le compte rendu financier de la *Société* établit que le capitale s'élève, au 15 janvier, à 12,531 fr. 85.

Nous avons déjà informé nos lecteurs que le jeune Hamon, artiste statuaire sourd-muet, se signalait à l'école des Beaux Arts. On nous apprend que deux autres sourds-muets viennent de s'y faire admettre : M. Montillié (atelier de sculpture de M. Thomas), M. Miaulet (atelier de peinture de M. Bonnat). Nos félicitations à ces trois jeunes gens.

*
* *

**Dans sa réunion de décembre, la Ligue des Sourds-muets** a voté à l'unanimité la révocation de son président, M. Graff, qui a refusé de se rendre devant la *Commission des comptes du centenaire de l'abbé de l'Épée.*

*
* *

**Ligue pour l'Union amicale des Sourds-muets**

MONSIEUR ET CHER FRÈRE,

La Réunion pour procéder à l'élection du nouveau Bureau pour 1891 aura lieu le **Dimanche 1er Février 1891**, à huit heures et demie du soir, au CAFÉ SAINT-AIGNAN, 68, boulevard Sébastopol.

Salut fraternel.

*Le Secrétaire général,*
H. GAILLARD.

*
* *

**Par arrêté ministériel**, M. J. Gaufrès, membre du Conseil municipal de Paris et du Conseil général de la Seine, vient d'être nommé Membre de la Commission consulative de l'Institution nationale des Sourds-muets de Paris, en remplacement de M. Ad. Franck, de l'Institut, qui a reçu le titre de Président honoraire de la Commission.

# REVUE DES JOURNAUX

**Revista pedagogica.** — Dans le précédent numéro de la *Revue internationale*, notre collègue A. Boyer souhaitait la bienvenue à la *Revista pedagogica*. Nous venons de recevoir le troisième numéro de ce journal publié par notre confrère, M. Ménezes Vieira, de l'Institution des sourds-muets de Rio-de-Janeiro. A en juger par ce triple spécimen, la revue brésilienne ne manquera pas d'importance.

« Cette revue publiera les actes officiels relatifs à l'instruction primaire et secondaire, — des conférences, — des leçons de pédagogie, — des mémoires sur la pédagogie pratique par les professeurs nationaux et étrangers, — des critiques sur les méthodes et les procédés d'enseignement, — des informations pouvant contribuer aux progrès de l'instruction. — Les travaux dignes de remarque pourront être imprimés en brochures, après avoir paru en articles (la composition typographique sera conservée). — La revue sera distribuée gratuitement aux maîtres et aux Institutions du Brésil et de l'Étranger. »

Pour un beau programme, voilà un beau programme. Et M. le professeur Ménezes Vieira a prouvé, par ses précédents ouvrages pédagogiques (dont plusieurs furent présentés à nos lecteurs), qu'il était capable de le remplir.

A côté de la partie officielle qui a trait à l'organisation et aux règlements de l'école normale et du musée pédagogique, nous avons remarqué, dans le troisième numéro, un appel en faveur des « invalides de l'enseignement ». Le directeur de la *Revista pedagogica* voudrait voir créer un asile pour ces vieux soldats de l'instruction. Est-il besoin de dire que nous nous associons de tout cœur à cette généreuse pensée? Puisse notre confrère ne pas rencontrer trop de difficultés dans l'exécution de son projet, et la jeune Amérique aura donné une fois de plus un bon exemple à la vieille Europe.

La *Revista pedagogica* nous donne cette fois un extrait des « Excursions pédagogiques du Dr Ménezes Vieira ». Cet extrait nous fait regretter de ne pas connaître le reste de l'ouvrage. Le chapitre a pour titre: L'enseignement primaire à l'Exposition universelle de 1889.

« L'abstention inqualifiable des gouvernements monarchiques et l'influence commerciale des organisateurs de la plupart des sections explique la part peu importante prise par l'enseignement primaire à ce brillant tournoi.

A l'exception de la France, dont le Gouvernement a réussi à démontrer les merveilleux progrès accomplis durant ces dernières années par l'enseignement primaire; du Japon, qui a maintenu les titres glorieux conquis par lui à Philadelphie et à Barcelone et de la République Argentine, dont le développement doit attirer l'attention, le reste ne mérite guère d'être mentionné. »

Suit le compte rendu de l'exposition japonaise; en passant, M. Ménezes Vieira dit un mot aimable aux Institutions de sourds-muets du Japon. On nous permettra de rappeler ici que le Gouvernement de ce pays a gracieusement abandonné à l'Institution nationale des sourds-muets de Paris les objets ayant figuré à l'exposition de ses écoles de sourds-muets pendant l'Exposition de 1889. Nous n'avons pas qualité pour remercier au nom de l'Institution nos confrères de Tokio, mais nous sommes heureux de leur offrir l'expression de notre gratitude personnelle pour toutes les jolies choses que nous leurs devons.

Enfin la Revue brésilienne nous apprend que M. Paul Rousseau a reçu, du Gouvernement français, la mission d'étudier les établissements d'instruction au Mexique, et elle souhaite qu'il soit, l'an prochain, envoyé au Brésil.

La nouvelle République tient à faire constater publiquement les progrès par elle accomplis dans le domaine de l'enseignement primaire. C'est là un désir légitime, Du reste, la *Revista pedagogica*, qui est le moniteur officiel de l'instruction publique, ne manquera pas de nous tenir au courant des progrès réalisés dans ce pays.

Marius Dupont.

---

**The Silent World.** — Nous lisons dans le *Silent World*, journal sourd-muet de Philadelphie, à la date du 23 octobre 1890 :

Voici une preuve des stupidités qui peuvent être écrites par les reporters et imprimées par les journaux. Cela ne repose sur aucun fondement, mais comme exemple de niaiserie, c'est parfait.

« Saviez-vous qu'un roman eût été le point de départ de la protestation des sourds-muets de Boston contre la proposition du professeur Alexandre Graham Bell, tendant à interdire les mariages entre sourds-muets.

Peu de gens le savaient ; seule, une poignée de « silencieux » et un très petit nombre de ceux qui ont participé à la manifestation de l'église de Cortès St. était au courant. Voilà ce qui était arrivé :

Rose (nous ne donnons pas son vrai nom) est une charmante modiste qui travaille dans un tout petit magasin, au bas de Washington St. Elle est habile autant que modeste et elle est muette.

Léon est né artiste; son âme est pleine de nobles imaginations qui trouvent à s'exprimer sur la toile, mais il n'est pas riche et les protecteurs riches et généreux se font rares.

Or il arriva que Léon et Rose étaient très amis. Ils s'étaient connus à l'école et chacun d'eux trouva chez l'autre une âme sœur. Bref, ils s'aimèrent et leur mariage fut décidé pour la Noël. Ce n'était point là une grosse affaire et moyennant deux lignes d'annonce dans les journaux à la colonne des nouvelles, mariages et dépêches, le grand public ignorerait la chose.

Le pronunciamento du professeur Graham Bell éclata comme la foudre.

Le jeune grand artiste et sa fiancée étaient consternés. Leurs amis prirent fait et cause pour eux, et, sans révéler les faits, semèrent des ferments de révolte dans le sein de leurs frères sourds-muets. Ces fer-

ments ont germé et porté leurs fruits dans le mémorable meeting de la semaine dernière. »

Et la feuille des revendications sourdes-muettes ajoute mélancoliquement sous forme de conclusion :

« Si c'est là le seul effet produit sur le monde des entendants par la protestation des sourds-muets de Boston, ce résultat est plutôt fait pour nous désappointer. »

Le même journal assure qu'on se remue en Belgique pour élever une statue à Mgr de Haerne.

Nous applaudissons de tout cœur à cette bonne pensée.

Autre extrait du *Silent World*, qui indique d'une façon précise les tendances de ce journal :

« Bien que nous ayons déclaré (c'est le nouveau directeur qui parle), que nous n'avons pas sur l'oralisme les mêmes opinions que notre prédécesseur, M. Davidson, et quoique nous ne soyons pas chargé de prendre sa défense, nous désirons protester au nom du bon sens et de la courtoisie contre les reproches qui lui sont adressés. Jamais M. Davidson n'a affirmé que tous les sourds-muets peuvent être instruits par la méthode orale, et il est probable qu'il n'a jamais eu cette pensée. Le plus qu'il s'est aventuré à avancer en faveur du système oral, c'est que les sourds instruits par la parole, lorsqu'ils possèdent l'inappréciable avantage de pouvoir communiquer avec les entendants au moyen de la lecture sur les lèvres, sont égaux sinon supérieurs au point de vue du développement intellectuel à ceux qui ont été instruits par les signes. Qu'il ait eu le courage de son opinion et qu'il ait défendu le système qu'il considérait comme produisant les meilleurs résultats, cela ne peut que lui faire honneur. Mais il n'a jamais nié qu'il restait nécessairement des sourds incapables de bénéficier des avantages de la méthode orale ; et l'*Index* manque de bonne foi et de générosité lorsqu'il reproche à M. Davidson d'avoir abandonné ses principes parce qu'il a accepté une situation de professeur, dans le quartier des signes (manual department) alors que, ce faisant, il donne son temps et sa peine à des sourds-muets qui ont été considérés par ceux qui ont la charge de l'Institution comme incapables de bénéficier de l'enseignement oral. »

Une « mère de famille » sourde-muette proteste contre les prétendus résultats obtenus par la lecture sur les lèvres · « Je passe, dit-elle, pour lire assez bien sur les lèvres, et je suis à chaque instant obligée de recourir au crayon pour communiquer avec les entendants..... Je converse assez facilement avec mes voisins, mais j'ai toujours envié ceux qui prétendent « comprendre chaque mot aussi aisément que s'ils entendaient ». Notre sourde-muette ne croit pas beaucoup à ces merveilleux résultats pour plusieurs motifs : 1° elle n'en a jamais vu de pareils ; 2° la femme d'un professeur très oraliste, causant avec elle, lui a répété plusieurs fois au courant de la conversation : « Me comprenez-vous bien ? » etc... ; 3° Enfin, dit-elle (et ceci mérite d'être retenu, car c'est la meilleure critique qu'on puisse faire de la méthode mixte), *dans les écoles mixtes, les maîtres emploient les signes et la dactylologie de préférence à la parole pour communiquer avec leurs élèves.* Un autre article, conçu dans le même esprit, a pour titre : Les exploits de la lecture sur les lèvres.

Dans le dernier numéro du *Silent World*, notre correspondant de New-York dit : « Un fait peu connu, c'est que des élèves instruits par l'orale pure arrivent à comprendre facilement ce qu'on dit en regardant simplement l'ombre formée sur un mur par le mouvement des lèvres. » Là-dessus le *Silent World* de demander des détails. Je comprends sa curiosité, d'autant que la dépêche en question m'a tout l'air d'arriver de Marseille plutôt que de New-York.

Le journal sourd-muet se fait un malin plaisir d'enregistrer, « d'après la *Revue française* » l'article pessimiste publié naguère dans le journal de Sienne par M. Nicolussi, un éminent oraliste italien, dit le *Silent World*, lequel ignore évidemment que le professeur milanais fut de tout temps un chaud partisan de la méthode mixte.

Un instituteur de sourds-muets, M. Knapp déclare à propos du mariage entre sourds-muets, que les enfants issus de ces unions sont presque toujours privés d'ouïe, et que, être partisan de la méthode des signes, c'est encourager ces unions. M. Ely oppose statistique à statistique et soutient la thèse contraire qui a naturellement l'approbation du *Silent World*.

Ces extraits suffisent pour juger le *Silent World*. Aussi, cher lecteur, si vous le voulez bien, nous n'en parlerons plus de quelque temps.

M. D.

---

Du « **Boletin de ensenanza primaria** », de Montevideo :

« Le travail publié dernièrement, à Madrid, par M. l'Inspecteur général de l'enseignement primaire, don Santos Maria Robledo, et ayant pour titre : « *Statistique générale de l'Enseignement primaire* », nous apprend qu'au 31 décembre 1885 l'Espagne comptait onze établissements officiels consacrés à l'éducation et à l'instruction des sourds-muets et des aveugles des deux sexes.

« Ces onze établissements renfermaient quatre cent trente-huit élèves avec un personnel de cent vingt-trois individus employés à l'enseignement, à l'administration et au service. »

Étant donné l'état actuel de l'enseignement en Espagne, il est peu probable que de nouveaux établissements aient été créés depuis cette époque. Il y a là un état de choses d'autant plus déplorable qu'il s'agit d'un pays renfermant de dix à douze mille sourds-muets.

A. B.

---

**Revue scientifique.** — Dans son numéro du 17 janvier 1891, la *Revue scientifique* contient une étude : « Le trouble du langage dans l'idiotie et l'imbécilité », par Solier. Contrairement à une opinion assez répandue, dit-il, le développement du langage n'est pas corrélatif du degré intellectuel chez les idiots, puisqu'il ne l'est même pas chez les gens normaux. C'est une remarque, également à faire, que l'on peut penser sans le secours de la parole : ainsi les animaux se souviennent, raisonnent,

comprennent des sentiments sans l'aide de mots et rien que par des images. Plus on a de mots à sa disposition, plus les images disparaissent; moins on en a, et plus on pense à l'aide d'images. En somme, le langage ne paraît pas en rapport avec l'intelligence pour trois raisons : 1° parce qu'il y a des gens très intelligents qui ont un langage très défectueux; 2° parce que c'est la réceptivité du langage qui est signe d'intelligence et non pas son émission; et 3° parce qu'il existe des idiots complètement dépourvus d'intelligence et chez qui la parole est plus développée que chez d'autres plus élevés intellectuellement. L'un de leurs instituteurs, Seguin, a donné quelques préceptes sur les meilleurs procédés d'éducation du langage : 1° l'étude de la parole doit commencer par les consonnes et non par les voyelles; 2° les syllabes composées d'une consonne et d'une voyelle doivent être prononcées les premières; 3° les labiales entre celles-ci doivent précéder les autres; 4° les syllabes isolées sont moins faciles à articuler que les syllabes répétées. Autre remarque importante : ce ne sont pas les enfants qui parlent le plus tôt qui sont les plus intelligents, mais ceux qui comprennent le plus tôt. Outre un retard considérable dans l'apparition de la parole, les idiots ne font entendre ni le balbutiement ni le gazouillement des enfants ordinaires; par contre, ils poussent des cris rauques qu'on ne sait à quoi attribuer, car ces cris n'expriment ni douleur, ni crainte, ni colère. En somme, le développement du langage chez l'idiot présente le même développement que chez l'enfant normal. Mais au lieu que les phrases se succèdent rapidement, elles se succèdent, au conraire, très lentement; le plus souvent même, l'évolution s'arrête en route, à un point quelconque correspondant à une des étapes de l'enfant. Quant aux imbéciles, ils offrent rarement, au point de vue du langage, rien de particulier à signaler, si ce n'est le peu d'étendue de leur vocabulaire. Toutefois, ils sont en général bavards, parlant de tout, à tort et à travers, pour le seul plaisir de parler.

L. Leguay.

---

# BIBLIOGRAPHIE

**Petit manuel des devoirs et des droits** à l'usage des écoles d'adultes et des institutions de sourds-muets par C. Perini. — Milan.

Nous venons de recevoir la seconde édition du Manuel de droit usuel de M. Charles Perini. C'est un petit livre fort bien fait que nos lecteurs connaissent déjà, mais sur lequel nous reviendrons néanmoins dans notre prochain numéro.

---

*L'Éditeur-Gérant*, Georges Carré.

Tours, imp. Deslis Frères, 6, rue Gambetta.

REVUE INTERNATIONALE
DE L'ENSEIGNEMENT DES SOURDS-MUETS
Tome VI. — N° 12. Mars 1891.

# SOURDS-MUETS

M. le professeur DUSSOUCHET, auteur du : *Cours complet de grammaire française* qui se trouve aujourd'hui entre les mains de tous les élèves des lycées et des écoles primaires, et qui s'adresse aussi à tous ceux que peut intéresser une étude approfondie de notre langue, vient de publier dans la *Nouvelle Revue* un article très remarquable sur les sourds-muets.

Il est bon de rappeler ici, que M. Dussouchet est l'un des professeurs de l'Université qui, depuis plus de vingt ans, font partie des jurys des concours et examens pour le recrutement et l'avancement du personnel enseignant des Institutions nationales des sourds-muets.

Dans l'intérêt de nos lecteurs, nous avons demandé à M. Dussouchet l'autorisation de reproduire son article dans la *Revue Internationale*. Sa réponse ne s'est pas fait attendre. Dès le lendemain, nous la communiquions à Madame Juliette Adam, en lui faisant part de notre désir.

Vingt-quatre heures après, nous recevions de l'éminente directrice de la *Nouvelle Revue* l'aimable autorisation que voici :

*Paris*, 3 *février*.

MONSIEUR,

Monsieur Dussouchet et moi, nous avons désiré faire acte de bienfaisance. Votre concours ne peut qu'y ajouter.

Agréez, Monsieur, mes sympathies.

Juliette ADAM.

Autorisation de reproduire l'article de Monsieur Dussouchet, n° du 15 janvier.

En notre nom et au nom de tous nos lecteurs nous adressons à Madame Adam et à M. Dussouchet, avec nos sincères remercîments, l'expression de notre profonde reconnaissance.

« Bon pour le service !... Hein !... Quoi !... — Mais, monsieur, je suis sourd-muet de naissance. — Comment, sourd-muet ! vous moquez-vous du monde ? Vous, sourd-muet ! Et vous venez de répondre à l'appel de votre nom ! Et vous me parlez !... — Monsieur, voyez mes certificats... » Cela se passait à l'un des derniers conseils de revision du département de la Seine. Le conscrit avait raison : de nos jours on fait entendre les sourds et parler les muets ; ce siècle qui ne croit guère aux miracles est fécond en prodiges. Comme dans l'Évangile « les aveugles voient, les boiteux marchent, les sourds entendent ». Entre l'humanité et le mal physique, il y a lutte et lutte acharnée. A chaque maladie on trouve son remède, à chaque infirmité son palliatif. La douleur est-elle aiguë, on l'endort ; est-elle incurable, on l'adoucit. L'obstacle ne peut s'abaisser, on le tourne. Cet infortuné n'a plus d'yeux, ses doigts vont lui en servir. Celui-ci n'a plus d'oreilles, ses yeux vont les remplacer ; mais celui-là est aveugle, sourd et muet ! Qu'importe ! on s'adressera au toucher, on lui parlera dans la main. Quand la médecine a dit son dernier mot et reconnu son impuissance, la pédagogie, son humble sœur, lui succède, et à force de patience et de savoir, arrive à soulager les misères qu'une fée malfaisante met trop souvent dans le berceau de nos enfants.

Je racontais l'autre jour aux lecteurs de cette revue comment Valentin Haüy apprit à lire aux aveugles, comment Louis Braille leur donna l'écriture en points et avec elle le moyen de communication le plus simple et le plus rapide que l'homme ait inventé jusqu'ici. Je voudrais expliquer aujourd'hui comment, après avoir été longtemps réduits au langage des signes, au *langage mimique*, les sourds-muets peuvent devenir sourds-parlants et, par l'usage de la parole, reprendre place dans la Société.

A première vue cela paraît impossible : « Vos sourds-muets parlent, me disait un sceptique, donc ils ne sont pas muets. » Il n'a jamais voulu sortir de là. Au fond, il avait raison : on est muet parce qu'on est sourd, parce qu'on jamais appris à parler ; mais, sauf de rares exceptions, les sourds possèdent

intacts les organes de la voix, aussi bien que les entendants. C'est un instrument pourvu de toutes ses cordes ; seulement, ces cordes n'ont jamais vibré.

L'enfant, qui a le bonheur d'entendre, perçoit d'abord confusément les bruits extérieurs ; peu à peu ces divers bruits se classent dans son esprit ; il les distingue, il en saisit les nuances ; il sait quand on l'appelle, quand on le caresse ou qu'on le gronde ; il aime la musique du langage et s'endort plus facilement, bercé par le chant rythmé de sa nourrice. Mais cette musique qui lui plaît, il est encore incapable de la reproduire ; ses organes ne sont ni assez fermes, ni assez exercés. Il peut pourtant se faire entendre, et répondre à ces sons qui le sollicitent ; quelques syllabes faciles, *pa pa pa*, *ta ta ta*, *gla gla gla*, vont se former sur ses lèvres sans suite et sans choix, à propos de tout et hors de tout propos ; gazouillement délicieux pour les mères qui y trouvent toujours un sens précis. Il faut du temps pour que la volonté préside à ces jeux de voix et les soumette à un renouvellement régulier et intelligent. Alors seulement ce sera le langage humain.

Pour le sourd-muet de naissance, tout autre est la situation ; il n'a pas les mêmes excitations du dehors, son oreille reste fermée aux sollicitations de la voix maternelle. Non seulement il n'apprend pas la langue de ceux qui l'entourent, mais il n'essaye même pas de se faire un langage à lui, de gazouiller comme les bébés de son âge. A quoi bon ? Il n'entend pas les autres et ne s'entend pas lui-même ; l'instinct d'imitation ne peut pas exister ; les organes de la voix restent endormis. Bien plus, que la surdité survienne après la naissance, vers quatre ou cinq ans par exemple, l'enfant oubliera de parler et deviendra muet. J'en ai vu qui, à l'âge de neuf ans, devenus sourds depuis deux ans seulement, maltraités, délaissés par une famille ignorante, avaient presque complètement perdu l'usage de la parole. Ces petits malheureux avec leur air sauvage et abruti me rappelaient malgré moi le vieux proverbe : « C'est pour manger, pas pour parler que Dieu a donné une bouche aux bêtes ». Disons

tout de suite que les surdités acquises sont bien plus fréquentes que les surdités de naissance: 80 p. 0/0 environ. Heureusement pour l'enseignement de la parole; car si l'enfant a parlé, la tâche du maître sera plus facile : il n'aura qu'à remettre en mouvement un mécanisme qui a déjà fonctionné.

## I

Que la surdité soit acquise ou originelle, le résultat, hélas! est à peu près le même au point de vue intellectuel. Plus à plaindre que l'aveugle auquel on peut dire et enseigner de vive voix tout ce qui fait le fond commun des connaissances humaines, le sourd-muet ne sait aucune langue et n'a par conséquent aucun vocabulaire à sa disposition. Le monde idéal, le monde abstrait lui est presque fermé ; il ne comprend que ce qu'il voit, en admettant qu'il suffise toujours de voir pour comprendre, et vit dans une sorte d'isolement farouche. On ne peut s'imaginer le vide immense que l'absence de toute communication orale crée dans la cervelle de ces malheureux. Un de leurs amis, le docteur Itard, qui fut médecin de l'Institution nationale des sourds-muets de Paris, déclare que « presque tous les sourds-muets, au bout des six années qui leur sont accordées pour leur instruction, se trouvent hors d'état de lire avec une parfaite intelligence la plupart des ouvrages de notre langue ». Et le bon docteur lègue une partie de sa fortune à l'Institution pour fonder un cours supplémentaire destiné au perfectionnement intellectuel de ses anciens clients. Que serait-ce si l'on examinait l'état moral de ceux qui n'ont encore reçu aucune instruction. Il semble pourtant que la nature avec ses aspects grandioses ou gracieux, l'art avec ses productions magistrales doivent suffire à éveiller l'intelligence, à élever les cœurs. L'instruction par les yeux, voilà une méthode qui a été prônée ! Je ne veux certes pas en méconnaître tous les avantages ; mais pour comprendre les beautés artistiques ou naturelles, pour en être ému, il faut à l'esprit une certaine éducation ;

pour que la harpe vibre sous les doigs, il faut d'abord que les cordes en aient été tendues.

Pour arriver jusqu'à l'âme du sourd-muet il a donc fallu trouver un procédé qui établisse entre le maître et l'élève la communication de la pensée, qui prenne dans leurs relations réciproques le rôle dévolu à la parole articulée. Valentin Haüy et Louis Braille avaient donné aux aveugles une *écriture tangible* ; l'abbé de l'Épée dota les sourds-muets d'une *parole visible*. La noble et touchante figure que celle de cet abbé qui seul, sans appui et avec ses propres deniers, parvint à fonder une institution de sourds-muets, la première qui ait existé (1765) ! Il faut voir avec quel désintéressement, avec quelle simplicité il sacrifie pour le bien-être de ses élèves sa modeste fortune, et refuse même un évêché que lui offrait le cardinal de Fleury. Lui-même a raconté comment il devint professeur de sourds-muets : « Le Père Vanin, dit-il, avait commencé l'instruction de deux sœurs jumelles, sourdes-muettes de naissance. Ce respectable ministre étant mort, ces deux jeunes filles se trouvèrent sans aucun secours, personne n'ayant voulu, pendant un temps assez long, entreprendre de continuer ou de recommencer cet ouvrage. Croyant donc que ces deux enfants vivraient ou mourraient dans l'ignorance de leur religion, si je n'essayais pas de la leur apprendre, je fus touché de compassion pour elles et je dis qu'on pouvait me les amener, que j'y ferais tout mon possible. » Il a donc commencé sa carrière par une bonne œuvre, et cette bonne œuvre il l'a continuée toute sa vie ; on sait qu'il n'y a que le premier pas qui coûte. C'était un homme de bien et un chercheur de bonne foi ; ardent, convaincu, infatigable il a attiré l'attention, excité l'intérêt en faveur de ces malheureux livrés généralement à la misère et à l'abandon ; son zèle communicatif a franchi nos frontiéres, éveillé des sympathies et suscité de nombreuses créations. Il n'a pas été seulement l'instituteur des sourds-muets, il en a été véritablement le père : professeurs, vocabulaire, langage, il a tout créé, tout inventé pour eux : il a eu le génie de la charité. Un jour que l'on comparait son

œuvre à celle de Valentin Haüy, ce dernier se récria : « Vous moquez-vous, dit-il, l'abbé de l'Epée est un créateur d'âmes ; moi, je ne suis qu'un inventeur de lunettes, » Haüy était trop modeste ; mais, il faut reconnaître que l'âme des sourds-muets avait encore plus besoin d'un créateur que celle des aveugles.

Avant lui, d'autres maîtres, en France et à l'étranger, s'étaient efforcés de cultiver l'intelligence des sourds-muets, mais leurs efforts avaient toujours eu pour but une éducation individuelle ; le premier il donna à ces enfants une éducation collective. On lui reprocha même d'accueillir trop facilement les élèves indigents, de trop se donner aux pauvres : « Nous avons, répond-il à ces critiques, parmi nos enfants, des sourds-muets nobles et riches, comme il y en a de pauvres et de la lie du peuple... Mais les riches ne viennent chez moi que par tolérance ; ce n'est pas à eux que je me suis consacré, c'est aux pauvres. Sans ces derniers, je n'aurais jamais entrepris l'éducation des sourds-muets. Les riches ont le moyen de chercher et de payer quelqu'un pour les instruire. » Il s'est donc donné à tous sans compter avec personne ; son œuvre a été essentiellement philantropique et sociale ; c'est là sa gloire la plus pure, la plus indiscutable. On n'est pas bien d'accord en effet sur la valeur des procédés imaginés par lui, et ses signes méthodiques ont rencontré quelques détracteurs ; mais sa charité, son dévouement commande à tous la reconnaissance et le respect.

Les moyens de communication les plus usités, à l'origine, avec les sourds-mnets étaient : le dessin, l'écriture symbolique (celle-ci rappelant l'ancienne écriture des Egyptiens, en ce sens qu'on y visait la représentation des idées plus que celle des mots), les signes méthodiques, l'écriture, l'alphabet manuel ou dactylologie. A ces moyens, on a ajouté. en France, depuis une vingtaine d'années, la lecture sur les lèvres accompagnée de la prononciation artificielle.

On entend par signes une série de mouvements, d'attitudes, d'expressions de physionomie dont chacune représente un mot, une idée. Quelques-uns sont du domaine

commun et servent à marquer chez tous les hommes un sentiment physique comme le sommeil, la lassitude, ou un sentiment moral comme la crainte, la colère, etc. Un signe de tête indique la négation ou l'affirmation ; le doigt fait un geste d'appel ou de menace; placé sur les lèvres, il recommande le silence ou la discrétion. On représente le serpent en imitant avec la main sa marche sinueuse, l'arme à feu en prenant l'attitude du tireur, les pièces de monnaie en agitant les doigts comme pour les compter, etc. Ce langage des signes est vivant et expressif: dans l'antiquité les mimes faisaient fureur. Un roi de Pont venu à Rome et ne sachant pas un mot de latin, comprit en entier la pantomime d'un acteur qu'il vit sur la scène. Roscius et Cicéron luttaient souvent à qui rendrait le mieux la même pensée, le premier par les gestes et le jeu de sa physionomie, le second par la parole; et l'éloquente période de l'orateur était souvent inférieure à la mimique de l'acteur: « Les amoureux, dit Montaigne, se courroucent, se réconcilient, se prient, se remercient, s'assignent et disent enfin toutes choses des yeulx: Quoy des mains? nous requérons, nous promettons, appelons, congédions, menaçeons, prions, supplions, nions, refusons, interrogeons, admirons, nombrons, confessons, repentons, craignons, etc. »

Voilà bien des jeux de physionomie dont les sourds-muets peuvent user comme les entendants. Mais cela ne suffirait pas encore à former un vocabulaire équivalent au nôtre. L'abbé de l'Épée s'en aperçut quand il eut l'idée de traduire en signes méthodiques tout le bagage de nos dictionnaires. Il adopta d'abord le langage créé par les sourds-muets eux-mêmes et voulut l'astreindre à des règles fixes. Puis, continuant l'œuvre dans le même esprit, il essaya de l'étendre à tout notre vocabulaire. L'idée était grandiose, le travail immense; il ne s'agissait de rien moins que de créer une langue nouvelle. Malgré son zèle, l'excellent abbé ne put qu'ébaucher un tel ouvrage; du moins, son disciple, l'abbé Sicard, n'en a publié que quelques extraits. La *vache* y est représentée par le simulacre de l'action de traire; le *chat* par

la raideur des moustaches; une *grappe de raisin* par le geste d'une main qui semble tenir le fruit suspendu, et le mouvement de l'autre main qui détache les grains un à un pour les porter à la bouche; la *blanchisseuse* par le frottement de la main droite fermée (comme si elle tenait du savon) sur la main gauche également fermée. Des idées purement morales s'y trouvent aussi exprimées : *avare* est représenté par de l'argent compté sur une main et que l'on saisit avidement avec des doigts crochns pour le mettre vivement dans sa poche; bâiller comme lorsqu'on a sommeil en étendant les bras et en détournant la tête signifie *s'ennuyer*; se mordre l'index de la main droite, regarder de travers et avoir l'air inquiet signifie *jaloux*, etc. Si rudimentaire, si incomplet qu'il soit, ce langage des signes est intelligible, accessible à tous, et l'abbé de l'Épée a pû se flatter un moment d'avoir trouvé la langue universelle alors recherchée par quelques philosophes. Ce grand privilège a été proclamé par ses élèves et ses successeurs qui, jusqu'en ces derniers temps, ont pratiqué sa méthode et peut-être partagé ses généreuses illusions.

L'illustre maître a eu aussi recours à l'alphabet manuel, bien qu'il ne l'aimât pas; il lui reprochait de n'être qu'une écriture volante « à l'usage des hommes et des enfants ». Tous les écoliers connaissent cette écriture manuelle ou *dactylologie* qui est la représentation avec les doigts des lettres de l'alphabet. Elle a l'avantage de se passer de tout appareil matériel tel que la plume ou le crayon, et d'être toujours à notre portée; mais elle va moins vite que la parole et chaque lettre détruit naturellement celle qui précède, de sorte qu'elle est également inférieure à l'écriture comme vue d'ensemble et comme fixité. Ai-je besoin d'ajouter que notre écriture ordinaire était aussi très employée dans l'école de l'abbé de l'Epée; mais il fallait que chaque mot fut expliqué par *signes*. D'ailleurs, l'écriture peint le son de la parole bien plus que la forme des objets; elle s'adresse autant à l'oreille qu'aux yeux; pour le sourd-muet elle perd donc une partie de ses qualités essentielles. Sa force éducatrice, sans être à dédaigner, est inférieure à celle de la parole. Aussi est-ce cette dernière

qui, aidée de l'écriture, a fini de nos jours par supplanter tous les autres moyens de communication : dessin, mimique et dactylologie.

## II

Les sourds-muets parlent ; comment ? Nous allons l'expliquer tout à l'heure. « Mais, dira-t-on, parler ne suffit pas, il faut aussi qu'ils entendent ou du moins qu'ils comprennent la parole d'autrui ; sans cela leur langage ne doit jamais être qu'un monologue, auquel on peut tout au plus répondre par écrit. » L'objection est juste, mais parfaitement réfutable : en même temps qu'on leur apprend à exprimer des sons, on leur apprend aussi à les reconnaître sur la bouche de leurs maîtres ; c'est ce qu'on appelle la lecture labiale ou lecture sur les lèvres. Nous en parlerons plus loin.

Il est curieux de suivre à travers les siècles les transformations de la méthode orale, tantôt négligée ou associée à l'emploi des signes, tantôt employée seule ou concurremment avec l'écriture, ou plus rarement avec la lecture sur les lèvres. Au moyen-âge, saint Jean de Beverley, archevêque d'York (700), apprit à parler à un sourd-muet, en employant des exercices successifs d'articulation. Puis, le silence se fait sur ce mode d'enseignement jusque dans la seconde moitié du XVI[e] siècle. A cette époque, un bénédictin espagnol, don Pedro Ponce de Léon, organise régulièrement dans son pays l'enseignement des sourds-muets par la parole ; on s'adressait à ses élèves par signes ou par écrit. Au XVII[e] siècle, un gentilhomme anglais, Kenelm Digby, qui voyageait en Espagne, cite un gentilhomme sourd-muet qui avait appris d'un prêtre à parler et à lire sur les lèvres de ses interlocuteurs. Wallis, savant professeur de l'Universilé d'Oxford, se vante, en 1698, d'avoir appris à deux Anglais, sourds-muets de naissance, à parler distinctement ; mais il ne fait pas mention de la lecture sur les lèvres. A la même époque, un médecin suisse, Jean Conrad Amman, établi à Amsterdam, formule et applique les

principes qui constituent véritablement la méthode orale, à savoir: suppression des signes, parole artificielle, lecture sur les lèvres, écriture ordinaire. Il obtint de brillants résultats et publia quelques ouvrages (*Surdus loquens*, le sourd parlant, *de loquela*, de la parole, etc.,) où il exposait sa méthode. Cependant, c'est un Allemand Samuel Heinicke, qui le premier employa la méthode orale dans un vaste enseignement public (1778).

En France, dès le milieu du xviii[e] siècle, l'heureux succès de quelques éducations privées avait mis en évidence un habile instituteur, Jacob Rodrigue Péreire. Venu du Portugal à Paris, il avait obtenu l'entière approbation de l'Académie des Sciences en 1749. Buffon qui assista à la séance où Péreire présenta son élève, M. d'Azy d'Étavigny, en a parlé avec enthousiasme daus son histoire naturelle: « Nous avons vu ce jeune sourd-et-muet à l'une de nos assemblées de l'Académie; on lui a fait plusieurs questions par écrit ; il y a très bien répondu tant par l'écriture que par la parole... Le peu de temps que le maître a employé à cette éducation, et les progrès de l'élève qui, à la vérité, paraît avoir de la vivacité et de l'esprit, sont plus que suffisants pour démontrer qu'on peut, avec de l'art, amener tous les sourds-et-muets de naissance au point de commercer avec les autres, hommes; car je suis persuadé que si l'on eût commencé à instruire ce jeune homme dès l'âge de sept ou huit ans, il serait actuellement au même point où sont les sourds qui ont autrefois parlé, et qu'il aurait un aussi grand nombre d'idées que les autres hommes en ont communément. » Malheureusement Péreire recommandait le secret à ses élèves; il ne s'est jamais lui-mème expliqué bien clairement sur ses procédés, et sa méthode est restée un mystère. Si ces descendants n'eussent pas continué aux sourds-muets une sollicitude, une protection aussi généreuse qu'éclairée, son influence eût été courte et le bien qu'il a fait éphémère.

D'un autre côté, vers la même époque, l'abbé Deschamps d'Orléans, s'efforçait d'appliquer les principes d'Amman,

mais traitait la parole comme un art d'agrément et non comme un moyen d'enseignement. L'abbé de l'Épée lui-même, l'inventeur des signes méthodiques, disait dans un chapitre de son *Institution des sourds-muets*: « Le monde n'apprendra jamais à faire courir la poste à ses doigts et à ses yeux pour avoir le plaisir de converser avec les sourds-muets. L'unique moyen de les rendre totalement à la société est de leur apprendre à *entendre des yeux et à s'expliquer de vive voix*. Nous y réussissons en grande partie avec les nôtres... Il n'est rien, absolument rien qu'ils ne puissent écrire sous la dictée de vive voix et sans leur faire aucun signe. Ils l'entendent donc. » On peut s'étonner que l'abbé de l'Épée après de pareilles affirmations, n'ait pas appliqué uniquement la méthode orale dans son école. C'est qu'il ne la croyait pas applicable à la masse des jeunes sourds-muets qu'il avait recueillis. Avant tout, il voulait distribuer les bienfaits de son enseignement au plus grand nombre possible. Il était seul alors et l'expérience a prouvé qu'un maître ne peut enseigner la parole avec fruit à plus de huit ou dix élèves à la fois.

L'école fondée par l'abbé de l'Épée et dirigée après lui par l'abbé Sicard, devint, par un décret de la Convention, Institution nationale. On y a pratiqué l'enseignement par les signes jusqu'en 1880, époque à laquelle le docteur Peyron, actuellement directeur de l'Assistance publique, fut appelé à la diriger et y introduisit la méthode orale. Dès l'année précédente, le ministre de l'intérieur, voulant se renseigner sur les méthodes employées pour l'enseignement des sourds-muets et particulièrement se rendre compte du rôle qui est attribué dans cet enseignement à la langue parlée, avait envoyé en Belgique, en Hollande, en Allemagne et en Suisse, M. l'inspecteur général Claveau, désigné par sa haute compétence à une telle mission. Un membre distingué de l'administration centrale, M. Th. Denis, avait été adjoint à M. Claveau. Celui-ci, à peine rentré en France, était encore chargé par le ministre d'accompagner deux institutrices de l'Institution nationale des sourdes-muettes de Bordeaux dans quelques-uns des principaux établissements qu'il venait de visiter. Les rapports de

M. Claveau, qui abondent en détails du plus haut intérêt, entraînèrent enfin l'approbation du ministère, et à la rentrée des classes, la méthode d'articulation était officiellement et à l'exclusion de toute autre, introduite dans l'école de Bordeaux. L'année suivante, le Congrès international de Milan qui s'était fermé aux cris de : « Vive la parole ! » venait donner une puissante sanction à la décision ministérielle. L'institution nationale de la rue Saint-Jacques, grâce au zèle de son nouveau directeur, entreprenait résolument la réforme de ses procédés pédagogiques et renonçait, non sans une certaine mélancolie, à l'habitude invétérée du langage des signes.

(*A suivre.*) J. DUSSOUCHET.

---

# QUELQUES GESTES CONVENTIONNELS

*A Monsieur Francisque Sarcey.*

Dans une chronique publiée par *la France* et reproduite par le dernier numéro de la *Revue Internationale*, M. F. Sarçey parlait de mon article sur la pantomime avec une bienveillance dont je ne saurais trop le remercier (1). En même temps, il m'indiquait un article à faire sur les gestes conventionnels : je le fais.

Quiconque veut parler à la foule a recours au geste : tels, le comédien, l'orateur, l'officier, le prêtre, etc. Le geste porte plus loin que la parole.

Du geste des comédiens et des orateurs, je n'ai rien à dire que M. Sarcey ne sache beaucoup mieux que moi.

(1). Voir *Revue Internationale* n° 10 (Janvier 1891) « *Encore un mot* sur la pantomime » par X... n. 11 (février 1891). « Les sourds-muets mimes » par F. Sarcey.

L'emploi du geste dans l'armée est plus récent et moins connu. Le geste ne se contente plus d'accompagner, d'accentuer le commandement, en maintes circonstances, il le remplace. La tactique militaire recommande de faire manœuvrer les hommes au geste. Rien n'est curieux comme de voir, à Saint-Maixent ou à Saint-Cyr, un bataillon composé de futurs officiers, manœuvrer avec un ensemble merveilleux, non plus à la voix, mais au geste.

Partis de nos écoles militaires, ces gestes finissent par faire leur tour de France et par être compris de toute l'armée.

Un officier de mes amis m'assure qu'il lui a suffi d'un peu de patience pour amener une compagnie, presque entièrement composée de Bretons, à une exécution parfaite des commandements gesticulés. Il prétend même que les hommes ainsi commandés entrent en communication plus rapide, plus directe et plus intime avec leurs chefs qu'ils ne quittent plus des yeux.

Lorsque les soldats sont habitués à exécuter les commandements à la voix, un entraînement de quelques jours suffit pour les amener à exécuter les mêmes commandements sur un simple signe de l'officier.

Mais quels seront ces signes?

Le bras levé, par exemple, signifie « attention ! garde à vous ! » Le bras brusquement abaissé veut dire « halte ! » L'officier ouvre les bras, et la section se divise par escouades. Il agite le képi en l'air; tout le monde se rallie. D'un mouvement rapide, le bras indique la direction a prendre (1).

Il est des gestes que tout le monde comprend à première vue ; ce sont les meilleurs. Mais on a beau chercher les plus bréfs, les plus simples, les plus clairs; on a beau éviter les mouvements complexes, encore faut-il avoir été initié à ce langage pour le comprendre.

(1) Le geste, en certains cas, acquiert une puissance extraordinaire. Le colonel qui commandait la fameuse charge de Sedan, qu'il s'appelât de Beauffremont ou de Gallifet a fait un geste qui est toujours le même, celui-là même que reproduisent tous les tableaux militaires représentant une charge de cavalerie : sabre en main, le poing tourné vers l'ennemi.

Voilà donc une série de signes conventionnels que le sourd-muet ignore et que tout le monde connaîtra bientôt, aujourd'hui surtout que tout le monde passe par la caserne.

Le geste militaire est rapide, impérieux; c'est le geste qui convient au commandement. Le geste des gens d'église, au contraire, est lent et onctueux. L'un et l'autre portent l'empreinte du caractére.

On connaît les gestes consacrés, exécutés au pied de l'autel par le prêtre qui dit sa messe. Cette pantomime mystique possède une éloquence particulière qui impressionne profondément certaines âmes. A la regarder de près cependant, cette mimique n'est pas toujours fort expressive et ce n'est pas du premier coup qu'on la comprend (1).

Les Marseillais, c'est connu, gesticulent plus que les Parisiens; les peuples du Midi plus que ceux du Nord.

C'est ainsi, par exemple, que les Napolitains sont renommés, même en Italie, pour l'exubérance de leurs gestes. A les voir se dire bonjour, vous croiriez qu'ils vont se battre, et l'envie vous prend de les séparer. L'art de la pantomime n'est-il pas d'ailleurs, par son origine gréco-romaine, un produit du Midi? N'est-ce point de l'imagination italienne que sont nées ces délicieuses figures de Colombine et d'Arlequin?

Nous devons reconnaître, toutefois, que l'habitude et l'éducation développent singulièrement l'aptitude de chacun à interpréter les gestes. Avez-vous songé parfois aux « états d'âme » par lesquels passerait un paysan du Danube ou d'ailleurs, assistant à une pantomime « fin de siècle » à côté d'un abonné de M. Larcher?

Tout le monde, il est vrai, gesticule plus ou moins. Mais, s'il est quelques signes que tout le monde comprend, il en est d'autres, en bien plus grand nombre, qui appartiennent à certaines catégories d'individus. Tels sont les gestes militaires, les gestes religieux, ceux des sauvages, etc. (2). Tel

(1) Avec ses adorations, ses invocations, ses génuflexions, etc., elle est telle, sans doute, que l'institua dans les Gaules quelque évêque des premiers siècles, pour traduire à nos rudes ancêtres le latin de l'Église.

(2) Voir *Revue Internationale* n° 11 (février 1891). « La mimique chez les Peaux-Rouges. »

encore ce geste parisien si spirituellement rappelé par M. F. Sarcey dans sa chronique, et que presque aucun sourd-muet ne comprendra. Je ne parle pas, bien entendu, de ces rares sourds-muets qui, comme dit Gaillard, « ont été plus affinés ou plus pervertis par l'ambiance parisienne. » Afin d'en avoir le cœur net, j'ai fait le geste à de vrais sourds-muets. Tous ont traduit par « je sais, j'ai vu, tu ne m'y prendras pas, mon œil! » pas un n'a compris *à crédit!*

Voilà donc encore un signe familier aux Parisiens et qu'une foule de sourds-muets ignorent.

Prenons maintenant des exemples du contraire: c'est-à-dire de signes connus des sourds-muets et ignorés du public. De ce côté, nous n'avons que l'embarras du choix, car ces exemples abondent.

Si, au lieu de faire un pied-de-nez, que tout le monde comprend, vous mettez le pouce sous le menton en refermant vivement les autres doigts de la main, cela veut dire, en langage sourd-muet ; « impossible, je ne peux pas. » Vous en doutiez-vous?

Après un dur labeur, l'ouvrier des champs, d'un revers de main, fait tomber les gouttes de sueur qui perlaient à son front. Rien de plus clair et de plus naturel que ce geste, qui, introduit dans la langue mimique, a été singulièrement déformé, réduit et détourné de son sens primitif: un sourd-muet passe en travers de son front l'index de sa main droite recourbé, il a voulu dire : « c'est difficile! »

A la position réglementaire du militaire sous les armes, tout le monde reconnaît un soldat. Pour figurer un soldat, le sourd-muet, lui, se contente le plus souvent d'un rapide mouvement du bras, sans y joindre l'attitude militaire, et ce geste tronqué, abrégé devient incompréhensible pour quiconque n'est pas prévenu.

Qu'un mime représente à grand renfort de geste un jockey, le dos rond, cravachant à tour de bras et enlevant son cheval au moment de sauter un obstacle ou de dépasser le poteau, tous les spectateurs suivront.

Mais si, pour désigner un jockey, il se contente de dessi-

ner au-dessus de sa tête une casquette, à la manière des sourds-muets, il cesse d'être compris par d'autres que par eux.

Veut-il parler d'un prêtre, le sourd-muet dessine simplement un rabat sur sa poitrine, d'un général, il indique les épaulettes ; de l'abbé de l'Epée, la calotte et *l'épée*? Qui comprendra en dehors des initiés?

S'agit-il de rappeler un animal, le sourd lui emprunte un détail saillant, destiné à le caractériser. C'est ainsi que le chat est caractérisé par ses moustaches, le lièvre par ses oreilles, le bœuf par ses cornes, l'éléphant par sa trompe, l'oiseau par son bec, le serpent par ses anneaux, etc...

La langue mimique fourmille de signes semblables. Le sourd-muet en effet cherche naturellement à simplifier, à abréger le langage d'action qui, dans son origine, est une peinture détaillée des objets; il retranche successivement quelques traits de la pantomine, aussi longtemps qu'en faisant ce retranchement il peut encore être compris de ceux auxquels il s'adresse. De là naissent des *signes de réduction* qui prennent la place du langage d'action primitif (1).

La remarque n'est pas neuve, Dégérando l'avait faite avant nous, et bien d'autres sans doute avant lui ; mais elle montre combien un sourd mimant devant le public devra se méfier des signes abrégés; avec quel soin, il devra éviter ce premier écueil : *les signes de réduction.*

En résumé, s'il est quelques signes en usage dans la société que le sourd-muet ignore, celui-ci en revanche, possède au plus haut degré le sens mimique, l'art d'inventer et le don d'interpréter les signes tant naturels, que conventionnels. Il garde sur ce terrain, une supériorité que personne ne songe à lui contester.

En terminant, je tiens à dire à mon ami Gaillard, qui eut

(1) Au temps, encore peu éloigné, où le langage mimique florissait dans notre enseignement, les signes variaient beaucoup d'une ville à une autre ville, d'une école à une autre. Bien mieux, dans la même institution on rencontrait souvent deux langues, la langue officielle et l'autre, l'argot des élèves. Et la Conférence des professeurs, gardienne vigilante de la tradition, remplissait à l'égard de la langue mimique, le même rôle que l'Académie à l'égard de la langue française : elle s'efforçait de la fixer.

dans sa jeunesse le bonheur d'entendre, et qui est aujourd'hui un des sourds parlants les plus intelligents que je connaisse, que mon article sur la pantomime visant les sourds-muets en général, ne saurait s'appliquer à lui. Il peut être assuré en en outre, que le jour où il abordera la scène, je serai le premier à l'encourager de mes bravos ; et, si j'osais, je me permettrais de le recommander à l'attention de M. F. Sarcey.

MARIUS DUPONT.

---

## UNE TRADUCTION DE L'OUVRAGE DE J.-P. BONET

Au mois de mars 1889 la *Revue Internationale* commençait la publication de notre traduction du livre de Bonet *Réduction des Lettres et Art d'enseigner à parler aux muets.* L'exemple ne tarda pas à être suivi, car, quelques mois plus tard, nous recevions de M. Renz, à Stuttgart, la lettre suivante, nous demandant une autorisation qui fut immédiatement accordée :

*Stuttgart, le 11 Janvier 1890.*

MESSIEURS BASSOULS ET BOYER, PARIS.

Messieurs, veuillez, je vous en prie, me permettre de traduire en allemand votre excellente traduction du Livre : *L'Art d'enseigner à parler aux muets* par *Juan Pablo Bonet* pour la revue : *Organ der Taubstummen Anstalten*, revue qui paraît à Friedberg (Hesse-Darmstadt). Vous m'obligeriez beaucoup en me donnant cette permission.

Agréez, etc. C. RENZ.

Au mois d'avril dernier la *Quarterly Review* nous apprit qu'une traduction anglaise de ce même ouvrage allait se faire ; Et, presque à la même époque, on annonçait également que les Espagnols allaient rééditer ce livre en le faisant précéder d'une *préface historique.*

C'est de la traduction anglaise, faite par M. Dixon, qu'il s'agit ici. Elle vient de paraître récemment avec une *préface* et une *introduction historique* de M. A. Farrar, sur Bonet et ses prédécesseurs.

(1) Un volume in-16, 212 pages, Prix 5 francs.

**

Dans sa préface, M. Farrar, après avoir en quelques lignes établi l'importance du traité de Bonet (qui n'était connu jusqu'ici que par les quelques rares extraits qu'on en a publiés), nous parle des différents essais de traduction tentés jusqu'à ce jour, d'abord par M. Guyot, de l'Institution de Groningue (Hollande) qui ne fit point paraître son travail ; puis, par M. Weiss de Munich qui en 1838 s'occupa de faire une traduction en allemand. Enfin, il est aussi parlé de la traduction française (*nullement écourtée, quoiqu'en dise M. Farrar*), en cours de publication dans un journal mensuel, et de la réédition en espagnol qui est à la veille de paraître.

« La traduction anglaise, nous dit le signataire de la Préface, est due à l'initiative de quelques amis que cet ouvrage intéressait particulièrement, et qui ont désiré le voir traduit d'après un exemplaire, que je possède, du texte original. » M. Dixon, de Northampton, a fait la traduction même ; quant à l'*Introduction historique* placée là en vue de rendre l'ouvrage plus intéressant « en faisant connaître les circonstances qui ont amené sa publication » elle a été écrite d'après les documents fournis par plusieurs professeurs. Ces collaborateurs que M. Farrar se plaît à remercier sont :

M. le Professeur E. A. Fay, du collège National des Sourds-Muets de Washington ;

M. James Howard, directeur de l'Institution des Sourds-Muets de Doncaster ;

M. W. H. Bishop, ancien professeur à l'Institution de New-York ;

Senor Manuel Blasco, de l'Institution de Madrid ;

Dr A. W. Alings et M. Remyl, de l'Institution de Groningue ;

Le Rév. T. Arnold, de Northampton.

Dans l'*Introduction historique*, nous ne trouvons rien de particulier à signaler. C'est un historique de l'Enseignement des Sourds-Muets comportant une cinquantaine de pages, où l'auteur a réuni tous les renseignements publiés jusqu'à ce jour, particulièrement ceux qui se rapportent à P. Ponce de Léon, à Bonet et à Ramirez de Carrion.

Pour la traduction, celle qui paraît dans cette revue même nous dispense de parler de celle des Anglais. Ceux ci n'ont point fait figurer dans la leur les listes de conjonction et des verbes, les conjugaisons, etc. ; pour notre part, nous avons cru devoir traduire *intégralement* l'ouvrage, et c'est même l'insertion de ces longues listes qui retarde la publication en volume de notre travail.

Nous adressons, en terminant, toutes nos félicitations à MM. Dixon et Farrar qui ont su, en si peu de temps, mener à bonne fin leur entreprise. Grâce à un mouvement dont nous sommes fiers de pouvoir revendiquer en partie le mérite, bientôt l'œuvre de Bonet sera reproduite en quatre langues. Le monde entier pourra la connaître et l'apprécier. Quelle glorieuse compensation à l'oubli, dans lequel le savant maître espagnol est trop longtemps resté !

E. Bassouls.

# L'ART D'ENTENDRE

> « On a tort de croire que l'étude et la pratique ne sont pas aussi nécessaires pour *entendre* que pour parler. »
>
> PLUTARQUE.

Il est une partie, dans notre enseignement spécial, qui a été bien négligée jusqu'en ces dernières années : « *C'est l'art d'entendre une langue avant de la parler.* » Essayé, puis définitivement appliqué par de jeunes maîtres, cet art a donné d'excellents résultats, aussi est-il appelé à prendre une importante place dans quelques années, quand les maîtres, imbus des anciennes doctrines, se seront rendu compte des sérieux avantages qu'ils peuvent tirer de cette manière de faire.

Amener le sourd à *entendre* avant de parler, est une chose absolument nécessaire et de plus naturelle. Remarquez, en effet, le petit enfant entendant : il ne dit pas encore un mot, à peine sait-il disposer de sa voix par ses *da da*, *ga ga* ou ses *lé lé*, pour attirer l'attention de ceux qui se meuvent autour de lui, qu'il saisit en partie les choses exprimées, qu'il exécute les ordres donnés et fait avec plaisir les actious commandées ; voyez avec quelle rapidité, avec quelle vélocité il rectifie sa tenue, et cela grâce à l'enteudement de la langue. Voilà comment opère la nature dans son œuvre puissante de grande productrice.

« Aller dans un pays dont on ne comprend pas la langue, dit Bacon (1), c'est aller à l'école et non voyager, » c'est-à-dire s'ennuyer au lieu de s'amuser. Et nous, nous pensons qu'avoir la superbe prétention d'enseigner à parler une langue au sourd-muet, avant de la faire entendre, c'est le conduire à l'école de l'ennemi, terriblement décourageant : l'*ennui.*

(1) Voir : *Novum Organum* de Baron.

L'ennui est l'ennemi qu'à tout prix nous devons écarter de notre élève. Eh! qu'y a-t-il de plus propre à le chasser que cet art de l'audition consciencieusement développé? Les souvenirs évoqués sans cesse par l'enfant vont en élargissant les étroites limites dans lesquelles ils étaient d'abord resserrés, car, chaque jour nouveau, ajoutant au précédent sa nouvelle part, le centre de cette circonférence de pensées, d'idées pour ainsi parler, va toujours s'éloignant davantage de son point initial.

Qu'on se représente les vaches gardées aux champs, les brebis surveillées dans la lande, les bœufs dont il a accéléré le pas lourd et pesant à l'aide de l'aiguillon, la mine noire qu'hier encore il visita en compagnie de son grand frère ou de son père, le rabot, la scie maintes fois maniés et vus dans l'atelier paternel ou dans l'atelier du voisin, les petites maisons, qu'architecte enfantin, il a bien des fois bâties avec les planchettes où, à grands coups de marteau, il enfonçait des clous avec joie; qu'on se figure tous ces souvenirs, constituant la vie d'un enfant, pour édifier l'enseignement sur une base solide.

Le début de l'enseignement de la langue au sourd n'est pas, comme on l'a souvent répété, voire même comme l'a enseigné Valade Gabel, dans l'étude du verbe à l'*Impératif* plutôt qu'au *Présent* ou qu'au *Futur*, mais dans l'appellation de ces choses avec lesquelles, enfant, il a vécu et dont il a été le compagnon inséparable. Avec ses yeux grands ouverts, il a essayé de scruter la constitution mystérieuse, les formes quelquefois étranges, peut-être même a-t-il été jusqu'à se poser la question de l'origine de ces êtres qui végétaient silencieusement, ou vivaient à côté de lui? Plein de ces idées il est venu à l'Institution; là, de nouvelles émotions nous ont donné une preuve de sa sensibilité, car qui ne se souvient de l'émouvant spectacle qui précède toujours le moment où l'enfant va quitter ses parents ou se séparer d'objets qui lui étaient chers? Qui n'a admiré la courageuse ardeur avec laquelle il défend ces riens? Oui, le point de départ de notre enseignement est là, dans ces actions accomplies hier et

aujourd'hui. Ce qu'il a fait, ces jeux auxquels il s'est adonné dans son pays, ces objets qui l'ont entouré et qu'il possède, les voilà ces choses qui composent la pierre angulaire, autour de laquelle graviteront nos premières leçons de langue française, ces

Edita doctrinâ sapientum templa serena,

dont parle Lucrèce dans des vers d'une impérissable poésie, où s'élabore dans le silence et un religieux recueillement, la connaissance pure, absolue, immatérielle, sublime.

Joignons à cela, les actions journellement faites devant lui, dont il sera quelquefois l'acteur principal ou secondaire, mais toujours le spectateur certain, passionné et souvenons-nous de ces principes, fruits d'une saine pédagogie :

1° *L'esprit de l'élève n'est pas une table rase ;*

2° *Ne pas gêner ne pas contrarier, l'évolution matérielle de l'esprit;*

3° *Ne pas se presser;*

4° *Rendre le travail attrayant;*

5° *Toutes nos leçons doivent avoir un but pratique.*

A l'aide de gestes, l'enfant saura nous exposer fidèlement ses pensées, ses souvenirs que sa mémoire évoquera. Mais que doivent devenir ces gestes, qui nous permettent d'entrer en communication directe avec lui ? Nous en servirons-nous ? les proscrirons-nous dans la suite de la scolarité ou enfin les étoufferons nous dès leur apparition? Telle est la question que nous développerons dans un prochain article.

G. BERTOUX.

## NÉCROLOGIE

### Valade Rémi

Nous avons le regret d'avoir à annoncer à nos lecteurs le décès de Valade Rémi, qui vient de mourir à Sarlat, dans le département de la Dordogne, où il s'était retiré depuis une quinzaine d'années.

Après avoir successivement rempli les fonctions d'aspirant-répétiteur, de répétiteur et enfin de professeur, Valade Rémi avait été nommé censeur des études à l'Institution Nationale des Sourds-Muets de Paris en octobre 1866. Il occupa ce poste jusqu'en 1875, époque à laquelle il prit sa retraite après avoir été nommé chevalier de la Légion d'honneur.

Valade Rémi, frère de feu Valade-Gabel et oncle de André Valade-Gabel, également ancien censeur de l'Institution Nationale des Sourds-Muets de Paris, était né le 29 mars 1809. Il laisse un certain nombre d'ouvrages remarqués parmi lesquels nous citerons :

1° *Étude sur la lexicologie et la grammaire du langage naturel des signes*, publié en 1854 ;

2° *Essai sur la grammaire du langage naturel des signes à l'usage des instituteurs de sourds-muets*, publié en 1856.

---

# INFORMATIONS

---

**La Société d'assistance et de patronage pour les sourds-muets du département du Rhône** et des départements voisins s'est réunie en Assemblée générale annuelle, le 10 novembre 1890.

Il est procédé au renouvellement des membres sortants du conseil d'administration. Parmi les noms des membres réélus à l'unanimité des votants, nous relevons avec plaisir celui de notre confrère M. Hugentobler, l'aimable et dévoué directeur de l'école des sourds-muets de Lyon.

Sur la proposition du Comité exécutif, l'assemblée consent à étendre son patronage AUX AVEUGLES de la région, et à prendre dorénavant pour titre : « **Société d'assistance et de patronage pour les sourds-muets et les aveugles du département du Rhône et des départements voisins** (1). »

A la distribution des prix de l'école des sourds-muets,

(1) Cette société comprend 71 membres fondateurs, 136 souscripteurs et 3 donateurs : en tout 210 membres. Elle fournit des trousseaux, paie des pensions, etc... Voir le septième *compte rendu*. Exercice 1889-90.

M. J Cambon, préfet du Rhône, avait prononcé les paroles suivantes :

« Les maisons d'éducation abondent à Lyon, depuis les études les plus élémentaires jusqu'aux plus élevées, depuis celles qui conduisent à la célébrité, jusqu'à celles qui s'adressent aux plus déshérités de la nature, à ceux que trop longtemps on a laissés dans l'oubli : les sourds-muets et les aveugles.

Je suis ainsi amené, Messieurs, à rappeler que, récemment, les jeunes aveugles d'une maison connue à Lyon s'étant trouvés sans ressources, ont été confiés par le département à M. Hugentobler. C'est le plus bel éloge que je puisse faire au succès de son institution et de la confiance qu'elle inspire au Gouvernement de la République. »

M. Cohendy, professeur à la Faculté de droit, ajoutait dans son discours :

« Vous savez à la suite de quelles circonstances M. le préfet du Rhône dut prendre un arrêté prescrivant la fermeture de l'institution des jeunes aveugles de M[lle] Frachon. En même temps qu'il prenait cet arrêté, M. le prefet demandait à M. Hugentobler s'il pouvait se charger des jeunes aveugles et leur donner ce qui leur avait fait défaut jusqu'alors, des soins appropriés à leur état et une instruction professionnelle.

« C'était un grand honneur dont nous avons senti tout le prix et que nous n'avons pas hésiter à accepter.

« Mais c'était aussi une lourde tâche pour M. Hugentobler et notre société.

« En ce qui concerne M. Hugentobler, nous savons que les pouvoirs locaux, le conseil général du Rhône et le conseil municipal de Lyon, n'hésiteront pas à lui accorder les subventions qui sont nécessaires au fonctionnement et à la prospérité de la nouvelle institution.

. . . . . . . . . . . . . . . . . . . . .

« C'est pour cela, Mesdames et Messieurs, que je ne crains pas de faire appel à votre dévouement et de vous demander de vous associer à notre œuvre. »

*
* *

**La statue de Mgr de Haerne.** — M. Gallaudet a renouvelé au congrès de New-York la proposition déjà faite par lui dans les *Annales Américaines*, d'élever une statue à Monseigneur de Haerne.

La souscription ouverte parmi ses amis d'Amérique a produit près de 3,000 francs, nous disent les *Annales Américaines* du mois de janvier 1891. A citer parmi les souscripteurs M. M. A. Graham Bell, E. M. Gallaudet, Isaac Lewis Peet, M. T. Gass, J. L. Noyes, J. H. Johnson, A. C. E. Crouter D. Greenberger, Caroline A. Yale, J. W. Swiler, W. Wilkinson et R. Mathison. —

*
* *

**La population scolaire en Amérique (1890).** — Les *Annales Américaines* publient une intéressante statistique sur les progrès de l'enseignement des sourds-muets dans ce pays.

En 1817, il y avait aux États-Unis une seule école: on en compte soixante dix-sept aujourd'hui. Ces soixante dix-sept écoles sont fréquentées par huit mille cinq cent soixante-douze élèves dont quatre mille huit cent quarante-six garçons et trois mille sept cent vingt-six filles. Les six cent un instituteurs chargés de l'enseignement dans ces institutions se répartissent ainsi : deux cent quarante-huit maîtres, trois cent cinquante-trois maîtresses, et parmi eux cent soixante-huit sourds-muets.

L'articulation est enseignée à trois mille quatre cent deux élèves (sur huit mille cinp cent soixante-douze) par cent quatre-vingt deux professeurs (sur six cent un).

*
* *

**Mission scientifique de M. le Dr H. Guedes de Mello.** — L'Institution nationale des sourds-muets de Paris vient de recevoir la visite de *M. le docteur H. Guedes de Mello*,

médecin spécialiste, délégué en Europe par le gouvernement des États-Unis du Brésil, à l'effet d'y recueillir des observations sur diverses questions scientifiques et plus particulièrement sur l'organisation matérielle et pédagogique de l'enseignement des sourds-muets.

M. H. G. de Mello a visité, dans ce but, les institutions de l'Autriche-Hongrie, de la Suisse, de l'Allemagne, de la Belgique, de la Hollande et de l'Angleterre, et se propose, en quittant la France, de voir les écoles d'Italie.

Nous espérons que le distingué médecin brésilien emportera une excellente impression de son trop court séjour à l'Institution Nationale de Paris; nous pouvons d'ores et déjà assurer que les résultats constatés par M. de Mello dans la plupart des établissements qu'il a visités, ont conquis à la *méthode orale pure* un champion éclairé et convaincu. Nous formons des vœux pour que le gouvernement qui l'a honoré de sa confiance, ne tarde pas trop à donner satisfaction aux conclusions du rapport qu'il déposera lors de son retour dans sa patrie, et pour que l'exemple donné par le Brésil, soit suivi par toutes les autres nations de l'Amérique du Sud.

La Nouvelle République et son honorable représentant auront ainsi bien mérité de l'humanité et des sourds-muets en particulier!

A. B.

*
* *

**Les sourds-muets au concours agricole de Paris.** — S'il est une promenade pédagogique dont nos élèves sourds-muets doivent retirer et plaisir et profit, c'est bien celle qui consiste à parcourir les sections des diverses expositions qui se tiennent si fréquemment dans tous les centres importants.

Rien ne se prête mieux au caractère intuitif de notre enseignement, rien ne fournit une telle mine de leçons de choses que ces grandes assises des arts, de l'industrie et de l'agriculture.

Aussi, les élèves de l'Institution nationale des sourds-muets de Paris ne pouvaient-ils manquer l'occasion qui s'offrait à eux avec le *concours agricole*, qui a ouvert ses portes au public, le 31 janvier dernier.

La vaste enceinte du palais de l'Industrie, où s'exposaient les magnifiques produits des diverses espèces animales et végétales ainsi que les machines et outils relatifs à l'agriculture, constituait, s'il est permis de s'exprimer ainsi, un véritable *musée scolaire vivant*.

C'était la vie réelle des champs, avec tout son appareil simple et grandiose à la fois, qui venait se mettre d'elle-même sous les yeux de nos jeunes écoliers parisiens.

Aussi, que d'erreurs rectifiées et que de connaissances nouvelles enseignées en quelques heures.

A la section animale, tel élève à qui l'on n'a enseigné les dénominations de *taureau, vache, veau*,...... qu'au moyen de gravures ou de dessins, est tout heureux d'appliquer ces termes aux animaux eux-mêmes et de se voir approuver par son maître.

Mais c'est surtout la section végétale qui ouvre le champ aux connaissances nouvelles; ici, c'est la salle affectée aux légumes, là aux plantes fourragères, plus loin aux céréales..

En regard d'un petit sac contenant du blé, du seigle.... , l'enfant aperçoit le même céréale en gerbe et, au seul aspect de l'épi, distingue tel produit de tel autre. C'est ici également que les questions se succèdent : « *Comment s'appelle cela? Fait-on du pain avec le seigle ? Qui est-ce qui mange du maïs* ?

Un élève surpris en train de dérober une pincée d'orge réplique: « *C'est pour la classe, j'oublierai peut-être le nom.* »

Enfin, la section mécanique remet sous les yeux quantité de machines et instruments entrevus de nos petits sourds dans leur campagne et dont ils lisent avidement le nom sur la pancarte qui les surmonte.

Les élèves sortent du concours agricole, le carnet rempli d'utiles renseignements, l'esprit réjoui par la vue de tous ces

objets qui les ont placés, pour un moment, devant cette école de la terre dont disait dernièrement un éminent académicien : « C'est l'école du Soleil, l'école de Dieu ! »

Aussi ne saurait-on assez remercier l'administration du concours agricole, et particulièrement son distingué Secrétaire général d'avoir bien voulu faciliter à nos chers élèves la visite de cette Exposition !

A. BOYER.

---

# REVUE DES JOURNAUX

Du « **Boletin de Ensenanza primaria** » de Montevideo.

« Le dernier Congrès pénitentiaire tenu à Saint-Pétersbourg a fourni l'occasion de constater les progrès réalisés, en Russie, dans les différents ordres de l'activité intellectuelle, et notamment en ce qui concerne l'instruction publique.

« Jusqu'en 1877, la capitale de l'Empire ne comptait que 16 écoles, fréquentées par 762 élèves et avec le mince budget de 42,000 francs.

« Au 30 mai 1890, c'est-à-dire 13 ans plus tard, on remarque que cet état de choses s'est considérablement amélioré.

« Le nombre des écoles s'élève à 259, celui des élèves à 12,760 (dont 7,177 garçons et 5,583 filles), et les dépenses des écoles primaires atteignent 1,674,160 francs.

« Dans ce chiffre de 259 écoles, figurent les Instituts de sourds-muets et d'aveugles, lesquels renferment 236 élèves dont 147 garçons et 89 filles. »

A. B.

---

# BIBLIOGRAPHIE

**Compte-rendu du Congrès international des sourds-muets de** 1889. — Le compte rendu du Congrès international des sourds-muets de 1889 a été publié par M. V. G. Chambellan

au mois de juillet de l'année dernière (1890). Ce Congrès aura passé trop inaperçu : l'attention publique, portée ailleurs, se trouvait absorbée par le spectacle de l'Exposition universelle. Les lecteurs de la *Revue internationale* seront sans doute curieux de connaître, avec quelques détails, les idées échangées dans cette réunion unique en son genre jusqu'à maintenant. Il faut remarquer, en effet, que le Congrès a été, en fait, l'œuvre exclusive des sourds-muets : ils remplissaient presque tous les rôles. Aussi peut-on dire, à propos de leurs délibérations, qu'elles sont comme le jugement des sourds-muets par eux-mêmes. Nous reproduisons donc avec autant de fidélité que possible, le résumé des diverses opinions qui ont été émises.

Les séances du Congrès eurent lieu les 10, 11, 12, 13 et 16 juillet 1889, dans une des salles de la mairie de Saint-Sulpice (1) « Venus des quatre points cardinaux, dit M. Chambellan, ces hommes, dont on veut méconnaître encore le langage naturel, étaient animés des mêmes sentiments; ils ne discutaient pas seulement sur leurs intérêts, ils rendaient aussi hommage à la mémoire chérie de leur apôtre et justice aux auteurs des immortels principes qui ont fait frères tous les peuples. » Les organisateurs du Congrès firent preuve de beaucoup d'initiative, ils eurent soin de désigner ceux d'entre eux qui pouvaient servir d'interprètes aux sourds-muets étrangers. A la première séance, M. Dusuzeau fut, par élection, désigné comme président. Il y eut six vice-présidents, c'est-à-dire autant que de pays représentés au Congrès dont le nombre des membres (la liste en figure au compte rendu) dépassait cent-cinquante.

Dans le discours d'ouverture, M. le sénateur Hugot, président d'honneur, rappelle cette promesse de l'abbé de l'Épée aux sourds-muets : « Et vous aussi, vous serez des hommes ». Il ajoute : « La prédiction de celui que vous avez nommé, dans un langage touchant, votre père spirituel, s'est réalisée au-delà de toute espérance. » Puis il termine ainsi : « Compatriotes et étrangers, je vous adresse à tous mon salut affectueux. Oui, à l'ouverture de ce Congrès international où votre compétence va se manifester dans les diverses questions à l'ordre du jour, je vous salue tous, Messieurs, comme frères régénérés, comme nos égaux dans la famille humaine. »

La première question était formulée ainsi : *Le sourd-muet dans la Société. Sa situation morale et matérielle dans les divevses parties du monde.* Mais les premiers orateurs prennent plutôt à cœur d'exalter les vertus du langage mimique. De M. Fox : « Deux étrangers, de nationalité différente, auront de la peine à se comprendre en parlant, tandis qu'en causant par signes, ils se comprendront tout de suite ou se devineront. » De M. Delame de Belgique : « La vulgarisation du langage des signes rapprocherait le muet de l'entendant. Le geste est notre éducation première : il rappelle l'idée, il peut être compris à Liège comme à Paris, à Berlin comme au Kamtchatka. C'est le langage universel, bien autrement facile que le volapück que l'on veut mettre à la mode. » M. l'abbé Verschuren déclare « qu'il ne faut pas exclure les signes : ils sont la véritable langue du sourd-muet, il n'en comprend pas d'autre. La parole ne dit rien au sourd-muet,

(1) Siège de l'Association amicale des sourds-muets de France, à la mairie du VI[e] arrondissement, place Saint-Sulpice.

ne lui fait rien comprendre ; dites au sourd-muet le mot Dieu, par exemple : ce mot ne lui dit rien ; faites le signe et vous lui montrez Dieu, ce signe lui dit tout. » M. Chambellan, pour prouver que la parole du sourd-muet est tantôt traînante, inintelligible, et tantôt désagréable à l'oreille, s'est plu à rappeler un propos tenu en avril 1889, par M. Jules Simon : « Connaissez-vous rien de plus pénible à entendre qu'un sourd-muet qui parle ? Et rien de plus touchant et de plus intéressant que le même sourd-muet, quand il s'exprime par des signes ? (1) »

M. Maginn d'une part, et M. Pekmezian d'autre part, se plaignent du sort réservé à leurs frères d'infortune en Anglelerre et en Turquie. Puis, M. Tilden rend hommage à l'État français, le seul de l'Europe, qui s'intéresse plus spécialement au sort des sourds-muets. Dans la séance suivante, M. Dubois fait observer que le Congrès n'avait pas à s'occuper de questions de méthode. En ce qui le concerne, il le regrette et s'apitoie sur le sort des sourds-muets *proprement dits de naissance*, généralement trop négligés, ainsi que l'a dit Bébian. D'après M. Dubois : « Ils sont les victimes d'inqualifiables préférences accordées à ceux de leurs frères, qui ont entendu et parlé jusqu'à un certain âge, ainsi qu'à ceux qui, depuis la constatation de leur surdité, n'ont jamais discontinué de parler ! L'orateur expose ensuite quelles sont, d'après lui, les meilleures conditions de travail pour étudier les problèmes à l'ordre du jour.

Seconde question : *Le sourd-muet au travail*. A ce sujet, M. Kœhler, aumônier des sourds-muets de Pensylvanie, constate que dans son pays « il y a beaucoup de sourds-muets, tailleurs, cordonniers, manufacturiers ; plusieurs sont propriétaires. Ils vivent assez heureusement. Mais il serait à désirer que les jeunes eussent des notions plus précises de la saine morale. » — M. Berg estime que le sourd-muet qui se fie à son travail pourra se suffire et parviendra bientôt à une habileté qui lui procurera de l'aisance. — M. Richard prétend que les sourds-muets ne rencontrent pas d'obstacles à trouver de l'ouvrage, quand ils connaissent bien leur état et s'expriment clairement par signes, par écrit ou en parlant. — D'après M. l'abbé Verschuren, les métiers qui conviennent aux sourds dépendent des pays et des lieux. Certains peuvent s'exercer partout : métier des parents, peinture, dessin, jardinage pour les riches ; pour les autres : gantier, cordonnier, tailleur, menuisier, typographe, tisserand, maçon, boulanger, ébéniste, relieur, polisseur, cartonnier, fermier, domestique, tapissier. Quand aux femmes, il faut les rendre à même d'être utiles dans un foyer domestique, soins du ménage, couturière, modiste, lingère, brodeuse, tricoteuse.

M. Chambellan se plaint qu'on ait fermé impitoyablement les administrations publiques aux sourds-muets. Selon M. Hodgson, les sourds-muets doivent compter plutôt sur leurs capacités manuelles que sur leurs capacités intellectuelles. Il cite le cas de M. Jacques Lœw, qui est un exemple frappant de la capacité du sourd-muet dans les affaires. Il emploie plus

(1) Depuis, M. Jules Simon a présidé, au mois d'août 1890, la cérémonie des prix à l'Institution Nationale des sourds-muets de Paris. Sans doute, ce n'était point pour faire amende honorable, mais enfin l'éminent académicien a prononcé les paroles suivantes : « Je crois réellement que vos élèves ne sont entrés en communion complète avec nous, que depuis que vous leur avez appris à s'exprimer au moyen de la voix. »

de cent-quarante ouvriers et fait des merveilles dans les articles de cuivre, cuir, ivoire, bronze, argent. Son travail n'est pas d'imitation, mais d'invention personnelle. Dans les écoles d'Amérique, l'éducation industrielle marche de pair avec l'éducation intellectuelle. Un autre Américain, M. Hill, fait ressortir les beaux résultats obtenus au collège de Washington : des élèves muets sont devenus capables de se distinguer dans des études, qui exigent à un très haut degré de la vigueur intellectuelle, comme le journalisme, l'enseignement, les sciences, les arts. Enfin le Congrès préconise l'idée de fonder des écoles professionnelles pour les sourds-muets.

Pour la troisième question : *Le sourd-muet en famille. — Mariage. Enfants.* M. Berg, un suédois, dénonce « comme entièrement erronée l'opinion qui veut que les unions entre sourds-muets produisent des enfants sourds-muets ; de pareils cas sont êxtrêmement rares. Par contre, les mariages entre proches parents, comme cousins et cousines, dounent fréquemment de tels résultats. » M. Forestier de Lyon, déclare que les muets doivent réfléchir plus encore que les parlants, avant de s'engager dans les liens de l'hymen : ils ont plus de peine à trouver le bonheur dans leur ménage. — M. Fosc craint peu « la formation d'une variété de sourds-muets dans l'espèce humaine, » et il croit « que les mariages entre sourds sont la source d'une félicité et d'une entente qu'on ne voit guère dans les unions contractées par les sourds-muets avec ceux qui entendent et parlent. » M. Armour d'Angleterre, s'élève contre l'interdiction des unions entre sourds-muets: « Laissez-les libres de contracter mariage entre eux, et cela n'aura certainement pas de mauvais résultats ; trente-cinq années d'expériences comme missionnaire à Liverpoold, où j'ai vu soixante couples dans ce cas me permettent de porter ce jugement. Le célibat peut être préférable dans certaines circonstances ; mais, comme vous le savez, les besoins de la nature humaine sont tels qu'il n'est guère possible d'insister sur ce sujet. »

M. Chambellan après avoir cité plusieurs cas d'union entre sourds-muets, se résume ainsi : « qu'en conclure, sinon que l'hérédité de la surdité n'est qu'un accident, ou qu'un pur caprice du hasard ? Donc, si les deux futurs époux sont capables, ils font bien de s'unir. Si l'un d'eux seul connaît les usages, les affaires de la vie, ils peuvent encore bien faire en se mariant. Si tous deux sont peu intelligents, hors d'état d'élever convenablement leur jeune famille, ils n'auront qu'embarras et regrets. Le muet qui prend pour épouse une parlante, acquiert un trésor, en quelque sorte, car elle peut faire une foule de choses auxquelles une sourde-muette reste étrangère. Mais il faut qu'elle soit bonne, qu'elle soit vraiment dévouée à son mari, que son affection, quoi qu'il arrive, ne s'altère point, et dans ces conditions, je dois le dire, le dévouement est rare. »

M. Regensburg a assisté à une conférence du professeur Bell sur la tendance à la formation d'une race de sourds-muets. Les arguments du conférencier, qui prenait pour exemple la création, par sélection, d'une race de rats blancs, ne l'ont pas convaincu. Les mariages entre sourds-muets sont ordinairement heureux. A-t-on jamais entendu parler de divorce parmi eux ? Dans son pays, l'Illinois, plus de mille sourds font bon ménage, tous ont des professions et les patrons qui les occupent les aiment beaucoup. M. Dusuzeau montre les inconvénients résultant de

l'union d'un sourd-muet avec une parlante, entre autres celui-ci : combien le mari devra souffrir souvent en voyant sa femme causer avec d'autres personnes parlantes comme elle, tandis que lui-même ne peut ni parler ni entendre ! Puis les enfants aimeront mieux leur mère s'ils sont entendants comme elle. Aussi un ménage de sourds-muets vaut mieux : « là, tout est commun : peines, plaisirs, joies, douleurs. Outre l'affection et l'estime réciproque (sans lesquelles je ne comprends pas le mariage), quelle sympathie entre ces deux jeunes gens ! Quelle union intime ! Leur double infirmité les attache chaque jour davantage l'un à l'autre ; ils sont tout à eux, rien qu'à eux ; et ils sentent l'immense besoin de se dévouer sans cesse l'un pour l'autre. Leurs goûts, leurs plaisirs sont les mêmes, et ils se disent avec un signe, avec un regard ce que des phrases n'exprimeraient jamais ! »

Au sujet de la quatrième et dernière question : *Le sourd-muet et les lois de son pays. — Les bienfaiteurs des sourds-muets,* M. Patterson déclare que « les Américains sont égaux devant les lois. Elles accordent au sourd-muet la jouissance de ses droits civils et politiques. Elles sont un peu plus indulgentes pour lui, eu égard à son infirmité, comme le sont les lois des autres pays civilisés. » Ensuite M. Théobald constate qu'en France, il n'y a aucune loi d'exception pour les sourds-muets. Aussi ont-ils les mêmes droits civils et politiques que les autres citoyens. Malheureusement dans la pratique, il n'en est pas ainsi : les officiers de l'état civil, les notaires, les avoués éprouvent à l'endroit d'un homme qui n'entend ni ne parle, une défiance qui leur fait exiger des interprètes et des témoins jouissant de toutes leurs facultés. A ce propos, M. Chambellan formule le vœu que le sourd-muet puisse choisir pour interprète quelqu'un qui ait sa confiance. En réponse à une demande de M. Théobald, tous les membres étrangers du Congrès déclarent que, dans leurs pays respectifs, il n'existe pas de lois visant spécialement les sourds-muets et leur faisant une situation autre que celle de leurs citoyens.

Au sujet *des bienfaiteurs des sourds-muets* depuis l'abbé de l'Épée, M. l'abbé Delaplace prononce un hymne d'admiration en l'honneur de l'apôtre français. Monsieur l'abbé Verschuren fait l'éloge de Monseigneur de Haerne. M. Fox rappelle que Laurent Clerc, natif de Lyon et élève de l'abbé Sicard, fut le premier instituteur à Hartford. Un autre Français, le savant et regretté Waïsse, fit un séjour en Amerique. A présent, il y a aux États-Unis des hommes qui peuvent prendre rang parmi les professeurs les plus distingués de l'Europe. — M. Kerney redit la condition malheureuse des sourds-muets dans l'antiquité et les regrettables jugements portés contre eux par d'illustres savants comme Aristote. — M. Turner qui est peut-être le dernier survivant des élèves de Clerc, dit que dans le beau pays de la Virginie, le plus ancien établissement des Blancs dans le Nouveau-Monde, plus de soixante-dix institutions s'élèvent maintenant. Non seulement l'esprit y est cultivé, mais la main s'y façonne dans les arts et la mécanique ; M. Chambellan parle surtout des *bienfaiteurs des sourds-muets* en France ; sa longue énumération de personnes bienfaisantes se termine par le nom de M. le docteur Ladreit de Lacharrière, médecin chirurgien de l'Institution de Paris, et secrétaire-général, depuis plus de vingt-cinq ans, de la Société centrale d'édu-

cation et d'assistance pour les sourds-muets en France, société créée depuis 1850, et de laquelle le dévoué docteur ne cesse de s'occuper avec un zèle qui est au-dessus de tout éloge.

A la fin de ses séances le Congrès, au lieu de prendre des résolutions, fait la déclaration suivante :

« Considérant que du fait de l'instruction qu'ils ont reçue, les sourds-muets ici présents ont l'esprit suffisamment éclairé pour avoir le droit imprescriptible de donner leur avis dans les choses qui les concernent;

« Considérant que tout système qu'on a essayé de substituer à celui de l'abbé de l'Épée a produit des résultats inférieurs ;

« Le Congrès proclame l'infaillibilité de la méthode de l'abbé de l'Épée qui, sans exclure l'emploi de la parole, admet que la langue mimique est l'instrument le plus propre à développer l'intelligence du sourd-muet.

« Le Congrès pense qu'il y a lieu de classer les élèves en deux catégories : 1° ceux qui sont devenus complètement sourds-muets par accident ou qui ont conservé un reste d'audition ; 2° les sourds-muets de naissance.

« L'enseignement de la parole sera donné suivant les aptitudes individuelles, mais en aucun cas, le langage des signes ne sera mis à l'écart.

« En outre le Congrès émet le vœu :

1° « Que des écoles professionnelles soient créées pour les sourds-muets, ou qu'ils achèvent leur apprentissage hors des institutions; qu'aucun apprenti n'en sorte sans connaître suffisamment son état pour soutenir la concurrence (faire autrement, ce serait le vouer à la misère);

2° « Que les pouvoirs publics, dont la sollicitude doit s'étendre également à tous les citoyens, confient aux sourds-muets les emplois qu'ils sont capables de remplir dans les institutions et dans les administrations, et cela au nom de la justice égale pour tous. Comme les autres hommes, les sourds-muets ont droit à l'existence.

« Le Congrès est convaincu que les mariages entre sourds muets présentent plus de chances de bonheur que les mariages mixtes, c'est-à-dire que les mariages entre sourds-muets et parlantes ou entre parlants et sourdes-muettes.

« Si de ces unions naissent quelquefois des enfants sourds-muets on ne peut affirmer que telle en est la véritable cause, d'autant plus qu'il est impossible de dire pourquoi les mêmes accidents surviennent dans des mariages entre parlants. »

Le compte rendu mentionne également l'excursion des membres du Congrès à Versailles, la ville natale de l'abbé de l'Epée, où s'élève une statue du célèbre instituteur.

« Cette statue, dit M. Dusuzeau, est pour les sourds-muets ce que la statue de la Liberté est pour le monde entier. » Enfin le récit d'une cérémonie religieuse à Saint-Roch, l'église qui renferme le tombeau de l'abbé de l'Epée, puis le détail du banquet d'adieu à l'hôtel Continental terminent le compte rendu de M. Chambellan.

L. LEGUAY.

*L'Éditeur-Gérant*, GEORGES CARRÉ.

Tours, imp. Deslis Frères, 6, rue Gambetta.

# TABLE DES MATIÈRES

## DU TOME VI (ANNÉE 1890-1891)

DE LA

## Revue Internationale de l'Enseignement des Sourds-Muets

Dressée par M. A. BOYER

## TABLE ALPHABÉTIQUE DES AUTEURS

# TABLE DES SUJETS TRAITÉS DANS LE TOME VI

## ENSEIGNEMENT

### Historique



### Méthodes et procédés



### Parole et lecture sur les lèvres



### Langue

### Partie pratique



### Instruction des sourds-muets adultes



### Cours normaux



### Promenades scolaires



## ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL



## HYGIÈNE



## LÉGISLATION

# BEAUX-ARTS



# PANTOMIME



# SCIENCES CONNEXES

## Orthophonie



## Otologie



# VARIÉTÉS



# STATISTIQUE

# CHRONIQUE

## Étranger



## France

### *Actes officiels*



### *Divers*



# DISTINCTIONS HONORIFIQUES



# CONGRÈS

# SOCIÉTÉS DE SOURDS-MUETS



# BIBLIOGRAPHIE

*Liste des ouvrages analysés*



# RAPPORTS D'INSTITUTIONS



# NÉCROLOGIE

# BIOGRAPHIES



# REVUE DES JOURNAUX



## TABLE DE CONCORDANCE DES LIVRAISONS ET DES PAGES

(Un certain nombre de lecteurs conservent les numéros de la *Revue Internationale* sans les réunir en volume. La table ci-dessous facilitera leurs recherches lorsqu'ils seront renvoyés à une page de la *Revue*. Ils pourront même inscrire dans la dernière colonne, réservée à cet effet, les numéros des pages correspondant aux fascicules de la septième année au fur et à mesure de leur apparition).

| Mois | Tome I 1885-86 | Tome II 1886-87 | Tome III 1887-88 | Tome IV 1888-89 | Tome V 1889-90 | Tome VI 1890-91 | Tome VII 1891-92 |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | Pages | Pages | Pages | Pages | Pages | Pages | |
| Avril | 1-24 | 1-32 | 1-32 | 1-32 | 1-32 | 1-32 | |
| Mai | 25-56 | 33-64 | 33-64 | 33-64 | 33-64 | 32-64 | |
| Juin | 57-80 | 65-96 | 65-96 | 65-96 | 65-96 | 65-96 | |
| Juillet | 81-104 | 97-128 | 971-28 | 97-128 | 97-128 | 97-128 | |
| Août | 105-128 | 129-160 | 129-160 | 129-160 | 129-160 | 129-160 | |
| Septembre | 129-152 | 161-192 | 161-192 | 161-192 | 161-192 | 161-192 | |
| Octobre | 153-176 | 193-224 | 193-224 | 193-224 | 193-224 | 193-224 | |
| Novembre | 177-200 | 225-256 | 225-256 | 225-256 | 225-256 | 225-256 | |
| Décembre | 201-232 | 257-288 | 257-288 | 257-288 | 257-288 | 257-288 | |
| Janvier | 233-256 | 289-320 | 289-320 | 289-320 | 289-320 | 289-320 | |
| Février | 257-288 | 321-252 | 321-352 | 321-352 | 321-352 | 321-352 | |
| Mars | 289-324 | 353-388 | 353-391 | 353-391 | 353-387 | 353-392 | |